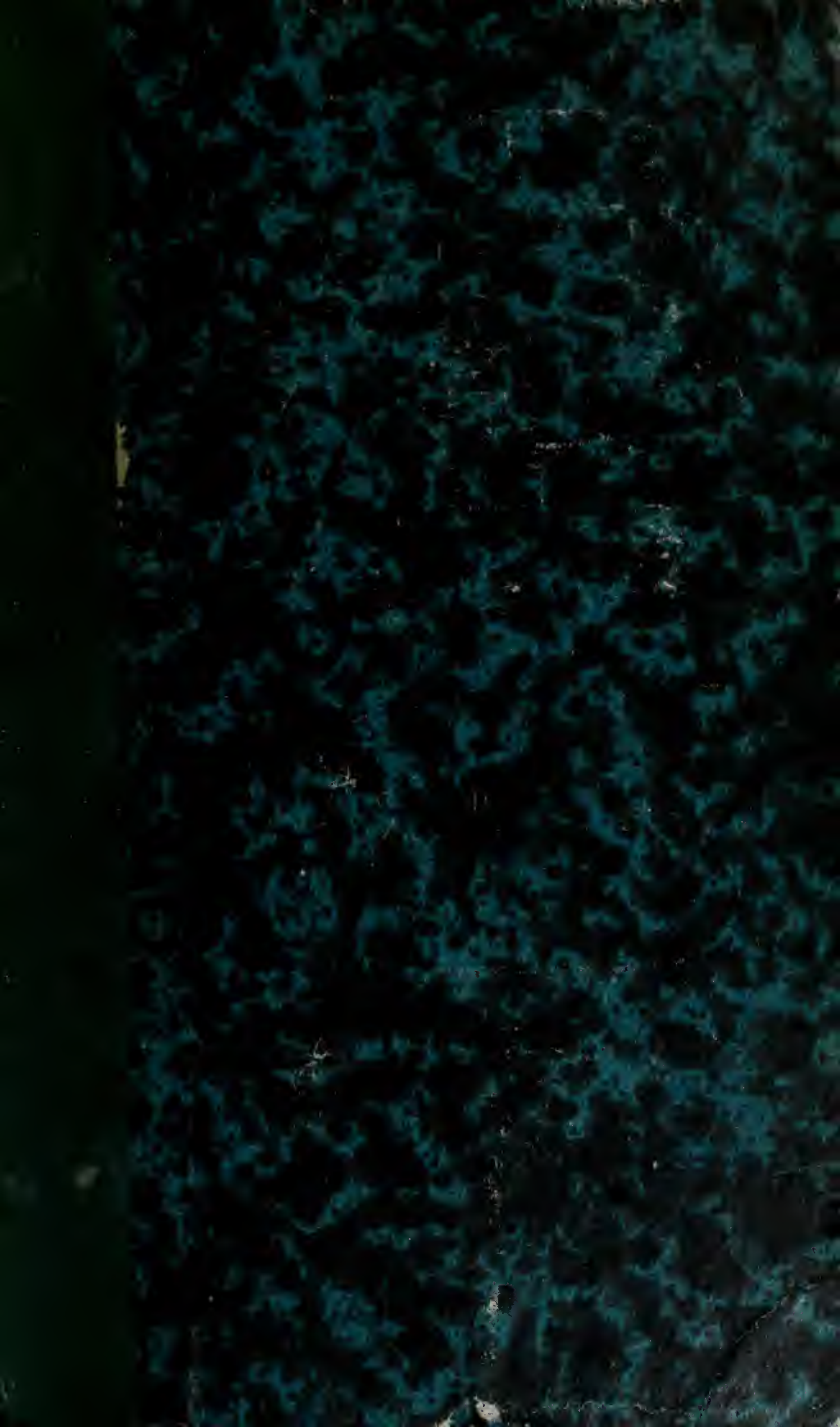
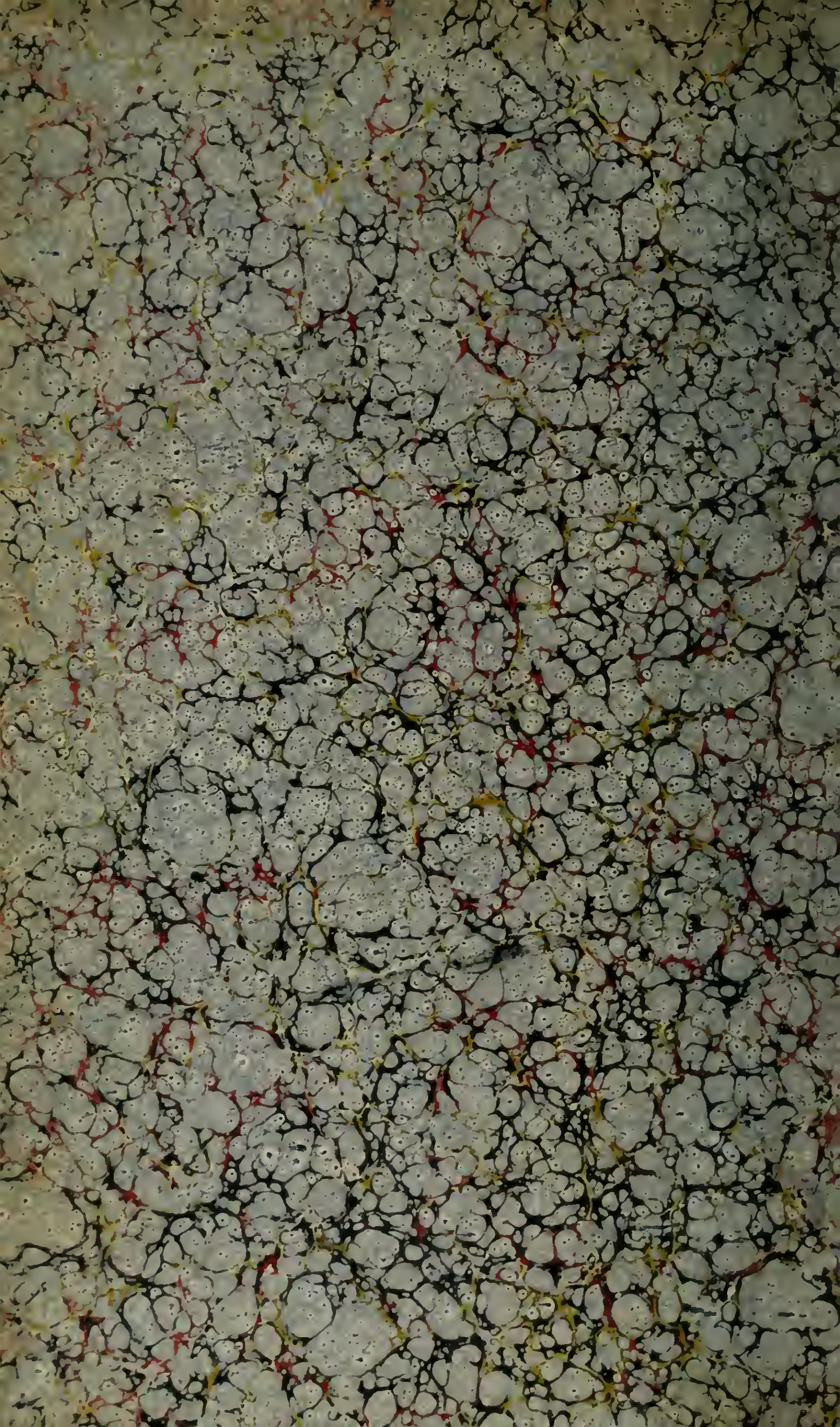






ANNALES
CATHOLIQUES

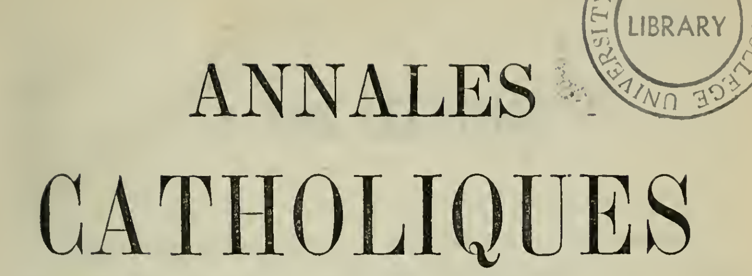
NOUVELLE SÉRIE

III

JUILLET-SEPTEMBRE

1878

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, SOUSSENS ET C[ie]
Paris, 51, rue de Lille.



ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, DE CARACAS,
DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF
J. CHANTREL
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

TOME TROISIÈME
JUILLET-SEPTEMBRE
1878



—

(TOME XXV DE LA COLLECTION)

PARIS
371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

A NOS LECTEURS

Nous commençons avec ce numéro le vingt-cinquième volume des *Annales catholiques,* nous le commençons avec la conviction de continuer une œuvre utile, conviction qui nous vient à la fois des encouragements que nous recevons de toutes parts et des efforts que font les ennemis de l'Eglise et de la société pour propager par la presse le mensonge, la corruption et le désordre. Plus les ennemis de notre foi deviennent puissants, plus nous devons redoubler d'énergie dans la lutte. Ils savent parfaitement quelles sont les armes les plus capables de les mener à leur but infernal ; ces armes doivent être aussi les nôtres.

Ils multiplient les mauvais journaux et employent tous les moyens de propagande pour les faire pénétrer jusque dans les moindres hameaux; nous devons, nous aussi, multiplier les bons journaux et nous grouper autour de ceux qui défendent la bonne cause, sachant que la défense sera d'autant plus efficace que les ressources seront plus grandes.

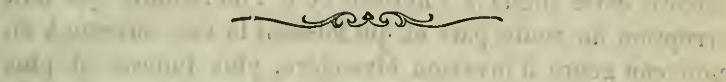
Le Saint-Père trace aux catholiques leur devoir vis-à-vis de la presse: il la déclare d'une souveraine utilité, et veut qu'on la soutienne. Et les faits ne justifient-ils pas chaque jour la parole du Pontife suprême? Nous tenons, pour notre part, à suivre fidèlement les conseils qui nous sont donnés, et, nous sommes heureux de le dire, les lettres que nous recevons de nos Abonnés nous prouvent qu'ils comprennent comme nous l'utilité et la nécessité de la presse religieuse

La rédaction des *Annales* n'a donc qu'à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée dès le commencement. Défendre l'Église et sa doctrine, en faire connaître la vie, les épreuves et les triomphes, montrer dans le mouvement général de la politique, de la science et de l'art, l'action de cette Église et de la doctrine catholique, voilà le but. S'il n'est pas toujours atteint, il n'est pas un instant perdu de vue, et si l'on a à signaler des lacunes et des omissions dans notre œuvre, nous avons la confiance qu'on a la justice de les attribuer surtout au manque d'espace.

Il y a là, nous le savons, un dernier et puissant obstacle aux améliorations définitives que nous voudrions apporter aux *Annales catholiques*. Le moment n'est pas venu de dire ce que nous projetons à ce sujet, mais nous pouvons dire qu'il y a là pour nous un sujet de continuelles préoccupations, et que nous espérons trouver le moyen de vaincre les difficultés qui nous arrêtent. Que nos Abonnés veuillent seulement persévérer à nous soutenir de leur concours, et nous croyons que les dernières améliorations réclamées ne se feront point trop attendre.

Paris, en la fête de la Visitation de la sainte Vierge.

ANNALES CATHOLIQUES



LETTRE

DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

AU CARDINAL MONACO LA VALLETTA

Vicaire Général de Rome.

—

Monsieur le cardinal,

Au milieu des nombreux motifs de joie et de consolation que nous avons trouvés, depuis le commencement de notre pontificat, dans les témoignages d'affection et de respect qui Nous arrivaient de toutes les parties du monde, les graves amertumes ne Nous ont pas fait défaut, soit que Nous considérions les conditions générales de l'Église en butte presque partout à une cruelle persécution, soit que Nous portions notre regard sur ce qui se passait dans cette ville même de Rome, centre du catholicisme et Siège auguste du Vicaire de Jésus-Christ. Ici, c'est une presse sans frein, des journaux poursuivant sans relâche ce seul but de combattre la foi par le sophisme et par l'ironie, et d'anéantir les droits sacrés de l'Église et d'en diminuer l'autorité ; ici, ce sont des temples protestants, dus à l'or des sociétés bibliques, qui s'élèvent dans les rues les plus populeuses, comme une insulte à notre foi ; ici, des écoles, des asiles, des hospices ouverts à la jeunesse dans le but en apparence philanthropique de lui être utile aussi bien dans la culture intellectuelle que dans ses besoins matériels, mais dans le dessein véritable d'en former une génération ennemie de la religion et de l'Église de Jésus-Christ. Et comme si cela n'était pas assez, un décret a paru récemment, œuvre de ceux qui par devoir de leur état seraient

tenus à veiller sur les vrais intérêts de la population de Rome, et ce décret bannit le catéchisme catholique des écoles municipales. Mesure très-blâmable, qui vient détruire encore cette digue à l'hérésie et à l'incrédulité qui font irruption de toute part et qui laissent la voie ouverte à un nouveau genre d'invasion étrangère, plus funeste et plus dangereux que l'ancien, en ce qu'il tend plus directement à arracher du cœur des Romains le précieux trésor de la foi et des fruits qui en dérivent.

Ce nouvel attentat à la religion et à la piété de Notre peuple Nous a rempli l'âme d'un vif et poignant chagrin, et Nous contraint de vous adresser, monsieur le Cardinal, à vous qui tenez Notre place dans le gouvernement spirituel de Rome, la présente lettre sur ce douloureux sujet pour nous en plaindre hautement à la face de Dieu et des hommes.

Et ici, tout d'abord, en vertu de notre ministère pastoral, Nous devons rappeler à tout catholique le devoir très-grave que la loi naturelle et la loi divine lui imposent d'instruire ses enfants dans les vérités surnaturelles de la foi et l'obligation qui pèse sur les hommes qui ont entre les mains l'administration d'une ville catholique, d'en faciliter et d'en promouvoir l'accomplissement. En même temps qu'au nom de la religion Nous élevons notre voix pour en défendre les droits sacrés, Nous voulons aussi que l'on comprenne combien cette mesure imprévoyante est contraire au vrai bien de la société elle-même.

Certainement on ne saurait imaginer le prétexte qui a pu donner lieu à cette mesure, si ce n'est peut-être celui de la déraisonnable et pernicieuse indifférence en matière de religion, dans laquelle on voudrait maintenant élever les peuples. Jusqu'ici la raison, et même le simple bon sens naturel, ont enseigné aux hommes de mettre de côté, et comme hors d'usage, tout ce que l'expérience n'a pas montré utile ou qui a été reconnu inutile à cause des changements survenus. Mais qui pourra affirmer que l'enseignement du catéchisme n'ait pas produit un grand bien? N'est-ce pas l'enseignement religieux qui a relevé le monde, sanctifié et adouci les rapports mutuels des hommes, qui a

rendu plus délicat le sens moral et formé cette conscience chrétienne qui réprime moralement les excès, réprouve les injustices et élève les peuples fidèles au-dessus de tous les autres? Dira-t-on que les conditions sociales de notre âge ont rendu cet enseignement inutile ou nuisible? Mais le salut et la prospérité des peuples n'ont pas de sécurité en dehors de cette vérité et de cette justice, dont la société actuelle sent le plus vif besoin, et auxquelles le catéchisme catholique conserve intacts leurs droits sacrés. Pour l'amour donc des fruits précieux qu'on a déjà recueillis et qu'on pourra encore recueillir de cet enseignement, non-seulement on ne devrait pas le bannir des écoles publiques, mais on devrait chercher à l'y répandre par tous les moyens.

C'est là d'ailleurs ce que demande aussi la nature de l'enfant et les conditions toutes spéciales où Nous vivons. On ne peut en aucune sorte renouveler sur l'enfant le jugement de Salomon et le partager d'un coup d'épée stupide et cruel qui sépare son intelligence de sa volonté. Tandis que l'on cultive la première, il est nécessaire d'acheminer la seconde à l'acquisition des habitudes vertueuses et à la conquête de la fin dernière. Celui qui, dans l'éducation, néglige la volonté et concentre tous les efforts à la culture de l'intelligence, n'arrive qu'à faire de l'instruction une arme dangereuse dans les mains des méchants; car c'est alors le raisonnement de l'intelligence qui s'ajoute aux mauvais penchants de la volonté et leur donne une force contre laquelle il n'y a plus moyen de résister.

C'est là une chose si évidente qu'elle a été reconnue, quoique au prix d'une contradiction, par ceux-là mêmes qui veulent exclure des écoles l'enseignement religieux. En effet, ils ne bornent point leurs efforts à la seule intelligence, mais ils les étendent aussi à la volonté, en faisant enseigner dans ces écoles une morale qu'ils appellent *civile* et *naturelle* et en acheminant la jeunesse à l'acquisition des vertus sociales et civiques. Mais, outre qu'une morale de cette espèce ne peut mener l'homme au but élevé que la divine Bonté lui a destiné, qui est la vision béatifique de Dieu, cette morale n'a pas même la force suffisante sur l'âme de

l'enfant pour lui donner le goût de la vertu et le maintenir inébranlable dans le bien; elle ne répond pas aux vrais et profonds besoins de l'homme, qui est en même temps un animal religieux et un animal sociable, auquel les progrès de la science ne pourront jamais arracher de l'âme les racines très-profondes de la religion et de la foi. Pourquoi donc ne pas se servir, pour élever dans la vertu le cœur des jeunes gens, du catéchisme catholique, dans lequel on trouve le moyen le plus parfait et la semence la plus féconde d'une saine éducation?

L'enseignement du catéchisme ennoblit et élève l'homme dans son propre esprit en lui apprenant à respecter, en tout temps, soi-même et les autres. C'est un grand malheur que la plupart de ceux qui condamnent le catéchisme à sortir des écoles, aient oublié ou ne veuillent pas considérer ce qu'ils ont appris eux-mêmes du catéchisme, lorsqu'ils étaient enfants. Autrement il leur serait bien facile de comprendre la valeur d'un enseignement qui apprend à l'enfant qu'il est sorti des mains de Dieu et qu'il est le fruit de l'amour que Dieu a mis en lui; que tout ce qu'il voit est soumis à lui, Roi et Seigneur de la création; qu'il est si grand et qu'il a une telle valeur que le Fils éternel de Dieu n'a point dédaigné de se revêtir de sa chair pour le racheter; que son front est baigné dans le baptême du sang de l'Homme-Dieu; que sa vie spirituelle s'alimente de la chair de l'Agneau divin; que le Saint-Esprit demeurant en lui comme en un temple vivant lui communique une vie et une vertu toute divine; ils comprendraient que cet enseignement équivaut à donner à la jeunesse l'impulsion la plus efficace pour garder soigneusement la qualité glorieuse de fils de Dieu et pour l'honorer par une conduite vertueuse. Ils comprendraient aussi qu'il est permis d'attendre de grandes choses d'un enfant qui apprend à l'école du catéchisme qu'il est appelé à un but très-élevé tel que la vision et l'amour de Dieu; qui apprend à veiller sans relâche sur lui-même et se trouve soutenu par des secours de toute nature, dans la guerre que lui font des ennemis implacables; qui est exercé à la soumission et à l'obéissance en apprenant à vénérer

dans ses parents l'image du Père qui est dans les cieux, et dans le prince l'autorité qui vient de Dieu et qui puise en Dieu sa raison d'être et sa majesté ; qui est conduit à respecter dans ses frères la divine ressemblance qui resplendit sur son propre front et à reconnaître sous les haillons du pauvre le Rédempteur lui-même ; qui est soustrait de bonne heure aux angoisses du doute et de l'incertitude, par le fait de magistère catholique, magistère qui porte les titres de son infaillibilité et de son authenticité gravés dans son origine divine, dans le fait prodigieux de son établissement sur la terre et dans l'abondance des fruits très-doux et très-salutaires qu'il produit. Enfin, ils comprendraient que la morale catholique, fortifiée par la crainte du châtiment et par l'espérance certaine des plus hautes récompenses, ne court pas le sort de cette morale civile qu'on voudrait substituer à la morale religieuse, et ils n'auraient jamais pris la funeste résolution de priver la génération présente de tant et de si précieux avantages, en bannissant des écoles l'enseignement du catéchisme.

Nous disons *bannir (bandire)*, parce que la mesure prise en réglant que l'instruction religieuse sera donnée aux seuls jeunes gens dont les parents en feront la demande formelle, est un tempérament illusoire. On ne parvient pas à comprendre, en effet, comment les auteurs de cette disposition malencontreuse ne se sont pas aperçus de la funeste impression que doit produire sur l'âme des enfants le fait que l'enseignement religieux allait se trouver dans des conditions si différentes de tous les autres enseignements. La jeunesse, qui a besoin d'apprécier l'importance et la nécessité de ce qu'on lui enseigne, pour se consacrer avec ardeur à l'étude, quelle ardeur pourra-t-elle sentir pour un enseignement envers lequel l'autorité scholastique se montre ou froide ou hostile et qu'elle ne semble tolérer qu'à contre-cœur ? En outre, s'il y avait (et il n'est pas difficile d'en trouver) des parents qui, par perversité d'âme ou bien plus peut-être par ignorance ou par négligence, ne pensassent pas à demander pour leurs enfants le bienfait de l'instruction religieuse, une grande partie de la jeunesse

demeurerait donc privée des doctrines les plus salutaires au détriment non-seulement de ces âmes innocentes, mais de de la société civile elle-même. Les choses étant ainsi, ne serait-il pas du devoir des personnes qui président aux écoles de rendre vaine la malice ou la négligence des parents? Comme on en espérait des avantages, bien moins importants sans doute, on a pensé tout récemment à rendre obligatoire l'instruction élémentaire et à contraindre, même par les amendes, les parents à envoyer leurs enfants à l'école; et maintenant, comment pourrait-on avoir le triste courage de soustraire les jeunes catholiques à l'instruction religieuse, qui est, sans nul doute, la plus solide garantie d'une sage et vertueuse direction de la vie ? N'est-ce pas une cruauté de prétendre que les enfants grandissent en dehors des idées et des sentiments de la religion, jusqu'à ce qu'ils atteignent la bouillante adolescence où ils se trouveront face à face avec la séduction et la violence des passions, sans armes pour les combattre, sans aucun frein, avec la certitude de tomber sur le chemin glissant du crime ? C'est une grande douleur pour Notre cœur paternel de considérer les conséquences lamentables de cette délibération insensée, injustifiable, et notre peine s'accroît encore en réfléchissant qu'aux temps actuels les excitations au vice sont plus fortes et plus nombreuses que jamais. Vous, monsieur le Cardinal, qui dans l'exercice de la haute charge de Notre vicaire, êtes plus à même que tout autre de suivre pas à pas toutes les phases de la guerre qui se fait, dans Notre Rome, contre Dieu et contre son Église, vous savez bien, sans que Nous ayons besoin de plus longs développements, combien sont nombreux et puissants les dangers de perversion que rencontre la jeunesse : on répand des doctrines pernicieuses et subversives de tout ordre constitué ; on s'abandonne à des pensées audacieuses et violentes au détriment et au discrédit de toute autorité légitime ; enfin, l'immoralité marche sans obstacle et sans voile, et s'ouvre mille chemins pour souiller les yeux et corrompre les cœurs.

Lorsque la foi et les mœurs sont en butte à ces assauts et d'autres semblables, on peut juger si on a vraiment choisi le

moment opportun pour repousser l'éducation religieuse des écoles publiques. Est-ce que l'on voudrait, par hasard, avec de pareilles mesures, changer la nature de ce peuple romain, qui était vanté pour sa foi dès les temps apostoliques et qui a été jusqu'à nos jours admiré pour l'intégrité et la religieuse culture de ses mœurs, pour en faire un peuple sans religion, dissolu, et le conduire ainsi à la condition de barbare et de sauvage? Et au milieu de ce peuple, ainsi perverti avec une inique déloyauté, comment le Vicaire de Jésus-Christ pourrait-il, lui, le Maître de tous les fidèles, tenir avec honneur le Siège auguste qu'il occupe et veiller, respecté et tranquille, aux obligations de son ministère pontifical? Voilà, monsieur le Cardinal, la condition qui Nous est déjà faite en partie et que l'on Nous prépare dans l'avenir si Dieu, dans sa miséricorde, ne veut point mettre une limite à cette suite d'attentats plus condamnables les uns que les autres.

Mais, tant que la Providence, dans ses jugements adorables, permettra la durée de l'épreuve présente, s'il n'est pas dans Notre pouvoir de changer l'état des choses, il est de Notre devoir de chercher à en amoindrir les maux et à rendre moins sensibles les dommages qui en sont la conséquence. Il est donc nécessaire que non-seulement les curés redoublent de diligence et de zèle dans l'enseignement du catéchisme, mais qu'on cherche par des moyens nouveaux et efficaces à remplir les vides qui résultent de la faute d'autrui. Nous sommes persuadé que le clergé de Rome ne faillira pas, dans cette circonstance encore, aux devoirs sacrés de son ministère sacerdotal, et qu'il s'emploiera, par les soins les plus affectueux, à préserver la jeunesse romaine des dangers qui menacent sa foi et sa moralité.

Nous sommes certain aussi que les Associations catholiques, qui fleurissent dans cette Cité avec tant de profit pour la religion, contribueront, par tous les moyens dont elles disposent, à la sainte entreprise d'empêcher que cette noble Cité, perdant le caractère sacré et auguste de la religion et la gloire enviée de cité sainte, ne devienne la victime de l'ennemi et le théâtre de l'incrédulité. Et vous, monsieur le Cardinal, avec cette sagacité et cette fermeté qui ornent

votre personne, vous vous efforcerez de multiplier les oratoires et les écoles, où l'on recueille les jeunes gens pour les instruire de notre très-sainte religion catholique, dans laquelle, par une grâce spéciale du Ciel, ils sont nés. Tâchez, comme cela s'est déjà fait avec succès dans quelques églises, que de vertueux et charitables laïques, sous la surveillance d'un ou de plusieurs ecclésiastiques, s'emploient à enseigner le catéchisme aux enfants ; faites en sorte que les pères de famille soient exhortés par leurs curés respectifs à y envoyer leurs enfants ; et qu'on leur rappelle qu'ils ont tous le devoir d'exiger l'instruction religieuse pour leurs enfants dans les écoles publiques. Les catéchismes pour les adultes, qu'on pourra tenir dans les lieux les mieux appropriés à cet enseignement, seront aussi très-utiles, parce qu'ils maintiennent dans les âmes le souvenir des préceptes salutaires reçus dans l'enfance. Ne cessez jamais de ranimer la piété et de réchauffer le zèle des prêtres et des laïques, en attirant leur attention sur l'importance de leur œuvre, et sur les mérites dont ils s'enrichiront envers Dieu, envers Nous et envers la société tout entière. Pour Notre part, Nous saurons tenir dans toute la considération qui leur est due les plus zélés d'entre eux.

Il ne Nous échappe pas, en dernier lieu, que pour mieux atteindre notre but, les subsides matériels sont nécessaires, et que ceux-ci ne sont point proportionnés aux besoins. Mais si, contraint que Nous sommes à vivre de l'obole des fidèles, qui sont eux-mêmes dans de graves détresses, à cause des temps de trouble et de deuil où Nous vivons, Nous ne pourrons pas accorder des secours aussi abondants que Notre cœur le voudrait, Nous ne laisserons cependant pas de faire tout ce qu'il Nous sera possible pour détourner les affreuses conséquences que peut produire, au détriment de l'enfance et de la société civile elle-même, l'absence de l'éducation religieuse.

Au reste, il est nécessaire avant tout d'invoquer l'aide divine, sans laquelle tous Nos desseins et toutes Nos sollicitudes demeureraient sans aucun espoir de succès. Nous Nous adressons donc à vous, monsieur le Cardinal, et vous

recommandons chaudement d'exhorter le peuple romain à élever vers le trône de Dieu Notre-Seigneur des prières ferventes pour qu'il daigne maintenir entière en cette Cité sainte la lumière de la foi catholique, que prétendent obscurcir ou même éteindre les sectes hérétiques qu'on accueille maintenant avec honneur, et les autres impiétés qui conspirent ensemble pour renverser la Pierre très-ferme contre laquelle, ainsi qu'il est écrit, les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Dans le cœur des Romains la dévotion envers l'Immaculée Mère du Sauveur est ancienne; mais, en ce moment où les périls sont plus pressants, ils doivent recourir plus souvent et avec plus d'ardeur à Celle qui a écrasé le serpent et vaincu toutes les hérésies.

Dans ces jours qui ramènent la mémoire solennelle des glorieux apôtres Pierre et Paul, que les Romains se prosternent dans leurs basiliques et qu'ils les conjurent d'intercéder auprès de Dieu en faveur de la ville qu'ils ont sanctifiée de leur sang, et à laquelle ils ont laissé le dépôt de leurs cendres comme un gage de leur incessante protection. Faisons une douce violence de supplications aux célestes Patrons de Rome, qui, soit par le sang, soit par les œuvres du ministère apostolique, soit par les saints exemples, ont rendu plus ferme dans le cœur de nos pères la foi qu'on voudrait arracher du sein de leurs enfants; et Dieu se laissera attendrir, il aura pitié de nous, il ne permettra pas que sa religion devienne la risée des méchants.

En attendant, recevez, monsieur le Cardinal, la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons du fond de Notre cœur à vous, au clergé et à tout Notre peuple bien-aimé.

Du Vatican, le 26 juin 1878.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La lettre du Saint-Père. — Mort de la reine Mercédès d'Espagne. — Le Pape et l'empire d'Allemagne. — Le congrès de Berlin; état des négociations. — Troubles de Marseille. — La fête du 30 juin.

4 juillet 1878.

Nous venons encore de traverser une semaine féconde en évènements. Signalons tout d'abord la Lettre que le Saint-Père vient d'écrire au Cardinal-Vicaire sur l'enseignement religieux dans les écoles. Nos lecteurs viennent de l'avoir sous les yeux; ils ont vu, par conséquent, que si elle s'applique spécialement à la situation de Rome, elle ne convient pas moins à la situation de la France, de la Belgique et de beaucoup d'autres pays. En effet, l'une des phases de la lutte contre l'Église est la guerre acharnée que la libre pensée fait partout à l'enseignement religieux. A Rome, on veut bannir le catéchisme des écoles; c'est le même but que l'on poursuit en France en demandant l'enseignement laïque; c'est ce but que va probablement poursuivre le nouveau ministère belge, malgré l'esprit même de la constitution de ce pays. On a la presse pour les hommes faits, les Universités et les collèges pour la jeunesse, on essaye d'avoir les écoles pour les enfants, et c'est ainsi qu'on travaille à former une société sans Dieu. La parole de Léon XIII s'élève, au milieu du tumulte, pour indiquer la nécessité de l'enseignement religieux ; elle indique en même temps aux catholiques le devoir qui les presse de défendre cet enseignement et de lutter de toutes leurs forces pour conserver au moins une liberté qui leur permet d'élever leurs enfants dans la foi à Jésus-Christ et à son Église.

Un grand deuil vient de frapper l'Espagne. La reine Mercédès, fille du duc de Montpensier et belle-sœur du comte de Paris, est morte, le 27 juin, après une courte maladie. Elle avait épousé le roi Alphonse au mois de janvier dernier, et moins de six mois après, presque au lendemain de l'anniversaire de sa naissance, — elle était née le 24 juin 1860, — à l'âge de dix-huit ans, elle est enlevée à l'amour du jeune roi, qui est inconsolable, et à l'affection d'un peuple qui appréciait ses excellentes qualités. Elle est morte, ne regrettant pas la vie pour elle-même, mais pour son mari et pour sa famille, dans les sentiments d'une vive piété, en digne princesse espagnole, en digne petite-fille de saint Louis.

Devant ces soudaines catastrophes, on comprend mieux que jamais la vanité des choses humaines. Le mariage de la reine Mercédès avait été mal vu par un certain parti; d'autres fondaient sur cette union des espérances qui pouvaient paraître solides. En quelques jours, tout disparaît: il ne reste qu'une tombe et un grand exemple de plus de la fragilité de nos desseins.

La mort de la reine Mercédès, qui est un deuil pour l'Espagne, est aussi un coup sensible pour la France. Quelle que soit la situation politique actuelle de notre pays, nous ne pouvons oublier que cette jeune reine, si tôt enlevée par la mort, appartenait à l'illustre maison qui a fait la France si grande et si glorieuse dans le passé. Française d'origine, elle avait été élevée en France, elle aimait la France, et un jour aurait pu venir où, grâce à son influence, la réconciliation se serait faite au-delà des Pyrénées comme elle s'est faite ailleurs, en attendant qu'elle se fasse non pas seulement entre les membres des familles princières, mais entre les princes et les peuples.

—

Le Pape, qui est le Père commun de la grande famille chrétienne, a envoyé ses consolations au jeune roi Alphonse, comme il avait envoyé ses compliments de condoléance et de félicitations au vieil empereur d'Allemagne, menacé une seconde fois dans sa vie par les passions révolutionnaires. Mais, si nous en jugeons par les documents que vient de publier *le Moniteur officiel de l'empire allemand,* il ne paraît pas que les terribles leçons des évènements aient été encore bien comprises par les vainqueurs de 1870.

Nos lecteurs savent déjà que S. S. Léon XIII avait notifié à l'empereur Guillaume son avènement au trône pontifical par une lettre écrite *manu propria,* et que l'empereur y répondit avec politesse, mais sans indiquer qu'il songeât à mettre fin à la persécution désignée sous le nom de *Kulturkampf.* Le *Moniteur* allemand publie la réponse impériale :

Berlin, 24 mars 1878.

Guilelmus Dei gratia Imperator et Rex Leoni XIII summo ecclesiæ romanæ catholicæ pontifici salutem. (En latin.)

J'ai reçu avec reconnaissance, par l'intermédiaire du gouvernement confédéré de Sa Majesté le roi de Bavière, la lettre du 20 février par laquelle Votre Sainteté a eu la bonté de m'informer de son élévation au siège papal.

Je vous félicite sincèrement de ce que les voix du Sacré-Collège se soient réunies sur votre personne, et je vous souhaite de tout cœur un gouvernement béni de l'Église confiée à votre garde. Votre Majesté relève avec raison ce fait que mes sujets catholiques, de même que les autres, prêtent à l'autorité et aux lois l'obéissance qui répond aux enseignements de la commune foi chrétienne.

Me référant au coup d'œil que Votre Sainteté a jeté sur le passé, je puis ajouter que, pendant des siècles, les sentiments chrétiens du peuple allemand ont conservé la paix dans le pays et l'obéissance envers les autorités de ce pays, et qu'ils garantissent que ces biens précieux seront également sauvegardés dans l'avenir.

J'emprunte volontiers aux paroles amicales que vous m'avez adressées l'espoir que vous serez disposé, avec l'influence puissante que la Constitution de Votre Église accorde à Votre Sainteté sur tous les serviteurs de cette Église, à agir en sorte que ceux de ces serviteurs qui l'ont négligé jusqu'ici, suivant dorénavant l'exemple de la population dont l'éducation spirituelle leur est confiée, obéissent aux lois du pays qu'ils habitent.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien agréer l'assurance de ma plus haute considération.

GUILELMUS, *imperator et rex.*
(en latin).
Contre-signé : DE BISMARCK.

A Sa Sainteté le pape Léon XIII.

Le Saint-Père, dans une seconde Lettre datée du 17 avril, exprima de nouveau l'espoir que l'entente qui avait autrefois existé serait rétablie et insinua que le moyen de ramener cette entente serait de modifier diverses dispositions légales en vigueur en Prusse. L'empereur ne répondit pas à cette lettre, mais le Pape lui écrivant de nouveau à l'occasion des attentats, le Prince impérial a enfin répondu par la lettre suivante, qu'a fait connaître le *Moniteur officiel* du 1er juillet :

Berlin, le 10 juin 1878.

L'empereur, mon père, n'est malheureusement pas encore en état de remercier Votre Sainteté pour la sympathie témoignée à l'occasion de l'attentat du 2 de ce mois.

Je considère donc volontiers comme un de mes premiers devoirs de vous remercier sincèrement à sa place pour l'expression de vos sentiments amicaux. L'empereur avait retardé sa réponse à la lettre de Votre Sainteté du 17 avril, dans l'espoir que des explications confidentielles fourniraient la possibilité de renoncer à exprimer par écrit une opposition de principes qui ne sauraient être évitée si l'on continue l'échange de correspondances dans le sens de la lettre de Votre Sainteté datée du 17 avril.

La teneur de cette dernière lettre m'amène malheureusement à admettre que Votre Sainteté ne croit pas pouvoir accomplir l'espoir exprimé dans la lettre de mon père datée du 21 mars, que Votre Sainteté recommanderait aux serviteurs de votre Église l'obéissance envers les lois et l'autorité de leur pays.

Quant à la demande exprimée dans votre lettre du 17 avril, que la Constitution et les lois de la Prusse soient modifiées conformément aux dogmes de l'Église catholique romaine, aucun monarque prussien ne saurait l'accepter, par la raison que l'indépendance de la monarchie, dont la sauvegarde m'est confiée en ce moment comme l'héritage de mes ancêtres, comme un devoir à remplir envers le pays, serait diminuée si le libre mouvement de sa législation était subordonnée à une puissance étrangère.

Si donc il n'est pas en mon pouvoir, et que, peut-être, il ne soit pas au pouvoir de Votre Sainteté de clore maintenant une lutte de principes qui, depuis un siècle, a été plus sensible dans l'histoire de l'Allemagne que dans l'histoire des autres pays, je n'en suis pas moins prêt à traiter les difficultés qui résultent pour les deux parties du conflit que nous ont légué nos pères dans un esprit de conciliation et, dans des sentiments favorables à la paix qui sont le fruit de mes convictions chrétiennes.

Dans la supposition que ces dispositions sont conformes à celles de Votre Sainteté, je ne renoncerai pas à l'espoir, que là où une entente n'est pas possible sur le terrain des principes, les dispositions conciliatrices des deux parties ouvriront pour la Prusse aussi les voies pacifiques qui n'ont jamais été fermées à d'autres États.

Que Votre Sainteté agrée l'expression de mon dévouement personnel et de mon respect.

FRÉDÉRIC GUILLAUME, prince impérial.
PRINCE de BISMARCK.

A Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Le gouvernement allemand n'est donc pas encore disposé à renoncer au *Kulturkampf;* on peut seulement espérer qu'il ne le poussera plus avec la même rigueur.

Le Congrès de Berlin tiendra-t-il mieux compte du Memorandum que le Saint-Père lui a fait communiquer par les plénipotentiaires de France et d'Autriche, les deux seules puissances catholiques qui aient voix au Congrès, le Pape ne pouvant s'adresser aux plénipotentiaires italiens, qui sont excommuniés? Le Pape réclame en faveur des catholiques d'Orient, et il rappelle que lorsqu'il s'agit de questions religieuses, le Saint-Siége ne peut rester étranger aux délibérations diplomatiques. Il est probable qu'on croira en avoir fait assez en stipulant la

liberté de conscience pour tous les sujets des nouveaux États et de l'empire turc et l'égalité de tous les citoyens devant la loi, quelle que soit leur croyance.

Au reste, si l'on en croit les rumeurs optimistes, l'œuvre du Congrès avance rapidement vers une heureuse conclusion. La Bulgarie du traité de San-Stefano est divisée en deux parties, dont une reste à la Turquie, tout en obtenant son autonomie pour ses affaires intérieures ; le Monténégro est légèrement agrandi et touche à la mer ; la Roumanie, déclarée absolument indépendante, perd la Bessarabie et gagne la Dobrutcha, avec quelques cantons sur la rive du Danube ; la Bosnie et l'Herzégovine vont être occupées par l'Autriche, au nom de la Turquie, et l'on s'occupe de chercher ce qu'on pourrait bien donner à la Grèce.

En somme, la Russie, qui a l'air d'abandonner une partie du traité de San-Stefano, garde toutes les positions importantes qu'elle a conquises et a un pied au sud des Balkans, qui ne forment pour la Turquie qu'une frontière déjà entamée ; l'Angleterre, qui paraissait si ferme d'abord, abandonne la Turquie à son malheureux sort et songe sans doute à quelque compensation effective pour elle ; l'Autriche, pour rester fidèle à l'alliance dite des trois empereurs, se laisse tout doucement pousser vers l'Orient, sans s'apercevoir qu'elle compromet ses provinces allemandes ; l'Italie, qui voudrait se fâcher, n'est pas assez forte pour l'oser, la Grèce attend, et la victoire reste à la politique allemande et à la politique russe.

Mais la Turquie témoigne tout haut son mécontentement, et déclare que si l'Autriche occupe l'Herzégovine et la Bosnie, que si la Grèce est agrandie, elle se retirera du Congrès. Déjà, dit-on, les plénipotentiaires turcs ont cessé d'assister aux séances.

Tout n'est donc pas bien clair de ce côté-là, et l'on ne peut vraiment espérer qu'un replâtrage, si tant est qu'on arrive à un replâtrage.

Le 28 juin et les jours suivants, la ville de Marseille a été gravement troublée. On sait que le maire, M. Maglione, appuyé par un conseil municipal dont les membres sont, pour la plupart, étrangers à Marseille, avait interdit les processions extérieures, et particulièrement la procession du Vœu, si chère aux Marseillais. Sur la recommandation de leur évêque, les catholiques se sont soumis. Mais on ne leur avait pas interdit de déposer des couronnes près de la statue de Belzunce, et ils vinrent en grand

nombre déposer ces couronnes, témoignages de la reconnaissance des Marseillais pour le charitable évêque. Cette manifestation ne pouvait que déplaire aux hommes pour qui le mot république est synonyme d'impiété. De là des troubles, des cris injurieux, le chant de la *Marseillaise*. Il y eut des luttes. Les couronnes furent arrachées de force, et des forcenés firent subir à la statue d'indignes outrages. Quelques-uns essayèrent de la renverser. Dans l'après-midi, les catholiques qui se rendaient à la cathédrale provisoire de Saint-Martin, furent insultés et bousculés; il fallut, pour protéger les fidèles, l'intervention de la force armée, appelée tard, et qui n'avait reçu que des ordres peu énergiques. La population marseillaise est très-excitée. M. Maglione avait quitté la ville; le principal adjoint qui le remplaçait a montré sa partialité pour les fauteurs des désordres. Enfin l'on a proposé d'enlever la statue de Belzunce et de la reléguer dans un musée. Il ne sera pas facile de faire accepter une telle mesure à une population qui vénère la mémoire de l'héroïque évêque, et de nouveaux troubles sont à craindre. Au reste, en cette circonstance, les catholiques se sont conduits avec une grande fermeté. Forts de leur droit, ils ont résisté à d'injustes attaques. La municipalité de Marseille a encouru une lourde responsabilité; le gouvernement, qui avait déjà eu la faiblesse de ne pas annuler l'arrêté du maire, la partagera, s'il ne prend pas des mesures qui prouvent que les honnêtes gens peuvent encore compter sur sa protection. Mais, quoi qu'il arrive, l'impiété s'est montré une fois de plus telle qu'elle est: il est fâcheux pour la République que se soit de son nom que s'autorisent ces hommes qui ne peuvent supporter les hommages rendus à un évêque et à Dieu.

—

Les nouvelles arrivées de Marseille inauguraient tristement la grande fête nationale du 30 juin, que Paris a célébrée avec le plus grand éclat, mais sans que les organisateurs de la fête aient songé à reporter vers Dieu la pensée de tout ce peuple immense, à qui l'on ne présentait que des spectacles, des drapeaux, des lampions, des lanternes vénitiennes, des jeux et des feux d'artifice. Le matin, les catholiques ont prié le Sacré-Cœur; l'après-midi, les églises se sont encore remplies de fidèles priant pour la France. Et l'on a pu voir ainsi, le 30 juin, trois Paris bien différents: le Paris chrétien, fort de sa foi et de ses œuvres, et formant une armée bien plus nombreuse qu'on ne

pense; le Paris révolutionnaire, que représentaient des bandes turbulentes, criant et hurlant la *Marseillaise* et se jetant à travers la foule au risque de produire les plus regrettables accidents; enfin, le Paris indifférent, cette grande masse qui vit dans le présent, ne songeant qu'à ses affaires et à ses plaisirs, fière d'appartenir à Paris, fière de se montrer aux étrangers, respectant l'ordre, sans en connaître les conditions, et ne voyant le mal que lorsqu'il est venu. Noyées dans l'immense multitude qui ne voulait qu'admirer et s'amuser, les bandes révolutionnaires n'ont pu que jeter par ci par là quelque trouble; mais on sentait un frémissement, une surexcitation de mauvais augure. Paris était joyeux et en fête, mais le chant de la *Marseillaise* assombrissait la joie: ce n'est pas avec ce cri de guerre et de haine qu'aurait dû se célébrer la fête de la paix, de la concorde et du travail et que pouvait se produire l'apaisement général que le *Journal officiel* a bien voulu voir dans le compte-rendu qu'il a donné de la journée du 30 juin.

Le journal qui représente le mieux le parti aujourd'hui triomphant, la *République française,* qui a prétendu voir aussi dans cette journée la fête « de la concorde et de la réconciliation entre toutes les classes, entre tous les citoyens, » ne veut pas qu'on s'y méprenne. Pour elle, il y a des classes proscrites, des citoyens hors la loi, ce sont les catholiques, qui sont pourtant la majorité de la nation. « Réjouissons-nous donc, dit-elle, sans « toutefois triompher, car la fête du 30 juin ne doit durer qu'un « jour, et notre lutte contre les ennemis irréconciliables de la « raison et de la liberté, de la justice et du progrès, *doit être* « *éternelle* comme la haine qu'ils ont vouée à toutes ces grandes « et nobles causes. » C'est toujours le cri de M. Gambetta: *Le cléricalisme est l'ennemi.* Ainsi, pour ces hommes qui ne parlent que de concorde et de réconciliation, la religion de Jésus-Christ est l'ennemie de la raison, de la liberté, de la justice, du progrès; ce sont les doctrines matérialistes qui auront le triomphe de ces grandes choses. L'histoire est là pour prouver le contraire; les actes révolutionnaires fortifient tous les jours cette preuve; nous n'avons pas à insister, mais que penser d'une fête à laquelle ses organisateurs donnent ce caractère? comment reconnaître une fête nationale, là où l'on nous montre comme conséquence la proscription de la religion du pays et des hommes qui s'en sont toujours montrés les plus fidèles et les plus dévoués serviteurs?

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Le 10 juin, le Saint-Père a reçu, en audience spéciale, les curés des cinquante-quatre paroisses de Rome et les délégués laïques de chacune de ces paroisses, qui tous ensemble composent la société de Saint-François Régis, dont le président est le vice-gérant de Rome, Mgr Lenti. Le but de cette société est de procurer par tous les moyens en son pouvoir, et, au besoin, par des secours pécuniers, la légitimation des unions illégitimes, au double point de vue de la réception du sacrement de mariage et de l'accomplissement des actes civils pour l'inscription des enfants. Afin d'aider la société à remplir ce but, le Saint-Père lui avait déjà fait parvenir de notables subsides. C'est pour l'en remercier et pour lui exposer les heureux résultats obtenus jusqu'ici et ceux que l'on poursuit encore que la société de Saint-François Régis s'est rendue â l'audience dont je parle. Le Saint-Père a reçu avec une bienveillance toute spéciale les zélateurs de cette œuvre si éminemment chrétienne et il s'est déclaré prêt à leur donner de nouveaux secours chaque fois que les circonstances l'exigeront.

—

Le 18 juin, l'*Osservatore romano* a rendu compte d'une audience récemment accordée par le Saint-Père à Mgr Calabiana, archevêque de Milan. Dans ce compte-rendu, il était fait allusion aux sages mesures adoptées par le Saint-Père au sujet d'une divergence survenue entre l'*Osservatore cattolico* de Milan et l'autorité ecclésiastique. Voici quelles sont ces mesures demandées par l'archevêque et docilement acceptées par les rédacteurs de l'*Osservatore cattolico:* Une lettre d'excuses et de regret paraîtra dans ce journal ; de plus, l'*Osservatore cattolico,* aussi bien que les autres journaux catholiques de Milan, seront soumis jusqu'à nouvel ordre à la révision de trois ecclésiastiques choisis par l'archevêque. Ainsi se trouve terminée une affaire malheureuse, qui avait troublé les journaux catholiques de Milan et mis l'excellent *Osservatore cattolico* en confit avec l'autorité diocésaine.

—

Le même jour, l'Académie des Arcades a célébré, par une séance solennelle de poésie et de musique, les gloires de la prodigieuse élévation de Léon XIII à la Chaire de saint Pierre. Une circonstance spéciale ajoutait encore à l'intérêt de la belle séance des Arcades, c'est que le Pape Léon XIII avait appar-

tenu, comme cardinal, à cette Académie célèbre, qui le salue maintenant sous le titre de *Pastor maximus,* et qui voit en lui le protecteur éclairé, le vrai Mécène de la littérature, de même que son homonyme Léon X le fut pour les beaux-arts.

—

Le 19 juin, l'*Unità cattolica* de Turin a publié une *Communiqué* auquel on attribue la plus haute origine. Le communiqué réfute l'un des célèbres moyens moraux mis en usage par les libéraux pour attaquer la Papauté, et qui consiste à faire croire que le Pape est empêché, par son entourage jésuitique, de réaliser ses bonnes intentions. Après avoir dit que les vrais sentiments du Souverain-Pontife sont exprimés dans son Encyclique et ses discours, le communiqué ajoute :

Pie IX est mort sur la brèche ; Léon XIII a pris son poste, voilà tout. Que les libéraux le retiennent, et se rappellent que, pendant de longues années, ils ont également soutenu que Pie IX était victime de ses conseillers, et que pour se défendre contre la propagation de ces fables, le Pape dut faire connaître à tout instant ses sentiments et ses protestations. Si les discours du Souverain-Pontife ne plaisent pas aux libéraux, qu'ils cesssent de l'insulter, de lui attribuer des propositions contre lesquelles il doit protester ; qu'ils cessent de lui donner des motifs de publier ses plaintes ; qu'ils ne persécutent plus l'Église, le clergé, l'école catholique ; autrement ils pourront l'insulter, mais ne réussiront pas à réduire au silence celui qui a mission de combattre l'erreur et d'enseigner la vérité.

A Rome, tout le monde s'accorde à reconnaître dans ce communiqué la main même de Léon XIII.

—

Le 24 juin, une séance extraordinaire de la Sacrée-Congrégation des Rites a été tenue avant-hier, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, en présence du Souverain-Pontife. Les cardinaux appartenant à la Congrégation des Rites ont été seuls admis à cette séance, c'est-à-dire que les prélats et autres consulteurs ordinaires n'y ont pas pris part.

Dans cette même séance le Saint-Père a réglé d'un commun accord avec les Emes Pères de la Congrégation, le cérémonial à suivre pour la prise de possession de l'archi-basilique de Saint-Jean-de-Latran. On sait que les Papes, après leur couronnement, accomplissent en grande pompe la cérémonie de prise de possession de cette insigne basilique, *mère et maîtresse de toutes les églises du monde.* Les circonstances présentes ne permettent

pas la pompe extérieure qui était jadis en usage, et encore moins la prise de possession directe par le Pape ; c'est pourquoi le Saint-Père a réglé le nouveau cérémonial à suivre, et en même temps il a commis à S. Em. le cardinal Chigi, archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran, le soin d'accomplir la cérémonie, à titre de délégation.

—

Le 27 juin, vers six heures du soir, le Saint-Père, écrit un correspondant de l'*Union*, a reçu en audience solennelle, dans la galerie des Cartes géographiques attenante au musée du Vatican, les employés civils des différents ministères pontificaux. Ces employés, au nombre de plus de mille, étaient rangés par catégories des deux côtés de la galerie qu'ils remplissaient presque entièrement. Le Souverain-Pontife a été salué à son arrivée par d'enthousiastes acclamations, de grands applaudissements et les cris répétés de : *Vive le Pape-Roi !* Sa Sainteté traversa les rangs pressés de tous ces fidèles, adressant à chacun quelques paroles aimables, et alla prendre place sur le trône qui avait été élevé au milieu de la galerie.

Le chevalier Tongiorgi, substitut du ministère des finances, s'avança alors et lut au Souverain-Pontife une très belle-adresse où, après avoir exprimé les félicitations et la consolation de tous pour l'exaltation providentielle de Sa Sainteté au souverain Pontificat, il ajoutait ces paroles :

Permettez-nous encore, Très-Saint Père, de vous témoigner les sentiments de notre éternelle gratitude. Nous avons perdu dans le grand Pie IX plus qu'un souverain, un Père, et c'est un Père plus qu'un souverain que nous avons acquis en vous. Non, nous n'oublierons jamais que dès les premiers jours de votre Pontificat, quand votre esprit préoccupé de mille graves pensées ne pouvait s'empêcher, malgré sa robuste trempe, d'être troublé en face d'un avenir plein de menaçantes incertitudes, votre cœur généreux ne souffrit point d'arrêt et que dans un heureux élan vous daignâtes nous tranquilliser en nous assurant que les munificences de Pie IX nous seraient continuées. Très-Saint Père, ce que le cœur éprouve dans certaines circonstances, la parole ne peut guère le rendre. Du reste, plus qu'en paroles nous désirons vous montrer par des faits notre affectueux dévouement.

Daigne le ciel exaucer notre vif désir de pouvoir servir de nouveau le Saint-Siège rentré dans la plénitude de ses droits ! En attendant, nous voici prêts à obéir à vos ordres, quelque partie de l'action catholique que vous daigniez nous confier ! Ce sera pour nous un

grand et désiré honneur si nous pouvons en quelque manière concourir à l'accomplissement de cette grande idée, aussi ancienne, il est vrai, que l'Église, mais à laquelle votre parole, non moins féconde qu'opportune, a su donner une nouvelle jeunesse, l'alliance entre la Religion avec tous les droits et les gloires qui lui appartiennent, et la civilisation sans les erreurs qui la corrompent.

Le Saint-Père, profondément touché des sentiments exprimés dans cette adresse, y a répondu par un intéressant discours dans lequel il a dit que si la consolation de ses employés civils était grande pour l'audience qui leur était accordée, sa consolation à lui n'était pas moins grande en les voyant réunis autour de sa personne et en entendant les sentiments de fidélité dont ils sont animés et qui sont une éloquente et continuelle protestation contre toutes les usurpations commises au détriment du Saint-Siége. Sa Sainteté a ajouté que « c'était un exemple « vraiment splendide de fidélité et de constance que celui « donné par un si grand nombre d'officiers civils qui n'ont jamais « failli à leur devoir et se sont toujours conservés fidèles et « dévoués à la sainte cause de la justice dans un siècle où cette « cause est si souvent abandonnée et trahie. Ces nobles senti« ments, qui animent tous les employés de l'État pontifical, a « continué le Saint-Père, nous les connaissions pleinement et « depuis longtemps ; c'est pourquoi nous avons voulu déclarer « dès les premiers jours de notre pontificat que les bienfaisantes « dispositions de notre glorieux et regretté prédécesseur seraient « à votre égard entièrement maintenues, et nous sommes « heureux de vous le confirmer de nouveau aujourd'hui, quoique « le Saint-Siége se trouve dans un état économique peu floris« sant.

« C'est à vous maintenant à persévérer dans la noble voie « où vous êtes entrés et à vous montrer de plus en plus dignes « de la cause que vous avez servie et à laquelle vous êtes restés « si courageusement fidèles. Continuez à garder cette attitude « digne et honorée qui, en vous conciliant l'amour des bons, « l'estime et le respect de vos adversaires même, nous console « et nous soutient au milieu des amertumes et des difficultés « de Notre ministère pontifical. »

Le Saint-Père a terminé son discours en appelant sur tous les employés et sur leurs familles les bénédictions du Ciel ; puis, accompagné de S. Em. le cardinal Randi et du chevalier Tongiorgi, Sa Sainteté a parcouru la seconde moitié de la gale-

rie et s'est fait présenter chaque employé, ayant pour tous les paroles les plus aimables et leur donnant sa main à baiser.

A propos des audiences habituelles, qui se succèdent invariablement et à tour de rôle chaque jour de la semaine, un correspondant du *Monde* donne la liste officielle suivante, telle qu'il a pu la transcrire du tableau affiché dans l'antichambre pontificale :

LUNDI. — (*Matin.*)

L'Eme secrétaire des Mémoriaux,
L'Eme Cardinal-Vicaire,
Mgr le secrétaire des Brefs aux princes.

LUNDI. — (*Soir.*)

Mgr le secrétaire du Concile,
1er *lundi,* Mgr le président de l'Académie ecclésiastique,
2e *lundi,* Mgr le promoteur de la Foi,
2e *lundi,* Mgr le secrétaire de l'Immunité ecclésiastique.

MARDI. — (*Matin.*)

L'Eme secrétaire des Brefs,
L'Eme pro-dataire avec Mgr le sous-dataire,
Mgr l'aumônier secret,
Le Rme maître des palais apostoliques.

MARDI. — (*Soir.*)

2e *et* 4e *mardis,* Mgr le commandeur du Saint-Esprit,
Mgr l'économe de la Rév. fabrique de Saint-Pierre,
Mgr le secrétaire de la Propagande pour les affaires du rite oriental.

MERCREDI. — (*Matin.*)

Mgr le secrétaire du Consistoire,
Mgr le secrétaire des lettres latines.

MERCREDI. — (*Soir.*)

Mgr l'assesseur du Saint-Office,
Mgr le secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

JEUDI. — (*Matin.*)

Les consulteurs de la Congrégation du Saint Office,
L'Éme secrétaire des Mémoriaux,
L'Éme préfet de la Propagande,
1er *et* 3e *jeudis,* l'Éme préfet des Évêques et Réguliers,
Id., l'Éme préfet du Concile,
2e *et* 4e *jeudis,* l'Eme préfet de l'Économie de la Propagande,
Id., Mgr le secrétaire des Brefs aux princes.

JEUDI. — (*Soir.*)

1er *et* 3e *jeudis,* l'Éme préfet des Études,

Mgr l'auditeur de Sa Sainteté,
2e *et 4e jeudis*, Mgr le secrétaire des Rites.

VENDREDI. — *(Matin.)*

L'Éme secrétaire des Brefs,
L'Éme cardinal grand-pénitencier,
3e *vendredi*, le Rme P. secrétaire de l'*Index*.

VENDREDI. — *(Soir.)*

Mgr le secrétaire des Évêques et Réguliers.

SAMEDI. — *(Matin.)*

L'Éme pro-dataire avec Mgr le sous-dataire,
Mgr le secrétaire des lettres latines.

SAMEDI. — *(Soir.)*

1er *samedi*, Mgr le secrétaire de la Visite *ad limina*.
3e *samedi*, Mgr le secrétaire des Indulgences et Saintes-Reliques.

DIMANCHE. — *(Soir.)*

Mgr l'auditeur de Sa Sainteté,
Mgr le secrétaire de la Propagande.

A ces audiences habituelles il faut ajouter celles qui sont accordées tous les jours à l'Eme cardinal secrétaire d'État ou à son substitut, comme aussi les audiences régulièrement établies à tour de rôle pour les supérieurs ou procureurs généraux des ordres religieux. Il y faut ajouter aussi les séances ou congrégations de cardinaux qui se tiennent devant le Souverain-Pontife pour les affaires d'importance spéciale, les réunions consistoriales, les audiences particulières et publiques, les réceptions des ambassadeurs, etc. On a ainsi une idée générale de l'infatigable sollicitude avec laquelle le Vicaire de Jésus-Christ doit veiller et veille, en effet, à l'expédition des affaires qui se rattachent aux intérêts du Siège apostolique et de l'Église entière

---

L'ÉTUDE DE LA PHILOSOPHIE

COMPLÉMENT DE L'ÉDUCATION DES CLASSES DIRIGEANTES.

Le 13 juin dernier, Sa Sainteté Léon XIII adressait aux élèves des séminaires Romain et Pie, réunis avec leurs directeurs dans la salle du Consistoire, sous la présidence du Cardinal-Vicaire, un discours latin, qui a été reproduit par les *Annales catholiques* (22 juin 1878). Dans cette

remarquable allocution nous relevons un passage qui fera la base de ce travail. Ce passage le voici :

« *Il faut encore,* disait le Souverain-Pontife aux élèves de ses séminaires, *que vous vous donniez assiduement à l'étude de la philosophie qui forme la base et la juste mesure des autres sciences et que vous l'appreniez d'après l'excellente méthode et les principes très-sûrs, que les plus illustres maîtres de la sagesse chrétienne et surtout le Docteur angélique ont suivis et qu'ils ont laissés comme exemple à la postérité.* »

Nous avons pensé que le conseil parti de haut, pouvait aussi profiter à la jeunesse des classes dirigeantes sortie des bancs du collége, et appelée, elle aussi, à promouvoir dans de certaines limites le régne de Jésus-Christ ici-bas.

Ce qui fortifie cette pensée, ce sont encore des paroles pontificales ; ces paroles, nous les tirons cette fois de l'Encyclique *Inscrutabili,* admirable enseignement que les catholiques du monde entier ne sauraient trop méditer.

« *Pour vous, vénérables Frères,* dit Léon XIII aux évêques du monde entier, *votre devoir est d'employer vos soins les plus assidus à répandre au loin, dans le champ du Seigneur, la semence des célestes doctrines, et à faire pénétrer de bonne heure, dans l'esprit des fidèles, les preuves de la foi catholique, pour qu'elles y poussent de profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs. Plus les ennemis de la religion font d'efforts pour enseigner aux hommes sans instruction, et surtout aux jeunes gens, des notions qui obscurcissent leur esprit et corrompent leur cœur, plus il faut travailler avec ardeur à faire prévaloir non-seulement une habile et solide méthode d'éducation, mais surtout à rendre l'enseignement lui-même, entièrement semblable à la foi catholique dans les lettres et les sciences, et en particulier* DANS LA PHILOSOPHIE *de laquelle dépend en grande partie la bonne direction des autres sciences, et qui loin de tendre à renverser la divine révélation, se réjouit, au contraire, de lui aplanir plutôt la voie et de la défendre contre ceux qui l'attaquent, comme nous*

l'ont enseigné, par leurs exemples et leurs écrits, le grand Augustin, le Docteur angélique et tous les autres maîtres de la science. »

Ces conseils admirables seraient lettre morte, malgré le dévouement apostolique des évêques, si les pères de famille restaient réfractaires. C'est donc à ces derniers que nous faisons un énergique appel, pour les supplier de tenir à ce que leurs enfants cultivent la première de toutes les sciences après la théologie.

Afin de donner un enchaînement logique à ce travail, nous examinerons d'abord : 1° *Ce qu'a été, au XIX*e *siècle, l'enseignement philosophique, chez les classes dirigeantes.* 2° Nous étudierons, *ce qu'il doit être pour arriver à la régénération du pays.*

I

Si nous supprimons les trente dernières années, on peut hardiment affirmer que l'université officielle a élevé la majeure partie de la nation française aujourd'hui aux affaires.

En effet, les petits séminaires et les rares collèges catholiques ne donnaient la nourriture intellectuelle qu'à un très-petit nombre de jeunes gens se destinant au monde. Dans l'université, la culture philosophique fut presque toujours hostile au catholicisme. Sous le premier Empire et sous la Restauration, trônaient Destutt de Tracy et Laromiguière, c'est-à-dire le *condillacisme* et un certain *sensualisme* un peu épuré. Sous Louis-Philippe, Cousin et Jules Simon imposèrent leurs doctrines éclectiques et rationalistes à l'université. Depuis lors l'*Alma Parens* a servi à ses élèves autant de doctrines et de méthodes qu'il y eut de maîtres. De là un dégoût général et bien motivé chez la plupart des élèves, et un jour l'étrange pensée, chez un grand-maître de l'université, de remplacer l'étude de la philosophie par un cours très-maigre de logique qui serait accompagné de quelques notions de théodicée et d'éthique. Les penseurs d'Outre-Rhin et d'Outre-Manche nous envièrent peu cette réforme. Dieu nous garde cependant de

passer sous silence, les très-honorables exceptions que l'université officielle comptait dans ses rangs. M. Amédée de Margerie fera toujours honneur aux institutions auxquelles il a appartenu. A l'opposé de MM. Caro et Janet qui, pour arriver à l'institut, se cantonnèrent dans les régions inoffensives d'un spiritualisme bâtard, l'éminent Doyen de la faculté des lettres de l'université catholique de Lille ne sacrifia jamais aucune de ses convictions religieuses au désir d'avancer.

Quoiqu'il en soit, le naufrage intellectuel dans lequel se débat la génération aux affaires, est complet. Elle n'a jamais étudié la philosophie, elle en avait horreur; lorsque par décorum elle a voulu s'en approprier quelques lambeaux, elle s'est assimilé le venin d'un enseignement perfide et sans ordre. Rien, du reste, n'est plus facile à constater. Parcourons les annales parlementaires, disséquons les discours les plus marquants de nos célébrités les plus notables, analysons les livres et les brochures les plus lus et les plus admirés; observons dans les salons les plus fréquentés les conversations les plus piquantes; partout des lieux communs accompagnés de tirades déclamatoires, peu de logique, absence complète de psychologie et d'éthique, grossières erreurs touchant à la théodicée, le tout saupoudré d'épouvantables affirmations dictées par l'ignorance ou des préventions injustifiables. C'est tout!

Si parfois quelques orateurs sortent du terrain battu, si quelques écrivains s'éloignent de la note vulgaire, c'est qu'ils appartiennent à l'Église catholique, ou qu'ils ont subi son influence. Ou bien encore, nous nous trouvons en face d'intelligences délicates. Écœurées du milieu scientifique dans lequel elles louvoyaient, ces dernières ont consenti à refaire cette éducation philosophique, dont elles étaient dépourvues. Le chauvinisme a pu battre des mains, en célébrant les découvertes considérables et incontestables faites dans le monde des sciences physiques, naturelles et mathématiques, l'observateur français animé de sentiments patriotiques aura toujours le droit de déplorer que les cinquante dernières années aient été une période funeste

pour la culture philosophique. Le dédain pour cette science vénérable est tellement accentué, à l'heure présente, que l'industrie orgueilleuse serait assez disposée à monter au capitole pour y précipiter la philosophie du haut de la roche Tarpéienne.

Ce naufrage a eu ses conséquences lamentables, d'abord dans la sphère religieuse. Par une logique toute naturelle, ceux qui avaient méprisé la philosophie chrétienne comme une science surannée, ont fini par oublier le catéchisme qui est la préface de la philosophie.

La politique s'est également aperçue de cette lacune. A la morale, science des devoirs, a succédé un étroit égoïsme qui a cherché à oublier Dieu, pour ne songer qu'à ses satisfactions matérielles. Dans ce but, Dieu a été refoulé dans ses temples, et l'homme s'est abrité derrière cette grossière idole qu'il avait fabriquée de ses mains, et qui se nomme : *le libéralisme*. A l'heure qu'il est, l'idole aux pieds d'argile est en train de s'effondrer, grâce aux coups de bélier qu'elle reçoit de la démagogie.

L'absence de philosophie devait conduire à la négation des principes du droit naturel. Enfin, là où on n'obéit pas aux données du droit naturel, le droit des gens devient une superfétation. Alors nous nous sommes trouvés en face d'un nouveau code régissant les nations entr'elles. Ce code barbare a été le contre-pied du droit pontifical et de l'antique droit international qui tous les deux s'appuyaient sur les principes du droit canonique. La théorie la plus célèbre et la plus crue de ce nouveau code, a été la suivante : *Chacun chez soi, chacun pour soi,* et comme corollaire : *la raison du plus fort est toujours la meilleure.*

La France ayant osé appliquer cette théorie à Castelfidardo, par une représaille providentielle, l'Europe s'est targuée, en 1870, de la même doctrine léonine pour laisser écraser la Fille ainée de l'Église sous la botte prussienne.

Sur le terrain historique l'absence de philosophie ne s'est pas moins fait sentir. En effet, à la vieille histoire qui à côté des descriptions de sièges et de batailles, plaçait toujours des conclusions morales, conséquences naturelles de la

responsabilité des hommes et des peuples, a succédé une théorie nouvelle dont M. Thiers a été la plus bruyante personnification. La formule de cette doctrine est : *fatalisme.* C'est tout au plus si dans ses derniers volumes le célèbre écrivain a un peu adouci la note. Dans tous les cas, ce rationaliste vaniteux aurait rougi d'être le disciple de Bossuet. Triste conséquence d'une intelligence supérieure qui dédaigna le catéchisme et ne fit jamais grand cas de la philosophie chrétienne.

C'est encore dans la République des lettres qu'on s'aperçoit de l'absence de la philosophie. L'absurde, le désordonné y règnent en maîtres. L'esthétique, cette science du beau qui a ses règles immuables, sorte de miroir qui réfléchit la souveraine beauté, l'esthétique est remplacée par la doctrine du monstrueux dont le style de M. Victor Hugo est le plus célèbre échantillon. Le laid devient le beau, le mal remplace le bien, et le mensonge le plus effronté se substitue à la vérité. Voilà l'histoire de presque toute notre presse contemporaine. Spectacle écœurant qui n'aurait pas lieu, si les bandits de la plume avaient cultivé dans leur jeunesse les sciences philosophiques.

Autrefois, la classe si intéressante des artisans avait ses protecteurs, ses joies, sa vie, son code, ses coutumes, ses fêtes, ses associations, organisation basée sur ce principe philosophique que l'homme ici-bas a des devoirs à remplir envers Dieu, envers lui-même *et envers son prochain.* Par suite de l'absence de culture philosophique dans la classe dirigeante, le travailleur s'est trouvé isolé. Et voici le véritable motif de cet isolement. Le patron se cantonnant dans la nouvelle situation qui lui était faite par l'abolition des corporations, s'est accoutumé à considérer l'ouvrier comme un instrument de travail auquel il ne devait que le salaire. De son côté le soldat du travail s'est aigri, il a maudi la Providence qui l'avait fait naître pauvre, et il a médité les moyens plus ou moins licites de devenir riche. L'attaque individuelle à la propriété d'autrui lui a paru une maladresse, mais la guerre civile lui a semblé un acte de revendication fort légitime. Sans doute, on rencontre des excep-

tions à ces lamentables tendances, néanmoins on peut affirmer sans crainte d'erreur, que la masse de la classe riche et honnête, faute de culture philosophique, s'est beaucoup trop désintéressée de la situation actuelle du travailleur.

L'absence de culture philosophique est donc un fléau général et incontestable ; indiquer le remède formera la seconde partie de ce travail.

(La suite au prochain numéro.)

L'ART CHRÉTIEN

AUX EXPOSITIONS DE 1878

2me article (1).

Il est toujours très-difficile de découvrir les bons ouvrages et de les bien juger dans les expositions, parce qu'ils sont mêlés à un nombre infini de méchants voisins. Si au lieu d'adopter l'ordre alphabétique du Salon annuel ou le désordre systématique du Champ-de-Mars, on adoptait une classification de genres, il y aurait toujours dans chaque salle de grandes divergences, mais nous y verrions ce double avantage que le jugement serait plus facile et que les visiteurs pourraient voir ce qu'ils aiment et éviter ce qui leur déplaît.

Une voix plus autorisée que la nôtre a conseillé jadis aux ecclésiastiques de renoncer à la visite du Salon, en leur citant quelques propos tenus sur leur compte par certains visiteurs. A Dieu ne plaise que nous soyions jamais en contradiction avec un maître ! Et pourtant il nous en coûte de ne pas inviter nos lecteurs à faire avec nous la découverte de quelques tableaux, marbres ou dessins dont nous leur parlerons.

En présence de cette difficulté nous conseillons simplement à ceux qui visiteront, de jeter un regard rapide sur toutes les toiles pour découvrir celles dont nous leur donne-

(1) Voir le numéro du 22 juin.

rons le signalement et de stationner un peu longuement devant celles qui méritent d'être vues, afin d'oublier autant que possible le voisinage. Et quant à ceux de nos lecteurs qui ne se livreront pas à cet exercice pénible, nous ferons tout exprès pour eux un petit déménagement clandestin, et nous leur ferons visiter, en dépit des administrateurs et de leur alphabet, le Salon de l'Art chrétien.

C'est dans ce salon que se donneront rendez-vous les plus belles productions de l'art contemporain, les artistes les plus sérieux et les plus habiles, et le public le plus choisi.

Les amateurs de l'art païen organiseront, s'ils le veulent, un salon de Vénus, où la déesse se métamorphosera de mille manières, changeant de pose, d'attribut, de couleur et de nom, mais jamais de costume. Ici, elle aura des ailes et s'appellera la Renommée ; là, elle sera mangée par des chiens et s'appellera Jésabel. Tantôt le pied dans l'eau, tantôt la tête dans le sang ; jouant avec un lion ou avec un fou, auréolée par des niais qui l'appelleront sainte Madeleine, ou simplement debout sous la toise..... Toujours impudique, presque toujours bête et très-rarement belle.

Et qui sait si l'exhibition de toute cette chair humaine n'aurait pas pour résultat d'en dégoûter un peu tout le monde, à commencer par les auteurs ? Quel service on leur rendrait, et quel bon débarras pour les gens bien élevés !

Nous en avons parlé pour n'y plus revenir et pour établir en passant que là n'est pas le *grand art* et que le véritable génie du beau ne se retrouve absolument que dans les œuvres inspirées par la Foi.

L'art chrétien est toujours vivant et il est plus florissant qu'on ne le croit en général. L'Exposition n'est pas commode pour le faire valoir, mais il a des applications plus élevées. La maison de Dieu est une salle d'exposition où tous les jours nos maîtres étalent des chefs-d'œuvre, qui ne pourraient pas trouver place dans les galandages d'un palais provisoire.

C'est ainsi que nous avons trouvé à grand'peine une petite tête de vierge *(Mater dolorosa)* de M. Michel Dumas,

qui est fort belle et qui est cependant bien loin d'avoir l'intérêt des deux grandes compositions exécutées par ce maître dans l'église de la Trinité. Si nous ne craignions pas de sortir de notre sujet au moment d'y entrer, nous décririons avec un grand plaisir la *Mater dolorosa* et la *Consolatrix afflictorum* de M. Dumas. Nous nous bornerons à recommander à nos lecteurs, dans ce second sujet, les admirables figures de l'Alsace et de la Lorraine.

Puis rentrant dans le bazar, nous y continuerons la recherche des tableaux religieux en nous efforçant de ne pas nous rappeler cet axiome de Platon : « le Beau est la splendeur de l'ordre, » ni ce vers de Lamartine :

Tout est bien, tout est bon, tout est grand *à sa place ;*

car, en présence de ces grandes vérités, l'on se demande si la première correction à faire aux expositions ne serait pas de les supprimer. Or nous n'avons pas voix sur ce chapitre et notre tâche est de chercher les violettes sous les amas de feuilles mortes et de distinguer leur parfum au milieu des odeurs malsaines et violentes du sérail, du chenil et de l'estaminet.

Que d'artistes ont été dévoyés par cette institution devenue monstrueuse ! Ils ont voulu briller, se surpasser par des inventions de l'autre monde, ébahir le public et il en est résulté que cette pensée dominante a absorbé la pensée première de la composition.

Quand on peint sainte Cécile en vue d'attirer l'attention du public, sans se préoccuper du caractère ni de l'histoire de son héroïne, ainsi que l'a fait M. Dubufe, l'on a beau être fort, on ne fait pas de l'art chrétien et l'on ne fait pas une sainte Cécile.

C'est ainsi qu'un pensionnaire de l'école de Rome nous a envoyé, ces jours-ci, une Résurrection de Notre-Seigneur en présence de laquelle on se demande quel sujet peut bien représenter ce bas-relief ?...

Sainte Cécile ! Quel beau sujet ! Que de grands peintres ont été bien inspirés par son admirable histoire ! Que de chefs-d'œuvre nous lui devons ! et cependant la source n'est

point tarie. Un artiste l'a prouvé cette année en représentant la bienheureuse martyre étendue dans sa propre demeure où le bourreau l'a frappée. Elle est là, sur les dalles de ce *caldarium* qui, pendant trois jours a été arrosé de son sang et des larmes de ses frères en Jésus-Christ. Elle a légué sa maison et ses pauvres au saint pontife Urbain ; elle a remis son âme entre les mains de son céleste époux.....

— Un jour, mon maître travaillait dans une église de Viterbe. Une femme regarda son ouvrage, l'admira et lui dit, en italien : « O signor, comme il faut que vous ayez l'âme belle pour faire de si belles choses ! » Nous avons adopté l'esthétique de cette bonne femme, et devant la sainte Cécile de M. Étienne Gautier, cette pensée nous est revenue, en même temps que le souvenir de cette belle conférence de Notre-Dame où le Père Félix, cherchant à définir la beauté, s'écriait d'une voix que nous croyons entendre encore : « Oh ! dites-moi, avez-vous vu, une fois dans votre vie, le visage d'un saint ? Avez-vous remarqué ce je ne sais quoi de céleste que la sainteté met au front de ses élus, comme le sceau de Dieu sur la chair de l'homme ? »

Pour faire transparaître ce « je ne sais quoi de céleste » à travers l'imitation plastique de la « chair de l'homme, » il faut avoir senti cette inépuisable tendresse, cet enthousiasme ardent, ce charme de la vertu dont notre sainte religion a le secret; il faut avoir l'âme très-pure et très-belle.

Le Jury a décerné à M. Gautier une médaille de première classe, en attendant le jugement de l'avenir.

Ce jugement sera fatal à cette autre sainte Cécile, à qui M. Machard a cru bien faire d'imposer les accords d'un insupportable violon. Cet artiste est encore un de ceux que l'envie de faire sensation a détourné de son sujet. Sous prétexte de *ravissement,* il a fait *s'évanouir* sa musicienne. Cette pamoison sied fort mal au caractère énergique d'une grande dame romaine habituée dès longtemps aux accents de son ange gardien.

Sans doute, c'est passer par la voie étroite et difficile de s'adonner exclusivement à l'art chrétien. Le monde a des attraits et des générosités qui tentent beaucoup d'étourdis. Mais, à bien prendre les choses, combien n'est pas plus grand le charme du métier de celui qui, sous l'action directe des aspirations de son âme et de l'inspiration de son Dieu, consacre sa vie à représenter, par des œuvres sérieuses, les différentes phases de la vie intérieure, les échelons successifs de la perfection évangélique!

C'est ce qu'a entrepris M. Michel, dont les quatre premiers chefs-d'œuvre sont destinés à illustrer une magnifique édition de l'*Imitation* que les éditeurs catholiques ne manqueront pas de nous faire désirer longtemps. Comme Eustache Lesueur, M. Michel a fait de l'art profane, mais comme le Raphaël français il a été bien plus fort quand il a tenu les pinceaux de l'art chrétien. Nous avons cette année la satisfaction de voir que notre peintre mystique n'a pas cherché à montrer la variété de ses talents, comme l'année dernière, et qu'il s'est borné à exceller dans son genre, ce qui suffit amplement à sa gloire.

Un moine lavant les pieds d'un pèlerin représente l'*Humilité;* un autre, passant avec recueillement au milieu de galopins qui l'insultent représente la *Patience*.

Ce bon moine nous a rappelé la réflexion que faisait un Frère des Écoles chrétiennes, que nous avons vu à l'œuvre aux avant-postes, lorsqu'il recevait un caillou dans les plis de son froc: « Merci, mon Dieu, disait-il, cela doit venir d'un ancien élève.»

Réjouissons-nous d'avoir encore des modèles de patience et des artistes capables de peindre l'Humilité!

Georges Lavergne.

CONSTANT CLAUSE

OU LE MODÈLE DES SERVITEURS DE CULTURE

La classe ouvrière des campagnes n'a pas de parchemins qui lui transmettent une longue et glorieuse tradition de vertus

héréditaires, ni d'armoiries pour lui redire par la bouche de ses ancêtres : « noblesse oblige. » Toutefois ce peuple de robustes travailleurs qui dépense ses forces et sa vie au service de l'agriculture, mère nourricière du pays, attaché à la glèbe qu'il arrose de ses sueurs et qu'il travaille de ses mains, a aussi ses titres de noblesse, son bataillon d'élite, ses preux chevaliers et ses héros, dont les vertus, moins connues des hommes parce qu'elles se sont produites sur un théâtre obscur, n'en sont pas moins dignes de notre admiration et des regards de la postérité. C'est donc justice de signaler et de recommander à la reconnaissance publique ces vertus, ces dévouements, ces héroïsmes inconnus qui se sont accomplis au village, et de les placer sous les yeux du peuple des campagnes comme un exemple et un encouragement, en leur disant : Voici vos héros ; ceux-là vous appartiennent, car ils sont sortis de vos rangs ; ils constituent vos titres de noblesse et les témoignages d'estime et d'honneur rendus à leur mémoire vous prouvent que les héroïsmes obscurs qui se cachent sous la blouse du plus humble des serviteurs ne sont ni moins glorieux ni moins dignes de l'admiration et de la reconnaisance publiques que les héroïsmes plus éclatants qui se produisent au grand jour dans les rangs les plus élevés de la société.

On ne sera donc pas étonné que je vienne déposer un pieux hommage d'admiration et de regrets sur la tombe de l'un de ces humbles héros, dont la vie s'est dépensée toute entière dans l'accomplissement du devoir. Il n'a jamais été, pendant sa vie, du nombre de ceux que le monde appelle grands et heureux ; il n'a jamais brillé par l'éclat des richesses ou par la distinction de la science. Non, il ne fut ni riche ni savant ; il fut moins que cela et j'oserai dire, il fut plus que cela ; il a été grand de la plus belle, de la plus pure, de la plus méritoire de toutes les grandeurs, de cette grandeur personnelle que l'homme acquiert par son propre mérite, qui est le fruit d'un travail patient et le reflet glorieux d'une vie irréprochable et sans tache consacrée à l'accomplissement du devoir. Il s'agit, enfin, d'un humble domestique de culture qui sut relever l'humilité de sa condition par les qualités et par la pratique des vertus qui distinguent le serviteur laborieux et fidèle, l'homme du devoir, en un mot, l'homme de bien dans toute l'acception du mot.

Cet homme de bien, c'est Jean-Louis-Constant Clause, dont l'histoire n'est pas longue mais simple et touchante comme une

page de l'Évangile. Il naquit à Berzieux, petit village de la Champagne (Marne), le 6 septembre 1802; il y passa toute sa vie dans l'accomplissement des mêmes devoirs et y mourut le 28 mai dernier à l'âge de soixante-dix-sept ans, après avoir servi pendant soixante-quatre ans la même famille avec cette fidélité, avec ce dévouement affectueux qu'aucune expression ne saurait rendre. Comme on le voit, la vie de labeur commença de bonne heure pour Constant Clause. Il était encore enfant lorsqu'il perdit son père. Comme il avait deux frères plus jeunes que lui, il voulut, pour soulager sa mère, s'engager comme domestique de culture, et, à quatorze ans, il se mit au service de M. Tilloy-Balezeaux, cultivateur, et y resta quarante-deux ans. Pendant cette période de temps Constant Clause a toujours mérité l'estime et la confiance de son maître. Il était son collaborateur actif, vigilant et dévoué. Agriculteur intelligent et laborieux, le premier au travail et le dernier au repos, ne marchandant jamais ni son temps, ni ses services, aiguillonnant les autres domestiques et les hommes de journée par la parole et surtout par l'exemple, choisissant de préférence pour lui la tâche la plus difficile, veillant à la culture des terres, à l'élevage des bestiaux, à la bonne tenue du train, des chevaux et des équipages, faisant au besoin, sans répugnance et même avec empressement, le service réservé à la fille de basse-cour quand celle-ci faisait défaut.

Dans l'accomplissement de cette tâche humble, sans doute, mais si méritoire, Constant Clause n'était pas seulement aiguillonné par l'appât d'un salaire qui n'était d'ailleurs qu'une faible rémunération de ses services; il obéissait à un sentiment plus élevé, à l'amour du devoir. Il n'estimait rien tant que de faire son devoir et de le bien faire. Sous cette blouse du serviteur de culture, il y avait un grand et noble cœur, une fierté d'âme peu commune et une délicatesse exquise de conscience que la moindre injustice blessait au vif. La famille de son maître lui était pour ainsi dire aussi chère que la sienne propre; il aimait les enfants de son maître comme les siens. Aussi entre le maître et le serviteur les distances avaient pour ainsi dire disparu. Une amitié toute d'estime, de confiance et d'affection s'était établie entre eux, amitié dont Clause n'abusa jamais et qui ne s'est pas démentie un seul jour.

Pour moi qui ai vu Constant Clause à l'œuvre dès ma plus tendre enfance, je n'oublierai jamais ce que ma famille doit d'es-

time et de reconnaissance à ce laborieux et honnête serviteur; et quand mes souvenirs me reportent vers ce berceau de ma jeunesse, vers cette vieille maison des Tilloy, aujourd'hui vide, hélas! de la présence de ceux que j'aimais à y revoir, je ne puis séparer de leur souvenir celui du bon serviteur qui me berça, enfant, sur ses genoux, et qui, pendant quarante-deux ans, s'est assis chaque jour à la table commune.

En 1855, M. Tilloy-Balezeaux s'étant dessaisi de son train de culture, Constant Clause se vit obligé de se séparer de son maître. Il s'engagea au service d'un autre Tilloy. Il aimait cette famille Tilloy et il lui semblait qu'en servant un autre de ses membres, il ne changeait point de maître. Il ne se trompait point. M. Tilloy-Aubert et M. Tilloy-Lorette qu'il a successivement servis, l'un pendant sept ans, l'autre jusqu'à sa mort, lui témoignèrent toute l'estime et toute la confiance dont l'avait honoré son premier maître. Là aussi les rapports furent les mêmes. On traitait d'égal à égal avec ce vétéran du service agricole. Et ses maîtres s'honoraient eux-mêmes en honorant de leur amitié, en estimant comme un des leurs celui dont toute la vie s'était dépensée si généreusement au service de la famille; ils avaient compris que c'était justice d'élever à leur niveau la dignité de ce serviteur dont le cœur, en définitive, ne battait pas autrement que le leur, et ils considéraient en lui non le mercenaire qui vend son temps et ses services pour un salaire convenu, mais le serviteur dévoué, l'ami fidèle de la famille.

Modèle des serviteurs, Constant Clause fut également le modèle des époux et des pères. Tout le temps qu'il ne devait pas à son maître, il le consacrait tout entier à sa famille; ses habitudes d'économie et de travail lui permettaient d'assurer une honnête aisance aux siens et de pourvoir à leur bien-être; il rendait sa femme heureuse par l'aménité de son caractère autant que par sa conduite correcte et irréprochable; il élevait ses enfants dans l'amour du travail et dans la crainte de Dieu. Le dimanche, au lieu de suivre le chemin du vice, il suivait assidûment le chemin du devoir et des délassements utiles. Il savait allier les devoirs de sa religion avec ceux de son état, servir Dieu sans rien négliger du service de son maître. Le dimanche était pour lui le jour de Dieu, le jour de la famille, le jour du repos où ce vaillant serviteur penché six jours sur sa charrue, se redressait et ouvrait son âme aux espérances de la foi, son cœur aux joies intimes du foyer. La foi pratique qui inspirait et réglait sa con-

duite était le fondement inébranlable sur lequel reposaient ces belles qualités du cœur, ces sentiments de droiture et de probité et surtout ce sens profond du respect de l'autorité que nous avons toujours admirés en lui. C'est parce qu'il respectait la première autorité qui s'impose à l'homme, l'autorité divine, qu'il sut toujours respecter l'autorité de ses maîtres. Aucun serviteur n'observa plus scrupuleusement cette grande loi du respect qui tend à disparaître, hélas! de nos mœurs, et dont le mépris trop général aujourd'hui, met en péril la société et la famille !

Telle fut l'existence de Constant Clause ; elle s'écoula tout entière sur un théâtre obscur, dans l'accomplissement d'une tâche humble et laborieuse qui ne cessa qu'avec la vie. Arrivé à l'âge du repos, ce vétéran du service agricole ne voulut pas se reposer ; et à ceux qui l'invitaient à ménager ses forces, à jouir en paix de la modeste aisance qu'il avait conquise à la sueur de son front, il aurait pu faire la réponse que le grand Arnauld devenu vieux adressait à ses amis : « Nous nous reposerons dans l'éternité. » Ainsi en fut-il pour Constant Clause. Il ne quita sa charrue que lorsque la maladie à laquelle il succomba vint le coucher sur son lit. Ce fut la fin de ses travaux.

Constant Clause rendit son âme à Dieu le 28 mai, âgé de soixante-dix-sept ans. Sa mort fut, comme l'avait été sa vie, celle du juste et du chrétien ! Elle fut un deuil, non-seulement pour les siens, mais pour tous les habitants de la commune de Berzieux et principalement pour la famille Tilloy au service de laquelle il avait si généreusement dépensé soixante-trois années de sa vie. Chacun disait qu'avec Constant Clause disparaissait à Berzieux la tradition des domestiques du bon vieux temps. — « C'était, disait-on aussi, la probité et la fidélité faites homme; — on n'en fait plus comme celui-là; disait-on encore ». Simple et naïf éloge qui dans la bouche de ses compatriotes surpassait tous les éloges ! Et l'on disait vrai, car aujourd'hui, dans une certaine école on a substitué aux vieilles traditions domestiques qui associaient le serviteur aux membres de la famille, cette maxime nouvelle et tristement anarchique : « Ton ennemi, c'est ton maître. » Aussi ne doit-on pas s'étonner que sous l'influence de cette maxime très en vogue aujourd'hui, les serviteurs de la trempe de Constant Clause soient devenus plus rares que jamais.

Les obsèques de notre digne et vénérable serviteur présentèrent le spectacle de la plus touchante solennité. Toute la

population du pays, les riches comme les pauvres, les maîtres comme les domestiques, sans excepter les représentants de l'autorité municipale, s'y trouvèrent réunis par un sentiment commun de sympathies et de regrets. Le vénérable pasteur célébra un service solennel et sur la tombe qui allait recevoir la dépouille mortelle du défunt, le fils de M. Tilloy-Aubert se fit l'interprète des assistants en rendant un pieux hommage de regrets, d'admiration et d'estime à la mémoire de celui à qui il devait son éducation agricole. S'inspirant des sentiments d'affectueuse reconnaissance dont son cœur était rempli, il les exprima dans ces termes simples et touchants :

« Je conserverai toujours comme un de mes meilleurs souve-
« nirs celui d'avoir été instruit par Constant Clause dans notre
« rude et honorable profession d'agriculteur. Non, je n'oublierai
« jamais ni ses patientes leçons ni ses excellents exemples.

« Il est consolant de voir comme la Providence fait surgir
« de temps à autre de ces hommes qui s'offrent à nos yeux
« comme des modèles achevés du bien, et on peut dire que
« Constant Clause fut de ceux-là. D'ailleurs, vous le savez, la
« probité et la fidélité sont traditionnelles dans cette ancienne et
« laborieuse famille Clause que Berzieux compte à juste titre
« au nombre de ses plus honorables. D'autres pourront se vanter
« de leur fortune, de leurs titres, de leur blason ; mais les
« Clause, eux, peuvent montrer avec fierté leur devise qui fut
« toujours celle-ci : *Honneur et Probité.* »

Cet hommage public rendu à la famille Clause n'a rien d'exagéré. La probité et la fidélité sont traditionnelles dans cette famille, et je pourrais en citer de nombreux témoignages. Un oncle de notre cher défunt, Armand Clause, avait donné à son neveu l'exemple des vertus qui font le bon domestique. Armand Clause resta attaché au service d'un autre Tilloy pendant trente-cinq ans. La mère de Constant Clause, sainte et digne femme, servit avec une fidélité et un dévouement exemplaires, pendant un long veuvage, une autre sainte et digne veuve, une Tilloy aussi, Mme veuve Morin, celle que nous appelions la bonne maman Morin, parce qu'elle était la mère et Providence des pauvres. J'aime à rappeler le souvenir de ces vertus domestiques qui honorent tout à la fois les serviteurs et les maîtres, et en les signalant à l'admiration publique, je voudrais pouvoir en faire aimer la tradition, qui tend, hélas ! à disparaître de nos campagnes.

Un hommage plus solennel et plus autorisé devait être rendu à la mémoire de Constant Clause. Le vénérable pasteur de la paroisse, M. l'abbé Dautheny, qui exerce à Berzieux le saint ministère depuis plus de trente ans, crut devoir déroger à l'usage, en rendant un témoignage public de ses regrets et de son admiration à son digne et fidèle paroissien. Dans une allocution touchante et toute paternelle, il raconta, il loua, comme elle méritait d'être louée, cette vie si modeste et si belle, si laborieuse et si chrétienne. Il prouva ainsi que l'Église, dont il est le ministre, ne mesure l'estime qu'elle fait de ses enfants, ni sur la dignité du rang, ni sur l'éclat de la richesse et de la science, mais sur ce qui vaut mieux que la richesse, les honneurs et la science, sur la dignité et sur la grandeur d'une vie qui s'est consommée toute entière dans l'accomplissement du devoir et dans la pratique de la vertu.

Parmi mes lecteurs, et même parmi mes compatriotes, il s'en trouvera peut-être qui seront tentés de me reprocher de donner une importance exagérée à l'éloge d'un simple domestique de culture, de répandre trop de fleurs sur sa tombe. A ceux-là je répondrai que les vertus qui méritent le plus d'être louées sont celles qui se sont produites loin des grands théâtres, dans l'obscurité d'une condition modeste. Ces vertus qui n'ont jamais recherché les applaudissements des hommes sont les plus méritoires parce qu'elles sont les plus désintéressées. Je répondrai en second lieu que le mérite d'une vie de travail et d'honneur dépensée au service de l'agriculture ne saurait être trop louée à une époque où par suite de la mollesse de nos mœurs, les enfants du peuple des campagnes prennent à dégoût le service de la culture et le dédaignent comme un service humiliant et pénible. Je répondrai encore que le devoir accompli par le plus humble des serviteurs, mérite les mêmes éloges que le devoir accompli par les grands du monde, et que, quelque part qu'elle se rencontre, sous la blouse de l'ouvrier comme sous l'habit galonné d'un prince, la vertu est toujours la vertu, belle de sa propre beauté, grande d'une grandeur toute personnelle, à laquelle les titres et les dignités ne peuvent ajouter qu'un éclat d'emprunt. Et c'est pour cela que la vertu me paraît aussi digne d'être signalée à l'admiration publique quand elle se montre à moi sous la blouse de Constant Clause que lorsqu'elle m'apparaît sous l'habit brodé d'un académicien. Ne soyons jamais jaloux des hommages rendus à la mémoire des glorieux martyrs du

devoir et du travail. Les peuples qui ne savent plus honorer la vertu que lorsqu'elle se produit sur les grands théâtres du monde sont bien près de ne plus savoir pratiquer les vertus modestes et les plus nécessaires au bonheur de la société! On me dira encore: — Mais Constant Clause n'a jamais fait, après tout, que son devoir de domestique! —

En effet, ce brave homme n'a jamais prétendu faire autre chose que son devoir: c'était là toute son ambition; et c'est précisément de quoi je le loue, c'est d'avoir fait son devoir, de l'avoir toujours fait et de l'avoir bien fait, c'est-à-dire courageusement, constamment et jusqu'à son dernier soupir. Mes chers compatriotes de Berzieux et lieux circonvoisins, connaissent-ils beaucoup de serviteurs qui comprennent aujourd'hui le devoir du bon domestique comme Constant Clause l'a compris, et qui, surtout, le pratiquent, comme il l'a toujours pratiqué, c'est-à-dire avec le même dévouement, avec la même probité, avec la même persévérance? Nul d'eux n'oserait le dire. Eh bien! comprendre son devoir et le pratiquer comme Constant Clause l'a compris et pratiqué pendant toute sa vie, c'est la marque d'une vertu plus qu'ordinaire; c'est tout simplement sublime, héroïque! Eh quoi! soixante-trois années d'un service laborieux et continu dans la même famille! soixante-trois années de fidélité au devoir dans l'accomplissement d'un travail obscur, qui enchaîne un homme aux durs labeurs de la culture, qui l'oblige à braver l'intempérie des saisons, les rigueurs du froid et les chaleurs tropicales de l'été, n'est-ce donc rien? Cherchez une carrière mieux remplie et plus laborieuse, et, par conséquent, plus méritoire. Faire cela pendant soixante-trois ans, c'est plus que le devoir accompli, c'est l'héroïsme soutenu, c'est la constance des patients et courageux efforts, c'est le labeur rude et austère des dévouements héroïques, des martyrs du devoir. J'admire l'héroïsme du soldat qui brave la mort pour défendre l'honneur du drapeau national. Mais une heure de courage et d'élan patriotique suffit pour être un héros sur un champ de bataille, et il n'y a guère de Français qui ne soit capable de cet héroïsme. Il y a un héroïsme plus méritoire que celui-là, plus glorieux dans le sens rigoureux du mot: c'est l'héroïsme de l'homme des champs qui reste attaché chaque jour à la consommation du même dévouement, qui y consacre tout son temps.

Enfant de Berzieux, je suis heureux d'honorer mon pays en mettant en lumière l'une de ses gloires les plus modestes et les

plus pures. Fils du premier maître que Constant Clause a servi pendant quarante-deux ans, j'accomplis un devoir sacré que la piété filiale m'imposait en venant au lieu et place de mon père et de ma mère décédés, déposer sur la tombe de celui qui fut leur meilleur serviteur et l'ami dévoué de la famille le juste tribut de regrets et d'affectueuse estime que nous devons à sa mémoire.

Adieu donc, cher Constant, ou plutôt au revoir, car la mort ne vous a séparé de ceux qui vous aiment et qui vous survivent que pour quelques jours : le ciel sera un jour notre rendez-vous commun, et vos vertus sont de celles que le Ciel seul peut dignement récompenser. En vous perdant, Berzieux a perdu l'un des plus honnêtes de ses enfants, votre digne et inconsolable veuve le modèle des époux, votre fils le plus dévoué des pères, et la famille Tilloy le plus fidèle des serviteurs.

En descendant dans la tombe vous léguez à votre postérité non-seulement une honnête aisance laborieusement conquise à la sueur de votre front, mais, ce qui vaut mieux encore, les salutaires exemples d'une vie sans tache et sans reproche, un nom respecté et honoré par tous ceux dont l'estime vaut quelque chose, des traditions de foi, de vertu et de travail qui sont le plus riche patrimoine de la famille et son plus éloquent blason. Et maintenant que vous avez si vaillamment accompli votre tâche terrestre, après tant de sillons creusés, tant de terres ensemencées par vos mains, voici venu pour vous le jour de la grande et riche moisson, le jour où le Père de famille dont nous sommes tous les enfants et les serviteurs, récompense par une félicité éternelle votre vie laborieuse et chrétienne : *Courage bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle dans les petites choses... entrez dans la joie du Seigneur.*

L'abbé A. Tilloy.

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

Première séance générale.

L'Assemblée générale des Comités catholiques s'est réunie le 11 juin, à Paris, comme les années précédentes, dans la grande salle de la Société d'horticulture, rue de Grenelle, 84. Dès la première réunion générale, qui eut lieu le soir, la vaste salle se trouva remplie tout entière. Mgr Richard, coadjuteur de

Paris, prit place sur l'estrade, ayant à sa droite Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert (Amérique du Nord), et à sa gauche Mgr Ordonez, évêque de Riobamba (Equateur), persécuté pour la foi et obligé de quitter sa patrie. On remarquait en outre, sur l'estrade, M. Chesnelong, sénateur, président du Congrès; M. Amédée de Margerie, doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Lille; MM. de Rodez-Bénavent, de la Bassetière et Baudon, qui font partie du bureau; le R. P. Delaporte, M. l'abbé Millault, curé de Saint-Roch; M. de Belcastel, sénateur; M. de Kerjégu, député, etc. Dans l'assistance on distinguait les délégués des comités de province : MM. le comte de Caulaincourt et Champeaux, pour Lille; le vicomte d'Alvimar de Feuquières, pour Chartres; de la Follye, pour Tours; Fayet, pour Châteauroux, etc. Citons encore MM. le comte de Melun, Merveilleux-Duvignaux, de Tarteron, Combier, Carron, anciens membres de l'Assemblée nationale; l'abbé Charles, curé de Saint-Pierre du Gros-Caillou; le baron de Férussac, le comte Caulaincourt, le baron de Montgascon, le vicomte de Saint-Mauris, le baron de Chamborant, le comte de Beaucourt, de Parseval, Descottes, de Bentque, le Comte des Cars, le comte Yvert, le comte de Bréda, le Frère Exupérien, des Écoles chrétiennes; enfin des religieux de divers ordres, et des représentants de la presse catholique de Paris et de la province.

Après la prière faite par Mgr Richard, archevêque de Larisse, qui préside la réunion, M. Chesnelong donne lecture, aux applaudissements de l'auditoire, de l'adresse suivante, envoyée au Saint-Père par le télégraphe :

Très-Saint Père

L'assemblée catholique réunie en ce moment à Paris, au début de ses travaux, se prosterne aux pieds de Votre Sainteté et lui offre humblement l'expression de son amour filial et de son inaltérable dévouement. Elle la supplie de vouloir bien lui accorder la bénédiction apostolique.

M. Chesnelong prononce ensuite un éloquent discours qui est fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée. A notre grand regret, il nous est impossible de le reproduire en entier; voici les passages qui ont le plus vivement frappé l'auditoire :

Nous avons perdu un Pape illustre et bien-aimé qui était à la fois une gloire de l'Église et une grandeur de notre siècle. A peine assis

sur le trône pontifical, il déploya la magnanimité confiante de son âme. L'amnistie fut son premier acte, et il prit l'initiative des plus larges réformes. Il ne s'arrêta qu'au point où les concessions du Prince auraient pu compromettre la mission pacifique et l'indépendance nécessaire du Pontife. La Révolution brisa ses nobles desseins; son premier ministre tomba sous le poignard des assassins, et il dut lui-même chercher dans l'exil un asile contre le crime.

Les armes de la France lui rouvrirent les portes de Rome. Accueilli avec enthousiasme par les populations et soutenu par leur confiance, il répondait à leur amour par un règne bienfaisant lorsque la guerre d'Italie vint l'exposer à de nouvelles épreuves. Une partie de ses Etats fut arrachée à sa souveraineté, la journée de Castelfidardo, si glorieuse pour les vaincus, vint encore restreindre son domaine. Mentana ne put lui en garantir le dernier reste que pour quelques mois. Il fut atteint par le contre-coup de nos propres malheurs; la spoliation fut complétée; la cité des Papes, la ville éternelle devint la capitale d'un royaume, et Pie IX s'enferma au Vatican d'où il ne devait plus sortir qu'après que la mort aurait illuminé son front de l'auréole d'une sainteté récompensée. (Vives et unanimes acclamations.)

Il ne fut plus, pendant sept ans, que le roi des âmes. Mais comme cette royauté fut grande, respectée et sereine! Le monde entier passait devant Pie IX en s'inclinant sous sa bénédiction; et Pie IX parlait au monde avec une éloquence unique et incomparable dont les accents semblaient venir de plus haut que la terre, et où l'on sentait une foi supérieure à l'épreuve, un courage plus haut que l'adversité, une fermeté qui bravait l'injustice, une bonté que l'ingratitude n'avait pu altérer. (Très-bien! très-bien!) Il y avait en lui du grand homme, du héros et du saint; et sa vieillesse semblait, dans les derniers temps, donner un caractère plus touchant à sa majesté sans en diminuer la splendeur. (Bravos prolongés.)

Pie IX n'est plus; mais il a légué à l'univers catholique, comme une triple couronne, les trois grands actes de son glorieux pontificat: l'Immaculée-Conception proclamée, la vérité sociale reconstituée par le *Syllabus* sur ses indestructibles bases, l'infaillibilité pontificale définie. Cela restera toujours et cela suffirait pour attacher à sa mémoire une éternelle bénédiction. (Acclamations répétées).

A la nouvelle de sa mort, d'une extrémité de la France à l'autre, tous les cœurs catholiques se sont émus; une grande explosion de respect et de douleur a éclaté. Les églises de nos villes et les plus modestes chapelles de nos plus humbles hameaux se sont trouvées partout trop étroites pour recevoir les fidèles qui venaient, à flots pressés, rendre au grand Pape un dernier hommage. C'était simple et c'était beau. C'était, au vrai sens du mot, une manifestation catholique; car elle était universelle. C'est aussi une manifestation nationale; la France attestait sa foi par l'unanimité de sa vénération pour cette douce et sainte mémoire. (Sensation générale et profonde).

Et lorsque, à peu de jours de distance, Léon XIII fut acclamé avec une rapidité qui était la marque d'une élection providentielle, lorsque la France catholique apprit que ce saint Pontife d'une science si vaste, d'une doctrine si profonde, d'une fermeté si éprouvée, d'une sagesse si haute, d'une vertu si accomplie, serait désormais le chef infaillible de l'Église et le père de nos âmes, il y eut un tressaillement de joie et d'espérance qui fut comme un second acte de foi nationale. (Très bien ! très bien !)

Dans ces deux mémorables ciconstances, la France s'est montrée naturellement, spontanément, sans vaine ostentation et sans bruyant fracas, telle qu'elle est : je veux dire profondément chrétienne par toutes les fibres de son cœur et par toutes les impulsions de son âme. (Bravos unanimes.)

Nous avons vu, messieurs, se produire, dans ces derniers jours, une manifestation d'un caractère bien opposé ; c'est celle du centenaire qui, après avoir été annoncée avec un si grand renfort de réclames, est venue se perdre dans de creuses déclamations, sur les planches d'un théâtre. (Rires bruyants.)

Cet homme, qui avait été doué d'un si prodigieux esprit et de si vastes facultés, mais qui avait fait de ces dons extraordinaires un si lamentable usage ; — ce malfaiteur intellectuel qui exerça sur son siècle une influence si corrosive, qui fut une puissance mais qui ne fut pas une grandeur (Très-bien ! très-bien !), car il n'y a pas de grandeur là où manquent la moralité de l'intelligence et la dignité de l'âme. (Applaudissements) ; ce soi-disant apôtre de la tolérance qui prépara par les ricanements du cynisme les extravagances du crime, qui provoqua ce rire impie du dix-huitième siècle d'où devait sortir tant de sang ; — cet insulteur de génie qui falsifia l'histoire, prostitua la poésie, fit de la philosophie une école de diffamation, qui méprisa tout, la puissance et la faiblesse, les nobles pudeurs et les saintes tendresses, les gloires les plus pures et les sacrifices les plus magnanimes, la religion et la patrie, la vertu et l'honneur national ; ce contempteur universel qui fit tant de ravages et qui légua tant de ruines : — on aurait voulu que la France saluât en lui le représentant de son esprit et le précurseur de ses destinées !

« Écrasons l'infâme, » tel avait été son cri de guerre, et l'infâme, c'était le divin Crucifié devant lequel, depuis dix-huit siècles, les genoux fléchissent, la foi se prosterne, les puissances s'inclinent, les génies se courbent et les orgueils se brisent, celui qui est la force de la vertu, l'espérance du repentir, le soutien de la faiblesse, la consolation du malheur, le recours suprême des opprimés ; c'est notre maître, notre Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ ! (Très-bien ! très-bien !)

Et on aurait voulu que la France se reconnût elle-même dans l'homme qui avait jeté à la face de Dieu et à la face du monde ce

sinistre blasphème ! On aurait voulu que cette France qui a pu avoir ses heures de colère irréfléchie et de frivolité légère, mais qui a toujours gardé bon cœur et bonne âme, acceptât la solidarité d'une apothéose qui aurait été l'apostasie de sa foi ! Cela était impossible, messieurs, et cela n'a pas été. (Bravos et applaudissements prolongés.)

Il y a encore, grâce à Dieu, une France chrétienne, et je le disais l'année dernière, elle n'a donné à personne le droit d'apostasier en son nom. (Nouveaux applaudissements.)

Après avoir ensuite montré la nécessité de l'alliance de l'Église et de l'État, l'orateur arrive aux œuvres qui montrent que la France ne veut pas de la séparation. Voici la fin de son discours :

Un peuple sans croyance, une justice sans base, le pouvoir au plus audacieux, l'obéissance sans honneur et ne pouvant échapper à la servitude que par la révolte, une société désagrégée, qui ne serait plus qu'un assemblage d'égoïsmes en lutte et d'antagonismes en fermentation ; voilà ce que deviendrait, je n'hésite pas à le dire, notre nation privée du Christ. Quel abaissement et quelle déchéance ! J'en jure par le cœur de la France, elle ne s'y résignera jamais. (Acclamations chaleureuses.)

Voilà pourquoi, messieurs, vous êtes ici. Vous repoussez le divorce ; vous voulez renouer et sceller la vieille alliance. L'œuvre des comités catholiques à laquelle beaucoup, parmi vous, appartiennent, a été formée pour cela. Elle est née, vous le savez, à l'heure de nos désastres, d'une pensée de dévouement à l'Église et à la France. Je reste donc dans mon sujet en rappelant en peu de mots son objet et son but.

Cette œuvre est, en quelque sorte, la synthèse et le couronnement de toutes les autres. Elle suscite et elle complète tour à tour les œuvres particulières, quelquefois même elle y supplée ; elle n'en supplante et n'en absorbe aucune. Elle voudrait faire la grande union des catholiques sur le terrain de la défense religieuse et sociale. Sans se circonscrire dans un but spécial et déterminé, elle aspire à porter son action partout où il y a une vérité à préserver, un droit à revendiquer, une initiative à prendre ou une injustice à réparer. Elle s'interdit toute intervention dans la politique, mais elle fait la garde autour de ces principes de religion, d'ordre et de moralité qui sont, sous tous les régimes, le fondement des sociétés chrétiennes, et aussi autour de ces libertés catholiques, qui sont le droit éternel de l'âme humaine et la condition de son affranchissement.

Elle n'est pas autre, et on ne saurait lui attribuer des visées différentes sans la travestir. Elle est et elle restera cela : elle cesserait

d'exister plutôt que de subir la moindre compromission de sa foi et de son droit. (Applaudissements.)

Donc, je dis aux membres des comités catholiques : Persévérez et redoublez d'efforts. A ceux qui ne font pas encore partie de cette œuvre, je me permets de dire : Venez à nous.

Il ne suffit pas aujourd'hui de se renfermer tristement chez soi pour gémir dans la solitude sur les épreuves de la religion et de la patrie, et prier Dieu de leur venir en aide. Cela est sans doute excellent, mais cela ne suffit pas. La solitude est une grande et sainte chose, mais elle doit servir à mieux préparer le chrétien au combat. La prière est une grande force, mais elle n'est jamais si efficace que quand on prie avec ses frères. Nous vivons à une époque de lutte. L'abstention serait une défaillance ; l'isolement est une faiblesse. (Assentiment unanime.) L'action, l'action concertée est un devoir. (Applaudissements.)

Vous allez, pendant cette semaine, assister à la revue des questions qui touchent aux intérêts catholiques, et par conséquent aux grands intérêts sociaux. Il n'en est aucune qui n'appelle votre active sollicitude, car vous rencontrerez, pour toutes, le péril qui les menace à côté du devoir qui en impose la défense. Je craindrais d'abuser de votre bienveillance en les parcourant toutes; la tâche sera excellemment remplie par d'autres. Mais je vous demande la permission de vous en recommander deux qui me semblent offrir très-particulièrement un intérêt actuel et immédiat.

N'êtes-vous pas frappés, comme moi, messieurs, de l'importance exceptionnelle qui s'attache aux œuvres de patronage chrétien, quelque nom qu'elles portent, en présence de cet immense effort qui se fait, de toutes parts, pour arracher le peuple à la divine maternité de l'Église? Il y a là une croisade de charité qui sollicite tous les cœurs généreux. Unissons-nous donc pour faire aimer le Christ par ceux que le Christ aimait. « Venez, disait-il, vous tous qui portez « avec peine le fardeau du travail et de la fatigue, et je vous sou- « lagerai. » (Applaudissements.)

Eh bien, faisons comme le divin modèle. Aimons le peuple ; rapprochons-nous de lui. Si quelquefois ses préjugés l'éloignent de nous, que la sincérité de nos fraternelles sympathies l'attire et lui donne confiance. Qu'il sente à l'accent de notre foi, au rayonnement de nos cœurs et à l'expansion de notre dévouement que si la vérité chrétienne prescrit à tous des devoirs sévères, elle est aussi la source des douces tendresses, et que le respect et l'amour des faibles font partie de cette vérité. C'est là, messieurs, au premier chef, une œuvre de rédemption populaire et de rénovation sociale. Elle est essentiellement conforme à la tradition catholique ; je me permets de vous y convier.

Je recommande aussi à votre zèle les œuvres d'enseignement. Qui donc pourrait en méconnaître la nécessité et l'opportunité ?

Les libertés que nous avons conquises, on nous les conteste. Les corps religieux qui sont la grande force de l'enseignement chrétien, on les menace. Les écoles chrétiennes qu'on n'ose pas encore atteindre dans leur droit, on essaie, par-ci, par-là, de leur couper les vivres.

La théorie de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, se produit avec plus d'audace que jamais, et on n'a jamais semblé plus impatient de la faire passer dans les faits. Supprimer par une gratuité absolue, dont les contribuables feraient les frais, la concurrence de l'enseignement libre, — après avoir ainsi assuré aux écoles de l'État un monopole de fait, — contraindre les pères de famille à y envoyer leurs enfants ; — mettre enfin l'enseignement religieux hors de l'enseignement de l'État, tel est le plan. Il comprend trois étapes. On avance vers la première ; on poursuit la seconde ; il n'y a encore, je le reconnais, qu'une minorité désavouée qui veuille aborder la troisième. Quoi qu'il en soit, il y a là un grand péril. Bien aveugles seraient ceux qui le nieraient ; bien imprévoyants ceux qui ne s'en préoccuperaient pas.

Eh bien ! sachons proportionner la défense à l'attaque.

Si nos maisons d'éducation chrétienne sont menacées dans leur droit, que nos réclammations s'élèvent pour le faire respecter. Si elles sont atteintes dans leurs conditions d'existence matérielle, ouvrons nos cœurs et nos bourses et suppléons par nos sacrifices à la privation ou à la dimunition des libéralités officielles. Si on les supprime à titre d'écoles publiques, maintenons-les à titre d'écoles libres et que le nombre de leurs élèves soit une protestation vivante contre d'injustes exclusions.

En un mot, défendons le terrain pied à pied par nos sympathies vigilantes et par nos fermes revendications. C'est la lutte pour l'autel et pour les foyers, pour la foi du pays et pour le droit des familles. Soutenons-la avec courage et ayons confiance. Il y a des degrés d'iniquité que la conscience publique arrêtera toujours au passage par une invincible réprobation. Dieu gardera, quoi qu'on dise, sa place dans nos écoles, et la France, quoi qu'on fasse, gardera avec sa foi le principe de sa force et le gage de sa régénération. (Bravos et applaudissements.)

Nos pères, messieurs, se faisaient un grand idéal de la France. Ils voulaient que si elle touchait à la terre par ses pieds, elle s'élevât par sa tête jusqu'au Ciel. Ils l'exhaussaient, si je puis ainsi dire, au niveau de Dieu en la rattachant authentiquement à lui.

C'était là le sens mystérieux et profond du sacre de nos rois ; la nation se consacrait à Dieu, à chaque renouvellement de règne, dans son représentant le plus élevé. C'est pour cela aussi que cette vierge, héroïque, dont la gloire est au-dessus de toutes les profanations

Jeanne d'Arc, disait à Charles VII en lui promettant la victoire : « Jésus-Christ est roi de France ; vous êtes son lieutenant. » (Acclamation.)

C'est là, messieurs, une parole française. Recueillons-la avec le respect qui est dû à la mémoire de celle qui par sa vie et par sa mort, attesta l'alliance immortelle de Jésus-Christ avec la France.

Les voix qui lui disaient l'affranchissement prochain de la patrie ne la trompaient pas; elle y crut et elle se dévoua.

Comme elle, croyons toujours au salut de la France. Comme elle aussi, dévouons-nous à cette grande cause, sans jamais la séparer de la cause du Christ.

Dieu fera le reste et le fera bien.

Une triple salve d'applaudissements accueille ces dernières paroles.

M. le comte Yvert, qui succède M. Chesnelong, lit un très-intéressant rapport sur l'œuvre du Denier de Saint-Pierre par cotisation, organisée à Paris depuis deux ans, qui fonctionne déjà dans plusieurs paroisses, mais qui doit s'étendre encore en raison des besoins plus pressants du Saint-Siége.

A ce propos M. le comte Yvert expose la situation du souverain Pontife telle que les usurpations l'ont faite ; il rappelle que les spoliateurs de l'Église lui ont volé, d'après les chiffres officiels, plus de 532 millions, qui formaient à vrai dire le patrimoine et le budget des pauvres, aujourd'hui délaissés par une révolution qui avait tout promis, mais qui n'a procuré partout qu'une aggravation d'impôts.

Le rapporteur en prend une occasion de recommander d'autant plus vivement l'œuvre du Denier de Saint-Pierre par cotisation, successivement approuvée par Pie IX et Léon XIII. Il conclut en exprimant le double vœu que les catholiques soient partout invités à y concourir et que, pour étendre la dévotion au Siége de Pierre, des statues de saint Pierre soient, autant que possible, érigées dans toutes les églises.

Ces vœux et le rapport sont accueillis par d'unanimes applaudissements.

Au nom du comité, M. le comte Yvert soumet à la sanction de l'assemblée les deux votes suivants :

1° Les catholiques sont invités à concourir au Denier de Saint-Pierre par leurs cotisations.

2° Ils sont invités à faire ériger des statues de saint Pierre dans toutes les églises.

L'Assemblée s'associe par ses bravos unanimes aux vœux du comité.

M. Chesnelong donne la parole à M. Amédée de Margerie, professeur à l'Université catholique de Lille.

M. *A. de Margerie* donne lecture d'un rapport du plus vif intérêt. Au nom des trente comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, il demande que les savants catholiques se réunissent périodiquement en congrès, et s'entendent pour défendre l'Église sur le terrain de la science. D'accord sur le *Credo,* dit le rapporteur, la communauté des principes et du but nous convie à la communauté de l'étude et du travail. La dernière grande conquête de l'Église, la fondation des universités catholiques, nous encourage à donner une application plus large à ces idées.

M. de Margerie trace ensuite l'esquisse anticipée du Congrès, dont il sollicite la formation. Il montre la commission d'initiative élaborant le programme, c'est-à-dire le résumé des questions qui seraient soumises aux délibérations de l'Assemblée. Ces questions auraient trait aux problèmes que les recherches et les découvertes scientifiques soulèvent. Le Congrès ne provoquerait point de ces joutes littéraires, qu'il faut laisser aux sociétés; son œuvre serait une œuvre d'apologétique chrétienne; il s'occuperait exclusivement de démontrer l'accord de la religion et de la science. Rien ne serait donné à la phrase; tout serait enseignement et renseignements.

Les professeurs de Lille ont eu la première pensée de ce Congrès; mais ils ne revendiquent pas pour cela la première place. L'Université de Lille accepte seulement d'être un centre pour la correspondance et pour le travail. Des lettres ont été adressées à tous les savants catholiques; de précieuses adhésions sont déjà parvenues; mais il serait à désirer que les réponses fussent plus promptes et plus nombreuses. Le premier Congrès pourrait tenir ses séances dès 1879.

M. Amédée de Margerie ajoute que le rapport dont il vient de donner lecture a été discuté et approuvé, le matin même, par la commission compétente. Cette commission l'a chargé de proposer les deux vœux suivants à l'approbation de l'Assemblée :

1° L'Assemblée émet le vœu que la commission déjà formée à Lille conserve la direction de l'Œuvre.

2° Elle émet le vœu qu'une commission d'études se forme dans les principaux centres intellectuels de France et se mette en rapport avec le comité de Lille.

L'Assemblée acclame ces vœux, et M. Chesnelong, accentuant cette approbation, rend hommage au zèle et au talent de l'éminent rapporteur.

Une courte et chaleureuse allocution de Mgr Richard clôt la séance:

Mgr Richard remercie l'Assemblée des efforts qu'elle fait pour rendre à la société la vie chrétienne. « Vous avez compris, dit Sa Grandeur, que nous devons retourner à la doctrine de l'Église, si nous voulons nous débarrasser de nos maux. Vous répondez ainsi à l'appel de Léon XIII, qui désire que ses enfants travaillent courageusement à la préparation d'un grand siècle chrétien. »

Mgr de Larisse raconte en terminant que Léon XIII, recevant la semaine précédente Mgr Guibert, l'a accueilli avec une paternelle bonté et lui a donné les marques de la plus touchante affection. « C'est vous, s'écrie Monseigneur, c'est la France catholique que le Souverain-Pontife a embrassés ! Le cardinal a été fier de l'accueil que lui avait fait Léon XIII; soyez-en fiers aussi. Bientôt le vénérable archevêque nous rapportera sa bénédiction. En attendant, je prie les saints évêques qui m'entourent de me permettre de joindre ma bénédiction à la leur ! »

L'assemblée s'est séparée après avoir reçu la bénédiction des trois évêques présents à la séance.

(La suite au prochain numéro).

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

4 juillet.

Ce n'est plus de l'entrain, c'est de la furie, c'est du délire. La liquidation de fin de mois opérée, la Bourse de Paris ne connaît plus de frein. Tout va bien : on s'amuse, le soleil luit, le congrès dépèce tout doucement la Turquie ; il n'y a plus que de riantes perspectives devant le monde financier, et l'on va toucher cet idéal du 5 0/0 à 115, dont nous parlions dernièrement. On a été si loin, qu'il serait plus dangereux de reculer en arrière que d'avancer encore, quoique cela ne soit pas sans danger. Comment écouter la prudence ? On dit aux acheteurs de prendre garde et de s'arrêter ; mais le peuvent-ils ? Ne faut-il pas de nouveaux achats pour consolider les précédents ? Et les acheteurs travaillent à la hausse parce que la baisse serait un désastre pour eux ; ils se sont eux-mêmes condamnés, par leurs exagérations précédentes, à soutenir des cours dont la froide raison ne peut se rendre compte. C'est ainsi qu'on a touché 114, et qu'on a dépassé ce chiffre, pour être sûr de le tenir. Il n'y aura de repos que lorsqu'on aura atteint et consolidé le chiffre de 115.

A la Bourse d'hier, le 3 est resté à 76,20, le 4/2 à 106, le 5 à 114, 45.

—

Une nouvelle série d'orages qui viennent de se succéder laisse les mêmes incertitudes sur le résultat probable de la récolte. On compte toujours sur une bonne moyenne, mais il y a encore tant d'épreuves possibles à passer, qu'on ne peut établir de calculs certains. La vigne se comporte bien jusqu'ici. L'apparition du phylloxera dans des vignobles qu'il n'avait pas encore visités, inspire de sérieuses inquiétudes aux viticulteurs.

Quant au commerce, il reste dans le même état de stagnation. La surexcitation que devait lui donner l'Exposition ne se fait pas encore sentir ; il arrive de l'argent à Paris avec les étrangers ; cela n'est pas le mouvement d'affaires sur lequel on comptait. Il manque toujours une chose qui vaut à elle seule des milliards : la confiance. Quand reviendra donc ce précieux et nécessaire élément de prospérité ?

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. **La comtesse de Sémainville,** par Edouard Grimblot; in-12 de 290 pages; Paris, 1878, chez C. Dillet; — prix : 2 fr.

Il vient de paraître sous ce titre : *La Comtesse de Sémainville,* un recueil de nouvelles militaires qui est appelé à prendre une place des plus honorables parmi les œuvres de ce genre. Ces récits courts et alertes sont une peinture fidèle de la vie de nos officiers, sous-officiers et soldats aux écoles, en garnison ou en campagne. L'auteur, M. Edouard Grimblot, a évidemment vécu de cette vie pleine d'imprévu et de contrastes où notes gaies et notes graves, joyeuse insouciance et dévouement poussé jusqu'au sacrifice se suivent continuellement. On rit franchement en commençant une de ces nouvelles; on en achève la lecture, les larmes dans les yeux. Rien n'est à la fois plus gai et plus émouvant que l'histoire de ce pauvre *Trompette la Pipe* dévouant toute sa vie au rachat d'une faute ; que la fonte de ce billet de mille francs d'un Saint-Cyrien, trésor destiné à alimenter une journée de plaisir exceptionnel, qui tombe tout entier dans la main d'un malheureux. Rien n'est dramatique comme ce récit du *Duel* qui nous montre, à la table d'un pauvre prêtre de village, le meurtrier assis entre la mère et le vieil oncle de celui qu'il a tué. Rien n'est touchant comme cette angélique figure de *Sœur Sainte-Claire* traversant les ambulances sanglantes de Metz, pour aller tomber à quelques pas de là sous une balle prussienne en faisant de son corps un rempart à un blessé. Nous en passons et des meilleurs, car l'auteur n'a pas voulu peindre qu'un seul genre de soldats. A côté des soldats d'épée, il a placé les soldats de la croix si souvent réunis, sur nos champs de bataille, sous le drapeau de la discipline, de l'abnégation, du patriotisme. Du style, il est inutile d'en parler ; l'auteur, l'un des écrivains les plus répandus de la presse conservatrice, a depuis longtemps fait ses preuves en ce point. Et nous nous arrêtons, en ayant assez dit pour montrer l'intérêt du nouveau livre et pour en faire apprécier l'esprit.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cᵉ, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le Congrès. — Dépècement de la Turquie. — La part des différentes puissances. — L'Angleterre intervient avec le traité de Constantinople. — Changement à vue. — Résultat définitif du Congrès. — Les élections et les fêtes en France. — Guerre ajournée, mais non conjurée.

11 juillet 1878.

Le Congrès de Berlin n'est pas encore terminé, mais on sait maintenant ce qui en sortira, si quelque coup inattendu, comme celui qui vient d'étonner l'Europe, n'en change pas encore tout à coup la physionomie ou ne l'empêche d'aboutir, ce qui n'est pas probable.

Réuni, en apparence, pour détruire le traité de San-Stefano et pour rétablir les choses à peu près sur le pied du traité de Paris, sauf, naturellement, les modifications exigées par les victoires de la Russie, le Congrès de Berlin n'avait fait jusqu'ici que morceler la Turquie d'Europe et refouler à peu près les Turcs en Asie, en ne leur laissant guère que la garde des détroits. On rendait à la Russie la Bessarabie, malgré les réclamations des Roumains, alliés des vainqueurs, à qui l'on ne donnait en compensation que la Dobroudcha; on agrandissait un peu la Serbie, devenue indépendante, le Monténégro, aussi indépendant; on créait une principauté bulgare qui devait être absolument placée sous l'influence russe et la Turquie n'avait plus que la seule ligne de défense des Balkans, bien affaiblie d'ailleurs. En même temps on décidait qu'une rectification de frontières serait faite entre la Turquie et la Grèce, rectification qui donnerait à celle-ci une bonne partie de la Thessalie et de l'Épire. Enfin, comme

il importait d'assurer le reste de la Turquie d'Europe contre l'influence russe, on décidait que l'Autriche occuperait temporairement, — peut-être toujours, — l'Herzégovine et la Bosnie. Disons, en passant, que les plénipotentiaires français avaient obtenu le succès de faire déclarer l'égalité civile pour les juifs dans la Roumanie et dans les autres pays, ce qui assurait à l'Allemagne de précieux auxiliaires pour l'avenir, car les juifs de tous ces pays n'ont jamais travaillé qu'au profit de l'Allemagne.

Ainsi la Russie avait son morceau, avec une des bouches du Danube, la branche Kilia; l'Autriche avait son morceau; la Grèce elle-même, qui n'a rien fait, avait le sien; la Serbie et le Monténégro n'avaient pas trop à se plaindre; les Bulgares avaient leur autonomie. L'Italie, qui aurait bien voulu gagner quelque chose, était obligée de regarder faire; la France n'avait rien demandé ni désiré, c'était dans sa situation, et l'Allemagne, en poussant l'Autriche vers l'Orient, préparait l'annexion future des provinces allemandes restées autrichiennes.

Mais on se demandait quelle part serait donc faite à l'Angleterre, qui avait parlé si haut d'abord et qu'on avait vu prête à faire la guerre à elle toute seule pour maintenir l'équilibre de l'Europe contre la prépotence russe, tandis que, sur tous les points, elle avait paru céder aux exigences de la Russie; on ne voyait pas non plus sans quelque inquiétude l'attitude résignée des plénipotentiaires ottomans, et, de ce côté là, on s'attendait à quelque surprise pour les derniers jours du Congrès.

Tout est expliqué maintenant. On en était arrivé à la délimitation de la frontière d'Asie entre la Russie et la Turquie. Après avoir réglé qu'un petit canton du côté de Kotour serait donné à la Perse, dont la Russie n'a pas eu à se plaindre dans la dernière guerre, il s'agissait de fixer l'étendue de territoire arménien que la Russie prendrait à la Turquie. Le czar a bien voulu renoncer à Bayazid, mais il voulait Kars et Ardahan, on les lui a donnés; il voulait de plus Batoum, qui peut devenir un port de mer formidable, et, là-dessus, la discussion s'est animée, d'autant plus que les Lazes, qui habitent les environs de cette ville, sont très-hostiles à la domination russe. Enfin, il paraît décidé que la Russie aura Batoum, mais qu'elle n'en fera pas un port de guerre, — jusqu'à nouvel ordre.

Mais c'était là que le vieux Beaconsfield et le marquis de Salisbury attendaient le Congrès. On croyait l'Angleterre battue

par le génie supérieur du prince de Bismark et du prince Gortschakoff; l'Angleterre se releva tout à coup et montra que c'était pour elle surtout que la Russie avait fait la guerre. Dès le 4 juin, un traité secret avait été conclu entre l'Angleterre et la Turquie; ce traité ne devait avoir son effet que si la Russie tenait à garder certaines positions en Asie; le cas se présentait, le traité allait être connu, et les deux Chambres anglaises en furent informées dans leur séance de mardi soir.

Voici le texte du traité qui avait été conclu et signé le 4 juin:

Convention d'alliance défensive conclue entre la Grande-Bretagne et la Turquie, signée le 4 juin 1878.

Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, et Sa Majesté impériale le sultan, étant mutuellement animés du désir sincère d'étendre et d'affermir les relations d'amitié heureusement existantes entre les deux empires, ont résolu de conclure une convention d'alliance défensive dans le but d'assurer pour l'avenir les territoires en Asie de Sa Majesté Impériale le sultan.

Leurs Majestés ont, en conséquence, choisi et nommé à cet effet comme leurs plénipotentiaires, à savoir :

Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande- Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, le très-honorable Austen Henry Layard, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté près la Sublime-Porte;

Et Sa Majesté impériale le sultan, Son Excellence Savfet-Pacha, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté impériale;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article Ier.

Que dans le cas où Batoum, Ardahan, Kars ou aucune de ces places seront retenues par la Russie, et si aucune tentative était faite à aucune époque quelconque par la Russie de s'emparer d'aucune autre portion des territoires de Sa Majesté impériale le sultan en Asie fixés par le traité définitif de paix, l'Angleterre s'engage à s'unir à Sa Majesté impériale le sultan pour la défense des territoires en question par la force des armes.

En revanche, Sa Majesté impériale le sultan promet à l'Angleterre d'introduire les réformes nécessaires (à être arrêtées plus tard par les deux puissances) ayant trait à la bonne administration et à la protection des sujets chrétiens et autres de la Sublime-Porte qui se

trouvent sur les territoires en question ; et afin de mettre l'Angleterre en mesure d'assurer les moyens nécessaires pour l'exécution de son engagement, Sa Majesté impériale le sultan consent, en outre, à assigner l'île de Chypre pour être occupée et administrée par elle.

Article II

La présente convention sera ratifiée et l'échange des ratifications aura lieu dans l'espace d'un mois, mais, si faire se peut, plus tôt.

En foi de quoi les plénipotentiaires, de part et d'autre, ont signé la présente convention, en y apposant leurs sceaux.

Fait à Constantinople, le quatre juin de l'année mil huit cent soixante-dix-huit.

A.-H. Layard.
Savfet.

Le 1[er] juillet, l'annexe suivante fut également signée à Constantinople :

Annexe à la convention conclue entre la Grande-Bretagne et la Turquie, signée le 4 juin 1878.

Le très-honorable sir A.-H. Layard, G. C. B., et Son Altesse Savfet-Pacha, actuellement grand-vizir de Sa Majesté Impériale le sultan, sont convenus de l'annexe suivante à la convention signée par eux le 4 juin 1878, en qualité de plénipotentiaires de leurs gouvernements respectifs :

Annexe

Il demeure entendu entre les deux hautes parties contractantes que l'Angleterre consent aux conditions suivantes concernant son occupation et administration de l'île de Chypre :

I. Qu'un tribunal musulman religieux (Mehkéméi Shéri) continuera d'exister dans l'île, lequel connaîtra exclusivement des affaires religieuses, et non pas d'autres, concernant la population musulmane de l'île.

II. Qu'un résident musulman de l'île sera désigné par le département des fondations pieuses de la Turquie (Evkaf) pour diriger, de concert avec un délégué à être nommé par les autorités britanniques, l'administration des fonds, propriétés et terres appartenant aux mosquées, cimetières, écoles musulmans, et autres établissements religieux existant dans l'île de Chypre.

III. Que l'Angleterre paiera annuellement à la Sublime-Porte tout ce qui est l'excédant actuel du revenu en sus des frais de l'administration de l'île, lequel excédant sera calculé et déterminé par la moyenne (de revenu) des dernières cinq années, fixée à 22,936 bourses, laquelle reste à être dûment vérifiée plus tard, et à l'exclusion du produit réalisé par la vente ou affermage des propriétés et biens immeubles appartenant à l'État et à la couronne ottomane pendant cette période.

IV. Que la Sublime-Porte pourra librement vendre et affermer des terres, terrains et autres propriétés en Chypre, appartenant à l'État et à la Couronne ottomane (Arazii Miriyé vé Emlaki Houmaysun) dont le produit de vente ou affermage ne forme pas partie des revenus de l'île mentionnés dans l'article III.

V. Que le gouvernement britannique pourra exercer par le canal de ses autorités compétentes le droit d'expropriation pour l'acquisition, à des prix convenables, des terres incultes et des terrains nécessaires devant servir aux améliorations publiques, ainsi qu'à d'autres buts d'utilité publique.

VI. Que dans le cas où la Russie restituerait à la Turquie Kars et les autres conquêtes faites par elle en Arménie pendant cette dernière guerre, l'île de Chypre sera évacuée par l'Angleterre, et la convention en date du 4 juin 1878 cessera d'être en vigueur.

Fait à Constantinople, le 1er juillet 1878

A.-H. Layard.
Savfet.

Ainsi, sans coup férir l'Angleterre acquiert une magnifique île, la plus grande de la Méditerranée après les îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse, et elle devient la puissance protectrice de la Turquie. Malte lui donnait déjà une position très-forte dans la Méditerranée, avec Chypre, elle domine cette mer dans toute sa partie orientale, et commande à la foi l'Asie mineure, la Syrie et l'Égypte. On ne peut contester que le traité du 4 juin ne soit un coup de maître ; il est d'ailleurs parfaitement régulier, puisqu'il a été conclu entre deux puissances indépendantes dans toute la plénitude de leur liberté. L'Allemagne, la Russie et l'Autriche en ont pu être étonnées, elles n'y peuvent rien. La Russie et l'Allemagne, alliées, pouvaient se croire les arbitres du monde ; l'Angleterre se montre capable, à elle seule, de contre-balancer cette alliance.

Nous racontons ici, nous n'apprécions pas, nous aurions de trop douloureuses réflexions à faire si nous nous demandions

pourquoi la France joue le rôle effacé qui lui a été laissé au Congrès, et pourquoi, la France n'étant plus là, il faut encore se réjouir de voir que c'est l'Angleterre qui prend sa place, et non l'Allemagne ou la Russie.

—

Que peut la France avec ses révolutions perpétuelles, qui ne lui permettent pas d'avoir une politique suivie? Que peut la France affolée, qui, lorsqu'elle a à se choisir des représentants, va vers ceux qui doivent la pousser dans de nouvelles révolutions? Nous avons eu, dimanche dernier, 22 élections, 20 par suite d'invalidations, 2 par suite de décès : 16 candidats républicains ont été élus; 4 candidats de droite, qui avaient été invalidés, ont été réélus; 2 élections sont restées incertaines et demandent un nouveau scrutin. En somme la majorité compte aujourd'hui 376 membres et la minorité 151, qui se décomposent en 87 bonapartistes et 64 royalistes.

Et la fête du 30 juin se continue : on a encore, dimanche dernier, hurlé la *Marseillaise* à Paris, on a promené des chars avec des déesses Raison ou Liberté, et, dimanche prochain, on célébrera dans des banquets la prise de la Bastille, avec accompagnement de discours en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau et en l'honneur de la liberté reconquise par le massacre des invalides qui gardaient cette forteresse de la tyrannie, où l'on ne trouva pas de prisonniers. Les têtes se détraquent, c'est trop évident. On s'amuse en chantant les plus sanglants refrains, en faisant entendre les plus terribles menaces, et l'on crie victoire, parce que l'Exposition universelle attire à Paris des milliers d'étrangers qui viennent contempler, selon le mot attribué à M. de Bismark, notre « agonie folâtre. »

On se réjouit aussi à Londres, mais, à Londres, on célèbre l'heureuse clôture d'une campagne qui n'a pas coûté un homme ni un vaisseau à l'Angleterre, une victoire pacifique qui est le gage de plusieurs autres.

Il n'y avait plus que deux grandes puissances en Europe : l'Allemagne et la Russie ; il y en a une troisième aujourd'hui, l'Angleterre.

Est-ce la paix ?

Pour cette année, oui, nous le croyons ; pour l'année prochaine, nous ne voudrions pas l'affirmer. Voici que, maintenant, l'Angleterre et la Russie sont en présence : elles se touchent, et la Russie, victorieuse, sort du Congrès comme si elle avait été

vaincue ; ce sont là des situations qui sont pleines de dangers. Ajoutons-y les menaces de la Révolution, et nous demanderons s'il est possible de compter sur une paix durable avec tant d'éléments de guerre.

J. CHANTREL.

FAITS DIVERS

Le *Journal officiel* a publié les décrets par lesquels sont nommés :

Mgr Place, évêque de Marseille, à l'archevêché de Rennes ;

Mgr Robert, évêque de Constantine, à l'évêché de Marseille.

Mgr Place vient d'attirer l'attention sur lui par la lettre ferme et digne adressée au ministre de l'intérieur à propos des processions de Marseille ; on aimerait à voir, dans l'acte qui le désigne au Saint-Père pour l'archevêché de Rennes, l'approbation indirecte de sa conduite.

Mgr Robert est un de ces évêques apôtres qui travaillent sans relâche au salut des âmes ; Constantine regrettera ce prélat aimé de son clergé et de ses diocésains, et Marseille ne tardera pas à l'apprécier.

—

Si nous en croyons les *Tablettes d'un Spectateur*, les divers consistoires des Églises protestantes de France, révoltés de l'abus qui est fait de leur nom par l'ultra-radicalisme, viennent de s'entendre pour adresser à M. le ministre de l'intérieur une pétition tendant à l'abolition de l'article 3 de la loi de germinal qui autorise l'autorité municipale à interdire les processions toutes les fois qu'un culte dissident est officiellement célébré dans la commune.

Les Églises protestantes servent ainsi de prétexte à une mesure susceptible d'engendrer des inimitiés et des haines, de fomenter la guerre civile, et absolument contraire au principe de la liberté, mesure à laquelle elles restent absolument étrangères, qu'elles ne réclament jamais, et que bien souvent elles réprouvent, ainsi qu'elles l'ont fait pour l'arrêté du préfet de Marseille.

Cette responsabilité indirecte que l'on fait retomber sur l'Église protestante, les consistoires protestants ne veulent plus

la subir, et ils demandent avec instance que cet article soit abrogé ou modifié.

La démarche des consistoires protestants les honore; ils montrent ainsi qu'ils ne veulent point qu'on puisse confondre les protestants sincères avec ces libres-penseurs qui refusent toute liberté à ceux qui ne partagent pas leur impiété.

L'évangélisation de la Chine, lisons-nous dans le *Courrier de Bruxelles,* va devenir plus que jamais une des œuvres d'apostolat les plus sympathiques à la piété des Belges. Notre Saint-Père le Pape vient, par un bref du 21 juin dernier, d'ériger un nouveau vicariat apostolique en Chine, celui de Kan-Sou, et ce sont des missionnaires de Belgique que S. S. Léon XIII appelle à ce poste d'honneur.

Le vicariat de Kan-Sou sera composé de la province de ce nom, du Kou-Kou-noor et de toute la partie occidentale de la Tartarie non encore occupée par des missionnaires.

L'administration de ce vaste territoire est confiée aux prêtres de la Congrégation de Scheutveld-lez-Bruxelles, et M. Ferdinand Hamer, prêtre de cette même Congrégation, en est nommé vicaire apostolique, avec le titre d'évêque de Trémithe *in partibus infidelium.*

M. Hamer réside en Mongolie depuis 1865. Il faisait partie de la première expédition des missionnaires belges, composée de MM. Verbist, fondateur de la Congrégation, Van Segvelt et Vranckx.

M. Van Segvelt, on ne l'a pas oublié, est le premier qui ait donné sa vie pour les âmes qu'ils allaient gagner à Jésus-Christ; dès 1867, il périssait à la tâche; le très-regretté M. Verbist succomba l'année suivante, et M. Vranckx, qui lui succéda en qualité de supérieur général, dirige actuellement les travaux de la Congrégation à Scheutveld-lez-Bruxelles.

Après six ans de charge, et conformément aux règles de son Institut, la vénérable Mère Lequette a cessé d'être Supérieure générale des Filles de Saint-Vincent de Paul. C'est la Sœur Juhel, Supérieure de l'orphelinat de Sainte-Constance, à Metz, qui a été élue le 10 juin pour lui succéder. Elle aura pour assistante générale la Sœur Pascal, précédemment Supérieure de l'hôpital Saint-Éloi, à Montpellier, et visitatrice du district de Toulouse.

La vénérable Sœur Lequette, qui vient de porter dignement, pendant six années, la charge de Supérieure générale des Filles de Saint-Vincent de Paul, est envoyée, sur sa demande, dans une des maisons que l'Institut possède en Abyssinie. La plus héroïque charité peut seule inspirer le choix d'une telle destination. On comprend quelles peuvent être les conséquences d'un ministère actif, exercé sous une latitude meurtrière, à un âge assez avancé. L'Église catholique a le monopole de pareils exemples. Ils distancent de beaucoup le désintéressement tant vanté de ce consul romain qui laissait une épée victorieuse pour reprendre sa charrue.

La Mère Lequette a pour frère Mgr l'évêque d'Arras, et compte deux de ses sœurs enrôlées avec elle au service des pauvres de Jésus-Christ.

—

Mgr Ridel, vicaire apostolique de la Corée, échappé miraculeusement avec deux de ses confrères, lors du massacre de son évêque et de plusieurs autres missionnaires en 1866, avait été sacré évêque à Rome il y a peu d'années. Depuis, il avait fait plusieurs tentatives infructueuses pour pénétrer dans son vicariat, où le séjour est défendu aux étrangers, sous peine de mort. Il y a quelques mois, trompant la vigilance des garde-côtes, il était parvenu à se jeter dans le pays avec quelques-uns de ses confrères. Nous venons d'apprendre que le 28 janvier dernier, la maison où il résidait, à Sioul, dans la capitale même, fut tout à coup cernée, et tous ceux qui l'habitaient jetés dans les prisons de la ville. Les dernières nouvelles arrivées de Corée sont du 25 mars : Sa Grandeur et ses compagnons étaient toujours dans les fers. Ces derniers, membres, comme Mgr Ridel lui-même, de la Congrégation des Missions Étrangères de Paris, sont au nombre de trois ou quatre.

—

L'Assemblée provinciale des œuvres catholiques à Soissons, pour les diocèses de Reims, Amiens, Beauvais, Châlons et Soissons, qui devait avoir lieu du 9 au 12 juillet, se tiendra du 17 au 19 septembre 1878.

Mgr l'archevêque de Reims et NN. SS. les évêques de la province, après s'être concertés, ont adopté cette nouvelle date. Plusieurs d'entre eux n'auraient pas été libres au mois de juillet ; ils le seront au mois de septembre.

L'organisation et les programmes resteront les mêmes.

L'assemblée pourra ainsi profiter des travaux du congrès général qui se tiendra à Chartres.

L'ouverture aura lieu le lundi soir, 16 septembre.

—

On vient d'apprendre la mort de Mgr Verrolles, vicaire apostolique de la Mandchourie, le plus ancien, peut-être, des missionnaires en Chine. Il a travaillé dans cet empire pendant plus de 40 ans. Il se préparait à célébrer le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale au mois de mai, mais la mort est venu le surprendre.

Louis-Philippe estimait singulièrement Mgr Verrolles : il lui offrit un archevèché en France, mais le pieux missionnaire, préférant ses pauvres et humbles convertis aux splendeurs d'un archidiocèse français, refusa l'offre royale. Il revint en Europe à l'occasion du concile : ses amis et Sa Sainteté Pie IX lui-même l'engagèrent vivement à demeurer en France et à prendre un repos qu'il avait si bien mérité. Il lui fut impossible de suivre ce conseil : son désir le plus ardent était d'aller mourir parmi ses enfants spirituels de la Mandchōurie ; il revint dans sa mission en 1875.

—

L'Italie catholique vient de faire une perte douloureuse. M. Eugène Alberi, auteur du fameux livre *Le problème social,* et d'autres excellents ouvrages, est mort à Vichy. M. Alberi était une illustration littéraire et catholique de l'Italie. Il avait consacré ses talents, son érudition, sa plume à la défense de notre sainte religion.

—

L'*Univers* donne ces détails édifiants sur le général Chareton, mort à Paris il y a une quinzaine de jours :

Le général s'est préparé à la mort avec la plus chrétienne résignation et dans les sentiments d'un véritable enfant de l'Église. Il a reçu, le dernier jour, la visite de deux de ses collègues du Sénat, membres de la *gauche* comme lui. Le mourant leur dit qu'il avait mis sa conscience en règle et il ajouta : « Faites comme moi; vous ne sauriez croire quelle douceur on éprouve à s'être confessé. » Il leur dit encore qu'il portait sur lui un scapulaire depuis de très-longues années et qu'il lui attribuait sa préservation pendant la terrible guerre de Crimée ; il termina en disant qu'il espérait retrouver au Ciel son ami le général Véronique.

———

MONSEIGNEUR DE OLIVEIRA

Le jeudi, 4 juillet, au soir, dans le couvent des RR. PP. Capucins, rue de la Santé, à Paris, est mort un illustre confesseur de la foi et des droits de l'Église, Mgr *Vital-Marie* Gonçalves de Oliveira, évêque d'Olinda (Brésil). Il n'avait pas trente-quatre ans, mais il était mûr pour le ciel, car les sept années de son épiscopat n'avaient été qu'un long martyre.

Mgr de Oliveira appartenait à une des plus nobles familles du Brésil, sa mère était une Albuquerque. Il naquit à Pernambouc, le 27 septembre 1844. Dès ses premières années, il se sentit porté vers l'état religieux. Étant venu en France pour y achever ses études, il résolut d'écouter la voix qui l'appelait, et dès le 15 août 1863, il entrait chez les Capucins de Versailles, où il fit profession le 19 octobre 1864. Le souvenir de sa patrie ne le quittait pas; il savait combien il y avait à y faire de bien, à cause de l'influence que les francs-maçons exerçaient dans l'empire et à cause du relâchement de la discipline ecclésiastique, porté à un point qu'on ne saurait s'imaginer. Déjà les Sœurs de Charité et les Lazaristes faisaient un grand bien dans les villes, et les évêques songeaient à ranimer dans le clergé le goût de l'étude et le zèle pour le salut des âmes. Le Père de Oliveira revint au Brésil, en 1868, afin d'y travailler à cette régénération si nécessaire.

Le jeune religieux ne tarda pas à se faire remarquer par son zèle et par ses vertus. L'empereur dom Pedro, qui n'était point fâché de voir élever à l'épiscopat un Brésilien de grande famille, le proposa pour le siège d'Olinda, ville épiscopale qui ne forme qu'une même ville avec Pernambouc. Mgr de Oliveira n'avait que vingt-sept ans. La charge l'effrayait, mais il y avait quelque chose à faire, il y avait à sauver des âmes et à souffrir, il accepta, et bientôt il eut conquis l'affection comme l'admiration de son peuple.

Mais les francs-maçons ne pouvaient longtemps tolérer un évêque qui ne connaissait que son devoir et qui tenait à faire observer les prescriptions de l'Église. Au Brésil, les

francs-maçons sont les maitres du gouvernement, de la bourgeoisie, de la presse et des places; ils prétendent aussi dominer l'Église. Dans ce pays où le peuple a conservé un profond sentiment religieux, les francs-maçons, tout en étant libres penseurs, n'en tiennent pas moins à figurer dans les cérémonies religieuses et à faire partie des confréries; quelques-uns, moins avancés dans les secrets de la secte, s'imaginent même qu'on peut être à la fois bon franc-maçon et excellent catholique.

Mgr de Oliveira ne pouvait tolérer de tels abus. Soutenu et encouragé par le Souverain-Pontife, il fit savoir que la franc-maçonnerie est condamnée par le Saint-Siège, que les francs-maçons sont excommuniés par le fait même qu'ils appartiennent à une société secréte, et il refusa de recevoir dans les confréries et dans les cérémonies religieuses ceux qui appartenaient à la secte. Dès lors les francs-maçons jurèrent de s'en débarrasser. Ils ne reculèrent même pas devant l'assassinat, et deux fois ils tentèrent d'empoisonner l'évêque. La Providence ne permit pas le succès du crime.

Alors on résolut d'employer les moyens légaux et on prétendit le traduire devant les tribunaux. Quand les agents qui devaient l'arrêter se présentèrent pour remplir leur mission, ils trouvèrent le prélat revêtu de ses habits épiscopaux. Ils voulurent lui faire quitter ces insignes: « C'est à l'évêque que vous en voulez, leur dit-il, le voici; emmenez-le; je ne sais rien autre chose. » Ils l'emmenèrent.

Mgr de Oliveira fut conduit à Rio de Janeiro et appelé devant le tribunal. On le somma de retirer les censures qu'il avait fulminées contre certains personnages appartenant à la franc-maçonnerie. Il refusa de reconnaître la compétence de ces juges civils qui prétendaient décider en matière religieuse, et, pour toute défense, il ne dit que ces mots, qu'il signa de sa main : *Jésus autem tacebat*. La feuille où se trouvaient ces mots fut envoyée à l'empereur, chef de la justice dans son empire. L'empereur reconnut peut-être l'innocence de l'évêque, mais il n'osa agir. Il y eut un jugement. Mgr de La Cerda, évêque de Rio de Janeiro, vint courageusement s'asseoir à côté de l'accusé et se cons-

titua son avocat. On avait enlevé sa croix à Mgr de Oliveira, Mgr de La Cerda lui donna la sienne : ce fut tout son plaidoyer, nul autre discours n'eût été plus éloquent, dit M. Louis Veuillot. L'évêque fut condamné à *quatre ans de travaux forcés,* et il se retrouva en prison avec un autre évêque, Mgr de Macedo, évêque de Para, coupable aussi d'avoir voulu tenir les francs-maçons hors de l'église.

Mgr de Oliveira fut enfermé dans la prison malsaine de l'île des Serpents. Ses geôliers étaient des francs-maçons, ils ne cherchèrent pas à lui adoucir l'horreur de la prison, ils l'empêchèrent même de parler aux soldats, qui étaient suspects, parce qu'ils n'appartenaient pas à la secte. Cependant, au bout de dix-huit mois, le gouvernement eut honte de sa violence ; l'évêque souffrait sans se plaindre et sans demander grâce, l'empereur lui *fit grâce* : l'évêque d'Olinda fut mis en liberté le 20 septembre 1875.

Aussitôt qu'il fut libre, Mgr de Oliveira vint en Europe et alla à Rome, où il rendit compte de ses actes à Pie IX, dont il obtint une Encyclique qui rappelait les vrais principes et qui, par conséquent, justifiait le courageux évêque. De Rome, Mgr de Oliveira vint en France, où il resta quelques mois pour raffermir sa santé ébranlée par la prison et par les persécutions.

Nous eûmes le bonheur de le voir à Lourdes, le jour même de l'Assomption, 15 août 1876. Tous les pèlerins admiraient cet évêque, revêtu de l'habit des disciples de saint François, qui s'agenouillait humblement dans la grotte, et qui priait avec une édifiante ferveur pour les fidèles de son lointain diocèse. Il voulut bien nous faire l'honneur d'un entretien particulier. Avec une charmante simplicité, il nous mit au courant de la situation religieuse au Brésil, et ne nous dissimula point qu'il s'attendait à de nouvelles persécutions ; mais il avait hâte de revoir ses fidèles diocésains, de porter la consolation à tant d'âmes qui attendaient son retour. On avait voulu le tenter en lui offrant l'archevêché de Bahia ; mais il avait exposé au Saint-Père que cette élévation qu'on lui offrait était un piège, que, s'il acceptait, les francs-maçons auraient soin de dire que c'était un blâme

indirect de sa conduite dans le diocèse d'Olinda, et Pie IX avait approuvé ses raisons. Mgr de Oliveira voulut bien alors nous parler de l'œuvre que nous avons entreprise en publiant les *Annales catholiques ;* il la bénit, il bénit notre personne, et nous sortîmes fortifié de cet entretien avec le généreux confesseur de la foi, mais non sans de tristes appréhensions qui ne devaient, hélas! qu'être trop tôt justifiées. Il était venu à Lourdes, nous disait-il, pour se mettre une fois de plus sous la protection de la sainte Vierge, et pour reprendre, près de la Vierge Immaculée, les forces nécessaires à la lutte. Cette lutte serait terrible, il s'y attendait, mais il était décidé à tout souffrir pour maintenir les droits de l'Église. Et il annonçait cette résolution d'une voix si calme et si douce, qu'on voyait bien que la résolution était inébranlable, et que la victime pourrait être immolée, mais non vaincue.

Mgr de Oliveira repartit pour le Brésil le 20 septembre 1876. Il fut accueilli par les catholiques avec un indicible enthousiasme, et lui-même leur montra le bonheur qu'il éprouvait dans une magnifique homélie dont nous avons donné la traduction dans les *Annales* (1). Malgré la prudence qu'il apporta dans son administration, la lutte recommença dès les premiers jous. Le gouvernement brésilien avait bien voulu l'*amnistier,* mais il refusait de le reconnaître comme évêque et d'entrer en relations avec lui. On lui refusa tout traitement ; les prêtres qu'il nommait aux différents postes ne recevaient aucun secours ; la position n'était plus tenable.

La pauvreté n'eût point fait peur à l'enfant de saint François ; mais son âme souffrait du mal qui se faisait dans son diocèse ; il se voyait désormais, par la malice de ses ennemis, un obstacle au bien. Il revint en Europe, prêt à tous les sacrifices pour le bien de la paix, à tous, excepté au sacrifice de sa conscience. Il revit Pie IX, qui le bénit et le consola ; mais, bientôt, le séjour de Rome lui devint impossible à cause de sa santé, et on l'envoya en France, dans

(1) Tome IV de 1876, XVIII[e] de la Collection, pages 409, 483 et 529.

l'espoir qu'il pourrait y guérir. Mgr de Oliveira choisit pour sa demeure le couvent des Capucins de la rue de la Santé. Là, depuis le mois de mars dernier, il reçut les soins les plus empressés et les plus respectueux. Il languit quelque temps, et parut revenir à la vie, mais lui-même n'espérait pas guérir : « Je n'ai que trente-quatre ans, disait-il, mais j'ai eu le temps de voir mon pays mourir, et je sais que Jésus-Christ est vivant. » Paroles de foi et de tristesse, qui montrent le patriotisme de l'évêque et ses espérances sublimes !

Le 8 juin, il y eut une rechute, et dès lors le mal fit des progrès rapides. Le 3 juillet, Mgr de Oliveira demanda lui-même les derniers sacrements. On ne pouvait croire sa fin si prochaine. Il reçut avec la foi la plus vive le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction, disant qu'il pardonnait de grand cœur à tous ses ennemis et qu'il offrait à Dieu sa vie pour le salut de ses diocésains. Le lendemain, il passa toute la journée dans le recueillement et la prière, et le soir, vers onze heures, presque sans agonie et conservant sa connaissance jusqu'au bout, il expira pendant que ses frères agenouillés récitaient les prières des agonisants.

Les funérailles de l'évêque d'Olinda ont été célébrées lundi dernier, 8 juillet, dans la chapelle du Couvent, qui était trop petite pour recevoir la foule des fidèles qui étaient venus rendre les derniers devoirs au généreux confesseur. L'évêque de Riobamba, évêque exilé de l'Équateur, officiait ; Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, Son Exc. Mgr Meglia, nonce apostolique, Mgr Becel, évêque de Vannes, et Mgr Dubuis, évêque de Galveston (Etats-Unis), firent les absoutes avec lui. La légation du Brésil assistait à l'office. Après la messe, Mgr de Ségur prononça l'oraison funèbre. Puis, le corps fut transporté à Versailles, où il a été inhumé dans le caveau des PP. Capucins.

J. CHANTREL.

APPEL A LA FRANCE

Nous avons reproduit l'appel que fait son Eminence le cardinal de Bonnechose à ses diocésains pour qu'un monument digne de Jeanne d'Arc soit élevé à Rouen, où elle fut martyre ; aujourd'hui même, 10 juillet, sur la convocation de Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, un grand pèlerinage a lieu à Domremy, au lieu où est né Jeanne d'Arc, et le Prélat dit, dans la lettre adressée à ce sujet au clergé de son diocèse :

Depuis qu'il a plu à Dieu de nous appeler dans ce diocèse, nous n'avons cessé de lui demander une grâce, celle de rendre à Jeanne d'Arc les honneurs qui sont dus à cette grande et sainte mémoire. L'an dernier, la visite pastorale nous ayant conduit à Domremy, nous avons reconnu dans quel état de ruine ou de dénûment se trouvent tous les édifices qui rappellent les souvenirs de l'illustre vierge : l'église a le plus grand besoin de restauration ; la chapelle, dite *Notre-Dame de Domremy,* est entièrement détruite ; une autre chapelle, connue sous le nom de *Notre-Dame de Bermont,* également célèbre dans la légende de Jeanne, est devenue une propriété particulière, et ne présente par là même aucune garantie certaine de conservation. Enfin le cœur se serre en voyant que la libératrice de la France n'a d'autre monument, au lieu de son origine, que la chaumière dans laquelle elle est née. Sous l'empire de ces sentiments, nous avons promis aux habitants de Domremy de ne rien épargner pour venger Jeanne d'Arc de ce long oubli, et nous fiant au secours de Dieu, qui se plaît à aider les faibles, nous avons dès lors résolu de rebâtir ou de restaurer les chapelles qui ont vu prier l'humble bergère, espérant q'il nous sera bientôt permis de l'invoquer elle-même, quand le Saint-Siége aura solennellement prononcé sa béatification.

Répondant à la pensée de l'évêque, un comité de dames françaises s'est formé pour recueillir l'argent nécessaire. Une souscription ouverte dans l'*Union* pour élever un monument à Jeanne d'Arc, dépasse déjà le chiffre de 50,000 francs. Enfin, Mgr Dupanloup, qui tient à ce qu'Orléans honore tout particulièrement la *Pucelle,* fait un éloquent *Appel à la France* pour les vitraux de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans et

pour la restauration de l'ancien monument expiatoire. Voici cet appel :

Y a-t-il dans notre histoire, que dis-je ? dans l'histoire d'aucun peuple, une héroïne comparable à Jeanne d'Arc, l'humble et pieuse bergère de Domremy, qui tout à coup devient une guerrière, délivre son pays par des exploits merveilleux, et disparaît soudain dans les flammes d'un bûcher, ajoutant à l'auréole des vertus et de la gloire celle du martyre souffert pour la patrie ?

Aussi l'enthousiasme qu'elle a inspiré se perpétue de génération en génération, et les récents malheurs de la France n'ont fait que le raviver encore dans tous les cœurs. Instinctivement, un peuple qui veut se relever cherche dans les souvenirs de son passé des leçons et des espérances : et quel souvenir plus inspirateur que celui de Jeanne d'Arc ? Qui peut mieux susciter dans les âmes françaises tous les sentiments qui refont une patrie ? Quand est-ce que la France a eu plus besoin des deux forces qui ont fait Jeanne d'Arc, le patriotisme et la foi ?

C'est donc une pensée éminemment patriotique, et qui doit trouver un écho dans la France entière, que celle dont s'inspire en ce moment le noble projet de glorifier Jeanne d'Arc à la fois dans les trois lieux prédestinés où le rayon divin brilla plus particulièrement sur elle, Domremy, Orléans et Rouen ? La France est en effet assez riche et assez grande pour élever à son héroïne trois monuments.

Mais c'est à Orléans surtout qu'il convient d'honorer Jeanne d'Arc, et de rassembler tous les rayons épars de sa gloire : c'est à Orléans qu'elle s'est révélée au monde ; c'est à Orléans que sa grande épopée guerrière a commencé ; c'est à Orléans, sur les rives de la Loire et dans les plaines de l'Orléanais, que, sa bannière déployée, elle a délivré la France et frappé ces grands coups qui l'ont portée triomphante jusqu'à Reims. Aussi son nom et celui de notre ville sont-ils inséparables : Jeanne d'Arc est et sera à jamais pour l'histoire *la Pucelle d'Orléans*.

Et c'est à Orléans aussi que les premiers hommages ont été rendus à sa mémoire. Dès l'année qui suivit le procès de réhabilitation ordonné par le pape Calixte, Orléans fondait cette fameuse procession commémorative qui se fait encore, et inaugurait cette série de panégyriques qui, depuis plus de quatre siècles, redisent chaque année ses vertus, ses exploits et ses souffrances.

Pour nous Jeanne d'Arc est une guerrière, une victime et de

plus une sainte; mais, comme c'est à l'Église seule qu'il appartient de lui décerner ce beau titre de sainte, nous en avons adressé, il y a quelques années, douze de mes vénérés collègues et moi, la demande au Saint-Siège; et puis nous avons instruit à Orléans le procès préliminaire exigé par les lois canoniques: de ce procès, la cour de Rome est saisie en ce moment; nous attendons avec confiance sa décision.

La guerrière, nous l'avons ici debout et en armes; nous avons aussi sur nos places publiques sa statue équestre.

Quant à la victime, nos pères furent les premiers à lui ériger un monument expiatoire. La ville y contribua de ses deniers, et les dames et demoiselles de leurs parures et de leurs joyaux. Plusieurs fois restauré par la piété orléanaise, ce monument a disparu aux mauvais jours de notre histoire. Le moment est venu de le relever. C'est là le premier objet de notre appel.

Mais une autre pensée nous travaille. Cette cathédrale d'Orléans, où JEANNE D'ARC est venue s'agenouiller avant et après la victoire, n'a plus rien, absolument rien qui la rappelle. N'est-ce pas là un regrettable oubli? Nous avons voulu le réparer; et, remarquant que les grandes et belles verrières blanches, qui vont du transept au portail, offrent des pages magnifiques pour y écrire l'histoire de JEANNE D'ARC, nous avons résolu d'en profiter, et de faire étinceler là, en superbes vitraux, toute cette merveilleuse histoire.

Au point de vue de l'art, du patriotisme et de la foi, qui n'applaudirait à ce projet? Et qui, désormais, en entrant dans notre Basilique, à la vue de ces grandes scènes appelant par leur éclat immédiatement le regard, ne se sentirait ému et élevé soudain à toutes les plus hautes pensées et à tous les plus généreux sentiments? Quelle exhortation permanente à l'amour de la patrie et de Dieu, à l'indomptable espérance, et à toutes les vertus civiques et chrétiennes qui font un grand peuple!

Pour que l'exécution réponde à l'idée, nous avons choisi la voie du concours, et nous avons fait appel à tous les artistes et peintres verriers de France; les travaux qui sortiront de ce concours, seront exposés pendant un mois à Paris; puis un jury prononcera sur le mérite des projets divers, et choisira l'artiste à qui sera confiée l'exécution définitive de l'œuvre (1).

(1) Voici les sujets des vitraux:

1. Domremy, vallée de la Meuse: maison de JEANNE D'ARC, son jardin, l'église, les premières voix du Ciel.

Nous disposons de dix verrières; la somme nécessaire pour chaque vitrail est estimée approximativement à 10,000 francs: c'est donc 100,000 francs qu'il nous faut, sans compter les frais du concours; plus 50,000 francs environ pour le monument expiatoire. Est-ce trop présumer de la France que de les lui demander?

Orléans eût pu donner encore cette somme, nous n'en doutons pas: mais Jeanne d'Arc appartient à la France, et c'est pourquoi nous voulons que la *Souscription pour les vitraux et le monument de Jeanne d'Arc* ne soit pas seulement orléanaise, mais nationale et française. A toute la France donc nous adressons notre appel!

Français de tout rang, de tout âge, de toute condition; prêtres, laïques, ouvriers, commerçants, magistrats, soldats; peuple des villes et peuple des campagnes, répondez à notre appel.

Que le pauvre donne son sou; que le riche donne son or!

Vous, surtout, femmes et jeunes filles françaises, vous que la gloire de JEANNE D'ARC touche de plus près, vous en qui sa pure et vaillante âme revit, vous si promptes à l'enthousiasme pour toutes les grandes choses, à vous seules, si vous vouliez, vous feriez l'œuvre.

Duguesclin, prisonnier, disait avec une fierté patriotique: « Sachez bien qu'il n'y a pas dans ma Bretagne une fileuse qui ne file une quenouille pour ma rançon! »

Je voudrais qu'il n'y eût pas en France une fileuse qui ne filât une quenouille pour Jeanne d'Arc; qu'il n'y eût pas une femme française, pas une jeune fille du peuple, de la bourgeoisie, ou

2. Vaucouleurs: JEANNE part avec Jean de Metz et accompagnée de paysans: le sire de Baudricourt.
3. Chinon: JEANNE se présente à Charles VII au milieu de sa cour.
4. Entrée de JEANNE à Orléans, elle arrive vers la Cathédrale avec tout le peuple.
5. Prise des Tourelles et délivrance d'Orléans.
6. JEANNE rend grâce à Dieu dans la Cathédrale.
7. Sacre de Charles VII, à Reims.
8. JEANNE D'ARC est prise à Compiègne.
9. JEANNE D'ARC dans sa prison.
10. JEANNE D'ARC sur le bûcher.

De plus, les conditions du concours ont été savamment étudiées et rédigées dans les plus minutieux détails; ce travail est imprimé, et sera immédiatement communiqué à quiconque en adressera la demande au Secrétariat de notre Evêché. Les personnes qui voudraient se faire zélateurs ou zélatrices de cette Œuvre, y trouveront aussi des listes imprimées de souscription.

de la noblesse, qui ne fût heureuse et fière de lui faire son offrande.

A l'œuvre donc ; organisez des Comités ; répandez les listes de souscription ; recueillez tous les dons, même les plus humbles ; et qu'un magnifique élan se produise. Ainsi s'honore un pays.

Honneur à qui donnera un des vitraux de Jeanne d'Arc, ou qui, ne le pouvant à lui seul, s'associera assez d'âmes généreuses pour le donner.

Les noms des souscripteurs seront inscrits en lettres d'or dans notre Cathédrale sur des plaques de marbre : non pas tous peut-être, ce serait impossible ; du moins les noms de quiconque aura donné ou procuré jusqu'à 100 fr., soit pour les vitraux, soit pour le monument ; les noms soit des souscripteurs individuels ou soit des villes, ou villages, de la population ouvrière, ou de la communauté, ou du collège, ou du pensionnat, qui offrira 100 fr. et au-dessus.

Est-ce une illusion de notre patriotisme ? Mais nous l'avouons, jamais nous n'avons entrepris une œuvre quelconque avec plus d'espérance.

† FÉLIX,
Évêque d'Orléans

Toutes les offrandes et souscriptions seront reçues et inscrites nominativement au secrétariat de l'évêché d'Orléans.

C'est ainsi que le Centenaire de Voltaire, l'insulteur cynique de Jeanne d'Arc, a reporté plus vivement la pensée vers l'héroïne de Domremy ; il se fait vers Jeanne d'Arc un mouvement patriotique et religieux qui portera ses fruits, et la *Pucelle* aura encore une fois vaincu les ennemis de la France, en triomphant de l'impiété voltairienne.

UN BIENFAITEUR SOCIAL

I

Du 7 au 16 juillet, une foule de catholiques s'agenouilleront pieusement sur le tombeau vénéré de l'un des grands apôtres de la Lorraine. On priera de nouveau pour la chère patrie et les supplications ne seront point dédaignées par le Tout-Puissant. Son divin Cœur désire vivement nous rendre tous heureux. Voilà

pourquoi sa providence, toujours attentive à tout, a suscité tant d'apôtres valeureux, soit parmi les hommes, soit parmi les femmes. Ils ont su beaucoup aimer tout ce qu'un cœur catholique doit chérir.

Dans une famille édifiante et bien estimée de la petite ville de Mirecourt, naquit, le 30 novembre 1565, un enfant de bénédiction. Le premier des Papes lui fut donné pour patron au saint baptême. C'était le premier né de ses bons parents, et on le destina au service des autels, tellement la foi était vive chez ces bons époux.

Le jeune Pierre passa cinq ans à l'université de Pont-à-Mousson, dirigée avec succès par les enfants de saint Ignace de Loyola. Il fut un modèle pour ses condisciples et une consolation pour ses maîtres éclairés. Son tendre amour pour l'auguste Mère de Dieu, le fit admettre dans la congrégation de la très-sainte Vierge. La divine Marie sera toujours la Dame de ses pensées.

Quand on disait à ce jeune homme qu'une demoiselle était éprise de lui, son noble cœur en était dans l'affliction et il évitait les occasions de la rencontrer.

Si notre brillante jeunesse imitait un tel exemple, son bonheur en profiterait beaucoup, assurément. Elle serait mieux protégée par la Cour céleste.

Pour mieux conserver son innocence baptismale, Pierre s'était habitué à une vie d'abnégation évangélique.

Après ses bonnes études, il retourna près de son père. Sa mère avait terminé sa vie. Quelques années après, une bonne chrétienne prit sa place.

On confia au futur apôôre l'éducation de plusieurs gentilshommes. Il sut leur inspirer l'amour de la vérité, de la vertu, la pratique de l'étude, afin de se rendre utiles à la patrie et de conquérir une couronne immortelle. Ce bon maître faisait la guerre aux vices naissants, afin de les empêcher de se développer. L'un de ses jeunes élèves devint maire de Lunéville et il se félicitait d'avoir été si bien élevé.

II

La Lorraine possédait beaucoup de maisons saintes, de divers instituts, et le pieux instituteur, affamé de perfection évangélique, ne savait point quel choix il devait faire, afin de se rendre plus utile à la sainte Église, notre Mère providentielle.

Une abbaye de chanoines réguliers avait besoin de l'exemple

édifiant d'un digne apôtre; le pieux Pierre s'y fit admettre, à la grande surprise de ses amis. En 1587, il fit profession solennelle et deux ans après il était honoré de la prêtrise. Il fut ensuite envoyé à Pont-à-Mousson pour y terminer sa théologie. Sa belle-mère n'était pas une marâtre : au contraire, elle était doué d'un excellent cœur et eut la générosité de pourvoir aux frais des nouvelles études du fils aîné de son cher époux. Cette pieuse dame était bien sûre de plaire ainsi au divin Maître.

De retour parmi ses confrères, Pierre n'y fut point apprécié. Sa vertu fut mise à l'épreuve pendant deux tristes années. L'autorité diocésaine lui proposa trois paroisses et il préféra la plus pauvre, la plus relâchée. Il fallait un tel médecin pour guérir de pareils maux. C'était Mattaincourt, devenu célèbre par l'apostolat de cet ami de Dieu. La population, reconnaissante de ses bienfaits, lui a décerné le titre, si honorable et si doux, de Bon Père.

Sa belle taille, sa figure majestueuse et les grâces d'état surtout lui donnaient plus d'ascendant pour glorifier la Cour céleste, but réel de la Rédemption du genre humain. D'autres apôtres, surtout les Jésuites, vinrent à son secours pour la régénération de sa paroisse.

Une jeune fille séduite demanda un jour à se confesser à ce bon pasteur, sans avoir cependant la bonne intention de réformer ses mœurs. Cette pauvre âme souillée fut traitée avec une habileté charitable et fit l'aveu de ses fautes.

Le séducteur aveuglé employa tous les moyens pour séduire de nouveau sa victime repentante. Sa conversion était sincère, elle fut inébranlable. Le malheureux tourna sa rage contre le confesseur et l'accabla de coups, au moment où il sortait de son église. Des habitants accoururent au plustôt pour saisir cet homme brutal. Il prit la fuite et on se mit à sa poursuite. Le bon pasteur voulut le délivrer par un moyen ingénieux et sonna le tocsin. On s'empressa d'accourir à l'église pour connaître le prétendu malheur. Le bon pasteur supplia ses chers paroissiens de s'unir à lui, afin de recommander à Dieu un homme qui avait bien besoin du secours céleste. On passa une demi-heure, prosterné au pied des autels, dans l'intérêt de cette âme et on fut bien exaucé. Dès le lendemain, ce personnage coupable vint aux pieds du ministre de la réconciliation et fut accueilli charitablement. Sa vie fut désormais très-édifiante.

Les bornes de cet article ne permettent point de citer d'autres

traits touchants de ce bienfaiteur social. Il a rendu des services éminents à une foule de personnes.

Charles IV, duc de Lorraine, eut évité bien des maux et ses sujets n'auraient pas eu à subir les cruautés des Suédois, si les sages conseils du curé de Mataincourt eussent été suivis.

III

Les jeunes filles avaient besoin d'institutrices catholiques pour former leur esprit et leur cœur. Une société serait bientôt perdue, sans l'arôme qu'exhale les vertus des femmes sages. Voilà pourquoi la divine Providence a fait créer tant d'instituts destinés à diriger les femmes dans la route de la félicité.

Le curé de Mattaincourt parvint à fonder cette société, connue sous le nom de chanoinesses de Saint-Augustin, de la congrégation de Notre-Dame. Ces dignes institutrices ont plusieurs maisons à Paris.

La jeune Alix Le Clerc, désabusée du monde, fut la première pierre fondamentale de cet institut si estimable. M. l'abbé Chapia, a écrit sa vie et celle aussi de son Patriarche, le pieux curé de Mattaincourt.

Une de ses premières compagnes s'est dégoûtée de cette vie d'abnégation et a ensuite contracté mariage. Elle a trouvé, dans cette position, croix sur croix. Elle a vivement regretté d'avoir dédaigné les conseils de son sage directeur.

La fondatrice mourut en odeur de sainteté, au monastère de Nancy, le 9 janvier 1622. Les princes de Lorraine vinrent honorer son cercueil. Le bon Henri II gouvernait alors cette province. Il voulut faire placer sur les autels la pieuse défunte. Des adversités publiques s'y opposèrent.

Le digne curé de Mattaincourt eut d'autres douleurs à supporter. Il se vit obligé de plaider contre sa ville natale, dans l'intérêt de sa paroisse. Il gagna ce procès après trois ans d'attente.

Il alla exercer son zèle sacerdotal au comté de Solm, infecté d'hérésie et eut à supporter de pénibles épreuves ; mais de nombreuses conversions s'y opérèrent, grâce au Ciel.

A Mattaincourt, toutes les âmes n'étaient point revenues au divin Maître, malgré le dévouement du pasteur. On vit des femmes tenir une conduite qui prouvait l'obsession de l'ennemi de tout bien. La justice crut devoir condamner plusieurs personnes, comme étant coupables de sortilèges (1630).

La peste, la famine et la guerre vinrent exercer leurs ravages dans la Lorraine, comme l'avait prédit le bienheureux curé de Mattaincourt. On aurait dû réformer les mœurs.

Ce bon pasteur fut élu supérieur général des chanoines réguliers de Notre-Sauveur. Il fut ensuite obligé de chercher un refuge en Bourgogne. Parvenu à l'âge de 75 ans, il termina sa laborieuse vie, à Gray, en 1640. Toute la ville fut dans le deuil. On disait: *Le saint n'est plus!*

Plusieurs écrivains ont travaillé à glorifier le bienheureux Pierre Fourrier, curé de Mattaincourt. Notre éloquent Père Lacordaire a prononcé son panégyrique.

Un Lyonnais.

SAINT PAUL ET LE NATURALISME

Nous avons reçu de Rome les extraits suivants et l'analyse d'un sermon prononcé par M. le chanoine Schorderet dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome, le 30 juin, en la fête de la Commémoration de Saint Paul. Ce remarquable discours est un véritable programme des devoirs des catholiques ; l'orateur y démontre irréfutablement la nécessité pour les sociétés modernes de revenir à la foi dans le surnaturel, sous peine de périr.

Sancte Paule, Doctor gentium, prædicator veritatis in universo mundo, ora pro nobis.

Saint Paul a puisé toute sa science et tout son amour qui est sa force apostolique dans la vision de *Jésus-Christ.* « *Qui êtes-vous Seigneur? Je suis JÉSUS que tu persécutes..... Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* » Tout saint Paul est là. Prêt à tout faire pour Jésus-Christ, il l'a vu, il l'aime, il veut agir. C'est un homme d'action ; à d'autres la discussion, pour lui l'action et encore l'action ; ses écrits sont des actes. Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Tu seras un vase d'élection et tu porteras mon nom devant les nations, devant les rois et devant les enfants d'Israël. Jésus-Christ lui fait voir combien de souffrances l'attendent, à cause de son nom, dans la carrière apostolique. Il a vu Jésus-Christ. Il est prêt à tout.

La science de Paul, c'est Jésus-Christ; l'amour de Paul, c'est Jésus-Christ. Il ne veut rien savoir si ce n'est Jésus-Christ et Jésus-Christ CRUCIFIÉ, folie aux païens, scandale aux juifs; mais force et sagesse de Dieu pour ceux qui se sauvent. Il n'a qu'un amour qui va jusqu'à la folie comme sa science... « Vous les sages, vous les prudents, vous les nobles; nous, nous sommes insensés, *fous* pour Jésus-Christ. » *Nos stulti, vos prudentes, vos nobiles*. Il a plu à Dieu de sauver le monde par la folie de la prédication de la Croix et cette folie d'amour de l'Apôtre pour son Jésus est la réponse de sa grande âme, à la folie de l'Amour infini mourant sur une croix pour tout restaurer par la Rédemption : *Instaurare omnia in Christo.* Où le péché avait abondé, la grâce a surabondé.

La vie de l'Apôtre se consume à cette restauration de toutes choses dans le Christ : *sive quæ in terris, sive quæ in terra sunt.* (Ephes.)

Saint Paul est l'Apôtre de la grâce ; or c'est par la grâce que toute restauration se fait : sans le Saint-Esprit on ne peut pas même prononcer le nom de *Jésus* avec mérite. « Tout ce que je suis, dit-il, je le suis par la grâce. »

Saint-Paul a des clartés célestes sur l'ordre surnaturel, sur SA VALEUR INFINIE, sur la réalité divine de la grâce..... et, en face de ces visions du Ciel pour une éternité, à la vue du chrétien par la grâce et de la petitesse, de la brièveté de la vie présente, il jette à ce monde païen ce cri sublime qui trahit toute la conscience qu'il a de la distance infinie séparant l'ordre naturel de l'ordre surnaturel : *Omnia ut stercora ut Christum lucrifaciam;* oui, tout est ordure pour moi; ce qu'il me faut, c'est Jésus-Christ..... ma vie ce n'est pas ma vie ; ma vie c'est Jésus-Christ. Ce mot est écrit dans cette Basilique sur l'autel qui recouvre les glorieux restes de saint Paul : *Mihi vivere est Christus et mori lucrum*, ajoute l'Apôtre ; oui, mourir pour être avec Jésus-Christ est un gain.

Jésus-Christ est le centre, le foyer, le principe et la fin de la réintégration de l'homme à l'état surnaturel, et tous les hommes sont appelés à participer à cette miséricorde infinie de la Rédemption.

L'orateur établit à grands traits la réalité de l'ordre surnaturel, la distinction absolue essentielle entre le Fini et l'Infini, le Créé et l'Incréé, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, entre l'homme et le chrétien. Il attire l'attention de l'auditoire avec

une grande vigueur sur cette élévation de l'homme au titre, à la vie de chrétien par la grâce. Il prouve que Dieu épuise en quelque sorte sa miséricorde dans le mystère de la Rédemption ; comme il avait épuisé son amour infini dans l'élévation des anges et des hommes à l'état surnaturel..... comme l'homme est petit, *rien* en face du chrétien. La destinée du chrétien est la vision de Dieu, il est fils adopté de Dieu, partant héritier de Dieu, cohéritier de Jésus-Christ, le ciel sa destinée infinie pour l'Éternité, il est fait participant de la nature divine, *consortes divinæ naturæ,* semblable à Dieu, qu'il verra tel qu'il est... face à face ; temple du Saint-Esprit, trône des trois personnes de la Trinité... *mansiones apud eum faciemus.* — Le Christ est comme un fils dans sa maison et cette maison, c'est nous-mêmes...

Après avoir révélé aux âmes ce que la grâce en fait par l'Église, l'Orateur, avec une grande élévation de pensées, montre que le péril actuel, universel, imminent, c'est le *naturalisme,* l'erreur monstrueuse qui engloutit en elle toutes erreurs pour devenir l'erreur universelle et le mensonge absolu, niant l'existence du monde surnaturel et n'ayant aucune notion exacte de l'ordre surnaturel, l'écartant *a priori,* par une fin de non-recevoir injuste et coupable.

Que dirait saint Paul devant cette apostasie des âmes, des familles, des nations ? Lui qui voulait être anathème pour ses frères..... lui qui pleurait en songeant que la Croix de Jésus a des ennemis.

Que dirait-il aujourd'hui que ces ennemis de la Croix sont légions ? ... O saint Paul, amant de la Croix, donnez-nous des larmes de sang pour pleurer cette seconde apostasie du monde. — Le naturalisme a tout envahi et menace de tout emporter ; toutes les lois modernes, expression de cette société en décadence, préparent une barbarie d'autant plus terrible qu'elle se dit civilisée et d'autant plus alarmante qu'elle est corrompue et apostate. Et où sont les barbares qui pourraient lui infuser un sang jeune et nouveau, après que l'Église les aurait baptisés ?

Il faut que les Chrétiens dignes encore de ce nom, prenant conseil d'eux-mêmes, aillent au peuple, aux masses, leur apprendre par leurs exemples, par leurs paroles, par leurs

écrits, par toutes les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde, qu'ils croient à l'Éternité, au Ciel, à l'Enfer, à l'existence de l'ordre surnaturel ; il le faut à tout prix et sans perdre un instant. Ah ! si les Chrétiens voulaient entendre Pierre et Paul parlant par Léon XIII comme ils ont parlé par Pie IX, tout pourrait être restauré.

L'orateur établit le parallèle entre l'Église et le naturalisme. S'inspirant de l'Encyclique de Léon XIII, il montre ce que fait l'Église et ce que fait le naturalisme :

Le Baptême, — la naissance civile; les Écoles avec Jésus-Christ, — les Écoles sans Dieu ; — le mariage chrétien, — le mariage civil ; — la famille chrétienne, — la famille sans le Christ au foyer ; — l'enterrement avec l'Église, — l'enterrement civil ; — l'Église conduisant au Ciel pour une Éternité et le naturalisme pour une Éternité préparant la damnation...

Et, en face de ce péril, l'Orateur trace avec énergie les devoirs des catholiques.

Nunc hora est... C'est l'heure de l'action, de l'effort suprême... Jésus-Christ seul peut nous sauver. Or Jésus-Christ vit dans l'Église romaine. L'Église seule, c'est elle qui divise le moins, elle nous sauvera si Jésus-Christ trouve des apôtres, des martyrs, des saints. Mon Dieu, donnez-nous des saints !!

L'Orateur fait alors briller devant son auditoire un éclair dans la nuit qui nous enveloppe et montre l'orage près d'éclater.

Le socialisme s'attaquant au pouvoir et à la fortune, à toute propriété, bandes sauvages, dont la Commune de Paris n'est que l'avant-garde, prête à se ruer sur tout ce qui existe pour tout détruire par le fer et le feu, dans le sang et dans la boue... Là est le péril pour les gouvernements, pour les nobles, pour les bourgeois... Ah ! ce n'est pas l'Église ; ceux qui devraient vous effrayer, vous faire trembler, vos ennemis, je vous les montre.

L'Église est le dernier rempart qui retient encore le monde au bord du gouffre béant où la société s'en va s'effondrer... L'abîme appelle l'abîme... Quand la clef du dernier tabernacle aura été volée, les coffres des égoïstes sauteront et leur incré-

dulité ne les sauvera pas du pillage... Vous avez enlevé Dieu, le Ciel, la foi aux masses par vos scandales, par vos journaux, par votre or. Ces masses veulent jouir et pour jouir elles ont besoin de votre or, elles le prendront. Et l'Église que vous leur avez jetée en pâture, blessée, meurtrie, priera pour ses persécuteurs et réconciliera ses bourreaux par son sang avec Jésus-Christ et l'alliance se refera sur le Cœur de Jésus-Christ, ou le monde est perdu...

Ce n'est pas les chrétiens qui attenteront à la vie des hommes au pouvoir, fussent-ils mêmes ses tyrans... l'Église ne verse jamais d'autre sang que celui de Jésus-Christ sur l'autel et celui de ses enfants par les bourreaux.

L'Église dit à ses enfants avec saint Paul : « Toute autorité vient de Dieu, respectez l'autorité, obéissez à ceux qui commandent, ils rendront compte de leur gestion, à vous d'obéir. »

L'Église au nom de Dieu dira aussi aux pouvoirs : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu. » Et, devant les empiètements sur les droits de Dieu, elle dira l'éternel *non licet,* qui ne fait pas des assassins, mais des martyrs.....

Et ce n'est pas parmi les vrais fils de l'Église que se recrutent les socialistes et les assassins du Pouvoir.

Nous voudrions pouvoir présenter ici encore les considérations élevées données par l'Orateur sur la source de toute vraie fraternité, égalité, liberté.

Nous sommes frères en Jésus-Christ, fils en Dieu le Père, égaux par la grâce, nous introduisant dans le même éternel héritage, libres de la liberté des enfants de Dieu, *ubi Spiritus Dei, ibi libertas*....... Le Cœur ouvert de *Jésus-Christ* sur la Croix a créé la fraternité, l'égalité, la liberté divine....

L'Orateur demande en grâce que ces notions si élémentaires, mais, hélas! si oubliées de l'ordre surnaturel et si essentielles, pénètrent les âmes, entrent dans les familles, soient prêchées, répandues dans le monde par la parole et par la presse.

Le fondateur de l'Œuvre de Saint-Paul attire enfin l'attention de l'auditoire sur l'importance de la presse, comme moyen d'apostolat; il faut que, par la mission reçue de Rome, par le dévouement vrai de ceux qui s'y consacrent, par la prière

et par la charité des fidèles, la presse soit élevée à la dignité d'un apostolat, qu'elle soit digne d'être le porte-voix du Vicaire de Jésus-Christ, et des Évêques successeurs des Apôtres.

Le Bas-Empire discutait et se battait pour la couleur des rubans quand les Barbares frappaient aux portes de Constantinople...

Les Turcs modernes, plus ennemis que les Arabes du Ve siècle, sont là ; ils frappent de leurs puissants engins les derniers remparts de la civilisation. C'est l'heure de l'action, l'heure des sauvetages et des reconstructions. La truelle d'une main, le glaive de l'autre, rebâtissons les temples vivants du Saint-Esprit dans nos âmes, dans nos familles et dans le monde par la pratique de l'Évangile suivant saint Paul et l'imitant dans ses souffrances, dans ses luttes, dans ses angoisses, dans ses tentations vaincues, dans son amour de Jésus-Christ.

Qui me séparera de l'amour de Jésus-Christ et de l'Église romaine ? Avec l'épée, c'est-à-dire le sacrifice, défendons Jésus-Christ, sa croix, son tabernacle, son Église ! Oh ! prions pour hâter l'heure de la restauration en Jésus-Christ.

L'Œuvre de Saint-Paul poursuit ce but, l'Œuvre demande à la presse la propagande en faveur de la vérité et de la grâce. Nous voudrions que la voix du Docteur universel et infaillible de l'Église fût entendue d'un pôle à l'autre.

Ah ! si l'Encyclique de Léon XIII devenait le programme des nations, une ère nouvelle se lèverait sur le monde ; à nous d'y contribuer, chacun dans notre sphère. — Ah ! c'est l'heure de l'action.

Prions pour l'Œuvre de Saint-Paul dont le but est de travailler à cette restauration sociale du règne de Jésus-Christ, prions que les puissantes inventions modernes hâtent l'heure bénie de la grande unité dans la foi, sous la même houlette et le même pasteur. V.

L'ÉTUDE DE LA PHILOSOPHIE

COMPLÉMENT DE L'ÉDUCATION DES CLASSES DIRIGEANTES.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

II

En 1872, le R. Père Ramière, si compétent dans les matières de Philosophie sociale, publiait dans les *Études reli-*

gieuses une dissertation remarquable intitulée : *Nécessité de la Philosophie comme base de l'éducation supérieure* ; *c'est là où nous puiserons le remède à la plaie lamentable qui ronge la classe riche.*

L'éminent théologien commence par convenir que l'éducation secondaire complète dans l'âme du jeune homme l'œuvre ébauchée par les premières leçons données à l'enfant, et puis il ajoute que la philosophie est le complément nécessaire de cette éducation, puisqu'elle est indispensable pour le développement de la faculté maîtresse de la raison et par conséquent pour la formation complète de l'homme, et pour la persévérance du chrétien.

Partant de ce grand principe, le R. Père Ramière suit le travail, je devrais presque dire la gymnastique philosophique dans l'esprit du savant, du jurisconsulte, *de l'historien, du poète*, et de *l'orateur ;* nous allons profiter de cet examen. en le complétant par quelques réflexions.

La philosophie est nécessaire au savant.

Après avoir fait justice de ce prétendu divorce que l'on a essayé d'établir entre la science proprement dite, et la philosophie, notre guide déduit la nécessité des études philosophiques pour le savant, de l'idée même de la science. Qu'est-ce que la science, dit-il, sinon la connaissance des choses par leur principe ? Sa perfection consiste donc à rattacher les vérités particulières à des vérités plus générales qui les renferment et qui permettent à l'intelligence de les embrasser d'un seul regard. Eh bien ! cette unité qui fait la perfection des sciences et que chacune d'elles établit entre les vérités particulières qui constituent son objet, la philosophie a pour mission de l'établir entre les sciences elles-mêmes. Cet argument nous suffit, nous n'en n'invoquons pas d'autres.

Afin d'abréger, nous allons étudier l'utilité des études philosophiques pour le *Jurisconsulte*. Cette utilité se déduit de la corrélation étroite qui existe entre la philosophie morale ou Ethique et la Jurisprudence. Tandis que la dernière traite des droits et des devoirs de la société humaine, l'autre s'occupe des droits et des devoirs essentiels, c'est-à-dire de ceux qui résultent de la nature même

de l'homme, et qui reposent sur la volonté nécessaire du Créateur ; de sorte que la jurisprudence suppose et exige même la connaissance de la philosophie morale comme un effet suppose une cause, une conséquence, un principe. Ajoutons que la philosophie morale basée sur des principes immuables, éclaire aussi le jurisconsulte sur le détail des lois, supplée à leur insuffisance, fixe leur incertitude, concilie leur opposition, et en découvrant les motifs de leurs prescriptions, détermine les limites dans lesquelles elles doivent être restreintes.

La philosophie n'est pas moins utile à l'*historien.* En effet, l'histoire ne peut être vraiment une étude utile qu'autant qu'elle procède de la lumière des principes, et qu'elle tient les yeux fixés sur les lois morales, pour en montrer le rapport ou l'opposition avec les faits dont elle est chargée de faire le récit. Or, pour cela, elle doit appeler la philosophie à son aide et jamais un historien ne sera vraiment historien, s'il n'est philosophe.

Nous étonnerons plus d'une personne en disant que le vrai poète doit posséder un sérieux bagage philosophique. C'est cependant Horace qui l'enseigne dans son *Art poétique.* « Si les poètes n'apprennent d'abord à bien penser, dit l'écrivain latin, c'est en vain qu'ils aspireraient à bien écrire. C'est à la philosophie qu'il faut emprunter le fonds que la poésie doit embellir de ses riches ornements ; la beauté du style ne peut être que le résultat de la beauté des choses ! un écrit qui contient des vérités solides sous une forme peu élégante a des titres bien plus légitimes à un succès réel, que des vers vides de pensées et des niaiseries retentissantes. »

Cicéron fait des réflexions analogues à propos de l'éloquence. Il enseigne dans le livre *de l'orateur* que le secours de la philosophie est indispensable pour former le parfait orateur. Après avoir cité l'exemple de Périclès et de Démosthène qui suivirent les leçons d'Anaxagore et de Platon, Cicéron ajoute : « Comment pourra-t-on, sans la philosophie, connaître les propriétés des choses soit génériques soit spéciales, les définir, les diviser, discerner le vrai

ou le faux, déduire les conséquences, réfuter ce qui répugne, distinguer ce qui est ambiguë ? » Ces observations si judicieuses de l'orateur romain nous déterminent à faire un retour sur nos mœurs oratoires actuelles. Ce n'est pas du reste sortir de notre sujet.

A l'heure présente, notre parlement français ne compte guère que quatre orateurs d'une certaine valeur ; tous les quatre sont catholiques. Ce sont : MM. Albert de Mun, de Belcastel, Lucien Brun, Chesnelong. Chez tous les quatre, on remarque chaque année des progrès merveilleux. La doctrine devient de plus en plus serrée, les idées générales en forment de plus en plus la trame. La Rhétorique pure, cette tentation des médiocrités oratoires, est de plus en plus remplacée par une logique imperturbable qui vise plus à convaincre qu'à émouvoir ses auditeurs. En un mot, nous commencons à avoir une école d'orateurs politiques foncièrement catholiques. A quoi faut-il attribuer cette merveilleuse innovation, sinon à la philosophie, objet des méditations directes ou indirectes des quatre hommes politiques dont nous saluons le talent oratoire ?

Il est une autre classe d'hommes dont n'a pas parlé le R. P. Ramière, et à laquelle cependant la philosophie est plus indispensable qu'à tout autre. C'est celle que M. de Margerie, dans un travail récent inséré dans *l'Association,* a appelé : le *groupe rural* et le *groupe industriel.*

L'un et l'autre groupes s'en tiennent souvent à la culture du collége, mince culture, dit M. de Margerie, bon appréciateur, qui n'a remué que la surface du sol et ne laissera guère de trace si on ne creuse pas plus avant. Du reste, les familles chrétiennes héréditairement attachées au sol et nommées à cause de cela le *groupe rural,* n'ont ni raison ni prétexte pour retirer leurs fils de la vie studieuse précisément à l'heure où cette vie commence à porter ses fruits, à l'heure où les jeunes esprits disciplinés et aiguisés par le travail du collége, deviennent capables d'aller des mots aux idées, de voir les choses de haut et de loin; de saisir les lois générales et divines de l'histoire, d'appliquer au présent les leçons du passé, de se préparer à défendre sur tous les terrains la cause

de l'Église et de Dieu. S'ils partagent leur vie entre leurs terres et le séjour des grandes villes, ajoute le philosophe chrétien, il faut qu'ici et là on les voie les premiers dans la connaissance et la défense des intérêts publics, que la presse catholique trouve en eux des collaborateurs solides, capables de soutenir victorieusement les controverses,... que l'œuvre des conférences populaires ait le droit de compter sur leurs concours,... que dans les délégations cantonales, dans les conseils municipaux, dans les conseils généraux, partout où les questions religieuses et sociales se portent, ils apportent non pas ces bonnes volontés improvisées qui n'empêchent pas les défenseurs de la bonne cause d'être battus par des adversaires mieux avisés et mieux préparés, mais cet esprit exercé, le riche fonds de connaissances avec lesquels on est toujours prêt et toujours sûr de soi.

Or tout cela est le fruit de la culture philosophique et d'une culture prolongée pendant plusieurs années.

Des raisons non moins puissantes invitent la jeunesse du groupe industriel à recevoir le bienfait de l'enseignement supérieur et par conséquent à cultiver la philosophie.

En effet, l'homme industriel qui a cultivé la philosophie, élèvera l'industrie, il l'élèvera d'abord au profit des intérêts matériels eux-mêmes, non-seulement parce qu'il n'est jamais inutile à qui conduit de grandes affaires, d'avoir fait ses études philosophiques, mais encore parce que cette gymnastique intellectuelle donne à l'esprit l'habitude de la sévérité dans le raisonnement, une grande souplesse dans la généralisation des idées, et enfin une hauteur et une sûreté de coup d'œil que n'ont pas les hommes toujours courbés vers la matière. De plus, l'étude de l'Ethique ou morale indique les devoirs qui incombent à l'industriel vis-à-vis ses surbordonnés.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à dire un mot des méthodes philosophiques, et ici encore nous suivons les recommandations du pape Léon XIII qui préconise spécialement la méthode scolastique.

Au commencement du siècle, saint Thomas et la forme scolastique qu'il a immortalisée, étaient complètement né-

gligés par les professeurs de philosophie de France laïques et même ecclésiastiques. La principale raison de ce dédain provenait de l'influence des doctrines cartésiennes et malebranchistes. De plus, l'esprit français, peu laborieux et peu discipliné, s'était jeté avec une sorte de frénésie sur la méthode inductive plus séduisante que la scolastique. Il avait considéré cette dernière comme une institution du moyen-âge qu'il fallait rejeter sans regret. Grâce à Dieu, la réaction est complète aujourd'hui. De nombreuses éditions des œuvres de l'Ange de l'École ont remis en honneur son enseignement dans les séminaires. Il commence à pénétrer dans les collèges catholiques. Les plus illustres théologiens le propagent de toutes parts. Dès 1864, l'immortel Pie IX dans le *Syllabus* proclamait « que la méthode et les principes par lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie, conviennent aux nécessités des temps modernes et aux progrès des sciences » Enfin Léon XIII, dans son discours du 13 juin aux jeunes séminaristes de Rome, ne craignait pas de leur recommander « l'excellente méthode et les principes très-sûrs du Docteur angélique. »

Que les classes dirigeantes se mettent donc sérieusement à l'étude de la philosophie. Leurs intérêts les plus chers les y convient. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, cette science est indispensable dans toutes les situations de la vie ; sa culture sérieuse est seule capable de rendre la fécondité et l'élévation de l'âme à une génération qui s'atrophie par le *rien-faire.*

Que cette culture philosophique s'inspire de la vieille et indispensable méthode scolastique. Aux esprits ombrageux qu'effrayerait le syllogisme, ou qui n'oseraient pas rompre avec le cartésianisme, nous répéterons ces sages réflexions qu'adressait Mgr Sauvé au traducteur d'un ouvrage du professeur Salvatore Talamo, consacré à préconiser la scolastique. « On ne sait pas assez, dit le Recteur de l'université catholique d'Angers, que les scolastiques n'ont voulu en mettant à profit la philosophie païenne, ni professer aucune philosophie particulière, ni s'affilier à aucune secte philosophique ; ils ne se sont soumis qu'à la vérité seule, et c'est là une noble et heureuse servitude. »

Aux hommes du monde qui, malgré leur bonne volonté, n'auraient pas le courage d'aborder celle que nous appelons la reine des sciences après la théologie, nous citerons le passage suivant de Mgr Plantier, l'illustre évêque de Nîmes, passage qui sera la conclusion dernière de ce travail.

« Cherchez en Europe, dit l'éminent prélat, les sociétés où domine actuellement la philosophie la plus judicieuse, la plus sensée, celle dont les doctrines ont le plus de corps. Ce sont les nations chrétiennes et parmi les nations chrétiennes, les nations catholiques. »

Vte G. DE CHAULNES.

GALLIA CHRISTIANA (1)

La Société de librairie catholique (V. Palmé, 25, rue de Grenelle) continue ses grandes et belles publications historiques. Sept volumes du *Gallia christiana* sont aujourd'hui livrés au public. Ils donnent la chronologie et l'histoire des provinces ecclésiastiques d'Alby, Aix, Arles, Auch (tome 1); de Bourges et Bordeaux (tome II); de Cambrai, Cologne et Embrun (t. III); de Lyon (tome IV); de Moulins et Mayence (tome V); de Rouen (tome XI); de Toulouse et Trèves (tome XIII).

Les tomes XIII et XI, difficiles à trouver dans l'ancienne édition (1715-1785), ont paru avant leur rang; les derniers mis en vente sont le IV et V, qui comprennent les archevêchés de Lyon, de Malines et de Mayence.

Les bénédictins avaient voulu embrasser l'étendue et les dépendances de l'ancienne Gaule, et n'avaient pas craint de porter leurs investigations en dehors des limites de la monarchie française. Cologne, Trèves, Malines, Mayence étendaient leurs droits métropolitains sur des régions, dont quelques-unes seulement étaient françaises. Nos désastres ont aujourd'hui rétréci nos frontières. Le concordat de 1801 avait vainement rattaché à des métropoles françaises plusieurs Églises dépendant à l'origine d'archevêchés de pays étrangers. Metz, qui relevait de la métropole de Trèves, avait été, comme Strasbourg en 1802, attaché à la métropole de Besançon, qui a perdu aujourd'hui ces deux fleurons de sa couronne nationale. La métropole de Trèves

(1) Extrait de l'*Univers*.

n'existe plus, non plus que celle de Mayence, toutes deux réduites par le concordat au simple titre d'évêchés. En 1821, l'évêché de Trèves est devenu suffragant de l'archevêché de Cologne. Mayence a été, en 1821, placé sous la juridiction du métropolitain de Fribourg en Brisgau, où fut transporté l'ancien évêché de Constance, érigé dès lors en métropole.

La province de Lyon, qui comprend aujourd'hui les évêchés d'Autun, Langres, Dijon, Saint-Claude et Grenoble, ne comprenait pas Grenoble sous sa juridiction au temps des bénédictins. Mais cette juridiction, dans les diocèses de Langres et d'Autun, s'étendait bien au delà de ses limites actuelles. Moulins, qui a un siàge épiscopal depuis 1822 seulement, dépendait du diocèse d'Autun, et celui de Langres comprenait tout le Tonnerrois, appartenant aujourd'hui au diocèse de Sens, et une partie considérable du diocèse actuel de Troyes. En 1728, quand parut le IV[e] volume du *Gallia christiana,* les diocèses de Saint-Claude et de Dijon n'étaient pas encore érigés. Celui de Lyon embrassait presque tout le département actuel de l'Ain. L'évêché de Belley, relevant de la métropole de Besançon, ne comprenait pas tout le Bugey, quoiqu'en dise la Société de *l'Histoire de France (Annuaire* 1847), puisque Ambronay et même Nantua étaient du diocèse de Lyon.

De cette province deux illustres évêchés, Mâcon et Châlon, ont été supprimés par le concordat. Leurs titres sont aujourd'hui réunis à celui d'Autun ; mais une grande partie du territoire du diocèse de Mâcon a été unie au diocèse de Lyon, ainsi que quelques démembrements du diocèse de Vienne.

Préciser les régions dont ces volumes racontent l'histoire, c'est en indiquer l'intérêt. La province ecclésiastique de Lyon comprend les foyers les plus actifs et les plus illustres de notre vie nationale. Nous avons nommé les évêchés ressortissant de cette métropole ; nous ne voulons pas signaler les célèbres monastères de Lyon et de ses environs, celui de l'île Barbe entre autres, ni celui d'Ainay dans la ville, tout construit des débris de l'antiquité et dont l'église, aujourd'hui paroissiale, est encore soutenue par les colonnes du temple d'Auguste. Nous aurons tout dit en rappelant que c'est dans cette province de Lyon que se trouvaient Cluny au diocèse de Mâcon, Cîteaux dans celui de Châlon, et Clairvaux dans celui de Langres. Ces noms disent assez la gloire nationale, les lettres, les arts, la civilisation intérieure, l'expansion du nom de la France jusqu'aux extré-

mités du monde civilisé, les richesses du monde entier, celles de l'antiquité comme celles du désert, transportées dans notre pays et données au vrai Dieu dans ces églises immenses et magnifiques, qui ne le cédaient en étendue et en splendeur qu'à Saint-Pierre de Rome, et que la Révolution a déshonorées ou détruites.

On connaît l'économie du *Gallia christiana*. Il contient avec les séries chronologiques des métropolitains et de leurs suffragants, des notices historiques sur chacun de ces personnages que suivent les nomenclatures et les notices des divers monastères, abbayes d'hommes et de femmes, de chaque diocèse, et des dignitaires qui les ont gouvernés. A ces notices sont ajoutés les textes des documents, qui ont servi à les construire ; et le *Gallia christiana* est signalé comme un des recueils les plus abondants des documents originaux de notre histoire.

Tous ces mérites sont connus. Les nouveaux éditeurs ont conduit déjà à plus d'à moitié la première partie de la tâche qu'ils ont assumée : je veux dire la réimpression des volumes publiés par les bénédictins. L'ancienne édition bénédictine ne comprenait que treize volumes. La réimpression en est conduite avec beaucoup de soin et d'exactitude par les bénédictins de Solesmes. Ils reproduisent, page pour page, la première édition; ils se sont imposé ce soin pour faciliter les recherches et permettre la vérification de tant d'ouvrages qui, depuis un siècle, ont cité le *Gallia christiana*. Ce scruple n'a pas empêché les nouveaux éditeurs de corriger, chemin faisant, bien des erreurs de leurs devanciers. Toutefois, c'est dans les additions qu'ils promettent, qu'ils devront redresser les erreurs qui demandent discussion et réfuter les condescendances des bénédictins du dix-huitième siècle à des critiques dont les grands érudits du dix-septième, Mabillon, Martenne, d'Achery auraient repoussé les conclusions au moins comme téméraires.

Les nouveaux éditeurs ne se proposent pas seulement de redresser le travail de la congrégation de Saint-Maur ; ils entendent l'achever; car la Révolution, à laquelle avait concouru parfois cette congrégation par le mauvais esprit et la fausse critique de quelques-uns de ses membres, a interrompu cette grande œuvre. Les feuilles des derniers volumes du *Gallia christiana* ont été mises au pilon; les matériaux même ont été, dit-on, éparpillés ou détruits. Trois provinces ecclésiastiques manquent en effet à l'œuvre bénédictine : celles de Tours, de Besançon et de Vienne. La métropole de Tours, dont dépendait

alors la Bretagne tout entière, comptait onze évêchés suffragants : quatre ont été supprimés par le concordat. Un nouvel évêché, du démembrement de celui du Mans, a depuis été institué à Laval, et une nouvelle métropole, érigée pour le siège de Rennes, retient sous sa juridiction les trois évêchés subsistant de la Bretagne, Nantes étant demeuré de la province de Tours.

L'ancienne métropole de Besançon, outre son propre diocèse, ne tenait sous sa juridiction, à l'exception de certaines parcelles du diocèse de Belley, que des contrées placées hors de nos frontières. Elle renfermait, avec l'évêché de Belley, ceux de Lausanne et de Bâle.

La métropole de Vienne, à l'origine une des plus étendues du royaume très-chrétien, a été plusieurs fois réduite par les Souverains Pontifes; elle retenait sous sa juridiction, en 1790, les sièges épiscopaux de Genève, Grenoble, Viviers, Die, Valence et Saint-Jean-de-Maurienne. Le Concordat a supprimé le siège de Vienne qui n'a pas été rétabli, et dont le titre a été uni à celui de l'archevêché de Lyon.

Avec le complément dont les moines de Solesmes, sous la direction de dom Piolin, se proposent d'augmenter le travail de leurs prédécesseurs, nous avons signalé les améliorations qu'ils apportent à l'œuvre primitive dont ils donnent vraiment une édition, comme ils disent, *recensita atque aucta.* Cette devise indique une double besogne qui, pour un ouvrage aussi considérable de toute manière, ne pouvait être accomplie que par des mains monastiques. La correction des textes, si rare dans les réimpressions, témoigne de leur science et surtout de leur piété; cette piété se fait sentir jusque dans les redressements que les nouveaux moines ne craignent pas de faire des assertions aventureuses de leurs devanciers. La nouvelle édition du *Gallia christiana, aucta atque recensita,* est vraiment un monument.

L'intelligent directeur de la société générale de la librairie catholique a compris sa tâche en se prêtant à toute la piété des éditeurs. Il a voulu reproduire intrégralement les tables si importantes, les glossaires lexicographiques et géographiques des anciens volumes; il en reproduit aussi les cartes dressées avec tant de soin au dernier siècle, dont nous n'avons pas besoin de relever l'importance ou plutôt l'absolue nécessité pour l'étude de l'histoire.

On annonce la publication prochainement de deux volumes qui comprendront les métropoles de Narbonne et de Paris. L'œuvre marche ainsi assez rapidement, si on tient compte du travail minutieux qu'elle exige ; nous avons tout lieu d'espérer qu'elle s'achèvera heureusement *labore et curis D. P. Piolin presbyteri et monachi O. S. Benedicti.*

Les volumes du *Recueil des historiens de France,* dont le premier parut en 1738, sont au nombre des plus beaux qu'ait donnés l'Imprimerie royale. La délicatesse et la fermeté des *caractères,* la sobriété et le goût des ornements, la largeur des marges, enfin l'incomparable qualité du papier font de ce savant recueil un des plus beaux monuments typographiques qui puissent exister. Nous n'y voyons à comparer que les deux splendides volumes du *Sæculum IV* des *Acta Sanctorum ord. S. Benedicti,* qui sont de 1701.

Nous ne dresserons pas ici une notice sur la publication du *Recueil des historiens des Gaules et de France.* Tout le monde sait que ce projet, plusieurs fois entrepris, longtemps médité, caressé par les ministres du roi Louis XIV, fut enfin, dès 1723, confié à la congrégation de Saint-Maur. Dom Bouquet en publia les huit premiers volumes de 1738 à 1752. La Révolution trouva le recueil poussé par les successeurs et les disciples du premier maître jusqu'au treizième volume. Il comprenait, avec le tome XII, les documents des règnes de Philippe Ier, Louis VI et Louis VII : documents que le quatorzième volume ne devait pas compléter et qui occupent jusqu'au seizième volume du *Recueil* actuel. Le quatorzième volume, qui en reprit la continuation, était l'œuvre de l'Institut, qui se trouva substitué à la congrégation de Saint-Maur. Un des bénédictins, dom Brial, qui avait travaillé avec dom Clément à la vaste entreprise de dom Bouquet, en avait porté à l'Institut les traditions avec les matériaux. Devenu M. Brial, membre de l'Institut, il poussa la collection jusqu'au dix-huitième volume ; il avait réuni et ordonné les matériaux du dix-neuvième, qui termine le règne de Philippe-Auguste et de Louis VII. Les autres volumes donnés au public par MM. Daunou, Naudet, de Wailly, etc., se rapportent tous au règne de saint Louis.

Le but était de recueillir dans cette collection tous les historiens originaux qui ont traité de la France. Le recueil, qui s'intéresse aux Gaules, comme le dit le titre, s'ouvre par les anciens historiens grecs que continuent César et les historiens

de Rome qui ont parlé de la Gaule. Le dessein de dom Bouquet était de conduire l'entreprise jusqu'au règne de François Ier. Ce n'est pas nous qui verrons arriver le recueil à ce terme suprême. Il y a déjà plus de trente ans que l'Institut demandait vingt ans pour pousser l'entreprise jusqu'à l'extinction de la race de Philippe le Bel, petit-fils de saint Louis. Assurément les auteurs réclameraient aujourd'hui plus de trente ans encore pour remplir cette tâche. Mais qu'avons-nous à nous occuper des volumes qui doivent paraître ?

Ceux qui sont publiés ne renferment pas seulement les historiens qui ont raconté nos annales. Saint Grégoire de Tours, Frédégaire, Eginhard, Flodoard, Raoul Glaber, Orderic Vital, Guillaume de Nangis, Guillaume de Nogent, Suger et tous les autres historiographes dont nous pourrions rappeler les noms. Outre les œuvres remplies d'intérêt et de charme de ces pères vénérables de notre histoire, merveilleux dans leur naïveté à travers les hardiesses ou les défaillances d'une langue qui paraît barbare et qui a néanmoins ses lois, ses grâces et surtout son accent ; outre ces œuvres de l'histoire écrite, dom Bouquet a voulu recueillir les monuments de l'histoire vivante, pour ainsi dire : ordonnances des rois, diplômes de toutes sortes, donations et ventes, sentences de toutes les juridictions, actes des conciles, consécrations d'églises, actes de procédure, chants religieux et populaires, vies des saints, en un mot tout ce qui a touché et intéressé, tout ce qui signale et exprime la vie de nos pères. Les documents passent dans les pages de ces volumes dans leur intégrité, divisé par fragments ou réduits à de simples extraits selon leur importance et le sentiment du collectionneur ; mais ils sont présentés dans leur texte même, dans leur lettre et leur forme propre.

Des préfaces claires et simples expliquent en tête de chaque volume la valeur et la portée de chacun de ces précieux documents et en facilitent l'intelligence. Nous nous laissons aller à parler de l'économie de ce grand travail lorsque nous ne voulons qu'en recommander la réimpression. Elle est aujourd'hui poussée jusqu'au quatorzième volume, et a reçu déjà des témoignages qui nous dispensent d'insister sur la fidélité et la correction des textes. Là encore, la Société de librairie catholique n'a reculé devant aucun sacrifice ; elle a voulu reproduire, je ne dirai pas le luxe, mais toute la splendeur de la première édition. Les volumes sont, pour ainsi dire, des *fac simile*. Les

caractères ont été fondus sur les types employés jadis à l'Imprimerie royale ; les volumes sont reproduits page pour page, ligne pour ligne, afin de rendre la nouvelle édition propre à la vérification des textes, souvent cités, de ce grand recueil.

La correction des textes est confiée à M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, et un des continuateurs actuels de dom Bouquet. Mais aux textes que les bénédictins ont recueillis, doivent s'ajouter des textes nouveaux, quelquefois d'une grande importance. Il suffit de nommer Richer, l'historien si solide et si ingénieux de la révolution capétienne dont il a été le témoin, et dont l'ouvrage, supérieur à tout ce qui avait été composé depuit saint Grégoire de Tours, est resté perdu pendant huit siècles sans que le nom de cet auteur si recommandable ait jamais été prononcé qu'une seule fois par un autre historien du quinzième siècle. L'œuvre de Richer est trop importante pour ne pas avoir sa place désormais dans le *Recueil des historiens de France*. Pour ne pas en troubler l'économie, les nouveaux éditeurs se proposent de donner un supplément en deux volumes qui contiendront, avec les quatre livres des histoires de Richer dédiées au pape Sylvestre II, dont Richer avait été l'élève à Reims, tous les autres documents relatifs aux premiers siècles de notre histoire qui avaient échappé aux recherches des bénédictins et à celles des membres de l'Institut, les diplômes et les monuments de toutes sortes que l'érudition contemporaine a, depuis leur publication, pu recueillir dans la poussière de nos bibliothèques : ils annoncent enfin une table générale et complète de toute la collection.

Nous espérons que ce précieux supplément, qui reliera ainsi aux documents depuis longtemps connus des documents manuscrits encore ou épars dans diverses collections savantes, ne tardera pas à être donnée au public. En attendant, les anciens volumes se succèdent rapidement. Tout le travail dressé par les bénédictins est aujourd'hui complet dans la nouvelle édition. Le XIVe volume, qui ouvre la série des travaux de l'Institut, publié à la fin de l'année dernière, va être suivi des XVe et XVIe, qui, comme nous l'avons dit, conduiront l'histoire de France jusqu'à l'avènement de Philippe-Auguste (1180).

Après tout ce que nous venons de dire, il est bien inutile d'ajouter que la place de la réimpression *Recueil des historiens des Gaules et de France* est marquée dans toutes les bibliothèques publiques ou privées, communautés, séminaires, maisons

d'études et d'éducation où l'histoire nationale a quelque crédit, qui ne possèdent pas déjà la première édition complète, fort rare à trouver et devenue d'un prix très élevé.

Quelle fête pour nous et beaucoup de nos contemporains, si, il y a trente ou trente-cinq ans, lors de notre début dans les études historiques, nous avions pu nous procurer le *Gallia christiana,* le *Recueil des historiens de la France* et l'immense collection des bollandistes aux conditions où la Société générale de librairie catholique donne aujourd'hui ses magnifiques volumes !

LÉON AUBINEAU.

ASSEMBLÉE CATHOLIQUE.

(Suite. — Voir le numéro précédent).

Deuxième séance. — Mercredi 12 juin.

La séance s'ouvre à huit heures et demie sous la présidence de Mgr Grandin. Dans l'assistance, outre les personnages que nous avons cités pour la première séance, on remarque M. Bailloud, président honoraire du comité de Paris; MM. Aubry, marquis d'Andelarre, duc de Brissac, de Ponton d'Amécourt, Beluze, Lauras, vicomte de Chaulnes, baron de Vaux, vicomte de Rougé, de Bovent, baron de Traversay, le R. P. Bailly, M. le chanoine Schorderet, marquis de Virieu, baron de Livois, de Ribbe, Gossin, comte de Caulaincourt, etc.

M. Chesnelong annonce qu'il a reçu de Rome la réponse à l'adresse envoyée la veille au Saint-Père. Il donne lecture du télégramme italien, dont voici l'exacte traduction :

A monsieur Chesnelong, sénateur.

Le Saint-Père a été vivement touché du télégramme qui lui a été envoyé au nom de l'assemblée des catholiques réunis à Paris, et il accorde du fond du cœur la bénédiction demandée.

Cardinal FRANCHI..

Des applaudissements répétés, et les cris de vive Léon XIII ! accueillent cette lecture, après laquelle M. le président donne la parole au rapporteur de la commission des Œuvres de prières, qui est un de nos magistrats les plus distingués. On pourrait donner pour titre au rapport : *Les œuvres eucharistiques de la*

France; ce n'est, pour ainsi dire, qu'une statistique, mais quelle éloquence dans les chiffres! En voici le résumé, donné par le *Monde:*

Le rapport se divise en trois parties. Dans la première, l'auteur traite de l'adoration diurne et nocturne du Très-Saint Sacrement: dans la seconde, il examine les manifestations eucharistiques; dans la troisième, il signale les œuvres de zèle eucharistique.

Un mot d'abord sur l'adoration diurne et nocturne.

Dans 63 diocèses sur 85, l'Adoration diurne est régulièrement instituée. Dans 6 diocèses, l'Adoration ne cesse ni de jour ni de nuit, et bientôt, dans un an peut-être, cinq nouveaux diocèses, Agen, Laval, Coutances, Arras et Avignon, auront le même privilège.

Le diocèse de Nancy est le premier qui ait été doté de l'Adoration diurne et nocturne. La première, la plus française, est aussi la plus eucharistique.

A Besançon, l'Adoration de jour et de nuit vient d'être tout récemment établie.

Après avoir parlé de l'Adoration, le rapporteur parle des Adorateurs.

A Paris, ce sont les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul qui consacrent le plus de nuits à l'adoration du Très-Saint-Sacrement. Les conférences de Saint-Vincent de Paul passent quatre cent onze nuits. Les Cercles catholiques d'ouvriers, les Cercles de la jeunesse et les Patronages d'apprentis consacrent trente-quatre nuits.

Si les ouvriers de Paris sont de fervents adorateurs, ceux de Lille, de Tourcoing et de Roubaix marchent vaillamment sur leurs traces. A Lille, 650 nuits d'adoration ont été retenues par les ouvriers. On comptait jusqu'à 40 hommes par nuit à Lille, et 100 à Roubaix.

Les étudiants catholiques viennent après.

A la chapelle de la Sorbonne, deux nuits ont été exclusivement composées d'étudiants. A Lille, les professeurs de l'Université catholique se réservent le service de nuit; à Angers, 20 étudiants, avec un professeur à leur tête, ont formé la première compagnie d'adorateurs nocturnes.

Pendant le récent veuvage de l'Église, les Adorateurs ont redoublé de zèle. A l'heure où le Conclave délibérait, la France

priait à Angers, à La Roche-sur-Yon, à Chartres, à Avignon, à Paris.

La veille encore, pendant la nuit du 29 au 30 mai, les adorateurs de Notre-Dame des Victoires et du Cercle des ouvriers de la rue de Montreuil étaient en prières.

Quand reviennent, chaque année, les fêtes païennes du carnaval, la France tout entière s'agenouille au pied de nos autels. Des nuits d'adoration sont passées à Poitiers, à Bordeaux, à Arras, etc., dans les patronages d'apprentis de Paris (Maison de Nazareth), de Lille (Patronage Saint-Vincent de Paul), etc., etc. A Notre Dame de Nazareth, 40 apprentis donnent tous les ans à l'Adoration la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

Le mouvement adorateur tend de plus en plus à se propager.

Les œuvres paroissiales le favorisent singulièrement. Toutes les paroisses d'Aix, d'Aire, de Beauvais, de Saint-Brieuc, presque toutes celles de Périgueux ont à toute heure du jour des adoratrices. Derrière ces adoratrices, il y a les réserves des confréries du Très-Saint-Sacrement.

Les œuvres paroissiales ne suffisent pas à la ferveur des catholiques.

A Paris, pas un quartier ne sera bientôt privé de son centre d'adoration.

Avenue Friedland, à la chapelle des Passionnistes, l'œuvre d'un vendredi mensuel englobe des hommes qui prélèvent la dîme d'un jour sur le temps qu'ils doivent consacrer à leurs affaires.

Rue de Vaugirard, chez les PP. Maristes, trois jours par semaine sont donnés à l'adoration. 500 adoratrices et 200 adorateurs donnent 13,000 présences par an. Dans la chapelle de Marie-Auxiliatrice, 80 ouvrières du faubourg Montmartre sont agrégées à une œuvre analogue. Le faubourg Saint-Jacques possèdera bientôt une institution du même genre.

En province, point de diocèses où ne prospèrent des œuvres analogues. Aussi peut-on dire hardiment que la France est le pays où le Saint-Sacrement est le plus honoré.

Un mot maintenant sur les manifestations eucharistiques.

Au premier rang il faut placer les processions de la Fête-Dieu. Eh bien! ces processions revêtent d'année en année une plus grande splendeur.

A Angers, l'Université catholique a fait ériger un reposoir de pierre pour témoigner de la fermeté et de la solidité de sa foi. A Issy, il n'est pas un front qui ne se soit découvert sur le pas-

sage de la procession. Même respect à Belleville, à Montrouge, à Ménilmontant, à Passy, etc.

Faut-il rappeler cette manifestation de Notre-Dame de Paris, où six hommes marchant de front faisaient de l'*Adoremus* le cri même de la patrie ?

Les pèlerinages sont, eux aussi, de grandes manifestations eucharistiques ! En quoi diffère, en effet, le pèlerin du touriste ? N'est-ce pas en ce qu'il communie aussitôt qu'il arrive à l'étape?

Quelques chiffres attesteront la ferveur de nos pèlerins :

A Notre-Dame de Lourdes, on compte par an environ 200,000 communions.

A Notre-Dame des Victoires, 140,000.

A Notre-Dame de Fourvière, 140,000 aussi.

A la chapelle du *Gesu,* à Paris, 125,000.

A Notre-Dame de la Délivrande, 40,000,

A la chapelle provisoire du Sacré-Cœur, à Montmartre, 35,000.

A Paray-le-Monial, 32,000.

A Ars, 20,000, etc.

Il est impossible de donner la statistique complète des communions de chaque diocèse. Il est des villes où ce chiffre est incalculable. Telle paroisse de Roubaix compte par an 350,000 communions ; telle paroisse de Paris, 140,000, etc.

Aux œuvres eucharistiques se rattache l'Œuvre de la première Communion, dirrigée par M. l'abbé Roussel. Tous les ans, 240 enfants font leur première communion dans cet admirable établissement. Une œuvre analogue, fondée à Vaugirard par le P. Olivaint, de sainte mémoire, prépare tous les ans 150 jeunes filles à la première communion.

La consécration des vocations ecclésiastiques est la plus grande préoccupation du moment. Dans l'intervalle entre la première communion et la réception des ordres mineurs, hélas ! que de flammes souvent éteintes ? Des alumnats ont été fondés dans beaucoup de diocèses pour recueillir et abriter les jeunes enfants qui se sentent appelés au sacerdoce. Entre tous ces alumnats, le rapporteur recommande celui d'Alger, qu'alimentent les diocèses de Rodez, de Mende, d'Albi et de Viviers. Là se trouvent 50 enfants qui ne retournent dans leur pays qu'une fois, et cela pour distribuer la sainte communion à leurs parents. Ne désespérons pas du recrutement apostolique, si les œuvres eucharistiques le protègent !

En terminant, le rapporteur émet le vœu que tous les catho-

liques prêtent leur concours le plus complet aux œuvres et aux manifestations eucharistiques.

Ce vœu est acclamé par l'assemblée. M. Chesnelong accentue cette approbation par quelques paroles pleines de cœur sur le talent et le zèle de l'éminent rapporteur, puis il donne la parole à M. le baron de Livois.

—

M. le baron de Livois entretient l'auditoire d'une œuvre de création toute récente, fondée sur le modèle de ce qui se fait à Marseille pour l'œuvre de l'Hospitalité, que nous avons fait connaître aux lecteurs des *Annales catholiques*. Le très-intéressant et spirituel rapporteur conte brièvement les obstacles de tout genre que l'œuvre parisienne a rencontrés ; mais enfin, par la grâce de saint Joseph et de ses deux autres patrons, saint Vincent de Paul et saint Benoît Labre, elles les a surmontés, si bien qu'elle pouvait inauguer le 2 juin le modeste local où deux dortoirs, pouvant contenir 45 lits chacun, attendent les clients de cet établissement, destiné à recueillir les vagabonds. Dès le premier jour trois hôtes se présentaient, le lendemain il y en avait 7, le surlendemain 18, puis 26; puis 37. Et où s'arrêtera-t-on ? Donc il faut venir en aide à cette œuvre qui, à peine fondée, prospère de telle sorte, au point de vue des charges qui lui incombent. M. le baron de Livois cite d'ailleurs des traits bien touchants de générosité, des dons de 5 fr. à côté d'autres de 500 fr. et de 1,000 francs, et des envois en nature de magasins, qui ont fourni des couvertures. Ces détails sont très-applaudis, et nul doute qu'ils n'excitent la générosité des catholiques pour une œuvre qui en est si digne.

—

Un éloquent et charmant discours de M. Charles de Ribbe clôt agréablement la séance.

Nos lecteurs savent que M. de Ribbe est l'auteur de plusieurs publications pleines d'intérêt sur l'organisation des anciennes familles de France. M. de Ribbe explique à la suite de quels événements il a été amené à étudier la famille ; il raconte ses relations avec M. Le Play, ses investigations, ses recherches, et, enfin, il indique le mobile et développe la philosophie de ses travaux.

M. de Ribbe a mis douze ans à recueillir les dossiers qui lui ont permis d'écrire ses excellents livres ; il a dépouillé les armoires de tout le pays d'Aix, il a dépouillé les archives de

plusieurs dynasties de commerçants provençaux, et c'est grâce à cette étude persévérante qu'il a pu formuler ce qu'il appelle excellemment « la loi de formation des familles ». Un nouveau volume nous fournira prochainement le résultat de ces recherches.

Mais ce n'est pas tout. M. de Ribbe ne se contente pas d'être un archéologue et un philosophe. C'est aussi un moraliste chrétien. « Les livres de raison, » dont il nous a donné de si curieux spécimens, ont été interrompus par la Révolution de 89; aujourd'hui que la tourmente est passée, il faut, dit M. de Ribbe, renouer la tradition paternelle. Ayons donc, nous aussi, nos « livres de raison ! »

Mais, comme nous sommes dans un siècle où les meilleurs esprits ont besoin d'être stimulés, M. de Ribbe a pensé qu'il ferait une œuvre sage s'il fournissait à notre génération des registres tout préparés pour recevoir nos communications familiales. Sur ses instructions, la maison Mame imprime donc en ce moment des modèles de livres de raison, et nous espérons comme M. de Ribbe que les pères de famille chrétiens se féliciteront et profiteront de cette heureuse initiative.

—

Il est dix heures. *Mgr Grandin*, en quelques mots dictés par son zèle apostolique, veut bien adresser des félicitations aux catholiques qui l'entourent et qui sont, dit-il, d'autres missionnaires. Ici, dit Sa Grandeur, je vois avec édification que vous vous partagez les œuvres de zèle; mais dans mon pauvre diocèse, il n'en est pas de même, car l'évêque doit être tout ensemble instituteur, institutrice et, si je puis le dire, mère de famille. En effet, nos sauvagesses, avant d'avoir connu la religion chrétienne, ne connaissent rien des devoirs d'épouse et de mère. Mais quand elles sont instruites de notre foi, si elles sont bien loin d'être parfaites au point de vue de la civilisation, il faut dire pourtant que, par leurs vertus, plusieurs de ces sauvagesses feraient honte à nos femmes civilisées.

Développant cette idée, Mgr Grandin dit qu'à chaque voyage en France, il observe qu'on a perdu quelque chose de ce qui devrait être surtout la préoccupation de tous dans un pays catholique comme la France. Aussi, dit-il, je me plains parfois de l'ingratitude des sauvages, mais combien le sont davantage les peuples qui, comme la France, ont tant reçu ! Mgr Grandin, après avoir insisté sur l'intérêt que nous avons, pour apaiser la justice de Dieu, à faire des œuvres de miséricorde, recom-

mande tout spécialement les œuvres d'évangélisation et termine par la bénédiction épiscopale, qui clôture la séance à dix heures et demie.

(La suite au prochain numéro).

LES INSTITUTEURS CONGRÉGANISTES

Nous donnons ici les points principaux d'une consultation, fortement motivée, sur la situation légale des instituteurs congréganistes, sur les traités intervenus entre les cougrégations enseignantes et les communes, et sur les droits des préfets. Il importe, au moment où un certain nombre de conseils municipaux, généralement soutenus par les préfets, travaillent à restreindre le nombre des écoles congréganistes, contre lesquelles on ameute l'opinion publique par les exagérations les plus ridicules et par les calomnies les plus odieuses, il importe, disons-nous, que les catholiques connaissent la situation légale des instituteurs congréganistes et s'opposent, la loi à la main, aux entreprises des ennemis de tout enseignement religieux. Le nom des signataires de la consultation ajoute encore à la force de l'argumentation.

Un arrêté récent de M. le préfet du Var, en annulant un traité passé entre une commune de son département et une congrégation enseignante, vient de soulever une grave controverse qui, nous l'espérons, n'aura pas reçu par cette décision sa solution définitive.

La congrégation des Frères de Marie fournissait, depuis de longues années, à la commune de Saint-Maximin, des instituteurs à des conditions qui avaient été réglées par un traité en 1857 et renouvelé en 1877 avec l'approbation préfectorale. M. le préfet actuel a rapporté cette approbation, donnée par son prédécesseur, et a motivé sa décision sur ce que la commune, en prenant des engagements d'une durée de dix années, aurait renoncé à exercer, pendant eette période de temps, le droit qui lui appartiendrait « de se prononcer par la voix de ses représentants en faveur de l'institution laïque contre l'institution congré-

ganiste » et aurait implicitement annulé, pour le même temps, les prérogatives elles-mêmes du préfet.

M. le préfet semble par là se reconnaître le pouvoir de substituer quand il lui plaît, avec le concours des conseils municipaux, l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste établi. Une telle prétention, qui, si elle était admise, aurait pour résultat de livrer partout les instituteurs congréganistes à l'arbitraire de l'administration, ne doit pas être passée sous silence. Si nous n'avions vu dans l'arrêté qui nous était signalé qu'une application contestable des règles du droit à des faits particuliers, nous nous serions abstenus d'intervenir dans ce débat ; mais ici c'est l'intérêt général qui est en cause, c'est la loi et avec elle les droits qu'elle garantit qui sont menacés, et nous prenons leur défense.

Nous nous proposons, en conséquence, d'expliquer, dans la première partie de cette consultation, la situation légale des instituteurs communaux qui appartiennent à des congrégations, et de déterminer dans une seconde partie, le caractère et la valeur des engagements pris par des communes envers des congrégations qui ont été régulièrement appelées à leur fournir des instituteurs.

2e PARTIE. — Après avoir déterminé la situation légale des instituteurs congréganistes, il nous reste maintenant à nous expliquer sur le caractère et la valeur des traités passés entre les communes et les congrégations. Et d'abord les communes ont-elles, en principe, le droit de s'engager envers les congrégations ? Ce droit n'est pas douteux. En effet, l'article 36 de la loi de 1850 déclare que « toute commune doit entretenir une ou plusieurs écoles primaires, » et l'article 37 explique que ses obligations consistent à fournir à l'instituteur « un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de la classe et un traitement. »

La même loi attribuait, en outre, au conseil municipal, en cas de vacance des fonctions d'instituteur, le droit d'en demander aux supérieurs de congrégations. Ceux-ci pouvaient ou accueillir ou rejeter la proposition, ou mettre à leur acceptation certaines conditions que les conseils municipaux avaient évidemment à leur tour le droit d'accepter si elles n'étaient pas contraires aux lois ou ne dépassaient pas les limites de leurs attributions. C'est ainsi que se sont formés ces traités dont la légitimité en principe ne saurait être et n'a, du reste, jamais été contestée.

La loi du 19 juillet 1875, dont l'article 6 consacre dans les termes les plus énergiques l'aptitude légale des congrégations religieuses, suppose même que l'état normal est la convention entre la congrégation enseignante et la commune, car le traitement fixé par la loi n'est dû « qu'à défaut de convention. »

Il est vrai que les conseils municipaux ont été dépouillés par les lois de 1852-54 du droit de nomination qui a été transporté aux préfets, mais les communes sont demeurées chargées de pourvoir à l'entretien des écoles primaires.

Or, quand un préfet, dans les cas prévus par la loi, demande une présentation à un supérieur, celui-ci est toujours libre de faire ses conditions. Le préfet a-t-il qualité pour les accepter? Non, car il n'a qu'un droit, celui de nomination ; mais c'est à la commune même qu'il appartient encore de régler, d'accord avec le supérieur, toutes les conditions qui rentrent dans ses attributions, telles qu'elles sont fixées par les articles 26 et les suivants de la loi du 15 mars 1850.

Mais ces engagements régulièrement pris, les parties peuvent-elles en poursuivre l'exécution devant la juridiction civile?

Les tribunaux civils sont certainement et seuls compétents pour statuer sur l'exécution des obligations légitimement contractées par des communes envers des tiers, sauf à renvoyer les parties devant la juridiction administrative pour faire interpréter les actes administratifs, s'il y en a, dont le sens ou la régularité seraient sérieusement contestés et contestables.

Tel est le sens général de la jurisprudence sur cette question.

Ces principes étant posés, examinons maintenant le traité auquel M. le préfet du Var a prétendu retirer l'approbation préfectorale qui l'avait sanctionné.

L'arrêté de M. le préfet ne conteste ni le droit qu'avait la commune de s'engager, ni la régularité des engagements eux-mêmes, mais il n'en critique que la durée. La commission municipale de Saint-Maximin, en assignant au traité une durée de dix ans, aurait aliéné le droit qui appartiendrait au conseil municipal de se prononcer « en faveur de l'institution laïque contre l'institution congréganiste. »

Elle aurait même *paralysé l'action du préfet.* Mais ici l'interprétation donnée à la convention par l'arrêté est complétement erronée. On n'a pas aliéné le droit d'option de la commune par la raison que *ce droit ne lui appartient pas.* Quant aux attributions du préfet, elles sont entières et la convention n'y

porte et ne peut même, ni en droit ni en fait, y porter aucune atteinte. Les Frères de Marie sont en possession régulière de l'école de Saint-Maximin pour un temps dont la durée légale est indéterminée, car il faudrait pour les en expulser une révocation formelle et définitive du titulaire. Si cette révocation imprévue survenait et si elle devenait définitive par le défaut ou le rejet du pourvoi, l'autorité préfectorale retrouverait à l'instant l'usage de sa prérogative d'option et de nomination. Les tribunaux seuls seraient juges des questions de fait et des conséquences de la révocation relativement aux obligations résultant du traité.

Ainsi le traité était régulier et l'approbation préfectorale qui lui avait été donnée l'avait rendu définitif. M. le préfet du Var, en rapportant cette approbation, a donc commis un excès de pouvoir.

En conséquence, nous estimons :

1° Que les instituteurs congréganistes ne peuvent être déplacés par les préfets que sur l'initiative et la présentation des supérieurs de congrégation ;

2° Que les préfets ne sont autorisés à remplacer les instituteurs congréganistes par des laïques qu'en cas de vacances d'emplois par suite de décès, démissions ou révocations, le conseil municipal entendu ;

3° Qu'un conseil municipal peut régulièrement délibérer sur les conditions auxquelles le supérieur d'une congrégation consent à fournir des instituteurs à la commune, et y souscrire ;

4° Que l'approbation donnée à cette délibération par le préfet rend définitifs les engagements pris par la commune, et qu'en conséquence la congrégation est fondée à en poursuivre l'exécution devant les tribunaux civils ;

5° Qu'un préfet, qui rapporte l'approbation donnée à une délibération régulière d'un conseil municipal, commet un excès de pouvoir.

Délibéré à Versailles, le 12 juin 1870.

Lucien Brun, sénateur ;
Depeyre, sénateur ;
Tailhand, sénateur ;
Théry, sénateur ;
Delepouve, avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire du comité.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

11 juillet.

C'est fini, il n'y a plus moyen d'enrayer le mouvement de hausse que *veulent* de puissants financiers. On a dépassé 115, on parle de 118 et les enthousiastes sont prêts à parier pour 120. Pourquoi pas ? Le Congrès a bâclé la paix, il va y avoir des millions et des milliards à remuer, et cela durera toujours bien six mois. Six mois, c'est un siècle par ce temps de révolution. La Turquie est dépecée : la Russie avale un morceau, l'Autriche un autre, l'Angleterre prend le plus gros, la France n'a rien, mais elle a la République et la Bourse, deux magnifiques compensations !

Et en avant la spéculation à outrance !

On parle d'une émission du 3 0/0 amortissable, cette conception de M. de Freycinet ; ce sera encore une bonne occasion de spéculer. Mais, en attendant, la Banque de France vient de prendre une mesure qui ne paraît guère de nature à favoriser les transactions commerciales.

Jusqu'ici la Banque recevait même les faux billets, et en remettait l'argent au porteur, sauf par elle à faire les recherches nécessaires pour arriver aux coupables qui les fabriquaient ou qui les faisaient *sciemment* circuler. Or, maintenant, elle accepte bien les billets qu'elle reconnaît faux, mais elle n'en remet plus le montant.

Elle est dans son droit strict, mais consulte-t-elle bien son véritable intérêt ? consulte-t-elle l'intérêt public ?

Il y a de faux billets de banque fabriqués avec une telle habileté, qu'il faut être un expert pour s'en apercevoir, et que la Banque elle-même y a été quelquefois trompée, à plus forte raison un simple particulier, qui n'a pas les mêmes moyens de contrôle. C'est à la Banque, qui jouit d'un privilège assez lucratif, c'est au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la fabrication, l'émission et la propagation des faux billets : les particuliers n'y peuvent rien, mais ils ont droit à la protection du gouvernement, sur la vigilance duquel ils comptent, et qui est payé pour cela.

En fait, il se perd par les incendies et par les mille autres accidents plus de billets que la Banque n'aura jamais à en rembourser de faux ; pour elle, il n'y a pas de perte appréciable et le cours de ses actions indique bien que ses actionnaires réalisent d'assez beaux bénéfices.

Qu'arrivera-t-il si elle refuse de rembourser les faux billets présentés par les particuliers qui en ignorent la nullité ? C'est que personne ne voudra plus recevoir de paiement en billets de banque. J'ai une créance de mille francs à toucher ; mon débiteur m'offre en paiement un ou plusieurs billets. Dans l'incertitude où je suis s'ils sont bons, je refuse, comme c'est mon droit, mais mon débiteur n'a pas d'autres valeurs ; où trouvera-t-il à échanger ses billets si la défiance se généralise? Faudra-t-il donc qu'on recoure à la Banque

pour faire vérifier les billets? Ce serait l'arrêt de toutes les transactions, un coup fatal porté au commerce qui n'est déjà pas si brillant.

On se demande aussi pourquoi la Banque a pris si subitement, — et sans en donner publiquement avis, — une mesure si préjudiciable à toutes les transactions. Est-ce que le régime républicain aurait tout à coup favorisé à tel point les falsifications de billets, que la Banque n'aurait pas d'autres moyens de se défendre? Alors, quelle note pour la République!

La mesure prise par la Banque, désastreuse pour les particuliers, funeste au commerce, peu honorable pour la Réplique, ne peut être maintenue, c'est notre conclusion.

Si elle était maintenue, ce serait la dépréciation complète du billet de banque, ce serait par conséquent la ruine de la Banque. Il y a là une question d'intérêt public très-grave.

L'émotion est déjà très-vive dans le public; il importe que la Banque avise au plus tôt, et peut-être conviendrait-il que le gouvernement s'occupât de l'affaire.

—

Le temps reste favorable aux récoltes. Des orages de grêle ont ravagé quelques cantons; c'est la misère pour les malheureuses régions qui sont atteintes, mais ces désastres particuliers n'affectent pas sensiblement l'ensemble. On peut encore espérer une bonne récolte en blé et en raisins: si l'hiver prochain est difficile à passer, ce sera plutôt par la faute des hommes qu'à cause de la rigueur du Ciel.

A la Bourse d'hier, le 3 0/0, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 76,55, à 107,50, et à 115,35.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

2. **Correspondance de famille** par J. Aymard; in-4° de 189 pages, Lille et Paris, 1878, chez Lefort; — prix: 2 fr. 50 cent.

Rien ne peut être comparé à un ami fidèle, celui qui le trouve a trouvé un trésor. Cette belle sentence de nos livres saints résume parfaitement le sujet de ce livre dont elle est l'épigraphe, livre éminemment pieux, édifiant, qui s'adresse surtout aux jeunes gens. Deux principaux personnages figurent dans cette *Correspondance de famille.* C'est d'abord une pauvre veuve, une mère chrétienne, qui, alarmée des périls auxquels est exposé son jeune fils qu'elle a envoyé à Paris faire ses études de droit, le recommande avec la plus tendre sollicitude à un oncle qui l'a mené avec lui dans la capitale et qui lui sert de père et lui procure

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

d'utiles connaissances. Tout va donc pour le mieux pendant quelque temps. Bientôt les conseils et l'exemple surtout des mauvaises compagnies égarent le jeune étudiant. Mais la Providence a pitié du pauvre enfant qu'elle arrête sur le bord de l'abîme et ramène à la vertu. La mère alors prend un parti extrême. Tremblante de plus en plus pour son fils elle quitte la petite ville de province où elle demeurait.

La suite de cette *Correspondance de famille* est surtout un commerce intime de lettres dans lesquelles M. Aymard, médecin, retourné dans sa ville de province, retrace à son neveu resté à Paris avec sa mère, les dangers et les avantages de l'amitié chrétienne. Il y a de très-belles pages dont les jeunes gens tireront un bon profit. Grâce aux sages conseils de son oncle et à ceux de sa mère, le jeune *Jules Martigny* est devenu un modèle de vertu dans la capitale où il exerce une sorte d'apostolat parmi les jeunes gens qui avaient essayé de le corrompre. Ses études de droit finies, il revient dans sa province avec sa mère et sous la robe d'avocat, il fait honneur à son pays et à sa famille.

Bon livre qu'on ne saurait trop recommander aux jeunes gens.

—

3. **Les Neiges d'Antan**, légendes et chroniques, 2e série, par Mme Julie Lavergne; in-12 de IV-396 pages, Paris, 1878, chez Victor Palmé ; — prix : 3 francs.

« Madame, j'ai lu avec le plus grand charme vos *Neiges d'Antan* et *Hyacinthe Rigaud*. Vous avez trouvé le secret d'allier à des récits simples, qui semblent des réalités vivantes, toute l'émotion des fictions dramatiques. Les faits se déroulent, les caractères se révèlent avec une originalité qui n'exclut pas le naturel : en vous lisant, l'esprit et le cœur ont de douces jouissances, l'âme se sent rassérénée parce qu'elle a vécu dans une atmosphère de lumière, de paix et de force chrétiennes. Vous avez réussi, me semble-t-il, à nous donner des pages dont nul ne contestera la valeur littéraire. » C'est Mgr Mermillod qui écrit ainsi à l'auteur des *Neiges d'Antan*, et c'est bien la confirmation du jugement que nous portions sur la première série de ces nouvelles, de ces récits, de ces légendes qui sont écrite avec un art d'autant plus parfait qu'il se fait moins sentir. Rien de maniéré, rien qui vise à l'effet : l'effet se produit par le simple récit, par les tableaux qui passent sous les yeux du lecteur, sans que le peintre cherche à attirer le regard par des couleurs voyantes et criardes. En commençant le livre, dès la première légende, on est entraîné, disons mieux, on est *élevé*, et l'on se demande pourquoi l'auteur n'a pas ménagé la gradation en réservant cette première légende pour la fin. Mais la seconde intéresse autant que la première ; les suivantes ne charment pas moins. On tremblait pour l'auteur; on reconnaît qu'il était sûr de son talent. Devons-nous prononcer ici ce mot ? Non, ce n'est pas du talent, nous dirions presque que ce n'est pas de l'art, si l'art d'écrire n'était que de la rhétorique, et non cette expression du beau que l'artiste, peintre ou écrivain, rencontre pour ainsi dire naturellement quand il aime le beau et que son âme l'aperçoit à travers l'enveloppe matérielle qui nous en cache ici-bas toute la splendeur. C'est Mme Lavergne elle-même qui nous livre son secret, quand elle dit : « Les légendes sont les fleurs de l'histoire ; elles éclosent à nos yeux lorsqu'après avoir étudié les livres, les monuments, les traditions, nous voyons resplendir dans une clarté soudaine ce qui fut beau, vivant, harmonieux autrefois; alors le passé se ranime, de même que les carac-

tères tracés avec une encre invisible apparaissent sur le vélin à l'approche de la flamme, et nous entendons une voie intérieure nous faire un récit ; ce récit coloré, cette parlante apparition, c'est la légende. » Nous ne dirons pas au lecteur : prenez cette légende, ou cette autre, mais : prenez-les toutes. Nous sommes certain d'ailleurs que, qui en aura lu une voudra lire les autres, et, ce qui est le cachet d'un beau livre, c'est que qui les aura lues se sentira meilleur ou aura conçu le désir de le devenir. Les *Neiges d'Antan* sont de ces bons livres qui élèvent l'âme en même temps qu'ils récréent l'imagination et qu'ils reposent l'esprit. Le second volume de Mme Lavergne tient, et au-delà, les promesses du premier ; elle ne refusera pas le troisième au public honnête et chrétien qu'elle sait si bien charmer.

—

4. **Le Socialisme devant la société,** par le R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus ; in-8 de XII-316 pages ; Paris, 1878, chez A. Roger et Chernovitz ; — prix : 4 francs.

Le Socialisme n'est pas un fantôme, c'est une réalité menaçante ; il importe de le connaître, afin de pouvoir le combattre efficacement. Voilà ce que le R. P. Félix a fait dans six conférences prêchées l'année dernière à Grenoble, conférences auxquelles les récents évènements donnent une actualité de plus en plus grande. L'éloquent prédicateur examine d'abord le Socialisme comme idée, et il montre que l'idée socialiste, qui commence par la *réforme*, continue par la *transformation* et finit par la destruction des trois grandes bases de la société : la base terrestre ou la propriété ; la base humaine ou la famille ; la base divine ou la religion. Mais le Socialisme n'est pas seulement une idée, c'est une passion, et cette passion c'est la *haine*, qui s'attaque à l'homme, à la société et à Dieu. Le Socialisme ne s'arrête pas là : de l'idée et de la haine, il passe à l'action, action dont le P. Félix montre l'existence, la puissance et le danger. Quelles sont donc les sources du Socialisme ? Il procède de deux erreurs radicales : la première, que l'homme est bon naturellement, que le mal vient de la société et que, par conséquent, c'est la société qu'il faut détruire, tandis que le christianisme enseigne que le mal est dans l'homme et que c'est l'homme qu'il faut avant tout réformer ; la seconde, que le paradis est sur terre et non au-delà de cette vie, doctrine qui, appliquée à l'ordre social, produit l'abaissement, la désolation, la destruction, et finalement l'enfer social. Une dernière conférence montre que les origines du Socialisme remontent aux origines mêmes de l'humanité, avec la passion désordonnée de *commander*, de *posséder* et de *jouir* ; mais que cette fatale erreur a pris de nouvelles forces depuis le protestantisme, et qu'il est comme le confluent de tous les courants du rationalisme et de la Révolution. La logique serrée du R. P. Félix est connue ; tout s'enchaîne dans ses conféreuces, tout porte coup, et l'auditeur arrive avec l'orateur à cette inéluctable conclusion : Ou la Société vaincra le Socialisme, ou le Socialisme dévorera la Société. Mais comment celle-ci pourra-t-elle vaincre ? On le pressent déjà, ce sera par le retour à la vérité intégrale. L'illustre jésuite se propose de le démontrer dans une série de nouvelles conférences qu'on attendra avec impatience.

—

5. **Prosateurs français des XVIIe et XVIIIe siècles,** par Fr. Godefroy; in-12 de VIII-532 pages; Paris, 1868, chez Gaume frères ; — prix : 3 fr. 50.

Nos lecteurs connaissent le mérite des livres classiques de M. Godefroy; nous n'avons donc besoin que de les signaler à leur attention. Celui dont nous venons de reproduire le titre contient d'excellents morceaux, — autant de modèles de style, — des prosateurs français des deux derniers siècles; tous les noms de nos grands écrivains se retrouvent-là, et chacun d'eux est accompagné d'une notice littéraire qui n'est pas le moindre mérite du livre. Les morceaux cités sont bien choisis ; il nous semble pourtant que quelques-uns pourraient-être remplacés par d'autres, comme ceux qui sont intitulés: Une déplorable erreur de justice (page 349), et La guerre (page 350), qui sont de Voltaire et dont il conviendrait de rectifier au moins par des notes les idées fausses et injustes. Nous ne voyons pas non plus, à propos de ces morceaux, qu'il soit utile de faire connaître aux élèves les titres de Contes dangereux et de leur inspirer l'envie de les lire en leur montrant qu'ils sont écrits avec esprit. On ne saurait, selon nous, apporter trop de délicate réserve en ces matières. Quelques pages de moins, et tout sera irréprochable.

Nous prions ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expirait fin juin et qui ne nous ont pas encore donné avis de leur renouvellement, de vouloir bien nous donner au plutôt cet avis, s'ils ont quelque raison qui les force à différer un peu le payement même de l'abonnement. Nous l'avons déjà dit, c'est nous rendre service que de nous faire parvenir cette information, et nous croyons avoir d'autant plus droit à ce service, que nous laissons pour le payement une latitude qui, à notre connaissance, n'est accordée par aucune publication du genre de la nôtre. Nous nous en rapportons là-dessus à nos Abonnés, qui nous doivent bien au moins en retour l'avis que nous leur demandons.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Ce, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le traité de Berlin. — Articles relatifs à la Bulgarie, à la Roumélie orientale, à la Serbie, au Monténégro, à la Bosnie et à l'Herzégovine. — Articles relatifs à l'Asie. — La liberté religieuse. — Les droits de la France. — Situation actuelle de la Turquie. — Une déconvenue de la diplomatie italienne. — Arrestation d'un archevêque catholique en Syrie.

18 juillet 1878

Le grand évènement de la semaine est la signature du traité de Berlin, qui a eu lieu le 13 juillet et qui a mis fin aux travaux du Congrès. Voici les principales dispositions de ce traité, dont le texte authentique n'a pas encore été publié, mais que l'on connaît à peu près intégralement :

1° La Bulgarie est constituée en principauté autonome et tributaire, sous la suzeraineté du Sultan. Elle doit avoir un gouvernement chrétien et une milice nationale. Elle est limitée au Sud par la chaîne des Balkans. Le prince de Bulgarie sera librement élu par la population et confirmé par la Porte, avec l'assentiment des puissances. Aucun membre des dynasties régnantes des grandes puissances ne peut être élu. Les cultes sont libres, et tous, quelque soit leur culte, sont également admissibles à tous les emplois publics, fonctions et honneurs, à l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit. — Un commissaire impérial russe, assisté par un commissaire impérial ottoman ainsi que par les consuls des autres puissances signataires, administrera provisoirement la Bulgarie; cette administration provisoire ne pourra se prolonger au-delà de neuf mois à partir de la signature du traité. — L'armée ottomane ne séjournera plus en Bulgarie; toutes les anciennes forteresses seront rasées, aux frais de la principauté, dans le délai d'un an.

2° Au sud des Balkans, il est formé une province qui prendra le nom de Roumélie orientale, et qui restera placée sous l'autorité politique et militaire du Sultan, mais dans des conditions d'autonomie administrative et avec un gouverneur général chrétien, qui sera nommé pour cinq ans par la Porte, avec l'assentiment des puissances. Le Sultan aura le droit de pourvoir à la défense des frontières de terre et de mer de la province en éle-

vant des fortifications sur ces frontières et en y entretenant des troupes; l'ordre intérieur sera maintenu par une gendarmerie indigène, assistée d'une milice locale, dont les officiers seront nommés par le Sultan. Le Sultan s'engage à ne point employer de troupes irrégulières dans les garnisons des frontières; ces troupes ne pourront, en aucun cas, être cantonnées chez les habitants, et lorsqu'elles traverseront la province, elles ne pourront y faire de séjour.

3° L'effectif du corps d'occupation russe en Bulgarie et dans la Roumélie orientale n'excèdera pas 50,000 hommes, qui seront entretenus aux frais du pays occupé; le terme de cette occupation est fixé à neuf mois; le gouvernement russe s'engage à terminer dans un délai ultérieur de trois mois le passage de ses troupes à travers la Roumanie et l'évacuation complète de cette principauté.

4° Les provinces de Bosnie et de l'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie, à l'exception du sandjak de Novi-Bazar, où l'administration ottomane continuera de fonctionner.

5° L'indépendance du Monténégro est reconnue par la Porte et par toutes celles des puissances contractantes qui ne l'avaient pas encore admise. Antivari et son littoral sont annexés au Monténégro, qui ne peut d'ailleurs avoir ni bâtiments ni pavillon de guerre; le port d'Antivari et toutes les eaux du Monténégro resteront fermés aux bâtiments de guerre de toutes les nations. — La liberté des cultes et l'égalité civile sont garanties comme pour la Bulgarie.

6° L'indépendance de la Serbie est reconnue, et le traité fixe la ligne de ses nouvelles frontières. Liberté des cultes et égalité civile garanties.

7° L'indépendance de la Roumanie est reconnue, aux mêmes conditions de liberté des cultes et d'égalité civile. La principauté de Roumanie rétrocède à l'empereur de Russie la portion du territoire de la Bessarabie détachée de la Russie par le traité de Paris de 1856, et limitée à l'ouest par le thalweg du Pruth, au midi par le thalweg du bras de Kilia et l'embouchure du Stary-Stamboul. Les îles formant le delta du Danube, ainsi que l'île des Serpents, le sandjak de Toultcha, et le territoire situé au sud de la Dobroutcha jusqu'à une ligne qui va de Silistrie à la mer Noire, sont réunis à la Roumanie.

8° Pour assurer la liberté de la navigation sur le Danube, il

est décidé que toutes les forteresses et fortifications qui se trouvent sur le parcours du fleuve depuis les Portes-de-Fer jusqu'à ses embouchures seront rasées et qu'il n'en sera pas élevé de nouvelles; aucun bâtiment de guerre ne pourra naviguer sur le Danube en aval des Portes-de-Fer, à l'exception des bâtiments légers destinés à la police fluviale et au service des douanes. Les stationnaires des puissances aux embouchures du Danube pourront toutefois remonter jusqu'à Galatz.

9° La Porte s'engage à appliquer scrupuleusement dans l'île de Crète (Candie) le règlement organique de 1868, avec les modifications jugées équitables, et des règlements analogues seront également introduits dans les autres parties de la Turquie d'Europe pour lesquelles une organisation particulière n'a pas été prévue par le présent traité. Avant de les promulguer, la Porte prendra l'avis de la commission européenne instituée pour la Roumélie orientale;

10° Une rectification de frontière étant résolue entre la Porte et la Grèce, si ces deux parties ne pouvaient s'entendre, les puissances se déclarent prêtes à offrir leurs bons offices pour arriver à une entente.

11° Les parties contractantes prennent acte de la volonté exprimée par la Porte de maintenir le principe de la liberté religieuse, en y donnant l'extension la plus large. Dans toutes les parties de l'empire ottoman, la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, et l'exercice de toutes les professions et industries dans quelque localité que ce soit. Tous seront admis, sans distinction de religion, à témoigner devant les tribunaux. L'exercice et la pratique extérieure de tous les cultes seront entièrement libres, et aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels. Les ecclésiastiques, les pèlerins et les moines de toutes les nationalités voyageant dans la Turquie d'Europe et d'Asie jouiront des mêmes droits, avantages et privilèges. Le droit de protection officielle est reconnu aux agents diplomatiques et consulaires des puissances en Turquie, tant à l'égard des personnes sus-mentionnées que de leurs établissements religieux de bienfaisance et autres dans les Lieux-Saints et ailleurs.

12° Les droits acquis à la France sont expressément réservés, et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au *statu quo* dans les Lieux-Saints.

13° Les moines du mont Athos, quelque soit leur pays d'origine, sont maintenus dans leurs possessions et avantages antérieurs, et jouissent, sans aucune exception, d'une entière égalité de droits et de prérogatives.

14° En ce qui concerne l'Asie, la Porte cède à la Russie Ardahan, Kars, Batoum et les territoires compris entre l'ancienne frontière et une ligne partant de Makrialos, sur la mer Noire, passant par Gadapia et Artwin, faisant une courbe pour prendre Olti, et rejoignant l'ancienne frontière par Bordus, Ardost et le sud du Kagistan. Batoum est déclaré port libre et essentiellement commercial. La Perse reçoit Kotour. La Porte s'engage à réaliser des réformes dans les provinces de l'Arménie, qu'elle garantira contre les Circassiens (Tcherkesses) et les Kurdes.

15° Les traités de Paris et de Londres sont maintenus intégralement, excepté dans les points où le traité de Berlin les modifie, ce qui implique le maintien du *statu quo* pour les détroits et laisse à la Turquie la garde de ces détroits.

—

Tel est le résumé du traité de Berlin. Si l'on y ajoute le traité conclu, le 4 juin, à Constantinople entre l'Angleterre et la Turquie, traité qui donne à l'Angleterre l'île de Chypre avec le protectorat plus ou moins direct de toute la Turquie d'Asie, on aura l'idée complète de la façon dont la question d'Orient vient d'être réglée. La Roumanie, la Serbie et le Monténégro sont complètement indépendants et détachés de la Turquie d'Europe ; la Bosnie et l'Herzégovine n'y sont plus que nominalement rattachés ; la Bulgarie forme un État autonome, tel que l'était la Roumanie avant la guerre ; la Roumélie orientale se détache en partie ; la Grèce obtient une extention de territoire ; une partie de l'Arménie passe à la Russie, Chypre est à l'Angleterre, et la Turquie ne peut faire un pas sans l'assentiment des puissances européennes. L'empire Ottoman cesse réellement d'être indépendant ; il est presque exclu de l'Europe, amoindri et protégé en Asie, et n'est conservé que parce qu'on n'est pas encore prêt à s'en partager les derniers lambeaux. Ce sera pour la prochaine guerre, qui pourrait bien être moins éloignée qu'on ne pense.

L'Autriche, la Russie et l'Angleterre ont leur part ; on parle d'un traité d'union douanière entre la Hollande et l'Allemagne, traité qui montre que celle-ci se prépare à avoir aussi sa part, sans compter qu'en poussant l'Autriche vers l'Orient, elle prépare l'annexion des provinces allemandes qui restent à l'empire austro-hongrois. Quelle est la part de la France ? Absolument nulle. La France ne pouvait ni empêcher le partage, ce qui eût été le maintien du traité de Paris et de l'équilibre européen, ni recevoir une indemnité, parce qu'elle n'a plus assez d'influence pour faire écouter sa voix et pour sauvegarder ses intérêts. Sa situation politique ne lui a pas permis de faire plus que de revenir de Berlin « les mains nettes, » aurait dit M. Waddington, ce qui est une manière honnête de dire « les mains vides. »

Quant à l'Italie, au lieu de gagner quelque chose elle a perdu une illusion qui lui était chère, celle de croire qu'elle était unanimement reconnue par l'Europe. Une correspondances dela *Gazzetta d'Italia* donne là-dessus de très-curieux détails. Voici ce qu'elle dit :

« Un personnage haut placé, qui se trouve en fréquents et bien naturels rapports avec Berlin et avec la cour d'Allemagne, a reçu d'une personne intime du grand-chancelier un intéressant rapport confidentiel sur les agissements du comte Corti au Congrès. Il semble donc que le représentant italien, au lieu de demander des compensations territoriales pour l'annexion de Chypre à l'Angleterre et de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche, aurait fait à l'aréopage européen une proposition qui semble très-modeste, mais qui a soulevé un étonnement général. Il a déclaré que l'Italie aurait de grand cœur accepté et reconnu toutes ces annexions de territoires étrangers, tout ce marché de pays et de peuples, qui ne tient compte ni des traités antécédents ni des désirs des habitants, mais qu'elle y mettait toutefois une condition : *c'est que le Congrès reconnût explicitement et solennellement l'annexion des États de l'Église à l'Italie et lui garantît, par un acte internationnal, la possession de Rome contre toute revendication du Souverain-Pontife actuel et de ses successeurs*. De cette manière, le Congrès aurait sanctionné la déchéance du Pape de tous ses droits temporels.

« Il semble que cette idée, qu'on croyait être un très-heureux accouchement de la diplomatie italienne et sur laquelle elle comptait beaucoup, plaisait beaucoup au prince de Bismarck et au prince Gortchakoff, qui l'appuyèrent chaudement. Mais les

représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche, après en avoir référé à leurs gouvernements respectifs, déclarèrent qu'ils ne signeraient jamais une semblable convention, et que si l'Italie s'obstinait, ils abandonneraient plutôt le Congrès. En voyant une si énergique opposition de la part des deux puissances catholiques et d'une troisième protestante, Bismarck, qui voulait à tout prix un accord, conseilla alors au comte Corti de *se désintéresser* de cette question, et celui-ci, après beaucoup de difficultés, d'allées et de venues, retira finalement sa demande, mais ne put plus retirer son adhésion à tout ce que les autres avaient combiné. De cette manière, en courant après le mirage de la tant désirée garantie internationale de la possession de Rome, la diplomatie italienne, au lieu du grand coup qu'elle rêvait, est restée la bouche vide et sort maintenant du Congrès avec un résultat négatif, c'est-à-dire avec un fiasco formel sur une question que, dans son propre intérêt, elle n'aurait jamais dû soulever. On n'a pu avoir ni Trente, ni Trieste, ni les Alpes Juliennes, ni les Rhétiques, mais on a obtenu au contraire la déclaration que les puissances tolèrent mais ne reconnaissent pas l'unité italienne comme faisant partie du droit public européen.

Le comte Corti aurait confessé à demi-voix que la grande chancellerie lui avait tendu un piége en lui donnant la formelle assurance que les susdites propositions de l'Italie seraient favorablement accueillies par toutes les puissances, et en faisant ensuite une volte-face au lieu de l'appuyer; mais les autres plénipotentiaires répondent qu'il ne fallait pas mettre tous les avantages et toutes les compensations réclamés par l'Italie sur une carte seule et si incertaine.

—

L'arrestation de Mgr Bostani, archevêque maronite de Tyr et de Sidon, qui a eu lieu de la façon la plus arbitraire, le mois dernier, montre que les autorités turques ont toujours besoin de la pression européenne pour être contenues. On dit que, dans cette circonstance, le consul de France, non seulement n'a pas su interposer son autorité, mais même a prêté son concours au gouvernement du Liban : ce serait une singulière manière de protéger les catholiques, dont la France est la protectrice séculière. Nous reviendrons sur cette affaire dans notre prochain numéro.

J. Chantrel.

Nous avons reçu la lettre suivante de M. l'abbé Massara, Directeur de l'*Osservatore cattolico* de Milan :

Milan, 12 juillet 1878.

Monsieur le Directeur,

Je me trouve dans la nécessité de vous prier de vouloir bien rectifier les informations que vous avez publiées dans votre numéro 342, du 6 juillet 1878, relativement à l'affaire suscitée par quelques prêtres de Milan contre notre journal l'*Osservatore cattolico*. Il est très-vrai que le Saint-Père a pris de sages mesures, et que Mgr l'Archevêque et les Rédacteurs de l'*Osservatore cattolico* les ont acceptées avec reconnaissance et respect; mais il n'est pas moins vrai qu'il n'y avait rien dans ces mesures qui signifiât une désapprobation ou une diminution de l'*Osservatore cattolico*.

Dans la confiance que, par amour de la justice et en vertu de la bonne confraternité, vous voudrez bien faire cette importante rectification dans un de vos prochains numéros, j'ai l'honneur de me dire

Votre très-dévoué serviteur,

E. MASSARA, pr.

Voici ce que nous avons dit de l'*Osservatore cattolico* de Milan, dans notre numéro du 6 juillet (page 23), en reproduisant sur ce point une correspondance romaine qui est ordinairement bien informée et qui nous paraissait exempte de tout esprit hostile à l'*Osservatore :*

Une lettre d'excuses et de regret paraîtra dans ce journal; de plus, l'*Osservatore cattolico,* aussi bien que les autres journaux catholiques de Milan, seront soumis jusqu'à nouvel ordre à la révision de trois ecclésiastiques choisis par l'archevêque.

Et nous ajoutions de nous-même :

Ainsi se trouve terminée une affaire malheureuse, qui avait troublé les journaux catholiques de Milan et mis l'excellent *Osservatore cattolico* en conflit avec l'autorité diocésaine.

Il est clair que nous rapportions les faits sans les apprécier, et qu'en nous servant du mot *excellent,* nous entendions marquer notre estime pour un journal qui a rendu de grands services à la religion et qui a reçu, au

mois de janvier dernier, de Pie IX, un Bref que nous avons été heureux de reproduire.

Le conflit dont il s'agit ici a commencé, si nous ne nous trompons, à la mort du roi Victor-Emanuel : l'*Osservatore cattolico* n'avait pas craint de dire librement et courageusement ce qu'il pensait du roi usurpateur ; l'autorité diocésaine était évidemment tenue à plus de réserve et avait cru devoir tenir un autre langage. Des journaux hostiles à l'*Osservatore* notèrent la divergence et la rendirent plus grave encore par la polémique qui s'en suivit. Il nous paraissait impossible que l'affaire ne se terminât point à la satisfaction et à l'honneur de tous. Certaines correspondances relatives à cette affaire nous avaient paru suspectes, parce qu'elles parlaient de l'*Osservatore* avec un ton passionné qui ne paraissait pas être celui de la vérité. Nous attendîmes et nous parlâmes enfin lorsqu'il nous parut que la décision pontificale était rapportée avec exactitude.

Maintenant, après la rectification de notre excellent confrère de Milan, nous nous demandons encore sur quoi elle porte. Est-il inexact qu'une lettre d'excuses et de regret ait dû paraître dans l'*Osservatore ?* est-il inexact que la presse catholique de Milan tout entière ait été soumise à la révision de trois ecclésiastiques choisis par l'archevêque ? M. Massara ne nous le dit pas. Avons-nous dit que le Saint-Père ait désapprouvé l'*Osservatore* et que ce journal sorte diminué de ce que nous avons appelé une malheureuse affaire ? Nullement, et nous espérons bien que le courageux journal de Milan continuera de lutter avec la même ardeur que par le passé contre le libéralisme et la Révolution. Mais puisque notre excellent confrère nous demandait une rectification, nous pensons qu'*un po' più di luce* n'eût pas été inutile, et nous serions heureux de pouvoir faire connaître dans toute son étendu la terminaison de cette affaire.

J. Chantrel..

AU VATICAN

Nous sommes heureux de dire, en commençant, que la santé du Saint-Père est excellente. C'est une chose remarquable que, depuis que le Pape est enfermé dans son palais du Vatican, la *malaria*, qui y sévissait chaque année pendant plusieurs mois, n'y pénètre plus, tandis que les hôtes du Quirinal, que la *malaria* respectait autrefois, ont une assez mauvaise santé. Pie IX a vécu plus de sept ans prisonnier au Vatican; Victor-Emmanuel, qui ne faisait que de très-courts séjours au Quirinal, y est mort, et le roi Humbert vient de le quitter pour essayer de rétablir sa santé dans l'air natal du Piémont.

—

Le 1er juillet, le Souverain-Pontife a reçu en audience générale environ quatre cents personnes de différents pays, parmi lesquelles on comptait quelques protestants. Comme d'habitude, Léon XIII a fait le tour de la salle, adressant à tous les visiteurs quelques paroles bienveillantes. En parlant aux protestants, il prenait un ton particulièrement affectueux, qui rendait plus acceptables et plus efficaces les conseils de salut dont il entremêlait ses paroles. Parmi les assistants on remarquait un prêtre du diocèse de Port-au-Prince, dans l'île d'Haïti, l'une des Antilles, avec lequel le Pape s'est entretenu assez longuement. Il s'est informé avec bonté et intérêt de l'état de cette lointaine mission, et s'est réjoui en apprenant que les travaux et les fatigues des missionnaires y obtiennent d'heureux fruits de conversion.

—

Le 5 juillet, le Saint-Père a reçu, vers midi, le Conseil et les Collecteurs de l'Archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre.

S. Exc. le prince Altiéri, président de l'Archiconfrérie, a lu une Adresse dans laquelle il rappelait brièvement l'histoire de l'Archiconfrérie et les hautes raisons pour lesquelles elle fut établie, peu de temps après la première invasion des États-Pontificaux en 1859.

Le Saint-Père, répondant aux nobles et affecteux sentiments que les fils de sa très-chère ville de Rome venaient de lui exprimer par l'organe du prince, leur président, en témoignage de leur attachement à l'Église et au Vicaire de Jésus-Christ, a marqué sa souveraine satisfaction de les voir coopérer à l'œuvre très-louable de l'assistance apportée au Saint-Siège, dépouillé de sa principauté civile. Il a dit qu'il connaissait l'accroissement que cette Œuvre sainte avait eu dans Rome, sans rien perdre de son

efficacité en traversant ces longues années d'épreuves; qu'il éprouvait une grande consolation à l'entendre confirmer par les paroles mêmes de l'Adresse, et à toucher comme de la main la preuve que l'Œuvre florissait dans Rome, malgré les difficultés des temps. Ensuite le Saint-Père a rappelé dans son discours le regretté et glorieux Pie IX, à qui le concours des membres de cette Archiconfrérie avait été d'une si grande consolation ; il les a exhortés à persévérer, avec un affectueux dévouement, dans leur sainte entreprise, bien assurés de recevoir de Dieu la récompense méritée.

Après ces nobles paroles, Sa Sainteté a daigné accorder à l'assistance nombreuse et distinguée qui l'écoutait la bénédiction apostolique, comme gage des bénédictions célestes.

Le trésorier de l'Archiconfrérie a déposé ensuite aux pieds de Léon XIII une offrande du Denier de Saint-Pierre, recueillie dans ces derniers mois, et S. Exc. le président a présenté à Sa Sainteté tous les membres du Conseil et les Collecteurs de l'Archiconfrérie.

Le 8 juillet, une vingtaine d'élèves du Séminaire-Français, qui allaient quitter Rome pour prendre leurs vacances, ont été admis à l'audience du Saint-Père, dans la salle du Consistoire, où ils se sont trouvés réunis avec les élèves du collège Germanique et du collège Polonais.

Le 9, dans la salle du Trône, le Souverain-Pontife a présidé une séance générale et sollennelle de la Congrégation des Rites, à laquelle ont assisté onze cardinaux et un grand nombre de prélats et de consulteurs de la Sacrée-Congrégation. Le but de la séance était d'examiner si réellement il conste, *an reapse constet,* de l'héroïcité des vertus théologales et cardinales, telles que les a pratiquées durant sa vie le vénérable *Pompilio Maria Pirrotti*, religieux des Écoles Pies. On sait que dans cette séance générale (qui a été précédée de deux autres sur le même sujet : l'anté-préparatoire et la préparatoire), les Émes Pères de la Congrégation des Rites ne peuvent donner qu'un vote affirmatif ou négatif, motivé, s'il y a lieu. Il appartient ensuite au Souverain Pontife de prononcer la sentence définitive, qui, d'ailleurs, demeure secrète jusqu'à l'apparition d'un décret spécial.

Après la séance le Rme postulateur de la cause, le P. Andrea Leonetti, ainsi que l'avocat défenseur, M. Ilario Alibrandi, ont été admis selon l'usage en la présence du Saint-Père afin de demander que le décret pontifical soit expédié, s'il y a lieu.

Sa Sainteté les a accueillis avec une spéciale bienveillance, et leur a exprimé les sentiments de sa dévotion spéciale envers le vénérable religieux des Écoles Pies dont elle avait suivi le premier procès ordinaire, lorsque Sa Sainteté remplissait à Bénevent la charge de délégué apostolique.

Dans les provinces napolitaines, partout où le vénérable serviteur de Dieu a évangélisé les enfants et les pauvres, on a conservé le plus cher souvenir de ses vertus. Partout on l'y vénère déjà, quoique sous forme privée, comme un puissant intercesseur auprès de la Miséricorde divine, et l'on signale beaucoup de grâces, des miracles même obtenus par ceux qui l'honorent. Ainsi, tout fait espérer que la cause de sa béatification marchera désormais rapidement. Il est certain que les religieux des Écoles Pies ont déjà trouvé dans la charité des fidèles de ces provinces des ressources au-delà du nécessaire pour pousser activement la cause.

—

Le 11 juillet, le Saint-Père a reçu en audience solennelle, dans la salle du Consistoire, l'Académie des Arcades, présidée par son gardien général, Mgr Ciccolini, camérier participant de Sa Sainteté. Cette Académie avait tenu, il n'y a pas longtemps, comme nous l'avons marqué, dans une villa près du Janicule, en l'honneur du Souverain-Pontife, une séance extraordinaire qui fut présidée par le cardinal Guidi et à laquelle assistaient onze cardinaux et un très-grand nombre de personnages distingués. Plusieurs académiciens des deux sexes chantèrent en vers italiens, latins et français les louanges du nouveau Pontife et la joie du nouveau monde catholique à la nouvelle de son exaltation. Mgr Ciccolini, dans l'audience du 11, a lu devant le trône pontifical, ces élégants hexamètres latins, que plusieurs de nos lecteurs seront sans doute bien aises de connaître :

LEONI XIII PONTIFICI MAXIMO

CUSTOS ARCADIÆ

ARCADUM GRATULATIONES ET VOTA D.

Obsequium, magnumque Tibi sacramus amorem
Arcades, et nutum colimus, sceptrumque verendum,
Summe LEO, cuncti qui Pastor Maximus orbis
Ducis oves æterna ad pabula, ducis et agnos;
Pictaque mirifico confestim lumine solis

Parrhasii ferimus nemoris viridaria, nuper
Quæ lætos inter plausus fremitusque secundos,
Jure Tuas blando referebant carmine laudes.
Tuque, o quem everso concedunt sidera mundo,
O Pater et Princeps, spes et dulcissima nostrum,
Accipe jucundo fida hæc munuscula vultu;
Luminibusque Tuos placidis solare poetas.
Nobis, qui sanctis affigimus oscula plantis,
Arcadibusque aliis, vario quos litore sparsos,
Ampla tenet gremio tellus, Tu fausta precatus,
Sublimes extende manus, vocesque paternas!
Tunc melius puros studiorum accedere fontes
Pergemus, mentemque almas incendere ad artes.
Tunc meliore lyra rursus majoribus ausis,
Dum miseris properas sæcli succurrere rebus,
Gaudia dicemus, claros et rite triumphos;
Ac solium ante Tuum sacro in certamine lauros,
Parrhasioque novas fundemus flore coronas.

v. idus julii MDCCCLXXVIII.

Mgr Ciccolini présenta ensuite au Saint-Père les poésies et les poètes qui eurent l'honneur de les réciter, ainsi que deux photographies prises au début de la séance des Arcades.

Le Saint-Père fit à tous l'accueil le plus gracieux, et prononça le discours suivant, que nous reproduisons d'aprés l'*Union :*

Nous acceptons avec une satisfaction toute particulière l'acte d'hommage que nous offrent les académiciens de l'Arcade et les sentiments de filiale obéissance qu'ils nous ont gracieusement exprimés dans les vers élégants que vient de lire leur custode général. Nous recevons aussi avec reconnaissance ces photographies qui nous rappellent la démonstration publique et solennelle que vous avez voulu nous donner le mois dernier, quand, dans une séance extraordinaire, vous vous êtes réunis dans le Bosco Parrasio et vous nous avez acclamé le Pasteur souverain de l'Arcade ; cette démonstration a vivement touché notre cœur. Et nous n'avons pas été moins sensible aux témoignages de respect et d'affection que nous ont encore offerts d'autres académies de cette ville sainte et d'autres instituts scientifiques et littéraires dans les premiers mois de notre pontificat.

Mais en vous exprimant ces sentiments de satisfaction, nous n'avons pas tant en vue notre humble personne que la cause de l'Église et l'honneur de ce Siége apostolique, sur lequel nous fûmes colloqué par un dessein de la divine Providence. La guerre qu'on combat actuellement contre l'Église et le Pontificat romain est faite, vous le savez, au nom de la science et du progrès, dont on voudrait faire croire que l'Église et les Pontifes romains sont les implacables ennemis. Mais la raison et l'histoire de tant de siècles donnent un solennel démenti à ces calomnieuses assertions. Si le progrès des sciences, des lettres et des arts au milieu des nations est une preuve de culture et de civilisation, nous ne saurions dire, en vérité, qui a plus que l'Église bien mérité de cette civilisation et de cette culture des peuples. Toujours, en effet, les Pontifes romains prirent sous leur protection les sciences et les lettres, et celles-ci, à l'ombre de l'Église, grandirent et se fortifièrent; c'est aux idées hautes et sublimes de la religion et de la foi, auxquelles s'inspirèrent toujours les grands esprits, qu'ils dûrent dans leurs œuvres ce cachet noble et divin qu'on cherche en vain dans ceux des incrédules et des naturalistes ; cachet qui, joint à l'élégance des formes, ennoblit les esprits, les élève à l'espérance et à l'amour des biens célestes.

Tous les établissements artistiques et littéraires qui ont toujours eu un siège honoré dans cette ville des Pontifes, et l'Arcade elle-même, qui y a vécu pendant de longues et longues années, et fixa sa demeure entre les deux collines sanctifiées par le martyre et par la tombe du premier des pontifes, saint Pierre, et qui parmi ses pasteurs compte une longue série de Papes, sont une preuve nouvelle de la faveur accordée par l'Eglise aux sciences et aux lettres et des bienfaisantes influences de la religion sur chacune d'elles. Continuez donc, valeureux académiciens, votre noble tournoi et tenez bien haut l'honneur des lettres humaines, marchant avec sûreté sur les traces des grands maîtres et de l'école classique. Déjà, depuis plusieurs années, sous la direction et par les soins habiles et intel-

ligents du gardien actuel, l'Arcade a fait de grands pas dans la voie du vrai progrès et reconquis la belle renommée dont elle jouissait justement auparavant. D'aussi joyeux auspices vous promettent un succès très-heureux, qui sera pour votre Société un honneur et un avantage, et pour l'Eglise une gloire. A ce propos, il nous souvient que quand Julien l'Apostat voulut humilier les chrétiens et les rendre méprisables aux yeux des Gentils, il prenait l'expédient de leur empêcher l'étude et la culture des lettres. N'abandonnez donc point cette arme aux mains des ennemis; mais, par l'étude assidue des sciences et des lettres, exercez-vous à la manier habilement et de manière à remporter sur eux une pleine victoire. Et pour vous soutenir dans cette lutte nous vous accordons, à vous et à tous les académiciens, avec une particulière affection et du fond du cœur, la bénédiction apostolique.

—

Le 15 juillet, le Saint-Père a tenu un consistoire dans lequel ont été préconisés plusieurs évêques, entre autes Mgr *Place,* promu de l'évêché de Marseille à l'archevêché de Rome; Mgr *Robert,* transféré de Constantine à Marseille; Mgr *Hasley,* appelé à l'évêché de Beauvais; Mgr *Ducellier,* appelé à l'évêché de Bayonne; Mgr *Boyer,* coadjuteur de Clermont.

Nous ne pourrons donner que dans notre prochain numéro les actes complets de ce consistoire; la télégraphie nous a appris que le Saint-Père a lu aux cardinaux une allocution secrète relative à la situation actuelle du Saint-Siége vis à vis des diverses puissances, et leur a indiqué la ligne qu'il se propose de suivre, en demandant leur avis.

—

Le gouvernement italien, malgré sa devise de *l'Église libre dans l'État libre,* suscite des difficultés au Saint-Siége à propos de la nomination de l'archevêque de Naples. Il vient de séquestrer la mense épiscopale, sous prétexte que le Saint-Siége n'a pas soumis cette nomination à son approbation.

M. Conforti, ministre de la justice et des cultes, a adressé à cette occasion la circulaire suivante aux autorités placées sous sa juridiction.

Rome, 9 juillet.

Le gouvernement étant plus que jamais décidé à maintenir intactes les prérogatives royales, je crois devoir vous prévenir que, dans le cas où le Saint-Siége croirait pouvoir procéder à la nomination du nouvel archevêque de Naples, en violant les droits du patronat royal, vous aurez à prendre les mesures les plus énergiques pour empêcher que la personne nommée puisse jouir, même indirectement, des revenus de la mense, et s'introduire sous aucun prétexte dans le local de l'évêché.

Le ministre,
CONFORTI.

Le gouvernement italien prétend donc que l'archevêché de Naples est de patronat royal. D'abord, de très-savants canonistes ont prouvé à l'évidence, aussi bien au point de vue juridique qu'historique, que cette assertion est fausse. Mais, même en supposant que cet archevêché ait été de patronage royal, il ne s'ensuit pas que le roi Humbert ait le privilège de nommer à ce siège. Est-il le légitime successeur du roi François II? A-t-il observé le concordat napolitain? Non. Alors que prétend le gouvernement italien? demande un correspondant de l'*Union*. Ah! il aurait voulu un archevêque suivant son cœur, et alors il n'aurait fait aucune difficulté de lui livrer les revenus de la mense épiscopale. Mais qu'y faire? Il était bien aisé de supposer qu'un tel évêque n'aurait pu être suivant le cœur du Souverain-Pontife.

LES CONSISTOIRES PROTESTANTS.

Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, en nous servant de la formule : « Si nous en croyons, etc. » une note des *Tablettes d'un Spectateur* assurant que les divers consistoires des Églises protestantes de France avaient adressé au ministre de l'intérieur une pétition pour obtenir l'abrogation de l'article 3 de la loi de germinal qui autorise l'autorité municipale à interdire les processions toutes les fois qu'un culte dissident est officiellement célébré dans la commune. Les *Tablettes* ajoutaient que les Églises protestantes avaient réprouvé l'arrêté du *maire* de Marseille (et non du *préfet* comme on l'a imprimé par erreur). Enfin, nous disions, pour notre compte personnel que la démarche des consistoires protestants les honorait.

Nous trouvons dans le *Citoyen*, de Marseille, du 16 juillet, des renseignements qui nous font douter de l'exactitude de la note des *Tablettes*, et qui nous forcent de retirer nos éloges, au moins en ce qui concerne les protestants de Marseille. Voici ce que dit le *Citoyen*:

Nos confrères ont été mal renseignés. Sans parler des protestants de Dieulefit, qui réclamèrent la mesure que les *Annales* flétrissent avec tant de raison, les protestants marseillais, ou du moins ceux qui avaient qualité pour parler en leur nom, furent invités par nous, lorsque M. Maglione décréta l'interdiction des processions, à protester contre l'abus qu'on faisait de leur nom et à mettre ainsi à exécution le généreux sentiment dont on nous avait fait croire qu'ils étaient animés sous M. Guinot-Germinal, premier du nom. Mais loin de saisir avec empressement l'occasion qui leur était offerte de montrer leur esprit de tolérance, les protestants marseillais décidèrent en conseil de s'abstenir.

Voici d'ailleurs en quels termes, dans notre numéro du mardi 7 mai, nous rendîmes compte de cette réunion et de cette décision.

Si nous sommes bien informés, deux membres du Conseil presbytéral, obéissant à un sentiment de justice et de tolérance tout naturel, auraient saisi le Conseil d'une réclamation qui aurait dégagé la responsabilité des protestants. Ils ne doutaient pas, dans leur bonne foi, que leur proposition ne fut acceptée par tous leurs collègues. Il en eut été ainsi assurément si, comme eux, tous se fussent inspirés du désir d'affirmer par des actes le respect de la liberté de conscience. Mais, contrairemeni aux prévisions de ces deux honorables membres, la majorité du Conseil presbytéral se serait absolument refusée à toute mesure ayant pour effet de rompre la solidarité étroite qui existe entre les libres-penseurs, les radicaux et les protestants.

L'acte arbitraire et oppressif du maire Maglione aurait été hautement approuvé.

Les uns y auront vu, sans doute, une occasion trop favorable d'affirmer l'influence protestante et cette domination révoltante que quelques personnalités s'arrogent depuis la guerre de 1870, au grand scandale des conservateurs et des catholiques de notre ville.

Les autres ont dû y voir une excellente mesure pour comprimer les élans de foi dont notre religieuse population a, trop souvent à leur gré, donné le spetacle, pour arrêter ce qu'ils appellent les empiètements du *papisme* et battre en brèche l'influence *cléricale*.

L'exactitude de nos renseignements ne fut contestée par personne. Il demeura dès lors acquis que l'arrêté de M. Maglione, qui opprimait les catholiques, comblait les vœux des protestants et qu'ils n'éprouvaient aucun désir de le réprouver.

Bien plus, un journal prétendit, et le fait ne fut pas démenti, que M. le pasteur Monod avait collaboré activement à la rédaction de l'arrêté de M. Maglione. Aucun doute n'était donc possible sur le rôle odieux que les protestants, hypocrites fanfarons de tolérance, s'étaient donnés à Marseille dans la persécution contre les catholiques.

C'est pourquoi nous avions raison d'écrire le 7 mai :

La haine du catholicisme a aveuglé le sectaire, au point de lui faire méconnaître tous ses devoirs et toutes les convenances. Lâchement il s'aplatit devant toutes les insolences et toutes les exigences du suffrage universel dont il exploite les aberrations. Et c'est ainsi que nous avons vu la société protestante, à Marseille, autrefois entourée de tant de considération, se perdre dans l'opinion, en marchant à la tête des impies, des libres-penseurs, des contempteurs de toute autorité, en un mot, des démolisseurs de l'ordre social.

Ils ont, de leurs propres mains, creusé l'abîme qui les séparera désormais autant des véritables conservateurs que des hommes sincèrement religieux.

Les *Annales catholiques* terminent leur entrefilet par les lignes suivantes :

« La démarche des consistoires protestants les honore ; ils montrent ainsi qu'ils ne veulent point qu'on puisse confondre les protestants sincères aves les libres-penseurs, qui refusent toute liberté à ceux qui ne partagent pas leur impiété. »

C'est de grand cœur, on n'aura pas de peine à nous croire, que nous souscrirons aux éloges que nos confrères décernent aux consistoires protestants si leur conduite est telle qu'on le dit.

Tout en regrettant que les protestants marseillais aient laissé échapper une belle occasion de montrer qu'ils ne veulent pas être confoncus avec les libres-penseurs, nous applaudissons des deux mains à cette démarche, quelque tardive qu'elle soit.

Il importe, en effet, que l'on sache enfin si les protestants ont vraiment à cœur non-seulement de rester étrangers aux mesures oppressives de la libre-pensée, mais encore de dégager leur responsabilité par une protestation uniquement inspirée par le sentiment religieux.

Nous attendons cet acte avec impatience.

Notre impatience égale celle de notre excellent confrère de Marseille.

UNE FÊTE DE LA RÉVOLUTION

14 juillet !... Quelle date, et quels souvenirs !... La prise de la Bastille, la chute de la tyrannie, la victoire du peuple, l'ouverture de l'ère de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ! tout cela en un seul anniversaire.

Le 14 juillet est un des anniversaires les plus remarquables de la mystification d'un peuple qui semble prendre plaisir à se faire mystifier.

Le gouvernement de la République de 1878 ayant sagement déclaré qu'il ne permettrait pas de fêter cet anniversaire, on se passe du gouvernement.

Sous prétexte de fêter Jean-Jacques, on fête la prise de la Bastille, sous la présidence de M. Louis Blanc.

Il y a banquet à Saint-Mandé.

M. Marcou prononce un discours au Cirque. La mystification est double, pour le moins.

Tous les discours peuvent se résumer ainsi :

« La prise de la Bastille ! glorieux fait d'armes, défaite des tyrans, ruine du despotisme, destruction des prisons d'État, avènement de la liberté, délivrance du peuple... »

Malheureusement l'histoire est là.

Et l'histoire raconte, avec M. Louis Blanc lui-même, que la Bastille était avant tout la prison des nobles et des grands seigneurs, et que, sous l'ancien régime, les seigneurs et les nobles avaient tous, comme le pauvre peuple, à rendre compte de leurs actions, de leurs complots et de leurs attentats.

Ce n'est pas le pauvre peuple qu'on ensevelissait vivant dans ce « repaire de la tyrannie »

Sous ce règne de bon plaisir des grands, et de la toute-puissance des chevaliers, des surintendants, des maréchaux, des cardinaux, des ducs et des princes, les prisonniers se sont appelés Nemours, Biron, Bassompierre, Grignan, Fouquet, la Bourdonnais, Richelieu, La Chalotais, le Maistre de Sacy, Latude, Linguet, Grammont, Dangeau et Rohan.

C'est la prison des aristocrates que le peuple démolit le 14 juillet.

Le peuple des émeutes a de ces inconséquences.

Avec lui rien ne tient, et les mots eux-mêmes perdent leurs sens.

La Bastille détruite, les prisons d'État ne restaient plus qu'au nombre de six à Paris; en 1792 et 93, la Révolution les multiplie, les agrandit, et, quand elle parle d' « élargir » les détenus, c'est pour les envoyer sous le couperet de la guillotine.

La Révolution détruit la Bastille, en disperse les pierres et donne à la France cinquante mille prisons d'État. Elle ouvre les portes de la Bastille à sept prisonniers de la Monarchie, elle enferme deux cent mille citoyens après la grande victoire du 14 juillet.

Quelle victoire pourtant !

Car enfin, la foule se trompait de route, mais on a pu changer sa sottise en magnanimité, lorsqu' on a pu dire que le premier acte du peuple, maître de la force, contre le droit, fut de délivrer ses maîtres de la tyrannie qui les oppressait.

Mais il faut abandonner la légende et substituer aux « lourdes chaînes » et aux « noirs cachots » la réalité qui, de la Bastille, faisait, jusqu'en 1789 et plus tôt, une retraite et un lieu de sûreté.

Jean-Jacques Rousseau, dont on associe aujourd'hui la mémoire à la prise de la Bastille, a laissé lui-même le meilleur témoignage que l'on puisse opportunément invoquer.

Lorsque, sous le coup de poursuites au sujet de l'un de ses livres, il cherchait à esquiver la répression, une amie de ce grand démocrate lui conseilla d'entrer à la Bastille. Il ne le fit point.

Mais on ne peut dire que cette propostion lui fit horreur, il en parle comme d'une chose fort naturelle et fort simple, quand plus tard, en 1762, il écrivait à M. de Malesherbes :

« J'ai cent fois pensé que je n'aurais pas vécu trop malheureux à la Bastille, n'y étant tenu à rien du tout qu'à rester là. »

C'était là le régime odieux des lourdes chaînes et des noirs cachots...

Le témoignage de Jean-Jacques est dépassé par celui de Marmontel, de Morellet, et surtout par l'action du dernier prisonnier qui ait figuré sur le registre d'écrou.

C'était un fabricant de papiers peints, — un patron ! — ayant eu maille à partir avec ses ouvriers, qui l'accusaient de vouloir diminuer leur salaire. Il demanda et obtint l'autorisation de se

retirer à la Bastille pour mettre sa vie en sûreté. Ce fut un prisonnier volontaire que le peuple débarrassa de ses chaînes !... en assassinant le gouverneur, sous la protection duquel le fabricant de papiers avait mis son existence. La populace a de ces calculs et de ces grandeurs d'âme !

Ce fut une grande journée, sans doute, et le combat fut rude. Il dura quatre heures.

La foule, parfaitement armée, était évaluée à trois ou quatre mille.

La garnison de la Bastille comptait quatre-vingt-deux invalides, quelques suisses, cinq officiers, auxquels on avait supprimé depuis deux jours les vivres et les munitions.

En tirant sur le peuple, la garnison pouvait s'ouvrir une brèche et vaincre. Par un sentiment d'humanité louable, le gouverneur informa l'émeute de cette éventualité commandée par le devoir.

— Foi d'officiers ! répondirent les assaillants, il ne sera fait à la garnison tout entière aucun mal.

Le drapeau blanc fut hissé. Grâce à la capitulation, la foule victorieuse pénétra dans la Bastille.

Elle rencontra plusieurs invalides, elle les égorgea. Elle vit le le gouverneur, le pendit et promena sa tête sur une pique.

Une jeune fille, à la recherche de son père, fut saisie par l'émeute.

— C'est la fille de Launay, disent les vainqueurs de la Bastille, il faut la brûler vive.

On la jeta sur un matelas embrasé. Le vrai père de cette pauvre enfant se précipite pour la sauver ; une balle envoyée à bout portant lui fracasse le crâne. Il tombe sur le corps de sa fille !...

La joie fut complète. Et la tête du prévôt des marchands, assassiné sur la foi d'un simple commérage, fut portée en triomphe.

Oh ! c'est une grande date pour la Révolution.

18 mars, 10 août, 21 janvier, 14 juillet, lorsque la Révolution célèbre un anniversaire, on peut être certain d'avance qu'elle célèbre et glorifie l'assassinat.

Tant qu'elle n'aura que de pareils souvenirs à célébrer, un gouvernement honnête ne consentira jamais à laisser étaler ses scandales. — *(Défense.)*

J. HAIRDET.

LE PÈLERINAGE DE DOMREMY

Nous lisons dans le *Vosgien:*

Le pèlerinage aux lieux bénis qui ont vu naître et grandir l'héroïque jeune fille à laquelle la France dut, il y a plus de quatre siècles, de ne pas périr et de recouvrer son antique splendeur, a eu lieu le 10 juillet, avec toute la pompe, tout l'éclat, tout l'enthousiasme que nous pouvions attendre des fidèles et loyales populations lorraines.

De toutes parts elles sont accourues, heureuses, fières de pouvoir enfin glorifier, dans toutes la joie de leur âme, celle dont la vie si courte et cependant si remplie, a illustré nos contrées du plus impérissable souvenir, de la gloire la plus pure que puisse laisser après elle une existence humaine : le souvenir du patriotisme inspiré qui sauva la France, la gloire du martyre qui couronna son sacrifice.

Certes, nous avons assisté souvent à de grandes, à d'imposantes cérémonies; nous avons vu souvent les fêtes du monde et celles de l'Église, mais quelle que soit la solennité dont nous ayons gardé le souvenir, nulle ne nous a paru plus touchante, nulle ne nous a plus ému, plus transporté que la fête de Domremy. C'est qu'il ne se célébrait pas là seulement, en effet, un simple acte mondain, une de ces fêtes religieuses éclatantes que l'Église offre si souvent à ses fidèles. Non, ce qu'il y avait à Domremy, et ce qui remplissait les âmes d'un sentiment dont nous chercherions en vain à rendre l'intensité, c'était l'union intime de la religion et de la patrie! c'était, planant au-dessus de nos têtes, l'image de la France, s'appuyant, comme autrefois, sur l'Église pour accomplir les destinées marquées pour elle par la Providence éternelle, et retrouvant dans sa foi l'espérance qu'un jour, bientôt peut-être, ce qui a fait sa force dans le passé refera sa force encore dans l'avenir, et obligera encore les nations étonnées à répéter ce cri que l'admiration leur arrachait jadis : *Gesta Dei per Francos !*

Oui, c'est une grande et saisissante explosion du véritable sentiment français qui a amené dans cette plaine, où l'humble bergère paissait autrefois ses brebis, la foule immense que nous y avons vue et qui semblait ne marcher qu'avec vénération sur cette terre toute imprégnée du souvenir de la chaste héroïne. C'est surtout en présence des murs où Jeanne abrita son enfance,

et où, comme le disait naïvement un brave homme auprès de nous, on ne voudrait pas mettre un cheval aujourd'hui, que cette impression se faisait jour. On ne pouvait, en effet, en voyant cette humble demeure, se défendre de ce respect qui saisi le pèlerin des lieux saints, à la vue de l'étable de Bethléem, et malgré soi l'on était amené à établir en esprit un rapprochement intime entre cette étable où naquit un Dieu qui devait sauver le monde et cette masure où naquit Jeanne qui devait sauver la France !

Maintenant que dirons-nous de la fête en elle-même, qui ne pâlisse auprès de la réalité? A quel chiffre évaluer cette multitude qui se pressait dans la plaine où, sur un autel de verdure, orné d'oriflammes, couronné par la statue de l'archange saint Michel et que soutenaient de chaque côté comme les deux colonnes de l'Église les statues de saint Pierre et de saint Paul, le vénérable curé de Vaucouleurs a célébré la messe?

Etaient-ils cinq mille? étaient-ils dix mille? nous ne savons ; mais de toutes parts et autant que la vue pouvait s'étendre, c'était un océan de têtes qu'on apercevait. Quelques personnes évaluent à au moins douze mille le nombre des pèlerins. Tout ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est qu'un marchand d'objets divers vendus au profit de l'œuvre de Jeanne d'Arc, avait vendu, bien avant la fin de la journée, plus de *six mille* médailles commémoratives, en cuivre et en argent, et que beaucoup de pèlerins n'ont pu s'en procurer pour l'arborer sur leur poitrine, comme le faisaient fièrement ceux qui, plus heureux, s'en étaient pourvus à temps.

Ce chiffre seul suffit à donner une idée de la foule qui, pour un jour, était venu peupler ces chères solitudes. Du reste, on nous assure que les différents trains de la matinée ont amené plus de trois mille personnes, et certes un plus grand nombre encore était venu, soit par d'autres moyens de locomotion, soit à pied, soit même dès la veille, et jusqu'à deux heures, au moment du départ de la procession à la chapelle castrale de Bermont, on en voyait encore arriver de tous les points de l'horizon.

Mais revenons au début de la fête, et résumons en quelques mots les divers incidents de la journée.

A dix heures, Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, revêtu de ses habits pontificaux, s'est rendu processionnellement dans la plaine où s'élevait l'autel dont nous avons parlé, et, entouré de

son chapitre et d'un grand nombre de prêtres venus de tous les points du diocèse et des diocèses environnants, a pris place sur son trône.

Après l'Évangile, Mgr de Briey a prononcé le panégyrique de Jeanne d'Arc, en développant cette parole des Livres saints : *Je suis la flèche choisie que le Seigneur tenait en réserve et qu'il a lancée contre ses ennemis.*

Après ce sermon, la messe a continué, et rien n'était plus imposant que ces milliers de fidèles unissant leurs voix à celles des prêtres et faisant monter jusqu'aux Ciel ces admirables chants de la liturgie romaine.

Après la messe, vers midi, Mgr de Briey a été reconduit processionnellement à la cure et les pèlerins se sont dispersés dans le village et les villages voisins, jusqu'à deux heures.

A cette heure la procession s'est reformée et s'est rendue à la chapelle castrale de Bermont, où à son tour le Révérend Père Moïse, des Capucins de Lyon, devait célébrer la mémoire de la Vierge de Domremy. Ce n'a pas été un des moindres attraits de cette journée mémorable, que de voir un prince de l'Église dans toute la splendeur de ses habits pontificaux de soie brodée d'or, et un moine austère vêtu de bure, c'est-à-dire la gloire et la force de l'Église, unir leurs voix pour glorifier dans une même apothéose l'humble bergère de Domremy.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par Monseigneur, la procession est redescendue, déployant ses replis sur les flancs des coteaux sur une longueur de près de trois kilomètres, à travers les moissons qui commencent à mûrir et répétant en chœur ces chants qui transportent l'âme vers les sphères éternelles et laissent après eux d'ineffables impressions.

Nous renonçons à nommer toutes les personnes que nous avons pu distinguer au milieu de la foule ; la nomenclature en serait vraiment trop longue, et menacerait encore d'être incomplète. Disons quelques mots cependant des corporations qui avaient envoyé des représentants, et parmi lesquelles on remarquait surtout les bannières du diocèse de Langres, celles du diocèse de Saint-Dié, celles de la Franche-Comté, qu'escortait la bannière du Cercle catholique de Besançon ; la bannière du Sacré-Cœur, de Raon-l'Étape, remarquable entre toutes par sa richesse ; la bannière du Cercle catholique d'Épinal, celle de l'institution de la Malgrange, de Nancy, portée par un des élèves, et bien d'autres encore, dont le nom nous échappe, faisant flotter au vent leurs plis de pourpre, de soie et d'or.

—

L'*Union* donne cette analyse du discours de Mgr de Briey :

Le Prélat nous a montré avec un talent enthousiaste le côté divin de la vie de Jeanne d'Arc. Dieu, a-t-il dit, l'a envoyée au rude labeur de la guerre, et après avoir conduit les brebis, elle a conduit des guerriers. Il lui a accordé un double triomphe en lui donnant à la fois la palme de la victoire sur les hommes et la palme du martyre, celle de Jésus-Christ sur le Calvaire. C'est Dieu qui a mis dans le cœur de Jeanne cet amour ardent pour la France, c'est lui qui fait les grands cœurs et les grandes âmes. Quand Dieu n'est pas dans un cœur, il n'y a que l'égoïsme avec lequel on renonce à tout sacrifice pour n'avoir plus en vue que le calcul des intérêts matériels. Le cœur de Jeanne était tout à la France, parce qu'il était à Dieu. Quelles que soient les angoisses de la France, a-t-il ajouté, mon cœur est rempli d'espérance en voyant ce que Dieu a fait pour notre pays. Depuis que le nom de Jeanne d'Arc a été prononcé, tous les cœurs ont tressailli. De l'extrémité de la France à l'autre, la foi s'est rallumée. Nous venons ici avec une pensée de gratitude et d'amour pour venger Jeanne d'Arc d'un trop long oubli. Nous voulons lui élever un monument, et cette pensée est acceptée par la France entière ; ce qu'il y a de plus grand et de plus illustre en France s'est mis à la tête de cette œuvre pour élever un monument à Jeanne d'Arc. Ce que nous demandons encore, c'est un autre monument où nous puissions nous agenouiller devant la statue de l'héroïne et l'implorer dans nos prières et qui soit digne de la nation qui méritait d'être appelée la fille aînée de l'Église. A côté des Clovis, des saint Louis, des Jeanne d'Arc, ces géants, que peuvent « les quelques pygmées » qui veulent détruire ce qui existe !

Le R. P. Moïse avait pris pour texte de son panégyrique : *Cessaverunt fortes in Israel... Surge, Debora, surget :* Il n'y a plus de forts en Israël !.. Lève-toi, Débora, lève-toi ! Nous donnons la fin de cet éloquent panégyrique, qui a produit le plus vive impression sur l'immense auditoire :

Un immense bûcher est élevé sur la place du Vieux-Marché, à Rouen. La victime, avant d'en gravir le faîte, proteste de son attachement à la sainte Église catholique, en appelant au Pape de l'iniquité de ses juges. Elle monte sur le bûcher, et là, à genoux, pleine d'amour pour sa patrie, elle lui annonce que

bientôt son sol sera libre des Anglais ; et toute préoccupée de l'honneur de son roi, elle dit tout haut devant le peuple que tout ce qu'elle a fait, bien ou mal, ne doit point être imputé à son Seigneur, qu'elle lui a consacré le fruit et l'éclat de ses victoires, et qu'elle ne désire pour elle-même que les outrages et les souffrances. — Ensuite cette vierge, dont Dieu lui-même avait préparé les voies, à qui il avait donné les victoires, et qu'il voulait à son heure dernière faire resplendir de l'éclat divin de son Christ expirant sur la croix, cette vierge chrétienne fait au ciel une prière pour que, soit les Français ses amis, soit les Anglais ses ennemis, lui pardonnent la peine qu'elle a pu leur avoir jamais faite, ajoutant qu'elle leur pardonne toutes les injustices commises à son égard.

Enfin, on allume le bûcher, elle proteste une dernière fois de sa soumission et de son amour envers la sainte Église catholique ; la flamme monte, on entend la victime réciter des prières, elle remet entre les mains de Dieu les intérêts de sa chère France et de son roi, puis elle s'écrie : Jésus ! Jésus ! Jésus ! son âme sainte prend son essor vers les cieux, et Jésus et les anges l'accueillent, lui répondant avec amour : *Veni, coronaberis.*

Concluons, mes frères, et tirons de cette vie incomparable les principaux enseignements quelle nous impose.

Jeanne à la tête des armées et mourant victime de son patriotisme, nous apparaît comme une incarnation miraculeuse de cette vertu qui sans doute fait les héros et les martyrs, mais qui fait également les braves et dévoués serviteurs de la vérité et de la justice, de tout degré et de tout ordre, soit dans l'Église, soit dans la patrie.

La force est aujourd'hui comme au temps de Débora, comme au temps de Jeanne d'Arc, une vertu absente de bien des cœurs, *cessaverunt fortes ;* et sur les champs de bataille, et dans la vie civile, et dans la vie domestique, partout on rencontre la faiblesse, la pusillanimité, la crainte exagérée du sacrifice, qui paralysent dans les âmes tout élan généreux, et semblent préparer, à plus ou moins courte échéance, la ruine totale de notre société.

Chaque jour, mes frères, vous déplorez autour de vous des connivences et des compromissions en faveur de théories que vous stigmatisez, comme c'est votre devoir.

Pourquoi donc faut-il qu'en dépit de vos plaintes, ces doctrines délétères pénètrent pour corrompre l'âme de notre Jeanne

moderne! Ne serait-ce pas que ses plaintes elle-mêmes sont l'expression de sentiments mal établis et sans vigueur, impuissants à rien produire que des mots sonores, mais de nul effet contre l'impiété et le mensonge?

Oui, en vérité, soit dans la lutte contre les idées, soit dans la résistance aux conséquences pratiques du mal qui nous a envahis de toutes parts, on ne rencontre plus d'hommes véritablement généreux et forts, j'entends forts de la force de Dieu. *Dominus fortitudo plebis suæ.* Car le Seigneur est la force de son peuple. En dehors de Dieu donc, une force naturelle chétive comme la nature d'où elle provient.

Avec Dieu, la force surnaturelle et toute-puissante comme Celui même qui la confère.

Pourquoi êtes-vous réunis en ce lieu, chrétiens? Parmi vous, comme naguère dans un sanctuaire célèbre de France, je vois des hommes de tout rang, de toute opinion, je dirai même de toute croyance.

Le 30 mai, en ce jour fameux où des hommes qui n'ont de français que le nom exaltaient l'insulteur exécrable de Jeanne d'Arc, sur la colline de Fourvière, quatre mille hommes, parmi lesquels des protestants et des juifs, des républicains et des royalistes, tous des Français au noble cœur, s'unissaient pour protester de leur indignation, auprès de la Vierge de Fourvières, contre l'acte odieux dont quelques-uns s'efforçaient de déshonorer la France.

Aujourd'hui, nous sommes dans les mêmes pensées réunis auprès de la Reine du ciel, Marie Immaculée; et parce que, selon la mission qu'elle a reçue de Dieu d'écraser la tête des serpents de l'abîme, elle a brisé celui qui osa lancer du venin contre l'auréole si pure de la vierge de Domremy, nous venons l'acclamer et la bénir. Toutefois, nous sommes ici également pour célébrer la vierge forte et puissante qui fut notre libératrice, et pour retremper nos âmes à son berceau dans la vertu qui fait les forts, pour entonner l'hymne de l'espérance.

Oui! *cessaverunt fortes.* Oui, ô Jeanne! les forts ont disparu, et la France, que vous avez tant aimée, la France qui pleure une partie de cette terre qui vous donna le jour, la France mutilée et abattue se demande si un jour les ruines ne seront pas réparées, et si dans son sein quelque fort n'apparaîtra pas qui la fera revivre. Ah! sans doute, j'entends des cris de joie retentir de tous côtés dans ma patrie, et il peut sembler que j'exagère en

parlant encore de mutilation et de larmes! Hélas! un jour n'est pas éloigné peut-être où les yeux s'ouvriront à la lumière, et ceux qui sont présentement le jouet d'une allégresse et d'un repos trompeur, *dicentes pax, pax*, reconnaîtront, mais trop tard, leur illusion, *et non erat pax*, et qui sait si la confusion, châtiment de nouveaux crimes, ne sera pas pire que la première, car Dieu a dit : *Et ecce ego adducam mala super populum quia verba mea non audierunt, et legem meam projecerunt.*

C'est pourquoi, *surge, Debora, surge!* O Jeanne, levez-vous, et venez de nouveau nous encourager et nous soutenir. Communiquez-nous le zèle du bien, l'amour du devoir, la force pour renverser les ennemis de l'extérieur et surtout de l'intérieur, je veux dire les ennemis de nos âmes, nos passions mauvaises qui nous corrompent et nous enlèvent toute énergie pour la lutte qui doit nous donner la victoire.

Qu'ai-je dit! Mesdames, il me semble que déjà la vertu de Jeanne a répandu sur nous un souffle libérateur, car de vaillantes chrétiennes se sont levées; je les salue au nom de la patrie, ces Françaises nobles et magnanimes, à l'heure où la France allait recevoir une double flétrissure, celle de l'apostasie et du déshonneur, dans un moment où l'honneur de la patrie défaillit; elles se sont levées, et sentant dans leur cœur bouillonner le sang de Jeanne d'Arc, elles ont jeté un cri d'alarme auquel la France entière a répondu. Grâce à ces chrétiennes, nous chantons en ces lieux l'héroïne qui au nom du Seigneur nous a rendu la liberté.

Sainte Église, réjouis-toi! à cette heure, ta fille aînée respire avec enthousiasme l'atmosphère embaumée par les saints et les anges que respirait Jeanne et qui lui communiqua la vertu du martyre.

Fasse Dieu que cette vertu soit celle de chacun de nous, que dans les combats qu'il nous faut soutenir pour la défense de ton immortelle vérité, nous te restions fidèles jusqu'à la mort!

Et maintenant, on peut comparer : nous venons de voir une manifesatiton religieuse, on en a vu d'autres; on a vu le centenaire de Voltaire, on vient de voir le centenaire de Rousseau et l'anniversaire de ce qu'on appelle la prise de la Bastille; où sont les fêtes qui élèvent les âmes et les cœurs, qui inspirent l'amour de la patrie et qui n'excitent pas à la

haine des frères contre les frères? Il nous semble qu'il est inutile de répondre.

LE CENTENAIRE DE SAINT ANTHELME (1).

L'Église a des centenaires comme la libre-pensée, elle les a toujours célébrés, car elle respecte et fortifie ces sentiments de reconnaissance et d'admiration qui sont l'honneur de l'humanité. Mais la libre-pensée qui essaye de l'imiter dans ces fêtes, ne peut lui dérober le secret de cette joie calme qu'excite le souvenir des grands hommes du christianisme. A l'Église, comme nous le lisons dans la *Décentralisation,* le secret de ces solennités pacifiques, calmes et pourtant enthousiastes, qui ont pour objet de raviver dans les âmes le souvenir protecteur de ceux auxquels leurs vertus héroïques devant Dieu et leur généreux dévouement aux hommes ont mérité d'avoir leur nom inscrit dans le livre d'or de la sainteté.

C'est le spectacle saisissant que donnait, au commencement de ce mois, la ville de Belley qui fêtait le septième centenaire de son patron, saint Anthelme, moine du douzième siècle, devenu plus tard son évêque et mort en 1178, en laissant après lui la douce mémoire d'un père, d'un protecteur, d'un saint, d'un thaumaturge, signalé ainsi par Dieu même à l'éternelle reconnaissance de ses enfants spirituels.

Tous les ans, la fête du saint évêque est célébrée avec grande pompe: des illuminations spontanées la terminent; et il n'y a pas longtemps encore que, ce soir-là, toute la population, circulant joyeuse dans ses rues en feu, se saluait, sans distinction de rang et de classe, du nom touchant de cousin.

Or, cette année 1878, c'était le septième centenaire de notre saint, et, à l'ardeur du zèle de tous, on eût dit que c'était le premier; que dis-je? que c'étaient les contemporains même du saint qui le fêtaient.

Nous n'entreprendrons pas de dépeindre l'aspect de cette bonne petite ville, toute parée, toute pavoisée, et comme revêtue de ses plus beaux habits de fête: les façades de ses maisons disparaissant sous les feuillages, les banderolles, les oriflammes,

(1) Nous suivons le récit donné par l'*Écho de Fourvière* d'après la *Décentralisation*, le *Courrier de Genève* et le *Journal de l'Ain.*

les arcs de triomphe, les inscriptions en l'honneur du saint. C'était une sorte de pieuse féerie, laissant rêver des plus beaux siècles de foi; et, chose à noter en nos temps de divisions si lamentables, tous les partis, tous s'associant à cette œuvre de glorification, et rivalisant d'efforts ingénieux et de dépenses pour mêler leur note modeste ou sonore au concert général!

Qu'on se figure, après cela, le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, et les nombreux évêques ou chefs d'ordres, venus de toutes parts, passant en cortège splendide au milieu de toutes ces décorations et de cette population recueillie, pour aller consacrer l'église reconstruite, où devait se célébrer le lendemain le grand centenaire; on comprendra alors toute la distance qui sépare nos fêtes chrétiennes et vraiment populaires, des centenaires qui s'accomplissent dans un théâtre de boulevard, et aux accents moqueurs d'une poignée de tristes lettrés, ameutant l'ignorance et la sottise contre les choses saintes, au profit de quelque mécréant démodé. Et l'on s'écriera: Quelle grande chose que la sainteté!

Dix prélats avaient répondu à l'invitation de Mgr l'évêque de Belley: S. Em. le cardinal Caverot; NN. SS. les archevêques de Besançon, d'Auch et de Chambéry, ainsi que Mgr Richard, coadjuteur de Paris, NN. SS. les évêques de Grenoble et d'Annecy, Mgr Mermillod, Mgr Gros, et l'abbé de la Trappe de Notre-Dame des Dombes.

Le dimanche 30 juin était la fête de saint Jean-Baptiste. Elle a été célébrée pour ainsi dire en famille, lisons-nous dans le *Journal de l'Ain*. Mgr de Langalerie la présidait; c'était un père au milieu de ses enfants. Ce n'est pas sans émotion qu'on a retrouvé l'exquise dignité et la bonté transparente de ce visage, où les ans n'ont pas marqué trop profondément leur empreinte, et qu'on a entendu de nouveau cette parole qui trouve si aisément le chemin des cœurs, parce qu'elle vient du cœur.

A propos de saint Jean-Baptiste payant de sa tête ce mot adressé à un tyran incestueux: « *Non licet*, cela n'est pas permis! » il a fait ressortir la grandeur de la mission de l'Église qui maintient à travers les âges la dignité de l'homme et la liberté même de la conscience vis-à-vis de l'injustice et des passions criminelles.

Le lendemain 1er juillet, les divers prélats invités arrivent successivement.

Le mardi était le jour désigné pour la consécration de la

cathédrale. Cette auguste cérémonie a pris toute la matinée, mais nul n'a songé à la trouver longue, tant les assistants s'associaient bien à la pensée des consécrateurs, tant la joie soutenait et portait en quelque sorte tout le monde. La procession, du petit séminaire à la cathédrale offrait un coup d'œil incomparable. Jamais la ville ne s'était vue si remplie ni si ornée. Partout des bannières, des oriflammes, des arcs de verdures, des écussons et des devises pieuses. Et pas le moindre désordre, la moindre manifestation discordante.

Après l'évangile de la messe célébrée par Mgr Richard, Mgr Mermillod a prononcé un beau discours dans lequel il a expliqué avec son éloquence habituelle les vérités symboliques contenues dans les cérémonies de la consécration.

Le soir, eut lieu la vénération des reliques de saint Anthelme. Pendant cette cérémonie, un chœur de six cents voix chantait avec un admirable entrain un cantique populaire au saint patron de la contrée. Puis Mgr Richard parla en termes émus à son ancien peuple.

A huit heures du soir, les édifices se paraient de guirlandes, écrit-on de Belley au *Courrier de Genève*. Toutes les maisons rivalisaient d'éclat. A toutes les fenêtres des transparents et des lanternes. Pendant une heures le temps fut calme. Les rues regorgeaient de visiteurs. Malheureusement, un violent orage éclata et une pluie abondante vint mettre fin à l'illumination.

Le mercredi devait être la grande fête du centenaire; et malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la journée, la fête a répondu à toutes les espérances.

La pluie n'empêche pas la foule d'accourir, dit le *Journal de l'Ain*, et quand à neuf heures et demie, les évêques entrent dans la cathédrale, il bénissent les masses serrées et compactes : les nefs sont garnies, les galeries pleines; trois à quatre cents ecclésiastiques sont en surplis derrière le grand autel; les dix évêques se rangent au chœur; les chanoines prennent place; dans la grande nef, au premier rang sont les autorités civiles et militaires parmi lesquelles on distingue M. le maire et MM. les adjoints, M. le sous-préfet, le général Lespieau, le colonel et les officiers du 133e, la magistrature, etc.

Son Eminence le cardinal officie et Mgr Paulinier prend la parole. Rien de plus simple que le plan du panégyrique prononcé par l'éloquent archevêque : Anthelme fut un grand moine et un

grand évêque; mais aussi rien de mieux rempli que ce cadre, qu'il sut élargir.

Prenant à partie les humanitaires dédaigneux des moines, qui les calomnient et les dépeignent (surtout ceux du moyen âge) comme des fainéants, l'orateur montre en eux des hommes d'immolation, de pénitence et de prière, tout en retraçant la vie d'Anthelme, qui quitte le manoir de Chignin et devient chartreux à Porte, ou il se livre à toutes les austérités de la règle cartusienne. Il le représente ensuite travailleur actif, s'appliquant à maintenir la famille cartusienne dans l'unité, soumise à l'Église et réparant les malheurs du grand schisme.

Anthelme est témoin d'une disette affreuse qui dévaste le Bugey. Son cœur est ému : il épuise les provisions du couvent, vend tout ce que la Chartreuse a de plus précieux ; il fait des prodiges de charité.

Mgr Paulinier, qui avait pu, à Grenoble, être le témoin des générosités de la Grande-Chartreuse pour les paroisses de son diocèse, retrace un tableau saisissant de leur charité et jette fièrement le défi aux adversaires des moines de pouvoir faire pour les malheureux la centième partie de ce qu'accomplit chaque année le chartreux à l'aide du baume qu'il sait extraire des plantes de ses montagnes.

L'auditoire, impressionné par cette éloquente apostrophe, eût certainement éclaté en applaudissements, si la sainteté du lieu n'eût arrêté cet élan.

La seconde partie de ce beau panégyrique ne fut pas moins brillante lorsque saint Anthelme parut comme évêque, développant la science par des écoles, répandant par ses paroles la vie morale, combattant les vues de quelques membres de son clergé, et défendant, avec une sainte liberté, ses droits d'évêque contre Humbert III, comte de Maurienne. Le prince le menace d'en appeler au tribunal civil. « Et moi, répond l'évêavec une sainte audace, *j'en appelle au tribunal de Dieu, et je vous y assigne pour le jour des justices suprêmes.* » Un dernier tableau, qui arracha les larmes des yeux des auditeurs, ce fut celui d'Humbert reconnaissant ses torts et celui du saint se levant sur sa couche funèbre pour bénir le comte pénitent et lui présager la gloire de sa race. C'est ainsi que savent se venger les évêques : ils pardonnent, ils bénissent.

Les reliques de saint Anthelme devaient être portées en procession dans les rues de la ville à quatre heures, mais la pluie

menace toujours. Mgr Marchal monte en chaire pour exprimer les regrets qu'il éprouve d'un tel contre-temps, et remercie avec émotion NN. SS. les Evêques et les habitants de la ville de l'empressement qu'ils ont mis à fêter saint Anthelme. Sa Grandeur annonce que la procession tant désirée sera remise à dimanche si le temps le permet. Après cela, bénédiction du Saint-Sacrement et la foule se retire.

Le soir, la pluie cesse, toute la ville s'illumine de nouveau et les dix évêques, sortant de l'évêché, parcourent les rues de Belley.

Un piquet ouvre la marche, la musique suit, puis les évêques, le général, le colonel et les officiers, le sous-préfet, les magistrats, les ecclésiastiques au nombre de 400, et une foule qu'on ne peut évaluer à moins de 10,000 personnes.

Le dimanche suivant a eu lieu la procession solennelle qui devait se faire le mercredi. Elle a été présidée par S. Em. le cardinal Caverot et par Mgr Marchal. Le soir une nouvelle illumination donnait un dernier témoignage de la foi des bons habitants de Belley.

Tel a été ce centenaire de saint Anthelme ; et c'est ainsi que les chrétiens fêtent leurs saints à sept siècles d'intervalle.

LA PRESSE POPULAIRE EN SUISSE

Nous avons dit un mot du Congrès bibliographique international qui s'est tenu, il y a quinze jours, à Paris, nous pourrons y revenir, mais nous ne voulons pas tarder à faire connaître un excellent rapport qui a été présenté au Congrès par M. Philipona, de Fribourg, sur la situation de la presse populaire en Suisse. Il y a là un exemple pour la France et un puissant encouragement pour les personnes qui comprennent l'utilité d'une bonne presse populaire et qui sont prêtes à faire les sacrifices nécessaires pour la créer, la faire vivre et la propager. Nous laissons la parole à M. Philipona :

Appelé par la bienveillante attention de votre comité à vous parler de la presse populaire en Suisse, je ne puis que m'adresser à votre indulgence pour me faire pardonner la forme origi-

nale de ce rapport improvisé. Je me bornerai, d'ailleurs, à ne vous citer que des faits qui parleront plus éloquemment que je ne saurais le faire.

La Confédération suisse se compose, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, de 22 cantons formant 25 États souverains, 3 de ces cantons étant partagés en deux parties gouvernées séparément.

La Presse est très-répandue en Suisse, car malgré les récentes transformations opérées par la révision de notre constitution fédérale, la liberté de la Presse n'a pas été atteinte.

Avant 1870, la presse catholique suisse ne possédait pas l'organisation et le développement qui la distinguent aujourd'hui. Elle comptait cependant de vaillants organes, parmi lesquels je suis heureux de citer le *Landbote* de Sursée, le *Botschaft,* d'Argovie, le *Volksblatt,* d'Utznach, l'*Ami du Peuple*, de Fribourg, le *Credente cattolico,* du Tessin, autant de journaux vraiment catholiques qui ont soutenu, sans faiblir un instant, une lutte disproportionnée pendant les vingt années qui ont suivi la crise du *Sonderbund*. Honneur à ces valeureux champions qui ont servi de phare au peuple catholique pendant cette époque de restauration sociale et qui ont ouvert la voie à de nouveaux combattants !

Mais les nouvelles idées répandues dans le sein des populations par la propagande, sur une plus vaste échelle, de la presse libérale, et l'introduction du *Kulturkampf* amené en grande pompe de l'autre côté du Rhin en même temps que de lugubres accents nous arrivaient d'une nation voisine, exigeaient de la part des catholiques une force de résistance plus grande. Ils ne devaient pas rester, pour me servir d'une expression connue, en arrière d'une idée et d'une armée.

A ce moment-là se levait aussi pour la Suisse un apôtre de la Presse catholique, M. le chanoine Schorderet, qui s'en alla dans toutes les réunions du *Pius-Verein* de l'époque, prêcher la croisade par la presse. Cet appel incessant fut entendu. C'est de cette époque (1870-1871) que date la création d'une douzaine de nouveaux journaux catholiques. La presse fut ainsi mieux organisée, plus développée. Son extension fut plus grande et elle se trouva de taille à résister à la crise que le *Kulturkampf* faisait éclater plus tard dans notre pays.

Parmi les nouveaux organes créés, permettez-moi de mentionner la *Liberté* et le *Vaterland,* premiers journaux quotidiens catholiques parus en Suisse. Ceci m'amène à vous parler en

passant du canton de Fribourg et un peu d'histoire devient ici nécessaire, Messieurs, pour faire mieux ressortir l'action de la bonne presse dans un pays. Je remonte aux années antérieures à 1870.

A cette époque-là, des hommes soucieux de l'avenir de leur pays entrevoyaient l'abîme que creusait à la longue, dans le canton de Fribourg, la lecture de journaux étrangers. Le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne,* entre autres, se propageaient activement parmi nos populations et leur faisaient accepter, avec leurs nouvelles, leurs tendances et leurs doctrines. De plus, deux petits journaux anti-religieux, à la portée des classes populaires, partaient de la capitale pour aller porter trois fois par semaine dans les campagnes le venin de leur haine et de leur impiété. Quelques prêtres zélés du canton de Fribourg avaient, il est vrai, paré à ce dernier danger en créant un petit journal populaire intéressant et mis à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences : l'*Ami du peuple,* de Fribourg.

Mais le grave péril existait encore et devenait tous les jours plus grand. Pour arrêter les progrès du calviniste *Journal de Genève* et de la protestante *Gazette de Lausanne* et répondre chaque jour à leurs attaques, il fallait un journal catholique quotidien de la Suisse française. Pendant quelques années, des professeurs, des hommes bien pensant avaient discuté les moyens de conjurer ce péril. Toutes les forces vives étaient dépensées en de stériles discussions, et le mal faisait des progrès. Bientôt il menaçait de devenir irrémédiable.

M. le chanoine Schorderet, après avoir gagné à sa cause quelques personnages marquants et des hommes dévoués, saisit alors l'occasion d'une grande réunion de catholiques tenue à Fribourg pour fonder *la Liberté,* journal quotidien de la Suisse française, et le *Vaterland* de Lucerne, journal quotidien de la Suisse allemande.

C'était au lendemain de la proclamation du dogme de l'Infaillibilité. Quatre évêques étaient présents à cette imposante réunion. Deux devaient connaître plus tard le chemin de l'exil. Vous vous souvenez, Messieurs, des décrets tyranniques qui ont expatrié Mgr Agnozzi, nonce apostolique en Suisse, et Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève. Un autre évêque devait endurer aussi bientôt des persécutions plus douloureuses encore de la

part de gouvernements fourbes et hypocrites. J'ai nommé le doux évêque de Bâle, Mgr Lachat.

Ce fut Mgr Mermillod qui annonça au milieu d'universelles acclamations la création de ces deux journaux catholiques. Mais ce beau projet il fallait le réaliser. L'honneur de cette difficile campagne revient à M. le chanoine Schorderet. Il prit dans ses bras cet enfant nouveau-né qui s'appelait la *Liberté* et le fit grandir à travers tous les obstacles et toutes les difficultés.

Je vous étonnerais, Messieurs, si je vous disais que l'existence de ce journal a été une longue série de luttes qui, bien souvent, venaient de la part de ceux dont on était en droit d'attendre appui et protection... Heureusement, cette œuvre avait la vie dure. Je ne vous parlerai ni des difficultés inhérentes au début de toute œuvre, ni des étreintes financières par où elle a dû passer, ni des critiques amères des censeurs de profession, etc. Une fois arrivé au port, on ne mesure du regard la distance parcourue que pour mieux apprécier le bonheur de la lutte et des souffrances.

Au bout de quatre années d'efforts désespérés, M. le chanoine Schorderet, dont l'héroïque dévouement et le zèles infatigable s'étaient constamment soutenus, entrevoyait à travers les exigences grandissantes et les conditions imposées par la Société typographique Internationale, la chute prochaine de la *Liberté*. C'était à l'époque où une malheureuse révision allait nous être imposée et où l'on cherchait à bâillonner son adversaire le plus puissant qui était la *Liberté*. L'on soudoya notre personnel typographique qui devint menaçant. L'Œuvre de Saint-Paul attendait ce signal pour naître. Elle était depuis nombre d'années déjà incarnée dans l'âme de son fondateur. M. Schorderet réunit alors dans un conciliabule solennel les quelques personnes qu'il avait initiées depuis quelques années à leur future mission et leur fit entrevoir le champ qu'elles auraient à parcourir. Elles prenaient le lendemain la route de Lyon pour faire un apprentissage typographique et un mois plus tard, elles arrivaient providentiellement dans les ateliers de la *Liberté* à l'heure précise où l'Internationale les désertait par une grève..... A partir de ce jour, la *Liberté* était sauvée et la première pierre de l'Œuvre de Saint-Paul était posée.

Depuis ce jour aussi, l'*Imprimerie catholique suisse,* gérée par l'*Œuvre de Saint-Paul,* a pris de grands développements. Elle publie actuellement huit publications périodiques. Elle a une librairie catholique importante, une bibliothèque florissante

et son action sur le pays est prépondérante. Elle dirige nos élections, elle est à la tête de toutes les œuvres, elle a son *Cercle catholique* qui est le rendez-vous de la jeunesse catholique, du clergé, etc.

Enfin, Messieurs, l'action de la *Liberté* s'est manifestée récemment par ce grand et imposant pèlerinage fait à la chapelle du B. P. Canisius. En moins de quinze jours, par ses seules ressources et sa seule influence, elle réunissait 20,000 pèlerins qui venaient demander à l'apôtre qui avait préservé le canton de la réforme du XVI[e] siècle de le préserver aujourd'hui de la nouvelle et monstrueuse hérésie qui s'appelle le vieux-catholicisme et qui désole notre chère patrie.

Mais j'ai hâte de revenir au plan qui m'a été tracé. La fondation de la *Liberté* et du *Vaterland* a été suivie de près par celle d'un organe quotidien intitulé l'*Ostschweiz*, à Saint-Gall, pendant que les catholiques de Soleure fondaient, à leur tour, le *Solothurner Anzeiger*, journal quotidien. A côté de ces capitaines de troupe, prirent place, en outre, une quantité de tirailleurs, petites feuilles populaires paraissant deux, trois fois par semaine, parmi lesquelles je signalerai tout spécialement le *Sargans-lander* de Mels, l'*Anzeiger* de Wyl, la *Wochenzeitung* de Thurgovie, le *Volksblatt* de Bâle, le *Volksfreund* de Sarnen, le *Pays* de Porrentruy, le *Fribourgeois*, etc, etc.

Le canton de Genève a vu surgir aussi dans son sein un vaillant organe qui soutient depuis quelques années, de concert avec le *Pays* de Porrentruy, avec une intelligence et une énergie persévérante, une lutte acharnée contre le vieux-catholicisme. Rédigés avec beaucoup de tact et de fermeté, ces deux excellents journaux ont contribué pour une bonne part à la fuite honteuse de ces misérables intrus venus des quatre points cardinaux pour tenter d'empoisonner les consciences.

Le chiffre des publications catholiques et conservatrices paraissant actuellement en Suisse s'élève à 57, qui atteignent dans leur ensemble un tirage de 98,000 exemplaires.

Une revue illustrée intitulée : l'*Alte und neue Welt*, sort des presses de la maison bien connue de MM. Benziger, à Einsiedlen. Cette maison livre, en outre, à la publicité, une imagerie de bon goût qui a produit d'excellents résultats.

Laissez-moi, Messieurs, vous faire remarquer que les journaux catholiques sont très-aimés des populations en Suisse et qu'ils exercent sur elles une influence presque supérieure à celle des

gouvernements. J'ignore si, en France, on verrait comme chez nous le peuple prendre fait et cause avec autant d'ardeur et d'intelligence pour les journaux qu'il lit. Nous avons été témoins de faits bien édifiants dans le canton de Fribourg. Lors de la création de la *Liberté*, nous avons vu, entre autres, un paysan vendre sa vache pour souscrire une action en faveur de cette Œuvre. Et récemment encore, alors que la *Liberté* était condamnée dans trois procès que lui avaient intentés des adversaires haineux, nous avons vu les campagnes fribourgeoises se lever en masse et apporter avec leur nom l'obole de la charité jusqu'à concurrence des frais des procès. Magnifique témoignage de la sympathie qui unit le journal et ses lecteurs! N'avons-nous pas vu s'établir aussi l'Œuvre de Saint-François de Sales dans toutes les paroisses pour venir en aide à la presse catholique par les prières et par les deniers des catholiques? J'aurais aimé à mentionner aussi en passant les délicates attentions de quelques familles avoisinant Fribourg qui font parvenir à la maison de Saint-Paul, de temps en temps, des dons en nature qui permettent de faire une plus grande propagande de publications gratuites.

Et ces actes magnanimes ne se rencontrent pas seulement dans le canton de Fribourg. Je pourrais vous raconter ici l'histoire d'un héros de la presse catholique mort dans le canton d'Argovie. Il s'appelait Schlenniger. Avec son journal, le *Botschaft,* il a soutenu pendant trente années la résistance des catholiques argoviens, qui par deux fois se sont levés en masse à la suite de Schlenniger. Cet intrépide rédacteur et fondateur du *Botschaft* a voulu encore à son lit de mort écrire un dernier article; la mort l'a trouvé la plume à la main: le peuple entier l'a pleuré et un monument a été élevé sur sa tombe par souscription populaire (1875).

L'énumération de faits de ce genre m'entraînerait trop loin. Je me bornerai là. Permettez que je vous signale, en terminant, Messieurs, une lacune importante dans la presse suisse. C'est le manque de sources d'informations sûres et autorisées. Nous sommes livrés à la merci d'une agence télégraphique au service de la franc-maçonnerie et qui crée le courant de l'opinion en jetant dans le domaine de la publicité la primeur des nouvelles qu'elle a auparavant falsifiées et altérées selon les besoins de sa cause. La création d'une agence catholique d'informations n'est-elle pas au premier rang des nécessités urgentes de l'époque?

L'Œuvre de Saint-Paul s'en occupe depuis quelques années déjà. Elle a fondé à Berne un bureau de publicité qui a rendu d'incontestables services. Ne pourrait-on rien faire à Paris?

J'ai fini, Messieurs, heureux si j'ai réussi à appeler votre sollicitude sur la presse catholique suisse en général et sur l'Œuvre de Saint-Paul en particulier. Elles étaient sept, au début de cette Œuvre; aujourd'hui, elles sont soixante-dix. Une colonie a pu s'installer sur cette noble terre de France. La Suisse catholique était fière autrefois de donner le meilleur de son sang à la garde du roi-martyr; elle n'est pas moins fière aujourd'hui de donner à la France du Christ l'expression de son dévouement le plus pur dans ces âmes immolées à la cause de Jésus-Christ, pour la restauration de son règne ici-bas. (Applaudissements prolongés.)

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

(Suite. — V. les deux numéros précédents).

Troisième séance (jeudi, 13 juin).

La séance est ouverte à huit heures et quart sous la présidence de Mgr Goux, évêque de Versailles.

Dans l'assistance très-nombreuse malgré la pluie abondante, on remarque les assidus des premiers jours et MM. le docteur Frédault, comte de Pas, Jonglez de Ligne, de Marolles, de Waziers, Laverdan, baron de Sandrans, de Loverdo, etc.

Après avoir remercié Mgr l'évêque de Versailles d'avoir bien voulu honorer l'assemblée de sa présence, M. Chesnelong donne la parole à M. l'abbé *Decormis* pour la lecture d'un rapport sur l'œuvre de Notre-Dame de Sion en Terre-Sainte. Nous n'avons plus à redire pour nos lecteurs qu'elle est l'importance et quel est le nombre des œuvres catholiques implantées en Terre-Sainte par le R. P. Ratisbonne. Le rapporteur les expose rapidement: il y joint des détails très-curieux sur les mœurs de la population, et fait voir comment par le fait de l'éducation catholique les abjurations ont lieu, les ménages chrétiens s'établissent, les vocations religieuses se découvrent, les arts eux-mêmes se développent, puisque le P. Ratisbonne a fondé une école des arts et métiers pour les jeunes garçons. L'assemblée tout entière répond aux conclusions du rapport par d'unanimes applaudissements.

M. le baron *A. de Chamborant de Périssat* prend ensuite la parole. Nous reproduisons la plus grande partie de son très-intéressant rapport.

Tous ici, membres de cette assemblée, vous êtes des catholiques convaincus, c'est-à-dire des hommes décidés à défendre énergiquement l'Église et à combattre de même la Révolution.

Dès-lors, le rôle de ceux qui ont l'honneur de prendre la parole devant vous est nettement défini : vous rapporter les preuves qui s'accumulent tous les jours pour justifier vos croyances, vous indiquer les moyens de défendre et de propager votre foi, voilà ce que vous leur demandez.

C'est ce que je viens essayer de faire au nom de votre commission de la presse.

Les membres de cette commission ont pensé qu'en face d'une propagande où la vérité est si odieusement outragée et si rarement défendue, il était utile de vous signaler certains ouvrages qui, tout en ne sortant pas de la plume d'écrivains notoirement catholiques, n'en sont pas moins capables de faire apprécier à leur juste valeur les doctrines de la Révolution.

Parmi ces ouvrages, le livre intitulé : *les Convulsions de Paris*, et qui a pour auteur M. Maxime du Camp, mérite d'attirer particulièrement votre attention ; j'ai été chargé de vous en entretenir quelques instants.

Je vous dirai donc d'abord et très-brièvement ce qu'est ce livre, comment il est fait, ce qu'il vaut.

J'insisterai ensuite sur la grande leçon qui s'en dégage.

Je conclurai enfin en m'efforçant de montrer combien il est indispensable que nous profitions aujourd'hui d'une leçon trop oubliée. (Mouvement d'attention.

I. — Ce qu'est le livre.

Ouvrez le volume de M. Maxime du Camp, lisez les deux premières pages, immédiatement vous comprendrez la portée de l'Œuvre.

Le titre principal : *Les Convulsions de Paris*, présage le récit d'une de ces crises périodiques et terribles dont notre orgueilleuse capitale a le triste monopole.

Un sous-titre : *Les prisons pendant la Commune*, indique le plan de l'ouvrage et prépare le lecteur aux plus poignantes émotions.

A la page suivant, dans une courte mais très-remarquable préface, l'auteur fait pressentir l'horreur exceptionnelle des crimes qu'il va raconter : « Toute la ménagerie des passions mauvaises avait brisé sa cage pendant la Commune, s'écrie-t-il, et durant deux longs mois

s'est vautrée en pleine bestialité au milieu du bouleversement moral le plus extravagant que l'histoire ait jamais eu à constater. »

Mais afin de prouver que les horreurs qu'il va décrire sont absolument vraies, il a le soin de dire : « Je n'ai rien avancé qui ne fût démontré par pièces authentiques; quelque profonde que fût ma conviction, quelque concordants que fussent les témoignages que j'ai recueillis, je n'ai parlé qu'avec restriction toutes les fois que le document positif et précis m'a fait défaut. » De même, pour repousser d'avance tout reproche d'exagération, il ajoute : « Je n'ai dit que la vérité, mais je n'ai pas dit toute la vérité. Celle-ci est parfois si particulièrement monstrueuse, elle révèle des actes de férocité, de débauche, de perversion tellement effroyables, que, dans bien des cas, j'ai dû garder le silence, par respect pour le lecteur et par respect pour moi-même. »

Enfin, comme à un semblable récit il faut une conclusion morale, l'auteur nous donne par avance la sienne en ces termes : « Ce que la Commune a été, elle le serait encore, car elle est le produit du vice humain par excellence, de l'envie. Elle date de loin et remonte jusqu'à nos origines ; son grand ancêtre est le fils aîné du premier homme et s'est appelé Caïn. » (Sensation.)

Ainsi, l'histoire du bouleversement moral le plus extravagant, racontée d'après les documents authentiques, sans aucune exagération, et aboutissant à cette conclusion irréfutable que les catastrophes de la Commune sont le *minimum* du mal que doit produire à notre époque le triomphe de cette RÉVOLUTION, dont le premier patron a été le premier malfaiteur de l'humanité : voilà ce qu'est le livre de M. Maxime du Camp. (Très-bien ! très-bien!)

Après quelques mots sur la manière dont le livre est fait et sur ce qu'il vaut, et avoir fait ses réserves sur un passage où l'auteur compare les bandits de la Commune aux combattants de la Ligue, M. de Chamborant arrive à :

IV. LA LEÇON QUI S'EN DÉGAGE.

Une des premières reflexions qui vient à l'esprit quand on a lu le livre de M. Maxime du Camp, c'est que, quelle que soit la hauteur de leur intelligence, la culture de leur esprit, ou même la valeur relative de leur cœur, tous les hommes engagés au service de la Révolution sont pris comme dans un engrenage terrible qui les entraîne jusqu'aux extrêmes limites du mal.

Ainsi, parmi les héros de cette Commune qui a emprisonné arbitrairement, tué, volé, brûlé, et par conséquent violé toutes les lois divines et humaines, à côté de vrais cannibales comme *Raoul Rigault, Ferré*, etc., etc., il y a des ambititieux enivrés d'erreurs.

Celui qui passe pour le moins mauvais d'entre eux est *Rossel*. Or,

malgré les dégoûts qui cachent des remords, il ne peut pas se dégager de la Commune; ses aveux sont très-instructifs. Le 17 avril il écrit à ses parents ; « Mes bien-aimés, je suis horriblement fatigué de tout cela, vous n'en serez point étonnés. Aussitôt une révolution faite, un groupe d'incapables s'en empare; chacun demande des fonctions. Je vais aux avant-postes faire un tour ; si je suis blessé, *je me trouverai honorablement dispensé de continuer.* Je vous embrasse, je vous aime, et JE VOUS REGRETTE. »

Dans une autre circonstance, il écrit encore : « Je cherchais des patriotes, et je trouve des *gens qui auraient livré les forts aux Prussiens plutôt que de se soumettre à l'Assemblée;* je cherchais la liberté, et je trouve le privilège installé à tous les coins de rue; je cherchais l'égalité, et je trouve la hiérarchie compliquée de la fédération, l'aristocratie des anciens condamnés politiques, la féodalité des ignares fonctionnaires qui détiennent les forces vives de Paris... *Ces gueux d'officiers de la Commune... drôles* qui prétendaient affranchir le pays du régime du sabre et *qui ne pouvaient y substituer que le régime du* delirium tremens. »

Eh bien! ce colonel du génie qui a abandonné l'armée régulière de son pays pour une armée de gueux, de drôles atteints de la folie alcoolique, et qui s'en aperçoit si bien, croyez-vous qu'il va revenir de son égarement ? Loin de là : abusé par son orgueil, espérant encore que cette crise révolutionnaire lui vaudra le pouvoir, il accepte le titre de délégué à la guerre et dirige les opérations militaires contre ses camarades de la veille. Peu de temps après, il est vrai, définitivement dégoûté d'une troupe dont il est sur le point de faire fusiller tous les chefs de légion, Rossel abandonne son commandement; mais, de sa retraite, il n'en continue pas moins à diriger les opérations, en éclairant de ses conseils son successeur Delescluze, absolument incompétent dans les questions militaires. Et ainsi, il consomme dans toute sa plénitude le crime de *lèse-discipline*, de *lèse-fraternité* et de *lèse-patrie* dont, à l'heure de sa mort, il a reconnu lui-même l'impardonnable gravité, en déclarant que le devoir de ses juges était bien de lui infliger le châtiment suprême. (Mouvement.)

Ce qui est arrivé à Rossel est arrivé à bien d'autres hommes de ce temps. On a donc le droit de le dire : L'histoire de la Commune prouve une fois de plus que la Révolution a pour conséquence fatale, non seulement de conduire les peuples à des catastrophes inouïes, mais d'entraîner inévitablement les individus au crime. Or, une doctrine qui a pour effet le mal sous toutes ses formes est une doctrine radicalement fausse. Donc, il doit être démontré pour tout homme de bon sens et de bonne foi que l'esprit de révolution n'est que l'esprit de mensonge et d'erreur, esprit contraire à tout progrès moral ou matériel, qui, lorsqu'il triomphe à moitié, fait les nations

compromises, et quand il arrive au triomphe définitif, les nations perdues. (Applaudissements prolongés.)

Si maintenant, détournant les yeux des palais de la Commune et de leurs tristes héros, nous les reportons sur les prisons et leurs nobles victimes, quel contraste ! et dans ce contraste, quelle leçon !

Ici, ce ne sont plus des bandits, des déclassés ou des fous d'ambition noyés dans l'orgie et la débauche, sans souci de l'éternité et préoccupés uniquement de *bien* vivre pendant quelques courts instants ; ce sont les représentants souvent illustres des trois grands corps, bases de toute société régulière ; ce sont des prêtres, des magistrats, des soldats, et, parmi eux, ces gardiens fidèles de l'ordre et de la paix publique, des gendarmes.

Ces *otages,* comme on les a appelés, sont abreuvés de douleurs, de souffrances, mais ils sont admirables de courage, de résignation, de dignité ! Au lieu de se haïr les uns les autres, ils complotent de sublimes dévouements ; au lieu de rêver le sang et la vengeance, ils pardonnent à leurs bourreaux. Au lieu de regarder la mort comme la fin du bonheur, il l'envisagent tous, et quelques-uns même l'ambitionnent comme le commencement d'une éternelle félicité. (Mouvement d'attention.)

Le 19 mars, un illustre général, célèbre par sa patriotique résistance à l'ennemi, tombe dans les mains des hommes de la Commune, qui lui font subir les plus odieux traitements. « C'est tout au plus, dit M. Maxime du Camp, si le général Chanzy avait encore figure humaine lorsqu'il arriva près de la grille, sans képi, les vêtements lacérés, la face tuméfiée par un coup de bâton, couvert des sanies que ces brutes ivres avaient lancées contre lui. Il fut terrassé près de la porte d'entrée. Le surveillant Villemin, gardien-concierge, le releva rapidement, para un coup de crosse qui lui était destiné et le jeta dans l'intérieur de sa loge. » Quel fut le premier mot du général : «*Ces malheureux ne savent pas ce qu'ils font, il faut leur pardonner.* » Le sentiment chrétien, Messieurs, pouvait seul inspirer cette parole sublime.

Si du soldat nous passons au magistrat, nous ne le trouvons pas moins admirable. A la demande du Gouvernement, le personnel de la prison, le *Dépôt*, était, comme celui des autres prisons, resté à son poste avec un dévouement au-dessus de tout éloge, et lorsque le président Bonjean fut arrêté, on résolut de le sauver à tout prix. Le vénérable magistrat répondit : « Je ne veux compromettre personne ; mon évasion serait le signal du renvoi de tous les employés du Dépôt, et de leur remplacement par des gens dangereux. »

Cet héroïsme ne se démentit pas un seul instant. L'illustre vieillard abjura ses erreurs d'autrefois aux pieds d'un de ces religieux qu'il regrettait d'avoir attaqués, le R. P. Clerc, ancien élève de l'école polytechnique, ancien officier de marine et jésuite, et il puisa dans

sa foi ravivée une force nouvelle. En quittant son cachot pour marcher à la mort, il poussa bien ce cri d'adieu déchirant : « O ma femme bien-aimée ! ô mes enfants chéris ! » comme pour bien faire comprendre que son stoïcisme n'était pas de l'insensibilité ; mais il reprit aussitôt toute son impassibilité, et suivit ses bourreaux, appuyé sur le bras de l'archevêque, qui, une dernière fois, l'avait béni et absous. (Emotion.)

Quant aux prêtres, leur attitude ne peut s'expliquer que par l'influence surnaturelle qui les dirigeait.

Vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, de ne pas vous faire quelques citations capables de montrer ce qu'ils ont été dans leurs prisons et en face de la mort :

Nous voici à la Grande-Roquette à l'heure de la première promenade en commun faite par les otages. Écoutons M. Maxime du Camp : « L'archevêque fut très-entouré ; tous les prêtres vinrent lui baiser la main et lui demander sa bénédiction. Il ne quittait par M. Bonjean, auquel il offrait son bras, car le président était souffrant et très-affaibli.

« Les Jésuites, fort calmes, gardant sur les lèvres leur immuable sourire, ayant du fond du cœur renoncé à tout, même à la vie, disant à Dieu : *Non recuso laborem,* se promenaient et devisaient entre eux, en écoutant un missionnaire qui, revenant de Chine, pouvait leur expliquer que, sous toute latitude, l'homme rendu à lui-même et soustrait à la loi, est ressaisi par le péché originel et redevient fatalement une bête sauvage.

« Parmi eux se trouvait le P. Olivaint, qui devait tomber rue Haxo, laissant un impérissable souvenir à ceux qui lui ont survécu, et dont son héroïque sérénité avait soutenu les cœurs pendant les angoisses de ces terribles journées. » (Très-bien ! très-bien !)

Quelle peinture vivante, Messieurs ! Quelles réflexions élevées de la part de l'auteur ; mais aussi, de la part de ceux dont il parle, quel calme admirable, quelle résignation !

Voulez-vous, maintenant, la foi poussée jusqu'à l'ambition du martyre ? « Parmi les détenus amenés le 22 mai se trouvait un jeune homme de vingt-six ans, frêle, délicat, angélique, disaient ses compagnons de captivité, qui était élève du grand séminaire de Saint-Sulpice, et s'appelait Paul Seigneret... C'était un être d'une candeur et d'une foi extraordinaires. Il y avait en lui du missionaire et de l'apôtre ; il était de ceux qui meurent volontiers et simplement pour confesser leur Dieu ; au-delà de cette vie, il avait aperçu des béatitudes auxquelles il aspirait. Entraîné par sa foi militante, il avait, dans la prison, recherché la société d'un prêtre des missions étrangères qui arrivait des rives du fleuve Jaune pour tomber au milieu des persécutions de la Commune. Paul Seigneret ramenait toujours la conversation sur le même sujet et disait : « *Voyons, mon Père, parlez-*

moi un peu de vos jeunes martyrs de Chine. » En souriant, le missionnaire lui répondit un jour : « *Gourmand, cela vous fait venir l'eau à la bouche, n'est-ce pas ?* » Le pauvre enfant n'eut point à aller jusque dans l'empire du Milieu pour s'offrir en holocauste, les mandarins de la Commune lui réservaient le martyre. » (Émotion marquée.)

Ces citations sont peut-être un peu longues, mais je crois, Messieurs, que vous ne m'en voudrez pas de vous en faire une dernière.

« M. CHEVRIAUX, proviseur du Lycée de Vanves, était, à la Grande Roquette, voisin de cellule de M. GUERRIN, prêtre des Missions étrangères, qui avait quitté son costume ecclésiastique et portait des vêtements bourgeois.

« M. Chevriaux, en causant avec lui dans le chemin de ronde, ne lui avait pas caché qu'il était marié, qu'il avait un enfant, et que dans ces conditions la mort lui paraissait bien dure. Pendant la nuit qui suivit l'assassinat de l'archevêque, M. Guerrin appela M. Chevriaux, avec lequel il pouvait causer, grâce à la disposition des fenêtres ; il lui dit alors : « Ici, nul ne nous connaît. Comme vous, je suis vêtu « en laïque. On ne vérifie pas l'identité ; lorsqu'on vous appellera, « laissez-moi répondre à votre place, ma vie est vouée au martyre et « ma mort sera utile si elle sauve un père de famille. » M. Chevriaux refusa. M. Guerrin, avec une insistance héroïque, supplia son compagnon de lui permettre d'accomplir ce sacrifice, qu'il trouvait tout simple.

« M. Chevriaux fut inflexible, et M. Guerrin le blâma doucement de ce qu'il appelait son obstination. Ni l'un ni l'autre de ces hommes de bien ne fut désigné. Leur dévouement resta inutile, mais il n'en est pas moins admirable, car, c'est du fond du cœur et d'une inébranlable résolution que tous deux avaient fait l'abandon de leur existence.» (Vive sensation.)

Messieurs, la conscience humaine ratifiera tous ces nobles jugements de M. du Camp, d'autant plus que l'âme d'aucun de ces prêtres n'a faibli à l'heure même de la mort.

Au moment de marcher au lieu du suplice, Mgr Darboy se retourna vers ses compagnons de martyre, nous dit M. Maxime de Camp, il leva la main droite, les trois premiers doigts étendus, et prononça la formule d'absolution : *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et peccatis.* Puis il offrit son bras à M. Bonjean pour le soutenir. Le premier pasteur sut donc mourir en accomplissant chrétiennement son devoir.

Il en fut de même des Dominicains. On connaît le mot prononcé par le P. CAPTIER, au moment où la tuerie avait commencé et allait se continuer ; mot admirable de simplicité, de résignation et de foi : « *Allons, mes amis, pour le bon Dieu !* »

Il en fut de même aussi des simples prêtres. Rue Haxo, les otages

avaient été poussés dans un terrain, séparé d'un autre par un petit mur inachevé. A coup de fusil et de revolver on se mit à tirer sur eux.

« Le massacre ne suffisant pas, dit M. Maxime du Camp, *on inventa un jeu,* on força les malheureux à sauter par dessus le petit mur; les gendarmes sautèrent, *on les tirait au vol,* ET ÇA FAISAIT RIRE.... » (Émotion indignée.) « On ordonna aussi aux prêtres de sauter par-dessus le mur, mais ils refusèrent, l'un d'eux dit : « *Nous sommes prêts à confesser notre foi ; mais il ne nous convient pas de mourir en faisant des cabrioles.* » (Bravo !)

«On les poussa de force. C'est alors que, pour achever les blessés qui gémissaient, un fédéré cria : « *Allons, les braves, à la baïonnette.* » On lui obéit et CELA PARUT DROLE, écrit notre auteur... Un instant après une jeune femme s'écriait: « *J'ai essayé d'arracher la langue d'un des curés, mais je n'ai pas pu!* » Un artilleur colossal, sorte d'Hercule forain, qui, sans armes, avait frappé les otages à coups de poing, disait aussi, en montrant sa main enflée : « *J'ai tant tapé dessus, que j'en ai la patte toute bleue.* » (Sensation prolongée. Indignation.)

Et en effet, Messieurs, achever les blessés, mutiler les cadavres, profaner la mort, voilà bien les bravoures favorites des enfants perdus de la Révolution,

De tous ceux qui ont été les victimes dignes et résignées de *pareils héros,* on peut bien dire : Ce sont des MARTYRS! (Oui ! oui ! c'est vrai !)

Mais tandis que l'esprit révolutionnaire, en poussant les bourreaux à tous les crimes, les faisait descendre au niveau des bêtes sauvages, quel est donc cet esprit merveilleux qui, en inspirant aux victimes toutes les résignations, tous les dévouements, tous les sacrifices, les élevait aux plus grandes hauteurs morales de l'humanité ?

Le lecteur, Messieurs, constate à chaque page, dans le livre de M. Maxime du Camp, que cet esprit surnaturel, c'est l'esprit de foi. l'ESPRIT CATHOLIQUE. Dès lors, on peut le dire sans crainte :

L'histoire de la Commune prouve une fois de plus que le CATHOLICISME, qui a fait les martyrs et les saints de tous les temps, a pour conséquence extrême d'amener l'humanité le plus près possible de la perfection. Donc, pour tout homme de bon sens et de bonne foi, il doit être démontré que l'esprit catholique est l'esprit de vérité ; esprit non-seulement compatible avec tous les progrès réels, mais seul capable de conduire les nations à une grandeur et une prospérité durables, (Applaudissements répétés.)

Et si, reprenant une objection vieillie, on me reprochait d'être injuste et on venait me dire : Mais afin de mieux condamner la Révolution, vous ne signalez pas les élans honnêtes qui, dans la narration même de M. Maxime du Camp, se retrouvent parfois chez

des hommes de la Commune ; et de même, pour mieux exalter le catholicisme, vous ne tenez aucun compte des faiblesses ou erreurs coupables dans lesquelles tombent si souvent les catholiques, je répondrais d'abord :

Oui ! il y a parfois chez les révolutionnaires les plus pervertis certains bons mouvements qu'il serait aussi injuste que puéril de contester ; mais cela prouve-t-il qu'il y a du bon dans la doctrine révolutionnaire ? Non ; cela prouve uniquement que, malgré les plus funestes doctrines, l'homme créé à l'image de Dieu et vivant au milieu d'une société sur laquelle le souffle chrétien plane encore, conserve toujours quelque trace de sa divine origine et ne peut pas arriver à l'unité absolue dans le mal. Le révolutionnaire vaut forcément mieux qu'une doctrine inspirée par *Satan*, parce que, par son âme, il vaut mieux que Satan lui-même (Très-bien ! très-bien !)

Je répondrais ensuite : Oui, souvent, trop souvent, hélas ! les catholiques se mettent en contradiction avec les préceptes de leur sublime croyance ; mais cela prouve-t-il que tout n'est pas bon dans le catholisisme ? Non, cela confirme, au contraire, une vérité qui est un article de foi, à savoir que l'homme ne saurait jamais arriver à l'entière perfection. Le catholique vaut forcément moins qu'une doctrine inspirée par DIEU, et cela de toute la différence qui sépare de Dieu lui-même. (Applaudissements.)

Je persiste donc à l'affirmer, Messieurs, la RÉVOLUTION, *source de tout mal*, et le CATHOLICISME, *source de tout bien*, voilà la grande leçon qui se dégage du livre de M. Maxime du Camp ! Il ne paraît pas inutile d'en tirer une conclusion pratique.

V. — CONCLUSION.

Messieurs,

Le seul moyen d'empêcher le retour d'un grand péril, c'est d'éviter les causes qui l'ont occasionné. Cela est aussi vrai pour les peuples que pour les individus.

Eh bien ! au lendemain des meurtres et des ruines de la Commune, au lendemain du jour où l'incendie universel, savamment organisé, menaçait la capitale, où 3,632 otages étaient destinés à la mort, lorsqu'il est démontré qu'une pareille crise ne pourrait se renouveler sans amener des maux plus irréparables encore, que dire d'une nation au sein de laquelle se trouvent, non pas seulement des bandits impatients de nouveaux désastres, mais des lettrés autrefois illustres qui, profanant leur vieillesse et leur génie, jettent en défi à la conscience humaine comme à la justice de Dieu la réhabilitation de toutes les erreurs et de tous les crimes ? (Bravo ! bravo ! — Très-bien !) Que dire d'une nation où, à côté de politiciens qui l'agitent afin de s'en servir,

il y a une masse d'honnêtes gens qui, les uns par ambition, les autres par peur ou par insouciance, obéissent à un courant destiné à produire de nouvelles catastrophes?

Cette nation est à plaindre, n'est-il pas vrai, Messieurs, et quelles que soient les apparences de sa fortune, le succès de ses entreprises matérielles et l'éclat de ses réjouissances, elle est menacée d'un danger certain qu'il est patriotique à ses enfants de signaler et de combattre?

Telle est, hélas! la situation de notre patrie. Le mouvement révolutionnaire qui l'entraîne aujourd'hui présente absolument les mêmes caractères que celui dont la Commune a été la conséquence logique; il doit donc, s'il n'est pas arrêté, nous conduire aux mêmes résultats. (C'est vrai!)

L'assassinat des otages de 1871 a été la conséquence de la haine inspirée au peuple contre le clergé, la magistrature et l'armée. Dès lors, il est évident qu'on doit s'attendre aux mêmes assassinats si on excite encore la même haine dans le cœur du même peuple.

Je n'exagèrerai rien en disant que cette œuvre perverse se poursuit, et que, parmi les gens honnêtes, beaucoup y concourent *inconsciemment.* (Oui! Très-bien!)

La preuve de la haine contre le clergé et la religion catholique, pour la trouver, Messieurs, vous n'avez même pas besoin de descendre jusqu'à ces libelles infâmes qui paraisent tous les jours, jusqu'à ces caricatures grossières qui, en s'étalant effrontément aux regards de tous, blessent la conscience comme la morale publique (bravo! très-bien! très-bien!); vous l'avez eue irrécusable, éclatante dans cette manifestation vraiment honteuse qu'on a appelée le centenaire de Voltaire.

(La suite au prochain numéro.)

HISTOIRE D'UN INCONNU

Petite introduction.

Nous pouvons enfin reprendre cette *Histoire,* qu'on nous redemande de tous côtés, et que l'importance des évènements et des questions nous avaient forcé d'interrompre. Pour ceux de nos Abonnés qui ne sont pas au courant, nous dirons en peu de mots où en est cette *Histoire,* qui n'est autre que la justification du *Syllabus,* cet inconnu dont on parle tant sans en avoir jamais eu le texte sous les yeux et sans avoir cherché à se rendre sincèrement compte des propositions qu'il signale comme erronées.

L'histoire se passe dans un village, où il y a, comme partout, des amis et des ennemis du curé, des amis et des ennemis de la religion. Deux bons paysans, Jacques et Mathurin, sont intrigués de savoir ce qu'est ce *Syllabus* dont on leur fait un épouvantail,

ont fini par s'adresser au curé de la paroisse, qui a trouvé qu'il serait bon de traiter le sujet dans des conférences après les vêpres du dimanche. Ces conférences, commencées au presbytère, attirent tant de monde, qu'il faut bientôt prendre la salle d'école. Il y a là des gens de bonne foi, qui veulent s'instruire, comme Jacques et Mathurin, un bon vieillard qui a vu la première révolution, une demoiselle du nom d'Antoinette, qui est dévote et qui dit vivement sa façon de penser, des femmes et des hommes d'un âge mûr, très-disposés à donner raison à M. le curé, des jeunes gens qui tourneraient volontiers à l'incrédulité.

Le parti des incrédules n'est pas nombreux, mais il est puissant, car il est représenté par M. Saitout, l'instituteur, jaloux de l'influence du curé et qui en veut d'autant plus à la religion qu'il l'a quittée sans de trop bonnes raisons ; M. Tirsang, jeune médecin, récemment arrivé dans le pays avec le bagage de matérialisme que trop de médecins rapportent de leurs études ; M. Poussaboire, le cabaretier de l'endroit, qui voit son cabaret désert quand l'église se remplit, et un ouvrier, nommé Baptiste, très-ami de M. Poussaboire, élevé dans l'incrédulité par un oncle, le père Lajoie, qui vient de mourir en lui laissant une belle fortune, ce qui fait de Baptiste un personnage important.

Enfin, il faut savoir que le maire de la commune, bon et honnête propriétaire, assez indifférent en matière de religion pour lui-même, mais bien avec le curé et essayant d'être bien avec tout le monde, a une femme très-pieuse, et une fille non moins pieuse, en âge de se marier, et dont M. le docteur Tirsang ne serait pas fâché d'épouser la dot.

MM. Saitout, Tirsang, Poussaboire et Baptiste, les uns par intérêt, les autres par haine de la religion, sont furieux du succès des conférences de M. le curé. M. Saitout, qui ne peut se dispenser d'y assister, en sa qualité d'instituteur et de chantre à l'église, s'est fait doucement et courtoisement remettre en place par le curé, ce qui a vivement froissé son amour propre ; M. Tirsang, qui a assisté a une conférence où il espérait écraser le curé sous ses arguments invincibles, s'est retiré battu et mécontent ; l'ouvrier Baptiste, incrédule mais sans parti pris, a pensé qu'il serait plus fort que les autres, et qu'il embarrasserait le curé, et c'est ainsi qu'on arrive au chapitre XXIII de l'Histoire d'un inconnu (1), où Baptiste apparaît tout-à-coup, au moment où l'on

(1) Tome IV de l'année 1877, XXII[e] de la Collection, pages 477 et 536.

s'occupe de la VI[e] proposition du *Syllabus*, ainsi conçue : « La foi du Christ (la foi chrétienne) est en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non-seulement ne sert de rien, mais même nuit à la perfection de l'homme. »

Le curé, qui voit pour la première fois Baptiste dans son auditoire, lui explique d'abord l'ordre qu'il suit dans l'examen du *Syllabus*. Comme on a reproché au Pape d'avoir, par ce *Syllabus*, introduit des nouveautés dans l'Église, d'avoir lancé un audacieux défi à la raison humaine et de s'être montré l'ennemi de la société et du progrès, le curé s'attache d'abord à montrer que chaque proposition du *Syllabus* qui est condamnée, se trouve condamnée par le *Credo*, par l'Évangile et par la foi de tous les siècles ; que la vérité proclamée par le Pape n'a rien de contraire à la raison humaine ; enfin que loin de nuire à la société et au progrès, les vérités défendues par le Pape ne peuvent qu'être très-utiles à tout le monde et promouvoir le véritable progrès.

Là-dessus, Baptiste, qui lit ses journaux, objecte les mystères que la raison ne peut admettre, et les miracles qui ne peuvent exister, puisqu'ils sont contraires aux lois de la nature.

Le curé s'occupe d'abord des mystères; il montre que le mystère est partout, que la raison est obligée de l'admettre comme un fait, quoiqu'elle ne le comprenne pas, et, prenant les uns après les autres les plus grands mystères de la religion, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie, il fait voir à son auditoire que s'il y a là des choses qui surpassent la raison, la raison est cependant obligée de les admettre. On en est arrivé au mystère de l'Incarnation (1).

XXIII

Où l'on reconnaît qu'il faut raisonnablement admettre des choses que la raison ne comprend pas.

(Suite)

Le curé laissa un moment son auditoire respirer, après avoir parlé du mystère de la Trinité.

(1) L'auteur de l'*Histoire d'un inconnu*, qui avait intitulé son chapitre XXIII : *Où l'on voit que Napoléon n'a jamais existé,* prie le lecteur de réformer ce titre, qui sera mieux placé plus tard, à cause des développements qu'il a été amené à donner à la question des mystères et des miracles, et de le remplacer par celui qui est donné ici.

— C'est beau tout de même, ce que dit là M. le curé, n'est-ce pas, Jacques?

Et Jacques répondit à Mathurin :

— Je ne sais pas où il va chercher tout ce qu'il nous dit, mais c'est vrai que c'est beau, et je vois bien maintenant que ceux qui sont bien instruits de leur religion ne sont pas des imbéciles.

— Hein! Baptiste, tu as trouvé ton maître, criaient quelques jeunes gens à l'ouvrier. Vois-tu que notre curé parle bien, et que l'écouter vaut bien une bouteille de vin de M. Poussaboire, sans compter que ça ne coûte pas si cher ?

— Nous verrons, nous verrons, répondait Baptiste. Je ne dis pas que le curé ne parle pas bien et qu'il n'est pas *science*. Mais j'attends qu'il ait tout débité, pour voir s'il a vraiment réponse à tout.

— Tu le verras, Baptiste.

Le curé laissa ainsi aller les conversations pendant quelque temps, puis reprenant la parole :

— Mes chers amis, dit-il, après le mystère de la sainte Trinité, il y en a un autre qui ne paraît pas moins contraire à la raison : c'est le mystère d'un Dieu fait homme, que nous appelons le mystère de l'Incarnation, ce qui est la traduction en un seul mot de ces paroles de l'Évangile selon saint Jean : *Et Verbum caro factum est,* et le Verbe s'est fait chair, c'est à dire que le Verbe, Fils de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité, a pris une chair semblable à la nôtre, et qu'il s'est fait homme, *et homo factus est,* comme nous le chantons à la messe.

— Eh bien ! monsieur le Curé, interrompit Baptiste, c'est ce que la raison ne peut admettre. Pas moyen d'admettre que le créateur puisse devenir une créature et qu'une créature puisse devenir le créateur, et c'est bien là ce qui arriverait si Dieu devenait homme et si l'homme devenait Dieu.

— Parfait, monsieur Baptiste, dit le Curé; je vois que vous avez très-bien retenu l'objection qu'on fait contre l'Incarnation ; j'espère que vous retiendrez aussi bien la réponse que je vais y faire.

Remarquons bien ceci, mes amis, c'est que, la plupart du temps, quand on crie contre la religion, contre les vérités qu'on nous propose à croire, cela vient de ce qu'on ne connaît pas bien cette vérité. On dit : La religion nous enseigne telles et telles choses, qui sont des absurdités, par conséquent c'est la religion

qui est absurde. Ces telles et telles choses sont, en effet, des absurdités, mais il se trouve précisément que la religion ne les enseigne pas.

Ainsi la religion ne nous enseigne pas que le créateur est devenu créature et que la créature est devenue créateur, elle nous enseigne seulement que l'Incarnation est l'union intime, personnelle, de la nature divine et de la nature humaine dans la personne du Verbe fait chair, qui est Jésus-Christ. Ainsi, dans Jésus-Christ, le Dieu incarné, il y a la nature divine et la nature humaine; ces deux natures sont intimement unies au point de ne faire qu'une seule personne, qui est la personne du Verbe. Les deux natures, tout unies qu'elles sont, ne sont pas confondues, elles subsistent distinctes, et comme nous le chantons dans le Symbole de saint Athanase, « Jésus-Christ est Dieu et homme, Dieu, comme engendré de la substance de son Père avant les siècles, homme, comme étant né de la substance de sa mère dans le temps; il est Dieu parfait et homme parfait, ayant une âme raisonnable et un corps humain. Égal au Père selon la divinité, il est inférieur au Père selon l'humanité. Quoiqu'il soit Dieu et homme, il n'y a pas deux Christs, mais un seul Christ : il est un, non que la divinité ait été changée en l'humanité, mais parce que Dieu a pris l'humanité et l'a unie à la divinité; il est un, non par confusion de nature, mais par unité de personne ; car, comme l'âme raisonnable et le corps sont un seul homme, de même Dieu et l'homme ne sont qu'un seul Christ. »

Ces paroles expriment de la façon la plus nette ce que nous devons croire au sujet du mystère de l'Incarnation. Et voyez ici comme il n'y a rien de contraire à la raison, quoique cela surpasse la raison.

Nous avons, en tant qu'hommes, deux substance : une substance matérielle, qui est notre corps, notre chair, et une substance spirituelle, qui est notre âme. Ces deux substances, si différentes, sont si intimément unies en nous, qu'elles ne forment plus qu'une nature, la nature humaine. Comment cela se fait-il? Nous l'ignorons; mais le fait est là, imposible de le contester. Si le fait existe, c'est qu'il est possible; s'il est possible, il n'est pas absurde, car l'absurde est impossible, comme nous le disions tout à l'heure; l'absurde, c'est un bâton qui n'a qu'un bout, c'est un cercle carré, c'est un triangle de quatre côtés, etc., toutes choses impossibles.

Eh bien ! maintenant, montons un peu plus haut. Au lieu d'avoir devant nous une substance matérielle et une substance spirituelle qui constituent la nature humaine par leur union, sans cesser d'être distinctes, sans se confondre, nous avons la nature humaine et la nature divine. Dieu, qui a pu unir si intimément les deux substances qui forment la nature humaine, ne peut-il unir les deux natures divine et humaine si intimement qu'elles ne fassent plus qu'une personne, personne dans laquelle la nature divine et la nature humaine resteront toujours distinctes, où la nature divine, éternelle, ne sera pas confondue avec la nature humaine, née dans le temps et créée, mais qui ne formeront qu'une seule personne, parce que la nature divine, le Verbe absorbera, pour ainsi dire, la personnalité humaine, comme l'âme, dans l'homme, absorbe, au point de vue des opérations intellectuelles, la substance du corps?

Comment cela se fait-il ? nous l'ignorons, et cette extraordinaire union dépasse les limites de notre intelligence, mais par ce qui se passe en nous, nous entrevoyons que l'Incarnation n'est qu'une union plus élevée, infiniment plus élevée que celle qui se fait en nous; notre raison se sent impuissante à comprendre, mais elle ne voit pas d'impossibilité. Le mystére de l'Incarnation n'est donc pas un mystére absurde.

Qu'en pensez-vous, mon cher Baptiste ?

— Mais, monsieur le Curé, je ne sais trop quoi dire. Le fait est que je ne me figurais pas comme ça le mystère de l'Incarnation. J'y voyais des choses tout à fait contraire à la raison ; je commence à voir qu'on peut expliquer ça d'une manière satisfaisante.

— Je n'explique pas, reprit le curé, j'expose ce que l'Église nous enseigne, et je montre qu'elle n'enseigne rien d'absurde. Pour savoir maintenant si ce qu'elle enseigne est vrai, il n'y a plus qu'à savoir si le bon Dieu a parlé. Ce n'est pas le moment de traiter cette autre question, mais je veux tout de suite, mes amis, comme je l'ai fait pour le mystère de la sainte Trinité, vous montrer comme les vérités de la religion agrandissent les idées et ouvrent de magnifiques jours sur les choses de ce monde.

C'est Dieu qui a tout créé, n'est-ce pas ? il a tout créé pour sa gloire, et comme il est toute bonté, il veut aussi le bonheur de ses créatures. Et bien ! voyez comme le mystère de l'Incar-

nation remplit admirablement ce double but. L'homme a péché ; Dieu est offensé ; l'homme mérite le malheur, et la gloire de Dieu, sauvée par la justice, ne l'est point par la bonté. Dieu va tout concilier. Le Verbe, fils de Dieu, prend la nature humaine et ne fait qu'une seule personne, une personne divine avec l'homme privilégié qui est devenu le Christ. L'homme va être ains racheté par l'Homme-Dieu, la bonté de Dieu éclate d'une façon merveilleuse, et la justice est satisfaite par les mérites de ce Dieu fait homme, qui communique aux souffrances de la nature humaine le mérite infini de la personne divine !

Une autre considération encore : tout vient de Dieu, tout doit retourner à Dieu, exepté, parmi les créatures résonnables, celles qui ne l'auront pas voulu, car Dieu respecte leur liberté. Et voilà que l'homme, qui est l'intermédiaire entre le monde matériel et le monde spirituel, trouve un Médiateur divin, le Christ, entre lui et Dieu, et le Christ transporte ainsi avec lui en Dieu toute la création, en y transportant l'humanité.

Enfin, voyez comme cette croyance à l'Incarnation relève l'humanité : enfants d'Adam, nous savons que l'un des descendants de notre premier père a été choisi de Dieu pour ne faire qu'une seule personne avec le fils de Dieu ; ce Dieu-Homme devenu le fils de Dieu, est notre frère : nous sommes donc, à un titre éminent, les enfants de Dieu et nous sommes tous frères ; je vous demande si ceux qui prêchent la fraternité peuvent nous donner un motif plus puissant de nous aimer les uns les autres.

(La suite au prochain numéro). * * *

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

18 juillet.

La paix est faite, le traité de Berlin est signé, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ; les spéculateurs à la hausse qui comptaient pousser le 5 0/0 jusqu'à 120 doivent être maintenant sûrs de réaliser leurs espérances. Pas du tout. Le traité de Berlin avait été escompté d'avance, et il se trouve qu'au lieu d'être salué par une hausse formidable il a été salué par la baisse, que le cours de 115 a été perdu et qu'on a failli un moment perdre le cours de 114. En voulant aller trop vite on a risqué de se casser le cou.

Il en est du traité de Berlin comme il en a été de l'Exposition : avant l'Exposition, il semblait que tout allait réprendre, industrie, commerce, crédit ; l'Exposition est magnifique, l'affluence des

étrangers est énorme, on a des fêtes splendides, et le crédit ne ressuscite pas, les affaires restent dans le même marasme. Mais il restait, pour consoler les optimistes, cette question d'Orient suspendue sur la tête de l'Europe comme une épée de Damoclès. L'épée est détachée, la paix est conclue, et le mirage du crédit recule, recule toujours. Rien ne peut remplacer ce malheureux crédit, et ni les fêtes ni les traités ne le font revenir, parce qu'un nuage n'est pas plutôt dissipé, qu'il en survient d'autres plus noirs et plus chargés d'électricité. En examinant de près le traité de Berlin, on voit que si c'est la paix pour le moment, c'est aussi un nid à discussions, à difficultés, d'où la guerre sortira probablement. Avant les derniers évènements, la guerre se concentrait en Orient; si elle éclate, maintenant que l'Angleterre est en face de la Russie, ce sera toute l'Europe, ce sera le monde entier qui se trouvera compris dans la querelle. La question d'Orient n'est en partie résolue que pour se transformer en question d'Occident, nous dirions volontiers avec les Italiens, en question *mondiale*.

Il faut avouer qu'une pareille perspective n'est pas faite pour ranimer la confiance, sans compter que la Révolution fait entendre ouvertement ses menaces, qu'elle s'agite en Russie, qu'elle travaille l'Allemagne, et que, chez nous, elle n'attend que la fin de l'Exposition et le renouvellement du Sénat pour se montrer telle qu'elle est.

Le 3 0/0, le 4 1/2 et le 5 sont restés, à la Bourse d'hier, respectivement à 77,10 à 106,10 et à 114,60.

Nous devons dire d'ailleurs que l'état du marché monétaire et du marché des capitaux n'a rien d'inquiétant; l'argent est abondant et cherche à s'employer. Mais ce n'est probablement plus sur la rente qu'il va se porter: quelque faible que soit la reprise des affaires, une partie de l'argent se portera de ce coté, et nous allons voir s'ouvrir une série d'emprunts nationaux et étrangers qui le solliciteront vivement. La guerre a nécessité de grosses dépenses, les gouvernements ont besoin d'argent. Nous disons à ceux qui cherchent un placement, de se défier de ceux qui offrent de trop gros intérêts, car c'est la marque de peu de solidité, et, dans tous les cas, de mettre leur argent de préférence dans des entreprises françaises. Nous n'avons pas besoin d'aider des gouvernements ou des entreprises étrangères: concentrons nos forces, réparons le passé et préparons l'avenir. Mais nous parlons à l'argent, et c'est parler à un sourd qui ne comprend que l'intérêt et qui se soucie peu du patriotisme.

L'émission du 30/0 amortissable a commencé hier; c'est une des raisons qui expliquent la faiblesse des cours.

On reparle de la conversion du 5; comme il faut une loi pour opérer cette conversion, et comme les Chambres ne se réunissent pas avant la fin d'octobre, il n'y a pas à se préoccuper pour le moment de ce bruit.

La spéculation s'est portée vivement, dans ces derniers jours, sur l'Italien. Les remaniements d'impôts votés par le parlement d'Italie ne rassurent pas les acheteurs sur l'équilibre réel du budget. Les

prévisions des recettes ont semblé un peu forcées. Ajoutons que les ajournements pratiqués systématiquement par le gouvernement italien pour la solution des questions se rattachant aux voix ferrées nuisent singulièrement à son crédit. La réaction qui s'est produite sur les Rentes françaises a touché davantage le 5 0/0 italien. De plus, les arbitrages continuent en faveur du 6 0/0 hongrois et du Florin 4 0/0 autrichien, dont les revenus, plus rémunérateurs, ne sont pas soumis aux formalités de la Rente italienne. D'ailleurs, le crédit de l'Austro-Hongrie vaut bien au moins celui de l'Italie

Le 5 0/0 russe se tient fort bien ; c'est l'annonce d'un prochain emprunt : la Russie a le plus grand besoin d'argent, elle en trouvera ; nous aimerions mieux que ce fût ailleurs qu'en France.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

6. **Appel à la réparation,** in-24 de 12 pages; Paris, 1878, chez Josse, rue de Sèvres, 31 ; — prix : 10 centimes.

Plusieurs évêques ont approuvé ces pages : « L'archevêque de Chambéry, dit Mgr Pichenot, ne peut que bénir et encourager ce sublime et touchant appel à la réparation; c'est legrand besoin de notre temps, le devoir et la mission de tout ce qu'il y a de bons chrétiens dans notre malheureux siècle. Le mystère de la rédemption s'applique et se généralise par la souffrance et l'union avec le divin Crucifié. Que les âmes généreuses répondent à l'invitation qui leur est faite et que toutes s'écrient avec saint Thomas : *Eamus et moriamur cum eo !* » Nous n'avons rien à ajouter à cette recommandation en faveur de ces quelques pages dont nous ne pouvons que désirer la diffusion.

—

7. **Histoire populaire de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus,** depuis son origine jusqu'à nos jours, avec gravures ; in-18 de 88 pages, Paris, 1878, chez C.-J. Grant, rue Cassette ; — prix : 30 centimes.

Le titre de ce petit livre lui convient parfaitement ; c'est l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur, c'en est l'histoire populaire, attrayante, écrite avec foi et ornée de ces traits qui frappent l'imagination et qui intéressent vivement le lecteur. Nous désirons que l'œuvre de M. Grant se propage ; partout où elle pénètrera, elle fera du bien ; elle rectifiera plus d'une idée fausse et inspirera des sentiments de confiance et de piété qui produiront les plus heureux fruits.

—

8. **Glanes historiques sur le Havre** et son arrondissement, par Alphonse Martin, membre de la Société havraise d'études diverses; in-18 de II-106

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

pages; le Havre, 1878, chez Bourdignon, et à Sanvic, chez l'auteur; — prix : 1 fr.

L'auteur nous apprend qu'il a donné le nom de *glanes* à ses études sur le Havre, parce qu'elles se composent de fragments détachés, dont le livre actuel n'est qu'un 1er fascicule, comprenant les quatre glanes suivantes: Un épisode de l'invasion anglaise au XVe siècle; — Le palais de justice du Havre en 1690; — L'imprimerie au Havre avant 1790; — Les milices gardes-côtes dans l'arrondissement du Havre. Ces glanes, qui offrent un grand intérêt local, ne sont pas dépourvues d'un intérêt plus général: la troisième, par exemple, donne des détails curieux sur l'organisation de l'imprimerie avant 1790; la quatrième, de non moins curieux détails sur l'organisation de la défense des côtes sous l'ancienne monarchie. On voit, à ces notions, que M. Martin n'a point prétendu se renfermer dans le cercle étroit d'un arrondissement, et qu'il sait en sortir pour rendre plus clair ce qu'il a à dire de particulier sur la contrée qu'il étudie plus spécialement.

—

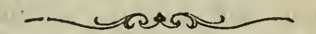
11. **Notre-Dame du Mont-Carmel,** par le P. Blot, missionnaire apostolique; in-12 de XII-220 pages; Paris et Poitiers, 1878, chez Oudin frères; — prix : 2 francs.

Mgr l'évêque d'Angoulême approuve ce livre dans les termes suivants: « J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et d'édification l'ouvrage que vous venez de publier sur le Carmel; il servira à faire connaître un Ordre vénérable qui, par l'apostolat, la pénitence et la prière, a rendu à l'Église les services les plus précieux. En ce moment même, où nos regards rencontrent tant de sujets d'inquiétude et de tristesse, le parfum d'innocence qui s'exhale de nos pieuses communautés de Carmélites, les supplications et les sacrifices qui tous les jours y sont offerts à Dieu, ne constituent-ils pas une de nos meilleures espérances? Je prie Notre-Seigneur de bénir l'excellent livre et son auteur, et de faire fructifier dans les âmes chrétiennes les leçons de perfection que vous avez su leur donner avec un véritable charme. » — L'auteur a donné à son livre, recommandé par une si haute autorité, la forme de discours adressés aux frères et aux sœurs du Carmel. Le premier discours traite de l'austérité de la vie au Carmel et fait connaître l'origine des Carmes et des Carmélites. Le deuxième discours traite de la charité apostolique au Carmel; il montre que l'austérité féconde tous les apostolats; il fait connaître le scapulaire et la dévotion à saint Joseph et fait comprendre ce qu'est l'apostolat du sacrifice. Le troisième discours traite de la France et du Carmel: dévouement des Carmélites à la France, l'oasis du Carmel en France, la France au Mont-Carmel en forment les trois grandes divisions. Ces discours, nous nous hâtons de l'avouer, ne sont pas des sermons: les faits abondent, ainsi que les traits touchants; le discours est la forme, le fond est un heureux mélange d'histoire et de méditation. Enfin le volume se termine par une note où l'auteur examine cette question: Est-il mieux que les religieuses soient sous la juridiction et la dépendance, sous le gouvernement spirituel et temporel des religieux? Le P. Blot résout la question par la négative; il nous suffit de l'indiquer pour qu'on en voie l'importance et l'intérêt.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



PROVISION D'ÉGLISES

Réunion consistoriale du 15 juillet.

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a daigné, le 15 juillet au matin, au palais apostolique du Vatican, pourvoir de titulaires les Églises suivantes :

Les Églises suburbicaires unies d'Ostie et Velletri (demeurées vacantes par la mort du cardinal Amat), pour lesquelles a opté l'E^me^ et R^me^ cardinal *Camille* Di Pietro, doyen du Sacré-Collège, transféré des sièges unis de Porto et Sainte-Rufine ;

Les Églises suburbicaires unies de Porto et Sainte-Rufine, pour lesquelles a opté l'E^me^ et R^me^ cardinal *Charles* Sacconi, transféré de Palestrina ;

L'Église suburbicaire de Palestrina, pour laquelle a opté l'E^me^ et R^me^ cardinal *Antonin* De Luca, qui, passant de l'Ordre des Prêtres à celui des Évêques, s'est démis du titre des Quatre-Saints-Conronnés. En même temps, S. Ém. le cardinal De Luca a été nommé vice-chancelier de la sainte Église romaine et *Sommiste* des Lettres apostoliques ;

L'Église patriarcale de Constantinople in partibus infidelium, pour Mgr *Jacques-Grégoire* des comtes Gallo, de la ville d'Osimo, prélat domestique de Sa Sainteté, abréviateur du Parc majeur, chanoine de la basilique patriarcale du Vatican, vice-camerlingue de la sainte Église, préfet de la commission des subsides, secrétaire de la Congrégation des Indulgences et membre de celle du Concile pour la révision des rapports sur l'état des diocèses, ponant de la Consulte, votant de la signature et licencié dans l'un et l'autre droit ;

L'Église métropolitaine de Rennes, pour Mgr *Charles-Philippe* Place, transféré du siège de Marseille, qu'il retient à titre d'administration provisoire ;

L'Église archiépiscopale de Sirace in partibus infidelium, pour Mgr *Roch* Cocchia, des Mineurs Capucins, transféré

d'Orope, *in partibus infidelium,* et nommé en même temps délégué apostolique pour Saint-Domingue, Haïti et Vénézuéla.

L'Église archiépiscopale d'Adrianople, in partibus infidelium, pour Mgr *Jean-Baptiste* PAOLUCCI, député comme administrateur apostolique, tant pour le spirituel que pour le temporel, du siège et diocèse de Pérouse, que Sa Sainteté retient elle-même, et transféré des Églises unies de Sutri et Nepi, laissées à Mgr Paolucci à titre d'administration provisoire;

L'Église métropolitaine de Naples, pour le R. D. *Guillaume* SANFELICE, de Naples, doyen de la Congrégation bénédictine du Mont-Cassin, vicaire général et examinateur pro-synodal de l'abbaye *Nullius* de la Très-Sainte Trinité-de-la-Cava-des-Tirreni et docteur en théologie et en droit canon;

L'Église métropolitaine de Munich et Frisingue, pour le R. D. *Antoine* STEICHELE, du diocèse d'Augsbourg, prévôt de cette église cathédrale et docteur en théologie;

Les Églises cathédrales unies d'Aquino, Pontecorvo et Sora, pour Mgr *Ignace* PERSICO, des Mineurs-Capucins, évêque de Bolina *in partibus infidelium*, député comme coadjuteur avec future succession de Mgr Paolo de Niquesa, évêque des susdites églises cathédrales;

L'Église cathédrale de Montévidéo, de nouvelle érection, pour Mgr *Hyacinthe* VERA, jusqu'ici vicaire apostolique de cette contrée, transféré de Mégare, *in partibus infidelium;*

L'Église cathédrale d'Acquapendente, pour Mgr *Concetto* FOCACETTI, actuellement administrateur apostolique de ce siège et transféré de Montefiascone, qu'il retient à titre d'administration provisoire;

L'Église cathédrale de Barcelone, pour Mgr *Joseph-Marie* DE URQUINOANA Y BIDOT, transféré du siège des îles de Canaries;

L'Église épiscopale de Samos, in partibus infidelium, pour Mgr *Nicolas* DE MARTINO, qui renonce au siége de Venosa;

L'Église cathédrale de Marseille, pour Mgr *Jean-Louis* ROBERT, transféré du siège de Constantine, qu'il retient à titre d'administration provisoire;

L'Église cathédrale de Montefiascone, pour Mgr *Louis* ROTELLI, de Pérouse, prélat domestique de Sa Sainteté, archidiacre de cette cathédrale, examinateur pro-synodal, professeur de théologie dogmatique au séminaire diocésain et docteur en théologie;

Les Églises cathédrales unies de Nepi et Sutri, pour le

R. P. D. *Joseph-Marie* Costantini, d'Acquapendente, pro-vicaire général de ce diocèse, archidiacre de cette basilique cathédrale, examinateur pro-synodal, professeur de théologie dogmatique et d'Écriture-Sainte au séminaire diocésain, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit ;

L'Église cathédrale d'Ivrée, pour le R. D. *David* Riccardi, de Biella, vicaire général de ce diocèse, chanoine prévôt de la cathédrale de Biella, professeur de théologie au séminaire diocésain, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit ;

L'Église cathédrale de Beauvais, pour le R. D. *François-Edouard* Hasley, de Coutances, curé de Saint-Ouen, à Rouen;

L'Église cathédrale de Bayonne, pour le R. D. *Arthur-Xavier* Ducellier, de Bayeux, ancien secrétaire de l'évêque de ce diocèse et son vicaire général ;

L'Église cathédrale de Spire, pour le R. D. *Joseph-Georges* Ehrler, prédicateur à l'église métropolitaine de Munich ;

L'église cathédrale de Zamora, au Mexique, pour le R. D. *Joseph-Marie* Cazares y Martinez, chanoine de l'église métropolitaine de Mechoacan et docteur en droit canon ;

L'Église cathédrale de Santa-Cruz de la Sierra, en Bolivie, pour le R. D. *Jean-Joseph* Baldivia, chanoine doctoral de la cathédrale de Pace, vicaire général de ce diocèse, examinateur synodal et docteur en théologie ;

L'Église épiscopale d'Evarie, in partibus infidelium, pour le R. D. *Jean-Pierre* Boyer, du diocèse d'Autun, doyen de la faculté théologique et professeur de théologie dogmatique à Aix, député comme coadjuteur avec future succession de Mgr *Louis-Charles* Féron, évêque de Clermont ;

L'Église épiscopale d'Hermopolis, in partibus infidelium, pour Mgr *Charles-François-Bonaventure* Theuret, de l'archidiocèse de Besançon, prélat domestique de Sa Sainteté, référendaire de la signature de justice, protonotaire apostolique *ad instar,* administrateur de l'Abbaye *Nullius* de Monaco, près de Nice, aumônier du prince régnant de Monaco, chapelain de l'Ordre militaire de Jérusalem et du Saint-Sépulcre.

On été publiées en outre les Églises suivantes, précédemment pourvues par Bref :

L'Église épiscopale d'Avaro, in partibus infidelium, pour Mgr *Guillaume-Henri* Elder, transféré de Natchez et député

comme coadjuteur avec future succession de Mgr Joseph Sadoc Alemany, archevêque de San-Francisco, en Californie;

L'Église cathédrale de Galveston, à la Nouvelle-Orléans, pour Mgr *Pierre* DUFAL, évêque de Delcon *in partibus infidelium,* député comme coadjuteur avec future succession de Mgr Claude-Marie Dubuis, évêque de ce diocèse;

L'Église épiscopale de Canée, in partibus infidelium, pour Mgr *Charles-Jean* SEGHERS, transféré de Vancouver et député comme coadjuteur avec future succession de Mgr François-Norbert Blanchet, archevêque d'Orégon-City;

L'Église cathédrale de Kerry, pour le R. D. *Daniel* MAC-CARTHY, vice-recteur du collége de Maynooth;

L'Église cathédrale de Saint-Hyacinthe, au Canada, province de Québec, pour le R. D. *Dominique* RACINE;

L'Église épiscopale de Mellipotamos, in partibus infidelium, pour le R. D. *Antoine* BUTLER, de la Compagnie de Jésus, député comme vicaire apostolique de la Guyane anglaise;

L'Église épiscopale de Zéla, in partibus infidelium, pour le R. D. *Pierre* FOUCARD, de la Société des Missions-Étrangères de Paris, député comme préfet apostolique dans le Kouang-Si, en Chine;

L'Église épiscopale de Trémite, in partibus infidelium, pour le R. D. *Ferdinand* HAMEN, de la Congrégation belge du Cœur immaculé de Marie, député comme vicaire apostolique du Kan-Sou, en Chine;

L'Église épiscopale de Diana, in partibus infidelium, pour le R. D. *Félix* BIET, de la Société des Missions-Étrangères de Paris, député comme vicaire apostolique du Thibet.

Après la publication de ces titulaires et de leurs nouveaux siéges, l'Éme et Rme cardinal Di Pietro a fait la demande d'usage du sacré *Pallium* pour l'Église d'Ostie.

On a fait aussi la même demande pour les églises métropolitaines de Rennes, de Naples, de Munich et Frisingue, ainsi que pour l'église de Marseille.

Enfin, le serment d'usage a été prêté par l'Éme cardinal *Sommiste* des Lettres apostoliques, ainsi que par les cardinaux auxquels ont été assignés de nouveaux diocèses suburbicaires.

Par billet de son prélat auditeur, Sa Sainteté a daigné

disposer que Mgr *Charles* LAURENZI, évêque d'Amatha, *in partibus infidelium,* et jusqu'à présent administrateur au diocèse de Pérouse, conservera cette administration jusqu'à ce qu'elle soit assumée par son successeur, Mgr *Jean-Baptiste* PAOLUCCI, archevêque d'Adrianople.

—

On vient de voir que Son Ém. le cardinal de Luca a été nommé vice-chancelier de la sainte Église romaine et *Sommiste* des Lettres apostoliques. D'autres nominations ont pourvu de nouveaux titulaires plusieurs charges importantes de la Cour pontificale. Ainsi, par billet de la Secrétairerie d'État, en date du 15 juillet, Sa Sainteté a nommé:

A la charge de préfet de la signature de justice, l'Éme et Rme cardinal *Charles* MORICHINI, jusqu'ici secrétaire des Mémoriaux;

A la dignité d'archiprêtre de la basilique Libérienne de Sainte-Marie-Majeure, l'Éme et Rme cardinal *Adolphe* DE HOHENLOHE;

A la préfecture de la Sacrée-Congrégation de l'*Index,* occupée jusqu'à présent par le cardinal de Luca, l'Éme et Rme cardinal *Thomas-Marie* MARTINELLI, qui était préfet des Rites;

A la préfecture de la Sacrée-Congrégation des Rites, l'Éme et Rme cardinal *Dominique* BARTOLINI;

A la charge de secrétaire des Mémoriaux, l'Éme et Rme cardinal *Théodulphe* MERTEL.

Dans les charges et dignités prélatrices, ont eu lieu les promotions suivantes :

Mgr *Isidore* VERGA, pro-secrétaire de la Sacrée-Congrégation du Concile, a été nommé secrétaire effectif;

Mgr *Thomas* ROSSI et *Joseph* BUCCI ont été nommés votants du Tribunal de la signature de justice;

Mgr *Placide* RALLI a été inscrit au Collège des sept protonotaires apostoliques participants et qui ne sont qu'au nombre de sept;

Mgr *Diomède* PANICI a été nommé auditeur du Camerlingat, et Mgr *Élie* BIANCHI, protonotaire apostolique surnuméraire;

Enfin Mgr *Joseph* CASSETTA, Mgr *Charles-Émile* VIALE et Mgr *Nicolas* RUGGERI ont été inscrits au nombre des prélats domestiques de Sa Sainteté.

On remarquera dans les actes de la réunion consistoriale du 15, que le Souverain-Pontife a érigé un nouveau siège épiscopal à Montevideo, où résidait, à titre de simple vicaire apostolique, Mgr Hyacinthe Vera. L'érection de ce nouveau siège a été faite sur la demande du Président de la République de l'Uruguay, qui, après avoir splendidement pourvu à la dotation du siège épiscopal à ériger, a envoyé en mission spéciale à Rome le vicaire-général de Montevideo, Mgr Innocent Terequi, à l'effet de postuler la réalisation du projet susdit, comme de fait il vient d'être réalisé.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *Allemagne :* le traité de Berlin et ses difficultés ; les élections générales ; progrès du socialisme. — II. *Belgique :* la politique libérale ; la procession du Saint-Sacrement du Miracle ; attitude des catholiques. — III. *Italie :* l'agitation pour Trente et Trieste ; lettre du roi Humbert au prince régent d'Allemagne ; progrès de la Révolution ; affaire de l'archevêché de Naples ; — IV. *France :* les compensations ; les grèves ; un discours de M. de Marcère. — V. *Turquie :* arrestation de Mgr Bostani, détails ; émotion des Maronites ; ce qu'ils attendent de la France.

25 juillet 1878.

I.

Le Congrès de Berlin est terminé, la paix est signée ; mais on commence à comprendre que cette paix est bien précaire et que les articles du traité sont comme autant de germes de difficultés dont la guerre pourrait bien sortir. La Russie n'a pas tout ce qu'elle veut, la Turquie ne peut être joyeuse, la Roumanie est mécontente, la Grèce demande plus qu'on ne veut lui accorder, l'Autriche est embarquée dans une entreprise dont il est difficile de prévoir l'issue, l'Italie ne dissimule pas son désappointement, la France attend, et l'Angleterre, qui a gagné Chypre et le protectorat de l'Asie mineure, sent bien qu'elle n'a fait que rapprocher le moment redouté où la grande lutte s'engagera entre elle et la Russie. Au fond, l'on a arrêté la guerre et l'on a obtenu un *modus vivendi* provisoire. Les adversaires ont pris leurs positions de combat ; ils vont travailler à se faire des alliés ; quand l'un des deux se croira prêt, le canon fera entendre

sa voix. Et cela explique pourquoi l'œuvre pacificatrice du Congrès, sur laquelle on comptait tant, laisse le monde politique assez indifférent, disons mieux, inquiet.

On se demande surtout avec inquiétude quelle part entend se faire l'Allemagne dans ces arrangements qui se sont faits sous sa direction. Si elle laisse l'Orient à l'Autriche, à la Russie et à l'Angleterre, n'est-ce point parce qu'elle se réserve de se tailler quelque bon morceau en Occident? Et l'on voit la Hollande, qui ferait bien son affaire; on voit la Suisse allemande, que le *Kulturkampf* lui livre déjà à moitié; on voit les provinces allemandes de l'Autriche, qui manquent à l'unité de l'empire; on voit, enfin, chez nous, les progrès de la Révolution, qui pourraient bien fournir le prétexte désiré d'une nouvelle invasion, d'une nouvelle rançon et d'un nouveau démembrement.

Pour le moment, toutefois, l'attention du prince de Bismark et du gouvernement allemand est toute entière absorbée par les élections générales qui vont avoir lieu. En dissolvant la Chambre, le prince de Bismark voulait recomposer un parlement qui le mît en état de lutter contre le socialisme. Pour cela, il faudrait s'appuyer franchement sur le parti conservateur, et par conséquent sur le parti catholique. Mais on ne veut pas aller à Canossa, comme l'a dit Bismark. On essaye bien d'apaiser l'irritation des catholiques en faisant entrevoir quelque relâche dans la persécution, mais on veut conserver les lois de mai, et l'on se réserve évidemment de reprendre ces lois dans toute leur rigueur, si les élections permettent de se passer des catholiques. Or, c'est là que se présente la difficulté. Le Pape, dans sa sollicitude pour les âmes, a tendu une main amie au gouvernement allemand; ce gouvernement, sans la repousser complètement, n'a pas répondu franchement aux avances qui lui étaient faites, et la défiance des catholiques persiste; cette défiance, qui n'est que trop justifiée, fait la force des adversaires du gouvernement. M. de Bismark, qui s'était vanté de broyer les ultramontains, parce que ceux-ci, persécutés, ne songent pas pour cela à se révolter, trouve les libéraux et les socialistes moins faciles à contenir. Plus le moment des élections approche, plus les adversaires du gouvernement montrent d'audace et de résolution, et il paraît dès maintenant que le gouvernement n'obtiendra pas le succès sur lequel il croyait pouvoir compter en voyant l'indignation qu'avaient d'abord excitée les attentats de Hœdel et de Nobiling.

Sans doute, la majorité du nouveau parlement allemand sera encore favorable au gouvernement, mais il n'est plus sûr qu'elle soit aussi forte que dans le dernier, et le moment approche où les armes dont le grand chancelier s'est servi contre l'Église vont se tourner contre lui. En combattant l'Église et pour la combattre, il s'est servi de tous les ennemis de l'Église et même des socialistes, et voici qu'il se trouve en présence de ces auxiliaires qui lui rappellent qu'il y a une logique qui prime la force. Les chiffres parlent ici avec une grande éloquence. Aux élections de 1871 les socialistes n'avaient réuni que 124,000 voix; ils en obtenaient 374,000 en 1874 et faisaient entrer au Parlement 7 députés. En 1877, ils s'affirmaient dans 108 circonscriptions et élisaient 14 députés, dont 2 à Berlin, et exprimaient 600,000 suffrages. Ils n'avaient eu que 12,000 voix à Berlin en 1874; ils en ont obtenu 35,000 en 1877. Il est donc vrai que si les ultramontains sont broyés, les socialistes ne font que se fortifier et se multiplier. Les coups portés à l'Église ont été autant de coups portés à la société. « Pour détruire le capital, a dit l'un des organes de la secte socialiste, il est un moyen préliminaire infaillible et indispensable : il faut frapper le prêtre, le frapper pour jamais, car le prêtre est un être avec lequel on ne raisonne pas, on le supprime. » M. de Bismark, en frappant le prêtre, a donc travaillé pour le socialisme; il recueille aujourd'hui le fruit qu'il a semé.

II

Il y a en Belgique des libéraux qui travaillent depuis longtemps dans le même sens, et qui, maintenant qu'ils ont le pouvoir, vont accélérer ce travail de démolition social en chassant le prêtre de l'école, la religion de l'enseignement. En attendant, ils préludent par des actes qui ne ressemblent que trop à ceux de nos radicaux.

Tous les ans, depuis plus de deux siècles, il se fait à Bruxelles, le dimanche qui suit le 12 juillet, une procession, dite du Saint-Sacrement du Miracle, en expiation d'un sacrilège commis par les juifs qui, après avoir volé le tabernacle de Sainte-Gudule, la principale église de Bruxelles, percèrent les hosties saintes à coups de poignard. Cette procession avait pour escorte habituelle un corps d'infanterie et de cavalerie, et les autorités civiles et militaires ne manquaient jamais d'y assister. C'était une grande démonstration religieuse et populaire.

Or, cette année, l'administration communale qui, seule, a le droit de demander au gouvernement le concours de la troupe, s'est abstenue de le faire. Elle a été plus loin. Ne pouvant empêcher la procession, parce que le culte public extérieur est libre en Belgique, de par la constitution, elle a fait payer à la fabrique de l'église Sainte-Gudule un « droit de stationnement » sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour l'établissement du reposoir-autel, d'où la bénédiction du Saint-Sacrement est donnée à la foule qui se presse sur la place.

Ce n'est pas tout. A même d'apprécier par cette décision non moins ridicule qu'odieuse les sentiments de l'administration municipale et des nouveaux ministres de Léopold II, les étudiants de l'Université de Bruxelles, groupés autour du reposoir, le chapeau sur la tête et le cigare à la bouche, ont salué le Saint-Sacrement par des cris et des hurlements de toutes sortes. La foule voulait leur faire un mauvais parti, et c'est avec peine qu'on a pu contenir le mouvement d'indignation qui la portait à se ruer sur ces grossiers manifestants. Mais on ne dit pas que l'autorité publique ait rien fait pour protéger le culte de la grande majorité, de la presque unanimité du peuple belge.

Quand un gouvernement en est là, quand la foi même d'un roi catholique peut être ainsi publiquement insultée par des jeunes gens sans principes, qu'encourage l'attitude des autorités, on peut dire que la révolution n'est pas loin. Nous savons que nos frères de Belgique sont résolus à lutter de toutes leurs forces contre ce torrent d'impiété qui déborde, et qu'ils défendront sans faiblir leurs droits, les droits de l'Église, les droits de Dieu : le vœux de tous les catholiques sont avec eux; puissent-ils réussir, et ce ne sera pas seulement leur religion qu'ils auront sauvée, c'est leur patrie, que le libéralisme impie livre par ses excès comme une proie facile à l'envahisseur étranger.

III

Les catholiques d'Italie n'ont pas besoin de moins de courage. En ce moment, ils peuvent contempler l'œuvre révolutionnaire qui tend à se détruire elle-même, et à venger le droit par les ruines qu'elle accumule. La royauté italienne sent que ses jours sont comptés ; elle voit ce qui accélérera sa chute, et elle est impuissante à la retarder. La Révolution, qui veut arriver à la République, vient de saisir une nouvelle occasion d'agiter le pays.

L'Italie avait compté recueillir quelque bénéfice du Congrès de Berlin, elle n'a rien. Cependant l'Autriche a gagné l'Herzégovine et la Bosnie; l'Italie n'est-elle pas en droit de réclamer les pays italiens que l'Autriche détient encore, comme le Tyrol italien et l'Istrie ?

C'est là-dessus que se fait une agitation que le gouvernement ne peut réprimer. *Trente et Trieste!* ces deux noms deviennent le cri de la Révolution, comme on entendit autrefois celui de *Rome ou la mort!* et l'on voit reparaître les manifestes de Garibaldi appelant ouvertement les Triestins à l'insurrection. Un grand meeting s'est tenu à Rome; on y a voté cet ordre du jour :

Le peuple romain réuni en comice solennel, devant la violation du droit des nationalités et les offenses à la souveraineté populaire commises par le Congrès de Berlin;

Convaincu qu'aux artifices de la diplomatie doivent être substituées la raison du droit et la solidarité des nations,

Que les peuples ne se trafiquent pas impunément quand tout citoyen est armé et a le droit de vote,

Que les Italiens sujets de l'étranger ont le droit d'être réunis à la patrie,

Affirme la solidarité avec les peuples dont il a été fait marché à Berlin, rappelle à l'Italie qu'il existe des terres italiennes non encore libérées, et exprime la confiance d'un prochain avenir de justice et de vérité. (Acclamations. Quelques cris : Vive la guerre !)

Voilà les vœux de l'*Italia irredenta* (l'Italie non rachetée.) Le roi Humbert, fort embarrassé, aurait écrit, si nous en croyons l'*Estafette,* au prince régent d'Allemagne, une longue lettre confidentielle dans laquelle il expose les dificultés de sa situation.

Faisant appel aux liens de fraternelle amitié qui les unissent de longue date, Humbert supplie le prince impérial allemand de se bien pénétrer des graves dificultés gouvernementales suscitées à la cour du Quirinal par le traité de San-Stefano, les pourparlers de Constantinople et les délibérations de Berlin.

Humbert dit nettement à Frédéric-Guillaume qu'une explosion du sentiment national est inévitable en Italie, si les puissances européennes continuent à s'opposer à l'achèvement de l'unité italienne, et, tout au moins, ne donnent à l'Italie aucune compensation, d'ailleurs légitimement due.

Le roi ajoute qu'il lui répugne de faire obstacle aux aspirations manifestes de son peuple. Il exprime ses craintes d'un soulève

ment général et de la ruine de sa dynastie (textuel). Puis il développe ses appréciations personnelles sur l'extension de l'influence austro-hongroise dans l'Adriatique et de l'influence anglaise dans la mer Ionienne et dans toute la Méditerranée.

Répondant enfin à des propositions déjà vieilles et récemment renouvelées, il déclare que l'Italie ne peut acquiescer aux remaniements territoriaux du Congrès de Berlin en acceptant, contrairement à ses principes nationaux, des dédommagements soit en Afrique, soit en Crète, soit même en Albanie.

C'est le Tessin, le Trentin et l'Istrie, et rien autre, que les patriotes italiens revendiquent et que leur roi réclame pour l'Italie.

Le prince Frédéric-Guillaume aurait répondu au roi Humbert que l'empereur François-Joseph, très-instamment sollicité, s'obstine à ne vouloir rien rétrocéder amicalement, c'est-à-dire autrement que par la force, et que, pour ce qui est du Tessin, les désirs de l'Italie sont *prématurés*. En somme, le prince de Bismark, consulté, pense qu'il n'y a de compensations possibles pour l'Italie que du côté de l'Albanie et de l'Afrique, ou du côté de la Crète. Ce qui est certain, c'est que le cabinet impérial de l'Autriche-Hongrie a fait parvenir à Rome une note très-nette, dans laquelle il met le cabinet italien en demeure de faire cesser une agitation qui est un cri de guerre contre l'Autriche. Il y a donc là une situation très-tendue. Le gouvernement italien est impuissant, l'Autriche paraît décidée, et, en cela, elle est secrètement appuyée par l'Allemagne, qui, espérant un jour s'emparer des provinces occidentales de l'empire austro-hongrois, entend bien conserver Trente et Trieste.

Que fera le gouvernement italien ? Il a lancé le mouvement, il l'a laissé grandir, comptant sur l'appui de l'Allemagne ; cet appui lui manque, et il est douteux qu'il puisse enrayer le mouvement.

Il lui reste la ressource de détourner contre l'Église les passions révolutionnaires qui le menacent ; mais l'attitude du Saint-Père lui en impose, et le roi Humbert veut éviter à tout prix des conflits religieux dont il sait que sa couronne ne pourrait en rien profiter. Nous avons vu le ministère Conforti, pour plaire aux révolutionnaires, déclarer que si le Saint-Siège procédait à la nomination de l'archevêque de Naples, « en violant les droits du patronat royal, » il refuserait au nouvel archevêque les revenus de la mense et l'empêcherait même de prendre

possession de son palais archiépiscopal. On a prouvé au gouvernement italien qu'il n'a pas et ne peut pas prétendre posséder le droit dit de *Patronat :* 1° parce qu'il n'est pas l'héritier de ceux dont il s'est annexé les États ; 2° parce que, le fût-il, il a renoncé à ce droit par la loi des garanties ; 3° parce que, frappé des censures ecclésiastiques, il est incapable, conformément au droit canon, de jouir d'aucun privilége canonique. Le Pape est donc rentré dans la plénitude de sa puissance pour le gouvernement de l'Église d'Italie, et il a tranquillement usé de cette puissance en nommant l'archevêque de Naples, comme on l'a vu aux actes de la réunion consistoriale du 15 juillet.

La *Voce della Verità* dit à ce propos en répondant au journal l'*Italie,* qui prétendait voir dans la conduite du Pape une provocation et un acte d'hostilité :

Que l'*Italie* se persuade une fois pour toutes que par la menace on ne triomphe pas du Pape, et que par la persécution les catholiques ne sont pas vaincus. On en voit une nouvelle preuve dans la situation de l'Allemagne, où, d'après l'aveu des protestants eux-mêmes, l'Église sort triomphante de la lutte, et où l'État reconnaît (comme le prouvent les documents publiés) qu'on ne peut persécuter les catholiques et avoir en même temps un bon gouvernement, un gouvernement stable.

Que l'*Italie* abandonne un peu de son mépris vulgaire, — très-vulgaire, — pour le *Syllabus,* qu'elle ne sait pas lire. Ces jours derniers elle a remporté une victoire peu commune. Tout le monde sait que la Révolution, alors que Napoléon III en était le chef, a proclamé comme base politique le principe de *non intervention,* principe condamné par le *Syllabus.* Voilà que le Congrès de Berlin n'a pas été autre chose qu'une longue suite d'interventions. Par là on a donné raison au *Syllabus* contre une théorie révolutionnaire; chaque puissance a reçu mission d'intervenir, sauf l'Italie *rachetée :* et voilà pourquoi l'officieuse *Italie* tourne sa mauvaise humeur contre le Pape, dont la voix a été applaudie et écoutée au Congrès en faveur des catholiques d'Orient.

IV

En France, l'émotion causée par le résultat du Congrès de Berlin commence à se calmer. Les républicains opportunistes ont évité la convocation des Chambres, qui aurait bien pu amener la chute du ministère, qu'ils veulent conserver au moins jusqu'à la fin de l'Exposition. Ils avaient parlé d'une compensation faite par l'Angleterre à la France, et cette compensation

n'eût été autre que le protectorat de Tunis. Mais on se demande à quel propos nous prendrions ainsi le protectorat de Tunis, dont le bey est en bons rapports avec nous, et, en remarquant que c'est la même proie que M. de Bismark semble offrir à l'Italie, on se défie d'un présent qui commencerait par nous brouiller avec cette Italie qui serait appuyée par l'Allemagne. Au reste, l'Angleterre nous fait des avances; il est clair que, pressentant un conflit prochain avec la Russie, elle ne serait pas fâchée d'avoir une forte alliance continentale qui lui fournirait des soldats. Il est à désirer que le gouvernement ne s'engage pas trop vite de ce côté. Une alliance anglo-austro-française avant le Congrès eût pu changer la face des affaires, et valoir à la France des compensations ou des restitutions sérieuses; aujourd'hui, il est tard, l'Autriche est engagée, l'alliance prusso-russe est resserrée, et notre ennemi d'au-delà du Rhin nous guette pour profiter de la première fausse démarche que nous aurions l'imprudence de faire.

Les troubles de Marseille, provoqués par l'interdiction des processions, ont montré dans son vrai jour le libéralisme révolutionnaire; il a été facile de les apaiser, parce qu'on avait affaire à des catholiques qui savent respecter l'ordre et la loi, même lorsqu'elle opprime la liberté; il ne sera pas aussi facile de mettre un terme aux grèves qui se multiplient de toutes parts et qui privent tout à coup de travail des milliers d'ouvriers. Une grève plus considérable que les autres a éclaté parmi les ouvriers des mines d'Anzin; l'ordre matériel est maintenu, mais il n'en est pas de même de l'ordre moral. Qui connaît, du reste, les conditions de cet ordre moral, sans lequel il ne peut exister de paix sociale? Le ministre de l'intérieur, M. de Marcère, qui se faisait pompeusement recevoir à Maubeuge, non loin des pays ravagés par la grève, n'a pas montré qu'il connaît bien ces conditions, quand il a dit dans un discours, après le banquet qui lui était offert :

Les questions religieuses sont aussi de celles qui agitent le plus notre temps. Je souhaiterais qu'elles ne fussent jamais soulevées, car il n'en est pas de mieux faites pour troubler la paix publique, et d'ailleurs, ne relevant que de la conscience, il semble qu'elles devraient échapper à nos disputes. Nous ne pouvons pourtant nous y soustraire. Comment les éviter lorsque la question de l'enseignement nous y ramène chaque jour? Comment ne pas affirmer que, si nous n'avons pas le droit d'exiger l'unité d'enseignement, nous avons le droit

d'exiger et le devoir d'obtenir l'unité de direction morale, en dehors de laquelle on verrait les générations grandir côte à côte, sans s'entendre, sans se comprendre, dans une sorte d'antagonisme intellectuel, avant coureur des plus dangereuses discordes. Non, messieurs, un gouvernement sage ne saurait le souffrir. Et comme aussi rien n'est plus douloureux pour les âmes religieuses que le spectacle des partis se faisant une arme politique de leurs croyances, nous devons à la paix publique de pratiquer sincèrement cette tolérance mutuelle qui n'est que l'esprit de justice appliqué aux affaires de la conscience.

Ces paroles sont assez embarrassées, mais nous devons dire qu'elles sont plutôt menaçantes que rassurantes. M. le ministre ne se prononce pas contre la liberté d'enseignement, mais il indique assez qu'elle doit être considérablement restreinte. Qu'entend-il par cette direction morale que l'État a le droit d'exiger et le devoir d'obtenir? Si l'État a une morale, laquelle? Si c'est la morale indépendante du dogme, par le fait il se trouve en antagonisme avec la morale religieuse, et, comme résultat, il supprime toute morale, car nul n'a le droit d'imposer des devoirs à l'homme au nom de l'homme ou d'une philosophie quelconque. Si c'est la morale religieuse, il risque de provoquer cet antagonisme intellectuel qui est l'avant-coureur des plus dangereuses discordes. On sait bien que l'antagonisme des doctrines amène des divisions dans une nation, mais quelle est la doctrine qui doit l'emporter sur les autres? N'est-ce pas celle qui a présidé à la naissance et au développement de la nation, celle qui est la plus favorable à l'ordre et à l'esprit de conservation? M. le ministre recommande la tolérance mutuelle : la tolérance des personnes, sans doute, mais la tolérance des erreurs et des fausses doctrines, ce serait la mort même de l'intelligence et la mort de la nation. C'est au nom de cette tolérance que l'on persécute ceux qui ont des croyances certaines ou qu'on restreint leur liberté. Cette tolérance ressemble beaucoup à l'indifférence, et quand un peuple en est là, il est bien malade, parce qu'il n'a plus d'énergie ni pour le bien ni pour le mal ; il ne veut que son bien-être, et devient la proie facile de celui qui peut lui assurer ce bien-être, même au prix de sa liberté et de sa dignité.

V

Nous avons promis de revenir sur l'arrestation de Mgr Bostani, archevêque de Tyr et de Sidon. Cet acte de violence a été accompli dans la nuit du 1er juin. Le gouverneur du Liban, Rustem-

pacha, qui est Italien de naissance, se conduit en véritable tyran. Les habitants du Liban et particulièrement les Maronites, fatigués de ses exactions, avaient adressé des suppliques et des plaintes à la Sublime-Porte, aux ambassadeurs des grandes puissances et aux consuls de ces puissances qui résident à Beyrouth. Il n'y avait rien là que de légal, et Mgr Pierre Bostani n'y était d'ailleurs pour rien. Rustem-pacha prétendit que c'était l'archevêque qui poussait les populations à se plaindre, et il agit avec assez d'adresse auprès des consuls de France et d'Angleterre pour obtenir leur assentiment à la mesure arbitraire qu'il allait prendre, en se faisant autoriser par un ordre de Constantinople, où l'on ne voyait les choses que d'après ses rapports.

Dans la nuit du 1er juin, la demeure de l'archevêque est cernée par une troupe de soldats turcs. On signifie au vénérable Prélat qu'il est arrêté. Il demande un délai de trois jours pour mettre ordre aux affaires de son diocèse. On le lui refuse. Il demande à être conduit par mer à sa destination, ce qui aurait rendu le voyage moins pénible à son grand âge. On rejette cette demande, et le vénérable vieillard est obligé d'endurer les fatigues d'un voyage à cheval par de mauvais chemins et par de brûlantes chaleurs, en même temps qu'il se voit exposé à l'insulte et à la moquerie des infidèles qui habitent la Palestine. Les respects des populations chrétiennes ont adouci l'amertume de ce traitement : ces populations venaient au-devant de lui de Saïda, de Saint-Jean d'Acre et de Caïffa ; à Nazareth, les protestants se sont joints aux catholiques pour rendre hommage à l'archevêque exilé.

L'expulsion d'un évêque est un acte inouï dans l'histoire des Maronites du Liban. Aussi l'émotion a été grande, et le pacha a été appelé à Constantinople pour rendre compte de sa conduite. Mgr Bostani obtiendra-t-il justice ? Il faut l'espérer, mais ce sera difficile, car l'argent et le mensonge ont une grande puissance en Orient. Cette note adressée par la nation Maronite au grand-vizir de la Sublime-Porte et aux ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Russie, d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie résidant à Constantinople, indique les moyens pris par Rustem-pacha pour justifier sa conduite :

Excellences,

Nos suppliques détaillées vous ont déjà fait connaître nos nombreuses et justes plaintes contre notre gouvernement. Avant de faire arrêter Mgr Bostani, il avait déjà gagné des signataires de pétition

pour approuver sa propre conduite. Les agents ont dû avoir recours, pour les obtenir, soit à la violence et à la fraude, soit aux promesses et aux menaces.

Le gouverneur vient de partir pour Constantinople ; il emporte avec lui ces pièces, mais tous les signataires chrétiens déclarent nulle et désapprouvent complétement leur première signature. Nous vous supplions instamment de vouloir bien non-seulement faire remplacer ce gouverneur, mais encore le faire traduire en jugement, afin que nous puissions être à l'avenir préservés d'un odieux despotisme ; car nous craignons que si on oubliait nos droits et si on ne tenait point compte de nos protestations, nous ne soyons un jour réduits au désespoir.

L'ambassadeur de France a reçu, en outre, cette autre note :

Si la politique française en Syrie et sa manière d'agir à notre égard continuaient à ne s'inspirer que des informations de M. Guise, et si Rustem-pacha retournait au Liban, nous tomberions infailliblement dans le plus grand désespoir. Nous vous conjurons donc, Excellence, au nom de notre ancien et ferme attachement à la France et au nom des vœux sincères que nous formons pour son bonheur, de vouloir bien nous faire justice.

M. Fournier, ambassadeur de France à Constantinople, a bien mérité, en plusieurs circonstances, des catholiques de Turquie; fort de la reconnaissance des droits de la France par le Congrès de Berlin, il aura à cœur de faire réparer une injustice dont souffrent les populations les plus attachées à notre pays, et d'autant plus que le consul de France à Beyrouth a participé à cette injustice. J. CHANTREL.

FAITS DIVERS

France: la charité catholique ; dévouement des Sœurs de la charité. — *Diocèses* de Paris, Bayeux, Beauvais, Dijon, Nîmes, Poitiers et Tarbes: soutenance de thèses; un synode diocésain ; lettre de Mgr Hugonin sur le concile du Vatican ; le cœur de Mgr Gignoux; la V. Marguerite du Saint-Sacrement ; service pour Mgr de Ladoue; bref sur l'archiconfrérie de N.-D. du Suffrage ; le V. Charles Cornay; pèlerinage national à Lourdes. — *Étranger:* une lettre de Dœllinger; bref au prince de Caraman-Chimay; un capucin astronome ; une mosaïque sur le mont des Oliviers; les schismatiques orientaux.

France.

Trois grandes souscriptions catholiques sont en ce moment ouvertes en France : celle du Denier de Saint-Pierre, celle du

Vœu national au Sacré-Cœur et celle qui concerne Jeanne
Nous publions plus loin une lettre du cardinal Guibert rela
au Denier de Saint-Pierre : on y verra que cette œuvre catho
que par excellence est prospère, mais qu'il importe au zèle de ne pas se ralentir : les besoins du Saint-Siège ne font que grandir, et sa bienfaisante action est de plus en plus nécessaire au monde ; il faut que la grande famille subvienne aux nécessités du Père commun et lui fournisse les moyens de gouverner cette Église qui compte des enfants dans toutes les parties du monde.

L'Œuvre du Vœu national a reçu, depuis quelques mois, un nouvel élan. Chaque semaine les recettes dépassent les dépenses et permettent de pousser les travaux avec activité. Le total général des recettes s'élevait, à la date du 7 juillet, à 5,285,313 fr. 64 centimes, et l'on ne compte pas dans ce chiffre les dons en nature, qui sont considérables, surtout depuis que le comité de l'Œuvre a eu la pensée d'inviter les fidèles à fournir les pierres qui doivent entrer dans les constructions de l'église votive.

Plusieurs souscriptions sont ouvertes pour les monuments à élever en l'honneur de Jeanne d'Arc, à Domremy, à Orléans, à Rouen. La seule souscription pour le monument de Domremy a dépassé 60,000 francs en quelques semaines, tandis que la souscription pour le centenaire de Voltaire n'avait pas atteint 40,000 francs en plus d'un an de réclames et de tapage, et ce chiffre est d'autant plus significatif, qu'il se compose en grande partie de souscriptions de 10, de 25 et de 50 centimes.

La France ne donne pas moins, tous les ans, plusieurs millions pour la Propagation de la Foi, d'autres millions pour les Universités catholiques, et, cette année, elle a donné, elle donne encore largement pour les affamés de l'Inde, de la Chine et de l'Abyssinie. La France est toujours la nation généreuse et charitable ; comment ne pas espérer que ces actes de foi et d'amour fraternel fléchiront la justice de Dieu et nous épargneront les plus cruelles épreuves ?

—

Le dévouement de nos missionnaires, de nos religieux et de nos religieuses intercède aussi pour nous, en même temps qu'ils maintient à l'étranger l'influence morale de la France que nos désastres et une funeste politique ont si malheureusement diminuée.

C'est ainsi, par exemple, qu'en moins de quatre mois, du 27 février au 30 mai, *onze* sœurs de la charité sont mortes en

soignant les malades dans les hôpitaux pestilentiels de Constantinople. Voici les noms de ces héroïnes françaises :

Ma sœur *Guillemaud*, 27 février, 43 ans de vocation.
Ma sœur *Eynaud*, 1er mars, 18 ans de vocation.
Ma sœur *Fabre*, 17 mars, 22 ans de vocation.
Ma sœur *Durand*, 25 mars, 43 ans de vocation.
Ma sœur *Lanti*, 26 mars, 29 ans de vocation.
Ma sœur *Mayard*, 2 avril, 25 ans de vocation.
Ma sœur *Berteli*, 9 avril, 11 ans de vocation.
Ma sœur *Léon*, 15 avril, 28 ans de vocation.
Ma sœur *Poissemeux*, 19 avril, 28 ans de vocation.
Ma sœur *Deschuystencer*, 19 mai.
Ma sœur *Vazeille*, 30 mai, 22 ans de vocation.

Grâces soient rendus à Dieu ! s'écrie M. Louis Veuillot après avoir reproduit cette glorieuse liste. Nous reconnaissons la France ! La diplomatie de l'Europe voulait l'oublier dans cette dernière page de l'interrègne du bas-empire grec, mais les Sœurs de charité l'ont écrite en caractères ineffaçables, et elle y reparaît digne de son grand nom. Vaincue et mourante, elle est au chevet des mourants. Elle a sa noble part, dont Dieu et l'histoire se souviendront. Ce martyrologe est peut être tout ce qui restera de l'histoire en Orient. Ces Sœurs meurent victimes de la charité, fidèles à l'honneur du Christ et à l'honneur de leur pays. Elles auront tenu jusqu'à la fin, jusqu'à la mort. On les ensevelira près de leur église, sur leur champ de bataille, tenant dans leurs mains saintes et innocentes le signe sacré de la croisade, où elles ont succombé les dernières. Les yeux français troublés de tant d'humiliations amères les verront encore dans l'avenir et seront consolés.

Diocèses.

PARIS. — Le mercredi, 3 juillet, M. l'abbé Montant, professeur de seconde au petit séminaire de Notre-Dame des Champs, a soutenu, en Sorbonne, avec distinction, pendant plus de six heures, ses deux thèses latine et française pour l'obtention du titre de docteur ès-lettres. Le jury d'examen, présidé par M. Wallon, et composé de MM. Egger, Martha, Croiset, Crouslé, Lacroix et deux ou trois autres professeurs, n'a pas ménagé les objections et les questions au candidat, qui a fait preuve d'une science, d'un esprit d'à-propos et d'une possession de soi-même peu commune.

La thèse latine traitait de l'*Influence de l'idée chrétienne et du dogme de l'Incarnation divine* dans la langue grecque. L'idée nouvelle a amené la formation de plusieurs mots et le changement de sens d'un plus grand nombre d'expressions déjà usitées dans les différentes écoles philosophiques d'Athènes et d'Alexandrie.

La thèse française avait pour objet d'exposer et de résoudre quelques questions historiques relatives à la *Vie et aux Œuvres de saint Grégoire de Nazianze.*

Une de ces questions, d'une portée considérable, et qui embarrasse, depuis longtemps, les controversistes catholiques, au point de vue de la discipline de l'Église sur le célibat ecclésiastique, a été résolue par le nouveau docteur d'une manière victorieuse et, croyons-nous, définitive. — (*Semaine religieuse.*)

—

Bayeux. — Un synode diocésain s'est ouvert, à Bayeux, le 8 juillet pendant la retraite ecclésiastique, et s'est terminé le 13. Une scène touchante a marqué le moment de la séparation. M. le curé-doyen de Saint-Pierre de Lisieux, l'ancien maître de M. le vicaire général Ducellier, qui allait être, deux jours plus tard, préconisé évêque de Bayonne, est venu présenter au prélat les vœux que tous faisaient pour lui. Après avoir rappelé les deux évêques que le diocèse a récemment donnés à l'Église, Mgr Le Coq, évêque de Luçon, près de Nantes, et Mgr Germain, évêque de Coutances, il termina ainsi : « Monseigneur, la séparation qui va se faire ne sera point celle des âmes et des cœurs. Nous continuerons à penser à vous, à vous aimer, à prier pour vous. Vous continuerez, nous en avons la ferme confiance, à vous souvenir du diocèse de Bayeux, à l'aimer, à aimer particulièrement ses prêtres. Vous prierez pour nous. Désormais Bayeux et Bayonne seront deux Églises sœurs, unies par des liens indissolubles. »

Mgr Ducellier répondit avec une émotion partagée par les vénérables prêtres qui l'entouraient : « ..... Vos sentiments d'affection sont sincères ; mon cœur me le dit ; votre émotion me l'atteste..... Mais je voudrais avoir mérité les éloges que vous voulez bien me donner..... J'ai travaillé, sans doute, de toutes mes forces..... Je regrette cependant de n'avoir pas fait davantage..... Ma tâche m'était rendue facile par la bonté des Évêques qui m'honorèrent de leur confiance..... Elle m'était rendue facile aussi par votre très-grand esprit de foi..... Vous tous, chers

frères dans le sacerdoce, vous avez bien voulu oublier mon âge et ne voir que l'autorité dont j'étais revêtu..... Dans la situation nouvelle où m'appelle la divine Providence, ma tâche me sera rendue facile encore..... Je n'aurai qu'à me rappeler ces deux mots qu'un saint Évêque (1) de la province de Normandie avait inscrits naguère au-dessus de ses armes : *Meminisse et imitari*... Je n'aurai qu'à me souvenir de la vie d'abnégation et de dévouement des deux Évêques qui m'ont associé à leur administration... Pour les imiter, j'aurai le secours de vos prières. »

Mgr Hugonin, qui donne la plus vive impulsion aux études ecclésiastiques dans son diocèse, a commencé la publication d'une série de lettres pastorales sur les décrets du Concile du Vatican. La première lettre donnera l'idée du plan que veut suivre le savant Prélat.

Messieurs et vénérés collaborateurs, écrit Mgr Hugonin, nous avons publié les décrets du Concile de Vatican ; nous les avons proposés à vos études et ils ont été la matière de vos conférences mensuelles. Nous estimons que le moment est venu de les expliquer dans une suite de lettres pastorales. Vos travaux, que nous avons lus avec le plus vif intérêt, nous facilitent l'accomplissement de ce devoir. Nous avons confiance que cette exposition dogmatique calmera les inquiétudes de quelques âmes troublées encore par des controverses inévitables, et qu'elle sera la meilleure réponse aux objections des incrédules contre les solennelles décisions du Concile.

Le Concile a-t-il été dirigé par un esprit hostile à la civilisation et à la science ? A-t-il médité le bouleversement de nos institutions sociales ? A-t-il tenté des usurpations téméraires sur le domaine de l'autorité civile ? A-t-il voulu substituer l'Église à l'État et absorber toutes les libertés, dont notre époque est jalouse, dans une autorité théocratique et sacerdotale ? Telles sont bien les principales acusations qui ont été formulées. Pour se prononcer avec équité, il ne faut pas les juger par les clameurs passionnées de la presse, ni même par les vives discussions des théologiens qui ont précédé ou accompagné les décisions de cette vénérable assemblée. L'émotion qui s'est produite au moment de ses délibérations atteste leur importance ; elle atteste que les hommes, même indifférents ou hostiles, ont eu le sentiment instinctif de l'influence qu'elles pourraient exercer, même sur l'ordre social. Mais l'émotion passe, les passions se calment, les controverses s'apaisent : ce qui demeure, ce sont les actes authentiques du Concile, ses enseignements et ses décrets qui ont mis fin à tout débat parmi les catholiques, et qui sont désormais la règle invariable de la foi de

(1) Mgr Devoucoux, mort évêque d'Évreux.

tous les vrais enfants de l'Église. C'est par l'étude de ces documents que nous devons apprécier l'œuvre du Concile.

Le Concile du Vatican a décrété deux Constitutions dogmatiques que nous étudierons successivement. Dans la première, il condamne les erreurs modernes qu'il estime les plus funestes à la Religion; il oppose les fermes affirmations de la foi catholique aux négations du matérialisme, de l'athéisme et du panthéisme; il réprouve, avec une égale sévérité, le traditionalisme et le rationalisme, deux erreurs opposées; il fixe les limites de la raison et de la foi et les relations qui les unissent. Dans la seconde, il définit les privilèges du Chef suprême de l'Église, sa juridiction souveraine et son magistère infaillible. Nous étudierons successivement ces différentes matières.

BEAUVAIS. — Le mardi, 2 juillet, fête de la sainte Vierge, a eu lieu, à Noyon, la bénédiction et l'inauguration de la nouvelle chapelle du petit séminaire. Mgr Obré, évêque de Zoara, présidait cette imposante solennité, récompense du zèle qu'a déployé M. l'abbé Blond, supérieur du séminaire, avec les encouragements et l'appui de Mgr Gignoux qui avait béni la première pierre, et qui n'a pas assez vécu pour bénir l'édifice sacré. Une circonstance remarquable ajoutait à l'intérêt de la cérémonie : c'était un dominicain, le R. P. Delefortrie, qui avait préparé les jeunes élèves du séminaire à la première communion qu'ils faisaient ce jour-là, et c'est le frère de l'éloquent dominicain, M. Delefortrie, qui à été l'architecte de cette chapelle qui fait honneur à son talent.

Quelques jours après, le R. P. Delefortrie faisait encore entendre son éloquente parole, cette fois dans la chapelle du grand séminaire de Beauvais, où avait lieu la translation du cœur de Mgr Gignoux. La grand'messe fut chantée par Mgr de Zoara; à la fin de la messe, le R. P. Delefortrie prit la parole, et s'attachant à l'objet même de la cérémonie, rechercha quel avait été le rôle du cœur dans la vie de Mgr de Gignoux. « Le cœur, dit-il, n'occupait pas seulement la première place, il était tout chez votre évêque, et voilà pourquoi en vous léguant son cœur il s'est donné à vous tout entier. » Ce don, témoignage suprême des préférences paternelles du saint évêque à l'égard des novices du sacerdoce, sera pour eux en même temps une source de hautes leçons. Il leur rappellera que si c'est le cœur qui fait l'homme, c'est le cœur surtout qui fait le prêtre. La vie du prêtre n'est autre chose qu'une vie d'abnégation et de sacrifices, et ces vertus n'ont leur principe et leur mobile que dans le cœur.

Après l'absoute, qui fut ensuite donnée par Mgr l'évêque de

Zoara, le cœur fut placé dans le monument préparé à cet effet. Ce monument en pierre et d'un très-bon goût, construit en relief dans la muraille du sanctuaire, du côté de l'Évangile, représente les armes et la devise de Mgr Gignoux. A la partie inférieure, une niche pratiquée pour recevoir le précieux dépôt fut refermée à l'aide d'une plaque de marbre noir qui porte l'inscription suivante :

HIC
DILECTÆ DOMUS UT SIT IN PERPETUUM HOSPES
ET TUTAMEN
COR AMANTISSIMUM
R. R. IN X° PATRIS D. D. JOS. A. GIGNOUX
BELLOVACENCIS, NOV. ET SYLV. EPISCOPI
CORDE MEMORES
SEMINARII RECTOR, LECTORES ET ALUMNI
PIE PONEBANT
ANNO MDCCCLXXVIII.

C'est là que ce cœur repose et qu'il demeurera comme un gage de protection et comme un modèle accompli, gardé par la piété filiale des générations de lévites qui se succèderont dans ce saint asile pour y apprendre à aimer Dieu et à se dévouer pour les âmes.

—

DIJON. — La *Semaine religieuse* de Dijon a publié ce décret de la S. Congrégation des Rites approuvant le procès apostolique relatif à la cause de la Vénérable sœur Marguerite du Saint-Sacrement :

Cause dijonnaise de béatification et canonisation de la vénérable servante de Dieu, sœur MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT, *religieuse professe de l'Ordre des carmélites déchaussées.*

Comme, le 11 janvier de l'année dernière, le Pape Pie IX, de sainte mémoire, avait bien voulu permettre que dans la congrégation ordinaire des Rites sacrés, il fût traité, sans intervention ni vote des consulteurs, de la renommée de sainteté, de vertus et de miracles en général de ladite servante de Dieu, sœur Marguerite du Saint-Sacrement; sur la demande du R. P. Vincent Ligiez, prêtre, profès de l'ordre des Frères-Prêcheurs, constitué postulateur en cette cause, l'Éme et Rme seigneur Jean-Baptiste Pitra, Ponent de cette même cause, a proposé le doute suivant à discuter dans la réunion ordinaire des Rites sacrés, tenue aujourd'hui au Vatican : « Est-ce qu'il constate de la validité du procès dressé, d'autorité apostolique, sur la renommée de sainteté, de vertus et de miracles en général de ladite vénérable servante de Dieu, dans le cas et à l'effet dont il s'agit? »

Les Émes et Rmes Pères préposés à la conservation des rites sacrés, ayant examiné avec soin toutes choses et entendu les observations présentées, tant de vive voix que par écrit, par le R. P. D. Laurent Salvati, promoteur de la foi, ont jugé devoir répondre *affirmativement*. Le 13 avril 1878.

Ces choses ayant été fidèlement rapportées, par le secrétaire soussigné, à Notre Très-Saint Seigneur le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé et confirmé ce rescrit, le 2 mai de la même année.

Fr. Th. M. cardinal Martinelli,
préfet de la S. Congrégation des Rites.

Plac. Ralli,
secrétaire de la S. Congrégation des Rites.

—

Nevers. — Mgr Lelong a publié, le 8 juillet, une Lettre pastorale et Mandement à l'occasion de l'anniversaire de la mort de son vénérable prédécesseur Mgr de Ladoue, décédé le 23 juillet 1877. Le mandement annonce qu'un service solennel sera célébré le 23 juillet dans l'église cathédrale de Nevers, par Mgr Lelong; un autre service devra être célébré, le 31 juillet, anniversaire de l'inhumation, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse. La Lettre pastorale se termine ainsi :

En accomplissant nous-même ce devoir, nous obéissons à la prescription du *Cérémonial des évêques* qui fait une loi « à l'évêque vivant « de garder la mémoire du dernier de ses prédécesseurs défunts et de « célébrer, chaque année, au jour de sa mort, un anniversaire pour le « repos de son âme, ou du moins d'assister à la messe célébrée, à cette « intention par un prêtre constitué en dignité ou un chanoine, et d'y « faire ensuite l'absoute ; » mais nous obéirons bien plus à l'inspiration de notre cœur ; elle nous porte à donner cette marque de pieux souvenir à un évêque auprès duquel nous avions trouvé, en plusieurs circonstances, et notamment quelques jours avant sa mort, un si gracieux et si bienveillant accueil.

Nous entrons dans la pensée et les intentions de la sainte Église en vous conviant, N. T.-C. F., à vous unir à votre premier pasteur pour payer ce pieux tribut d'affection à celui qui fut votre père, l'évêque bien-aimé de vos âmes ; et nous sentons que nous n'avons pas besoin d'insister pour que notre pensée soit comprise et notre appel entendu. Non-seulement de notre ville épiscopale, mais de tous les points du diocèse, de toutes ces paroisses que Mgr de Ladoue a parcourues, les évangélisant et leur distribuant, avec une infatigable ardeur, les grâces de son ministère, de toutes les communautés religieuses, où sa douce et pieuse parole a fait tant de bien, de ferventes prières monteront, en ce jour, vers le ciel. Si, comme tout nous

porte à le croire, elles sont inutiles à cette chère âme, elles retomberont en rosée féconde de bénédictions sur ceux qui, en les adressant à Dieu, donnent satisfaction au désir et au besoin de leur reconnaissance et de leur piété filiale.

—

Nimes. — La pieuse archiconfrérie de Notre-Dame-du-Suffrage, instituée à Nîmes, a reçu de N. S. P. le Pape le bref suivant :

LÉON XIII, PAPE

En souvenir perpétuel. Ce qui peut soulager les âmes des fidèles défunts, qui expient leurs fautes dans le feu du Purgatoire, Nous l'accordons toujours bien volontiers, lorsqu'on Nous le demande. Aussi l'archiconfrérie du titre de *Notre-Dame-du-Suffrage*, canoniquement instituée à Nîmes, Nous ayant depuis peu adressé ses prières pour que Nous daignions enrichir du don des célestes faveurs dont le Très-Haut Nous a confié la dispensation, les messes que cette archiconfrérie fera célébrer pour ses associés défunts, Nous avons cru devoir exaucer une pareille demande.

C'est pourquoi, plein de confiance en la miséricorde de Dieu tout-puissant et l'autorité de ses apôtres, les bienheureux Pierre et Paul, par la teneur de ces présentes lettres, Nous octroyons et accordons que toutes les fois qu'un prêtre séculier ou régulier, de quelque congrégation ou institut qu'il soit, célèbrera, en quelque autel que ce soit, par l'ordre de l'archiconfrérie, une messe pour les âmes des fidèles autrefois associés de la susdite archiconfrérie de Nîmes, qui auront quitté cette vie dans la charité avec Dieu ; ce sacrifice de la messe profite à ces âmes pour lesquelles il sera célébré de la même manière que s'il eût été célébré à un autel privilégié. Nonobstant notre règle et celle de la chancellerie apostolique de ne pas concéder des indulgences *ad instar*, ainsi que les autres constitutions et ordonnances apostoliques et toutes autres clauses contraires. Les présentes devant valoir pour tous les temps futurs.

Nous voulons, en outre, qu'aux copies des présentes lettres et aux exemplaires même imprimés, pourvu qu'ils soient souscrits de la signature d'un notaire public et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, on ajoute la même foi qu'aux présentes si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 5e jour d'avril 1878, la première année de notre pontificat.

Pour Mgr le cardinal Asquini.
Place ✝ du sceau. Signé : D. Jacobini, subst.

—

Poitiers. — Mgr Pie a reçu de M. le Supérieur du Séminaire

des Missions étrangères la lettre suivante, relative à la cause de béatification du V. Charles Cornay :

Monseigneur,

Nous acceptons avec reconnaissance l'offre gracieuse que Votre Grandeur a bien voulu nous faire relativement aux écrits du Vénérable Jean-Charles Cornay, diocésain de Poitiers, et missionnaire Apostolique de la Société des Missions étrangères, mis à mort pour la Foi au Tong-King, le 20 septembre 1837, et dont la cause de béatification a été introduite par Notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI, de sainte mémoire, le 19 juin 1840.

Depuis l'introduction de cette cause, au milieu des nombreuses difficultés que présentent toujours les pays infidèles et persécutés, nous avons travaillé à la confection des procès apostoliques constatant le martyre du vénérable Cornay et de ses nombreux compagnons. Aujourd'hui ce grand travail est heureusement terminé, et toutes les pièces ont été déposées entre les mains de la Sacrée-Congrégation des Rites.

Nous avons donc l'espérance de voir avancer cette cause. Mais, avant de passer outre, le Sacrée-Congrégation doit, selon les prescriptions du Saint-Siège, procéder à l'examen des écrits des Vénérables serviteurs de Dieu. Comme ces écrits, et spécialement les lettres adressées à des particuliers, se trouvent disséminés en différents endroits, le promoteur de la Foi à Rome a chargé le Séminaire des Missions étrangères de réunir ces écrits à Paris, afin que de là ils puissent être transmis, selon les formes canoniques, à la Sacrée-Congrégation des Rites.

Nous avons déjà entre les mains un certain nombre de ces écrits ; mais il nous serait impossible, sans le concours de Votre Grandeur, de réunir ceux du Vénérable Cornay qui peuvent se trouver dans le diocèse de Poitiers. Nous osons donc, Monseigneur, recourir à votre bienveillance, en priant humblement Votre Grandeur de vouloir bien inviter les personnes qui possèdent des lettres ou autres écrits du Vénérable Cornay à les remettre entre les mains de M. le curé de leur paroisse. Celui-ci voudrait bien se charger de les faire parvenir sûrement au secrétariat de l'évêché de Poitiers.

Dans l'intérêt de la cause, il est souverainement désirable que le Sacrée-Congrégation puisse avoir sous les yeux non de simples copies, mais les écrits originaux des serviteurs de Dieu. Après la révision, sur la demande du Postulateur, ces originaux sont fidèlement rendus à ceux qui en ont fait le dépôt, comme l'enseigne Benoît XIV (*De Beatificatione, lib.* II, Cap. 26, n° 8). Ceux qui désirent la restitution des pièces déposées doivent donc y indiquer clairement leur nom et leur adresse.

Dans ces conditions, nous espérons que les possesseurs des auto-

graphes ne feront nulle difficulté de s'en dessaisir pour un temps. Si cependant quelques personnes se refusaient à livrer les autographes eux-mêmes, on pourrait par exception se contenter de simples copies, pourvu qu'elles fussent, après collation faite, déclarées par Votre Grandeur conformes à l'original.

Lorsque les écrits auront été réunis au Secrétariat de l'Évêché, nous nous chargerons de les faire prendre. Nous avons à peine besoin d'ajouter que nous prendrons à notre charge toutes les dépenses, quelles qu'elles soient, qui pourront être faites à cette occasion.

Pour ne pas retarder les travaux de la Sacrée-Congrégation, il serait nécessaires que les possesseurs d'écrits du Vénérable Cornay fussent avertis le plus promptement possible de ce qu'ils ont à faire en cette occasion. Si Votre Grandeur ne juge pas expédient d'adresser directement à ce sujet une circulaire à ses prêtres, il suffirait, pensons-nous, d'insérer la présente lettre dans la *Semaine religieuse* du diocèse, en faisant savoir que Votre Grandeur approuve notre demande, et qu'elle invite MM. les curés à en informer les fidèles, et à faire eux-mêmes tout ce qui est en leur pouvoir pour seconder les vues de la Sacrée-Congrégation et hâter la glorification du Vénérable serviteur de Dieu.

Daignez agréer, Monseigneur, etc.

DELPECH, *Supérieur.*

Paris, 24 juin 1878, en la fête de saint Jean-Baptiste.

TARBES. — L'Association de Notre-Dame de Salut prépare un pèlerinage national à Notre-Dame de Lourdes. Les pèlerins partiront de Paris le samedi 17 août, et arriveront à Lourdes le 20, après s'être arrêtés un jour à Poitiers et un jour à Ligugé. Ils séjourneront à Lourdes le 20, le 21 et le 22; le 23, ils quitteront Lourdes et seront de retour à Paris le 24 dans l'après-midi. A Poitiers, ils se trouveront le jour de la fête de sainte Radegonde.

—

Étranger.

ALLEMAGNE. — Le bruit ayant couru que le professeur Dœllinger, la plus grande illustration des vieux-catholiques, était rentré ou avait l'intention de rentrer dans le sein de l'Église, M. Dœllinger a écrit à plusieurs journaux la lettre suivante :

Munich, 23 juin.

Monsieur,

Les assertions répandues par les journaux sur ma soumission au dogme de l'infaillibilité sont de perfides mensonges, aussi bien en ce qui me concerne qu'en ce qui concerne le professeur Friedrich. C'est déjà la quatorzième fois que les feuilles ultramontaines annoncent ma

soumission, et ce n'est pas la dernière sans doute. Mais je ne déshonorerai pas ma vieillesse devant Dieu et devant les hommes par un mensonge. Vous pouvez en être sûr.

Agréez, etc.

J. DŒLLINGER.

Pauvre savant, que l'orgueil a rendu aveugle!

—

BELGIQUE. — L'une des œuvres les plus utiles de la Belgique est, sans aucun doute, la *Fédération des œuvres ouvrières catholiques,* dont le président est M. le prince Eugène de Caraman-Chimay. Le bref suivant, adressé au prince de Caraman-Chimay, montre les sentiments du Saint-Père à l'égard de cette belle œuvre :

LÉON XIII, PAPE.

Cher Fils, noble Seigneur, Salut et bénédiction Apostolique. Nous avons appris avec plaisir par la gracieuse lettre que Votre Seigneurie Nous a adressée, qu'il s'est tenu à Malines une assemblée des délégués des pieuses associations instituées pour le bien des ouvriers belges et déjà fédérées entre elles; que là, d'un commun accord, de nouveaux statuts ont été adoptés pour cette fédération, et que le document qui en explique le caractère et le but, a reçu l'approbation de notre Cher Fils le Cardinal-Archevêque de Malines. Ces nouvelles ne nous ont pas peu réjoui. Car nous savions depuis longtemps qu'il existe en Belgique bien des personnes, brûlant d'un saint zèle, qui consacrent vaillamment leurs soins à procurer le salut du prochain et à résister aux maux dont la société est menacée. Votre lettre Nous en fournit une nouvelle preuve et Nous montre que, chaque jour, ce zèle s'accroît et rencontre de plus nombreux imitateurs. Toutefois, comme Nous désirons que vos œuvres tournent à l'honneur de la religion et produisent des fruits abondants, Nous vous exhortons avec instance à prendre sincèrement et constamment pour chefs et pour guides, dans toutes vos entreprises, ceux que l'Esprit-Saint a constitués évêques pour gouverner l'Église de Dieu. Entre-temps, Nous accompagnons de nos vœux, et, à bien juste titre, vos pieux projets et ces efforts qui ont pour but de procurer plus efficacement le bien commun par le concours de toutes vos forces réunies. Nous prions Dieu d'entretenir parmi vous la concorde et de maintenir vos pas dans ses sentiers, et, comme gage de Notre affection, Nous donnons, dans l'amour du Seigneur, à Votre Seigneurie et à tous ceux au nom desquels vous Nous avez écrit, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 17 avril 1878, la première année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

—

Brésil. — L'empereur don Pédro vient de confier à un capucin, le Père Germain d'Annecy, la direction de l'Observatoire astronomique de Rio de Janeiro. Ce religieux a été appelé du Petit-Séminaire de Saint-Paul (Brésil), où il donnait avec grande renommée le cours de mathématiques. Ce fait n'a rien d'extraordinaire pour ceux qui connaissent le nom de Copernic, le chanoine de Thorn, et du jésuite Secchi, le plus célèbre météorologiste moderne et l'un des premiers astronomes de ce siècle; mais il est assez important pour ces fanatiques qui, par mauvaise foi ou par ignorance, croient qu'il y a incompatibilité entre la science et la soutane du prêtre ou le froc du religieux.

—

Turquie. — On vient de mettre au jour, sur le mont des Oliviers, une mosaïque antique accompagnée d'une inscription grecque tracée en cubes bleu foncé et qui paraît être de nature funéraire. D'après une copie sommaire prise par le Frère Liévin, et expliquée à l'une des dernières séances de la Société nationale des Antiquaires par M. Clermont-Ganneau, cette inscription, dont il ne reste plus que des fragments, mentionne un diacre de l'église du Saint-Sépulcre. Le nom de *Hagia Anastasis,* Sainte-Résurrection, sous lequel est ici désignée l'église du Saint-Sépulcre, présente pour l'histoire un intérêt particulier et jette beaucoup de lumière sur l'expression *Hagia Sion,* Sainte-Sion, qui se rencontre dans plusieurs épitaphes anciennes de Jérusalem et qui n'avait pas laissé d'embarrasser les archéologues. Il est clair maintenant que *Hagia Sion* était un sanctuaire (le sanctuaire du Cénacle apparemment) au même titre que *Hagia Anastasis.*

M. Clermont-Ganneau rapproche une autre inscription, relevée par lui à Jérusalem, d'un passage d'Antonin le Martyr, et fait remarquer que ce double témoignage tend à prouver que Jérusalem avait, en outre, comme Byzance, son *Hagia Sophia* ou *Sainte-Sophie,* qui s'élevait sur l'emplacement traditionnel du prétoire.

—

Une correspondance du *Monde,* relatant une audience accordée, dans le courant du mois de juin, par le Saint-Père à Mgr Spaccapieta, archevêque de Smyrne, fait connaître les mauvaises dispositions des schismatiques et les motifs qui font

que les catholiques préfèrent le régime de la Turquie à celui de la Russie.

Le Saint-Père, dit cette correspondance, a appris avec la plus vive satisfaction que les catholiques de ce lointain pays se distinguent par la fermeté de leur foi, par l'ardeur de leurs œuvres, et cela malgré les nombreux périls de corruption dont ils sont circonvenus, soit à cause du mauvais exemple des schismatiques, soit par suite du colportage des publications impies et immorales qui arrivent surtout de France ; car on sait que la langue française est très-répandue en Syrie. A ces périls, les prêtres et les religieux de la Syrie, guidés en cela par l'exemple de leur infatigable archevêque, opposent l'apostolat de la prédication, qui se fait à Smyrne en cinq langues différentes et, le plus souvent, sous forme de conférences dont l'attrait produit les meilleurs résultats. A la dernière solennité de Pâques, Mgr Spaccapietra a pu constater que sur les quinze mille catholiques qui se trouvent à Smyrne, deux cents à peine n'ont pas accompli le devoir pascal.

Mais autant ces consolations nouvelles ont réjoui le cœur du Saint-Père, autant il a été affligé en apprenant les difficultés presque invincibles qui s'opposent à la conversion des schismatiques :

— Voyons, mon cher archevêque, a dit le Pape avec l'accent d'une merveilleuse ardeur, n'y a-t-il pas moyen d'organiser l'évangélisation de ces égarés ? Dites-moi ce qu'il faut faire, et je vous aiderai de tout mon pouvoir.

— Hélas ! Très-Saint Père, a répondu Mgr Spacapietra, il faudrait le don des miracles, voire du plus grand miracle, qui est de toucher des cœurs endurcis et habitués au crime.

En effet, outre la grande difficulté qu'il y a au point de vue humain de ramener à l'unité catholique ces Orientaux qui, depuis l'époque des croisades, considèrent l'Église de Rome comme une usurpatrice et pour lesquels le schisme et la patrie se confondent en un même sentiment, il y a aussi, au point de vue religieux, la difficulté plus grande encore qui provient de leur habitude invétérée dans le sacrilège. Ils commettent l'horrible profanation dont parle saint Paul, et chaque fois qu'ils reçoivent l'Eucharistie, on peut dire qu'ils mangent leur propre condamnation. Pour eux, la confession est devenue une pure comédie. Ils s'y rendent par groupes, et l'absolution leur est donnée en bloc, après que le prêtre et l'assistance ont déclaré ensemble que

leurs péchés nouveaux sont à peu près les mêmes que leurs péchés passés. Puis, sans préparation aucune, la communion est distribuée aux adultes aussi bien qu'aux enfants en bas-âge. Un schismatique se trouve-t-il en danger de mort, le prêtre lui *envoie* le plus souvent l'Eucharistie par un commissaire quelconque.

Si, d'ailleurs, le prêtre se rend auprès du moribond, il a soin de déclarer tout d'abord que la confession auriculaire n'est point nécessaire. Si, enfin, le prêtre ou son envoyé arrive trop tard, le pain eucharistique est déposé quand même dans la bouche du mort. Voilà ce que sont devenus les plus grands sacrements de l'Église entre les mains des schismatiques!

Aussi s'explique-t-on la malédiction terrible qui pèse sur eux et l'extrême difficulté qu'il y a de les amener à un sincère repentir.

— Quand j'étais en Amérique, dit Mgr Spaccapietra, il ne se passait presque pas de semaine que je n'eusse la joie de recevoir l'abjuration de quelque protestant. En Orient, au contraire, c'est à peine si je puis compter le nombre des conversions par celui des années de mon épiscopat.

Cette perversion des soi-disant communautés chrétiennes de l'Orient révèle l'une des principales causes de la décadence des populations de ces contrées, comme aussi de l'intérêt que témoigne la Russie, non pas envers les vraies chrétiens, mais envers les communautés schismatiques. Elle sait bien qu'en accordant à ces communautés une protection officielle, elle les aidera à répandre de plus en plus l'affreuse corruption qui les ronge et à bannir de l'Orient le catholicisme. Cela explique, d'autre part, pourquoi les catholiques préfèrent encore le régime arbitraire de la Turquie à celui de la Russie, qui serait pour eux systématiquement oppressif. Sous le gouvernement turc ils n'ont pas, il est vrai, la certitude de voir leur liberté respectée et d'être traités selon la justice, mais au milieu du chaos général, ils peuvent encore agir et obtenir parfois des réparations qu'ils attendraient en vain de la diplomatie; tandis que si la Russie venait à exercer sur eux une influence directe, ils auraient la certitude de subir sans remède la plus détestable tyrannie.

LA CAUSE DE PIE IX

Nous avons reproduit la pétition adressée au Saint-Père par plusieurs évêques d'Italie pour l'introduction de la cause de béatification de Pie IX. Dans le journal qui nous avait apporté ce document, le nom de Mgr MARANGONI, évêque de Chioggia, ne figurait pas parmi les signataires de la pétition. Ceux qui connaissent Mgr Marangoni et son profond attachement à Pie IX, sa vénération pour le glorieux Pontife, pouvaient s'en étonner. Nous apprenons que cette omission n'existe pas sur la pièce originale, et nous nous empressons de la réparer ici, persuadé que Mgr Marangoni considèrerait comme un outrage de ne pas figurer dans un acte où il s'agit de glorifier l'immortel et incomparable Pie IX.

LE PORTRAIT DU SAINT-PÈRE

C'est avec un véritable bonheur que nous voyons se continuer les demandes des portraits oléographiques de Pie IX et de Léon XIII. Nos lecteurs comprennent qu'on ne saurait trop répandre dans les familles ces tableaux qui rappellent à tous les traits vénérés du glorieux Pie IX et du grand Pape dont le règne prolonge si admirablement le pontificat qui fut le plus long de tous, après celui de saint Pierre. Il est bon que l'enfant, que la jeunesse, que tous aient sous les yeux ces majestueuses et vénérables figures ; leur vue arrache l'âme aux préoccupations de la terre, elle est comme une prédication vivante de l'action de l'Église.

On nous a, à ce sujet, soumis une idée que nous nous reprocherions de ne pas faire connaître. Nous voici à l'époque de la distribution des prix. Ces prix consistent ordinairement en livres, quelquefois en images ; n'est-ce pas l'occasion de faire pénétrer dans un plus grand nombre encore de familles les portraits de Pie IX et de Léon XIII? Nous pensons qu'il nous suffira d'avoir exposé cette idée, pour que les directeurs d'écoles et les maîtres de pensions jugent s'ils peuvent la réaliser.

Nous sommes de nouveau en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui nous seront adressées. Nous répétons que, afin de favoriser le plus possible la diffusion si désirable des portraits de Pie IX et de Léon XIII, nous continuerons de les livrer, collés sur toile et soigneusement enveloppés sur un rouleau de bois, moyennant *un franc cinquante centimes* l'exemplaire, *à toute personne,* abonnée ou non des *Annales catholiques,* qui nous en fera la demande accompagnée d'un *mandat-poste* de la valeur d'autant de fois 1 fr. 50 c. qu'elle désirera avoir de portraits.

S'adresser à M. P. Chantrel, administrateur des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371.

LE DENIER DE SAINT-PIERRE.

On a lu, dimanche dernier, dans toutes les Églises de Paris, la Lettre pastorale suivante de Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, au clergé et aux fidèles de son diocèse pour leur recommander l'œuvre du Denier de Saint-Pierre :

Nos très-chers frères,

Quand la nouvelle de la mort de Pie IX nous fut annoncée, nous partîmes aussitôt pour Rome, afin de rendre un dernier hommage à la mémoire de ce grand et saint Pape, et de prendre part au conclave appelé à lui donner un successeur. Obligé de quitter la ville sainte dès le lendemain de l'élection, nous n'avions pu que demander au nouveau Pontife de bénir l'Église de Paris. C'était un besoin pour notre cœur d'entretenir plus longuement le Père commun des fidèles, de lui faire connaître l'état de notre diocèse, de recevoir ses conseils et de lui porter vos vœux. C'est ce devoir très-doux que nous venons de remplir, et nous sommes heureux de pouvoir vous transmettre de nouveau les paternelles bénédictions de Léon XIII. A cette même place où tant de fois nous avions vu et vénéré Pie IX, nous avons retrouvé celui qui continue non-seulement son ministère suprême, mais ses vertus et son admirable constance dans le malheur.

Vous aimerez, N. T.-C. F., à recueillir tout d'abord de notre bouche l'assurance que, en dépit des rumeurs répandues par les nouvellistes, le Souverain-Pontife jouit d'une bonne santé, qui résiste

à ses immenses travaux et aux épreuves d'un séjour que les circonstances transforment en une véritable captivité.

Vous ne serez pas moins touchés d'apprendre l'accueil plein de bonté et d'affection qu'il a daigné nous faire, ainsi qu'à plusieurs membres du clergé de Paris qu'il nous a permis de lui présenter dans notre première audience.

Après nous avoir entendu sur les besoins et la situation de notre Église, le Saint-Père a bien voulu nous initier à son tour aux sollicitudes de tout genre qui l'assiègent. Dans un entretien prolongé où son âme de pontife et de père s'ouvrait tout entière, il nous a laissé voir l'étendue de ses pénibles préoccupations. Nous venons aujourd'hui remplir auprès de vous un mandat sacré, en vous entretenant des peines et des nécessités du vicaire de Jésus-Christ.

La Révolution, en dépouillant le Saint-Siége de son pouvoir temporel, a laissé peser sur lui les charges anciennes et lui en a imposé de nouvelles qui sont véritablement accablantes : le Pape, qui est toujours pour le monde chrétien un souverain indépendant, bien que l'enceinte du Vatican marque les limites de l'empire qu'on lui a laissé, doit entretenir sa modeste cour, ses représentants auprès des puissances et la petite troupe qui garde son palais. La charité de Pie IX, noblement continuée par son successeur, a voulu ajouter à ce fardeau l'allocation de secours réguliers aux anciens employés du gouvernement pontifical dépossédés par la Révolution.

L'immense administration de l'Église romaine, avec ses nombreuses congrégations, qui sont comme les ministères où ressortissent les affaires spirituelles du monde entier, avait autrefois pour se soutenir les revenus des biens ecclésiastiques ; aujourd'hui les rentes qui sont servies n'offrent qu'une compensation précaire et insuffisante, et le Pape doit suppléer à ce qui manque.

C'est le sentiment de ces lourdes nécessités qui a donné naissance dans le monde catholique à l'œuvre si belle et si opportune du Denier de Saint-Pierre. Née il y a dix-huit ans, au début des spoliations du Saint-Siége, elle s'est développée avec le temps, à mesure que se continuaient les entreprises qui devaient aboutir à la suppression du domaine temporel de l'Église en Italie.

Depuis que le mal en est venu à ce dernier excès, ce n'est plus seulement le gouvernement du Pape qui se voit privé des ressources nécessaires, se sont les évêchés, les cures, les monastères, les œuvres pies, le clergé séculier, qui se trouvent atteints dans leurs conditions d'existence. En échange de ses biens sécularisés, l'Église

d'Italie en est réduite à recevoir quelques pensions, qui ne suffisent pas à préserver ses pasteurs du besoin et ses temples de la ruine ; encore faut-il s'estimer heureux quand le paiement de ces indemnités n'est pas subordonné à des exigences que la conscience défend d'accepter. En plus d'un lieu, les religieux et les prêtres dépossédés manquent du pain de chaque jour ; bien souvent ils sont privés même de l'aumône de la Messe.

Telle est, N. T.-C. F., la triste situation que les événements de 1860 ont commencée au-delà des Alpes et que ceux de 1870 ont étendue à tout l'État pontifical. Sur qui pèsent toutes ces charges nouvelles, sinon sur celui qui porte la sollicitude de toutes les églises ? A qui peuvent recourir tous ces évêques, ces prêtres, ces établissements charitables, si ce n'est à celui qui est leur père à tous, à celui pour la cause duquel ils ont souffert ?

Nous n'avons pas encore tout dit : à côté du bien qu'il faut entretenir sans les ressources qui abondaient dans le passé, il y a le mal, qu'il faut empêcher. Vous avez entendu, N. T.-C. F., les accents émouvants de la voix du Souverain Pontife réclamant naguère, dans une lettre au cardinal-vicaire, contre les mesures destinées à soustraire l'enfance, dans les écoles publiques, aux influences de l'éducation chrétienne.

Ces entreprises, que la raison condamne aussi bien que la religion, se multiplient dans la Ville sainte ; et c'est sur le Pape que retombe la charge des œuvres à créer et à soutenir pour lutter contre le danger de la perversion qui menace la jeunesse.

Ainsi, le Souverain-Pontife doit entretenir sa maison et les anciens serviteurs de l'État ; le chef de l'Église universelle doit pourvoir à l'administration générale de la catholicité ; le protecteur-né de l'Église d'Italie doit faire face aux besoins de nombreux diocèses ; l'évêque de Rome doit combattre l'invasion d'impiété qui menace son peuple.

Telle est la pesanteur du fardeau que le Pontificat suprême impose aux forces d'un seul homme !

Tous les bons catholiques ont compris depuis longtemps qu'il y a pour eux un devoir de prendre leur part de cette charge, qu'un saint Pape (1) appelait si justement *le joug de la servitude apostolique.* Entre toutes les nations filles de l'Église, la France s'est souvenue de son droit d'aînesse ; on l'a vue toujours au premier rang dans cette émulation de piété filiale et de généreuses

(1) S. Grégoire VII.

largesses. Aussi rien ne saurait rendre, N. T.-C. F., l'effusion de tendresse et de reconnaissance avec laquelle le Saint-Père nous parlait naguère des preuves de dévouement qu'il en reçoit tous les jours.

En présence des besoins grandissants, il ne faut pas que la charité s'arrête ; il faut qu'elle grandisse à son tour et qu'elle se surpasse. Pour décourager son élan, les ennemis de l'Église emploient toutes sortes d'artifices. Tantôt, comme au lendemain de la mort du vénéré Pontife Pie IX, il font courir le bruit que le Pape défunt laisse au Saint-Siège de grandes richesses, des revenus considérables qui rendraient désormais inutiles les sacrifices des fidèles. Tantôt, vous l'avez peut-être lu récemment dans quelque feuille publique, on représente l'œuvre du Denier de Saint-Pierre comme un moyen usé qui ne fournit plus que des ressources insignifiantes, sans proportion avec les besoins ; d'où l'on conclut que le Pape n'a plus qu'un parti à prendre, celui d'abdiquer ses droits et d'en venir à un accommodement avec la puissance civile.

Ces deux assertions contradictoires sont également inspirées par l'esprit de mensonge. Non, le Denier de Saint-Pierre n'est pas un moyen usé, car chaque jour la charité des fidèles fait pour l'alimenter de nouveaux prodiges. Mais il n'est pas moins faux de dire que Pie IX ait légué des trésors à son successeur. Pie IX avait l'âme royale autant que sainte : il recevait comme un pauvre et donnait comme un roi. Léon XIII continue la tradition de sa charité ; l'or ne s'arrêtera jamais longtemps dans les mains que Dieu a consacrées pour distribuer les bénédictions et les bienfaits.

Voilà pourquoi, N. T.-C. F., à mesure que les charges deviennent plus pesantes, la prévoyance du Chef de l'Église se préoccupe d'assurer, d'étendre et de régulariser les ressources que lui apporte votre piété. Pour répondre à la confiance de ce Père vénéré, nous exhortons dès aujourd'hui les personnes favorisées des biens de la terre à continuer ces généreuses offrandes, qui sont le plus noble usage qu'on puisse faire de la fortune : et prochainement nous vous proposerons par l'entremise de MM. les curés une organisation plus complète de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre. Sans rien changer à l'institution déjà ancienne des quêtes qui se font deux fois par an dans nos églises, nous chercherons à rendre plus certain et plus efficace le concours de toutes les bonnes volontés.

Nous savons d'avance avec quel empressement vous répondrez à

notre appel. Votre charité, toujours si prompte à justifier la confiance que nous mettons en elle, ne reculera pas devant de nouveaux sacrifices : car il s'agit cette fois d'une œuvre qui doit être placée dans notre estime au-dessus de toutes les autres, puisqu'elle est destinée à aider le Chef de l'Église dans l'accomplissement de la mission qu'il a reçue de Jésus-Christ.

Au reste, N. T.-C. F., les sacrifices qui vous sont demandés ne sont pas de ceux qui doivent peser à perpétuité sur votre dévouement. Il est impossible d'admettre que l'état violent qui les rend nécessaires devienne un état définitif. Les passions et les intérêts peuvent susciter pour un temps des hostilités contre l'Église ; mais dans une telle lutte, c'est la société civile qui a le plus à perdre, et il faut que tôt ou tard elle le reconnaisse. L'histoire de l'avenir répétera l'histoire du passé ; elle apprendra aux gouvernements et aux peuples qu'il n'y a pas d'ordre public sans moralité, pas de moralité sans religion, et que, l'Église étant la forme authentique de la religion, tous les coups qui l'atteignent ébranlent les fondements des sociétés. Déjà quelques symptômes favorables, sur certains points de l'Europe, permettent d'espérer un retour des esprits vers ces vérités essentielles. Si ailleurs ce rapprochement ne s'annonce pas encore, si, sous nos yeux mêmes, les passions antireligieuses paraissent plus exaltées que jamais, notre confiance dans l'avenir ne doit pas moins rester entière. Prions avec ferveur Celui qui dirige ou permet tous les événements, laissons passer la calomnie, lassons l'injustice par la patience, *faisons du bien à ceux qui nous haïssent*, et continuons à défendre les droits de l'Église et de son Chef, bien convaincus que c'est la meilleure manière de servir les intérêts de l'humanité et de ceux de notre patrie.

Notre présente lettre sera lue dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris, le 13 juillet 1878.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
Archevêque de Paris.

L'ART CHRÉTIEN

AUX EXPOSITIONS DE 1878

3me article (1).

Après les éloges que nous avons donnés à la Sainte-Cécile de M. Gautier, nos lecteurs ont dû penser que nous en avions

(1) Vo[illegible] numéros du 22 juin et du 6 juillet.

fait trop tôt la découverte et qu'il eût mieux valu en garder la jouissance pour la fin. Et cependant, puisque nous nous étions proposé de former « clandestinement » un salon de l'art chrétien, n'était-il pas naturel que nous nous empressions d'installer sur la cymaise une si admirable toile, représentant une des inspirations et des patronnes de notre art ? Ne devions-nous pas amener par la main au premier rang *l'Humilité* si bien interprétée par M. Michel ?

Certes ce n'est pas M. de la Boulaye qui nous en fera un reproche, car il est trop artiste pour ne pas savoir que son *Adoration des bergers* a des défauts qui la placent en seconde ligne. Il sait bien que sa Vierge a une tenue un peu négligée, que son enfant Jésus est un peu grand garçon et que saint Joseph n'est pas à son poste. Mais ce qu'il ne saura jamais trop, c'est que, en dépit de nos critiques d'ami, c'est un grand progrès pour lui d'avoir abordé uu sujet de ce genre. Pour devenir un maître, il faut produire des œuvres en rapport avec ses convictions. Nous l'avons dit à M. Michel, qui ne nous en a pas voulu, et nous le disons à M. de la Boulaye, qui nous en saura gré. Le voici dans la bonne voie et la vigueur de sa palette au service de ses sentiments lui assure un succès auquel nous applaudissons d'avance.

M. Zier, de Varsovie, n'en est pas à son coup d'essai. Il préfère la vie des saints et l'Évangile aux métamorphoses d'Ovide et aux fables de Florian.....

Si nous avions, sur les bords de la Loire ou ailleurs, un de ces jolis châteaux dominés par une élégante chapelle, nous ne saurions mieux commencer la décoration de notre petit sanctuaire qu'en y mettant la *Sainte Famille* de M. Zier. C'est un tableau charmant, d'un ton agréable et d'un dessin parfait. Dans la salle d'étude, nous voudrions admirer tous les jours la sainte reine *Marguerite d'Ecosse* faisant le catéchisme à ses enfants. Ce serait un exemple pour la maîtresse du logis et pour ses turbulents bambins.

Mais si nous avions à notre service un beau castel ou un simple manoir, nous nous serions probablement dispensé de venir cette année à Paris. Nous aurions eu moins chaud, mais nous n'aurions pas vu les *Sables de Franchard,* de

M. Coquand, et nous aurions perdu l'occasion de dire pis-que-pendre de ce chasseur qui est si bien à son plan que nous avons attendu un instant pour voir s'il s'en irait. Un chasseur dans un paysage, c'est comme une mouche sur un enfant qui dort.

Dans le ravin de M. Henri Zuber, les figures ne sont pas là seulement pour *donner l'échelle*. Le paysagiste a peint Dante et Virgile, et il semble avoir fait peindre son paysage par Dante lui-même. On frémit, quand on regarde un peu longtemps ce lieu sauvage qu'un monstre a choisi pour sa demeure et puis l'on se repose en admirant le *Soir d'automne* que le même artiste a si heureusement rapporté de Bretagne.

Après cela les *Blés couchés par l'orage* et le *Plateau du Haut-Bugey,* de M. Léon Dallemagne, sont bien un peu infériorisés, mais aucun de ceux qui ont senti les fleurettes et les buis des environs de Belley ne contredira aux éloges que nous donnons de grand cœur à ce peintre plein de talent et de sincérité.

Nous ne voulons pas stationner longtemps devant les paysages, ni surtout nous oublier sur le pont des Saints-Pères où M. Herpin a si admirablement appris par cœur un effet de lune et de bec de gaz, que nous avons admiré bien souvent.

Il nous faut éviter aussi les *Fleurs de cerisier double,* de M. Kreyder, car l'administration a fait mettre un cerbère auprès d'elles pour empêcher les amateurs d'en cueillir.

Nous voudrions courir ; mais comment ne pas s'arrêter un instant sur le rivage d'Yport, quand on a suivi le papillon de la fantaisie jusque-là et qu'on le voit s'élancer au-dessus de cette immensité vivante que M[me] Elodie La Villette sait si bien faire entrer dans son cadre? Le galet, la falaise, les mouettes et les lontaines voiles des petits bateaux de pêcheurs ont des charmes toujours nouveaux ; mais dans les marines en question, ce qui domine, ce ne sont pas les accessoires, c'est avant tout... la mer.

Maintenant, si l'on nous reproche d'être un peu sorti de notre programme, nous répondrons avec l'Écriture :

Benedicite, maria et flumina, Domino !

et puis, sans quitter les endroits frais et la compagnie des dames, nous rentrerons encore plus dans notre sujet en félicitant M[lle] Gardner de son *Moïse exposé sur le Nil.* Tout est bien fait dans ce tableau, depuis le ciel et le roseau d'Egypte, jusqu'au lointain palais des Pharaons. L'expression de douleur de la mère est parfaitement rendue, ainsi que le sentiment vague de la sœur aînée qui veut croire à l'impossible et ne voit pas, comme sa mère, le danger couru par le petit innocent. Moïse dort dans sa frêle embarcation aussi paisiblement que dans les bras maternels. Il est calme et abandonné, comme nous devrions l'être toujours, entre les bras de la divine Providence.

Nous ne saurions passer encore une fois dans le salon de sortie sans admirer la *Mort du Juste,* de M. Bruno Chérier. Il y a là des traditions d'école dont peu de peintres, hélas ! peuvent se glorifier. Orsel et Perin ont eu peu d'élèves parce qu'ils étaient de ceux qui suivent de préférence le chemin le plus difficile, mais aussi, la plupart de ces élèves sont devenus des maîtres et M. Chérier est un des bons.

GEORGES LAVERGNE.

Nous commencerons dans notre prochain numéro une série d'articles sur la science à l'Exposition.

LE TRAITÉ DE BERLIN

Le *Reichsanzeiger (Moniteur officiel de l'empire allemand),* a publié le texte français original du traité de Berlin. Malgré l'étendue de ce traité, qui contient 63 articles, les *Annales catholiques* le reproduiront, non-seulement à cause de son importance politique, mais aussi à cause de son importance religieuse. Nos lecteurs y remarqueront avec quel soin et quelle insistance les plénipotentiaires ont voulu sauvegarder la liberté religieuse. A l'article 5, on lit :

La liberté et la *pratique extérieure* de tous les cultes sont assurées à tous les ressortissants de la Bulgarie aussi bien qu'aux étrangers, et *aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.*

Cet article est répété cinq fois dans les mêmes termes: pour le Monténégro, art. 27 ; pour la Serbie, art. 35 ; pour la Roumanie, art. 44; pour l'ensemble de la Turquie, art. 62. Il en ressort que la liberté des cultes et leur *pratique extérieure* est assurée dans toute l'étendue de l'empire ottoman et des pays qui viennent d'en être détachés; cette liberté est telle, qu'en présence de certaines manifestations libre-penseuses et de certaines interdictions édictées par de simples maires, les Français seraient en droit de réclamer *la liberté comme en Turquie.*

En Turquie, en effet, comme dans la Bulgarie, le Monténégro, la Serbie et la Roumanie, les catholiques doivent avoir désormais « l'exercice et la pratique extérieure de leur culte entièrement libres ».

« Aucune entrave ne pourra être apportée à l'organisation hiérarchique des différentes communions ». — Le Pape sera donc libre d'organiser des diocèses ou des vicariats apostoliques, de nommer des évêques, sans qu'un Paul Ceresole puisse les exiler, comme en Suisse.

« Aucune entrave ne pourra être apportée à leurs rapports avec leurs chefs spirituels. » — Les catholiques auront donc la pleine liberté de leurs rapports avec leurs curés, leurs évêques et le Pape, sans qu'on les accuse sottement d'obéir à un pouvoir étranger. Le congrés de Berlin a reconnu que le pouvoir spirituel du Saint-Siége n'est étranger nulle part.

Il est probable que ni M. de Bismark ni la Russie ne songeaient à ce résultat du congrès de Berlin ; mais Léon XIII y avait songé ; nous avons vu qu'il avait prié les plénipotentiaires de la France et de l'Autriche de sauvegarder les intérêts catholiques en Orient : ces plénipotentiaires l'ont fait, c'est un honneur pour eux, et nous espérons que

l'Autriche et la France recevront la récompense de ce qu'elles ont fait.

Nous lisons à ce propos dans la *Voce della Verità* de Rome :

Le Vatican avait reconnu que les intérêts catholiques d'Orient étaient engagés dans l'œuvre du congrès. Comment prendre la défense de ces intérêts, puisque le Saint-Siège n'avait point reçu d'invitation ? Léon XIII ne s'est pas arrêté à cette difficulté. Dans sa sollicitude apostolique, il trouve un expédient pour faire parvenir jusqu'à Berlin sa voix autorisée en faveur des catholiques, et de cette façon il exerce un droit et il accomplit un devoir. Et cet expédient, comme on sait, a été une note diplomatique remise aux deux principales puissances catholiques, à l'Autriche et à la France.

Ces deux puissances ont accepté le mandat, et même elles se considèrent comme très-honorées de l'avoir reçu ; de cette façon, par leur entremise, Son Eminence le cardinal Franchi, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a pris la parole au sein du congrès, par la note qu'il a remise en son nom aux deux puissances déjà mentionnées.

La parole de Son Eminence le cardinal Franchi attira l'attention des diplomates réunis à Berlin, et, après avoir été entendue avec ce respect qui est dû au représentant de la plus sublime autorité qui soit sur la terre, elle fut pleinement approuvée par les plénipotentiaires. L'appel du Saint-Siège en faveur des catholiques d'Orient a été entendue, et il a reçu la sanction diplomatique du congrès.

En conséquence, on a reconnu l'autonomie de l'Eglise catholique en Orient ; on a consacré en faveur des catholiques de ces contrées la faculté de se constituer et de se gouverner en communautés libres ; et enfin on a admis la liberté pleine et entière pour les catholiques de communiquer directement avec l'autorité ecclésiastique, quel que soit le lieu où elle se trouve.

En signalant cet heureux résultat que le cardinal Franchi vient d'obtenir, nous ne pouvons nous empêcher de voir dans ce fait une preuve nouvelle du zèle intelligent et de l'habileté dont il avait déjà donné de si nombreux témoignages durant sa carrière et dans les circonstances les plus graves et les plus difficiles. C'est ainsi qu'il s'était mérité partout l'estime et la considération, et c'est là ce qui avait, à juste titre, donné à

Léon XIII l'idée de lui confier les hautes fonctions de secrétaire d'Etat.

En pensant à cet heureux succès obtenu par le Vatican au congrès de Berlin, nous avons l'espoir que ce ne sera là que le prélude de succès encore plus grands. Nous croyons, en effet, que la Providence réserve ces succès au Pontificat de Sa Sainteté Léon XIII, et cet espoir est fondé sur sa haute intelligence et sur ses éminentes vertus apostoliques, auxquelles les ennemis de l'Eglise eux-mêmes sont forcés de rendre hommage.

C'est ainsi que Dieu sait tirer le bien du mal, et qu'il a fait servir les armes russes à procurer plus de liberté à son Église.

(Nous commencerons dans notre prochain numéro la reproduction du texte du traité de Berlin.)

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

(Suite. — V. les trois numéros précédents).

Voici la fin du beau rapport de M. de Chamborant :

Le lendemain, voici ce qu'écrivaient les *Droits de l'Homme:*

« *Il faut écraser l'infâme*. Ce conseil de Voltaire était inscrit sur la bannière des écoles. Nous avons confiance que ce n'est pas un simple cri de ralliement, mais un programme d'action. »

Le journal le *Républicain* disait : « Paris a fêté Voltaire. Il a acclamé la libre-pensée et exprimé par sa grande voix que la *lutte contre l'infâme* n'était point finie. C'est à nous tous, qui dans la mesure de nos forces, tenons à nouveau de continuer l'œuvre de ce grand esprit, à nous inspirer de cette éclatante manifestation et à y trouver un encouragement pour persister dans la politique vraiment républicaine, celles *des principes, qui n'admet point de compromis entre le passé et la société moderne*, L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION. »

Toutes les feuilles révolutionnaires ont tenu le même langage.

La guerre à la religion est donc ouvertement déclarée; et à ceux qui croiraient qu'il n'est plus nécessaire de se préoccuper, parce que certains scandales publics ont été empêchés, un article, paru dans le *Bien public* du 30 mai, va répondre :

« Le Centenaire avait SURTOUT pour but de répandre à *des milliers d'exemplaires* le volume des Œuvres choisies de Voltaire.

» La fête du Centenaire ne termine point cette propagande. Loin de là, elle lui donne une nouvelle impulsion.

« Il faut que le livre de Voltaire se trouve dans chaque famille, *soit la base de toute bibliothèque, le bréviaire de tout jeune homme,*

le livre d'heures de toute femme. (Mouvement d'indignation prolongé.) C'est ce livre qui représente le côté utile, pratique du Centenaire. Une fête, c'est l'affaire de quelques heures, puis un souvenir ; le livre demeure. » (Émotion).

Ces paroles sont claires, Messieurs, et vous comprenez l'erreur de ces *optimistes quand même*, qui disent : Le Centenaire a complètement manqué, c'est une affaire finie ; car si l'œuvre à ciel ouvert est terminée, l'œuvre la plus dangereuse, l'œuvre souterraine et persistante commence. Vous le comprendriez encore mieux, Messieurs, si vous aviez lu le livre abominable dont il s'agit et dont la dernière partie, rédigée avec le plus odieux machiavélisme, n'est que trop bien faite pour chasser Dieu des consciences et les fidèles des églises. (C'est vrai ! Oui !) Vous comprendriez mieux pourquoi la *Société bibliographique* vous a demandé des souscriptions et vous en demande encore pour répandre les écrits capables de faire connaître la repoussante figure que la Révolution veut glorifier, et notamment les lettres de cet illustre et infatigable prélat qui, du même coup, a frappé si victorieusement Voltaire et ses principaux apologistes. (Applaudissements réitérés.)

Et maintenant, Messieurs, pendant ce temps, pendant que tous les chauds disciples de la Révolution attaquent Notre-Seigneur Jésus-Christ, que se passe-t-il dans ces régions plus tempérées où sont égarés des hommes honnêtes, dit-on, et même catholiques ? Oh ! sans doute, on reconnaît que dans le cours de sa trop longue existence, Voltaire a prononcé quelques mauvaises paroles, et on comprend, jusqu'à un certain point, que les *cléricaux* soient froissés ; mais en même temps on se hâte de le proclamer, l'influence bienfaisante du grand philosophe a produit un tel adoucissement dans les mœurs que tout naturellement elle a fait surgir un grand nombre d'adeptes pleins d'admiration et de reconnaissance qui, eux aussi, ont leurs droits. Alors, au nom de la liberté, croyant sans doute que la subtilité peut tenir lieu de justice, et le calcul lieu de conscience, on établit la balance égale entre Jeanne d'Arc et Voltaire, entre le bien et le mal, entre Dieu et le démon. (Sensation, applaudissements.)

En agissant de la sorte, en mettant les vérités saintes au même niveau que les erreurs les plus monstrueuses, on contribue à égarer la conscience universelle, on prépare le jour où, dans ce peuple excité contre le christianisme, il se lèvera toute une légion, prête à se précipiter sur les prêtres, en s'écriant, comme l'auteur de l'assassinat commis le jour du Centenaire de Voltaire : « JE VEUX TUER UN CURÉ AUJOURD'HUI. » (Émotion générale.)

La religion est-elle seule menacée, Messieurs ? Vos souvenirs se chargeront de répondre à cette question, et suppléeront, là comme ailleurs, à la réserve qui m'est imposée. Vous savez, en effet, que la robe du prêtre n'est pas la seule atta uée. Vous savez à qui les *épées*

d'honneur allaient autrefois et à qui elles vont aujourd'hui! (Sensation.)

Vous le reconnaîtrez donc sans peine: ce ne sont pas seulement les ministres de Dieu, mais les représentants de toutes les forces sociales que les révolutionnaires de principes dénoncent comme hostiles au bonheur universel; et, à ce danger, les hommes de compromis n'opposent que des concessions qui ressemblent à de la complicité. De sorte que, si cette fièvre pernicieuse n'est pas promptement coupée, il arrivera fatalement qu'au premier jour d'effervescence, le peuple, dans son implacable logique, après avoir trouvé ses premières victimes dans les églises, prendra les suivantes dans les prétoires et dans les casernes, en attendant qu'il aille en chercher partout. (Applaudissements.)

La conclusion pratique, c'est que la vérité est bien telle que la proclamait Mgr d'Orléans lorsque, dans sa dernière et décisive lettre sur le Centenaire, il s'écriait en parlant au poète déchu :

« Si vous connaissiez mieux le christianisme, vous sauriez que tout siècle qui rompt avec lui entrave la marche pacifique et progressive de l'humanité et court aux catastrophes.

« Si vous connaissiez mieux, je ne dis même pas le christianisme, mais l'histoire, vous sauriez qu'il n'y a pas eu un progrès dans les sociétés dont le christianisme n'ait été l'auteur; qu'il n'y a pas eu une réforme bienfaisante que l'Évangile n'ait inspirée aux hommes, qu'il n'ait lui-même introduit ou préparée dans les lois. »

On peut ajouter: Il n'y a pas eu une réforme révolutionnaire qui n'ait caché une *déception*, pas un principe de la Révolution qui n'ait abouti à un CRIME. (C'est vrai! c'est vrai! — Bravo!)

Messieurs, les arriérés de notre temps, les apôtres d'obscurantisme, ce sont ceux qui veulent greffer sur la société chrétienne les rêves malsains de philosophes corrompus, sans crédit, partout ailleurs qu'auprès des ambitieux qui exploitent, et des naïfs trop nombreux, hélas! qui se laissent exploiter. (Applaudissements.)

Pour trouver les vrais réformateurs, les gens de lumière, il faut les chercher parmi les hommes qui veulent faire marcher le monde, non pas selon les conceptions de tel ou tel de leurs semblables, être imparfait à la raison essentiellement limitée, mais conformément aux inspirations éternellement jeunes et vraies de ce Dieu qui est la source unique et infinie de toute perfection.

On ne peut pas tout à la fois servir Notre-Seigneur Jésus-Christ et célébrer Voltaire, aimer la France et chanter celui qui a profané sa plus sainte héroïne. On ne peut pas s'abandonner encore à ce rêve trop souvent caressé depuis un siècle, et qui consiste à faire de la révolution à dose modérée, assez pour flatter les passions de la foule et en profiter, pas assez pour lâcher le frein à ses fureurs. (Très-bien ! bravo !) Car, il n'est pas de compromis possible entre les droits

de Dieu, source de toute justice, et les revendications perverses de ceux qui, au moment où l'Europe et le monde étaient émus par un incroyable attentat bientôt renouvelé, trouvaient dans leur avant-garde un journaliste pour écrire :

« *Un fourbu de la vie, un irrité, un révolté* A TOUJOURS LE DROIT *de se lever un matin de mauvaise humeur et de s'offrir le luxe d'aller abattre une tête couronnée.* » (Sensation marquée.)

Non, messieurs, il n'y a pas trois routes logiquement ouvertes : il n'y en a que deux.

Ou bien, résigné à toutes les palinodies pour satisfaire une ambition d'un jour, il faut jeter par-dessus bord sa conscience d'homme et de chrétien, et se déclarer ouvertement partisan de la Révolution.

Ou bien, décidé à soutenir quand même la grande cause du droit éternel, il faut obéir à la voix de la Foi, qui est aussi celle du patriotisme, et rester enfant soumis de l'Église.

Croire à la vérité au dedans de soi-même, au foyer de la famille, dans les épanchements de la vie intime, et se couvrir au dehors du masque révolutionnaire, est une hypocrisie doublée d'une trahison envers Dieu, l'Humanité et la Patrie. (Nombreux applaudissements.)

Le seul moyen de contribuer efficacement au progrès du monde et à la restauration de la France, c'est de devenir, en tout et pour tout, consciencieusement catholique. (Nouveaux applaudissements.)

A la suite de ce rapport, vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, que nous vous proposions le double vœu suivant :

Le Congrès,

Considérant qu'il est indispensable que la doctrine de l'Église inspire non-seulement la vie intime des familles, mais aussi les actes des hommes publics et les lois des nations,

Emet le vœu :

Que les catholiques, instruits enfin par les leçons répétées de l'histoire, travaillent tous résolûment à une transformation chrétienne, qui seule peut donner à notre pays *la paix sociale, la liberté intellectuelle* et *la grandeur politique ;*

Considérant, en outre, qu'il est également indispensable de descendre sur le terrain pratique pour lutter contre la presse *antireligieuse* et *antisociale,*

Le Congrès émet encore le vœu :

Que tous les hommes de foi s'unissent pour continuer la propagande si décisive commencée contre Voltaire et l'étendent à la défense de tous les *principes*, aussi bien qu'à celle de toutes les gloires de la religion ou de la patrie odieusement défigurées par la Révolution. (Applaudissements prolongés.)

L'orateur est félicité par M. Chesnelong, président, qui, au nom de l'assemblée, le complimente chaleureusement sur son excellent rapport, où il a su montrer tout à la fois les délicatesses d'un homme de goût, l'émotion d'un homme de cœur, la fermeté et le patriotisme d'un homme de foi et d'un bon citoyen.

Les applaudissements qui ont accueilli ce rapport et les vœux qui sont exprimés, ont prouvé que la pensée de M. de Chamborant était comprise.

(La suite au prochain numéro.)

HISTOIRE D'UN INCONNU

XXIII

Où l'on reconnaît qu'il faut raisonnablement admettre des choses que la raison ne comprend pas.

(Suite. — V. le numéro précédent).

Au silence qui suivit ses dernières paroles, le curé vit qu'elles avaient fait une profonde impression sur son auditoire. Sans donner aux conversations le temps de s'établir, il reprit d'un ton grave et pénétré :

— Mes chers amis, je n'ai pas besoin de vous parler maintenant du mystère de la Rédemption, qui ne fait qu'un, pour ainsi dire, avec le mystère de l'Incarnation. Les souffrances et la mort de l'Homme-Dieu ont un prix infini, qui ont vengé la gloire de Dieu et rétabli l'homme qui veut bien s'appliquer ces mérites dans ses droits au bonheur éternel pour lequel Dieu l'avait créé. Jésus-Christ a souffert et est mort comme homme, il est ressuscité comme homme, mais Jésus-Christ est Dieu, et c'est ainsi que nous pouvons dire que Dieu a souffert et est mort pour nous.

Mais j'ai à vous parler d'un autre mystère au sujet duquel l'impiété se livre à de grossières plaisanteries, et qui paraît heurter plus fort encore que les autres la raison humaine ; j'ai à vous parler de l'Eucharistie, et je vous prie, mes chers amis, d'écouter religieusement ce que je vais vous dire. Dieu est infiniment puissant et infiniment bon ; dans tout ce qu'il fait, éclatent à la fois sa puissance et sa bonté. Il crée l'homme, quelle puissance ! il le crée pour être éternellement heureux en jouissant de la contemplation de Dieu, quelle bonté ! L'homme l'offense, et Dieu fait venir sa puissance au secours de sa bonté ;

il abaisse les yeux, j'oserais dire qu'il abaisse la divinité jusqu'à l'humanité : Dieu se fait homme pour sauver les hommes, Dieu meurt pour rendre la vie éternelle aux hommes. Mais cela est insuffisant pour sa bonté, pour cet amour qu'il porte à la créature qu'il a faite pour l'aimer, pour le servir et pour être éternellement heureuse avec lui.

Alors Dieu imagine une chose tellement au-dessus de toutes les conceptions humaines, tellement extraordinaire, que jamais homme n'en aurait imaginé une pareille. C'est vraiment une invention divine, une invention qui exige à la fois un amour, une bonté infinie, et une puissance infinie. Dieu a conversé avec Adam et avec les patriarches d'une façon toute transitoire, ce n'est pas assez pour lui ; Dieu fait homme a vécu au milieu des hommes pendant trente-trois ans, ce n'est pas assez ; tout cela est transitoire, tout cela ne satisfait pas son amour, qui est d'être avec les enfants des hommes ; l'œuvre de l'Incarnation et de la Rédemption est accomplie, mais elle ne serait plus qu'un souvenir, si elle ne continuait de s'accomplir jusqu'à la fin des siècles ; son passage sur la terre ne serait qu'un souvenir, s'il ne restait pas sur la terre jusqu'à la fin du monde. *Ayant aimé les siens*, dit l'Évangile, *il les aima jusqu'à la fin*, c'est-à-dire jusqu'aux dernières limites de l'amour, jusqu'à un point tel que jamais les hommes ne l'auraient imaginé ; il voulut, en un mot, leur donner une preuve de l'immensité de l'amour qu'il leur porte, et les obliger ainsi à l'aimer lui-même de toute leur âme et de toutes leurs forces.

Et il inventa l'Eucharistie, cet admirable mystère qui prolonge sa présence au milieu de nous, qui le rend présent à tous les hommes dans toutes les parties du monde, et qui en fait la nourriture même et le breuvage de l'homme. Avouez, mes amis, que voilà un témoignage d'amour qui surpasse tout ce qu'il est possible d'imaginer. Cherchez, voyez. Quelqu'un qui aime, se dévoue à la souffrance, au danger, à la mort pour la personne qu'il aime, et il nous est impossible de donner plus que notre vie pour la personne que nous aimons. Jésus-Christ, lui aussi, a donné sa vie pour nous, mais il a fait plus, il s'est donné lui-même, il se donne tous les jours, et, pour pouvoir se donner tous les jours, il n'a pas reculé devant les outrages, devant les blasphèmes dont ce témoignage d'amour devait être le sujet. Il veut être partout, dans toutes les églises, partout où il y a un prêtre, il veut être partout tous les jours, il veut partout être donné à tous. C'est le renouvellement

de son incarnation et de la rédemption dans tous les lieux du monde, à toutes les heures du jour et pour chacun de nous en particulier. Vraiment, quand on y réfléchit, on est comme écrasé sous une telle manifestation de l'amour de Dieu pour les hommes, et l'on trouve le mystère de l'Eucharistie bien moins incompréhensible que l'indifférence, que dis-je? que le mépris et la haine pour cet admirable et ineffable mystère.

On reproche souvent aux chrétiens, aux catholiques de croire à des absurdités, on leur reproche même de dire qu'ils croient tel et tel mystère précisément parce qu'il est absurde, *credo quia absurdum*, dit-on en résumant cela dans ces trois mots latins. Eh bien! mes chers amis, je ne dirais pas ici : Je crois parce que c'est absurde, mais, en prenant le mot dans un sens moins absolu, je dirais : Je crois, parce que cela surpasse ma raison, je crois parce que cela est tellement au-dessus de ma raison, que jamais homme n'aurait pu imaginer une pareille chose, et que, par conséquent, il n'y a que Dieu qui ait pu l'imaginer; et, si cela vient de Dieu, cela est vrai.

Ouvrons l'Évangile, mes amis, qu'y lisons-nous? « En vérité, « en vérité, je vous le dis, Moïse ne vous a pas donné le pain du « ciel, mais c'est mon Père qui vous donne le véritable pain du « ciel; car le pain de Dieu est celui qui est descendu du ciel et « qui donne la vie au monde. » A ces paroles de Jésus-Christ, les Juifs disent : « Seigneur, donnez-nous toujours ce pain! » Et Jésus leur répond : « Je suis le pain de vie; celui qui vient à « moi n'aura jamais soif. Je suis le pain de vie. Vos pères ont « mangé la manne dans le désert et sont morts; mais voici le « pain qui est descendu du ciel, afin que celui qui en mange ne « meure pas. Je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel. « Si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement, et *le « pain que je donnerai pour la vie du monde est ma chair.* » Là-dessus les Juifs se disputent entre eux : « Comment celui-ci, disent-ils, peut-il nous donner sa chair à manger? » Et Jésus leur dit : « En vérité, en vérité, je vous le dis : *Si vous ne mangez « la chair* du Fils de l'Homme, *si vous ne buvez son sang*, vous « n'aurez pas la vie en vous. Celui *qui mange ma chair et qui « boit mon sang* a la vie éternelle et je le ressusciterai au « dernier jour; car *ma chair est véritablement une nourriture « et mon sang est véritablement un breuvage*. Celui qui mange « ma chair et qui boit mon sang demeure en moi et je demeure « en lui. Comme mon Père qui m'a envoyé est vivant et que je

« vis par mon Père, de même celui qui me mange vivra aussi « par moi. C'est ici le pain qui est descendu du ciel ; ce n'est pas « comme la manne que vos pères ont mangée, et qui ne les a pas « empêchés de mourir; celui qui mange ce pain vivra éternelle- « ment... (1) »

Le langage de Jésus-Christ est si clair, que les Juifs en sont scandalisés : « Comment, se disent-ils, celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ? » Et il y a de ses disciples qui trouvent ces paroles si dures et si difficiles à admettre, qu'il se retirent de lui. Jésus-Christ ne les retient pas, comme il aurait pu le faire en leur disant qu'il ne leur parlait que par figure ; c'est donc dans le sens littéral qu'il faut prendre ses paroles.

Cependant les paroles du Sauveur étaient dures, en effet, et l'on pouvait se demander comment on pourrait *manger* sa chair et *boire* son sang, et cela, tout le monde, car il avait dit pour tous : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » Écoutez, mes amis, écoutez comment la puissance et la bonté infinies ont su réaliser ce mystère.

« Or, pendant qu'ils soupaient, dit l'Évangéliste, Jésus prit du pain, et, l'ayant béni, il le rompit et le donna à ses disciples en disant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps*. Et prenant le calice, il rendit grâces et le leur donna en disant : *Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés* (2). *Faites ceci en mémoire de moi* (3). » Et saint Paul, rappelant l'institution de l'Eucharistie, ajoute : « Faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous le boirez ; car toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne (4). » Voilà comment l'homme pourra manger la chair et le sang de Jésus-Christ : ce sera sous les apparences du pain et du vin qui, à la parole du prêtre faisant ce qu'a fait le Sauveur, seront changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Il n'y a plus de pain, il n'y a plus de vin, *ceci* est le corps, *ceci* est le sang de Dieu qui devient notre nourriture, et la parole du prêtre qui opère cette merveille, en vertu de la puissance divine, renouvelle en même temps le

(1) S. Jean, VI, 32-35, 48-59.
(2) S. Mathieu, XXVI, 26-28.
(3) S. Luc, XIX, 22.
(4) I Cor. XI, 23-29.

sacrifice de la Rédemption, qui se renouvellera ainsi jusqu'à la fin du monde.

Avons-nous mal compris les paroles de la sainte Écriture ? Oui, selon certains protestants qui prétendent que lorsque Jésus-Christ disait : Mangez, *ceci* est mon corps, buvez, *ceci* est mon sang, il montrait son corps et sans doute le sang qui coulait dans ses veines ; explication ridicule. D'autres ont prétendu que Jésus-Christ en disant : Ceci est mon corps, ceci est mon sang, voulait dire : Ceci signifie, représente mon corps ; ceci signifie, représente mon sang, et ces explicateurs, faisant les savants, affirmaient que Jésus-Christ, parlant en syriaque, avait été obligé de dire *ceci est,* au lieu de *ceci signifie,* parce que la langue dont il se servait manquait du mot *signifier ;* or, on a prouvé à ces savants que la langue syriaque, en cela plus riche que presque toutes les autres, possède précisément plus de quarante mots qui veulent dire *signifier.*

Au reste, il y a un moyen bien plus simple de savoir quel sens il faut donner aux paroles de Jésus-Christ, c'est de voir comment elles ont été comprises par les apôtres. Or, voici ce que dit saint Paul : « Quiconque mange indignement ce pain et boit « indignement ce calice du Seigneur, se rend coupable du corps « et du sang du Seigneur. Que chacun s'éprouve donc lui-même ; « qu'alors il mange ce pain et boive ce calice ; car celui qui « mange et qui boit indignement mange et boit sa condamnation, « parce qu'il ne discerne pas le corps et le sang du Sauveur (1). » Saint Paul s'exprimerait-il ainsi, s'il ne s'agissait que d'une figure qui rappelle que Jésus-Christ est mort pour nous ?

Les premiers chrétiens, instruits par les apôtres, croyaient la même chose, et leur croyance était telle, que les païens, se méprenant sur le mystère dont ils n'entendaient parler qu'en termes couverts, s'imaginaient que, dans leurs réunions secrètes, les chrétiens immolaient un enfant et qu'on mangeait du pain trempé dans le sang de cette victime.

Saint Justin, qui vivait au IIe siècle, et qui avait conversé avec des disciples immédiats des apôtres, a là-dessus un passage bien remarquable que je veux vous lire : « Lorsque nos prières sont terminés, dit-il, nous nous saluons par le baiser de paix. Alors on présente du pain et du vin mêlé avec de l'eau à celui qui préside l'assemblée des frères. Il les prend,

(1) I. Cor. xi, 27-29.

loue le Père au nom du Fils et du Saint-Esprit, et le remercie par de nombreuses oraisons d'avoir daigné jugé ces dons dignes de lui. Nous nommons cette nourriture Eucharistie. Ceux-là seuls peuvent y participer qui croient la doctrine que nous enseignons, et qui lavés de leurs péchés, sont régénérés par l'eau et vivent d'après les ordonnances du Christ. Nous ne considérons pas ces dons comme du pain et du vin ordinaires; mais, de même que Jésus-Christ notre Sauveur est devenu homme, et pour nous racheter s'est fait chair et sang, de même, conformément à la doctrine qui nous est révélée, la nourriture, bénie par les paroles que le Christ prononça lui-même, *devient la chair et le sang de Jésus fait homme, et nourrit par sa transformation notre sang et notre chair.* »

Il me semble, mes amis, que vous devez voir dans ce passage que la Messe était dite, à l'époque de saint Justin, à peu près comme elle est dite maintenant, et qu'on croyait alors que les paroles de la consécration, prononcées par le prêtre, opéraient ce changement de substance que nous exprimons aujourd'hui par le mot *transubstantiation,* et qui faisait que le pain et le vin étaient changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

Enfin, je vous dirai que les paroles de l'institution de l'Eucharistie sont si claires, que Luther lui-même, ce père du protestantisme, qui aurait bien voulu se débarrasser de ce mystère, qui l'effrayait, a reconnu qu'il fallait les admettre dans leur sens propre et non dans un sens figuré. Luther, qui avait démoli tant de vérités, s'arrête devant ces quatre mots : *Ceci est mon corps,* et déclare qu'il ne peut passer outre. « Je voudrais bien, dit-il, que quelqu'un fût assez habile pour me persuader qu'il n'y a dans l'Eucharistie que du pain et du vin; celui-là me rendrait un grand service. J'ai travaillé cette question à la sueur de mon front; mais j'avoue que je suis enchaîné, et je ne vois aucun moyen de sortir de là. Le texte de l'Évangile est trop clair. » Il dit encore, en parlant de ceux qui ne voulaient pas croire la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie: « Qu'ils apportent donc leur Bible, et qu'ils me montrent en quel endroit se trouvent ces paroles: *Ceci est le signe* de mon corps. » Il dit encore: « Les uns tourmentent le pronom *ceci,* les autres s'en prennent au verbe *est*, un troisième déchire le mot *corps* d'autres enfin traitent en bourreaux le texte tout entier. »

Vous le voyez, mes amis, le texte de l'Évangile est clair; il a été compris par les apôtres et par les premiers chrétiens tel

que nous le comprenons, et la clarté en est telle, que Luther lui-même, qui voudrait s'en débarrasser, s'emporte contre ceux qui ne veulent pas la reconnaître.

Ce n'est pas tout.

(La suite au prochain numéro.)

* * *

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE

25 juillet.

Décidément ceux qui avaient parié pour le cours de 120 ont perdu leur pari; le cours de 115 ne reparaît même plus, et l'on est heureux de se tenir au-dessus de 114. Une fois le Congrès terminé, on a vu qu'il ne terminait rien, mais qu'il commençait beaucoup de choses; première cause de baisse. Puis est revenu le bruit de la conversion du 5 en 4 1/2, et quoique, les Chambres étant absentes, on vit bien qu'on avait plusieurs mois devant soi, les rentiers n'en ont pas moins fait ce calcul qu'il valait mieux vendre maintenant pour 115 francs ou à peu près, des titres qui ne seraient plus, un peu plus tard, remboursés qu'au pair, c'est-à-dire à 100 francs; seconde cause de baisse. Enfin est venu le 3 0/0 amortissable, qui s'est jeté brusquement sur le marché, et qui l'a bouleversé; troisième cause de baisse.

Ce 3 0/0 amortissable, entré en Bourse à midi et demi, le 17 juillet, a fait faire tout de suite des folies. Comparé financièrement au 3 0/0 ordinaire, qui était aux environs de 77, il valait de 80 à 82 francs. Dès la première minute, on l'enlevait à 85, et comme les demandes étaient nombreuses, pressantes, sans limite de prix, il a été jusqu'à 87. C'était insensé, mais la faveur était à l'amortissable, et l'on ne raisonnait plus. Pour en acheter, on avait vendu du 5, et sa montée provoquait la baisse du reste. Depuis, on s'est calmé; on est redescendu à 84 et à 83,50; l'écart entre les deux 3 0/0 diminue sensiblement, cette diminution ira jusqu'au point où l'équilibre doit s'établir, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que 2 à 3 francs en faveur de l'amortissable.

A la Bourse d'hier, le 3 0/0 ordinaire, l'amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 77,15, à 83,75, à 95,50, et à 114,20.

—

On peut être curieux de connaître le budget de la ville de Paris, en voici un aperçu. Les évaluations qui viennent d'être proposées au Conseil municipal par M. le préfet de la Seine, se balancent sur la somme totale de 226,714,172 fr. 97 cent., comprenant 222,714,172 fr. 97 cent. de recettes et de dépenses ordinaires, et 4,042,500 fr. de recettes et dépenses extraordinaires. Voilà ce que les Parisiens ont à payer, sous une forme ou sous une autre, en dehors de leur part contributive au budget général de la France; ne sont-ils pas plus à plaindre qu'à envier ?

Le budget voté pour l'exercice 1878 se chiffrait par un total de 254,063,335 fr. 79 cent., dans lequel les recettes ordinaires figuraient pour 28,645,495.50 et les recettes extraordinaires pour 35,417,840.20. Les dépenses ordinaires s'élevaient, de leur côté, à 217,607,285.79 et les dépsnses extraordinaires à 36,456,050 francs.

La différence principale entre les deux exercices porte sur la partie extraordinaire du budget, encore alimentée comme recettes, en 1878, par le solde des ressources provenant de l'emprunt de 1876, ayant comme contre-partie, aux dépenses, la charge de grands travaux exceptionnels. L'exercice 1879 rentre dans le courant normal, tout en profitant d'une augmentation des recettes habituelles.

La dette municipale constitue toujours la plus grosse charge budgétaire. Elle exige un crédit de 106,370,478.09, inférieur seulement de 206,733. 37 à l'allocation votée pour 1878. Le service des emprunts prend la plus grosse part de cette dépense, dont le surplus couvre diverses annuités et les frais divers des emprunts, ces derniers en majeure partie remboursables par les porteurs de titres.

L'intérêt et l'amortissement des emprunts demandent une somme de 94 millions 356,165 fr. 60 c., soit à peu près autant qu'en 1878, où il leur a été fait une allocation de 94,479,227.60. La diminution provient de la suppression de tout crédit pour l'emprunt de 1872, dit de la Vanne, qui doit être entièrement remboursé cette année et qui avait encore pris, en 1878, une somme de 126,000 francs.

Les 94,356,165.60 demandés pour 1879, s'appliquent comme suit aux divers emprunts en cours :

Emprunt 1855-1860	10,591,867.50
— 1865	14,320,130 »
— 1869	14,322,048 »
— 1871	18,788,780 »
— 1875	11,361,230 »
— 1876	5,920,540 »
Annuité du Crédit Foncier	19,061,570 »
	91,356,165.60

Les produits de l'octroi, le plus beau fleuron des recettes municipales, sont évalués, pour 1879, à 126,703,100 francs, en augmentation de 4,499,850 francs, justifiée par les résultats acquis depuis le commencement de l'exercice en cours.

La situation financière est bonne ; malgré les grosses dépenses auxquelles il a à pourvoir, le budget ordinaire se solde par un excédant de 1 million 490,310.89, qui constitue un fonds de réserve plus que suffisant pour faire face à l'imprévu. Mais quel budget! Le budget de la Belgique, qui a 5 millions et demi d'habitants, ne s'élève qu'à 300 millions; celui du Brésil, qui a 10 millions d'habitants, et qui est quinze fois aussi grand que la France, ne dépasse pas 125 millions.

—

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau des recettes du Trésor pendant le premier semestre. Ce tableau offre un véritable intérêt. Les impôts directs sont d'un produit trop régulier pour mériter des observations. L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières a été toute l'année en baisse. Son produit semestriel est inférieur de 810,000 francs à la moyenne des trois dernières années. Il est de 17,662,000 francs.

La partie la plus intéressante du tableau est toujours celle qui concerne les impôts et revenus indirects. En voici le résultat général : les recettes ont dépassé, dans le premier semestre, de 33 millions 50,000 francs les évaluations budgétaires, et de 30 millions 196,000 francs les recettes de la période correspondance en 1877. Le chiffre des évaluations bulgétaires de l'exercice 1878 avait été forcé de 10 millions, en prévision de la plus-value devant résulter de l'Exposition universelle. L'excédant des recettes sur les prévisions ne doit donc pas être attribué à l'Exposition. Il résulte du progrés normal des recettes.

Voici les principaux articles sur lesquels l'année courante dépasse l'année dernière, et le chiffre de ces augmentations de recettes. Sucres, 14,135,000 francs. Cet excédant provient des sucres indigénes, qui ont donné près de 20 millions de plus que l'an dernier, tandis que la recette sur les sucres coloniaux et étrangers baissait de prés de 6 millions. Douanes : marchandises diverses, prés de 12 millions en plus; cette augmentation n'étonnera pas, si l'on réfléchit que nos importations ont dépassé, dans le semestre, de 310 millions le chiffre du premier semestre de 1877. Enregistrement, greffe, hypothèques : le progrès est d'environ un million et demi. Tabac : l'augmentation dépasse un million.

En fait de diminution, nous avons à signaler, en dehors des sucres coloniaux et étrangers, dont nous avons parlé, un chiffre important. La taxe de consommation des sels a baissé, en douane, de 1,766,000 francs. Il est vrai que la même taxe, en tant que contribution indirecte, a produit en plus 274,000 francs, ce qui diminue d'autant la perte.

On attendait avec intérêt le résultat budgétaire de l'abaissement des taxes postales et télégraphiques. L'effet s'est produit dans deux sens opposés. Quant aux postes, la recette, comparée à celle de l'an dernier, a diminué de prés de 2 millions et demi, tandis que pour les télégraphes elle s'est accrue de 738,000 fr. Ainsi la réforme télégraphique a, dès à présent, réussi, mais il faut encore attendre, quant aux postes, que l'augmentation du nombre des lettres ait compensé, et au-delà, l'abaissement du tarif.

En somme, le progrès de nos recettes se soutient, malgré la stagnation des affaires dans le monde entier.

—

Le temps qu'il fait est tout ce que l'agriculture peut désirer de mieux; mais ce beau temps est trop tardif pour réparer

complètement les avaries causées aux blés par la verse, la coulure et la carie. La réparation sera donc incomplète, elle ne sera pas pour cela inefficace.

Les nouvelles relatives aux moissons continuent de laisser dans l'incertitude la question des rendements. Les probabilités sont pour une petite moyenne; on s'attend à de graves déficits dans les blés versés; qui sont presque partout en plus grande quantité que les blés intacts, excepté dans la région du Nord, où toutes les récoltes sont fort belles.

De l'ensemble des nouvelles du Centre, du Berry, de la Beauce, du Limousin, il semble résulter que l'on compte sur une médiocre récolte pour les blés. Il y aura moins de grain que l'an dernier, mais la qualité sera un peu meilleure. Partout, au contraire, les avoines donneront une récolte d'une abondance exceptionnelle.

En Bourgogne, faibles rendements des blés et des orges; avoines abondantes. En Basse-Bretagne et en Vendée, la rouille et la verse ont fait beaucoup de mal aux blés. Cependant, en Bretagne, il y a des cantons où le retour du beau temps donne l'espoir d'une récolte satisfaisante.

Les blés qui ont traversé une telle crise, à l'époque de leur floraison, ne peuvent être bien appréciés qu'au moment des battages. Alors seulement on pourra savoir ce qui sortira de ces épis.

Sur les marchés, les tendances sont toujours à la hausse, ce qui arrive habituellement à cette époque de l'année, où les cultivateurs, occupés à la moisson, restent éloignés des marchés. Ces tendances s'accentuent davantage, à cause de l'incertitude où l'on est sur le rendement des épis; mais on peut espérer que les prix ne s'élèveront pas jusqu'à une trop dure cherté. Demandons à Dieu la continuation de ce temps, profitons-en pour réparer tout ce qui est réparable, et, surtout, opérons ces réparations morales qui sont toujours possibles et qui valent d'incalculables millions. A. F.

La Société générale de Librairie catholique.

Le succès de la souscription aux obligations de la *Société générale de Librairie catholique* a dépassé les espérances de tous. Ce succès, obtenu sans le secours d'aucune banque, a réjoui tous les bons esprits. Il a pour causes principales le crédit acquis par la Société, la vitalité de l'esprit catholique et l'abondance actuelle des capitaux disponibles. On ne sait plus où trouver, pour son argent, un placement sûr et rémunérateur. La Rente et les obligations garanties par l'État ne rapportent presque rien. Ainsi le nouveau 3 0/0 amortissable s'est négocié, dès le premier jour, à des prix tellement élevés que les petits rentiers doivent s'en éloigner.

Un coup d'œil sur le revenu des rentes et des principales obligations fera mieux comprendre nos dires:

Le 3 0/0, à 77, rapporte 3.89 0/0
Le 3 0/0 amortissable rapporte environ (peut-être moins) 3.97 0/0
Le 5 0/0, à 116 . . . . 4.31 0/0
Les obligations des grandes Compagnies à 355 . . . 3.94 0/0
Les obligations Ville de Paris en moyenne . . 3.60 0/0
Les obligations foncières, environ 3.40 0/0

Les hauts cours parlent éloquemment, il est vrai, en faveur du crédit de l'Etat ; mais ils ne font nullement l'affaire de l'Epargne qui veut, pour les capitaux, qu'elle place un revenu avantageux. Aussi ne faut-il pas être surpris, en voyant les petits capitaux se porter avec empressement vers une entreprise industrielle, honnête et prospère qui lui donne une rémunération suffisante. Bref, pour en venir à la *Société générale de Librairie catholique,* la souscription a été plus que couverte et, forcément, on ne pourra délivrer aux souscripteurs tous les titres qu'ils ont demandés. Il est entendu, cependant, que la Société offrira de ses actions en échange de ses obligations qu'elle ne pourra délivrer. Mais, comme le nombre d'actions dont elle dispose est restreint, nous engageons les souscripteurs à se hâter de solliciter l'échange.

En acquérant des actions de la *Société générale de Librairie catholique,* on fait, à la fois, un bon placement pour le présent et une excellente affaire pour l'avenir.

Si les obligations représentent le magnifique immeuble qui va s'élever, 76, rue des Saint-Pères, les actions représentent, elles, des marchandises de grande valeur, une clientèle dévouée et innombrable, un fonds commercial en pleine prospérité.

Les actions de la *Société générale de la Librairie catholique,* entièrement libérées à 500 francs, ont un revenu assuré de 25 francs d'intérêt par an, plus un dividende fixé par le Conseil d'administration, selon le chiffre des bénéfices réalisés annuellement. (Durant le dernier exercice, la Société a vu ses actions réaliser un bénéfice de 9 0/0) En un mot, au point de vue de la sécurité du placement et du rendement des intérêts, les actions de la *Société générale de Librairie catholique* valent tout autant que les obligations et, de plus, elles offrent l'avantage de la *participation aux bénéfices sociaux.*

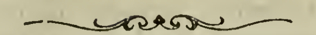
L'Epargne, et principalement l'Epargne catholique, doit donc se porter sur cette valeur de préférence à toute autre. On a dit avec raison, en plaidant contre l'exportation de nos capitaux à l'étranger : *l'argent français aux affaires françaises.* Nous ajoutons, dans le même ordre d'idées : *l'argent français et catholique aux affaires françaises et catholiques.*

Toutes ces raisons nous font engager fortement nos lecteurs à demander des actions de la *Société générale de Librairie catholique.* Pour en obtenir, il faut s'adresser à M. Victor Palmé, 15, rue de Grenelle, à Paris.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Exécution progressive du traité de Berlin. — L'agitation en Italie. — Comment les républicains d'Italie s'apprêtent à défaire l'unité italienne. — Les élections d'Allemagne; progrès du socialisme. — Les centenaires en France; Paul-Louis Courier. — Une polémique en Belgique entre les journaux catholiques et la presse catholicolibérale.

1er août 1878.

Semaine de calme relatif, pendant laquelle il ne s'est point produit de grave incident nouveau. Le traité de Berlin s'exécute peu à peu: l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche-Hongrie est un fait accompli, et il paraît s'être accompli sans résistance; le gouverneur anglais de l'île de Chypre a pris aussi facilement possession de son poste; les troupes russes se préparent à opérer leur mouvement rétrograde; la Serbie et la Roumanie s'organisent; on va s'occuper de la principauté bulgare, et l'échange des ratifications aura lieu ces jours-ci. Il reste un point noir du côté de la Grèce, qui demande, en fait de rectification de frontière, beaucoup plus que la Turquie n'est disposée à céder. Si la Grèce est laissée à elle seule, il faudra bien qu'elle soit moins exigeante; si elle est exigeante, c'est qu'elle sentira quelqu'un derrière elle.

—

Sera-ce l'Italie? On le dit, et le mouvement pour l'*Italia irredenta,* qui ne s'apaise pas, pourrait bien amener quelque complication nouvelle. En attendant, le plus embarrassé est le gouvernement italien, qui sait bien que l'Allemagne ne consentira pas à l'annexion de Trieste et de Trente à l'Italie, et qui se voit exposé à aller beaucoup plus loin qu'il ne voudrait pour éviter une crise intérieure. La couronne d'Humbert Ier n'est pas une couronne de roses.

La *Décentralisation* de Lyon vient de faire connaître, à ce propos, un projet de confédération italienne républicaine qui n'est peut-être pas exécutable en tout, mais qui montre bien comment la Providence se prépare à faire démolir par les unitaires eux-mêmes l'édifice révolutionnaire et sacrilège qu'on

appelle le royaume d'Italie. D'après ce projet, l'Italie formerait une république fédérative composée de neuf États: la République cisalpine, répondant au Piémont; la République de Gênes, la République lombarde, la République de Venise, la République toscane, la République romaine, la République parthénopéenne ou de Naples, la République sicilienne et la République sarde. La diète se réunirait à Rome, centre de la confédération. Avec un peu d'attention, il n'est pas difficile de reconnaître que ces diverses républiques ressuscitent à peu près l'ancienne Italie avec ses principales divisions, Piémont, Ligurie (Gènes), Lombardie, Vénétie, Toscane, États Romains, royaume de Naples, Sicile et Sardaigne. Ce plan de confédération peut donc être regardé comme la préface de la rupture de l'unité actuelle. S'il se réalisait, après les troubles qui en seraient la suite, la diplomatie n'aurait guère qu'à le modifier légèrement pour rétablir les choses dans l'état violemment bouleversé par la Révolution. Ainsi, dirons-nous avec la *Décentralisation*, ce sont les fils de la Révolution qui, de leurs mains, renverseront le sinistre colosse; en examinant bien leurs projets, on est forcé de conclure: L'homme propose, Dieu dispose!

—

C'est bien encore Dieu qui dispose et qui s'apprête à faire triompher la justice dans l'empire même qui s'est formé d'après cette maxime: La force prime le droit. On ne connaît pas encore difinitivement, au moment où nous écrivons, le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en Allemagne, mais déjà on en sait assez pour savoir que le gouvernement allemand, tout en conservant peut-être la majorité, reçoit un rude échec et se trouve impuissant contre le socialisme qui fait d'effrayants progrès. Les résultats connus montrent ces progrès; il y aura dans le Reichstag nouveau une forte opposition, et le gouvernement ne pourra la vaincre, s'il ne veut pas s'avancer vers la Révolution, qu'en s'appuyant sur le centre, c'est à dire sur les catholiques. Il faudra donc que le prince de Bismark fasse au moins une partie du chemin qui mène à Canossa, car il devra reconnaître que la force matérielle ne suffit pas à contenir les passions antisociales. S'il s'obstinait dans la voie qu'il a suivie jusqu'à présent, il serait un exemple de plus de l'aveuglement qui frappe ceux qui persécutent l'Église et qui les mène à leur chute, lorsqu'ils croient aller au triomphe.

—

En France, la libre-pensée et la Révolution continuent la célébration de leurs centenaires, sans s'apercevoir qu'elles se condamnent elles-mêmes en montrant que les seuls héros qu'elles puissent célébrer comme leur appartenant sont des hommes dont tous les honnêtes gens doivent s'éloigner avec mépris. Elles ont eu Voltaire, le poète cynique, le mauvais citoyen, le menteur effronté, l'impudique vieillard; elles ont eu ensuite Jean-Jacques Rousseau, le sophiste sans mœurs, le mauvais père, le suicidé; elles viennent d'avoir Paul-Louis Courier, qu'elles ont été célébrer à Véretz, Paul-Louis Courier le pamphlétaire, qui passa sa vie à combattre la religion, à traduire de licencieux romans grecs, dont sa conduite privée retraçait plus d'une scène. Les célébrants principaux étaient MM. Edouard About, parfaitement placé pour la glorification du pamphlétaire, et Léon Renault, ancien préfet de police qui aurait fait arrêter Paul-Louis Courier, mais qui, passé à la République de gauche, n'a plus que de l'admiration pour l'homme qui bafouait la religion et qui combattait la monarchie légitime.

Il ne faut pas, en effet, se tromper sur le compte de Courier, comme le dit très-justement un correspondant de la *Décentralisation*. A la distance où l'on se trouve de lui, ses admirateurs croient peut-être facile de faire des légendes autour de son nom et de créer un Courier imaginaire, de tous points dissemblable du Courier véritable. Mais les œuvres de Courier restent, ses pamphlets et ses lettres. Sa vie est connue ; avant de faire fondre la statue élevée aujourd'hui à Véretz on eût bien fait de la relire.

Avant de commencer contre la Restauration la guerre redoutable des pamphlets, dans laquelle il n'a certainement pas été dépassé, Paul-Louis Courier faisait une guerre plus dangereuse en qualité d'officier d'artillerie. Sont-ce ces dangers qui ont fait de lui un déserteur au siège de Mayence ? Il est sûr tout au moins que cette désertion constitue un acte grave d'indiscipline, sinon de poltronnerie; mais elle n'étonne pas quand on retouve Courier en Italie pendant tout le premier Empire, négligeant complètement son service, et s'attirant, à diverses reprises, de sévères punitions de ses chefs.

Paul-Louis Courier fut donc un mauvais soldat, Courier pamphlétaire mérite d'être aussi sévèrement jugé. Malgré sa bonhomie affectée, Courier était aristocrate jusqu'au bout des ongles. Il polissait son style avec une patience incroyable, des

raffinements et des délicatesses de grand seigneur; il avait horreur du « populaire, » et dans ses domaines, il traitait ses subordonnés avec une rudesse fort éloignée de la plus vulgaire philanthropie.

Du reste, avant d'attaquer le gouvernement de Louis XVIII, il se montra dans les salons ministériels, et ce ne fut qu'à la suite de puérils froissements qu'il passa dans le camp opposé. D'humeur atrabilaire et chagrine, il rencontra sur son chemin le trône et les prêtres, et laissa tomber sur eux sa bile. Si quelqu'un l'eût pris par la main et l'eût jeté dans une autre direction, d'autres partis sans doute auraient éprouvé sa colère.

Voilà donc un homme qui n'a pas mieux su tenir sa plume que son épée. C'est justement sur lui que nos républicains se jettent pour faire une manifestation. On n'est pas plus maladroit.

Il est bon de remarquer, au surplus, que les œuvres de Courier ne sont pas écrites en faveur de la République. Courier restait monarchiste tout en attaquant les Bourbons, qui, sans doute, n'avaient pas voulu l'apprécier à sa juste valeur. Il appartenait à l'opposition, mais ses visées n'allaient pas plus loin que la Révolution de 1830.

Qui donc ont fêté les organisateurs de la fête de Véretz ? Est-ce l'écrivain, qui est certainement remarquable ? Non, les républicains n'ont pas de pareilles attentions pour la littérature. Est-ce l'insulteur de l'Église et des prêtres ? Probablement.

Il faut choisir entre ces deux alternatives. Ailleurs, on ne trouve qu'un déserteur et un bilieux sans convictions politiques arrêtées.

C'est ce dernier sentiment qui domine lorsque l'on fait de la vie de Courier une étude prolongée et attentive.

—

Nous devons, en terminant, dire un mot d'une polémique engagée en Belgique à propos des dernières élections. Le *Journal de Bruxelles,* organe du ministère tombé, dont les membres étaient catholiques comme hommes privés, mais qui croyaient devoir gouverner comme si la religion n'avait rien à voir dans les affaires de ce monde, prétend que la défaite des catholiques doit être attribuée aux exagérations, aux imprudences, à l'intransigeance des journaux catholiques qui déclaraient hautement qu'il faut s'attacher à la doctrine du *Syllabus* et s'efforcer d'introduire les principes catholiques dans les institutions civiles. On a ainsi effarouché les préjugés populaires, dit le *Journal de*

Bruxelles, et l'on a donné aux libéraux une force qui les a rendus vainqueurs. Comme la constitution belge, basée sur la liberté des cultes et sur la liberté de la presse, n'est pas conforme aux principe du *Syllabus,* on a dû croire que les catholiques sont les ennemis de la Constitution; de là, leur défaite. En somme, le *Journal de Bruxelles* estime que les catholiques ne doivent pas faire entrer les considérations religieuses dans la politique; il fait assez entendre que le *Syllabus* est très-gênant pour eux, et que le mieux est d'abandonner la thèse pour se tenir dans l'hypothèse.

Nous devons dire tout d'abord que le *Journal de Bruxelles* n'a trouvé que de rares adhérents dans la presse catholique de Belgique, mais que, pour son malheur, il a reçu, au contraire, de chaleureuses louanges de la presse libérale et libre-penseuse, ce qui est tout un chez nos voisins du Nord. La presque unanimité des journaux catholiques belges, et, au premier rang, le *Courrier de Bruxelles* et le *Bien public* de Gand, se sont élevés contre la théorie du journal catholico-libéral. Nos excellents confrères ont répondu avec grande raison : 1° que la constitution belge proclamant la liberté des opinions et se déclarant révisable dans certaines conditions, ce n'était pas aller contre la constitution de la regarder comme défectueuse et de préparer les esprits à l'améliorer dans le sens catholique; 2° que cette constitution proclamant la liberté religieuse ne pouvait interdire aux catholiques de se tenir aux enseignements de l'Église et par conséquent au *Syllabus;* 3° qu'en fait, on ne pouvait reprocher aux catholiques aucun acte contraire à la constitution; 4° qu'en fait, aussi, c'étaient les libéraux qu'on pouvait accuser de l'avoir violée en plus d'une circonstance et de travailler à la réviser dans un sens libéral et anti-religieux; 5° qu'en fait, encore, il fallait attribuer la chute du ministère et la défaite des catholiques bien plus à la faiblesse du ministère qui, croyait devoir gouverner absolument comme s'il était libéral et comme si les catholiques qui l'avaient porté au pouvoir n'avaient pas, par cela même qu'ils étaient la majorité, le droit constitutionnel d'appliquer catholiquement la constitution et la loi, ce qui, évidemment, avait affaibli le parti catholique et fortifié le parti libéral.

Il est certain que les honnêtes gens qui faisaient partie du ministère tombé à la suite des élections, en appliquant au gouvernement cette maxime du libéralisme que la vérité n'a pas plus

de droit que l'erreur, ni le bien plus que le mal, ont laissé en de trop nombreuses circonstances violer le droit de l'Église et des catholiques et qu'ils ont ainsi amené la chûte du parti qu'ils étaient chargés de faire prévaloir. Ils avaient sans doute les meilleures intentions du monde, et ils ont empêché un peu de mal, sans oser aller jusqu'à faire du bien, et c'est ainsi qu'après avoir détenu le pouvoir pendant huit ans, ils ont laissé la Belgique plus malade qu'au moment où elle s'était confiée à eux pour se relever. Ils ont gouverné très-correctement, ils ont favorisé la prospérité matérielle du pays, leurs adversaires n'ont pu leur reprocher aucun acte inconstitutionnel ; mais est-ce assez de s'abstenir de faire le mal ? ne faut-il pas aussi faire le bien? les intérêts moraux et religieux ne sont-ils rien pour un peuple ? est-ce gouverner que de laisser toute liberté, disons mieux, toute licence à la propagande du mal, sous prétexte que le mal a des droits constitutionnels égaux à ceux du bien ?

Ce qui vient d'arriver en Belgique est ce qui est arrivé en France, où il n'est que trop certain que c'est le libéralisme de quelques honnêtes gens qui a fait échouer les tentatives d'une restauration monarchique et fait descendre le pays, de degré en degré, à la situation lamentable où il se trouve. Ce n'est pas le pouvoir que les catholiques doivent ambitionner, c'est le bien qu'on peut faire avec la possession du pouvoir ; si, une fois arrivé aux affaires, on n'agit pas autrement que ceux qui ne sont pas catholiques, on n'a eu qu'une ambition vulgaire, dont les tristes résultats ne tendent pas à se faire sentir. Pour nous, c'est avec bonheur que nous voyons la majorité de la presse catholique de Belgique, suivant l'épiscopat, soutenir les vrais principes : cela prouve que la leçon des dernières élections n'est pas perdue, et que les catholiques ont le droit d'espérer un retour de fortune, qui sauvera leur pays, si les hommes d'État comprennent enfin mieux leur devoir et la responsabilité qu'ils encourent.

J. Chantrel.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Des dépêches télégraphiques de Rome annoncent que le cardinal Franchi est très-gravement malade. L'éminent secrétaire d'État a été atteint d'une fièvre pernicieuse. Le 30 juillet, les

symptômes sont devenus si inquiétants, que l'illustre malade a reçu les derniers Sacrements. Les nouvelles du 31 étaient meilleures ; une sensible amélioration s'était manifestée. Aujourd'hui, 1er août, le bruit court que l'éminent cardinal est mort. Espérons que c'est un faux bruit, et que Dieu nous conservera l'illustre cardinal qui partage avec tant de dévouement et d'habileté la lourde charge que les événements ont imposée à S. S. Léon XIII.

—

Nous savons, dit l'*Osservatore cattolico* de Milan, que NN. SS. les évêques de Parme, de Plaisance et de Borgo San-Donnino, qui relèvent immédiatement du Saint-Siège, ont déposé aux pieds de Sa Sainteté Léon XIII une supplique en langue latine, pour solliciter l'introduction de la cause de béatification de Pie IX, de sainte mémoire.

—

L'*Osservatore romano* annonce que mercredi dernier, 24, Mgr Cecconi, archevêque de Florence, a eu l'honneur de présenter à Sa Sainteté l'important travail qui lui avait été confié sur l'histoire du Concile du Vatican.

On sait qu'en vertu d'un bref très-flatteur, adressé par S. S. le Pape Léon XIII à Mgr Cecconi, Sa Grandeur a pu séjourner à Rome pendant ces derniers temps, à l'effet de mener à terme son travail historique. Il l'a achevé, en effet, et après l'avoir présenté au Souverain-Pontife, il est reparti pour son diocèse, où il a reçu un accueil des plus affectueux. Dès que le Saint-Père aura examiné le travail de Mgr Cecconi, la publication en sera commencée et poursuivie activement.

France.

Le Souverain-Pontife vient d'adresser au T. H. Frère Irlide, supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, le bref suivant en réponse à la lettre de félicitations qu'il en avait reçue au nom de l'Institut :

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique,

Les hommages que vous Nous avez offerts, au nom de toute la famille religieuse confiée à votre direction, Nous ont été d'autant plus agréables que, partout où vous travaillez à élever l'enfance et la jeunesse, vous vous montrez les dignes fils de cet homme vénérable qui se plaisait à se nommer publiquement *prêtre romain*, au moment

où l'hérésie du jansénisme se propageait, et qui vous a légué et fortement recommandé la filiale vénération et l'amour qu'il avait lui-même pour le Siège apostolique.

Et comme l'application que vous montrez à pénétrer profondément le jeune âge des principes de notre sainte Religion, en même temps que vous lui apprenez les éléments des sciences et des arts, au grand profit de la société, fait souhaiter aux évêques les secours de votre ministère, de même cela excite puissamment Notre bienveillance pour vous.

Mais plus vous êtes étroitement unis aux pasteurs de l'Église et à ce Siège du Pontificat-Suprême, plus vous travaillez activement et utilement à former les cœurs à l'amour de la Religion et des bonnes mœurs, plus aussi vous deviendrez nécessairement odieux à ceux dont tous les efforts tendent à dissoudre l'unité de l'Église, à corrompre radicalement les peuples, et à exclure Dieu des affaires humaines; c'est pourquoi vous devez expérimenter la vérité de cet oracle de Jésus-Christ: *Vous serez haïs de tous à cause de mon nom.*

Aussi, lorsque vous avez à supporter des mépris et des vexations, et que vous apercevez comme imminentes des calamités encore plus grandes, gardez-vous de craindre et de vous décourager, mais au contraire réjouissez-vous d'être trouvés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus-Christ.

Marchant donc sur les traces de Celui qui, pour le salut des âmes, a bien voulu être calomnié, outragé, crucifié, et souffrir la mort, employez avec plus de soin vos forces et vos talents à retirer l'enfance et la jeunesse des pièges de la corruption et de l'incrédulité, et à préparer ainsi une nouvelle génération qui restaure l'ordre depuis longtemps détruit.

Souffrant ainsi des persécutions pour la justice, vous serez bienheureux; car, par ce moyen, vous aurez très-bien mérité de l'Église et de la société civile, et c'est ainsi que le souvenir de votre zèle et de votre conscience restera en bénédiction.

Tels sont Nos vœux pour vous, et c'est pour cela que Nous demandons à Dieu pour votre Congrégation tous les secours célestes nécessaires et opportuns, pendant que, comme présage de ces biens et gage de notre paternelle bienveillance, Nous donnons très-affectueusement la bénédiction apostolique à vous, cher fils, et à toute la Congrégation que vous gouvernez.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mars 1878, première année de Notre Pontificat.

Léon XIII, Pape.

Ce témoignage d'affection de la part de Léon XIII à l'égard de ces admirables Frères des Écoles chrétiennes leur sera un gage de consolation au milieu de toutes les vexations auxquelles ils sont en butte de la part des hommes de la Révolution.

—

Diocèse de Belley. — Le 4 août, anniversaire de la mort du vénérable curé d'Ars, tombant, cette année, un dimanche, c'est le lundi 5 août qu'on célèbrera solennellement le dix-neuvième anniversaire du saint curé. Les cérémonies seront présidées par Mgr Marchal, évêque de Belley. Depuis quelques semaines, Ars a reçu de nombreuses et intéressantes visites. C'est d'abord un évêque d'Amérique, entouré de ses grands vicaires ; c'est ensuite Mgr de Langalerie et Mgr Richard, coadjuteur de Paris, qui sont venus tour à tour s'agenouiller sur la tombe du vénérable M. Vianney. Depuis, 80 pèlerins bretons et 180 pèlerins parisiens ont successivement édifié par leur concours et leur piété les habitants d'Ars.

Lyon. — La Commission de l'œuvre de Notre-Dame de Fourvière vient de publier sur la situation de l'œuvre une note très-intéressante, dans laquelle nous lisons :

Jusqu'ici, grâce à Dieu, la balance a pu être constamment établie entre les recettes et les dépenses de la grande œuvre de l'église votive de Notre-Dame de Fourvière.

En effet, d'après le dernier compte-rendu, depuis l'origine de l'œuvre en 1871, jusqu'au 1er mars 1878, les recettes se sont élevées à 2,236,773 fr. 05., et les dépenses à 2,085,459 fr. 75 c.

Mais aujourd'hui l'œuvre entre dans une phase où la richesse des matériaux doit, pour le présent exercice, augmenter considérablement le chiffre des dépenses.

S'il est permis d'espérer que les recettes de l'année couvriront, comme d'habitude, les frais ordinaires de construction et de matériaux courants, il est à craindre que le prix des colonnes, de leurs bases et de leurs chapiteaux en marbre et en granit, ne cause un notable déficit que devra constater le compte-rendu du 1er mars 1879.

Le total des frais de ces matériaux exceptionnels peut être évalué à 429,240 fr., sur lesquels environ 80,000 fr. ont été payés par le dernier exercice. Reste donc à pourvoir, pour l'année courante, à une dépense extraordinaire de 349,000 fr. en chiffres ronds.

Cet état de choses n'a rien d'effrayant ; car le surcroît de dépense dont nous venons de parler ne doit affecter que l'exercice actuel ; la Commission n'hésitera pas, s'il le faut, à contracter un emprunt. Mais il y a mieux à espérer de la générosité lyonnaise. Un grand nombre de personnes ont attendu, pour apporter à l'œuvre une large contribution, le moment où l'équilibre, si providentiellement maintenu, serait près de se rompre. Ce moment est venu.

Jusqu'ici, aucune souscription n'a été sollicitée. La Commission s'est mise à l'œuvre sans avoir un centime en caisse, et jamais

l'argent ne lui a manqué pour solder les comptes, à mesure qu'ils se présentaient. Aujourd'hui elle fait appel à toutes les sympathies et à tous les dévouements ; à ceux qui ont jusqu'ici différé leur offrande, comme à ceux qui ont la possibilité et la bonne volonté de la renouveler.

Et, afin de leur présenter ce sacrifice sous une forme attrayante, elle leur propose de l'appliquer au paiement de l'une des colonnes de marbre ou de granit et de leurs accessoires. Ce sera, dans le grand monument votif des Lyonnais, un témoignage particulier d'une famille envers Notre-Dame de Fourvière. Les noms des donateurs seront conservés dans les archives de la chapelle, sur un registre spécial.

Reims. — Mgr l'archevêque de Reims a béni solennellement, le mercredi 24 juillet, la nouvelle chapelle que la charité rémoise vient de donner aux Petites-Sœurs-des-Pauvres. Le P. Le Pailleur, le fondateur de l'Institut, et la Mère générale, la première née de toutes les Petites-Sœurs, étaient présents. Après l'accomplissement des cérémonies liturgiques, M. l'abbé Decheverry, dans une allocution adressée à Mgr Langénieux, a fait cet historique de la fondation de la maison de Reims :

Voici les petits commencements de cette maison de Reims. C'était au mois de novembre de l'année 1868. Une véritable dame, dont le nom est sur toutes les lèvres, blanchie sous le poids des années et du dévouement à toutes les œuvres de charité, s'inclinait sous la main de Mgr Landriot, d'ilustre mémoire : « Oui, allez, quêtez, demandez, vous recevrez et vous nous donnerez les bonnes Petites-Sœurs-des-Pauvres. Je bénis vos démarches, et voici la première pierre de la fondation. » Et le bon Archevêque relevait l'octogénaire quêteuse qui s'était péniblement agenouillée. La bénédiction et la première riche obole fructifièrent. Un mois après on achetait, avec les premiers 20,000 francs recueillis, une petite maison ; et le 18 janvier 1869, cinq Petites-Sœurs-des-Pauvres arrivaient à Reims, et dès le lendemain ouvraient leur pauvre petit Hôtel-Dieu à une *bonne vénérable,* qu'on installa comme on put parmi les grands embarras d'un mobilier... presque absent. Elle y dormit bien, et maintenant..... elle repose, depuis un an, dans le sein de Dieu, nous en avons la ferme confiance, car on vient ici pour bien mourrir : c'est le chemin du Paradis.

Aujourd'hui, Monseigneur, il y a tout ce que chacun sait et voit : un vaste terrain, une grande maison, plus de cent vieillards, et enfin cette chapelle qui complète l'œuvre, en attendant qu'il plaise à Dieu de donner au grain de sénevé de Reims, des rameaux plus étendus pour abriter tant d'autres oiseaux du ciel qui, chaque jour, frappent à la porte sans pouvoir entrer, hélas !

Cette chapelle est due, vous le savez, Monseigneur, au talent bien connu d'un architecte aussi habile que dévoué à l'œuvre, héritier du dévouement de M. Gosset, son père, aux Petites-Sœurs-des-Pauvres.

Voilà donc, Monseigneur, ce que la bonne ville de Reims a fait. La gloire en revient à chacun, car c'est l'œuvre de tous. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres ne sont que les petites servantes des pauvres vieillards qu'elles reçoivent au foyer de la famille, pourvu qu'ils soient bien pauvres, sachant bien que pour leur donner le pain quotidien, de toute main tombera dans la main de la petite Sœur mendiante, l'or du riche, le sou du pauvre, les provisions du marché, le marc de café des hôtels, et jusqu'à la soupe du soldat, grandes richesses, que le petit *âne traditionnel* conduit fièrement et joyeusement entre les mains habiles de la Sœur cuisinière.

Vous le voyez, Monseigneur, il faut remercier tout le monde puisque, selon l'expression du R. P. Fondateur,*tout le monde est si bon.*

Mgr Langénieux, dans une éloquente allocution, fit ensuite connaître d'une façon plus générale ce que sont les Petites-Sœurs et le bien qu'elles font.

Les Petites-Sœurs,dit-il en substance, comme nous le lisons dans le compte-rendu du *Bulletin religieux* de Reims, les Petites-Sœurs sont un remède de Dieu, leur œuvre affirme le Dieu providence qui veille sur l'Église et sur les sociétés. Depuis 87 ans, une crise effroyable travaille la France et le monde entier. Qui dira les angoisses de l'Église? Elle est invulnérable sans doute, et elle le sait, mais elle est mère, et comme une mère tient son enfant malade, l'Église tient dans ses bras la société, cherchant le remède pour la débarrasser des maux qui l'oppriment.

Les Petites-Sœurs sont un remède d'une actualité saisissante. Monseigneur en raconte ici l'origine, l'honneur que sa jeunesse a eu de voir l'œuvre à son berceau et le fondateur aux premiers jours de ses essais charitables.

Là-bas, sur les bords de l'Océan, le naufrage prive souvent un vieux père de l'aide de ses enfants ; un jeune vicaire se dit : Je consacrerai ma vie aux vieillards abandonnés; deux âmes se présentent pour participer à son œuvre, bientôt on a réuni douze vieillards. Ma jeunesse, dit son Excellence, a eu l'honneur d'être conduite vers ce rivage béni, et maintenant que la Providence m'a fait grandir dans la sainte hiérarchie, celui que je bénis comme Père, il m'a bénit autrefois comme son fils, il a été mon Père spirituel, mon confesseur ; j'ai vu les Petites-Sœurs conduisant leurs vieux matelots et allant quêter avec eux ; on leur donnait un liard, quelquefois jusqu'à trois liards; j'ai vu un vieillard dévidant un à un les fils de cordages usés, et

gagnant ainsi quelques sous par semaine. Voilà comment l'œuvre naquit, ainsi naît sous le beau soleil de Dieu, du gland qui tombe inaperçu, le beau chêne de nos forêts.

L'œuvre est aujourd'hui un grand arbre, la maison de Reims en est le cent soixante-neuvième rameau ; elle compte trois mille Sœurs dévouées aux soins de la vieillesse, et plus de vingt mille vieillards.

Vingt mille vieillards ! donc ce sont déjà des générations entières qui prient au ciel pour nous.

Rodez. — Mgr l'évêque de Rodez et Vabres, dans la lettre circulaire qu'il adresse à son clergé pour lui annoncer la retraite de 1878, écrit ces graves paroles :

Cette retraite, Messieurs et chers Coopérateurs, empruntera encore aux circonstances actuelles une importance particulière et une gravité exceptionnelle. Tout semble annoncer l'heure des grands déchaînements envers l'Église. L'impiété déborde de toute part, le mépris de Dieu est à l'ordre du jour, l'orgueil humain n'a plus de limites : tout est attaqué, profané, ridiculisé, et ceux qui avaient reçu de Dieu et de la société mission de défendre la cause de Jésus-Christ et de son épouse mystique, se déclarent impuissants, ou passent à l'ennemi. Qui sait, Messieurs, si comme les fils de Mathathias, il ne faudra pas bientôt se lever pour les saints combats, se faire aux épreuves de toute sorte qui peuvent nous attendre ; et, en face de ces hypothèses qui ne sont point chimériques, avons-nous bien tous les secours nécessaires pour soutenir la lutte ? sommes-nous munis de toutes les préparations qu'elle peut demander ?

Venez donc, mes amis, vous retremper dans les saintes eaux de la méditation et de la pénitence, en aussi grand nombre que possible, venez fortifier le présent et prévoir l'avenir.

Tarbes. — Les pèlerinages se succèdent à Lourdes. Les pèlerins du Poitou y sont arrivés le 17 juillet. La *Semaine religieuse* de Poitiers raconte, sans les qualifier, deux faits merveilleux, arrivés, le premier, le 17 ; le second, le 18.

Une jeune fille de Boussais, du canton d'Airvault, avait été amenée à la Grotte bénie. Qui pourra dire l'état dans lequel elle y était arrivée ? Ses membres contournés, leur inertie, la pâleur de son visage donnaient à son corps l'aspect d'un cadavre. Tous ceux qui la virent entrer dans la piscine pouvaient se dire que si la foi n'était pas là pour tout expliquer, il faudrait conclure à la folie des parents qui avaient amené de si loin un être si frêle et quasi-expirant. Mais c'était la foi qui avait présidé à cette entreprise en apparence si téméraire ; et cette foi devait être récompensée. Aux chants et aux prières que s'élevaient vers Marie, pour intercéder en faveur de la pauvre malade, succèdent bien vite des cris de joie et de reconnaissance. La jeune

fille, tout à l'heure portée sur les bras de son père, sortait seule de la piscine, et reprenait le chemin de la Grotte pour ne plus guère la quitter qu'au moment du départ de notre pèlerinage. Elle se disait, elle se sentait guérie. De fait, plus de six cents témoins ont pu constater le changement subit et la persévérance du mieux qui s'était opéré chez l'enfant. — Notons, en passant, qu'il y avait, nous a-t-on dit, plus de huit ans que durait cette paralysie si prodigieusement guérie. — Le fruit principal de cette grâce obtenue fut la conversion d'un homme qui, vaincu par l'évidence autant que par l'émotion, déclara au premier prêtre se rencontrant sur son passage, qu'il n'était pas venu à Lourdes par piété ; mais qu'en face de ce qu'il avait vu, il confessait d'abord sa misère, et qu'il voulait faire l'aveu des fautes de toute sa vie, afin de pouvoir unir sa communion d'action de grâce aux justes actions de grâces de tout un pèlerinage si miséricordieusement traité par la sainte Vierge..

... Une autre jeune fille, de Persac, placée depuis quelque temps à l'*Hospice des Incurables*, avait obtenu de M. l'abbé de Montbron le privilège d'un voyage gratuit à la Grotte. Tout ce que lui avait dit un médecin chrétien de l'état de la malade, sa chaleureuse recommandation autant que ses généreuses propositions unies aux instances du pieux aumônier de l'établissement, l'avaient facilement amené à faire une concession qu'il avait eu le regret, à cause de l'exiguïté des ressources disponibles cette année, de refuser à beaucoup d'autres. La jeune incurable était privée de la voix. Caractériser sa maladie, serait chose difficile à un simple narrateur ; mais ce qu'il était facile de constater au départ et pendant tout le voyage, c'était l'impossibilité où était la jeune fille de proférer une seule parole. A son tour elle se plongea dans la piscine ; et ce fut merveille alors de l'entendre parler d'abord, puis chanter comme si jamais elle n'avait eu la moindre infirmité. Inutile de dire que les louanges de Marie étaient encore dans tous les cœurs, de même qu'on recueillait sur bien des lèvres le nom du docteur qui avait eu assez d'humilité pour confesser son impuissance, et assez de foi pour songer qu'un pèlerinage allant partir pour Lourdes, c'était le cas de confier à la sainte Vierge le soin de faire ce que l'art était impuissant à tenter, encore plus à réussir...

Étranger.

Allemagne. — Dans le consistoire du 15, le Pape a préconisé archevêque de Munich et évêque de Spire les deux dignes ecclésiastiques nommés à ces sièges par le roi de Bavière : le prévôt du chapitre d'Augsbourg, M. Steichele, pour Munich, et le prédicateur de la cathédrale de Munich, M. Ehrler, pour Spire.

C'est là, dit la presse libérale, un triomphe du roi Louis II, à qui Rome déniait le droit que lui confère le Concordat de nommer les évêques, droit que la persistance royale a fait reconnaître. Cette phrase est un audacieux mensonge; à aucune époque et dans aucun cas on n'a dénié au roi de Bavière son droit légitime de nomination des évêques.

Mais l'année dernière le ministre des cultes Lutz, un vieux-catholique, avait obtenu du roi la nomination, au siége de Spire, du doyen du chapitre des Théatins à Munich, l'ami et le successeur de l'ex-chanoine Dœllinger, le père du vieux-catholicisme, comme on sait. Sous ce rapport et sous un autre très-grave, le défaut de science, cette nomination ne fut pas agréée par Pie IX, qui déclara sur les instances qu'on lui fit que sa conscience lui défendait de donner l'ordination au doyen Enzler. Le roi comprit enfin les scrupules du grand Pape et il consentit à nommer un prêtre tout à fait digne d'occuper le siége de Spire, ainsi que l'a jugé Sa Sainteté Léon XIII.

Autriche-Hongrie. — L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche donne de bonnes espérances pour les catholiques de ces pays.

Sa Sainteté Léon XIII, écrit-on de Rome, voulant tirer parti des conditions éminemment favorables où la Bosnie se trouvera désormais placée par le fait de l'occupation autrichienne, a décidé d'envoyer dans ce pays des prêtres zélés et instruits, qui auront une mission religieuse à remplir auprès des peuples slaves sous le protectorat de l'Autriche.

Déjà antérieurement Mgr Strossmayer avait suggéré cette idée au Souverain-Pontife et insisté à plusieurs reprises pour qu'il y donnât sa haute approbation. Aujourd'hui que les conditions de cette province seront nécessairement changées, l'Église catholique y jouira d'une plus grande liberté et l'influence latine y prendra une force et une extension nouvelles.

Le gouvernement de la Bosnie est confié au général Philippowich. On remarque à ce propos qu'on a introduit à Rome, près de la Sacrée-Congrégation des Rites, en 1875, la cause d'un vénérable serviteur de Dieu, Bosniaque, du nom de Simon Philippowich? Le général a-t-il quelque relation de parenté avec ce pieux personnage, lequel, né en 1732, mourut en 1802, au couvent des Franciscains de Ripatransone, dans l'État de l'Église?

Frère Simon Philippowich, après avoir mené longtemps en

Bosnie une vie active et illustré son ordre par un grand zèle, se sentit appelé à la contemplation. Il vint en Italie et passa ses vingt dernières années dans ledit couvent de Ripatransone, où ses frères en religion ainsi que tout le peuple le considéraient comme doué de dons admirables; le procès ouvert devant la Sacré-Congrégation romaine révèle, d'ailleurs, soit du vivant du vénérable, soit après sa mort, des faits qui rendent certain le triomphe de sa cause.

États-Unis. — Le « Grand-Orient » de New-York vient de se séparer de la maçonnerie française, déclarée athée. Comme la grande loge anglaise, dont le prince de Galles est le grand-maître, le cénacle de New-York n'admet point que l'on puisse nier l'existence de Dieu Voici le texte de la motion qu''a fait adopter M. W. H. S. Stowel :

Considérant qu'il est arrivé à la connaissance de cette réunion que le Grand-Orient de France s'est permis d'effacer de sa loi organique l'ancienne stipulation exigeant la croyance à l'existence d'un Être suprême; considérant que cet acte est contraire à l'esprit et à l'enseignement de l'ancienne franc-maçonnerie et détruit l'un de ses principes fondamentaux; nous décidons que nous refusons de reconnaître comme franc-maçon quiconque aura été initié dans une loge où l'existence de l'Être suprême est ou niée ou ignorée.

Portugal. — Le Saint-Père a répondu par le bref suivant, dont nous empruntons la traduction à l'*Univers,* à une adresse d'adhésion absolue et d'entier dévouement de Mgr l'évêque de Porto à S. S. Léon XIII :

LÉON XIII, PAPE

Vénérable frère et bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

L'on raconte d'un de nos prédécesseurs exilé en haine de la foi au désert de Chersonnèse, qu'il dit aux fidèles qui se trouvaient là condamnés pour le même motif et persécutés : *Ce n'est pas à cause de mes mérites que le Seigneur m'a envoyé au milieu de vous pour prendre part à vos couronnes.* Ce n'est pas sans raison que Nous aussi, Nous croyons pouvoir répéter ces mêmes paroles avec toute la famille catholique, et avec vous, vénérable frère et très-cher fils; car les desseins de la divine Providence Nous ayant dans ces temps calamiteux placé à la tête de l'Église, Nous voyons presque partout les évêques, le clergé, les fidèles, en butte à une persécution moins acharnée, moins cruelle et moins sanglante peut-être qu'autrefois,

mais plus dangereuse, soit que l'on considère la haine contre la religion qui lui est particulière et qui l'enflamme, soit que l'on regarde les moyens astucieux et les artifices qui la font de plus en plus redoutable, soit enfin que l'on ait en vue la simultanéité avec laquelle elle s'étend dans le monde entier.

Nous aussi, Nous avons été envoyé pour prendre part à vos couronnes; mais, outre cela, notre mission est de venir au secours de ceux qui souffrent, de confirmer ceux qui vacillent, de servir à tous de phare lumineux, soit par la parole, soit par les œuvres. Dans de si pénibles circonstances, qu'est-ce que notre faiblesse, soumise à un aussi lourd fardeau, pourrait faire, si l'aide unanime et l'union intime des évêques et des fidèles ne Nous soutenaient pas?

C'est pourquoi, Nous avons été particulièrement encouragé par les protestations que vous Nous avez envoyées, non-seulement en Nous exprimant votre amour et votre respect, mais principalement en Nous témoignant le dessein de professer tout ce que professe et enseigne cette chaire de vérité, et de repousser et rejeter tout ce qu'elle réprouve et condamne. Or, cette adhésion catholique de l'intelligence et de la volonté des directeurs et des professeurs non moins que des élèves, sans parler de l'obéissance due au Vicaire de Jésus-Christ, est pour Nous, en réalité, une assistance considérable pour combattre les doctrines erronées et perverses qui sont la source de nos maux; car Nous ne pouvons pas douter que non-seulement les professeurs instruiront le nouveau clergé dans la science sainte et solide, en harmonie avec les doctrines du Saint-Siége, mais Nous sommes aussi assuré que ce même clergé, instruit aussi soigneusement, deviendra de tout point apte à réfuter les erreurs et à former le peuple à la vraie piété et aux bonnes mœurs. Et Nous ne saurions certes désirer rien de plus agréable pour Nous, de plus honorable pour vous, et de plus utile pour l'Eglise, que la constance et la réalisation de vos nobles projets.

Aussi, en accueillant avec beaucoup de reconnaissance vos sentiments de déférence, Nous demandons à Dieu de daigner confirmer et augmenter par des grâces nouvelles et plus abondantes celles qui vous a déjà été accordée. Comme augure de la protectiou divine, que Nous vous désirons et comme gage de Notre bienveillance spéciale, Nous vous donnons de tout notre cœur à vous, vénérable frère, à Nos bien-aimés fils et à tout votre diocèse, Notre bénédiction apostolique.

Fait à Rome, près Saint-Pierre, le 17 juin 1878, premier de notre pontificat.

LÉON XIII, Pape.

A Monseigneur Americo, évêque de Porto, et aux directeurs, professeurs et élèves de son séminaire (Portugal).

AU VATICAN

A la suite du consistoire du 15 juillet, le Saint-Père a adressé aux évêques préconisés qui se trouvaient présents une Allocution dont le texte officiel n'a pas été publié, mais dont le *Paese* de Pérouse a donné la substance. Voici la traduction du texte donné par le *Paese:*

Il nous est agréable, Nos très-chers Fils, de vous voir aujourd'hui en notre présence pour recevoir la divine mission de l'épiscopat. Notre cœur surabonde de joie dans le Seigneur et nous lui rendons dans l'humilité de notre personne les plus vives actions de grâces pour Nous avoir ainsi consolé par cette nouvelle phalange d'évêques, au milieu des angoisses qui oppressent notre cœur paternel.

Béni soit le Seigneur, qui pourvoit sa sainte Église de serviteurs fidèles et prudents. Hélas ! le monde fait une guerre acharnée à l'épouse de Jésus-Christ ! Des doctrines perverses, de mauvais exemples corrompent les esprits et les cœurs d'un nombre incalculable de mauvais chrétiens, qui ne voient plus dans l'Église, cette mère de la véritable civilisation, qu'un ennemi à combattre et à poursuivre par tous les moyens possibles.

Mais quoi ! Faudra-t-il donc vous effrayer, Nos très-chers Fils ? Non, allez au nom de Dieu au milieu des peuples que le Vicaire de Jésus-Christ désigne à vos sollicitudes pastorales. Allez au milieu des nations, nouveaux apôtres de l'Évangile ; recevez au nom de Dieu la glorieuse charge de continuer parmi les peuples l'enseignement chrétien qui leur fut d'abord donné par les douze apôtres de Jésus-Christ.

Allez, très-chers Fils, au nom de Dieu ! Vous rencontrerez des difficultés, vous aurez à combattre contre les mauvaises volontés. N'importe, ayez courage. Rappelez-vous que vous êtes évêques de cette Église *quæ ab ipso sumit vires animumque bello* (1).

Que les difficultés soient pour vous autant d'occasions précieuses pour montrer à l'Église votre ferme volonté d'accomplir la sublime mission de l'apostolat. Le Seigneur,

(1) Qui tire de la guerre elle-même sa force et son courage.

au nom duquel je vous envoie au milieu des peuples, vous donnera toute la force nécessaire pour résister aux ennemis de son Évangile et pour demeurer intrépides jusqu'à la mort dans les glorieux combats des enfants de Dieu.

Et pour que votre cœur soit dès maintenant réconforté par la grâce divine que j'implore de Dieu abondante et féconde, recevez, très-chers Fils, Notre bénédiction apostolique que, du plus profond de notre cœur paternel, nous répandons sur vous et sur les troupeaux confiés à vos soins.

—

S. Em. le cardinal Franchi, assisté de Nos Seigneurs les évêques d'Aquino et de Vintimiglia, a conféré le 21 juillet, au matin, la consécration épiscopale, dans la belle église de Sainte-Marie in Campitelli, à Mgr San-Felice, le nouvel archevêque de Naples, et à Mgr Theuret, grand aumônier de S. A. S. le prince souverain de Monaco, préconisé dans le dernier Consistoire évêque d'Hermopolis *in partibus* et administrateur apostolique de l'abbaye *Nullius* de Monaco. L'assistance était très-nombreuse. On y remarquait des députations du clergé, de l'aristocratie et du peuple de Naples, un certain nombre de familles du patriciat romain et plusieurs membres du corps diplomatique accrédité auprès du Vatican qu'avait gracieusement invité le commandeur Naldini, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du prince de Monaco.

Dans l'église de l'Apollinaire avait lieu à la même heure la consécration des nouveaux évêques de Montefiascone et de Nepi et Sutri, faite par S. Em. le cardinal-vicaire Monaco-Lavalletta. Là aussi l'assistance était nombreuse, et on y remarquait des députations des villes de Pérouse et d'Acquapendente, dont les nouveaux élus étaient archidiacres.

—

Dans l'après-midi, les différentes députations napolitaines, qui avaient assisté le matin à la consécration du nouvel archevêque de Naples, ont eu l'honneur d'être reçues en audience par le Saint-Père.

Le révérend chanoine Tranco lut une adresse latine pour

remercier Sa Sainteté d'avoir daigné mettre un si heureux terme au veuvage de l'Église napolitaine.

Le Saint-Père a répondu que son cœur se réjouissait de voir venir vers lui toutes ces députations napolitaines, et surtout d'avoir mis fin au veuvage de cette illustre église par l'élection d'un nouvel archevêque, Mgr San-Felice, qui avait reçu la veille la solennelle consécration. Il avait gardé le souvenir de la haute renommée de son prédécesseur, le cardinal Riario Sforza, et du respect et de l'amour vraiment particuliers dont l'entourèrent les Napolitains. La tâche du nouvel archevêque en était rendue plus difficile, mais il était persuadé que là sa science profonde, son grand zèle, son esprit ardent de charité, et surtout le secours des saints patrons de Naples, spécialement de saint Janvier, le rendraient bientôt aussi cher aux Napolitains que le cardinal Riario.

Ce généreux peuple napolitain en avait déjà donné des preuves dans ses adresses, ses lettres et ses pèlerinages à l'abbaye de Cava, où il est allé rendre hommage au nouveau Pontife. Il y a encore une autre preuve, dans la présence de ces délégués, auxquels Sa Sainteté peut donner l'assurance que le nouvel archevêque emportera dans son diocèse les plus droites et les plus saintes intentions de se vouer tout entier et de tout sacrifier au bien de son troupeau.

Puis Sa Sainteté bénit affectueusement les délégués, leurs familles et tout l'archidiocèse de Naples.

—

Une correspondance adressée au *Monde* donne ces intéressants détails sur une audience accordée, le 26 juillet, aux jeunes filles des écoles catholiques de Rome :

Ce matin, une audience solennelle a réuni au Vatican, dans la salle du Consistoire, les jeunes filles qui fréquentent les écoles catholiques de Rome, sous la direction des religieuses du Précieux-Sang, des Maîtresses-Pies, des Filles de la Charité et d'autres institutrices de différentes congrégations. Ces écoles, pour la plupart gratuites et destinées aux classes pauvres, sont soutenues par la munificence pontificale, et elles ont pour directeur général l'aumônier même de Sa Sainteté, Mgr San-

miniatelli, qui, en cette qualité, s'est trouvé présent à l'audience dont je parle.

A l'arrivée du Saint-Père dans la salle du Consistoire, les élèves de l'Institut de Saint-Louis ont exécuté une gracieuse cantate, puis l'une d'elles a débité avec une grâce parfaite une Adresse qui exprimait les sentiments de gratitude et de dévouement de l'assistance entière; enfin, des élèves des différentes écoles représentées à l'audience ont offert à Sa Sainteté quelques présents qui avaient le mérite spécial d'être l'ouvrage de leurs mains : une étole richement brodée, un carton également brodé et destiné aux objets de bureau, quatre magnifiques palmes de fleurs artificielles pour autel.

Le Saint-Père a accueilli avec une visible satisfaction ces témoignages d'affection filiale, puis il a prononcé un discours dans lequel s'est manifestée sa vive sollicitude pour la bonne éducation de la jeunesse. Il s'est d'abord adressé aux institutrices, et il les a exhortées à se conformer de plus en plus à leur sainte vocation par l'esprit de patience et de sacrifice. Il leur a dit aussi de puiser un constant motif d'encouragement dans le bien même qu'elles opèrent au profit de tant d'âmes innocentes pour les sauver de la corruption du siècle; ce motif de consolation, a ajouté le Saint-Père, a son complément dans la pensée du Ciel et de la copieuse récompense réservée à ceux qui élèvent dans les bons principes des âmes chères à Jésus-Christ.

Sa Sainteté a adressé ensuite la parole aux élèves et leur a recommandé d'apprécier par-dessus tout le grand bienfait de l'éducation chrétienne qu'elles reçoivent, tandis que tant d'autres jeunes filles croissent sans instruction ou, qui pis est, avec une instruction qui met en péril la religion et la vertu. Le Saint-Père leur a fait observer aussi l'importance de l'étude pour acquérir la connaissance des devoirs propres à chaque état, comme aussi pour fuir l'oisiveté et pour se procurer, au milieu des vicissitudes de la vie, un moyen honnête de soutien. Enfin, Sa Sainteté leur a recommandé l'amour de la retraite et de la modestie, l'esprit de docilité et d'obéissance et tout spécialement la piété envers Dieu, auteur de tout bien, à qui il faut demander par la prière l'abondance des fruits d'une bonne éducation.

Après avoir béni l'assistance, le Saint-Père a daigné encore parcourir les rangs et donner sa main à baiser aux élèves et à leurs maîtresses.

A ces témoignages de la sollicitude toute spéciale dont le Souverain-Pontife est animé pour la saine éducation de la jeunesse, il faut ajouter les subsides qu'il fait distribuer par son aumônier secret aux écoles pauvres de Rome, les mesures qu'il a adoptées pour que l'instruction religieuse soit largement donnée, et pour paralyser ainsi les effets de scandale dont la cité pontificale est le théâtre. J'apprends à ce sujet, dit le même correspondant du *Monde,* que S. Em. le Cardinal-Vicaire a fait connaître aux curés de Rome l'expresse volonté du Saint-Père de voir les institutions religieuses se multiplier sous toutes les formes, afin que nul ne puisse alléguer l'ignorance à titre d'excuse. C'est aussi la volonté du Saint-Père que les ecclésiastiques qui ont charge d'âmes mettent tous leurs soins à éloigner des écoles et des temples protestants ceux qui ont le malheur de les fréquenter.

UNE BÉNÉDICTION DU PAPE.

M. le chanoine Schorderet, fondateur de l'Œuvre de Saint-Paul, a reçu, le 20 juillet, une longue audience de Sa Sainteté Léon XIII. Le Saint-Père a béni et encouragé spécialement l'Œuvre de Saint-Paul ; il a béni par deux fois les œuvres entreprises pour la défense de l'Église ; les journaux que l'Œuvre imprime à Fribourg, la *Liberté* et L'*Ami du peuple,* et les publications éditées par cette Œuvre.

Voilà, en résumé, la dépêche qui a été adressée, à la date du 20 juillet, à la *Liberté* de Fribourg. Les *Annales catholiques,* éditées par l'Œuvre, à Paris, participent donc à cette bénédiction apostolique, qui vient confirmer celles qu'elles avaient déjà reçues de Pie IX, et nous savons que M. le chanoine Schorderet a fait connaître à plusieurs hauts personnages qui s'occupent de la presse quel est le but poursuivi par les *Annales,* et quel en est l'esprit de soumission et de docilité à tous les enseignements, toutes les directions du Saint-Siège. C'est un nouvel encouragement qui nous vient de Rome : nous en sommes profondément reconnaissant, et nous nous efforcerons de le mériter de plus en plus.

J. CHANTREL.

LES CATHOLIQUES FRIBOURGEOIS.

Dans l'audience qu'il a reçue du Saint-Siège, M. le chanoine Schorderet a déposé aux pieds de Léon XIII une Adresse du peuple fribourgeois. Cette Adresse avait été acclamée par plus de 20,000 personnes à l'occasion du pèlerinage fait, le 3 juin dernier, au tombeau du Bienheureux Canisius. C'est la magnifique profession de foi de tout un peuple qui croit encore que la liberté et la paix viennent de Jésus-Christ par l'Église. Nous reproduisons ce remarquable document :

ADRESSE

A SA SAINTETÉ LÉON XIII

Aujourd'hui, 3 juin 1878, les catholiques fribourgeois, au nombre de 20,000, accourus de toutes parts, célèbrent dans un élan de foi et d'amour, par un pèlerinage national, l'anniversaire sept fois séculaire de la fondation de la libre et catholique ville de Fribourg *(Frei-burg)* et la fête transférée du B. Père Canisius, qui fut comme le second fondateur de notre république, en la conservant et l'affermissant par ses prédications et ses exemples dans l'intégrité de la foi et dans la soumission à la seule véritable Église.

En déposant aux pieds de Votre Sainteté l'expression de notre amour filial, nous Vous remercions avant tout, Très-Saint Père, de la Bénédiction que Votre Paternité a daigné nous accorder, et nous nous faisons un devoir de porter au pied du trône pontifical l'hommage de notre soumission et notre adhésion pleine et entière à tous les enseignements de la Chaire infaillible de la vérité. Fidèles aux exemples de nos ancêtres, qui pendant sept siècles n'ont jamais été entamés par aucune des nombreuses hérésies et des schismes malheureux dont plusieurs cantons ont été victimes, nous voulons continuer à pratiquer dans l'intégrité de la doctrine et la suavité de l'obéissance la religion que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu révéler au monde et qu'il a confiée à la garde de son Église.

C'est pourquoi, toujours et dans ces derniers temps plus que jamais, les catholiques fribourgeois se sont attachés à écouter le successeur de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ. Ils ont

adhéré d'esprit et de cœur aux enseignements contenus dans les lettres encycliques de votre illustre Prédécesseur Pie IX et en particulier à la définition de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, qui a été une nouvelle affirmation de toutes les vérités de l'ordre surnaturel. Ils ont adhéré et ils réitèrent aujourd'hui leur adhésion absolue à l'Encyclique *Quanta Cura* et au *Syllabus,* actes par lesquels ont été frappées dans leurs multiples formes les erreurs du naturalisme, du rationalisme, et cette erreur subtile qui porte le nom de libéralisme catholique et qui s'évertue de nier ou d'affaiblir la légitime dépendance de l'ordre temporel vis-à-vis de l'ordre surnaturel. Ils remercient Votre Sainteté d'avoir, dès sa première Encyclique, rappelé tous les services que la société civile a retirés de sa soumission à l'Église catholique, présage des fruits heureux que produirait le retour des Sociétés humaines dans le giron de celle à qui Notre-Seigneur a donné les promesses de la vie présente et de la vie future.

Adhérant à la définition du Concile du Vatican, nous reconnaissons en Votre Sainteté un magistère infaillible pour tout ce qui concerne la foi et les mœurs et la discipline générale de l'Église. Nous condamnons les tentatives faites malheureusement dans plusieurs parties de la Suisse pour empêcher le peuple catholique de se soumettre à cette définition du Concile œcuménique. Nous condamnons également et nous réprouvons tous les essais du schisme par lesquels on s'est efforcé de soustraire une partie du troupeau à l'obéissance due au véritable pasteur, qui connaît ses brebis et que ses brebis connaissent. Nous condamnons et nous réprouvons les lois émanées de divers gouvernements et qui dénaturent la divine organisation de l'Église catholique, les mesures arbitraires par lesquelles ces mêmes gouvernements ont enlevé aux fidèles leurs légitimes pasteurs, leurs églises, leurs fondations et la liberté de servir Dieu, comme Dieu veut être servi et adoré.

Cette profession publique de notre foi, acclamée par ces milliers de pèlerins et jurée sur l'autel du B. Père Canisius, que Pie IX, en l'élevant sur nos autels, a donné pour protecteur à la ville qui a l'insigne gloire de posséder ses reliques ; cette profession publique de notre foi et ce serment solennel Vous seront agréables. Nous la déposons à vos pieds en sollicitant Votre bénédiction paternelle sur notre Vénéré Évêque, auquel nous sommes filialement soumis.

Bénissez les prêtres de cette cité de Fribourg, le clergé de cette insigne collégiale de Saint-Nicolas, si dévoué au Siège Apostolique dont il dépend immédiatement, si soumis à la doctrine romaine, et qui a, si souvent, et d'une manière si frappante, éprouvé les effets de la protection divine et de l'intercession de son glorieux patron et du B. Père Canisius, avec lequel il a été si fermement uni pour garder la foi à l'époque si troublée du XVI[e] siècle, comme l'annonçaient prophétiquement nos pères, lorsqu'ils inscrivaient au frontispice de leur église ces paroles que sept siècles de foi viennent de réaliser : *Protegam urbem hanc et salvabo eam, propter me et propter Nicolaum servum meum.* « Je protégerai cette ville et je la sauverai, à cause de moi et à cause de mon serviteur. » Bénissez aussi tout le clergé du canton si dévoué, si attaché aux doctrines romaines, et si fidèle à ses devoirs.

Bénissez nos dignes magistrats ; ils nous rappellent ces hommes vaillants qui présidaient aux destinées de notre République alors que le Père Canisius, insulté ailleurs, était reçu à Fribourg avec amour. Bénissez-les : ils viennent dans un acte officiel, où e patriotisme égale la foi, d'attirer l'attention de ceux qui au conseil fédéral président aux destinées de notre chère patrie Suisse, sur les souffrances de nos fréres du Jura et de Genève et d'autres cantons où la justice pleure et où se meurt la liberté des catholiques.

Nous déclarons, Très-Saint Père, que nous ne reconnaissons et que jamais nous ne reconnaîtrons pour évêques ayant juridiction sur nos âmes que ceux qui ont reçu du Siège apostolique l'institution et la légitime mission et qui resteront en communion publique avec ce même Siège apostolique.

Nous déclarons que nous reconnaissons et que jamais nous ne reconnaîtrons pour légitimes chefs de nos paroisses que les prêtres envoyés des évêques en communion avec le Saint-Siège; de ces seuls légitimes pasteurs, et non point d'autres nous consentirions à recevoir l'enseignement et l'administration des Sacrements.

Tout évêque qui se présenterait à nous en vertu d'un autre titre que la mission du Saint-Siège, tout prêtre qui se parerait d'autres pouvoirs que ceux conférés par les légitimes supérieurs existant dans l'Église catholique, seraient rejetés par nous comme des mercenaires : ils seraient chassés du troupeau comme des loups.

Nous reconnaissons dans l'Église une Société divine, souveraine et indépendante, jouissant du droit de conserver son organisation ; nous déclarons nulles et de nulle valeur les lois et les mesures par lesquelles des gouvernements, usurpant sur le domaine de l'autorité de l'Église, ont voulu ou voudraient dicter à nos pasteurs leurs enseignements, ou bouleverser la hiérarchie ecclésiastique en réglant, entre autres, d'une manière irrégulière et schismatique la forme de la nomination des pasteurs.

Nous déclarons que l'Église catholique, en tant que société souveraine et indépendante, a un droit qu'on ne peut lui contester sur tout ce qui sert à sa mission, et entre autres sur la liberté de son enseignement, sur la propriété de ses églises, de ses fondations et de ses bénéfices ; en conséquence, les lois et les mesures par lesquelles certains gouvernements ont soustrait aux fidèles et livré aux schismatiques ou confisqué au profit de l'État les édifices du culte, les biens des églises et des congrégations religieuses, sont pour nous aussi considérés comme une usurpation sacrilège de la propriété la plus sacrée et la plus inviolable.

Nous conformant aux directions venues réitérément du Saint-Siège et aux encouragements de nos légitimes pasteurs, nous déclarons être sympathiques et désirer promouvoir toutes les œuvres par lesquelles l'action catholique s'est exercée en notre temps et dans divers pays, et plus spécialement les pèlerinages, que Votre Sainteté, continuant les traces de son prédécesseur de sainte mémoire, a daigné récemment louer et encourager; les associations, telles que celles du *Pius-Verein,* les Œuvres de Saint-François de Sales et de Saint-Paul, qui ont reçu à diverses reprises les éloges et les bénédictions apostoliques; enfin les journaux qui défendent les droits de l'Église, journaux auxquels Votre Sainteté a témoigné depuis son avènement vouer toute sa paternelle sollicitude.

Très-Saint Père, en restant étroitement attachés à l'unité de l'Église romaine, comme nos ancêtres nous en ont donné l'exemple pendant sept siècles, nous avons la confiance de maintenir notre canton dans les seules conditions de la prospérité et du bonheur. L'Encyclique de Votre Sainteté, à laquelle nous sommes heureux de pouvoir ici faire une publique adhésion, enseigne que le bonheur des sociétés ne peut être que dans le concert des autorités civiles et religieuses, de manière que l'Église, aussi bien que l'État, jouisse de l'intégrité de ses droits et exerce

sur toute la société civile sa légitime et nécessaire influence. En maintenant cette heureuse concorde, le canton de Fribourg aura vraiment restauré en lui le règne de Jésus-Christ : *Instaurare omnia in Christo.* C'est ainsi que la prière de Jésus-Christ aura son effet plein et entier : *Que votre règne arrive !*

Le Conseil fédéral, Très-Saint Père, sait que ce qui a fondé la Suisse au Grütli, c'est l'amour de la justice et de la liberté, il sait que pour la patrie suisse les catholiques comme nos frères séparés accouraient sur le champ de bataille verser leur sang à l'exemple de nos pères. Le Grütli, Morgarten, Sempach, Morat, sont des terres sacrées pour tout citoyen Suisse.

Daignez, Très-Saint Père, bénir tout le peuple catholique.

Bénissez la Suisse ! et si quelques frères persécutent des frères, Très-Saint Père, priez pour eux, pardonnez-leur; mais ce que nous voulons garder à tout prix à notre pays, c'est la vérité opérant dans la charité, c'est l'Esprit de Dieu ; car où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté : *ubi Spiritus Dei, ibi libertas.* Cette liberté doit être assise comme une Reine ; son trône, ce sont nos montagnes ; mais la liberté a faim et soif de justice, de vérité, de lumière ; et la justice, la vérité, la lumière, ont rayonné du Calvaire sur le monde, et c'est la papauté captive près de la prison Mamertine qui l'a fait luire dans l'univers.

Et puisse cette Bénédiction nous affermir tous dans la foi une, catholique, apostolique, romaine, à la vie et à la mort.

CE QU'EST LE PAPE.

Après avoir rapporté l'audience accordée par le Saint-Père à M. le chanoine Schorderet, et reproduit la magnifique Adresse des Fribourgeois déposée aux pieds du Saint-Père dans cette audience, nous ne saurions mieux faire que de reproduire encore ici l'article suivant de la *Liberté* de Fribourg, article non signé, mais évidemment écrit sous l'impression de l'audience dont nous venons de parler :

Saint Paul écrivait : *Vidi Petrum*... je suis venu à Jérusalem, j'ai vu Pierre.

Vidi Petrum ! Pour le grand héraut du Christ, pour le vase d'élection chargé de porter la vérité et la grâce aux rois, aux

juifs, au nations païennes, dans l'univers entier, et cela au prix de toutes les douleurs, *voir Pierre* a été l'un des événements, au jugement de saint Paul, les plus considérables de sa vie, si féconde pourtant en grandes choses.

La vision de Pierre est placée dans la bouche de Paul près de la vision du Christ sur la route de Damas, près de la vision du ciel; il dit: *J'ai vu Pierre,* comme il a dit: Jésus-Christ m'est apparu, ou bien : J'ai été enlevé au troisième ciel. *Vidi Petrum.*

Or, Pierre est le roc sur lequel l'Église reposera... sur cette pierre le Christ bâtira son Eglise, et cette pierre vivante repose elle-même sur la Pierre angulaire « qui est le Christ. » — *Petra autem erat Christus.*

Paul avait le sens de ces mots de Jésus-Christ qui définissent l'infaillibilité du magistère suprême : — *Pierre, j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point.*

Son cœur ardent d'apôtre sentait ce qu'il y avait de mystère dans cette triple interpellation du Christ : — *Pierre m'aimes-tu?* et cette triple réponse de Pierre : — *Seigneur, vous savez que je vous aime.*

Il savait ce que voulaient dire ces paroles : — *Pais mes agneaux, pais mes brebis.* Paul est la première brebis de Pierre ; il mourra le jour du martyre du premier pape.

Pierre, tu aimeras les âmes avec le cœur de ton Dieu... comme je les aime moi-même, avait dit Jésus-Christ. Et après Pierre, c'est Paul qui les a aimées jusqu'à vouloir être anathème pour ses frères. Saint Jean Chrysostome, en effet, a dit de Paul ce qu'on a pu dire de Pierre : *Cor Pauli, cor Christi.*

Veni Jerosolymam videre Petrum (1). Je suis venu à Jérusalem et j'ai vu Pierre.

Eh bien, nous, le moindre des Apôtres, *minimus Apostolorum, abortivus,* nous sommes venu dans la Jérusalem captive... et *nous avons vu Pierre,* Pierre dans sa prison, Pierre vivant dans son successeur, Pierre renaissant dans la personne de *Léon.*

Nous avons vu Léon XIII, successeur de Pie IX, qui le fut de Grégoire VII, qui le fut de Léon III, qui le fut de Léon-le-Grand, qui le fut de tous les papes martyrs, Lin, Clet, Clément, suc-

(1) Epître aux Galates I, 18.

cesseurs immédiats de Pierre... *Tu es Petrus... Portæ inferi non prævalebunt.*

Nous avions devant nous, en contemplant Léon, la vision de la Vérité : le Pape est infaillible, — la vision de la Puissance : le Pape est roi, le Vicaire de Jésus-Christ, toute puissance lui a été donnée... *comme mon père vous envoie, je vous envoie... allez, enseignez...* — la vision de l'amour : le Pape est Père, le Père des fidèles, la paternité la plus vraie, la plus haute, celle qui s'identifie le plus avec la Paternité de Dieu même, paternité des âmes, paternité de la grâce, la suprême expression enfin de la paternité divine... Car nous n'avons pas reçu un esprit de servitude, mais un esprit de liberté par lequel nous nous écrions : Mon Père ! Et Léon répond : Mon fils.

Très-Saint Père !... représentant du Père qui est aux cieux !... C'est la majesté de cette Paternité du Pontife romain qui arrêta Attila avec la vision de saint Pierre et de saint Paul, et qui resplendit par saint Léon dans les conciles de l'Orient.

Sublime et divine Paternité ! Oh, qui dira la majesté de Léon XIII, mise en lumière par la Lumière elle-même, tempérée néanmoins par cette bonté qui est le reflet du Saint-Esprit, de la Personne adorable dont le nom est *Amour. Recevez le Saint-Esprit*, c'est-à-dire la Miséricorde, dernière expression de l'amour.

La Paternité de Pie IX revit tout entière dans la Paternité de Léon XIII. Léon XIII est un père, bon avant tout, comme le fut Pie IX, comme le furent Léon-le-Grand et tous les autres papes.

J'ai vu Pierre enfermé au Vatican. En lui, le pape prisonnier, en lui, le chef de l'Église persécutée, se renouvellent les humiliations du Christ. Un lambeau d'écarlate jeté sur les épaules de Jésus-Christ fut son *manteau royal.* Mais nous savons aussi que la résurrection suivit de près la Passion : le Christ triomphe, le Christ règne, le Christ commande ; « mort, où est ton aiguillon » ?

J'ai vu Pierre! Comme Berlin me paraît petit, vu du haut de la coupole de Saint-Pierre. Je pense à ces diplomates qui partagent les empires et qui ne sauraient faire éclore la plus petite violette de la vallée, plus riche dans sa parure éphémère que le vêtement de Salomon au jour de sa gloire. Puis mes regards se reportent sur le vieillard désarmé qui tient dans ses mains l'autorité de Celui qui a créé les mondes. Des maîtres puissants

se lèvent sur les nations modernes, mais où sont ceux qui commandaient à l'univers, à la Ville et au monde, *urbi et orbi*, à l'heure où Paul, le faiseur de tentes, le corroyeur, *voyait Pierre,* le pêcheur de Galilée? Ah! je sais du moins où est Pierre, je sais où il vit. Il vit enveloppé dans le manteau glorieux du Christ, avec le *corroyeur.* Son front est illuminé de l'éclat du diadème divin et le sceptre de la royauté des âmes est entre ses mains. Et les empereurs romains, descendus dans l'oubli, ont fait place au Christ qui triomphe, au Christ qui règne, au Christ qui commande.

J'aime à le redire aujourd'hui, comme j'aurais voulu le crier au moment où Pilate, demandant ce qu'était la vérité, *quid est Veritas?* montrait à la nation apostate l'Homme-Dieu, *ecce homo,* l'*homme* ayant pour couronne une forêt d'épines, pour sceptre un roseau dans des mains meurtries et liées, et pour manteau royal un lambeau d'étoffe rouge. *Ecce homo.*

Le roseau dans la main du Christ est devenu le sceptre du Roi des Rois... Je te donnerai les nations en héritage... allez, faites la conquête du monde, allez plus loin que César, reculez votre empire au-delà des limites de celui d'Alexandre; allez, saint Ignace; allez, saint François Xavier; allez, saint Vincent de Paul; allez, petites Sœurs des Pauvres, humbles Frères de la doctrine chrétienne; allez, sous la bénédiction du Pape; refoulez la barbarie, dissipez l'ignorance et rejetez la haine dans les repaires de l'enfer. Allez! Votre roi *c'est Dieu.* Il tient dans ses mains le sceptre des mondes; sa puissance porte les étoiles du firmament comme l'enfant tient un roseau en sa main.

Pierre est captif, mais la vérité est libre.

Ma foi, mon espérance, mon amour saluent en Léon XIII la souveraine puissance temporelle créée par la souveraine bonté, dont il est sur la terre la vision et le représentant. *Portæ inferi non prævalebunt.*

Ma foi, mon invincible espérance, mon amour voient le diadème divin sur le front du Christ; ils me le représentent encore comme le seul roi des siècles, roi immortel. *Christus regnat.* Les rois de ce monde meurent, Victor-Emmanuel est mort; le Panthéon garde sa tombe sous la puissance de la Reine des Martyrs, de celle qui a si cruellement souffert et dont un glaive a traversé le cœur, selon l'expression prophétique de Siméon. *Stabat juxta crucem.*

A côté des plus signalées victoires, tout dans l'histoire de

l'Église et de la papauté nous parle de souffrance et de lutte. Pie IX vit dans Léon XIII, comme saint Pierre a vécu dans Pie IX, comme Jésus-Christ fut vivant dans saint Pierre, crucifié la tête en bas..... Tous ces Pontifes couronnés d'épines par l'ingratitude des Hérodes et des Pilates sont restés seuls grands aux yeux des nations. Ils portent sur leur front le reflet de la gloire qui jaillit de la courronne immortelle de l'éternel Roi... *Regi sæculorum soli honor.*

Les *épines* avant les roses de l'éternelle béatitude, les humiliations avant les triomphes de la canonisation, le Vendredi-Saint avant Pâques, voilà l'histoire des Papes que l'Église a placés sur les autels.

Vidi Petrum. J'ai vu le représentant de Dieu, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, la clef de voûte du monde, le guide, le salut et la lumière des peuples, l'auteur de l'Encyclique *Inscrutabili Dei Consilio.* J'ai vu le Christ vivant dans Léon comme Paul l'a vu vivant dans Pierre.

Je l'ai vu, le saint vieillard captif, vu au jour de sa passion; les yeux de mon âme ont pu le voir couvert du manteau du prétoire et ceint de la couronne d'épines. Car près de lui c'est de nouveau Pilate qui gouverne, Hérode est sur le trône, Auguste domine le monde, et Pilate et Hérode tremblent, tout éloignés qu'ils sont du siège de l'empire, à la seule pensée de César!

Mais qu'est devenu cet Hérode d'autrefois avec sa couronne? Qu'est devenu Pilate avec son sceptre? Auguste avec la pourpre impériale? Où sont-ils? *Portæ inferi non prævalebunt...* Où est Julien l'Apostat, où sont Napoléon Ier, Napoléon III, Victor-Emmanuel? Où seront demain les Pilates, les Hérodes, les Augustes d'aujourd'hui?

A tous a survécu et survivra la Papauté. Pie IX est couché dans sa gloire immortelle; mort, il revit au Ciel, il sait que son Rédempteur est vivant, *scio quia Redemptor meus vivit;* il est là à la suite de saint Léon, de saint Grégoire, de saint Pie V..., il est là attendant le nouveau Léon. La prison Mamertine reçoit la lumière de la coupole de Saint-Pierre.

Vidi Petrum. J'ai vu Pierre, j'ai vu *Pie IX,* je vois *Léon XIII.* En tous ma foi, mon espérance, mon amour saluent le Vicaire de Jésus-Christ, le représentant du Roi des Rois, le Père des fidèles, la lumière des rois... et des Républiques. Près de Pierre dans sa prison, on retrouve la source de la liberté, assez

forte pour résister à toutes les tyrannies; près de Pierre, dans la nuit de la captivité, il y a assez de lumière pour éclairer la route au sein des ténèbres modernes; près de Pierre, il y a assez d'amour pour empêcher le froid des égoïsmes contemporains de saisir les âmes fidèles... Ici est la liberté, *ubi Leo, ibi libertas...* Ici est la lumière, *ubi Leo, ibi lux mundi.* Ici est l'amour, *ubi Leo, ibi vita cordium*, parce que Léon c'est Pierre et là où est Pierre là est le *Christ*, le Christ qui vainct, qui règne, qui commande.

J'ai vu Pierre, et je pars fortifié, je cours porter le nom de Jésus-Christ, Roi des siècles, Docteur des nations, Père des âmes, dans la nuit du monde païen sans plus m'inquiéter qui est Pilate, ce que fait Hérode et où vit Néron... Je sais où est Pierre; *je l'ai vu* et la parole de Dieu n'est pas captive, *verbum Dei non est alligatum.*

Lorsque les foules fatiguées du bruit de l'Exposition demanderont où est la *Beauté,* elles viendront en pèlerinage au Vatican, là est la vision de la Beauté; lorsque les nations appelleront la *liberté,* elles viendront la saluer et la délivrer... elle est captive au Vatican; mais la *parole de Dieu n'est pas enchaînée,* pas plus qu'elle ne l'était, lorsque Pierre et Paul étaient dans les fers.

Léon est la vision de la paix, de la liberté, parce qu'il est le Vicaire de Celui qui est la Vérité et la Miséricorde.

LA FAMINE DANS L'INDE

Nous venons de recevoir la lettre suivante, qui s'adresse autant à nos charitables lecteurs qu'à nous-même:

Pondichéry, le 22 juin 1878.

Monsieur J. Chantrel,
Directeur des *Annales catholiques,* Paris.

Bien cher Monsieur,

Je viens un peu tardivement vous remercier de la sympathie et de la charité que vous nous avez montrée à l'occasion de la famine qui a désolé et affligé encore cette partie de l'Inde, et de la souscription que vous avez ouverte dans les *Annales catholiques* en faveur de nos pauvres affamés. Je

vous prie aussi de vouloir bien être l'interprète de ma reconnaissance auprès de toutes les personnes qui vous ont confié leur aumône pour nous.

Les secours abondants qu'on nous a envoyés nous ont mis en mesure de faire un très-grand bien matériel et spirituel; nous avons pu sauver la vie d'une infinité de pauvres gens, tant païens que chrétiens; admettre au catéchuminat, instruire, nourrir et baptiser environ 30,000 infidèles en dix-huit mois; baptiser plus de 20,000 enfants de païens moribonds, et nous pouvons encore aujourd'hui soutenir ces nombreux néophytes et soulager la misère d'un très-grand nombre de pauvres chrétiens. Car la famine n'a pas encore cessé sur tous les points ; environ la moitié de mon vicariat n'a reçu aucune pluie depuis six mois, et il est impossible d'y faire aucune culture. Dans l'autre moitié, les pluies ont été assez abondantes; on a pu labourer et semer; mais en beaucoup de localités, les insectes et les sauterelles ont dévoré les germes au fur et à mesure qu'ils apparaissaient, et il a fallu recommencer jusqu'à deux ou trois fois.

De cet état de choses il résulte que le prix des grains est partout plus élevé qu'il ne l'était même l'année dernière et que la détresse des petites gens est très-intense. Il reste donc encore beaucoup de bien à accomplir ; j'espère que les aumônes qui nous ont été envoyées nous permettront de le faire jusqu'au bout.

La multitude de païens qui sont venus et viennent encore demander le baptême m'a obligé de créer neuf ou dix nouveaux centres d'action, neuf ou dix nouveaux districts, avec leurs églises, leurs oratoires, leurs presbytères, etc. Ce sont encore les secours envoyés d'Europe, qui me permettent de supporter les dépenses de ces créations.

En résumé, si l'épreuve a été terrible, Dieu nous a procuré en abondance les moyens de la soutenir et d'en faire sortir un grand bien. S'il ne nous a pas ménagé le travail et les angoisses, il n'a pas non plus mesuré les consolations, et parmi ces consolations, la moindre n'a pas été de voir avec quelle générosité et qu'elle charité notre

chère France a répondu à nos cris de détresse. Qu'il daigne la bénir, cette bien-aimée et noble patrie ! qu'il bénisse en ce monde et dans l'autre toutes les personnes charitables qui nous sont venues en aide en cette circonstance ! qu'il vous bénisse aussi, Monsieur le Directeur, pour les aumônes que vous nous avez faites et attirées !

Je suis, vous le savez, un des abonnés et un lecteur assidu de vos *Annales catholiques*. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous exprimer le plaisir et le contentement que j'éprouve à lire cette publication. On y trouve souvent des documents que ne contiennent pas les feuilles périodiques ; j'aime beaucoup vos aperçus hebdomadaires sur la situation religieuse et politique, et j'applaudis de tout mon cœur à l'esprit vraiment catholique qui anime tous vos écrits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et reconnaissants, et me croire votre très-humble et dévoué serviteur.

† Fr. Laouenan,
Ev. Vic. Ap.

LES SCIENCES A L'EXPOSITION

On a bien voulu me charger de faire faire aux abonnés des *Annales* quelques excursions à travers les galeries du Champ-de-Mars ; nous visiterons ensemble ce qui est relatif aux sciences appliquées. Le champ est aussi vaste que varié et intéressant. Que d'inventions admirables dues à l'inspiration, trop souvent méconnue, du Maître ! Quel ne sera pas notre ravissement lorsque là-haut, revêtus d'une chair elle-même transformée, nous percevrons complètement ces lois des modifications de la matière qui engendrent tant de merveilles ! Mais, pour le moment, nous sommes encore sur la terre...

Aujourd'hui, si vous le voulez bien, nous visiterons la Cristallerie. Avant d'entrer, je dois vous faire un aveu : l'éducation, que j'ai reçue, a laissé chez moi quelques traces ; je ne sais plus guère parler qu'en comptant sur le bout de mes doigts. Si vous le permettez,..... je conserverai ma manie, et, au risque

de faire quelques pas de plus, nous mettrons un peu d'ordre dans notre visite.

L'Angleterre et la France étant les seules nations qui fabriquent le cristal proprement dit ou verre plombeux, c'est-à-dire le verre dans la composition duquel entre du minium, nous commencerons par elles.

A la France nos premiers regards, notre première admiration. Voici Baccarat qui occupe tout un carré et nous présente une exposition en règle. Au centre s'élève un kiosque en cristal, abritant un Mercure argenté : c'est pour faire suite à la grande fontaine de 1867 et montrer qu'il n'est aucune pièce, de quelque dimension qu'elle soit, qui ne puisse se faire en cristal. Autour du kiosque, quatre vitrines garnies de verres mousseline gravés à la roue : c'est là le triomphe de Baccarat; légèreté et éclat du cristal, légèreté et élégance de la forme, légèreté et richesse du dessin, toutes les qualités s'y trouvent réunies. Aussi n'était-il pas besoin de ces grands vases Bohême rouges, à gravure mate, qui forment les angles ; ils sont splendides, mais Baccarat ne les produit qu'à trop grands frais. Voici maintenant les cristaux taillés : c'est éblouissant. Mais pourquoi tous ces vases en verre opale ? Ce ne peut être qu'à titre de simple produit de manufacture, car l'art ne consiste pas à faire du verre qui ressemble à la porcelaine. Pourquoi aussi tant de vases à forme carrée ou losange, imités du style japonais ? Deux ou trois eussent suffi, comme objets de curiosité.

Ah ! vous ne m'écoutez plus que d'une oreille, et vous levez instinctivement les yeux pour contempler ces lustres suspendus au-dessus de nous. Ils produiraient, je l'avoue, un bien bel effet autour du Saint-Sacrement, ou bien, un soir du mois de mai, à l'autel de la Vierge. Je voudrais bien moi-même pouvoir donner en cadeau à telle église que je sais, celui qui est là-bas à l'angle et dont la base est formée par des lames prismatiques rayonnant du centre; malheureusement, il coûte 14,000 fr..... Quant à ceux qui sont agrémentés de petites boules vertes et de bobèches brunes, ils font un peu tache : ce qui n'est que joli est déplacé au milieu de ce qui est beau.

En quittant l'exposition de Baccarat, nous trouvons celle de M. Monot, de Pantin. A travers tous ces cristaux taillés, gravés, émaillés, genre Bohême, voire genre Venise, remarquez ces coupes *métallisées à chaud pendant la fabrication :* elles ont vraiment de jolis reflets et sont, paraît-il, inaltérables.

M. Monot a voulu aussi essayer, après M. Hautefeuille, d'obtenir l'*aventurine*, mais il semble n'avoir pas mieux réussi; ce bloc n'est guère homogène. Honneur néanmoins à M. Monot qui, de la condition de simple ouvrier, a su s'élever au rang de nos premiers verriers.

A la suite de la manufacture de Pantin vient celle de M. Maës, de Clichy, dont la réputation n'est pas exagérée. Ses cristaux, dans lesquels entre de l'acide borique, ne sont certainement pas, pour la blancheur, l'éclat et la limpidité, inférieurs à ceux de Baccarat. Un goût excellent a dirigé aussi le choix des formes, des gravures et des tailles. Ce service gravé et doré est délicieux, et ces vases roses, avec dessin opale blanche en relief, méritent d'être examinés. — M. Clémandot a voulu contribuer au succès de son ami et ancien associé, et c'est ainsi que l'on voit, parmi les produits de Clichy, une nouvelle invention, le *verre nacré*.

Ne quittons point la section française sans donner un coup d'œil aux cristaux taillés de M. Houdaille, de Sèvres, et à la verrerie de Saint-Ouen, dont les verres communs sont fort blancs et bien manufacturés, mais qui devrait en rester là, sans chercher à imiter les vases métal à émaux, cloisonnés; elle n'y réussit pas et du reste ce genre est faux.

N'oublions pas surtout de nous arrêter à l'étalage de la Société de la Bastie. Le verre trempé primitif est remplacé presque uniquement par le cristal trempé, lequel est plus beau et plus facile à obtenir. Des verres mousseline à jambe paille, des verres doubles Bohême, des verres ornés de fines et délicates gravures à la roue, témoignent que ce cristal peut se prêter à toutes les opérations habituelles, sauf à la taille et à la gravure chimique qui jusqu'alors n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants.

C'est à grand regret que je suis obligé de passer avec vous, sans les considérer, devant ces glaces de Saint-Gobain. Mais il nous faut aller en hâte à l'exposition anglaise.

Nous y sommes arrivés. Saluons M. Thomas Weeb, le concurrent de Baccarat et de Clichy. Son exposition est un palais enchanté et un musée. Je ne sais vraiment par où commencer notre inspection. Oh! le beau service! Le cristal n'en est pas plus blanc que le nôtre, mais comme il est bien taillé! Quels feux! C'est d'ailleurs dans l'ensemble la taille ordinaire, la taille en pointe de diamant. Ici, les Anglais sont nos maîtres, il

faut l'avouer. Certaines pièces de ce service ont cependant le défaut de leur qualité, et les carafons sont taillés si profondément qu'ils ressemblent à des casse-têtes. — Que pensez-vous de cette collection de cristaux gravés? Les formes en sont, à mon avis, quelquefois un peu originales, un peu hasardées. Les dessins sont riches, celui-ci surtout dont on dirait une guipure; mais regardez de près, et vous reconnaîtrez que la gravure est en grande partie à l'acide; malgré cela, les prix ne sont guère modestes. A ceux qui désireraient une gravure artistique, M. Thomas Weeb peut offrir ces deux pièces placées sous globe; sur l'une est reproduite une partie de la frise du Parthénon, sur l'autre quelques sujets classiques : 11,500 et 5000 fr.: un Anglais les achètera. — Mais nous allons de merveille en merveille. Voici deux vases en opale bleue genre camée, imités de l'antique. Ce sont en réalité des verres doublés opale blanche sur opale bleue, et l'on a taillé l'opale blanche pour en faire sortir le dessin. Le plus beau de ces vases représente le triomphe de Galathée, et deux têtes de chevaux d'un relief de cinq centimètres au moins servent d'anses. C'est un travail de quatre ans et qui coûte 62,500 fr. — Nous avons vu toutes les pièces rares, mais le catalogue de M. Thomas Weeb n'est pas épuisé, car M. Thomas Weeb veut prouver qu'il peut tout faire et tout faire parfaitement. Ces verres genre Venise sont charmants; ces vases à filigranes droits indiquent une difficulté vaincue, un tour de force. Quant à ces cristaux irisés, ils produisent le meilleur effet qu'il est possible en tenant compte de leur nature: nos verriers français ont eu le bon goût de ne pas en produire.

L'exposition de M. Thomas Weeb résume à peu près toute l'exposition anglaise. Les lustres et les candélabres de M. Osler méritent cependant de ne point passer inaperçus; seulement prenez garde de prendre ce dressoir gothique pour une chapelle.

Enfin, dans la vitrine de M. Hodgelts, nous pouvons admirer une reproduction exacte du fameux *vase de Portland* qui a servi de modèle à tous les vases genre camée. L'original a été trouvé au XVIe siècle, aux environs de Rome, dans un sarcophage en marbre que l'on suppose être celui d'Alexandre Sévère. Déposé au musée de Londres, il y fut brisé par la canne d'un fou, puis heureusement rétabli avec une incroyable habileté. On le croit d'origine grecque et l'on présume qu'il représente le mariage de Thétis et de Pélée... L'archéologie a encore bien des secrets...

(La suite à un prochain numéro.) STANISLAS.

UN AVEU ET UNE MENACE

Le *XIX*[e] *Siècle,* qui est le journal des normaliens universitaires, où écrivent MM. About et Francisque Sarcey, qu'on ne soupçonnera jamais de cléricalisme, mettait dernièrement sous les yeux de ses lecteurs une statistique des établissements laïques et congréganistes de France, en faisant suivre ses chiffres éloquents de réflexions plus éloquentes encore pour pousser à l'étouffement de l'enseignement religieux. Il disait :

Déjà, en 1868, le ministre de l'instruction publique constatait que de 1854 à 1865, l'enseignement laïque avait été constamment perdant du terrain, tandis que l'enseignement congréganiste en gagnait. C'est bien autre chose aujourd'hui. Le mouvement déjà manifeste s'est accentué et voici à quels résultats il a abouti. Écoutez bien ces chiffres, vous verrez qu'ils ont leur éloquence :

En 1865, il existait en France 657 établissements laïques libres ; en 1876, il existait seulement 494 établissements laïques libres. En 1865, il existait 278 établissements congréganistes libres ; en 1876 il en existait 309. Conclusion : les laïques ont perdu 163 établissements, les congréganistes en ont gagné 31.

Mais ces chiffres ne contiennent encore qu'une partie de la vérité qu'il faut publier. L'important à connaître, c'est le nombre des élèves, pour se rendre compte des changements survenus. Les pensionnats laïques, en effet, ont toujours en général un nombre restreint d'élèves ; les pensionnats religieux, au contraire, en rassemblent le plus possible.

Écoutez donc ces chiffres-ci :

En 1865 les établissements laïques comptaient 43,009 élèves ; ils en comptent seulement 31,249 en 1876. En 1865 les établissements ecclésiastiques en comptaient 34,897 ; ils en comptent 46,819 en 1876. Conclusion : les établissements laïques ont perdu 11,760 élèves ; les établissements ecclésiastiques en ont gagné 11,919.

En résumé, le nombre des élèves instruits par l'enseignement libre est sensiblement le même en 1876 qu'en 1865 ; seulement les institutions laïques instruisent 12,000 élèves de moins ; les institutions congréganistes en instruisent 12,000 de plus.

Voulez-vous savoir maintenant combien de pensionnats con-

gréganistes se sont ouverts depuis 1865, et quelle est dans cet accroissement la part de chaque congrégation ? Voici la liste : établissements des jésuites, 13; des maristes, 7; des lazaristes, 2; des ordres divers, 24. Total, 46 pensionnants.

Pour aujourd'hui, lecteur, je vous laisse à la méditation de ces chiffres : ils ont leur singulière éloquence. Un de ces jours nous rechercherons à quelles causes sont dus ces formidables progrès des congrégations, non pas dans nos écoles primaires, non pas dans l'éducation de nos filles, qui leur appartient presque entière, mais dans l'instruction de nos fils, que du moins nous nous croyions en état de soustraire à leur influence. Nous rechercherons aussi par quels moyens on peut remédier à un mal qu'il n'est plus possible de contester et contre des empiètements qui sont devenus une menace pour notre société.

L'aveu est formel, la menace ne l'est pas moins. Dans l'instruction secondaire, l'enseignement laïque perd du terrain ; l'enseignement congréganiste en gagne. Tel est l'effet d'une liberté d'enseignement qui est pourtant entourée de bien des entraves et des restrictions. Mais la confiance des familles va à l'enseignement religieux, c'est un fait.

Des esprits vraiment libéraux se réjouiraient de ce fait; ils se diraient qu'il est bon que la liberté se fasse contre-poids à elle-même, et que, comme il n'y a rien de plus puissant que la religion pour discipliner les volontés, il est bon que ce frein vienne ainsi librement s'imposer dans une société démocratisée qui pourrait si facilement, avec le suffrage universel, s'emporter à tous les excès. Ils se diraient aussi que le père de famille est libre de faire donner à ses enfants l'enseignement qu'il préfère, que si les établissements laïques perdent du terrain, c'est qu'ils n'inspirent pas assez de confiance, et, au lieu de parler à tout moment du clergé comme d'un éteignoir, ils reconnaîtraient franchement que ce clergé sait parfaitement suivre le mouvement, que souvent même il marche en tête, et qu'il n'a pas perdu ces grandes traditions du clergé français, qui a produit tant de savants, d'écrivains, d'orateurs qui ont fait la gloire de leur pays.

Mais la libre-pensée ne raisonne pas ainsi. Ce qu'elle

veut, ce n'est pas la liberté mais la domination. Personne n'empêche les écrivains du *XIXe Siècle* de faire élever comme ils l'entendent leurs enfants, s'ils en ont ; à côté des établissements libres, ils ont ceux de l'Université, dont l'esprit général leur convient. Ils disent : La liberté d'enseigner tourne à l'avantage des cléricaux et au détriment des laïques et de l'Université, donc la liberté d'enseignement est une chose mauvaise. Il s'agit donc de restreindre et d'étouffer cette liberté, si on le peut. Les catholiques doivent s'attendre à une formidable lutte contre la liberté qui sera faite au nom de la liberté, comme toujours. Est-ce que les progrès de l'enseignement religieux qui ne peuvent venir que de la confiance des familles, ne sont pas déjà traités d'*empiètements* menaçants pour la société ?

Le pays se prononce, en fait, pour l'enseignement religieux ; il faut, pour les libres-penseurs, que cet enseignement religieux cesse d'être libre : ainsi raisonnent ces libéraux, et comme ils raisonnent, ils agissent. On les voit déjà exclure autant que possible des écoles publiques les congréganistes ; s'ils viennent à bout de leurs desseins, le titre seul de Frère des écoles chrétiennes, de Sœur, de prêtre, de religieux, sera un motif d'exclusion.

Encore une fois, les catholiques doivent veiller. Qu'ils se préparent dès maintenant à la lutte ; il s'agit de l'âme de leurs enfants, du salut et de l'avenir de la France.

J. Chantrel.

MADAME DUCHESNE (1).

Les lecteurs des *Annales catholiques* connaissent bien certainement la biographie édifiante de Mme Barat, par M. l'abbé Baunard (2) ; nous venons aujourd'hui leur recommander la lecture

(1) *Histoire de Madame Duchesne,* religieuse du Sacré-Cœur de Jésus, et fondatrice des premières maisons de cette société en Amérique ; par l'abbé Baunard, chanoine honoraire d'Orléans, professeur d'éloquence sacrée à l'Université catholique de Lille, docteur en théologie, docteur ès-lettres. — In-8° de xxxii-564 pages ; Paris, 1878, chez Poussielgue frères ; — prix : 6 francs 25 centimes.

(2) Les *Annales* s'occuperont prochainement de ce beau livre.

d'une vie aussi admirable : c'est celle de Mme Duchesne, l'intrépide auxiliatrice de Mme Barat, dont toute l'existence se résume en deux mots : *soif des âmes* et *immolation*.

Quiconque étudie de près l'histoire de l'Église de Jésus-Christ, ne tarde pas à s'apercevoir que le divin Sauveur sait toujours approprier à chaque siècle, des œuvres et des fondations qui s'adaptent merveilleusement aux besoins du moment.

Aux époques de grande foi, dans les temps primitifs du christianisme, à côté d'un saint Jérôme, apparaît une sainte Paule. Chez l'un et l'autre la foi est héroïque, les résolutions surhumaines, parce qu'il s'agit de révolutionner un monde qui s'écroule, pour organiser une société qui sera l'antipode de la première. Alors, ces tempéraments de fer ne craindront pas de brûler ce qu'ils ont adoré, pour adorer ce qu'ils avaient méprisé jusque-là. Rien ne les désoriente. Ni les clameurs insensées du paganisme qui se révolte contre les austérités insolites, ni les délicatesses de la nature humaine stupéfaite de se sentir refoulée derrière les murailles élevées par la pénitence.

Plus tard, les besoins nouveaux de la société réclament de nouvelles audaces. Et alors resplendissent de nouveaux astres. Ici, c'est saint François d'Assise, dont la vie surnaturelle plane dans une auréole tellement glorieuse, que la pauvre nature humaine se demande si elle se trouve en face d'une légende ou d'un récit véridique.

Aux siècles des grandes synthèses, surviennent d'incomparables penseurs qui s'appellent saint Thomas, Bonaventure, Albert le Grand. Et pour bien faire sentir la munificence de Jésus-Christ vis-à-vis de son Église, le Sauveur des hommes dépose dans l'âme de sainte Thérèse des trésors de science théologique, des élans de tendresse qui font de cette religieuse un des plus profonds penseurs et une des âmes les plus tendres de son siècle. Quand l'hérésie, de sa dent venimeuse, a entamé l'Église catholique, et que les têtes couronnées se sont criminellement associées à cette déplorable croisade, Ignace de Loyola apparaît avec sa milice qui aura une triple mission : réduire au silence les hérétiques, élever la jeunesse, et faire connaître Jésus-Christ aux idolâtres qui l'ignorent.

Notre XIXe siècle devait aussi rencontrer ses auxiliaires spéciaux. Parmi les ouvriers de la dernière heure, nous devons placer la société du Sacré-Cœur. L'histoire de Mme Barat nous indique merveilleusement les motifs surnaturels de cette création.

Le XVIIIe siècle, parmi ses ruines, peut faire figurer en première ligne la décadence intellectuelle, morale et religieuse de la haute société féminine de la France. Dans la capitale, la pourriture s'étalait dans les premiers salons; sous Louis XV elle avait accaparé une situation en quelque sorte officielle. Sans doute, dans les provinces reculées, dans certains châteaux ou certains hôtels, habités généralement par des familles plus nobles que riches, germaient encore d'antiques vertus, et des habitudes de religion et de moralité secouées par le beau monde de Paris; mais ce n'était parfois que d'honorables exceptions, et parfois ces oasis étaient encore salis par les ricochet de la capitale.

Voltaire et Rousseau travaillaient comme le termite; et plus d'un mari et d'un frère au service rapportaient, pendant les congés, dans son porte-manteau un volume d'Arouet ou de Jean-Jacques!

La Révolution balaya quelque peu les étables d'Augias. Mais cette exécution providentielle avait besoin d'un complément. Il fallait élever à nouveau une génération qui profiterait des leçons du passé et préparerait l'avenir. Les Jésuites se chargèrent des jeunes gens, les dames du Sacré-Cœur furent consacrées à refaire une jeunesse chrétienne dans le grand monde féminin. Les résultats sont là pour démontrer que la maîtresse pensée de Mme Barat n'était point une utopie.

Dans cette grande entreprise de la fondation du Sacré-Cœur, le rôle de Mme Duchesne a son côté des plus touchants. Elle s'immole pour la réussite de l'entreprise générale, donnant l'exemple à cette suave figure qui s'appelle Aloysia Jouve, première fleur et la plus délicate offerte à Dieu pour la prospérité de la congrégation. Si je puis m'exprimer ainsi, l'énergique nièce de la race Perrier, c'est le saint François-Xavier du Sacré-Cœur. Son âme amoureuse des âmes s'élance par-delà les frontières de l'Europe pour aller conquérir des cœurs à Jésus-Christ, mission bien digne des rejetons de ces vieilles familles parlementaires si fortement attachées à la religion, familles qui n'eurent que deux défauts : trop de confiance en elles-mêmes et trop de méfiance des doctrines romaines.

Par une correspondance de la grâce, chaque souffrance subie par la Mère Duchesne était suivie d'un triomphe; et l'on peut dire que, grâce à Mme Barat et à Mme Duchesne, aidées de quelques âmes d'élite, la France retrouva des institutrices fortement

chrétiennes pour nous préparer de solides mères de famille.

Mais le principal triomphe de Mme Duchesne c'est son apostolat dans les deux Amériques.

En 34 ans, cette grande âme avait jeté des semences qui ont produit la plus magnifique fructification. De sorte qu'aujourd'hui l'ordre du Sacré-Cœur est un arbre des plus vigoureux aussi bien dans le nouveau monde que dans l'ancien. « Il étend ses bras des deux côtés de l'isthme de Panama et sur les îles Chicago, Montréal, Philadelphie, Cincinnati, la Nouvelle-Orléans, Maryville près Saint-Louis, Providence, la Havane et Santo-Spiritu, dans l'Amérique du nord ; Talca, Conception, Valparaiso, Chilan dans l'Amérique du sud, ont reçu successivement des colonies de la société. La fondation de Lima, faite tout récemment, en 1876, a spécialement répondu au vœu de toute la vie de Mme Duchesne. Aujourd'hui le Sacré-Cœur compte dans les deux presqu'îles cinq vicairies ayant chacune son noviciat, trente et un établissements, mille deux cents religieuses, près de trois mille pensionnaires et quatre mille cinq cents enfants recevant l'instruction chrétienne dans les écoles et les orphelinats.

A côté de cet immense résultat, nous devons en signaler un autre très-importaut. Je veux parler ici des secours de tous genres que la Mère Duchesne et sa congrégation donnérent avec générosité aux Évêques qui évangélisaient le nouveau monde. Là encore on constate une mervellleuse moisson. Si, soixante ans auparavant, Mgr Caroll avait eu de la peine à réunir en synode vingt-deux prêtres dispersés parmi les vingt-quatre mille cinq cents catholiques de l'Union, en 1849, le septième Concile plénier de Baltimore comptait à ses sessions trente évêques présents ou représentés; au lieu de vingt deux prêtres, onze cents prêtres se partageaient l'Amérique; au lieu de quelques chapelles ou cabanes, on compte treize cents églises, cinquante-huit couvents de religieuses et quatre-vingt-six pensionnats. C'est encore là un résultat palpable; les prières et la charité de Mme Duchesne doivent figurer dans le bilan à l'actif.

Jusqu'ici nous n'avons parlé en quelque sorte que de la vie publique de cette incomparable femme, ses vertus privées n'étaient pas moins éminentes. A une grande force de volonté, qualité de certaine vieille race, elle joignait la tendresse la plus exquise; sa correspondance avec sa famille et ses religieuses nous en donne des témoignages constants. Enfin, ce qui est le propre d'une âme organisatrice, elle avait l'esprit large et élevé,

le respect bien entendu de l'autorité, l'amour de la Règle, précieuse sauvegarde dans les circonstances difficiles où elle s'est trouvée. A l'énumération de toute ces qualités, on nous permettra d'ajouter encore le dévouement le plus absolu à l'Église romaine et à son chef. C'est là une des perles les plus précieuses de sa couronne, joyau spirituel que l'on retrouve toujours dans le champ défriché par les Jésuites. Rien de plus naturel. Le Sacré-Cœur est un arbre planté par les Pères Barat et Varin et l'on sait que les fils d'Ignace de Loyola n'ont jamais marchandé leur dévouement et leur obéissance au Pape.

Cette dernière vertu a son utilité, son parfum et sa grâce. Je m'explique : fortifiées par cette éducation, les élèves du Sacré-Cœur ne nous fourniront pas cet écrasant spectacle donné en 1870 par plus d'une maîtresse de maison, de jeunes femmes plus ou moins ferrées sur le catéchisme, s'érigeant en théologiennes pour condamner la conduite de la majorité du Concile. En pareil cas, les doigts roses paraissent se couvrir d'encre noire, et les jolie lèvres semblent grimacer des sottises au lieu de proférer des prières.

Telle est en raccourci, et très en raccourci, la magistrale figure que l'abbé Baunard a offerte à son public. Nous pouvons affirmer sans flatterie que le tableau est tracé de main de maître. C'est un portrait en pied qui mérite de figurer à côté de celui de Mme Barat. Ces deux toiles se complètent ou plutôt ne peuvent se séparer, les vies de ces deux grandes Mères forment toute l'histoire du Sacré-Cœur, histoire intime et histoire extérieure.

Qu'on ne traite pas d'étrange mon observation, j'aime mieux Mmes Barat et Duchesne que la dynastie féminine des Arnaud : chez les premières on ne rencontre jamais *le moi si haïssable* ; chez les secondes, il impatiente sans cesse. Les premières façonnent leur âme pour en faire l'instrument docile de la Providence ; les autres s'insurgent contre Bossuet, et s'imaginent pouvoir réformer la théologie. Chez les premières il y a l'étoffe de deux saintes ; avec les dernières il ne serait pas impossible d'organiser un séminaire d'hérésiarques.

Dernière qualité de M. l'abbé Baunard, que l'on ne saurait trop louer : à l'opposé d'une foule de biographes, il s'est tenu dans la pénombre pour mettre en pleine lumière ses héroïnes. C'est là une preuve de goût et un acte de modestie des plus délicats. Du reste, il est bien récompensé par le succès. Le monument

qu'il a élevé à la gloire des fondatrices du Sacré-Cœur se trouve déjà dans bien des bibliothèques. Ce n'est que justice. C'est pourquoi il n'est pas un salon chrétien qui ne doive lui donner place d'honneur sur la table de travail. Allons! un peu de courage, et que l'hagiographie détrône une fois pour toutes les mièvreries romantiques même les plus édifiantes.

Vte G. DE CHAULNES.

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

(Suite. — V. les quatre numéros précédents).

Après M. de Chamborant, M. *Gossin* vint parler de l'enseignement agricole. Pendant trois quarts d'heure, avec la compétence d'un homme qui a pratiqué lui-même la culture, avec l'élévation d'un homme d'esprit qui a longtemps réfléchi sur cette grande question, et, disons-le, avec la force de conviction de l'enthousiasme que donne la foi, M. Gossin démontre à tous l'absolue nécessité de développer l'enseignement agricole à tous les degrés, si l'on veut enrayer le mouvement funeste qui arrache aux champs les ouvriers aussi bien que les propriétaires. Sa parole vive, imagée, pittoresque, dit assez quels excellents élèves a dû faire ce professeur, voué depuis si longtemps à l'enseignement agricole, et pour que la preuve soit plus directe encore, voici que du milieu de l'assistance un auditeur se lève sous le coup d'une émotion visible; rapidement il s'élance à la tribune et en quelques mots qui enlèvent les applaudissements et les bravos redoublés, il rend témoignage à son ancien maître, qui n'est autre que M. Gossin, en même temps qu'il fait l'éloge du Frère Ménée et de M. de Tocqueville, qui partagent avec lui l'honneur d'avoir fondé l'enseignement agricole à Beauvais. « Aujourd'hui, s'écrie-t-il, nous sommes plus de cent répandus par la France, après avoir reçu cet enseignement dont la religion est la base essentielle; aidez-nous à devenir des milliers et, je vous le jure, la France sera sauvée. »

On applaudit de nouveau, et M. Gossin peut ainsi s'assurer combien les auditeurs sont pénétrés de l'importance de l'enseignement dont il s'est fait l'ardent propagateur. D'ailleurs, ainsi qu'il le dit, Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas consacré pour ainsi dire l'agriculture, lui qui, d'après la tradition, travaillait de ses mains divines à faire des charrues et des jougs

pour les bœufs, lui qui, dans tous ses discours, tirait ses comparaisons des travaux agricoles, lui enfin qui, apparaissant à la Madeleine après la résurrection, voulut prendre la figure d'un jardinier? A cet ingénieux plaidoyer les applaudissements de l'Assemblée redoublent; ils accueillent non moins vivement l'éloge mérité que M. Gossin fait de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes qui ont si bien compris l'importance de l'enseignement agricole, et à qui, comme aux maîtres les plus capables de le diriger, on va prochainement confier un établissement d'horticulture qui sera le premier, non pas seulement de la France, mais de l'Europe entière.

Ce sont les Frères des Écoles chrétiennes qui dirigent l'école d'agriculture de Beauvais, l'une des premières écoles de notre pays, que Mgr Gignoux, de sainte mémoire, contribua puissamment à développer. Le nom du fondateur, le Frère Ménée, a été justement acclamé dans le Congrès catholique; nous devons ajouter qu'il a trouvé un digne successeur dans le Frère Eugène, le directeur actuel de l'École. Rien de ce qui intéresse l'agriculture ne reste étranger aux jeunes gens qui la fréquentent. Il y a quelques années, nous les rencontrions, accompagnés des Frères leurs professeurs, au concours agricole de Versailles ; cette année, nous les avons encore rencontrés au concours des animaux sur l'esplanade des Invalides, étudiant, avec les Frères, les différentes races de bœufs et de chevaux et se rendant compte de l'élève des divers animaux de ferme et de basse-cour, dont cette Exposition renfermait de si beaux spécimens.

Après l'enseignement agricole, l'enseignement professionnel pour le commerce. C'est M. *Maurice Aubry*, ancien député à l'Assemblée nationale, qui s'était chargé de traiter cette question, pour laquelle sa compétence est connue. Nous reproduisons presque intégralement son rapport, remarquable par les vues les plus justes et les plus élevées et par les plus intéressants renseignements sur la question commerciale.

En ce moment, à Paris même, l'univers est convié à un vaste concours du commerce et de l'industrie; or, il ne peut échapper

à personne, alors que la France pleure encore sur les ruines qui ont suivi de si près l'Exposition de 1867, combien il est à propos d'indiquer le remède à nos désastres, et de placer nos espérances en dehors et au-dessus des manifestations matérielles les plus fastueuses.

L'Exposition de 1878 a été construite sans que le jour de Dieu ait été respecté.

L'Exposition de 1878 a été ouverte sans que le nom de Dieu ait été invoqué.

Vous ne pouvez pas, messieurs, vous, les témoins obstinés de la foi catholique et des traditions nationales, vous ne pouvez pas laisser clore l'Exposition de 1878, sans attester la grande place que Dieu doit occuper dans les fêtes de l'industrie, aussi bien que dans l'exercice et dans l'enseignement du commerce.

Un mot d'abord sur le commerce en général.

Le commerce est l'ensemble des échanges nationaux et internationaux qui s'opèrent, depuis le commencement du monde, entre les producteurs et les consommateurs.

La profession commerciale consiste à établir les rapports nécessaires à ces échanges.

De toutes les professions dites libérales, c'est assurément celle dont l'action générale soulève les problèmes les plus complexes et les plus palpitants de la civilisation moderne.

Ouverte à toutes les activités, féconde dans ses résultats généraux et particuliers, désastreuse dans ses fautes ou dans ses erreurs, cette carrière intéresse particulièrement ce qu'on appelle d'ordinaire les classes laborieuses; elle occupe environ 4,500,000 travailleurs actifs, qui représentent, avec leurs familles, 88 0/0 de la population française (1).

Même en se plaçant au point de vue le plus étroit de la conversation, il existe aux deux pôles extrêmes de la vie commerciale, des faiblesses à protéger, des forces à régler, et, dans l'inévitable conflit des intérêts, une justice distributive à sauvegarder.

Les pouvoirs publics ont donc le devoir incontestable d'entourer de garanties l'exercice de cette profession à tous les degrés.

Il appartenait à la France catholique d'être la première nation du monde à rechercher ces garanties et à les concilier avec les exigences du progrès.

(1) Rapport de M. Ducarre à l'Assemblée nationale sur les conditions du travail en France. (N° 3,379.) Annexe au procès verbal du 2 août 1875, p. 14 et 15.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, toutes les institutions mercantiles et ouvrières avaient reçu de nos rois et de nos évêques l'empreinte d'une règlementation chrétienne appropriée à la civilisation du moyen âge et qui fut la source du puissant équilibre économique dont nous ressentons encore aujourd'hui les bienfaits prolongés.

De plus, dès la fin du XVIII[e] siècle, les Frères des écoles chrétiennes avaient fondé l'enseignement supérieur du commerce, cent cinquante ans avant la création des écoles Turgot de Paris, des Hautes Écoles (*High Schools*) d'Amérique, et des Colléges Réels (*Real Schule*) d'Allemagne.

Mais la Révolution, qui a horreur de toutes les hiérarchies, brisa le faisceau des corporations, des maîtrises, des jurandes, sans rien mettre à la place: au lieu de corriger les abus de l'institution, elle l'a brutalement *anéantie*, et livra le commerce aux décevantes illusions d'une liberté qui ne fut, en somme, que l'affranchissement des devoirs de patronage; de là, messieurs, la suppression de la propriété professionnelle, l'omnipotence du capital sur le travail, l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat, l'abaissement moral, intellectuel et physique de la classe ouvrière.

Tout le monde est d'accord sur ces points:

Les Parlements, Marat, Proudhon, Duruy, les comices agricoles, les patrons et les ouvriers contemporains, etc.

Il ne peut rester l'ombre d'un doute à cet égard, car les sombres revendications qui troublent aujourd'hui si profondément les sociétés modernes, sous des noms et des drapeaux divers, sont à la fois le témoignage et le châtiment des erreurs économiques de la Révolution.

Mais ne nous attardons pas aux leçons de l'histoire.

Nos amis font par ailleurs de généreux efforts pour restaurer la famille commerciale, la corporation industrielle et le patronage sur les assises du principe chrétien.

Tout récemment encore, un cercle de patrons et d'ouvriers (le cercle Montparnasse) a publié un rapport remarquable sur le contrat d'apprentissage et le dispositif complet d'une législation protectrice.

Pour aujourd'hui, nous devons rester dans le domaine des faits accomplis, et dégager seulement les cimes de la question.

(La suite au prochain numéro.)

HISTOIRE D'UN INCONNU

XXIII

Où l'on reconnaît qu'il faut raisonnablement admettre des choses que la raison ne comprend pas.

(Suite. — V. le numéro précédent).

Ce n'est pas tout, poursuivit le curé. Le mystère de l'Eucharistie, tel que nous le croyons, c'est-à-dire la présence réelle du corps, du sang, de l'âme et de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin qui n'existent plus, mais dont les apparences seules subsistent, comme l'a dit très-exactement Voltaire :

> J'adore un Dieu caché sous un pain qui n'est plus,

ce mystère de l'Eucharistie, institué par Jésus-Christ à la veille de sa mort, cru par les apôtres, par leurs disciples, par tous les catholiques jusqu'à nos jours, ce qui forme une preuve bien forte en sa faveur, vous en conviendrez, car, parmi les croyants, nous pouvons compter les plus grands génies et les plus grands savants, ce mystère a encore été confirmé par des miracles irrécusables, c'est-à-dire par ces faits extraordinaires qui sont comme la parole de Dieu qui nous dit : Ceci est vrai, je l'atteste.

Laissez-moi vous lire à ce propos deux belles pages d'un prêtre aussi éloquent que saint, et qui est aujourd'hui l'un de nos évêques les plus remarquables, Mgr Besson, évêque de Nîmes (1) :

« Quand il faut, dit Mgr Besson, parler dans l'Église d'une voix plus forte que la voix des conciles, des Pères, de toute la tradition, Dieu sait parler, les saintes espèces (ces saintes apparences du pain et du vin) s'animent, et la présence réelle devient sensible aux yeux. Les justes en sont réjouis, les pécheurs en frémissent, les vivants et les morts en profitent, toute l'Église le constate. Jésus se révèle sous les vaines apparences de l'hostie, tantôt comme un père, tantôt comme un juge, toujours comme il convient à sa double nature, pour justifier à la fois l'Incarnation et l'Eucharistie, en montrant qu'il est Dieu, mais aussi qu'i est homme.

« De saints prêtres l'ont vu à l'autel, les uns sous la figure

(1) *Les Sacrements et la Grâce de l'Homme-Dieu*, conférences prêchées à Besançon, 11e conférence.

d'un lépreux, les autres sous l'image d'un enfant. Un jour, c'est l'hostie qui se change en un agneau plein de douceur, tout Paris peut le voir, saint Louis seul s'y refuse, se tenant pour assuré de la présence réelle bien plus encore par le témoignage de la foi qu'il ne pourrait l'être par le témoignage des sens. Mais un autre jour l'hostie sainte est vendue à un juif qui s'est promis d'en faire le jouet de sa fureur. Il la foule aux pieds, elle se relève d'elle-même et demeure suspendue dans l'espace. Il la plonge dans l'eau bouillante, elle en sort intacte et pure comme si elle sortait des vases du tabernacle. Il l'étend sur une table et la perce à coups de couteau, mais le sang coule à grands flots sous ce couteau déicide. Voilà ce que tout Paris a vu au siècle de saint Louis. A ces traits qui révèlent l'humanité du Sauveur, la foi s'écrie : C'est l'enfant de Bethléem, c'est le lépreux qui expie les péchés du peuple, c'est l'Agneau immolé pour le salut du monde, c'est la victime du Calvaire ! Voilà l'Homme Dieu dans sa faiblesse et dans son ignominie.

« Mais, trois siècles après, il fut donné à cette religieuse province (la Franche-Comté) de le voir dans sa grandeur et dans sa divinité. C'est l'abbaye de Faverney qui est le théâtre de sa gloire, c'est la nuit de la Pentecôte qui marque cette date fameuse dans l'année 1608. Tout repose au cloître et dans la ville, le gardien du sanctuaire s'est retiré, et le moment arrive où les deux hosties exposées dans un ostensoir, sur un autel adossé à la grille du chœur, n'ont pour adorateurs que la troupe invisible des esprits bienheureux. Une étincelle s'échappe d'un flambeau ; en un clin d'œil l'incendie se déclare, éclate, envahit tout. Lampes, draperies, chapelle, tout est consumé autour des saintes hosties. Seul l'ostensoir qui les renferme apparaît suspendu dans l'espace au milieu de ces ruines. Les heures succèdent aux heures, la nuit au jour, le jour à la nuit, et le miracle est toujours le même. La foule augmente, la contrée s'émeut, dix mille fidèles accourus de toutes les cités d'alentour, vont, viennent, s'agenouillent, se relèvent, se succèdent au pied de l'ostensoir toujours suspendu, toujours immobile, et le miracle dure encore. On ébranle tout autour la grille du sanctuaire, mais on ne peut ébranler le vase soutenu dans l'air par la main qui soutient le monde dans les abîmes du néant. On efface les dernières traces de l'incendie, on ne peut ni découvrir ni soupçonner l'ombre du plus fragile support ; trente-trois heures s'écoulent, et le miracle n'a pas cessé. Le matin du second jour le verra finir, mais c'est par un autre

miracle. Regardez : les flambeaux s'éteignent et se rallument d'eux-mêmes comme pour fixer l'attention de la foule. Écoutez : on entend le timbre argentin d'une clochette invisible. C'est le signal qui se donne dans les cieux. Un humble prêtre, entouré de sa paroisse, célébrait le saint sacrifice à l'autel voisin. Il s'incline, il prononce les paroles sacrées. O mystère ! ô miracle ! l'ostensoir descend lentement à l'ordre du prêtre, se remet entre ses mains et lui apporte le corps et le sang du vrai Dieu. Tandis que les anges l'adorent, les hommes le voient de leurs yeux et le prêtre le touche de ses mains ; les larmes coulent, la joie éclate, les fronts s'inclinent, les poitrines se brisent de componction, et toute l'église retentit avec un nouveau transport de ces admirables paroles : « Miracle ! miracle ! miséricorde ! » Ici Jésus commande aux éléments, il suspend les lois de la nature, le feu le précède, les flammes lui servent de marche-pied. C'est le législateur du Sinaï, c'est le transfiguré du Thabor, c'est le juge des vivants et des morts. Voilà l'Homme-Dieu dans tout l'éclat de sa gloire et de sa majesté (1). »

J'ose dire, mes amis, qu'il se fait tous les jours des miracles plus frappants encore et qui attestent la vérité de la croyance catholique au sujet de l'Eucharistie. Vous avez entendu parler du courage que montraient les martyrs au milieu des plus affreuses tortures. Savez-vous ce qui leur donnait ce courage, plus que ce courage, cette joie dans les souffrances ? La communion, le Dieu qu'ils avaient reçu et que plusieurs mêmes portaient sur leur poitrine. Mais, sans remonter si haut et sans aller si loin, voyez ce qui se passe autour de nous. Voici, dans un hôpital, des maladies de toutes sortes, les unes plus hideuses que les autres, des plaies béantes, des ulcères dégoûtants, des infirmités rebutantes, et, ce qui est pire encore, des malades de mauvaise humeur, grossiers, qui n'ont que des regards de haine et souvent des paroles injurieuses pour ceux qui les soignent. Autour de ces malades, voyez ces femmes, les unes jeunes, les autres d'un âge plus mûr, plusieurs arrivées déjà à l'âge où d'autres ne songeraient qu'au repos. Beaucoup de ces femmes appartiennent à des familles riches ou jouissant d'une modeste aisance, la plupart auraient pu faire de bons mariages et

(1) Le miracle de Faverney est l'un des faits les plus irréfutablement attestés du XVII[e] siècle. Les *Annales catholiques* feront connaître le beau travail récemment publié par Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, sur ce miracle (N. des *Ann. cath.*).

jouir de toutes les douceurs, de toutes les félicités de la maternité. Elles ont quitté leur famille, elles ont renoncé à tout et rejeté loin d'elles les vains ornements pour se vêtir d'une robe grossière. Et ces femmes soignent les malades avec autant de tendresse qu'une mère qui soigne son enfant; elles ne se rebutent de rien, elles pansent les plaies, les ulcères les plus hideux, elles rendent aux malades les services les plus infimes elles se privent du sommeil pour leur procurer quelque soulagement; aux injures elles répondent par un sourire, aux paroles grossières elles ne savent opposer que des paroles de douceur et de charité. Les jours succèdent aux jours, les années aux années; elles sont toujours les mêmes, toujours aussi attentives, et toujours gaies, toujours joyeuses, cent fois plus joyeuses que les femmes frivoles qui s'étourdissent au milieu des fêtes et des plaisirs, et, ces femmes, on les compte par centaines, par milliers, leur nombre même grandit à mesure que le monde semble moins apprécier leurs services et leur dévouement; elles se multiplient sous toutes les formes, sous tous les noms, de Sœurs de charité, Petites-Sœurs des pauvres, Sœurs de Bon-Secours, etc., etc.

Le catholicisme seul présente cet admirable spectacle. Les protestants ont essayé de nous imiter, ils n'ont pas réusssi, quoiqu'il se trouve certainement parmi eux des cœurs généreux et des âmes dévouées.

Quel est donc le secret du catholicisme? Mes amis, il est dans l'Eucharistie. Les femmes, — je ne parle que des femmes, je pourrais en dire autant de milliers d'hommes qui ne sont pas moins admirables dans leur dévouement et leur charité, — ces femmes communient tous les jours ou presque tous les jours; pendant une heure de leur journée, si pénible à nos yeux, elles conversent cœur à cœur avec leur Dieu, elles savent qu'elles le possèdent, et les joies qu'elles éprouvent dans ce délicieux commerce avec le Dieu qu'elles aiment leur donne un avant-goût des éternelles félicités. Que leur importent après cela les dégoûts, les rebuffades, les injures, les outrages? Elles en sont heureuses, parce qu'elles savent qu'en supportant tout cela avec joie, elles ajoutent autant de fleurons à leur couronne; elles ne sentent même pas ces outrages et ces souffrances, car leur pensée, leur cœur est avec Dieu, et leur bonheur intime est si grand qu'il ne peut être entamé par ces petites misères qui ne es touchent pas. Dans le malade, elles voient Jésus-Christ,

dans les injures qu'elles reçoivent, elles voient une marque de plus de ressemblance avec leur Dieu, et elles s'en réjouissent, heureuses d'être jugées dignes de souffrir un peu pour celui qui a tant souffert pour les hommes.

Voilà un miracle de tous les jours, mes chers amis, et que vous êtes à même de constater. Otez la communion, ôtez la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, et il devient inexplicable, ou, pour mieux dire, il cesse d'exister.

— C'est vrai, c'est bien vrai, s'écria tout l'auditoire, frappé de ce que venait de dire le Curé.

— Ce que je vous ai dit jusqu'ici, mes amis, poursuivit l'excellent pasteur, suffirait bien, il me semble, pour vous prouver que la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie est une vérité. Si c'est une vérité, que nous la comprenions ou non, il ne nous reste qu'à nous soumettre. Mais je désire vous montrer que la vérité de nos mystères, si supérieurs à la raison, résiste à toutes les objections qu'on peut faire au nom de la raison et de la science. Or voici les trois grandes objections qu'on oppose à la croyance catholique au sujet de l'Eucharistie :

1° Comment croire qu'il n'y ait plus que le corps et le sang de Jésus-Christ, là où nous trouvons toujours la couleur, la figure et le goût du pain et du vin ?

2° Comment croire qu'un corps humain réel et véritable puisse être renfermé sous l'apparence d'une goutte de vin ou d'une parcelle de pain ?

3° Comment croire que ce corps puisse être présent à la fois sur tous les autels et dans tous les lieux de l'univers?

— C'est ça, s'écria ici l'ex-ouvrier Baptiste. Monsieur le Curé, si vous répondez à ça de manière à me satisfaire, vous serez capable de me convertir.

Un murmure d'approbation accueillit ces paroles.

— Mon cher Baptiste, dit doucement le Curé, je vais essayer, et je serai bien heureux si je réussis, car je vois que vous êtes de bonne foi et que vous n'avez pas perdu tous les bons sentiments que je vous ai connus lorsque vous étiez enfant et lorsque vous fîtes votre première communion.

* * *

(La suite au prochain numéro.)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le cours de 114 francs est perdu par le 5 0/0, la Bourse est languissante et les haussiers tremblent pour les résultats de la liquidation qui s'achève aujourd'hui : voilà, en deux mots, où en est la situation financière, au sujet de laquelle la *Revue de France* qui paraît aujourd'hui fait ces reflexions et ces pronostics : « L'impression générale qui se dégage de l'aspect des divers marchés d'Europe à l'heure présente est plutôt défavorable. Les meilleurs sont satisfaits d'être fermes et ne prétendent à rien de plus. Sur tous, la conclusion de la paix avait été si largement escomptée que, lorsqu'elle est devenue un fait, la hausse s'est trouvée à bout de souffle. La direction générale n'existe plus. Chaque place obéit à des conditions particulières et attend, sans pouvoir discerner l'orientation prochaine. C'est de l'inconnu et probablement de la faiblesse jusqu'à l'automne. » Les perspectives ne sont pas séduisantes, on le voit.

A la Bourse d'hier le 3 0/0 ordinaire, l'amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 77, à 84,50, à 107,50 et à 113,90.

—

Les importations commerciales en France ont encore augmenté pendant le mois de juin ; elles se sont élevées à 366 millions, soit 61 millions et demi de plus qu'au mois de juin de l'année dernière. En même temps, nos exportations ont diminué ; elles ont été seulement de 262 millions; c'est 25 millions et demi de moins que pour le mois de juin de l'année dernière.

Pendant le premier semestre de 1878, nos importations ont augmenté de 310 millions comparativement à la même période de 1877, et nos exportations ont diminué de 86 millions et demi. « L'ère de prospérité » se développe donc d'une singulière façon. Les grèves servent de commentaires à ses chiffres.

—

Le temps continue d'être très-favorable à la moisson et aux récoltes. Dans le rayon de Paris, on a achevé la moisson des seigles et commencé le moissonnage des blés. Partout on se préoccupe vivement des rendements probables du blé ; à mesure que la moisson s'avance, il faut bien le dire, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup à rabattre des espérances du mois de juin. Les blés versés, qui couvrent le quart environ des étendues, donneront fort peu de bon grain. Ceux qui étaient versés avant juillet ne donneront que des criblures. Les blés non versés ont généralement des épis courts, et dans ces épis il y a beaucoup de glumes vides, ou qui ne contiennent qu'un grain chétif. Il y a enfin des blés attaqués par les *anguillules,* ces petits vers signalés par plusieurs écrivains, notamment par l'éminent agronome M. Louis Gossin.

Toutes ces circonstances, qui sont malheureusement générales, ne justifient nullement les assertions de certains journaux qui proclament une récolte très-satisfaisante. Dès aujourd'hui, au contraire, les hommes compétents estiment que la récolte sera au plus une

petite moyenne. On a pu en juger dans la riche plaine qui environne la ville de Mormant, une des plus petites localités de la Brie, où vient d'avoir lieu un concours agricole. Assurément il y avait là des champs de blé présentant les plus belles apparences; mais en examinant les choses de près on constatait des faits qui ne trompent pas les gens du métier.

Les régions où la moisson est terminée, le Sud et le Sud-Ouest, accusent aussi des rendements peu élevés, et beaucoup de déceptions. Jusqu'à nouvel ordre on incline à compter sur un rendement plus faible que celui de l'an dernier en hectolitres, mais qui sera égal en poids, car on ne peut oublier que l'an dernier les grains étaient d'une légèreté exceptionnelle.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

12. **Les Bas-Bleus**, par J. Barbey d'Aurevilly: in-12 de xxiv-346 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé; — prix: 3 francs.

Le sujet de ce livre est bien délicat: ce sont les femmes auteurs qui se trouvent en cause. Notre auteur n'est pas tendre pour elles. Après avoir expliqué comment et pourquoi le nom de *Bas-Bleus* leur a été donné, il se livre à une critique acérée qui n'est pas faite pour donner le désir de prendre rang parmi les femmes écrivains. Ce ne sont cependant que les plus grands noms qui figurent dans ce premier volume: Mmes de Staël, Le Normand, Sophie Gay, Émile de Girardin, George Sand, de Gasparin, Edgar Quinet, Louise Collet, Daniel Stern, Craven, Swetchine, Eugénie de Guérin, etc... Il donne aujourd'hui « la *fleur du panier*, dit-il, en supposant qu'un tel panier ait une fleur; plus tard, elles y seront toutes. » La fleur existe assurément, et nous devons dire que la critique impitoyable de l'auteur a dû la respecter dans certains noms bien connus et aimés des catholiques. Il en est d'autres moins connus, mais très-estimables, pour lesquels nous serions moins sévère que lui. La femme qui fait métier d'écrire pour gagner de l'argent ne nous inspire pas grande sympathie, et nous trouvons qu'alors elle sort du rôle assigné à la femme; mais il est d'honorables pauvretés qui viennent ainsi à bout de se suffire, et quand elles ont soin en même temps de rester femmes et chrétiennes, et de n'user de leur talent que pour élever les âmes et inspirer de nobles sentiments, nous refusons de les placer parmi les Bas-Bleus. Nous ne voulons pas citer de noms; nous ne serions pas embarrassé pour en citer plusieurs à qui l'estime va naturellement, parce qu'au talent se joint ce zèle qui constitue l'un des charmants apostolats de la femme. Ajoutons, enfin, que M. d'Aurevilly, qui fustige vigoureusement le mal et les prétentions mal justifiées, chaque fois qu'il les rencontre, n'a pas songé à écrire ses *Bas-Bleus* pour l'enfance et la jeunesse.

—

13. **Guide et souvenir du pèlerin de Domremy**, par M. l'abbé Bourgant, curé de Domremy; in-12 de 55 pages, Nancy, 1878, chez Levrault et Cie.

Nous ne saurions trop recommander ce charmant petit livre que nous venons de lire avec le plus vif intérêt. « Cet opuscule, dit le pieux auteur, a pour but d'indiquer exactement les lieux,

les monuments et les objets consacrés par le souvenir de la Pucelle dans son pays natal. Ces modestes pages, après avoir servi de guide au visiteur, pourront lui être un mémorial du voyage accompli. » On y trouve, en effet, les détails les plus exacts et les plus complets sur un lieu de pèlerinage qui sera bientôt l'un des plus fréquentés de la France.

—

14. **Le Héraut de l'amour divin,** *Révélations de sainte Gertrude,* vierge de l'Ordre de saint Benoît, traduites sur la nouvelle édition latine des Pères Bénédictins de Solesmes; 2 vol. in-12 LVI-364 et 396 pages; Poitiers, 1878, chez H. Oudin frères: — prix: 3 fr. 50 le volume.

Il n'y a rien à dire pour recommander ces *Révélations de sainte Gertrude*, qui ont fait les délices de tant d'âmes pieuses et qui contiennent de si sublimes enseignements. On sait qu'il ne s'agit point ici d'un livre que la curiosité seule pousse à lire; ce n'est pas une simple distraction qu'on doit y chercher, ce n'est pas non plus avec avidité qu'on doit s'en nourrir. Comme le dit fort bien le traducteur, la substance spirituelle qu'il contient doit être introduite dans l'âme, mais elle ne doit pas être prise en trop grande quantité à la fois. Il faut savoir entrer dans l'esprit de sainte Gertrude, et, avec elle, du point le plus infime de la vie spirituelle, de l'état du pécheur invétéré, on pourra par degrés monter jusqu'aux sommets les plus élevés de la contemplation et de l'union divine. — La tâche du traducteur d'un tel livre n'était pas aisée. Il ne pouvait être trop exact, trop fidèle et trop rapproché du texte latin, qui parle si bien la langue de la spiritualité, et, en même temps, il fallait être élégant, clair et d'une lecture facile. Les difficultés nous paraissent avoir été heureusement surmontées: on sent, en lisant les *Révélations,* que le traducteur n'est pas moins maître de sa langue que de la langue latine, et surtout qu'il est familier avec la langue de la spiritualité. Il ne se nomme pas, mais on voit suffisamment qu'il appartient à cette docte abbaye de Solesmes, qui a déjà produit de si beaux livres et qui a si heureusement repris les traditions des anciens Bénédictins. C'est un grand service rendu aux âmes pieuses, aux directeurs des âmes et aux théologiens, qui attendront avec impatience l'achèvement de cette traduction des *Révélations de sainte Gertrude.*

—

15. **Prosateurs français du XIXe siècle,** par Fr. Godefroy; in-12 de 608 pages, Paris, 1870, chez Gaume;—prix: 4 francs.

Nous dirons tout d'abord que ce recueil est l'un des plus intéressants des cours de littérature de M. Godefroy, et ce n'était pas l'un des plus faciles à faire. Il est toujours très-délicat de parler des contemporains, surtout de ceux qui vivent encore. M. Godefroy l'a fait, et avec une impartiale sincérité, avec un goût qui le placent au rang de nos meilleures critiques littéraires. Que de noms viennent se placer ici devant les regards du lecteur! Napoléon, Chateaubriand, Mme de Staël, Joseph et Xavier de Maistre, Bonald, Roger-Collard, Ballanche, Benjamin Constant, Lamennais, Charles Nodier, Sénancourt, Cuvier, Lacépède, Mme Guizot, Paul-Louis Courier, Malte-Brun, Victor Jacquemont, Alfred de Vigny, Villemain, Sainte-Beuve, Désiré Nisard, Jules Janin, Taine, Augustin Thierry, Guizot, Thiers, Michelet, Barante, Champagny, Victor Hugo, Lamartine, Alexandre Dumas, Balzac, Georges Sand, Mérimée, Vitet, About, Jacques Arago, Victor Cousin, Montalembert, Louis Veuillot, Lacordaire, Mgr Dupanloup, sont tous appréciés par l'auteur et font l'objet de notices biographiques et littéraires du plus grand intérêt. Les morceaux cités sont bien choisis;

on regrette seulement qu'ils ne soient pas plus nombreux, mais il fallait bien se borner, l'espace manquait. On regrette aussi de ne pas voir bien d'autres noms qui méritent de figurer à côté de ceux que l'auteur a cités, surtout parmi les écrivains catholiques, qu'on a le tort de ne pas assez faire connaître à la jeunesse : parmi nos évêques, par exemple, n'y avait-il pas à nommer Mgr Gerbet, Mgr Plantier, Mgr Pie? Nous ne donnons que ces noms pour faire comprendre notre pensée. Nous savons bien qu'il serait impossible d'être complet dans un ouvrage classique qui ne doit pas dépasser une certaine limite; mais M. Godefroy n'aurait-il pas pu, par exemple, dans une introduction d'une trentaine de pages, donner l'idée du mouvement littéraire du siècle, et, en passant, citer les noms sur lesquels il ne pouvait revenir dans le cours du volume? Ce sont là des desiderata qu'il suscite lui-même par la façon vraiment magistrale dont il compose ses notices. Qu'il nous permette de lui reprocher une tendance à l'indulgence pour certains auteurs qu'un maître chrétien doit traiter avec plus de sévérité et de lui signaler, à la page 115, un mot sur le *vrai libéralisme* qui n'est peut être pas de la plus parfaite justesse, et, cela dit, nous répéterons que son livre est un des plus intéressants que nous ayons lus sur les prosateurs de notre siècle, et certainement l'un des plus utiles à mettre entre les mains de nos jeunes humanistes.

—

16. **Les Papes du nom de Léon,** par F. Chèvre, camérier d'honneur de Sa Sainteté; in-8° de 168 pages, avec un portrait de Léon XIII, Fribourg, à l'Imprimerie catholique suisse.

L'avènement de Léon XIII au trône pontifical a reporté la pensée sur tous les papes du nom de Léon qui ont gouverné l'Eglise. Si, parmi ces Papes, il en est quelques-uns dont la mémoire est moins brillante, quelles glorieuses figures que celles de saint Léon Ier le Grand, de saint Léon II, de saint Léon III, de saint Léon IV, de saint Léon IX, de Léon X et de Léon XII ! Et M. l'abbé Chèvre montre que les autres Léon n'ont point été indignes de s'asseoir dans la chaire de saint Pierre, même ceux qui ont paru aux époques les plus troublées. « Nous avons pensé, dit l'auteur, que, pour un grand nombre de nos frères dans la foi, il ne serait pas sans intérêt de voir dans un tableau rapide, ou plutôt dans une esquisse faite à grands traits, les nobles et majestueuses figures que l'histoire offre à notre admiration sous le beau nom de Léon, douze fois béni, et que nous avons la joie de glorifier pour la treizième fois, certains d'avance que les générations qui nous suivront n'auront, à leur tour, qu'à le louer avec une admiration grandissante. » Ces lignes montrent le but que s'est proposé M. l'abbé Chèvre et dans quel esprit il l'a poursuivi; il ne nous reste qu'à ajouter que ses esquisses sont pleines d'intérêt et que, sur plusieurs points, elles rectifient des préjugés historiques qui ne sont encore que trop répandus, même parmi les écrivains catholiques.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Exécution du traité de Berlin. — Les élections en Allemagne. — Succès des catholiques. — Nécessité d'abandonner le *Kulturkampf*. — Le *Kulturkampf* en France. — Exploits d'un préfet et d'un sous-préfet; seize gendarmes contre trois religieuses.

8 août 1878.

Les ratifications du traité de Berlin ont été échangées le 3 août; ce traité est donc maintenant entré en pleine vigueur; il ne reste plus qu'à savoir quelles en seront les conséquences. La Turquie se soumet à tout, même, dit-on, aux rectifications de frontières demandées par la Grèce; l'Autriche, en Europe, l'Angleterre, en Asie, sont chargées de contenir l'ambition russe; l'agitation italienne continue, mais c'est un peu pour l'honneur, car les Italiens révolutionnaires ne comptent pas pouvoir enlever Trente et Trieste à l'Autriche. On se demande toujours quelles sont les vues secrètes de l'Allemagne, qui vient de jouer un rôle si désintéressé... en apparence, qu'on a peine à croire à tant de générosité. Il y a tant de germes de troubles et de divisions déposés dans le traité de Berlin, qu'elle compte sans doute que son moment sera venue lorsque ces germes lèveront. Son alliance deviendra alors assez précieuse pour qu'elle puisse la vendre très-cher.

En attendant, l'Allemagne s'occupe et se préoccupe des élections générales du 30 juillet. On en connaît maintenent le résultat : si, numériquement parlant, il n'y a pas d'échec pour le gouvernement, on peut dire que l'échec moral est considérable. Ainsi, plusieurs candidats socialistes sont évincés, mais il est constaté que le nombre des électeurs qui ont voté pour des socialistes est extraordinairement augmenté. Pour avoir une bonne majorité contre les socialistes et contre les progressistes qui ont à peu près les mêmes tendances, il faudra s'appuyer sur le centre, qui se compose de quelques conservateurs protestants

et de presque tous les députés catholiques, au nombre de 96: ceux-ci tiendront donc en leurs mains le sort des discussions. C'est une position très-forte, et le prince de Bismark sera obligé de compter avec cette importante fraction du Parlement. S'il s'était plus franchement rapproché des catholiques avant les élections, s'il avait alors répudié les lois de mai, comme le Pape le lui demandait, il est probable que le résultat des élections eût été plus favorable. Il n'est peut-être pas encore trop tard pour revenir à une meilleure politique, mais il est tard, et l'on doit penser que les catholiques, auxquels on ne reviendra que forcément, se tiendront en défiance et seront plus exigeants pour les garanties qu'ils sont en droit de demander.

La *Gazette de la Croix (Kreuzzeitung)*, le principal organe conservateur protestant de Berlin, dit nettement que le gouvernement ne pourra obtenir la majorité qu'en faisant appel aux éléments conservateurs du centre, démarche qui exige nécessairement la cessation de cette prétendue lutte civilisatrice qu'on désigne sous le nom de *Kulturkampf*. « C'est sur la route du *Kulturkampf*, dit-elle, que nous avons rencontré toute notre misère morale et matérielle, misère qui se manifeste dans tous les coins de l'empire allemand. Ce n'est qu'en cessant le *Kulturkampf* et qu'en abandonnant le courant qui l'a inauguré, que nous pourrions sortir de nos embarras. C'est là notre opinion. Elle devient de plus en plus générale, et là où il y a la volonté il y les moyens. »

Nous verrons, mais, dès maintenant, c'est un spectacle curieux que cet empire établi par la force et sur la force, par l'homme de fer qui n'a cessé de mettre en pratique cette maxime aussi révolutionnaire que despotique : *La force prime le droit*, et qui se trouve aujourd'hui contraint de reconnaître que le droit revendique sa place, et qu'il faut lui faire cette place, si l'on veut vivre. On a voulu se passer de la religion, et voici qu'il faut recourir à elle sous peine de périr ; on s'est moqué des droits de la conscience, et voici qu'il faut demander l'appui des hommes qui mettent ces droits avant tous les autres.

—

En France, nous avons aussi des amateurs du *Kulturkampf* qui seront un jour obligés de demander leur salut à cette religion qu'ils tracassent aujourd'hui, et qu'ils veulent particulièrement bannir de l'école, ce qui ferait bientôt, s'il réussissaient, de la nation française une nation de sauvages et de bêtes féroces ;

on peut préjuger l'avenir par les scènes dont les *sans-Dieu* nous ont donné le spectacle pendant le règne de la Commune, et par les exploits qui mènent quelques-uns d'entre eux devant les cours d'assises. Nous ne pourrions énumérer tous les actes de *Kulturkampf* accomplis par les conseils municipaux, par les maires libres-penseurs, et, ce qui est pire, par les préfets et les sous-préfets de l'ordre républicain, successeur de l'ordre moral. Ici, un préfet ferme un cercle catholique, sous prétexte qu'on y fait de la politique, ce qui est prouvé absolument faux; là, on remplace les Frères par des instituteurs laïques; ailleurs on s'attaque à de pauvres Sœurs, à des femmes sans défense qui ont le tort de bien élever les jeunes filles. Quand les conseils municipaux sont pour l'enseignement religieux, ce sont les préfets et les sous-préfets qui agissent; quand les conseils municipaux sont selon le cœur de ces magistrats, ils ont toute liberté, même et surtout celle de violer le droit et la loi.

Un préfet, celui de Rodez (Aveyron), et un sous-préfet, celui de Villefranche, viennent de se distinguer par un exploit qui les place d'un seul coup aux premiers rangs parmi les héros de la libre-pensée. Disons leurs noms, qui ne manqueront pas de devenir célèbres : M. le préfet de Rodez s'appelle Assiot; M. le sous-préfet de Villefranche s'appelle Buart.

La commune de Prévinquières, canton de Rieupeyroux, arrondissement de Villefranche-d'Aveyron, avait une institutrice laïque que la population désirait vivement voir remplacer par des Sœurs de la Sainte-Famille. Pour arriver à ce résultat, des souscriptions volontaires furent réunies par les soins du curé; le couvent de la Sainte-Famille prit part à cette souscription pour une somme considérable et, à l'aide de ses ressources particulières, une maison fut construite en vue de l'établissement prochain des religieuses. La commune n'entra pour rien dans les dépenses qui furent faites dans ce but, si ce n'est que ce bâtiment fut construit sur un terrain qui est la propriété non de la commune entière, mais bien d'une section de cette commune.

Après cela, le conseil municipal demanda la transformation en école congréganiste de l'école communale laïque; cette demande fut accueillie par décision du conseil départemental de l'instruction publique, pour être amenée à exécution lorsqu'une autre résidence aurait été assignée à l'institutrice en place. En attendant l'effet de cette décision, les religieuses de la Sainte-

Famille s'établirent, à l'état d'école libre, dans les bâtiments qui avaient été préparés pour elles. Leur école prospéra rapidement, car il y a quelques mois elle avait 80 élèves, alors que l'institutrice communale laïque n'en avait qu'*une seule*, et encore pendant une partie seulement de la semaine.

Telle était la situation, lorsque, à la suite du changement ministériel du 13 décembre 1877, de nouveaux administrateurs furent envoyés dans le département de l'Aveyron. L'un deux était M. Assiot, envoyé à Rodez en qualité de préfet.

M. Assiot se soucia fort peu de la volonté des pères de famille, volonté nettement exprimée cependant, puisque, tandis que 80 élèves fréquentaient l'école congréganiste, l'institutrice laïque en était réduite à exercer ses talents officiels vis-à-vis d'une seule élève. M. Assiot dédaigna de s'arrêter à cette raison, sérieuse et gênante, à savoir que les religieuses de la Sainte-Famille habitaient une maison construite spécialement dans ce but aux frais de la générosité particulière. Il transmit à M. le maire l'ordre de déposséder les Sœurs, sous prétexte que le bâtiment, étant construit sur une parcelle communale, devait être *restitué* (le mot est joli) à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclara vouloir maintenir les Sœurs en possession de la maison qui a été construite par d'autres que par la commune sur un terrain appartenant à une section de la commune ; il protesta contre tout projet d'expulsion, et chargea M. le maire de veiller à l'exécution de la délibération.

Cette dernière fut annulée par M. Assiot, qui se mit en mesure d'expulser les Sœurs du local qu'elles habitaient. Ordre est donné d'agir à M. le sous-préfet Buart, qui se rend, le 25 juillet, au domicile des trois pauvres Sœurs avec un déploiement de forces aussi ridicule qu'odieux : son secrétaire, M. Astrié, inspecteur primaire de l'arrondissement et seize gendarmes qui ont leurs carabines chargées. M. le sous-préfet entre dans la maison des Sœurs, communément désigné sous le nom de couvent, et, s'adressant à la supérieure, la Sœur nommée Marie de l'Incarnation, il lui dit : « Madame, je viens au nom de la loi vous prier, vous intimer, vous réitérer, vous sommer de quitter une maison qui ne vous appartient pas. »

La Sœur. — Monsieur le sous-préfet, je dois suivre les instructions que j'ai reçues : nous ne quitterons pas cette maison sans y être contraintes.

Le sous-préfet. — Madame, j'ai aussi des instructions : il va se passer un grand scandale, et vous savez qu'il est écrit dans les livres saints : Malheur à celui par qui le scandale arrive.

La Sœur. — Monsieur le sous-préfet, il me paraît que si le scandale dont vous parlez se produit, ce n'est pas par moi qu'il sera arrivé.

Le sous-préfet (faisant de l'esprit). — Si vous vous mettez ainsi en révolte contre les autorités, comment voulez-vous que saint Pierre vous ouvre les portes du ciel ?

La Sœur. — Je ne pense pas que saint Pierre puisse nous en vouloir de ne pas vous abandonner une maison qui ne vous appartient pas.

Le sous-préfet. — Mais le terrain sur lequel elle est bâtie appartient à la commune, par conséquent à l'État (textuel).

La Sœur. — Mais si c'est nous qui avons fait toutes les constructions.....

Le sous-préfet. — Oh ! je sais bien qu'en équité vous avez raison, mais il n'en est pas de même au point de vue de la loi.

La Sœur. — Quelle loi ?

Le sous-préfet. — *Je suis la loi vivante! (sic).*

Ce dialogue se poursuit pendant près de trois heures.

M. le sous-préfet, ne pouvant vaincre par ses raisonnements et ses menaces la résistance de la religieuse, ordonne aux gendarmes de faire évacuer la maison par la foule, qui est accourue de toutes parts et qui témoigne de son attachement pour les Sœurs. Des centaines de voix s'écrient : « Nous sommes chez-nous ; nous ne sortirons pas, ni nous ni les Sœurs. » Faites sortir les gens ! » dit encore le sous-préfet. Nouveaux cris et nouvelles protestations. Les gendarmes mettent la baïonnette au bout du fusil, quelques-uns tirent leur sabre, un brigadier arme son revolver.

La situation devenait grave, le sang pouvait couler, cette population sans armes et sans défense était exposée aux coups des gendarmes. M. le curé, qui était au milieu de la foule, comprenant le danger, s'écrie : « Faites attention, gendarmes; n'allez pas verser le sang. La population n'use pas de violence, elle proteste seulement par sa présence et par ses paroles contre une spoliation injuste. » Les gendarmes s'apaisent, ils prient les gens de sortir et prennent quelques hommes par le bras, mais impossible de les faire suivre et de les mettre à la porte. Un gendarme prie M. le curé d'user de son influence morale pour

faire évacuer la maison. Celui-ci proteste d'abord contre la mesure violente qui s'accomplit, engage néanmoins les gens à sortir, et entre en pouparlers avec M. le sous-préfet. « En vertu de quel titre agissez-vous ?» lui demande-t-il.

— « Je viens faire exécuter la loi. »

— « Quelle loi ? »

— « Un arrêté préfectoral. »

Comme la foule demeurait immobile, sans la moindre envie de se retirer, M. le sous-préfet sortit pour ordonner aux gendarmes qui étaient en dehors de faire évacuer la maison. La foule fit entendre les mêmes cris : « Nous sommes chez nous, nous ne sortirons pas. » — « Allons, mes amis, sortez, leur dit M. le curé, sortez; toute résistance est inutile. » La foule s'écoula; quatre hommes plus récalcitrants qui s'obstinaient à rester, furent saisis, liés par des menottes, gardés toute la nuit dans la maison, conduits le lendemain à Villefranche, où ils ont été relâchés.

Les femmes n'avaient point suivi la foule, et demeuraient dans la maison. Elles furent traînées violemment par le bras et poussées dehors.

La maison évacuée, ce fut le tour des Sœurs. Les gendarmes hésitaient; aucun n'osait porter la main sur elles. Enfin un gendarme saisit par le bras la Sœur Antonia, qui lui dit : « Ce n'est pas moi qui suis la supérieure; je ne sortirai pas la première. » Il saisit ensuite la Sœur Claire du Saint-Sacrement, qui fait la même réponse. Il prend enfin par le bras la supérieure, la Sœur Marie de l'Incarnation, et la tire hors de la salle où elles étaient réunies. Lâchée deux fois avant d'arriver à la porte extérieure, elle s'arrêtait et reculait plutôt qu'elle n'avançait. « Si vous vous rendez coupable de rébellion, lui dit M. le sous-préfet, toujours cafardement facétieux, saint Pierre ne viendra pas vous ouvrir la porte du Ciel. » — « Si je n'ai pas d'autre péché, je ne craindrai pas beaucoup. » Les autres Sœurs reçurent le même traitement et furent expulsées de leur maison par le même procédé.

Trois jeunes enfants de cinq à six ans confiées à leur garde ont été comme elles jetées dans la rue; l'une d'elle a été contusionnée. Cette scène et le dur traitement qui en a été le dénoûment a causé à ces enfants la plus vive émotion. Elles se sont éveillées plusieurs fois la nuit, en s'écriant : « Papa, les gendarmes emmènent les Sœurs; défendez-nous. » Il était huit heures et

demie du soir. Cette sorte de lutte avait duré quatre heures.

Sur l'observation de M. le curé, que les Sœurs ne pouvaient demeurer dans la rue sans pain, sans linge et sans abri, M. le sous-préfet offrit de les faire conduire où elles voudraient sous la protection des gendarmes. M. le curé les recueillit au presbytère jusqu'au lendemain. « Installées comme elles le pourront, elles continueront leur œuvre de zèle et de charité et seront suivies, nous n'en doutons pas, dit la *Semaine religieuse* de Rodez, par toutes leurs élèves. Nous savons qu'elles vont déposer une plainte entre les mains de M. le procureur de la République de Villefranche et qu'une copie en sera envoyée à M. le garde des sceaux. Nous savons aussi que Mgr Bourret, évêque de Rodez, se préoccupe beaucoup de cette situation, qu'il en a instruit M. le ministre de l'instruction publique et M. le président du conseil et qu'il fera en sorte que justice soit rendue aux Sœurs. »

Voilà les faits; ils se passent de commentaires.

J. Chantrel.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Rome et l'Ialie.

Au moment où notre dernier numéro était sous presse, le bruit courait que le cardinal Franchi était mort. Quelques heures après, ce bruit était malheureusement confirmé; une grande douleur venait frapper le cœur du Saint-Père, un grand deuil affligeait l'Église. On peut dire que l'éminent cardinal est mort victime de son dévouement au Pape et au Saint-Siége, il n'avait quitté qu'avec peine la charge très-laborieuse, mais plus tranquille de préfet de la Propagande.

Nous n'avons pas à reprendre ici la biographie de l'illustre cardinal, biographie que nous avons donnée lorsqu'il fut appelé à la charge de secrétaire d'État ; il nous suffira de rappeler les principales dates de sa vie.

Le cardinal Alexandre Franchi, né à Rome le 25 juin 1819, avait débuté dans la carrière diplomatique comme chargé d'affaires en Espagne, en 1853. Plus tard il fut appelé à la nonciature à Florence et à Modène sous le titre d'archevêque des Thessalonique, et Pie IX lui donna lui-même la consécration épiscopale.

Rentré à Rome en 1860, il fut nommé secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques, fonctions qu'il remplit avec éclat jusqu'en 1868, époque où il retourna en Espagne avec la qualité de nonce apostolique.

En 1871, il fut envoyé comme embassadeur à Constantinople, pour mettre fin aux difficultés élevées entre le Saint-Siège et le sultan.

Le titre de cardinal de Sainte-Marie *in Transtevere* récompensa ses travaux et sa haute capacité en 1873, et, au mois de mars 1874, il fut mis à la tête de la Propagande. Il était de plus préfet des palais apostoliques.

Léon XIII, connaissant ses remarquables facultés diplomatiques et ses hautes vertus, l'avait appelé, peu de jours après son élévation à la chaire de saint Pierre, aux fonctions si importantes et si délicates de secrétaire d'État, en remplacement du cardinal Simeoni.

On sait la part prise par le cardinal Franchi aux garanties données par le traité de Berlin à la liberté religieuse en Orient; dans ces derniers jours, il s'occupait d'établir des relations diplomatiques officielles avec l'Angleterre et il travaillait à faire revenir l'Allemagne à une plus juste appréciation du catholicisme. Ces œuvres se poursuivront, nous n'en doutons pas; Léon XIII trouvera un autre ministre dévoué qui le secondera dans ses magnifiques desseins. Le cardinal Franchi est mort dans la nuit du 31 juillet au 1er août. On parle du cardinal de Luca comme devant être son successeur.

—

Nous avons dit un mot, dans notre dernier numéro du grand travail que Mgr Cecconi, archevêque de Florence, va publier sur le concile du Vatican. Voici un bref que le Saint-Père lui avait adressé dès les premiers jours du mois de mai:

LÉON XIII, PAPE

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Notre cœur a ressenti une grande consolation en lisant les lettres que vous Nous avez présentées le 28 du mois dernier, et où abondent les plus parfaits sentiments de piété, manifestés à Nous de grand cœur par nos chers fils les chanoines de votre église métropolitaine et un grand nombre d'autres ecclésiastiques, ainsi que par les supérieurs, professeurs et élèves des deux séminaires et du collège ecclésiastique dit *Della Calza* et par toutes les classes de fidèles. Nous y voyons combien les esprits et les cœurs de tous sont unis à leur émi-

nent pasteur, et rien assurément ne pouvait Nous être plus agréable et plus cher.

Ces lettres montrent en même temps que ces mêmes chers fils n'ont rien de plus à cœur que d'adhérer par un dévouement et une vénération inébranlables à Nous et à ce Siège apostolique, sur lequel vit le pouvoir et domine l'autorité du bienheureux apôtre Pierre. Outre les autres preuves de ce dévouement que vous Nous avez déjà fournies, Nous en voyons un témoignage particulier dans ce fait que, demeurant par la volonté de notre illustre prédécesseur et par la nôtre dans cette auguste cité afin de terminer l'œuvre confiée à vos soins pour l'honneur et la défence de la vérité et de la religion, vous y avez mis avec constance et fidélité tout votre soin et votre diligence. C'est pourquoi Nous vous donnons bien volontiers par cette lettre les louanges qui vous sont dues et Nous vous prions en même temps de faire connaître à tous ceux de nos chers fils qui Nous ont offert le témoignage de leur respect les sentiments tout particuliers de Notre bienveillance et la paternelle satisfaction avec laquelle Nous avons accueilli leurs hommages.

Nous supplions donc de tout notre cœur le Dieu très-clément de répandre avec amour sur vous et sur votre troupeau les trésors de sa bonté, et Nous voulons que vous trouviez un augure des faveurs célestes et un gage de notre sincère affection dans la bénédiction apostolique que Nous accordons très-affectueusement dans le Seigneur à vous et à tous ceux qui sont placés sous votre autorité.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 8 mai 1878, la première année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

France.

DIOCÈSE D'ANNECY. — De grandes fêtes se préparent à Annecy pour la célébration du doctorat de saint François de Sales. Seize prélats ont déjà promis d'assister à ces fêtes. Ce sont: LL. EE. les cardinaux-archevêques de Rouen et de Lyon; NN. SS. les archevêques de Bourges et de Chambéry; NN. SS. les évêques de Dijon, d'Orléans, de Grenoble de Tarentaise d'Autun, de Montpellier, de Belley, de Saint-Jean de Maurienne, Mgr Bagnoud, abbé de Saint-Maurice, Mgr Gros, Mgr Mermillod et Mgr de Ségur.

Le premier jour, 19 août, le triduum de fêtes s'ouvrira, à cinq heures du soir, à la cathédrale, par le chant du *Veni Creator*, l'allocution d'un des évêques, le salut du Saint-Sacrement, et la procession du clergé pour la translation des reliques de

saint François de Sales, du monastère à l'église de la Visitation, où elles demeureront exposées.

2e jour, 20 août. — Dès six heures, réception des processions à l'église de la Visitation.

Neuf heures. — Messe pontificale solennelle à la cathédrale.

A l'évangile, homélie d'un évêque.

Quatre heures. — A l'église Saint-Maurice, chants, prières.

Sermon prêché par un des évêques.

Salut solennel du Saint-Sacrement

3e jour, 21 août. — Fête de sainte Jeanne Françoise de Chantal. — 311e anniversaire de la naissance de saint François de Sales et deuxième jour du triduum.

4e jour, dernier du triduum, 22 août. — Sept heures. — Procession générale, où l'on portera triomphalement les reliques de saint François de Sales et les principaux manuscrits de ce glorieux docteur.

Messe basse à l'autel érigé sous les arbres du Pâquier.

A l'évangile, discours prononcé par un de NN. SS. les évêques.

Chant du *Credo*.

A l'issue de la Messe, consécration du diocèse et des pèlerins à saint François de Sales. — Bénédiction donnée par les Révérendissimes prélats, du haut de l'estrade.

Retour de la châsse, escortée du clergé, à l'église de la Visitation.

Cinq heures. — Dans toutes les églises et chapelles de la ville, chant du *Te Deum* et bénédiction du Très Saint-Sacrement. —

A la nuit. — Illumination générale.

Besançon. — Le projet longtemps mûri d'un pèlerinage général à Faverney va recevoir son accomplissement.

C'est le 3 septembre prochain que Mgr de Besançon, président d'honneur du conseil général des pèlerinages, convoque les fidèles plus dévots au Sacrement d'amour, à se réunir en grand nombre auprès de l'Hostie miraculeuse.

Clermont. — Le sacre de Mgr Boyer, évêque d'Évarie, coadjuteur de Clermont, est définitivement fixé au samedi 21 août, fête de saint Barthélemy. La cérémonie aura lieu à Aix, à la métropole Saint-Sauveur. Mgr l'archevêque d'Aix sera tout naturellement le prélat consécrateur et les deux évêques qui doivent prendre part au sacre, sous le nom d'*assistants*, seront

Mgr l'évêque de Digne et Mgr l'évêque d'Autun. On annonce la présence à Aix d'environ quinze évêques.

MARSEILLE. — Nous empruntons au *Monde* les détails qui suivent sur le nouvel évêque de Marseille :

Mgr *Joseph-Jean-Louis* ROBERT est né à Annonay, diocèse de Viviers, le 22 mars 1819, d'une famille entourée dans le pays d'une universelle et très-juste considération. Il fut élevé dans le collège de sa ville natale, sous la direction du vénérable abbé Fourvieille, dont le caractère aussi loyal qu'énergique serait si utile à l'éducation des hommes de notre temps. On travaillait beaucoup, et l'on était très-heureux sous la vigoureuse discipline de la *Basilique* (c'était le nom d'amitié donné par les élèves d'Annonay, dits *Basiliens,* à leur cher vieux collège). Ses études terminées, Mgr Robert eut la pensée de se consacrer à l'enseignement ; la Providence ne le voulut pas. Il fit sa théologie au grand séminaire de Viviers, où il fut ordonné prêtre en 1843, par le prélat éminent qui gouverne aujourd'hui l'Église de Paris. Il fut nommé vicaire de la jolie petite ville de Serrières dont le curé, le vénérable M. Fanget, fut un père pour lui ; son succès fut complet auprès de la vive et intelligente population des bords du Rhône. Il resta quelque temps auprès de ces premiers amis de son sacerdoce. Avec la pénétrante sagacité qui distingua toujours son administration, Mgr Guibert eut bientôt apprécié et appelé près de lui, dans sa cathédrale, le prêtre d'élite, qu'à son départ pour le diocèse de Tours, il devait laisser vicaire capitulaire du diocèse de Viviers.

Avant d'arriver à ce poste d'honneur et de confiance où le maintint Mgr Delcusy et où pendant quelques années, il eut pour collègue, de 1857 à 1863, l'évêque actuel de Perigueux, Mgr Robert avait été successivement vicaire de la cathédrale, curé de Saint-Laurent de Viviers, secrétaire de l'évêché, chanoine honoraire et vicaire-général en 1867.

Vicaire-général de Viviers, M. Robert était en outre official, et chargé de la direction de la maîtrise de la cathédrale et de celle des petits séminaires et des congrégations de femmes existant dans le diocèse. Il était encore vice-président d'administration de la caisse de retraite pour les prêtres âgés et infirmes et du bureau d'administration temporelle des séminaires. Il fit, en diverses circonstances, le voyage de Rome ; après la nomination de Mgr Dabert à l'évêché de Périgueux, il se vit chargé de la poursuite, en cour de Rome, du procès de béatification de Mme Rivier, fondatrice des Sœurs de la Présentation-de-Marie. En 1869, il fut envoyé à Rome par l'évêque de Viviers pour offrir au Saint-Père les félicitations et les vœux du prélat, du clergé et des fidèles du diocèse de Viviers, à l'occasion du cinquantième anniversaire du sacerdoce de Pie IX, et pour présenter à la

Congrégation des Rites le procès canonique dressé sur la vie de Mme Rivier. Lié avec Mgr Lavigerie, M. Robert fit aussi une ou deux fois le voyage d'Algérie.

Lors de la démission de Mgr de Las-Cases, premier évêque de Constantine, un décret, en date du 27 février 1872, présenta au Saint-Père, pour lui succéder, M. Robert, qui fut, en effet, préconisé le 6 mai suivant et sacré le 13 octobre, à Alger, par Mgr Lavigerie.

NANCY. — le mardi 10 septembre, un grand pèlerinage aura lieu à Notre-Dame de Sion, au diocèse de Nancy.

On se rappelle la solennité des fêtes célébrées sur la sainte colline, il y a cinq ans, à la même date. Celles qui auront lieu dans quelques semaines ne semblent pas devoir le céder en magnificence.

Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, métropolitain; Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée; NN. SS. les évêques de Verdum, Saint-Dié, Nancy, présideront le pèlerinage.

Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université catholique de Louvain (Belgique), donnera le sermon.

NEVERS. — Dans son numéro du 30 juin dernier, le *Patriote*, journal radical de Nevers, a publié un article dans lequel il affirmait que, lors de la première communion, le curé de la commune de C... avait refusé de laisser approcher de la sainte Table un enfant dont le cierge n'avait pas été acheté chez lui.

Mis en demeure de faire connaître la résidence de ce curé, M. Laporte, rédacteur du *Patriote*, a, dans plusieurs numéros, maintenu son assertion et refusé de faire connaître la résidence de ce curé.

Mgr l'évêque de Nevers, considérant ce fait comme diffamatoire pour le clergé de la Nièvre, a assigné le *Patriote*, pour le jeudi 8 août, devant le tribunal de Nevers, à l'effet de s'entendre condamner à 3,000 francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans le *Patriote*, et les autres journaux de Nevers, et à l'affichage de ce même jugement dans les 46 paroisses de la Nièvre dont le nom commence par C...

TOULOUSE. — Le mercredi 24 juillet, a eu lieu, à Toulouse, la translation solennelle des reliques de saint Thomas d'Aquin. Cette grave et touchante cérémonie, lisons-nous dans la *Semaine catholique* de Toulouse, a réuni sous les voûtes de l'illustre basilique de Saint-Sernin, NN. SS. les archevêques de Toulouse et d'Auch, les évêques de Montauban, de Carcas-

sonno et de Montpellier, le R. P. don Schiaffini, abbé des Olivétains de Saint-Bertrand de Comminges, le T. R. P. Sanvito, vicaire général des Dominicains, entouré de tous les principaux de l'Ordo et de beaucoup de religieux, les députations des Ordres religieux sis à Toulouse, sans parler du grand concours du clergé, des fidèles, venaient honorer le Docteur Angélique.

On sait que, depuis l'an 1628, les restes précieux de Saint Thomas n'avaient été remis au jour qu'une fois, et ce fut pendant la Révolution, alors qu'une pieuse famille, pour épargner aux voleurs des châsses de Saint-Sernin une plus odieuse profanation, recueillit les reliques du grand docteur; depuis lors, elles avaient été mises dans une châsse de bois doré. Monseigneur l'archevêque de Toulouse a voulu ajouter à tant d'autres belles œuvres de son épiscopat le don d'une châsse splendide, en bronze et émaux, œuvre de la maison Favier, de Paris.

A huit heures précises, dans la Basilique parée de toute la pompe qu'elle sait déployer aux plus grands jours, Sa Grandeur, accompagnée de ses vénérables collègues a procédé, selon le Rituel, à la bénédiction de la nouvelle châsse, après le chant du *Veni Creator*. Puis a eu lieu l'ouverture de l'ancienne. Mgr Desprez, s'agenouillant, en a succesivement retiré tous les ornements ; deux anatomistes nommés à cet effet, MM. Janot et Bonamy, ont reconnu et dénommé chaque relique par son nom latin. Il s'est trouvé vingt-une reliques, parfaitement conservées et d'une grande dureté. Trois des ossements majeurs, qui manquaient, sont en la possession régulière de N. S. P. le Pape, des PP. Dominicains du couvent de la Minerve, à Rome, et du prince de Parme.

La cérémonie était absolument publique, conformément aux prescriptions du Rituel, et les portes grandes ouvertes; le peuple chrétien circulait par toute l'église, et de l'église on voyait les opérations *de recognitione,* accomplies sous la coupole centrale. Outre les assistants laïques obligés, tels que MM. les membres du conseil de Fabrique, nous avons reconnu l'élite de la haute société toulousaine; les membres de la presse ont reçu de l'obligeance de M. le curé-doyen des places réservées sous la coupole. M. Bibent, adjoint au maire, représentait officiellement la municipalité, et il a signé en cette qualité au procès-verbal.

Ce procès-verbal est dressé *excepto capite ;* le chef du grand Docteur était exposé à part, dans sa châsse de cristal, dominant

l'autel des reliques et présidant en quelque sorte à la cérémonie.

Les ossements reconnus et dénommés ont été baisés par les prélats, le clergé et les principaux témoins, puis ils ont été enfermés par Mgr Desprez dans une boîte de bois des îles (Sainte-Lucie) oblongue, sans autre ornement qu'une plaque d'argent ciselée, portant les armes de saint Thomas. Puis sa Grandeur a officié pontificalement. La Messe a été exécutée en plain-chant harmonisé, sous la direction de M. Dutrey, maître de chapelle. Après la sainte Messe, et pendant que s'accomplissaient à la sacristie les opérations relatives au dressement des procès-verbaux, le peuple chrétien s'est empressé autour des reliques et a baisé un des ossements du saint. Vers onze heures, Monseigneur Desprez, revenant au chœur, a opéré la clôture définitive de la précieuse caisse, avec l'apposition des sceaux de l'archevêché, de la Ville, de l'église Saint-Sernin et des RR. PP. Dominicains. Il a ensuite placé le coffret dans la châsse après y avoir enfermé le procès-verbal signé des témoins.

Telles ont été les cérémonies du matin.

La *Semaine catholique* fait remarquer que l'Ordre de saint Dominique, comme il était juste, était représenté à la cérémonie par ses membres les plus élevés en dignité ; le P. Sanvito, vicaire général de l'Ordre ; le P. Décuyer, vicaire général du Tiers-Ordre enseigrant; les provinciaux de Toulouse; Paris, Lyon, Terre-Sainte, et un grand nombre de religieux.

Avant la cérémonie, le R. P. Prieur de Toulouse avait déposé, au nom de son Ordre, sur la châsse nouvelle, une superbe couronne blanche de fleurs naturelles, portant en rose cette touchante inscription : *Caro nostra et frater noster est* (Genèse, XXVII. 27).

Aux vêpres, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a prononcé un éloquent panégyrique de saint Thomas.

Étranger.

ANGLETERRE. — Il est question de l'envoi d'un internonce apostolique à Londres. On dit aussi que Mgr John Strain, archevêque d'Edimbourg, serait promu au cardinalat.

AUTRICHE-HONGRIE. — Nos lecteurs se rappellent peut-être le nom du prêtre apostat, Louis Anton, le chef de la communauté des vieux-catholiques de Vienne. Ce malheureux prêtre est mort subitement, le jour de la Pentecôte, pendant qu'il prêchait devant ses peu nombreux fidèles. Cette mort ne laisse plus que deux prêtres vieux-catholiques en Autriche, tous deux anciens

vicaires autrefois excommuniés par leurs évêques ; l'un demeure à Ried, petite ville de la haute Autriche, l'autre à Warnsdorf, en Bohême.

On raconte à ce propos le fait suivant, qui s'est passé dans un des faubourgs de Vienne. Afin de remplir les formalités requises par la loi pour qu'une communauté de vieux-catholiques puisse se constituer, l'autorité avait sommé les adhérents de la secte de déclarer publiquement leur résolution. Les chefs de la secte s'empressèrent aussitôt de présenter une liste comprenant 500 personnes. Or, l'autorité ayant exigé des déclarations individuelles, il en résulta que le chiffre imposant d'un demi-millier se trouva réduit à 50.

Espagne. — Le nonce apostolique à Madrid a adressé la lettre suivante aux jeunes catholiques de la Catalogne, en les encourageant à organiser un pèlerinage à Rome :

Au président de la jeunesse catholique de Barcelone.

J'approuve chaudement le manifeste de la Jeunesse catholique que j'ai lu dans les journaux il y a quelques jours, et dans lequel vous faites appel à tous les Espagnols, pour un nouveau pèlerinage à Rome. La nation qui, par antonomase, porte le nom de catholique, et dont le dévouement au Saint-Siège est connu de tout le monde, ne doit pas rester en arrière des autres nations qui se rendent souvent en pèlerinage à la Ville éternelle, afin de témoigner de leur vénération pour le Chef auguste de l'Église et pour le consoler dans ses tribulations.

Aussi, en réponse à votre lettre, je ne puis m'empêcher d'encourager ces jeunes gens à faire tout leur possible, afin que le pèlerinage en projet soit digne de la nation qu'il va représenter. Puisse-t-il arriver à surpasser le pèlerinage de 1876, qui, à cause du nombre et de la qualité des personnes distinguées qui en faisaient partie, non-seulement représenta dignement la nation espagnole, mais sembla la nation elle-même accourue et prosternée aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ.

Au demeurant, l'initiative ayant été prise par la jeunesse catholique, qui s'est tant signalée par son amour pour la religion de sa patrie et pour le digne représentant de Dieu sur la terre, je ne doute point que ce saint enthousiasme se fera sentir dans les confins de l'Espagne, et que partout on répétera ce cri du manifeste : *A Rome! A Rome!*

Je saisis cette occasion pour féliciter ces jeunes gens ainsi que vous, et pour me dire votre affectionné

† Santiago,
évêque de Ancyra, nonce apostolique.

Madrid, 8 juillet 1878.

SUISSE. — Le Bref suivant a été adressé au président du *Pius Verein* suisse :

A Notre cher fils, le comte Scherer de Boccard, président de l'Association de Pie IX, en Suisse.

LÉON P. P. XIII.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique. Plus l'Association suisse de Pie IX, que vous présidez, se montre active et utile, plus Nous avons eu pour agréables les hommages que vous Nous avez présentés, tant en votre nom propre qu'au sien. La douleur amère que Nous ont fait éprouver la persécution et l'oppression de la religion catholique dans certains cantons, où elle florissait autrefois, a été bien adoucie par la foi et la constance qui vous rendent si dévoué envers cette Chaire de Pierre. Ces choses ne se trouvent pas seulement exprimées dans votre lettre ; elles sont confirmées par l'éloquence des faits, par le nombre chaque jour croissant de vos associés, par les très-nobles sentiments du sexe faible lui-même, uni à votre société, lequel, plus affligé des tribulations de l'Église que de ses propres tribulations, se déclare prêt à les faire cesser au prix de tous les biens et de la vie même. C'est ce que Nous avons lu, non sans en être profondément touché, dans l'Adresse de dames appartenant à l'Association de Pie IX. Que ne peut-on attendre d'une piété si solide, d'un si grand amour envers l'Église, de l'action commune des deux sexes, pour la défense, l'affermissement et le progrès de notre sainte religion, alors que le développement quotidien de votre Société, au milieu des embûches, des dangers et des vexations, promettent à vos travaux des fruits toujours plus abondants ?

Puisse Dieu faire tourner à bien cet heureux présage et vous communiquer sa force, afin que par votre zèle, vos efforts et vos soins, la part qui vous est échue dans la vigne du Seigneur, quoi que puisse tenter pour la détruire le sanglier sorti des bois, non-seulement soit remise dans son premier état, mais qu'elle pousse plus vigoureusement et devienne plus fertile. C'est là l'inestimable couronne que Nous implorons pour votre Société, et en même temps comme gage de la faveur céleste et de Notre bienveillance paternelle, Nous vous donnons, cher Fils, ainsi qu'au conseil général et à tous les membres de votre association, du fond du cœur, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 16 mai 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON P. P. XIII.

MISSIONS. — Les *Missions catholiques* publient l'extrait suivant d'une lettre du R. P. Laval, de la congrégation des Sacrés-Cœurs, missionnaire à Taïti :

La reine Pomaré IV est morte, le 17 septembre 1877, âgée de soixante-cinq ans ; son fils lui succède sous le nom de Pomaré V. On se disposait à célébrer, par des fêtes publiques, l'anniversaire de l'installation du protectorat français, les 9, 10 et 11 octobre, lorsque cette mort, arrivée subitement, a donné lieu à un deuil officiel, incompatible avec cette fête civile. Les chefs du pays ont montré un certain zèle dans les honneurs funèbres qu'ils ont rendus à leur reine. Quelques-uns même voulaient qu'on se coupât les cheveux, comme on faisait autrefois en pareille occurrence ; mais leurs voix sont restées sans écho ; on a dit que cette céremonie sentirait trop le paganisme.

Pomaré V ne partage pas les sentiments de sa mère au sujet de la religion ; il est grand ami du vicaire apostolique, Mgr Jaussen.

Lorsque dernièrement ce prélat célébra le vingt-cinquième anniversaire de sa promotion à l'épiscopat, il avait à sa droite, pendant le dîner, l'héritier présomptif de la couronne. Comme le prince avait dû, pour cela, obtenir l'autorisation de sa mère, on pensait que celle-ci n'était pas éloignée de se convertir au catholicisme ; cet espoir ne s'est malheureusement pas réalisé : Pomaré IV est morte comme elle avait vécu, c'est-à-dire dans les liens du protestantisme. On dit même que, les dernières années de sa vie, elle fit preuve d'un fanatisme plus ardent, essayant de détourner ses sujets d'aller entendre les missionnaires catholiques.

LES ASSASSINS LETTRÉS

Les débats de l'affaire Barré et Lebiez, assassins qui devaient faire partie de l'administration d'un journal, le *Père Duchêne,* et que la cour d'assises de la Seine vient de condamner à la peine de mort, mettent en pleine lumière cette vérité bien des fois établie, mais niée obstinément, que la science n'est pas le meilleur préservatif de l'âme. Ces deux misérables assassins qui, poussés par la seule cupidité, sans aucune de ces fières passions qui atténuent la responsabilité, ont froidement, méthodiquement, scientifiquement assassiné une pauvre femme, étaient des lettrés et des savants. Ils avouent cyniquement leur crime et n'en expriment pas de sérieux repentir. L'un deux n'a fait qu'appliquer la doctrine du darwinisme, qu'il enseignait avec un calme étonnant quelques jours après avoir frappé sa victime. On dirait qu'il prenait à tâche de justifier devant

le public l'acte épouvantable dont il n'éprouvait nul remords.

Voici, en effet, ce que disait Lebiez, dans une conférence de la rue d'Arras :

On se demande comment tant d'espèces pourraient exister côte à côte, comme cela a lieu actuellement... Quatre ou cinq espèces suffiraient pour couvrir la terre... ce qui pourtant n'a pas lieu, au contraire.

L'équilibre existe en effet; mais il ne s'entretient que grâce à d'innombrables et fréquentes hécatombes, dont la cause a fort bien été définie par Darwin.

Le grand savant a nommé ce grand mouvement :

Le combat, la lutte pour la vie; on l'a nommé en France : *La concurrence vitale.*

Tout être tend à prendre sa place au soleil; mais, au banquet de la vie, il n'y a pas de place pour tous les convives, il n'y a pas de couverts mis pour tout le monde; chacun lutte pour se faire place; le plus fort tend à étouffer le plus faible.

C'est en vertu de cette maxime que Lebiez et Barré se sont associés pour faire disparaître la femme Gillet, qui avait le tort impardonnable d'occuper une place au banquet de la vie.

La science n'a donc point détourné les deux criminels de la voie fatale où ils s'engageaient; au contraire, elle les y a poussés, elle les y a guidés. C'est la théorie darwinienne qui leur a mis le fer en main, c'est la connaissance de l'anatomie qui a dirigé le bras meurtrier à l'endroit où il fallait frapper.

Les défenseurs de la science objecteront, sans doute, que la fausse science, et non la science véritable, a la plus grande part dans le crime du 23 mars. Soit; mais qui ne sait que les connaissances humaines, même celles qui paraissent le plus sûres, sont toujours mêlées d'erreurs et d'incertitudes? La vérité pleinement possédée ne conduit jamais au mal, car elle se fait aimer par elle-même; mais qui peut se flatter ici-bas de jouir d'un tel privilège?

La vérité est en Dieu, c'est de Dieu seul qu'elle procède. Nous en trouvons ce qui nous est nécessaire pour atteindre

notre fin dans les premiers principes de la raison, cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, et dans la Révélation, ce second flambeau allumé de la main de Dieu pour nous guider dans notre pèlerinage. Celui qui rejette l'une ou l'autre de ces sources de vérité, ou toutes les deux, pour se fier uniquement aux investigations de son propre esprit, s'égare et peut devenir le jouet des plus criminelles passions.

Lebiez ne croyait qu'en cette science mensongère, séparée de la foi, hostile à la foi, comme le prouve un passage de conférence à laquelle nous faisions allusion plus haut :

Chaque jour apporte une nouvelle victoire pour la science; chaque jour l'orthodoxie, acculée dans ses derniers retranchements, se débat avec moins de succès contre l'envahissement de la science positive matérialiste.

Le christianisme s'en va, emportant avec lui ses légendes et ses fables, ses reliques et ses images. L'orthodoxie s'en va; laissons-la s'en aller. Le christianisme meurt; laissons-le mourir.

La science et la religion ne seront jamais sœurs. Le rapprochement est à tout jamais impossible.

Ce que l'évêque Freppel nomme la foi savante, la science fidèle, est devenue impossible! La synthèse des sciences couronnée par la foi n'est plus qu'une chimère d'où nous éloigne de plus en plus le mouvement des sciences naturelles, historiques, morales et politiques. L'esprit qui anime les maîtres de l'orthodoxie et qui a inspiré le Syllabus n'est pas de nature à nous en rapprocher.

Libre de toute entrave, la science doit marcher vers son but, la vérité; et le savant doit pouvoir dire sans crainte, en parlant de la science biblique, ce que Laplace disait de Dieu : « Nous n'avons pas besoin de ces hypothèses-là! »

Le blasphème était digne de l'acte meurtrier; l'un s'explique par l'autre. Quand on viole les lois sacrées de la morale, on a besoin de croire qu'un Dieu vengeur n'existe pas.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

LE DUEL.

Un rédacteur du *Citoyen*, de Marseille, journal hautement et franchement catholique, ayant cru devoir accepter un duel, malgré les conseils qui lui étaient donnés, la rédaction de cet excellent journal n'a pas hésité à réprouver l'acte condamné par l'Église. L'exemple que donne le *Citoyen* lui fait le plus grand honneur ; il répare le scandale et rétablit les vrais principes qui doivent diriger la conduite des journalistes catholiques. Nos lecteurs seront heureux de lire l'article publié par le *Citoyen*, le voici :

Nos lecteurs savent qu'à la suite de la publication des débats de l'incident de la Bourse (1), le rédacteur chargé du compte-rendu reçut la visite de témoins qui venaient lui demander une réparation par les armes, pour quelques vers qui ne contenaient absolument aucune offense et qu'on savait n'être pas de lui.

Alors qu'il paraissait s'être rendu aux sages conseils qui lui avaient été donnés, notre rédacteur a cru devoir écouter un faux point d'honneur et les inconcevables suggestions d'amis, qui n'ont fait preuve dans cette circonstance ni de jugement, ni de véritable amitié, ni, surtout, d'obéissance aux lois formelles de l'Église. Dans un sentiment généreux qu'il nous est, humainement parlant, difficile de blâmer, il a accepté une rencontre que les lois de l'Église lui interdisaient.

Le duel a eu lieu dimanche dernier et notre ami a reçu une blessure qui, heureusement, est sans gravité.

Ce fait est d'autant plus regrettable que, même pour des hommes dont les principes ne sont pas incompatibles avec le duel, il n'y avait pas ici place à un échange de visite entre témoins.

Si, dans l'entraînement de la polémique, nous avions le malheur d'insulter un adversaire, notre conscience nous prescrirait de reconnaître nos torts. Si nous étions nous-mêmes victimes d'insultes ou d'outrages, nous attendrions de la loi la protection qu'elle doit à tous.

(1) Il s'agit ici de l'un des incidents qui ont été occasionnés par l'interdiction des processions à Marseille et par la proposition faite de déplacer la statue de Belzunce pour la reléguer dans un musée. (N. des *Ann. cath.*).

Nous croyons devoir renouveler, à ce sujet, les déclarations que nous avons faites, maintes fois, sur le duel. Après les décisions des pontifes romains, l'enseignement que l'Église donne sur le duel et l'excommunication dont elle frappe le duelliste, il n'est pas possible à des chrétiens d'aller sur le terrain. Se battre en duel, le provoquer, l'accepter, servir de témoins, c'est faire un acte que réprouve la conscience, et rien ne peut l'excuser. L'honneur d'un catholique consiste à garder fidèlement ses principes et à se soumettre en tout à l'Église et à ses chefs. Il se présente certainement des cas où le sang bouillonne dans les veines. On est traité de lâche, on est menacé de se voir abandonner par de faux amis. N'importe. La loi de Dieu est encore au-dessus, et, si on est chrétien, on doit se rappeler que nos pères dans la foi, les martyrs, ne reculaient pas devant l'infamie du dernier supplice. Comment pourraient-ils endurer la prison, l'exil, la mort, pour la cause de Dieu, ceux qui ne savent pas supporter pour lui une légère injure ?

Et quant à ceux qui poussent au duel, qui donnent le conseil de se battre, ils sont aussi coupables que ceux qui croisent l'épée. Peut-être le sont-ils davantage encore, car, sans eux, bien des duels n'auraient pas lieu.

Et si de ces hauteurs nous descendons à la presse catholique et conservatrice, nous sommes forcés de reconnaître que les duels ruinent son œuvre et rendraient son existence impossible. Si un duel était le dernier terme de toute discussion politique et religieuse, et qu'on ne pût faire et signer un article sur je ne sais quoi, sur je ne sais qui, sans être obligé de se battre, il s'ensuivrait que tout catholique serait forcé de briser sa plume, et il n'y aurait plus que des radicaux et des ennemis de l'Église qui rédigeraient des journaux.

C'est pour ce motif, autant que pour la défense que fait l'Église, que nous réprouvons le duel, unissant notre voix à tant d'autres qui ont condamné avant nous et qui condamnent encore cette manière barbare de déclarer l'honneur satisfait.

La Rédaction.

RAPPORTS AVEC LES HÉRÉTIQUES

Son Ém. le cardinal Raphaël Monaco La Valletta, vicaire général de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, vient d'adresser

aux curés de Rome une *Instruction* très-importante et d'un intérêt qui s'étend hors de Rome. Nous en donnons la traduction publiée par le *Monde* :

Notre Très-Saint-Père le Pape Léon XIII, Pasteur suprême de toute l'Église, et d'une manière spéciale de sa chère Église de Rome, laquelle, en lui et par lui, possède, par l'ordination divine, la primauté de la puissance ordinaire sur toutes les Églises de l'univers, et est la mère et la maîtresse de tous les fidèles (*Conc. Lugd.* II et Vatic.), en même temps qu'il est rempli de douleur pour les persécutions que souffre désormais en tous lieux la sainte Église de Jésus-Christ, est profondément affligé par les efforts que l'on fait ici, à Rome, afin de ravir du cœurs des Romains le précieux trésor de la foi. Une des choses qui abreuvent le plus d'amertume le cœur paternel du Saint-Père, comme on le voit par la Lettre qu'Il a daigné m'adresser à la date du 26 juin dernier (1), c'est l'empressement avec lequel des hérétiques de diverses sectes sont venus s'établir ici, à Rome, et y font école d'hérésie pour pervertir ce peuple et pour tendre des embûches en particulier à la jeunesse imprévoyante et facile à se plier à l'erreur aussi bien qu'au vice.

Il n'est que trop vrai aujourd'hui, le mot que le martyr Cyprien écrivait au saint Pontife Corneille, que la hardiesse des hérétiques était telle qu'ils osaient pousser leur barque jusqu'à la Chaire de Pierre et à l'Église principale dont l'unité sacerdotale tire son origine. Mais, d'autre part, il y a toute raison d'espérer qu'on verra se réaliser ce que le saint martyr ajoutait aussitôt, savoir que les hérétiques ne réfléchissent pas qu'il s'agit des Romains, dont la foi a été célébrée dans tout le monde par l'apôtre Paul (*Rom.*, I, 8), de sorte que la perfidie ne trouve pas accès chez eux. (Cypr. *Epis. ad Corn.* — Ed. Baluz, p. 86).

Les efforts que font à Rome, depuis qu'elle a été enlevée au gouvernement temporel du Saint-Siége, les hérétiques et les sectaires, avec l'or qu'ils reçoivent en grande quantité des pays d'outre-mer, sont vraiment grands. Outre plusieurs temples et salles de conférences qu'ils ont érigés dans les rues les plus populeuses comme par insulte, on a ouvert jusqu'à dix écoles de garçons et de filles, ainsi que plusieurs pensionnats et asiles dirigés par des protestants, avec l'intention bien déclarée de

(1) Nous avons reproduit cette Lettre (N. des *Ann. cath.*)

répandre le poison de leurs erreurs conjointement avec le pain et les secours matériels, dont ils sont prodigues envers leurs auditeurs et leurs écoliers, abusant de la misère toujours croissante au sein de cette population. Mais, à la gloire de Dieu et à l'honneur des fidèles de Rome, j'ai la consolation de pouvoir proclamer avec saint Cyprien, cité plus haut, que, quelque grands et séduisants à l'excès que soient les efforts des hérétiques, ils ne réussissent guère dans leurs desseins impies ; leurs conquêtes sont bien rares, et bien moindres parmi les Romains que parmi les personnes venues à Rome dans ces dernières années. Néanmoins, et les Romains et ceux qui accourent de toutes parts à Rome, se trouvent en péril de perdre la foi, don très-précieux et fondement de tous les biens célestes, s'ils ne sont pas prémunis contre les fraudes et les séductions de l'hérésie.

C'est chose vraiment déplorable qu'on ait à prémunir les Romains contre l'hérésie protégée et favorisée dans leur Cité, chef et centre de l'Église de Jésus-Christ. Mais puisque nous sommes contraints de voir cette Cité sainte profanée et l'hérésie lever la tête sous les yeux du Maître infaillible de la foi et provoquer le peuple romain à la rébellion contre l'Église romaine, qui en est la plus grande gloire, j'ai cru que mon office m'imposait le devoir de rappeler à la mémoire de tous que les apostats, les hérétiques et les schismatiques, de quelque secte qu'ils soient et de quelque nom qu'on les appelle, encourent l'excommunication majeure réservée spécialement au Souverain-Pontife, et j'ai jugé aussi nécessaire de tracer quelques règles au moyen desquelles, avec l'aide des curés et des confesseurs, les fidèles seraient avertis de leurs devoirs en présence des embûches trompeuses des hérétiques.

Ces règles ont été soumises, comme il est d'obligation, au jugement suprême du Saint-Père, qui, après avoir entendu l'avis d'une congrégation d'éminentissimes cardinaux, mes collègues, les a sanctionnées dans les termes suivants :

1° Encourent l'excommunication majeure réservée le plus spécialement au Pape tous ceux qui, même sans l'intention d'adhérer à l'hérésie, et par seul respect humain, donnent leur nom aux sectes des hérétiques, de quelque dénomination qu'elles soient ;

2° A plus forte raison, encourent la même peine ceux qui prennent part aux fonctions acatholiques ou *services*, comme

on dit communément, ou qui écoutent le prédicant avec l'intention de se rendre à lui, dans le cas, selon leur expression impie, qu'il les persuade;

3° Encourent aussi la même excommunication ceux qui, s'étant faits les auteurs de la ruine d'autrui, introduisent de quelque manière que ce soit et font aller les autres dans les salles et dans les temples des hérétiques pour entendre les *conférences;*

4° Et, enfin, sont également frappés de la même peine tous ceux qui publient par des imprimés les invitations auxdites conférences et leur programme, à cause de l'aide qu'ils prêtent par une telle action à la propagation ou à la confirmation de l'hérésie.

Il est sévèrement défendu d'entrer par pure curiosité, sciemment, dans les salles et dans les temples des protestants à l'heure des conférences; et tous ceux-là pèchent aussi gravement qui, par pure curiosité, écoutent les conférences des protestants et assistent, ne fût-ce que matériellement, aux cérémonies acatholiques, ainsi que les artistes qui, même dans le seul but du gain, vont chanter ou faire de la musique dans les temples protestants, et les typographes, même subalternes, qui, pour n'être pas congédiés par leurs chefs, composent les caractères pour l'impression des livres des hérétiques ; avec ceci de plus que, s'il s'agit des livres des hérétiques où l'on enseigne ou soutient l'hérésie, même les typographes secondaires encourront l'excommunication majeure spécialement réservée au Pape.

Ne sont point excusés de péché mortel les architectes, les entrepreneurs et chefs ouvriers qui prêtent leur concours et travaillent pour la construction et l'ornement de quelque temple protestant. Quant aux maçons et autres ouvriers subalternes, ils pourront être excusés de péché, pourvu que dans leur fait il n'y ait pas de scandale et que le travail ne se fasse pas en mépris de la religion catholique. Mais on remet à tout le soin et à toute la diligence des curés et des confesseurs d'instruire ces pauvres gens, que c'est un devoir de s'abstenir même de cette œuvre matérielle, lorsque le travail est regardé communément comme un signe de manifestation de fausse religion; et lorsque l'œuvre elle-même renferme une chose quelconque, qui, par elle seule et directement, signifie soit une réprobation du culte catholique, soit une approbation du culte hérétique réprouvé; ou lorsqu'il est constaté qu'ils sont astreints ou appelés à travailler par les hérétiques en mépris de la religion

catholique; de plus, en aucun cas, il n'est permis d'avoir intention de coopérer au culte hérétique.

Bien plus, enfin, se rendent coupables d'un énorme péché les pères et les mères qui, vraiment cruels envers les âmes de leurs fils, les envoient aux écoles des protestants ou, pis encore, les contraignent d'y aller. Il est évident que de tels parents sont tout à fait condamnables et réprouvables pour un pareil méfait, et que l'on doit travailler à les ramener de toutes les manières possibles; en attendant, ils doivent être tenus pour manifestement incapables et indignes des Sacrements, tant qu'ils n'auront point retiré leurs fils de si coupables écoles.

Les enfants eux-mêmes, à considérer la chose en soi, se rendent certainement coupables de péché grave en allant à de telles écoles. Mais, dans le cas d'une vraie coaction, le confesseur, après avoir pesé les circonstances de personnes et de fait, appliquera à leur égard les règles indiquées par des auteurs approuvés pour de semblables cas.

Que les révérends curés aient soin d'entretenir ces prescriptions dans l'esprit des fidèles, et de lire cette instruction à la Messe paroissiale ou dans une autre fonction plus fréquentée aux jours de fête.

Rome, du Vicariat, le 12 juillet 1878.

R. Card. Vicaire.

AUX DAMES CATHOLIQUES

Nous appelons l'attention des dames catholiques sur les instructions suivantes que S. Ém. le cardinal Monaco La Valletta, vicaire de Sa Sainteté, vient de publier pour leur gouverne :

I. — Qu'elles ne se proposent, dans la parure, que des fins honnêtes et légitimes qui puissent rendre l'action, non-seulement permise, mais même méritoire de la vie éternelle, et jamais des vues mondaines et de vanité, comme si c'était pour attirer les regards d'autrui, humillier les autres, les surpasser, les éclipser.

II. — Qu'elles aient un soin extrême de la modestie et de la décence dans leur habillement, ornement principal de la femme catholique, et qu'elles ne se permettent jamais, pour n'importe

quel motif, soit l'exemple des unes, l'habitude des autres *ou la coutume universelle* d'admettre dans leur vêtement la moindre chose qui s'oppose à ces vertus, se souvenant toujours que c'est à Dieu et non pas au monde qu'elles auront à rendre compte de leurs actions.

III. — Qu'elles gardent aussi la simplicité, ayant en horreur des excès de luxe, et qu'elles se contentent de s'habiller en rapport avec la condition d'existence où Dieu les a placées, sans chercher de prétexte pour abonder en pompes inutiles.

IV. — Quand elles vont à l'église, et surtout quand elles s'approchent des Sacrements, qu'elles s'habillent sans recherche, sachant que, dans la Maison de Dieu, toute pompe mondaine est défendue.

V. — Qu'elles fixent, chaque année, sans jamais la dépasser, la somme à laquelle elles se restreignent pour les frais de toilette, conformément à leur condition et leurs moyens pécunaires.

VI. — Qu'elles n'oublient pas l'obligation, imposée par l'Évangile, concernant l'aumône, et qu'elles s'évertuent à avoir ce superflu, qui appartient aux pauvres, en supprimant quelque objet de luxe.

VII — Qu'elles ne contractent jamais des dettes pour la toilette, mais qu'elles fassent et qu'elles gardent avec énergie le ferme propos de payer ponctuellement leurs comptes.

VIII. — Qu'elles travaillent de toute leur force, par de douces insinuations et surtout par l'exemple, afin que ces règles soient observées.

Que toutes les femmes catholiques se souviennent qu'elles ne pourront vivre selon la maxime du saint Évangile, ni se conformer aux intentions paternelles des Saints-Pères Pie IX et Léon XIII, sans prendre pour base l'accomplissement assidu des devoirs religieux ; que chacune donc, en particulier, fasse usage des pratiques quotidiennes suivantes : 1° la sainte Messe ; 2° la méditation ; 3° l'examen de conscience ; 4° la visite au Très-Saint-Sacrement ; 5° le chapelet en famille ; 6° la lecture spirituelle ; 7° la fréquentation des Sacrements.

Ainsi fortifiées par la toute-puissante grâce divine, obtenue au moyen de la prière, qu'elles s'appliquent soigneusement à s'assurer à elles-mêmes le salut éternel, et coopèrent à celui d'autrui, prenant pour modèle la femme forte dépeinte dans les saintes Écritures, afin de se rendre fortes contre les séduisants

attraits du luxe, cette grande plaie de la société; fortes contre la terrible tyrannie du respect humain.

Rome, au vicariat, le 1er juillet 1878.

R. CARDINAL VICAIRE.

LE TRAITÉ DE BERLIN.

Texte du traité.

Au nom de Dieu tout-puissant,

S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse; S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême, etc., et roi apostolique de Hongrie; le Président de la république française; S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes; S. M. le roi d'Italie; S. M. l'empereur de toutes les Russies; S. M. l'empereur des Ottomans, désirant régler dans une pensée d'ordre européen, conformément aux stipulations du traité de Paris, du 30 mars 1856, les questions soulevées en Orient par les événements des dernières années et par la guerre dont le traité préliminaire de San-Stefano a marqué le terme, ont été unanimement d'avis que la réunion d'un Congrès offrirait le meilleur moyen de faciliter leur entente.

Leurs dites Majestés et le Président de la république française ont, en conséquence, nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse:

Le sieur Othon, prince de Bismark, son président du conseil des ministres de Prusse, chancelier de l'empire; le sieur Bernard-Ernest de Bülow, son ministre d'État et secrétaire d'État au département des affaires étrangères; et le sieur Chlodwig-Charles-Victor, prince de Hohenlohe-Schillingsfürst, prince de Ratibor et Corvey, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près de la république française, grand-chambellan de la Couronne de Bavière;

S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême, etc., et roi apostolique de Hongrie:

Le sieur Jules, comte Andrassy de Csik-Szent-Kiraly et Kraszna-Horka, grand d'Espagne de 1re classe, conseiller intime actuel, son ministre de la maison impériale et des affaires étrangères, feld-maréchal-lieutenant dans ses armées; le sieur Louis, comte Karoly de Nagy-Karoly, chambellan et conseiller intime actuel, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse; et le sieur Henri, baron de Haymerle, conseiller intime actuel, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. le roi d'Italie;

Le Président de la république française:

Le sieur William-Henri Waddington, sénateur, membre de l'Institut, ministre secrétaire d'État au département des affaires étran-

gères; le sieur Charles-Raymond de la Croix de Chevrière, comte de Saint-Vallier, sénateur, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France près S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et le sieur Félix-Hippolyte Desprez, conseiller d'État, ministre plénipotentiaire de 1re classe, chargé de la direction des affaires politiques au ministère des affaires étrangères ;

S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes :

Le très-honorable Benjamin Disraeli, comte de Beaconsfield, vicomte Hughenden, pair du Parlement, membre du très-honorable Conseil privé de S. M., premier lord de la Trésorerie de S. M. et premier ministre d'Angleterre; le très-honorable Robert-Arthur Talbot Gascoyne Cecil, marquis de Salisbury, vicomte Cranborne, baron Cecil, pair du Parlement, membre du très-honorable Conseil privé de S. M., principal secrétaire d'État de S. M. au département des affaires étrangères ; et le très-honorable lord Odo William Léopold Russell, membre du Conseil privé de S. M., son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse ;

S. M. le roi d'Italie :

Le sieur Louis, comte Corti, sénateur, son ministre des affaires étrangères ; et le sieur Édouard, comte de Launay, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

S. M. l'empereur de toutes les Russies :

Le sieur Alexandre, prince Gortchakoff, son chancelier de l'empire ; le sieur Pierre, comte Schouvaloff, général de cavalerie, son aide de camp général, membre du Conseil de l'empire et son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. britannique ; et le sieur Paul d'Oubril, conseiller privé actuel, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

Et S. M. l'empereur des Ottomans :

Alexandre Carathéodory Pacha, son ministre des travaux publics ; Mehemed-Ali Pacha, muchir de ses armées ; et Sadoullah Bey, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

Lesquels, suivant la proposition de la cour d'Autriche-Hongrie et sur l'invitation de la cour d'Allemagne, se sont réunis à Berlin, munis de pleins pouvoirs qui ont été trouvés en bonne et due forme.

L'accord s'étant heureusement établi entre eux, ils sont convenus des stipulations suivantes.

Art. 1er. La Bulgarie est constituée en principauté autonome et tributaire, sous la suzeraineté de S. M. I. le Sultan ; elle aura un gouvernement chrétien et une milice nationale.

Art. 2. La principauté de Bulgarie comprendra les territoires ci-après :

La frontière suit, au nord, la rive droite du Danube depuis l'ancienne frontière de Serbie jusqu'à un point à déterminer par une commission européenne à l'est de Silistrie et, de là, se dirige vers la mer Noire au sud de Mangalia qui est rattaché au territoire roumain. La mer Noire forme la limite est de la Bulgarie. Au sud, la frontière remonte, depuis son embouchure, le thalweg du ruisseau près duquel se trouvent les villages Hodzakioj, Selam-Kioj, Aivadaik Kulibe, Sudzuluk ; traverse obliquement la vallée du Deli Kamcik, passe au sud de Belibe et de Kemhalik et, au nord de Hadzimahale, après avoir franchi le Deli Kamcik, à 24 kilomètres en amont de Cengei, gagne la crête à un point situé entre Tekenlik et Aidos-bredza, et la suit par Karnabad Balkan, Prisevica Balkan, Kasan Balkan, au nord de Kotel, jusqu'à Demir Kapu. Elle continue par la chaîne principale du Grand-Balkan, dont elle suit toute l'étendue jusqu'au sommet de Kosica.

Là, elle quitte la crête du Balkan, descend vers le sud entre les villages de Pirtop et de Duzanci, laissés l'un à la Bulgarie et l'autre à la Roumélie orientale jusqu'au ruisseau de Tuzlu Dere, suit ce cours d'eau jusqu'à sa jonction avec la Topolnica, puis cette rivière jusqu'à son confluent avec Smovskio Dere, près du village de Petricevo, laissant à la Roumélie orientale une zone de deux kilomètres de rayon en amont de ce confluent, remonte entre les ruisseaux de Smovskio Dere et la Kamenica, suivant la ligne de partage des eaux pour tourner au sud-ouest à la hauteur de Vonjak et gagner directement le point 875 de la carte de l'état-major autrichien.

La ligne frontière coupe en ligne droite le bassin supérieur du ruisseau d'Ichiman Dere, passe entre Bogdina et Karaula, pour retrouver la ligne de partage des eaux séparant les bassins de l'Isker et de la Marica, entre Cumurir et Hadzilar, suit cette ligne par les sommets de Velina Mogila, le col 531, Zmailica Vrh. Sumnatica et rejoint la limite administrative du sandjak de Sofia entre Sivri Tas et Cadir Tepe.

De Cadir Tepe, la frontière, se dirigeant au sud-ouest, sur la ligne de partage des eaux entre les bassins de Mesta Karasu d'un côté, et de Struma Karasu de l'autre, longe les crêtes des montagnes du Rhodope appelées Demir Kapu, Iskoftepe Kadimesar Balkan et Aiji Gedük jusqu'à Kapetnik Balkan, et se confond ainsi avec l'ancienne frontière administrative du sandjak de Sofia.

De Kapetnik Balkan, la frontière est indiquée par la ligne de partage des eaux entre les vallées de la Rilska reka et de la Bistrica reka, et suit le contre-fort appelé Vodnica-Planina, pour descendre dans la vallée de la Struma, au confluent de cette rivière avec la Rilska reka, laissant le village de Barakli à la Turquie. Elle remonte alors au sud du village Jelesnica, pour atteindre, par la ligne la plus

courte, la chaîne de Golema-Planina au sommet de Gitka, et y rejoindre l'ancienne frontière administrative du sandjak de Sofia, laissant toutefois à la Turquie la totalité du bassin de la Suha reka.

Du mont Gitka, la frontière ouest se dirige vers le mont Crni Vrh par les montagnes de Karvena Jabuka, en suivant l'ancienne limite administrative du sandjak de Sofia, dans la partie supérieure des bassins de Egrisu et de la Lepnica, gravit avec elle les crêtes de Babina polana et arrive au mont Crni Vrh.

Du mont Crni Vrh la frontière suit la ligne de partage des eaux entre la Struma et la Morawa par les sommets du Streser, Vilogolo et Mesid Planina, rejoint par la Gacina, Crna Trava, Darkovska et Drainica plan, puis, le Descani Kladanec, la ligne de partage des eaux de la Haute Sukowa et de la Morawa, va directement sur le Stol et en descend pour couper à 1,000 mètres au nord-ouest du village de Segusa la route de Sefia à Pirot. Elle remonte en ligne droite sur la Vidlic Planina et de là sur le mont Radocina, dans la chaîne du Kodza Balkan, laissant à la Serbie le village de Doikinci, et à la Bulgarie celui de Senakos.

Du sommet du mont Radocina, la frontière suit vers l'ouest la crête des Balkans par Ciprovec Balkan et Stara Plantna jusqu'à l'ancienne frontière orientale de la principauté de Serbie, près de la Kula Smiljova Cuka, et, de là, cette ancienne frontière jusqu'au Danube, qu'elle rejoint à Rakovitza.

Cette délimitation sera fixée sur les lieux par la commission européenne où les puissances signataires seront représentées. Il est entendu :

1. Que cette commission prendra en considération la nécessité pour S. M. I. le Sultan de pouvoir défendre les frontières du Balkan de la Roumélie orientale ;

2. Qu'il ne pourra être élevé de fortifications dans un rayon de 10 kilomètres autour de Samakow.

Art. 3. Le prince de Bulgarie sera librement élu par la population et confirmé par la Sublime-Porte, avec l'assentiment des puissances. Aucun membre des dynasties régnantes des grandes puissances européennes ne pourra être élu prince de Bulgarie. En cas de vacance de la dignité princière, l'élection du nouveau prince se fera aux mêmes conditions et dans les mêmes formes.

Art. 4. Une Assemblée de notables de la Bulgarie, convoquée à Tirnovo, élaborera avant l'élection du prince le règlement organique de la principauté. Dans les localités où les Bulgares sont mêlés à des populations turques, roumaines, grecques ou autres, il sera tenu compte des droits et des intérêts de ces populations en ce qui concerne les élections et l'élaboration du règlement organique.

Art. 5. Les dispositions suivantes formeront la base du droit public de la Bulgarie. La distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'expulsion

ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industrie, dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes sont assurées à tous les ressortissants de la Bulgarie aussi bien qu'aux étrangers, et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Art. 6. L'administration provisoire de la Bulgarie sera dirigée, jusqu'à l'achèvement du règlement organique, par un commissaire impérial russe. Un commissaire impérial ottoman, ainsi que les consuls délégués *ad hoc* par les autres puissances signataires du présent traité, seront appelés à l'assister à l'effet de contrôler le fonctionnement de ce régime provisoire. En cas de dissentiment entre les consuls délégués, la majorité décidera, et, en cas de divergence entre cette majorité et le commissaire impérial russe ou le commissaire impérial ottoman, les représentans des puissances signataire à Constantinople, réunis en conférence, devront prononcer.

Art. 7. Le régime provisoire ne pourra être prolongé au delà d'un délai de neuf mois à partir de l'échange des ratifications du présent traité. Lorsque le règlement organique sera terminé, il sera procédé immédiatement à l'élection du prince de Bulgarie. Aussitôt que le prince aura été institué, la nouvelle organisation sera mise en vigueur, et la principauté entrera en pleine jouissance de son autonomie.

Art. 8. Les traités de commerce et de navigation, ainsi que toutes les conventions et arrangements conclus entre les puissances étrangères et la Porte, et aujourd'hui en vigueur, sont maintenus dans la principauté de Bulgarie, et aucun changement n'y sera apporté à l'égard d'aucune puissance avant qu'elle y ait donné son consentement. Aucun droit de transit ne sera prélevé en Bulgarie sur les marchandises traversant cette principauté. Les nationaux et le commerce de toutes les puissances y seront traités sur le pied d'une parfaite égalité. Les immunités et privilèges des sujets étrangers, ainsi que les droits de juridiction et de protection consulaire, tels qu'il ont été établis par les capitulations et les usages, resteront en pleine vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés, du consentement des parties intéressées.

Art. 9. Le montant du tribut annuel que la principauté de Bulgarie paiera à la cour suzeraine, en le versant à la banque que la Sublime-Porte désignera ultérieurement, sera déterminé par un accord entre les puissances signataires du présent traité à la fin de la première année du fonctionnement de la nouvelle organisation. Ce tribut sera établi sur le revenu moyen du territoire de la principauté. La Bulgarie devant supporter une part de la dette publique de l'empire, lorsque les puissances détermineront le tribut, elles prendront en considération la partie de cette dette qui pourrait être attribuée à la principauté sur la base d'une équitable proposition.

Art. 10. La Bulgarie est substituée au gouvernement impérial ottoman dans ses charges et obligations envers la Compagnie du chemin de fer de Roustchouk-Varna, à partir de l'échange de ratification du présent traité. Le règlement des comptes antérieurs est réservé à une entente entre la Sublime-Porte, le gouvernement de la principauté et l'administraction de cette compagnie. La principauté de Bulgarie est de même substituée pour sa part aux engagements que la Sublime-Porte a contractés tant envers l'Autriche-Hongrie qu'envers la Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de la Turquie d'Europe, par rapport à l'achèvement et aux raccordements, ainsi qu'à l'exploitation des lignes ferrées situées sur son territoire. Les conventions nécessaires pour régler ces questions seront conclues entre l'Autriche-Hongrie, la Porte, la Serbie et la principauté de Bulgarie, immédiatement après la conclusion de la paix.

Art. 11. L'armée ottomane ne séjournera plus en Bulgarie. Toutes les anciennes forteresses seront rasées, aux frais de la principauté, dans le délai d'un an ou plus tôt si faire se peut. Le gouvernement local prendra immédiatement des mesures pour les détruire et ne pourra en faire construire de nouvelles. La Sublime-Porte aura le droit de disposer à sa guise du matériel de guerre et autres objets appartenant au gouvernement ottoman, et qui seraient restés dans les forteresses du Danube déjà évacuées en vertu de l'armistice du 31 janvier, ainsi que ceux qui se trouveraient dans les places fortes de Schoumla et de Varna.

Art. 12. Les propriétaires musulmans ou autres qui fixeraient leur résidence personnelle hors de la principauté pourront y conserver leurs immeubles en les affermant ou en les faisant administrer par des tiers. Une commission turco-bulgare sera chargée de régler dans le courant de deux années toutes les affaires relatives au mode d'aliénation, d'exploitation ou d'usage, pour le compte de la Sublime-Porte, des propriétés de l'État et des fondations pieuses (vacoufs), ainsi que les questions relatives aux intérêts des particuliers qui pourraient s'y trouver engagés. Les ressortissants de la principauté de Bulgarie qui voyageront ou séjourneront dans les autres parties de l'empire ottoman seront soumis aux autorités et aux lois ottomanes.

(La suite au prochain numéro.)

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

(Suite. — V. les cinq numéros précédents).

Nous continuons la reproduction du discours de M. Aubry sur l'enseignement professionel pour le commerce :

Or, étant donnés : la liberté du commerce sans limite, la concurrence sans frein, les monopoles sans responsablité, on se demande où peut être la garantie des intérêts généraux dans l'exercice d'une profession qui joue un rôle si important dans les destinées politiques, économiques et morales de la nation.

Il en est une encore, bien insuffisante sans doute, mais, comme c'est la seule qui reste, j'y appelle toutes vos sollicitudes :

Je veux parler de l'enseignement primaire supérieur ou secondaire spécial, plus connu sous le nom d'enseignement professionnel.

Cet enseignement, encore mal défini, en est toujours à la période des tâtonnements et des imitations ; il semble avoir, en tous pays, pour unique programme, ceci :

« Étendre la surface des études primaires en faveur des jeunes gens qui se destinent au commerce, prolonger leur gymnastique intellectuelle et augmenter leur capacité scientifique. »

Je ne crains pas d'affirmer que ce programme ne correspond à aucune convenance pratique de l'enseignement professionnel destiné au commerce.

En effet, les études primaires perdent le plus souvent en profondeur utile ce qu'elles gagnent en superficie d'apparat.

En outre, la capacité scientifique peut être nécessaire à certaines fonctions techniques du commerce, mais ces fonctions sont le plus souvent circonscrites, subordonnées, incidentes, et ne sont pas, à proprement parler, professionnelles au point de vue commercial.

Enfin, le prolongement de la gymnastique intellectuelle est non seulement étrangère à l'initiative des aptitudes spéciales à la profession du commerce ; mais, dans la plupart des cas, il en empêche le développement.

En effet, les aptitudes spéciales à la profession du commerce s'acquièrent de deux façons seulement :

Ou par la tradition,

Ou par le stage.

Quand un jeune homme possède déjà, par tradition de famille, les qualités particulières à sa profession, il peut, sans inconvénient, accroître son bagage scientifique pour élargir éventuellement le théâtre de son action ou les instruments de son travail.

Mais quand un jeune homme ne possède pas traditionnellement ces aptitudes, il doit commencer de très-bonne heure à les acqué-

rir expérimentalement par une sorte d'apprentissage dans l'atelier, le magasin, l'usine ou les bureaux.

Si, au contraire, le jeune homme prolonge ses études au-delà d'un certain âge et parcourt le programme des hautes écoles, il arrive au stage avec des diplômes, des certificats et des prétentions qui lui réservent de durs mécomptes.

Il sait le superflu, il a désappris le nécessaire, et il est absolument impropre au travail patient, discipliné, rudimentaire des premières étapes commerciales.

En résumé, que l'on examine cet enseignement, soit dans ses programmes officiels, soit dans ses conséquences pratiques, il est avéré que cet enseignement n'est, à proprement parler, ni primaire, ni secondaire, ni supérieur, ni spécial, ni professionnel, ni commercial ; il prétend à tout, ne conduit à rien, empêche le stage ou l'apprentissage, encombre les carrières de demi-bacheliers et forme une nouvelle couche de mécontents et de déclassés.

Mais ce sont là des critiques de détail que l'expérience fera sansdoute disparaître.

L'erreur capitale et persistante de l'enseignement soi-disant supérieur consiste à écarter ou à restreindre les seules notions vraiment supérieures, c'est-à-dire religieuses, morales, philosophiques, qui sont indispensables à la profession commerciale.

Je veux parler des *devoirs que la loi n'a pu ou voulu ni définir, ni sanctionner, et de l'accomplissement desquels dépendent la paix des hommes et l'équitable répartition du bien-être.*

Quels sont ces devoirs ?

Ce serait un long chemin à parcourir ; j'en indiquerai seulement et rapidement quatre points principaux !

La mission du commerce,

La responsabilité des commerçants,

La solidarité ou l'esprit de corps entre commerçants,

L'ordre dans le commerce.

I

La mission du commerce

Le commerce étant une évolution permanente et universelle de l'humanité, doit, par cela même, avoir sa mission dans les grandes harmonies de la Providence.

Cette mission consiste à concourir au règne de Dieu sur la terre, en subordonnant la matière à l'homme et l'homme à la bonne foi.

En effet, d'une part, le travail d'assimilation, de transformation et de transmission que le commerce opère sur tous les objets de la création, affirme et confirme la première loi de Dieu inscrite au frontispice de la Genèse : la suprématie de l'homme sur la matière.

D'autre part, les rappports que le commerce établit entre les hommes ne pouvant être pacifiques et féconds qu'à la condition de satisfaire équitablement les intérêts en présence, il est manifeste que la loi constante et universelle du commerce, c'est la justice.

S'il en est ainsi, et personne ne l'a jamais contesté, qui peut enseigner cette vérité et les devoirs qui en découlent avec plus d'évidence, d'autorité ou de bonne foi que la religion ?

C'est la religion, en effet, et la religion seule, qui peut enseigner, prescrire et sanctionner que les droits de l'âme humaine sont supérieurs à tous les intérêts matériels, que la justice est la loi de tous les échanges utiles, et que les instruments de travail, capitaux, science, machines, crédit, etc. sont de bons serviteurs et de mauvais maîtres.

II

La responsabilité des commerçants.

La responsabilité, c'est-à-dire la sanction des devoirs accomplis et méconnus, est le grand levier du commerce.

Nulle carrière ne met en jeu la responsabilité personnelle autant que la carrière commerciale.

Les fonctionnaires publics, médecins, avocats, officiers ministériels, politiciens, etc., sont, sans aucun doute, responsables de leurs erreurs ou de leurs fautes.

Mais cette responsabilité est plus ou moins lointaine, partagée, indirecte, et se dérobe facilement aux sanctions immédiates.

Les devoirs de ces professions sont d'ailleurs uniformes, réglementés par la loi ou de droit commun.

Il n'en est pas ainsi du commerce.

La responsabilité du commerçant n'est ni uniforme, ni précise, ni légale ; elle varie suivant la puissance professionnelle ; elle s'applique non-seulement aux rapports du commerçant avec le

public, mais elle s'étend aussi à ses rapports avec tous les agents qui collaborent sous sa direction ; si bien qu'on peut affirmer que ses obligations morales, non prévues par la loi, sont proportionnées aux droits qu'il exerce et aux profits qu'il acquiert ; pour ne citer qu'un exemple, nous dirons que les patrons ont charge d'âmes au regard de Dieu et d'existences au regard de la patrie.

Cette responsabilité n'est pas une découverte pour les catholiques, puisqu'ils en ont fait souvent l'objet de déclarations solennelles, mais il faut bien reconnaître que c'est une nouveauté pour le libéralisme révolutionnaire, et qu'on ne peut puiser la notion de ces hautes responsabilités que dans un enseignement vraiment supérieur, c'est-à-dire religieux.

III

La solidarité commerciale ou l'esprit de Corps

La notion de la solidarité est encore plus nécessaire à l'enseignement professionnel, que celle de la responsabilité, au point de vue des obligations du commerce envers la société.

Car, si la vie de chaque homme est un drame qui se joue sur le théâtre d'ici-bas, et se dénoue au jugement de Dieu, il n'en est point ainsi des groupes sociaux.

Toute famille, commune, province, industrie, corps et métiers ont une histoire qui commence et finit sur la terre

La solidarité est la loi des corporations, aussi incontestable dans ses conséquences morales que la loi de la gravitation dans ses effets physiques.

Elle est la forme de la responsabilité collective, c'est-à-dire la sanction du bien et du mal accomplis par des communautés autonomes à travers le temps et l'espace.

Il appartient à toute société qui veut vivre de s'imprégner de ces solidarités plus connues sous le nom d'esprit de corps ou d'esprit de famille, solidarité qui sont à la fois le lien des consciences, l'honneur de toutes les professions, et, à certains égards, la garantie des libertés publiques ; il appartient au commerce, agent principal des rapports sociaux, de connaître cette loi, d'en étudier l'origine, et d'en mesurer les conséquences ; il appartient à la camaraderie d'école d'être le premier foyer de la confraternité professionnelle, et à l'enseignement religieux d'en être la base, la lumière et le prolongement.

Quant à ceux qui méconnaissent le principe de la solidarité

et l'utilité de son enseignement religieux, qu'ils portent leurs regards vers la propriété, la famille, la patrie, et qu'ils disent comment ils pourront arracher aux mains du socialisme international son arme la plus terrible :

La solidarité humaine.

IV

L'ordre dans le commerce.

Cette dernière et quatrième notion est assurément celle qui présente l'intérêt le plus pratique, et dont l'initiation comporte une méthode rigoureusement suivie à tous les degrés de l'enseignement commercial.

L'ordre, chez un commercant, consiste à se rendre chaque jour un compte scrupuleusement exact de toutes ses opérations, et à en régler le cours à la mesure des forces actives et passives dont il dipose.

C'est la notion maîtresse de tous les négoces ; elle est tellement prépondérante, qu'elle supplée à l'insuffisance des autres qualités essentielles.

A défaut d'intelligence et même d'activité, l'ordre, dans le sens indiqué, met sans cesse sous les yeux du commerçant l'ensemble et le détail de ses droits, de ses obligations, le résultat de ses efforts, la conséquence de ses erreurs ; c'est une sorte d'examen de conscience quotidien qui apporte la clarté, simplifie les méthodes, écarte les procès, inspire l'économie, commande l'exactitude et contraint le commerçant à la sagesse, sous peine de sombrer corps, biens et honneur.

Le législateur a si bien compris cette obligation, qu'il en fait un devoir légal, mais un devoir qui n'a de sanction qu'en cas de faillite déclarée.

Or, la religion, messieurs, est la grande école de l'ordre ; c'est elle qui règle par excellence l'emploi des bonnes journées, consacre la hiérarchie, discipline les habitudes, soutient le courage dans les épreuves, la persévérance dans le travail, précise la formule des devoirs, et en approprie le cadre à toutes les professions.

Cet esprit d'ordre, de discipline et de méthode que la religion prescrit aux maîtres autant qu'aux élèves, est le secret de l'incomparable supériorité du christianisme et des congrégations

religieuses dans l'apostolat de tous les enseignements théoriques et pratiques.

(La suite au prochain numéro.)

LE MARÉCHAL RANDON

Nous avons déjà dit l'intérêt que présente le livre que le R. P. Charles Clair a simplement intitulé : *Pierre Olivaint, prêtre de la Compagnie de Jésus* (1). Nous avons reproduit, dans le numéro du 15 juin, les pages consacrées à la mort du vénérable religieux ; nous reproduisons aujourd'hui celles où l'auteur s'occupe de la conversion du maréchal Randon, à laquelle le P. Olivaint prit une très-grande part :

Par prudence et par humilité, le P. Olivaint gardait toujours un silence absolu sur les fruits consolants de son apostolat. Il lui déplaisait de parler de lui-même ; il s'imposait, sur tout ce qui touchait les autres, une réserve extrême : pour ces deux raisons, nous perdrions presque partout la trace du bien qu'il a fait, si la reconnaissance n'était venue, après sa mort, en divulguer une partie.

Le peu que nous dirons fera soupçonner le reste. Combien de chrétiens hésitants et faibles ce sage et ferme directeur attacha pour jamais à la généreuse pratique de leurs devoirs ! Combien d'âmes d'élite auxquelles il apprit à mener une vie parfaite, au milieu même du monde ! Combien aussi de frères séparés lui durent de passer des ténèbres de l'hérésie à l'admirable lumière de la foi catholique !

La conversion du maréchal Randon fut, sans contredit, pour le P. Olivaint, l'une des plus douces consolations de son zèle, après avoir été de longues années l'objet de sa persévérante sollicitude.

Issu d'une famille protestante (2), le maréchal Randon vécut longtemps dans la religion de ses pères, sans que rien troublât sa

(1) Chez Victor Palmé ; prix : 3 fr. 50.

(2) Le maréchal comte Randon descendait d'une famille protestante depuis longtemps établie à Gange, dans le département du Gard, où elle existe encore. Il était né à Grenoble, le 25 mars 1795, et avait pour oncles Barnave et le général Marchand. Ce fut sous les ordres de ce dernier qu'il fit ses premières armes, comme volontaire, en 1812. — *Mémoires du maréchal Randon* (Paris, 1875), t. 1er.

bonne foi. Nature droite et loyale, esprit élevé, cœur généreux et vaillant, il allait à Dieu simplement et cherchait la vérité sans arrièrepensée. Loin de nourrir aucune prévention contre le catholicisme, il pencha peu à peu et comme à son insu vers lui.

Gouverneur général de l'Algérie, il s'était intimement lié avec le P. Brumauld, de la Compagnie de Jésus, dont il favorisait de tout son pouvoir les fondations charitables et les essais de colonisation chrétienne (1). En retour, le zélé religieux faisait violence au ciel pour obtenir la conversion du maréchal; il s'était même concerté avec quelques autres missionnaires pour que, chaque jour, le saint Sacrifice fût offert par l'un d'eux à cette intention.

On peut dire que l'âme qu'il s'agissait de sauver était naturellement catholique. Le maréchal saisissait, en effet, toutes les occasions de témoigner son estime et sa vénération pour l'Eglise, son culte, ses ministres. Ainsi il exigeait que l'aumônier des colonnes expéditionnaires occupât toujours, à la table de l'état-major, la place d'honneur, « comme représentant la première autorité, celle de Dieu ». A Alger, il se faisait un devoir d'assister aux splendides processions de la Fête-Dieu et d'y donner à tous l'exemple d'un religieux respect.

Après la mort du P. Brumauld, le P. Olivaint, par ses prières et son action discrète, continua l'œuvre de cette conversion.

Longtemps il demeura invisible, comme l'ange gardien, mais inspirant et dirigeant tout ce qui se faisait en faveur du « *cher séparé* »; c'est ainsi qu'il se plaisait à nommer le maréchal.

On le tenait au courant des moindres progrès; et quelle était sa joie quand il apprenait, par exemple, que le ministre de la guerre, encore protestant, avait pris noblement la défense du Saint-Père dans les conseils du gouvernement; qu'il avait, par une touchante délicatesse, confié à Mme la comtesse Randon le soin de veiller à l'entretien des chapelles dans les forts de Paris; qu'il marquait pour la véritable Eglise un attrait d'autant plus vif qu'elle était plus violemment attaquée. Au moment où le livre de M. Renan faisait scandale, le maréchal formulait ainsi son jugement sur cet odieux pamphlet : « En résumé, ce livre aura eu pour résultat de rapprocher dans une commune indignation deux religions qui, au fond (pensait-il) sont divisées par si peu..... Il faudrait de ces deux religions n'en faire qu'une, prendre à l'Eglise catholique son esprit de gouvernement et son

(1) *Mémoires*, I, 472.

unité ; au protestantisme..... quoi ? Je ne sais trop..... car après tout, c'est moins une religion qu'une négation. » Il se montrait fatigué et comme honteux des dissensions qui déchiraient la prétendue Réforme, et des contradictions doctrinales de ses ministres. « Un pasteur prêchant en habit noir et cravate blanche, disait-il, me fait l'effet d'un colonel commandant son régiment en habit bourgeois. »

Ces succès partiels présageaient dans un avenir prochain la pleine victoire, et le P. Olivaint s'écriait : « Oh ! il faut que nous obtenions cette conversion ! Il n'y a pas d'exemple qu'un souverain, un prince, ou même un simple particulier ait servi l'Église, sans recevoir de Dieu la récompense. Et le maréchal qui a si généreusement défendu le Saint-Père n'en serait pas récompensé par le don de la foi ! »

C'était une allusion aux soins donnés par le maréchal Randon à la formation de la légion d'Antibes, dont il avait voulu choisir lui-même, un à un, tous les officiers et la plupart des soldats (1).

Enfin, un jour vint où le P. Olivaint put dire : « La conversion du cher séparé est un fruit qui tient encore à l'arbre et murit doucement ; mais nous le cueillerons demain ou après-demain... Il ne faut plus qu'une circonstance providentielle pour amener le résultat définitif. »

Cette circonstance providentiel le fut, comme il arrive le plus souvent, une cruelle épreuve. Le loyal et fidèle serviteur de la France se vit tout à coup en butte à d'injustes accusations et à d'indignes calomnies (2).

Au mois de janvier 1867, le maréchal disgracié quitta le ministère de la guerre.

« Je ne puis m'empêcher de déplorer cette retraite, écrivit aussitôt le P. Olivaint. Le maréchal a si noblement rempli sa mission, il a si généreusement défendu les intérêts de l'Église ! Il sera bien difficile de trouver un successeur aussi dévoué que lui à tout bien ; les hommes qui lui ressemblent deviennent si rares ! Cependant, tout en déplorant cette retraite, je ne puis m'empêcher de me réjouir. J'éprouve en ce moment une douce espérance. Il me semble que l'heure approche où vous aurez la

(1) On peut lire, dans les Mémoires du maréchal, la belle lettre qu'il écrivit au colonel d'Argy, commandant la légion d'Antibes (t. II, p. 124).

(2) On en trouvera la réfutation péremptoire dans les *Mémoires*, t. II, p. 204 et suiv.

consolation d'offrir à Notre-Seigneur cette chère âme tout à fait conquise à la vérité par l'esprit, comme elle l'est déjà par le cœur, ou plutôt conquise à la vérité par la pratique de la foi, comme elle l'est déjà par le cœur et l'esprit. Vous savez si je prie avec vous et si tout mon dévouement vous est assuré au besoin dans cette œuvre (1). »

Retiré dans ses montagnes du Dauphiné, le maréchal consacra au recueillement et à la prière les loisirs que lui faisait l'ingratitude des hommes.

Il surveilla lui-même la construction d'une chapelle bâtie auprès de son château de Saint-Ismier, et au sommet de laquelle se dressa, par son ordre, une grande croix. Le Dieu de l'Eucharistie vint y faire sa demeure et remplir de ses bénédictions la maison de son hôte. *Salus domui huic hodie facta est* (Luc, XIX, 9.).

Le maréchal se prêtait volontiers aux pieuses industries qu'on imaginait pour l'acheminer insensiblement vers le catholicisme. Tantôt, c'était une petite médaille de la sainte Vierge qu'il consentait à porter sur lui; tantôt, la prière du soir qu'il faisait en famille ou la messe à laquelle il assistait volontiers. Le P. Olivaint répondait au message qui lui apportait ces touchantes nouvelles : « Demain, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, je dirai la messe pour le cher séparé qui, le matin, j'en suis sûr, se sera simplement, chrétiennement, pieusement uni à vous pour entendre la messe dans la petite chapelle et adorer avec vous le bon Maître. Quelles influences vont s'échapper de ce tabernacle pour avancer la conversion de cette chère âme !... Oui, recourez plus que jamais à l'influence directe de Notre-Seigneur: il s'approchera de lui par vous. »

Le jeune fils d'un autre maréchal de France allait faire sa première communion. Il fut chargé d'avancer, par sa pieuse intervention, l'heure ardemment désirée. « Les enfants sont de bien puissants auxiliaires, disait à cette occasion le P. Olivaint; tirez du cher petit dont vous me parlez tout le parti que vous offrira Notre-Seigneur... Je craindrais un plus long retard justifié par toutes les préoccupations de la vie active, surtout si la guerre éclate (2). »

Tant de prières ferventes touchèrent le cœur de Dieu. Le

(1) Lettre à Mme la maréchale Randon, du 20 janvier 1867.
(2) Lettre du 23 juillet 1867.

vieux maréchal sentit la lumière se faire dans son esprit, tous ses doutes se dissiper, et un mystérieux attrait le pousser dans le sein du catholicisme. Il s'en ouvrit, avec sa franchise habituelle, à celle qui n'avait vécu que pour lui obtenir ce bonheur. La mort, disait-il, approchait : ceux que réunirait la même tombe devaient avoir une même foi ici-bas, afin de se retrouver ensemble dans une autre vie.

« *Magnificat !... Te Deum !...* s'écria le P. Olivaint avec transport. Voyez-vous que la sainte Eucharistie a exercé sur lui sa toute-puissante influence ? Je ne saurais vous dire à quel point je partage votre joie. »

Peu de jours après eut lieu la première entrevue du maréchal avec celui qui depuis si longtemps s'intéressait à son âme. L'entente s'établit aussitôt.

« Le bon maréchal, écrivait son nouveau guide, a une droiture et un mouvement du cœur qui me touchent profondément. »

Enfin, après que le noble vieillard eut été suffisamment instruit du dogme catholique, le jour fut fixé pour la réconciliation avec la sainte Église. Le 22 décembre 1867, dans l'humble chapelle d'un orphelinat, en présence du P. Olivaint et de deux témoins, le maréchal déclara « reconnaître l'Église catholique pour la seule véritable Église, faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et renoncer à l'hérésie de Calvin. »

Depuis lors, il apporta au service de Dieu une fidélité que le P. Olivaint appelait « militaire ».

« J'admire vraiment, écrivait-il, la grâce de Dieu dans cette âme si droite ; comme il prend simplement les choses ! »

Une particulière amitié unit jusqu'à la fin le prêtre et le soldat.

Le 22 juillet 1870, le P. Olivaint adressait au maréchal la lettre suivante :

« Laissez-moi, Monsieur le maréchal, vous témoigner le bonheur que j'ai ressenti d'être auprès de vous l'instrument de la grâce de Dieu. Je vous ai voué un attachement sincère et profond. Je vous suivrai de cœur sur cette terre d'Afrique (1) où, par votre esprit chrétien, vous avez fait tant de bien autrefois, où

(1) Le maréchal Randon, nommé de nouveau gouverneur général de l'Algérie, fut contraint presque aussitôt de résigner ses hautes fonctions. (*Mémoires*, II, p. 313.)

vous ferez bientôt, maintenant que vous êtes plus près de Dieu, plus de bien encore. »

De son côté, le maréchal exprimait avec bonheur sa reconnaissance au P. Olivaint « pour tous les secours spirituels qu'il lui avait prodigués. Je vous prie de croire, ajoutait-il, que je n'oublierai jamais ce que je vous dois à ce sujet, car j'y trouverai une consolation et un soutien dans les adversités dont la vie est ici-bas parsemée, et une confiance bien grande pour cette vie qui nous est réservée dans le ciel. »

Le maréchal entrevoyait le terme ; il l'atteignit bientôt. « Oh ! la patrie !... Ses souffrances me tuent. » Ce furent ses dernières paroles (1).

« Atteint d'une cruelle maladie, sa vigoureuse organisation résistait au mal ; mais il en survint un contre lequel elle fut impuissante, ce fut le mal qui frappa la France et dont nous souffrons encore. Lorsqu'il vit les gloires de la patrie s'éclipser, la vie l'abandonna et il rendit son âme à Dieu. Il est mort avec le courage du soldat, avec la foi et la soumission du chrétien. Il est mort après avoir reçu les sacrements qui aident à faire le voyage de l'éternité. Il est mort après s'être courbé avec amour et reconnaissance sous la main du pontife suprême qui lui donna sa bénédiction apostolique. »

Le P. Olivaint n'apprit qu'au mois de février, par les journaux, la mort de son illustre ami.

« Combien, écrivit-il aussitôt à Mme la maréchale Randon, combien j'ai souffert avec le bon maréchal des malheurs de la patrie; je ne serais pas étonné qu'il eût succombé à la douleur... Je prierai bien pour son âme. Ayez confiance. Il était si droit ; il avait un amour si généreux du bien !... Comme je vous serais reconnaissant de me donner quelques détails sur la fin du bon maréchal ! Ah ! que d'angoisses en ces tristes jours ! Comme on a besoin de savoir ce que sont devenus tous ceux dont on garde les noms dans son cœur ! Comme on se sent pressé de regarder le ciel ! L'espérance et la consolation ne sont que là. »

CHARLES CLAIR S. J.

---

(1) Il mourut le 13 janvier 1871.

HISTOIRE D'UN INCONNU

Où l'on reconnaît qu'il faut raisonnablement admettre des choses que la raison ne comprend pas.

(Suite. — V. le numéro précédent).

Voici donc la première objection : Comment croire qu'il n'y ait plus que le corps et le sang de Jésus-Christ, là où nous trouvons toujours la couleur, la figure et le goût du pain et du vin ? En d'autres termes, est-il possible que la substance puisse ainsi changer sans que nos sens en soient avertis et lorsque tout reste pour nous dans le même état ? Dieu ne peut pas changer l'essence des choses, c'est-à-dire ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est. La transubstantiation, le changement de substance dont on nous parle est donc impossible, par conséquent on ne peut pas admettre ce que l'Église catholique enseigne sur l'Eucharistie.

Je crois, mes amis, que je donne l'objection dans toute sa force. Nous allons faire un peu de science et de métaphysique, écoutez-moi avec attention.

D'abord qu'est-ce que la substance d'une chose ? C'est bien ce qui fait qu'elle est ce qu'elle est, de sorte que ceci cessant d'être, la chose cesse d'être également. Ainsi la substance du pain est ce qui fait que le pain est du pain ! si cela cessait d'être, il n'y aurait plus de pain. Eh bien ! je vous le demande, est-ce la couleur du pain qui est son essence ?

— Ma foi, non, dit Mathurin, puisqu'il y a du pain blanc, du pain bis et du pain noir, comme il y a du vin rouge et du vin blanc.

— Alors, reprit le curé, est-ce la figure du pain ?

— Pas davantage, dit encore Mathurin : il y a des pains longs et des pains ronds, des pains de toute forme, qui n'en sont pas moins tous du pain ; la figure n'y fait rien.

— Alors, continua le curé, est-ce le goût ?

— Non, non, non, cria Mathurin qui s'animait : il y a du pain qui me semble bon, du pain qui me semble mauvais ; ce n'est pas le goût qui fait le pain, quoi qu'il y ait toujours un goût de pain quand on le mange.

— En êtes-vous bien sûr ? demanda le Curé.

— Mais, il me semble.

— Est-ce qu'on ne peut pas mêler au pain telle drogue, bonne ou mauvaise, qui ne détruirait pas le pain, mais qui empêcherait d'en reconnaître le goût ?

— Je crois tout de même que oui, dit Mathurin d'un ton moins délibéré.

— Voilà donc, mes amis, poursuivit le curé, que nous constatons que ce n'est pas la couleur, ni la figure, ni le goût, qui constituent la substance du pain ; ce n'est pas davantage le poids, la grandeur du morceau de pain, la pâte plus ou moins tassée, etc. qui constituent cette substance, c'est évident. Alors, quelle est donc la substance du pain ?

Silence général.

— Votre silence ne me surprend pas, mes amis, reprit le curé, parce que, au fond, nous ne savons pas ce qui fait la substance même des choses; nous les distinguons les unes des autres par un ensemble de qualités et de propriétés que nous leur connaissons, mais la substance même nous échappe. Il suit de là que, si Dieu le voulait, il pourrait faire disparaître la couleur, la figure, le goût du pain sans que le pain cessât d'exister.

— Oui, dit Mathurin.

— En sens inverse, trouvez-vous qu'il lui serait plus dificile de faire disparaître la substance du pain, tout en en conservant la couleur, la figure et le goût ?

— Mais, dit Mathurin, puisque la substance, comme vous dites, Monsieur le curé, peut se séparer de la couleur, de la figure et du goût, il me semble que le bon Dieu peut bien mettre la substance d'un côté et le reste de l'autre.

— Vous avez compris, Mathurin ,et c'est ainsi que la substance du pain et du vin peut être changée dans l'Eucharistie, sans que les qualités accessoires, ce qu'on appelle les accidents en métaphysique, soient changées. La raison ne voit donc pas là d'impossibilité, pas d'absurdité : elle ne sait pas comment cela se fait, sinon par la volonté toute-puissante de Dieu, et c'est là le mystère, mais elle reconnaît que cela peut se faire.

Il y a plus : c'est que tous les jours nous changeons ainsi nous-mêmes les substances des choses ; la différence est que nous changeons en même temps leurs apparences. Ainsi le pain que nous mangeons se transforme en notre sang et en notre chair ; ce n'est plus du pain, c'est du sang, c'est de la chair, c'est la substance de nos dents, de nos ongles, de nos cheveux, etc. Comment cela se fait-il ? Les savants donnent des explications, mais, au fond, ils sont obligés d'arriver à cette dernière explication : c'est que Dieu l'a ainsi ordonné. Ceux qui ne veulent pas parler de Dieu disent la nature, mais c'est toujours la

même chose, puisque c'est Dieu qui est l'auteur de la nature et de ses lois. Si nous changeons ainsi en notre corps la nature des choses que nous mangeons, comment Jésus-Christ ne pourrait-il pas changer en son corps et en son sang le pain et le vin qui sont sur l'autel? C'est là la transubstantiation.

La transubstantiation que la puissance de Dieu opère par la voix du prêtre n'est pour ainsi dire que la continuation de la transubstantiation que Notre-Seigneur Jésus-Christ opérait pendant sa vie mortelle, en transformant en sa substance corporelle la substance de la nourriture qu'il prenait.

Enfin, remarquez-le, mes amis, il y a dans la nature mille exemples de ces transformations où les accidents demeurent quoique la substance n'existe plus. Voici un morceau de bois pétrifié : il n'y a plus une seule parcelle des molécules végétales qui le composait, ce sont des sels, c'est une substance pierreuse qui a pris la place de ces molécules ; mais l'apparence est encore celle du morceau de bois, les veines du bois, sa contexture sont conservées avec la plus entière fidélité : la substance a disparu, les accidents demeurent. Prenez un cachet et appliquez-le sur la cire : rien de ce cachet ne restera sur la cire, mais l'empreinte reste, avec les figures ou les mots gravés sur le cachet ; encore les accidents qui demeurent sans la substance. Vous avez fait prendre votre photographie ; cette photographie a pu être multipliée à vingt, trente et cent exemplaires ; vous n'êtes plus là, la substance de votre corps n'a pu être transportée sur la plaque photographique, et cependant cette photographie garde vos traits, votre physionomie, votre pose ; toujours les accidents sans la substance.

Voyez-vous bien maintenant, mes amis, que le bon Dieu puisse, tout en faisant disparaître ou plutôt en transformant la substance du pain et du vin, conserver les accidents de couleur de figure, de goût, de poids, de dimension, etc. de ces deux substances ?

— Oui, oui, monsieur le Curé ! ce fut le cri général qui répondit à cette question.

— Je passe donc à la deuxième objection. Comment croire qu'un corps humain réel et véritable puisse être enfermé sous l'apparence d'une goutte de vin ou d'une parcelle de pain ?

Ici, mes chers amis, je dois commencer par vous dire qu'avant tout il faut bien se rendre compte de ce qu'est un corps, comme le corps humain, et de ce qu'est le corps spiritualisé, c'est-à-dire

dans sa plus grande simplicité. La figure, l'étendue, le poids ne sont que des accidents, car le corps peut être plus ou moins grand, d'une forme plus ou moins parfaite, d'un poids plus ou moins considérable. Ce n'est donc pas tout cela qui constitue le corps, sa substance, son essence. Ce qui constitue le corps, c'est la force qui vit au milieu de la matière, qui la gouverne et que la puissance de Dieu peut en séparer. Le corps, réduit à son essence, devient simple comme l'esprit; il n'est ni grand ni petit; il n'a pas de parties; il est tout entier partout où il est, comme l'âme qui est simple, sans partie, et qui est tout entière dans toutes les parties du corps qu'elle anime. Lorsqu'il était sur la terre, Jésus-Christ a montré ce corps pour ainsi dire spirituel : ses ennemis le poursuivent, et il échappe tout à coup à leurs regards; les portes sont fermées, et il apparaît tout à coup au milieu de ses disciples. Ainsi existe-t-il dans l'Eucharistie, tout entier dans chaque parcelle, et partout. C'est le privilége des esprits purs, comme les anges, de pouvoir être à la fois en plusieurs lieux; notre âme aurait ce privilége, si Dieu ne limitait pas son ation au corps qu'elle anime; le privilége qu'il a accordé aux esprits, ne peut-il l'accorder aux corps ? ne peut-il les rendre aussi subtils que l'esprit ? Voyez ce rayon de soleil qui traverse le cristal instantanément. Voyez l'électricité qui parcourt en moins d'une seconde les distances les plus grandes. La lumière et l'électricité sont de la matière, une matière très-subtile; Dieu a-t-il épuisé sa puissance en les créant ? peut-il donner encore plus de subtilité aux corps, une subtilité telle qu'elle égale celle des esprits ?

Ainsi le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est réellement et substantiellement dans l'Eucharistie, mais ce corps est spiritualisé et se comporte comme les esprits. Il n'est ni étendu, ni pesant; il n'a pas une figure particulière, et il est tout entier dans chaque parcelle de l'apparence du pain, dans chaque goutte de l'apparence du vin.

Une comparaison, qui est de saint Augustin, vous fera comprendre, ou au moins entrevoir ce mystère. « Si je vous servais une nourriture matérielle, dit le saint Docteur, chacun de vous ne pourrait la recevoir tout entière, il faudrait la partager et vous en auriez d'autant moins chacun que vous seriez plus nombreux. Il n'en est pas de même de la parole. Ce que j'enseigne, chacun l'écoute, le recueille et en profite. Ma parole suffit à tous et chacun la reçoit tout entière. Si le nombre des

auditeurs augmente, aucune division ne s'opère, votre oreille se prépare à entendre, et l'oreille de votre voisin, qui écoute aussi, ne vous porte aucun préjudice. » Ainsi la parole humaine se donne tout entière à chacun des milliers d'hommes qui l'écoutent; cette parole, fixée par l'écriture, reproduite par l'imprimerie va encore tout entiere à d'autre milliers, à des millions d'hommes. N'y a-t-il pas là quelque chose de mystérieux? Eh bien! ce que fait la parole, le verbe de l'homme, le Verbe de Dieu incarné ne pourrait-il le faire? ne pourrait-il, comme nous le chantons à la Fête-Dieu, se donner tout entier à tous, *se dat totum omnibus.* Le prodige est le même des deux côtés : nous croyons au premier parce que nous le voyons, ne pouvons-nous croire au second, quand Dieu lui-même nous affirme qu'il existe? « Comment pourriez-vous, dit saint Augustin, nier la présence réelle du Verbe de Dieu, vous qui ne comprenez pas la présence réelle du verbe de l'homme (1)?

Comprenez-vous, mes amis?

(La suite au prochain numéro). * * *

LES PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le 1er août a eu lieu, à deux heures, sous la présidence de M. J.-B. Dumas, l'illustre chimiste, directeur, ayant à ses côtés MM. Rousset et Doucet, la séance publique annuelle de l'Académie française. Une assistance nombreuse, malgré la chaleur de la journée, s'était rendue à cette intéressante cérémonie, où la littérature et la vertu sont fêtées sous la coupole de l'Institut.

Le rapport sur les concours de l'année 1878 a été lu par le secrétaire perpétuel.

La lecture des fragments des discours qui ont obtenu les prix d'éloquence a été faite par M. Saint-René Taillandier.

M. J.-B. Dumas a ensuite prononcé sur les prix de vertu le discours suivant:

(1) *Verbum Dei contemnis, qui verbum hominis non comprehendis!* In Joan. tract. 37, n° 4. Le curé ne fait ici que mettre à la portée de son auditoire la belle conférence sur l'Eucharistie de Mgr Besson.

Messieurs,

En 1782, un anonyme, obéissant à la pensée dominante de son siècle auquel une sensibilité un peu théâtrale ne déplaisait pas, demandait à l'Académie française de prononcer chaque année l'éloge public de l'action la plus vertueuse récemment accomplie; on trouvait naturel alors d'ouvrir un concours philantropique de vertu, comme on ouvre des concours d'éloquence, de poésie ou de peinture. L'éminent magistrat, le vénérable Montyon, fondateur de ce premier prix, en léguant à l'Institut, en 1820, une partie considérable de sa fortune et le reste aux hôpitaux, confirmait cette première donation, mais en en précisant déjà mieux le sens: la vertu n'est plus une œuvre calculée du jugement et de la raison, c'est-à-dire la bienfaisance, mais une émanation spontanée et chaude du cœur, c'est-à-dire la charité.

Éclairé par les dures souffrances de l'émigration et par l'expérience d'une longue vie, M. de Montyon ne demandait point à l'Académie de faire naître des actes éclatants; il lui confiait de récompenser d'humbles dévouements. Il ne confondait plus les œuvres de charité, pures de tout égoïsme, exemptes de toute vanité, avec ces créations du talent où domine le sentiment de la personnalité. Le savant qui poursuit une découverte, le lettré, l'artiste qui méditent une conception hardie, s'estiment haut et veulent être estimés. Sensibles à l'honneur, ils entrevoient la louange publique comme une espérance, les couronnes comme un but. Dans leur humilité, les mérites auxquels s'adressent les prix de vertu restent, au contraire, indifférents et supérieurs à tous les éloges. Les personnes presque toutes inconnues que nous allons signaler à l'estime du pays, vivant en général loin du bruit et dans l'ombre, apprendront à la fois qu'un bienfaiteur, dont elles ignoraient le nom, a chargé une compagnie, dont elles ignoraient l'existence, de les récompenser pour des actes dont elles ont toujours ignoré le prix.

L'âme vraiment charitable fait le bien par une pente naturelle. C'est là sa béatitude. Elle souffre des douleurs d'autrui plus que de ses propres maux, et, quand elle soulage la souffrance du prochain, elle se soulage elle-même d'un poids qui l'oppressait. Pour porter le secours, elle n'attend pas la demande; après le bienfait, elle échappe au remercîment. Elle ne se trouve jamais assez prompte à atteindre les misères, et le voile qui doit cacher son action ne s'étend jamais assez vite à son gré. Elle ne veut

ni témoin ni récompense ; sa pudeur s'offense de tout éclat.

Voilà pourquoi l'Institut, dont l'influence a créé de belles œuvres dans le domaine de la pensée, est impuissant à susciter des actes de vertu. Ceux-ci naissent et s'épanouissent sans culture. Un cœur simple, attiré par un penchant irrésistible vers le bien moral ; une âme ferme, qui connaît le prix du sacrifice et n'hésite point à l'accomplir ; une active charité que la bonté dirige ; ce sont là des éléments d'un héroïsme qui n'a rien d'épique, mais dont le spectacle, plein de consolation et de douceur, réconcilie avec la nature humaine.

Les actes que l'Académie enregistre chaque année sont relevés, selon l'intention du fondateur, dans les rangs obscurs de la pauvreté. N'allons pas cependant en conclure qu'en mettant les heureux du siècle hors concours, elle tient pour vertueux seulement les domestiques se sacrifiant à leurs maîtres, les ouvriers se dévouant à leurs patrons.

—

Si la vertu est le sacrifice, refuseriez-vous de placer au premier rang l'exemple donné par la vie et la mort de la nièce d'un grand ministre, *Marie-Antoinette* PÉRIER, religieuse à l'Enfant-Jésus de la rue de Sèvres ? Dédaignant les douceurs de l'existence privilégiée et opulente pour laquelle elle était née et les joies de la vie de famille auxquelles tout la conviait, cette sainte fille s'était consacrée au soulagement de la douleur et particulièrement au service des salles réservées aux maladies contagieuses, si redoutées des mères et si fécondes en catastrophes. A son tour, hélas ! martyre de sa charité, elle succombait au poison émané d'un enfant atteint du croup, respirant la mort dans le dernier souffle d'un pauvre opéré dont ses tendres soins avaient voulu sauver la vie.

Si la vertu consiste dans le dévouement absolu au devoir, n'en trouvez-vous pas les signes les plus sûrs dans les traits répétés de courage offerts à notre admiration par ces médecins qui, interprétant le serment d'Hippocrate en son plus noble sens, exposent aussi leur propre vie, dans une lutte sans gloire, dans un combat sant illusions, entourés de malades, dont l'approche peut devenir mortelle ? Le danger est-il incertain ? Combien d'exemples attestent, au contraire que, pour certaines affections trop communes, il est imminent ! Voyez-vous un seul praticien hésiter devant l'accomplissement de sa mission ? Non ! Qu'ils soient âgés et éclairés par l'expérience d'un long passé ; qu'ils

soient à leur début, animés encore de la confiance de la jeunesse ; qu'ils soient seuls, ce qui autoriserait l'égoïsme ; mariés et pères de famille, ce qui excuserait la prudence, on ne les voit pas défaillir. La liste serait longue cependant, s'il fallait donner la nomenclature de toutes ces victimes du devoir professionnel, de tous ces médecins morts à l'ennemi, comme on dit au ministère de la guerre. On ne les compte plus !

Si, par vertu, on veut entendre même le sentiment soudain qui engendre l'héroïsme, l'Académie, s'inspirant du sentiment de l'antiquité, eût-elle hésité un instant à considérer comme un grand acte de vertu l'action de la Sœur SIMPLICE, garde-malade de Bon-Secours, de la maison de la rue Jacob ? Cette noble et sainte fille donnait ses soins à deux enfants délicats, dont une visite de famille avait conduit les parents aux environs de Bourges. Dans une promenade autour de l'habitation, à l'entrée d'un bois vers lequel elle dirigeait les deux convalescents et trois de leurs petits cousins, une fillette lui fait remarquer un chien de mauvaise apparence se roulant sur l'herbe. Comprenant, à son aspect sinistre, le danger qui menace son jeune troupeau, elle repousse celui-ci et se porte en avant en criant : « Courez, sauvez-vous ! » Quant à elle, attirant l'attaque de l'animal, elle en brave le choc, le saisit par les mâchoires et le retient en place, jusqu'à ce qu'un vieillard, conduit par les cris des enfants épouvantés, vienne, entre les bras mêmes de la courageuse femme, abattre le chien furieux et parvenu au dernier paroxysme de la rage. La Sœur Simplice avait reçu vingt-huit morsures.

Malgré des soins empressés, trois semaines après elle succombait à Paris, au milieu de ses compagnes. Les obsèques de cette noble victime de la charité et du devoir attiraient à l'église Saint-Germain-des-Prés une foule sympathique, profondément émue, et chacun disait, en se découvrant avec respect : « Pauvre fille ! elle est morte au champ d'honneur ! »

Si l'Académie se considère comme incompétente lorsqu'il s'agit de récompenser les vertus incomparables des Sœurs de charité ou les actions d'éclat des membres du corps médical, à plus forte raison s'abstient-elle le plus souvent de porter un jugement sur les actes de dévouement des membres du clergé. Leur mission, en effet, n'est-elle pas la charité elle-même et sous toutes les formes ? Conçoit-on un ministre de la religion fermant les yeux à la souffrance et la main à l'aumône !

Toute règle cependant comporte des exceptions, et, si l'Académie n'a pas hésité à s'en permettre une de plus, les circonstances exposées à la fin de ce rapport la justifieront à tous les yeux. Dans les conditions plus modestes où elle est accoutumée à placer ses récompenses, des mérites non moins dignes de respect se présentent; des sacrifices qui embrassent toute l'étendue de la vie exigent, en effet, une abnégation, une fermeté, une obstination dans le bien qui semblent le privilège de quelques âmes d'élite; on aime à contempler ces longs dévouements dont nous allons offrir un premier et remarquable exemple.

—

A l'ouest de la Vendée, sur le bord de l'Océan, s'étend la commune de Saint-Jean-de-Monts, vouée à l'agriculture, autrefois sans routes et sans industrie, couverte d'eau pendant une partie de l'année, en proie, au retour de chaque automne, aux fièvres paludéennes, et comptant naguère un indigent sur trois habitants. Quel théâtre pour la charité! C'est là que, depuis quarante ans, la demoiselle *Aimée* Milcent s'est consacrée au soulagement des pauvres, au pansement des malades, à l'éducation morale et religieuse des enfants. Après avoir entouré de ses soins de vieux parents qui l'avaient adoptée, elle en recueillait pour tout héritage un revenu de vingt-deux sous par jour, vous l'entendez, vingt-deux sous, et vous allez voir ce qu'on peut faire avec ce revenu que le moindre caprice dissiperait, quand le cœur s'emploie à le faire valoir. Restée seule à l'âge de trente ans, elle se fit la Sœur de charité des malades de la commune. Ce n'était pas une sinécure, croyez-le bien! Ces communes d'un littoral peu fertile occupent de grandes surfaces et les habitations y sont fort éloignées les unes des autres. Si quelques malades pouvaient venir trouver Mlle Milcent, il en était que leurs infirmités retenaient à une ou deux lieues du bourg qu'elle habite. Des plaies à panser, des affections contagieuses à soigner rendaient-ils ces clients un objet de dégoût ou de crainte, même pour leurs proches, loin de les abandonner, elle partait avant le jour à travers les marais et les brouillards, fidèle, à la fois, au devoir qui l'appelait vers ces infortunés, et à celui qui la ramenait vers sa demeure, pour y recevoir ses malades et ses pauvres à l'heure accoutumée.

Car Mlle Milcent constituait à elle seule une administration de l'assistance publique: infirmière intelligente et dévouée, qu'aucun soin ne rebutait; directrice d'une petite pharmacie à

l'usage des indigents, d'un bureau de bienfaisance où les misérables trouvaient des aliments, les vieillards des couvertures de laine, des vêtements chauds et du bois pour l'hiver; les jeunes mères des trousseaux pour leurs nouveau-nés, les orphelins un asile. La voix publique, dans sa reconnaissance, a désigné sous le nom de *Bureau de charité* de Mlle Milcent cette humble demeure où semblent réunies les forces et les ressources de l'État, et qui ne recèle pourtant qu'une âme ardente au bien et la charité féconde qui s'en exhale.

Avec une vie si occupée, Mlle Milcent pourrait se croire autorisée à se reposer le dimanche. Mais comment parcourir sans cesse le pays, pénétrer dans les familles, toucher à toutes les plaies, sans remonter à cette cause permanente du désordre et de la misère, le cabaret, foyer de perversité et de dégradation, où se laissent entraîner même les jeunes filles de ces campagnes? Pour les arracher à ce milieu déplorable, Mlle Milcent institue la *réunion du dimanche;* elles y trouvent des récréations honnêtes, animées par l'entrain d'une femme qui possède le secret de faire bien tout ce qu'elle fait. Courageuse devant une large blessure, patiente en face de longues douleurs, infatigable dans l'exercice de sa vaste charité, cette infirmière résolue se transforme le dimanche en une tendre mère, ouvrant son cœur ému aux confidences de ses filles adoptives, également prête à partager la gaieté de celles dont l'esprit est libre, à s'émouvoir des peines de celles dont l'âme est troublée et à ramener vers le droit chemin celles qui s'en écartent.

Mlle Milcent est une femme d'un grand cœur! Il ne manquait à sa noble vie qu'une occasion pour témoigner de son ardent amour pour la France. Quand on a passé tant d'années à se nourrir de sentiments élevés et qu'on a vécu dans la pratique habituelle de l'abnégation et du dévouement, on est prêt à sentir vibrer en soi toutes les fibres du patriotisme. Au moment de nos désastres et lorsque les enfants de la Vendée en subissaient les conséquences douloureuses, Mlle Milcent improvisait une ambulance, se consacrait aux soins des blessés, se multipliait pour leur assurer les secours et les consolations, poursuivant cette nouvelle tâche avec une ardeur qui lui faisait oublier son âge, jusqu'au moment où, le cœur déchiré des malheurs du pays, elle tombait épuisée et malade à son tour.

Voulant honorer sa vieillesse respectée, l'Académie française,

interprète des vœux de ses compatriotes reconnaissants, décerne à Mlle Milcent un prix de 1,500 francs

(La suite au prochain numéro).

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE BERLIN

Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur donner communication de l'importante discussion qui, dans le courant de janvier dernier (1878), a eu lieu à la Chambre berlinoise, au sujet des Apparitions de Marpingen. Nous recommandons le discours de M. Windhorst qui est un modèle du genre. Jamais l'illustre orateur catholique ne s'est élevé à une plus haute éloquence.

M. le Président. — J'ai reçu communication d'une proposition signée Bachem, Kaufmann, Rœckerath et Windhorst, concernant les mesures de police prises à Marpingen. Les honorables signataires demandent :

1° La restitution des quatre mille marks extorqués à la commune de Marpingen, pour frais de séjour de la gendarmerie;

2° Le retrait de l'arrêté de police qui défend l'accès du bois;

3° Des mesures répressives contre les magistrats qui ont outrepassé leurs droits, notamment contre le bougmestre Woytt d'Altweiler.

M. Bachem (du centre) (1) commence par placer la question sur son véritable terrain ; c'est-à-dire par considérer les évènements de Marpingen au point de vue exclusif du droit commun.

Quant aux faits surnaturels, dit-il, la Chambre ne peut pas les juger, puisqu'ils dépassent sa compétence. Les catholiques eux-mêmes suspendent leur jugement, en attendant qu'une commission épiscopale prononce sur le caractére surnaturel des faits.

Malheureusement cette commission n'a pu encore être nommée, parce que le diocèse de Trèves, qui comprend la paroisse de Marpingen, est privé d'évêque, par suite du *Kulturkampf* (la lutte civilisatrice).

Vous prétendez voir dans les évènements de Marpingen une indigne supercherie. Mais enfin, même si les apparitions et tout

(1) Le groupe du centre comprend les députés catholiques.

ce qui en est la suite étaient le bruit d'imaginations surexcitées ou même — puisque vous paraissez y tenir — d'une tromperie intéressée, encore notre proposition aurait-elle parfaitement sa raison d'être. Mais ce que vous ne pouvez pas faire et ce que ne ferait aucun homme sensé ou honnête, c'est de déclarer *a priori* qu'il n'y avait là qu'une duperie.

Qu'est-ce qui vous donnait le droit de le supposer? Le curé est un homme d'honneur, son caractère le rend incapable non-seulement d'imaginer une pareille supercherie, mais de s'y plier ou de l'admettre. L'attitude du clergé catholique condamne avec tout autant d'évidence votre hypothèse impertinente. Les prêtres catholiques sont toujours les premiers à signaler et à réprimer la supercherie là où elle existe.

L'orateur raconte les premières apparitions et les mesures de police qui les suivirent immédiatement. Il est interrompu par une tempête d'exclamations injurieuses et sarcastiques. M. Bachem rapporte les actes de vandalisme de la gendarmerie. Mais les interruptions les plus inconvenantes lui coupent la parole.

M. Bachem. — Messieurs vous devriez rougir de tant d'insolence.

M. le président Beningsen. — Je vous rappelle à l'ord e.

M. Windhorst proteste contre cette mesure disciplinaire.

M. Friedenthal, ministre. Le Centre a pris patience pendant un an et demi, il pouvait bien attendre encore avant de déposer sa proposition. L'enquête n'est pas encore terminée, en conséquence je refuse de répondre à l'interpellation. Je dirai cependant que la conduite des agents du gouvernement est considérée par le ministère comme correcte et même comme extraordinairement douce. (Exclamations au centre.)

M. Friedenthal. — Oui, comme trop douce; quant au bourgmestre Woytt, j'approuve absolument sa conduite. Il ne s'est oublié qu'une fois en maltraitant Catherine Fuchs et le tribunal l'a condamné de ce chef à une amende de 50 marks. C'est un fonctionnaire énergique et je ne le révoquerai pas.

Vous vous plaignez des brutalités militaires. Vous auriez dû vous adresser à l'autorité compétente. Il serait inutile de le faire aujourd'hui, nous ne découvririons pas les coupables.

En somme, on n'a usé que de moyens légaux et la proposition du centre me paraît devoir être rejetée.

M. Sello (libéral), juge au tribunal de Saarbruck, prend la

défense de Woytt. Quant à sa condamnation, dit-il, le tribunal regrette de l'avoir prononcée.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

8 août 1878.

La fin du mois de juillet a signalé la défaite des haussiers. Leurs succès ne pouvaient qu'étonner les gens sérieux. Leur défaite ne fait qu'amener les cours à des chiffres raisonnables. Pour soutenir les cours du cinq, par exemple, à 115, il aurait fallu le concours des capitaux ; ce concours a manqué ; l'argent est trop prudent pour se laisser entraîner trop loin, pour se livrer surtout à l'orgie de hausse qui a duré plus de six mois ; il s'est refusé aux folies qu'on lui demandait, et la baisse est venue, baisse provenant tout entière de la situation du marché. La liquidation s'est, du reste, faite assez facilement, parce que les haussiers avaient pris leurs précautions.

On avait été jusqu'à 116 pour le 5, à 78 pour le 3 ancien, à 87 pour le 3 amortissable, à 108,50 pour le 4 1/2 ; le 3 ancien, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont ramenés au cours de 76,75, de 81,50, de 107,75, et de 111,50 ; ce sont là des chiffres qui n'ont rien d'effrayant. On pourra remonter de quelque centimes, et atteindre 77, — 82, — 108, — 112, mais c'est tout ce que la situation paraît comporter.

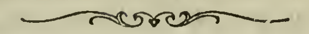
Au reste, nous sommes au mois d'août ; c'est le mois pendant lequel la spéculation fait relâche ; on est à la campagne, à la mer, aux eaux, dans les montagnes, à l'étranger, et l'on s'occupe bien moins des questions de finance. Il y a là un moment de repos parfaitement placé. Le rendement de la récolte est incertain ; on est encore trop éloigné de la campagne d'hiver pour prévoir si l'industrie et le commerce reprendront ou non leur activité : c'est l'attente ; les spéculateurs font bien de profiter de ce court moment pour prendre un peu de repos ; il feraient encore bien mieux si la vue des champs et les travaux agricoles les poussaient à consacrer à l'agriculture, cette mère nourricière des hommes, cette source inépuisable pour le commerce et l'industrie, les capitaux qu'ils consacrent à des spéculations plus ou moins sûres et pour la plupart inutiles à l'intérêt général.

A. F.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Les difficultés de l'Autriche en Bosnie. — Statistique de ce que le traité de Berlin a fait perdre à la Turquie. — Les élections d'Allemagne : progrès des socialistes ; succès des catholiques. — Situation de M. de Bismark. — Négociations avec le Saint-Siège. — Les élections sénatoriales en France ; nécessité de l'action.

14 août 1878.

L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine présente à l'Autriche des difficultés sur lesquelles elle ne comptait pas : une partie de la population, musulmans et chrétiens, résistent par les armes, encouragés peut-être secrètement par la Porte, et certainement pas découragés par le prince de Bismark, qui n'est pas fâché de voir l'Autriche dans l'embarras. Il y a déjà eu des combats sanglants : ce n'est plus une occupation, c'est une conquête qu'il faudra faire ; les armes austro-hongroises viendront sans doute à bout des résistances ; mais, après cela, la Porte ne pourra guère conserver même la suzeraineté nominale que lui attribue le traité de Berlin.

Une statistique de ce que la Turquie a perdu par ce traité trouve ici naturellement sa place ; voici des chiffres qui ne manquent pas d'intérêt :

La Turquie d'Europe est tombée, à la suite du traité de Berlin, de 6,517 lieues carrées géographiques à 3,867. Sa population est descendue de 10 millions à 6 millions et demi, et encore comptons-nous la Roumélie autonome avec 630 lieues carrées et son million d'abitants, comme appartenant à la Turquie. Naturellement la Roumanie et la Serbie, sur lesquelles la Porte n'avait que la suzeraineté, ne sont pas comprises dans ce chiffre. La nouvelle Bulgarie a 1,150 lieues carrées et 1,700,000 habitants, dont 680,000 mahométans, soit 40 0/0 de la population totale. La roumélie n'a que 270,000 musulmans, soit 27 0/0

La Roumanie est devenue indépendante, et elle a porté son territoire de 2,201 lieues carrées à 5,290. Sa population s'est

élevée de 5,073,000 habitants à 5,110,000. Il est vrai qu'elle a perdu la Bessarabie avec ses 150 lieues carrées et ses 135,000 habitants, mais elle a reçu en compensation la Dobroutcha, comptant 240 lieues carrées et 175,000 habitants. La Serbie a eu un lot encore plus gros. Elle n'avait que 873 lieues carrées et 1,360,000 habitants; maintenant elle posséde 993 lieues et 1,640,000 habitants. Le traité de Berlin lui a assuré 56 lieues et 54,000 habitants de plus que le traité de San-Stéfano. Le Montenégro est monté de 78 lieues carrées à 158 et de 170,000 habitants à 220,000. L'Autriche a obtenu 980 lieues carrées, 1,250,000 habitants, dont 550,000 schismatiques, 320,000 catholiques et le reste mahométans. La Grèce, s'appuyant sur les avis du congrès, réclame 200 lieues carrées, ayant 300,000 habitants. La Russie a obtenu en Asie 600 lieues carrées et 800,000 habitants, et, en Europe, la Bessarabie, dont il est parlé plus haut. Enfin l'Angleterre a eu sa part en obtenant par l'île de Chypre 173 lieues carrées et 150,000 habitants.

Il est donc clair que le partage de la Turquie est commencé et déjà considérablement avancé.

—

Après le règlement de la question d'Orient, ce sont les élections d'Allemagne qui attirent le plus l'attention, et à juste titre. Les socialistes, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ont perdu la plupart des sièges dont ils étaient en possession, 10 sur 12, mais cela ne veut pas dire qu'ils ont perdu du terrain en Allemagne. Au contraire, leurs adhérents, depuis deux ans, ont presque doublé dans les grands centres, tels que Berlin, Hambourg, Breslau, Hanovre, Leipzig, Dresde, etc. Ainsi, à Berlin, ils ont obtenu, en 1867, soixante-neuf voix ; en 1877, 32,000, et aux élections du 30 juillet, 56,336. Ainsi, quoique Berlin ne doive compter, parmi ses députés, qu'un socialiste, plus du *quart* des électeurs inscrits appartiennet au parti.

En outre, les socialistes sont en ballottage dans 17 circonscriptions, et ce sont eux qui décideront de l'élection dans 9 ballottages. Les élections du 30 juillet prouvent donc que le danger socialiste, loin d'avoir diminué, va toujours en augmentant.

Les catholiques étaient en ballottage dans cinq circonscriptions ; à Mayence, avec un progressiste ; à Munich, avec un national-libéral ; à Hamm (Westphalie), avec un unitaire ; à Deux-Ponts (Palatinat), avec un national-libéral ; à Deutsch-

Croné (Silésie), avec un conservateur. Les dernières nouvelles nous apprennent que les candidats catholiques l'ont emporté à une grande majorité à Mayence et à Munich, 1re circonscription. Le succès de Munich est d'autant plus remarquable que c'est la première fois, depuis l'existence de l'empire allemand, que la 1re circonscription vote dans un sens catholique et patriotique. Les catholiques espèrent l'emporter dans les autres circonscriptions qu'on vient d'indiquer, ainsi qu'à Haguenau, en Alsace. Dès à présent, ils disposent de plus de *cent* voix dans le Reischstag ; ils représenteraient par conséquent plus du quart et près du tiers de cette assemblée.

Cela doit donner à réfléchir à M. de Bismark. Tout ce qui se passe en Allemagne est son œuvre, et le scrutin du 30 juillet, où son ministre des cultes, M. Falk, a succombé, est une réponse directe à son système du *Kulturkampf*.

Il n'a que deux moyens de se créer une majorité dans le nouveau Reichstag : il doit ou rallier les nationaux libéraux, ou revenir à la politique du centre, c'est-à-dire des catholiques. Le premier moyen ne paraît guère possible. Les libéraux-nationaux sont profondément irrités de l'hostilité que leur a marquée le grand-chancelier, des défaites électorales qu'il leur a infligées; d'ailleurs, se sont eux qui ont repoussé les lois contre le socialisme et qui ont motivé la dissolution du Reichstag. Il est bien difficile que M. de Bismark leur tende la main. Le second moyen est seul praticable, tout en présentant certaines difficultés. Il vient de singuliers bruits de Kissingen, où M. de Bismark a eu une entrevue avec Mgr Masella, nonce apostolique à Munich. Rien de précis n'est encore affirmé, mais on dit que le grand-chancelier, loin de renoncer à ses lois ecclésiastiques, voudrait seulement un *modus vivendi* provisoire, laissant tout en suspens et ne rétablissant pas les évêques dans leurs diocèses.

Le grand-chancelier, grisé par ses succès, a usé et abusé de son pouvoir contre toute justice; il importe, pour les catholiques, dont il a besoin, de ne pas se laisser tromper et de profiter de l'occasion. Qu'ils ne se prennent pas à de vaines promesses qui seront oubliées dès que le tout-puissant ministre aura obtenu d'eux le concours qu'il demande. Qu'ils exigent, avant de rien accorder, le rappel des lois de mai, le retour de leurs évêques proscrits et la restitution de leurs droits.

On dit que le nonce de Munich a réclamé l'abolition des lois

qui proscrivaient les ordres religieux. Si le fait est vrai, il a posé la question sur son vrai terrain. Tant que des garanties légales n'auront pas été données par l'abrogation de la législation actuelle, on ne pourra compter sur un état de choses acceptable.

Il faut que M. de Bismark en prenne son parti. S'il veut rallier les catholiques et former avec eux une majorité, il doit leur donner autre chose qu'un *modus vivendi* provisoire.

Si l'on en croit les bruits généralement accrédités en Allemagne, l'accord intervenu entre M. de Bismark et Mgr Masella serait établi sur les bases suivantes :

1° Rétablissement de la convention pure et simple existant avant la rupture des relations ;

2° Amnistie pour tous les délits commis contre les lois ecclésiastiques en Prusse ;

3° Retour sur leurs sièges et dans les cures des évêques et des prêtres expulsés depuis 1872 ;

4° Nomination pour les églises et autres charges ecclésiastiques, selon les règles pratiquées avant la rupture des relations ;

5° Toute question relative à l'interprétation des lois promulguées est réservée.

Le Vatican doit examiner ces propositions et donner bientôt une réponse définitive. Il nous reste à attendre avec confiance le résultat de ces négociations, qui présagent un triomphe prochain pour l'Église.

—

En France, des élections se préparent aussi : ce sont les élections qui doivent renouveler, en janvier prochain, le tiers des sénateurs amovibles, au nombre de 75, et remplir une dizaine de vides faits par la mort. La majorité du Sénat est aujourd'hui conservatrice, mais cette majorité n'est que de quelques voix ; or, parmi les 75 sénateurs qui vont sortir, près de deux tiers sont conservateurs. Si les élections sont faites dans le sens du mouvement du 14 octobre et du 13 décembre, la majorité du Sénat sera à gauche, et nous aurons fait un pas de plus vers la République de la Montagne, dont nous ne sommes guère séparés que par l'opportunisme girondin.

Les élections de janvier doivent être précédées, au mois d'octobre ou de novembre, de celles des électeurs sénatoriaux, dont elles dépendent. De là l'importance de ces élections préli-

minaires, pour lesquelles il n'est pas trop tôt de se préparer. Les gauches du Sénat et de la Chambre des députés ont déjà lancé leur manifestes et constitué leurs comités; par ses préfets et ses sous-préfets, par tous les changements qu'il opère dans l'administration et même dans la magistrature, le gouvernement travaille dans le même sens. Les conservateurs doivent aviser sans retard. Il vient de se former un grand comité conservateur; il faut qu'il agisse promptement et vigoureusement. Nous ne comptons pas sur la victoire, mais il y a un devoir qui s'impose à tous, particulièrement aux catholiques, dont les plus grands intérêts sont menacés, c'est le devoir d'agir. L'action dépend de nous, la victoire dépend de Dieu, qui ne l'accorde pas aux lâches et aux indifférents.

J. CHANTREL.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Père vient d'appeler au poste de secrétaire d'État, en remplacement de feu le cardinal Franchi, Son Em. le cardinal *Laurent* NINA, de l'ordre des diacres et du titre de Saint-Ange *in Pescheria*. Le cardinal Nina était l'ami intime du cardinal Franchi; il était le confident de ses pensées et de ses projets. Sa nomination est bien accueillie par la diplomatie; elle ne peut manquer de l'être par tous les catholiques, qui connaissent la haute sagesse et la prudence consommée de Léon XIII. Remarquable par ses vertus, le nouveau secrétaire d'État se recommandait encore au choix du Pape par le talent d'administrateur dont il a fait preuve comme préfet de l'*Economia* de la S. Congrégation de la Propagande.

Le cardinal Nina est né à Recanati, le 12 mai 1812. Il reçut la prêtrise à l'âge de 23 ans. Pie IX, qui avait pu apprécier son mérite, le nomma membre de la commission préparatoire pour la discipline ecclésiastique du concile du Vatican et le fit prélat domestique, référendaire de la Signature, protonotaire apostolique surnuméraire et consulteur de la S. Congrégation des Rites. Il lui donna la pourpre cardinalice le 12 mars 1877.

—

Les missionnaires du Sacré-Cœur, dont la maison centrale est

à Issoudum, viennent d'acquérir à Rome l'ancienne église de Saint-Jacques, située sur la place Navone. Cette église, qui faisait partie des établissements espagnols de Rome, était abandonnée depuis soixante ans. Il y a eu un moment péril de la voir tomber aux mains des protestants. Mais les missionnaires du Sacré-Cœur ont lutté avec succès contre ce péril, en achetant l'église aux enchères publiques. En cela, ils ont été encouragés et soutenus par le Saint-Père, qui leur a même prêté, sans intérêt et à long terme, une forte somme. Le projet du Saint-Père et des missionnaires consiste à dédier tout spécialement cette église ainsi rachetée au culte du Cœur de Jésus.

L'église vendue par le gouvernement espagnol est tellement délabrée qu'il faudra au moins un an avant qu'elle puisse être restaurée et rouverte au culte, d'autant plus que les missionnaires du Sacré-Cœur font construire en même temps auprès de l'église une maison qui deviendra le siége de leur procure générale à Rome.

Mgr de Rayneval, supérieur de Saint-Louis-des-Français, qui était venu passer quelques jours à Neuilly, près Dijon, chez sa nièce, Mme la comtesse de Saint-Seine, y a été frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'a emporté en quelques jours; il est mort le lundi, 5 août. Ses obsèques ont eu lieu à Neuilly; à Rome, un service funèbre pour le repos de son âme a été célébré le 8 août.

France.

Les souscriptions diverses ouvertes pour ériger à Jeanne d'Arc des monuments dignes d'elle ont le plus grand succès La souscription pour le monument de Domremy a atteint le chiffre de 70,000 francs; la souscription pour les vitraux de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans atteint aujourd'hui 65,000 francs. Un comité de dames, qui s'est formé à Lille, a reçu de Son Em. le cardinal de Bonnechose, la lettre suivante :

Blangy, en visite pastorale,
16 juillet 1878.

Madame,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13, et j'applaudis de tout mon cœur à la pensée que vous m'exprimez. Voilà plus de quinze ans que nous voulons élever un nouveau monument à Jeanne d'Arc. Mais les fonds recueillis ont été absorbés par la restauration d'une tour du château de Philippe-Auguste, où elle avait

été enfermée. Il y a un mois, j'ai publié une circulaire pour annoncer la reprise de notre projet. Car il faut glorifier à la fois Jeanne d'Arc recevant sa mission à Domremy, triomphante à Orléans, et mourant martyre à Rouen. Ma visite pastorale a été cause que je n'ai pu donner à l'exécution de notre projet toute l'activité nécessaire. Vous, Mesdames de Lille, en prenant l'initiative de la générosité, et en voulant bien nous faire entrer en partage des ressources que vous aurez recueillies, vous venez au-devant de mon vœu. La composition du comité a souffert quelques difficultés. En attendant, je vous prierai d'adresser votre offrande, soit à l'archevêché, soit au bureau de la *Semaine religieuse*, chez M. Fleury, place Saint-Ouen, à Rouen.

Je prie, Madame, le Dieu qui a suscité Jeanne d'Arc de vous bénir, vous et les dignes associées qui se joignent à vous dans cette belle œuvre, à la fois chrétienne et patriotique.

Veuillez agréer par avance nos remercîments et l'assurance de nos sentiments bien affectueux en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† HENRI, *card. arch. de Rouen.*

DIOCÈSE D'AUTUN. — Le 26 juillet a eu lieu, à Paray-le-Monial, la translation de la relique insigne de saint Blaise et du corps de saint Victorien, découvert dans les catacombes de Rome, et envoyé à la basilique de Paray.

Le matin, à la messe de dix heures, une instruction a été prononcée, après l'Évangile, par Mgr l'évêque d'Autun.

Le soir, aux vêpres, un sermon, par Mgr l'évêque de Nevers a précédé la procession solennelle des saintes reliques.

BORDEAUX. — S. Em. le cardinal Donnet a présidé, les 30 et 31 juillet, la consécration de l'église de Royan. Assistaient à cette fête : Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, et NN. SS. les évêques de La Rochelle et Saintes, Luçon, Troyes, Agen, Limoges et Périgueux, et Mgr Lacarrière, chanoine de Saint-Denis. Royan a un tiers de sa population protestant, et cependant une manifestation extérieure du culte catholique a pu s'y étaler librement au grand jour. Tout a participé à rendre ces fêtes particulièrement éclatantes. Le conseil municipal avait bien tout d'abord refusé d'y contribuer en rien, mais il est revenu sur son vote devant la détermination prise par le maire de donner sa démission. On a remarqué la présence de M. Dufaure, qui a contribué pour une grande part à l'achèvement de l'église.

CHARTRES. — Mgr Regnault vient d'envoyer une lettre circulaire à son clergé au sujet des nouvelles attaques dirigées contre les écoles et les établissements religieux.

Les faits relevés par le vénérable évêque de Chartres se reproduisent dans plusieurs diocèses; c'est la guerre à l'Église qui est déclarée, et la destruction des écoles congréganistes que l'on poursuit. Nous ferons connaître plus complètement le document épiscopal que nous signalons seulement aujourd'hui.

Constantine. — Par décret du président de la République, en date du 31 juillet 1878, M. l'abbé Dusserre, vicaire général d'Alger, est nommé à l'évêché de Constantine, en remplacement de Mgr Robert, nommé à l'évêché de Marseille.

Mgr *Auguste-Prosper* Dusserre appartient à une famille de l'Ardèche; il est né en 1833, dans le nord de la France, où son père se trouvait alors dans l'administration des douanes. Il vint fort jeune en Algérie avec ses parents, fit ses études au séminaire d'Alger et fut ordonné prêtre en 1856. En 1864, il était professeur au collège ecclésiastique de Saint-Eugène (aujourd'hui de Saint-Louis), dont il devint supérieur en 1868. Mgr l'archevêque d'Alger le prit pour vicaire général titulaire en 1870.

Nancy. — Mgr Foulon invite les curés de son diocèse, à recueillir, pour être le plus promptement possible envoyés à l'évêché, tous écrits ou lettres émanés de la main de M. l'abbé Schœffler, prêtre du diocèse de Nancy, missionnaire apostolique de la Société des Missions étrangères, mis à mort pour la foi au Tong-King, le 1er mai 1851.

M. l'abbé Schœffler, dont Mgr l'évêque de Nancy veut instruire le procès de béatification, est né à Mittelbronn, le 22 novembre 1822; il fit ses études théologiques de 1842 à 1846 au grand séminaire de Nancy. Ayant complété sa préparation au séminaire des Missions étrangères, il partit pour les missions du Tong-King et y arriva vers le milieu de 1848. Le vaillant missionnaire était mis à mort pour la foi trois ans plus tard.

Étranger.

Allemagne. — On sait que Mgr Martin, évêque de Paderborn, est aujourd'hui exilé de son diocèse et de sa patrie. Ayant fait parvenir au Souverain-Pontife une adresse signée par les membres du chapitre de sa cathédrale et par des ecclésiastiques qui travaillent dans les contrées protestantes, a reçu un bref pontifical qui fait un éloge mérité de l'évêque et de son clergé; on y lit :

Le clergé, qui vaque avec une sollicitude diligente au ministère ecclésiastique non-seulement parmi les fidèles catholiques, en les fortifiant dans les dangers que court leur foi, mais encore parmi ceux qui, éloignés du siège épiscopal, ont besoin du secours religieux, et attaque en quelque sorte l'erreur dans son propre camp avec un courage imperturbable, nous offre un spectacle digne des anges et des hommes. Cet exemple éclatant de valeur chrétienne provient évidemment, après Dieu, de la saine doctrine, de la piété, du mépris des choses périssables, du zèle auxquels le clergé a été initié dès sa tendre jeunesse : ensuite de la charité et de l'attachement à son Pasteur, lequel n'a rien de plus à cœur, comme il le sait bien lui-même, que le bien-être du peuple.

Devons-Nous vous féliciter, vénérable frère, de ce que vous avez su former un pareil clergé, ou devons-Nous féliciter ce clergé lui-même, qui répond si admirablement à vos efforts et à vos soins, et qui se montre à tel point digne de vous, que chacun de ses membres paraît, en quelque sorte, reproduire en soi son pasteur, et ne semble tendre qu'à être uni avec vous en Jésus-Christ ? Oui, Nous vous félicitons de tout cœur et Nous remercions le Père des miséricordes de ce qu'il daigne montrer à son Église des exemples si éclatants de foi et de charité, et par là Nous encourager et Nous consoler au milieu de nos nombreuses souffrances. Cher et vénérable frère, faites donc savoir à votre clergé avec quel grande joie Nous avons reçu ses lettres, combien les témoignages de son respect et de son attachement filial Nous ont soulagé ; qu'elle douce consolation a été pour Nous sa force de caractère et son unanimité, sa fidélité envers vous, combien Nous avons mis en lui notre confiance en ces circonstances et quels ardents souhaits Nous avons formés, pour que les dons du Saint-Esprit se répandent de plus en plus sur le pasteur comme sur le bercail. Nous prions ardemment et avec instances Dieu de féconder la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons à vous et à votre clergé, ainsi qu'à tout le diocèse de Paderborn, comme une preuve de notre reconnaissance et de notre bienveillance particulière.

—

D'après les actes officiels du synode vieux-catholique de Bonn, les vieux sont répartis dans l'Allemagne de la manière suivante. Ils possèdent dans le grand-duché de Bade 23 communautés avec 5,672 hommes indépendants, 88 de moins qu'en 1877 ; dans la Hesse, 5 communautés avec 373 hommes indépendants ; en Wutemberg, une seule communauté (Stuttgard) avec 87 hommes indépendants. Dans les 36 communautés prussiennes ils comptent 7,077 hommes indépendants. Il y en a 916 dans les 11 communautés du Palatinat, et 2,574 dans les 23 communautés qui se trouvent dans la Bavière proprement dite.

On assure que la haute cour ecclésiastique instituée en Prusse à la suite de la nouvelle législation ecclésiastique va être abolie. De même on dit que la chancellerie retirera à la secte reikeinsienne (vieux-catholiques) la reconnaissance officielle, sous prétexte qu'elle s'est mise hors de l'Église par l'abolition du célibat.

Belgique. — Les évêques de Belgique se sont réunis, le 29 et le 30 juillet, en leur assemblée annuelle pour s'occuper des intérêts religieux du pays, ainsi que de l'Université de Louvain.

Brésil. — Un des premiers actes du nouveau ministère (franc-maçon) a été le décret réformant le règlement du collège de Pedro II.

Par ce décret, le gouvernement laisse aux élèves la liberté d'assister ou non au cours de catéchisme, suivant qu'ils seront ou non catholiques, en sorte qu'il y aura un certain nombre d'élèves qui, tantôt par paresse, tantôt pour s'éviter de passer un examen, se diront non catholiques ; il arrivera que, manquant d'une instruction chrétienne suffisante, ils iront se mettre dans les rangs des impies et des francs-maçons, si funestes à l'empire.

Il est à remarquer que si la Charte brésilienne proclame la tolérance religieuse au foyer domestique, elle est loin d'autoriser l'indifférentisme pratiqué de cette façon. Mais cette réforme semble réaliser le plan diabolique, formé par les francs-maçons pour saper les croyances religieuses du pays, lentement et sans secousses, par des procédés aussi perfides que d'un sûr résultat.

Espagne. — Le roi Alphonse n'ayant pu se rendre, comme l'année passée, au tombeau de saint Jacques de Compostelle pour présenter l'offrande que les monarques d'Espagne sont tenus de faire le 25 juillet, en accomplissement d'un ancien vœu, a délégué le préfet de la province de la Corogne, M. Candalija. Ce fonctionnaire a, comme il est l'habitude, prononcé un discours rappelant que le roi avait demandé au saint patron des Espagnols la pacification du territoire, ce qui a eu lieu récemment par la fin de la guerre de Cuba.

Puis, déplorant la mort de la reine qui tient le roi plongé dans la douleur, et après avoir esquissé ce « bonheur d'un jour », M. Candalija a fini son adresse par cette invocation :

Dans ce moment solennel, écartant ma pensée des grandes traditions, je vous demande seulement, ô saint apôtre ! des consolations célestes pour le jeune et désolé souverain, et pour la famille royale, qui n'ont jamais eu plus grand besoin de votre protection.

N'abandonnez pas dans son immense douleur ce grand peuple qui n'oublie pas vos bienfaits, et qui a tissé son histoire de gloires impérissables.

Il fut un temps où, après de grands malheurs, les guerriers chrétiens, vos protégés, inaugurèrent la série de victoires qui commence à Clavijo et qui finit à Grenade. Prosternés humblement, ces hommes héroïques firent un vœu solennel en l'honneur de votre saint nom. A Dieu plaise que la prière et l'offrande que je vous présente pour accomplir cet ancien vœu ranime l'esprit abattu du roi et soit une consolation et une espérance pour tous, car votre assistance efficace doit être invoquée non-seulement pour accomplir des hauts faits, mais aussi pour remporter des victoires morales.

Illustre prince de l'Église, très-digne clergé, excellentissime municipalité et catholique peuple qui remplissez les nefs de cette sainte basilique, unissez vos prières les plus pures à la mienne, et d'un seul cri, devant ce saint sépulcre, prions le Tout-Puissant d'accorder à Sa Majesté le roi les grandes consolations de la résignation chrétienne et une longue vie, et à l'Espagne affligée la foi et l'esprit héroïque d'autrefois, sur lequel s'est toujours fondée sa grandeur et sa prospérité.

Le roi d'Espagne a décidé qu'une immense basilique recouvrirait le cercueil de la reine Mercédès, et il a déjà fixé l'emplacement de cet édifice, qui sera placé sous le vocable de Sainte-Marie de l'Almodena.

Pour construire ce monument royal, une somme de 1 million de réaux sera prélevée, chaque année, sur la liste civile, jusqu'à complet achèvement. Le duc de Montpensier et la princesse des Asturies ont voulu s'associer aux projets du jeune souverain et se sont engagés à fournir, sur leurs revenus, la somme annuelle de 200,000 réaux chacun.

Enfin, le duc de Montpensier, en revenant à Paris, a apporté à la reine Isabelle une lettre du roi Alphonse XII, qui prie sa mère de s'associer à son projet en faisant abandon, pour le tombeau de la reine Mercédès, des diamants et des bijoux qui sont déposés à la cathédrale d'Atocha, qui appartiennent en propre à la reine Isabelle, et qui représentent une somme de 15 millions de réaux — plus de 3 millions de francs. La reine Isabelle a aussitôt consenti à l'abandon qui lui était demandé.

Portugal. — S. G. Mgr America Pierrera dos Sanctos Sievas, évêque d'Oporto, ayant envoyé une adresse à Sa Sainteté Léon XIII, a reçu en réponse la lettre suivante, qui est adressée aussi bien à l'évêque qu'aux directeurs, professeurs et élèves du

séminaire, qui s'étaient joints au prélat portugais pour cette démonstration de pieux respect envers le Siège apostolique et le Chef de l'Église :

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère et très-chers fils, salut et bénédiction apostolique.

On raconte d'un de Nos Prédécesseurs exilé en haine de la foi dans le désert de Chersonnèse qu'il disait aux fidèles qui étaient avec lui condamnés et persécutés comme lui : « Ce n'est pas pour mes mérites que le Seigneur m'a envoyé au milieu de vous pour partager vos couronnes. »

Ce n'est pas sans motifs que Nous croyons pouvoir redire ces mêmes paroles, avec toute la famille chrétienne et avec vous, vénérable Frère et très-chers Fils. Élu de la Providence et placé par elle à la tête de l'Église, existence fort difficile, Nous voyons partout les évêques, le clergé, les fidèles en butte à une persécution moins acharnée, moins cruelle, moins sanguinaire peut-être, mais plus dangereuse si l'on considère la haine universelle contre la religion, l'astuce et les artifices qui la rendent toujours plus redoutable. Nous avons été envoyé aussi pour partager votre couronne, mais Notre mission est encore de prêter aide à ceux qui souffrent, de confirmer les faibles, d'être pour tous comme un phare lumineux.

Dans les pénibles circonstances où Nous sommes, Notre cause affaiblie ne peut plus se soutenir que par l'union parfaite et intime des évêques et des fidèles. Aussi sommes-Nous encouragé par vos protestations qui nous sont transmises, qui expriment votre amour et votre respect, et principalement attestent votre ferme résolution de ne professer que ce qu'enseigne cette Chaire de vérité et de réprouver tout ce qu'elle rejette. Eh bien, ce parfait accord des intelligences et des volontés des directeurs, des professeurs et des élèves, sans parler, de l'obéissance due au Vicaire de Jésus-Christ, est pour Nous, à vrai dire, un encouragement à combattre les doctrines erronées et perverses qui sont l'origine de tous nos maux.

Nous sommes assuré que non-seulement les professeurs élèveront le nouveau clergé, dans la sainte et solide science en harmonie avec les doctrines du Saint-Siège, mais Nous ne doutons pas que ce même clergé, si bien instruit, n'emploie toute son action à combattre ces erreurs et à élever le peuple dans la vraie religion et les bonnes mœurs. Rien ne peut Nous être plus cher, plus honorable pour vous et plus utile à l'Église que votre persévérance et votre réussite.

Nous accueillons avec la plus profonde gratitude l'expression de vos sentiments de respect, et Nous demandons à Dieu qu'il daigne confirmer et accroître la grâce qu'il Nous a déjà accordée. Nous donnons

de tout cœur à Notre Vénérable Frère, à tous nos très-chers Fils et au diocèse tout entier Notre bénédiction apostolique.

LÉON XIII, P. P.

La nécessité où nous sommes de terminer le présent numéro avant la fête de l'Assomption ne nous permet pas de publier aujourd'hui un discours que le Saint-Père vient de prononcer en réponse à une adresse de l'Université romaine de la Sapience. Ce retard nous mettra d'ailleurs à même de donner des détails plus complets sur l'audience pontificale où ce discours a été prononcé.

L'abondance des matières nous force de remettre au prochain numéro la suite des articles sur *l'Art chrétien aux Expositions de 1878* et sur *la Science à l'Exposition*.

LE CARDINAL FRANCHI

Une correspondance de l'*Union* donne ces intéressants détails sur les derniers moments du cardinal Franchi :

Depuis quelque temps déjà les intimes du regretté cardinal avait remarqué que sa santé subissait une sorte d'altération progressive, et que son visage, devenu plus pâle, portait souvent l'empreinte d'une grande fatigue. Ils lui en avaient fait la respectueuse observation en le priant de modérer son travail et ses veilles, mais le zèle de l'Église l'emportait toujours chez Son Éminence sur les soins de sa santé, et elle ne croyait point qu'il lui fût permis de se reposer tant que son corps pouvait suffire à la peine. Du reste, les symptômes de lassitude ne semblaient que passagers, et ceux-là seuls qui lui étaient plus étroitement attachés avaient pu les remarquer et s'en inquiéter. On arriva ainsi au dimanche 21 juillet. Ce jour-là la consécration épiscopale de Mgr l'archevêque de Naples fatigua beaucoup le cardinal, car la chaleur était accablante et la cérémonie eut lieu dans une église qui est naturellement humide et froide.

Toutefois, le lundi il se sentait assez bien. Ce fut dans la nuit du lundi au mardi que le mal fit son apparition. Son Éminence, ayant veillé assez tard pour préparer d'importantes dépêches,

dormit d'un profond sommeil jusqu'au matin; malheureusement, pour rendre la chaleur moins insupportable, elle avait fait enlever de son lit une couverture en laine qu'elle n'avait point quittée jusque-là, et elle prit froid. Le matin, en se réveillant, elle se sentit prise de vives douleurs au bas-ventre, suivies de coliques. Elle n'en descendit pas moins chez le Souverain-Pontife, et reçut ensuite comme à l'ordinaire. Le lendemain et le surlendemain les douleurs continuèrent; Son Éminence n'en alla pas moins à l'audience du Pape, et reçut toujours ensuite jusqu'à deux heures de l'après-midi.

C'est ainsi qu'elle eut le jeudi un entretien d'une heure et demie avec le marquis de Gabriac, ambassadeur de France, qui allait quitter Rome pour quelques jours. Le vendredi, les crampes devinrent plus fortes que jamais, et, en revenant de l'audience du Saint-Père, Son Éminence pouvant à peine se traîner sur ses jambes, fut obligée de se jeter sur son lit et de renoncer à donner une audience au corps diplomatique. Elle se décida alors à faire appeler le docteur Valentini, médecin du Pape, qui, ne trouvant pas de fièvre, déclara qu'un peu de repos et un purgatif suffiraient à guérir l'illustre malade. Mais le lendemain, aux crampes d'estomac et aux coliques s'étaient joints des vomissements qui continuèrent le samedi et même une partie du dimanche; malgré ces symptômes cholériques, on ne croyait pas la maladie sérieuse; mais, le dimanche, des symptômes de fièvre pernicieuse se déclarèrent, et on fit à l'auguste malade des injections de quinine.

Le mardi, un fort gonflement abdominal se produisit, qu'on qualifie de paralysie viscérale. Les médecins, constatant la gravité du mal, déclarèrent alors au Souverain-Pontife qu'il était prudent d'avertir Son Éminence de se disposer à recevoir les derniers Sacrements. Le Souverain-Pontife alla visiter son secrétaire d'État vers six heures du soir, et après l'avoir consolé et soutenu par sa présence et ses paroles de sympathie, il le prépara doucement à recevoir son confesseur, ce que le cardinal accepta de grand cœur et avec une entière résignation, aussitôt qu'il eut compris le danger de son état. En même temps on télégraphiait au docteur Baccelli, qui se trouvait à Livourne, d'accourir. Vers dix heures, Mgr le sacriste administra le Saint-Viatique à Son Éminence qui se sentit si heureuse, si consolée et si satisfaite par la présence de son Dieu qu'on put aussitôt constater une sensible amélioration dans son état.

Cette amélioration se maintint jusqu'au matin, et le docteur Baccelli étant alors arrivé, l'auguste malade sentit sa confiance renaître et tout le monde fut heureux de croire à la possibilité, pour ne pas dire à la certitude, de sa guérison. Malheureusement l'enflure abdominale, malgré tous les remèdes de l'art, ne diminuait point; elle augmentait même graduellement, et la respiration devenait plus difficile et plus agitée. A sept heures et demie du soir, quand les médecins revinrent, son état avait encore empiré; Son Éminence était très-surexcitée et comme sous le coup d'une sorte de délire. Elle reprocha aux médecins de la tenir au lit à ne rien faire, alors que tant d'affaires importantes et tant d'intérêts divers réclamaient son attention, demandant qu'on lui permît de voir le substitut de la secrétairerie d'État et qu'on lui communiquât les dépêches les plus graves.

On réussit à la calmer un peu, et il fut décidé de lui donner un bain, dans l'espérance de voir ensuite diminuer la tension de l'abdomen. Le bain était tout prêt, et on allait y porter l'auguste malade, quand il voulut se lever lui-même; mais à peine ses pieds avaient touché le sol qu'il fut pris d'une forte syncope et demeura comme mort dans nos bras, sur le bord même du lit. Les yeux étaient immobiles et hagards, le pouls ne battait plus et la respiration avait entièrement cessé. Le docteur Baccelli me dit alors : C'est fini ! Qu'on s'imagine notre effroi et notre désolation; mais, appliquant son oreille sur le cœur de Son Éminence, le docteur crut entendre un léger bruit, comme une sorte de déchirement; il se hâta d'imbiber de vinaigre le front, les yeux, les narines, la bouche et le cou du malade, tandis que je soutenais sa tête; peu à peu un léger souffle reparut, la raideur cadavérique diminua, et à la fin Son Éminence ouvrit les yeux, en poussant un long soupir de soulagement; puis nous regardant avec bonté, elle nous dit : « Je vous ai fait peur, n'est-ce pas ? Mais ce n'est rien, j'ai éprouvé un peu de faiblesse; je me sens bien maintenant. »

On lui donna un cordial qu'elle but avec plaisir; mais, un peu avant onze heures, les symptômes prochains d'une nouvelle syncope reparurent. C'était la fin. La respiration devenait de plus en plus difficile; l'auguste malade se soulevait à demi, pour essayer d'aspirer l'air avec plus de facilité. Mais en vain, hélas! Alors, dans une angoisse suprême, il s'écria plusieurs fois : « Oh ! je me meurs, je me meurs ! » Puis, tout à coup, joignant ses mains avec une émouvante résignation et inclinant douce-

ment sa tête, il prononça d'une voix lente et douce, quoique un peu saccadée, ces mots suprêmes : « Eh bien ! puisque l'heure est venue, que la sainte volonté de Dieu soit faite ! » Ce furent ses dernières paroles ; il demeura ensuite absorbé quelques instants, comme dans une muette prière, les mains toujours jointes, les yeux sereins et l'intelligence toujours claire et nette.

Tout à coup la syncope reparut, et les yeux devinrent d'une fixité effrayante ; la respiration étant presque impossible, le pauvre malade faisait entendre une sorte de hoquet sinistre ; tandis qu'on essayait d'appliquer des sinapismes, qui ne prenaient pas, Mgr le sacriste, arrivé en toute hâte, lui administrait le sacrement d'Extrême-Onction et lui donnait la bénédiction apostolique ; son émotion, comme celle de tous les assistants, était si grande et les larmes coulaient si abondantes de ses yeux, qu'il pouvait à peine prononcer les paroles de la formule sacrée. A onze heures vingt-cinq, l'illustre cardinal était mort, son agonie avait à peine duré dix minutes. Quelle désolation ! L'Église venait de perdre un grand secrétaire d'État ; nous avions perdu, nous, le meilleur des pères !

—

Le journal l'*Italie,* qui est loin d'être clérical, a rendu hommage aux qualités de l'illustre défunt dans un article où il se rencontre quelques légères inexactitudes que nos lecteurs rectifieront facilement avec la biographie que nous avons donnée ; ils seront heureux, d'ailleurs, de cet hommage rendu au premier ministre du Pape par un organe de la révolution italienne :

Le cardinal Franchi, dit l'*Italie,* entra, à l'âge de dix ans, au séminaire romain et y suivit tous les cours, compris celui de théologie. Dans toutes les classes, le jeune Franchi se fit remarquer par son intelligence et son ardeur au travail. Il remportait tous les premiers prix.

A l'âge de dix-huit ans, il avait achevé son cours de philosophie, et à vingt-deux ans celui de théologie.

La seconde année de son cours de théologie, il fréquenta sept écoles différentes ; à la fin de l'année, il voulut concourir pour le prix d'honneur de chaque école et les remporta tous les sept. Ce succès fit beaucoup de bruit à Rome.

Avant de terminer son cours de théologie, il soutint une thèse en public, *super universa theologia,* en présence du cardinal

Lambruschini, alors secrétaire d'État de Grégoire XVI. Le jeune Franchi soutint cette thèse si brillamment, que le cardinal Lambruschini le fit approcher et lui dit, en l'embrassant, qu'un jour il rendrait de grands services à l'Église. Il fut tellement émerveillé du talent du futur cardinal, qu'il lui donna une place à la secrétairerie d'État, bien qu'il n'eût pas encore fini son cours de théologie.

Ici commence la carrière diplomatique du cardinal.

Il fonda la chaire de diplomatie ecclésiastique à l'Académie pontificale des nobles ecclésiastiques et occupa pendant plusieurs années la chaire d'histoire ecclésiastique à l'Université romaine.

Lorsque le Saint-Siège songea à reprendre les relations qui avaient été interrompues avec l'Espagne, Pie IX jeta les yeux sur Mgr Franchi et lui donna carte blanche pour faire un nouveau concordat. Cette mission fut couronnée du plus beau succès, et lorsque Mgr Franchi rentra à Rome, Pie IX le préconisa évêque. Ce fut le Pape lui-même qui le consacra.

Quelques années plus tard, le Saint-Père l'envoya comme nonce près les cours de Toscane et de Modène. Il était nonce en Toscane lorsque survinrent les événements de 1860. Mgr Franchi dut rentrer à Rome, où, pendant sept ans, il exerça les fonctions de secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

En 1868, il fut envoyé comme nonce en Espagne, où il sut s'attirer d'une façon toute particulière les sympathies de la reine Isabelle.

Lorsque la reine Isabelle fut obligée de prendre la fuite, Mgr Franchi retourna à Rome après avoir laissé, comme représentant du Saint-Siège près le gouvernement provisoire d'Espagne, Mgr Bianchi.

Pendant son séjour à Rome, le Pape lui confia la charge de secrétaire de la Congrégation des *Postulata* du Concile du Vatican.

Pie IX lui confia aussi plus tard une mission de la plus haute importance : celle d'obtenir du Sultan l'existence légale pour les catholiques et de conclure un concordat dans ce sens. Mgr Franchi vint à bout de cette mission extrêmement difficile avec une grande habilité et réussit à conclure avec la Sublime-Porte le concordat désiré.

Pie IX, pour le récompenser des éminents services qu'il venait de rendre au Saint-Siège, l'éleva à la dignité de prince de

l'Église, le créa cardinal dans le consistoire du 22 décembre 1873, et le nomma immédiatement après préfet de la Congrégation *de Propaganda Fide.*

Pie IX mort, le cardinal Franchi obtint au Conclave cinq voix : c'étaient celles des cardinaux espagnols. Léon XIII, élevé sur la Chaire de saint Pierre, appela aussitôt auprès de lui, en qualité de secrétaire d'État, le cardinal Franchi. Ce choix rencontra l'approbation générale, parce que le cardinal Franchi possédait à un haut degré toutes les qualités qu'exigeait l'importante charge de secrétaire d'État.

C'était un homme d'église doublé d'un diplomate.

Le résultat des négociations entamées avec la cour de Berlin est un témoignage de son habileté.

Nous ajouterons avec le *Monde :*

On peut dire maintenant, à la louange de l'illustre défunt, que l'on doit surtout à son activité, à ses talents supérieurs, l'échec que l'Italie révolutionnaire a subi au Congrès de Berlin, et l'excellent accueil qu'y ont reçu les justes réclamations du Saint-Siège en faveur de la liberté des catholiques de l'Orient.

Quant à l'échec de l'Italie, qui voulait essayer d'obtenir, en faveur de son œuvre unitaire, la sanction formelle des puissances, il y a eu sur ce point de précieuses révélations qui ont paru dans la *Gazetta d'Italia,* de Florence. Or, il est bien certain que telle était réellement l'intention du gouvernement usurpateur. Mais il est certain de même que l'Ém. cardinal Franchi a su déjouer la perfide manœuvre en renouvelant l'exposé des justes griefs du Saint-Siège, et même en laissant deviner les graves inconvénients auxquels s'exposeraient les puissances qui prétendraient sanctionner la spoliation du Chef de l'Église. Ce n'est peut-être pas tant pour Trente et pour Trieste que les sectaires italiens crient aujourd'hui si haut. Ils ont deviné l'échec très-réel que leur a infligé le Congrès et cela explique la première cause de leur fureur.

LE GRAND CONCOURS

La distribution des prix de ce qu'on appelle le *Grand Concours,* c'est-à-dire le concours entre les lycées de Paris, le lycée de Versailles et le collège Stanislas, a eu lieu le 5 août, lundi de la semaine dernière. Cette cérémonie devrait être une fête scolaire solennelle, on l'a transformée en une manifestation politique, comme il est facile de le voir par le discours qu'a prononcé M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes. Voici ce discours :

Messieurs,

Parler à la jeunesse française, dans cette salle de la Sorbonne, est le plus redoutable honneur qui puisse s'imposer au ministre de l'instruction publique. Que de souvenirs se dressent devant lui ! Quels noms illustres retentissent dans sa mémoire ! Il se tairait s'il n'était soutenu par *son dévouement passionné aux intérêts universitaires.*

L'heure actuelle est décisive ; jamais l'action vigilante de la République n'est devenue plus nécessaire, depuis que l'Université n'a plus le privilège ni de l'enseignement secondaire, ni de l'enseignement supérieur. Jamais il ne fut plus utile de redoubler de zèle pour maintenir à nos facultés, à nos collèges, *une prépondérance que la science et le patriotisme des professeurs ont jusqu'à ce jour assurée.*

Développer le plus possible un enseignement qui a pour base les principes essentiels de notre droit moderne est le moyen le plus sûr de conserver au pays sa véritable force, c'est-à-dire son unité morale.

C'est ainsi que l'Université mérite le nom d'enseignement national. C'est par l'empreinte qu'elle met sur les esprits et sur les caractères qu'elle est devenue *une grande institution sociale et politique.* Elle a toujours, même au milieu des plus difficiles épreuves, su remplir cette double tâche : *former l'homme et le citoyen.*

Son enseignement n'est pas seulement l'admiration sentie des nobles et purs modèles que la France a produits dans les lettres ; il est, comme le disait Villemain, *la tradition de la patrie vivante.*

La société contemporaine étant ce qu'elle est, il fallait trouver l'éducation qui lui convient. Ce problème, *l'Université peut*

seule le résoudre. Sans avoir les dangers de l'esprit de corps, elle en a la puissance, et elle a toujours suivi son siècle.

Ainsi parlait d'elle Victor Cousin, il y a quarante ans, et cet éloge, tombé de la bouche du plus éloquent de ses grands maîtres, l'Université le mérite encore. Ses établissements, ouverts à tous les citoyens, à toutes les conditions, *à tous les cultes,* continuent d'être des foyers permanents d'idées élevées, de sentiments généreux; la jeunesse y reçoit toujours la direction vers une fin commune : l'amour de la France, telle que nos aïeux l'ont faite, telle qu'essaient de la compléter ceux qui ont aidé à la relever au lendemain de ses désastres immérités.

Elle travaille à perfectionner ses programmes et ses méthodes; et quand on l'accuse de demeurer immobile, on oublie que *ce n'est pas le désir des améliorations qui a lui manqué, mais la sécurité.*

Elle a vécu trop longtemps de défiance et de soupçon ; elle a vu trop souvent son existence menacée, pour qu'il lui ait été permis de rassembler ses forces et de les diriger comme elle l'aurait voulu. Prudente et résolue, à travers tant d'obstacles, elle n'a pas cessé de donner l'exemple de l'assiduité dans le travail, du dévouement aux intérêts de la science et de la sincérité dans toutes les recherches qui sollicitent les libres esprits. Cette part d'innovation a été faite sans porter atteinte aux véritables études classiques, sans lesquelles, comme on l'a répété, tout homme est un étranger dans la famille humaine; ces études à qui nous devons d'avoir applaudi le discours que nous venons d'entendre (1).

Partisans de la prépondérance des lettres, les amis de l'Université ne ferment pas les yeux à des réformes qui s'imposent.

Dégager de plus en plus les premières classes de nos lycées du fardeau mnémonique et des subtilités de la grammaire; étendre sous une forme pratique, dans les classes élémentaires, l'enseignement des langues vivantes; maintenir énergiquement la direction nouvelle donnée à l'enseignement du français et à l'explication de nos textes; élargir enfin le moule trop étroit; telles sont les principales modifications à introduire dans nos méthodes.

L'Université sait qu'elle peut compter sur les profondes sympathies, sur l'énergique appui du gouvernement de la Répu-

(1) Le discours latin d'usage (N. des *Ann.*).

blique. Oui, *nous l'honorons comme une des forces vives de la nation.* Nous l'honorons parce qu'elle veille au renouvellement des énergies morales et à la durée des principes libéraux dont notre démocratie tire sa grandeur! Aussi, qu'elle relise les rapports du budget, les discussions à la tribune dans ces dernières années; qu'elle mette sous ses yeux les améliorations persévérantes dont la condition des professeurs et des maîtres a déjà été l'objet; qu'elle se souvienne des créations considérables introduites dans l'enseignement supérieur, et elle sentira qu'elle est la préoccupation la plus vive et la plus constante d'un gouvernement juste et libre, d'un gouvernement qui fonde son pouvoir sur les convictions éclairées des citoyens.

Nous n'avons qu'à nous féliciter du travail des maîtres et des élèves pendant l'année scolaire. Les rapports des commissions chargées de la correction des devoirs sont unanimes à constater le succès de nos élèves. Nos départements rivalisent d'efforts avec les lycées de Paris; et nos collèges communaux, encouragés, prennent un rang honorable dans ces luttes.

Que dirait-il de l'Université nouvelle, ce haut esprit qui, dans le plus sérieux des livres frivoles, écrivait au siècle dernier, en pensant à l'Université de Paris : *Elle a plus de neuf cents ans, aussi rêve-t-elle quelquefois!* Il la trouverait ardente au travail, active et bourdonnante comme une ruche d'abeilles; il la trouverait pleine d'une sollicitude confiante pour son œuvre.

O vous qui vivez dans cette région sereine où l'élite de l'humanité, *les grands morts* vous entourent et vous parlent, vous, notre espérance et notre joie, chers élèves, préparez-vous à la mission sociale qui vous attend! Vous êtes nés dans un temps qui exige beaucoup de résolution et de volonté; appartenez bien à ce temps! soyez-en fermement! c'est le moyen le plus efficace d'aider à sa prospérité et à sa grandeur.

Gardez en vous la *flamme de l'enthousiasme*! Croyez au *désintéressement,* au *sacrifice*! Croyez que la suprême satisfaction en ce monde est d'avoir, quand même et toujours, été *fidèle à l'amitié, à la conscience, au devoir*! Croyez qu'il n'y a pas de douceur comparable à cette hautaine amertume des nobles cœurs qui ont tout donné, sans être toujours connus, pour la patrie et pour la justice! Croyez que le mâle dédain du succès et de la fortune fait marcher la tête haute dans la vie!

C'est à ce prix que dans notre démocratie française l'honneur s'acquiert, l'honneur, la seule fierté légitime; et, si vous veniez

plus tard à sentir le découragement, *rappelez-vous que vos glorieux pères de 89, à qui vous devez les bienfaits dont vous jouissez si libéralement,* ont été, eux aussi, calomniés, et efforcez-vous, *en égalant leurs vertus,* d'aimer la patrie avec autant d'opiniâtreté et d'héroïsme.

Ce discours n'est pas moins remarquable par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il dit. D'abord, pas un seul mot qui porte la pensée vers Dieu, le nom de Dieu lui-même est complètement absent. Si l'on parle d'un culte, c'est de celui des *grands morts ;* si l'on parle de religion, c'est pour dire que l'Université, indifférente, est ouverte *à tous les cultes.* M. Bardoux paraît ne connaître qu'un Dieu, la patrie, dont il fait une idole, sans se douter qu'il n'y a plus de patrie, là où il n'y a plus de religion, plus de culte, plus de croyances, comme auraient pu le lui dire tous les professeurs d'histoire qui l'écoutaient, et il n'y a pas davantage d'enthousiasme, de désintéressement, de sacrifice, d'amitié véritable, de conscience et de devoir : c'est aussi l'histoire qui le prouve.

Après cela, nous nous étonnons qu'un ministre de l'instruction publique, chargé de faire exécuter la loi, de surveiller et de protéger l'enseignement libre aussi bien que l'enseignement donné au nom de l'État, prenne aussi ouvertement parti que l'a fait M. Bardoux pour l'enseignement d'État contre l'enseignement libre. Cela nous prouve d'ailleurs une fois de plus que l'esprit républicain et l'esprit de liberté sont deux choses parfaitement distinctes. Au fond, M. Bardoux met l'État au-dessus de tout : tout doit partir de l'État, tout doit aboutir à l'État ; c'est le système païen de l'antiquité, c'est la destruction de toute liberté, le césarisme avec la forme républicaine, dont le césarisme n'est d'ailleurs que la suprême expression, et c'est pourquoi M. Bardoux a un *dévouement passionné* aux intérêts universitaires, ce qui emporte l'hostilité aux intérêts de l'enseignement libre.

Laissons passer cette naïveté qui attribue à la science et au patriotisme des professeurs la prépondérance des facultés, prépondérance qui leur était d'autant plus facilement assurée qu'elle n'avaient pas jusqu'ici de rivales ; laissons-lui dire

que l'Université d'État est une « grande institution sociale et politique » et qu'il l'honore « comme une des forces vives de la nation », cette Université qui est la création du despotisme impérial et dont les tristes fruits, effrayant les pères de famille et les meilleurs citoyens, ont rendu nécessaire la concession de la liberté d'enseignement, cette Université que tous les organes du gouvernement actuel, plus francs que ne pouvait l'être M. le ministre, posent en adversaire de l'enseignement religieux, et qui, de l'aveu du ministre lui-même, a bien eu jusqu'ici « le désir des améliorations », mais n'a pu le réaliser parce qu'elle n'avait pas « la sécurité » ; — laissons tout cela, et demandons-nous si l'enseignement libre n'a pas tout à craindre d'un gouvernement dont l'un des organes officiels vient de faire publiquement cette déclaration : « La société contemporaine étant ce qu'elle « est, il lui fallait trouver l'éducation qui lui convient ; ce problème, l'*Université peut SEULE le résoudre.* » N'est-ce pas dire, autant qu'un ministre pouvait le dire, qu'il faudra supprimer l'enseignement libre ? Car, enfin, si l'Université *seule* peut donner à la société contemporaine l'éducation qui lui convient, n'est-ce pas un devoir pour l'État de tout ramener à l'Université et de supprimer l'enseignement qui ne donne pas l'enseignement convenable ?

Nous signalions, il y a quinze jours (1), un article du *XIXe Siècle* dans lequel nous voyions un aveu et une menace : la menace n'est-elle pas ici très- claire ? La *République française,* organe de M. Gambetta, qui est le patron reconnu du ministère actuel, ne veut pas qu'on s'y méprenne ; voici ce qu'elle disait, le 6 août, pour commenter le discours du ministre :

Pouvait-il (M. Bardoux), en effet, quand il proclamait l'enseignement universitaire, enseignement national, ne pas songer à cet autre enseignement qui travaille maintenant, à l'abri d'une loi de surprise, *à désagréger la nation,* et dont les maîtres participent à la collation des grades ? M. Bardoux a eu raison de promettre à l'Université l'énergique appui du gouvernement de la

(1) Numéro du 3 août, page 261.

République ; ayant, comme il l'a dit, la conviction qu'elle veille « au renouvellement des énergies morales et à la durée des principes libéraux dont notre démocratie tire sa grandeur », il ne saurait le lui marchander.

Nous aussi nous comptons sur lui, et nous avons la conviction que nous n'y compterons pas en vain. Aujourd'hui que l'Université jouit enfin de la sécurité qui lui a presque constamment manqué depuis sa fondation, elle a le devoir de perfectionner ses méthodes; mais, pendant qu'elle remplira sa double tâche, pendant que, suivant l'expression de M. Bardoux, elle formera des hommes et des citoyens, *demeurera-t-il éternellement permis aux ennemis de la démocratie,* aux adversaires acharnés de la France nouvelle, *d'opposer à l'enseignement national une éducation antinationale ?* Ne se rappellera-t-on pas à la fin que, dans toute société qui veut vivre, l'intérêt de tous doit primer les prétendus droits de quelques-uns et que surtout on ne saurait abandonner, sans encourir le risque d'une responsabilité personnelle, le soin de préparer les générations sur lesquelles repose l'avenir du pays à des sectes qui vont chercher leur mot d'ordre au-delà de nos frontières et que la loi n'a pas reconnues? Telles sont les questions que soulève tout d'abord le discours que M. Bardoux a prononcé hier à la distribution des prix du concours général, et qui ne tarderont pas à s'imposer aux préoccupations du gouvernement et des Chambres.

Cela est clair et franc ; les jacobins ne sentent plus le besoin de dissimuler leur pensée ; la lutte ne tardera pas à s'engager : la liberté d'enseignement, le budget des cultes, la religion sont les morceaux que les opportunistes se préparent à donner à dévorer aux intransigeants qui les poussent. Les catholiques, les pères de famille, les honnêtes gens, tous les esprits sincèrement libéraux sont avertis.

Le discours de M. Bardoux a reçu un autre commentaire d'un discours prononcé par le préfet de la Corse à la distribution des prix du lycée de Bastia. M. Schnerb, c'est le nom du préfet, a dit brutalement ce que le ministre n'a fait qu'insinuer. M. Schnerb, aussi fort en histoire que M. Bardoux, appelle aussi l'Université « la fille de 89, » petit anachronisme sans conséquence, et voici quelques unes des belles choses qu'il dit :

Pauvre Université! Vous avez certainement gardé le souvenir des morceaux d'éloquence véhémente dont elle a été l'objet en ces dernières années.

On la chargeait de tous les péchés d'Israël; on disait alors: C'est la faute de l'Université, comme on avait dit auparavant et comme on se reprend à dire aujourd'hui: C'est la faute à Voltaire! Et l'on n'avait pas tort.

L'Université, messieurs, il faut le reconnaître, est une grande coupable. Que lui reproche-t-on? De faire prévaloir, elle aussi, elle surtout, le principe de liberté *sur le principe d'autorité,* de perpétuer cet antagonisme qui se retrouve partout, hélas! même sur le terrain de la science. C'est là son crime, à certains yeux; *aux nôtres, c'est là sa gloire.* Elle est pour Athènes contre Rome; pour Athènes qui pense, *contre Rome qui frappe;* pour Athènes qui discute, *contre Rome qui ordonne.* Elle démontre la vérité et ne la décrète pas; *cherche,* dit-elle avec l'école libérale; *crois,* répond l'école autoritaire. Et la lutte, commencée il y a des siècles, s'est continuée d'âge en âge jusqu'à nous. Elle n'est point terminée encore. Et c'est la faute de l'Université. *Elle fait trop d'hommes;* elle livre à la société trop d'*apprentis penseurs*, trop d'idéologues, comme on disait dans un autre temps; elle forme trop de ces mauvaises têtes qui ne veulent plus accepter sans contrôle le bagage de vérités toutes faites dont se sont contentés leurs pères pendant une si longue série de siècles.

Au fond, ce qu'on reproche à l'Université c'est de s'opposer de toutes ses forces à la rétrogradation de l'humanité. A l'origine des sociétés, la science et la religion marchaient de pair, distribuées par les mêmes mains. C'était le temps où il n'était pas permis à Aristarque de Samos d'insinuer timidement que la terre pouvait bien n'être pas immobile, où Galilée était condamné pour la même raison au *carcere duro* (1). Plus tard, le divorce eut lieu et comment pourait-on le regretter, messieurs, quand on songe que nous lui devons l'apparition de ces grands remueurs d'idées, de ces audacieux philosophes qui, les premiers, ont proclamé la liberté de l'examen et nié l'existence de vérités officielles! Honneur à eux; ils ont appris à penser, et c'est encore, quoi qu'on en dise, la meilleure façon dont l'homme puisse remercier Dieu de lui avoir donné l'intelligence...

(1) Toujours très-fort en histoire. M. le préfet Schnerb (N. des *Ann,*)

L'Université, cette faiseuse d'hommes, selon M. Schnerb n'inspire cependant pas le même enthousiasme à ceux mêmes qui en sont les plus dévoués partisans, témoin M. Granier, du *Constitutionnel,* un universitaire renforcé, qui admire le discours de M. Bardoux et qui désespère de voir l'Université sortir de la routine où elle s'endort, malgré les excitations de la concurrence de l'enseignement libre.

L'Université dort, dit-il; ses meilleurs, ses plus vieux et ses plus ardents amis en conviennent eux-mêmes. Les méthodes sont surannées; le personnel se traîne dans la routine; les programmes, chargés d'inutilités; s'ils n'abêtissent pas l'enfant, l'appesantissent de notions vaines, qui, acquises avec fatigue, doivent être délaissées et rejetées le lendemain du baccalauréat.

L'édifice est à refaire, et dans les hommes et dans les choses. Il n'est plus qu'une bâtisse vieillie, sombre, disgratieuse, en certains points malsaine et insalubre, qui a cessé d'être en rapport avec les instincts les plus légitimes et les nécessités les plus louables de notre siècle.

Le ministre en a pleinement la concience; il en a fait discrètement l'aveu. Il a cité Montesquieu; il aurait pu citer Rabelais, ce rieur de tant de bon sens.

C'est qu'il y a longtemps que l'arbre universitaire est, avec honte, gémissant sous le poids de branche pourries.

Quand donc, à la fin, se lèvera la cognée déterminée et âpre à couper tant de superfluités sottes et déshonorantes?

Nous ne nous flattons pas de voir luire cette heure enviable et bénissable. Sous le régime parlementaire, avec des cabinets semestriels, le loisir d'achever manquera toujours, même à l'initiateur qui aurait l'audace de l'entreprendre,

Voilà donc, de l'aveu d'un universitaire, ce qu'est « cette grande institution sociale et politique, » que M. Bardoux honore « comme une des forces vives de la nation, » et comme *seule* capable de résoudre le problème de l'éducation de la société contemporaine : c'est un édifice à refaire, sombre, malsain, insalubre, qui n'est plus en rapport avec les instincts les plus légitimes, avec les nécessités les plus louables, un arbre couvert de branches pourries ! Et c'est le monopole, en grande partie cause de cette décadence et

de cette impuissance, c'est le monopole qu'on veut rétablir, le monopole sans religion, sans Dieu, — seul moyen en effet de lui conserver la prépondérance, puisqu'il est incapable de soutenir la concurrence contre la liberté, malgré les prodigalités de l'État et l'appui de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie.

Une dernière remarque sur le grand Concours.

En rangeant les établissements qui ont concouru d'après le nombre des prix obtenus on a la classification suivante : Louis-le-Grand, 25 prix ; Stanislas, 22 ; Fontanes, 20 ; Charlemagne, 13 ; Henri IV, 7 ; Saint-Louis, 5 ; Rollin, 4 ; Versailles, 0. Le collège Stanislas fait chaque année de nouveaux pas vers le premier rang ; or on sait que ce collège est dirigé par des prêtres, et n'a que des professeurs dont les principes religieux sont incontestables. Le *Moniteur universel*, qui n'est pas clérical, mais simplement conservateur républicain, dit à ce propos :

Nous nous rappelons qu'il y a une trentaine d'années, les résultats du concours étaient bien différents. C'était Charlemagne, le collège du quartier Saint-Antoine, ce collège démocratique par excellence, qui tenait la tête avec près de quarante prix, et c'était tout au plus si le collège de l'aristocratie, le collège catholique Stanislas, remportait trois ou quatre couronnes.

Aujourd'hui les rangs sont intervertis. Graduellement et par des progrès successifs, l'établissement fondé par l'abbé Liautard, dirigé ensuite par l'abbé Buquet et, un peu plus tard, par l'abbé Gratry (1), a conquis la seconde place, et vient maintenant immédiatement après Louis-le-Grand.

Nous n'en voulons assurément tirer aucune conséquence contre l'Université, puisque les professeurs de Stanislas sont des universitaires ; mais nous avons peut-être le droit d'en conclure que l'esprit religieux qui règne dans cette maison ne nuit ni à la bonne discipline, ni au travail des jeunes gens, et que l'histoire, en particulier, peut être fort bien enseignée dans un établissement dirigé par des prêtres, malgré toutes les épigrammes qui

(1) Ajoutons ici les noms de M. l'abbé Lalanne, sous qui le collège a commencé à se relever, et de M. l'abbé Lagarde, le supérieur actuel (N. des *Ann.*).

courent contre les disciples du père Loriquet, puisque dans les hautes classes presque tous les prix d'histoire ont été remportés par des élèves de Stanislas.

Nous nous en tiendrons à ces justes réflexions.

J. CHANTREL.

LE TRAITÉ DE BERLIN.

(Suite du texte. — V. le numéro précédent.)

Art. 13. Il est formé au sud des Balkans une province qui prendra le nom de Roumélie orientale et restera placée sous l'autorité politique et militaire directe de S. M. I. le Sultan, dans des conditions d'autonomie administrative. Elle aura un gouverneur général chrétien.

Art. 14 La Roumélie orientale est limitée au nord et au nord-ouest par la Bulgarie et comprend les territoires inclus dans le tracé suivant :

Partant de la mer Noire, la ligne frontière remonte depuis son embouchure le thalweg du ruisseau près duquel se trouvent les villages Hodzakiœj, Selam Kiœj, Aivadsitk, Kulibe, Sudzuluk, traverse obliquement la vallée du Deli Kamcik, passe au sud de Belibe et de Kemhalik et au nord de Hadzimahale, après avoir franchi le Deli-Kamcik à 2 kilomètres et demi en amont de Cengei, gagne la crête à un point situé entre Tekenlik et Aidos Bredza, et la suit par Karnabad Balkan, Prisevica Balkan, Kazan Balkan, au nord de Kotel jusqu'à Demir Kapu. Elle continue par la chaîne principale du Grand Balkan, dont elle suit toute l'étendue jusqu'au sommet de Kosica.

A ce point, la frontière occidentale de la Roumélie quitte la crête du Balkan, descend vers le sud entre les villages de Piriop et de Duzanci, laissés l'un à la Bulgarie et l'autre à la Roumélie orientale, jusqu'au ruisseau de Tuzlu Dere, suit ce cours d'eau jusqu'à sa jonction avec la Topolnica, puis cette rivière jusqu'à son confluent avec Smovskio Dere, près du village de Petricevo, laissant à la Roumélie orientale une zone de 2 kilomètres de rayon en amont de ce confluent, remonte entre les ruisseaux de Smovskio Dere et la Kamenica, suivant la ligne de partage des eaux pour tourner au sud-ouest, à la hauteur de Voinjak et gagner directement le point 875 de la carte de l'état major autrichien.

La ligne frontière coupe en ligne droite le bassin supérieur du ruisseau d'Ichtiman Dere, passe entre Bogdina et Karaula, pour retrouver la ligne de partage des eaux séparant les bassins de l'Isker et de la Marica, entre Camurli et Hadzilar, suit cette ligne par les

sommets de Velina Mogila, le col 531, Zmailica Vrh, Sumnatica, et rejoint la limite administrative du sandjak de Sofia entre Sivri Tas et Cadir Tepe.

La frontière de la Roumélie se sépare de celle de la Bulgarie au mont Cadir Tepe, en suivant la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Marica et de ses affluents d'un côté, et du Mesta Karasu et de ses affluents de l'autre, et prend les directions sud-est et sud, par la crête des montagnes Despoto Dagh, vers le mont Kruschowa (point de départ de la ligne du traité de San-Stefano)

Du mont Kruschowa, la frontière se conforme au tracé déterminé par le traité de San-Stefano, c'est-à-dire la chaîne des Balkans noirs (Kara Balkan), les montagnes Kulaghy-Dagh, Eschék-Tschepellü, Karakolas et Ischiklar, d'où elle descend directement vers le sud-est pour rejoindre la rivière Arda, dont elle suit le thalweg jusqu'à un point situé près du village d'Adacali, qui reste à la Turquie.

De ce point, la ligne frontière gravit la crête de Bestepe Dagh qu'elle suit pour descendre et traverser la Maritza à un point situé à 5 kilomètres en amont du pont du Mustafa Pacha : elle se dirige ensuite vers le nord par la ligne de partage des eaux entre Demirhanli Dere et les petits afluents de la Maritza jusqu'à Küdeler Baïr, d'où elle se dirige à l'est sur Sikar Baïr, de là, traverse la vallée de la Tundza allant vers Büjük Derbend, qu'elle laisse au nord, ainsi que Soudzak. De Büjük Derbend, elle reprend la ligne de partage des eaux entre les affluens de la Tundza au nord et ceux de la Maritza au sud, jusqu'à hauteur de Kaibilar qui reste à la Roumélie orientale, passe au sud de V. Almali entre le bassin de la Maritza au sud et différents cours d'eau qui se rendent directement vers la mer Noire, entre les villages de Belevrin et Alatli, elle suit au nord Karanlik les crêtes Vosna et Zuvak, la ligne qui sépare les eaux de la Duka de celles du Karagac-Su, et rejoint la mer Noire entre les deux rivières de ce nom.

Art. 15. S. M. le Sultan aura le droit de pourvoir à la défense des frontières de terre et de mer de la province en élevant des fortifications sur ces frontières et en y entretenant des troupes. L'ordre intérieur est maintenu dans la Roumélie orientale par une gendarmerie indigène assistée d'une milice locale. Pour la composition de ces deux corps, dont les officiers sont nommés par le Sultan, il sera tenu compte, suivant les localités, de la religion des habitants. S. M. le Sultan s'engage à ne point employer de troupes irrégulières, tels que bachi-bozouks et Circassiens, dans les garnisons des frontières. Les troupes régulières destinées à ce service ne pourront, en aucun cas, être cantonnées chez les habitants ; lorsqu'elles traverseront la province, elles ne pourront y faire de séjour.

Art. 16. Le gouverneur général aura le droit d'appeler les troupes ottomanes dans le cas où la sécurité intérieure de la province se trouverait menacée. Dans l'éventualité prévue, la Sublime-Porte devra

donner connaissance de cette décision, ainsi que des nécessités qui la justifient aux représentants des puissances à Constantinople.

Art. 17. Le gouverneur général de la Roumélie orientale sera nommé par la Sublime-Porte, avec l'assentiment des puissances, pour un terme de cinq ans.

Art. 18. Immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, une commission européenne sera formée pour élaborer, d'accord avec la Porte-Ottomane, l'organisation de la Roumélie orientale. Cette commission aura à déterminer, dans un délai de trois ans, les pouvoirs et les attributions du gouverneur général, ainsi que le régime administratif, judiciaire et financier de la province, en prenant pour point de départ les différentes lois sur les vilayets, et les propositions faites dans la huitième séance de la Conférence de Constantinople. L'ensemble des dispositions arrêtées pour la Roumélie orientale fera l'objet d'un firman impérial qui sera promulgué par la Sublime-Porte, et dont elle donnera communication aux puissances.

Art. 19. La commission européenne sera chargée d'administrer, d'accord avec la Sublime-Porte, les finances de la province jusqu'à l'achèvement de la nouvelle organisation.

Art. 20. Les traités, conventions et arrangements internationaux, de quelque nature qu'ils soient, conclus ou à conclure entre la Porte et les puissances étrangères, seront applicables dans la Roumélie orientale comme dans tout l'empire ottoman. Les immunités et privilèges acquis aux étrangers, quelle que soit leur condition, seront respectés dans cette province. La Sublime-Porte s'engage à y faire observer les lois générales de l'empire sur la liberté religieuse en faveur de tous les cultes.

Art. 21. Les droits et obligations de la Sublime-Porte, en ce qui concerne les chemins de fer dans la Roumélie orientale, sont maintenus intégralement.

Art. 22. L'effectif du corps d'occupation russe en Bulgarie et dans la Roumélie orientale sera composé de six divisions d'infanterie et de deux divisions de cavalerie, et n'excèdera pas 50,000 hommes et sera entretenu aux frais du pays occupé. Les troupes d'occupation conserveront leurs communications avec la Russie, non-seulement par la Roumanie, d'après les arrangements à conclure entre les deux États, mais aussi par les ports de la mer Noire, Varna et Bourgas, où elles pourront organiser, pour la durée de l'occupation, les dépôts nécessaires. La durée de l'occupation de la Roumélie orientale et de la Bulgarie par les troupes impériales russes est fixée à neuf mois à dater de la signature du présent traité. Le gouvernement impérial russe s'engage à terminer dans un délai utérieur de trois mois le passage de ses troupes à travers la Roumélie, et l'évacuation complète de cette principauté.

Art. 23. La Sublime-Porte s'engage à appliquer scrupuleusement

dans l'île de Crète le règlement organique de 1868, en y apportant les modifications qui seraient jugées équitables. Des règlement analogues, adaptés aux besoins locaux, sauf en ce qui concerne les exemptions d'impôts accordées à la Crète, seront également introduits dans les autres parties de la Turquie d'Europe pour lesquelles une organisation particulière n'a pas été prévue par le présent traité. La Sublime-Porte chargera des commissions spéciales, au sein desquelles l'élément indigène sera largement représenté, d'élaborer les détails de ces nouveaux règlements dans chaque province. Les projets d'organisation résultant de ces travaux seront soumis à l'examen de la Sublime-Porte qui, avant de promulguer les actes destinés à les mettre en vigueur, prendra l'avis de la commission européenne instituée pour la Roumélie orientale.

Art. 24. Dans les cas où la Sublime-Porte et la Grèce ne parviendraient pas à s'entendre sur la rectification de frontière indiquée dans le treizième protocole du Congrès de Berlin, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie se réservent d'offrir leur médiation aux deux parties pour faciliter les négociations.

Art. 25. Les provinces de Bosnie et de l'Herzégovine seront occupées par l'Autriche- Hongrie. Le gouvernement d'Autriche-Hongrie, ne désirant pas se charger de l'administration du sandjak de Novi-Bazar qui s'étend entre la Serbie et le Montenegro dans la direction sud-est jusqu'au-delà de Mitrovitza, l'administration ottomane continuera d'y fonctionner ; néanmoins, afin d'assurer le maintien du nouvel état politique ainsi que la liberté et la sécurité des voies de communication, l'Autriche-Hongrie se réserve la droit de tenir garnison et d'avoir des routes militaires et commerciales sur toute l'étendue de cette partie de l'ancien vilayet de Bosnie. A cet effet, les gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie se réservent de s'entendre sur les détails.

Art. 26 L'indépendance du Montenegro est reconnue par la Sublime-Porte et par toutes celles des hautes parties contractantes qui ne l'avaient pas encore admise.

Art 27. Les hautes parties contractantes sont d'accord sur les conditions suivantes : Dans le Montenegro, la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes seront assurées à tous les ressortissants du Montenegro aussi bien qu'aux étrangers, et aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Art. 28. Les nouvelles frontières du Montenegro sont fixées ainsi qu'il suit : — Le tracé partant de l'Itinobrdo, au nord de Klobuk, descend sur la Trebinjcica vers Grand-Carevo, qui reste à l'Herzégovine, puis remonte le cours de cette rivière jusqu'à un point situé à un kilomètre en aval du confluent de la Cepelica, et de là rejoint, par la ligne la plus courte, les hauteurs qui bordent la Trebinjcica. Il se dirige ensuite vers Pilatova, laissant ce village au Montenegro, puis continue par les hauteurs dans la direction nord, en se maintenant autant que possible à une distance de six kilomètres de la route Bilek-Korito-Gacko, jusqu'au col situé entre la Somina, Planina et le mont Curilo, d'où il se dirige à l'est par Vratkoviki laissant ce village à l'Herzégovine, jusqu'au mont Orline. A partir de ce point, la frontière, laissant Ravno au Montenegro, s'avance directement par le nord-est, en traversant les sommets du Lebersnik et du Volujak, puis descend par la ligne la plus courte sur la Piva quelle traverse, et rejoint la Tara en passant entre Crkvica et Nedvina.

De ce point, elle remonte la Tara jusqu'à Mojkovac, d'où elle suit la crête du contrefort jusqu'à Siskojezero. A partir de cette localité, elle se confond avec l'ancienne frontière jusqu'au village de Sekulare. De là, la nouvelle frontière se dirige par les crêtes de la Mokra Planina, le village de Mokra restant au Montenegro, puis elle gagne le point 2,166 de la carte de l'état-major autrichien, en suivant la chaîne principale et la ligne de partage des eaux entre le Lom d'un côté et le Drin, ainsi que la Cievna (Zem) de l'autre. Elle se confond ensuite avec les limites actuelles entre la tribu des Kuci-Drekalovici d'un côté et la Kucka-Krajna, ainsi que les tribus des Klementi et Grudi de l'autre, jusqu'à la plaine de Podgorica, d'où elle se dirige sur Plavnica, laissant à l'Albanie les tribus des Klementi, Grudi et Hoti.

De là, la nouvelle frontière traverse le lac près de l'ilot de Gorica Topal, et à partir de Gorica Topal elle atteint directement les sommets de la crête, d'où elle suit la ligne du partage des eaux entre Megured et Kalimed, laissant Mirkovic au Montenegro, et rejoignant la mer Adriatique à V. Kruci. Au nord-ouest le tracé sera formé par une ligne passant de la côte entre les villages Susana et Zubci, et aboutissant à la pointe extrême sud-est de la frontière actuelle du Montenegro sur la Vrutsa Planina.

Art. 29. Antivari et son littoral sont annexés au Montenegro sous les conditions suivantes : Les contrées situées au sud de ce territoire, d'après la délimitation ci-dessus déterminée, jusqu'à la Bojana, y compris Dulcinjo, seront restituées à la Turquie. La commune de Spica, jusqu'à la limite septentrionale du territoire indiqué dans la description détaillée des frontières, sera incorporée à la Dalmatie. Il y aura pleine et entière liberté de navigation sur la Bojana pour le Montenegro. Il ne sera pas construit de fortifications sur le parcours de ce fleuve, à l'exception de celles qui seraient nécessaires à la

défense locale de la place de Scutari, lesquelles ne s'étendront pas au delà d'une distance de six kilomètres de cette ville. Le Montenegro ne pourra avoir ni bâtiments ni pavillon de guerre. Le port d'Antivari et toutes les eaux du Montenegro resteront fermés aux bâtiments de guerre de toutes les nations.

Les fortifications situées entre le lac et le littoral sur le territoire monténégrin seront rasées, et il ne pourra en être élevé de nouvelles dans cette zone. La police maritime et sanitaire, tant à Antivari que le long de la côte du Montenegro, sera exercée par l'Autriche-Hongrie au moyen de bâtiments légers garde-côtes. Le Montenegro adoptera la législation maritime en vigueur en Dalmatie. De son côté, l'Autriche-Hongrie s'engage à accorder sa protection consulaire au pavillon marchand monténégrin.

Le Montenegro devra s'entendre avec l'Autriche-Hongrie sur le droit de construire et d'entretenir à travers le nouveau territoire monténégrin une route et un chemin de fer. Une entière liberté de communication sera assurée sur ces voies.

Art. 30. Les musulmans ou autres qui possèdent des propriétés dans les territoires annexés au Montenegro, et qui voudraient fixer leur résidence hors de la principauté, pourront conserver leurs immeubles en les affermant ou en les faisant administrer par des tiers. Personne ne pourra être exproprié que légalement, pour cause d'intérêt public et moyennant une indemnité préalable. Une commission turco-monténégrine sera chargée de régler dans le terme de trois ans toutes les affaires relatives au mode d'aliénation, d'exploitation et d'usage pour le compte de la Sublime-Porte, des propriétés de l'État, des fondations pieuses (vacoufs), ainsi que les questions relatives aux intérêts des particuliers qui s'y trouveraient engagés.

Art. 31. La principauté du Montenegro s'entendra directement avec la Porte-Ottomane sur l'institution d'agents monténégrins à Constantinople et dans certaines localités de l'empire ottoman où la nécessité en sera reconnue.

Les Monténégrins voyageant ou séjournant dans l'empire ottoman seront soumis aux lois et aux autorités ottomanes, suivant les principes généraux du droit international et les usages établis concernant les Monténégrins.

Art. 32. Les troupes du Montenegro seront tenues d'évacuer, dans un délai de vingt jours à partir de la ratification du présent traité, ou plus tôt si faire se peut, le territoire qu'elles occupent en ce moment en dehors des nouvelles limites de la principauté.

Les troupes ottomanes évacueront les territoires cédés au Montenegro dans le même délai de vingt jours. Il leur sera toutefois accordé un terme supplémentaire de quinze jours tant pour quitter les places fortes et pour en retirer les approvisionnements et le matériel que

pour dresser l'inventaire des engins et objets qui ne pourraient être enlevés immédiatement.

Art. 33. Le Montenegro devant supporter une partie de la dette publique ottomane pour les nouveaux territoires qui lui sont attribués par le traité de paix, les représentants des puissances à Constantinople en détermineront le montant, de concert avec la Sublime-Porte, sur une base équitable.

(La fin au prochain numéro.)

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

(Suite. — V. le numéro précédent).

Voici la fin du discours de M. Aubry sur l'enseignement profesionnel pour le commerce :

Messieurs,

J'en ai dit assez pour démontrer la rapport nécessaire de la religion avec l'enseignement professionnel, et je conclus que la religion doit être la base de cet enseignement à tous les degrés, à tous les âges, à tous les points de vue.

Sans doute le commerce, envisagé comme simple fonction économique, n'a et ne peut avoir ni religion, ni drapeau, ni frontières ; mais il est acquis que le commerce, envisagé comme profession dans ses rapports avec les intérêts généraux, a des devoirs à remplir qui ne sont pas prévus par la loi, et, conséquemment, des devoirs à apprendre de la religion, qui seule peut les enseigner.

L'expérience confirme bien les notions que nous avons rapidement exposées et les devoirs qui en découlent ; mais l'expérience, toujours longue à acquérir, n'arrive le plus souvent qu'après d'irréparables fautes et ne saurait suffire pour régler les impatiences du gain qui caractérisent notre temps, notre race.

La morale utilitaire, à certains égards, donne aussi sa part d'enseignement et engendre ce qu'on appelle les qualités pratiques et fructueuses ; mais l'horizon de cette morale, limité aux intérêts actuels ou prochains, est encore trop étroit, trop variable, trop élastique pour assurer à une nation l'équilibre dans la distribution de ses richesses, l'ordre et la mesure dans l'expansion de ses forces.

Quant à l'efficacité de la morale indépendante, nous savons tout le cas qu'on peut en faire et qu'on en fait dans la pratique.

On se dérobe aux conseils de la raison par un sophisme, aux prescriptions de l'utilité par une jouissance immédiate, aux sanctions de la loi par des habiletés ou par des influences.

..... *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.*
..... *Faisons la vie courte et bonne.*
..... *Après moi le déluge.*
..... *Pas vu, pas pris.*
..... *Il y a plus d'amateurs que de connaisseurs.*

Etc., etc.

Telles sont les maximes, ou plutôt les pratiques du naturalisme, qui réduisent à néant les responsabilités commerciales et beaucoup d'autres à la suite.

Il faut une autre force, messieurs, que la morale expérimentale, utilitaire ou indépendante pour protéger les consciences contre l'amour du gain et l'entraînement des convoitises.

Dans le commerce, plus que partout ailleurs, on est sans cesse sollitcité à capituler avec les principes et à sacrifier la justice qui est due à autrui : si donc la morale dogmatique, si la religion autoritaire, si la justice divine pouvaient ne pas exister, il faudrait les inventer à l'usage de l'enseignement professionnel et des rapports commerciaux, car *la bonne foi seule* peut assurer la paix, le bien-être et la grandeur des nations.

Cette vérité est tellement évidente, même au point de vue purement utilitaire, qu'elle arrachait à un libre-penseur anglais, connu par ses opinions radicales et anti-religieuses, cet aveu singulier :

Supprimer l'enseignement religieux pour éviter les questions dogmatiques, dit l'illustre géologue Huxley, c'est brûler le vaisseau pour détruire les insectes.

Si j'étais forcé de choisir pour mes enfants entre une école donnant l'instruction religieuse, et une autre ne la donnant pas, je préférerais la première, quand bien même mon fils devrait y prendre, avec la religion, une forte dose de théologie.

A cette autorité peu suspecte de cléricalisme nous devons en ajouter une autre encore plus contemporaine, et, j'ose le dire, plus compétente.

C'est le rapport de M. Buisson, agrégé de l'Université, ancien inspecteur primaire de la Seine, président de la commission

chargée d'aller étudier à Philadelphie, en 1876, l'exposition scolaire des États-Unis.

Ce travail remarquable vient d'être publié cette année sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

Voulez-vous me permettre de vous en résumer quelques passages ?

Les Américains n'ont pas débuté, comme nous, par une grande unité religieuse, et ils ont été condamnés, par la diversité des sectes, à exclure la religion de l'école, au nom de la liberté de conscience et à la demande des catholiques eux-mêmes ; mais les Américains ont toujours considéré l'idée d'une école sans Dieu ou même anti-chrétienne comme une véritable folie ; quelques-uns vont jusqu'à dire : *une folie française.*

Pour échapper à cette énormité qui révoltait leur bon sens, ils ont, dit M. Buisson, « américanisé » l'instruction religieuse en imaginant cette curieuse institution qu'on appelle : *les écoles du dimanche.* Voici ce qu'en disait Jefferson, il y a quatre-vingts ans, avec un sens profond et prophétique :

« Etant donnée notre organisation sociale, l'école du dimanche « est la seule institution qui nous offrira la chance d'éviter « l'écueil sur lequel a sombré la République française. »

Malheureusement, l'école du dimanche n'est fréquentée que par les jeunes élèves primaires : les adultes y trouveront bien encore des bibliothèques de romans soi-disant religieux ; mais cette littérature relâchée n'est point un enseignement suffisant, et, en somme, le programme des écoles de commerce et l'enseignement supérieur ou professionnel *(high School)* ne porte aucune trace de philosophie ni de religion, ni même de simple morale.

Or, si le développement pur et simple de l'instruction peut contribuer à diminuer le nombre des dupes, il faut bien reconnaître aussi qu'il sert particulièrement à perfectionner l'art de l'escroquerie, et à favoriser l'impunité des fraudes commerciales, industrielles et financières.

C'est ce qui résulte des rapports écrits par les surintendants de l'instruction aux États-Unis.

Il faut lire, messieurs, ces documents : ils sont vraiment curieux par le fond et par la forme.

Avec la franchise de citoyens probes et libres, avec une crudité d'expressions qui ne permet pas l'équivoque, les auteurs de ces rapports exposent les désordres économiques, « la gan-

grène », disent-ils, engendrée dans le nouveau monde par la science sans conscience, et ils réclament le relèvement du niveau moral et religieux de l'enseignement chez les maîtres aussi bien que chez les élèves.

(M. Aubry donne ici quelques extraits.)

Je pourrais vous produire des indications analogues sur les résultats de l'enseignement sans religion, donné en Allemagne par les écoles professionnelles qu'on appelle *Realschull.*

Mais à quoi bon ?...

Il y a un mois à peine, au lendemain d'un attentat contre sa personne, S. M. l'empereur d'Allemagne, arrivé au sommet de la puissance temporelle, à l'âge où les grandes vérités font sentir leur approche, l'empereur laissa tomber de ses lèvres une parole qui est la manifestation la plus éclatante de la nécessité de l'enseignement religieux... Il est vrai qu'il ajoutait ces mots : *pour le peuple.*

Trois semaines après, un nouveau crime était commis non plus par un homme du peuple que la misère pouvait égarer, mais pas un homme du monde, un savant, un docteur, un élève du Polytechnicum de Dresde, de ces écoles réalistes *(Realschull)* où tout s'apprend, excepté les lois de Dieu, les droits de l'Église et les devoirs des citoyens chrétiens.

Ah ! ils eurent bien raison, les législateurs allemands qui ont déclaré que les lois de police étaient insuffisantes pour protéger la famille, la propriété, la patrie, le souverain contre les forfaits du matérialisme ignorant ou savant.

Le mal n'est point dans la perversité individuelle, ni même dans les partis politiques, il prend sa source dans les institutions mêmes qui forment les cœurs et les intelligences.

L'école sans Dieu, voilà l'ennemi...
L'école avec Dieu, voilà le remède...

. . . .

« Avant toutes choses, a dit S. M. l'empereur d'Allemagne, il est essentiel que le peuple ne perde pas le sentiment religieux. »

Ces paroles ont retenti dans le monde entier comme un jugement suprême.

Quelques esprits se plaisent à y voir le point de départ d'un travail réparateur contre les décrépitudes du sens moral qui ont exposé la société sans religion aux injures de la force et aux révoltes de la misère.

Quant à nous, catholiques, nous n'en sommes plus ni à prévoir, ni à signaler, ni même à redouter les périls des négations religieuses dont le socialisme n'est encore qu'une expression doctrinale et adoucie.

Seuls nous pouvons regarder en face le socialisme, parce que, seuls, nous pouvons le désarmer, même sans le combattre.

Enfants de l'Église, instruits par l'Église, soumis aux lois de l'Église, quelles que soient nos opinions ou nos professions, nous offrons un rempart contre tous les attentats, nous offrons un abri à tous les égarements, et nous tendons une main charitable à tous les hommes, même à nos adversaires les plus irréconciliables.

Conclusion

Ma conclusion ne peut être qu'un vœu et un conseil.

VŒU

Fonder en France une institution modèle d'enseignement primaire supérieur et professionnel pour les jeunes catholiques qui se destinent aux carrières commerciales.

Diviser cet enseignement en groupes correspondant aux diverses convenances de la profession commerciale.

Confier la direction de cette institution à des congréganistes chargés spécialement de l'instruction religieuse à tous les degrés, de la discipline intérieure, du placement et du patronage des élèves à leur sortie de l'école.

Constituer un conseil supérieur, composé exclusivement de commerçants ou industriels chrétiens, et délibérant sur les ordres du jour proposés par la direction de l'École.

CONSEIL

Favoriser de toute notre influence les établissements actuels qui se rapprochent le plus de l'institution ci-dessus indiquée, par l'enseignement religieux à tous les degrés, et par le patronage des jeunes gens au-delà du terme de leurs études.

Multiplier ces établissements dans tous les centres régionaux et concourir activement au développement de leur clientèle, avant, pendant et après le cours des études.

Demander aux pouvoirs publics une équitable répartition des subventions scolaires prélevées sur les deniers de tous les contribuables.

Demander cela avec persévérance, par tous les moyens légaux, au nom du droit, au nom de la liberté d'enseignement, au nom des pères de famille, au nom de la patrie, au nom de la société menacée par le socialisme.

En cas de parti pris de refuser aux établissements religieux les faveurs accordées aux établissements laïques, constituer des comités pour recueillir les concours nécessaires à la défense des intérêts généraux par une instruction religieuse soutenue à tous les degrés de l'enseignement public.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle unanimité l'assemblée a accueilli le vœu et le conseil de M. Aubry.

Cette séance si intéressante s'est terminé par une allocution de Mgr Goux évêque de Versailles, qui présidait.

Mgr Goux veut bien dire, tout d'abord, qu'au lieu d'honorer l'assistance, comme l'assurait M. Chesnelong, il se trouve très-honoré de figurer dans cette assemblée d'élite. Il se déclare édifié par tous les travaux et toutes les œuvres, dont il entend le récit. Il voudrait donc se taire, pourtant il ajoutera quelques mots en vue de la lutte qui continue et pourra même devenir plus ardente, entre les faux sectateurs de cette civilisation, que la dernière encyclique de Léon XIII attribuait si justement à l'Église, et les serviteurs de cette Église, qui représentent la vraie civilisation. La révolution, s'écrie Sa Grandeur, voilà l'ennemi, et c'est lui qu'il faut énergiquement combattre de quelque nom qu'il se décore. Surtout, il ne faut jamais laisser contester à l'Église les titres qu'elle-même ne se laisserait jamais ravir.

A ce propos, Mgr Goux rappelle le jugement de Salomon et la contenance diverse des deux mères, dont l'une, la fausse, consentait à ce qu'on partageât l'enfant qui n'était pas à elle, tandis que la vraie se sacrifiait pour conserver la vie de cet enfant qui était bien le sien. De même la Révolution qui est une marâtre voudrait le partage, la séparation, mais c'est ce partage que l'Église, la vraie mère, ne peut pas faire. En cet état, elle voudrait bien pouvoir faire appel à un autre Salomon. Mais où sont aujourd'hui les Salomon ? Elle ne peut donc que crier vers le Ciel ; mais il faut que les fils de l'Église, eux, s'arment pour la défendre. En attendant que le temps soit venu de combattre, prions, agissons, nous hâterons ainsi le moment où l'Église vérifiera la parole de Celui qui disait que le monde appartiendra à qui l'aura plus aimé, car, par son enseignement, par ses

œuvres de charité, si nombreuses et si belles, l'Église n'a-t-elle pas fait la preuve que c'est elle qui a le plus aimé et qui aime le plus le monde ?

(La suite au prochain numéro.)

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Comment ne pas faire des places réservées dans la liste que nous avons à parcourir à quelques personnes d'élite ?

Justine Guérin, âgée de quatre-vingt-neuf ans, pourrait croire que la récompense méritée par sa charité s'est fait longtemps attendre, car les premiers soins qu'elle a donnés aux enfants pauvres remontent à 1823. Depuis lors et tant que ses forces le lui ont permis, elle a été constamment entourée d'orphelines, de filles abandonnées par leurs mères ; s'oubliant toujours elle-même, elle se partageait entre ses proches par le sang et ses proches par la charité.

Jeanne-Désirée Sigoigne, née à Trévalles, commune de Laval, devenue aveugle après une longue vie vouée aux bonnes œuvres, trouve le moyen de se rendre encore utile aux pauvres, au lieu de leur faire une concurrence que son malheur justifierait assurément.

Marianne Charvet, à l'âge où une jeune fille entre en service, choisit pour maîtresse une dame paralytique, en adopte la fille et soutient par son seul travail leurs trois existences. Elle ne se considère comme dégagée de son libre contrat que par le décès de ces deux protégées, qu'elle n'a cessé, renversant les rôles, d'appeler ses deux maîtresses et d'honorer comme telles pendant trente-deux ans. Sur ses dernières épargnes elle leur a consacré une tombe décente, sans se douter que, selon le Talmud, la charité la plus haute est celle qui s'exerce envers les morts, car elle n'a plus de reconnaissance à espérer.

Suzanne Sordet se dévoue à ses maîtres dans l'infortune pendant trente années, et réclame après leur mort, pour solde de ses gages arriérés, le droit de considérer comme siens les quatre orphelins qu'ils laissent et de guider leurs pas dans le chemin du devoir; la récompense que l'Académie lui décerne paye une dette sociale; elle n'ajoutera rien au respect dont Suzanne Sordet est entourée.

L'Académie accorde quatre médailles de 1,000 fr. à ces femmes au déclin de l'âge et elle en donne une de 500 fr. à Mlle *Eglantine* ROUANNET, à Anglès, département du Tarn, la providence de nos montagnes, disent les témoins émus de sa vie : indigents assistés, infirmes secourus, malades soignés, malheureux consolés, tel est le bilan de l'existence d'une digne émule de Mlle Milcent, qui passe la moitié de ses jours à travailler pour les besoins des pauvres et l'autre moitié à panser leurs plaies physiques ou morales.

Claudine RAY, rue Quincampoix, entre, il y a près de vingt ans, chez des maîtres, autrefois opulents, que la fortune abandonne bientôt. Au bout de six mois, ne pouvant plus lui payer ses gages, ils lui rendent sa liberté qu'elle n'accepte pas. La misère arrive, elle soutient par son travail ces infortunés que la guerre surprend à Saint-Cloud. Ils rentrent à Paris, et Claudine reste à la garde du pauvre mobilier qu'elle défend pied à pied, après le combat de Montretout, contre l'incendie qui va le dévorer, et s'éloigne à regret enfin, emportant les souvenirs chers et les dieux pénates. Cependant le mari meurt, la maîtresse septuagénaire et presque aveugle ne peut plus rien pour elle-même. Claudine, dont les travaux de coutures ne suffisent plus à des besoins chaque jour croissants, obtient alors une place d'ouvreuse au théâtre de l'Ambigu. Ses journées et ses soirées sont consacrées à réunir les ressources nécessaires à l'existence de l'infortunée veuve.

Les personnes qui viennent demander au spectacle quelques heures de délassement ne se doutent pas que la pièce de monnaie glissée avec indifférence dans la main de cette ouvreuse y est reçue avec émotion comme une offrande bénie et n'en sort que pour servir d'instrument à la plus ardente charité. L'Académie ajoute une médaille de 500 francs aux modestes revenus de cette digne femme.

—

Le prix Souriau, de 1,000 francs est accordé à *Marie-Jeanne* TENTOU, de Sougouagnet, département de la Haute-Garonne.

La fondation Marie Lasne a été partagée entre sept personnes : *Eugénie* BOURGET, de Nantes ; *Louise* ROUSSET, de Châtillon-sur-Loire ; *Florine* DUPONCHELLE, de Roubaix ; *Celina* DENIS, de Limoges ; *Marie* GALLIER, de Liré en Maine-et-Loire ; *Marie* PIMONT, de Tulle, département de la Corrèze ; veuve Ro-

QUIER, de Villefranche-sur-Mer, département des Alpes-Maritimes, qui recevront chacune une médaille de 300 francs.

L'Académie ayant décerné pour la première fois le prix Laussat de 350 francs, l'attribue à *Louis* VALENTIN, de Cutry, département de l'Aisne.

—

Il faut se borner, et quels que soient le mérite de neuf femmes respectables que l'Académie a jugées dignes de la même récompense, le temps ne nous permet pas de les exposer en détail; ce sont :

Marie POULAIN, à Villiers-sous-Chalamout, département du Doubs; *Thérèse* BARTHE, à Cahors, département du Lot; AVRIL *Perrine*, à Saint-Lô, département de la Manche; PONAYS *Perrine-Françoise*, à Caro, département du Morbihan; TILLY *Louise-Marie*, à Pommerit-Jandy, département des Côtes-du-Nord; LEBON *Rose-Anne*, à Plessala, département des Côtes-du-Nord; *Jeanne* CANOUET, à Valence, Tarn-et-Caronne; veuve MOISAN, à Rennes, Ille-et-Vilaine; *Catherine* LÉON, à Nice, département des Alpes-Maritimes.

—

Tous ces prix sont décernés à des femmes ! Les femmes seules auraient-elles le privilége du sacrifice et del a charité ? On pourrait le croire en écoutant ces récits qui ne signalent à votre émotion que d'obscures héroïnes, comme si les hommes ne pouvaient rivaliser avec elles et que notre cœur fût incapable de ces dévouements chaleureux et tenaces où semble toujours reparaître quelque réminiscence du sentiment maternel ?

Il suffit, pour nous réhabiliter cependant, de raconter la vie d'*Annet* MOULINIER. A neuf ans, il entre en service comme pâtre; mais ses gages sont réservés pour ses parents dans la misère. A vingt ans, il devient soldat. Son capitaine l'ayant pris pour ordonnance, il s'attache à lui, le suit lorsqu'arrive l'âge de la retraite, et pendant vingt-deux ans, par son travail, ses économies et ses soins, il améliore la position précaire du vieil officier. Après la mort de celui qu'il appelait son maître, vous croyez qu'il se considère comme libéré? Non! Il cherche un emploi, mais c'est pour en mettre le produit à la disposition de sa maîtresse, devenue veuve, et à celle de ses enfants. Cette vie de sacrifice dure depuis trente et un ans : tous l'admirent; celui qui en donne l'exemple semble seul en ignorer les mérites ; elle eût été digne de vous être racontée par votre secrétaire perpé-

tuel, qui en connaît tous les détails, dont le témoignage a entraîné le vote de l'Académie et dont le récit sympathique eût provoqué des applaudissements qu'une reproduction affaiblie ne justifie plus.

Louis SCHULLER, né à Brumatt (Haut-Rhin), vient à son tour rendre témoignage en faveur des hommes. Entré, il y a trente ans, comme garcon cordonnier dans un atelier, à Sézanne, département de la Marne, il se montre laborieux, intelligent, honnête et se dévoue de cœur aux intérêts de la maison. Cependant le fils de son patron vient à mourir, laissant sept enfants, et la gêne entre dans la famille ; Louis redouble d'activité : le premier à la besogne et le dernier, il soutient par son courage ces infortunés que menace la misère. L'année 1870 arrive, l'invasion avec elle, le travail cesse et toutes les ressources manquent à la fois : « Je ne peux te garder plus longtemps, lui dit son patron ; laisse-nous, tu trouveras ailleurs un sort moins misérable ! — Je reste, » répond Louis. Et depuis lors, rien n'égale son dévouement. La vieille patronne est frappée de paralysie ; il se fait infirmier ; le vieux chef de la maison ne peut plus travailler, il travaille pour deux, pour trois, pour dix. La besogne manque quelquefois et le pain aussi, Louis accepte tout et n'entend pas qu'on puisse le séparer de ses maîtres appauvris : « Ah ! dit-il, dans son naïf langage, s'ils faisaient un héritage, on verrait voir ! »

La toute-puissance que le poète nous attribue n'exclut donc pas cet amour du sacrifice dont le sexe faible aime à réclamer le privilège. Au moment où les femmes aspirent aux grades universitaires, au doctorat en médecine et bientôt à la licence en droit, il n'est peut-être pas inutile de constater qu'à leur tour les hommes peuvent rivaliser avec elles dans les tendres soins et les longs dévouements de la charité la plus touchante.

—

A entendre les désignations locales qui accompagnent les noms des personnes que l'Académie récompense, elle semble avoir réservé toutes ses médailles pour les départements, comme si elle n'avait rencontré à Paris aucune de ces humbles vertus, dont la province aurait conservé le monopole. Mais on trouve tout à Paris, non-seulement de bons maîtres, mais aussi de bons serviteurs; non-seulement en haut comme en bas, des âmes faciles à émouvoir et prêtes à répondre à tous les appels de la

bienfaisance; mais aussi des cœurs ouverts à la charité et passionnés pour les épreuves sérieuses qu'elle commande.

Marie SAUVADE, à Montrouge-Paris, s'est dévouée à ses maîtres, vieux et infirmes, dont elle ne reçoit rien et à qui elle a donné tout ce qu'elle avait et tout ce qu'elle pouvait gagner. Après les avoir soutenus pendant la guerre, elle a soigné le mari qu'une longue maladie conduisait au tombeau; elle continue auprès de sa maîtresse ce long sacrifice de ses intérêts et de sa santé, compromise par un travail exagéré et par les privations. En province, on ne fait pas mieux. L'Académie lui accorde une médaille de 500 francs.

La fondation Gémond met à la disposition de l'Académie une somme annuelle de 1,000 francs, pour un prix destiné à récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage. Il est décerné à *Michel* RASTEL, patron de douane à Saint-Marc, embouchure de la Loire, dont la vie est pleine de témoignages de force d'âme et de dévouement.

En 1858, à bord du *Suffren,* une pièce éclate; c'est un événement qui n'est pas assez rare, malheureusement, et qui fait toujours des victimes nombreuses à cause de l'entassement inévitable des servants dans la batterie. Douze morts tombent sur cet étroit espace et vingt-quatre blessés, brûlés et aveuglés par les flammes, asphyxiés par les gaz délétères, déchirés par les éclats du métal, font entendre leurs gémissements.

Au même moment quatre pièces partent à la fois et l'équipage, convaincu que la soute aux poudres a pris feu, commence à sauter par les sabords. Placé au porte-voix, Rastel, gardant son sang-froid au milieu de ce trouble, arrête la panique; les secours s'organisent et le service rentre dans l'ordre.

Chargé du commandement d'un canot de sauvetage, neuf grandes expéditions, effectuées dans les conditions les plus dramatiques et les plus périlleuses, lui valent la croix de la Légion d'honneur; vingt-neuf naufragés lui doivent la vie. La belle nature de cet homme énergique se manifestait naguère dans la baie de Pouliguen. Le canot qu'il dirigeait vers un bâtiment en détresse chavire et se brise sur les rochers, roulé par des vagues énormes. Pendant une heure, au milieu de la tempête, Rastel, la poitrine meurtrie et vomissant le sang, donne aux canotiers l'exemple du sang-froid; luttant contre les vagues qui les portent vers les écueils, il veille sur eux jusqu'à leur arrivée à

terre où il prend enfin pied le dernier, certain qu'il n'abandonne aucun des siens à la fureur des flots.

(La suite au prochain numéro.)

HISTOIRE D'UN INCONNU

XXIII

Où l'on reconnaît qu'il faut raisonnablement admettre des choses que la raison ne comprend pas.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

— Je comprends, dit Mathurin, qu'il y a partout des choses qui nous surpassent; une fois que le bon Dieu a parlé il faut bien se soumettre.

— Surtout quand il y a tant de faits qui prouvent qu'il a parlé, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur le Curé.

— Et quand nous voyons que les mystères de la religion ont leurs analogues dans les mystères de la nature, de sorte que ce n'est qu'une question de plus ou de moins, question qui est tranchée par la toute-puissance de Dieu. Qu'en pensez-vous, monsieur Baptiste ?

L'ex-ouvrier Baptiste était tout pensif. Directement interpellé, il répondit :

— Monsieur le Curé, je vous avoue que je ne vois pas bien clair à ce que vous dites ; j'y vois seulement assez pour reconnaître que le mystère de l'Eucharistie n'est pas aussi absurde qu'on me l'avait dit, et que nous sommes forcés de croire bien des choses qui ne sont pas plus compréhensibles et qui se passent tous les jours sous nos yeux.

— Je ne prétends pas non plus vous faire comprendre, reprit le Curé; quelque effort que nous fassions, les mystères restent incompréhensibles pour nous, mais notre raison peut aller jusqu'à reconnaître que, tout incompréhensibles qu'ils sont, ils ne sont pas impossibles, et cela suffit à notre foi.

— Si c'est comme ça, nous sommes d'accord.

— Cela étant, la troisième objection ne nous présentera pas plus de difficultés. Comment croire, dit-on, que le corps de Jésus-Christ puisse être présent à la fois sur tous les autels et

dans tous les lieux de l'univers ? Cela répugne à la notion que nous avons des corps. Un corps occupe dans l'espace une place distincte, il ne peut pas en occuper plusieurs à la fois. Je réponds : cela est vrai des corps qui ont les propriétés que nous connaissons, d'étendue, de poids, etc., et cela est vrai, par conséquent, des espèces sacramentelles du pain et du vin, qui, ayant l'étendue, longueur, largeur et profondeur, occupent une portion déterminée de l'espace et non la portion voisine, qui se multiplient, qui se renouvellent, qui peuvent différer de forme et de grandeur. Mais il n'en est pas ainsi du corps de Jésus-Christ, qui est simple comme un esprit, et qui, par conséquent, n'a pas de rapport avec l'espace. Un esprit n'occupe pas d'espace ; il est présent là où il agit. Notre âme n'est présente que là où est notre corps, parce que Dieu ne lui donne d'action directe que sur notre corps, et qu'elle n'agit sur le reste que par l'intermédiaire du corps ; mais un esprit dont l'action n'est pas ainsi bornée, peut être à une multitude d'endroits à la fois, c'est-à-dire agir en cette multitude d'endroits, Dieu seul agissant, étant partout à la fois. Tel est le corps de Jésus-Christ qui est spiritualisé ; inséparable du Verbe de Dieu, qui est partout, il ne connaît ni le temps, ni l'espace, ni la distance, il peut être partout, le Verbe a voulu qu'il fût réellement partout où le pain et le vin seraient consacrés par la parole du prêtre.

Comment cela peut-il se faire ? Les théologiens ont cherché à se rendre compte de cette présence universelle ; je ne vous fatiguerai pas de leurs explications. Il y a un fait certain : c'est qu'un esprit, par cela qu'il est simple, qu'il n'a pas de parties, n'occupe pas d'espace et est présent partout où il peut agir, de même que l'âme est présente dans toutes les parties du corps sur lequel elle agit. Ce qu'un esprit peut faire, un corps devenu simple peut donc le faire aussi. Dieu a voulu qu'il en fût ainsi pour le corps spiritualisé de Jésus-Christ. Y a-t-il là un acte supérieur à la puissance de Dieu ? Dieu qui a créé l'esprit et la matière, et qui leur a donné leurs propriétés, ne peut-il donner à la matière l'une des propriétés de l'esprit ? Il me semble qu'en posant cette question, je la résous.

Le curé se tut un instant pour juger des dispositions de son auditoire. Tous le regardaient avec une vive attention. On voyait que ces braves gens étaient charmés, en même temps qu'ils faisaient effort pour bien comprendre les paroles du curé. Peu à peu les conversations s'établirent. Jacques et Mathurin

demandaient à Baptiste ce qu'il pensait de tout cela, et Baptiste répondait que ça lui donnait des idées nouvelles, et qu'il aurait bien voulu que M. Tirsang fût là. M. Saitout avait une contenance assez embarrassée. La vive Antoinette triomphait et parlait haut dans le petit groupe de femmes qui l'entourait.

— Mes amis, dit à la fin le curé, je m'aperçois qu'il est tard et que j'abuse de votre patience à m'écouter.

— Non, non, monsieur le Curé.

— Je vous remercie de votre attention; mais nous devons remettre à dimanche prochain la question des miracles, dont nous nous sommes déjà occupés en passant. En attendant, je voudrais que notre conversation d'aujourd'hui ne fût pas perdue. Nous avons vu que les mystères de la religion, supérieurs à la raison, ne sont pas contraires à la raison, et qu'une fois admis, ils ouvrent devant nos regards de nouveaux horizons qui augmentent les forces de notre raison et qui nous font mieux comprendre les merveilles de la bonté et de la puissance de Dieu. Le résumé de ces merveilles se trouve dans l'Eucharistie, qui est la Rédemption et l'Incarnation prolongées, qui est, j'ose le dire, la prise de possession du monde par le bon Dieu. L'homme, roi de la création, fait tout servir à ses besoins. Les astres, qu'il ne peut atteindre, règlent pour lui les années, les saisons et les jours ; la terre, sur laquelle il règne plus particulièrement, se soumet de plus en plus à son empire : il la travaille, et elle lui donne une nourriture abondante ; avec la vapeur, il franchit l'espace ; avec l'électricité, il supprime cet espace, et j'entends parler de nouvelles inventions qui vont nous permettre de faire entendre notre voix à des milliers de lieux, que dis-je, d'enfermer même notre voix dans un ingénieux appareil qu'on n'aura plus tard, dans dix ans, dans cent ans, qu'à faire marcher pour entendre cette voix qui aura été là immobilisée, comme notre pensée s'immobilise dans l'écriture, comme notre figure s'immobilise sur la carte photographique que le soleil a été chargé par nous de graver. Roi de la création, l'homme en doit faire hommage à Dieu, c'est à Dieu, son auteur, qu'il doit le faire remonter. Il le fait par la religion, il le fait surtout par cette merveilleuse union avec Dieu que l'Eucharistie réalise d'une si admirable façon, et c'est ainsi que tout revient à Dieu, et qu'il règne dans le monde une magnifique unité.

Surtout, mes amis, et c'est le fruit que je voudrais vous voir tirer de cette conversation, surtout traitez avec respect ce mystère,

le plus grand de tous, et sur lequel l'impiété multiplie tant de grossières et d'indécentes railleries, comme si elle voulait faire repentir Dieu de son infinie bonté pour nous. Respectez l'Eucharistie, c'est à dire Jésus-Christ notre Dieu, réellement présent parmi nous. Nous avons vu que la raison ne peut traiter ce mystère d'absurde, nous avons la parole de Dieu pour nous assurer qu'il existe, nous avons les miracles, et ce miracle de tous les jours qui nous montre l'Eucharistie produisant les plus sublimes vertus. Dieu est donc là dans l'église, il y est présent réellement et d'une façon toute particulière : pouvons-nous donc nous permettre devant lui ces rires, ces irrévérences, ces bavardages, ces légèretés que nous ne nous permettrions pas devant une personne pourvue dela moindre dignité ? Donnez, mes chers amis, donnez à vos enfants l'exemple du respect ; donnez-le-vous les uns aux autres, et vous verrez que vous vous en trouverez bien. Je ne ne veux pas vous en dire davantage ; vous me comprenez, vous comprenez tout ce que vous devez à Dieu. Oh ! votre curé sera bienheureux, si ces conversations toutes simples et toutes familières que nous avons ensemble vous ramènent tous à la pratique de la religion ; il en sera heureux, parce qu'il sait qu'alors vous-même serez heureux, et que le bon Dieu saura donner par surcroît la prospérité terrestre à ceux qui auront cherché avant tout son royaume et sa justice.

* * *

(La suite au prochain numéro.)

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE BERLIN

(Suite. — V. le numéro précédent.)

M. Kaufmann (du centre) se plaint particulièrement de la conduite de l'agent de Merscheidt-Hullesten, qui a pris le faux nom de John Marlow et s'est fait passer pour un Irlandais pour mieux faire l'office d'agent provocateur. Pour gagner la confiance de la population catholique il prétendait avoir fait le voyage de Rome, avoir été reçu par le Saint-Père en audience particulière et avoir baisé sa mule. Il s'est fait emprisonner par les gendarmes, et il s'est fait relâcher sur la présentation d'un passe-port.

Il envoya ce passe-port avec sa carte de visite à M. le curé Neureuter. Afin de gagner ses bonnes grâces, il allait se prosterner souvent avec beaucoup de marques de dévotion devant l'image de la sainte Vierge, placée près de la source miraculeuse.

Il se frappait la poitrine à tour de bras (hilarité), buvait avidement l'eau de la source, mais en même temps remplissait les fonctions d'espion — fort honorables d'après le ministre et M. Sello.

Tout à coup il se découvrit comme commissaire secret de la cour criminelle de Berlin et épouvanta les paysans au point qu'ils crurent voir un agent secret dans tout étranger qui visitait le village.

Tous ses efforts tendaient à obtenir une rétractation des petites voyantes. Il menaça une des jeunes filles de faire arrêter sa mère et de lui faire subir le sort de M. le curé Neureuter.

L'orateur parle aussi des vexations intolérables des gendarmes; ceux-ci ont été jusqu'à arrêter une dame de Bruxelles pour avoir mis le pied dans le bois. Il est temps de rendre la paix à cette commune torturée par le gouvernement.

M. le Président lit, au milieu des rires de la gauche, une proposition de M. le baron de Schorlemer-Ast tendant à renvoyer la motion Bachem à la commission d'intérêt local.

La gauche propose la clôture de la discussion.

La proposition est rejetée.

M. Lipke (progressiste) défend la conduite du gouvernement et attaque vivement Monseigneur le prince de Radziwil, cousin de l'empereur Guillaume, qui a eu « *l'audace* » *(sic)* de dire la messe à Marpingen. Il demande la clôture.

La parole est à M. Rœckerath (du centre).

Une nouvelle proposition est déposée et adoptée.

M. Windhorst (1) (du centre). Messieurs, le tapage avec lequel vous accueillez notre proposition ne me permet pas de comprendre si j'ai oui ou non la parole.

Malgré le bruit je parlerai, cependant je compte que M. le Président aura l'impartialité de rétablir l'ordre dans cette Chambre.

Le préopinant a terminé en disant que par notre motion, nous avons rendu à notre religion un mauvais service..... (Cris : Un misérable service !)

(1) M. Windhorst a été premier ministre du roi de Hanovre.

M. Windhorst. Soit. Je ne vois pas de différence. Pour avancer une énormité pareille on doit être persuadé que les événements de Marpingen sont une pure jonglerie et que contre cette prétendue jonglerie toute arme est bonne.

Mon collègue, M. Bachem, vous l'a dit : les catholiques ne se prononcent pas, aussi longtemps que l'autorité ecclésiastique n'a pas prononcé.

Du reste, nous ne sommes pas comme vous, les catholiques ne rejettent pas *a priori* comme absurde la possibilité d'apparitions surnaturelles.

M. Lipke lui-même a dû en convenir. Les apparitions surnaturelles sont possibles. On me dit qu'il y a des gens qui pensent autrement, c'est possible. Mais alors je puis me couvrir des idées de M. Lipke. (Hilarité.)

Mais je vous citerai une autre autorité tout aussi peu suspecte d'ultramontanisme. C'est Schopenhauer. (L'orateur lit un passage des écrits de cet auteur.) Fichte est du même avis dans son *anthropologie.* Kant et Rousseau croient aussi que rejeter *a priori* la possibilité de faits de cette nature est une opinion inconciliable avec la croyance à une autre vie. Il me semble que ces hommes ne peuvent nullement vous être suspects. Il se fait tard et l'obscurité m'empêche de vous lire d'autres citations. Si quelqu'un s'y intéresse, il peut trouver chez moi une collection complète de philosophes protestants, matérialistes, panthéistes et autres qui parlent tous comme Schopenhauer.

Donc, quand je condamne les étourdis qui repoussent sans examen les apparitions surnaturelles, je parle absolument comme les protestants et comme vos amis. (Hilarité.)

L'Apparition de Marpingen est-elle miraculeuse ? Je l'ignore. (Bruyantes interruptions à gauche.) Messieurs, je trouve votre conduite singulière ; je pourrais dire inconvenante, si je ne savais pas que les convenances vous sont étrangères. Je raisonne sérieusement et les hommes sensés peuvent essayer de me réfuter, mais ceux qui se contentent de rire font preuve de peu de bon sens.

Je n'ai pas à apprécier le caractère des apparitions, aussi longtemps qu'une commission épiscopale ne se sera pas prononcée. Or, cette commission, par le fait de vos lois vexatoires, n'a pu être formée jusqu'ici, parce que le diocèse de Trèves n'a pu être pourvu d'un nouvel évêque (1). (Cris : Pourquoi pas ?)

(1) En ce moment une foule de paroisses en Allemagne sont sans

Vous demandez, pourquoi pas? Parce qu'un évêque ne peut jurer de se soumettre aveuglément à toutes les lois que vous avez faites et que vous ferez encore. (Très-bien! au centre.)

Si le gouvernement s'était entendu, comme il devait, avec l'autorité épiscopale, les affaires de Marpingen n'auraient pas pris une tournure aussi déplorable et les mesures nécessaires pour un examen complet et à fond auraient été prises immédiatement, mais le siège épiscopal est vacant, et ne l'eût-il pas été, le gouvernement ne cherche qu'à froisser l'Église et à ne tenir aucun compte de son autorité.

C'est pourquoi le bourgmestre Woytt a été si pressé de prendre des mesures de rigueur, sans s'inquiéter aucunement ni du curé de Marpingen ni de l'administration communale. C'est là cette haute sagesse que le ministre a exalté en des termes si enthousiastes!

L'orateur précédent a beaucoup parlé de Lourdes. Je m'attendais de sa part à des attaques encore plus perfides. Il est à regretter que vous ayez étouffé la discussion. A en juger par la liste des orateurs inscrits, nous aurions subi des attaques autrement dignes du libéralisme. Oui, je regrette que nous soyons privés de toutes ces belles choses, car il est utile pour le public que tout le monde dise franchement son avis.

M. Virchow. — Cela viendra!

M. Vindhorst. — Nous le désirons, mais vous reculez devant cette discussion puisque vous l'étouffez par un coup de majorité.

Puisqu'on a parlé de Lourdes, je vous dirai qu'on y a nommé une commission composée de théologiens, de chimistes, de médecins et de jurisconsultes et c'est seulement après des

prêtre et souvent les fidèles meurent privés des secours de la religion.
Dans le diocèse de Paderborn, il y a 68 paroisses sans prêtre.
Dans le diocèse de Munster, 119.
Dans celui de Cologne, 149.
Dans celui de Trèves, 125.
Dans celui de Fulda, 76.
Dans celui de Limbourg, un des plus petits, 37.
Dans celui de Breslau, 124.
Dans celui de Posen, 116.
Voilà des populations entières sans direction spirituelle et morale sans consolation religieuse. Les prêtres fidèles, restés à la tête des paroisses, sont frustrés de leur traitement par une loi inique.
Tous les évêques de ces diocèses sont ou exilés après avoir passé par la prison, ou ils sont morts. Le gouvernement civilisateur a eu l'impudence de nommer à leur place des administrateurs laïcs protestants ou impies.
Tous les ordres religieux ont été jetés aux quatre vents de l'exil.

enquêtes sérieuses, approfondies et répétées que l'évêque a arrêté ses convictions que les apparitions étaient réelles. (Oh! oh!) et qu'il a ordonné d'élever une église à l'endroit où elles avaient eu lieu.

Mais après tout cela, nul catholique n'est tenu en conscience de croire à ces faits comme à un dogme de foi, bien qu'il soit évident qu'après de pareilles décisions, on n'en parle plus qu'avec respect et que ceux mêmes qui ne sont pas convaincus se gardent de s'en moquer et de les traiter d'une manière inconvenante. Si une enquête épiscopale eût pu s'ouvrir à Marpingen, l'affaire eût suivi le même cours qu'à Lourdes.

Je sais bien, messieurs, que ma tâche est lourde. La grande majorité des membres de cette Chambre appartient à la religion protestante et la plupart des protestants considèrent ces choses d'une tout autre façon que les catholiques. Les protestants croyants, il est vrai, inclinent vers nos croyances. (Oh! oh! à gauche.) Oui, messieurs, les protestants croyants, et il y en a encore, grâce à Dieu. Mais ceux qui ne croient plus tiennent aujourd'hui le haut du pavé et dans leurs négations de tout ce qui est surnaturel, ils vont même plus loin que tous les philosophes que je viens de citer.

En effet, comment des matérialistes, des athées, des déistes pourraient-ils avoir la moindre notion du monde surnaturel? Il est bien difficile de porter la parole en présence de pareils préjugés. Nous savons d'avance que nos paroles auront pour effet de nous faire haïr plus qu'on ne le fait déjà. Mais, malgré tout, nous accomplirons notre devoir.

Quand la tempête se calmera, notre témoignage sera enfin accepté, même à Berlin. (Bruit.) Le ministre a glissé à côté de la face, en quelque sorte théologique, de la question. Nous non plus nous ne l'avons pas touchée dans notre motion. La question est pour le moment celle-ci : Une commune composée de citoyens prussiens doit-elle être ruinée par le gouvernement et réduite à la mendicité par le ministre qui devrait la défendre et la protéger. (Très-bien! au centre.) Messieurs de la gauche, c'est à vous à décider si cette question sera résolue selon la justice.

Le ministre dit que des considérations générales avaient obligé le gouvernement à agir comme il l'a fait. Mais, si nous devons en croire le récit des journaux, M. de Bismarck serait d'un autre avis. Le prince chancelier aurait dit à Kissingen que des affaires comme celles de Marpingen ne devaient pas être condui-

tes par la gendarmerie, mais que l'école doit éclairer les gens. Le prince de Bismark paraissait donc se conformer à l'opinion de Napoléon III.

Ce dernier agit très-logiquement. Aussitôt que l'enquête sur les faits de Lourdes fût terminée, l'empereur Napoléon s'empressa d'envoyer par le télégraphe l'ordre de supprimer toutes les mesures policières, toute ingérence du gouvernement; bien que l'affluence des pèlerins fut incomparablement plus grande à Lourdes qu'à Marpingen, l'ordre n'y fut jamais troublé un seul instant. (Très-bien! au centre.)

Le gouvernement prussien ne connaît qu'un moyen d'action : police et force armée. (Très-bien!) Mais ce n'est pas avec des baïonnettes qu'on écrase les idées, vous en subirez l'expérience même dans le petit village de Marpingen!

M. Richter. — Cela n'est pas une idée.

M. Windhorst. — Qu'est-ce donc? C'est une idée que vous n'approuvez pas, que vous n'avez jamais eue, soit; mais vous n'êtes pas seuls à avoir des idées.

Quel est donc le point de vue général du ministre? Il est évident qu'il ne peut parler des faits qui ont suivi l'occupation militaire, qu'est-ce donc?

Mais il y a un point de vue général. Je l'aborderai moi-même, car le ministre, en diplomate habile, l'a entièrement passé sous silence. Dans la rage du *Kulturkampf*, on a cru devoir agir contre l'expression particulière d'un sentiment religieux catholique. (Très-bien! au centre.) Voilà, messieurs, le vrai, le seul mobile de l'action gouvernementale.

(La fin au prochain numéro)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

14 août 1878.

La défaite des haussiers est aujourd'hui définitive. Ils ont pu la retarder de six mois, et même faire croire un moment que la victoire leur resterait; mais il est impossible de lutter toujours victorieusement contre la force des choses. Le 5 0/0 qui avait été poussé jusqu'à 116, est donc retombé, de chute en chute, à 114, à 113, à 112, à 111, et ne se maintient que de quelques centimes au-dessus de 110. Cela montre bien que nous ne nous trompions pas quand nous répétions chaque semaine que les cours étaient trop élevés, et qu'il

y avait à craindre un effondrement s'il survenait quelque événement défavorable. Cet événement, heureusement, ne s'est pas présenté ; on a même eu, au contraire, un congrès et un traité qui ont assuré la paix générale au moins jusqu'à l'année prochaine. L'effondrement a pu être ainsi évité, mais on n'a pu échapper à la baisse. Les meneurs du marché, qui prévoyaient déjà depuis quelque temps qu'ils seraient impuissants à la conjurer, avaient pris leurs dispositions pour éviter un désastre ; c'est ce qui a permis à la liquidation de se faire sans trop de malheur : il y a eu des pertes, il n'y a pas eu de catastrophes trop sérieuses. Tant mieux.

Maintenant, au taux où se trouvent les rentes, le 3 0/0 aux environs de 76,50, le 4 1/2 vers 107,50, et le 5 vers 110,50, il est probable que la baisse ne fera pas, au moins pendant quelques temps, de nouveaux progrès : il y a trop d'intéressés, et qui sont puissants, à tenir les cours dans cette moyenne, quoique, les circonstances politiques et financières étant données, le 5 0/0, par exemple, ne vaille véritablement que de 106 à 107 francs.

—

En vertu d'arrêté ministériel, du 6 août, une nouvelle émission de 3 0/0 amortissable est, à partir du 12 août, mise à la disposition du public, savoir : à Paris, à la Caisse centrale du Trésor ; dans les départements, à la caisse des trésoriers payeurs-généraux ; en Algérie, à la caisse des trésoriers-payeurs. Les demandes ne sont acceptées que par 15 francs de rente, et les multiples de 15 francs, et le prix doit être versé en une seule fois, au moment de la demande.

Il faut avouer que ce 3 0/0 amortissable soulève jusqu'ici plus de critiques que d'approbations. « Jusqu'à ce jour, dit un de nos confrères financiers, on avait vu les emprunts d'Etat émis à un concours sensé faire prime immédiatement après leur émission, récompensant ainsi la confiance des prêteurs ; notre ministre a une autre manière de procéder : sans crier gare, il jette sur la place une faible portion de son emprunt que le public trop confiant paye 86 et 87, pour le voir tomber peu de jours après à 80 fr. Nous doutons fort que ce même public s'y fasse prendre deux fois. On dit bien que ce n'est pas la faute du ministre si le public a payé trop cher. Nous avouons que nous ne partageons pas cette manière de voir. Si le ministre, imitant ses devanciers, avait annoncé qu'à une époque déterminée le Trésor ouvrirait ses guichets pour émettre une quantité de Rente amortissable à un prix fixe, personne n'eût été trompé, et, en tout cas, personne n'aurait pu se plaindre.

« A l'avenir, cela va se passer ainsi : se sont les receveurs généraux et le Trésor qui délivreront aux capitalistes du 3 0/0 amortissable, mais la question du cours n'est pas bien définie, et nous engageons nos lecteurs à bien réfléchir avant de changer leurs Rentes 5 0/0 ou 3 0/0 pour la nouvelle, si celle-ci est à un cours supérieur à 78 ou 79.

« La prime mathématique du 3 0/0 amortissable est à peu près de 4 fr. sur le 3 0/0 ancien. Mais ce calcul est vrai pour l'ensemble de l'emprunt et peut devenir faux pour le souscripteur d'une obligation qui sera remboursée dans quarante ans. »

La *Gazette de France*, se plaçant au point de vue politique, juge très-sévèrement, — peut-on dire trop sévérement?, — le système financier qui vient d'être inauguré.

« Il faut, dit-elle, que les capitalistes se persuadent bien qu'ils sont visés par les projets des financiers de la nouvelle école. Le 3 0/0 amortissable, outre ce que renferme de ridicule une rente française amortissable en 75 ans dans un pays où les révolutions, tous les vingt ans, ont fait tomber le 5 0/0 à 50 fr., présente une forme d'amortissement qu'il est bon de signaler.

« Car il ne faut pas croire que l'amortissable va fonctionner régulièrement et de la même façon à toutes les époques.

« Les républicains sont trop habiles pour cela. Ils créent des séries de titres amortissables; mais pendant vingt ans, on amortira très-peu. C'est seulement après cette époque que l'amortissement fonctionnera largement.

« Il est clair que pour MM. Gambetta, Say et Cie, vingt-cinq ans correspondent à une époque qui est le dernier de leur souci. Aussi va-t-on diviser les rentes amortissables en 175 séries égales. De 1879 à 1907. C'est-à-dire que pendant vingt-neuf ans, l'Etat ne remboursera qu'une des 175 séries par année. De 1908 à 1925, pendant dix-huit ans, il remboursera deux séries par an. De 1926 à 1938, le nombre des séries montera à trois; de 1939 à 1945, l'Etat remboursera quatre séries par an. De 1946 à 1950, cinq séries, et de 1951 à 1953, six séries.

« On voit que le procédé est simple; on paie peu aujourd'hui, et on renvoie les gros chiffres à 25 années plus tard : quand les républicains ne seront plus là et que des ministres des finances sérieux, reprenant les traditions financières qui ont maintenu le crédit de la France, — s'il y a encore un crédit français après ces orgies d'agiotage, — auront converti le 3 0/0 amortissable en 3 0/0 ordinaire.

« Tous ces procédés sont déplorables. »

Il nous est difficile d'être d'un autre avis. A. F.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE.

Dernièrement, en parlant du succès de la souscription aux obligations de la *Société générale de Librairie catholique*, nous disions que le succès avait dépassé les espérances de tous. Nous énumérions les causes principales qui sont : le crédit acquis par la Société, la vitalité de l'esprit catholique et l'abondance actuelle des capitaux disponibles. Nous croyons utile de répéter aujourd'hui ce que nous avons déjà dit à ce sujet. On ne sait plus où trouver, pour son argent, un placement sûr et rémunérateur. La Rente et les obligations garanties par l'État ne rapportent presque rien. Ainsi le nouveau 3 0/0 amortissable s'est négocié, dès le premier jour, à des prix tellement élevés que les petits rentiers doivent s'en éloigner.

Un coup d'œil sur le revenu des rentes et des principales obligations fera mieux comprendre nos dires :

Le 3 0/0 à 77 rapporte. 3.89 0/0
Le 3 0/0 amortissable rapporte environ (peut-être-moins). 3.97 0/0
Le 5 0/0, à 116. . . . . 4.31 0/0
Les obligations des grandes Compagnies à 355 . . 3.94 0/0
Les obligations Ville de Paris en moyenne. . . . 3. 60 0/0
Les obligations foncières environ. 3.40 0/0

Les hauts cours parlent éloquemment il est vrai, en faveur du crédit de l'État, mais ils ne font nullement l'affaire de l'Épargne qui veut, pour les capitaux qu'elle place, un revenu avantageux. Aussi ne faut-il pas être surpris, en voyant les petits capitaux se porter avec empressement vers une entreprise industrielle, honnête et prospère qui leur donne une rémunération suffisante. Bref, pour en revenir à la *Société générale de Librairie catholique*, la souscription a été plus que couverte et, forcément, on ne pourra délivrer aux souscripteurs tous les titres qu'ils ont demandés. Il est entendu, cependant, que la Société offrira de ses actions en échange des obligations qu'elle ne pourra délivrer. Mais, comme le nombre d'actions dont elle dispose est restreint, nous engageons les souscripteurs à se hâter de solliciter l'échange.

En acquérant des actions de la *Société générale de Librairie catholique*, on fait, à la fois, un bon placement pour le présent et une excellente affaire pour l'avenir.

Si les obligations représentent le magnifique immeuble qui va s'élever, 76, rue des Saints-Pères, les actions représentent, elles, des marchandises de grande valeur, une clientèle dévouée et innombrable, un fond commercial en pleine prospérité.

Les actions de la *Société générale de Librairie catholique*, entièrement libérées à 500 francs, ont un revenu assuré de 25 francs d'intérêt par an, plus un dividende fixé par le Conseil d'administration, selon le chiffre des bénéfices réalisés annuellement. Durant le dernier exercice, la Société a vu ses actions réaliser un bénéfice de 9 0/0. En un mot, au point de vue de la sécurité du placement et du rendement des intérêts, les actions de la *Société générale de Librairie catholique* valent tout autant que les obligations et, de plus, elles offrent l'avantage de la *participation aux bénéfices sociaux*.

L'Epargne, et principalement l'Epargne catholique, doit donc se porter sur cette valeur de préférence à tout autre. On a dit avec raison, en plaidant contre l'exportation de nos capitaux à l'étranger : *l'argent français aux affaires françaises*. Nous ajoutons, dans le même ordre d'idées : *l'argent français et catholique aux affaires françaises et catholiques*.

Toutes ces raisons nous font engager fortement nos lecteurs à demander des actions de la *Société générale de Librairie catholique*. *Pour en obtenir, il faut s'adresser à M. Victor Palmé, 25, rue de Grenelle, à Paris.*

Le gérant : P. Chantrel.

Paris.— Imp. de l'œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Conséquences de la paix de Berlin. — Expédition des Russes dans l'Asie centrale. — La situation de l'Allemagne : les élections ; succès des catholiques ; négociations de Kissingen. — Projet de loi contre le socialisme. — Les élections sénatoriales en France : liste des sénateurs sortants ; importance des élections.

22 août 1878.

La paix de Berlin se traduit par des conséquences belliqueuses qui ne sont pas précisément inattendues, mais qui se présentent plutôt même que ne l'auraient cru les esprits les moins optimistes. C'est une véritable guerre de conquête que l'Autriche est obligée de faire en Bosnie, où elle n'a rencontré de sympathies que dans la population catholique, et où elle voit se liguer contre elle les schismatiques et les musulmans. On se demande le rôle que joue la Porte dans tout cela : l'Autriche n'est pas éloignée de faire retomber en partie sur elle la responsabilité des difficultés qu'elle rencontre, et le Sultan, de son côté, prétendant que l'occupation de l'Autriche ne doit être que temporaire, demande que le terme en soit fixé. Il ne serait pas surprenant qu'une guerre entre l'Autriche et la Turquie sortît d'une telle situation : ce serait un singulier effet pacifique du Congrès de Berlin.

Est-ce parce qu'elles se sent appuyée par l'Angleterre que la Porte refuse nettement de procéder à la rectification de frontière demandée par la Grèce ? Ce qui est certain, c'est que les choses ne vont pas bien non plus de ce côté. Il faudra donc en arriver à l'arbitrage prévu des puissances, ce qui nous promet d'interminables négociations.

En Asie, la question de Batoum n'est pas encore résolue. Les populations ne veulent pas de la prise de possession par la Russie, et l'on pense bien que la Porte n'est nullement mécontente de cette attitude. Mais la question touche directement la Russie ; l'Allemagne, qui a besoin de son intime alliée, n'entend pas la plaisanterie sur ce sujet. C'est pourquoi la *Gazette de Cologne* nous apprend que l'évacuation de Batoum par les Turcs « sera

due en grande partie aux représentations du gouvernement allemand. » La *Gazette de Cologne* ajoute : « Le chargé d'affaires d'Allemagne a reçu du gouvernement impérial l'ordre formel de déclarer à la Porte que la non-exécution ou de nouveaux retards dans l'exécution du traité de Berlin *pourraient avoir des conséquences décisives pour l'existence de l'empire ottoman.* » Voilà les Turcs bien et dûment avertis.

En attendant, la Russie occupe ses troupes à une expédition dans l'Asie centrale : le traité de Berlin et la convention anglo-turque du 4 juin la laissent libre sur ce point, mais il reste à savoir si l'Angleterre lui permettra de s'avancer davantage vers ses possessions de l'Inde. C'est une terrible partie qui se joue : par sa guerre contre la Turquie, la Russie faisait échec à l'Angleterre, menacée du côté de Suez et dans la Méditerranée. L'Angleterre a paré l'échec par la prise de possession de l'île de Chypre et par le protectorat de l'Asie mineure ; mais, pendant qu'elle le parait, la Russie faisait déjà marcher ses troupes vers Balkh et menaçait une autre pièce du jeu anglais. C'est encore l'une des conséquences pacifiques du congrès de Berlin.

—

L'Allemagne ne joue qu'un rôle qui *paraît* effacé dans tous ces évènements, parce que le prince de Bismark songe, avant tout, à se débarrasser du socialisme et à ramener à l'empire les catholiques dont il a besoin pour mener à bonne fin ses vastes projets. Le grand chancelier a mis face à face l'Angleterre et la Russie, la Turquie et l'Autriche, celle-ci ayant de plus à se garder du côté de l'Italie ; il n'a pas à s'inquiéter de la France, où la république fait son jeu ; il peut donc, pour le moment, concentrer tous ses efforts contre le péril intérieur. Ce péril est grand ; on ne croit pas que M. de Bismark puisse le détourner sans revenir, quoi que cela coûte à son orgueil, sur les lois persécutrices de mai. Les catholiques qui forment le centre du nouveau Reichstag sont plus de cent, et, dans les questions religieuses, leur nombre s'augmentera de plus de vingt députés polonais ou alsaciens-lorrains : c'est presque le quart de cette Chambre où le gouvernement a contre lui un tiers d'opposants progressistes, socialistes, etc. Dans une telle situation, les catholiques, qui forment un corps compact, ont une situation très-forte ; il dépendra à peu près d'eux de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Si le gouvernement

veut avoir leurs voix, il faudra qu'il leur fasse des concessions et revienne sur les mesures oppressives dont ils ont à se plaindre. Les négociations entamées à Kissingen entre M. de Bismark et le nonce apostolique de Bavière prouvent que le chancelier comprend la nécessité d'un rapprochement avec les catholiques ; on ne sait pas encore assez où en sont ces négociations pour en préjuger le résultat. Mais il faudra que M. de Bismark donne des gages sérieux s'il veut qu'elles aboutissent : le Saint-Siége désire sincèrement la paix dans l'intérêt des âmes : il ne se laissera point prendre au finasseries du grand chancelier, si celui-ci ne cherche qu'à se servir momentanément des catholiques pour retomber sur eux aussitôt après qu'il sera parvenu à ses fins.

—

On connaît maintenant le projet de loi qui sera présenté au Reichstag par le gouvernement allemand contre le socialisme. Voici le texte de ce projet :

1. Des associations, servant à aider aux efforts socialistes démocrates, socialistes ou communistes pour renverser l'état de choses politique ou social, sont à interdire. Sont assimilées à ces associations des sociétés ayant le même caractère, surtout les caisses de secours mutuels.

2. Aux fonctionnaires des chefs-lieux des États fédérés est confiée l'exécution de cette défense. L'interdiction de ces sociétés sera communiquée par la voie officielle. Cette interdiction a force de loi dans tout l'empire et est applicable à toutes ramifications des associations susdites comme à toute association nouvelle remplaçant de fait l'ancienne.

3. En application de l'interdiction les caisses d'associations, comme tous les objets servant aux desseins de ces associations, peuvent être confisqués par les employés de la police. Les espèces confisquées ou le produit en espèces des objets confisqués seront versés dans la caisse de l'endroit où a eu lieu la confiscation. Il n'y a recours contre l'ordonnance prise par la police qu'auprès des autorités supérieures.

4. Ce recours peut être adressé notamment par les associations au département chargé des affaires de réunions et de la presse. Le recours doit être adressé au plus tard une semaine après notification de la défense, aux autorités centrales qui ont prononcé l'interdiction. Le recours n'a pas d'effet rétroactif et ne suspend guère la décision prise en premier ressort.

5. Le département pour les affaires de réunions de la presse a son siége à Berlin et est composé de neuf membres, recrutés dans les rangs des personnes au service de l'empire ou des États respectifs.

Cinq de ces membres au moins doivent être des juges en activité au service de l'État.

6. Le président, le vice-président, comme autres membres du département, sont nommés pour toute la durée de l'application de la loi ; ils sont élus par les conseils respectifs de l'empire ou des États au service desquels ils se trouvent ; leur nomination est faite par l'empereur.

7. Il est prescrit à toutes les autorités de l'empire de prendre, dans le rayon de leur juridiction et sur l'invitation du département susdit, les mesures reconnues nécessaires par celui-ci.

8. Les décisions du département sont subordonnées à la présence de cinq membres au minimum, dont trois au moins doivent appartenir à la classe des juges. Les décisions sont appliquées après notification et pour un temps indéfini. Pour le reste, le département fixe lui-même son ordre du jour.

9. Des réunions dont le caractère est prévu par le § 1 sont interdites; des réunions de cette nature doivent être dissoutes. On assimile aux réunions les festivités et cortèges publics. La police est chargée des interdictions et des dissolutions. Il n'y a recours à ces mesures qu'auprès des autorités supérieures.

10. Des imprimés ayant le caractère prévu par le § 1 sont interdits. Pour les imprimés périodiques la défense est applicable pour toute apparition ultérieure.

11. Dans le cas d'interdiction d'une feuille périodique, ce sont les autorités centrales de l'État fédéré où paraît la dite feuille qui sont chargées de l'application de la loi ; dans les autres cas d'interdiction de publicité, ce sont les autorités de la police qui sont chargées de cette tâche. L'interdiction de la circulation en Allemagne d'un imprimé de l'étranger est de la compétence du chancelier. Dans tous les cas, l'interdiction doit être communiquée par le journal officiel et est en vigueur dans tout l'État fédéré.

12. Le publiciste comme l'éditeur de l'imprimé a, lorsque l'interdiction est prononcée par l'autorité centrale, droit de recourir auprès du département pour les réunions et la presse; si l'interdiction est prononcée par les autorités provinciales, il peut recourir auprès de l'autorité centrale, pour s'adresser en dernier ressort au département supérieur. Le recours, en premier comme en dernier ressort, doit être fait avant l'expiration d'une semaine, après notification de la défense, auprès des autorités qui ont notifié celle-ci. Les recours en premier ni le recours en second ressort n'ont d'effet rétroactif.

13. En vertu de cette interdiction, les imprimés visés par la loi doivent être confisqués là où ils servent de moyen de propagande. La confiscation peut s'étendre aux clichés et aux formes servant à l'impression. Pour les imprimés de moins d'importance, on peut, sur la demande de l'intéressé, au lieu de confisquer la composition, se

borner à la distribution de cette composition. Les planches et formes confisquées doivent être détruites, aussitôt que l'interdiction est décidée. Il n'y a de recours contre les mesures de la police qu'auprès des autorités supérieures.

14. La police est chargée de confisquer même avant que l'interdiction ait été prononcée, les formes et les planches destinées à l'impression et d'un caractère prévu par l'article 10.

L'imprimé confisqué doit être renvoyé aux autorités provinciales dans les vingt-quatre heures. Ces dernières ont ou bien à lever immédiatement l'interdiction ou à prononcer celle-ci avant l'expiration de la semaine. Si l'interdiction n'est pas prononcée dans le délai prescrit, les pièces diverses, formes et presses, doivent être restituées au propriétaire.

15. Les souscriptions, les collectes, dans le but prévu par l'article 1, comme les invitations publiques à contribuer à l'atteinte dudit but, sont à interdire par la police. L'interdiction doit être rendue publique. Il n'y a recours qu'auprès des autorités supérieures.

16. Qui fait partie sciemment d'une association interdit (§ 2) ou après que l'interdiction a été publiée, ou quiconque exerce une activité quelconque dans l'intérêt d'une telle association est passible d'une amende pouvant atteindre 500 M. (marcs) ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois mois. Est passible de la même peine qui assiste à une réunion interdite (§ 9) en ayant connaissance de l'interdiction ou qui, après dissolution de celle-ci, ne se retire pas immédiatement. Sont passibles d'un emprisonement d'un mois à un an ceux qui participent à une association ou à une réunion en qualité de président, chef, commissaire, agent, orateur ou caissier; toujours entendu s'ils remplissent sciemment ces fonctions ou qu'ils continuent à les remplir après que l'interdiction ou la dissolution a été prononcée.

17. Quiconque met des locaux à la disposition d'une association ou d'une réunion interdite est passible d'un emprisonnement d'un mois à un an; toujours s'il commet sciemment cette infraction à la loi ou si l'interdiction a été rendue publique.

18. Quiconque met en circulation ou reproduit un imprimé interdit (§ 11), sciemment ou après que l'interdiction en a été rendue publique, ou met en circulation ou reproduit un imprimé confisqué (§ 14), ayant toujours connaissance de l'interdiction, est passible d'une amende de 1000 M. ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois.

19. Quiconque viole sciemment une des défenses mentionnées dans le § 15 est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 500 M. ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 mois. En outre le produit des amendes perçues de chefs prévus ou le produit des confiscations sera versé dans la caisse des pauvres de l'endroit où l'interdiction a été prononcée.

20. Les personnes dont les efforts tendent à faire triompher les doctrines prévues au § 1, ou qui ont été condamnées de ce chef à l'emprisonnement, peuvent être bannies de certains districts et de certaines communes. Si elles sont étrangères, on peut leur interdire l'entrée du territoire impérial. Dans le même ordre d'idées, les imprimeurs, libraires, les bibliothèques publiques et les propriétaires de cabinets de lecture, comme les hôteliers, les aubergistes et tous débitants de spiritueux, s'exposent à se voir interdire la continuation de leur commerce. Les personnes dont les efforts tendent au but indiqué dans le § 1, ou qui ont été condamnées de ce chef, peuvent être privées commercialement de l'autorisation de publier des imprimés (§ 43, loi sur l'industrie) et de l'autorisation de la vente d'imprimés (§ 55 loi sur l'industrie et le commerce); on peut leur appliquer aussi, en dehors du point de vue commercial, le § 5 de la loi sur la presse qui subordonne à certaines conditions la circnlation d'imprimés. Les imprimeries dont les affaires tendent au but prévu dans l'art. 1 peuvent être légalement fermées.

21. Aux autorités de la police provinciale incombe l'application des clauses comprises dans l'article 20 précité. Les intéressés ont recours contre ces mesures auprès des autorités centrales et en dernier ressort auprès du département de la presse et des réunions. Les appels en premier et en dernier resort doivent être interjetés avant l'expiration d'une semaine, à partir de la date de la notification, auprès des autorités qui ont fait la dite notification. Ni le premier ni le second recours n'ont d'effet suspensif.

22. Qui s'oppose aux mesures prévues dans le § 20, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1000 M. ou d'un emprisonnement variant de un à six jours. Dans le cas d'opposition à une mesure prise en vertu de la clause première du § 20, le coupable est passible d'un emprisonnement variant d'un mois à un an.

23. Dans les districts des localités où la sécurité et l'ordre existant seraient compromis par des menées prévues dans le § 1, les autorités de chef-lieu des Etats fédérés peuvent prendre avec l'approbation du Conseil fédéral et pour un an au maximum les mesures suivantes : 1) Les réunions n'auront lieu qu'avec l'autorisation des chefs de la police. 2) La mise en vente et en circulation sur la voie publique, les rues et les places, de tous imprimés est défendue. 3) Les individus sans travail ne pouvant justifier de leurs moyens de subsistance, et qui ne sont pas inscrits sur les caisses de secours des communes ou du district peuvent être expulsés de ces communes et de ces districts. 4) La possession, le port, l'introduction et la vente d'armes sont interdites, à moins qu'il ait été satisfait à certaines traditions. Les mesures décrétées doivent être rendues publiques par la voie du *Moniteur officiel* Quiconque enfreint sciemment ou après leur publicité l'une de ces

mesures est passible d'une peine variant de 1 à 1000 M. ou d'un emprisonnement variant de 1 à 6 mois.

24. La loi sera appliquée à partir de ce moment.

Il suffit de lire ces articles pour reconnaître que la loi préparée par M. de Bismark est une loi draconienne. Il n'est pas sûr qu'il la fasse passer tout entière; réussirait-il, qu'il ne retarderait que de bien peu le triomphe du socialisme, qui ne peut être efficacement combattu que par « le sentiment religieux » dont a parlé l'empereur d'Allemagne, c'est-à-dire par les croyances religieuses qui n'ont de force réelle que dans le catholisisme.

—

En France, où les vainqueurs du jour se préparent à appliquer le *Kulturkampf,* qui a si mal réussi en Allemagne, les prochaines élections sénatoriales prennent une importance d'autant plus grande, que le Sénat reste le seul obstacle *officiel* qui retarde l'avènement complet du radicalisme. Le tableau suivant mettra nos lecteurs au courant de l'importance du renouvellement qui doit s'opérer.

Liste des sénateurs de la série B (seconde série), qui doit être renouvelée au commencement de janvier 1879 :

	Droite.	Gauche.
HAUTE-GARONNE		
Sacaze	1	»
Général Pourcet	»	1
De Belcastel	1	»
GERS		
Lacave-Laplagne	1	»
Batbie	1	»
GIRONDE		
Hubert-Delisle	1	»
De Pelleport-Burète	1	»
Béhic	1	»
Raoul Duval père	1	»
HÉRAULT		
Pagézy	1	»
De Rodez-Bénavent	1	»
Bonafous	1	»
ILLE-ET-VILAINE		
Grivart	1	»
Général Loysel	1	»
de Kergariou	1	»

INDRE

Clément	1	»
De Bondy	1	»

INDRE-ET-LOIRE

Houssard	1	»
De Quinemont	1	»

ISÈRE

Michal-Ladichère	»	1
Eymard-Duvernay	»	1
Brillier	»	1

JURA

Tamisier	»	1
Thurel	»	1

LANDES

De Gavardie	1	»
De Ravignan	1	»

LOIR-ET-CHER

Bozérian	»	1
Général Riffault	1	»

LOIRE

De Meaux	1	»
De Montgolfier	1	»
Arbel	1	»

LOIRE (HAUTE-)

Edmond de Lafayette	»	1
Jacotin	»	1

LOIRE-INFÉRIEURE

De Lareinty	1	»
Général Espivent	1	»
De La Vrignais	1	»

LOIRET

Dumesnil	»	1
Jahan	1	»

LOT

Maréchal Canrobert	1	»
Depeyre	1	»

LOT-ET-GARONNE

De Bastard	1	»
Noubel	1	»

LOZÈRE

De Colombet	1	»
De Chambrun	1	»

MAINE-ET-LOIRE		
Général d'Andigné	1	»
Achille Joubert	1	»
Baron Le Guay	1	»
MANCHE		
De Saint-Germain	1	»
Comte Daru	1	»
D'Auxais	1	»
MARNE		
Général Boissonnet	1	»
Dauphinot	»	1
MARNE (HAUTE-)		
Général Pélissier	»	1
Robert Dehaut	»	1
MAYENNE		
Dubois-Fresnay	»	1
Bernard-Dutreil	1	»
MEURTHE-ET-MOSELLE		
Varroy	»	1
Bernard	»	1
MEUSE		
Bompard	1	»
Salmon	1	»
MORBIHAN		
Audren de Kerdrel	1	»
De La Monneraye	1	»
De Kéridec	1	»
NIÈVRE		
Général d'Espeuilles	1	»
Comte de Bouillé	1	»
NORD		
Maurice	1	»
Mailliet	1	»
Brame	1	»
D'Hespel	1	»
De Staplande	1	»
OISE		
De Malherbe	1	»
Aubrelicque	1	»
Colonel d'Andlau	1	»
CONSTANTINE		
Lucet	1	»
LA MARTINIQUE		
Desmazes	»	1
	55	20
	30	

Le total de 75 sénateurs sortants se décompose donc en 55 sénateurs de droite et 20 sénateurs de gauche. Sur les 55 sénateurs de droite, 4 sont décédés, savoir MM. Jules Brame, Maurice, de Staplande et de Kéridec.

Les électeurs sénatoriaux qui seront mis en mouvement par le renouvellement de la fin de l'année sont, pour les 31 départements de la série sortante, au nombre de 45,411, se décomposant ainsi :

173 députés ;
877 conseillers généraux ;
1,175 conseillers d'arrondissement ;
12, 186 délégués des conseils municipaux.

A ce nombre, il convient d'ajouter les électeurs sénatoriaux des cinq départements ayant des vacances dans leur représentation par suite de décès ;

	Droite.	Gauche.
ARIÉGE		
Arnaud de l'Ariége	»	1
BOUCHES-DU-RHONE		
Esquiros	»	1
GARD		
Bonnefoy-Sibour	»	1
PUY-DE-DOME		
Mége	1	»
SAONE-ET-LOIRE		
Charles Rolland	»	1
Pernette	»	1
	1	5

Ces cinq départements ont 2,255 électeurs sénatoriaux, dont 32 députés, 187 conseillers généraux, 201 conseillers d'arrondissement et 1,835 délégués des conseils municipaux.

Le nombre total des électeurs sénatoriaux devant voter à la fin de l'année sera donc de 16,666.

En résumé, sur les 81 sénateurs à remplacer, 56 appartiennent à la droite et les 25 autres sont rapublicains. Ces chiffres seuls montrent combien il importe que les conservateurs s'occupent dès maintenant des élections sénatoriales ; une dizaine de siéges perdus feraient passer la majorité de droite à gauche. Il y a là plus qu'un intérêt politique en jeu ; il y a un immense intérêt religieux.

J. CHANTREL.

AU VATICAN

Le Saint-Père a repris ses audiences le lundi 5 août, le jour où ont eu lieu les funérailles solennelles du cardinal Franchi. Ce jour-là il a reçu Mgr Rota, évêque de Mantoue, qu'il a encouragé dans la lutte que ce digne prélat soutient contre les tentatives du schisme qui ne cessent de se manifester dans son diocèse.

Le 8 août, il a reçu en audience solennelle les anciens professeurs de l'Université romaine, connue sous le nom de Sapience, qui, demeurés fidèles à leur souverain légitime, ont refusé de prêter serment au gouvernement intrus. Ils ont été présentés à Sa Sainteté par S. É. le cardinal di Pietro, chancelier de l'Université romaine, doyen du Sacré-Collège, et camerlingue de la sainte Église romaine. Le doyen de ces professeurs, Mgr Tizzani, archevêque de Nisibe, a lu l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Je suis bien aise d'être doyen, non-seulement des professeurs de théologie, mais de toute l'Université romaine, pour pouvoir soumettre à Votre Sainteté l'expression de la sincère joie dont nous sommes saisis de ce que la divine Providence a élevé Votre Sainteté à la plus sublime dignité de l'Église.

Interprète de l'esprit et du cœur de mes chers collègues, je m'honore de pouvoir affirmer, en ce moment solennel, les sentiments de profonde vénération et d'obéissance illimitée dues au Pontife romain et au Siège apostolique. Ces sentiments ne pourraient changer que si l'on mettait en oubli les grands bienfaits prodigués par les Papes à l'Université de Rome, ou si l'on tombait dans l'erreur en abandonnant l'infaillible enseignement des Pontifes romains. L'ingratitude seule fait oublier les bienfaits reçus, et l'ignorance les laisse dans l'ombre.

Il est vrai que notre Université fut fondée après celle de Bologne et de Padoue, et qu'au moyen âge, au lieu de venir à Rome prendre la toque de docteur, on allait aussi à Paris, comme le fit Dante Alighieri. Mais il est vrai, d'autre part, qu'il faut attribuer cela aux malheurs de ces temps et non à l'incurie des Papes. Comment pouvaient-ils, en ces tristes temps, tourner leur bienfaisante autorité vers le progrès des études, alors que souvent ils étaient contraints de partir de Rome pour n'être pas enveloppés dans les séditions populaires, ou bien obligés de combattre les ambitieux antipapes, imposés par la force à la Ville Éternelle ?

On ne cultivait pas moins, même alors, sous la protection des Papes, les bonnes études et principalement la théologie et la juris-

prudence. Aussi fut-il facile au Siège apostolique de donner à Charlemagne des professeurs, afin de civiliser les peuples, ses sujets. Le calme ayant enfin succédé aux discordes civiles, les papes réorganisèrent les études à Rome, en fondant notre Université et en substituant aux luttes des villes les pacifiques discussions des sciences. Beaucoup de savants furent appelés à l'œuvre par Eugène IV.

Depuis ce temps, les papes commencèrent à protéger l'Université romaine et à honorer les professeurs. Ces derniers, il faut le dire à la louange de la vérité, correspondirent à l'affectueuse solicitude du Siège apostolique, en se rendant dignes des sciences et des lettres et en se maintenant fidèles aux Souverains-Pontifes par une vive foi catholique.

C'était donc naturel, bien que, au dire d'un philosophe non suspect : *Scientia satis hausta ducit ad Deum, parum hausta deducit a Deo.* Sous le pontificat de Léon X, les sciences divines et humaines étaient déjà en honneur à l'Université romaine. Il n'est donc pas étonnant de voir en ce temps toute une série d'hommes éminents dans toutes les branches de la science, dont l'histoire a conservé les noms.

Tous ces grands hommes furent les protégés du Vatican. Moi qui, depuis un demi-siècle, ai l'honneur d'occuper la chaire du savant Zacarias, j'ai admiré, avec toute la ville de Rome, la science de beaucoup de professeurs célèbres de notre Université. Beaucoup d'entre eux déjà sont descendus dans la tombe; mais d'autres restent encore pour la gloire des bonnes études. Ce sont là de précieux joyaux qui ont embelli la tiare pontificale et l'auguste front de Votre Sainteté. Oui, Très-Saint Père, Vous, homme de science, Vous, homme de lettres, Vous saurez apprécier nos espérances. Les cendres d'Innocent III ensevelies à Pérouse, Vous auront rappelé souvent la magnificence de son pontificat par la protection qu'il accordait aux savants. En présence de mille questions juridiques, politiques et religieuses, utilisant la science des théologiens et des jurisconsultes qu'il protégeait, entre autres Uguccione de Pise, son professeur, il put dominer victorieusement bien des difficultés de son temps. C'est ainsi qu'il s'est immortalisé.

Pour Vous, Très-Saint Père, Vous suivez les glorieuses traces de ce grand homme et les nobles exemples de nos deux insignes bienfaiteurs, Léon X et Léon XII. J'espère donc, avant de descendre au tombeau, voir raffermir, pour la gloire du Vatican et pour l'avantage des bonnes études, notre institution littéraire et scientifique. C'est pour cela que, comblés de joie en Vous voyant assis sur le trône le plus élevé de la terre, nous sommes poussés par les inspirations de notre cœur et par les convictions de notre conscience à affirmer encore au Saint-Siège et à Votre auguste Personne cette filiale obéissance qui distingua toujours nos illustres prédécesseurs.

Le Saint-Père, dans sa réponse, a fait admirablement ressortr l'accord de l'Église et de la vraie science, l'accord de la Papauté avec le véritable progrès et la véritable civilisation. Voici ses paroles :

Ce fut toujours pour Nous une grande joie de Nous trouver au milieu d'hommes distingués par la vertu et par la doctrine, consacrés à instruire et à former les âmes de la jeunesse studieuse. Aussi votre présence Nous est-elle aujourd'hui très-agréable, éminents professeurs de l'Université romaine ; car, en vous, au grand amour de la science s'unissent un dévouement non moins grand et non moins vif envers l'Église, et un attachement filial, fidèle et constant au Siège apostolique, ainsi que l'attestent hautement la conduite que vous avez tenue au milieu de graves épreuves, la belle couronne que vous formez aujourd'hui autour de Nous, et les nobles paroles que vous Nous avez adressées par l'organe de votre digne Doyen. Et pendant que Nous vous exprimons Notre joie et Notre haute satisfaction, Nous sommes heureux aussi d'entendre rappeler par vous la protection efficace accordée par les Souverains-Pontifes à l'Université romaine, ce qui confirme contre de vieilles et calomnieuses accusations la vérité que le Pontificat romain, loin d'être hostile à la science et d'empêcher le progrès, la favorise au contraire et s'emploie à la promouvoir.

Vous, Monseigneur le Doyen, vous avez rappelé les grands bienfaits dont Nos prédécesseurs ont comblé l'Athénée romain, et vous avez bien fait. — Pour Nous, qu'il Nous soit permis de Nous élever plus haut et de jeter aussi un regard rapide sur les autres Universités de l'Italie et de l'Europe, pour l'éclatante confirmation de la vérité que Nous venons d'énoncer. Il nous sera facile de voir que les Universités, tant qu'elles ne devinrent pas un centre d'agitations politiques, tant qu'elles n'entrèrent pas dans la voie fatale de la guerre à la foi catholique, furent constamment, grâce aux soins des Pontifes romains, qui les protégèrent de toutes manières, une noble arène ouverte aux esprits d'élite ; elles furent aussi le splendide asile de la science, le foyer où se maintint vive et ardente parmi les nations la flamme de la

sagesse terrestre et céleste. L'histoire a enregistré en lettres d'or les faveurs signalées dont les Pontifes de Rome se montrèrent toujours généreux envers les Universités.

Qu'il suffise de rappeler, parmi les plus célèbres Universités, la Sorbonne de Paris, honorée d'une manière très-spéciale par l'immortel Innocent III, par Martin IV, par Honorius IV ; l'antique Université de Bologne, enrichie d'insignes priviléges par Innocent IV et par beaucoup d'autres Pontifes ; celle de Salamanque, confirmée et développée par Alexandre IV ; la célèbre Université de Padoue, qui fut érigée canoniquement par Urbain IV, et tout spécialement protégée par Urbain V ; celle de Pérouse, rendue fameuse par Bartolo et Baldo, et favorisée, entre autres Pontifes, par Clément V, qui la déclara *Étude générale ;* et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Il n'en pouvait être d'ailleurs autrement, car l'Église, appelée par saint Paul *columna et firmamentum veritatis,* choisie par Jésus-Christ pour annoncer cette vérité et pour la maintenir intacte parmi les peuples, devait couvrir de ses ailes et de sa protection, et surveiller avec sa providence maternelle, ces centres du savoir humain où s'exerce amplement le très-noble office du Magistère.

Il était donc naturel, éminents professeurs, que, les conditions de cette auguste citée devenues meilleures, les discordes intestines et les tumultes populaires apaisés (ces tumultes qui, vous l'avez rappelé tout à l'heure, ont obligé si souvent nos prédécesseurs à s'exiler), il était bien naturel que les Pontifes romains appliquassent leurs soins paternels à fonder, à confirmer et à ordonner l'Université romaine, et de telle façon que, par le complet développement des diverses facultés, par l'excellence et la célébrité des maîtres, par la pureté et la solidité de la doctrine, elle ne cédât le pas à aucune autre.

D'une si belle plante, des fruits précieux ont été déjà cueillis ; et, si les temps étaient moins mauvais pour la sainte Église et pour le Pontificat romain, on en recueillerait maintenant encore en abondance. Pour Nous, assurément, afin de maintenir bien haut le prestige et l'honneur de l'Uni-

versité romaine, Nous tenterions quelque chose ; et vous, Nous en sommes également sûr, vous Nous suivriez d'un esprit docile et prompt dans la voie tracée. Deux noms immortels Nous ont été rappelés naguères : Innocent III et Léon X. En présence de tels noms, notre âme est pénétrée d'un respect profond, et de nos lèvres sort spontanément cette parole :

Tu longe sequere et vestigia pronus adora.

Toutefois, dans la mesure de Nos forces, au milieu des circonstances difficiles où Nous Nous trouvons, Nous prendrons soin et veillerons à ne pas laisser complètement inactifs les dons de l'intelligence qui vous distinguent et auxquels il convient de se montrer à la lumière, pour la gloire et l'honneur du Pontificat romain.

Avec ces sentiments, et comme gage de Notre affection paternelle, recevez, éminents professeurs, la bénédiction apostolique que Nous vous donnons du plus profond de Notre cœur.

Avant de se retirer, le Saint-Père a admis tous les professeurs à l'honneur de baiser sa main et a su trouver pour chacun d'eux les paroles les plus aimables. Le professeur Massi a déposé entre ses mains une remarquable poésie latine, que Sa Sainteté l'a invité à réciter. La voici :

LEONI XIII P. M.

DOCTORES DECURIALES ATHENÆI LEONIANI

Hexametri.

Maxime doctrinæ Fautor, Sapientia Romæ,
Aurea quam Decimi viderunt sæcla Leonis,
Surgit et antiquos iterum sibi poscit honores.
Tu vindex juris, Tu forti pectore Princeps,
Compones vastis agitatum fluctibus Orbem.
Quærit Relligio studiis conjuncta salutem :
Tu, Leo Magne, dabis. Pro majestate Lycei
Rebus in adversis fuerat solamen amicum
Impavidi mens alta Pii. Nos grande secuti
Exemplar caro Patri, dum vita manebat,
Romanam servare fidem certavimus omnes,
Et juvenum ingeniis, quæ frustra carpere tentat
Impia barbaries, veterum documenta tueri.

Nunc oculos fletu madidos luctuque recenti
Vertimus in Te unum, ceu flos qui noctis in umbra
Languebat moriens, orienti sole resurgit.
Idem amor est eademque fides. Quo duxeris imus.
Gloria major erit scopulos superare latentes,
Difficiles superare vias, quam plena sereno
Tradere vela mari, et placidas volitare perundas.

FRANCISCUS MASSIUS

Le dimanche, 11 août, le Saint-Père a reçu dans la salle du Trône, le Rme Chapitre de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, ayant à sa tête S. Em le cardinal d'Hohenlohe, récemment nommé archiprêtre de cette insigne basilique.

Son Eminence a donné lecture de l'adresse suivante :

« Très-Saint Père,

« Nommé, par la souveraine clémence de votre Béatitude, archiprêtre du plus grand temple dédié à Marie, j'ai l'honneur d'offrir à Votre Sainteté, au nom de tout le Chapitre et du clergé de la basilique Libérienne, les sentiments du plus profond respect, de soumission et de fidélité inaltérables. Si, dès le premier moment de votre exaltation à la sublime dignité de la terre nous fûmes inondés de joie et remplis de gratitude envers la divine Providence pour nous avoir donné un si grand Pontife, notre joie s'est encore accrue en admirant vos vertus personnelles, votre sagesse et votre prudence dans le gouvernement de la sainte Église. A l'occasion d'une perte récente éprouvée par Vous et par toute l'Église, nous avons participé à votre douleur ; aujourd'hui nous prions et nous prierons toujours Marie très-sainte, surtout devant cette image sacrée que nos ancêtres ont justement appelée : *Salus populi Romani,* nous prierons Marie pour qu'elle veuille obtenir pour Vous, Très-Saint Père, les plus abondantes consolations, le triomphe du Saint-Siège, l'universelle récupération des droits sacrés de l'Église ; nous la prierons aussi pour qu'elle obtienne à Votre Sainteté une vie très-longue pour le plus grand bien de l'Église et pour la consolation de nous tous.

« Prosternés au pied de votre trône et renouvelant l'assurance de notre fidélité inébranlable, nous implorons humblement la bénédiction apostolique. »

Le Souverain-Pontife a répondu dans les termes suivants (1)

Nous éprouvons la plus vive satisfaction en recevant aujourd'hui le Chapitre de la basilique Libérienne et en accueillant les sentiments pleins de dévouement et d'attachement filial que vous venez de Nous exprimer, Monsieur

(1) Traduction du *Monde.*

le cardinal, en votre nom et au nom de tout le Chapitre. Si des titres nombreux et importants Nous unissent par de doux liens à la basilique Vaticane et à celle de Saint-Jean-de-Latran, Nous sommes heureux de vous dire que votre basilique Libérienne n'est pas moins chère à Notre cœur. Elle doit, en effet, sa première origine à la volonté expresse de Marie, manifestée par un prodige extraordinaire. Edifiée par un de nos glorieux prédécesseurs, saint Libère, consacrée par lui d'une manière spéciale à l'honneur et au culte de la bienheureuse Mère de Dieu, qui se l'était choisie comme le temple de ses gloires, elle a l'heureux sort d'être la dépositaire et la gardienne de la Crèche sacrée de Jésus, trésor inestimable et précieux souvenir qui nous rappelle le mystère de l'infinie charité de Dieu envers les hommes, l'Incarnation du Verbe. Pour tous ces motifs, l'insigne basilique de Saint-Libère Nous est souverainement chère, comme aussi le Chapitre qui veille à sa splendeur. Et Nous avons voulu récemment vous donner un gage de notre très-vif intérêt par la nomination de Monsieur le cardinal à la dignité d'archiprêtre, connaissant bien la dévotion particulière qu'il professe envers la très-sainte Vierge, et persuadé qu'il se dévouera avec le plus grand soin pour accroître la splendeur de son église.

Dans cette œuvre si digne, il sera secondé, Nous en sommes sûr, par tous les membres du Chapitre, lesquels, unis à lui et entre eux dans une sainte société, se montreront animés de zèle pour procurer chaque jour davantage la gloire de Dieu, le culte de la Vierge bénie et le bien des âmes. Ici, il est opportun de rappeler la condition spéciale dans laquelle se trouve cette partie de Rome qui est placée sur le mont Esquilin. Là, la population croissante et le manque d'autres églises voisines réclament tout spécialement de votre part une plus grande assistance et un esprit de sacrifice de plus en plus généreux. C'est un vaste champ qui s'ouvre à votre ministère sacerdotal, et vous le parcourrez, Nous n'en doutons point, avec allégresse et pleins de bon vouloir. Dieu et la Vierge sainte béniront abondam-

ment vos labeurs et ils vous réjouiront par les fruits précieux et abondants que vous en recueillerez.

C'est avec cette douce espérance que Nous accordons à tout le Chapitre la bénédiction apostolique, en implorant sur chacun de ses membres l'abondance des faveurs célestes.

—

Nous ne quitterons pas le Vatican sans faire connaître une circulaire adressée aux nonces apostoliques par le regretté cardinal Franchi, en exécution des ordres du Saint-Père et pour remercier les catholiques, prêtres et fidèles, des témoignages de fidélité et d'affection qu'ils ont envoyés au Souverain-Pontife depuis son avènement; en voici le texte :

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

Peu de jours à peine s'étaient écoulés depuis l'exaltation de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII à la chaire de Saint-Pierre, qu'une foule innombrable de lettres, d'adresses et de respectueux hommages commencèrent à affluer vers Sa Sainteté non seulement de l'Italie, mais encore de presque tous les diocèses et pays de l'univers. Prélats, chapitres métropolitains, chapitres de cathédrales, instituts religieux de toute espèce, associations de charité et de bienfaisance, corps littéraires et scientifiques, illustrations tant ecclésiastiques que civiles, tous à l'envi s'empressèrent d'envoyer par le télégraphe ou par les voies ordinaires, les félicitations les plus sincères unies aux plus touchantes protestations de filial et profond attachement au nouveau Pontife. Ces adresses, témoignage éloquent de l'esprit d'unité et de concorde qui anime l'Église de Dieu, respirent un sentiment de douleur unanime causé par la pénible situation faite au Père commun des fidèles, en même temps qu'elles Lui transmettent des vœux et des espérances, souvent même de pieuses et généreuses offrandes destinées à venir en aide au Saint-Siège dans les circonstances critiques où il se trouve depuis plusieurs années.

Votre Excellence se rendra aisément compte de l'impression qu'ont produite sur le Saint-Père ces démonstrations d'amour filial. Déjà consolé dès les premiers instants de son avènement au trône pontifical par la démarche aussi spontanée qu'imposante de son bien-aimé peuple de Rome, il lui a été donné de voir se reproduire d'une manière extraordinaire et merveilleuse, et se développer de jour en jour comme par enchantement ce sentiment universel de respect et d'amour, qui avait accompagné jusqu'à la tombe Sa Sainteté Pie IX, de glorieuse mémoire, et avait fait toujours l'admiration et l'étonnement non-seulement du peuple chrétien, mais des ennemis mêmes de l'Église et du Pontificat romain.

Plein de reconnaissance pour tant d'éclatantes preuves d'amour et de dévouement que lui prodigue son cher troupeau, le Souverain-Pontife aurait vivement désiré pouvoir remercier par des paroles de gratitude et de paternelle affection chacun des signataires des lettres et adresses qui lui sont parvenues à cette fin. Mais leur abondance, non moins que les occupations multiples inséparables des débuts d'un Pontificat, surtout au milieu de difficultés et d'embarras de jour en jour plus nombreux et plus pénibles, lui auraient difficilement permis de réaliser cette généreuse pensée avec la promptitude que des fils aussi dévoués devaient attendre avec impatience de la bonté du plus tendre des Pères.

Dans l'impossibilité où Elle s'est trouvée et se trouve encore d'accomplir directement et personnellement ce paternel devoir, qui Lui eût été bien doux à remplir, Sa Sainteté désire s'en acquitter au moins indirectement.

Elle m'a, en conséquence, ordonné de m'adresser à Votre Excellence et de l'inviter à se servir du moyen qui lui semblera le plus opportun pour mettre au jour les sentiments de vive satisfaction que Lui ont laissés les démonstrations si cordiales reçues soit collectivement soit individuellement de la part des ecclésiastiques et des laïques, et de manifester en même temps la paternelle gratitude à laquelle ont droit les auteurs de ces félicitations et de ces envois.

Le Saint-Père a l'espoir que la foi et la piété de ses fils trouveront dans cette expression de son amour pour eux tout le confort et la consolation qu'ils en attendaient; ils la trouveront beaucoup plus encore dans les bénédictions abondantes que du fond de son cœur il envoie à chacun d'eux en particulier, à tous les diocèses auxquels ils appartiennent, implorant de Dieu que cette bénédiction abrège les épreuves de l'Église et donne force aux supplications et aux vœux des catholiques en faveur de la liberté et de la sécurité de leur Père et Pasteur.

M'étant acquitté des ordres du Saint-Père, il ne me reste qu'à vous renouveler l'expression de ma considération la plus distinguée.

Rome, le 24 juin 1878.

A. card. FRANCHI.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le gouvernement italien fait annoncer deux nouveaux projets de loi : l'un d'oppression, l'autre de spoliation au détriment de l'Église. Le premier projet de loi a pour but de rendre le *mariage civil* obligatoire avant le mariage religieux, et, à ce titre, menace des peines les plus rigoureuses les ecclésiastiques

qui s'obstineraient à maintenir les choses dans leur ordre logique et à célébrer avant tout le mariage religieux.

L'autre projet de loi date de 1870. C'est le financier Sella qui en conçut l'idée, mais il a pour objet une spoliation si abominable, dit un correspondant du *Monde*, que nul n'a osé encore en essayer la réalisation. Depuis Sella, tous les ministres des finances ont caressé le même projet, sans doute afin de préparer, comme ils disent, l'opinion publique. Maintenant tout porte à en craindre l'exécution.

Il s'agit de la spoliation des biens des paroisses, des confréries, des économats, premier pas vers la spoliation plus complète des œuvres pies laïques, c'est-à-dire du patrimoine des pauvres. L'étude du projet de spoliation, autrement appelée *conversion*, est annoncée et promise pour la réouverture des Chambres, en novembre, par le ministre actuel des finances, M. Seismit-Doda. Ce ministre se flatte de retirer de l'opération, à titre de pur bénéfice, une somme de 250 millions, moyennant quoi il pourvoirait à l'extinction du cours forcé. Or, la dette que représente le cours forcé du papier monnaie s'élève à 940 millions. Il est donc évident que les 250 millions dont M. Seismit-Doda se prépare à dépouiller les paroisses et les confréries ne peuvent lui suffire; le véritable but est de porter un nouveau coup à l'Église.

—

A ces coups de la Révolution l'Italie catholique répond par de nouveaux témoignages de sa foi. Le conseil supérieur de la jeunesse catholique italienne vient de publier la circulaire suivante, dans le but d'organiser pour le mois de septembre une visite à l'Exposition de Paris et un pèlerinage aux principaux sanctuaires de France :

Sur les insistances de nos chers amis, qui désirent que la pieuse pratique des pèlerinages aux sanctuaires français ne soit pas interrompue, et qu'en même temps on en prenne occasion pour organiser des voyages économiques à l'Exposition de Paris, nous avons décidé de répondre à leur désir, quelque fatigue qui doive en résulter pour nous.

Nous ferons donc des voyages économiques à cette Exposition où sont rassemblés les immenses trésors du progrès dans les arts et l'industrie, où un si grand nombre de nos amis et de nos frères de l'un et de l'autre hémisphère s'illustrent noblement par les tentatives de leur industrie, de leurs découvertes et de leurs applications; pour l'honneur et l'utilité du genre humain; là aussi, les catholiques ont

le droit d'acquérir de nouveaux avantages et de nouvelles connaissances.

Nous irons à l'Exposition de Paris, mais nous irons en bons et sincères catholiques, nous rappelant que Dieu seul donne l'accroissement et la fécondité aux œuvres du génie de l'homme.

Nous irons nous agenouiller dans les grands sanctuaires de la France catholique, qui est la terre bénie des miracles et des miséricordes divines. Nous nous prosternerons devant le Sacré-Cœur à Paray-le-Monial, à Notre-Dame des Victoires, à Notre-Dame de Lourdes, dans ce sanctuaire fécond en prodiges, devant les reliques des saints apôtres à Toulouse, etc. Nous prierons pour nous, pour nos familles, pour notre patrie, pour la paix universelle, pour le triomphe de la sainte Église et du Souverain-Pontife Léon XIII, notre Père bien-aimé.

Bologne, 1er août 1878.

Pour la société de la jeunesse catholique italienne :

J. ACQUADERNI,
Président.

France.

L'Académie des sciences vient d'élire correspondant dans la section de botannique, M. Darwin, le fameux auteur de l'*Origine des espèces* et l'un des coryphées de la libre-pensée. M. Darwin a été plus d'une fois présenté aux suffrages de l'Académie, qui l'avait toujours repoussé ; M. Le Verrier avait l'honneur d'être parmi les opposants les plus énergiques. D'où vient le revirement de l'Académie des sciences, qui compte tant de savants ennemis du matérialisme et de la libre-pensée ? En se déjugeant, elle a causé un scandale et s'est déshonorée. On voudrait croire qu'il y a eu dans l'élection de M. Darwin un vote de surprise.

DIOCÈCE D'AMIENS. — Le petit village de Mers, voisin du Tréport, vient d'avoir une très-belle fête religieuse. Grâce au zèle du curé et à de pieuses libéralités, on y a élevé sur la falaise qui fait face à celle du Tréport une statue de la sainte Vierge, qui portera le nom de Notre-Dame de la Falaise. Cette statue correspond au calvaire érigé sur la falaise du Tréport, qu'elle regarde, comme la Mère douloureuse contemplant son divin Fils sur la croix, et ces deux monuments montrent ainsi aux religieux marins de la côte le Dieu dont les souffrances les encouragent à supporter les rudes labeurs de leur métier, et la Mère de miséricorde qui veille sur leurs femmes et sur leurs enfants et qu'ils invoquent comme l'Étoile de la mer.

La cérémonie de l'inauguration de la statue, qui a eu lieu dimanche dernier, 18 août, a été favorisé par un temps splendide. A trois heures et demie, une procession, composée de la paroisse de Mers et des paroisses environnantes, le Tréport, le bourg d'Ault, Oust, etc., gravit la falaise, à travers des rangées de poteaux représentant des palmiers. La statue était ornée de verdure de feuillage. Dans les rues du village, de beaux arcs de triomphe aussi en feuillage. Les orphéons du Tréport et d'Oust faisaient entendre leurs plus beaux morceaux. Un grand nombre d'étrangers, en ce moment au Tréport et à Mers pour la saison des bains de mer, suivaient la procession, où l'on a compté plus de cinq mille personnes. Un nombreux clergé, de brillantes et nombreuses bannières, des oriflammes, les jeunes filles vêtues de blanc, les files d'enfants, tout contribuait à rehausser l'éclat de cette fête si merveilleusement célébrée à quelques pas de la mer, que le soleil faisait reluire comme un miroir ardent, et sur cette falaise d'où le regard s'étend à la fois jusque sur la jetée de Dieppe et jusqu'à la pointe du Hourdel et se repose sur la belle verdure dans laquelle se cache à moitié la jolie petite ville d'Eu. Le soir, la statue de la Vierge et la falaise ont été éclairées par des feux de bengale, et un feu d'artifice tiré en face de la mer a terminé la fête.

Notre-Dame de la Falaise protégera ces bonnes populations dont la foi n'a pas encore été trop atteinte par les funestes souffles de l'incrédulité contemporaine. C'est à quelques pas de là, il y a quelques semaines, qu'expirait le malheureux Barni, à qui la libre-pensée a fait des funérailles civiles à Amiens ; on aime à croire que l'un des derniers regards de l'ancien député a pu se porter sur le socle qui allait, quelques jours après, recevoir la statue de la Vierge, et que cette vue a rappelé la pensée de l'incrédule vers le Dieu qu'il avait connu et adoré dans sa jeunesse.

Beauvais. — Une belle fête a réuni, lundi dernier, 19 août, un grand nombre des anciens élèves du petit séminaire de Noyon, qui se sont formés en association amicale depuis plusieurs années. Le matin, ils ont assisté à une messe célébrée à Notre-Dame de Paris pour le repos de l'âme des associés défunts. Dans l'après-midi, le banquet d'usage a été présidé par M. l'abbé Obry, ancien supérieur du petit séminaire, qui avait en face de lui M. l'abbé Blond, le supérieur actuel. Le premier toast a été porté à Sa Sainteté Léon XIII. D'excellentes paroles prononcées par

M. l'abbé Lecot, curé de Saint-Antoine de Compiègne, ont rappelé ce que l'association doit à Mgr Gignoux, le regretté évêque de Beauvais. Des paroles émues de M. l'abbé Obry ont été écoutées avec la plus vive sympathie. La vue de ce vénérable prêtre rappelait aux plus âgés des jours déjà bien éloignés ; la vue de M. l'abbé Blond montrait à tous que les traditions sont bien conservées dans cette maison de Noyon, d'où sont sortis tant de prêtres zélés et des hommes distingués dans la magistrature, dans l'armée, dans les lettres, dans les sciences, le commerce et l'industrie.

A l'issue de la messe, un télégramme avait été adressé à à Mgr Hasley, le nouvel évêque de Beauvais, dont le sacre aura lieu le 21 septembre. Dans ce télégramme, les membres de l'association noyonnaine exprimaient au nouvel évêque leur filial dévouement et leur désir de le voir, l'année prochaine, présider, comme l'a fait si souvent Mgr Gignoux, leur amicale et fraternelle réunion. Mgr Hasley a aussitôt répondu par ce télégramme adressé à M. Chantrel, président de l'Association : « Remerciements et vœux de prospérité à vous et à tous vos « chers confrères. Si Dieu le permet, je serai volontiers des « vôtres l'an prochain, avec les plus paternelles bénédictions. »

La bénédiction du nouveau Pasteur assurera la prospérité d'une Association qui a tenu à unir le sentiment religieux aux sentiments de la bonne camaraderie et de l'amitié fraternelle.

Chartres. — Le lundi 9 septembre, doit s'ouvrir à Chartres, sous la protection de Notre-Dame, le huitième Congrès annuel de l'Union des Œuvres ouvrières catholiques de France. Il s'annonce comme devant être d'un haut intérêt et d'une importance exceptionnelle. Il sera présidé par Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Chartres; et, pour se conformer aux exigences légales, on n'y entrera que muni d'une carte d'invitation personnelle. Les personnes qui désireraient prendre part aux réunions et aux travaux du Congrès sont priées d'écrire « à M. de Château-Thierry, rue de Verneuil, 32, Paris. » Depuis le 15 août, on ne délivre plus de cartes d'entrée.

Étranger.

Allemagne. — Nos lecteurs se souviennent, dit l'*Univers,* que nous avons annoncé l'année dernière l'inauguration d'une colonne commémorative, appelée *Colonne de Canossa,* près du Kyffhauser, le Château légendaire de Barberousse dans le Harz.

Sur cette colonne, les nationaux libéraux avaient fait inscrire les mémorables paroles de M. de Bismark : *Nous n'irons pas à Canossa.*

Le *Tagblatt* de Hanovre se fait écrire de Harzbourg que la foudre y est tombée le 31 juillet, a coupé la colonne en deux et anéanti l'inscription.

Le *Courrier de la Bourse* de Berlin se demande si nous sommes revenus au temps des prodiges et des miracles, attendu que ce singulier accident est arrivé le jour même de la première entrevue de Mgr Masella avec M. de Bismark.

Nous nous rappelons à cette occasion un accident analogue arrivé à Leipzig il y a trois ans, lors de l'entrée de l'empereur Guillaume. On avait érigé sur la place Auguste deux colonnes triomphales, surmontées l'une de la statue de la Gloire, l'autre de celle de la Victoire. Or, au moment de l'entrée impériale, une tempête effrayoble éclata et renversa les deux statues.

Belgique. — La consécration solennelle de l'église du Sacré-Cœur à Berchem (Anvers), a eu lieu le 17 août. La cérémonie était présidée par Son Exc. le nonce apostolique de Belgique. Son Em. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, cinq autres évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques assistaient à cette consécration.

La basilique du Sacré-Cœur est un gracieux monument en style du XIII[e] siècle, dû à MM. Bilmeyer et Van Riel, lauréats d'architecture de l'académie d'Anvers. Elle est ornée dés maintenant de huit vitraux de grand prix, offerts par de généreux donateurs, et exécutés par la maison Lusson-Lefèvre, de Paris, à qui on doit la restauration des verrières de la Sainte-Chapelle. L'autel, d'une valeur considérable, a été offert, ainsi que le tabernacle, par des familles anversoises. Il est en marbre blanc recouvert de bronzes émaillés qui sont une merveille et dont l'auteur est M. Armand Calliat, de Lyon.

Turquie. — L'exil de l'archevêque maronite, Mgr Bostani, est devenu une question grave à Constantinople; Rustem, le gouverneur du Liban, en ce moment dans la capitale de la Turquie, se défend par des allégations dont on démontre la fausseté. Il avait prétendu qu'en bannissant Mgr Bostani il avait empêché une collision sanglante entre les Maronites et les Druses. Et voilà que les principaux chefs druses du Liban viennent d'adresser au grand-vizir une protestation contre l'acte de Rustem-Pacha; ils déclarent qu'ils vivent en parfaite intelligence avec

« leurs fréres les Maronites »; ils parlent de Mgr Bostani avec de grands éloges, avec vénération et dévouement, et s'affligent de son exil. C'est donc un démenti donné à Rustem-Pacha.

Il s'était vanté aussi de l'approbation des musulmans soumis à son administration. Or, une requête, signée dès quarante principaux musulmans du Liban dénonce Rustem-Pacha comme un fonctionnaire indigne, et blâme dans les termes les plus sévères l'exil de Mgr Bostani. Ils présentent l'archevêque maronite comme un homme vertueux et pacifique, dévoué au bien et n'ayant jamais donné que de bons conseils.

Les Libanais de toute origine et de toute religion condamnent donc Rustem-Pacha. Par ce temps de suffrage universel, l'unanimité des populations du Liban mérite d'être prise en considération. Le gouvernement français n'aura pas beaucoup de peine à reconnaître de quel côté est la justice.

Missions.

La France, grâce à Dieu, ne cesse pas d'être la terre des missionnaires. Voici ce que nous recueillons dans les derniers numéros des *Missions catholiques :*

Le 7 juillet 1878, se sont embarqués,à Saint-Nazaire, sur un paquebot de la Compagnie transatlantique :

Pour la Guyane française, les RR. PP. Krænner, Giron et Le Louarn ; — et pour la Trinidad, le R. P. Coquet et M. Coucannon, scolastique.

Tous ces missionnaires appartiennent à la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Le 13 juillet, sont partis du Havre pour Galveston (Texas), Mgr Dubuis, évêque de Galveston, et son coadjuteur, Mgr Duval, évêque de Delcon *in partibus.*

Le 14 juillet, quatre missionnaires de la Société des Missions étrangères de Paris se sont embarqués à Marseille. Voici leurs noms et leurs destinations :

MM. Tiburce-Bertrand Francazal, du diocèse de Toulouse, et Pierre-Marie Maisdon, du diocèse de Nantes, pour Pondichéry ; Pierre-Philippe Gireaudeau, du diocèse de Nantes, et Jean-Baptiste-Honoré Brieux, du diocèse de Besançon, pour le Thibet.

Nous avons dit que Mgr Ridel, évêque missionnaire de la Corée, avait été arrêté dans le pays qu'il cherchait à évangéliser au milieu de mille obstacles. S'il faut en croire une dépêche venue de Saint-Pétersbourg par la Sibérie, il aurait été rendu à

la liberté. Mgr Ridel est originaire du diocèse de Nantes ; il a été sacré évêque à Rome pendant le concile du Vatican.

—

La *Vraie France,* de Lille, nous apporte une douloureuse nouvelle de la famine en Chine : le P. Louis Duvelle, missionnaire de la Compagnie de Jésus, vient d'y mourir victime de son dévouement aux affamés.

L'esprit de sacrifice et de charité avait déjà fait deux victimes dans cette famille privilégiée ; Paul Duvelle, soldat au 1er lanciers, mourut en voulant porter secours aux inondés de la Loire, en septembre 1866 ; Joseph Duvelle, zouave pontifical, était au nombre des passagers du vapeur le *Général-Abbatucci,* qui fit naufrage en se rendant à Rome en 1869. Trois fins aussi belles sont plutôt une consolation qu'un deuil pour la famille qu'elles affligent.

LE TRAITÉ DE BERLIN.

(Suite et fin du texte. — V. les deux derniers numéros.)

Art. 34. Les hautes parties contractantes reconnaissent l'indépendance de la principauté de Serbie en la rattachant aux conditions exposées dans l'article suivant.

Art. 35. En Serbie, la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes seront assurées à tous les ressortissants de la Serbie, aussi bien qu'aux étrangers, et aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Art. 36. La Serbie reçoit les territoires inclus dans la délimitation ci-après : La nouvelle frontière suit le tracé actuel en remontant le thalweg de la Drina depuis son confluent avec la Save, laissant à la principauté le Mali Zwornik et Sakhar, et continue à longer l'ancienne limite de la Serbie jusqu'au Kapaonik, dont elle se détache au sommet du Kanilug. De là elle suit d'abord la limite occidentale du sandjak de Nisch par le contre-fort sud du Kapaonik par les crêtes de la Marica et Mrdar Planina, qui forment la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Ibar et de la Sitnica d'un côté et celui de la Toplica de l'autre, laissant à la Turquie Prepolac. Elle tourne

ensuite vers le sud par la ligne du partage des eaux entre la Brvenica et la Medvedja, laissant tout le bassin de la Medvedja à la Serbie, suit la crête de la Goljak Planina (formant le partage des eaux entre la Kriva Rjeka d'un côté et la Poljanica, la Veternica et la Morawa de l'autre) jusqu'au sommet de la Poljanica. Puis elle se dirige par le contre-fort de la Karpina Planina jusqu'au confluent de la Koinska avec la Morawa, traverse cette rivière, remonte par la ligne de partage des eaux entre le ruisseau Koinska et le ruisseau qui tombe dans la Morawa, près de Neradovce, pour rejoindre la Planina Sv. Ilija au-dessus de Trgoviste. De ce point elle suit la crête de Sv. Ilija jusqu'au mont Kljué, et, passant par les points indiqués sur la carte par 1516 et 1547 et par la Babina Gora, elle aboutit au mont Crni Vrh. A partir du mont Crni Vrh, la nouvelle délimitation se confond avec celle de la Bulgarie, c'est-à-dire la ligne frontière suit la ligne de partage des eaux entre la Struma et la Morawa par les sommets du Strser, Vilogolo et Mesid Planina, rejoint par la Gacina, Crna Trova, Darkosvka et Drainica plan., puis le Descani Kladanec, la ligne de partage des eaux de la Haute Sukowa et de la Morawa, va directement sur le Stol et en descend pour couper à 1,000 mètres au nord-ouest du village de Segusa la route de Sofia à Pirot. Elle remonte en ligne droite sur la Vidlie Planina, et de là sur le mont Radocina, dans la chaîne du Kodza Balkan, laissant à la Serbie le village de Dolkinci et à la Bulgarie celui de Senakos. Du sommet du mont Radocina, la frontière suit vers le nord-ouest la crête des Balkans par Ciprovec Balkan et Stara Planina jusqu'à l'ancienne frontière orientale de la principauté de Serbie près la Kula Smiljova cuka et, de là, cette ancienne frontière jusqu'au Danube qu'elle rejoint à Bakowftza.

Art. 37. Jusqu'à la conclusion de nouveaux arrangements, rien ne sera changé en Serbie aux conditions actuelles des relations commerciales de la principauté avec les pays étrangers. Aucun droit de transit ne sera prélevé sur les marchandises traversant la Serbie. Les immuuités et privilèges des sujets étrangers, ainsi que les droits de juridiction et de protection consulaires tels qu'ils existent aujourd'hui, resteront en pleine vigueur, tant qu'ils n'auront pas été modifiés d'un commun accord entre la principauté et les puissances intéressées.

Art. 38. La principauté de Serbie est substituée pour sa part aux engagements que la Sublime-Porte a contractés tant envers l'Autriche-Hongrie qu'envers la Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de la Turquie d'Europe par rapport à l'achèvement et au raccordement, ainsi qu'à l'exploitation des lignes ferrées à construire sur le territoire nouvellement acquis par la principauté. Les conventions nécessaires pour régler ces questions seront conclues immédiatement après la signature du présent traité entre l'Autriche-Hongrie, la Porte,

la Serbie et, dans les limites de sa compétence, la principauté de Bulgarie.

Art. 39. Les musulmans qui possèdent des propriétés dans les territoires annexés à la Serbie, et qui voudraient fixer leur résidence hors de la principauté, pourront y conserver leurs immeubles en les affermant ou en les faisant administrer par des tiers. Une commission turco-serbe sera chargé de régler, dans le délai de trois années, toutes les affaires relatives au mode d'aliénation, d'exploitation ou d'usage, pour le compte de la Sublime-Porte, des propriétés de l'État et des fondations pieuses (vacoufs), ainsi que les questions relatives aux intérêts des particuliers qui pourraient s'y trouver engagés.

Art. 40. Jusqu'à la conclusion d'un traité entre la Turquie et la Serbie, les sujets serbes voyageant ou séjournant dans l'empire ottoman seront traités suivant les principes généraux du droit international.

Art. 41. Les troupes serbes seront tenues d'évacuer, dans le délai de quinze jours à partir de l'échange de la ratification du présent traité, le territoire non compris dans les nouvelles limites de la principauté. Les troupes ottomanes évacueront les territoires cédés à la Serbie dans le même délai de quinze jours. Il leur sera toutefois accordé un terme supplémentaire du même nombre de jours tant pour quitter les places fortes et pour en retirer les approvisionnements et le matériel que pour dresser l'inventaire des engins et objets qui ne pourraient être enlevés immédiatement.

Art. 42. La Serbie devant supporter une partie de la dette publique ottomane pour les nouveaux territoires qui lui sont attribués par le présent traité, les représentants à Constantinople en détermineront le montant de concert avec la Sublime-Porte, sur une base équitable.

Art. 43. Les hautes parties contractantes reconnaissent l'indépendance de la Roumanie en la rattachant aux conditions exposées dans les deux articles suivants :

Art. 44. En Roumanie, la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes seront assurées à tous les ressortissants de l'État roumain, aussi bien qu'aux étrangers, et aucune entrave ne sera apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels. Les nationaux de toutes les puissances, commerçants ou autres, seront traités en Roumanie, sans distinction de religion, sur le pied' une parfaite égalité.

Art. 45. La principauté de Roumanie rétrocède à S. M. l'empereur

de Russie la portion du territoire de la Bessarabie détachée de la Russie en suite du traité de Paris de 1856, limitée à l'ouest par le thalweg du Pruth, au midi par le thalweg du bras de Kilia et l'embouchure de Stary Stamboul.

Art. 46. Les îles formant le delta du Danube, ainsi que l'île des Serpents, le sandjak de Toultcha, comprenant les districts (caza) de Kilia, Soulina, Mahmoudié, Isatcha, Toultcha, Matchin, Babadag, Hirsovo, Kustendje, Medjidié, sont réunis à la Roumanie. La principauté reçoit en outre le territoire situé au sud de la Dobrutscha jusqu'à une ligne ayant son point de départ à l'est de Silistrie et aboutissant à la mer Noire au sud de Mangalia. Le tracé de la frontière sera fixé sur les lieux par la commission européenne instituée pour la délimitation de la Bulgarie.

Art. 47. La question du partage des eaux et des pêcheries sera soumise à l'arbitrage de la commission européenne du Danube.

Art. 48. Aucun droit de transit ne sera prélevé en Roumanie sur les marchandises traversant la principauté.

Art. 49. Des conventions pourront être conclues par la Roumanie pour régler les privilèges et attributions des consuls en matière de protection dans la principauté. Les droits acquis resteront en vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés d'un commun accord entre la principauté et les parties intéressées.

Art. 50. Jusqu'à la conclusion d'un traité réglant les privilèges et attributions des consuls entre la Turquie et la Roumanie, les sujets roumains voyageant ou séjournant dans l'empire ottoman et les sujets ottomans voyageant ou séjournant en Roumanie jouiront des droits garantis aux sujets des autres puissances européennes.

Art. 51. En ce qui concerne les entreprises des travaux publics et autres de même nature, la Roumanie sera substituée, pour tout le territoire cédé, aux droits et obligations de la Sublime-Porte.

Art. 52. Afin d'accroître les garanties assurées à la liberté de la navigation sur le Danube, reconnues comme étant d'intérêt européen, les hautes parties contractantes décident que toutes les forteresses ou fortifications qui se trouvent sur le parcours du fleuve depuis les Portes-de-Fer jusqu'à ses embouchures seront rasées et qu'il n'en sera pas élevé de nouvelles. Aucun bâtiment de guerre ne pourra naviguer sur le Danube en aval des Portes-de-Fer, à l'exception des bâtiments légers destinés à la police fluviale et au service des douanes. Les stationnaires des puissances aux embouchures du Danube pourront toutefois remonter jusqu'à Galatz.

Art. 53. La commission européenne du Danube, au sein de laquelle la Roumanie sera représentée, est maintenue dans ses fonctions, et les exercera dorénavant jusqu'à Galatz dans une complète indépendance de l'autorité territoriale.

Tous les traités, arrangements, actes et décisions relatifs à ses droits, privilèges et obligations sont confirmés.

Art. 54. Une année avant l'expiration du terme assigné à la durée de la commision européenne, les puissances se mettront d'accord sur la prolongation de ses pouvoirs ou sur les modifications qu'elles jugeraient nécessaire d'y introduire.

Art. 55. Les règlements de navigation de police fluviale et de surveillance, depuis les Portes-de-Fer jusqu'à Galatz, seront élaborés par la commission européenne, assistée de délégués des États riverains, et mis en harmonie avec ceux qui ont été ou seraient édictés pour le parcours en aval de Galatz.

Art. 56. La commission européenne du Danube s'entendra avec les ayants-droit pour assurer l'entretien du phare sur l'île des Serpents.

Art. 57. L'exécution des travaux destinés à faire disparaître les obstacles que les Portes-de-Fer et les cataractes opposent à la navigation est confiée à l'Autriche-Hongrie. Les Etats riverains de cette partie du fleuve accorderont toutes les facilités qui pourraient être requises dans l'intérêt des travaux. Les dispositions de l'article 6 du traité de Londres, du 13 mars 1871, relatives au droit de percevoir une taxe provisoire pour couvrir les frais de ces travaux, sont maintenues en faveur de l'Autriche-Hongrie.

Art. 58. La Sublime-Porte cède à l'empire russe en Asie les territoires d'Ardahan, Kars et Batoum avec ce dernier port, territoires compris entre l'ancienne frontière russo-turque et le tracé suivant la nouvelle frontière partant de la mer Noire conformément à la ligne déterminée par le traité de San-Stefano jusqu'à un point au nord-ouest de Khorda et au sud d'Artwin, se prolonge en ligne droite jusqu'à la rivière Shoroukh, traverse cette rivière et passe à l'est d'Aschmichew, en allant en ligne droite au sud pour rejoindre la frontière russe indiquée dans le traité de San-Stefano, à un point au sud de Nariman, en laissant la ville d'Olti à la Russie. Du point indiqué près de Nariman, la frontière tourne à l'est, passe par Tebrenek qui reste à la Russie et s'avance jusqu'au Pennek Tschaï. Elle suit cette rivière jusqu'à Bordouz, puis se dirige vers le sud, en laissant Bordouz de Jenikioy à la Russie. D'un point à l'ouest du village de Karaougan, la frontière se dirige sur Medjingert, de là, en ligne directe, vers le sommet de la montagne Kassadagh, puis elle longe la ligne du partage des eaux entre les affluents de l'Araxes au nord et ceux du Monrad Sou au sud jusqu'à l'ancienne frontière de la Russie.

Art. 59. S. M. l'empereur de Russie déclare que son intention est d'ériger Batoum en port franc, essentiellement commercial.

Art. 60. La vallée d'Alaschkert et la ville de Bayazid, cédées à la Russie par l'article 19 du traité de San-Stefano, font retour à la

Turquie. La Sublime-Porte cède à la Perse la ville et le territoire de Khotour tel qu'il a été déterminé par la commission mixte anglo-russe pour la délimitation des frontières de la Turquie et de la Perse.

Art. 61. La Sublime-Porte s'engage à réaliser sans plus de retard les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application.

Art. 62. La Sublime-Porte, ayant exprimé la volonté de maintenir le principe de la liberté religieuse en y donnant l'extension la plus large, les parties contractantes prennent acte de cette déclaration spontanée.

Dans aucune partie de l'empire ottoman, la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, ou l'exercice des différentes professions et industries. Tous seront admis, sans distinction de religion, à témoigner devant les tribunaux.

La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes sont assurées à tous, et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Les ecclésiastiques, les pèlerins et les moines de toutes les nationalités voyageant dans la Turquie d'Europe ou la Turquie d'Asie jouiront des mêmes droits, avantages et privilèges.

Le droit de protection officielle est reconnu aux agens diplomatiques et consulaires des puissances en Turquie, tant à l'égard des personnes susmentionnées que de leurs établissements religieux de bienfaisance et autres dans les Lieux-Saints et ailleurs.

Les droits acquis à la France sont expressément réservés, et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au *statu quo* dans les Lieux-Saints.

Les moines du mont Athos, quel que soit leur pays d'origine, seront maintenus dans leurs possessions et avantages antérieurs et jouiront, sans aucune exception, d'une entière égalité de droits et prérogatives.

Art. 63. Le traité de Paris, du 30 mars 1856, ainsi que le traité de Londres, du 13 mars 1871, sont maintenus dans toutes leurs dispositions qui ne sont pas abrogées ou modifiées par les stipulations qui précèdent.

Art. 64. Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Berlin dans un délai de trois semaines ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Berlin, le treizième jour du mois de juillet mil huit cent soixante-dix-huit.

(L. S.)	*Signé* V. BISMARCK.	Allemagne
(L. S.)	B. BULOW.	
(L. S.)	HOHENLOHE.	
(L. S.)	ANDRASSY.	Autriche-Hongrie
(L. S.)	KAROLYI.	
(L. S.)	HAYMERLÉ	
(L. S.)	WADDINGTON.	France
(L. S,)	SAINT-VALLIER.	
(L. S.)	H. DESPREZ.	
(L. S.)	BEACONSFIELD.	Angleterre
(L. S.)	SALISBURY.	
(L. S.)	ODO RUSSELL.	
(L. S.)	L. CORTI.	Italie
(L. S.)	LAUNAY.	
(L. S.)	GORTCHAKOFF.	Russie
(L. S.)	SCHOUVALOFF.	
(L. S.)	P. D'OUBRIL.	
(L. S.)	AL CARATHÉODORY.	Turquie
(L. S.)	MEHEMED-ALI.	
(L. S.)	SADOULLAH.	

Certifié conforme à l'original :

Signé : RADOWITZ.
MOUY.

L'ART CHRÉTIEN

AUX EXPOSITIONS DE 1878

4e article (1).

Tu solus pulcherrimus!
(De Imit., III, XXI, 2.)

De même que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été le prototype du beau dans l'éternelle conception divine, de même l'auguste majesté de sa nature humaine sera toujours le rêve de l'artiste chrétien, et le plus fort d'entre eux sera celui qui dessinera le mieux ses traits adorables.

Nous avons entendu dire l'autre jour à un protestant

(1) Voir les numéros du 22 juin, du 6 et du 27 juillet.

qu'il avait cherché en vain à l'exposition des Beaux-Arts une belle figure de Christ... Que diront les vrais amis de Notre-Seigneur? Ceux qui ont l'usage de ce pain céleste que nos pères séparés ne mangent plus? Ceux qui, dans les épanchements de la Table sainte ont peut-être cru voir la douce et radieuse beauté du Fils de Dieu, qui donc pourra les satisfaire?

Assurément ce n'est pas M. Gustave Doré, même en prenant pour texte, comme il le fait cette année: *Ecce Homo*. Car il ne dit point: Voilà l'Homme; il dit: voilà tout ce que je puis faire. Et l'on peut facilement reconnaître que son talent ne dépasse pas les bottes du chat des contes de Perrault.

Ce n'est point M. Hermer, tout coloriste qu'il est, qui peindra le visage de Notre-Seigneur. Du reste, il faut lui rendre cette justice qu'ayant entrepris une étude académique avec l'intention de l'intituler: *Christ mort,* il a eu soin de dissimuler la tête autant qu'il a pu en plaçant son personnage en raccourci et les jambes en avant.

Ce n'est pas M. Lerolle, malgré son talent pour varier le ton gris, et c'est encore moins M. Bénédic Masson, dont le *Christ au jardin des oliviers* est une véritable impiété.

Parlerons-nous du Crucifix de M. Dantan, élève de Pils et de Lehmann? Le livret nous apprend que c'est un cadeau de la Banque Française et Italienne à l'église Saint-Alexandre de Dombrowa, en Pologne. M. Dantan a mis sur une croix un modèle dont l'École des Beaux-Arts n'aurait pas voulu, au temps où ses savants maîtres avaient souci des proportions classiques, et, parce qu'il lui a fait des cheveux longs et une barbe à deux pointes, il croit avoir peint Notre-Seigneur. Mais, pour peindre Notre-Seigneur, mon pauvre confrère, il ne faut pas avoir en main les pinceaux qui vous ont servi à peindre le tableau scandaleux que vous avez exposé dans la même salle. Passez-vous de l'inspiration de Dieu; adonnez-vous à la peinture obscène; mais, de grâce, ne touchez pas à la Croix!

Nous pardonnons à un artiste d'être faible quand nous le voyons sincère et honnête; mais, pour ceux qui cherchent

dans les sujets religieux autre chose que la satisfaction des aspirations de leur âme et qui font bon marché du texte de l'Écriture et des convenances morales, nous n'aurons jamais la moindre pitié.

Après de telles horreurs nous irions nous reposer en admirant le tableau de M. Mayer, élève de M. Ingres, si nous n'avions pas peur de lui faire injure en laissant supposer que son œuvre a besoin d'un pareil contraste. M. Mayer a peint *la Vierge et l'Enfant Jésus* avec un sentiment délicat et parfaitement chrétien et dans une forme irréprochable.

Nous n'avons pas voulu rapprocher de l'*Adoration des bergers* de M. de la Boulaye, celle de M. Fr. Grellet, pour éviter un trop violent contracte. M. Grellet aime les tons doux de la fresque, nous aussi. Mais la recherche d'une tonalité douce et de la distinction ne doivent pas être les seules préoccupations de l'artiste. Aussi, nous nous permettrons de conseiller à l'auteur une étude plus sérieuse de la forme. Les bergers surtout ont des défauts de construction bien regrettables.

Nous ferons la même critique, avec autant de regret, à M. P. Nanteuil, et nous sommes persuadé qu'une visite au Trocadéro lui ferait voir le défaut de son aveugle et de son Christ s'il admirait, en prenant quelques notes, les proportions académiques des ravissantes petites statues grecques de l'exposition rétrospective. Notre-Seigneur Jésus-Christ, le nouvel Adam, avait certainement plus de six fois et demie la hauteur de sa tête.

L'*Ecce Homo* de M. Rudder, quoique peint en camaïeu, est assurément une fort belle chose. La couleur eût sans doute adouci ce qu'il y a d'un peu forcé dans l'expression.

Le *Christ mort* de M. Durangel mérite une attention particulière, mais l'auteur voudra bien reconnaître qu'il nous a donné là une étude plutôt qu'un tableau.

L'on ne peut pas faire le même reproche à M. Schommer, qui a peint *sainte Magdeleine.* Bien que la sainte pénitente ne soit vêtue qu'à demi, nous n'osons pas la passer sous silence à cause de la belle expression de son visage et de l'heureuse composition du tableau.

Le bon *Samaritain* de M. Boutet de Montvel est plutôt une étude académique et un chef-d'œuvre de couleur qu'un tableau religieux ; mais s'il n'excelle pas dans ce dernier sens, il n'en fait pas la contre partie.

M. Baccani, sous le titre du *Vendredi-Saint*, a représenté l'intérieur d'un appartement sombre, où les saintes femmes se sont réunies après la mise au tombeau. La très-sainte Vierge se tient debout, tournée vers la porte et le regard vers le ciel. La pensée est belle et les figures bien faites.

Les aumônes de sainte Elisabeth de Hongrie ont valu à leur auteur une médaille de première classe ; c'est probablement par suite de l'intervention charitable de sainte Elisabeth elle-même, qui aura voulu récompenser l'artiste du grand enseignement que donne son tableau à ceux qui ont peur des pauvres quand ils sont pouilleux et déguenillés.

M. Carteron dans son tableau de l'*Enfant prodigue* nous a rappelé le Père Combalot disant à son auditoire de Saint-Sulpice : « Je vais vous faire voir ce malheureux pécheur, vous allez contempler sa détresse, ses haillons, sa maigreur cadavérique. Mes frères ! vous allez me voir peindre devant vous un tableau que je vous recommande..... c'est un de mes meilleurs. » Nous pensons que M. Carteron ne se plaindra pas de la comparaison.

Si M. Génois, avant de composer la *Mise au tombeau*, avait eu la bonne fortune d'entendre l'abbé Combalot, il n'eût pas donné à saint Jean un rôle aussi insignifiant ; il n'eût pas laissé faiblir le jarret de la sainte Vierge, et son tableau, qui a d'excellentes qualités, eût été beaucoup mieux encore.

Nous devons mentionner aussi la *Mater dolorosa* de M. Fritel, bien qu'un peu théâtrale et le *martyre de sainte Philomène* de Monsieur Krug, qui tourne tout à fait à la féerie. Enfin le *saint Sébastien* que M. Wugk a daté de Rome, où il l'a fait sous l'inspiration des maîtres.

Avant de sortir nous assisterons, grâce à M. Balze, à la cérémonie du *sic transit gloria mundi*. Cela ne nous retiendra pas longtemps, bien qu'il n'ait pas épargné les étoupes.

Nous signalerons encore, comme des peintures religieuses d'une bonne école, l'*Annonciation* et la *Visitation* de M. Chassevent-Bacque. Ces deux toiles feront beaucoup mieux dans la chapelle de la Vierge de l'église Saint-François de Sales qu'à l'Exposition.

Il en est de même du vitrail que M. Le Lobin destine à l'église Saint-Sauveur de Rennes. Tout en ayant la valeur d'un tableau d'histoire, puisqu'il raconte comment la ville de Rennes fut miraculeusement délivrée des Anglais par un geste de la statue de la sainte Vierge, ce vitrail est un très-beau spécimen du talent de l'artiste-verrier par l'emploi savant des ressources particulières à une peinture inaltérable et transparente.

—

Nous eussions beaucoup aimé parler à nos lecteurs d'un dessin qui représente saint Pierre marchant sur les eaux et soutenu dans sa foi défaillante par Celui à qui les vents et la mer obéissent, et d'un autre dessin beaucoup plus grand où le Seigneur Jésus est représenté en vainqueur de la mort (1). Mais une prohibition toute spéciale nous en empêche et, pour nous en dédommager un peu, nous escaladerons une génération et nous ferons l'éloge d'un tableau qui fait partie de notre collection particulière ; j'allais dire : de nos titres de noblesses.

Ce tableau, qui est fort bien encadré, c'est une palette. Sur cette palette, un artiste octogénaire, pensant qu'il allait bientôt renoncer à l'usage de ses pinceaux, a voulu tracer, de sa main qui ne tremble pas encore, l'image de Celui qui lui a donné de longs jours. Il a voulu que sa palette fût un objet de vénération pour ses arrière-petits enfants et qu'elle perpétuât dans leurs cœurs le souvenir de sa foi et de son talent (2).

(1) Les *Annales catholiques* sont obligées de respecter la réserve filiale de leur collaborateur, mais elles ne sont pas tenues à cacher le talent si profondément chrétien du peintre-verrier dont il porte si dignement le nom. (N. des *Ann.*)

(2) Nos lecteurs apprendront avec bonheur, comme nous, que le vénérable père de M. Claudius Lavergne peut encore, à l'âge avancé où il est parvenu, produire ces œuvres de l'art chrétien auquel ses fils et ses petits-fils consacrent leur vie et leur talent. (N. des *Ann.*)

Puisqu'il ne nous est pas permis de dire combien nous admirons le talent de notre maître, nous pensons bien avoir le droit de finir cet article par une théorie générale en disant que le sentiment chrétien d'un artiste, s'il a besoin d'être étayé par des connaissances techniques solidement acquises, n'en est pas moins le résultat direct d'une éducation chrétienne et d'une ferme conviction.

GEORGES LAVERGNE

LES PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

Après avoir épuisé la liste des récompenses attribuées par l'Académie aux œuvres de charité ou de courage que M. de Montyon et ses émules permettent à l'Académie de délivrer en nombre toujours croissant, complétons par un dernier récit l'ensemble des bonnes et saines actions qui nous ont occupé cette année.

Un humble prêtre, aumônier militaire, entraîné par sa charité vers les patronages ouvriers, se demandait avec tristesse si, malgré les soins éclairés et la large prévoyance de l'assistance publique, dont on ne proclamera jamais assez haut les bienfaits, la destinée de ces enfants orphelins ou abandonnés qu'on ramasse quelquefois errants au milieu de Paris n'était pas digne de la plus grande pitié. Jetés par une fortune ennemie sur le chemin du vagabondage, ces infortunés, après avoir vécu de hasard et de ruse, l'âme fermée à toutes les lumières, n'en viennent-ils pas, se disait-il, à s'engager dans la voie de la révolte pour aboutir à celle du crime? N'y a-t-il pas là de grands devoirs à remplir? La politique, la charité, la religion n'ont-elles pas un intérêt égal à recueillir ces jeunes sauvages, à leur ouvrir un asile, à leur rendre une famille, à les doter d'un état, à réveiller leur conscience engourdie et à la diriger vers le bien? Mais où trouver une maison pour un tel asile, des ateliers pour de tels apprentis, des fonds pour une telle entreprise?

C'est en vain que le pauvre abbé agitait ce problème, il n'en voyait pas la solution. Un soir cependant, vers la fin de l'hiver, il y a douze ans, il aperçut comme une silhouette humaine, à genou, courbée, fouillant le ruisseau et cherchant parmi les

immondices. C'était un enfant! Que fais-tu là ? — Je cherche à manger ! — L'abbé Roussel, à cette réponse émouvante, comprit que la Providence venait de lui marquer sa voie et son devoir.

L'enfant fut recueilli ; le lendemain, un second vagabond l'avait rejoint, et bien d'autres à la suite. Aujourd'hui, l'abbé Roussel se voit entouré de 250 pupilles. La dépense annuelle de son refuge ne s'élève pas à moins de 150,000 fr., et le nombre des enfants qui se sont initiés dans la maison aux habitudes de la règle et du travail s'élève à 3,000 environ.

En leur ouvrant un asile, l'abbé Roussel se propose d'abord d'arracher à la misère, à la dégradation, au vice, au crime peut-être des infortunés demeurés sans protection par la mort de proches ou par leur abandon. Grand politique, de ces vagabonds qui n'ont ni jour ni lendemain, il veut faire des ouvriers laborieux et rangés. Chrétien, à ces âmes que l'envíe et la haine ont déjà visitées, il veut apprendre la résignation en leur montrant que la destinée de l'homme ne s'accomplit pas tout entière en ce monde.

Un asile honnête, un apprentissage efficace, une instruction religieuse attendrie voilà ce que, parmi les ouvriers, le père de famille le plus prévoyant, la mère la plus respectable souhaiteraient pour leur fils. Voilà ce que l'abbé Roussel prétend assurer aux enfants qu'il adopte.

Le romancier le plus fécond n'imaginerait pas les incidents touchants qui se rencontrent dans l'existence de ces infortunés.

On dit à l'un : « Où demeurais-tu depuis que tu es abandonné ? — A la Villette... — Quelle rue, quel numéro ? — Sous un hangar, il y avait une malle à ma taille et tous les soirs j'allais coucher dedans ; la malle ayant disparu... — Tu n'avais plus de chambre à coucher et ont t'a ramassé dans la rue ? — Oui, monsieur. »

Un père se présente ; il est imposant ; son fils a été recueilli au refuge; comment supporter cette humiliation ? Il faut qu'on le lui rende ; il le réclame avec hauteur d'abord, puis, s'attendrissant à ses propres paroles, il le demande avec des larmes dans la voix : « Vous allez voir, dit-il, comme il reconnaîtra son père ! » L'enfant le reconnaît trop bien, hélas ! et s'en éloigne aussitôt avec terreur. « Il me laisse mourir de faim ; il m'a abandonné deux fois ; je ne veux plus aller avec lui, » s'écrie le petit malheureux. Cependant, la loi lui en donnant le droit, ce tendre

père reprend son fils qu'on recueillait quelques mois après, en province, sur le pavé, heureux de rentrer au refuge.

Une courageuse jeune fille amène son frère. Ses parents mènent une vie détestable. Elle trouve l'occasion de les fuir, en se plaçant en apprentissage ; elle veut soustraire le petit éploré qui l'accompagne à la contagion du mal. Mais l'enfant est mineur; il n'est ni vagabond ni abandonné, et sa sœur ne veut pas déclarer le nom de son père; difficulté qui se présente souvent et qui se résout presque toujours sans peine, les parents ne s'inquiétant pas, en ce cas, de leurs enfants disparus.

Les magistrats connaissent bien cet instinct de pudeur qui ferme la bouche de l'enfant abandonné au moment où on lui demande de signaler son père comme dénaturé ou sa mère comme indigne. Avec quels soins et quels ménagements ils essaient de reconstituer le passé et de préparer l'avenir de ces malheureux arrêtés comme vagabonds!

Livrés au parquet, ils seraient envoyés devant le tribunal et mis en correction. « Epargnez-moi ce triste devoir, » s'écrie un juge d'instruction, en s'adressant à l'abbé Roussel : « ce jour-là l'œuvre de justice me semblerait œuvre d'iniquité! » Le refuge répond sans retard à de tels appels; l'enfant quitte le dépôt; il est conduit à sa nouvelle demeure, non par deux gendarmes comme un délinquant sous la main de la force publique, mais par deux agents en bourgeois, comme un enfant que des amis conduiraient à la promenade. Tel qui, dans le premier cas, marcherait la rougeur au front, baissant les yeux, sous les regards déplaisants des passants, traverse les rues, au contraire, la tête levée, le regard clair, s'abandonnant avec confiance aux mains d'une destinée adoucie.

L'Académie, pendant le mois de mai, sur le rapport ému de l'un de ses membres les plus autorisés, décernait un prix Montyon de 2,500 francs à M. l'abbé Roussel. Le refuge d'Auteuil était ignoré alors, ses bienfaits n'étaient appréciés que d'un petit nombre de personnes associées à l'Œuvre; ses besoins n'étaient pas soupçonnés. L'approbation unanime de l'Académie, préludant aux manifestations de la sympathie publique, n'eût pas suffi pour mettre en mouvement la souscription féconde dont un journal familier avec de tels actes a pris l'heureuse initiative. L'asile d'Auteuil, doublement consacré par l'autorité morale qui s'attache aux décisions de la compagnie et par le pieux empressement des âmes bienfaisantes dont le concours empressé a réuni

en quelques jours près d'un demi-million, voit s'ouvrir devant lui une ère nouvelle de sécurité. Le temps ne lui manquera plus pour montrer comment la charité de son fondateur, la libéralité de ses généreux souscripteurs, l'esprit d'ordre et la prévoyance d'un conseil de patronage prudent et compétent, peuvent faire de l'institution d'Auteuil un modèle et consolider un succès qui a tous les vœux de l'Académie.

—

Ainsi, de toutes parts et dans tous les rangs, éclate en ce pays si calomnié, non cette charité bruyante, exclusive et mensongère derrière laquelle se cachent si souvent l'égoïsme, la vanité et les passions politiques, mais cette large charité discrète, désintéressée, propageant la concorde, la seule vraie, qui nous porte à voir notre prochain partout et à souffrir de toutes ses douleurs.

Le malade secouru, le vieillard assuré d'un appui, l'orphelin doté d'une tutelle, les heureux du siècle apportant leur superflu au foyer de l'indigent et le pauvre lui-même se dévouant au riche tombé dans le malheur; voilà l'œuvre de cette universelle charité qui porte toujours notre nation vers la défense des faibles, vers la protection des délaissés.

Noble et chère France, comme il faut l'aimer, comme on voudrait la servir, quand on constate dans ces concours, chaque année, la facile largesse, le courage réflechi, l'héroïsme soudain, le patient dévouement et la bonté native de ses enfants !

Nous donnons, à la suite de ce beau discours, la liste des prix de vertu qui ont été decernés par l'Académie :

PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU

L'Académie a décerné :

Un prix de deux mille cinq cents francs,

A l'abbé Roussel, à Auteuil (Seine);

Un prix de quinze cents francs,

A Aimée Milcent, à Saint-Jean-de-Monts (Vendée);

Quatre médailles de mille francs chacune :

A Justine Guérin, à Granville (Manche);

A Marianne Charvet, à Lyon, Rhône;

A Jeanne-Désirée Sigoigne, à Laval (Mayenne);

A Suzanne Sordet, à Dijon (Côte-d'Or);

Quatorze médailles de cinq cents francs chacune :

A Louis Schuller, à Sézanne (Marne);

A Églantine Rouanet, à Anglès (Tarn);

A Marie Sauvade, rue Dareau, 60, IVe arrondissement, Paris;

A Claudine Ray, rue Quincampoix, 75, Paris;

A Marie-Élise Poulain, à Villers-sous-Chalamont (Doubs);

A Thérèse Barthe, à Cahors (Lot);

à Perrine Avril, à Saint-Lô (Manche);

A Catherine Léon, à Nice (Alpes-Maritimes);

A Perrine-Françoise Pouays, à Caro (Morbihan);

A Louise-Marie-Perrine Villy, à Pommerit-Jaudit (Côtes-du-Nord);

A Rose-Anne Lebon, à Piessala (Côtes-du-Nord);

A Jeanne Canouet, à Valence (Tarn-et-Garonne);

A la veuve Moisan, à Rennes (Ille-et-Villaine);

A Annet Moulinier, à la Flèche (Sarthe).

PRIX SOURIAU

Ce prix, de la valeur de mille francs, destiné à récompenser des actes de vertu, de courage et de dévouement, est derceré à Mlle Marie-Jeanne Tentou, à Sengouagnet (Haute-Garonne).

FONDATION MARIE LASNE

Mme Marie-Palmyre Lasne a institué par son testament six médailles de 300 francs chacune, pour récompenser des actes de vertu. Elles doivent être données par l'Académie française : « de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale. »

Ces médailles sont attribuées :

A la veuve Roquier, à Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes);

A Eugénie Bourget, à Nantes (Loire-Inférieure);

A Louise Rousset, à Châtillon-sur-Loire (Loiret);

A Florine Duponchelle, à Roubaix (Nord);

A Célina Denis, à Limoges (Haute-Vienne);

A Marie Gailler, à Liré (Maine-et-Loire).

L'Académie a accordé exceptionnellement une somme de cent francs, comme encouragement, à Marie Pimont, à Tulle (Corrèze).

PRIX GÉMOND

Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, destiné à récompenser

des actes de courage, de dévouement et de sauvetage, est décerné, pour la première fois cette année, à Michel Rastel, à Saint-Marc (Loire-Inférieure).

PRIX LAUSSAT

Ce prix, de la valeur de trois cent cinquante francs, destiné, comme le prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage, est décerné, pour la première fois cette année, à Louis Valentin, à Vauxbuin (Aisne).

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, la liste des autres prix décernés par l'Académie française dans sa séance du 1er août.

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE BERLIN

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Nous sommes donc tout simplement en présence d'un des tristes fruits du *Kulturkampf*. Ces Messieurs de la Moselle et de la Sarre, surtout ceux de Trèves, n'ont pas voulu laisser passer cette belle occasion d'employer la force brutale.

Je suis convaincu qu'on aspire ardemment au moment où on pourra nous frapper non plus à coup de lois, mais à coup de canon. (Grand mouvement, cris de colère à gauche. Très-bien! au centre.)

Il n'y a que ce seul point de vue général et vous refusez de le reconnaître.

Nous devons donc nous borner aux faits de Marpingen et examiner si les mesures prises étaient nécessaires.

Un grand nombre de personnes s'étaient assemblées dans un endroit déterminé. Le bourgmestre accourt et — quel épouvantable attentat contre la sûreté de l'État s'offre à sa vue! Toutes ces personnes sont agenouillées et se permettent de prier et de chanter! C'est là, en Prusse, un crime contre la sûreté de l'État. Aussitôt le bouillant bourgmestre s'empresse de sommer la foule de se disperser et, à cet effet, il emploie la sommation prescrite en cas de révolte, et comment l'emploie-t-il?

Il lit la sommation derrière le dos du peuple en prière! On s'imaginait cependant que ces choses devaient se faire à la face,

de front, mais le bourgmestre n'a eu le courage que derrière le dos de ces gens.

Beaucoup de libéraux sont dans ce cas, c'est là le courage libéral. Le bourgmestre n'a pas même osé parler au curé, ni au conseil municipal, ni faire avancer la troupe par la grand'route. Des soldats devaient cependant marcher tambour battant et hardiment contre les masses et non pas se faufiler dans des sentiers de traverse pour attaquer par derrière de paisibles pèlerins! C'est ce que prescrivent les règlements militaires. Or, Messieurs, je tiens à constater qu'aucune disposition légale n'a été observée. Et si la représentation nationale accueille avec indifférence des plaintes de cette gravité..... (Grande agitation. On crie de toutes part à gauche : Nous ne sommes pas indifférents!)

M. Windhorst. Taisez-vous donc. J'ajouterai que les soldats se sont conduits à Marpingen comme en pays ennemi. Le ministre a dit : Vous pouvez porter votre plainte. Mais le gouvernement est obligé de veiller à ce que ses agents observent les lois. — Est-ce ainsi que vous exécutez vos lois de Mai?

Vous soudoyez des armées d'espions qui surveillent les populations catholiques pour dénoncer aussitôt l'ombre d'une infraction. Les lois n'existent donc plus pour protéger les catholiques, elles sont seulement appliquées contre eux. (Bravo! au centre.)

Le ministre nous reproche d'avoir attendu un an et demi avant de déposer notre motion. Le ministre ferait bien de montrer, à défaut de justice, au moins un peu de logique. Tout à l'heure il nous a dit que nous eussions dû attendre la fin de l'enquête judiciaire. D'un côté on nous accuse d'avoir trop attendu ; de l'autre, de n'avoir pas assez attendu. Explique qui pourra. Cette contradiction grossière montre fort bien que le ministre sait qu'il a tort.

Vous demandez pourquoi nous n'avons pas voulu attendre? Parce que chaque minute ajoutait à la tyrannie intolérable que vous exercez à Marpingen, parce que nous avons voulu faire ce qui était en nous pour hâter la lenteur calculée de l'instruction judiciaire.

Supposez même que la croyance à une apparition surnaturelle soit une erreur, quel danger y a-t-il pour la société civile à laisser se réunir et prier une foule paisible? Ici même à Berlin nous avons vu, il y a quelques jours à peine, une réunion d'une « association sociale chrétienne, » où même les socialistes accen-

tués ont été admis. L'orateur principal était un prédicateur de la Cour dont la conduite mérite notre admiration. Il a fait preuve de courage et montré comment on doit combattre les démocrates socialistes. Quand il eut achevé son discours, le démocrate socialiste Most s'écria: (Cris : Parlez de Marpingen!)

« La démocratie sociale ne renoncera pas à ses visées même « si tout le papisme venait à obscurcir le soleil et s'abattre sur « nous comme une nuée de sauterelles. La démocratie socialiste « sait que les jours du christianisme sont comptés, et que l'heure « n'est pas loin où nous crierons aux papistes: Réglez vos « comptes avec le ciel ! »

Après ce discours, l'assemblée se dispersa au chant de la *Marseillaise.*

A Marpingen, au contraire, on se trouvait en présence d'une foule qui priait et qui chantait des cantiques pieux. Celle-ci devait être dispersée comme dangereuse pour l'État et on l'a fait attaquer et charger à la baïonnette !

Quant à l'autre réunion, celle des socialistes, on n'a rien fait pour s'y opposer et vos journaux libéraux ont même constaté avec plaisir que ceux qui avaient compté organiser une réunion chrétienne avaient totalement échoué. O hommes myopes, à courte vue, ne voyez vous pas que les socialistes atteindront leur but, si vous renversez l'idée chrétienne.

On a crié, il y a un instant, que je devais me borner à parler de Marpingen. J'établissais un parallèle, et je demande s'il est juste dans « *l'empire de la crainte de Dieu et des bonnes mœurs* » de faire charger à la baïonnette de paisibles pèlerins et de ne pas s'émouvoir du langage menaçant du socialisme à Berlin. (Très-bien !)

Messieurs, je suis loin de vouloir provoquer la charge à la baïonnette contre la démocratie socialiste, aussi longtemps qu'elle se tient dans des limites pacifiques et légales. Ce ne sont pas ces armes-là qu'il faut employer contre elle. Nous ne pourrons vaincre la démocratie socialiste qu'en ayant le courage de combattre ses idées néfastes et ses doctrines subversives.

Mais, je vous le déclare : un État qui disperse à coup de baïonnettes les foules qui prient et qui permet des réunions comme celle de Berlin, cet État doit périr. (Grande agitation à gauche. Très-bien ! au centre.)

Je nie donc qu'il fût nécessaire d'agir comme on l'a fait. Il faut que vous rendiez à la commune de Marpingen ce que

vous lui avez injustement extorqué. Le ministre dit qu'il a agi dans un intérêt général, c'est-à-dire dans l'intérêt de l'État. Mais s'il en est ainsi, c'est à l'État, non à la commune à supporter les frais. La commune n'étant pour rien dans les difficultés, ne doit être pour rien dans les dépenses. (Très-bien! au centre.)

J'ajouterai que M. le président du district de Trèves a inventé un nouveau moyen, fort généreux sans doute mais, dont je ne comprends pas l'efficacité — pour découvrir les prétendues fraudes; il écrit: « Le curé Neureuter est un homme qui me « déplaît; seize hommes seront, pour ce motif, logés chez lui. » Il ajoute : « J'ai envoyé une compagnie à Marpingen, j'en enver- « rai une seconde. Donc, quoique vous n'ayez pu découvrir « aucune trace de fraude, la commune doit de par vous constater « une supercherie qui ne peut être constatée, puisqu'elle « n'existe pas. »

Après tout, êtes-vous des Spartiates? Les catholiques, sont-ils des Ilotes? Ne sommes-nous pas aussi bien des citoyens que vous?

Je passe au second point. (Oh ! à gauche.) Messieurs, si mes paroles vous déplaisent, je vous conseille de vous en aller, mais je parlerai, dussé-je n'avoir que deux auditeurs, ou même pas un.

Ce second point de notre proposition tend à faire retirer l'arrêté de police dont je viens de parler.

M. le ministre a prétendu que cet arrêté avait une portée toute patriarcale. Elle doit, selon lui, empêcher que dans ce bois, qui appartient à la commune et non pas à l'État, une seule feuille soit arrachée, une seule plante détériorée.

Et ce serait dans ce but que la commune a eu à payer quatre mille marks (cinq mille francs) et paie encore journellement des sommes considérables, Le ministre lui-même n'en croit rien. Non, messieurs, ce n'est là qu'un futile prétexte (Très-bien, au centre.) M. le ministre ne dit pas tout ce qu'il pense, car toutes ses mesures de conservation de la forêt ne visent en réalité qu'à empêcher aux pèlerins l'accès du bois et de la source; ayez donc le vulgaire courage de dire la vérité, et de ne pas vous retrancher derrière des prétextes manifestement faux. (Très-bien au centre! cris à gauche.)

Je me réjouis de voir que vous m'écoutez maintenant; j'arrive au point que le ministre, par son silence, a reconnu injustifiable. Le voici :

Pourquoi défendre aux habitants de Marpingen d'entrer dans

leur forêt sans autorisation spéciale? Messieurs, vous parlez tous les jours d'autonomie communale de tel gouvernement, et c'est vous précisément qui défendez aux habitants de Marpingen d'entrer dans leur forêt, sans le consentement de la police? Et ce consentement où faut-il le chercher? A Marpingen? Non, à plusieurs lieues de distance, à Saint-Wendel; et, quand on y arrive, on a encore toute chance d'être jeté à la porte par le bourgmestre (hilarité); cela est arrivé.

De plus, l'autorisation ne s'accorde que pour trois jours, et ces trois jours se comptent de six heures du matin à six heures du soir, alors qu'un ouvrier travaille en été longtemps avant six heures. Voilà avec quelle tyranie vous attaquez l'autonomie communale; vous foulez aux pieds le droit le plus élémentaire de propriété individuelle; et tout cela serait conforme à la loi!

Vous, libéraux, vous n'avez pas même une idée de la liberté, vous ne vous entendez qu'à exciter les esprits, à provoquer les mécontentements, à semer l'insubordination, afin de trouver une occasion d'agir militairement. Vous écrasez le droit privé, vous effacez la justice. Il faudra bien que tout cela prenne fin bientôt.

Quant au troisième point de notre proposition, la discussion a porté jusqu'ici sur le bourgmestre Woytt. Je reviendrai à cet individu. Mais ni le ministre, ni aucun des orateurs libéraux n'ont osé dire un mot du président du district (le préfet).

Et cependant en vertu de quelle loi, de quel droit, ce personnage écrit-il à un capitaine: « Vous logerez vos hommes chez les habitants; je vous défends d'avoir pour eux les égards prescrits par les règlements militaires. »

En vertu de quel droit, en vertu de quelle loi cet homme peut-il dire: Tel homme ne me plait pas; vous installerez chez lui seize gendarmes? (Cris à gauche.) Il en a donc le droit? Je le répète, par quelle loi? Citez-la, si vous pouvez. Cependant ce personnage n'a pas été blâmé, ni réprimandé, ni désavoué. De plus avait-il le droit de dire: Je ferai venir de nouvelles troupes, si cela me plait.

Je somme toute la Chambre, je somme le ministre, si vous avez encore quelque notion de justice, d'exiger de ce personnage des explications; quant au landrath, M. Bachem s'en est suffisamment occupé.

Je viens à M. Woytt. M. Sello a plaidé sa non culpabilité. M. le ministre lui-même a infligé à M. Sello le démenti le plus

formel en avouant que Woytt a agi contre son devoir, et qu'il a été justement puni.

Oui, il a été puni. Je n'examinerai pas s'il l'a été suffisamment; mais je trouve étrange qu'aussitôt puni, le ministre qui le trouvait justement condamné l'ait nommé bourgmestre définitif, alors qu'il n'avait occupé jusque là ces fonctions que provisoirement.

C'est ainsi qu'en Prusse on récompense les gens qui agissent comme le bourgmestre Woytt !

Je termine. Quand M Schorlemer a présenté sa proposition de nommer une commission, j'ai entendu dire, à voix basse : Ils battent en retraite. Non, messieurs, nous ne battons pas en retraite, mais nous organisons la défense; nous avons cité des faits. Il y a d'autres faits, que nous sommes en mesure de prouver par témoins. Voilà pourquoi nous demandons la nomination d'une commission.

Si vous rejetez notre proposition, nous aurons à en conclure que la police peut faire ce qu'elle veut, pourvu qu'elle agisse dans un but qui vous plaise.

Encore un mot de l'agent de la police secrète. Vous faites des éloges pompeux de ce personnage. Le ministre a dit des choses criantes, qui révoltent ma conscience et le sentiment de l'honneur. L'agent en question s'est fait passer pour catholique et M. Kaufmann vous a parlé de sa conduite méprisable. Ce qui me révolte, c'est que l'Oberprocurator de Berlin lui ait délivré les pièces nécessaires. Le ministre prétends que ces pièces ne disent pas que son nom était Marlow, mais seulement qu'il s'appelait Marlow.

Vous parlez souvent ici de jésuites; mais si ce n'est là une distinction jésuitique, je n'y entend rien ! Tout homme qui n'est pas au courant de ces finesses libérales et policières en conviendra. L'agent s'est fait passer pour James Marlow et l'autorité de Berlin a signé comme authentique les documents nécessaires pour ce rôle infâme. C'est là un scandale intolérable. C'est une honte qui n'a pas de nom.

Un mot pour finir : Lipke a odieusement attaqué mon collègue, le prince Radziwill, qu'il a qualifié de romain et polonais, plutôt que patriote. Qui vous a donc donné le droit d'attaquer aussi odieusement un de mes plus chers collègues du Reichstag, un cousin de l'empereur ? (Tumulte à gauche.)

Je proteste contre cette iniquité de toutes les forces de mon âme. (Bravos au centre !)

La majorité de la Chambre, désireuse d'étouffer les scandales de Marpingen, scandales patronés, encouragés par le gouvernement prussien, rejette la motion du centre.

UNIVERSITÉS CAHOLIQUES.

Université de Lille.

La première année scolaire écoulée depuis l'époque où l'Uuniversité catholique de Lille a recu sa complète organisation par l'ouverture des cours de Théologie, est sur le point de prendre fin.

Les catholiques du Nord de la France sont parvenus à organiser une Université complète qui comprend l'enseignement de la Théologie, du Droit, des Lettres, des Sciences et de la Médecine. Les bibliothèques, les collections d'instruments servant au travail, les laboratoires pour les sciences expérimentales, ont été établis avec un soin qui place l'Université catholique de Lille au niveau des établissements le plus largement installés. Un splendide hôpital et des dispensaires ont été ouverts. Plus de cinquante professeurs y donnent l'enseignement.

De tous les points de la France et même de l'étranger sont arrivés les étudiants ; plus de 250 élèves ont suivi les cours durant l'année scolaire 1877-1878. C'est, on le voit, un magnifique début. L'esprit qui a animé ces étudiants et leur goût pour le travail ont déjà produit d'importants résultats : les examens de fin d'année, permettront de l'établir par des chiffres.

Nous ferons connaître plus complètement encore l'Université catholique de Lille en parlant de chacune des cinq Facultés dont elle est formée.

Le *Collège Théologique* a débuté avec un véritable succès. S'inspirant des traditions reçues dans les plus célèbres écoles de Rome et de l'Allemagne où ils se sont formés, les professeurs de ce collège ont enseigné avec une science, une élévation d'idées et un caractére pratique qui ont été appréciés de tous. On a compris la nécessité du haut enseignement théologique.

De nouveaux prêtres et de nouveaux clercs viendront des provinces du Nord et de diocèses étrangers, se former à la science ecclésiastique en suivant les cours de ce savant collège.

Aucun de ceux qui ont suivi l'histoire de l'Université catholique de Lille ne s'étonnera de nous entendre dire que l'année 1877-1878 a été plus brillante encore pour la *Faculté de Droit* que les années précédentes. Ses nombreux élèves répondent aux soins éclairés de leurs maîtres. Devançant ce qui se fait dans les écoles de l'État, cette Faculté sera en mesure d'ouvrir pour le mois de novembre prochain une section des *sciences administratives et sociales,* innovation dont il est facile de comprendre l'importance.

La *Faculté des Lettres* s'est montrée digne d'elle-même et de son doyen, M. de Margerie. Les auditeurs libres comme les étudiants ont suivi les cours avec autant d'empressement et de plaisir que de profit.

Nous en dirons autant de la *Faculté des Sciences*, dirigée par M. Chautard. L'enseignement est fait en vue des aspirants aux divers ordres de licence ès-sciences, des étudiants en pharmacie et des élèves en médecine de première année.

Les auditeurs libres et les jeunes gens qui, en vue de carrières industrielles, désirent acquérir des notions pratiques de chimie, sont admis à travailler aux laboratoires de la Faculté.

C'est tout spécialement sur la *Faculté de Médecine* que nous voulons appeler l'attention de nos lecteurs. L'ouverture de cette Faculté, qui s'est faite en juin 1877, a été un fait important au point de vue religieux, social et scientique. Tout ceux qui connaissent son éminent doyen M. Béchamp et les savants et zélés professeurs qui l'entourent, ont bien inauguré de cette création, dès la première heure. L'événement a répondu à cette attente. Dès novembre 1877, près de cent étudiants s'étaient fait inscrire pour suivre les cours.

Ce nombre s'est encore accru durant le reste de l'année scolaire. L'excellente installation des laboratoires et des salles d'anatomie et de dissection, l'ouverture de l'hôpital Sainte-Eugénie et de dispensaires spéciaux, sont venues en aide à ce mouvement.

Les résultats obtenus durant l'année scolaire 1877-1878, au point de vue des études et au point de vue de la formation des jeunes gens, ont de l'importance.

Ils contribueront à détruire les appréhensions de certains parents qui hésitent à confier leurs enfants à l'Université catholique, dans la crainte qu'ils n'arrivent pas aussi facilement à obtenir le diplôme de licencié et de docteur.

Ils contribueront, en outre, à faire comprendre aux familles catholiques les avantages qu'offre l'Université de Lille.

Des maisons de famille, dans lesquelles on trouve le calme nécessaire à une vie d'étude, sont ouvertes pour les jeunes gens. Le prix de pension est pour l'année académique de 900 francs en l'une de ces maisons, et de 1,000, 1,200 et 1,500 dans les trois autres. Des associations sont établies pour habituer les étudiants aux œuvres de charité et aux travaux littéraires et scientifiques.

L'Université catholique de Lille offre, tant au point de vue de l'enseignement que de la direction morale, un ensemble d'institutions présentant les garanties les plus sûres et les plus larges. Le clergé et les familles catholiques le comprendront : ils voudront lui recruter, lui confier les jeunes gens qui doivent suivre les cours de l'enseignement supérieur.

Université de Paris

Les évêques fondateurs de l'Université catholique de Paris ont tenu, dans les premiers jours d'août, la seconde de leurs sessions annuelles.

Il y a été question de la fondation de la faculté de théologie, dont les statuts ont été soumis à l'approbation du Saint-Siège par Son Em. le cardinal Guibert, lors de son dernier voyage à Rome.

Université de Toulouse

Le lendemain de la translation des reliques de saint Thomas d'Aquin, à Toulouse, dont nous avons parlé dans notre numéro du 10 août, les archevêques et évêques de la région Sud-Ouest, ou leurs délégués, se sont réunis en conférence à l'archevêché pour s'entretenir de l'Université catholique. On a décidé la création d'une faculté des lettres pour la rentrée prochaine et la préparation du choix de nouveaux agrégés à la faculté libre de droit.

LIVRES A L'INDEX.

La Sacrée-Congrégation de l'Index, par décret en date du 1er juillet, a condamné les livres suivants :

Manuel d'enseignement pour les écoles et collèges, par Emmanuel Martig. Genève, 1876. — Le même ouvrage, sous le titre : *Manuel d'histoire religieuse à l'usage des écoles et des collèges.* Genève, 1877. — *Opus prædamnatum ex II Reg. Ind. Trid.*

Jésus et les Évangiles, par Jules Soury. Paris, 1878.

La question religieuse et la solution protestante, par Eugène Réveillaud, avocat, rédacteur en chef de l' *Avenir républicain* de Troyes. Paris, 1878.

La crise de l'Église. Bruxelles. Imprimerie Van der Ghem, rue Léopold, 27.

De' nuovi studî della Filosofia, discorsi a un giovane studente (Des nouvelles études de la Philosophie, discours à un jeune étudiant), par Raphaël Caverni. Florence, 1877. *Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.*

The physical Cause of the Death of Christ (La cause physique de la mort du Christ), par William Straud. London, 1871. — *Latine* : Causa physica mortis Christi. *Opus prædamnatum in Regulis Ind. Trid. Dec. S. Off. fer IV,* 15 *Maii* 1878.

Nos lecteurs connaissent le livre de M. Soury, *Jésus et les Évangiles,* qui n'est qu'un long blasphème où l'auteur, jaloux du succès de M. Renan, prétend expliquer la vie du Sauveur par une maladie nerveuse et par la folie. Le succès du livre n'a d'ailleurs pas répondu à l'espérance impie de l'auteur.

M. Eugène Réveillaud, dans son livre sur la *Question religieuse et la solution protestante,* essaye de montrer que la seule chance de salut qui reste aux nations latines est d'abandonner le catholicisme pour se réfugier dans le protestantisme : c'est une thèse que ne cesse de soutenir l'*Église libre,* journal protestant, et qu'a soutenu longtemps un publiciste belge, qui est, pour lui-même, un libre-penseur.

La *Crise de l'Église* est un écrit imprimé avec un grand

mystère en Belgique (1), et qui avait été distribué à tous les cardinaux, lors du dernier conclave, sans recevoir d'autre publicité. L'auteur de cet écrit essayait de prouver que tous les maux dont souffre l'Église depuis plusieurs années sont la conséquence des doctrines ultramontaines. Il faisait en même temps appel au nouveau Pape qui serait élu, pour l'engager à rétablir les choses en un meilleur état en appliquant, d'une façon plus ou moins déguisée, les doctrines catholico-libérales. La condamnation qui vient d'atteindre son livre lui montrera le cas qu'en fait S. S. Léon XIII.

—

Par nouveau décret en date du 31 juillet, la Congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

Jesualdus (P.) a Bronte Ord. Cappucinorum. *Consecrator christiani matrimonii in verum et proprium Sacramentum Novæ Legis.* Secunda editio. Catanæ 1876. *Decr. S. Off. Fer. IV die* 17 *julii* 1878. *Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.*

Lazzaretti David. Opuscula omnia quocumque idiomate edita, *idest :*

Rescritti profectici, o il Risveglio dei popoli, preghiere, profezie, sentenze e discorsi morali e famigliari dedicati ai miei fratelli italiani (Écrits prophétiques, ou le Réveil des peuples, prières, prophéties, sentences et discours moraux et familiers, dédiés à mes frères italiens.) Arcidosso, 1870. *Decr. S. Off. Feria IV die* 24 *julii* 1878.

Regole del Pio Instituto degli eremiti penitenzieri e penitenti (Règles du pieux Institut des ermites pénitenciers et pénitents). Montefiascone, tip. del Seminario, 1871. *Eod. Decr.*

Avvisi e predizioni di un incognito profeta (Avis et prédictions d'un prophète inconnu). Prato, 1871. *Eod. Decr.*

Lettera diretta ai parrochi (Lettre adressée aux curés). Arcidosso. tip. Gorgoni, 1873. *Eod. Decr.*

Lettera anonima di profetici avvenimenti diretta a tutti i miei fratelli in Christo (Lettre anonyme des événements pro-

(1) L'*Univers* croit savoir que ce libelle, quoique portant le nom d'un éditeur de Bruxelles, a été imprimé dans une ville du centre de la France.

phétiques adressée à tous nos frères en Christ). Arcidosso, 1873. *Eod. Decr.*

Lettere profetiche di San Francesco di Paola, relative al gran Monarca ed all'Ordine dei Santi Crociferi di Gesù Cristo, lettere ai romani e popoli d'Italia, avvisi alle Nazioni e Monarchi di Europa (Lettres prophétiques de saint François de Paule, relative au grand Monarque et à l'ordre des saints crucigères de Jésus-Christ, lettres aux Romains et aux peuples d'Italie). Napoli, 1873. *Eod. Decr.*

Sogni e visioni (Songes et visions). Prato. *Eod. Decr.*

Cristo duce e giudice. Completa redenzione degli uomini. La mia lotta con Dio, ossia libro de' sette sigilli, descrizione e natura delle sette città eternali (Le Christ guide et juge. Complète rédemption des hommes. Ma lutte avec Dieu, ou des Sept sceaux, description et nature des sept villes éternelles). Bourg, tip. Villefranche. *Eod. Decr.*

Le livre des fleurs célestes. Lyon; Pitrat. *Eod. Decr.*

Manifeste aux peuples et aux princes chrétiens, suivis d'opuscules inédits du même auteur, et de quelques documents justificatifs relatifs à son procès. Lyon; Pitrat. *Eod. Decr.*

Une correspondance de l'*Univers* donne des détails intéressants sur ce Lazzarretti dont toutes les publications sont ainsi défendues, sans aucune exception et dans quelque langue qu'elles soient faites. Cette interdiction, qui a pu paraître longtemps superflue, puisqu'il s'agit d'ouvrages condamnés par le simple bon sens, est devenue opportune pour mettre un terme à la propagande du malheureux Lazzarretti, et condamner explicitement ses derniers agissements.

Ce prétendu prophète — ou plutôt ce *medium,* qui nous débite les avis du diable et veut nous les faire accepter comme des avertissements de Dieu — a été quelque temps en France, aux environs de Lyon, je crois, d'où ils nous est revenu abondamment fourni d'argent, signe certain qu'il a dû trouver à exploiter la crédulité publique.

Lazzarretti nous revint donc de France quelques jours avant Pâques, et alla au mont Ammiata, dans les Maremmes, province de Grosseto, où il a fondé un ordre érémitique et bâti une chapelle et une tour. Là, il prêcha et se présenta comme le fondateur d'une

religion nouvelle, dont je m'abstiens d'énumérer les dogmes étranges qui se trouvent disséminés dans la longue série de publications que l'Église vient d'interdire. Le nouveau culte, outre les dogmes et l'esprit prophétique, a aussi sa partie pratique. La prédication de Lazzarretti s'est terminée cette année par une chaude exhortation à se rendre à la chapelle de Montammiata pour y faire ses Pâques et obtenir un pardon très-facile de tous les péchés. La confession, selon Lazzarretti, est sommaire: Avez-vous péché contre Dieu ? — Oui, non. — Contre le prochain ? — Oui, non. — Contre vous-même ? — Oui, non.

Cette absolution au rabais a tenté beaucoup de monde dans une province où les gens qui ne faisaient plus leurs Pâques ne manquaient pas, hélas ! Une foule énorme se rendit à la chapelle de Lazzarretti. Celui-ci, pour répondre probablement par une gracieuseté à cet empressement, dégagea tous ces étranges néophytes de l'obligation du jeûne eucharistique, les pénitents visitaient la gargotte avant d'approcher de la sainte table.

L'autorité ecclésiastique, comme on le pense bien, ne pouvait demeurer inerte devant toutes ces énormités. Elle frappa d'interdit la chapelle, suspendit les deux prêtres qui la desservaient et excommunia le prophète. Les fidèles du voisinage parlèrent d'aller détruire le sanctuaire de ces abominations, et déjà il se produisait un certain mouvement dans ce sens ; mais les partisans aveuglés de Lazzarretti sont nombreux sur le mont Ammiata et dans les environs, et apprenant qu'ils s'étaient armés, des personnes influentes arrêtèrent le mouvement pour épargner les horreurs d'une lutte fratricide.

La tour et la chapelle sont donc encore debout; mais le prophète n'est plus là: il est parti en disant qu'il se rendait à Rome pour signifier les ordres de Dieu au Pape; mais je ne crois pas qu'il soit venu ici : du moins, s'il y est venu, il ne s'est pas présenté au Vatican. En ce moment il doit être de nouveau en France. Il n'y fera pas de dupes, espérons-le, grâce au décret de la congrégation de l'Index et aux détails qui font connaître ses agissements.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

21 août 1878.

Notre marché financier vient d'éprouver une petite révolution : le 5 0/0, qui était tombé en si grande défaveur, parce qu'on s'était mis à craindre une conversion radicale, qui l'aurait transformé au 3 0/0 amortissable, s'est tout à coup relevé et a retrouvé le cours de 112, qu'on ne croyait pas revoir si tôt. Les malheurs de l'amortissable ont fait sa fortune. Ce pauvre amortissable, qui avait du premier coup, à sa première émission, atteint 87, tandis qu'il ne valait réellement que de 80 à 82, et qui avait fait gagner au gouvernement, c'est-à-dire perdre aux preneurs, plus de *trois millions*, se trouve maintenant dédaigné de tout le monde. On n'en veut plus, et cet échec rend impossible la concession du 5 que l'on redoutait : de là la faveur qui revient à ce 5 qui s'était mis à dégringoler si vite.

—

La question des récoltes est maintenant à peu près résolue, et la solution, dirons-nous avec le rédacteur agricole du *Monde*, est malheureusement peu satisfaisante. Partout la verse, la rouille et le printemps pluvieux ont considérablement réduit le produit en grains, et les premiers dépiquages opérés dans le Midi ont produit d'amères déceptions. Dès aujourd'hui, on peut affirmer que la récolte des blés de 1878 sera inférieure à celle de 1877, comme quantité et poids; il y aura un peu plus de qualité dans les blés qui ont échappé à la verse. Du reste, les blés intacts portaient généralement des épis très-courts sur des tiges hautes. La vue de ces blés faisait illusion au public; mais les connaisseurs tenaient grand compte de ce fait, et leurs pronostics d'un faible rendement se réalisent aujourd'hui avec une triste évidence.

La récolte qui paraît devoir donner plus de satisfaction est celle des avoines, dont on dit le plus grand bien. On n'est pas content des orges. Les maïs et les sarrazins sont en bonne voie. Les pommes de terre font croire aussi à un large rendement dans les départements où leur culture est la plus étendue. Enfin, les betteraves seront, sinon abondantes, au moins riches en sucre.

—

Les regards vont désormais se tourner vers la vigne. Le *Moniteur viticole* trace de la manière suivante la situation présente des principales régions viticoles :

Les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest, qui avaient, au moment de la floraison, l'espoir d'une vendange abondante, n'attendent plus qu'une demi-récolte et feraient moins de vin que l'an dernier. La coulure d'une part, l'oïdium de l'autre, plus encore que le phylloxera, auraient fait cette forte brèche aux rendements. Espérons, cependant, que ces appréciations ne sont pas définitives. La vigne est à sa période ingrate, en ce moment, comme disent les vignerons ;

elle est en outre très-touffue cette année, et plus d'un raisin vert peut être perdu parmi les feuilles et les rameaux, qui se fera voir quand il prendra les teintes de la maturation.

Les régions du Sud-Ouest, du Centre-Sud et du Sud-Est ont sérieusement souffert, il n'est que trop vrai, soit d'une répercussion de sève, à la sortie des bourgeons, soit d'une sécheresse persistante qui dure encore, soit de la pyrale, dont les ravages, cette année, ont causé bien des pertes regrettables dans les vignobles où l'échaudage n'est point encore pratiqué.

Ces trois régions viticoles paraissent aussi menacées d'une réduction plus ou moins forte sur les rendements de 1877. Cela fait cinq régions viticoles sur huit qui donneraient un déficit sur l'ensemble de leurs récoltes de l'an dernier.

Restent trois régions : l'Est, le Centre-Nord et le Nord-Est, où la vigne est en bon état, surtout depuis le beau temps, et promet une abondante vinée. Cette abondance compensera-t-elle les pertes des autres régions ?

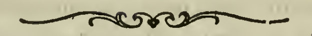
Il nous est impossible de le dire dans ce moment avec sûreté ; nous le ferons quand le moment sera venu. Nous remarquerons seulement que l'impression dominante paraît être défavorable ; la majorité des viticulteurs croit à une quantité moindre qu'en 1877. De là assurément la fermeté des cours en général, et, dans certains vignobles même les prétentions croissantes des popriétaires.

A. F.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris — Imp. de l'œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le prochain avenir en France; avènement du Kulturkampf; l'armée, le clergé, les congrégations religieuses, la magistrature. — Une adresse au comte de Chambord. — Appréciation du Congrès de Berlin par M. Waddington. — Résultat définitif des élections allemandes. — Les conférences de Kissingen. — Le projet de loi contre le socialisme. — Un nouvel attentat en Russie. — Mort de la reine Christine d'Espagne.

29 août 1878.

A mesure que le temps s'écoule et qu'on se rapproche de la date de la réouverture des Chambres et du renouvellement du Sénat, les symptômes de la désorganisation sociale se multiplient et deviennent plus évidents. Les hommes du gouvernement gardent encore une certaine retenue dans leur langage; peut-être même plusieurs s'effrayent-ils de la rapidité avec laquelle ils sont eux-mêmes entraînés vers les conséquences extrêmes de la Révolution; mais, s'ils vont jusqu'à voir le péril, ils ont encore trop d'ambition pour reconnaître qu'ils seront incapables de le conjurer, ou trop de lâcheté pour n'écouter plus que la voix du patriotisme et du devoir et se mettre résolûment, dussent-ils succomber à la tâche, en travers du torrent révolutionnaire qui menace de tout renverser et de tout détruire. Les hommes qui ne sont pas au gouvernement et qui sont impatients d'y arriver ne dissimulent plus leurs désirs et leurs espérances : ils marchent à la démolition sociale, sans s'inquiéter de la France qui demande grâce, sans s'inquiéter même de savoir, — aveuglement habituel des révolutionnaires, — s'ils ne seront pas les premières victimes des catastrophes qu'ils préparent.

On se demande actuellement quelles seront les premières institutions sacrifiées et données en pâture au radicalisme par les opportunistes aux abois. Il y a la magistrature, l'armée, le clergé, les congrégations religieuses, la liberté d'enseignement :

tout est menacé à la fois, mais les démolisseurs, qui veulent aller *lentement* afin d'aller *sûrement*, procèderont par ordre et ne démoliront l'édifice social que par parties. Nous ne sommes pas dans le secret de leurs desseins, mais, à certaines indiscrétions, à la lecture de leurs journaux, on peut pressentir leur plan de bataille. Voici comment nous le comprenons.

L'armée sera encore ménagée : on se bornera à retirer, les uns après les autres, les grands commandements militaires aux généraux qui ne donnent pas de gages à la République; l'idéal des bons officiers est le commandant Labordère, qui refuse d'obéir aux ordres qui lui viennent de ses chefs; le modèle des bons généraux est M. de Galliffet, qui passe résolument à la République de gauche; le général Chanzy, malgré ses sentiments républicains éprouvés, ses talents et son patriotisme, est suspect parce qu'il s'oppose en Algérie aux entreprises des radicaux.

Le clergé séculier sera aussi respecté, — pour cette année. Les opportunistes et autres sentent que ce serait une grosse affaire que de toucher aux évêques et aux curés et de supprimer tout à coup le budget des cultes, solennellement garanti par le Concordat. On laissera donc encore le clergé à peu près tranquille, en se contentant de retirer quelques subventions aux œuvres qu'il dirige, de supprimer quelques bourses de séminaires et d'entraver autant que possible le recrutement du sacerdoce. Mais on se gênera moins pour frapper les congrégations religieuses, et tout d'abord les congrégations « non autorisées, » qu'on a soin de présenter dès maintenant comme des congrégations « prohibées, » ce qui est absolument inexact et en contradiction formelle avec la liberté des cultes, la liberté de conscience et la liberté d'association.

Nous devons nous attendre aussi à voir l'enseignement religieux attaqué à tous les degrés, dans l'école primaire, dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Les conseils municipaux se chargent déjà d'éliminer les instituteurs congréganistes; en frappant les congrégations religieuses, on atteindra l'enseignement secondaire, et sans doute nous verrons paraître quelque projet de loi destiné à restreindre et à annuler autant que possible la liberté de l'enseignement supérieur, qui est pourtant soumise à bien des entraves. Le Sénat a repoussé une fois le projet qui supprimait les jurys mixtes; le Sénat renouvelé, si la majorité passe à gauche, adoptera ce que

Chambre des députés aura voté, et nous verrons ainsi succomber l'une des plus précieuses conquêtes de ces dernières années.

Nous arrivons rapidement au *Kulturkampf* imité de l'Allemagne, et à ces *lois de mai* qui causent en ce moment tant d'ennui au prince de Bismark. Puissent, au moins, les catholiques de France montrer la même énergie, le même courage et la même constance que les catholiques d'Allemagne !

Enfin, il est une institution que la Révolution se prépare à attaquer sans retard : c'est la magistrature, dont *l'épuration* se fait trop lentement à son gré, et qui s'obstine à rendre la justice, au lieu de satisfaire les haines et les rancunes républicaines. Pour l'épurer rapidement, on supprimera, si l'on trouve un Sénat complaisant, l'inamovibilité, qui est la garantie de son indépendance et de son impartialité; quand elle sera devenue républicaine à la façon radicale, l'on n'aura plus besoin de se gêner avec les lois; il n'y aura plus de lois que pour les républicains, les autres seront des suspects et des *outlaws* indignes de la protection légale.

Voilà, si nous ne nous trompons, l'avenir prochain qui se prépare pour la France; il nous semble qu'il est assez menaçant pour que tous les bons citoyens, tous les honnêtes gens sentent la nécessité de s'unir et d'agir vigoureusement. L'*union*, l'*action*, ce sont là les deux mots d'ordre de tous ceux qui veulent sauver la patrie et la société.

—

L'union et l'action ne sont, du reste, possible et surtout efficaces, que si l'accord se fait sur les principes : les principes religieux, qui sont les premiers et les plus puissants de tous, et les principes politiques. La France est un pays essentiellement catholique : combattre le catholicisme, c'est préparer la ruine du pays. Les traditions politiques de la France sont monarchiques, comme ses traditions religieuses sont catholiques. La Révolution le reconnaît, puisqu'elle repousse à la fois la religion et la royauté ; mais, en agissant ainsi, elle se met en lutte avec le tempéramment national, et nous avons l'intime espérance que si, par cette lutte insensée, elle peut faire un mal immense à la patrie, elle prépare aussi, sans le vouloir, la solution salutaire qu'adopteront enfin les esprits éclairés par les excès révolutionnaires et par les malheurs qu'ils amènent. Cette solution est peut-être plus prochaine qu'on ne pense ; mais, sans vouloir ophétiser, nous pouvons dire qu'elle ne tarderait guère, si les

pr

masses populaires partageaient les sentiments de ces nombreux habitants des départements de l'Ouest qui viennent d'adresser au comte de Chambord la lettre suivante, publiée d'abord par l'*Étoile* d'*Angers* :

Sire,

Au moment où la France subit en face de l'Europe et du monde une humiliation que chacun de ses fils ressent au plus profond de lui-même, nous éprouvons le besoin de nous tourner vers vous et de verser dans votre cœur nos douleurs patriotiques.

Vos ancêtres avaient fait la France grande et forte. Tant qu'ils ont régné sur elle, sa voix se faisait entendre dans le concert européen, haute et respectée de tous. Devant cet ascendant de la Maison de Bourbon, dépositaire de la fortune et des grandeurs nationales, un roi de Prusse pouvait dire autrefois :

— Si j'étais le Roi de France, il ne se tirerait pas un coup de canon en Europe sans ma permission.

Que les temps sont changés ! Mais ni vous ni vos ancêtres n'êtes responsables des humiliations de l'heure présente. Seul, vous n'y avez eu aucune part ; seul, vous auriez l'autorité suffisante pour nous en relever. Cadix, Navarin, Alger, pour ne parler que des faits contemporains, ces trois noms disent assez ce que la France aurait pu devenir et ce qu'elle serait aujourd'hui si la Révolution ne l'avait condamnée à l'abaissement, en la privant des institutions qui, pendant douze siècles, ont fait son unité si grande et si forte.

Dans l'exil comme sur le trône, vous êtes, Sire, le plus haut représentant de l'honneur national. C'est à raison de ce titre que nous venons déposer à vos pieds nos sentiments de tristesse Sous le coup des malheurs qui l'accablent, la France se souvient du passé ; elle espère dans l'avenir. Dieu veuille lui rendre de meilleurs jours !

—

M. Waddington ne partage pas les sentiments de ces électeurs de l'Ouest, car il est convaincu que la France vient de jouer un rôle glorieux à Berlin ; il est vrai que M. Waddington était l'acteur qui représentait la France. Voici ce qu'il a dit, — en provoquant les applaudissements républicains, — à la fin d'un dîner offert, le 20 août, par le préfet de l'Aisne aux membres du conseil général que présidait le ministre des affaires étrangères :

Nous sommes allés au congrès avec le mandat explicite et formel de travailler au rétablissement de la paix, de maintenir la neutralité et la liberté d'action de la France. Ce mandat, nous l'avons accompli ; nous avons rapporté la paix, qui, plus d'une fois, a été compromise par les prétentions des uns ou des autres, et la France est revenue de Berlin aussi libre d'engagements qu'elle y est allée. Mais nous avons

fait plus : dans toutes les questions où nous ne risquions pas de faire sortir la France de sa neutralité, nous avons exercé l'influence qui appartient naturellement à une grande nation, lorsque sa voix est impartiale et désintéressée.

Les Roumains et les Grecs, nos protégés traditionnels dans la Méditerranée, ont obtenu, grâce à notre intervention persistante, de sérieux avantages ; nous avons fait tous nos efforts pour que les Turcs fussent débarrassés le plus tôt possible de l'occupation étrangère.

Quant aux grands principes d'égalité civile et religieuse, si difficiles à implanter en Orient, nous en avons toujours soutenu l'application la plus large et la plus complète, et ce sont les formules proposées par nous qui ont été adoptées par le congrès. La France a en Orient une clientèle qui lui est propre, celle des populations catholiques; celles-là aussi ont vu leurs immunités consacrées, leurs rapports avec leurs chefs hiérarchiques partout garantis.

La France possède à Jérusalem et dans les Lieux-Saints des droits et des privilèges traditionnels ; pour la première fois ils ont été formellement reconnus dans un traité européen.

Voilà, en peu de mots, ce que les plénipotentiaires de la France ont fait à Berlin : ils ont assuré la paix, ils ont constamment soutenu les grands principes sur lesquels repose notre société moderne, ils ont maintenu l'honneur et la dignité de la France, et ils ont emporté pour elle, de Berlin, l'estime et le respect de l'Europe.

L'œuvre du congrès a été et est encore l'objet d'attaques aussi passionnées qu'injustes. Le moment de l'apprécier dans son ensemble n'est pas encore venu, et ne pourra venir que lorsqu'il aura été complètement exécuté. Le traité de Berlin est une œuvre de transaction et d'équilibre, par laquelle les puissances ont voulu, tout en tenant compte des faits accomplis, concilier dans la mesure du possible une foule de prétentions, d'ambitions, de revendications, de résistances rivales et contradictoires.

J'estime que le traité est une solution équitable et relativement durable de la question d'Orient, mais à une condition, c'est qu'il sera complètement et loyalement exécuté dans toutes ses stipulations sans exception, et c'est à assurer ce résultat que le gouvernement français consacrera tous ses efforts.

En terminant et avant de vous proposer la santé du Président de la République, je voudrais rappeler les dernières paroles qu'a prononcées M. le préfet. Il vous a parlé d'apaisement : c'est un mot que j'entends toujours avec plaisir, mais il y en a un que j'aime encore plus, c'est celui de paix. Nous vous avons assuré à Berlin la paix à l'extérieur; puisse-t-elle bientôt être aussi profonde à l'intérieur, et s'enraciner dans le cœur et dans l'esprit de tout Français qui aime son pays !

Je bois à la santé du Président de la République, de la plus haute personnification de la patrie française.

Nous avons dit, il y a huit jours, ce qu'est la paix de Berlin, qui force l'Autriche à conquérir la Bosnie avec une armée de cent cinquante mille hommes, qui laisse la Grèce et la Turquie en conflit, qui fait réclamer à grands cris par l'Italie Trente et Trieste, qui soulève les Lazes autour de Batoum et qui rapproche de plus en plus le terrible conflit entre l'Angleterre et la Russie. Les Grecs n'ont pas encore cette rectification de frontières sur laquelle ils comptent; les Roumains ont perdu la Bessarabie, remplacée par les marais de la Dobroutcha, et la liberté religieuse se traduit pour eux par la liberté accordée aux juifs de les ruiner par l'usure. Nous ne voyons quelque gain sérieux pour la civilisation dans le traité de Berlin, que la liberté garantie, — au moins en parole, — aux cultes chrétiens, et nous n'avons pas hésité à louer les plénipotentiaires français des efforts qu'ils ont fait pour obtenir cet avantage; mais s'il est vrai qu'ils ont obtenu que les « droits et privilèges que la France possède à Jérusalem et dans les Lieux-Saints fussent pour la première fois formellement reconnus dans un traité européen, » il convient aussi de remarquer que le *statu quo* reconnu par le traité de Berlin peut impliquer l'abandon de bien des revendications que la France est en droit d'exercer contre les usurpations des Grecs schismatiques.

A cela près, le contentement de M. Waddington est légitime.

—

On connaît maintenant le résultat définitif des élections allemandes; les chiffres suivants le feront suffisamment connaître :

Centre (catholiques)	101
Nationaux-libéraux	97
Conservateurs	60
Unitaires	50
Démocrates	3
Progressistes	25
Danois	1
Polonais	15
Voltigeurs	12
Socialistes	9
Alsaciens-Lorrains catholiques	11
Alsaciens-Lorrains autonomistes	4
Guelfes (Hanovriens) et catholiques	9
	397

Les catholiques, les Alsaciens catholiques, les conservateurs,

les unitaires, les guelfes et les Polonais ont gagné un grand nombre de sièges sur leurs adversaires libéraux, et l'on voit par le tableau ci-dessus qu'il y aura dans le nouveau Reichstag environ 130 voix catholiques : c'est presque exactement le tiers de la chambre.

En face de ce résultat, l'on se demande avec curiosité où en sont les négociations qui se sont poursuivies à Kissingen entre le grand-chancelier de l'empire et Mgr Masella, nonce apostolique de Bavière. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'au Vatican l'on paraît satisfait des entrevues qui ont eu lieu; mais il n'y a encore rien de résolu. La *Voce della Verità,* qui se publie à Rome, où elle jouit d'une grande autorité parmi les catholiques, a publié à ce propos un article remarquable, auquel on attache une grande importance dans les cercles politiques; nous mettons cet article sous les yeux de nos lecteurs :

Comme chacun le sait, dit la *Voce,* la première démarche conduisant aux négociations de Kissingen, a été faite par Sa Sainteté Léon XIII par la lettre notifiant à l'empereur Guillaume son avènement au trône pontifical. Dans cette lettre il appelait l'attention de l'auguste monarque sur les maux accablant l'Église en Allemagne, et lui exprimait l'ardent désir de voir cesser un si pénible état de choses. Or, qu'y a-t-il à opposer à un tel acte? Ne mérite-t-il pas au contraire l'approbation et les éloges de tous? Ne montre-t-il pas peut-être en Léon XIII le pontife éprouvant une vive sollicitude pour les intérêts catholiques, et qui, les voyant compromis dans l'empire germanique, s'étudie à chercher un secours, un remède?

La démarche faite auprès de l'empereur Guillaume est-elle par hasard chose nouvelle dans l'Église? Qui donc ignore que les plus illustres de ses prédécesseurs, à toutes les époques, ont saisi les occasions de s'adresser aux rois et aux chefs de gouvernements fauteurs de schismes et d'hérésies pour les solliciter d'abandonner les hostilités contre l'Église?

Les censeurs de la politique du Vatican ne tiennent pas compte de toutes ces raisons si irréfutables. Ils prétendent que l'opposition et la résistance auraient rapporté de meilleurs fruits pour la cause catholique d'Allemagne que les négociations de Kissingen. A leur avis, le Saint-Siège a montré trop de magnanimité vis-à-vis du gouvernement de Berlin, si hostile à l'Église; il a usé de trop de déférence en envoyant son nonce apostolique de Munich auprès du prince de Bismarck, alors que la raison exigeait que ce dernier commençât à réparer ses torts en envoyant son mandataire traiter avec le Vatican.

Interprétant volontiers favorablement les intentions des censeurs

du Saint-Siège, nous répondrons que leurs observations dans la balance du bon sens chrétien n'équivalent pas à preuve. Il est facile de dire : mieux valait l'opposition et la résistance que les négociations de Kissingen; mais ensuite à quoi conduirait ce *mieux?* Si l'avenir est toujours incertain, si l'expérience ne nous montre que trop qu'il est préjudiciable de vivre seulement de belles espérances, qui ne comprend qu'il ne pouvait certainement pas être le *mieux* de s'appuyer sur le doute? Et ne résulte-t-il pas de cela que d'employer le moyen des négociations a été un conseil de saine politique?

En outre, il y a encore une autre observation à faire. Même sans vouloir exclure l'hypothèse du mieux, personne n'oserait sans doute affirmer sérieusement que l'opposition et la résistance auraient apporté à bref délai la paix tant désirée.

Dans une telle hypothèse, nous avons encore un autre doute sur la durée des tristes conditions religieuses présentes des catholiques allemands.

Or, en présence de ce doute, de cette incertitude fatale, le Saint-Siège pouvait-il rester observateur inactif ou ne devait-il pas plutôt saisir l'opportunité d'un remède quelconque capable, sinon de fermer, du moins de restreindre la plaie sanglante qui, présentement, désole l'Église de Germanie?

Ces considérations sont tellement sérieuses, qu'elles n'admettent pas de réplique. Il est aisé d'en conclure, comme chacun le comprendra, que l'expédient qui a consisté à traiter pour sauvegarder les intérêts religieux en Allemagne a été, de la part du Saint-Siège, un acte de la politique la plus éclairée.

Enfin, il ne sera pas hors de propos de définir ici la nature et le caractère de la politique du Saint-Siège. Cette politique, le bon sens chrétien l'indique, ne conviendrait pas à la papauté si elle ne s'inspirait des principes de l'Évangile, qui est son code diplomatique par excellence.

Eh bien! nous le demandons, n'est-il pas conforme aux principes de l'Évangile de donner la préférence aux moyens pacifiques et de persuasion, et de ne pas adopter ceux de la résistance et de l'opposition, à moins d'y être contraint par la nécessité? N'est-ce pas une chose très-connue qu'à l'école de l'Évangile, en même temps qu'on prêche la ferme défense de la vérité, on ajoute, pour le triomphe de celle-ci, la charité et non la dureté et la sévérité, selon cette mémorable parole : *Victoria veritatis est caritas*? Après cela, comment ne pas approuver la politique du Saint-Siège, en songeant qu'il s'est inspiré des principes de l'Évangile pour préférer les moyens des négociations?

Nous avons dit que la politique pontificale doit s'attacher aux principes de l'Évangile. Or, une fois que l'empereur d'Allemagne, dans sa réponse au Souverain-Pontife Léon XIII, a fait écho à la

proposition de cesser la malheureuse lutte à laquelle est soumise l'Église d'Allemagne, chacun voit qu'il est facile de déduire des déclarations de l'auguste monarque que, d'après les principes évangéliques, il convenait au Saint-Siège de se montrer généreux et déférent en envoyant le nonce de Munich à Kissingen pour tenter la poursuite du but désiré. Et puis, ignore-t-on qu'être généreux et déférent envers le coupable qui prête l'oreille, c'est un devoir de cette charité qui constitue l'alpha et l'oméga de l'Évangile ? Puisque cela est incontestable, n'avons-nous pas le droit de répéter ici à ceux qui critiquent la politique du Saint-Siège, que l'envoi du nonce de Munich à Kissingen est une résolution tout à fait conforme aux principes de l'Évangile; que leurs observations contre cet envoi n'ont aucun poids, et qu'elles pourraient être comparées à une bulle de savon.

En résumant ces considérations, il nous semble que nos arguments démontrent avec évidence que la politique du Vatican dans les négociations de Kissingen ne peut manquer, sous aucun rapport, d'être louée et approuvée. Quelle que soit l'issue de ces pourparlers, nous concluons que la conduite du Saint-Siège en cette circonstance, pour qui garde encore un reste de bon sens chrétien et ne veut pas exiler la logique, sera toujours considérée comme une preuve éclatante, comme un solennel témoignage de la suprême et paternelle sollicitude du Saint-Père pour tout ce qui touche aux intérêts religieux des catholiques de l'empire d'Allemagne.

Nous ne savons si le prince de Bismark est sérieusement disposé à répondre, comme il le devrait, aux avances du Saint-Siège; mais il nous paraît certain que s'il veut gagner les catholiques afin d'obtenir le vote de son projet de loi contre le socialisme, sauf à retomber ensuite sur eux, ceux-ci ne sont pas d'humeur à se prêter à ce jeu d'une politique plus habile que loyale. Le projet de loi dont il s'agit est déjà bien compromis, même avant d'avoir été présenté au Reichstag. Toute la presse indépendante se prononce contre; le journal catholique de Berlin, la *Germania,* le combat vigoureusement; la commission de justice du conseil fédéral, à l'examen duquel il a été renvoyé, trouve exorbitante la juridiction absolue confiée à l'office impérial des associations et de la presse; il se forme dans toute l'Allemagne une opinion publique qui peut faire craindre à M. de Bismark que son projet ne soit repoussé. Aussi parle-t-on déjà d'une nouvelle dissolution du Parlement; mais c'est là une mesure dangereuse, même pour l'homme de fer qui a cru si longtemps que la force peut remplacer le droit.

—

La Russie n'est pas moins malade que l'Allemagne, malgré

ses victoires sur la Turquie, malgré ou plutôt à cause de l'oppression qu'elle ne cesse de faire peser sur les catholiques. Les nihilistes russes ne sont pas moins à redouter que les socialistes allemands ; ces deux sectes, pour lesquelles Dieu et l'âme ne sont rien, prennent maintenant l'habitude de recourir à l'assassinat pour hâter l'avènement de leur système de gouvernement, ou plutôt d'anarchie. Le jour même, 17 août, où l'on exécutait à Berlin le régicide Hœdel, qui mourait avec le cynisme d'une brute, un nouveau crime, qui rappelait l'attentat commis sur le général Trépoff, effrayait Saint-Pétersbourg. Ce jour-là, deux jeunes gens bien mis attaquèrent, en plein jour, à neuf heures du matin, pendant sa promenade, l'aide-de-camp général Mézentsoff, chef d'une section de la chancellerie particulière de l'empereur ; l'un d'eux lui porta un violent coup de poignard au côté gauche de la poitrine, pendant que l'autre tirait, sans l'atteindre, un coup de revolver sur le colonel Makaroff. qui accompagnait le général et qui se jetait sur l'auteur de l'attentat. Cela fait, les deux jeunes gens montèrent vivement dans un élégant drojki qui les attendaient et disparurent au grand trot d'un excellent cheval. Le général Mézentsoff expira dans la soirée.

Quel a été le mobile du crime ? On l'ignore encore ; mais n'est-il pas évident que ces attentats qui se multiplient prouvent que la société russe est bien malade ?

—

Un personnage politique considérable vient de disparaître. La reine Christine, mère de la reine Isabelle d'Espagne, est morte le 22 août, à Sainte-Adresse, près du Havre, où elle habitait le château de Mondésir. Ce n'est pas le moment de juger avec la sévère impartialité de l'histoire cette princesse qui a été la cause ou l'occasion de tant de troubles en Espagne. La reine Marie-Christine était la seconde fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, qui eut onze enfants ; elle naquit le 23 avril 1806, et épousa le roi d'Espagne Ferdinand VII, en 1829. Ferdinand mourut le 29 septembre 1833, après avoir écarté don Carlos que la loi salique eût appelé au trône. Il laissait la régence du royaume à sa femme, dont il avait eu deux filles : Isabelle, qui prit le titre de reine, et Marie-Louise, qui devait plus tard épouser le duc de Montpensier, père de la reine Mercédès, récemment enlevée par une mort prématurée. La régence de la reine Christine, traversée par une guerre civile et par des

troubles presque continuels, prit fin en 1840. Christine avait épousé en secondes noces don Fernando Munoz, capitaine de sa garde, qu'elle créa duc de Rianzarès. Elle vivait depuis de longues années en France, et avait pu voir la chute du trône de sa fille Isabelle et la mort si prompte de sa petite-fille, la reine Mercédès.

J. Chantrel.

AU VATICAN

La Rome pontificale, l'Italie catholique, l'univers catholique tout entier ont célébré, le 18 août, par la prière et par les manifestations du dévouement et de la fidélité, la fête de saint Joachim, patron onomastique du pape Léon XIII. *Joachim,* remarque un correspondant du *Monde,* signifie : *Préparation du Seigneur,* et l'on voit, en effet, que par ses vertus, par sa longue vie pastorale, le nouveau Joachim qui siège sur la Chaire de saint Pierre, a été préparé tout spécialement à cette dignité suprême, comme le Seigneur sait préparer ceux qu'il destine à réaliser de grands desseins. D'autre part, par la réalisation même de ces desseins, par la céleste lumière qui brille dans tous ses actes, Léon XIII mérite aussi le nom de *Préparation du Seigneur,* car il manifeste d'une manière en quelque sorte visible son aptitude merveilleuse à réaliser la volonté de Dieu, qui est le triomphe de l'Église par la sanctification des fidèles.

Dès le matin du 18 août, d'innombrables télégrammes de félicitations sont arrivés au Vatican de tous les points du monde ; il en est venu surtout de France, d'Allemagne et des principales villes d'Italie. Le prince de Bismark, dit-on, s'est joint à ce concert par une lettre spéciale. Les cardinaux, les membres des différents collèges de la prélature, les officiers de l'armée pontificale, les présidents et secrétaires des Sociétés catholiques, les représentants des plus nobles familles ont rempli les appartements pontificaux, attendant de pouvoir être admis, à tour de rôle, à présenter leurs hommages et leurs souhaits au Chef aimé et vénéré de la sainte Église.

La fête onomastique du Saint-Père a ainsi présenté le même spectacle d'amour et de dévouement que présentait celle de Pie IX. C'est que pour les catholiques, si le Pape meurt, Pierre

est immortel, et que, dans la personne du Vicaire de Jésus-Christ, ils voient Jésus-Christ lui-même, qui nous a laissé, selon la belle parole du P. Faber, sa double présence réelle, l'une sous les espèces sacramentelles, l'autre sous les traits du Pontife qui le représente sur la terre.

Les Romains du Transtévère avaient voulu être les premiers à apporter au Saint-Père le témoignage de leur fidélité et de leur amour. Le 16, dans l'après-midi, ils formaient une nombreuse députation qui lui apportait une mitre, une mozette, une étole, une paire de mules, le tout enrichi de pierres précieuses et d'un magnifique travail. Le chevalier Pierre Gentili, président du Comité catholique du Rione (quartier) Borgo, lut une touchante adresse, à laquelle le Saint-Père répondit (1) :

C'est avec une bien vive satisfaction et une émotion profonde que Nous Nous trouvons pour la première fois, aujourd'hui, au milieu d'une si belle couronne de Romains qui Nous entourent avec empressement, dans le désir de rendre hommage à Notre personne et de confirmer les protestations de dévouement, d'obéissance et de soumission à l'autorité suprême dont Nous sommes revêtu. Les doux et solides liens d'affection qui unissent le peuple de Rome à son Pontife et les rattachent l'un à l'autre comme un fils au plus tendre des péres, et un sujet au plus bienfaisant des princes, ces liens, dis-je, ne se sont pas relâchés, grâce à Dieu ! et ne se relâcheront jamais, si grands que soient les artifices et les séductions qu'on veuille employer dans ce but. Nous en avons une preuve splendide aujourd'hui même, car vous donnez un gage de cette vérité en vous rassemblant en aussi grand nombre devant Nous ; vous le donnez encore par les paroles affectueuses que vous venez de Nous adresser et par les dons très-nobles que vous Nous présentez et qui sont le fruit de vos offrandes communes.

En même temps que Nous accueillons volontiers ces témoignages de révérence et d'amour, et que Nous voulons en exprimer à vous tous, soit présents, soit absents, les sentiments de Notre gratitude, Nous sommes heureux de pouvoir vous assurer, très-chers fils, que si, à cause des cir-

(1) Traduction de l'*Univers*.

constances du temps, Nous ne pouvons pas Nous trouver souvent au milieu du peuple romain, toutefois notre cœur est toujours avec vous et Nous engage à Nous occuper sans cesse de votre véritable bien-être. Pour vous, mes chers enfants, vous ne pourriez Nous donner une preuve plus grande de dévotion et d'affection que de vous montrer constamment dociles aux enseignements de la foi catholique et persévérants à suivre les exemples de piété que vos pères vous ont laissés, et jaloux de garder cette piété dans le sein de vos familles pour la transmettre comme un précieux héritage à vos arrière-neveux. Il Nous a donc été très-agréable de vous entendre protester tout à l'heure que vous êtes bien décidés à mettre tout en œuvre pour que vos enfants reçoivent une instruction religieuse telle que les temps l'exigent, et que vous avez horreur de ces écoles impies où leur foi et leur innocence courraient les risques les plus certains.

Il faut, sans aucun doute, déplorer grandement que, dans cette Rome qui est à Nous, qui est le centre du catholicisme et le siége auguste du Vicaire de Jésus-Christ, il soit inpunément permis aux sectes hétérodoxes d'ériger des temples, d'ouvrir des écoles et de propager dans le peuple des publications corruptrices ; et qu'il ne Nous soit pas donné d'opposer, comme Nous le voudrions, un remède à l'impiété qui Nous envahit. Mais c'est à vous, très-chers fils, qu'il appartient de rendre vains les efforts des impies, en vous faisant une loi inviolable de vous tenir vous-mêmes et vos enfants entièrement éloignés de la contagion des hérésies. Et quoi! voudriez-vous, Romains, fréquenter les temples des novateurs en désertant les églises catholiques, pleines de sainteté, de majesté et de splendeur, ces églises qui vous ont accueillis dès vos premières années? Est-ce qu'elles font défaut à Rome, les écoles catholiques, où vos enfants peuvent recevoir l'instruction, sans craindre nulle offense à leur foi et nulle flétrissure à leurs mœurs? Grâce à la sollicitude paternelle du Pontife, à la généreuse charité des fidèles, au zèle d'ecclésiastiques et de laïques de bonne volonté, il n'y a pas un coin de Rome où ces écoles n'aient été ouvertes, (et d'autres s'ouvriront encore) en nombre suffisant pour pourvoir à tous les besoins.

Nous savons bien que les ennemis de notre foi, profitant de la grande détresse qui afflige maintenant les populations, mettent en œuvre toutes les séductions et répandent même l'or à profusion pour peupler leurs écoles et leurs temples. Mais, non, Nous ne voulons pas faire outrage à votre conscience et à votre religion, en vous supposant capables de la lâcheté insigne qui consisterait à sacrifier votre salut éternel et celui de vos enfants à la considération d'un intérêt matériel. Le pain acheté à ce prix est un poison qui décompose et tue les âmes et appelle sur les familles la malédiction de Dieu. Rappelez-vous avec un saint orgueil ce qu'ont fait vos pères : sommés de trahir leur foi, ils ont préféré renoncer non-seulement aux biens de la terre, mais même à la vie. Suivez les mêmes inspirations et imitez de si nobles exemples.

Que votre constance et vos saintes déterminations soient fortifiées et rendues inébranlables par la bénédiction apostolique que Nous vous donnons du plus profond de notre cœur, en invoquant sur vous et sur vos familles l'abondance des faveurs célestes.

Nous ne saurions mieux faire que d'ajouter ici les réflexions que cet admirable discours a suggérées à M. Poujoulat, qui écrit dans l'*Union :*

Le caractère du nouveau Pape se révèle à chaque discours qu'il prononce. On peut voir sa fermeté dans sa réponse à l'adresse de la députation du Transtévère. C'était la première fois qu'une « si belle couronne de Romains » entourait le successeur de Pie IX. Et le langage de Léon XIII a été celui du vrai Chef avec son peuple. Le Pontife a dit avec mesure et vigueur tout ce qu'il voulait dire, et, sans désigner personne, il a dénoncé et condamné les œuvres. Il ne peut pas, « à cause « des circonstances du temps, se trouver souvent au milieu du « peuple Romain » ; mais « son cœur est toujours avec lui. » Les liens qui unissent le sujet « au plus bienfaisant des princes » ne sont pas relâchés. Le Pape n'a pas craint de dire : « Cette Rome qui est à nous, » et ce beau mot, prononcé avec une tranquille assurance, exprime une vérité qui sera plus forte que toute force révolutionnaire.

Le Chef de l'Église déplore de ne pouvoir s'opposer, comme il le voudrait, à la fondation d'écoles impies et à la propagation d'écrits corrupteurs; il compte sur la foi de ses Romains pour qu'ils s'en éloignent avec horreur. Les ennemis de nos croyances profitent de la grande misère qui règne dans la Ville Éternelle pour acheter des consciences avec de l'or ; ils cherchent ainsi à peupler leurs écoles et leurs temples. Léon XIII demande à son peuple de se tenir en garde contre de tels séducteurs, et de ne pas acheter à ce prix une paix qui tuerait les âmes : ce serait « une insigne lâcheté. » Les Romains ont des ancêtres qui leur ont légué d'autres exemples, et les écoles publiques ne manquent pas à Rome.

Le discours du 16 août porte la triple empreinte du Pontife, du Père et du Souverain. On sent une Royauté gênée dans son pouvoir, mais debout dans la plénitude de ses droits. Elle est entravée, mais elle demeure. Les catholiques de toute la terre disent avec Léon XIII : « Rome est à nous. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Sa Sainteté Léon XIII, par un billet de la secrétairerie d'État, a daigné nommer S. Em. le cardinal de Luca préfet de la Congrégation des Études.

Par un autre billet, Sa Sainteté a daigné nommer également S. Em. le cardinal Sbarretti préfet de la Congrégation de l'économie de la Propagande et de l'agence de la Chambre des dépouilles.

Nous avons donné dans notre dernier numéro (page 445) quelques détails sur Lazzarretti, qui se prétendait prophète et voulait fonder une nouvelle religion. Le malheureux David Lazzarretti n'existe plus. La *Nazione* de Florence donne ces détails sur sa fin :

Le 18 août, à dix heures du matin, David Lazzarretti, suivi d'un nombre considérable d'affiliés, tous armés, se dirigeait vers Arcidosso (province de Grossetto), en criant : *Vive la République!* Son dessein était de procéder au partage des biens.

Le délégué de la sûreté publique se mit à la tête d'un petit nombre

de carabiniers et de quelques gardes communaux, et alla à la rencontre de la bande fanatique.

Arrivé au lieu où la bande se trouvait, le délégué l'invita à se disperser et fit les trois sommations. A la dernière, les Davidiens répondirent par des coups de fusil. Le délégué et un garde tombèrent blessés.

Les carabiniers et les gardes ripostèrent. Le combat dura quelque temps. Il y eut un mort et dix blessés, dont trois sont mourants.

Lazzarretti fut atteint par une balle pendant qu'il encourageait la bande à résister. Voyant qu'il allait expirer, ses affiliés l'emportèrent sur la Montagne de Santa-Fiora.

Un renfort de carabiniers et de troupes a été envoyé à Arcidosso, où la population est tranquille. Le préfet, le procureur du roi et le juge d'instruction se sont aussi portés sur les lieux. On recherche ceux qui, en voyant que carabiniers et gardes ne plaisantaient pas, s'enfuirent et se réfugièrent dans le bois. Ces fugitifs sont nombreux.

France.

La souscription pour l'œuvre du Vœu national du Sacré-Cœur a pris, depuis le 1er novembre dernier, une impulsion beaucoup plus considérable que pendant les deux années précédentes. De cette date au 1er août, on a recueilli 1,632,837 fr. 26 c., et dans ce chiffre le mois de juillet figure pour une somme de 375,866 francs 80 centimes.

Au 31 juillet, le total des recettes s'élevait à 5,617,296 fr. 74.

Ces résultats sont d'un bon augure pour l'avenir; ils attestent que la France catholique a hâte d'accomplir son œuvre de réparation et de dévotion envers le Sacré-Cœur.

—

La souscription pour le monument de Jeanne d'Arc à Domremy dépasse aujourd'hui 73,000 francs; la souscription pour les vitraux de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans a atteint 100,000 francs.

Annecy. — Les grandes fêtes que nous avons annoncées pour célébrer le doctorat de saint François de Sales ont été célébrées avec une pompe extraordinaire; nous en donnerons le récit dans notre prochain numéro.

Belley. — Les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Ars sous la présidence de Mgr Marchal, évêque de Belley, ont été très-brillantes. Le concours des pèlerinages a été très-nombreux. Deux mille personnes ont pris part à la procession, et plus de trois mille ont assisté à la messe en plein air, célébrée par l'abbé

Marchal, vicaire général de Belley. M. l'abbé Prost a prononcé le panégyrique du vénérable curé d'Ars, en lui appliquant cette parole qu'il a développée avec beaucoup d'éloquence : *Pertransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos.*

Bayonne. — Mgr Ducellier, évêque de Bayonne, sera sacré dans la cathédrale de Bayeux, le 24 septembre. Mgr l'évêque de Bayeux sera le prélat consécrateur. Mgr Le Coq, évêque de Nantes, ancien curé de Saint-Jean de Caen, et Mgr Germain, évêque de Coutances, ancien curé de la cathédrale de Bayeux, seront les deux évêques assistants. Cette réunion de quatre prélats d'un même diocèse, dans une semblable cérémonie, donnera à la solennité un caractère tout particulier d'intérêt.

Besançon. — Nous lisons dans la Lettre circulaire de Mgr l'archevêque de Besançon à son clergé pour lui annoncer un pèlerinage diocésain à Faverney, le 3 septembre prochain :

Le célèbre sanctuaire de Paray-le-Monial, où Notre-Seigneur révéla à la bienheureuse Marguerite-Marie les trésors de son Cœur adorable, est devenu depuis quelques années le but de pieux pèlerinages ; et l'on a vu des multitudes émues, affluant des régions les plus lointaines vers l'humble chapelle ou le bosquet de noisetiers qui furent le théâtre de divines apparitions. Pourquoi notre église de Faverney, où le dogme de la présence réelle reçut la glorification la plus éclatante, ne verrait-elle pas de semblables manifestations ?

Tous les ans, il est vrai, au jour anniversaire de l'accomplissement du miracle, les foules se pressent dans la vieille basilique abbatiale restaurée ; mais ce sont surtout les régions les plus voisines qui fournissent leur contingent d'adorateurs. Nous voudrions provoquer un mouvement plus général pour aller vénérer, le 3 septembre prochain, l'Hostie miraculeusement conservée.

Cette pensée, que vous a déjà confiée, sous notre inspiration, le zélé directeur de notre *Semaine religieuse,* a éveillé d'unanimes sympathies. Des adhésions et des encouragements nous sont arrivés d'un grand nombre de paroisses : prêtres et fidèles se sont émus. Des diocèses étrangers, Paris, Lyon, Cambrai, Avignon, Nîmes, Angers, ont exprimé le désir de s'associer à cette manifestation eucharistique. Le comité du pèlerinage national a promis son concours, et plusieurs de nos vénérés collègues ont daigné répondre à notre appel. Tout nous fait donc espérer une de ces solennités exceptionnelles proclamant à notre siècle sceptique que la France est toujours la nation chrétienne, et que l'Église, dont on se presse trop de sonner les funérailles, est plus que jamais pleine de vie.

Mais nous désirons avant tout que la Franche-Comté soit largement représentée dans ce pèlerinage eucharistique, et nous comptons

sur vous pour exciter le zèle de vos paroissiens. La situation exceptionnelle de Faverney, dont la station est desservie par de grandes lignes de la voie ferrée, leur épargnera bien des fatigues, et presque tous les pèlerins pourront repartir le soir même de leur arrivée, après avoir assisté aux fêtes du pèlerinage.

Nous faisons surtout le vœu de voir se grouper autour de nous le plus grand nombre de prêtres de notre diocèse. Un pèlerinage eucharistique n'est-il pas essentiellement un pèlerinage sacerdotal? Continuateur du sacrifice du Calvaire, n'est-ce point dans l'immolation et la manducation quotidiennes de l'auguste Victime que le prêtre trouve le secret de sa sainteté et l'élément de sa force ?

Un motif particulier nous fait désirer la présence de nos prêtres. Des délégués des *œuvres eucharistiques* se trouveront réunis avec nous à Faverney, et ils pourront peut-être discuter dans quelques réunions particulières les moyens de propager dans les paroisses ces œuvres et donner au culte du Très-Saint Sacrement un développement nouveau.

Nous vous proposons, chers et vénérés Coopérateurs, trois intentions particulières dans notre pèlerinage : 1° remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ des bénédictions qu'il a déjà daigné répandre sur notre œuvre de l'*Adoration perpétuelle ;* 2° acclamer par un acte solennel de foi sa présence dans le Sacrement de l'autel, pour répondre aux négations audacieuses et aux blasphèmes hideux dont il est chaque jour l'objet; 3° demander à cette sainte Victime d'appeler par son intercession sur l'Église et la France la miséricorde de son Père outragé.

CARCASSONNE. — Il y a deux mois environ, un honorable ecclésiastique du diocèse de Carcassonne, M. l'abbé Rigaud, curé de Moux, était arrêté par la gendarmerie et incarcéré sur des accusations calomnieuses répandues par les radicaux de la commune, qui l'accusaient d'avoir commis des actes odieux.

La cour d'assises de l'Aude a fait justice de cette infamie radicale. Le jury a acquitté M. l'abbé Rigaud.

M. le curé de Moux a le devoir de poursuivre ses calomniateurs devant les tribunaux.

TARBES. — Un grand pèlerinage national vient d'avoir lieu à Lourdes. On parle de nombreuses guérisons miraculeuses et l'on raconte les traits les plus édifiants. Nous donnerons des détails dans notre prochain numéro.

Étranger.

BRÉSIL. — Le chapitre du siége d'Olinda a élu, à la majorite de huit voix sur quatorze, vicaire capitulaire de l'évêché, le

révérend José Joaquim Camello de Andrade. Après cette élection on a élu deux économes assosseurs, les abbés José Marques de Castilla et Tranquilino Cabral Tavares de Vasconcellos.

Missions.

Le *Journal officiel* du 20 août nous donne ces nouvelles de Mgr Ridel :

Le sort de Mgr Ridel, évêque et missionnaire français, que les Coréens avaient arrêté sur leur territoire, inspirait de vives inquiétudes. Une lettre du contre-amiral commandant la division navale française des mers de Chine et du Japon, annonce que ce missionnaire vient d'être rendu à la liberté, après une détention de plusieurs mois.

Cet heureux résultat est dû à l'intervention du ministre de France à Pékin, qui a obtenu du gouvernement chinois que de pressantes recommandations fussent adressées au gouvernement de Corée dans ce but.

La canonnière française la *Surprise* a conduit Mgr Ridel de Newtchwang à Tchéfoo, où il est arrivé le 5 juillet dernier.

D'après un journal de Chicago, « une lettre de Honolulu, îles Sandwich, dit que, pendant la semaine sainte et depuis, des centaines d'aborigènes professant le protestantisme ou le paganisme ont été convertis au catholicisme par des missionnaires français. »

L'ENSEIGNEMENT LAIQUE

Le *Kulturkampf* commence à multiplier ses exploits en France. Nous avons raconté les prouesses du sous-préfet de Villefranche et du préfet Assiot, qui vient d'être appelé dans un autre département. La municipalité de Nogent-le-Rotrou avait précédé ces deux illustres fonctionnaires en prétendant se débarrasser des Frères, sous prétexte qu'ayant beaucoup d'élèves, ces Frères n'étaient pas assez nombreux ; à Chartres, au chef-lieu même du département, le conseil municipal a trouvé d'autres raisons ; voici le vœu de ce conseil, qui prouve que si la République n'en est pas encore arrivée à la période de sang, elle est en plein dans celle de l'imbécillité, dont parlait M. Thiers :

Le conseil municipal,

Considérant que, dans la commune de Chartres, le nombre des établissements congréganistes d'enseignement primaire des deux sexes, est de beaucoup plus considérable que celui des mêmes établissements dirigés par les laïques.

Considérant qu'il existe, en outre, *une disproportion énorme quant au nombre d'élèves qui fréquentent ces établissements, et ce, en faveur des écoles congréganistes ;*

Considérant que, pour faciliter d'une manière plus efficace le choix des familles, il convient de donner aux écoles laïques, plus rares et *moins fréquentées,* une légitime extension qui ramènera au moins l'égalité, etc. ;

Émet le vœu de transformer l'école de Saint-Pierre, dirigée par les Frères, en école laïque.

Ainsi, parce que les écoles laïques sont *moins fréquentées,* par conséquent moins bien accueillies de la population, il faut en augmenter le nombre ; parce que les Frères ont plus d'élèves, il faut diminuer le nombre de leurs élèves : c'est le sublime de la logique. N'est-ce, pas d'ailleurs, ce qu'on a fait à Prévinquières, où l'on a envoyé la gendarmerie contre trois Sœurs qui avaient *quatre-vingts* élèves, pour mettre en possession de leur école l'institutrice laïque qui avait *une* élève ?

Mgr l'évêque de Chartres a tout d'abord protesté contre ce qui se faisait à Nogent-le-Rotrou et à Chartres ; ce que dit Mgr Regnault, bien d'autres évêques vont avoir à le dire. Nous reproduisons ce nouveau document de la fermeté épiscopale : c'est d'abord une circulaire de Mgr Regnault au clergé de son diocèse, et, ensuite, les deux lettres qu'il a adressées au ministre de l'instruction publique.

Circulaire au clergé de Chartres.

Nos chers collaborateurs,

Vous avez dû remarquer dans les populations au milieu desquelles vous vivez une recrudescence d'impiété en plusieurs, et dans un trop grand nombre une abstention plus marquée des devoirs religieux. L'esprit révolutionnaire, depuis quelques mois surtout, a soufflé avec violence ; les journaux anti-religieux

n'ont plus gardé de mesure, et une guerre ouverte contre les institutions religieuses a commencé.

Jusqu'alors j'avais pu constater dans mon diocèse, de la part des autorités civiles, une disposition très-favorable aux écoles congréganistes; les maires des communes venaient me trouver souvent pour obtenir des religieuses, qu'ils regardaient comme très-aptes à instruire et à moraliser l'enfance dans les campagnes; il nous était impossible de satisfaire à tous les désirs. Aujourd'hui ce sont des tentatives dans un sens tout opposé. On ne demande pas seulement l'établissement d'écoles laïques, ce que la loi autorise, et qui paraît juste, puisqu'au moment de la formation d'une école il est parfaitement libre à une commune de choisir une institution de préférence à une autre, mais actuellement c'est la destruction des écoles congréganistes déjà établies que l'on poursuit, et cela sans pouvoir articuler contre ces établissements de griefs sérieux. Le caprice ou plutôt la haine de certains hommes contre tout ce qui est religieux tient lieu de tout motif et de toute raison; ces hommes ne sont pas très-nombreux, mais ils exercent une déplorable influence, et là où la généralité de la population conserve un vif attachement aux écoles congréganistes, ils parviennent à obtenir des votes à l'appui de leur opinion, et bientôt on apprend qu'un établissement qui a bien mérité par ses longs services et la sage direction des maîtres n'existe plus.

J'ai voulu, nos chers collaborateurs, protester contre cette injustice; j'ai écrit à Son Excellence le ministre de l'instruction publique à ce sujet, et je crois opportun de vous communiquer mes lettres. J'aurais pu citer d'autres faits, indiquer même les lieux et les personnes, mais je m'en suis abstenu.

Mon but, en livrant ces lettres à la publicité, est d'éclairer ceux qui désirent l'être, car il en est certainement qui sont plus égarés que coupables; les vrais coupables, ce sont ceux qui reçoivent le mot d'ordre et le comuniquent, qui s'efforcent d'imprimer une direction dans les réunions populaires et de faire peser sur les hommes paisibles et religieux leur autorité tyrannique; ils le peuvent d'autant plus facilement qu'ils ne rencontrent aucun obstacle dans ces lieux publics où tout se perd, la tempérance aussi bien que les mœurs, où les feuilles les plus détestables sont celles qui sont le mieux accueillies, et où un accès facile est offert aux agents de toutes sortes que nous avons signalés.

Pour nous, prenons compassion de ceux qui sont égarés ; ne désespérons pas même de ramener à la vérité et au devoir nos ennemis déclarés. Dieu est infini dans ses miséricordes ; il est admirable dans les moyens qu'il emploie pour toucher les cœurs. Nous devons imiter sa patience et sa bonté et ne pas nous lasser de prier et surtout d'aimer.

Recevez, mes chers collaborateurs, l'assurance de mon entier et affectueux dévouement.

Chartres, le 18 juillet 1878.

† L. EUGÈNE,
Evêque de Chartres.

Première lettre au ministre.

Chartres, 4 juillet 1878.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence un fait des plus regrettables, qui vient de se passer à Nogent-le-Rotrou :

Les Frères des écoles chrétiennes, établis dans cette ville peu après la fondation de leur institut, chargés, sans interruption, depuis trois quarts de siècle, des écoles communales, y ont toujours joui de l'estime et de la considération générales. Relégués pendant longtemps dans une demeure insuffisante, ils avaient attendu patiemment le moment où la ville pût s'imposer le sacrifice d'une nouvelle maison d'école ; eux-mêmes y avaient aidé, en faisant des démarches auprès de votre ministère, afin de faire obtenir à la ville une autorisation plus prompte et un secours plus important. L'ancien conseil municipal, reconnaissant des services qu'ils rendaient à la jeunesse depuis plus de cent cinquante ans, fit construire une nouvelle école, qui leur était destinée.

Les choses en étaient là, quand fut installée la nouvelle municipalité ; elle résolut de remplacer les Frères par un instituteur laïque, et le nouveau maire ne dissimula pas son parti-pris à cet égard. Ce but fut poursuivi avec une extraordinaire célérité ; une pétition fut aussitôt lancée en faveur de l'école laïque ; Votre Excellence pourra s'informer auprès des personnes désintéressées quels en ont été les provocateurs et quelle influence a exercée en cette circonstance l'autorité municipale. Il paraît que cette pétition compte deux cent vingt-cinq à deux cent cinquante signatures ; mais je suis persuadé que

l'immence majorité de la population de Nogent souhaiterait conserver les Frères ; quelques-uns, en signant pour une école laïque, n'ont pas cru préjudicier par là à l'établissement des Frères.

Le conseil départemental s'est réuni à Chartres le 29 juin dernier; l'ordre du jour de la séance ne comprenait pas l'affaire de Nogent ; ce ne fut que par un billet séparé, remis seulement la veille, que je connus que le conseil départemental serait saisi de la question des Frères ; je me hâtai d'écrire à Nogent pour me procurer quelques renseignements, mais ils ne me parvinrent que le lendemain de la séance.

La pétition que l'on disait favorable à l'école laïque ne nous fut pas communiquée ; on y lut seulement la délibération du conseil municipal, et vous pouvez juger vous-même, monsieur le Ministre, combien les motifs allégués pour la substitution de l'école laïque à l'école congréganiste sont peu fondés. On y avance que l'instruction donnée par les Frères n'atteint pas le niveau requis ; en un mot, c'est le prétexte d'ignorance toujours reproduit et toujours démenti par les faits.

La délibération portait que le nombre des enfants illettrés dans le canton de Nogent dépassait celui des autres cantons, et sans doute l'ignorance des Frères devait en être la cause. Toutefois, si l'école des Frères n'a pas été aussi fréquentée qu'eux-mêmes le désiraient, ce n'est pas défaut de vigilance de leur part, ni parce que leur enseignement n'était pas à la hauteur de la science voulue, mais bien parce que la population pauvre de Nogent s'adonne à la mendicité et se soustrait aux mesures prises pour rendre les enfants plus assidus à l'école et moins exposés au vagabondage. L'autorité municipale n'aurait-elle pas un devoir à remplir à cet égard ? Il y aurait du reste une vérification à faire sur les chiffres produits au sujet des illettrés.

Mais je vais plus loin et je dis que l'enseignement des Frères a constamment mérité des éloges, excepté peut-être depuis la formation du nouveau conseil municipal. Je joins à ma lettre une pièce qui fera connaître les mentions honorables obtenues par les Frères, les récompenses décernées à leurs élèves dans les concours : on peut avoir aux archives de l'académie les rapports des inspecteurs, et en particulier celui de l'inspecteur général des écoles primaires, qui a loué dans les termes les plus flatteurs la tenue de l'école congréganiste et y a constaté les progrès obtenus.

La délibération du conseil municipal de Nogent porte encore que les Frères sont en trop petit nombre et que l'instruction souffre de cet état de choses ; mais n'est-ce pas à l'autorité municipale elle-même à demander au besoin un Frère en plus, en pourvoyant à son traitement ?

Les raisons alléguées manquaient donc de solidité ; j'ai demandé l'ajournement, qui n'est point refusé d'ordinaire dans des affaires de moindre importance ; mais non, on a passé au vote immédiatement, sans s'inquéter de l'exactitude des faits, sans calculer si ce changement contribuerait au progrès de l'enseignement et à la moralisation de l'enfance dans la ville de Nogent. J'ai demandé alors que le procès-verbal mentionnât ma réclamation conçue en ces termes : « Mgr l'évêque et M. l'abbé Manceau, avertis la veille seulement par billet séparé de l'ordre du jour contenu dans la lettre de convocation, ont demandé un ajournement, qui leur a paru indispensable, afin qu'ils pussent se procurer des renseignements sur l'affaire en question et contrôler les faits ou les allégations présentées dans la séance. »

Permettez-moi, monsieur le Ministre, d'ajouter ici quelques réflexions. Aujourd'hui que tout a été renouvelé dans l'administration, les hommes nouveaux qui sont à la tête des affaires veulent tout changer autour d'eux, et cela de parti pris, comptant pour rien les longs services rendus et le dévouement des maîtres. Ces hommes se tromperaient fort pourtant, s'ils croyaient, en agissant ainsi, travailler au bien général ; l'éducation et l'instrustion elle-même des enfants du peuple ne peuvent que perdre à ces changements successifs de méthode et de direction.

Il y a un point de législation qu'il faudrait aussi éclaircir. Jusqu'en 1871, les lois et décrets sur cette matière (loi du 15 mars 1850 ; — décret du 9 mars 1852 ; — loi du 14 juin 1854), réservaient aux préfets le droit de choisir les instituteurs communaux parmi les instituteurs laïques ou parmi les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement ; ils interdisaient en même temps aux conseil municipaux d'exprimer le vœu de la transformation d'une école congréganiste en école laïque, à moins de démission ou révocation du religieux directeur. A-t-il suffi d'une simple circulaire de M. Jules Simon, alors ministre, pour modifier si profondément cette législation ? pour rendre désormais incertaine et précaire la position des congrégations enseignantes, en les soumettant au bon vouloir d'une munici-

palité en fonctions aujourd'hui, et demain remplacée? Jusqu'à présent une loi ne pouvait être modifiée que par une autre loi ; comment se fait-il qu'une simple circulaire puisse en tenir lieu ? La loi assurait une certaine stabilité aux établissements scolaires, et voilà que maintenant les conseils municipaux, selon le souffle du moment, pourront chaque année demander un changement; des frères qui, depuis un temps immémorial, se dévouent dans une ville à l'instruction, qui, il y a six mois encore, convenaient à tout le monde, vont être brusquement éloignés des classes communales, parce qu'ils déplaisent à une minorité infime de la population, et aux membres nouveaux d'un conseil municipal; c'est mettre, on en conviendra, un trouble et un bouleversement complet dans l'enseignement primaire.

Il serait donc utile, monsieur le Ministre, que vous voulussiez bien modifier en ce sens la circulaire du 28 octobre 1871, qui, passée inaperçue et restée inappliquée dans les premières années, est devenue actuellement une arme funeste entre les mains de beaucoup de conseils municipaux, poussés par un esprit antireligieux. Ce que je demande pour les congrégations religieuses, je le demande aussi pour les établissements laïques; car l'exercice de la vraie liberté est dans le maintien des droits de chacun.

Je ne vous cacherai pas en terminant, monsieur le Ministre, que la révocation des Frères de Nogent comme instituteurs communaux blessera profondément la partie catholique ou seulement bien pensante de la population; qu'elle marquera le point de départ d'une division irréconciliable dans les esprits, et qu'elle sera considérée comme une grande injustice. C'est pour éviter ces conséquences fâcheuses d'une pareille mesure que j'ai tenu à vous en avertir, et à appeler sur elle votre plus sérieuse attention.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression des sentiments de haute et respectueuse considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence, le très-humble serviteur.

†. L. EUGÈNE.
Évêque de Chartres.

Note sur l'établissement des Frères de Nogent-le-Rotrou.

Les Frères ont été appelés à Nogent-le-Rotrou en 1723. Chassés à l'époque de la grande Révolution, ils ne s'éloignèrent pas tous pourtant, et deux d'entre eux établirent une école aux environs de la

ville. En 1803, ils furent rappelés par la municipalité elle-même, et cela, à cause des bons souvenirs qu'ils avaient laissés dans la localité.

En 1830, le conseil municipal leur supprima tout traitement; leurs classes continuèrent néanmoins, et, trois ans après, l'école laïque n'ayant pu réussir, ils redevinrent instituteurs communaux. La municipalité tenta de nouveau, en 1848, de les renvoyer, mais elle recula devant les réclamations énergiques et même menaçantes des parents. Depuis lors les témoignages les plus flatteurs de satisfaction leur ont été donnés par le conseil municipal et les inspecteurs. Le supérieur de l'école a obtenu 9 prix spéciaux et 3 médailles; depuis 1870, leurs élèves ont eu dans les divers concours 35 prix et accessits.

Deuxième lettre au ministre.

Chartres, le 17 juillet 1878.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, à la date du 4 de ce mois, pour la prévenir de la décision du conseil municipal de Nogent-le-Rotrou relativement à la substitution d'une école laïque à celle des Frères des écoles chrétiennes. J'ai sollicité votre haute et prompte intervention, monsieur le Ministre, parce qu'en général les auteurs de ces sortes d'actes qui se font vite, sont tout prêts à invoquer le bénéfice fort commode des faits accomplis. Rien cependant n'a été, que je sache, définitif et sanctionné par votre autorité.

Mais, pendant que cette affaire est encore pendante, j'aime à le croire, on travaille activement à Chartres à remplacer l'établissement des Frères de la paroisse Saint-Pierre par une école laïque; ici encore aucun motif de renvoi n'est allégué. Les Frères sont en possession de diriger les écoles communales de la ville de Chartres depuis plus de 170 ans; ils ont été maintenus sous tous les régimes; leur enseignement ne laisse rien à désirer, et la preuve qu'ils ont les sympathies de la généralité des habitants, c'est que leurs trois écoles sont fréquentées par six cents enfants, tandis que l'école mutuelle laïque ne compte guère qu'une centaine d'élèves; n'importe une majorité de trois voix seulement dans le conseil municipal vient de décider le renvoi des Frères de l'école Saint-Pierre.

Ainsi, l'exemple de Nogent-le-Rotrou a été contagieux, et comment en serait-il autrement? Dès là qu'il n'est plus besoin d'articuler les motifs d'un renvoi et qu'un simple vote suffit pour anéantir des établissements précieux qui ont bien mérité par leurs longs services, on passe aussitôt sous le régime de l'arbi-

traire. Combien donc est-il urgent que le conseil d'État détermine le sens précis de la loi qui régit la matière et écarte les interprétations même ministérielles qui servent de prétexte aux hommes hostiles pour hâter la ruine des établissements religieux.

Malheureusement le mal vient de haut; le programme des ennemis de la religion et de l'Église est bien connu; un des chefs de ce parti l'a dit hautement; on marchera lentement et sûrement, dans la voie déjà toute tracée, c'est-à-dire, qu'on ne reculera pas devant la persécution légale, la plus cruelle de toutes. En attendant, on essaye d'arriver au but en allant de proche en proche; on incite les conseils municipaux; on leur fait un point d'honneur et comme une sorte de mérite de contribuer à la transformation des écoles; les fonctionnaires reçoivent une impulsion très-marquée dans le même sens; le mot d'ordre partant des sommités, qui ne sont pas sans alliance avec les sociétés secrètes, passe des villes dans les campagnes, du chef-lieu de canton à la plus petite commune.

Il faut bien le dire, une sorte de terreur paralyse les gens du bien, à l'exception toutefois d'un certain nombre d'hommes généreux qui, en tout temps et dans toutes les positions, se montrent droits et sincères; mais le plus souvent la faiblesse, la complaisance, l'appréhension de perdre un emploi, fût-il minime, le désir de se ménager pour l'avenir un suffrage favorable, tous ces motifs ont leur influence.

Ce n'est pas que ceux qui poursuivent l'Église de leur haine implacable ne fassent retentir les noms de progrès et de liberté; mais cette liberté, ils la veulent pour eux seuls, en opprimant les autres. La prudence et la circonspection que je dois m'imposer m'empêchent de fournir ici des preuves à l'appui de mes assertions; elles ne manqueraient pas cependant, car les tentatives d'envahissement se multiplient : un célèbre orateur l'avait dit autrefois à la tribune de l'Assemblée constituante : *Le plus affreux despotisme est celui qui prend la forme de la liberté.* Puissent ces paroles, triste présage d'avenir, ne pas se vérifier de jour en jour dans notre pays!

Je vous prie, monsieur le Ministre, d'agréer avec mes hommages les sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le très-humble serviteur.

† L. EUGÈNE,
Évêque de Chartres.

Le ministre de l'instruction publique fera-t-il droit aux réclamations si fortement motivées de Mgr l'évêque de Chartres? Il suffit de lire son discours du grand Concours et de se rappeler les commentaires de la *République française* pour n'avoir aucune espérance.

M. EUGÈNE BORÉ

ET LES SŒURS DE LA CHARITÉ DE CONSTANTINOPLE.

Sous ce titre nous lisons dans l'*Univers :*

On veut bien nous communiquer un cahier des *Annales de la Mission,* recueil exclusivement consacré aux deux familles de saint Vincent de Paul. Il contient plusieurs lettres des Sœurs de Constantinople adressées à M. Eugène Boré, supérieur général de la congrégation. Elles nous inspirent des considérations qui nous semblent opportunes.

I.

On sait que M. Eugène Boré, mort au mois de mai dernier, était un prêtre éminent et tout à fait digne du grand poste où ses frères l'avaient élu. Par sa foi, sa science et les services de toute sa vie, on peut dire qu'il était vraiment un homme de l'Église. Appelé au sacerdoce par une vocation longtemps éprouvée, il s'efforçait déjà d'en remplir les plus rudes devoirs. Avant d'être prêtre il avait déjà voulu être missionnaire. Dès son adolescence, au sortir du collège, il s'était mis à l'étude des langues orientales et avait suivi M. l'abbé Lamennais, près duquel il resta longtemps. Là il connut Rohrbacher, Lacordaire, Montalembert, Gerbet et quelques autres moins attachés à la doctrine et aux autres maîtres, mais qui ne laissèrent pas de se faire un nom dans les routes différentes où ils finirent par entrer. Boré, né en 1808, prit sa part d'étudiant modeste aux grandes œuvres qui se préparaient confusément dans ce centre d'idées et s'associa d'esprit aux polémiques de l'*Avenir.* L'amour persistant des langues orientales, peut-être aussi les divisions de la Chesnaie, le poussèrent à Constantinople. Là il vit les œuvres de propagande catholiques qui germaient sous la main patiente des Lazaristes et des Sœurs de charité, il concourut à ces entreprises dont il

ne méconnut pas le destin, et bientôt, toujours sous l'impulsion du besoin d'apprendre rendu plus vif par le besoin d'aider les âmes, il résolut de s'avancer dans ces contrées de l'Orient où il se sentait appelé. Il se rendit en Perse, comme voyageur, mais *voyageur missionnaire*. Ce fut là qu'il connut sa véritable vocation Il croyait peut-être encore qu'il voulait surtout devenir un orientaliste. Mais il prenait le chemin en enfant de saint Vincent de Paul et se mettait à l'école des Sœurs de charité. Ce fut avec ce titre et cet esprit de *voyageur missionnaire* qu'il écrivit pour l'*Univers* (on nous permettra la remarque) la plupart de ses lettres d'Orient. En Perse il étudia la langue, fonda des écoles catholiques et ouvrit des chemins par où la civilisation chrétienne allait bientôt venir sous la cornette des Sœurs de charité. Vers ce temps nous le revîmes en France, au retour de Rome, où les intérêts religieux l'avaient amené. Il faut toujours aller à Rome lorsqu'on veut faire quelque chose de sérieux et de durable. Il reçut la bénédiction de Grégoire XVI et les sages conseils de la Propagande. Il avait alors, même dans le monde, une sorte de popularité. M. Guizot lui avait donné la croix d'honneur à cause de son talent, de ses voyages hasardeux et de ses fonctions de maître d'école volontaire à Ispahan. C'était d'ailleurs un cavalier de belle taille et de haute mine, fort à son aise avec toutes gens, et qui n'ayant nulle part rien à cacher, ne se gênait pas pour dire ce qu'il pensait. Jeune et ardent comme un soldat, grave comme un prêtre, modeste et doux comme une Sœur de charité. On ne pouvait l'entretenir quelques instants sans remarquer en lui ce je ne sais quoi de paisible, de patient, d'innocent, d'affectueux et d'ingénu qui caractérise la fille de saint Vincent. Il vous écoutait avec une intelligence attentive et sereine. Vous sentiez qu'il était tout à vous et à ce que vous lui vouliez dire, mais en même temps tout à Dieu, qui lui parlait aussi et qui dictait sa réponse, sans que rien de ce que vous lui disiez et de ce qu'il répondait pût un instant le distraire. Une Sœur de charité a son emploi qui l'occupe sans cesse, et son amour toujours présent à sa pensée. Quoi qu'elle fasse, elle va toujours à son devoir ; elle suit son chemin et son cœur est rempli. Elle n'est pas seule, ne s'ennuie pas et ne s'amuse pas. « Je n'ai jamais peur, et je suis sur mon chemin, » disait l'une d'elle. Boré une était créature heureuse et libre qui se sentait toujours sur son chemin, le chemin de son droit et de son devoir. Il suivait son chemin avec simplicité et allégresse. Le

monde ne pouvait rien exiger de plus, rien attendre de moins. Il souriait à sa droiture, à son savoir, à sa vie noblement occupée ; et lui ayant ouvert toutes les routes légitimes, il le laissait respectueusement choisir. Boré s'engagea parmi les religieux Lazaristes. Aucun de ses amis ne s'en étonna. C'était là qu'ils le voyaient aller depuis longtemps. Il ne tarda guère à être investi de la préfecture apostolique de Constantinople, où il reprit des œuvres qu'il connaissait déjà et auxquelles il devait ne plus cesser de donner la main. Comme religieux, comme savant, comme Français, Boré s'intéressait immensément à la Turquie. Il croyait qu'on avait encore le temps de refaire là un peuple ; et qu'enfin saint Vincent de Paul pourrait racheter par la sueur et le sang de Jésus-Christ, ce captif que la politique conduisait à la mort. Nous croyons qu'il en conservait encore l'espérance même lorsqu'il voyait la Turquie s'obstiner à périr. Il était de ces médecins qui n'abandonnent pas le malade, et de ces chrétiens qui croient encore à la miséricorde de Dieu, quand la nature, épuisée par ses propres fautes et par celles des hommes ennemis, ne veut plus être secourue et ne mérite plus de l'être. Il avait toujours quelque chose à dire en faveur des Turcs. Il leur reconnaissait de belles qualités : la droiture native, le courage, le bon sens même. « Hélas ! ajoutait-il, je sais bien « qu'ils ne sont pas chrétiens, mais au moins ils ne sont pas « grecs. » Il disait aussi que les Turcs, confiés par la Providence à la tutelle de l'Europe, avaient été gâtés et trahis par cette marâtre intéressée ; et, pour finir, il accusait les mauvais chrétiens d'être plus fourbes, plus ingrats, plus avares et plus acharnés ennemis de la vraie et large civilisation chrétienne. Tout cela n'est que trop vrai.

Si quelqu'un peut un jour écrire l'histoire de M. Boré et chercher quel aurait pu être le succès de ces faibles mais heureux commencements d'intervention chrétienne, faits par un seul homme, c'est là qu'on pourrait voir ce qu'inspirait la foi et ce que demandait la raison pour trouver la solution vraiment européenne des affaires d'Orient. On sait ce qui a été fait, ou plutôt ce qui est commencé. L'empire turc est abattu. Il est dépecé. Mais rien n'est arrangé. On aurait pu le convertir vivant. A sa place il n'y a plus qu'un cadavre qu'on ne convertira pas et qu'il faudra laisser pourrir..... Si l'Europe l'avait voulu, les Sœurs de la charité toutes seules auraient fait mieux et plus vite.

II

... Les Sœurs sont l'alphabet du christianisme. On ne saurait les voir longtemps sans être en état d'entendre toute la langue ; mais de même aussi une lettre et un point ne sauraient être effacés sans que la langue tout entière ne risquât de tomber en oubli. Dieu résume et en même temps développe ses œuvres dans celles des saints où il fera jusqu'à la fin des temps, et selon les besoins des temps, briller les splendeurs et les magnificences de sa charité, afin que les derniers venus du monde aient les moyens de le connaître et de savoir ce qu'ils refusent. Ainsi saint Vincent de Paul, ambassadeur particulier de la charité divine, donné à la terre depuis près de trois siècles, n'a cessé de croître et de multiplier; et c'est pourquoi M. Boré, si sage et si intelligent témoin de cette merveille, en avait de si vastes espérances. Mais, devant la politique du congrès, que promet l'avenir ? Il faut se demander si l'esprit destructeur de l'homme n'a pas eu encore une fois l'effroyable pouvoir d'ajourner pour longtemps les biens que la prière avait obtenus de Dieu.

Depuis le commencement du monde on voit l'inépuisable Providence recommencer ses bienfaits et renouveler ses chemins. La force écrase tout sous son pied brutal. Quelquefois, sentant le besoin de s'excuser, elle dit comme en ce moment qu'après tout elle ne détruit qu'une masure inutile. Les serviteurs de la miséricorde sont seuls à voir que dans cette masure saint Vincent de Paul avait installé un berceau où ses filles recommençaient l'éducation d'un grand peuple devenu, comme les autres peuples de la terre, un pauvre enfant trouvé.

Les lettres que les Sœurs de Constantinople écrivaient à M. Boré pendant ce dernier orage où vient de sombrer la Turquie sont des documents que l'histoire ne dédaignera pas. Dans le sombre tableau de la chute de Constantinople, elles donnent la vraie touche qui éclaire ce qui est de l'homme et ce qui est de Dieu. Confinées dans un coin de la lugubre scène, elles ne font rien qui compte, et ne croient rien dire qui mérite l'attention. Elles ne font que la charité, elles ne disent que la vérité. Le reste du monde entassé là fait tout et dit tout, moins ces deux choses-là. Ce ne sont que quelques religieuses mourantes auprès d'un peuple qui meurt, sous les yeux d'ambassadeurs arrogants, embarrassés de savoir s'ils sont eux-mêmes triomphants ou défaits. Elles sont la seule puissance catholique qui ose se présenter à l'heure qu'il est, la seule qui se sente encore vivante,

qui veuille assister les blessés et puisse consoler les vaincus; la seule qui voie clair dans sa pensée et qui n'en déguise rien.

Dans ce désastre et dans ce désarroi, il est important de savoir ce que pensent ces femmes qui sont là l'unique reste de tant de choses autrefois si grandes et si puissantes là, et partout. Que peuvent-elles ? Que demandent-elles ? Pourquoi sont-elles venues là et s'obstinent-elles là ? Elles demandent à se dévouer. Elles demandent à donner leurs souffrances et leur vie pour adoucir à quelques inconnus, étrangers et ennemis, le travail, la souffrance et la mort. Elle n'ont pas d'autres but, pas d'autre ambition. Elles ne le disent que par obéissance à ceux qui ont le droit de le savoir et la volonté de les aider. Du linge, des médicaments, un peu de pain à distribuer, surtout des bras fraternels pour suppléer les leurs qui succombent, c'est tout ce qu'elles désirent. Peut-être, en cherchant bien, on trouverait dans ces vaillantes chrétiennes quelque dessein de faire honneur à leur habit et de relever, pour leur part, ce grand nom de France, trop humilié. Mais on a peine à découvrir une trace de cet égoïsme que leur fierté catholique rend encore plus sublime. Jésus-Christ, voilà leur gloire. Si quelque chose en revient à la patrie terrestre, Jésus-Christ le donnera à la France; et ce sera le surcroît qu'il a promis.

Devant Dieu, devant l'histoire, qui donc aura véritablement fait quelque chose et atteint le vrai but ? Ne craignons pas de dire notre pensée.

Dans cette tragédie dont nous voyons un acte si sanglant et au fond si misérable, Dieu donnera la couronne à cette petite troupe inoffensive, sincère et méprisée que l'esprit de saint Vincent de Paul a poussée dans la mêlée pour donner l'Orient à Jésus-Christ. Quelques prêtres savants et doux, quelques vierges dociles à l'emportement sacré de leurs cœurs qui les presse de travailler et de mourir pour le règne de Jésus-Christ, ceux-là seuls qui ont bien su ce qu'ils voulaient faire l'ont fait et ont triomphé. Les autres, les guerriers, les politiques, les marchands ont été tentés par le hasard, l'ont subi, en ont été frustrés. Ils ont prodigué leurs forces pour ravir des biens qu'ils n'ont pu prendre ou qu'ils ne garderont pas. L'histoire des Turcs a commencé comme une idylle; elle s'est continuée par le péché, elle finit par des châtiments, et il n'en reste pour le monde que des sujets de sermon. C'est le résultat inévitable de toute vie et de toute histoire humaine. Tous ces belligérants,

diversement affolés des passions de la terre et surtout du bien d'autrui, également oublieux de la loi divine, auront trouvé en dernier lieu le désordre, le déshonneur, la ruine et la mort, suprême gain de la force ; et un siècle ne se passera pas sans que la postérité ne puisse le vérifier encore une fois sur les tombeaux d'à présent, comme elle l'a vérifié toujours sur tous les forts du passé. Autre est le compte des soldats du Christ. Pour le monde même ils ont déjà leur récompense entière. Ils ont l'honneur, ils ont la paix, et leur race ne verra pas finir ses destinées. A l'exemple de Dieu qu'ils ont servi, ils sont créateurs d'immortalité. « Les grandes eaux n'ont pu éteindre la charité et les fleuves ne l'étoufferont pas. »

C'est avec une joie respectueuse que nous lisons les lettres des Sœurs à M. Boré, lettres datées du champ de bataille, adressées par des soldats qui vont mourir à leur général mourant. Mais à ces gens-là qu'importe la mort ? Ils la fréquentent. Ils savent qu'elle n'aura pas le dernier mot. Ils ont un mot de l'autre vie que la mort doit écouter lorsqu'elle a dit le sien.

C'est ce dernier mot, ce mot éternel que contiennent ces lettres écrites dans un coin d'ambulance, à travers les tracas d'une Sœur de charité. On y voit les héroïques hospitalières dans leur ménage de tous les jours, recevant leurs hôtes habituels, qui sont en ce moment les souffrances et la mort sous leurs formes les plus hideu- affamés, des malades, toutes les plaies, toutes les morts, et, comme si ce n'était pas assez, toutes les appréhensions, toutes les terreurs. Mais la terreur compte peu. On n'a pas le temps. Et la joie aussi habite cet affreux pêle-mêle : il y a des cœurs reconnaissants. Il y en a même parmi les Turcs qui voient luire la croix et dont les yeux s'éteignent dans un rayon de lumière. C'est pour ceux-là surtout que les Sœurs sont venues. Avec quelle ardeur elles recueillent ces signes du tardif réveil d'une âme pour laquelle leur Jésus a versé son sang ! Elles se trouvent dès lors récompensées, et elles estiment que leur moment de mourir est venu. Jésus les reconnaîtra.

Nous voulions nous permettre de reproduire ces lettres. Mais nous croyons mieux faire de nous abstenir. Elles sont écrites pour la famille et non pour le public. Ce sont en quelque sorte des papiers intimes. Les supérieurs seuls ont le droit de les mettre à l'ordre du jour, pour l'honneur du régiments. Mais nous pouvons les noter. La France, aujourd'hui surtout, a besoin de savoir ce que c'est qu'une Sœur de charité.

Aux lettres de Sœurs les *Annales* en joignent une écrite aussi à M. Boré par Achmed Vefik pacha, président du conseil des ministres du sultan. Ce personnage officiel est un de ceux qui faisaient espérer à M. Boré qu'il restait une chance de salut pour les Turcs. Il exprime son admiration :

« Je ne saurais trop marquer ma reconnaissance à ceux qui ont, il est vrai, sacrifié leur vie au service du Seigneur, mais qui cependant succombent au milieu de nous. Mes larmes seules peuvent vous dire ma douleur, dont la profondeur se mesure au courage et à l'abnégation de ceux que nous pleurons : ils sont tombés victimes de leur héroïque charité.

« Ce sont là des souvenirs qui ne peuvent s'effacer, et nous les conserverons religieusement. Nos relations déjà si solides se resserrent encore par ce que vous me dites à propos de ces nobles actes.

« Agréez, Monsieur le supérieur général, l'expression de mes sentiments de respect et de dévouement,

« ACHMED VEFIK. »

Assurément, au congrès de Berlin, nul homme d'État de l'Europe n'a su tenir plus noble langage. Dans le naufrage de son pays, ce Turc semble être une de ces épaves de choix que tous les naufrages laissent à Dieu.

Ainsi se termine aujourd'hui la grande croisade, par la ruine définitive de l'islamisme, le règne provisoire d'une autre hérésie et la victoire chèrement achetée d'un humble saint catholique, présage plus durable de la victoire éternelle du Saint des saints. Dieu le veut ! C'est le dernier mot de l'Église, et ce sera le dernier mot du monde.

LOUIS VEUILLOT.

LES PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite et fin. — Voir les trois numéros précédents).

Voici la liste des prix décernés, outre les prix de vertu, dont nous avons donné la liste dans notre précédent numéro :

PRIX D'ÉLOQUENCE

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1878 :

Eloge de Buffon.

Deux prix égaux, de deux mille francs chacun, sont décernés aux deux discours portant l'un le n° 3, l'autre le n° 14.

L'auteur du discours inscrit sous le n° 3, portant pour épigraphe :

Majestati naturæ par ingenium.
Pendent opera interrupta.

est feu M. Narcisse, Michaut, licencié en droit, docteur ès-let-tres, mort à Nancy, à l'âge de trente-deux ans.

M. Félix Hémon, agrégé des lettres, professeur de seconde au lycée de Rennes, est l'auteur du discours inscrit sous le n° 14, portant pour épigraphe :

... Obscura de re tam lucida pango
Carmina...

(Lucrèce, I.)

PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MŒURS.

L'Académie française a décerné trois prix de deux mille francs :

A M. le marquis Costa de Beauregard, auteur d'un ouvrage intitulé : *Un homme d'autrefois,* 1 vol. in-8°.

A M. Ch. de Bonnechose, auteur d'un ouvrage intitulé : *Montcalm et le Canada français,* 1 vol. in-12

A Mme Henry Gréville, auteur d'un ouvrage intitulé : *Dosia,* 1 vol. in-12.

Cinq prix de quinze cents francs :

A M. Octave Noël, auteur d'un ouvrage intitulé : *Autour du foyer,* 1 vol. in-12.

A M. Gustave Levasseur, auteur d'un ouvrage intitulé : *Dans les herbages,* 1 vol. in-12.

A M. Prosper Blanchemain, pour son recueil intitulé : *Poèmes et poésies,* 1 vol. in-12.

A M. Emile Gossot, auteur d'un ouvrage intitulé : *Mademoiselle Sauvan,* 1 vol. in-12.

A M. Charles Durier, auteur d'un ouvrage intitulé : *le Mont-Blanc,* 1 vol. in-8°.

Trois prix de mille francs :

A M. Arthur Rhoné, auteur d'un ouvrage intitulé : l'*Egypte à petites journées,* 1 vol. in-8°.

A M. Lucien Dubois, auteur d'un ouvrage intitulé: *le Pôle et l'Equateur*, 2 vol. in-12.

A M. A Bougot, auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur la critique d'art,* 1 vol. in-8°.

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné le grand prix de la fondation Gobert à M. R. Chantelauze pour son ouvrage intitulé: le *Cardinal de Retz et l'Affaire du chapeau ;* 2 vol. in-8°.

L'Académie a décidé que le second prix de la même fondation serait décerné à M. L. Pingaud pour ses deux volumes intitulé : l'un, les *Saulx- Tavannes,* 1 vol. in-8°; l'autre, *Correspondance des Saulx- Tavannes au XVIe siècle,* 1 vol. in-8°.

PRIX MAILLÉ LATOUR-LANDRY

Le prix institué par feu M. le comte de Maillé Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, a été partagé également entre M. Gustave Toudouze et M. Emile Andrieu.

PRIX LAMBERT

L'Académie a décidé que la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert serait attribuée à M. Xavier Aubryet.

PRIX BORDIN

Le prix de trois mille francs, fondé par feu M. Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature, a été ainsi réparti :

1° Un prix de deux mille francs, à M. Gustave Merlet, pour son ouvrage intitulé: *Tableau de la Littérature française de* 1800 *à* 1815, 1 vol. in.-8°;

2° Un prix de mille francs, à M. le comte de Gobineau, pour son livre intitulé : *la Renaissance,* 1 vol. in.-12.

PRIX DE TRADUCTION

FONDÉ PAR FEU M. LANGLOIS

Le prix de la fondation Langlois a été décerné à M. Henry Bellanger, pour sa traduction de l'ouvrage anglais intitulé : *la*

Russie, le pays, les institutions, les mœurs, par M. Mackensie-Wallace, 2 vol. in-8°.

PRIX HALPHEN

Ce prix a été décerné à M. le général comte Pajol, pour deux ouvrages intitulés: *Pajol, 1772 à 1796,* 3 vol. in-8° avec atlas; *Kléber, sa vie, sa correspondance,* 1 vol. in-8°.

TRIX THÉROUANNE

L'Académie a décidé que le prix de la fondation Thérouanne, pour l'encouragement des travaux historiques, serait ainsi réparti :

1° Un prix de deux mille francs,

A M. H. Forneron, pour son ouvrage intitulé : *les Ducs de Guise et leur époque,* 2 vol. in-8° ;

A M. Debidour, pour son ouvrage intitulé : *la Fronde angevine,* 1 vol. in-8° ;

A M. A. Luchaire, pour son ouvrage intitulé : *Alain le Grand,* 1 vol. in-8°.

PRIX GUIZOT

Le prix triennal de trois mille francs, fondé par M. Guizot, est décerné à M. Louis Vian, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Montesquieu,* 1 vol. in-8°.

PRIX MARCELIN GUÉRIN

Sur cette fondation l'Académie a accordé :

Un prix de deux mille francs à M. Alfred Rambeaud, pour son ouvrage intitulé : *la Russie,* 1 vol. in- 12.

Trois prix de mille francs chacun :

A M. Hippeau, pour son ouvrage intitulé : *l'Instruction publique dans les États du Nord,* 1 vol. in-12.

A M. H. Jouin, pour son ouvrage intitulé : *David, d'Angers,* 2 vol. gr. in-8°.

A M. Rambosson, pour son ouvrage intitulé : les *Harmonies du son et les instruments de musique,* 1 vol. gr. in-8°.

PRIX FONDÉ EN 1873

PAR UN ANCIEN MEMBRE DE L'ACADÉMIE, POUR ÊTRE DÉCERNÉ DANS L'INTÉRÊT DES LETTRES

L'Académie a partagé également ce prix, de la valeur de cinq mille sept cent cinquante francs, entre M. Édouard Grenier et M. Joséphin Soulary.

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES

Ce prix annuel, de la valeur de quatre mille francs, affecté à la philologie française, et à des ouvrages ayant pour objet l'étude de notre langue et de ses monuments de tout âge, a été ainsi décerné :

Un prix de deux mille cinq cents francs, à M. Charles Marty-Laveaux ;

Un prix de quinze cents francs, à M. Arsène Darmesteter.

—

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS POUR 1879.

PRIX DE POÉSIE A DÉCERNER EN 1879

L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1879 :

La poésie de la science.

La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents.

—

PRIX D'ÉLOQUENCE A DÉCERNER EN 1880

L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 :

Éloge de Marivaux.

—

PRIX DE L'OUVRAGE LE PLUS UTILE AUX MŒURS.

FONDATION MONTYON

Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, dans le cours des années 1877 et 1878, et recom-

mandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Trois exemplaires de chaque ouvrage présenté pour le concours devront être adressés, *francs de port,* avant le 31 décembre 1878.

PRIX DE VERTU

FONDATION MONTYON

Ce prix est distribué annuellement par l'Académie ; tous les départements de la France sont admis à concourir ; il peut être donné intégralement, ou partagé en plusieurs prix et en un certain nombre de médailles ou récompenses.

FONDATION SOURIAU

Ce prix, de la valeur de mille francs, est décerné annuellement; il est destiné « à décerner chaque année un prix de vertu dans le genre des prix de vertu fondés par M. de Montyon. »

FONDATION MARIE LASNE

Par son testament, Mme Marie-Palmyre Lasne a institué six médailles, de trois cents francs chacune, pour être données en prix de vertu par l'Académie française, « de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale. »

FONDATION HONORÉ DE SUSSY

L'Académie décernera, pour la première fois en 1880, les prix de vertu fondés par Mme la duchesse d'Otrante, née de Sussy, conformément aux intentions ainsi formulées par la testatrice : « Je lègue à l'Académie française une somme de deux cents mille francs, dont les arrérages seront affectés à donner des prix tous les trois ans, pour récompenser de bonnes actions. Ces prix seront distribués en séance solennelle au nom du comte Honoré de Sussy ; ils seront de même nature que ceux légués par le comte de Montyon, et je demande qu'ils soient donnés à la même époque. »

FONDATION GÉMOND

Ce prix, de la valeur de mille francs, est décerné annuellement ; il est destiné « à récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage. »

FONDATION LAUSSAT

Ce prix, de la valeur de trois cent cinquante francs, est décerné annuellement; « ce prix annuel de vertu est destiné, comme le prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage. »

PRIX GOBERT

A partir du 1er janvier 1879, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert pour « le morceau le plus éloquent d'histoire de France » et pour « celui dont le mérite en approchera le plus. »

L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages nouveaux sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1er janvier 1878. Les concurrents devront déposer au secrétariat de l'Institut trois exemplaires de leur ouvrage avant le 31 décembre 1878.

Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les prix annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration d'ouvrages meilleurs.

PRIX MAILLÉ-LATOUR-LANDRY

Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné par l'Académie, en 1880, « à un jeune écrivain dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres. »

PRIX BORDIN

La fondation annuelle de trois mille francs, instituée par feu M. Bordin, sera spécialement consacrée à encourager la haute littérature :

Pour la prochaine application du prix, en 1879, l'Académie statuera exclusivement par l'examen comparatif des ouvrages publiés dans le cours des années 1877 et 1878, et dont l'envoi, à trois exemplaires, lui aura été fait par les auteurs avant le 31 décembre 1878.

PRIX LAMBERT

L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait, dans les limites de la pensée du testateur, convenablement affecté, chaque année, à des hommes de lettres, ou à leurs veuves, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

PRIX LANGLOIS

Ce prix sera, d'après les termes du testament, décerné, en 1879, à l'auteur de la meilleure traduction en vers ou en prose d'un ouvrage grec, latin ou étranger, publiée dans le cours des années 1877 et 1778.

PRIX HALPHEN

L'Académie décernera, en 1881, le prix triennal de quinze cents francs fondé par feu M. Achille-Edmond Halphen, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que « l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral. »

PRIX THIERS

L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de trois mille francs fondé par M. Thiers, pour l' « encouragement de la littérature et des travaux historiques. »

Ce prix sera décerné à l'ouvrage d'histoire, publié dans les trois années antérieures au 1er janvier 1880, que l'Académie jugerait le plus digne de cette distinction.

PRIX THÉROUANNE

L'Académie décernera, en 1879, le prix annuel de quatre mille francs fondé par M. Thérouanne, en « faveur des meilleurs travaux historiques. »

Ce prix sera décerné au meilleur ouvrage publié dans l'année précédente.

PRIX GUIZOT

L'Académie décernera, en 1881, le prix triennal de trois mille francs fondé par M. Guizot.

Ce prix, selon les intentions du fondateur, sera décerné au meilleur ouvrage, publié dans les trois années précédentes, « soit sur l'une des grandes époques de littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poètes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits. »

PRIX MARCELIN GUÉRIN

L'Académie décernera, en 1879, le prix annuel de cinq mille francs fondé par feu M. Marcelin Guérin.

Ce prix, selon les intentions du fondateur, est destiné à récompenser « les livres et écrits qui se seraient récemment produits en histoire, en éloquence et dans tous les genres de littérature et qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société à des principes plus salutaires pour l'avenir. »

PRIX DE JOUY

Ce prix, de la valeur de quinze cents francs, fondé par feu Mme Bain-Boudonville, née de Jouy, sera décerné en 1879, à l'ouvrage publié dans le cours des années 1877 et 1878. Aux termes du testament, il doit être décerné, tous les deux ans, « à un ouvrage, soit d'observation, soit d'imagination, soit de critique, et ayant pour objet l'étude des mœurs actuelles. »

PRIX FONDÉ EN 1873

PAR UN ANCIEN MEMBRE DE L'ACADÉMIE POUR ÊTRE DÉCERNÉ DANS L'INTÉRÊT DES LETTRES.

L'Académie décernera, en 1879, ce prix annuel, que lui a légué un de ses membres, « pour être employé, comme elle l'entendra, dans l'intérêt des lettres. »

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES

L'Académie, chargée par le fondateur de ce prix d'en déterminer le caractère, l'a spécialement affecté à la philologie française, et a décidé que ce prix, de la valeur de quatre mille francs, serait décerné annuellement « à des ouvrages de diverses

sortes, lexiques, grammaires, éditions critiques, commentaires, etc., ayant pour objet l'étude de notre langue et de ses monuments de tout âge. »

PRIX BOTTA

Mme Botta, de New-York, a fait don à l'Académie française d'une somme de vingt mille francs, dont les revenus doivent être employés à la fondation d'un prix quinquennal; conformément aux intentions de la fondatrice, l'Académie décernera ce prix, pour la première fois, en 1881, au meilleur ouvrage publié en français dans les cinq années précédentes « sur la condition des femmes ».

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1880.

PRIX MONBINNE

L'Académie décernera, en 1879, ce prix, de la valeur de trois mille francs, fondé par MM. Eugène Lecomte et Léon Delaville en souvenir de feu M. Monbinne.

Ce prix, dit Prix Monbinne d'après la volonté des donateurs, « sera décerné tous les deux ans, soit pour récompenser des actes de probité, soit pour venir en aide à des infortunes dignes d'intérêt, choisies notamment parmi des personnes ayant suivi la carrière des lettres et de l'enseignement. »

PRIX DE M. JULES JANIN

L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de trois mille francs fondé par Mme veuve Jules Janin.

Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné à la meilleure traduction d'un ouvrage latin.

—

Conditions pour tous les concours aux prix de vertu.

On adresse un mémoire très-détaillé de l'action ou des actions vertueuses; on a soin d'indiquer les nom, prénoms, lieu de naissance, âge de la personne présentée, l'époque et la durée de l'action, qui doit s'être prolongée jusque dans le cours des deux années précédentes, le nom et le domicile des personnes qui en ont été l'objet.

Ce mémoire, signé des notables du pays, est soumis au maire qui, après en avoir certifié les signatures et les faits qui y sont énoncés, adresse le tout au préfet ou au sous-préfet; si ces fonctionnaires ont personnellement connaissance de ce qui est indiqué dans le mémoire, ils en attestent la vérité, soit dans les pièces mêmes, soit dans la lettre d'envoi que le préfet écrit au secrétaire perpétuel de l'Académie française, en lui adressant toutes les pièces.

—

Conditions communes à tous les concours.

1° Les ouvrages écartés par une commission ou par l'Académie ne peuvent pas être présentés de nouveau au même concours;

2° Les nouvelles éditions ne sont admises à prendre part de nouveau au même concours que lorsque l'ouvrage, déjà examiné par une commission, a été notablement modifié par son auteur;

3° Les ouvrages destinés aux divers concours de l'Académie doivent être directement adressés par l'auteur au secrétariat de l'Institut, au nombre de trois exemplaires, avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel il est présenté.

Les ouvrages envoyés à ces concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1879.

LES SCIENCES A L'EXPOSITION.

La Cristallerie.

(Suite. — V. le numéro du 3 août.)

Revenons maintenant sur nos pas pour visiter la Bohême, le pays du verre. On peut bien appeler ainsi un pays qui compte jusqu'à 2,222 établissements de raffinerie dans un seul arrondissement, l'arrondissement de Reichenberg. Car, il faut le dire, le verre se fabrique en Bohême tout autrement que dans les autres pays. Tandis qu'en France, en Angleterre, à Venise, le verre est produit et décoré exclusivement à l'intérieur d'un certain nombre de manufactures, en Bohême, la manufature, l'usine, ne fabrique que le verre brut, blanc ou coloré, et le

livre ainsi à des marchands qui vont le revendre dans les centres de raffinerie : là, des ouvriers, travaillant en chambre à leur compte ou dans les ateliers de petits industriels, le taillent, le gravent, l'émaillent, le polissent. L'industrie du verre est ainsi, en quelque sorte, pour la Bohême, ce que le bois sculpté est pour la Forêt-Noire : la vie du verrier raffineur est mêlée à la vie agricole, il se livre en même temps à la culture de la terre et à l'élevage du bétail ; de là ces nombreux sujets champêtres que l'on remarque sur les verres de Bohême.

Comment, d'ailleurs, la Bohême ne serait-elle pas le pays du verre lorsque la Providence lui a mis sous la main tous les matériaux nécessaires ?... Dans son sol, elle trouve en abondance un quartz et un calcaire d'une pureté rare ; la Hongrie est à sa porte et lui offre la potasse à des prix séduisants. Et quel meilleur moyen d'exploiter ses forêts que de les jeter dans un four de verrerie pour l'alimenter ? Point de frais de transport ; seulement, lorsque tout le bois aura été abattu dans un certain rayon, on transportera l'usine ailleurs, ce qui, du reste, est facile, vu le mode provisoire de son installation.

Mais je m'oublie à vous dire des choses que vous savez aussi bien que moi, et pendant ce temps l'heure passe sans que nous visitions ce que nous sommes venus voir.

La verrerie de Bohême trouve son expression presque complète dans cette exposition de M. Lobmeyr qui, du reste, occupe à elle seule autant d'espace que toutes les autres réunies. Des verres épais gravés, des verres de fantaisie, et des *willkommer* en forment le fonds.

Les willkommer, ce sont ces grands bocaux vert bouteille que vous voyez étagés là-bas contre le mur : un héros d'Homère les eût trouvées à sa taille. Comme leur nom l'indique, ils étaient en usage aux siècles derniers dans les châteaux des bords du Danube pour porter aux étrangers le toast de bienvenue. On ignorait encore l'art de les blanchir ; mais, par compensation, on les décorait de peintures en émaux, le plus souvent de personnages : Charlemagne, les douze Apôtres, etc. Les verriers bohémiens de nos jours se sont mis à copier ces willkommer qu'ils trouvent dans leurs musées de Vienne ou de Prague, comme nous nous aimons à reproduire les faïences du temps des Médicis.

Voici maintenant quelques jolis cristaux de table blancs ; de jolis verres mousseline qui, par leur forme pleine de goût, par

la finesse et la délicatesse de leurs gravures, rappellent ceux de Baccarat. Nous pouvons admirer surtout le service de l'Empereur placé au centre dans cette vitrine spéciale. Les verriers bohémiens n'ignorent pas néanmoins que, si leur cristal est très-homogène, trés-dur, très-éclatant, il conserve, par contre, habituellement une teinte légèrement jaunâtre. Aussi s'ingénient-ils, et avec succés souvent, à atténuer ce défaut ; ils savent si habilement combiner la taille, la gravure, la dorure, l'émail, tantôt sur le verre blanc, tantôt sur un verre doublé rouge, qu'ils produisent des effets charmants. Ce que M. Lobmeyr nous offre en ce genre, constitue une des parties les plus séduisantes de son exposition ; mais ce n'est pas la plus belle.

C'est dans la gravure profonde que la Bohême excelle ; n'est-ce pas, du reste, de la Bohême que la France et l'Angleterre tirent leurs graveurs les plus habiles ?... Aussi, venez et contemplez ces plateaux où reposent dieux ou demi-dieux de l'antiquité, ces vases sur les parois desquels se dessinent la chasse et la moisson personnifiées, et surtout cette large coupe où se jouent, avec leurs attributs, douze petits amours figurant les douze mois. Comme ces muscles puissants s'arrondissent et se détachent ! Quels tons moëlleux ! Comme ces grains de raisin sont gonflés et veloutés ! Comme ces gerbes de blé paraissent flexibles ! Comme tout cela est naturel et vivant !

Inutile, après cela, de nous arrêter devant les verres taillés qui sont bien inférieurs à ceux que nous avons examinés précédemment. Quant à ces verres irisés, ils me produisent presque le même effet qu'un fruit vert sous la dent, quoiqu'on se soit efforcé d'en corriger l'aspect faux par quelques filets d'or. Y a-t-il donc lieu de prendre tant de peines pour donner au verre l'aspect altéré que lui communique un long séjour au sein d'une terre humide ?...

Et cependant, si nous quittons l'exposition de M. Lobmeyr, partout nous retrouvons ces verres irisés... tout nouveau, tout beau. Beaucoup aussi de verres opalins et de willkommer. M. Moser nous présente de jolis cristaux taillés et gravés ; mais, pourquoi ces vases tout dorés à l'intérieur comme à l'extérieur, et ces verres qui essayent de jouer le métal à émaux cloisonnés, déparent-ils son exposition ? — M. J. Inwald a eu plus de goût : uniquement des cristaux blancs taillés, mais fort beaux. M. J. Inwald est l'un des premiers verriers de l'Allemagne, et

est parvenu à établir trois grandes raffineries où tous les travaux s'exécutent à l'aide de moteurs à vapeur ou hydrauliques. — M. Grohman a la spécialité des coffrets et des vases en hyalithe. — Enfin la vitrine de M[me] de Brunfaut, qui est d'un genre tout particulier, mérite une mention spéciale. M[me] de Brunfaut possède, à Vienne, une fabrique de verre filé dont elle a apporté quelques spécimens ; c'est uniquement avec ce verre que ces cols, ce tapis, cette chasuble ont été tissés ; touchez-les : on dirait de la soie.

—

Il nous faut maintenant aller à la section italienne, à la verrerie de Venise. J'ai réservé de vous y conduire en dernier lieu, parce que cette verrerie n'a rien de commun avec les autres. Ici, point de cristaux gravés, point de cristaux taillés : uniquement des formes originales, des verres de couleur, des imitations de pierres naturelles.

Venise n'a que deux représentants : la Société de Venise et de Murano, et M. Salviati. La Société de Venise et de Murano n'a été fondée qu'en 1866 par des gentilshommes anglais dans le but de relever l'ancienne industrie de la ville de Saint-Marc ; elle eut d'abord pour directeur M. Salviati, et parut en 1867 sous la raison sociale Salviati et C[ie]. En septembre dernier une scission est survenue, et M. Salviati a fondé la nouvelle manufacture qui porte actuellement son nom.

Vous connaissez déjà tous certainement la verrerie caractéristique de Venise ; tous vous avez vu plus d'une fois ces vases aux formes élancées rappelant les corolles à long tube de certaines fleurs, tantôt supportés par les anneaux de deux serpents enroulés, tantôt par deux têtes de cygnes, tantôt par de minces baguettes torsadées, entrelacées, etc ; — ces verres réticulés, torsinés, filigranés, couleur paille ; — ces miroirs ornés de feuilles et de fleurs, de couleur dont les pétales offrent à leurs extrémités des reflets d'amiante ; — ces lustres chargés de petites boules rouges ou vertes, etc. Quoi qu'il en soit, en voici à profusion dans l'étalage de M. Salviati. La Société de Murano nous offre aussi des échantillons de ce genre copiés sur les meilleurs types anciens; mais cela ne constitue qu'une petite partie de son exposition. La Société de Murano a tenu à honneur avant tout d'apporter à cette grande exhibition internationale des pièces qu'on ne fabriquait plus depuis longtemps et qui ne se

rencontraient plus que dans les musées, en un mot, des objets de haute curiosité. Vous m'en voudriez de ne pas vous montrer tout d'abord ces *verres chrétiens* qui servaient à nos pères aux premiers siècles de l'Église, et où il retraçaient leurs croyances. Sur ce plat, par exemple, on a reproduit en une quarantaine de petits médaillons les principaux faits de la Bible depuis le chaos jusqu'au crucifiement de saint Pierre. L'or a été appliqué sur un premier verre, le dessin exécuté avec une pointe sèche, puis le tout passé au feu et recouvert d'un second verre. C'est ainsi qu'étaient décorés les calices en verre qui furent en usage du IIe au IXe siècle, époque à laquelle ils furent interdits par le concile de Reims. Ce genre était, du reste, déjà connu des païens, et ne disparut guère qu'à la fin du moyen âge. — Un art perdu aussi était celui des *vases murrhins*, si estimés à Rome au temps des Césars ! En voici toute une collection, imitation d'agate, d'onyx, de jaspe, etc. Remarquez surtout ce plat à fond jaspé, dessinant des rubans blancs coupés en spire, et ces patères dont les couleurs variées figurent des lignes symétriques : il semble que ce soient des blocs de mosaïque passés au feu et taillés ensuite. — A côté de ces murrhines, sur le devant et au milieu de la vitrine centrale, vous devez apercevoir quelques pièces très-intéressantes : la coupe diatrète de Cologne, en verre transparent à deux anses, entourée extérieurement par une enveloppe réticulaire du même verre qui se détache complétement du contour de la coupe avec laquelle elle est cependant unie par le pied et forme une seule pièce ; des gobelets en argent percés à jour par des perles couleur saphir ou améthyste qui partent, sans attache, d'une doublure intérieure de même verre ; enfin la tasse de saint Marc en verre noir transparent, émaillé, copie exacte de celle qui est conservée au Trésor de Venise.

Nous pouvons maintenant répéter, avec plus de raison encore, le jugement que portait, en 1873, M. V. de Luynes : « Cette exposi-« tion est remarquable par la variété et le nombre des objets, et « par les difficultés vaincues. La matière, comme verre, est médio-« cre, le goût est faux ; c'est un genre essentiellement opposé à « celui qu'imposent la nature et les propriétés du verre. » — Et, en effet, qu'est-ce qui fait la beauté d'un verre, d'un cristal ? Un objet quelconque est beau lorsqu'on voit en lui les qualités de son essence ; il est plus ou moins beau suivant qu'il les réunit en plus ou moins grand nombre et à un degré plus ou moins élevé ; tout ce qui voile, même partiellement, l'une ou l'autre de

ces qualités, nuit à sa beauté. Or, l'essence du cristal est d'être transparent, limpide, éclatant.

Notre visite à la cristallerie est finie ; car, parmi les autres puissances, les unes, comme la Belgique et le Portugal, n'ont que des produits inférieurs, quoique fort beaux, cependant, et en petit nombre ; les autres, comme l'Amérique et la Russie, se sont abstenues.

Avant de nous séparer, nous résumerons, si vous le voulez bien, nos impressions, et nous dirons : à la France la palme pour la blancheur de son cristal et pour ses verres mousseline ; à l'Angleterre, pour la taille ; à la Bohême, pour la gravure.

STANISLAS.

LA CHARITÉ A ROME (1).

Au milieu de nos désastres politiques et de nos préoccupations de l'avenir, il se passe un phénomène qui devrait faire réfléchir le radicalisme, et lui prouver qu'il est dans la fausse voie. C'est l'activité intellectuelle et l'énergie morale et pratique de la phalange catholique, qui s'est placée à l'avant-garde de la société. Pour elle, il n'y a ni trêve ni repos. Rien n'échappe à ses observations, elle intervient dans toutes les questions économiques et sociales. Tantôt elle innove là ou se rencontrent des lacunes, tantôt elle réforme les institutions défectueuses ; ici elle importe une fondation florissante à l'étranger, là elle étudie le passé d'une nation pour y cueillir d'utiles et salutaires organisations. Et lorsque la démocratie, grisée par le pouvoir, ou repue par les fonctions plantureuses, déclare qu'il n'y a pas de question sociale, le catholicisme proteste que la société moderne, par ses vices, a créé une question sociale, et que *seul* l'Évangile est appelé à la résoudre.

C'est là une vérité palpable et indiscutable. Ceux qui en

(1) *Histoire de la charité à Rome*, Léon Lallemand ; in-8° de VIII-584 pages ; Paris 1878, chez Poussielgue frères ; — prix 7 frs 50 cent.

douteraient, n'ont qu'à lire le remarquable volume : *Histoire de la charité à Rome,* par M. Léon Lallemand. Ce livre n'est pas du tout une œuvre d'imagination. C'est un dossier sévère et impartial qui a coûté bien des veilles, des voyages et des démarches. Pour le composer, il a fallu dépouiller d'énormes archives, établir de laborieuses comparaisons, compulser de nombreuses statistiques. Est-ce tout? pas encore. Cette étude préparatoire terminée, M. Lallemand s'est mis à l'œuvre, pour opérer son travail de déduction qui n'était pas le plus facile ; et de cette incubation est sortie une éclatante synthèse qui vient renforcer l'apologétique chrétienne. La conclusion forcée de son entreprise bénédictine, c'est que la Papauté a pratiqué la vraie charité avant toutes les nations européennes, et qu'elle l'a pratiquée d'une manière plus intelligente, plus généreuse plus sérieuse que toutes les autres nations, jusqu'au jour où la révolution piémontaise l'a confinée prisonnière dans le palais d'où s'épanchaient les largesses destinées à l'univers.

Tel est le coup d'œil d'ensemble que nous devions jeter préalablement sur le volume de M. Lallemand. Arrivons aux détails, et glanons quelques perles qui nous feront encore plus admirer la riche couronne que l'économiste français a voulu tresser à la gloire de la Papauté.

Le Livre commence par une dédicace à S. Em. le cardinal Morichini, l'auteur du magistral ouvrage : *Les Institutions de bienfaisance publique à Rome.* Cette dédicace était une véritable dette de reconnaissance, car le jeune écrivain dont le travail révèle un homme versé dans les matières qu'il traite, a largement utilisé les travaux de l'éminent cardinal.

Cette dédicace est suivie d'une savante introduction de 31 pages, dans laquelle M. Lallemand a esquissé les idées maîtresses de son livre. La première pensée qui le frappe, c'est que, de la comparaison entre l'histoire hospitalière romaine avant 1789 et de l'histoire hospitalière depuis cette époque, résulte cette conclusion : Autonomie de chaque hôpital, hospice, conservatoire, maison d'enfants trouvés.

Ceci n'est pas surprenant, puisque ces établissements sont fils d'une seule mère : l'Église. Puis, l'auteur nous fait l'historique des établissements charitables depuis le commencement de ce siècle jusqu'à nos jours ; cet historique amène une comparaison qui n'est point à l'avantage du gouvernement subalpin. Parmi ces éléments de comparaison je vois figurer ce monstrueux impôt des biens de main-morte dont on ne peut se faire une idée en France. A côté de cette taxe, se rencontre la taxe de la richesse mobilière ; ces deux charges écrasantes des capitaux et revenus des patrimoines hospitaliers.

Pour démontrer ce qu'ils sont, comparons revenus et impôts du patrimoine de l'assistance hospitalière de Paris, les capitaux et revenus des établissements hospitaliers romains après 1870, et nous verrons les proportions :

Revenu total de l'assistance hospitalière de Paris 5,218,400 fr.
Contributions foncières et taxes . . . . . 115,000 fr.
Revenu total de l'hôpital de Saint-Jacques *in Augusta*, à Rome, en 1875 807,400
Taxe et impôts du même hôpital. 46,117 74
En France c'est le cinquantième du capital, en Italie le huitième.

Cette comparaison a son éloquence.

Partant de cette monstruosité, M. Lallemand continue son étude d'ensemble qui porte sur toutes les usurpations piémontaises. Ce coup d'œil d'ensemble jeté sur ces graves questions, notre économiste promène sa lunette sur les détails, et pour cette étude des infiniments petits, il divise en véritable micrographe le champ de ses observations en quatre parties : dans la première il traite des œuvres en faveur des pauvres, il étudie successivement la condition économique du peuple romain sous le gouvernement pontifical, — l'indigence à Rome, — l'aumônerie apostolique, — les secours à domicile, — la commission des subsides, — la congrégation de la charité chrétienne à Rome, — la société de Saint-Vincent de Paul, — les universités d'Arts-et-Métiers, — les institutions destinées à procurer du travail aux pauvres, — les asiles pour les pauvres, — l'hospice

apostolique, — les dépôts de mendicité de Victor-Emmanuel, — Santa-Galla, — San-Luigi di Gonzaga, — les fondations Doria et Torlonia, — l'hospice des cent prêtres, — le mont de piété de Rome, — la caisse d'épargne de Rome, — l'archiconfrérie de la Très-Sainte-Trinité des pèlerins et des convalescents.

Le dernier chapitre est consacré aux conditions économiques du peuple romain sous le gouvernement actuel de l'Italie.

C'est, on le voit, un bilan sérieusement établi ; il en est de même dans la deuxième partie qui traite des œuvres en faveur des malades ; dans la troisième qui s'occupe des œuvres en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et dans la quatrième, qui étudie les œuvres des prisonniers.

A la suite de ces chapitres remplis de détails, figurent quelques pièces justificatives que nous recommandons spécialement à l'attention de nos lecteurs.

C'est d'abord l'extrait des règlements de police publiés par le pape Pie IX en 1850 (titre des mendiants et des vagabonds). Ensuite nous rencontrons le *motu proprio* de Pie VII qui supprime les corporations des arts et métiers, et le *motu proprio* de Pie IX qui les rétablit ; le mouvement de la caisse d'épargne de Rome de 1836 à 1877 ; le projet de loi sur les enfants abandonnés, présenté à la Chambre des députés, le 22 novembre 1877, par le ministre de l'intérieur du royaume d'Italie, et enfin la statistique des établissements d'instruction à Rome en 1870.

Ainsi qu'on peut bien le supposer, un pareil volume ne s'analyse pas, car l'analyse serait elle-même un volume. Cependant certains passages méritent une attention particulière. Ce sera l'objet de la dernière partie de cette étude.

Vte G. DE CHAULNES.

(La fin au prochain numéro.)

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE

Le Conseil d'État, jugeant au contentieux, sous la présidence de M. Andral, vice-président, vient de résoudre plusieurs questions relatives à l'enseignement privé, dans ses séances du 26 juillet et du 2 août.

Enseignement primaire. — I. École communale. — Frères des Écoles chrétiennes. — Remplacement par un instituteur laïque. — Annulation de la mesure par le conseil d'État. — Traitement et logement des Frères. — Inscription d'office par le préfet. — II. Frères adjoints. — Traitement. — Taux légal. — III. Logement. — Indemnité représentative. — Pouvoir d'appréciation du préfet. — Inscription d'office.

I. — Lorsque les actes de l'autorité municipale et du préfet, dont l'objet était de substituer un instituteur laïque aux Frères des Écoles chrétiennes, dans la direction d'une école communale, ont été annulés pour cause d'excès de pouvoir par un arrêt du conseil d'État, les Frères des Écoles chrétiennes qui n'ont pas été régulièrement remplacés dans la direction de l'école communale ont droit, par suite de cette annulation, au traitement et au logement que la loi assure aux instituteurs publics.

Dès lors, le préfet, en inscrivant d'office au budget de la commune les sommes nécessaires pour pourvoir à cette dépense, ne fait qu'assurer le paiement d'une dépense obligatoire et n'excède pas ses pouvoirs.

II. A défaut de conventions formelles passées entre la congrégation des Frères des Écoles chrétiennes et l'administration municipale, le traitement des Frères adjoints ne peut être inscrit d'office au budget de la commune que s'il est établi sur les bases fixées par la loi pour celui des instituteurs adjoints des écoles publiques.

Et comme, aux termes de la loi du 10 avril 1867 (art. 5), de la loi des finances du 20 décembre 1872 et du décret du 20 janvier 1873, le minimum du traitement des adjoints de première classe, fixé à 500 fr. par an jusqu'au 1er janvier 1873, a été élevé à 600 francs par an à partir de cette époque, il s'ensuit qu'un préfet n'a pu, sans excéder ses pouvoirs, attribuer à chacun des

six Frères adjoints attachés à une école communale un traitement supérieur à 500 francs par an, pour la période comprise entre le 1er janvier 1871 et le 1er janvier 1873, et à 600 francs pour la période suivante.

III. Il résulte de l'article 37 de la loi du 15 mars 1850 que toute commune doit fournir à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, et il appartient au préfet de régler les conditions du logement des instituteurs et de l'établissement des classes.

Le préfet agit donc dans la limite de ses attributions quand il détermine l'indemnité due à chaque Frère des Écoles chrétiennes pour représenter le logement que la loi assure aux instituteurs publics.

Ainsi jugé, sur le rapport de M. Vallon, auditeur, les observations de Me Lehmann, avocat, et les conclusions conformes de M. Braun, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, par un arrêt qui, statuant sur le recours de la ville de Saint-Denis contre un arrêté de M. le préfet de la Seine, du 29 janvier 1876, annule cet arrêté, mais seulement dans celle de ses dispositions qui a pour objet d'insérer d'office au budget additionnel de 1876 de cette ville, pour le traitement des Frères adjoints à l'école communale de la rue Franklin, une somme supérieure à 500 fr. pour le traitement annuel de chacun des Frères pendant la période comprise entre le 1er janvier 1871 et le 1er janvier 1873, et à 600 francs pour la période suivante.

(Gazette des Tribunaux.)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

29 août.

Peu de vie à la Bourse; ce qu'il y a de plus important à constater, c'est la faveur revenue au 5 0/0, qui a reconquis le cours de 112, pendant que l'insuccès de la seconde émission du 3 0/0 amortissable est tel, que M. de Girardin, qui n'est pas hostile à la République, il s'en faut de beaucoup, a qualifié cet insuccès de *désastre*. Les journaux gagnés à la mesure financière ont beau dire que cet amortissable est une des plus heureuses combinaisons de la République, l'épargne fait la sourde oreille et se détourne, quoiqu'elle puisse en acheter à 80,50. L'infortuné M. Léon Say ne sachant plus comment attirer les prêteurs, recourt chaque jour à de nouveaux

moyens. Il vient de décider que désormais la nouvelle rente sera délivrée au cours moyen de la Bourse de la veille. L'amortissable n'en sera pas plus recherché, et malheureusement l'isolement dans lequel on le laisse n'afflige guère que le cœur du ministre et de ses amis.

M. Léon Say n'avait oublié qu'une chose : c'est que les plus habiles combinaisons ne peuvent remplacer le crédit ; le crédit, c'est la confiance ; où est aujourd'hui la confiance ?

—

La *Gazette de France* fait toucher du doigt les causes de l'insuccès de l'amortissable, dans un article qu'elle intitule : l'*Agiotage républicain.*

L'amortissable, dit-elle, était suspect pour trois raisons : première raison, l'émission du mois dernier, dans laquelle, en dix jours, on avait enlevé au public plus de trois millions, qui sont passés on ne nous a pas dit où.

L'amortissable était, pour seconde raison, une valeur dont l'écoulement, une fois commencé, s'il avait réussi, ne devait plus s'arrêter.

L'amortissable était, enfin, un fonds d'Etat essentiellement aléatoire et qu'on présentait même d'une façon malhonnête. Il était aléatoire en ce sens que, dans un pays si souvent en révolution, il est des plus imprudents de s'engager pour soixante-quinze années ; car, qui peut prévoir ce qui arrivera seulement dans deux années ?

L'amortissement était présentée dans des conditions malhonnêtes, en ce sens que le public non initié aux affaires de Bourse était infailliblement trompé sur la durée de l'amortissement. Un emprunt amortissable en soixante-quinze années veut dire un emprunt dont on amortit un 75e chaque année, de façon à amortir les 75 soixante-quinzièmes en soixante-quinze ans. Cela est clair : ainsi présenté, tout le monde aurait compris.

Ce n'est pas ainsi qu'entendait procéder le ministre des finances. Au lieu de diviser l'emprunt en 75 séries dont une était toutes les années tirée au sort, il l'avait subdivisé en 175 séries. Et pendant vingt-cinq ans on ne tirait que vingt-cinq séries, une par année. Il en restait donc 150 à tirer pendant les 50 dernières années ; encore les séries à tirer étaient-elles peu nombreuses pendant les seconds vingt-cinq ans.

C'était là de la haute habileté, mais cela constituait un procédé dont la moralité est plus que douteuse. Lorsque l'Etat demande à emprunter, ses conditions doivent être faciles à comprendre, et l'amortissement de 175 séries en soixante-quinze ans était un procédé fait pour tromper le public et renvoyer à d'autres le paiement des emprunts fait dans l'intétêt des républicains.

Averti à temps, le public a compris tout le danger qu'on lui faisait courir. Il a refusé net les présents qu'on lui offrait.

—

Voilà la moisson à peu près terminée : bonne dans le nord et le nord-ouest, la récolte est médiocre ailleurs pour la quantité ; il paraît que la qualité est à peu près bonne partout, parce qu'on a pu la rentrer dans de bonne conditions, mais on se plaint généralement du rendement.

On parle aussi, dit la *Défense*, de ravages assez considérables causés par les souris dans les meules et silos de céréales. Comme on ne saurait trop veiller à la conservation de ce que l'on a, lorsqu'on a peu, nous indiquons, avec ce journal, le moyen trouvé par un cultivateur pratique pour préserver les meules et détruire les souris. Creusez contre la meule et tout autour un petit fossé, dont les parois soient bien verticales ; dans le fond de ce fossé, creusez des trous, de distance en distance, pour recevoir des vases en terre cuite ou en grès ; égalisez bien le fond du fossé avec le bord supérieur des vases ; ayez soin aussi que les bords supérieurs et latéraux des pots soient un peu encastrés dans les parois des fossés, afin que les souris ne puissent passer à côté ; mettez de l'eau dans les vases, la moitié environ de leur contenance, et le fossé-piége est terminé.

Pendant la nuit, les souris en sortant, soit pour explorer les abords, soit pour se rechercher, sauteront ou tomberont dans le fossé, et, rencontrant un obstacle dans les parois verticales du fossé, elles suivront le fond pendant quelques instants, tomberont dans les vases et ne pourront plus remonter. On en détruit ainsi des quantités énormes.

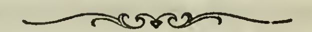
A. F.

L'abondance des matières nous force à supprimer aujourd'hui la suite du compte-rendu de l'Assemblée des catholiques et de l'Histoire d'un inconnu, qui sera reprise dans le prochain numéro. Les événements religieux les plus importants se pressent en même temps que les événements politiques. Nous ferons tous nos efforts pour les suivre aussi exactement que possible avec le cadre restreint dans lequel nous sommes encore obligés de nous renfermer.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le 3 et le 4 septembre. — Anniversaire de la mort de M. Thiers. — Le service funèbre à Notre-Dame. — Ce qu'a été M. Thiers. — Sessions des conseils généraux. — Les élections sénatoriales. — Toujours les conséquences de la paix de Berlin. — Les embarras de M. de Bismarck. — Attitude des catholiques allemands.

5 septembre 1878.

Cette semaine est bien la semaine de la Révolution : le 4 septembre est l'anniversaire de cette révolution faite devant l'ennemi, et qui a doublé nos désastres en nous livrant à l'incapacité de ceux que M. Thiers qualifiait si énergiquement de fous furieux ; le 3 septembre, anniversaire de la mort de M. Thiers, devenu à son tour l'ami et l'inspirateur des fous furieux, a fourni à la révolution bourgeoise et opportuniste l'occasion d'une éclatante manifestation, par le service funèbre que Mme Thiers a fait célébrer à Notre-Dame de Paris, *en l'honneur* du fondateur de la République, disent les familles républicaines, *pour le repos de l'âme* d'Adolphe Thiers, répond l'Église. Toute la France était convoquée à la cérémonie : on y a vu des ministres, des sénateurs, des députés, des magistrats, des officiers généraux, des conseillers généraux, les délégations d'un grand nombre de villes et de communes moins importantes, quelques croyants, sans doute, qui ont prié, mais surtout des milliers de libres-penseurs qui ne songeaient qu'à *manifester* et qui s'inquiétaient peu du sort de l'âme du pauvre grand homme qui ne partageait guère leurs idées, mais qui, par ambition, s'était attelé au char de la Révolution, croyant le conduire, tandis qu'il n'était pour les révolutionnaires qu'un cheval de renfort.

Il faut le reconnaître, aidés cette fois par la veuve de M. Thiers, qui eût pu mieux employer son argent dans l'intérêt de celui qu'elle pleure, les révolutionnaires ont fait grandement

les choses, mais, — et c'est l'ordinaire punition que Dieu leur inflige, — ils n'ont pu *faire grand* qu'en appelant à leur secours les pompes de la religion, et le concours de ce cléricalisme qu'ils proclament leur plus grand ennemi. Les hommes qui veulent détruire le catholicisme et Dieu lui-même, sont venus à Notre-Dame de Paris, — une église consacrée à la sainte Vierge, à cette Vierge qui est la même que celle que les catholiques vont implorer à Lourdes pour la France et pour eux; — ils ont demandé les prières des prêtres catholiques, ils se sont tenus convenablement, — ils l'ont essayé, du moins, — devant le Dieu de l'Eucharistie, et ils ont pu reconnaître que ce service funèbre demandé *en l'honneur* de M. Thiers, n'était, pour l'Eglise, qu'une solennelle supplication pour le repos éternel de l'âme de cet homme qui s'est tant agité, qui a tant agité le monde et dont la sénile ambition nous a légué des années d'agitation : *Pie Jesu, dona ei requiem !*

Qu'est-ce donc que ce demi-dieu dont on a prétendu célébrer hier l'apothéose? Qu'a-t-il fait pour la France, conviée à lui rendre de suprêmes honneurs? Qu'a-t-il fait pour le peuple, à qui on le présente comme l'un des plus grands hommes de notre temps, comme la personnification même du génie français et républicain?

Si l'on a voulu glorifier le révolutionnaire, on a eu raison; car M. Thiers n'a cessé de renverser ce qu'il voyait debout, excepté lorsque c'était lui qui était au pouvoir, et alors même il agissait de telle sorte, que le pays ne tardait pas à le rejeter.

Il a été l'un des principaux auteurs de la révolution de 1830, qui a rouvert pour la France l'ère des convulsions et des ruines, alors qu'un gouvernement réparateur l'avait si glorieusement relevée en moins de quinze ans.

Son opposition ardente et constante aux ministères plus ou moins conservateurs que le roi Louis-Philippe parvenait à former, a été l'une des causes de la révolution de 1848.

Effrayé, à cette époque, des ruines que lui-même avait faites, il devint l'un des chefs du parti conservateur, mais il ne tarda pas à reprendre son rôle naturel d'opposition et à saper de toutes ses forces l'Empire, qu'il avait tant contribué à relever par son *Histoire* du premier empire, et, quand il fut redevenu député, on le vit entraver les mesures les plus nécessaires que le gouvernement voulait prendre pour la défense du pays.

Nous ne voudrions pas effacer la belle page de son histoire

pendant la guerre, mais n'est-ce pas lui-même qui l'a effacée par sa conduite postérieure? La France voulait le retour de la monarchie, il lui persuada qu'il lui fallait d'abord la République, parce qu'il savait qu'il serait le premier dans ce gouvernement. On sait trop ce qui est arrivé. La France est, en effet, tombée en république : le commerce va-t-il mieux? l'industrie est-elle plus prospère? le peuple est-il plus heureux et plus content? la sécurité est-elle plus grande? l'honneur national est-il relevé? C'est M. Thiers qui l'a dit : « La République, chez nous, tourne au sang ou à l'imbécillité? » Comment donc expliquer qu'il ait voulu fonder la République, si ce n'est par cette ambition qui le poussait à renverser tout ce qui s'opposait à sa propre élévation?

Nul ne contestera les magnifiques dons d'intelligence, de lucidité d'esprit, de prodigieuse mémoire que M. Thiers avait reçus de Dieu; nul ne contestera que, par sa longue expérience des choses et des hommes, il fût plus capable que bien d'autres de rendre les plus utiles services à son pays; mais qu'a-t-il fait de ces dons? qu'a-t-il fait de cette expérience? On le glorifie en disant que la situation actuelle est son œuvre; nous disons que cette situation même est sa condamnation.

M. Thiers fut une grande intelligence, un admirable causeur, un esprit d'une étonnante souplesse; mais il ne fut pas un caractère, et c'est pourquoi il n'a pu s'élever au-dessus du terre à terre bourgeois et voltairien. Ce sont les bourgeois et les voltairiens qui l'honorent; ils ont raison, car ils ne retrouveront pas de longtemps une aussi brillante personnification de leurs doctrines sans élévation et sans entrailles. En le célébrant comme ils le font, ils montrent qu'ils sentent la grandeur de la perte qu'ils ont faite; nous leur laissons l'apothéose, et nous prions pour l'âme de l'homme qui a trouvé des accents éloquents pour la défense de la Papauté et de la religion, dont son intelligence, sinon son cœur, comprenait la grandeur et la nécessité sociale.

—

Les conseils généraux ont terminé leur session : la plupart se sont occupés sérieusement des intérêts de leurs départements; beaucoup ont entendu des discours où la politique, contrairement à la loi, occupait une grande place; plusieurs ont manifesté un esprit hostile à la religion; tous se sont préoccupés, en dehors des séances, des prochaines élections sénatoriales. On dit que les efforts des comités républicains n'obtiennent pas des résultats

aussi satisfaisants qu'en attendaient les inspirateurs pour modifier la majorité du Sénat; les électeurs du second degré se montreraient plus récalcitrants que ces masses électorales que l'on pousse au scrutin avec de l'argent, des promesses et des menaces, et répondraient à ceux qui leur vantent les bienfaits de la République par le tableau d'une situation commerciale et industrielle qui n'est pas précisément de la prospérité. On dit cela, nous ne demandons pas mieux que de le croire, nous estimons qu'il est du devoir de tous les bons citoyens de travailler à donner un caractère conservateur aux élections qui se préparent; mais nous n'osons pas trop compter sur un succès relatif en un sens contraire au mouvement qui précipite la France dans le radicalisme.

Quelques mois seulement nous séparent de cette épreuve qui, humainement parlant, fixera le sort du pays; nous ne tarderons donc pas à savoir si la France est encore capable de faire un énergique effort pour se relever avant de toucher le fond de l'abîme où la mènent des passions aveugles et ennemies, — nous ne trouvons que ces deux mots, qui se lisaient dans l'adresse de la Chambre des députés de 1848, pour qualifier la conduite des Girondins et des Montagnards de nos jours.

—

A l'extérieur, la situation ne s'est pas modifiée. La paix de Berlin continue de porter ses fruits en forçant l'Autriche à faire péniblement la conquête de la Russie et de l'Herzégovine, en mettant aux prises la Grèce et la Turquie et en préparant une grave mésintelligence entre la Russie et la Roumanie, ces deux honnêtes alliées qui prétendaient se partager les dépouilles de la Turquie et qui seraient déjà en guerre l'une contre l'autre, si la petite Roumanie osait s'attaquer au colosse moscovite. Le traité de Berlin a bien donné à la Roumanie le Dobroutcha en échange de la Bessarabie, c'est-à-dire quelques lieues carrées et quelques milliers d'habitants de plus qu'elle n'en a actuellement; mais la Bessarabie était facile à gouverner, tandis qu'il n'est pas sûr que les musulemans et surtout les Tcherkesses qui sont au nombre d'une vingtaine de mille dans la Dobroutcha veuillent se soumettre au joug roumain. Ainsi les Roumains perdraient ce qu'ils tiennent et se verraient, comme les Autrichiens en Bosnie, obligés de conquérir à grands frais et avec de grandes pertes d'hommes le pays dont le congrès de Berlin a prétendu leur faire cadeau. Cela leur donne à réfléchir, et l'on

sait qu'ils ont déjà fait des démarches qui ne sont pas agréables à la Russie.

La paix de Berlin paraît de plus en plus n'avoir été qu'une semence de guerre.

Au milieu de ces difficultés, on suit avec un vif intérêt les démarches du prince de Bismark, qui n'est pas peu embarrassé dans sa politique. Pris entre le socialisme et la haine de l'Église catholique, il ne sait plus de quel côté se tourner et tâche de se servir à la fois des catholiques contre les libéraux et des libéraux contre les catholiques. Aux premiers, il montre que s'ils l'abandonnent, il pourra faire bien du chemin vers Canossa ; aux seconds, il fait entrevoir la fin de la persécution, tout en refusant d'aller jusqu'à l'abolition des lois persécutrices.

Mais cette habileté risque de ne servir de rien au grand chancelier. Ni les catholiques ni les libéraux ne paraissent disposés à s'y laisser prendre, en votant la loi contre le socialisme, vote après lequel M. de Bismark se moquerait de ses auxiliaires. Les libéraux veulent des gages sérieux ; mais leur donner ces gages, ce serait s'engager plus avant dans la Révolution et dans la persécution religieuse, et il y a, au-dessus de M. de Bismark, un personnage qui n'y consent pas. Les catholiques, trompés en 1871, veulent aussi des gages sérieux et ils se sentent assez forts pour les exiger, si l'on tient à leur appui dans le parlement. Le premier de ces gages, ce serait de revenir purement et simplement au régime qui a précédé les lois de mai. Si M. de Bismark ne veut pas l'accorder et promet seulement de se relâcher sur l'exécution de ces lois sans les abolir, c'est qu'il n'est pas de bonne foi : le centre n'est pas d'humeur à se prêter au jeu que voudrait jouer le chancelier.

On en est là. Dans cette situation, quelques-uns croient que les pourparlers de Kissingen ont échoué : nous n'allons pas aussi loin ; nous pensons qu'il n'y a pas encore de sérieux résultats obtenus, mais nous voyons que M. de Bismark est vivement pressé ; l'attitude résolue des catholiques ne peut que favoriser les négociations dans le sens de la justice à laquelle ils ont droit. Si ces négociations échouent, il sera prouvé que la faute en est à la mauvaise volonté du gouvernement prussien ; la situation des catholiques restera la même, et ils pourront espérer que leur constance finira par vaincre une mauvaise volonté dont les résultats ont été jusqu'ici si déplorables pour l'Allemagne en général et pour la Prusse en particulier.

J. CHANTREL

LES FÊTES DU DOCTORAT

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Nous empruntons au *Petit Savoisien* le récit de ces fêtes, récit que nous complèterons dans un autre article.

Prélude des Fêtes.

Les fêtes en l'honneur du Doctorat de saint François de Sales ont été accueilies par les population savoisiennes avec un enthousiasme qui a dépassé toute attente.

La ville d'Annecy tout entière s'est décorée par enchantement. Au bout du Champ-de-Mars, sur le bord du lac, un autel, construit pour la circonstance, s'élevait en plein air. Dans la rue Royale, une double rangée de mâts, surmontés de banderoles et peints de diverses couleurs, alternaient avec les sapins des collines savoisiennes et formaient comme une forêt magique. Les murs étaient couverts de guirlandes de mousse, de roses, de fleurs variées qui reliaient les maisons les unes aux autres et traversaient les rues. Aux fenêtres, c'étaient des transparents qui portent les armes ou la devise du saint Docteur; des oriflammes, des banderoles qui flottaient au vent.

L'Évêché se distinguait par la richesse de ses tentures et de ses oriflammes.

La maison dite de Sales, dans la rue du Pâquier, disparaissait sous les guirlandes, les branches de palmier, les oriflammes. L'Hôtel-de-Ville était également décoré. Enfin les fenêtres du théâtre même étaient égayées par les anneaux d'élégantes guirlandes qui encadraient de fort jolis écussons. Jamais la ville n'avait été plus joyeuse et plus rayonnante.

Arrivée des Évêques.

Les cardinaux, archevêques et évêques venus des différents diocèses de France, d'Italie et de Suisse pour assister aux fêtes du Doctorat, étaient au nombre de quinze. S. Ém. le cardinal-archevêque de Rouen et Mgr l'archevêque de Turin étaient arrivés dès le soir 18 août. Le lundi, le train de 10 h. 1/2 a amené Mgr Rosset, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, et celui de midi et demi Mgr Pichenot, archevêque de Chambéry, et Nosseigneurs les Évêques de Dijon, de Tarentaise, Mgr Bagnoux, évêque de Bethléem, et Mgr Gros, év. démissionnaire de

Tarentaise. A leur arrivée, toutes les cloches d'Annecy sonnaient, les boîtes faisaient entendre leurs détonations, et une foule immense avait envahi les abords de la gare. Des frémissements d'enthousiasme transportaient les cœurs et soulevaient toutes les poitrines. Enfin, le mardi, sont arrivés, par les divers trains, S. Ém. le cardinal de Lyon, et Nosseigneurs les Évêques de Montpellier, de Belley, Mgr Mermillod, l'illustre évêque de Genève, et Mgr Desflèches, évêque-missionnaire en Chine. Mgr de Ségur et NN. SS. d'Autun, de Bourges et d'Orléans, qui avaient été annoncés, se sont fait excuser.

Ouverture des Fêtes.

L'ouverture solennelle des Fêtes du Doctorat a eu lieu dans la soirée de lundi 19, à la cathédrale. Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, est monté en chaire ; et, dans ce langage net et ferme qui lui a valu tant de succès au Sénat, sous l'empire, en défendant la cause de l'Église, Son Éminence a indiqué quel était le but des fêtes qui allaient être célébrées pendant trois jours à Annecy. Il ne s'agit point, dans ce concours immense de prélats, de prêtres et de fidèles, de rendre hommage aux vertus intérieures et à la sainteté de l'Apôtre du Chablais, mais d'honorer le nouveau Docteur de l'Église, de célébrer son génie, sa science immense, et les grandes œuvres qui ont immortalisé son nom. La cérémonie s'est terminée par un salut solennel.

Journée du 20.

A neuf heures, une messe pontificale a été célébrée à la cathédrale par Mgr Rosset, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette messe a été chantée en musique par la Société chorale de Cluses. A l'évangile, Mgr l'archevêque de Chambéry a prononcé un discours sur l'immortalité de l'âme, prouvée par les miracles des saints. L'éminent orateur a vivement intéressé son auditoire, et l'on a surtout remarqué le beau mouvement par lequel il a terminé son premier point, en évoquant le souvenir de Christophe Colomb.

Le soir, à quatre heures, cérémonie à Saint-Maurice. C'est Mgr l'Évêque de Tarentaise qui est en chaire ; grand, de belle taille, la voix vibrante et sonore, le geste vif et ample.

Le sujet de son discours a été saint François de Sales, docteur de l'Église, docteur du XIXe siècle et docteur de la

Savoie. La place nous manque pour donner même une analyse de cette belle œuvre oratoire. Mais nous voudrions citer quelques-uns des passages qui nous ont le plus frappé. Ainsi, dans la seconde partie, nous avons remarqué un admirable mouvement d'éloquence sur l'Église et l'État qui doivent s'entendre, s'unir et marcher la main dans la main, l'Église portant la croix et l'État l'épée pour arriver ensemble aux splendeurs de l'éternité. La troisième partie a été consacrée à montrer combien saint François de Sales a aimé son pays, refusant de quitter son cher diocèse de Genève et résistant à toutes les offres séduisantes que lui faisait Henri IV pour l'attirer en France. Enfin l'orateur a terminé son discours par quelques considérations sur le style de l'auteur de tant d'admirables ouvrages, et lui a très-heureusement assigné sa place entre les grands prosateurs du XVI[e] siècle, Amyot, Montaigne, et les maîtres les plus parfaits de l'éloquence au XVII[e] siècle, Pascal et Bossuet.

Et quand Mgr Turinaz faisait ressortir les grâces délicates du style de saint François de Sales, on sentait que l'éminent Prélat était particulièrement dans son sujet, et qu'il a lui-même étudié à fond cette belle langue française, qu'il manie avec tant de facilité et d'éclat. Enfin la cérémonie s'est terminée par un Salut solennel, que la Société l'*Harmonie* a chanté, avec beaucoup de goût, sous la direction de M. Niérat, imprimeur du clergé.

Au début de la cérémonie, les élèves de Maîtrise, aidés de quelques amateurs, avaient exécuté, pour la première fois, le motet *O Doctor optime*, œuvre du P. Clerc, missionnaire de saint François de Sales.

Journée du 21.

A 8 heures et demie, la foule se précipite du côté du Pâquier: c'est le bourdon de Notre-Dame qui arrive. Cette magnifique cloche sort des ateliers des frères Paccard; elle se nomme la Salésienne. A mesure qu'elle approche de la ville, la foule qui l'entoure devient de plus en plus compacte, et toute la matinée elle a reçu de nombreux visiteurs sur la place de Notre-Dame, où elle a été déposée jusqu'à la bénédiction, qui devait avoir lieu à 2 heures.

A neuf heures, messe solennelle à la cathédrale. A l'évangile, Mgr l'archevêque de Turin monte en chaire et prononce un

panégyrique de saint François de Sales, en faisant surtout l'éloge du Docteur.

L'éminent prélat a lu son discours et s'est excusé, en commençant, sur le peu d'habitude qu'il a de notre langue. Son action, à la vérité, se sentait quelque peu de la gêne qu'il éprouvait à prêcher en français. Mais il n'a pas laissé d'intéresser fortement son auditoire de la première à la dernière ligne de son discours, et il a eu, à diverses reprises, des mouvements d'une éloquence admirable. D'ailleurs, si Monseigneur de Turin a quelque difficulté à parler publiquement en chaire notre langue, on voit, à son style plein de vigueur, d'éclat et de grâce, qu'il la connaît parfaitement, et que les grands maîtres de la prose française lui sont familiers.

Par le train de midi et demi, Mgr l'Evêque de Grenoble est arrivé en ornements pontificaux, et accompagné de quatre ou cinq cents pèlerins de son diocèse, qui ont traversé processionnellement la ville.

La bénédiction de la Salésienne, qui avait été annoncée pour deux heures, n'a commencée qu'à trois heures. Une foule immense avait envahi la place. De véritables guirlandes de têtes décoraient les fenêtres des maisons environnantes. Lorsque les prélats eurent pris place sur l'estrade qui avait été dressée pour les recevoir, Mgr l'Evêque de Maurienne, du péristyle de l'église, prononça un discours rempli d'aperçus profonds et ingénieux sur les cloches et leur signification. S. E. le cardinal de Lyon procéda ensuite à la bénédiction de la Salésienne, dont le parrain a été M. Frezat, et la marraine Mme Mathilde Rollier.

La cérémonie a été suivie d'un discours prononcé dans l'église de Notre-Dame, par Mgr de Cabrière, évêque de Montpellier. L'éminent prélat, pendant près d'une heure, a vivement intéressé son auditoire par un brillant exposé de la doctrine de saint François de Sales, sur l'amour de Dieu. Avec une grande élévation de pensée et un rare bonheur d'expression, il est parvenu à rendre les questions les plus épineuses de la théologie mystique et ascétique accessibles aux auditeurs les moins préparés à ce genre de spéculation. Enfin un admirable mouvement oratoire sur les liens étroits qui unissent la Savoie à la France, et qui, espérons-le, ne seront plus jamais rompus, a terminé cette belle œuvre oratoire.

Le discours de l'évêque de Montpellier a été suivie d'un salut solennel.

Journée du 22.

Le 22 a été la grande journée; pour lui donner le plus de solennité possible, on avait fait des préparatifs extraordinaires. Dès la veille au soir, la circulation était difficile dans quelques endroits de la ville. Toute la nuit, des voitures nombreuses ne cessèrent d'arriver, et le lendemain matin les rues étaient littéralement encombrées. La foule débordait de tous côtés et la circulation était à peu près impossible. Tout annonçait que la fête dépasserait ce qu'on avait pu rêver. Le ciel était serein et profond, le soleil se levait radieux. Les montagnes de Veyries et de Menthon, dont les pieds baignent dans les eaux profonder du lac d'Annecy, découpaient avec une grande netteté leur courbe sur l'horizon, et encadraient merveilleusement l'autel dressé en plain air par M. l'architecte diocésain, à l'extrémité du Champ-de-Mars.

A sept heures, les processions commencèrent à s'ébranler, bannières déployées dans l'ordre fixé par le programme des fêtes. Elles défilèrent pendant plus de trois heures devant l'église de la Visitation, où la châsse était exposée, et se rendirent par la rue Royale au Champ-de-Mars, où des places leur avaient été assignées.

En tête marchaient les processions qui étaient arrivées par l'avenue des Marquisats et qui s'étaient réunies sur la place du Port et la place aux Bois; elles étaient suivies de celles qui étaient arrivées par l'ancienne et la nouvelle route de Chambéry, et qui s'étaient réunies, les premières dans les environs du cimetière, les autres dans l'avenue plantée d'arbres, dite *Route-Neuve.* Venaient ensuite les processions arrivées par la route Seyssel et celles qui étaient arrivées par la route du Pont-de-Brogny. Elles s'étaient réunies les unes aux environs de la gare, les autres, à l'entrée du faubourg de Bœuf. En dernier lieu et immédiatement avant les paroisses d'Annecy, marchaient les processions arrivées par la route de Thônes et d'Albigny. Elles s'étaient réunies entre le couvent de l'Immaculée-Conception et le faubourg de Bœuf.

Les paroisses de la ville fermaient les processions des paroisses. Les gendarmes à cheval venaient ensuite et ouvraient le cortège des évêques. Ils étaient suivis de la musique militaire

et de la musique municipale qui, pendant la messe, ont exécuté leurs meilleurs morceaux ; puis, les associations, les religieux, le clergé, les évêques, la châsse, portée par des prêtres revêtus de leurs ornements sacerdotaux et suivie des deux cardinaux et des membres de la famille de saint François de Sales. Enfin venaient les corps constitués : M. le Préfet, M. le Maire, le bureaux du Conseil général, quelques membres du Conseil municipal, le Tribunal en robe, l'État-major du 30e de ligne, etc., etc. Un piquet de soldats et la Compagnie des sapeurs-pompiers formaient la haie.

Messe pontificale

Lorsque la procession fut terminée, Son Ém. le cardinal de Lyon célébra la messe pontificale sur l'autel érigé en plein air, en présence d'une foule immense qui refluait jusqu'au delà du pont des Soupirs et encombrait toute la place du Pâquier. A peine apercevait-on dans le Champ-de-Mars quelques endroits vides que la foule avait désertés pour aller chercher sous les arbres, à quelques pas de là, l'ombre et la fraîcheur.

Après l'évangile, Mgr Mermillod prononça un éloquent discours qu'il ramena aux trois points suivants : le Ciel nous donne les Docteurs, l'Eglise les couronne, et la foule les acclame. Rarement l'éloquent orateur a été mieux inspiré. Avec quels accents, transporté par le spectacle de la multitude immense dont tous les yeux étaient fixés sur lui, il a parlé de saint François de Sales et du rang auquel l'Eglise vient de l'élever en le proclamant Docteur ! En quelques traits rapides et frappants, il a rappelé la naissance de l'Apôtre du Chablais à Thorens, ses voyages à travers nos vallées et nos montagnes, et il l'a montré comme un réservoir dont les eaux arrosent l'Eglise au nord et au couchant, comme le Mont-Blanc envoie les siennes en Italie par le Tessin, dans la mer du Nord par le Rhin, et dans la Méditerranée par le Rhône.

Après la messe pontificale, le R. P. Tissot a lu à haute voix l'acte de consécration à saint François de Sales, et la cérémonie s'est terminée par la bénédiction solennelle de tous les évêques. Puis, le cortège qui accompagnait la châsse, s'est remis en marche dans le même ordre qu'il était arrivé, et est retourné à l'église de la Visitation. Il était midi et demi.

—

A la Visitation.

Dans l'aprés-midi, un grand nombre de processions se sont reformées, et elles ont été reçues par le R. P. Tissot, qui leur a adressé à toutes quelques paroles d'exhortation, s'inspirant heureusement des traits de la vie de saint François qui avaient le plus de rapport avec les paroisses représentées par chacune des processions. Mais quand est venu le tour des pélerins de Genéve, c'est Mgr Mermillod qui a pris la parole, et il a trouvé dans son cœur d'évêque, séparé de ses diocésains par l'exil, des accents émus qui ont arraché des larmes à tous les assistants. Déjà, les jours précédents, des processions avaient été reçues à la Visitation, et la veille on avait particulièrement remarqué celle de la paroisse du Petit-Bornand, dont saint François de Sales fut plusieurs années curé.

Illumination.

Le soir, grande illumination. Les rues étaient de nouveau encombrées par une foule immense; c'était à peine si l'on pouvait circuler. La rue Royale se faisait particulièrement remarquer par les guirlandes de feu qui serpentaient le long des maisons, décoraient les fenêtres, et par les lustres qui étaient suspendus, au milieu de la rue, de distance en distance. La façade de Notre-Dame, celles de la cathédrale et de l'évêché resplendissaient d'un éclat tout particulier. On remarquait également l'entrée principale de la préfecture, la chapelle des Sœurs de Saint-Joseph, l'église et le couvent de la Visitation. En même temps, des feux de joie s'apercevaient sur les montagnes de Veyrier, de Menthon, d'Entrevernes et en particulier au sommet de la Tournette.

Un très-beau feu d'artifice a été tiré sur les bords du lac et n'a pas duré moins de trois heures. Un grand nombre de fusées, très-bien réussies, et de pièces remarquables, ont été vivement applaudies par la foule qui avait de nouveau envahi le Champ-de-Mars. Le feu d'artifice s'est terminé par un éclairage électrique. Pendant tout ce temps, les caravanes de pèlerins partaient les unes après les autres, et à minuit il ne restait plus qu'un nombre relativement restreint de tous les étrangers qui étaient accourus pour célébrer les grandes fêtes du Doctorat de saint François de Sales.

PÈLERINAGES A LOURDES

Les pèlerinages à Notre-Dame de Lourdes, loin de tomber en désuétude, deviennent de plus en plus fréquents, et la Vierge récompense par tant de grâces les fidèles qui vont l'invoquer dans la Grotte bénie, qu'elle encourage visiblement ces manifestations publiques qui sont bien rentrées dans nos mœurs, quoi qu'ait pu en penser M. Thiers, qui n'était pas prophète en matière de religion.

L'un de ces pèlerinages, celui de Notre-Dame du Salut, qui est parti de Paris le 17 août, qui est rentré le 25, et comptait plus de deux mille quatre cents personnes, dont près de trois cents malades, a été particulièrement favorisé de nombreuses guérisons. Nous ne voudrions pas, avant que l'autorité ecclésiastique ait prononcé, attribuer un caractère miraculeux à ces guérisons, mais il faut bien convenir qu'elles sont rapportées par des témoins sérieux, et que la plupart se sont opérées avec une telle rapidité, lorsque la science en avait désespéré, qu'il ne serait pas raisonnable de les nier sans autre information. Les incrédules plaisantent, raillent et nient : en cela, ils ne font point preuve de cette force d'esprit dont ils se vantent. S'ils étaient sincères, s'ils voulaient vraiment connaître la vérité, au lieu de nier et de plaisanter, comme les noms et l'adresse des personnes guéries sont donnés, ils chercheraient à s'éclairer par eux-mêmes, ils verraient ces personnes, ils interrogeraient leurs médecins, en un mot, ils feraient une enquête sévère, et ne se prononceraient qu'en pleine connaissance de cause.

Leurs quolibets ne prouvent que leur mauvaise foi.

Mais, ils ont beau faire, les faits sont là, et ceux qui en ont été les heureux témoins ne peuvent prendre le change : ils ont vu, ils admirent, ils remercient Dieu, ils glorifient la sainte Vierge, et leur témoignage, qui se répand sur tous les points de la France, oppose le contre-poison de la vérité aux mensonges d'une presse décidée à ne rien respecter. C'est ainsi que la Vierge immaculée continue de tenir sous son pied vainqueur la tête du serpent infernal.

J. CHANTREL.

—

Avant d'arriver au récit des guérisons, que nous donnerons dans notre prochain numéro, nous allons reproduire la plus grande partie de l'homélie adressée par Mgr l'évêque de Poitiers, dans la solennité de sainte Radegonde, le 18 août, aux pèlerins qui se rendaient à Lourdes et qui s'étaient arrêtés à Poitiers pour cette solennité. Après avoir parlé des miracles de Jésus et de ses premiers disciples, l'éloquent évêque continue ainsi :

Mes très-chers frères, ce que nous voyons aujourd'hui, qu'est-ce autre chose que ce qu'on voyait alors? Sans doute, les signes extraordinaires des premiers jours du christianisme n'ont pas persévéré sous la même forme au milieu du peuple chrétien. Cependant, il a plu à la divine Providence de rouvrir plus d'une fois, durant le cours des siècles, la source des miracles : miracles de guérisons de toutes sortes d'infirmités corporelles et spirituelles. Alors, c'est par centaines, c'est par milliers, que ceux qui souffrent se rendent vers ces sources bénies et fécondes. Que l'incroyant en rie pendant qu'il jouit de la santé; qu'il dénonce ces voyages aux autorités publiques, comme un grief d'homicide par imprudence : lui-même, demain, dans les tortures de la souffrance, et quand le médecin n'y pourra plus rien, convoitera secrètement l'essai de cette ressource suprême. Mais, comme parmi les êtres souffrants, il en est beaucoup qui, malgré leur foi et leur vif désir, ne pourraient faire le voyage d'eux-mêmes et à leurs dépens, de là cette association de Notre-Dame du Salut et cette œuvre des Pèlerinages, qui ont entrepris de reproduire ce qui se voyait durant la carrière mortelle de Jésus.

Des hommes de foi et de dévouement, des prêtres, des laïques n'ont pas reculé devant cette entreprise pleine de difficultés de toute nature. Sans être arrêtés par les distances, on les voit partir pour les lieux les plus reculés : *et percurrentes omnem regionem,* emmenant avec eux les malades étendus sur des grabats, et les promenant, les conduisant là où ils ont entendu dire qu'on trouve Jésus : *cœperunt in grabatis eos qui se male habebant circumferre, ubi audiebant eum esse* (1), c'est-à-dire

(1) Marc, VI, 55.

là où le Sauveur a voulu rendre sensibles sa présence et sa vertu divine.

Car, M. T.-C. F., encore que Jésus-Christ soit présent dans tous nos temples et qu'il réside partout dans nos tabernacles, encore que sa Mère et ses saints puissent partout accueillir nos prières et nous accorder leur intercession, il y a pourtant, dans le cours de chaque siècle, des lieux prédestinés, où le Seigneur manifeste préférablement sa puissance et celle de sa Mère et de ses saints. L'un de ces lieux privilégiés, à l'heure actuelle, est cette grotte de Lourdes dont la renommée a rempli l'univers entier. Lourdes, à l'entrée des Pyrénées, touche aux derniers confins de la France. Si l'on part du centre pour aller à cette extrémité du pays, à plus forte raison si l'on quitte la frontière du Nord pour se rendre à cette frontière du Midi, c'est toute la longueur du territoire français à parcourir. Qu'importe? *Et percurrentes omnem regionem.* N'a-t-on pas à son service des chars rapides, emportés par la vapeur? La complaisance des compagnies se prêtera à convertir les wagons en des salles d'hôpital, en des chambres d'infirmerie, avec tous leurs ustensiles et leurs appareils; on y étendra des matelas, des couchettes, la literie sous toutes ses formes; moyennant quoi on transportera les malades de toute espèce : *in grabatis et lectulis* (1); et l'on ira, de station en station, s'arrêtant principalement aux lieux où l'on saura que la vertu de Dieu réside : *ubi audiebant eum esse.*

Voilà pourquoi cette station à Poitiers, à Poitiers, la ville d'Hilaire et de tant d'autres grands et puissants serviteurs de Dieu, mais surtout à Poitiers la ville de Radegonde, dont la fête patronale se célèbre en ce jour, à Poitiers où ceux qui sont préposés à ces saintes caravanes estiment qu'il est bon de faire une halte, parce qu'il est notoire que la vertu féconde de Jésus y habite : *Ubi audiebant eum esse.*

Mes très-chers frères, il y a bientôt douze cents ans que la sainte reine Radegonde a été déposée, par les mains de saint Grégoire de Tours, dans ce tombeau où ses ossements et ses cendres reposent encore aujourd'hui. Depuis lors, le pouvoir dont elle a été investie n'a jamais cessé de s'y faire sentir. De son vivant, la royale servante du Christ a guéri les hydropiques, rendu la vue aux aveugles, le mouvement aux paralytiques,

(1) Actes, v, 13.

rappelé les morts à la vie. Mais la puissance des saints ne finit pas avec leur existence mortelle.

En vérité, s'écrie Venance Fortunat, devenu son historien après avoir été le témoin et le conseiller de toute sa vie, en vérité, « il n'est pas permis de croire qu'auprès du Christ, cette fille du Christ intercède et supplie en vain pour les siens : *neque enim credi fas est apud Christum Christi filiam pro suis inaniter supplicare,* elle, par les mérites de laquelle il est constant que les morts ont été ressuscités, les démons chassés, les tempêtes apaisés, les malades et les langoureux de toute sorte rendus à la première vigueur et à la santé parfaite ». Ah! depuis douze siècles, combien de générations n'a-t-on pas vu descendre les marches, souvent usées et renouvelées, de cette crypte sépulcrale! Combien de désespérés y ont été apportés, enveloppés des linges qui devaient être leurs suaires, et en sont remontés alertes, vigoureux, sains et saufs? C'est ce qu'attestent tous ces *ex-voto* accumulés d'année en année, d'âge en âge.

Vous avez donc eu raison, pèlerins de Paris et de nos diverses provinces, de vous arrêter près du tombeau de Radegonde et de compter sur sa royale protection: vous ne vous retirerez point sans avoir expérimenté qu'une vertu céleste est là: *ubi audiebant eum esse.*

Plusieurs d'entre vous doivent aussi en aller chercher les effets demain auprès de la cellule de Martin, à Ligugé, qui fut le premier monastère de ce grand thaumaturge des Gaules. Martin, vous le savez, avait médité de se faire moine dès sa première jeunesse. Catéchumène à dix ans, il veut, à douze, s'en aller au désert; à quinze ans la volonté de ses parents le fait soldat, mais à l'armée il se conduit de telle sorte qu'on le prendrait déjà pour un moine: *ita ut jam illo tempore non miles, sed monachus putaretur.* Il ne se sent à sa place, il n'est dans sa vocation que le jour où il est conduit par Hilaire dans cette solitude de Ligugé. C'est pendant cette période de sa vie qu'il accomplit ses principaux prodiges, ses plus grands miracles, en particulier la résurrection de ce catéchumène, dont le récit est fait par Sulpice-Sévère dans une latinité si exquise. Lui-même répétait souvent que, étant moine, et avant son épiscopat, la vertu miraculeuse était plus grande en lui qu'après son épiscopat: *major ei virtus ante episcopatum fuit quam post episcopatum.* D'où il faut conclure, poursuit Sulpice-Sévère, que saint Martin a dû faire des choses inouïes à Ligugé, des

choses que l'histoire n'a pas toutes transmises, puisque, pendant le reste de sa vie, il a opéré tant de merveilles, et que, de son aveu, elles sont au-dessous de ce qu'il avait fait avant d'être évêque.

Or, la puissance du moine Martin lui a survécu à Ligugé, non moins que celle de l'évêque Martin lui a survécu à Tours. L'un de ses successeurs sur ce siège, saint Grégoire de Tours, nous en est garant dans le récit qu'il fait de son pèlerinage à Ligugé, accompli avec tant de piété et de ferveur. Là, dit-il, il apprit de l'abbé et de ses frères assemblés, que souvent les aveugles y recouvraient la vue, les débiles la vigueur. On lui raconta, en particulier, la guérison récente d'une pauvre femme paralytique. Apportée près de la cellule où fut ressuscité le catéchumène, elle se traîna péniblement jusqu'à la grille de l'oratoire. Là, faisant un effort sur elle-même, elle s'attacha, elle s'accrocha au voile qui pendait derrière les barreaux, le baisant avec foi en disant: « Bienheureux confesseur, je vous crois ici présent; » *Hic te, beate confessor, adesse credo.* « Je confesse que c'est ici que vous avez ressuscité le mort; » *Hic te mortuum suscitasse confiteor.* « J'ai confiance que, si vous le voulez, vous pouvez aussi bien me guérir que vous avez pu arracher ce défunt à la gueule béante de l'enfer. » Ce qu'ayant dit, elle inondait le pavé de ses larmes, quand, tout d'un coup, *quidquid aridum, quidquid contractum, quidquid dissolutum fuit, redintegratum est mulieri in corpore*: tout ce qui était aride, désséché, contracté, disloqué dans le corps tout démoli de cette pauvre femme, fut rétabli, réintégré dans l'état le plus régulier, par la vertu du bienheureux Martin.

Puisse-t-il en être ainsi de ceux qui vont se rendre en ce même lieu avec les mêmes sentiments de foi !

Mais, me dites-vous, le sanctuaire de Lourdes étant le but de notre pèlerinage, ne serait-ce point manquer de confiance ou même de respect envers la Vierge Immaculée, que d'implorer ainsi et d'obtenir de Radegonde ou de Martin, à Poitiers ou à Ligugé, les faveurs que nous attendons de la Mère de Dieu près des roches Massabielles ?

Déposez ce scrupule, mes bien-aimés frères ; et puisque vous venez la plupart de Paris, permettez que je vous communique le récit qu'un de nos moines actuels de Ligugé a copié récemment dans la bibliothèque d'une des villes de la Belgique.

C'était dans le cours du XIIe siècle. Un mal affreux, le

mal des ardents, exerçait en France et dans une partie de l'Europe, d'épouvantables ravages, dont la seule description fait frémir. Or, un auteur contemporain, grandement dévot au culte de saint Martin, Guibert de Gembloux, rapporte qu'un groupe de malades s'était renfermé dans l'église Saint-Martin, à Paris, pour obtenir du bienheureux patron la guérison du mal dont ils étaient atteints. Le saint évêque leur déclare que la faculté de guérir ce mal n'est point dans ses attributions, attendu que Jésus-Christ l'a attribuée en propre à sa Mère : *Quia munus hoc propriæ Christus cessit matri suæ.* A quoi les malades répondent que cette excuse n'est point recevable ; qu'il est connu de tous qu'il est un des princes du Paradis, et qu'ayant opéré de bien plus grands miracles que celui-là dans sa vie, il ne lui en coûtera guère de délivrer de pauvres gens comme eux du fléau qui les consume.

Et comme le saint persistait à dire que ce n'était pas dans l'église de Saint-Martin, mais dans l'église de Notre-Dame qu'ils seraient exaucés, il lui déclarent qu'ils périront plutôt sous ses yeux, et que son église deviendra leur cimetière s'il les y laisse mourir. Comment résister à une pareille opiniâtreté ? « En vérité, leur dit le saint, vous me semblez pas mal violents » : *vos, inquiens, quidem mihi violenti videmini.* « Donc, relevez-vous guéris; mais sachez bien que même en ce moment, vous devez la santé aux suffrages de la Mère du Christ. *Matris Christi suffragiis incolumes exurgite.* Et, afin que le cas présent ne tire pas à conséquence, dénoncez à tous ceux qui sont atteints de la même maladie, que ce n'est ni par ma puissance, ni par celle d'aucun autre saint, mais par les secours et les mérites de la seule Reine des cieux que la guérison sera obtenue en ce temps. C'est pourquoi, pour que le remède qu'ils sollicitent ne leur soit point refusé : *quapropter et remedium petituri non negandum,* c'est dans les oratoires spéciaux de Marie qu'ils doivent se rendre : *ipsius specialia frequentent oratoria.* »

D'où je conclus, mes frères, que si plusieurs d'entre vous, comme nous l'espérons, obtiennent déjà plus d'une grâce spirituelle ou temporelle, soit auprès de la tombe de sainte Radegonde, soit auprès de la cellule de saint Martin, ce sera à titre d'anticipation, et comme en avance d'hoirie ; et qu'ils n'en doivent pas moins, ou plutôt qu'ils en doivent d'autant plus poursuivre leur route jusqu'au sanctuaire de Lourdes, où les attend le plein exaucement de leurs vœux et de leurs prières : *qua-*

propter et remedium petituri non negandum, ipsius specialia frequentent oratoria.

Que vos saints anges gardiens et que les anges gardiens de notre cité, dont les habitants ont accueilli votre venue comme une fête, vous accompagnent, vous assistent jusqu'au terme de la course, jusqu'au retour dans vos foyers; et que le monde égoïste sache une fois de plus ce que sont, dans l'Église du Christ, les malades, les pauvres, les déshérités des joies du siècle, tous ceux enfin qui participent ici-bas au crucifiement du Rédempteur, dont ils partageront un jour la félicité et la gloire. *Amen.*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE PAR LES RELIGIEUSES

Nous avons reçu trop tard, pour l'insérer dans notre dernier numéro, la lettre suivante, qui n'a pas, d'ailleurs, perdu de son intérêt.

Louze, ce 24 août 1878.

Monsieur le Rédacteur,

J'assistais jeudi à la distribution des prix, dans l'institution des Sœurs de la Providence, à Montierender. Une distribution de récompenses est toujours pour les maîtres, pour les parents et pour les enfants, une fête pleine de grâce: pour les maîtres, c'est le prélude du repos après les jours de fatigue; pour les parents, c'est l'accomplissement commencé des grandes espérances; pour les enfants, c'est la récompense féerique des peines de l'année et la préparation des gages d'avenir. Mais, pour les personnes étrangères, sauf la sympathie bien naturelle pour tout établissement d'instruction publique, une distribution de prix est un moment d'ennui à passer et je les évite, pour ma part, avec autant de soin que j'en veux mettre à éviter la porte du purgatoire. Cependant, cette année, voyant l'électricité républicaine se condenser pour former des orages sur les institutions scolaires de l'Église, je me suis fait un devoir d'assister à cette distribution de prix de Montierender, pour voir une bonne fois ce que sont ces établissements que le fanatisme radical dénonce à toutes les fureurs de la démagogie. Veuillez, Monsieur, me permettre de dire au public, par la voie de votre revue, ce que

j'ai pu constater d'une manière qui n'admet ni contestation, ni réplique.

L'école de Montierender a été fondée en 1830 par l'abbé Gérard. Ce brave curé était fils d'un laboureur aisé, avec son patrimoine et ses économies; voyant que Montierender n'avait qu'une école insuffisante, il en créa une seconde, offrant à tous les enfants les facilités de l'instruction et appelant toutes les maîtresses aux avantages d'une noble émulation. Nécessité de la concurrence par le mérite, extension de l'instruction primaire, sacrifice de sa fortune : voilà ce que fit cet homme *noir*. Je ne lui sais pas beaucoup d'imitateurs parmi les libéraux de ce temps-là; cependant ils étaient tous partisans forcenés des lumières, et, pour eux, le pasteur était l'homme de l'obscurantisme.

L'abbé Gérard confia son école aux Sœurs de la Providence. Ces Sœurs sont des filles de pauvres gens, la plupart; sans la vocation religieuse, elles seraient couturières, blanchisseuses ou servantes; pour être admises à la congrégation, elles font un an de noviciat, deux ou trois ans d'études suivies, plus que n'en ont fait la plupart des institutrices; puis, vêtues pauvrement, vivant pauvrement, puisant dans la chasteté et l'obéissance la science des dévouements sublimes, elles élèvent les enfants dans la foi, le respect et la vertu. Les gastéropodes qui trouvent séduisantes toutes les femmes, excepté la leur, ou qui rejettent les liens sacrés du Sacrement pour vivre dans le libertinage, peuvent trouver cela mauvais, mais les hommes d'intelligence, de cœur et d'honneur, mais tous ceux qui estiment, dans une femme la fidélité, dans un enfant, un sentiment de pudeur invincible, tous ceux-là penseront que cet établissement de Sœurs avec l'éducation qu'elles donnent, est un établissement *populaire*, essentiellement *démocratique et social* dans tous les honnêtes sens du mot.

Mais j'entends le tambour, je vois le drapeau national, voici les petits régiments de l'asile. Ces enfants peuvent à peine marcher, mais ils marquent le pas, gardent les rangs, se déploient en éventail de fleurs vivantes, récitent des vers, chantent des couplets, rient, causent, croquent des bonbons et reçoivent le laurier. Une vocation très-spéciale peut seule donner à ces enfants une maîtresse presque égale à leur mère; et la virginité seule peut donner à une femme l'amour maternel pour cette bande de marmots, très-peu intéressants dans leur inculture

native. Que les ennemis de l'Église en prennent leur parti : il n'y a pas de milieu : ou il faut laisser ces enfants dans la crasse ou les livrer à des mains mercenaires, c'est-à-dire ineptes, si l'on ne veut pas les confier à ces anges que la religion seule peut former.

M. le doyen nous régale d'un discours : c'est le morceau de résistance. Après les félicitations et les remerciements obligés, il nous parle du devoir, non en académicien, mais en pasteur des âmes. Le devoir est, avant tout, une obligation de conscience ; mais le devoir accompli, c'est un sacrifice, c'est une force, c'est une lumière, c'est une grandeur inappréciable, c'est une immortelle espérance. Une courte harangue nous explique cela en phrases sculpturales ; et l'on se sent grandir rien qu'à recueillir ces paroles, où l'affection du père double le prix des enseignements du docteur.

C'est maintenant le tour de l'école et du pensionnat. Les jeunes filles défilent devant nous, exécutent quelques morceaux de musique, chantent quelques pièces, nous permettent d'apprécier leur travaux manuels et reçoivent des couronnes. Pour toutes les branches de l'instruction féminime, spécialement pour les travaux de bonne pratique, dont se servira plus tard l'intelligente ménagère, nous avons ici une moyenne distinguée. Certainement ces jeunes filles, pour le côté substantiel de l'éducation, pour la bonne préparation d'avenir, peuvent soutenir la comparaison avec qui que ce soit et à leur avantage. A un autre point de vue, ces figures fraîches, ouvertes et modestes, où l'œil distingue le rayonnement délicat des vertus naissantes, nous disent de quelle sollicitude est l'objet le point capital, et avec quel succès on si applique. La femme, dans tous les sens élevés du mot, la femme chrétienne et française, humble, laborieuse, dévouée, pleine de saintes énergies, se forme dans cette maison ; elle se forme dans le silence, par la prière et le travail, aux lois de la discipline. On ne peut concevoir sur la solidité de cette éducation chrétienne, donnée par ces pieuses filles de la Providence, l'ombre d'aucun doute, ni trouver matière à critique. Nous sortons de cette distribution l'âme satisfaite ; nous disons que si toutes les femmes étaient élevées à si bonne enseigne, nous ne rencontrerions pas sur le chemin de la vie tant d'hommes frustrés du vrai bonheur.

Les aristocrates bourgeois, qui se sont affublés hypocritement du titre de républicains, pour y trouver la satisfaction de leur

égoïsme et en faire un instrument de tyrannie, veulent, dit-on élever contre la liberté d'enseignement une main criminelle. Parfaitement dignes des fous de 89 et des scélérats de 93 qu'ils appellent leurs pères, ils voudraient d'abord renverser nos écoles, sans rien mettre en place, car l'école est ce qu'ils sont le plus incapables de fonder. Je les plains et je les attends à cet attentat. C'est à ce coup odieux que le peuple reconnaîtra ses ennemis. Naguère, à Berlin, ils signaient misérablement, sans être battus et se battant eux-mêmes, un second traité de Francfort, un deuxième démembrement de la France : le vrai peuple de France n'a pas compris cette suprême ignominie. Mais qu'ils attaquent nos écoles, qu'ils s'essaient à les renverser, on lira alors dans leurs jeux. On saura que la France est retombée entre les mains des fous furieux, je veux croire qu'elle ne se laissera pas entraîner jusqu'aux scélérats.

Cette lettre est un peu longue comme nouvelle locale, mais elle peut avoir une autre portée et je vous serais, Monsieur, obligé, si vous voulez bien la publier. Veuillez, avec mes remerciements, agréer tous mes respects.

Justin Fèvre,
Protonotaire Apostolique.

LES ŒUVRES OUVRIÈRES.

Nous avons annoncé qu'un congrès des directeurs des Œuvres ouvrières catholiques aurait lieu cette année à Chartres (Eure-et-Loir), du lundi 9 au vendredi 13 septembre inclusivement ; cette réunion inquiète et irrite naturellement les ennemis du catholicisme, qui ne peuvent supporter que des chrétiens dévoués s'occupent de l'amélioration du sort matériel et moral de l'ouvrier et conservent ou ramènent au Christ ces masses déshéritées dont ils veulent se faire l'instrument de leur ambition et de leur haine contre l'Église. Ils prétendent que les hommes qui composent l'Union des Œuvres catholiques ouvrières de France poursuivent un but politique et sont les ennemis des institutions actuelles. Mgr de Ségur vient de répondre à ces calomnies par la lettre suivante, adressée à la *République française,* qui ne s'est pas fait faute de dénoncer d'avance le congrès de Chartres :

Paris, le 29 août 1878.

Monsieur le rédacteur,

On me remet le numéro de la *République française* du 29 août, où vous dénaturez complètement le caractère du congrès de l'Union des Œuvres ouvrières, qui doit se tenir à Chartres dans le courant du mois prochain.

L'auteur anonyme de l'article qui nous concerne, parle de conspiration, de résurrection de la Ligue, d'un État dans l'État, etc. ; et là-dessus, il appelle sur nous les proscriptions du pouvoir.

A ces assertions gratuites, absolument dénuées de preuves, je demande la permission d'opposer les dénégations suivantes :

1° Il est inexact que l'*Union des Œuvres ouvrières catholiques* soit « une association centrale. » C'est, au contraire, l'Œuvre la plus décentralisée qu'il soit possible d'imaginer, puisque *toutes* les Œuvres ouvrières qui la composent dépendent exclusivement de l'autorité des évêques, chacun pour son diocèse, et que le bureau central, qui n'est, en réalité, qu'un bureau de *services*, n'exerce, ni directement ni indirectement, aucune autorité sur lesdites Œuvres. En outre, au point de vue de la légalité, chacune de ces Œuvres n'existe qu'en vertu de l'autorisation préfectorale, et toutes fonctionnent au grand jour, vu qu'elles n'ont rien à cacher ;

2° Il est aussi inexact que ridicule de prétendre, comme le fait l'auteur anonyme, que « des invitations aient été adressées à toutes les personnes indiquées dans l'*Annuaire Bottin*, comme étant à la tête d'une industrie quelconque. » Il n'a été fait appel qu'à nos amis et à des gens de bien dont les noms se trouvent sur nos listes ;

3° Il est inexact que notre lettre d'invitation contienne des questions destinées à nous faire connaître des sentiments sur lesquels nous n'avons aucun besoin d'être édifiés ; et les cartes nominales que nous délivrons à chaque congressiste le jour de son arrivée, ont pour but de constater le caractère privé que l'auteur de l'article se permet de dénier à notre réunion ;

4° Il est inexact que nous ayons fait un « appel à tous les catholiques. » La bonne presse s'est bornée à annoncer notre congrès, comme elle l'a fait chaque fois depuis huit ans ; ce n'est aucunement un appel ;

5° Il est inexact que nos « bureaux diocésains fomentent partout la création de groupes », plus ou moins politiques, plus

ou moins illégaux : ces bureaux sont présidés par l'évêque du diocèse et n'ont d'autre objet que de fonder et soutenir les œuvres ouvrières, c'est-à-dire des œuvres de foi et de piété, des œuvres exclusivement religieuses, destinées à faire persévérer les pauvres ouvriers dans la pratique des Sacrements;

6° Il est inexact que la deuxième commission du congrès (la Société protectrice du travail chrétien) ait le caractère odieux que l'article lui prête : elle tâche de placer chez des patrons chrétiens les commis, les ouvriers et les apprentis chrétiens, afin de protéger efficacement et leurs intérêts religieux et leurs intérêts matériels ;

7° Il est inexact que le congrès ait à s'occuper de la fondation d'une « congrégation nouvelle qui aurait pour mission d'élever des directrices d'ouvroirs, de manière à faire une concurrence de plus en plus dangereuse au travail libre. » D'abord, la congrégation à laquelle il est fait allusion ici, a été fondée, il y a plusieurs années déjà, par Mgr l'évêque de Grenoble. Puis elle se destine purement et simplement à la surveillance et à la moralisation des femmes et des jeunes filles employées dans les usines par les patrons qui font appel à son dévouement;

8° Il est inexact que la quatrième commission ait l'odieux caractère d'inquisition que lui prête l'article. Elle se borne, en ce qui concerne les lectures, à recommander aux directeurs d'œuvres les bons livres et les bonnes publications, c'est-à-dire les livres, brochures et journaux qui respectent la religion, la foi catholique, la morale, la famille, l'autorité, en un mot, le véritable ordre social.

En vous sommant, monsieur le rédacteur, d'insérer cette réponse dans votre plus prochain numéro, je vous prie d'agréer mon regret d'en être réduit à cette extrémité.

Signé : ✝ L.-G. DE SÉGUR,
Chanoine de Saint-Denis, de l'ordre des évêques.

Voici le programme du Congrès de Chartres :

PRÉSIDENT DU CONGRÈS :

Sa Grandeur Mgr REGNAULT, évêque de Chartres.

Premier Vice-Président : M.

Deuxième Vice-Président : M.

DIRECTEUR DES TRAVAUX DU CONGRÈS: Sa Grandeur Mgr DE SÉGUR, Chanoine-Évêque de Saint-Denis, Prélat de la maison

de Sa Sainteté, Président du Bureau Central de l'Union des Œuvres ouvrières catholiques.

Premier Vice-Président d'honneur : M. l'abbé BARRIER, vicaire-général de Chartres.

Deuxième Vice-Président d'honneur : M. l'abbé BOURLIER, supérieur du Grand-Séminaire de Chartres.

ASSISTANTS :

M. l'abbé MILLAULT, chanoine honoraire, curé de Saint-Roch, à Paris, premier Vice-Président ecclésiastique du Bureau Central de l'Union

M. le Chanoine DU FOUGERAIS, deuxième Vice-Président ecclésiastique du Bureau Central de l'Union, à Paris.

M. Paul DECAUX, Président du Conseil des Patronages, à Paris, Vice-Président laïque du Bureau Central de l'Union.

But du Congrès.

Le Congrès de Chartres, comme les Congrès précédents de l'Union tenus à Nevers, Poitiers, Nantes, Lyon, Reims, Bordeaux et au Puy, poursuit un but unique, à savoir : le véritable bonheur de l'ouvrier, au point de vue spirituel et temporel.

En premier lieu, nous nous occuperons donc d'examiner, à la lumière de la foi catholique, les moyens pratiques de conjurer le matérialisme envahissant du siècle présent qui ne sait offrir à l'ouvrier que les basses satisfactions du cabaret et du bal public avec la honte de l'enterrement civil.

Aux excitations des sociétés secrètes, au système désastreux des grèves, à l'impiété voltairienne remise récemment en honneur, nous voulons opposer la croyance en un Dieu juste et miséricordieux, principe de toute autorité légitime sur la terre, qui récompense la vertu et punit le vice, assure aux maîtres, par sa loi divine, l'obéissance et le respect de leurs subordonnés, et, à ceux-ci, la protection efficace et le dévouement paternel de leurs supérieurs. En un mot, nous continuerons de rappeler à l'ouvrier qu'il a une âme immortelle, créée à l'image de Dieu, et, suivant l'expression d'un personnage auguste, « nous prendrons à tâche de lui en révéler le prix ».

Secondement, au point de vue du bonheur temporel de l'ouvrier, nous voulons étudier en commun les questions économiques qui intéressent sa vie matérielle en même temps que sa vie professionnelle ; examiner ses besoins, rechercher ses véritables intérêts dans une alliance étroite avec ceux des patrons.

Les Congrès de l'Union se sont toujours inspirés de préférence d'intéressantes *monographies.*

Les unes nous ont révélé l'existence, en certaines contrées de la France, de vestiges d'anciennes corporations qui avaient traversé victorieusement le cours des siècles. En reconnaissant que les conditions du travail ne peuvent être réglées, dans nos sociétés modernes, comme elles l'étaient autrefois, ces rapports ont montré, toutefois, la possibilité de restaurer, avec les tempéraments nécessaires, ces antiques corporations. Ils en ont fait ressortir les principes fondamentaux qui avaient su procurer à l'ouvrier, durant plusieurs siècles, une vie chrétienne et aisée et donner aux métiers eux-mêmes une renommée et un éclat qui n'ont point été dépassés. D'autres *monographies* nous ont présenté des types d'*associations* modernes, mais dont la stabilité et les bons résultats étaient garantis par les mêmes principes et par des statuts sagement étudiés.

Ainsi, constater le malaise social dans le domaine du travail, chercher à y porter remède, rendre la profession plus honorée, élever le niveau du travail au point de vue professionnel, assurer à la famille ouvrière tout entière aide et protection dans ses besoins journaliers, faire sans cesser l'antagonisme entre le patron et l'ouvrier, entre « *le salaire* » et « *le capital,* » comme on dit de nos jours, en rappelant les patrons aux devoirs du *patronage chrétien* et les ouvriers aux idées *chrétiennes* de soumission et de respect, tel a été l'objet de nos travaux.

Nos Congrès ont poursuivi courageusement ce but depuis sept années, par un ensemble de moyens pratiques, consacrés par l'expérience et consignés aujourd'hui dans les comptes-rendus de nos précédentes assemblées.

Personne ne sera donc étonné de nous voir continuer résolûment, à Chartres, nos travaux dans cette union des moyens surnaturels et des moyens naturels pour assurer à la fois à la classe ouvrière le bonheur en cette vie, autant que cela est possible, et surtout celui de la vie future.

Les Œuvres ouvrières qui composent en ce moment les cadres de l'Union, revêtent ce double caractère. Les rapports et les monographies qui seront lus au Congrès de Chartres continueront de prendre leur part dans ce grand travail de charité, d'apaisement et de rénovation sociale. Le Congrès de Chartres a réparti ses travaux en six Commissions spéciales :

La *première Commission* « L'UNION » s'occupera des *Bureaux*

diocésains, c'est-à-dire des Comités d'action qu'elle a le bonheur de posséder dans un grand nombre de diocèses et qui sont placés sous la présidence et la direction immédiate de NN. SS. les Évêques. Le but de ces *Bureaux* est de développer dans chaque diocèse les diverses Œuvres ou Associations ouvrières qui peuvent répondre aux besoins locaux, de leur donner un centre et un point d'appui en les rattachant, dès leur création, à l'autorité épiscopale. Ces Comités procurent aux Œuvres, par la nature même de leur organisation, un double avantage : la stabilité fondée sur la hiérarchie légitime et les sympathies effectives des prêtres, des religieux et des laïques influents que groupent ensemble les *Bureaux diocésains*. Fondation et organisation de ces *Bureaux* dans tous les diocèses de France ; travaux qu'ils doivent entreprendre pour accomplir leur mission, tel sera l'objet des études de la première Commission. Un rapport sur les « *conférences* » déjà établies ou à établir dans les Grands-Séminaires pour initier les jeunes séminaristes à la connaissance des Œuvres ouvrières, dont ils deviendront un jour le pivot fondamental, et un rapport sur l'Œuvre de Notre-Dame de Salut, qui vient en aide pécuniairement, avec tant de générosité, à nos Associations ouvrières, clôtureront la série des rapports de la Commission de « l'Union ».

La *deuxième Commission* qui a pour titre « SOCIÉTÉ PROTECTRICE DU TRAVAIL CHRÉTIEN » poursuivra, sous la direction du R. P. Ludovic, fondateur de cette Société, l'étude des questions élaborées aux Congrès de Bordeaux et du Puy. La Société protectrice du travail chrétien a pour objet : l'organisation chrétienne des ateliers ; au moyen du placement des chrétiens chez les chrétiens, la préférence à accorder au commerçant chrétien par l'acheteur chrétien ; enfin la création d'institutions économiques qui viennent récompenser le mérite des travailleurs chrétiens.

Cinq rapports traitant de ces différentes questions, montreront par des *faits* les résultats déjà obtenus dans la ville d'Angers et dans différentes villes de France. L'entente des ennemis de Dieu et de la société est une cruelle réalité que nul ne peut nier ; qui pourrait se plaindre que les amis de Dieu et de l'ordre social s'unissent aussi entre eux pour accorder une protection efficace aux honnêtes gens ?

La réforme chrétienne des usines et des grandes manufactures formera la base des rapports et des monographies de la *troisième*

Commission. M. Ch. Périn, professeur à l'Université de Louvain (Belgique), dont la haute compétence dans les questions sociales et économiques a été mise en relief par de remarquables ouvrages, a bien voulu accepter de présider cette Commission, assisté de MM. Léon Harmel, filateur au Val-des-Bois, et de Pavin de Lafarge, industriel dans le département de l'Ardèche.

La *troisième Commission* exposera de nouveau les véritables principes de la réforme chrétienne des Usines, offrira des monographies d'usines déjà réformées ; elle s'occupera de la création de Sociétés de patrons, de leurs études, de leurs travaux, de l'école catholique d'arts et métiers projetée à Lille, de la congrégation, instituée dans le diocèse de Grenoble, des Sœurs de Sainte-Philomène qui se destinent à la surveillance des femmes et des jeunes filles employées dans l'industrie.

La Commission a voulu s'inspirer d'une pensée de foi et de prière pour édifier ce grand monument du travail chrétien.

Le premier rapport qui sera lu dans son sein traitera donc de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine et des moyens de la développer par toute la France.

La *quatrième Commission* « L'ORGANISATION DES ŒUVRES OUVRIÈRES A LA VILLE ET A LA CAMPAGNE » entendra la lecture de plusieurs rapports sur la création d'Œuvres ouvrières dans les campagnes, les bourgs et les villes. Elle reviendra verbalement seulement sur certaines questions qui ont déjà été traitées à fond dans les précédents Congrès et qui ont donné lieu à une série de monographies qu'il est facile de lire et d'étudier dans les comptes-rendus déjà publiés.

La quatrième Commission consacrera aussi le plus de temps possible aux questions des bibliothèques, brochures, journaux, etc., à l'usage des Œuvres. Rien de plus nécessaire, dans les temps présents surtout, que de veiller avec un soin tout particulier au bon choix des journaux et des livres. L'erreur se glisse partout, souvent même dans des publications que l'on avait crues jusque-là très-bonnes. Les membres du Congrès trouveront des guides sûrs et éclairés dans la personne du Président de la quatrième Commission, M. l'abbé Le Boucher, curé-doyen de Beaufort (Maine-et-Loire), et en MM. des Francs, d'Orléans et Paul Decaux, de Paris.

Les deux dernières Commissions auront pour objet les Œuvres spéciales, à l'usage des militaires et des marins.

La première, sous la direction du R. P. Joseph, ancien aumô-

nier militaire, s'occupera des Cercles de militaires, si nécessaires, chacun le sait, pour faire persévérer le jeune homme dans la vie chrétienne et le prémunir contre les dangers de la caserne et des camps. Elle traitera, en outre, du ministère sacerdotal de MM. les aumôniers militaires en général.

La deuxième étudiera les Œuvres à fonder en faveur des marins et des populations maritimes, sous la direction de M. l'abbé de Séré, vicaire général de Pamiers, ancien aumônier supérieur de la marine.

Quelques rapports tout à fait spéciaux, mais rentrant tous dans le cadre de notre action, seront lus en Assemblées générales du soir.

Une réunion fermée (appelée Causeries sacerdotales), à laquelle prendront part seulement, sous la présidence de NN. SS. les Évêques, les membres ecclésiastiques du Congrès, se tiendra tous les jours à l'heure indiquée au programme. *On y traitera de la direction spirituelle* dans les Œuvres.

Tous les matins, pendant la durée du Congrès, une Messe solennelle, accompagnée de chants, sera célébrée à la cathédrale de Chartres, à 6 h. 3/4.

Tous les soirs, à 6 heures 1/2, salut et bénédiction du Très-Saint Sacrement, à la cathédrale. Les fidèles seront admis à ces exercices religieux, le matin et le soir.

Le Congrès sera clôturé solennellement le vendredi soir 13 septembre, à la cathédrale, vers 7 heures 1/2. Sermon, salut solennel d'action de grâces, bénédiction papale, procession aux flambeaux à la crypte de Notre-Dame-sous-Terre.

Esprit du Congrès

Grande simplicité dans le fond et dans la forme des travaux; cordiale charité entre tous les membres du Congrès, soit dans les Commissions, soit dans les relations de chaque jour, jointe au désir de s'édifier les uns les autres et de s'aider mutuellement par l'échange des idées, l'exposition des méthodes, à réaliser le but de toutes les Œuvres ouvrières catholiques dignes de ce nom, à savoir : le salut, la persévérance chrétienne, la vraie sanctification, et par conséquent le bonheur des apprentis et des ouvriers dans toutes les conditions du travail, quelles qu'elles soient.

Par-dessus tout, humble et totale soumission à l'autorité du

Saint-Siège apostolique et aux directions de NN. SS. les Évêques.

N. B. — Les membres du Congrès peuvent gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, l'un des jours de la session.

Avis. — I. L'étendue des monographies ne doit pas dépasser *quinze minutes* de lecture. — La monographie donne une sorte de photographie vivante de l'Œuvre. Elle ne revêt jamais de forme théorique.

Ce genre de travail ne se termine pas par des conclusions à soumettre à un vote. La lecture qui en sera faite sera suivie de causeries et d'explications verbales qui auront pour thème et les détails donnés par la monographie, et le sommaire tracé par le présent programme pour chacune des questions.

II. Les rapports proprement dits sont rédigés de manière à ne pas dépasser *vingt minutes* à la lecture.

Ils se terminent ordinairement par une ou deux conclusions qui deviennent l'objet d'une délibération.

Dans le cas où une Commission jugerait opportune l'impression spéciale d'un rapport, où d'une monographie, une souscription serait ouverte immédiatement pour en couvrir les frais.

L'IMAGERIE RELIGIEUSE

Depuis de longues années déjà, on a tenté beaucoup d'efforts pour relever chez nous l'imagerie religieuse, et vraiment on ne peut contester qu'elle ne soit en progrès. Cependant, avouons-le, tout n'est pas encore fait, et les véritables connaisseurs sont contraints de revenir à l'imagerie dite allemande. Elle seule, en effet, semble réunir les conditions d'un succès durable, correction du dessin, perfection de la gravure, bon marché extrême. Quel est l'imagier chrétien qui, en France, nous livre des tableaux, des images signées d'artistes en renom dans la gravure, dans la peinture, et qui, lorsque ses publications remplissent cette condition de succès, les livre *à bon marché?*

Les meilleures images de nos éditeurs ne sont guère que des dessins d'amateurs (et quelle distance il y a entre le crayon et le pinceau d'un amateur et ceux d'un artiste), quand elle ne sont pas des contrefaçons à peine déguisées d'œuvres d'Overbeck, de Steinlé, de Veit, ou de Cornelius. L'indécis, le vague,

le flou, y règnent partout, et empêcheront toujours qu'on les prise comme des objets d'art.

Cependant, la France était depuis plusieurs siècles à la tête de la gravure religieuse. Les Drevet, les Edelinck n'ont pas encore été surpassés. Cependant, nos graveurs contemporains butinent encore avec tant de charme et de vigueur les sujets de genre et d'histoire !

C'est que, dit-on, le public en France ne recherche plus l'art religieux ; le goût, ou plutôt l'engouement, est ailleurs. Est-ce une raison pour que les éditeurs catholiques l'éloignent davantage par les défauts de leurs publications ? pourquoi ne s'imposent-ils pas la tâche, en élevant, en formant le goût de ceux qui les font vivre, d'attirer la foule qui s'éloigne d'eux ?

Mais, ajoute-t-on, nous n'avons pas d'académie religieuse des Beaux-Arts et nos artistes sont si peu chrétiens ! Ce n'est que trop vrai, hélas ! mais, en attendant que l'œuvre de Saint-Jean puisse obtenir cet heureux résultat, pourquoi nos éditeurs ne chercheraient-ils pas à faire surgir les artistes chrétiens en ne publiant que des œuvres sérieuses ? Qu'on me permette de leur citer un modèle ; nous le trouvons à l'étranger, en Allemagne, c'est M. Frédéric Pustet, de Ratisbonne. Si l'on est tenté de me faire un reproche de choisir mon modèle de l'autre côté du Rhin, je répondrai que : *Fas est ab hoste doceri,* que l'on a assez germanisé ces derniers temps en géographie, en stratégie, en politique,... et enfin, que l'art, surtout l'art catholique, comme les horloges et les pendules, ne connaît pas de frontières.

Monsieur Pustet a sa réputation faite comme éditeur de musique religieuse ; sa *Musica divina* est connue de tous les amateurs de bonne musique ; il n'a pas acquis moins de renommée par ses éditions liturgiques qui lui ont valu d'être fait chevalier de Saint-Grégoire, nous voudrions le faire connaître comme Imagier catholique.

Sous ce rapport, nous ne craignons pas de dire qu'il est maintenant à la tête de l'Imagerie religieuse, et que désormais c'est lui qu'il faudra suivre pour marcher au succès ! Si nous pouvions décider son dépositaire à Paris, M. Lethielleux, à se faire éditeur français des belles images de M. Pustet, en maintenant ses prix qui sont bien moins élevés que ceux de nos marchands, nous aurions rendu un grand service au clergé, aux catéchistes, aux écoles, car nul autre n'est à même de leur fournir, dans d'aussi bonnes conditions, des images à distribuer, des tableaux, des albums, des livres illutrés.

Disons quelques mots tout d'abord des gravures noires.

Il y a là toute une collection d'images in-32, in-18, in-8°, in-4°, in-folio, qui, depuis le prix de 0,02 centimes jusqu'à 20, ou 50, ou 1,50, permettent de graduer les récompenses et de les varier en toutes manières. Ce n'est pas que cette partie soit véritablement supérieure; dans les centaines de sujets qui la composent, il en est qui sont exécutés mollement et dont le mérite n'est pas extrême, mais elles sont au moins égales à nos meilleures gravures françaises et ne souffriraient pas trop du voisinage des gravures de Dusseldorf, et elles coûtent près des deux tiers en moins. Les gravures noires de M. Pustet qui méritent tous nos éloges, ce sont les *in-folio*. Que de fois ne nous sommes nous pas arrêtés devant les belles expositions de Goupil, de Schulgen, Bouasse et Letaille, pour regarder avec envie les gravures religieuses qui y sont étalées ! Que de fois, après avoir admiré, n'avons-nous pas regretté de ne pouvoir acheter cette belle composition, cette belle vierge, etc., car le prix était 15 fr., 30 fr., et quelquefois plus encore ! ! M. Pustet a dû recevoir quelqu'une de ces confidences; il a publié déjà quelques grandes gravures in-folio, œuvres de Fleischmann, de Gottschick, mais il les vend... 1 fr. 50. C'est la *Cène*, de Léonard; le *Spazimo;* la *Transfiguration,* de Raphaël, etc., etc. Voilà certainement une bonne œuvre religieuse et artistique. Ces gravures ne craindraient pas l'exposition chez Goupil, ou Schulgen, au milieu de leurs plus parfaites planches.

Mais la gravure sur bois me paraît être le triomphe de cette maison. Rien de plus réussi que ces beaux dessins pour chemin de Croix, par Klein, et l'on ne saurait les rendre avec plus de perfection que ces gravures sur bois ; il est vrai qu'elles sont de Knofler, le grand graveur viennois ; cependant la feuille in-4° ne coûte que 0,20 cent. La Madone du Perpétuel-Secours ; saint Joseph, saint Louis de Gonzague, le Sacré-Cœur, etc., des mêmes artistes et du même prix ne sont pas moins remarquables. Mais surtout c'est cette grande composition appelée les *Atropéens,* qui représente dans un rétable les quatorze saints invoqués plus particulièrement dans le malheur; c'est, surtout, l'incomparable album des illustrations du Missel in-folio, que je me permets de recommander aux amateurs chrétiens. Nous ne connaissons rien de plus fort comme gravure et comme dessin, et ces œuvres suffiraient pour illustrer M. Klein et son graveur M. Knofler.

Mais où notre imagier se surpasse, c'est dans ses chromo-

typies. Vous souvient-il encore de l'enthousiasme qu'excitèrent les beaux chromos de Kellerhoven, et de l'admiration qui accueillit les premières chromolithographies de M. Arundel, de Londres ? Toutefois le prix de ces belles feuilles avait le triste privilège de faire diminuer l'enthousiasme, et combien durent renoncer à posséder ou le *Couronnement* de Fra Angelico, ou le *Ciel* de Van Eyck, ou ces belles vierges de Raphaël ? Ce fut vers ce temps que la chromotypie fit son entrée dans le monde, à peine remarquée par quelques spécialistes. Cependant, elle est presque à la chromolithographie ce que la gravure est à la lithographie, elle lui enlève le vague des contours, l'indécision du dessin ! Elle parut d'abord dans l'illustration si savante du Missel de Vienne. Pour satisfaire les amateurs qui tous ne pouvaient se procurer l'œuvre entière, les illustrations furent tirées à part et livrées en détail ; elles allèrent ainsi faire les délices des raffinés. Mais la chromotypie n'était pas vulgarisée pour autant. On en parla peu en France. En Allemagne, M. Pustet se fit son propagateur. Il lui fit produire des tableaux in-folio et in-4° ; des images in-8°, in-18, in-32, pour les récompenses de catéchisme. Il en fit des albums pour étrennes, et maintenant nous pouvons prévoir le jour où l'imagerie noire ne vivra plus que dans le souvenir des amateurs. En effet ces chromotypies sont des gravures tirées en couleurs, elles réunissent à la fois la finesse et la délicatesse du trait, le charme et l'éclat de la couleur, ses nuances les plus délicates, ses jeux les plus chatoyants sont obtenus avec une perfection que n'atteignit jamais la lithochromie.

Ce sont d'abord des planches *in-folio*. Ces grands tableaux, s'ils étaient tirés sur étoffe (ce dont nous ne désespérons pas), seraient les plus beaux tableaux d'église qu'on pût souhaiter. Les sujets ne sont pas encore nombreux, mais leur nombre s'accroîtra, et si les nouveaux venus l'emportent sur leurs anciens, ce qui n'est pas facile, plus d'un curé sera heureux pour son église. Citons les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie de Baumeister et de Klein, la madonne du Perpétuel-Secours, celle de Schraudolph, un saint Joseph de Klein, celui de Lochner ; ce sont des chefs-d'œuvres, tirés sur papier tels qu'ils sont. Ces sujets forment le plus bel ornement des chapelles, parloirs, salles communes, sallons de collège ou de couvent. Ces tableaux in-folio coûtent 3 francs 50 et 7 francs ; que d'heureux prêtres, séminaristes, étudiants, ils ont fait et feront encore ! Viennent

ensuite des in-4°, pour l'ameublement de la chambre de l'étudiant, de l'ouvrier catholique; ce sont de charmants souvenirs de première Communion, de confirmation, de première Messe, de congrégation, dessinés par Führich, Klein, Guggenberger, et que leur prix, 0.75, met à la portée des plus petites bourses.

Puis ce sont les gravures à distribuer. Œuvres de bons peintres, composées dans le style du moyen-âge, sauf toutefois les formes raides et archaïques qu'on a remplacées par les formes plus gracieuses de l'école d'Owerbeck; elles sont le *nec plus ultra* de l'art; depuis les in-32 jusqu'aux in-8°, impossible de s'en détacher; elles seront les délices des catéchistes comme *des catéchisés*. Sur un fond d'or généralement le Saint ou la Sainte se détachent au milieu d'un cadre de rinceaux capricieux, ou de fleurs et de fruits dans le style du XV[e] siècle. Si c'est une scène, le paysage et les lointains atteignent la perfection des plus fines miniatures, et pour quelques sous vous avez une page d'art, qui vous fera rêver plus délicieusement qu'aucune des belles vignettes des incunables, qu'elle imite en tout ce qu'elles ont de bien, mais dont elle ne reproduit pas les défauts. Vierges immaculée et assise, par Knabl, Bon Pasteur de Fuhrich, Vierge de Moegele, etc., etc., vous ne pouvez vous figurer le charme de ces in-8°. Elles coûtent 50 c., moins cher que les images coloriées de notre commerce français; elles sont plus grandes et plus belles, et feront aussi des cadres charmants.

Les séries in-18, à 20 c. l'image, les séries in-32, à 7 ou 8 centimes, sont traitées avec le même soin. Croyez-moi, cher confrère, vous ferez avec ces images un bien immense, et si vous les distribuez au catéchisme, il vous arrivera plus d'une fois dans vos visites paroisiales de retrouver sous verre ces cadeaux que les parents auront enviés à leurs enfants. L'or et les couleurs, c'est si attrayant pour tout le monde! Toutefois gardez-vous d'en révéler le prix, sa modicité détruirait peut-être à certains yeux leur valeur artistique.

Nommons encore deux albums : *Bethléem et Nazareth; le Patriarche Joseph*. Rien de plus séduisant que le premier, composé des scènes les plus gracieuses que l'enfance de Jésus ait inspiré de nos jours aux artistes de l'Allemagne; rien de plus brillant que le second, où Ch. Madjera fait passer sous les yeux des spectateurs, avec une verve et un talent incomparables, douze épisodes de la vie du fils de Jacob. Ces deux

volumes d'étrennes coûtent 5 fr. — 0. 70 centimes la feuille, on a par dessus la couverture et le texte.

Nous ne pouvons, en terminant, passer sous silence les volumes illustrés de gravures sur bois. Une belle Bible grand in-4°, avec 200 ou 300 gravures, faites spécialement pour cette édition, du prix de 12 francs. Une Vie des Saints, également illustrée, pour le même prix. Les fleurs de Marie, celles de saint Joseph, etc. etc., autant de volumes dont le succès est immense en Allemagne, et que leurs belles illustrations feraient vite s'écouler en France si on les traduisait.

Une grande revue illustrée, espèce de magasin pittoresque catholique, qui paraît chaque semaine par trente-deux pages in-4° à deux colonnes avec de splendides gravures, a réuni aussi un nombre considérable d'abonnés, grâce à son prix de 12 fr. La *France illustrée* de l'abbé Roussel, qui en coûte 20 aurait encore à se perfectionner un peu pour ne pas craindre la comparaison. Du reste, le texte de la *France* est un peu sacrifié, tandis que dans la publication allemande, il est entre les mains des premiers écrivains du pays.

Pour terminer, rappelons que, chaque année, depuis treize ans, M. Pustet publie un *Almanach catholique* illustré, grand in-8° à deux colonnes de 100 pages environ. Après le calendrier, qui, pour chaque mois, est illustré de vignettes des saints et fêtes, et accompagné d'une page blanche pour les notes, vient le corps de l'almanach, 15 gravures soignées de toute page dont trois hors texte, des notices sur quelques personnages catholiques, quelques pieuses pages sur les fêtes de la très-sainte Vierge, le récit des apparitions de Marpingen, l'histoire de quelques monastères, puis quelques nouvelles contre les socialistes, quelques charges spirituelles et naïves ; tout cela, belles gravures, texte imprimé avec soin, pour 50 centimes. Aucun almanach français ne peut rivaliser avec lui sous aucun rapports. Si M. de Bismark l'avait tenu entre ses mains, il aurait compris bien avant l'entrevue de Kissingen, que le catholicisme est le meilleur défenseur de la société. L'an dernier cet almanach s'est écoulé à près d'un million d'exemplaires ; quelle force une publication de ce genre serait pour l'Église, en France ! Espérons que, sinon cette année, du moins l'année prochaine, la société de Saint-Vincent de Paul, celle de Saint-François de Sales, pourront arriver à publier un almanach semblable. De belles images, un bon texte, pour quelques sous, quelle belle œuvre !

Nous sommes-nous trop écarté de l'imagerie religieuse ? nous ne le pensons pas. En exposant ainsi l'œuvre de M. Pustet, nous le disions en commençant, nous n'avons voulu donner qu'un modèle, et c'est aux conclusions que son exemple nous invite à tirer, que je me hâte d'arriver.

Voulons-nous voir se relever l'imagerie religieuse, il nous semble que nous avons à marcher dans la même voie que lui :

1° Ne publier que des dessins ou des tableaux d'artistes de valeur, ou du moins contrôlés par des artistes en renom. Les dessins d'amateurs, ceux plus mauvais encore d'élèves affamés doivent avoir fait leur temps. Surtout il faut des tableaux exécutés par des artistes chrétiens, parfaitement au courant de l'iconographie catholique. Sans doute, il faudra que l'éditeur paie plus cher ses dessins, ses planches, mais le nom de l'auteur, le nom du graveur seront une garantie et assureront la vente. Du reste il y a les sujets anciens, une copie excellente coûtera moins qu'une composition nouvelle. Et puis pourquoi, si l'éditeur se contente d'un gain modique, parce qu'il veut faire une bonne œuvre, pourquoi désespérerions-nous de voir un artiste chrétien vouloir y participer en exécutant à peu près gratuitement son dessin ou sa planche ? Mais, répétons-le, l'éditeur d'une gravure et d'un tableau signé par des maîtres est assuré du succès.

2° Il faut diminuer les frais de main-d'œuvre pour le tirage. La galvanoplastie, en permettant de multiplier les types, rend facile le tirage d'un grand nombre d'exemplaires à la fois, et du même train, pourquoi l'exemple de l'Œuvre de Saint-Paul ne serait-il pas suivi, pourquoi, à défaut de l'impression, la composition, le glaçage du papier, le découpage des feuilles, le dentelage pour les petites gravures, le brochage, etc., ne seraient-ils pas exécuté dans des communautés religieuses ? Le Carmel du Mans fait bien des peintures sur verre, pourquoi d'autres Carmel n'entreprendraiént-ils pas les travaux de typographie ? En tous cas ce qu'il faut ce sont des ateliers établis hors Paris, où les frais d'installations sont si coûteux.

3° Ne pourrait-on pas non plus diminuer les frais par la suppression des intermédiaires, représentants, libraires, voyageurs ? Le prospectus abonde maintenant partout, et, du reste, que l'œuvre soit belle, elle sera facilement recommandée dans les feuilles religieuses et catholiques. Pourquoi les éditeurs ne s'arrangeraient-il pas pour avoir des dépôts dans certaines communautés, dans les séminaires petits et grands ? Que d'intermédiaires

nous sommes obligés d'enrichir pour monter notre bibliothèque! Pourquoi ne ferait-on pas pour la librairie ce qui se fait maintenant pour d'autres branches du commerce; pourquoi ne s'adresserait-on pas directement à l'éditeur?

4° Il faudrait que les éditeurs baissassent leur prix le plus possible, et qu'au lieu de chercher à gagner beaucoup d'un coup, ils se persuadassent bien que les petits gains, par essence plus durables, sont une des voies les plus assurées de faire fortune. Si, au lieu de gagner, sur un ouvrage de 30 fr., plus de la moitié peut-être, un éditeur se contentait d'un gain d'un dixième, le rabais considérable du prix n'augmenterait-il pas de beaucoup le débit? Par exemple, si M. Didot, au lieu de vendre ses beaux volumes 30 fr., les vendait 19 ou 18, n'est-il pas clair que peu d'ecclésiastiques se seraient dispensés de les acquérir, et que continuellement chaque année on prélèverait sur son revenu de quoi acheter le volume nouveau? Certainement il est peu de prêtres qui n'eussent la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* par Louis Veuillot, la *Vie de la sainte Vierge* par l'abbé Meignan, la *Bible* de Schnorr, si leur prix eût baissé du tiers ou du quart. Et tel prêtre qui regardera à dépenser 30 francs pour un volume, ne regardera pas autant à en dépenser 35 pour deux volumes. Notre conviction est arrêtée sur ce point, et nous croyons que tout homme d'expérience la trouvera fondée.

Ce qu'il faut ensuite, c'est que les éditeurs établissent leurs prix sans tenir compte des libraires et intermédiaires. Qu'un éditeur me vende directement au même prix qu'à un libraire, car je ne vois pas pourquoi il doit gagner plus sur moi que sur le libraire. Au libraire ensuite à faire payer à l'acheteur qui s'adresse à lui les frais de commission, d'avance de fonds, de boutique, etc. etc., mais en tous cas que les prix de l'éditeur soient les mêmes pour tous ceux qui lui achètent directement. C'est, croyons-nous, son avantage aussi bien que celui du public.

Enfin, il faut maintenant nous tourner vers le public, et lui demander aussi de favoriser l'éditeur religieux qui lui offre une œuvre de valeur à bon marché de sa commande. Les éditeurs mondains trouvent très-facilement le débit de leurs gravures ou de leurs livres illustrés, pourquoi l'éditeur catholique se voit-il généralement si mal accueilli? Le tableau religieux a été malheureusement exclu des salles à manger et des salons. Ils sont inconnus maintenant, les gentilshommes, les bourgeois, etc., qui se font un plaisir de meubler toutes leurs chambres d'une manière

chrétienne, avec le crucifix et de saintes images. Le tableau de genre a tout envahi, et ne veut pas souffrir de voisinage. Nous ne demandons pas qu'on le fasse disparaître, mais qu'on lui fasse céder la première place. Dans combien de salles à manger de parfaits chrétiens trouve-t-on une image pieuse vers laquelle on puisse se tourner ou lever les yeux pour dire le *Benedicite* et les Grâces ? Comme on ne trouve sous son regard que des chasses, des natures mortes, des mythologies, on rougit de prier devant tout cela, et le *Benedicite* disparaît. Le repas de saint Paul ou de saint Antoine prêcherait la sobriété et les noces de Cana rappelleraient que notre sainte religion ne condamne pas les honnêtes joies de la famille. Le repas serait aussi gai, quoique peut-être moins coûteux. Dans combien de salons n'aurait-on pas besoin de tableaux religieux ?

L'entretien de saint Benoît avec sainte Scolastique serait un sujet de genre qui éviterait bien des médisances ; et le saint Augustin d'Ary Scheffer empêcherait bien des futilités. Le tableau de la Madone ferait peut-être rougir de certaines toilettes, et quelque image de saint Vincent de Paul guérirait peut-être de la fièvre du luxe, ce grand ennemi de la charité. Oh ! que celui-là ferait une œuvre bien agréable à Dieu, qui se ferait le promoteur de l'œuvre de l'ameublement chrétien.

Nous aurions voulu dire un mot de la mission des images dans le ministère du prêtre, pour les récits de l'Histoire Sainte, et les explications de l'Évangile et du catéchisme, mais cela nous mènerait trop loin, et nous attendrons que M. Pustet ait publié une série d'illlustrations de la Bible et de l'Évangile en chromotypies pour en entretenir nos lecteurs.

Nous en avons dit assez. Espérons que M. Pustet pourra trouver du débit ; qu'un concurrent français se lèvera pour faire mieux encore que lui, et que l'imagerie religieuse va enfin revoir en France ses beaux jours d'autrefois.

J. A. Wittmann.
curé de Champrougier.

LA CHARITÉ A ROME (1).

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Pour se rendre compte de la situation hopistalière d'une nation, il est urgent de prendre des types différents d'établissements hospitaliers et de les comparer avec les établissements similaires des autres pays. Ces comparaisons déterminent un jugement dégagé de toute partialité. C'est ce que nous allons essayer de faire ; ces types seront : un hospice ordinaire, un hospice d'aliénés, un hôpital d'enfants trouvés, et une prison. Examinons, à la suite de M. Lallemand, si les établissements hospitaliers étaient inférieurs sous l'administration papale aux établissements similaires des autres pays.

Notre inspection commence par l'Asile *Sainte-Marie de la pitié des pauvres fous.*

En France, avant 1807, le régime des asiles d'aliénés laissait grandement à désirer ; ce fut seulement en 1807 que des modifications furent apportées. Dès 1547, ou trouve à Rome des lieux destinés à recevoir les malheureux privés de la raison ; et, vers cette époque, les Jésuites, dans la personne du successeur de saint Ignace, le célèbre Père Laynez, prennent l'initiative d'organiser un refuge pour la plus terrible maladie qui puisse affliger l'espèce humaine. En 1564, une confrérie confirmée par Pie IV, sous le nom de *Sainte-Marie des pauvres fous,* dirige le refuge situé à la place Colonna ; en 1726, il est transféré par Benoit XIII à la *Longara.* Plus tard, Pie IX le transporte aux villas *Barberini* et *Gabrielli.* Quant à l'organisation intérieure, à la situation et à la direction, on nous permettra de citer une page d'un journal peu suspect, l'*Italie,* répondant à une ignoble accusation de la *Libertà* contre les Frères et les religieuses belges qui, dit-elle, auraient laissé les fous manquer de nourriture et dénués des soins dictés par l'hygiène et l'humanité la plus vulgaire.

(1) *Histoire de la Charité à Rome,* par Léon Lallemand ; in-8° de VIII-584 pages ; Paris, 1878, chez Poussielgue frères ; prix : 7 fr. 50.

Nous aussi, dit le rédacteur du journal l'*Italie,* nous avons visité l'établissement, il n'y a pas plus de cinq ou six jours. D'abord, il n'est pas vrai de dire que les Religieux et les Religieuses commandent dans l'hospice, les Sœurs ne peuvent pas même renvoyer une surveillante.

Quant à dire ensuite que la propreté n'existe pas, c'est faire croire ou qu'on n'a jamais visité les dortoirs, les cours et les réfectoires, ou qu'on n'a pas d'yeux pour y voir. *Nous prétendons qu'il n'y a pas, à Rome, un établissement hospitalier, nous ne dirons pas mieux mais aussi bien tenu, étant donné la nature de la maladie qu'on y soigne.*

Viennent les Sœurs ! et, mon Dieu ! si on veut les renvoyer comme on a fait à Termini, avec tant de succès, et à Saint-Michel, qu'on les renvoie; mais sans mot dire, mais qu'on ne vienne pas prétendre *que ces admirables femmes ne sont pas dignes d'occuper les emplois souvent rebutants qu'on* leur confie, et qu'elles acceptent par pur amour de leurs semblables.

Tenez, il y a dans la section des femmes une section réservée aux folles idiotes, aux femmes qui n'ont plus rien d'humain, ou qui sont complètement tombées dans l'enfance. C'est assez vous dire quels soins elles réclament. Le spectacle qu'offrent ces malheureuses est tout ce qu'on peut trouver de plus épouvantable; elles étaient rassemblées dans un jardin, quand nous sommes entrés dans cette section, et achevaient de manger; elles avaient emporté du réfectoire la viande qu'on leur avait servie, la tenaient dans leurs mains, et mordaient à même comme des bêtes. Bien qu'on fût en plein air, l'odeur qu'exhalaient ces femmes était insupportable.

C'est une Sœur qui les lave, qui les coiffe, qui les caresse même.

Si vous trouvez une autre femme qui fasse la même besogne avec autant de dévouement et d'amour pour le même prix, vous nous le viendrez dire.

Voici les réflexions qu'écrivait de son côté le docteur Brierre de Boismont après une visite faite en 1863 (ses observations étaient adressées à la société des sciences médico-psychologiques) :

Tel qu'il est cependant, dit le docteur en parlant de l'asile de *Sainte-Marie des Anges*, avec ces améliorations considérables, l'asile de Sainte-Marie ne remplirait que très-impar-

faitement son but; tout au plus pourrait-il servir de lieu de traitement, de quartier pour les malades à surveiller, les galeux, etc., ou de repos le soir pour les autres malades; mais l'*adjonction considérable que le gouvernement vient d'y faire donne tous les moyens possibles pour remplir les desiderata de la science.*

Après la folie, la misère qui nous inspire le plus de compassion est sans contredit la situation des enfants trouvés. Ces derniers n'ont pas de protecteurs appartenant à la famille naturelle. Sans doute l'État s'est préoccupé de cette classe intéressante, mais bien avant l'État, l'Église avait pris sous sa protection ces pauvres enfants. Les conciles de Vaison (442), d'Arles (452) avaient consacré plusieurs canons à régler cette situation et enfin une loi de 529, rendue sous Justinien, déclare *les enfants exposés,* quelle que soit leur origine, *libres et ingénus,* et celui qui les a recueillis ne peut revendiquer aucun droit dominical et en faire soit des esclaves, soit des *colons.* On pense que le premier établissement destiné à recevoir ces enfants en Italie fut élevé en 785, à Milan, par l'archiprêtre *Dateus.* Toutefois, il paraît assez prouvé que, jusqu'au XIIe ou XIIIe siècle, les maisons exclusivement affectées à la réception et à l'éducation *des enfants trouvés,* étaient assez rares. Ce ne fut qu'au XIVe et surtout au XVe siècle qu'elles se multiplièrent en Europe.

A Rome, c'est à Innocent III que revient l'honneur de pareilles fondations. Ce pape aurait pris cette généreuse initiative en apprenant que des pêcheurs avaient retiré dans leurs filets les corps de plusieurs petits enfants jetés dans le Tibre par des mères dénaturées. Il affecta une partie de l'hospice du *Saint-Esprit* à la réception des enfants exposés. Les constructions actuelles destinées aux enfants trouvés, remontent à Sixte-Quint, et depuis le commencement de ce siècle, elles ont été améliorées sous le pontificat de Pie IX, par les soins de M. Azzuri. Elles se composent de cinq grandes salles pour les enfants nouveau-nés. Chacune d'elle est éclairée et assainie par de larges fenêtres, pavée partie en ciment, partie en pierres de Malte,

et les parois en sont vernies jusqu'à la hauteur d'un mètre cinquante centimètres. Il n'y a pas plus de huit lits par salle, et il sont tous en fer. Le mode d'admission des enfants n'a pas varié depuis la fondation de l'établissement. C'est le *tour* que l'on va rétablir en France. L'enfant peut être déposé directement au bureau après examen médical opéré immédiatement. Après l'exposition, l'enfant est porté dans la partie de l'hospice affectée aux crèches, et confié aux Sœurs de Charité. Sur un livre tenu avec le plus grand soin, on mentionne la date exacte, et l'heure de la réception, et si la personne qui l'a déposé n'a pas fait de difficulté de le dire, les nom, prénoms de l'enfant et de ses parents, ainsi que tous les autres renseignements utiles y sont consignés; mais, en aucun cas, il n'est fait des perquisitions ou des recherches. Une fois ces formalités remplies, l'enfant, s'il peut supporter le voyage, est confié le plus promptement possible à des femmes de la campagne recevant 6 lires par mois jusqu'à quatorze mois, et ensuite 4 lires jusqu'à dix ans. A cet âge tout paiement cesse. Les enfants devraient alors être ramenés à l'hospice, mais le plus souvent les nourrices les gardent. Ceux qui ne sont pas gardés par leurs parents nourriciers, sont placés, les garçons en apprentissage, et les filles dans le conservatoire du Saint-Esprit, ou dans un établissement analogue situé à Palestrina. Les abandons, à Rome, du temps de la Papauté, étaient très-peu nombreux; tandis qu'à Paris la proportion était de 2,18 0/0, à Rome, elle ne s'élevait qu'à 0,20 0/0.

Comme on le voit, la Papauté n'avait rien à se reprocher en fait de soins à donner aux enfants trouvés; nous allons constater la même sollicitude pour les prisonniers.

Une seule phrase suffirait pour faire l'éloge des prisons ou plutôt du régime des prisons de Rome; elle sert d'épigraphe au chapitre II du livre de M. Lallemand; nous l'empruntons au rapport officiel de M. Cerfbeer, inspecteur général français en tournée en Italie.

Je crois, disait ce fonctionnaire, avoir démontré victorieusement que la pensée de la réforme pénitentiaire appartient à la

Papauté, et que cette réforme ne peut être bonne, qu'autant qu'elle sera conçue dans le système romain.

Ailleurs il ajoute : « Une autre observation m'a frappé encore, c'est l'état de santé où se trouvent ces détenus. »

Et pourquoi la Papauté a-t-elle eu un système pénitentiaire supérieur à celui généralement suivi dans les autres États d'Europe ? Ceci s'explique parfaitement. Pour l'Église, le prisonnier était un homme qui avait prévariqué, mais qu'il importait de corriger et de guérir. Le soin de son âme était la grande préoccupation. Voilà pourquoi le chapelain, dans ces résidences, jouait un rôle très-important ; et c'est pour cela que des confréries charitables furent établies pour la visite des prisonniers. Laissons à Mgr Gerbet le soin de nous raconter la principale occupation de la confrérie de *Saint-Jean décapité.*

La charité qu'inspire le christianisme, dit l'éminent prélat, redouble dans les circonstances où elle est le plus attristée.

Supposez qu'à Paris des hommes du monde, habitués à une vie douce ou brillante, où l'on a plus peur encore de la tristesse que de l'ennui, s'associent pour se dévouer au plus douloureux ministère. Au moment où ils pensent à toute autre chose, un billet d'avis vient les surprendre au milieu de leurs projets d'affaires et de plaisirs. Une fête est préparée, les lustres s'allument, les invités arrivent et voilà que celui qui a reçu le billet a disparu. Il est allé se revêtir d'un sac avec une ceinture de corde, et s'enfermer dans une prison ; là, il retrouve des confrères qui sont venus au même rendez-vous ; ils passent la nuit avec un être qu'ils n'ont jamais vu, et qu'ils ne reverront jamais ; entre ces deux incognito du passé et de l'avenir, ils ne connaissent de lui qu'un crime. Ils se font les anges gardiens de ce démon, l'exhortant au repentir, l'embrassant en frères, pressant dans leurs mains ses mains tachées de sang, et lui apprenant à verser avec eux de saintes larmes. Lorsque le moment du départ est arrivé, ils l'entourent, le soutiennent pendant le lugubre trajet ; ils placent devant lui une pieuse image pour qu'il ne voie pas de trop loin l'objet sinistre. La croix lui cache l'échafaud.

Les voilà qui montent avec le prêtre et avec le patient l'échelle fatale ; un instant après ils se font remettre le cadavre pour en prendre soin. Et quand tout semble fini en cet endroit-

là, ils y ont encore quelque chose à faire: agenouillés autour de l'échafaud, ils se confessent pécheurs et demandent au ministre de Dieu qui vient d'absoudre le grand coupable, l'absolution des fautes qu'ils ont pu commettre dans l'exercice de la charité.

C'est ainsi qu'ils accomplissent la mission qu'ils ont acceptée et qu'ils ont ambitionnée. De pareilles scènes ne seraient chez nous qu'une espèce d'hiéroglyphes de la charité pour des gens assez humains pour l'admirer, et trop peu chrétiens, pour la comprendre. Il y a près de quatre cents ans que Rome les voit se reproduire dans la confrérie de Saint-Jean-Baptiste-Décollé, fondée vers le XVe siècle.

La Papauté si humaine pour les criminels, ne pourra l'être moins pour les malades appartenant à la classe indigente.

C'est ici que nous pourrions faire l'historique des hôpitaux du Saint-Esprit, du Très-Saint-Sauveur, de Saint-Jacques *in Augusta,* de Sainte-Marie du Portique, de Saint-Roch, de Saint-Jean Calybite, et des hospices de Saint-Michel, de Sainte-Marie des Anges, de *Tata Giovanni* qui eut longtemps pour directeur Pie IX avant son élévation à la Papauté, et de bien d'autres encore; mais cela nous entraînerait trop loin; tout ce que nous pouvons faire, c'est de recommander aux personnes désireuses de connaître l'économie hospitalière de Rome sous la Papauté de méditer particulièrement ces chapitres. Ils y rencontreront l'esprit de munificence qui présidait à l'administration des hospices, fortifié par une charité intelligente et délicate qui, seule, existe dans le catholicisme.

C'est ce qui faisait dire à Mgr Gerbet que Rome était le pays où on entendait le mieux la charité. Aussi la charité romaine a-t-elle eu toujours comme caractère distinctif son universalité. A Rome, du temps de la souveraineté effective des papes, on n'a pas vu la bureaucratie tenir à la porte des hôpitaux de malheureux indigents ou malades sous l'étrange prétexte qu'ils n'appartenaient pas à la nationalité romaine, ou qu'ils n'étaient pas dans les conditions normales pour être recueillis. Comme le fait remarquer M. Lallemand, si les besoins de la population avaient nécessité de nouvelles

créations, la charité toujours féconde en prodiges, aurait su les accomplir, et les papes auraient converti leurs palais en hôpitaux plutôt que de voir un pauvre, atteint par la souffrance, mourir faute de soins ou de place disponible.

Telle est, en abrégé, l'histoire de la charité papale. Si nous avons un regret, c'est de n'avoir pu relater toutes les observations si fécondes de notre historien économiste. Nous espérons toutefois que le résumé engagera les lecteurs des *Annales catholiques* à lire ce beau livre.

Du reste, Dieu a béni cette œuvre si intéressante, en inspirant à son auteur une verve toute chrétienne qui ne nuit en rien à l'impartialité du narrateur.

Dans le compte-rendu annuel des récompenses décernées par l'Institut aux hommes bienfaisants et aux livres utiles, on rencontre souvent d'honnêtes médiocrités qui ont trouvé grâce devant les académiciens. Que les membres de l'Institut nous permettent de leur signaler l'*Histoire de la charité à Rome*. C'est une page d'histoire ecclésiastique remplie d'éloquence; sans doute ses conclusions sont favorables à la papauté; mais pourquoi nos immortels ne couronneraient-ils pas un livre qui démontre surabondamment que, pour connaître Rome, il faut dépouiller la haine du sectaire? Après les pamphlets des About, des Taine et autres touristes libre-penseurs, l'homme de bien éprouvera un plaisir sans pareil à contempler la Papauté personnifiée dans son caractère le plus émouvant, qui est *la charité*.

Vte G. de Chaulnes.

LE TRAVAIL

ET LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (1).

Qu'est-ce donc, messieurs, que la capacité professionnelle?

La capacité professionnelle n'est autre chose que la manifesta-

(1) Nous reproduisons ici la plus grande partie d'un discours qui a obtenu les plus chaleureux applaudissements de l'Assemblée générale des cercles catholiques d'ouvriers et que M. de Mun a rappelé, en provoquant de nouveaux applaudissements, dans le discours que nous avons reproduit le 22 juin, tome XXIV des *Annales*, pages 651 et 652. (N. des *Ann. cath.*)

tion du génie individuel dans l'exercice d'une profession quelconque. L'on juge de la capacité de l'ouvrier par la conception, par l'étendue, par la qualité et par la perfection de son ouvrage.

Étant ainsi définie, l'on comprend que la capacité de l'artisan ne puisse prendre son essor et atteindre son entier développement qu'autant que le perfectionnement de son travail est son principal objectif. Si, au contraire, le travail est asservi au joug de la spéculation, s'il a pour but exclusif de produire de gros inventaires, dès lors les conditions normales du travail sont violées ; il n'y a plus de stimulant pour le génie, pour l'initiative de l'ouvrier, et c'en est fait de la capacité professionnelle. Elle devient alors semblable aux ailes d'un aiglon pris au nid et nourri en cage. Que devient-il dans de telles conditions ? Au lieu de grandir, de se fortifier et de développer ses facultés natives, il s'étiole, il dépérit, il n'est plus qu'un oiseau taciturne, impotent, incapable de planer dans les airs et de regarder le soleil en face.

Aujourd'hui, à part de rares exceptions, la capacité professionnelle en est là, parce que le régime de la liberté du travail a totalement privé le travail et l'ouvrier lui-même des garanties que leur donnaient autrefois les institutions corporatives. Aussi, à proprement parler, il n'y a plus d'ouvriers au XIXe siècle. Il n'y a plus d'ouvriers parce qu'il n'y a plus d'apprentissage. Comment un enfant, un jeune homme pourrait-il apprendre son état d'un patron qui ne sait pas travailler ? Dans les arts et métiers, c'est le cas du plus grand nombre : aussi l'apprentissage n'est-il plus aujourd'hui qu'un vestige, un vain mot, et le plus souvent une pratique odieuse. Demandez-le plutôt à ceux d'entre vous qui s'occupent des patronages.

Il n'y a plus d'ouvriers parce qu'il n'y a plus ou presque plus de travaux qui ne s'opèrent par la division du travail. Or, la division du travail réduit à l'immobilité la *capacité professionnelle ;* elle fait de l'ouvrier une machine, et, dès lors, comment voulez-vous que l'ouvrier soit épris de son état, et, s'il n'aime pas son état, comment sera-t-il attaché à son atelier, comment sera-t-il l'ami, le compagnon fidèle de son patron ?

Ah ! qu'il y a loin de là au temps des corporations ! Dans ce temps réputé barbare à l'encontre d'aujourd'hui, tout concourait à favoriser le progrès, le succès et l'affirmation de la capacité professionnelle, parce que alors tout le monde en France, depuis

les plus haut placés jusqu'aux plus petits, tous, sans exception, étaient en possession de la véritable notion du travail. Aujourd'hui cette notion est perdue. J'ose dire quelle est perdue, même parmi les catholiques.

Cependant elle existe, cette notion.

Si nous voulons la retrouver, cherchons-la, mais ne la cherchons pas dans l'arsenal des érudits qui s'imaginent que le dix-neuvième siècle est tout-puissant, sait tout, peut tout et doit tout inventer, et qui supposent que le génie chrétien a dit son dernier mot parce qu'ils se refusent systématiquement à ses inspirations et à ses conseils. Passons par-dessus la science moderne, et si la recherche d'une vérité nous oblige à remonter bien au delà de l'ère chrétienne et de l'antiquité, qu'importe ? Qui nous empêche de faire une enjambée qui nous transporte au paradis terrestre ? Il le faut bien, puisque c'est à la première page de la Genèse que la *notion du travail* est consignée. Après cela, en nous repliant sur nous-mêmes et en nous laissant retomber au milieu des systèmes erronés dont nous sommes infestés, au milieu des théories impies qui nous inondent, tout naturellement et trop facilement nous passerons au déluge.

Je n'ai, d'ailleurs, qu'un texte à citer. Tout le monde l'a lu, mais personne ou presque personne ne s'en souvient. Ce texte, le voici :

Tulit ergo Dominus Deus hominem et posuit eum in paradiso voluptatis ut operaretur et custodiret illum.

Ut operaretur ! vous l'entendez, cela ne veut pas dire afin qu'il reste inactif, et qu'au milieu des beautés de la création il se contente de les voir resplendir au soleil et de s'endormir en respirant le parfum des fleurs sous les ombrages de l'Eden.

Non, *operare* veut dire travailler, cultiver, transformer, greffer sur l'arbre divin la fleur, la création nouvelle éclose dans le foyer organique du génie humain. Ah ! qui peut concevoir jusqu'où aurait pû atteindre le travail de l'homme s'il fût resté en possession de sa vertu native, s'il eût agi dans sa force et dans sa liberté sur des éléments préservés eux-mêmes des suites de la chute originelle ?

Ut operaretur. Ainsi donc, selon les vues du Dieu tout-puissant, le travail était le complément des jouissances du Paradis terrestre.

Cette jouissance, ce charme primitif du travail a-t-il été détruit par le fait du péché ? Non. On le croit généralement ; mais cela

n'est pas. On le croit, parce qu'il a été dit à l'homme : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. » On le croit, parce que la peine, la sueur, la souffrance même, sont devenues inséparables du labeur, en vertu de la loi d'expiation. Cela est vrai; mais s'il est vrai que le péché ait altéré l'œuvre primitive du Créateur, il ne s'ensuit pas qu'elle l'ait dénaturée.

Non, le bon Dieu ne s'est pas rétracté. Il n'a pas repris ce qu'il avait donné : il a puni ; — il ne s'est pas vengé.

Et c'est pourquoi la divine miséricorde a pris soin de river à l'action du travail, et jusqu'au plus profond des entrailles de l'homme, le charme ineffable, les délices, la *volupté* du travail. Il l'a fait afin d'alléger, d'adoucir autant que possible le fardeau et les rigueurs de l'expiation.

Mais, aujourd'hui, que voyons-nous ? Nous voyons que, depuis le commencement de ce siècle, ce fardeau et ces rigueurs se sont aggravés et s'aggravent de plus en plus. Est-ce la faute de la Providence ou celle des hommes voués par leur condition à subir la loi du travail ?

Ni l'un ni l'autre : la faute en est à ce mauvais génie de la société moderne, aux légistes et aux économistes qui n'ont su voir dans le travail qu'un élément de spéculation et dans la classe laborieuse qu'un outillage humain.

De là vient qu'aujourd'hui il n'y a plus moyen de parler à l'ouvrier de résignation. Toutes les prédications, toutes les exhortations semblent désormais impuissantes, parce qu'elles se heurtent et s'amortissent contre l'obstacle créé par le génie moderne qui a fait du travail un instrument de torture contre lequel l'instinct naturel de l'ouvrier se révolte.

Ainsi nous savons que le travail est une loi et que cette loi repose sur deux principes : « l'un est notre nature active, intelligente, libre; comme aussi notre condition qui nous place dans le temps pour que nous y progressions et obtenions par ce progrès notre perfection dernière. » Et c'est pourquoi saint Jean Chrysostome a dit cette belle parole :

Omnia Deus posuit in labore ut omni re mercedem præparet. Dieu a tout mis dans le travail afin que tout servît à nous mériter sa récompense.

Il parlait d'or, saint Jean Chrysostome. Par malheur les économistes modernes négligent de le cultiver.

Quoi qu'il en soit, tout homme qui travaille est enclin à aimer son état. Il a l'intuition de la puissance qu'il exerce sur les

éléments de l'ordre naturel dont il dispose et qu'il transforme à son gré, en vertu de cette faculté créatrice que Dieu a daigné lui conférer en l'instituant roi de la création.

Aussi le travail le plus ardu, le plus pénible ne lui coûte pas, et du moment qu'il a réussi à parfaire son chef-d'œuvre, tout son être est soulagé, toutes ses fatigues sont oubliées. Il ne connaît la joie, ni même le repos, s'il n'a éprouvé sa force en soulevant le fardeau du travail, car le travail est son élément :

Homo nascitur ad laborem sicut avis ad volatum.

Cette belle sentence, puisée dans le livre de Job, termine, je crois, heureusement l'essai que j'ai voulu faire pour établir la notion chrétienne du travail, pour définir la capacité professionnelle.

Toutefois j'ai considéré l'une et l'autre surtout au point de vue de leur application à chaque individu en particulier. Cependant, la même notion et la même définition peuvent s'étendre et s'appliquer dans un sens collectif, c'est-à-dire aux nations aussi bien qu'aux individus.

Chaque nation, en effet, est soumise à la loi commune du travail ; en même temps chacune d'elles est pourvue d'une capacité professionnelle conforme à son climat, à ses ressources, à ses aptitudes et surtout à ses institutions religieuses et politiques. Il suffit de parcourir les compartiments de l'Exposition universelle pour observer la variété, l'harmonie et la différence des caractères. Nous avons là, ou à peu près, un spécimen de la capacité professionnelle des cinq parties du monde. Je ne veux pas entreprendre de les comparer. Je voudrais seulement fixer l'attention sur un point, celui qui concerne la France.

Or, entre les nations, la France a toujours passé et passe encore pour avoir sur toutes les autres une supériorité professionnelle incontestable, à cause de l'universalité des genres qu'elle cultive et de la perfection de ses produits.

Cette renommée nous est acquise dès longtemps. Elle remonte au delà du règne de saint Louis : elle s'est perpétuée à travers les âges jusqu'au règne de Louis XVI ; mais, à partir de cette époque, la marche, le mouvement, jusque-là continu et progressif, du génie national, s'est arrêtée. Quelqu'un lui a coupé les ailes : vous savez qui..... Depuis lors, malgré des efforts d'activité incessants, malgré les encouragements, les expositions, les moyens d'émulation employés et prodigués pour donner aux arts et métiers une impulsion nouvelle, un élan décisif, rien

n'y fait, messieurs, rien ! Les ailes ne repoussent pas, l'élan n'est pas repris, et le génie national s'obstine à sommeiller. Il languit dans la routine, dans l'imitation servile du passé, et, bien loin de reprendre sa supériorité, il est menacé de la perdre. L'on dit même qu'elle lui est déjà ravie sur certains points par la concurrence étrangère.

Cet état de choses est constaté dans les discours et les rapports d'hommes compétents, à la suite de nos expositions. Chacun cherche à y remédier en établissant des comparaisons entre le présent et le passé ; mais lorsque, par des déductions raisonnées et rigoureuses, on arrive à l'indication du remède, de l'unique remède, au lieu d'aboutir, savez-vous ce que l'on fait ? On recule d'épouvante et on s'écrie : A Dieu ne plaise que nous songions à revenir à l'ancien régime des corporations !

Eh bien ! il n'en est pas de même pour les patrons chrétiens du cercle Montparnasse. Ils ne partagent nullement les scrupules des orateurs et des rapporteurs officiels ; et c'est pourquoi ils ont déclaré que le rétablissement des corporations était une chose indispensable au progrès et à la véritable liberté du travail, en même temps qu'une nécessité d'ordre social. Si quelqu'un est en état de leur prouver le contraire et de donner un meilleur avis, qu'il se lève, il en est temps, car les socialistes ne restent pas oisifs, et si, par malheur, les catholiques se laissent devancer, s'ils renoncent à l'héritage glorieux et six fois séculaire des associations professionnelles, les socialistes prendront tout, et ce trésor national sera englouti et dévoré par l'unique et infernale corporation des révolutionnaires.

Aussi, je vous en conjure, favorisez ou tout au moins laissez passer librement l'idée française, l'idée féconde du rétablissement des corporations. N'oubliez pas que cette idée du rétablissement des corporations était celle de Sa Sainteté Pie IX ; il a écrit à ce sujet un *motu proprio,* dont l'un de nos confrères a rapporté de Rome le texte authentique (1). C'est aussi l'idée admirablement exprimée dans une letre de Mgr le comte Chambord, qui, dès 1865, traitait à fond cette question (2), et, sans compter un nombre infini de témoignages contemporains et des plus recommandables, n'est-ce pas plus qu'il n'en

(1) Motu proprio di S. S. Pio IX. 14 maggio 1852, nella tipografia della rev. cam. apostolica.

(2) Correspondance de Monsieur le comte de Chambord, Lettre sur les ouvriers. 20 avril 1865.

faut pour que des catholiques français puissent au moins préjuger favorablement d'une cause à laquelle de si grands intérêts sont attachés et qui compte de tels adhérents ?

Pour moi, j'aimerais toujours mieux suivre la trace lumineuse de Pie IX que de faire cortège aux mages éclectiques de la science nouvelle, en quête d'un nouveau Messie.

Le Messie, nous l'avons, nous le connaissons et il nous connaît.

C'est lui, c'est lui-même qui, après avoir consacré par son exemple la loi primordiale du travail, a inspiré les harmonies des associations professionnelles placées sous la garde des saints protecteurs de la France. Jamais la croix et les plaies du divin Maître n'ont cessé de briller aux regards de nos pères, jamais l'auréole de Jésus ouvrier ne s'est éclipsée, et c'est en vain qu'on voudrait nous faire croire que l'*appât du gain* était l'*étoile polaire* des corporations d'autrefois.

Déjà, j'ai protesté contre ces théories, permettez-moi de protester encore en votre nom et au nom de tous ceux qui conservent le culte des traditions nationales et qui opposent aux erreurs des théoriciens et aux défaillances des découragés, « la fermeté de leurs principes et l'énergie de leurs espérances ! »

CLAUDIUS LAVERGNE.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

XXIII

Où il s'agit des miracles.

Il serait difficile de donner une idée exacte de l'impression produite par la conférence où le curé s'était occupé des mystères. L'ouvrier Baptiste en sortit tout abasourdi.

— Eh bien ! Baptiste ? faisait Mathurin.

— Eh bien ! Baptiste ? disait Jacques en même temps.

— Ma foi, répondait l'ex-ouvrier, j'avoue qu'on ne m'avait pas présenté la chose comme ça. Nous avions causé de tout ça avec M. Tirsang et M. Poussaboire, ils m'en avaient dit de belles,

(1) Voir le numéro 348, 17 août.

comme autrefois mon pauvre oncle le père Lajoie, — Dieu ait son âme ! — qui riait si bien de toutes les bêtises que débitent les curés, à ce qu'il disait.

— Et maintenant ?

— Ah ! maintenant, je trouve que tout ça demande des réflexions. Je ne suis pas assez savant pour me tirer d'affaire tout seul ; je reverrai M. le docteur, et nous verrons.

— Pourquoi pas aussi M. Saitout ? demanda malignement Mathurin.

— Ma foi, c'est vrai, reprit Baptiste ; mais, là, entre nous, M. Saitout, qui lance si bien son mot en sournois contre la religion, lorsque M. le Curé n'est pas là, fait une drôle de mine quand le Curé parle. Je l'aurais cru plus hardi, à en juger par ce qu'il dit chez M. Poussaboire.

— C'est qu'il y a sa place.

— Soit, mais la vérité avant tout, que diantre ! Il faudra que j'éclaircisse ça ; je veux savoir à quoi m'en tenir.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

5 septembre.

La grande bataille est terminée : la réponse des primes faite à la fin du mois d'août a été favorable aux baissiers ; la liquidation définitive n'a pas trop maltraité les haussiers. Va-t-on recommencer une campagne de hausse ? Cette campagne réussira-t-elle ? Il se passe de si singulières choses sur notre grand marché financier qu'on ne saurait répondre avec quelque assurance.

Ce qui est certain, c'est que le peu de succès du 3 0/0 amortissable a fortement ébranlé la confiance dans ce fonds, et que ce n'est pas avec lui que se fera la conversion du 5 0/0, si elle doit se faire. Complètement battu, M. Léon Say devra hésiter. Le *Journal des Débats,* qui est à sa dévotion, dément les bruits de conversion, qu'il avait été des premiers à répandre dans le public ; mais les affirmations et les démentis se succèdent si rapidement et si facilement dans les feuilles officieuses, que le public ne sait plus à quoi s'en tenir ; il ne comprend rien à ces nouvelles contradictoires, et il finit par croire, — a-t-il tort ? — que tous ces bruits divers n'ont d'autre but que de favoriser des spéculations malsaines. Il serait temps que le gouvernement s'expliquât nettement et mît fin à ces jeux de Bourse qui favorisent les spéculations au détriment des porteurs de titres.

—

Le déclassement des rentes sur l'État qu'a opéré le bruit de la conversion de la rente 5 0/0 a été considérable ; c'est à une véritable débâcle qu'on a assisté dans le courant du mois de juillet, où le 5 0/0 est tombé de 116 à 110, tant les petits porteurs de rentes ont été effrayés de la perspective d'une si notable diminution de leurs revenus. Les chiffres que nous allons citer doivent donner à réfléchir.

Près de 60,000 titres ont été annulés pendant ce mois, et finalement le bulletin des statistiques a enregistré une réduction de 1,976,793 de rentes pour ce même mois.

On sait que tous les titres de rentes sur l'État négociés à la Bourse doivent passer par le Trésor, qui en délivre de nouveaux et annule les anciens : cette différence de 60,000 entre les anciens et les nouveaux titres établit aussi la différence entre les anciens et les nouveaux porteurs de titres.

Voici, du reste, le tableau de ce déclassement pour les rentes trois et cinq pour cent :

35,998 inscriptions de rentes trois pour cent, montant ensemble à 7,480,898 fr. ont été annulées, et 21,288 expédiées à nouveau pour la somme totale de 7,508,666 fr. S'il y a diminution dans le nombre de titres, il y a une légère augmentation sur le chiffre des rentes ; mais, sur le cinq, la différence est bien plus grande : 113,903 inscriptions, d'une valeur de 19,429,430 fr. sont annulées, et 54,008 sont seulement délivrées à nouveau pour la somme de 17,452,637 fr. Plus de la moitié des titres en moins, et deux millions qui ont été chercher d'autres placements plus tranquilles ; il nous semble qu'il y a là, pour le ministre des finances, un sérieux avis qui devra l'empêcher de tenter de nouvelles aventures financières.

—

A la Bourse d'hier, 4 septembre, le 3 0/0 ordinaire, le 3 0/0 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 76,85, — 80,20, — 109,25 et 113,10 ; il y a une reprise de hausse, dont l'Amortissable est seul à ne pas profiter ; il faudra que ce fonds descende à 75 ou 76, sa véritable valeur, pour trouver une clientèle.

—

Le beau temps revenu depuis quelques jours seulement ne réparera pas le mal qu'ont fait les pluies persistantes de la dernière quinzaine du mois d'août, mais il arrêtera les pertes qu'amenait chaque jour de retard dans la rentrée des récoltes, principalement dans le Nord et le Nord-Ouest, où elles étaient magnifiques, et, s'il persiste, il fera le plus grand bien au raisin, qui donnerait alors de belles vendanges, tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité. Espérons que le mois de septembre sera plus clément que le mois d'août.

Les appréciations les plus sérieuses sur le rendement de la nouvelle récolte confirment celles que nous avons déjà données. Le Nord et le Nord-Ouest ont des rendements supérieurs à une moyenne ordinaire ; l'Est a une moyenne dans ses terres calcaires et sili-

ceuses, mais les récoltes sont inférieures à la moyenne dans les terres argileuses, que les pluies ont trop détrempées. Le Centre et le Midi n'ont, en somme, qu'une très-faible moyenne. La paille abonde partout; mais les épis étaient courts et peu garnis dans les blés restés debout, et ceux dont la tige avait versé au moment de la floraison ne fournissent qu'un grain chétif et de peu de valeur. Or, remarque M. Louis Hervé dans sa *Chronique rurale* du *Monde*, c'est le quart au moins des blés, cette année, dans nos riches contrées de la France et du rayon de Paris.

La *Société général de Librairie catholique* annonce que le paiement du n° 6 de ses actions, dont l'échéance tombe le 1er décembre, est dès aujourd'hui assuré. D'un autre côté, la construction de l'immeuble social, 76, rue des Saints-Pères, avance rapidement. Toutes les mesures sont prises pour que la Société y soit complètement installée avant la fin de l'année.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

17. **La Philothée de saint François de Sales,** v. de Mme de Charmoisy, par Jules Vuy, ancien président de la cour de cassation du canton de Genève, Vice-président de l'Institut genevois, etc; in-12 du XVIII-392 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé; — prix, 3 francs.

A l'occasion des fêtes solennelles qui viennent d'avoir lieu à Annecy, pour célébrer l'élévation de saint François de Sales au rang de docteur de l'Eglise par l'immortel Pie IX, nous sommes heureux d'annoncer un ouvrage que vient de faire paraître M. Victor Palmé, directeur de la Société générale de librairie catholique, et qui ajoute de nouveaux traits à la physionomie si suave du doux évêque de Genève. Jusqu'ici, l'on croyait généralement que la *Philothée,* à laquelle est dédié l'admirable livre de l'*Introduction à la vie dévote*, le chef-d'œuvre du nouveau docteur, était un personnage fictif, type de l'âme pieuse. Le livre de M. Vuy est donc une véritable révélation, qui ne peut manquer d'intéresser vivement tous les lecteurs de saint François de Sales, et ils sont nombreux. C'est l'histoire de *Philothée,* c'est-à-dire de la femme d'un haut mérite, proche parente par alliance de saint François de Sales, Mme de Charmoisy, à laquelle le prélat écrivit nombre de lettres qui, groupées et réunies, nous ont procuré le beau livre de l'*Introduction à la vie dévote.* A force de recherches et de patience, l'auteur a pu constituer, dans ses grands traits et dans plus d'un détail, ce beau portrait de femme, cette noble et intéressante physionomie presque entièrement oubliée jusqu'à ce jour: c'est à peine si les historiens lui consacrent quelques lignes. M. Jules Vuy a eu pour premier prin-

cipe de n'avancer aucun fait qui ne fût bien établi; il cite au fur et à mesure les preuves qui servent de base à son travail et qui sont souvent inédites. Ce n'est que peu à peu, à la longue et non sans peine, qu'il est parvenu à les réunir. Indépendamment des sources inédites, de beaucoup les plus précieuses, il s'est mis bien au courant de tout ce qui a été publié sur saint François de Sales, afin d'en tenir compte dans le cours de son récit. Tout ce qui concerne le saint évêque de Genève, le président Favre et sainte Chantal, a particulièrement attiré son attention. Ce côté de la vie de Philothée intéressera vivement le lecteur : c'est là la partie vraiment neuve et importante de l'ouvrage. De plus, l'auteur révèle, çà et là, deux ou trois faits nouveaux et importants, dont il n'est question ni dans les auteurs ni dans les procès de canonisation. Comme toujours, il indique exactement les sources. Cet ouvrage formera deux volumes : l'un, qui vient de paraître, contient la vie de Philothée, écrit simplement et sans affectation; l'autre, qui paraîtra prochainement, comprendra toute une série de documents qui, n'étant point connus pour la plupart, ne sauraient manquer d'avoir une valeur durable. On y lira entre autres avec intérêt quelques pièces inédites de saint François de Sales, du président Favre, de Deshayes, gouverneur de Montargis et ami d'Henri IV, etc., etc. Ce livre respire d'un bout à l'autre l'esprit de mansuétude et de bonté du saint évêque de Genève, et cette douce figure y resplendit dans toute son éclatante beauté.

—

18. **Le scapulaire du Sacré-Cœur,** par E. des Buttes; in-18 de 68 pages; Paris, 1878, chez Tolra; — prix : 25 centimes.

Cet opuscule a été approuvé par Mgr l'archevêque de Toulouse, qui dit, dans son approbation, qu'il « se joint à l'auteur pour recommander l'adoption du pieux symbole dont il fait connaître les précieux avantages. » Bon petit livre à propager, comme tant d'autres qui sortent de la même librairie.

—

19. **Notice historique sur Faverney** et son double pèlerinage, par l'abbé J. Morey; in-18 de 188 pages; Besançon, 1878, imprimerie J. Jacquin; — se vend au profit de la chapelle de la sainte Hostie (nous regrettons de ne pas en connaître le prix).

L'attention se porte, pendant ces jours-ci, sur Faverney, où l'on célèbre solennellement l'anniversaire du miracle de la sainte Hostie. M. l'abbé J. Morey a donc eu une excellente idée de publier une notice, très-bien faite, sur ce lieu de pèlerinage, et de faire connaître en même temps les gloires de Notre-Dame de Faverney, qui sont inséparables des gloires de Jésus. Les pèlerins trouveront ainsi dans son livre des notices exactes sur cette église de Faverney, si chère à la fois à la Mère et au Fils. L'opuscule de M. l'abbé Morey sera pour eux un guide par les détails qu'il contient sur l'histoire de cette église et du monastère des Bénédictins, sur le miracle et ses suites, et par les réflexions et les prières, autrefois composées par les Bénédictins en l'honneur de la sainte Hostie, et que l'auteur a eu la bonne pensée de reproduire. Nous ne saurions mieux faire que de recommander vivement la *Notice historique* de M. l'abbé Morey.

—

20. **Morceaux choisis des prosateurs et poètes français** des XVII[e], XVIII[e] et

XIXe siècles, par Fréd. Godefroy; in-12 de VIII-556 pages; Paris, 1874, 2e édition, chez Gaume et Cie; — prix : 3 fr 75.

Les morceaux choisis qui remplissent ce livre, en suivant l'ordre chronologique, sont destinés aux élèves de 5e et de 4e. L'auteur, qui fait toujours précéder les citations de chaque écrivain d'une notice biographique et littérare très-exacte et très-intéressante, a eu soin de leur donner la juste étendue qui convient aux élèves pour qui il a composé ce cours. Avec l'étude de ces morceaux commence le cours de littérature que les élèves doivent suivre, et c'est pour cela que M. Godefroy ne les emprunte qu'aux maîtres, dans la prose et les vers, de nos trois grands siècles littéraires. Il en est, parmi ces maîtres, que les recueils ordinaires semblent même ne pas connaître, surtout de ceux qui sont nos contemporains, comme NN. SS. Dupanloup et Pie, et Ozanam, Montalembert, Louis Veuillot, Reboul, Laprade, Violeau; M. Godefroy répare ces oublis, en rendant à nos grands écrivains catholiques la justice qui leur est due, et nous ne lui ferons sur ce point qu'un reproche, celui de n'en avoir fait connaître davantage.

—

21. **Fabiola,** d'après le roman anglais du cardinal Wiseman; drame en six actes avec chants et musique, pour servir aux récréations des pensionnats de demoiselles, par J. de la Magdeleine; in-12 de 94 pages, Paris, 1878, chez V. Sarlit, rue de Tournon; — prix : 80 centimes.

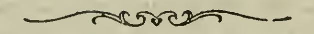
En reproduisant tout ce titre, nous avons assez indiqué à qui s'adresse le drame de *Fabiola.* L'auteur a mis en action le beau livre de Mgr Wiseman; son drame ne fera pas oublier le livre, certainement, mais il peut contribuer à le populariser, en fournissant aux jeunes demoiselles un exercice de mémoire et de récitation qui leur sera utile et qui, surtout, sera moins frivole que tant d'autres drames destinées aux jeunes filles et qui ne leur apprennent guère qu'à babiller d'une façon plus ou moins spirituelle ou prétentieuse.

Nous rappelons aux auteurs et aux éditeurs qu'il est rendu compte, dans les *Annales catholiques,* de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans nos bureaux. Nous les prions en même temps de nous indiquer le prix de ces ouvrages, que nous faisons connaître à nos lecteurs, avantage qu'on ne trouve que dans très-peu de publications périodiques.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Ouverture du Reichstag à Berlin. — La politique de M. de Bismark. — Attitude des libéraux. — Un mot sur Lebiez et Barré. — Difficultés en Orient. — Assassinat de Méhémet-Ali. — Le Kulturkampf en France. — L'enseignement obligatoire. — Communication du comité sénatorial des Droites.

12 septembre 1878.

L'évènement de la semaine est l'ouverture du Reichstag, qui a eu lieu à Berlin le lundi 9 septembre. Voici le texte du discours d'ouverture prononcé par le comte Othon de Stolberg-Wernigerode, suppléant du chancelier de l'Empire :

Messieurs,

Son Altesse Impériale et Royale, le prince héritier d'Allemagne et de Prusse, agissant à la place de Sa Majesté l'empereur, a daigné m'autoriser à ouvrir la session du Parlement allemand au nom des gouvernements confédérés.

Lorsque la dernière session a été close, le peuple allemand était encore sous l'impression de l'émotion profonde qui avait été causée par un attentat commis contre la vie de Sa Majesté l'empereur. Quelques jours après, un autre criminel a dirigé contre le chef de l'État une attaque qui a eu des suites plus funestes. Dieu a daigné, il est vrai, sauver aussi cette fois la vie de l'empereur ; mais les blessures graves que Sa Majesté a reçues l'ont forcée de renoncer jusqu'à sa complète guérison à diriger les affaires gouvernementales et de charger le prince impérial de le suppléer.

Dès le premier attentat, les gouvernements confédérés ont été convaincus que le crime avait été commis sous l'influence d'opinions qui sont produites et entretenues dans le public par une agitation ayant pour but de miner les institutions gouvernementales et sociales. Ils ont, pour cette raison, présenté au Parlement allemand un projet de loi destiné à mettre un terme à ces tendances nuisibles à la société. Le projet de loi a été rejeté.

Maintenant qu'un nouveau crime a fait encore mieux comprendre à la nation le danger qui menace l'empire et toute la société, vous aurez,

vous, messieurs, qui êtes appelés par de nouvelles élections à participer à la confection des lois, vous aurez à examiner, une seconde fois, si la législation actuelle fournit au gouvernement les moyens de réprimer les tendances en question.

Les gouvernements confédérés n'ont pas changé d'opinion; ils pensent, comme avant, que des mesures extraordinaires sont nécessaires pour arrêter les progrès du mal qui s'est déjà manifesté et pour préparer un terrain sur lequel on puisse, petit à petit, le guérir. Ils sont toujours d'avis que les mesures à adopter devront, en général, laisser intactes les libertés publiques et se borner à en combattre les abus par lesquels une agitation pernicieuse menace les bases de l'État et de la civilisation.

Un projet de loi, élaboré dans ce sens, vous sera prochainement présenté. Les gouvernements confédérés comptent que les députés nouvellement élus ne leur refuseront pas les moyens qui sont nécessaires pour garantir le développement pacifique de l'empire contre les attaques venant de l'intérieur aussi bien que contre les attaques venant du dehors. Ils espèrent que, lorsqu'on aura mis un terme à la propagation publique d'une agitation funeste, il sera possible de ramener dans le droit chemin les esprits égarés.

Par ordre de l'empereur et au nom des gouvernements confédérés, je déclare la session du Parlement ouverte.

On voit, par ce discours, que l'objet principal, ou, pour mieux dire, l'objet unique de la session actuelle sera la discussion du projet de loi contre le socialisme. Ce projet de loi passera-t-il? On peut toujours en douter. Le Conseil fédéral, auquel il a été soumis, lui a déjà fait subir quelques modifications, mais que M. de Bismark accepte, parce qu'elle n'enlèvent pas au projet son caractère de loi exceptionnelle et draconienne. Cependant on se demande où M. de Bismark trouvera la majorité nécessaire ponr le vote. Il paraît bien que le centre ne se laissera pas séduire par des promesses et des demi-mesures, et le centre est d'ailleurs hostile au projet, parce qu'il est convaincu qu'une répression à outrance n'arracherait pas l'Allemagne à la ruine qui la menace; il sait que le socialisme ne peut être efficacement combattu que par la religion et, par conséquent, qu'il faut à la religion sa complète liberté, que supprime le *Kulturkampf*.

On dit que devant cette résistance du centre, M. de Bismark s'est déjà retourné du côté des libéraux, qu'il a si vigoureusement combattus pendant les élections. Mais peut-on espérer que les libéraux consentent à servir la politique de l'homme qui vient de les flageller d'une si sanglante façon? Ce serait peu connaître le libéralisme que de compter sur son inflexibilité en

fait de principes. Les libéraux aiment par dessus tout le pouvoir et les bénéfices qu'il procure ; ils céderont, pourvu qu'on leur fasse un pont qui ne soit pas trop difficile à passer. L'*Indépendance belge,* qui connait bien le libéralisme, dont elle est un des principaux organes, n'annonce-t-elle pas que ses amis d'Allemagne « ne marchanderont pas les concessions, demandant « seulement qu'elles ne soient pas en *contradiction trop écla-« tante* avec leurs principes ? » Ah ! que voilà bien, comme le dit le *Courrier de Bruxelles,* le pharisaïsme libéral pris sur le vif !

Nous allons donc voir si c'est bien de ce côté que se tourne M. de Bismark, et s'il tirera tout le profit qu'il attend d'une si misérable manœuvre.

Le jour même où s'ouvrait le Reichstag, on exécutait à Paris Lebiez et Barré, les deux assassins d'une laitière dont ils voulaient prendre les économies. Ces deux assassins se sont repentis et ont reçu les derniers secours de la religion; s'ils avaient écouté plus tôt cette religion, ils n'eussent pas commis le crime et auraient pu être des citoyens utiles à la société ; comment se fait-il que, devant de pareils exemples, les gouvernements s'obstinent à ne pas comprendre la nécessité de la religion et à en redouter l'influence ?

—

Toujours la même situation en Orient. Les Russes ont bien occupé Batoum sans rencontrer l'opposition dont ils étaient menacés de la part des Lazes, et les Autrichiens font de sérieux progrès dans les pays qu'ils sont chargés d'occuper; mais voici que les Albanais se lèvent à leur tour et s'apprêtent à secourir les insurgés de la Bosnie et de l'Herzégovine, voici que la Grèce, impatiente des lenteurs que met la Turquie à lui accorder une *rectification* de frontières qui lui donnerait l'Épire et la Thessalie, en appelle aux grandes puissances pour l'exécution du traité de Berlin en ce qui la concerne. Que vont faire les grandes puissances? Que fera la Grèce, si la Turquie résiste ? C'est encore la guerre qui apparaît de ce côté.

Un nouvel assassinat vient de montrer à quel point les esprits sont surexcités en Albanie. La Porte avait envoyé dans ce pays, pour travailler à la pacification, Méhémet-Ali, l'un de ses plénipotentiaires au congrès de Berlin et l'un des généraux qui s'étaient le plus distingués dans la guerre contre la Russie. Les musulmans fanatiques de l'Albanie ne lui ont pas laissé

accomplir sa mission. Méhémet-Ali a été massacré avec son escorte à Diakova. C'est un des personnages les plus considérables de l'empire Ottoman. Né en Prusse, en 1807, d'un père d'origine française, il avait été mis au service d'un pacha musulman qui lui fit embrasser le mahométisme à l'âge de douze ans. Il s'était déjà distingué, en 1839, par une retraite qui arrête la marche d'Ibrahim, pacha d'Égypte, sur Constantinople. Général habile et prudent, homme d'État avisé, il s'était toujours montré partisan des réformes. Il avait épousé, en 1839, la plus jeune sœur du sultan Aldul-Medjid, la sultane Adilé, dont il eut un fils, Ethem-pacha, qui succéda, l'année dernière, à Midhat-pacha dans la charge de grand vizir. La mort de Méhémet-Ali est une perte sérieuse pour la Turquie.

—

En France, le *Kulturkampf* se dessine de plus en plus : les Frères et les religieuses sont expulsés de leurs écoles, la presse radicale ne cesse de crier contre les évêques et contre le clergé et de faire entendre des menaces contre les corporations religieuses et contre la liberté d'enseignement; on va s'occuper d'un projet de loi qui exclut la religion de l'école, et M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, choisit ce moment pour annoncer qu'on ne tardera pas à inscrire dans la loi l'enseignement obligatoire. C'était samedi dernier, 7 septembre, à Dreux, où il a prononcé ces paroles :

Que chacun remplisse son devoir, le père de famille aussi bien que le maître.

Le père est aujourd'hui sans excuse quand il laisse son enfant vagabond et paresseux. Les maisons d'école s'élèvent partout, même dans les hameaux. Il est devenu possible d'inscrire dans la loi le principe de l'obligation. C'est une de nos préoccupations les plus vives, et nous comptons bien pouvoir donner prochainement cette satisfaction à notre patriotisme.

Nous arrivons ainsi peu à peu au but que se propose la Révolution : d'abord l'enseignement laïque, c'est-à-dire sans Dieu; puis l'enseignement gratuit qui, ne laissant plus d'excuse, mène à l'enseignement obligatoire. On ne dit pas encore qu'on supprimera les écoles libres; mais la *République française* et les autres n'ont-ils pas déjà dit que la République ne pourrait toujours tolérer un enseignement qui tend à faire détester nos institutions et qui ne forme pas de bons citoyens? Tous les

arguments sont prêts, et le grand argument, ce sera la force, qu'on décorera du nom de loi.

En face de ces attaques qui ne se dissimulent plus, il importe plus que jamais d'obtenir de bonnes élections sénatoriales. Voici la communication que le Comité sénatorial des Droites vient d'adresser aux journaux conservateurs :

Monsieur,

Les intérêts engagés dans la prochaine lutte électorale pour le renouvellement partiel du Sénat sont trop sérieux pour qu'il soit possible aux conservateurs de se désintéresser de la lutte.

En présence des attaques dont sont journellement l'objet les grands principes et les institutions sur lesquels repose notre organisation sociale, il importe plus que jamais de maintenir au Sénat une majorité conservatrice qui lui permette de remplir le rôle que lui a assigné la Constitution.

C'est pour atteindre ce but et pour veiller à la défense des intérêts conservateurs pendant la période électorale, que le Comité sénatorial des Droites a été constitué.

Loin de prétendre substituer son initiative à celle des comités locaux, il s'efforcera de faciliter la création de ces comités et de leur fournir les renseignements et les ressources qui pourraient leur être nécessaires.

Par votre situation et l'influence qu'elle vous donne, vous pouvez, Monsieur, lui prêter un précieux concours. C'est ce concours que nous venons demander à votre patriotique dévouement. Vous n'hésiterez pas à nous le donner, soit par votre souscription personnelle, soit en nous aidant à recueillir des souscriptions dans le cercle de vos relations.

Les fonds seront versés au crédit de M. Tailhand, à la Société de l'Union générale, 53 bis, rue de Châteaudun, à Paris.

Les membres du Comité :

MM. Adnet, sénateur.
Dupuy de Lome, sénateur.
Amiral de Montaignac, sénateur.
Comte de Mérode, sénateur.
Poriquet, sénateur.
Comte de Prissac, sénateur.
Vicomte de Rodez-Bénavent, sénateur.
De Rosamel, sénateur.
Tailhand, sénateur.
De La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, député.
Marquis de Partz, député.
Plichon, député.
Amiral Touchard, député.

Nous ne saurions qu'approuver les bonnes intentions du Comité sénatorial, sans compter beaucoup sur un succès qu'on n'a pas su préparer d'assez longue main; ce qui n'est pas, nous nous hâtons de l'ajouter, une raison de s'abstenir : la victoire ne dépend pas de nous, mais l'accomplissement du devoir dépend de nous, et c'est un devoir de combattre la Révolution par tous les moyen légaux dont nous pouvons disposer.

J. CHANTREL.

A NOS LECTEURS

Nous croyons devoir à nos sympathiques lecteurs des *Annales catholiques,* dont un assez grand nombre sont aussi des lecteurs de la *France nouvelle,* de les informer que le nouveau propriétaire de ce journal, M. Am. Lutton, vient de nous relever de la charge de Rédacteur en chef que nous remplissions à la *France nouvelle* depuis quatre ans, nous efforçant de défendre dans le journal quotidien les grands principes de la religion et de la société que nous défendons dans les *Annales catholiques.* Nous avons donc cessé de collaborer à la *France nouvelle* dès le 10 septembre ; dès ce jour a cessé notre responsabilité.

Nous devons avertir, à cette occasion, ceux de nos lecteurs qui profitaient d'une légère reduction de prix en s'abonnant en même temps aux deux publications, la *France nouvelle* et les *Annales catholiques,* qu'ils ne peuvent plus compter sur cette faveur.

Nous sommes trop convaincu de l'utilité et de la nécessité, — proclamée par Pie IX, — de la presse catholique, pour renoncer aux luttes quotidiennes que nous avons soutenues pendant tant d'années. Notre retraite de la *France nouvelle* aura cet avantage de nous donner le temps de préparer plus à loisir les améliorations que nous projetons pour nos *Annales*, et nous espérons arriver bientôt à une combinaison qui, tout en donnant plus d'importance aux *Annales,* mettra à la disposition de notre sainte cause un organe de plus, destiné à éclairer ces classes populaires qui sont plus ignorantes et plus malheureuses que cou-

pables, et qu'il faut ramener au Christ pour les ramener au bonheur.

J. CHANTREL.

AU VATICAN

Nous sommes heureux d'annoncer que, malgré les fortes chaleurs de la saison, la santé du Saint-Père se soutient à merveille. Tous ceux qui le voient sont unanimes à dire que la constitution du Pape résiste admirablement à ces fortes chaleurs et aux fatigues qu'il s'impose pour le gouvernement de la sainte Église.

—

Le 26 août, le Saint-Père a reçu en audience un personnage arrivé de la Chine avec une mission spéciale. Le personnage chinois ne s'est, dit le *Monde,* présenté à l'audience qu'en forme privée, sans costume diplomatique et sans suite, et cela même a permis au Saint-Père de manifester en toute franchise la douleur que lui cause la situation des catholiques dans le céleste Empire. En même temps, Sa Sainteté a exprimé le désir de voir cesser les tribulations des catholiques de cet empire, et elle a même déclaré qu'elle serait heureuse de leur assurer la paix sur la base d'un accord diplomatique. L'envoyé, à son tour, a promis de référer à l'Empereur le désir de Sa Sainteté et de ne rien négliger pour en faciliter la réalisation.

Après l'audience, le Saint-Père s'est plu à en narrer les détails à plusieurs prélats auxquels il a dit aussi qu'il ne fallait pas en faire un mystère, et qu'il aurait plaisir à les voir divulguer.

—

Le 3 septembre, à cinq heures du soir, le Pape a reçu les élèves du collège Ghislieri, qui lui étaient présentés par Mgr Anivitti, camérier secret participant. L'audience, dit le correspondant de l'*Univers*, a été émouvante, car on venait d'apprendre que, par un décret du 1er du mois, le commissaire royal, M. Reichlin, chargé d'administrer provisoirement la ville de Florence, avait enlevé l'enseignement élémentaire, lycéal, gymnasial et technique des mains des Pères des Écoles Pies.

Ce coup a été d'autant plus sensible au cœur paternel de Léon XIII, qu'il a mis jusqu'ici la gloire principale de son pontificat à défendre énergiquement les droits des pères de famille à l'instruction religieuse, ainsi que le témoigne son bref au cardinal

Monaco La Valletta. Le Pape savait d'ailleurs que les disciples de de saint Joseph de Calasance avaient été maintenus à la tête de l'enseignement par la municipalité de Florence, qui, depuis 1860, n'est rien moins que cléricale, grâce aux mérites supérieurs des hommes que cette Congrégation a produits en Toscane, mérites devant lesquels les ennemis mêmes de l'Église n'avaient eu qu'à s'incliner.

On n'aurait jamais trouvé à Florence un conseil communal élu par le suffrage des habitants — fût-il même composé exclusivement de libres-penseurs — qui eût le courage d'enlever aux Pères des écoles Pies un enseignement qui a toujours forcé l'admiration universelle. Il fallait qu'un ancien émigré du Tyrol, un baron Reichlin, travesti pour un moment en juge suprême du sort de la ville, abusât du pouvoir que le gouvernement lui avait confié, pour procéder à un acte arbitraire contre lequel, du reste, les Florentins protestent avec énergie.

Le discours que le Saint-Père a fait en réponse aux élèves du collège Ghislieri ne pouvait pas ne pas se ressentir de la triste impression produite par cet évènement inattendu. C'est presque les larmes aux yeux que le Pape a remercié ces jeunes élèves de leurs protestations de dévouement au Saint-Siège et à sa personne, et qu'il les a félicités du bonheur si grand et si peu apprécié de nos jours de recevoir une instruction solide et parfaite dans toutes les branches du savoir humain, sans jamais perdre de vue la science de Dieu, source de la loi morale. Il les a exhortés à remercier la Providence du beau gage de miséricorde qu'elle leur octroyait au début de la vie, et à se montrer reconnaissants aussi envers leurs professeurs, qui n'épargnent ni peines ni fatigues pour les tenir dans le chemin où Dieu avait eu la bonté de les mettre. Il fallait s'avancer courageusement sur ce chemin, a ajouté Sa Sainteté, en ayant toujours pour escorte l'amour et la crainte de Dieu, qui sont la base et le principe de la science véritable. Cette science s'acquïert en avançant toujours dans l'étude et dans l'exercice des vertus chrétiennes jusqu'à devenir la gloire et la défense de la foi catholique.

Ce discours a fait une profonde impression dans l'auditoire, composé non-seulement des jeunes élèves, mais de tout le corps enseignant du collège Ghislieri et de plusieurs prélats.

—

Le 5 septembre, le Pape a daigné recevoir les élèves du sémi-

naire Pie, accompagnés par leur recteur le R. P. Thomas et par les autres supérieurs.

Ces braves jeunes gens avaient voulu donner un témoignage particulier de leur affectueux dévouement au souverain Pontife qui, dans diverses circonstances, s'était intéressé à leurs progrès dans la science et la piété et avait déclaré plusieurs fois qu'il avait hérité de l'affection très vive que son glorieux prédécesseur Pie IX portait au séminaire Pie. Ces élèves ont donc présenté au souverain Pontife les médailles obtenues par eux dans les concours, et un des étudiants s'est fait dans une élégante poésie latine l'interprète des sentiments de tous.

Le Saint-Père, ayant loué leur pensée, accueillit avec joie leur affectueux témoignage de dévouement et leur recommanda d'aimer toujours le Vicaire de Jésus-Christ et de poursuivre leurs études avec une ardeur sans cesse renaissante.

Quelques instants après, Sa Sainteté a reçu un pareil hommage des élèves du collège noble de Mondragone, auxquels elle a prodigué les plus tendres encouragements.

—

Le 6 septembre, le Saint-Père a admis en audience les professeurs et les élèves du séminaire romain qui venaient, au moment de la clôture de l'année scolaire, présenter à Sa Sainteté leurs hommages dévoués et respectueux.

Mgr Catini, recteur du séminaire, a présenté au Saint-Père cette jeunesse studieuse, qui apportait une généreuse offrande pour le Denier de Saint-Pierre, don de son cœur filial.

Léon XIII a fait à ces jeunes élèves le plus gracieux accueil ; il les a vivement encouragés à poursuivre leurs études avec zèle et persévérance et leur a donné les témoignages de sa paternelle affection.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Notre Saint-Père le Pape a honoré du Bref suivant le R. P. Eschbach, supérieur du Séminaire français de Rome; ce Bref sera un puissant encouragement pour les maîtres et les élèves de ce séminaire :

Dilecto Filio, Religioso viro, Alfonso Eschbach, presbytero Congregationis a S. Spiritu et Immaculato Corde Mariæ, moderatori seminarii Gallici in Urbe.

LEO PP. XIII

Dilecte Fili, Religiose Vir, salutem et apostolicam benedictionem. Benevelo excepimus affectu, dilectionis et observantiæ officium quod in provectione nostra ad Supremum Pontificatum, nomine tuo, aliorumque Moderatorum et Clericorum istius Seminarii, auctoritate inclyti Decessoris Nostri in hac Urbe erecti, Nobis obtulisti. Cognoscimus enim zelum qui a te aliisque moderatoribus adhibetur ad rectum regimen et disciplinam Seminarii ejusdem, ac eximium studium, quo Clerici curis vestris concrediti in doctrina ac virtute excolenda versantur. Quo magis optamus, Dilecte Fili, ea omnia quæ ad illustris Nationis Gallicæ utilitatem et prosperitatem pertinent, eo magis de hac re benedicimus Domino, Eumque precamur, ut pias curas vestras lætis semper fructibus consoletur. Cum autem sciamus maxime cordi esse Venerabilibus Fratribus Galliarum Episcopis ea vincula firmiter obstringere quæ ipsos cum Apostolica Sede conjungunt, et spirituale suorum fidelium bonum promovere, non dubitamus quin ipsi, quemadmodum illustris Decessoris Nostri desideriis obsecundarunt suarum diœcesium clericis ad vos mittendis, ita nunc eodem modo nostris satisfaciant, ut navi et industrii operarii in suis diœcesibus in dies magis augeantur. Interea paternæ Nostræ benevolentiæ studium Tibi, Dilecte Fili, cunctisque Clericis queis præsides confirmamus, et in auspicium omnium supernorum munerum Apostolicam Benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 7 augusti, anno 1878, pontificatus nostri anno primo.

LEO PP. XIII.

Voici la traduction :

A notre cher Fils, le P. Alphonse Eschbach, prêtre de la Congrégation du Saint-Esprit et du Cœur Immaculé de Marie, Supérieur du Séminaire français à Rome.

LÉON XIII, PAPE.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec plaisir le témoignage d'affection et de respect que vous Nous avez offert au moment de notre élévation au Souverain-Pontificat, tant en votre nom qu'au nom des autres Directeurs et des Clercs du Séminaire qui a été fondé dans cette ville par l'autorité de notre illustre prédécesseur. Nous connaissons, en effet, le zèle déployé par vous et par les autres Directeurs pour le bon gouvernement et la

discipline de ce même Séminaire, et le soin particulier avec lequel les Clercs confiés à votre sollicitude sont appliqués à la culture de la science et de la vertu. Plus Nous désirons, cher Fils, tout ce qui peut contribuer au bien et à la prospérité de l'illustre nation française, plus Nous bénissons Dieu de tout cela et Nous le supplions de consoler toujours par d'heureux fruits vos pieuses sollicitudes. Comme Nous savons que nos Vénérables Frères les Évêques de France ont très-vivement à cœur de resserrer fortement les liens qui les unissent au Siège Apostolique et de procurer le bien spirituel de leurs fidèles, Nous ne doutons pas que, tout comme ils répondirent aux désirs de notre illustre prédécesseur en vous envoyant des Clercs pris dans leurs diocèses (1), ils ne satisfassent maintenant de la même manière nos propres désirs, afin que le nombre des ouvriers habiles et pleins d'ardeur croisse de jour en jour dans leurs diocèses. En attendant, Nous vous confirmons, à vous, cher Fils, et à tous les Clercs placés sous votre direction, l'assurance de nôtre bienveillance paternelle, et comme présage de toutes les grâces d'en-haut, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la Bénédiction Apostolique.

Donnée à Rome, près Saint-Pierre, le 7 août 1878, de notre pontificat l'an premier.

LÉON XIII, PAPE.

On écrit de Rome au *Monde :*

Le 17 août ont eu lieu à l'Université grégorienne (ancien Collège romain), la collation des grades et la distribution des médailles remportées par les élèves qui avaient suivi les cours

(1) Sa Sainteté fait ici allusion aux Lettres apostoliques, *Non mediocri,* du 13 juin 1867, à NN. SS. les archevêques et les évêques de France, dans lesquelles Pie IX, de sainte mémoire, s'exprimait comme il suit : « Has... vobis scribimus litteras, quibus commemoratum Seminarium vobis, Venerabiles Fratres, etiam atque etiam commendamus, eximiamque vestram episcopalem sollicitudinem excitamus, ut pergatis vestrarum diœcesium Clericos magis in dies ad idem Seminarium mittere, quo navi et industrii operarii in vestris diœcesibus augeantur. Plane non dubitamus, Venerabiles Fratres, quin hisce nostris desideriis perlibenter obsecundare velitis, cum probe noscamus quomodo Vobis cordi sit spirituale vestrorum fidelium bonum quotidie magis procurare. »

« Nous vous adressons ces lettres, par lesquelles nous vous recommandons, Vénérables Frères, encore et de nouveau, ce Séminaire, et nous faisons appel à votre haute sollicitude épiscopale, afin que vous persévériez de plus en plus à envoyer dans ce même Séminaire des Clercs de vos diocèses, afin que dans vos diocèses le nombre des ouvriers habiles et pleins d'ardeur croisse de jour en jour. Nous ne doutons aucunement, Vénérables Frères, que vous ne soyez disposés à répondre de toute votre âme à nos désirs, sachant combien vous avez à cœur de procurer chaque jour davantage le bien spirituel de vos fidèles. »

pendant l'année scolaire. Trente-six d'entre eux furent proclamés docteurs en théologie, et vingt-trois docteurs en philosophie. Les grades de la licence et du baccalauréat, dans ces mêmes facultés, furent distribués entre soixante-dix autres candidats.

Tous ces élèves, comme on sait, appartiennent aux diverses nations qui ont des collèges ou séminaires à Rome. Mais nous avons constaté avec fierté que le Séminaire francais avait formé à lui seul près de la moitié des gradués. Nous ne mentionnerons que les élèves docteurs, au nombre de vingt, auxquels il faut ajouter huit autres créés docteurs à la faculté de droit canonique de l'Apollinaire. Voici leurs noms et ceux des diocèses qui les avaient envoyés étudier à Rome :

Ont été créés docteurs en théologie :

MM. *Le Roy,* du diocèse d'Amiens ; *Battandier,* du diocèse de Viviers ; *Vigerie,* du diocèse du Puy ; *Barneaud,* du diocèse de Fréjus ; *de Ligonnès,* du diocèse de Mende ; *Litter,* du diocèse d'Angers ; *Ricard,* du diocèse de Rodez ; *Richermoz,* du diocèse de Tarentaise ; *Maingot,* du diocèse de Port-d'Espagne (Trinité) ; *Dauphin*, du diocèse de Besançon ; *Vœgtti,* de la Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie ; *Evieux,* du diocèse de Belley ; *Ferrand,* du diocèse de Rodez ; *Héry,* des Oblats de Saint-Hilaire de Poitiers ; *Prunier,* du diocèse de Séez.

Ont été nommés docteurs en philosophie :

MM. *Lazaire,* du diocèse de Montpellier ; *Zimmer,* du diocèse de Strasbourg ; *Maître,* du diocèse de Dijon ; *Ménétrier,* du diocèse de Dijon.

Ont été nommés docteurs en droit canonique :

MM. *Moureau,* du diocèse de Besançon ; *Deshayes,* du diocèse du Mans ; *Parcelly,* du diocèse de Lyon ; *Hiron,* du diocèse du Mans ; *Chatard,* du diocèse de Lyon ; *Véjux,* du diocèse de Besançon ; *Dial*, des Prêtres de l'Immaculée-Conception de Rennes ; enfin M. l'abbé *Botard,* qui a reçu en outre le grade de docteur en Saint-Thomas, à la Minerve.

De plus, trois médailles ont été remportées par M. *Chauffour,* scolastique de la Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie, et M. *Maître,* du diocèse de Dijon.

La cérémonie de l'Université grégorienne était présidée par son S. Em. le cardinal Franzelin, toujours heureux de reparaître au milieu d'une jeunesse studieuse, à laquelle, pendant près de vingt ans, il prodigua les trésors de sa profonde science et les entraînements de son ardente parole. L'éminent théologien, après

avoir conféré aux nouveaux docteurs les insignes de leur dignité, leur fit prononcer la formule de la profession de foi de Pie IV, et leur adressa ensuite quelques mots de félicitation. Son Éminence déclare louer d'autant plus volontiers ses auditeurs, qu'il connaît mieux la difficulté des examens. Pour en avoir heureusement triomphé, ils ne doivent point cependant se croire arrivés au terme de leurs études. La science sacrée a un objet trop vaste pour être jamais épuisée; elle exige une connaissance à la fois profonde et étendue, car une étude superficielle serait insuffisante pour démasquer et réduire à néant les erreurs de la fausse science, qui nous envahit chaque jour davantage. Son Éminence insiste particulièrement sur la nécessité de la philosophie, comme préparation à la théologie, dont elle est comme la *gnose ;* sans en être le fondement, elle en est pourtant le rempart et comme le mur de défense.

En terminant, le savant cardinal leur renouvelle ses félicitations pour les succès obtenus, et les encourage dans leurs travaux futurs, en leur montrant dans la vision béatifique le couronnement de leurs efforts d'ici-bas.

—

Dans l'instruction qu'il adressait aux curés de Rome le 12 juillet 1878, S. Ém. le cardinal Monaco La Valletta, vicaire général de sa Sainteté, signalait particulièrement les entreprises des hérétiques pour corrompre la foi des Romains :

Les efforts, disait-il, que font à Rome, depuis qu'elle a été enlevée au gouvernement temporel du Saint-Siège, les hérétiques et les sectaires, avec l'or qu'ils reçoivent en grande quantité des pays d'outre-mer, sont vraiment grands. Outre plusieurs temples et salles de conférences qu'ils ont érigés dans les rues les plus populeuses comme par insulte, on a ouvert jusqu'à dix écoles de garçons et de filles, ainsi que plusieurs pensionnats et asiles dirigés par des protestants, avec l'intention bien déclarée de répandre le poison de leurs erreurs conjointement avec le pain et les secours matériels, dont ils sont prodigues envers leurs auditeurs et leurs écoliers, abusant de la misère toujours croissante au sein de cette population.

La dépêche suivante, publiée par le *Daily News*, est une confirmation détaillée de ces paroles :

Rome, 2 septembre, soir.

Une troisième salle de réunion de baptistes sera prochainement construite dans le Transtévère. Son pasteur est le Rév. Alessandro Petonhi, qui, depuis deux ans, s'occupe de cette propagande.

On compte actuellement à Rome neuf congrégations évangéliques différentes, savoir : Les Waldensiens, les Wesleyens, les Méthodistes, les Méthodistes épiscopaux, l'Église libre, les Presbytériens, les Frères de Plymouth, les Baptistes américains et les Baptistes apostoliques. Ces congrégations comptent en tout 700 adhérents italiens. Les Waldensiens ont acheté un emplacement pour une nouvelle église, sur la Piazza di Santi Apostoli, et les Baptistes américains construisent en ce moment, près du *Teatro della Valle,* un temple qui sera ouvert au cours du mois prochain.

On voit que les hérétiques de toutes sectes ne ménagent pas leur argent pour introduire dans la ville qui est le centre de l'unité catholique la variété de Babel. Mais leurs tentatives de conversion ont peu de succès.

A la gloire de Dieu et à l'honneur des fidèles de Rome, dit l'Eme Cardinal-Vicaire, j'ai la consolation de pouvoir proclamer que, quelque grands et séduisants à l'excès que soient les efforts des hérétiques, ils ne réussissent guère dans leurs desseins impies ; leurs conquêtes sont bien rares et bien moindres parmi les Romains que parmi les personnes venues à Rome dans ces dernières années.

France.

La souscription pour le monument de Jeanne d'Arc à Domremy atteint aujourd'hui 77,000 francs.

Alger. — Mgr l'archevêque d'Alger, en qualité de métropolitain d'un évêché qui n'a pas encore un chapitre investi du droit de nommer un vicaire capitulaire pendant la vacance du siège, et, par une disposition pontificale, ayant l'administration du diocèse de Constantine, au départ de Mgr Robert, jusqu'à la prise de possession du nouvel évêque, prescrit des prières en conséquence, nomme pour le représenter MM. les vicaires généraux Millet et Pavy, et annonce la prochaine préconisation de Mgr Dusserre, pour lequel les informations canoniques ont été déjà faites.

Autun. — Mgr Perraud, évêque d'Autun, vient d'adresser aux ministres de l'intérieur et de la guerre une lettre pour protester contre un vote émis récemment par le conseil général de Saône-et-Loire.

Dans les considérants du vœu adopté par ce conseil il était dit que « seuls, les établissements religieux d'Autun se sont refusés à fournir pour le cantonnement des troupes les vastes locaux dont ils disposent. »

Il résulte de la lettre de l'évêque que sur 7,000 soldats cantonnés à Autun, les séminaires et les établissements religieux en ont logé 1,151. Mgr Perraud tient à protester, en outre, de son dévouement à la France.

« Fils d'un brave officier, dit-il, ancien aumônier volontaire de notre armée des Ardennes, associé pendant des semaines aux épreuves et aux souffrances de nos soldats, tandis que d'autres se tenaient éloignés de tout péril, je ne saurais permettre à qui que ce soit de suspecter mon dévouement personnel aux intérêts de l'armée française. »

Blois. — A Blois, le maire, quoique ne manquant pas d'autres locaux pour les logements militaires, a désigné le grand séminaire, où la présence des militaires devait devenir très-gênante. Mgr Laborde a vivement protesté; nous reviendrons sur cette affaire.

Tulle. — Une douloureuse nouvelle est arrivée de Tulle ces jours-ci; Mgr Berteaud vient, par raison d'âge et de santé, de se démettre du siége épiscopal qu'il occupait depuis trente-six ans. Le vénérable évêque est né à Limoges, le 30 novembre 1798; il fut sacré évêque de Tulle le 21 septembre 1842. Toute la France catholique connaît cet éminent prélat, sur qui les *Annales* ont publié l'année dernière une notice assez étendue; tous savent avec quelle éloquence et quelle profondeur il traitait les plus sublimes sujets, et de quels traits étincelants il illuminait ses simples entretiens. Il fut l'un de nos orateurs sacrés les plus brillants, les plus originaux et aussi les plus profondément théologiens; quoiqu'il juge le temps venu de se démettre de sa charge épiscopale, nous ne voulons pas désespérer de l'entendre encore.

Voici la lettre pastorale que Mgr Berteaud a publiée pour annoncer sa démission :

Nos très-chers Frères,

Dans quelques jours l'Eglise célèbrera la fête de saint Matthieu, Apôtre et Evangéliste. C'est à pareil jour que nous reçûmes, quoique indigne, les honneurs et le fardeau de l'Épiscopat. Trente-six ans se sont écoulés depuis ce jour où nous fûmes consacré le serviteur de vos âmes, où nous fut donnée la mission glorieuse de prêcher la vérité et de combattre le mensonge et l'erreur. Avec la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous avons tâché de remplir cette noble mission au milieu de vous. Nous avons eu continuellement devant nos yeux vos âmes comme les fragments de la nôtre; nous aurions

volontiers sacrifié notre vie plutôt que de laisser sans amour et dans l'oubli la plus humble parcelle de ces fragments sacrés. Sur tous les points de notre cher diocèse, nous avons proclamé toute vérité et nous avons combattu toute doctrine perverse. Nous avons voulu pratiquer toujours la haine parfaite dont parle le Prophète-Roi : nous avons haï l'erreur; mais nous avons beaucoup aimé les âmes.

Les grandes obligations de l'Évêque ont été le sujet de nos méditations quotidiennes; dès le premier jour nous avions considéré avec effroi toutes ces âmes confiées à notre sollicitude. Nous n'avons pas oublié que le Souverain Juge nous demandera compte de chacune d'elles. Aujourd'hui que les années accumulées ont diminué nos forces, nous sentons encore plus le besoin de nous recueillir devant Dieu, de revoir à la divine lumière les années de notre long ministère, de prévoir mieux que jamais les années éternelles. Pour ces motifs et d'autres connus de nous, nous avons déposé aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ la démission de notre Siège, et nous venons vous apprendre que le Souverain-Pontife a accepté notre démission.

En cessant d'être votre Évêque, nous ne cesserons pas d'aimer vos âmes et de prier pour elles. Notre amour grandira, s'il est possible. dans notre solitude; notre prière sera la plus douce consolation des jours qu'il nous sera donné de passer encore ici-bas. De votre côté, N. T. C. F., vous n'oublierez pas celui qui fut votre Évêque. Vous demanderez pour lui à Notre-Seigneur le pardon de ses négligences; vous lui obtiendrez d'être reçu un jour dans le sein de sa miséricorde. Puissions-nous nous retrouver ensemble au pied du trône de Dieu! Puissiez-vous être là-haut la gloire et la couronne de votre vieil Évêque!

Il est pour vous tous, N. T.-C. F., un devoir sacré que nous devons vous rappeler à cette heure : c'est de faire monter vers le Ciel vos prières ardentes afin d'obtenir un Évêque selon le cœur de Dieu. C'est le don le plus précieux que le Seigneur puisse faire à un peuple. Avec vous nous demanderons ce trésor pour ce cher Diocèse que nous avons tant aimé, et auquel nous demeurerons tendrement attaché jusqu'à notre dernier soupir.

En attendant l'arrivée du nouvel Évêque que vous destine la divine Providence, il n'y aura rien de changé dans le gouvernement du Diocèse. Pour toutes les affaires on continuera à s'adresser, comme par le passé, soit à nous, soit à nos vicaires généraux, soit à notre Chancellerie.

Et sera notre présente Lettre pastorale lue et publiée dans toutes les Églises paroissiales et Chapelles de notre Diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Tulle sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de notre Évêché, le 3 septembre 1878, fête de saint Amadour.

† J.-B.-P. LÉONARD, Év. de Tulle.

Étranger.

Allemagne. — La *Germania* de Berlin annonce qu'à partir du 1er octobre, M. Majunke cessera d'être son rédacteur en chef. Il sera remplacé par M. Franz, de Breslau, député au Parlement et à la Chambre des députés de Prusse.

M. Falk, ministre des cultes, a nommé un jour M. Franz « l'O'Connell de la Silésie. »

—

Le dernier numéro du *Moniteur de l'Église vieille-catholique,* paru à Bonn le 1er septembre, contient un mandement de « l'évêque » Reinkens à ses partisans, qu'il nomme, comme toujours, « les catholiques allemands fidèles à la foi de leurs pères. » Il s'agit dans ce document de l'abolition du célibat des prêtres prononcée au dernier synode de la secte, et qui, entre parenthèses, n'a pas été regardée par l'évêque janséniste d'Utrecht comme un moyen suffisant pour rompre toutes relations avec l'hérésie des « vieux-catholiques. » M. Reinkens constate avec chagrin que « l'abolition du célibat des prêtres a fait décliner à un grand nombre qui jusqu'ici ont rendu des services réels à la communauté, toute coopération future à l'œuvre « entreprise par M. Reinkens » dans le but d'affranchir les consciences des maux sortis du Concile du Vatican. Cette communication *ex-cathedra* devient plus intéressante quand on lit les *Faits divers* et *Nouvelles personnelles* du *Moniteur* « vieux-catholique ». La *Kœlnische Volkszeitung* en a extrait les particularités suivantes :

M. le curé Dr Tangermann, de Cologne, élu membre ordinaire du synode, a refusé son mandat.

Ont encore répondu par un refus : M. Brockhoff, conseiller des mines, à Bonn ; MM. les professeurs de théologie à Bonn, Reusch, Menzel et Langen, nommés examinateurs synodaux. Les deux derniers ont abjuré l'hérésie de M. Reinkens, en donnant pour motif l'abolition du célibat.

La « collecte » faite par les soins du synode a été, aux termes des lois de mai, remise aux ministères de Prusse, de Bade et de Hesse, le 24 juillet, en même temps qu'une notification de l'abolition du célibat.

Sont reçus au nombre des membres du clergé « vieux-catholique » MM. Siszynski, curé à Moglino, actuellement à Kœnigsberg ; comte Wrschowetz Heischberg (Silésie).

M. Reusch (professeur et curé à Bonn) a donné sa démission.

Tout cela montre que le *vieux catholicisme* n'est pas dans une brillante situation.

BELGIQUE. — Il y aura vingt-cinq ans, le mois prochain, que le *Bien public* de Gand, bien connu de nos lecteurs, a paru pour la première fois. C'était en 1853. Depuis cette époque, il n'a pas faibli un seul jour dans sa lutte contre les ennemis de l'Église et contre ce libéralisme dans lequel trop de catholiques belges tendaient à s'endormir. Il a été certainement l'un des plus courageux et non des moins éloquents organes du catholicisme pendant le dernier quart de siècle : ni les contradictions ne lui ont manqué, ni les plus précieux et les plus augustes encouragements. On peut dire sans exagérer que le mouvement catholique en Belgique doit lui être en grande partie attribué.

A l'occasion des 25 ans du *Bien public*, l'un des plus distingués journaux belges qui soutiennent les mêmes luttes, et qui partagent les mêmes principes, les mêmes opinions et les mêmes aspirations, le *Courrier de Bruxelles*, propose de célébrer le jubilé de son confrère de Gand, et annonce à ses lecteurs « qu'un comité se forme pour l'organisation de la fête religieuse, qui formera nécessairement, dit-il, la partie principale de la solennité, et du banquet qui doit réunir fraternellement tous les admirateurs et amis du *Bien public*. »

Tous les admirateurs et amis du *Bien public* de Gand ne sont pas en Belgique ; il en a partout, il en a en France : les *Annales catholiques* accueillent avec joie la proposition du *Courrier de Bruxelles* et souscrivent d'avance à ce qui sera fait.

SUISSE. — Pendant que la persécution continue dans le canton de Genève, plusieurs symptômes marquent qu'une période d'apaisement commence dans le canton de Berne. Une dépêche du 9 septembre nous apprend que le gouvernement bernois vient de décider de proposer au grand conseil de ce jour une amnistie en faveur des 92 curés catholiques romains suspendus de leur fonctions depuis 1873. Ce serait le retour de la paix dans le Jura bernois.

La surabondance des matières nous force à remettre à un prochain numéro le récit des guérisons opérées à Lourdes et le complément des détails sur les fêtes du Doctorat de saint François de Sales.

LA FÊTE DE FAVERNEY (1).

Gloire à l'Eucharistie ! Amour au Sacrement où Dieu sait se montrer si vivant, si puissant et si bon ! La magnifique fête en l'honneur de la Sainte-Hostie de Faverney est une manifestation éclatante, une démonstration, capable de s'imposer aux plus ignorants comme aux plus endurcis, de la réalité de la présence de Jésus-Christ au Très-Saint Sacrement, et de la puissance qu'elle exerce sur le peuple chrétien. Ah ! que n'étaient-ils là, tous ceux qui doutent et tous ceux qui ignorent, tous ceux qui nient et tous ceux qui traitent nos dogmes de vieilleries démodées ! Les trente mille voix de la foule acclamant, avec ses cinq évêques et ses douze cents prêtres, le Dieu caché qui a commandé aux flammes de respecter la faiblesse de sa présence sacramentelle, ces chants, ces enthousiasmes, ces respects, ce recueillement, cette interminable procession, cette assemblée semblable à un océan humain, ces adorations ininterrompues de tout un jour où la foule innombrable se pressait à baiser dévotement l'Hostie miraculeuse de Faverney, tout cela proclame bien haut que le Christ est vivant au Sacrement et que le peuple de France, nourri depuis dix-huit siècles de l'Eucharistie, croit hautement que c'est ce pain du ciel qui lui rendra la vie !

Il me serait impossible d'écrire en détail toute cette fête, qui a duré en réalité deux jours. Faverney n'est qu'un bourg de 1,600 âmes. Le curé, gardien du sacré trésor, aidé des paroissiens, avait orné l'église avec beaucoup de goût et une certaine profusion d'ornements qu'on ne s'attendait pas à trouver dans une église de campagne. Cette église est celle où s'est accompli le grand prodige ; elle a trois nefs gothiques, un chœur magnifique, éclairé par de belles verrières ; à gauche du chœur la chapelle de Notre-Dame la Blanche, vierge miraculeuse vers laquelle accouraient les populations longtemps avant que le miracle de la Sainte-Hostie eût concentré tous les regards ; à droite, la Sainte-Chapelle, récemment peinte et décorée avec richesse. C'est là que se garde le précieux trésor qui fait la gloire de Faverney et de la Franche-Comté. La Sainte-Hostie est enfermée dans une custode. Nous l'avons examinée avec soin ; elle est couleur légèrement brune, d'une grandeur double de celle des hosties de communion ; elle présente à sa partie supérieure une échancrure qui comprend peut-être un dizième de la

(1) Extrait de l'*Univers.*

circonférence totale, le reste tient encore. On dirait que les molécules sont sur le point de se désagréger. Néanmoins, après avoir été présentée aux baisers de la foule pendant deux jours, on n'y a aperçu aucune nouvelle altération. La présence du corps de Jésus existe-t-elle encore en cette hostie? C'est une question assez difficile à résoudre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on se sent saisi de respect, de crainte et d'émotion devant cette hostie autant au moins que devant une autre, c'est qu'on n'ose la regarder qu'à genoux. Si le Christ n'y est plus, il n'en est pas loin, et il a laissé le vestige de ses pas, la marque de sa présence dans le parfum de majesté, de sainteté et de miséricorde qui semble sortir de cette poussière divine et lui composer une atmosphère où l'amour et l'adoration respirent à l'aise.

Les messes commencèrent dès deux heures du matin, célébrées à seize autels à la fois. La communion fut distribuée sans interruption au maître-autel depuis cinq heures jusqu'à dix. Pendant ce temps, les pèlerins arrivaient par toutes les routes, en voitures chargées jusqu'au faîte, et le chemin de fer versait ses huit trains de pèlerins venus de tous les points de la Franche-Comté, avec les groupes de Paris, de Lyon, de Dijon, les représentants de Nancy, d'Avignon. Les bannières se déployaient: villes de la Comté; cercles catholiques d'ouvriers; bannière de la paroisse du Saint-Sacrement et de l'Adoration réparatrice de Lyon; bannière du Comité des pèlerinages, de l'Agrégation des PP. du Saint-Sacrement de Paris, du juvénat de la même congrégation, portée par trois jeunes juvénistes en costume religieux; entre toutes apparaissait splendide la bannière de la Haute-Saône.

L'immense cortège, formé à l'église, se rend dans une vaste plaine, située au-dessus de Faverney, et dans laquelle on a élevé un reposoir gigantesque. Quelle église, fût-ce une cathédrale, eût pu en effet contenir cette multitude que les plus modérés calculs portent à 30,000 personnes, tandis que beaucoup croient pouvoir atteidre sans exagération au chiffre de 40,000?

Elle chante, sur l'air populaire du cantique du Sacré-Cœur, un cantique composé en l'honneur de l'Hostie de Faverney. Entonné successivement par chacun des groupes qui se forment en procession, il produit un effet d'une grandeur étrange : c'est comme l'entrelacement mouvant et sans fin d'anneaux harmonieux, un fleuve qui roule ses ondes sonores en cadence, et c'est avec un enthousiasme qui ne connaît pas de lassitude que tous répètent cent et cent fois à l'envi ce populaire refrain qui caractérise si bien cette fête de l'Eucharistie :

O Sainte-Hostie,
Auprès de toi
Je viens puiser la vie
Et ranimer ma foi,
Je viens puiser la vie
Et ranimer ma foi !

Les prêtres, au nombre de 1,200, presque tous en surplis, entourent l'estrade sur laquelle prennent place successivement le R. P. abbé d'Aiguebelles, le R. P. abbé des bénédictins de Delle, NN. SS. les évêques de Saint-Dié, de Nîmes, de Verdun et de Bâle. Mgr l'archevêque de Besançon célèbre la messe, pendant laquelle le chœur imposant des voix sacerdotales chante le *Credo,* repris et continué par toute la foule. A l'issue de la messe, le R. P. Isabel, des Frères prêcheurs de Paris, expose, dans un langage d'une très-exacte théologie, relevé par un éloquent accent d'amour, le dogme de la présence réelle dont le miracle de Faverney et la fête du jour sont un si frappant argument. Puis le chant populaire recommence, et la multitude s'écoule et se disperse : chacun allait prendre sur l'herbe le frugal repas des pèlerinages.

La seconde partie de la fête commence à deux heures, aux même gigantesque reposoir. Après le chant des vêpres, Mgr l'archevêque de Besançon adresse à cette multitude, qui s'était levée à sa voix, une allocution pleine de cette éloquence qu'une foi vive et un cœur ardent savent seuls inspirer. Il proclame sa foi en l'Eucharistie, les espérances qu'il fonde sur le développement du culte du Très-Saint Sacrement à l'époque actuelle ; il y voit la réparation adéquate de tous les crimes, de toutes les négations de l'impiété. Sa Grandeur sait dire à chacun des prélats invités quelques mots dont la grâce le dispute à la justesse. Il remercie ce peuple d'être accouru avec une telle unanimité à sa parole ; mais le peuple chrétien sait bien que si quelqu'un mérite en ce jour des remercîments, c'est le zélé prélat qui a puisé dans son amour pour l'Eucharistie la pensée de ce pèlerinage, et dans une énergie peu commune la force de la mettre à exécution.

Aussitôt après, la foule se prosterne devant le Saint-Sacrement exposé, et tous s'unissent à l'archevêque pour dire les paroles de l'amende honorable : quel moment ! Ces milliers d'hommes et de jeunes gens, ces prêtres et ces fidèles se frappant la poitrine, demandant pardon au Dieu de l'autel de l'avoir méconnu, de

l'avoir trop souvent délaissé dans la solitude glacée de ses temples, ah ! que le cœur de Jésus, qui restait caché sous les insondables voiles de l'hostie, dut tressaillir de joie en recevant tous ces hommages, toutes ces réparations, tous ces élans d'amour !

En rentrant à l'église, les pèlerins eurent la joie de trouver en chaire Mgr l'évêque de Nîmes. En quelques mots de cette éloquence classique dont il a le secret, le savant prélat proclame le miracle de Faverney et les miséricordes du Seigneur dont il fut et demeure la source : cette allocution résuma la journée, qui certes avait été bien remplie.

La réunion des Œuvres eucharistiques se tint le lendemain, à l'église paroissiale, après la messe de Mgr l'archevêque de Besançon : n'était-il pas opportun de traduire dans des résolutions pratiques ce renouvellement de foi et de zèle envers l'Eucharistie que venait de produire la grande fête eucharistique de la veille ?

S. G. Mgr l'archevêque daigna présider la séance avec Mgr l'évêque de Nîmes : plus de cent prêtres y assistaient, entourés d'un grand nombre de pèlerins. Le bureau se composait de M. de Damas, président du conseil des pèlerinages, de M. Louis Cartier, représentant des Œuvres eucharistiques d'Avignon, de M. Champeaux, au nom des Œuvres de Lille, du R. P. Drevon, S. J ; de M. de Montalvo, au nom des Œuvres d'Espagne, et de MM. de Befford et van Lier.

Nous ne reproduirons pas ici tous les discours qui furent lus, les touchants résultats qui furent constatés, la cordialité, la sympathie qui unissait les directeurs d'Œuvres encharistiques entre eux et ceux-ci à leur auditoire.

Notons seulement que le P. Tesnière, du Très-Saint-Sacrement, directeur des travaux du Congrès, exprima les sentiments de tous en acclamant le Christ présent au Sacrement comme le roi immortel des siècles, en adressant à travers l'espace au représentant visible du Dieu invisible les hommages de vénération des fidèles rassemblés autour de la Sainte-Hostie, en remerciant l'archevêque de Besançon, à l'initiative et à la protection bienveillante duquel sont dus et le pèlerinage et le congrès eucharistique.

Sa Grandeur prit alors la parole et affirma en termes énergiques la grandeur, la puissance de la dévotion envers l'Eucharistie, bénissant et encourageant à se développer et à s'étendre

partout toutes les Œuvres qui ont pour objet l'honneur du Très-Saint Sacrement, parce que c'est dans la reconnaissance des droits de Jésus-Christ que se fera la paix sociale et le salut des peuples. Alors on entendit la lecture des divers rapports : d'abord de M. Boilloz, sur l'adoration dans le diocèse de Besançon ; du P. Drevon, S. J., sur la communion réparatrice, qui offre chaque jour au Cœur de Jésus, dans l'eucharistie, la consolation de 50,000 communions réparatrices ; de M. de Bentque, sur l'adoration nocturne de Paris, qui montre à Notre-Seigneur, dans ces nuits où la grande ville l'offense tant, 3,000 hommes venus pour l'adorer à toutes les heures de chacune des nuits de l'année ; puis M. van Lief, vice-consul de Hollande à Paris, lut un rapport sur l'adoration diurne faite par les hommes, à Paris ; l'accent était si convaincu, la foi si vibrante dans cette lecture, que l'assemblée éclata en applaudissements, malgré la sainteté du lieu, dont pourtant on avait retiré la sainte réserve ; M. l'abbé Portier fit connaître l'œuvre du Saint-Viatique ; M. de Montalvo, laissant à Cauterets une jeune épouse malade, était accouru à Faverney, pour y faire connaître les œuvres eucharistiques d'Espagne, dont il est l'ardent propagateur ; M. de Beffort avait un rapport sur l'adoration réparatrice établie à Paris dans la chapelle des PP. maristes ; nous aurons fait connaître la part importante que cette œuvre prend dans la croisade de prières de nos jours, en disant qu'elle offre à Notre-Seigneur plus de 13,000 heures d'adoration par an. Toutes ces lectures, tous ces chiffres électrisaient les âmes : on se sentait plein d'espérance en voyant combien Jésus-Christ est encore aimé, comment il est encore servi, prié et adoré sur cette terre de France, si coupable par ailleurs. C'est alors que Mgr l'évêque de Nîmes jeta sur l'assemblée quelques paroles ardentes qui achevèrent d'enflammer les cœurs. Après avoir béni les œuvres eucharistiques et encouragé tous ceux qui s'en occupent, Sa Grandeur les convia, les invita avec instance à se réunir dans trois ans à Nîmes, quand il rouvrira sa cathédrale, que les attaques barbares des calvinistes et l'injure du temps l'ont obligé de fermer pour la reconstruire. Tous les membres du congrès accueillirent ces paroles avec grande joie, et après s'être promis de se retrouver l'an prochain auprès d'un sanctuaire honoré d'un miracle de la sainte eucharistie, ils s'inclinèrent sous la bénédiction du Maître adorable pour l'amour duquel ils étaient venus à Faverney.

Ainsi s'est terminée cette belle fête de Faverney : fête de gloire pour le Saint-Sacrement, fête de consolations et de joies immenses pour les pèlerins. Afin d'en laisser un témoignage dans cette basilique privilégiée, on organisa une quête, on ouvrit une souscriptinn pour donner à la Sainte-Hostie de Faverney un magnifique ostensoir, digne sinon de la majesté du Dieu de l'eucharistie, du moins de la foi et de la reconnaissance des pèlerins du Saint-Sacrement.

UN PÈLERIN DE FAVERNEY.

LES OUVRIERS A CHARTRES

Les membres de l'Œuvre et les ouvriers des *Cercles catholiques* de la région de Paris se sont rendus dimanche en pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Chartres. La ville de Paris seule comptait près de huit cents ouvriers parmi ces pèlerins, et nous n'avons pu apprécier au juste le nombre de ceux de la province qui s'adjoignirent à eux. La plupart s'approchèrent le matin de la Sainte-Table, et ce fut un spectacle admirable de voir la magnifique cathédrale envahie d'une telle foule d'hommes de foi.

Vers deux heures, avant qu'on ne se rendît de nouveau à la crypte, où Mgr l'évêque de Chartres a donné la bénédiction du Saint-Sacrement, le comte Albert de Mun a prononcé, dans le jardin de l'évêché, un discours de la plus haute importance, qui a bien mérité les applaudissements enthousiastes de l'auditoire, et que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs, attentifs au grand mouvement social commencé si courageusement dans le sens d'une réforme chrétienne, à la fois contre le socialisme menaçant et en dépit de l'orgueilleuse et stupide *confiance* des libéraux et de leur égoïste système économique.

Messieurs,

J'ai saisi avec un joyeux empressement l'occasion qui s'offrait à moi de vous rencontrer dans l'une de ces grandes manifestations de notre foi qui sont, pour notre Œuvre le meilleur des encouragements et le plus éclatant des témoignages : nos

pèlerinages annuels nous apportent ce double bienfait, vous en avez fait souvent l'heureuse expérience ; nous y venons retremper nos âmes dans le pieux acomplissement d'un acte de dévotion et puiser à leur source les grâces surnaturelles sans lesquelles nos efforts seraient frappés de stérilité, en même temps que, nous montrant au grand jour, groupés autour de nos bannières, dans cet ordre parfait auquel nous accoutume la discipline de notre association, nous prenons en elle une confiance toujours plus grande et plus justifiée.

Ces belles et touchantes réunions ont encore, à nos yeux, un charme de plus : nous en profitons pour échanger nos craintes et nos espérances dans des entretiens rendus malheureusement trop rares par des devoirs et des circonstances supérieures à toutes les bonnes volontés. C'est pour satisfaire ce besoin de nos cœurs que j'élève la voix, et je ne le fais pas sans une vive émotion; car, en vous apercevant ici, nombreux, attentifs, ma pensée se reporte à notre dernière rencontre et le souvenir de ce qui s'y est dit entre nous déborde de mon âme.

C'était au Cercle Montparnasse : quelques jours plus tôt, dans un débat engagé à la Chambre des Députés, j'avais pris la parole pour la défense des droits et de la liberté de l'Eglise, et comme les apostrophes de mes adversaires m'avaient conduit à leur demander compte de ce que la Révolution a fait pour le peuple, songeant à vous, songeant à ces jeunes hommes de tous les rangs et de toutes les conditions, artisans, soldats, étudiants ou ingénieurs, qui s'élèvent à la lumière de la foi chrétienne, j'avais salué dans son aurore la contre-révolution naissante. (Applaudissements.)

Un de vous s'est levé et, parlant au nom de tous, m'a remercié tout haut, non pas d'avoir défendu notre Œuvre attaquée, non pas d'avoir protesté contre l'injure faite à l'Eglise, mais d'avoir compté sur vous jusqu'au point de déclarer publiquement en votre nom la guerre à la Révolution ! (Vifs applaudissements.)

Je vous remercie de vos applaudissements : ce n'est pas à moi qu'ils s'adressent; mais aujourd'hui comme au jour dont j'évoque le souvenir, ils saluent l'homme de cœur qui, aux acclamations de mille ouvriers parisiens, a osé prononcer cette fière parole !

Qui a osé, Messieurs ! Car ce n'est pas peu de chose, quand la Révolution règne partout en maîtresse souveraine, quand elle exerce son empire tyrannique jusque sur l'âme populaire par

les mille ressources d'oppression que met entre ses mains une organisation savante et mystérieuse, ce n'est pas peu de chose, de la part d'un ouvrier, que de braver toutes les menaces, toutes les persécutions, toutes les vengeances, pour venir hautement confesser sa foi religieuse et sociale ! Et quand une pareille confession est entendue de mille artisans qui la confirment de leurs acclamations, quand, répétée de proche en proche, elle trouve, d'un bout à l'autre de la France, des cœurs qui la comprennent, des voix qui la répètent, et des mains qui l'applaudissent, alors, c'est plus qu'un acte de courage, plus qu'un trait de généreuse audace, c'est un fait qui marque dans l'histoire d'une nation, c'est un avenir nouveau qui se lève, c'est un grand mouvement qui a commencé. (Vifs applaudissements.)

A mon tour, je vous remercie de votre courageux langage ! Vous avez apporté à nos efforts persévérants la plus belle des récompenses, en renouvelant le pacte conclu aux jours de la fondation de notre œuvre, par le témoignage public de notre commune solidarité. Désormais, nous nous sentons assurés dans cette lutte entreprise contre la Révolution, de ne pas marcher seul, de ne pas obéir au rêve généreux d'une imagination trompée, mais de répondre aux aspirations de vos cœurs, de parler votre langue et d'être compris de vous !

Qu'importe, après cela, que nous soyons encore un petit nombre d'hommes de bonne volonté perdus dans la masse ! Les foules n'ont jamais frayé le chemin des grandes idées ; elles le suivent après que des hommes de dévouement l'ont péniblement tracé au prix de leurs sueurs, quelquefois de leur sang répandu, et c'est surtout de la vérité qu'il est juste de le dire. (Applaudissements.) L'erreur, à certains jours, peut tout d'un coups passionner la masse par ses brillants dehors ; la vérité ne trompe pas, et, comme elle se présente sans fard, elle n'entraîne après elle que ceux qui l'aiment et qui croient en elle ; mais elle les retient à sa suite dans une constante fidélité, pendant que l'erreur ne recueille que des disciples de passage, et voilà pourquoi la vérité l'emporte à la fin. (Applaudissements.) C'est l'histoire du christianisme et des dramatiques combats qu'il soutient depuis dix-huit siècles contre ses ennemis.

Ne vous étonnez donc pas de ce que vous n'êtes pas encore le nombre et ne vous en effrayez pas ! Dans cette foule populaire qui s'agite au gré des passions dont on éveille le tumulte dans son sein, il y a, soyez-en sûrs, plus d'un cœur qui bat avec les

nôtres, plus d'un homme qui, rentrant le soir à son foyer d'où a paix est bannie et qui lui apparaît désolé comme un temple vide, aperçoit le néant de sa vie, le mensonge des idoles qu'on lui apprend à adorer, et, par un secret instinct, comme ce peuple antique qui rendait hommage au dieu inconnu, espère une délivrance dont son âme a reçu le mystérieux avertissement. (Applaudissements.) Mais nous avons encore d'autres sujets de confiance! N'entendez-vous pas déjà les clameurs de nos adversaires, et l'éclat de leurs colères, témoignage certain de leurs anxiétés? A peine avons-nous dit les premiers mots de nos revendications sociales que, de toutes parts, dans tous les journaux de la Révolution, c'est contre nous un concert de voix troublées, où l'outrage et l'ironie tiennent la place d'une insoutenable discussion!

Ah! c'est qu'il y a, dans notre langage, certains mots qu'on ne peut pas entendre et dont on espère étouffer l'écho sous le bruit des injures et des railleries. Parler de l'impuissance de la Révolution et de sa banqueroute sociale! Dire qu'elle n'a rien fait pour le peuple et que, au lieu de le servir, elle s'est servie de lui! Dire cela à des ouvriers! à des ouvriers qui applaudissent! Voilà ce qui ne se peut supposer, et les docteurs du libéralisme protestent que c'est le comble de l'insolence!

« Quoi, s'écrie-t-on, la Révolution n'a rien donné au peuple! Mais elle lui a donné la liberté! »

La liberté, Messieurs! et où donc est-elle? J'entends bien qu'on en parle de toutes parts, mais je ne vois que des gens qui la confisquent à leur profit! (Vifs applaudissements). Et si j'en cherche la trace dans ce qui vous touche le plus, dans ce qui vous tient le plus étroitement au cœur, dans cette grande question du travail qui résume toutes les autres et où vient aboutir de nos jours toute la lutte sociale, toute la lutte politique, si je cherche là la trace de la liberté, j'y découvre plus que partout ailleurs le mensonge révolutionnaire! J'entends proclamer la liberté absolue du travail comme le principe de l'affranchissement du peuple et je la vois qui, dans la pratique, aboutit à la servitude des travailleurs! Messieurs, vous êtes des artisans, vous êtes des hommes de métier! Dites-moi si je me trompe...

La liberté absolue du travail, c'est dans l'ordre économique la formule de la Révolution, la mise en pratique de la déclaration des Droits de l'Homme: appuyée sur l'indépendance de la raison et sur la bonté native de l'homme, elle a donné pour mobile à ses efforts l'intérêt personnel, et, dépouillant le pouvoir souverain

du devoir de protection qui est le fondement de son droit, supprimant d'un seul coup toute intervention tutélaire, elle a livré, sans défense, les plus faibles à la merci des plus forts ; créant l'individualisme qui laisse les uns et les autres isolés et en présence, et ouvrant la porte à la libre concurrence, c'est-à-dire à la guerre implacable, pareille à ces duels gigantesques que se livrent sur les grands fleuves de l'Amérique deux bateaux et compagnies rivales qui marchent à toute vitesse en forçant le combustible, quitte à faire sauter l'équipage et les passagers.

L'équipage, c'est vous! et les passagers, c'est la France! (Applaudissements.)

Voilà la liberté que la Révolution a donnée aux ouvriers, le jour où, fidèle à son esprit, elle a détruit tout entière, au lieu de la ramener à la pureté de son origine, l'antique organisation du du travail, et sous prétexte qu'il y avait là comme ailleurs des réformes à faire, a inauguré un ordre nouveau où rien n'était gardé de l'ordre ancien.

Déplorable folie, qui marque tous les actes de cette époque fatale, et qui fut le fruit, non pas d'une faute commise par hasard, mais de tout un système bâti sur l'orgueil et sur l'esprit de révolte contre Dieu. (Applaudissements.)

(La fin au prochain numéro.)

LES FRÈRES A L'EXPOSITION.

Au moment où une haine aussi impie qu'aveugle s'acharne, au nom du progrès, des lumières et de la liberté, à chasser des écoles les religieux qui ont fait faire le plus de progrès à l'instruction primaire et qui montrent le plus de dévouement dans l'accomplissement de leur ingrate mission, il sera bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs, comme une réponse péremptoire aux attaques dont les Frères sont l'objet, l'étude suivante que nous trouvons dans l'excellente correspondance de M. de Saint-Chéron.

Nous avons promis à nos lecteurs, dit l'auteur de cet article, une étude d'ensemble sur les travaux accomplis dans l'enseignement, depuis dix années, par les fils du vénérable de La Salle, tels que les fait connaître ou plutôt soupçonner leur exposition

au Champ-de-Mars ; nous venons aujourd'hui tenir cette promesse, dont l'accomplissement est pour nous le plus agréable des devoirs. On pardonnera à notre insuffisance pour une semblable tâche ; ce qu'elle laissera à désirer, la voix publique y suppléera. L'opinion, ce juge souverain, complétera notre œuvre, et les milliers de familles qui doivent aux humbles Frères l'éducation de leurs enfants, ajouteront leurs bénédictions et l'expression émue de leur reconnaissance à l'humble témoignage que nous venons ici apporter. Ainsi, par le concours de chacun et de tous, justice sera rendue.

Dès leur origine, les écoles chrétiennes eurent pour objet :

1° L'instruction gratuite des pauvres : enfants, apprentis, adultes ;

2° La formation des instituteurs laïques dans les écoles normales, qui s'appelaient alors séminaires de maîtres pour la campagne ;

3° L'enseignement technique, dans lequel l'instruction élémentaire se combine avec l'apprentissage d'un métier ;

4° L'enseignement primaire supérieur, préparation des jeunes gens aux carrières agricoles, industrielles, artistiques, etc.

Aujourd'hui répandu dans le monde entier, l'Institut des Écoles chrétiennes a toujours le même programme, qui n'a subi d'autres modifications que celles nécessaires pour qu'il s'adaptât aux besoins particuliers des pays où les Frères se sont établis.

Dès 1851, l'Institut était représenté par quelques-uns de ces établissements à la première Exposition universelle. En 1867, il répondait largement à l'invitation du ministre, réclamant l'envoi des travaux d'élèves des écoles publiques. Depuis, aux divers concours nationaux et internationaux, ses membres ont toujours montré le même empressement. Cette année, à raison du caractère de leur enseignement, du nombre de leurs écoles, de la variété des contrées où ils professent, de la diversité des objets à exposer qui en est la conséquence, ils figurent dans près de vingt endroits différents du Champ-de-Mars et de ses annexes.

Les travaux de leurs élèves des écoles publiques (Paris et départements) sont classés par ressorts d'académies dans les salles spéciales du ministère de l'instruction publique.

Ceux de leurs écoles normales et de quelques-unes de leurs

écoles communales les plus remarquables se trouvent dans le salon d'honneur de la classe 6.

L'école chrétienne des mines de Commentry occupe deux emplacements à la même classe.

Les travaux des apprentis du patronage d'Orléans (intéressante collection de meubles, outils et instruments) sont dans la classe 7.

Divers travaux géographiques hors ligne, dans la classe 16.

Les envois des écoles d'Algérie sont demeurés joints à l'exposition spéciale de ce pays ; ceux des écoles de la Réunion et dépendances de la Cochinchine, à la section des colonies françaises.

On trouvera, en outre, quelques travaux scolaires provenant des établissement du Canada, de Ceylan, de la Malaisie, etc., à la section des colonies britanniques et à l'exhibition des établissements libres de l'Institut.

Les collections, produits et travaux relatifs à l'agriculture ou à l'horticulture sont disséminés dans les annexes du quai d'Orsay (sections de l'Oise, de la Marne, de la Côte-d'Or).

L'exposition scolaire des établissements de Belgique occupe une galerie considérable dans la section belge. Gr. 2.

Enfin l'exposition principale et d'ensemble de l'Institut, en dehors des parties détachées que nous venons d'énumérer, figure à l'étroit, à la première salle de la classe 6 et dans une petite annexe bien insuffisante encore, dont les Frères ont récemment obtenu, non sans peine, la disposition. C'est là qu'ils ont réuni les livres et les méthodes dont ils sont les auteurs, le matériel servant à leur enseignement, enfin les spécimens de travail des élèves dans leurs écoles libres, pensionnats, demi-pensionnats, orphelinats, cours techniques, écoles d'apprentis, d'adultes, etc. (Voir surtout à l'annexe.)

Mais on comprend qu'un institut qui compte par milliers ses établissements d'enseignement libre, ses élèves par centaines de mille, n'a point, dans les espaces restreints qu'on lui a parcimonieusement accordés, un emplacement digne de lui.

Avant la concession de l'annexe qui, répétons-le, s'est fait attendre trois mois, la situation créée aux Frères était tout simplement dérisoire. Deux simples pans de mur formant angle, l'un de 4 mètres de développement, l'autre de 3, tel fut d'abord leur lot Ils avaient été, par suite, obligés de laisser à la maison-mère une. bonne partie des objets préparés en vue de l'Exposition. Au-

jourd'hui encore, la place leur manque pour les travaux des écoles professionnelles, pour le matériel des leçons de choses et pour plusieurs autres collections. Les unes sont restées rue Oudinot, les autres remplissent des tiroirs, où quelques étiquettes seulement permettent d'en soupçonner la présence. Sur deux ou trois rayons on s'est ingénié à faire tenir une partie des livres classiques édités par les Frères à l'usage de leurs élèves. Il est donc impossible de se rendre, par l'examen des seuls éléments exposés, un compte exact de l'œuvre de l'institut, de ses travaux et de leurs résultats. Essayons pourtant d'entrer en quelques détails à ce sujet, en suivant l'ordre des spécialités de l'enseignement.

1° *Lecture.* — Le syllabaire des Frères forme un grand in-folio, ou *Livre-Tableau,* dont les diverses leçons peuvent être appliquées à volonté sur des cartons et servir à plusieurs groupes d'enfants. Ce qui distingue ce syllabaire, c'est qu'il enseigne simultanément à connaître les lettres imprimées et manuscrites, à les assembler et à les tracer. Après quelques leçons, on ajoute l'étude des chiffres, d'abord isolés, puis groupés, et enfin employés à de petites opérations. L'élève acquiert ainsi, tout à la fois, les éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Cette méthode a obtenu de hautes approbations en France, en Belgique, en Amérique, etc.

Les livres de lecture courante sont répartis en trois cours : élémentaire, moyen, supérieur, classification adoptée, du reste, pour toutes les spécialités de l'enseignement primaire. Quelques-unes, cependant, comportent un cours spécial, qui constitue le degré le plus élevé de cet enseignement.

2° *Écriture.* — La méthode se compose de douze cahiers formant chacun un ordre particulier. Elle est accompagnée d'une explication, où le maître trouve les éléments des leçons à donner au tableau noir, et complétée par diverses collections de modèles de ronde, de bâtarde, de gothique et autres genres. Les résultats bien connus de cette excellente méthode ont pour témoins, au Champ-de-Mars, de remarquables albums de calligraphie exécutés par les élèves.

3° *Langue maternelle.* — Une collection de 25 à 30 volumes a été éditée pour l'enseignement du français dans les écoles des Frères. La grammaire, l'orthographe, l'analyse, le style, la composition sont l'objet de publications classées d'après les cours ci-dessus indiqués. La série la plus intéressante, qui réunit

l'ensemble des améliorations introduites dans l'étude de la langue maternelle, a pour titre: *Leçons de lexicologie et de style.* Elle initie l'élève, par des exercices gradués de gymnastique intellectuelle, à la connaissance pratique des règles de la langue et le conduit progressivement à une expression correcte et convenable de la pensée.

4° *Langues vivantes.* — Les Frères ayant à enseigner les principales langues vivantes dans leurs grands établissements, comme à propager l'étude du français dans les contrées étrangères, ont dû traduire, éditer et même conposer, à cette fin, un certain nombre d'ouvrages classiques en anglais, en italien, en allemand, en flamand, en espagnol, en provençal, et même en grec moderne et en arabe (ces derniers pour leurs établissements du Levant).

5° *Sténographie.* — Les Frères enseignent la sténographie d'après la méthode Duployé. Un de leurs professeurs d'Alexandrie a appliqué cette méthode à la langue arabe, avec un succès qui a fait demander son travail par le gouvernement égyptien, pour l'usage de l'administration locale.

6° *Histoire et Géographie.* — Les travaux d'élèves dans cette double branche d'études comprennent des cahiers de résumés, des récits historiques, des tableaux chronologiques, de nombreuses et remarquables collections de cartes générales ou particulières et de relevés topographiques.

Le cours d'enseignement géographique figure d'une façon assez complète à la classe 6 et à la section belge: il comporte des œuvres absolument hors ligne et qui expliquent du reste les hautes approbations obtenues par lui.

7° *Arithmétique, Géométrie, Arpentage.* — Ils sont représentés à l'Exposition par une collection d'au moins 40 volumes gradués d'après la nature des cours. Les cahiers des élèves ne donneraient ici qu'une faible idée de leur travail réel, qui se traduit surtout par des exercices de dessin.

8° *Dessin.* — Le cours forme un ensemble complet. Il prend l'enfant presque à son entrée à l'école primaire et le conduit, pas à pas, jusqu'aux applications les plus difficiles de l'art à l'industrie. Rien de plus ingénieux que le mode d'enseignement appliqué par les Frères et dont le manque d'espace ne nous permet pas, malheureusement, de donner le détail. Il produit, au surplus, d'étonnants résultats, qu'on peut apprécier en compulsant les nombreux albums de l'annexe, remplis par les travaux

d'élèves. Les écoles d'Aubin, de Rodez, de Toulouse, de Bordeaux, de Commentry, etc., etc., se distinguent particulièrement dans cette exposition on ne peut plus intéressante. La Belgique est leur digne rivale. Outre la méthode instructive de projections par plans mobiles, elle nous montre les œuvres des jeunes gens qui suivent les cours de l'école Saint-Luc, à Gand; œuvres qui stupéfient par leur correction les juges les plus difficiles. Après Gand, on ne peut oublier encore les établissements de Malonne, Carlsbourg et Bruxelles.

9° *Agriculture.* — L'Institut normal de Beauvais, qui rend de si grands et si incontestables services à l'agriculture, a envoyé des collections aussi nombreuses qu'intéressantes et variées, tant en productions du sol qu'en races d'animaux domestiques.

Le pensionnat de Reims est aussi fort bien représenté.

Dijon se distingue par une série de dessins pour l'enseignement de l'arboriculture, par ses tableaux du phylloxera, par le relief de la Côte-d'Or, où sont figurés les vignobles renommés du pays.

10° *Musées scolaires.* — Pour faciliter les « leçons de classes », les Frères ont réuni des collections de divers genres, suivant les ressources et les besoins des localités. Voici l'indication des principales :

Collections spécialement scientifiques de géologie, de minéralogie, d'entomologie, de botanique. L'une d'elles, la *Flore d'Auvergne*, n'occupe pas moins de 20 cartons ou volumes; elle est accompagnée du livre intitulé : *Clef de la Flore d'Auvergne.* C'est l'œuvre du pensionnat de Clermont.

Collections industrielles, presque toutes locales ou spéciales. Citons, entre autres, Marseille, produits naturels ou manufacturés faisant le principal objet de l'industrie et du commerce de cette ville; le Hâvre, 490 échantillons du commerce d'exportation ou d'importation; Dax, Reims, Mont-de-Marsan. Mais le musée scolaire le plus remarquable est celui de Lisieux; il renferme des spécimens de tous les produits naturels et industriels du Calvados. (Salon d'honneur, classe 6.)

Il nous resterait à dire quelques mots de *l'éducation des sourds-muets,* où les résultats obtenus par le dévouement des Frères tiennent du miracle. Mais, sauf à y revenir, il faut clore cette énumération déjà longue pour l'espace qui nous est accordé. Encore l'avons-nous faite bien sèche et bien aride, mais il ne

déplaira pas aux humbles maîtres dont nous parlons d'avoir été défendus ici uniquement par des faits et des chiffres.

L'éloquence de ces derniers n'admet pas de contradiction, surtout lorsqu'on les rapproche des succès quotidiens des élèves de l'Institut. Et, disons-le hautement, si peu favorisée qu'ait été son exposition, il suffit de la parcourir avec un peu d'attention et de soin pour être forcé, quelque prévention qu'on ait conçue, de rendre pleine justice à la haute valeur, à la portée pratique, à l'immense utilité de cet enseignement fondé sur la charité chrétienne.

Nous n'avons point parlé de l'instruction religieuse qui en est la base. A quoi bon ? Cette instruction est précisément ce que les adversaires des Congréganistes ne leur pardonnent pas de distribuer à l'enfance et à la jeunesse. Que ressort-il cependant de ce que nous venons de voir, de ce que nous voyons chaque année dans une foule de concours ? L'instruction et l'éducation chrétiennes, bien loin de retarder les progrès des élèves, y contribuent puissamment. Qu'ils viennent une bonne fois s'en convaincre et qu'ils ne l'oublient plus, ceux-là mêmes qui, en matière d'enseignement, se dirigent par les seules considérations humaines.

DÉCRETS SUR LES INDULGENCES

Le *Courrier de Bruxelles* a reçu une communication de deux décrets émanés de la S. Congrégation des Indulgences, approuvés l'un par S. S. Pie IX, l'autre par S. S. Léon XIII. Voici la traduction de ces importants documents :

DÉCRET URBIS ET ORBIS.

Certaines associations pieuses, surtout celles érigées dans ces derniers temps, ont laissé s'introduire chez elles la coutume d'inscrire même des absents parmi leurs membres. Cette manière d'agir a déjà été réprouvée par la Sacrée-Congrégation des Indulgences, dans un décret du 28 avril 1761, donné pour les possessions espagnoles d'Amérique.

Le soussigné, secrétaire de la Sacrée-Congrégation susmentionnée, ayant rendu compte de ce qui précède Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII, dans l'audience du 13 avril 1878,

Sa Sainteté a daigné donner la validation radicale de toutes les inscriptions indûment faites jusqu'à ce jour; mais Elle a ordonné qu'à l'avenir on observe et remette en vigueur les résolutions données en 1761. A cette fin, Elle veut qu'elles soient publiées conjointement avec le présent décret.

Donné à Rome, en la secrétairerie de la Sacrée-Congrégation, le 13 avril 1878.

Al. Card. OREGLIA, di San-Stefano, préfet.
A. PANICI, secrétaire.

Pour les possessions espagnoles d'Amérique. Par ses lettres apostoliques en forme de Bref, commençant par ces mots : *Non est equidem* et données à Rome près de Sainte-Marie Majeure, le 25 mai 1754, Benoît XIV, d'heureuse mémoire, a confirmé toutes et chacune des indulgences et privilèges accordés à perpétuité à la Congrégation ou Confrérie de N. D. de la Guadeloupe, patronne du nouveau royaume espagnol en Amérique. Dans le même bref, S. S. accorde également d'autres indulgences, y ajoutant la faculté qu'elles peuvent être gagnées par les confrères absents, et dans quelque lieu que se trouve leur résidence. Le privilège susdit fut en outre étendu aux rois, princes et membres de leur famille jusqu'au second degré, dans ce sens qu'ils peuvent se faire recevoir membres de cette confrérie et en gagner toutes les indulgences, quand même ils seraient absents. Cette faveur a fait surgir un doute, à savoir : si les fidèles absents peuvent être admis et inscrits comme confrères de l'association ?

La principale raison militant en faveur de ce doute, c'est que le Souverain-Pontife n'a pas considéré l'empêchement de l'absence comme un motif suffisant de priver les confrères absents, les rois et les princes des indulgences accordées, et partant il semble que les absents ne doivent pas être exclus du nombre des confrères.

Cependant puisque le Souverain-Pontife a déclaré que le défaut de l'absence ne constiturait pas obstacle pour les confrères déjà inscrits, pour les rois et les princes, auxquels par privilège spécial il accorde la faculté de se faire recevoir, il semble que les absents qui ne peuvent se prévaloir ni d'une admission antérieure ni d'un privilège ne puissent en aucune manière être admis au nombre des confrères.

Dans la supplique on ajoute : Si les absents ne peuvent être inscrits, VV. EE. daigneront lever cette défense au moins en

faveur des habitants du nouveau royaume espagnol précité, placé sous le patronage de Notre-Dame de la Guadeloupe, semblable privilège ayant déjà été accordé à certaines associations d'Europe, spécialement à la confraternité de l'*Imm. Conception de Li.*

Vos Éminences daigneront déclarer : 1° si les absents peuvent être reçus membres; au cas que la réponse soit négative, 2° s'il faut demander au Saint-Siège le privilège de leur admission, au moins pour ce qui regarde les habitants du royaume susdit.

Le 28 avril 1761, la Sacrée-Congrégation répondit :

Réponse négative sur tous les points.

N. card. ANTONELLUS, préfet.
J. DE COMITIBUS, secrét.

RÉSOLUTIONS DE CERTAINS DOUTES.

Les Pontifes romains ont toujours procédé avec mesure dans la concession des indulgences, *de crainte que leur confusion ou leur multiplicité ne fît mépriser les clefs de l'Église ou n'énervât la satisfaction sacramentelle.* (Ch. cum ex eo. 14, de la pénit. et la rémiss.) Guidés par ce même motif, ils n'ont pas négligé d'en restreindre parfois le nombre, lorsqu'on semblait avoir outrepassé les bornes d'une juste modération. Le saint Concile de Trente, d'ailleurs, appuyé sur la coutume si ancienne et si éprouvée de l'Église (Ses. 25, décret des Ind.), recommande avec instance la sobriété dans cette matière, donnant pour raison *qu'une trop grande profusion relâche la discipline ecclésiastique.* Désirant donc redresser et corriger les abus qui s'étaient glissés en ce point, il charge les évêques de les rechercher soigneusement dans leurs Églises, et *de les déférer au Saint-Siège afin que son autorité et sa prudence décrètent ce qui est le plus expédient pour l'Église universelle.* Depuis la création de la Sacrée Congrégation des Indulgences, les Pontifes romains excercent d'ordinaire cette autorité par son entremise.

Divers abus ayant été découverts en plusieurs endroits, on les soumit dans la congrégation générale tenue au palais apostolique du Vatican, le 14 décembre 1877, sous la forme des doutes suivants :

1° L'évêque ou tout autre prélat peut-il attacher de nouvelles indulgences à un acte de piété ou une sodalité pieuse déjà enrichis par le Souverain-Pontife d'indulgences plénières ou par-

tielles? Peut-il ajouter de nouvelles indulgences à des croix, chapelets, saintes images déjà bénis par le Pape, ou un prêtre ayant faculté légitime?

2° L'évêque peut-il accorder des indulgences aux fidèles d'un autre diocèse, si l'ordinaire du lieu y consent? Peut-on tolérer pareille coutume si l'on n'a d'autre but que de multiplier le nombre des jours d'indulgences accordés à un même acte de piété, par le nombre plus grand de prélats qui les accordent?

3° L'évêque peut-il accorder de nouvelles indulgences à l'objet ou à l'acte de piété déjà enrichi d'indulgences par son prédécesseur?

4° Un évêque i. p. i., même quand il est auxiliaire de quelque évêque diocésain, peut-il accorder l'indulgence de quarante jours, comme l'Ordinaire?

5° Pour augmenter les indulgences, l'évêque peut-il, sans excéder les limites de son droit, diviser un seul et même acte de piété en plusieurs parties et donner, par exemple, pour chaque mot de la salutation angélique, quarante jours d'indulgences?

6° Le délégat apostolique peut-il, en vertu des facultés qu'il tient du Souverain-Pontife dans la concession des indulgences, s'entendre avec l'un ou l'autre évêque du territoire de sa délégation pour accorder des indulgences à un même objet ou un même acte de piété?

7° Les prélats qui jouissent du privilège apostolique d'accorder des indulgences plénières à certaines fêtes solennelles de l'année, doivent-ils accorder cette faveur par un acte distinct et chaque fois qu'une telle solennité se représente, ou peuvent-ils, par une seule et unique concession, étendre cette indulgence à toutes les solennités qui se présente dans le cours de l'année ou même à perpétuité?

La Sacrée Congrégation a cru devoir répondre :

Ad 1m. Non; à moins que de nouvelles conditions à remplir ne viennent s'ajouter aux premières.

Ad 2m. Non, pour chaque membre.

Ad 3m. Non.

Ad 4m. Non.

Ad 5m. Non.

Ad 6m. Il vaut mieux qu'il s'en abstienne.

Ad 7m. Oui, pour la première partie; non, pour la seconde.

Le soussigné, secrétaire de la Sacrée-Congrégation, ayant rendu compte à N.-T. S. Père le Pape Pie IX de cette délibé-

ration dans l'audience du 12 janvier 1878, Sa Sainteté a approuvé les réponses ci-dessus données et ordonné de les publier.

Donné à Rome, en la secrétairerie de la S. C. le 12 janvier 1878.

Al. card. OREGLIA, a S. Stephano, préfet.
A. PANICI, secr.

Voici le texte latin de ce dernier document :

DUBIORUM

Romani Pontifices in concedendis indulgentiis moderamen semper consueverunt observare, ne « per indiscretas et superfluas indulgentias et claves Ecclesiæ contemnantur et pœnitentiæ satisfactio enervetur. » (Cap. cum ex eo 14 de pœnit. et remiss.) Eodemque consilio ducti haud unquam omisere indulgentias, quas moderaminis fines excessise perspexerunt intra eosdem cohibere. Sacrosancta item Tridentina Synodus (ses. 25 decret. de indulg.) veteri et probatæ Ecclesiæ consuetudini inhærens, moderationem in indulgentiarum concessione enixe inculcat, « ne nimia facilitate Ecclesiastica disciplina enervetur. » Abusus vero qui in indulgentias irrepserint emendatos et correptos cupiens Episcopis mandat, ut eos Ecclesiæ suæ diligenter quisque colligat, et ad « Summum Romanum Pontificem. » deferat, « cujus auctoritate et prudentia, quod universali Ecclesiæ expediet, statuantur ». Quæ auctoritas a Romanis Pontificibus per Sacram Indulgentiarum Congregationem post ipsius institutionem solet exerceri.

Quare varii abusus, quos in nonnullis regionibus adversus adeo salutarem Ecclesiæ disciplinam inolevisse compertum est, propositi fuerunt in Congregatione generali habita in Palatio Apostolico Vaticano die 14 decembris 1877 sub forma sequentium dubiorum :

1. Potestne Episcopus vel alius quicumque Prælatus eidem actui pietatis sive eidem pio Sodalitio, cui a Romano Pontifice jam Indulgentiæ sive plenariæ sive partiales concessæ sunt, alias Indulgentias adjungere ? Potestne crucibus, coronis, sacris Imaginibus a Papa vel Sacerdote legitima facultate munito benedictis novas adnectere Indulgentias ?

2. Potestne Episcopus fidelibus Diœcesis non suæ Indulgentias concedere si Ordinarius loci consentit? potestne tolerari hujusmodi praxis si nihil aliud intenditur nisi ut per majorem

numerum Prælatorum Indulgentias concedentiam summa dierum Indulgentiarum eidem actui devoto adnexarum multiplicetur ?

3. Potestne Episcopus eidem rei vel eidem actui pietatis cui jam Antecessor Indulgentias adnexuit novas Indulgentias applicare ?

4. Potestne Episcopus in partibus infidelium quamvis auxiliarius Ordinarii alicujus Diœcesis Indulgentiam quadraginta dierum concedere sicut Diœcesanus ?

5. Potestne Episcopus quin limites sui juris excedat ad augendas Indulgentias eumdem actum pietatis in partes dividere et ex. gr. pro omni verbo Salutationis Angelicæ quadraginta dies Indulgentiarum concedere ?

6. Potestne Delegatus Apostolicus virtute facultatum quas a Summo Pontifice accepit in concedendis Indulgentiis concurrere cum uno vel altero Episcopo territorii Delegationis suæ ut idem objectum vel eumdum actum pietatis Indulgentiis ditet ?

7. Prælati, quibus privelegio apostolico data est facultas concedendi in quibusdam solemnibus festivitatibus per annum Indulgentias plenarias, debentne hac facultate uti per modum actus toties quoties talis solemnitas occurrit, an vero possunt unica concessione eamdem Indulgentiam extendere ad omnes solemnitates periodo annorum recurrentium aut in perpetuum ?

Sacra Congregatio respondendum duxit ut infra :

Ad primum. — Negative nisi novæ conditiones adimplendæ præscribantur.

Ad secundum. — Negative ad utrumque.

Ad tertium. — Negative.

Ad quartum. — Negative.

Ad quintum. — Negative.

Ad sextum. — Consultius ut se abstineat.

Ad septimum. — Affirmative ad primam partem.

Negative ad secundam.

Facta autem per infrascriptum Sac. Congregationis Secretarium Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ IX relatione in audientia habita die 12 Januarii 1878, Sanctitas Sua prædictas responsiones probavit et publicari mandavit.

Datum Romæ ex Secretaria Sac, Congregationis die 12 Janurii 1878.

AD. CARD. OREGLIA A S STEPHANO PRÆF.
A. Panici, Secretarius.

LES ÉLÈVES DES JÉSUITES

Le R. P. Matignon a récemment prononcé une très-remarquable allocution au collège Saint-François-Xavier de Vannes. On reproche aux jésuites de donner un enseignement sans patriotisme ; qu'on lise donc ces pages où le Révérend Père montre ce qu'ont été les élèves des jésuites dans la dernière guerre, et si l'on trouve que les élèves des collèges universitaires ont donné de plus beaux exemples d'héroïsme et de patriotisme, que les jésuites soient condamnés ! Il est vrai que ces jeunes héros, ces vaillants chrétiens, ces admirables Français étaient aussi pieux que braves ; c'est une vieille tradition de la France catholique, nous doutons qu'elle ait été remplacée par une tradition meilleure et plus profitable au pays.

Après avoir montré ce que les élèves des jésuites avaient fait pour la défense du trône pontifical, ce trône dont l'absence se fait aujourd'hui si déplorablement sentir à l'Europe, le R. P. Matignon continue ainsi :

Ici, mes chers enfants, ce n'est plus la patrie spirituelle qui réclame leurs bras. La France à son tour se trouve en péril, envahie qu'elle est par une nation entière, qu'on a façonnée depuis longtemps au métier des armes. Guerre de géants, telle que le monde n'en avait point encore vu de semblable, et à laquelle, on le vit bientôt, nous étions loin d'être suffisamment préparés.

Au moment où elle éclatait, en quel lieu et dans quelle situation trouvait-elle ceux qui sont l'objet de cette pieuse cérémonie ?

Quelques-uns combattaient encore sous la bannière pontificale. Une brutale invasion, l'ordre même de Pie IX, obligé de céder à la force et attentif à ménager la vie de ses enfants, venait de leur arracher les armes des mains ; rendus libres, ils accouraient offrir à leur pays une armée sanctifiée au service de l'Église. Ce n'était pas trop de leur dévouement en ces jours difficiles ; et quelles que fussent les pensées de ceux qui dominaient alors, on s'estimait heureux de leur concours ; on voyait avec joie leur uniforme bien connu figurer à côté de celui de nos autres soldats. Et, d'ailleurs, une fois de plus ils allaient prouver à leurs détracteurs que les hommes les plus sincèrement attachés à leur foi sont aussi les plus vaillants à défendre leur patrie.

Plusieurs autres étaient déjà enrôlés dans l'armée française. Oublierais-je, parmi eux, cet ancien sous-officier d'Afrique (1), lui aussi autrefois artilleur pontifical, qui venait d'échanger ses galons contre la bure monacale? Enseveli dans le silence de la Trappe, à Thimadeuc, il ignorait jusqu'au premier mot de ce qui se passait dans le monde, quand un ordre de rappel vint l'arracher à ses pieuses méditations, et transformer de nouveau en guerrier celui qui ne connaissait plus que les saintes luttes du religieux contre lui-même.

Lorsque le pays en détresse fait entendre sa voix, fût-ce même par l'organe d'un gouvernement d'aventure, y aura-t-il un noble cœur qui hésite et trouvera-t-on un catholique qui recule ? De Rome ou de leur famille, des professions civiles qu'ils exerçaient, ou même du fond du cloître et de la solitude, vos condisciples arrivèrent avec empressement se ranger sous les drapeaux. L'un d'eux (2), intrépide marin, était déjà à Brest en partance pour la Baltique. Au lieu d'aller croiser sur les mers du Nord, il rebrousse chemin jusqu'à la Picardie, où il ne tardera pas à devenir un héros légendaire.

Voulez-vous savoir quels sentiments faisaient alors battre le cœur de tous ces jeunes hommes ? « Je veux mourir, s'écrie Renaud de la Frégeolière, pour ne pas être témoin de la plus grande honte qui puisse être infligée à une nation? » — « L'avenir est terrible, écrit Lauriston, mais, s'il doit être ignominieux, nous préférons mille fois être tués par les Prussiens. » Ne reconnaissez-vous pas ici comme un écho de la fameuse parole des Machabées: *Melius est nos mori in bello quam videre mala gentis nostræ;* mieux vaut pour nous trouver la mort dans cette guerre, que d'être témoins de l'abaissement de notre peuple et de ses douleurs? On voit de quelle race sont ces enfants généreux et sur quelles traces ils se proposent de marcher. Une seule chose leur fait peur, le déshonneur qu'on s'inflige à soi-même par une conduite lâche ou coupable. « Plutôt mourir que me souiller, ajoute Alfred de Boisayrault; alors si une balle arrive, c'est avec ma robe d'innocence que je paraîtrai devant Dieu. » Telle était la préparation de ces grandes âmes. Faut-i s'étonner du courage qu'elles ont déployé, de la constance dont elles ont été capables? Si la France n'avait eu que de pareil

(1) Xavier de Saisy de Kerampuil.
(2) Renaud de la Frégeolière.

soldats, malgré la prodigieuse infériorité du nombre, j'ose affirmer qu'elle était invincible.

A travers les tristesses d'une époque féconde en désastres, quelques souvenirs glorieux ont surnagé. Il est des noms et des dates qui, tout en rappelant des échecs, ne restent pas pour nous sans illustration. Reischoffen et Cercottes, Patay et Loigny, Châteaudun et Pont-Noyelles nous redisent non des victoires, mais d'admirables faits d'armes. Glanons au hasard parmi les traits qui appartiennent à vos valeureux compagnons.

Quel est ce jeune officier qui, le 6 août 1870, monte si résolûment à l'assaut d'une batterie? Déjà le jour est avancé ; déjà la bataille est perdue; mais il faut à tout prix enlever à la baïonnette ces pièces qui font de larges trouées dans nos rangs et rendent la retraite impossible. Je reconnais l'enfant de prédilection du P. Ducoudray (1), rejeton d'une famille où la foi et la piété sont héréditaires. Hélas ! il a été choisi comme prémices de l'immolation; c'est la première victime que l'école Saint-François-Xavier doit offrir dans cette guerre cruelle.

Et cet autre déjà célèbre par sa valeur (2), qui commande à la bataille sous une pluie de fer, comme il commandait jadis à bord quand la tempête y faisait rage? La compagnie d'élite qui lui a été confiée est cernée de toutes parts et l'ennemi triomphant s'écrie: *Prisonniers marins! Prisonniers marins!* — *Marins, on ne se rend pas;* c'est son mot d'ordre et sa réponse. Et il tient ferme, jusqu'à ce qu'il se sente complètement dégagé. Mais cet exploit est acheté au prix de sa vie; après mainte autre blessure, une balle l'achève en face des Allemands pénétrés eux-mêmes de respect et d'admiration.

Aux combats livrés non loin de Vendôme et de Châteaudun, quatre de vos frères sont frappés mortellement (3). Tandis que leurs hommes les entourent et veulent les charger sur leurs épaules: « Merci, dit l'un d'eux — c'était Charles de Saisy, — marchez en avant, moi je ne puis vous suivre. » Puis faisant le signe de la croix, il se couche sur le côté jusqu'à la fin de la lutte, en attendant la mort. — « Battez en retraite, s'écrie un autre, et pour servir encore la France, hâtez-vous de m'aban-

(1) Albéric de Langle de Cary, lieutenant au 47e de ligne.
(2) Renaud de la Frégeolière.
(3) Charles de Saisy de Kérampuil, blessé mortellement à Brou; Henri Viot, blessé mortellement à Mazaugé; Ernest Olivier, tué à Fréteval; Charles Pocard-Kerviler, tué à Droué.

donner (1). » Plutôt que de retarder d'un instant le salut de ses soldats, Henri Viot se contente de se faire déposer sur le chemin, afin qu'on puisse le ramasser après la bataille, heureux que son dernier acte soit l'immolation complète de lui-même au sentiment du patriotisme.

Mais voici une scène plus solennelle encore et plus touchante. Nous sommes au 2 décembre. Paris, on le sait, tente un suprême effort pour briser le cercle d'airain qui l'enserre, tandis que l'armée de province cherchera à tout prix à s'ouvrir un passage vers la capitale. C'est l'heure décisive. Le 16ᵉ et le 17ᵉ corps sont engagés dans les plaines de Patay. Le premier, dépassé déjà sur ses flancs, est en danger d'être bientôt tourné par les masses énormes qui sont devant lui. Le village de Loigny occupait le centre de la position, dont il devenait par conséquent la clef. Envahi par des forces considérables et garni de batteries meurtrières, il dirigeait des feux plongeants sur notre armée et y semait la mort. Que faire ? reprendre ce poste, ce serait presque gagner la bataille. L'héroïque général de Sonis caresse un instant ce rêve ; mais, hélas ! les meilleures troupes du corps qu'il commande sont épuisées et décimées par les précédents efforts ; il n'a plus sous la main qu'une multitude démoralisée, qu'une invincible panique a prosternée contre terre. Du moins aux zouaves pontificaux qui ne sont pas loin, un mot va suffire : *Vive la France ! vive Pie IX et en avant !* Ils s'élancent à travers une grêle effroyable de projectiles ; les balles, la mitraille pleuvent sur eux de toutes parts ; n'importe, leur attaque est irrésistible, la ferme de Villours est enlevée et l'ennemi commence à prendre la fuite. Que ne sont-ils promptement appuyés de quelques centaines d'hommes ! ils purgeraient le village et ils forceraient la victoire.

Mais, non ; personne ne les a suivis ; leur chef intrépide est blessé, le général lui-même est hors de combat. Trois fois, vous le savez, le glorieux fanion du Sacré-Cœur a dû changer de mains, parce que trois fois la mort a frappé celui qui le portait.

Parmi les héros à qui est dévolu cet insigne honneur, voici un enfant de Vannes, Jacques de Bouillé, qui vous achète ainsi le droit de regarder comme vôtre cette sainte bannière. Deux autres de vos condisciples, Joseph Heudet et Edouard du Boischevallier, y laissent également leur vie. On me dit : La journée

(1) Henri Viot.

est perdue; je réponds : L'honneur est sauvé. Le général leur avait crié : *Montrons ce que peuvent des chrétiens et des hommes de cœur!* Non contents de le prouver à tous, ils ont écrit avec leur sang une page immortelle. Dans les fastes de notre histoire, la charge de Loigny aura désormais sa place à côté de celles d'Inkermann et de Palestro, et ceux qui y sont tombés compteront parmi ces braves que nul héroïsme ne surpasse.

Quelques jours après, c'était le tour de Maurice du Bourg et de Charles de la Noue. En les lançant contre les feux prussiens qui couvraient le plateau d'Auvours, leur général leur avait dit cette simple parole : *En avant, messieurs, pour Dieu et la patrie!* A celle-ci, ils donnèrent leur sang; à celui-là, ils portèrent leur âme, munie le matin même du sacrement de l'Eucharistie et purifiée à ce moment par le suprême sacrifice. C'était en luttant corps à corps avec l'ennemi qu'ils étaient frappés ; et si vous voulez lire jusqu'au fond de leurs sentiments, il suffit de vous rappeler le discours que vous applaudissiez si chaleureusement ces jours passés, parce que, dans l'accent d'un survivant (1), vous sentiez vibrer l'âme d'un martyr.

Vous demandez peut-être où ces jeunes hommes avaient puisé cette énergie et cette générosité. Je ne serai point embarrassé pour vous répondre. Faibles par nature, comme nous le sommes tous, ils devenaient forts par la prière ; ils savaient se faire de la réception fréquente des sacrements une armure invincible.

Voulez-vous entendre quelques-unes de leurs maximes? « Celui qui peut passer devant une église sans s'y arrêter, s'écrie l'un d'eux (2), n'a qu'une foi bien affaiblie. » Un autre (3), qui fut frappé dans une charge brillante près de Sedan, n'avait pas omis une seule fois, depuis quatre années, de réciter chaque jour tout le rosaire. « Si je venais à perdre mon innocence, disait-il, je ne saurais la recouvrer ; quant à mes droits d'ancienneté, si on les méconnaît, je saurai bien les compenser au jour du sabre. » A quelques officiers de mauvais ton qui le plaisantaient sur ses habitudes religieuses, Maurice du Bourg répondait : « Oui, nous nous confessons et aussi nous nous battons ; vous autres, vous ne vous confessez pas, mais vous ne vous battez pas non plus. » — « J'ai besoin de force, ajoutait-il; que deviendrais-je sans l'Eucharistie? »

(1) M. Charles de la Noue, cousin et homonyme du défunt.
(2) Renaud de la Frégeolière.
(3) Alfred de Boisayrault.

Je vous retiendrais trop longtemps, s'il fallait tout rapporter. Lisez vous-mêmes les notices de ceux dont les noms vont être écrits sur cette pierre, vous y retrouverez toujours le même esprit. C'est leur secret et l'explication de leur courage. De là ces vertus qu'ils ont pratiquées; de là cette mort qui n'a pas seulement été belle devant les hommes, mais aussi précieuse devant le Seigneur, *pretiosa in conspectu Domini.* Je ne puis mieux la caractériser qu'en appliquant à chacun l'éloge gravé sur la tombe de l'un d'entre eux, qui avait survécu à la guerre de 1870 et qui tomba glorieusement dans une campagne contre les Kabyles (1). La croix de la Légion d'honneur venait le chercher en Afrique et ne rencontra plus qu'un cercueil ; elle y fut déposée avec l'inscription suivante composée pour lui par ses camarades : *Il a combattu en héros et il est mort en chrétien.*

Et maintenant, mes chers enfants, pour résumer toute cette gloire, quoi de mieux que de redire la devise des vieux Bretons que je vois inscrite sur ces étendards : *fortes in bello, in fide fortiores ?* Oui, nos jeunes amis ont été vaillants dans la guerre, plus vaillants encore dans la foi. Qand le pays a eu besoin de leurs bras, ils ne lui ont point marchandé leurs services ; quand l'Église a fait appel à leur dévouement, ils ont affronté pour elle tous les dangers et toutes les insultes. Des deux côtés, égal courage, je dirais presque égal amour, si ce n'est que l'un est le principe de l'autre et par là même l'emporte en dignité comme en force : *in fide fortiores.* Vous êtes leurs frères et leurs compagnons; vous vous abreuvez aux mêmes sources, et vous êtes peut-être destinés à des luttes semblables. Sortirez-vous, mes chers enfants, de cette solennité funèbre, sans emporter avec vous quelque chose de ces mâles sentiments dont on respire la la contagion quand on s'approche des héros ?

Aussi bien les temps sont difficiles. A l'heure qu'il est, l'Église souffre toujours et la France est encore humiliée; à n'en croire que les pronostics humains et naturels, nous pourrions redouter d'avoir à traverser de nouveaux malheurs. Mais voici cette bannière sainte, que l'un de vous a teinte de son sang, et à laquelle vous promettiez hier encore une éternelle fidélité. Voici les couleurs de la France qui se marient aux

(1) Gustave Law de Lauriston.

couleurs pontificales (1), et comme trait d'union entre elles, j'aperçois le cœur de Jésus, symbole de pardon, gage certain d'espérance. Ah ! que l'on a eu raison d'écrire au-dessous cette parole : *Inde salus*, *inde victoria;* de là nous viendra le salut, de là nous arrivera la victoire ! C'est parce qu'il ont eu les yeux fixés sur ce signe sacré, que vos jeunes compagnons se sont signalés par une constance à toute épreuve. Faites comme eux ; et qui sait si un jour votre nom ne viendra pas s'ajouter à cette liste glorieuse que nous pouvons bien appeler un nouveau martyrologe ?

Et vous, saintes victimes du patriotisme et de la religion, vous avez désormais ici votre place marquée. Tout près de ce sanctuaire, à l'ombre duquel s'est écoulée votre enfance, au milieu de ceux que vous avez aimés et qui vous ont entourés des plus ardentes sympathies, vous veillerez à la fois sur les pères et sur les enfants : sur les pères, pour les défendre de la haine qui grandit autour d'eux et qui voudra peut-être les empêcher d'accomplir la mission féconde qu'ils ont reçue ; sur les enfants, afin qu'ils apprennent comme vous à se vaincre eux-mêmes, avant de triompher des ennemis extérieurs. Ah ! puissent-ils profiter de la leçon que vous leur faites entendre aujourd'hui ! Puissent-ils marcher d'un pas si ferme dans cette voie du travail et de la piété, où vous avez été leurs modèles, qu'ils méritent plus tard de venir à leur tour combler les vides laissés par votre mort au champ de l'honneur chrétien et français !

UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE (2)

Il ne nous appartient pas de dire ici ce que nous pensons du *Cours de Géographie* que nous venons de publier ; nous demandons à nos lecteurs la permission de reproduire seulement la Préface de notre livre : cette Préface leur dira, sinon ce que nous avons fait, au moins ce que nous avons voulu faire.

(1) Allusion à la décoration de la chapelle où ce discours était prononcé.

(2) *Cours de Géographie adapté au Cours d'histoire universelle*, par J. Chantrel, 2 vol. in-12 formant un ensemble de 1,124 pages ; — prix : 7 francs.

Nous offrons enfin au public, et surtout à la jeunesse studieuse, le Cours de Géographie qui nous a été demandé depuis longtemps, comme formant le complément nécessaire de notre Cours d'histoire. Nous n'avons pas à insister ici sur l'utilité de la Géographie; sur ce point, tout le monde est d'accord, et, depuis la dernière guerre, on l'étudie avec un zèle qui a déjà produit de très-appréciables et très-heureux résultats.

Ce n'est plus maintenant une sèche et fastidieuse nomenclature de noms propres qui constitue l'étude de la Géographie : on veut connaître non-seulement les divisions politiques et les noms de villes des divers pays, mais leurs richesses naturelles, les éléments de leur industrie, l'état social et religieux des peuples, et ces grandes divisions indiquées par les mers, par les fleuves et par les montagnes, qui délimitent les diverses contrées, et qui sont pour elles des moyens naturels de défense, en même temps qu'elles leur donnent leur physionomie propre et qu'elles en varient les productions.

Pour répondre à ce besoin de l'enseignement géographique, nous n'avons pas craint de donner une large place à la géographie minéralogique, botanique et zoologique de la terre en général et des divers pays en particulier; nous avons attaché une grande importance à l'étude des montagnes et des rivières et à l'indication des ressources agricoles et industrielles.

Destinant spécialement ce Cours à la jeunesse française, c'est à la France que nous avons consacré près de la moitié de notre travail, et nous avons accordé aux autres pays une place d'autant plus grande que leurs rapports avec la France sont plus étendus et plus suivis.

C'est d'après ces considérations que nous avons tracé le plan de ce Cours de Géographie. Après une introduction où l'on s'occupe des rapports de la terre avec le reste du monde et principalement avec le soleil et le système planétaire, rapports qui ont tant d'influence sur les productions terrestres et sur la vie à la surface de notre globe, nous arrivons à la terre elle-même, qui est étudiée comme planète, avec ses mouvements dans l'espace, et comme corps planétaire, dans sa constitution intime, dans ses diverses productions appartenant aux trois règnes de la nature, et dans sa surface, le théâtre même de l'action de l'homme, qui en est le roi.

A la Géographie physique générale, succède la Géographie politique, où l'on s'occupe de l'homme, des diverses races hu-

maines, des peuples, des langues qu'ils parlent et des religions qu'ils professent.

Alors viennent les diverses parties du monde terrestre : l'Europe d'abord, parce que, malgré sa petitesse, elle en est la plus importante par son action ; puis l'Asie, qui se trouve reliée à l'Europe par les trois empires de la Russie, de la Turquie et de l'Inde anglaise ; puis l'Afrique, dont la partie civilisée appartient presque tout entière à des peuples européens ; puis l'Amérique, qui est comme une nouvelle Europe ; enfin l'Océanie, la dernière entrée dans le mouvement général de l'histoire de l'humanité.

En Europe, nous donnons la première place à la France, d'abord parce qu'elle est la patrie, ensuite parce qu'elle a ce glorieux et quelquefois pénible privilège, d'agir plus que toutes les autres sur le reste du monde. Ici, nous avons donné à l'étude géographique les plus grands développements compatibles avec l'étendue restreinte d'un ouvrage classique, et nous espérons qu'il ressortira de cette étude pour les élèves un plus grand amour de la France, ce pays si favorisé sous tous les rapports, le plus beau des royaumes après celui du ciel, et par là même un vif sentiment de reconnaissance pour le Dieu qui les a fait naître Français. Quelles merveilleuses ressources en tout genre ! quelle magnifique position ! La France est comme un résumé de la terre, avec ses productious si variées, avec ses climats divers, avec ses montagnes et ses fleuves, avec un sol prodigieusement fertile. Et le progrès n'a pas atteint ses dernières limites : dans ses bornes actuelles, elle nourrit 36 millions d'hommes, elle pourrait en nourrir 50 millions. Quelles ne seraient pas sa puissance et sa prospérité, si elle cessait enfin de s'affaiblir et de s'appauvrir périodiquement par ses révolutions !

A la Géographie de la France succède celle des pays limitrophes, puis celle des autres pays de l'Europe.

La Turquie forme la transition avec l'Asie et avec l'Afrique.

Nous nous sommes attaché à donner sur chaque pays les notions les plus exactes, en nous servant des renseignements les plus récents, particulièrement en ce qui concerne la population des différents pays. Nous avons rectifié bien des indications qui se répètent dans tous les livres et les dictionnaires consacrés à la Géographie, et nous nous sommes efforcé partout d'être assez complet pour rendre plus facile à tous la lecture de

l'histoire, des journaux, des récits de voyage et des relations où l'on s'occupe du commerce.

Enfin, comme nous avons toujours en vue la jeunesse chrétienne, nous avons pensé que les professeurs qui travaillent pour elle avec nous, nous sauraient gré d'avoir rappelé les saints qui ont illustré certaines villes, et d'avoir donné, en même temps que la Géographie politique, la Géographie ecclésiastique des divers pays. Sous ce dernier rapport, aucun livre classique, nous ne craignons pas de le dire, n'est aussi complet que le nôtre.

Au reste, nous n'avons pas la prétention d'avoir atteint du premier coup la perfection : malgré le soin que nous avons apporté à la correction, nous craignons qu'il reste encore bien des fautes matérielles ; nous serons reconnaissant à MM. les professeurs de vouloir bien nous les indiquer, comme nous les prions, dans l'intérêt de l'enseignement, qui leur est si cher, de nous signaler les lacunes et les omissions dont il pourraient avoir à se plaindre. Avec leur concours, il nous sera possible de faire mieux et de contribuer ainsi aux progrès d'une science dont l'étude offre de véritable attraits, quand elle est présentée comme elle doit l'être.

J. Chantrel.

UN MONUMENT A PIE IX

Souscription.

(4me liste).

Diocèse de Sens, paroisse de Saint-Prêgts, à Sens : Mlle E. Raju, 1 fr. — Mme Laiblet, 2 fr. — Mlle M. Porraz, 1 fr. — M. Fillieux, 1 fr. — M. et Mme Soisson, 2 fr. — Mme Porraz, 1 fr. — M. et Mme S. Raju, sacristain, 1 fr. — M. Camus, 50 cent. — Mme Schoreider, 50 cent. — Mme Bataille, 1 fr. — Mlle Gignet, 2 fr. — M. Ottevaere, 1 fr. — Une anonyme, 10 cent. — Une anonyme, 3 fr. — Clément, 1 fr. — M. Appoulet, 1 fr. — Mme Appoulet mère, 1 fr. — Mlle A. Laboureau, 50 cent. — M. Vaudoizensé de Saint-Prêgts, 1 fr. — Mme J. Renard, 1 fr.

Diocèse de Sens, paroisse d'Aisy : L. I. B. C. Renaud, curé, 5 fr. — Enfants de Marie d'Aisy, 5 fr. — Pierre Mailly, 5 fr. — Famille Challan, 5 fr. — Charles Dhivert, Alexis Passey, M. L. Martinet, Divine Soulbieux, Enfants des Sœurs, Marie Dumonet,

Paul Matnet, Marie Mollion, Gustave Debussy, Marie Lazardeux, Jules Marlot, Louise Béalé, Reine Mignot, Auguste Dbivert, Auguste Forestier, Jules Longeron, Paul Parétel, Claire Renaud, total 10 fr.

Diocèse de Montpellier, paroisse de Grabels : C. Caylus, curé, 50 cent. — Élisa Reboul, 50 cent. — Élisa Escary, 50 cent. — Henriette Bros, 25 cent. — C. Caylus, 25 cent.

Ouvans, par Pierrefontaine (Doubs) : M. F. Gauthier, curé, 5 fr.

Diocèse de Bayeux, paroisse de Bretteville l'Orgueilleuse : M. l'abbé Lecousté et sa famille, 10 fr. — Une ouvrière, 25 cent. — Une chrétienne, souvenir reconnaissant, 1 fr. — Une servante dévouée à Pie IX, 50 cent. — M. Vengeoux, bijoutier, 5 fr. — Mme Ricard, propriétaire, 5 fr. — Mme Caval, 50 cent. — Mme et Mlles de Gourmont, 3 fr. — Mme Lencasle, propriétaire, 1 fr. — Mme Lefébure, 2 fr. — Par amour pour Pie IX, une vieille ouvrière, 10 cent. — Mme Michel, 1 fr. — Une âme dévouée au Saint-Siége, 15 cent. — Mme Dulongbois, 5 fr. — Une âme dévouée au Saint-Siége, 5 fr. — Une âme dévouée au Saint-Siége, 5 fr. — Mlle Laubmester, 2 fr. 50.

Diocèse de Meaux, paroisse de Balloy : Non est inventus similis illi qui conservaret legem Excelsi, 5 fr. — M. Olivier de Preameveau, 5 fr. — Mme de Perrey, 20 fr.

Chalet : M. Chorin, 5 fr.

Diocèse de Vannes, paroisse d'Elven : E. de M., 1 fr. — Louis Trémelot, meunier, et sa femme, 2 fr. — Louis Gégat, cultivateur, et sa femme, 1 fr. — Julien Gégat, cultivateur, et sa femme, 1 fr. — Louis Guého, conseiller d'arrondissement, et sa femme, 1 fr. — Vincent Ruaud, conseiller municipal, cultivateur, 50 cent. — Julien Cléro, cultivateur, 50 cent. — Pour mes quatre enfants : J., E., Ern. et H. de Mauduit, 4 fr. — P. Montrelais, cultivateur, conseiller municipal, et sa famille, 5 fr. — M. le curé d'Elven (Morbihan), 2 fr. — Sylvestre Lebrun, cultivateur, 1 fr. — Pierre Guého, cultivateur, 50 cent. — A. M. Lecadre, prop^re, 50 cent. — Angélique Lafféach, cuisinière, 50 cent. — M^le L. Trémelot, femme de chambre, 50 cent. — Pierre Trémelot, propriétaire, et sa femme, 1 fr. — Jean Lebrun et Françoise Guimarho, cultivateurs, 1 fr.

Diocèse de Bayeux, paroisse de Saint-Exupère : M. l'abbé Albert Duret, vicaire de Saint-Exupère de Bayeux, 5 fr. — Mme et Mlles Le Français, 30 fr. — Mlle L. Marchaud, 5 fr. —

Un anonyme, 50 cent. — M. Ernouf, 2 fr. — Mlle Ernouf, 2 fr. — Anonyme de Saint-Exupère, 5 fr. — 5 anonymes, 3 fr. — Mme Chasles, 2 fr. — Anonyme de Saint-Exupère, 50 cent. — Mlle Lenourrichel, 2 fr. — M. A. Rochefort, 1 fr. — Sœur Broquelet, 3 fr. — Sœur Malafosse, 1 fr. — Sœur Deleau, 50 cent. — Sœur Vinas, 1 fr. — Mme de Latour, 5 fr. — Mme la C[tesse] de Bricqueville, 5 fr. — Anonyme de Saint-Exupère, 1 fr. — Mme Grosvalet, 1 fr. — 2 amis de Pie IX, 3 fr. — *Credo in Deum Omnipotentem,* 3 fr. — Mlle Poumarède, 1 fr.

Diocèse d'Annecy, paroisse de Saint-Jean-Baptiste : M. Vigroux, instituteur, 30 cent. — Les Sœurs de la Charité, 75 cent. — M. François Demolis, 1 fr. — François-Marie Gaud, 50 cent. — Mélanie Duvillard, 50 cent. — Honorine Tissot, 50 cent. — Mlle Marie Gardet, 50 cent. — Euphrosine Dupont, 50 cent. — Suzanne Demolis, 25 cent. — Antoinette Bouvard, 20 cent. — Julie Carrier, 20 cent. — Mathilde Suatton, 20 cent. — Sidonie Tissot, 15 cent.

JEUNES COMMUNIANTES

Rosine Fiandesio, 50 cent. — Julie Challut, 25 cent. — Anatolie Lachavanne, 25 cent. — Amélie Tissot, 25 cent. — Joséphine Carrier, 20 cent. — Élise Carrier, 20 cent. — Suzanne Carrier, 20 cent. — Philippine Duret, 20 cent. — Suzanne Fontaine, 20 cent. — Rosalie Maulet, 20 cent. — Victorine Maulet, 20 cent. — Joséphine Vuagnoux, 25 cent. — Marie Mugnier, 15 cent. — Marie Carrier, 10 cent. — Sophie Paulme, 10 cent. — Virginie Maulet, 10 cent. — Rosalie Mugnier, 10 cent. — Victorine Mugnier, 10 cent. — Rosalie Demolis, 10 cent. — Marie Tissot, 10 cent.

Diocèse de Moulins, paroisse de Boncé, près Varennes : M. le Curé de Roncé, 5 fr. — M. Combe, 1 fr. — Mme Combe, 1 fr. — Mlle Raphard, 1 fr. — M. Paul de Vaulx, 10 fr. — M. Fernand de Vaulx, 5 fr. — Mme Fernand de Vaulx, 5 fr. — Sœur Antoinette, 2 fr.

Diocèse de Bayonne, paroisse de Jasses-Béréreux : M. Supervielle, 1 fr. — Mme Supervielle, 1 fr. — Marthe Supervielle, 1 fr. — Mathilde Supervielle, 1 fr. — Isabelle Vignaud, 2 fr. 50. — Marguerite Laborde, 5 fr. — Anne Vignaud, 2 fr. 50. — Mme Pauque, 2 fr. 50. — Marie Pauque, 2 fr. 50. — Mme Augustine Monbeigt, 5 fr. — Jeanne Camet, 5 fr. — Mlle du Conedic, chez les Ursulines de Lamballe, 30 fr.

Diocèse d'Annecy, paroisse d'Allinges: M. le Curé de la paroisse d'Allinges, 30 fr.

Diocèse de Séez, paroisse de Saint-Hilaire: M. des Chesnes, 5 fr. — Mme des Chesnes, 2 fr. — M. Henri des Chesnes, 3 fr. — Mlle Jeanne des Chesnes, 1 fr. — Mlle Marie des Chesnes, 2 fr. — La Ctesse de Préaulx, 5 fr. — La Vtesse du Lude 2 fr. — Mlle Jardin, domestique, 1 fr.

Diocèse de Quimper: Mme la Supérieure, 50 cent. — Mlle Maria de Kerdrel, 50 cent. — Filles du Saint-Esprit, 50 cent. — Une enfant de Marie, 50 cent. — Une enfant de Marie, 50 cent. — Une enfant de Marie, 50 cent. — Une enfant de Marie, 50 c. — Une enfant de Marie, 50 cent. — Une enfant de Marie, 50 c. — Une élève du Sacré-Cœur, 50 cent. — Une élève du Sacré-Cœur, 50 cent.

Diocèse du Mans: Mme Toison, 10 fr. — Mlles Nicolas, 1 fr. — Une anonyme, 50 cent. — Mme Marabin, 1 fr. — Mme Petit, 1 fr. 50. — Mlle Blot, 1 fr. — Mlle Beaudoin, 70 cent. — Mlle Marguerite, 50 cent. — Mlle Mélanie, 50 cent. — Mme Pragot, 1 fr. — Mme Guérin, 1 fr. — Mme Bigot, 1 fr. — Mme Ducré, 50 cent. — Mlle Gaignon, 1 fr. — Mme Esnoult, 2 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, 2 fr. — J. Kan, 4 fr.

Diocèse d'Amiens: Communauté du Bon-Pasteur, 10 fr. — Les élèves de la Communauté du Bon-Pasteur, 13 fr. 66. — Printagen, 2 fr. — Mlle Delattre, 10 fr.

Fribourg (Suisse): M. Conus, prieur et curé à Semsales, 30 fr.

Diocèse de Fréjus (Var), paroisse de Saint-Paul du Var: Émilien Barlet: *in hoc cognoscent omnes quia amici mei estis,* 1 fr. 50. — Marie Maunier, 50 cent. — La congrégation des demoiselles, 5 fr. — La congrégation des femmes, 5 fr. — Barthélemy Guigon, 1 fr. 25. — Antoine Fouques, avocat, 1 fr. 25.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

XXIII

Où il s'agit des miracles.

(Suite.)

L'ex-ouvrier Baptiste était monté. Il était venu à la conférence avec la persuasion qu'il battrait le curé sans peine. La

(1) Reproduction interdite. V. le numéro précédent.

lecture de ses journaux, ses conversations avec M. Tirsang, M. Poussaboire et M. Saitout, et aussi un peu les écus dont la mort du père Lajoie l'avait mis en possession, lui avaient donné une grande idée de son esprit. Il avait la tête farcie de toutes les objections banales qu'on fait contre la religion, et comme ces objections avaient jusque là suffi à son intelligence, il n'imaginait pas qu'on pùt y répondre.

Il disait, comme tous ceux qui se croient au dessus du vulgaire : « La religion est bonne pour les femmes et pour les enfants; les hommes n'en ont que faire. » Et là dessus il s'endormait tranquillement.

Mais la conférence venait de changer ses idées et de troubler son cerveau, qui n'était déjà pas si solide. De bonne foi, d'ailleurs, dans son incrédulité, comme la plupart de ces braves ouvriers qui se laissent séduire par les sophismes des journaux et des esprits-forts en redingote qui font la pluie et le beau temps dans les villages, il commençait à soupçonner que ces esprits-forts et ces journaux l'avaient trompé, et cela l'irritait contre eux.

Il s'en retournait chez lui dans cette disposition d'esprit, lorsqu'il fut interpellé par M. Poussaboire, qui se tenait sur le pas de sa porte, dans l'espoir de voir venir des clients qui lui faisaient complètement défaut ce dimanche-là :

— Hé! monsieur Baptiste, vous passez bien fièrement.

— Je ne vous avais pas remarqué, monsieur Poussaboire, fit Baptiste.

— Ah! c'est vrai, reprit l'autre, je ne pensais plus que vous reveniez de l'assemblée des cagots. Vous marchez les yeux baissés, maintenant, et vous ne voyez plus personne.

Baptiste n'était pas d'humeur à recevoir en riant ces plaisanteries.

— Qu'est-ce que vous entendez par cagots, monsieur Poussaboire? Je reviens d'une assemblée d'honnêtes gens, et vous savez bien pourquoi j'y ai été. Mais, vrai, ça n'a pas fait sur moi l'effet que vous attendiez. Je comprends maintenant que M. Tirsang ne soit pas pressé d'y retourner, car il y a là quelqu'un qui est plus fort que lui.

— Qui donc ça?

— M. le Curé.

— Ha! ha! ha! partit M. Poussaboire en forçant son rire. En voilà une bonne, par exemple. C'est ça qu'est bon du sucre!

Pour que l'on comprenne cette dernière phrase, il faut dire

au lecteur que M. Poussaboire ne manquait jamais de recourir à cette exclamation quand il était dans l'embarras et qu'il sentait pourtant le besoin de dire quelque chose.

— Oui, monsieur Poussaboire, c'est bon, du sucre, mais je crois que ce n'est pas du sucre que M. le curé a donné à croquer à M. Tirsang l'autre dimanche.

— Allons, allons, Baptiste, dit M. Poussaboire en prenant un ton sérieux et revenant à la familiarité paternelle qui lui donnait un grand empire sur ses jeunes clients, tu as fait un mauvais rêve. Je vois que le curé t'a enjôlé par ses belles paroles. Un verre de vin dissipera tout ça. Entre donc, c'est moi qui régale.

— Il paraît, reprit Baptiste, que M. le Curé a aussi enjôlé M. Saitout, car notre instituteur n'a pas soufflé mot dans les endroits où il aurait dû me soutenir. Je le croyais plus fort.

— Que tu es simple ! M. Saitout sait parfaitement à quoi s'en tenir là-dessus ; mais il a sa place à garder.

— La vérité et l'honneur avant tout.

— Ah ! pour le coup, Baptiste, tu n'es pas de ce siècle-ci. Avant tout, il faut vivre ; à quoi servent ta vérité et ton honneur, si l'on crève de faim ?

— J'ai de la peine à penser comme vous, monsieur Poussaboire.

— Entre, Baptiste, et tu verras que je ne pense pas si mal... Veux-tu que je te dise ? J'attends M. Tirsang et M. Saitout, qui vont bien sûr arriver. M. Tirsang est allé voir un malade dans la commune, il m'a dit qu'il arriverait aussitôt qu'il se serait débarrassé de cette corvée, et il était convenu que M. Saitout viendrait ici, après avoir lestement soupé, pour nous rendre compte de votre fameuse conférence. Entre donc.

— Mais il faut aussi que je soupe.

— Hé ! nous souperons ensemble ; Madelon a mis le couvert. Allons, c'est de bon cœur ; c'est le père Poussaboire qui régale, Baptiste, tu ne me refuseras pas.

— Je voudrais auparavant...

— Encore ? Je crois, Baptiste, entre nous, que tu as peur de te trouver en face de M. Tirsang et de M. Saitout.

— Par exemple. Eh bien ! j'accepte.

Et il entra chez M. Poussaboire, qui poussa cette fois d'un ton joyeux son exclamation habituelle : C'est ça qu'est bon du sucre ! *(La suite au prochain numéro).* * * *

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

12 septembre 1878.

Les deux discours que viennent de prononcer à Boulogne M. le ministre des travaux publics et M. le ministre des finances n'ont pas produit l'effet rassurant qu'ils en attendaient sans doute. M. de Freycinet n'a pas persuadé au public que les gigantesques travaux qu'il veut entreprendre soient de nature à ramener une prospérité qui s'enfuit d'autant plus loin qu'on la proclame avec plus de fracas ; M. Léon Say a eu beau se taire sur la conversion du 5 0/0 et chanter le succès de son Amortissable, il a lui-même détruit l'effet de son discours en disant que le succès des grands travaux publics et de ses combinaisons financières ne demande que deux conditions : l'assurance de la paix à l'extérieur et la paix au-dedans ; car ce sont précisément ces deux conditions qui manquent. La paix extérieure ne se trouve pas plus assurée, — peut-être moins, — depuis le traité de Berlin qu'auparavant ; la paix intérieure, on sait ce qu'elle vaut, on entend tous les jours dire qu'il n'y a qu'une trêve jusqu'à la fin de l'Exposition et jusqu'aux élections sénatoriales, et M. le ministre de l'intérieur, M. de Marcère, qui n'est pourtant pas pessimiste, pourrait en donner des nouvelles à ses collègues, lui qui se voit aujourd'hui forcé de traquer l'*Internationale*, toujours vivante et toujours menaçante.

Il faut donc laisser les hymnes du triomphe aux ministres satisfaits, — et peu rassurés d'ailleurs, — et, si l'on veut placer de l'argent, ne le placer qu'à bon escient.

Nous avons vu qu'un syndicat de banquiers a probablement pris l'Amortissable, dont personne ne prenait, sauf par lui à l'écouler tout doucement dans le public en faisant quelques bons bénéfices. Cela explique pourquoi l'Amortissable a tout à coup éprouvé une hausse qui ne paraissait pas possible, en même temps qu'on poussait aussi le 5°/° en proclamant bien haut qu'il n'y avait plus de conversion à craindre. Le public s'est laissé prendre à ces manœuvres pendant deux ou trois jours ; puis la réflexion est venue, puis le discours de M. Say, qui ranime toutes les craintes en se taisant sur la conversion. De là une nouvelle faiblesse à la Bourse, après quelques jours de fermeté.

Hier, le 5, le 4 1/2, le 3 ordinaire et le 3 amortissable sont respectivement restés à 112, 70, — 106, 75, — 77, 40 et 80, 60.

—

Le bon temps dont nous jouissons depuis le 1er septembre est des plus favorables à la rentrée de la récolte des céréales et à la maturaison du raisin et de la betterave ; mais il ne peut réparer le mal qui a été fait. Il paraît dificile que le pain ne subisse pas une certaine augmentation cet hiver : il n'y aura pas disette, parce que les blés étrangers viendront rapidement combler le déficit, mais n'est-il pas déplorable qu'un pays aussi riche que la France soit obligé presque chaque année d'avoir ainsi recours à l'étranger ? Quand le commerce et l'industrie prospèrent, ce mal est moins sensible, car il nous vient du dehors plus d'argent que nous n'en envoyons ; mais mainte-

nant que les exportations de l'industrie française ont si considérablement diminué, la situation est plus grave. Il serait temps d'aviser.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

22. **Histoire de la littérature française** depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, par Frédéric Godefroy ; ouvrage couronné par l'Académie française ; 2e édition, in-8o de 464 pages, XVIIe siècle, Prosateurs ; Paris, 1878, chez Gaume et Cie ; — prix des 9 volumes de la 2me édition : 60 francs.

Nous avons fait connaître le premier volume de cette seconde édition de l'*Histoire de la littérature française* de M. Godefroy. Ce second volume, qui est le Tome Ier des prosateurs du XVIIe siècle, a un mérite égal et un intérêt supérieur. Il s'ouvre par une magistrale étude sur la prose française au XVIIe siècle, et donne, avant les morceaux choisis de chaque auteur, une notice sur la vie et une appréciation des œuvres de cet auteur. Or, les noms qui se trouvent ici sont ceux de Balzac, de Voiture, de Descartes, de Pascal, de Corneille (pour la prose), d'Arnauld, de Nicole, de Mézeray, de Pellisson, de Fleury, de La Rochefoucauld, de Retz, de Louis XIV, de Saint-Simon, de Mmes de La Fayette, de Sévigné, de Maintenon : c'est dire quelle diversité de questions M. Godefroy a dû traiter et combien d'appréciations, souvent fort délicates, il a dû faire. Nous ajouterons qu'il a touché avec beaucoup de tact aux questions les plus délicates et les plus difficiles, et que, sans entrer *ex professo* dans l'examen des questions religieuses et théologiques qui se présentaient à lui, il a su toujours respecter la pure orthodoxie. C'est un compliment qu'il serait difficile de faire avec justice à la plupart des cours de littérature qui se trouvent entre les mains de la jeunesse.

—

23. **La jeunesse de lord Beaconsfield,** par Victor Valmont ; in-12 de 72 pages ; Paris, 1878, chez Théodore Olmer.

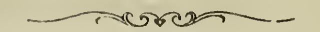
Lord Beaconsfield (M. Disraéli) occupe en ce moment une assez grande place dans l'attention publique pour qu'on aime à savoir le chemin parcouru par cet homme qui est aujourd'hui le premier ministre de la reine Victoria. La brochure que nous signalons ici satisfait à cette légitime curiosité.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51. rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Voyages et discours des ministres et de M. Gambetta. — Lutte entre les opportunistes et les intransigeants. — L'interdiction du Congrès socialiste. — Position de M. de Bismark. — Issue des pourparlers de Kissingen. — Sort probable du projet de loi contre le socialisme. — Mort de Nobiling. — Toujours les suites de la paix de Berlin.

19 septembre 1878.

Rien de bien nouveau depuis huit jours. Nous avons des ministres qui voyagent, qui se font faire des réceptions royales, qui banquètent et qui font des discours; nous avons eu dimanche, à Vincennes, une magnifique revue qui témoigne des progrès faits par notre armée dans l'instruction militaire; nous avons des préfets et des sous-préfets qui, par nature et voyant d'où le vent va souffler, s'ingénient à tracasser les congréganistes, frères et sœurs; nous avons des maires et des conseillers municipaux qui ne demandent qu'à recevoir l'inspiration de ces fonctionnaires, et nous allons avoir un grand discours de M. Gambetta, qui vient de se mettre en route, à son tour, et dont on attend des déclarations relatives à la conversion du 5 %, au dégrèvement *promis* des impôts, le tout pour préparer les élections sénatoriales dans le sens de l'opportunisme radical. Il faut à M. Gambetta des sénateurs radicaux, mais il faut que ces radicaux soient d'un tempérament modéré, faisant une douce opposition à la Chambre des députés, rassurant le bourgeois et empêchant la machine d'emporter trop vite le train qui pousse la France au but final de la Révolution.

Cependant l'opportunisme aura à lutter : un peu contre l'esprit de conservation qui a l'air de se réveiller, beaucoup contre l'intransigeance, qui ne peut supporter les lenteurs si chères aux arrivés et aux repus. Il est question à Lyon de la candidature du citoyen Rochefort, et cette candidature n'est tenue en échec que par celle d'un sous-préfet qui vient de se distinguer par sa grossièreté et

que le gouvernement s'est trouvé obligé de mettre en disponibilité, ce qui est un titre aux suffrages des radicaux lyonnais. La fin de l'Exposition universelle sera suivie de spectacles intéressants.

—

Quelques-uns pouvaient s'étonner de la fermeté que le gouvernement avait montrée dans l'affaire du congrès ouvrier socialiste, qu'il n'a pas toléré. En réfléchissant, on s'explique cette fermeté inattendue. M. de Bismark, qui a tant contribué par sa presse, que ne manquait pas de reproduire notre presse radicale, au succès de la campagne menée contre le 16 mai, M. de Bismark veut bien d'une France affaiblie, mais il ne lui convient pas encore d'avoir une France anarchique, et, pour le moment, il entend faire une guerre acharnée aux socialistes, qu'il caressait auparavant. Il paraît certain qu'il a fait savoir au gouvernement français qu'il lui serait désagréable de voir un congrès socialiste à Paris, et les hommes du 14 décembre se sont empressés de déférer à ses désirs, assez semblables à des ordres.

Et voilà pourquoi nous n'avons pas eu de congrès socialiste.

M. de Bismark, si puissant en France, commence à perdre pied en Allemagne ; mais il ne faut pas croire pour cela que sa chute soit prochaine. Il a fait quelques pas vers Rome, et il a vu que Rome ne se laisserait point prendre à de vaines et fallacieuses promesses. S'il est de bonne foi, les pourparlers de Kissingen amèneront une détente sérieuse dans la persécution ; s'il n'a voulu que capter les suffrages des catholiques pour obtenir le vote de son projet de loi contre le socialisme, ces pourparlers échoueront. Nous ne voudrions pas encore désespérer d'un accord plus ou moins satisfaisant avec le Vatican, mais nous devons remarquer que, dès les premières séances du Reichstag, les députés catholiques se sont ouvertement prononcés contre le projet comme trop draconien et inutile. M. de Bismark aura cependant une majorité, — c'est probable, du moins, — mais ce sera grâce à l'abandon que font les libéraux de leurs principes, abandon qui ne surprendra personne. On doit s'attendre, du reste, à une lutte assez vive.

Sur ces entrefaites, le régicide Nobiling, qui allait de mieux en mieux, s'est trouvé tout à coup très-mal et est mort au bout de deux jours, le 10 septembre. Les médecins qui ont fait l'autopsie du corps ont déclaré que la mort de Nobiling est due à sa blessure qui, en guérissant, a produit un abcès dans le cerveau ; mais le bruit court à Berlin que la mort de l'assassin n'est pas naturelle et que,

malgré la surveillance exercée autour de lui, il aurait été empoisonné par les ordres de l'Internationale, qui craignait certaines révélations dans le cours du procès. Il y a là une question qui ne sera sans doute jamais bien éclaircie.

—

Le traité de paix de Berlin produit toujours les mêmes effets. Il s'exécute assez facilement en Asie, où les Russes ont pris possession de Batoum et opèrent l'évacuation des territoires laissés à la Turquie ; mais, en Europe, les difficultés s'accumulent. Le différend turco-grec est arrivé à l'état aigu. La Turquie trouve qu'une rectification de frontières qui lui enlèverait l'Épire et la Thessalie ne peut être acceptée par elle ; la Grèce prétend tout avoir et fait de grands préparatifs militaires. On ignore encore jusqu'où s'étendra la pression de l'Europe pour faire céder la Turquie ou pour rendre la Grèce un peu plus modérée ; mais on ne croit pas que la Grèce montrerait tant de résolution, si elle ne se sentait soutenue, ni que la Turquie résisterait si fermement, si elle n'avait quelqu'un derrière elle. C'est dire que l'antagonisme de la Russie et de l'Angleterre se retrouve là comme ailleurs. La majorité des puissances est contre la Turquie, mais l'Angleterre veille et agit.

Un nouvel élément de guerre vient d'apparaître. L'Albanie musulmane forme une ligue qui dispose de 40,000 hommes, et qui n'est pas moins hostile à la Grèce qu'à l'Autriche ; les Albanais prétendent former, eux aussi, un principauté indépendante, qui se composerait de l'Albanie proprement dite, d'une partie de la Bosnie et de l'Épire, où domine la population musulmane. Ce n'est évidemment pas la paix. Et voici que les Bulgares protestent contre la division de la Bulgarie en deux États, l'un indépendant, l'autre soumis à la Turquie sous le nom de Roumélie orientale ; les Bulgares réclament à peu près toute la presqu'île des Balkans. Qui les pousse à ces revendications ? Il n'est pas difficile de deviner que la Russie travaille de ce côté. C'est de cette façon que la paix s'est faite à Berlin.

J. CHANTREL.

———

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Une belle fête vient d'être célébrée en Toscane sur le mont Canoscio. Il s'agissait de la consécration solennelle, qui a eu lieu le 8 septembre, d'une nouvelle église construite sur ce mont en l'honneur de la sainte Vierge. La cérémonie a porté réellement l'empreinte d'une solennité toute spéciale, soit que l'on considère la beauté et la grandeur de l'édifice, élevé tout entier aux frais des fidèles, dont plusieurs ont même voulu y travailler de leurs mains, soit qu'on envisage la splendeur des fêtes, soit enfin que l'on tienne compte de l'intérêt tout spécial avec lequel le souverain Pontife avait voulu contribuer directement à l'importance de ces fêtes. Sa Sainteté avait délégué, en effet, par un bref, son propre cardinal vicaire, l'Eme Monaco La Valletta, afin de se faire représenter à la cérémonie et de faire accomplir en son nom la consécration de la nouvelle église. Lorsqu'il était encore cardinal et évêque de Pérouse, le Saint-Père avait déjà promis d'intervenir lui-même à la consécration de l'église du mont Canoscio. Ne le pouvant pas aujourd'hui, il a voulu, au moins, que son premier représentant s'y trouvât. Il a voulu aussi que la splendeur des fêtes fût accrue par le nombre des chantres de la chapelle pontificale, qui, en effet, s'y sont rendus pour exécuter dans le nouveau sanctuaire une magnifique messe du maëstro Mustafa.

—

Pendant que les catholiques d'Italie multiplient les témoignages de leur foi, le gouvernement *italien* poursuit le *Kulturkampf*, que M. de Bismark a provisoirement abandonné.

Le pape Pie IX avait nommé, le 28 décembre 1877, archevêque de Chieti Mgr Luigi Ruffo, de la famille princière de Scilla (Deux-Siciles). Au bout de huit mois, le procureur du roi à Chieti a adressé à l'archevêque une sommation, lui intimant de comparaître devant le tribunal civil « pour entendre déclarer » *nulle, sans effet et comme non avenue* la nomination *illégale-* » *ment* faite en la personne du *prêtre* Luigi Ruffo des princes » de Scilla à l'archevêché de Chieti. »

La *raison* de cet acte inqualifiable consiste, d'après le procureur du roi, en ce que l'archevêché de Chieti *était* de patronage royal au temps où la dynastie légitime des Bourbons régnait paisiblement sur les Deux-Siciles. Il est de fait, et le procureur

du roi le prouve longuement dans son réquisitoire, que l'usage du *jus patronatus* existait sous les Bourbons de Naples, auxquels les papes avaient accordé ce *privilège* à titre spécial et personnel. Or, il est manifeste que la maison de Savoie n'est pas la maison de Naples, et il n'est pas moins manifeste que les privilèges accordés par le Saint-Siège ne peuvent, en vertu du droit canonique, être exercés par des personnes ayant encouru les censures ecclésiastiques.

Aussi, dès le mois de janvier dernier, à la suite de sa préconisation, Sa Grandeur avait demandé simplement l'*exequatur,* comme sont tenus de le demander tous les évêques d'Italie. Sa demande, d'ailleurs, ne faisait aucune mention du prétendu droit de patronage. Le gouvernement se borna pour lors à refuser l'*exequatur* et à priver ainsi l'archevêque de Chieti des revenus de la mense. Maintenant, après huit mois, on ressuscite la question pour envenimer la lutte contre l'Eglise. En effet, ce n'est plus seulement aux revenus de la mense qu'on s'en prend ; c'est à l'archevêque lui-même comme tel, et l'on ose déclarer son élection « nulle, sans effet et comme non-avenue. »

Mais, comme le dit fort bien une correspondance du *Courrier de Bruxelles,* les persécuteurs auront beau faire; ils ne pourront que témoigner de l'aveuglement où la haine les précipite. Connu ou méconnu, libre ou en prison, l'archevêque de Chieti gardera à jamais son caractère sacré de pasteur. On pourra, si l'on veut, appliquer des mesures odieuses également aux autres évêques pour la nomination desquels on prétend revendiquer le droit imaginaire de patronage; ni les évêques, ni le Saint-Siège ne failliront à leur devoir. Si quelqu'un doit subir les tristes effets de cette nouvelle phase de la persécution, ce sera le *roi d'Italie,* pour lequel, qu'il l'ait voulu ou non, on réclame le droit de patronage. En effet, par une attaque aussi perfide et insensée dirigée contre l'autorité de l'Eglise on paralysera de plus en plus l'action de la dernière force conservatrice et réparatrice qui reste en Italie. Du même coup on aggravera, par ce funeste exemple, le déchaînement de plus en plus violent des passions révolutionnaires et tous les maux qui accablent déjà ce malheureux pays.

Quant à l'illustre archequêque de Chieti, il a déjà donné l'exemple de la défense du droit contre les caprices d'une autorité qui ne fonctionne plus que pour le mal. Ce n'est pas qu'il soit entré en discussion avec ses persécuteurs. Dans sa réponse

au procureur du roi, il a noblement rappelé le mot de l'Évangile : *Jesus autem tacebat.* Mais il a su empêcher, quant à lui, le scandale, en affirmant qu'il est le pasteur légitime du diocèse de Chieti et qu'il tient, comme tel, son droit de Dieu lui-même, de par la grâce du Saint-Siège et en vertu de la consécration épiscopale. « L'autorité politique, dit-il, m'interdit l'exercice de la juri-
« diction temporelle, au grand détriment de l'autorité spiri-
« tuelle, et, en ce sens, il n'est que trop vrai que l'on peut
« appeler nul mon épiscopat, sans qu'il soit nécessaire pour cela
« d'une sentence du tribunal. Mais l'autorité spirituelle qui
« m'appartient ne peut être touchée par la main de l'homme et
« c'est, par conséquent, une erreur très-grave d'appeler nulle,
« sans effet et non avenue mon élection comme archevêque
« de Chieti. »

Nous apprenons que l'archevêque de Chieti vient d'être déclaré par le tribunal déchu de l'épiscopat : déclaration non moins ridicule qu'impie et qui n'empêchera pas les fidèles du diocèse de Chieti de le reconnaître comme leur pasteur légitime.

France.

La fièvre jaune, qui sévit en ce moment dans notre colonie du Sénégal, et principalement à Gorée, donne lieu à d'admirables actes de dévouement. On a à déplorer la mort de six sœurs hospitalières de saint Joseph de Cluny, de cinq médecins, et de M. l'abbé Willaume, vicaire de Gorée.

AGEN. — Mgr Fonteneau vient d'adresser cette lettre au clergé de son diocèse :

Agen, le 8 septembre 1878.

Messieurs et chers coopérateurs,

La population catholique de la ville et du diocèse d'Agen s'est justement émue de voir enlever subitement, ces jours derniers, par ordre de la municipalité, la Croix de Mission, située à la Porte-du-Pin depuis soixante-douze ans.

J'ai cru de mon devoir de protester hautement contre ce projet aussitôt qu'il m'a été communiqué. Il me paraît aujourd'hui nécessaire de porter à votre connaissance, d'une part les démarches, malheureusement infructueuses, que j'ai tentées, et de l'autre, le compte-rendu de l'érection de cette croix, tel qu'il se trouve mentionné dans le registre des délibérations de la fabrique de l'église Sainte-Foi (année 1806).

« *Videte itaque, fratres, quomodo caute ambuletis... quoniam dies*

mali sunt. Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei. » (Eph. V. 15, 16 et 17).

Agréez, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de mes sentiments dévoués et affectueux,

† JEAN-EMILE,
Évêque d'Agen.

Cette circulaire est suivie d'une lettre très-détaillée que le vénérable prélat adresse au préfet de Lot-et-Garonne pour réclamer son intervention. Dans cet appel à la conscience du premier magistrat du département, Mgr Fonteneau développe toutes les raisons qui s'opposent à une mesure aussi inutile que vexatoire et proteste hautement contre le projet de la municipalité d'Agen, qui, bien entendu, a passé outre.

AIX. — Mgr l'archevêque d'Aix, Arles et Embrun, a adressé cette circulaire à son clergé, au sujet d'un attentat public et sacrilège :

Monsieur le curé,

Dans la nuit du lundi 26 au mardi 27 août, des malfaiteurs inconnus ont mutilé un Crucifix publiquement élevé sur la route de Saint-Victoret au Pas-des-Lanciers, et en ont dispersé dans un champ voisin les débris sacrilègement souillés.

Cette horrible profanation est la conséquence naturelle et comme nécessaire des excitations impies que la parole et la presse vomissent incessamment, en pleine sécurité, contre le Seigneur et contre son Christ. Les malheureux, dont les mains brutales ont consommé un si révoltant forfait, ne sont peut-être pas les plus grands coupables. Ils ne sont sans doute que de pauvres dupes pour qui le divin Sauveur a pu dire, comme pour ses aveugles exécuteurs sur le Calvaire : *Pater dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt ;* « Mon Père, pardonnez-leurs, car ils ne savent pas ce qu'ils font (1). »

Mais plus est générale et remonte haut, selon toute probabilité, la première responsabilité de l'attentat, plus il nous paraît lamentable. Il n'est pas seulement l'un des plus sanglants outrages dont l'homme puisse se rendre coupable envers la Majesté divine, mais il est aussi une menace effroyable suspendue sur nos têtes. Dans l'intention de ses auteurs, ce n'est rien de moins qu'un déicide, et l'on sait assez par l'histoire ce que le déicide prépare au pays, qui en est le théâtre et le complice, de châtiments terribles.

Voici l'heure ou jamais de nous rappeler cette solennelle invitation du prophète Joël : « Que les Prêtres, Ministres du Seigneur, pleurent entre le vestibule et l'autel, et qu'ils s'écrient : Épargnez, Seigneur,

(1) Luc, XXIII, 34.

épargnez votre peuple : *Inter vestibulum et altare plorabunt Sacerdotes, Ministri Domini, et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo.* Et que ce peuple, dont vous avez daigné faire votre héritage, ne s'éteigne pas dans l'opprobre, sous la domination de l'Étranger : « *Et ne des hæreditatem tuam in opprobrium, ut dominentur eis nationes* (1). »

Vous voudrez donc bien, Monsieur le Curé, faire chanter le *Miserere* avec le *Parce* au salut de dimanche prochain, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, et y lire avant le *Tantum ergo* l'amende honorable que nous avons récemment adressée, et que vous retrouverez à la suite de notre Circulaire n° 32.

Ne manquez pas non plus d'inviter les âmes pieuses de votre paroisse à offrir au moins une de leurs communions en esprit de réparation et d'expiation.

Ce qui nous rassure et nous console pourtant un peu, dans notre effroi et notre profonde douleur, c'est que de tels accès de rage sont habituellement le prélude de la chute prochaine de toute tyrannie satanique. « Le diable s'abat sur vous avec fureur, est-il écrit au livre de l'Apocalypse, parce qu'il sait n'en avoir plus pour longtemps : *Quia descendit diabolus ad vos habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet* (2). »

Autun. — Une grande solennité se prépare à Autun pour le 2 octobre prochain, à l'occasion du 12e centenaire du martyre de saint Léger, évêque d'Autun, mis à mort le 2 octobre 678. Cette fête sera présidée par S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon ; le panégyrique prononcé par Mgr Mermillod. Sont attendus les évêques d'Arras, La Rochelle, Troyes, Langres, Nevers, et Mgr Boyer, coadjuteur de Clermont, qui, avant de se rendre dans cette ville épiscopale, est allé consacrer sa vie d'évêque au Sacré-Cœur à Paray-le Monial, lieu de sa naissance.

Avignon. — L'arrondissement de Carpentras possédait, il n'y a que quelques jours, un sous-préfet se faisant appeler Habeneck, qui avait prétendu, par une circulaire, soumettre les religieux de son arrondissement à la formalité du passeport, qui n'est plus exigée des autres citoyens. On avait pu croire à une plaisanterie de mauvais goût ; c'était sérieux, et, quelques jours après, deux religieux dominicains du couvent de Carpentras, qui arrivaient à la gare en revenant d'une mission, ont été abordés par la police qui leur a demandé leurs papiers et les

(1) Joël, ii, 17.
(2) Apoc. xii, 12.

a interrogés comme s'ils étaient des malfaiteurs et des vagabonds. Le Père prieur du couvent a cru devoir alors écrire au sous-préfet pour se plaindre de cette vexation inqualifiable et réclamer pour ses religieux le droit qu'ils ont, comme citoyens français, *d'aller et de venir*. Voici la réponse du citoyen sous-préfet Habeneck :

CABINET
du
sous-préfet
de
CARPENTRAS

Carpentras, 4 septembre.

Monsieur Ducoudray,

Je n'ai pas l'honneur de connaître le supérieur des Dominicains de Carpentras. L'ordre de Saint-Dominique n'étant pas autorisé en France, *son histoire seule est malheureusement connue.*

Vous vous plaignez de ce que vos religieux aient eu à fournir au commissaire de police la preuve de leur identité réelle. Vous arguez de votre qualité de citoyens français et d'électeurs. Vous oubliez qu'en France vous n'êtes pas soldats et que par conséquent, citoyens incomplets, vous devriez être tenus à plus de réserve.

Vous occupez ici, monsieur, une maison où, contrairement à l'article 291 du Code pénal, plus de vingt personnes se réunissent habituellement pour s'occuper d'objets religieux. Chaque jour amène dans votre établissement des personnes revêtues d'un costume étrange qui arrivent, couchent, partent sans que la maison où cela se passe soit soumise au contrôle qui régit les auberges ou hôtels garnis. Les portes de votre établissement s'ouvrent de jour et de nuit pour des cérémonies sans contrôle.

Dans ces conditions, vous auriez dû être le dernier à vous plaindre d'être soumis à une surveillance contre laquelle personne ne réclame. Bien que vous fassiez partie d'une association internationale qui n'est pas française, vous relevez ici du gouvernement de la République qui, au nom de la loi, fait respecter l'égalité de tous. Je vous prie de ne pas l'oublier.

Je ne puis donc considérer votre réclamation comme sérieuse. Vous êtes et vous resterez soumis aux lois qui commandent à tous les citoyens français. Quand la police croira devoir réclamer à vous et à vos associés les papiers constatant l'identité, vous serez tenus de les fournir, sinon procès-verbal de vagabondage et de mendicité sera dressé contre vous et vos associés. Je vous préviens, en outre, que la loi ne connaît pas ces appellations religieuses derrière lesquelles il est possible d'abriter des circulations frauduleuses de personnes variées. Je crois devoir vous prévenir que j'appelle l'attention du par-

quet sur votre bizarre réclamation. Elle doit l'intéresser à beaucoup d'égards.

Votre situation illégale rend votre réclamation plus étrange.

Je dois vous dire que mon attention a été appelée sur certain *triduum* exécuté au mois d'août, et à la fin duquel un de vos associés aurait prêché une véritable croisade contre les républicains.

Je vous prie de me renseigner à cet égard. Si le fait était établi, je me verrais dans la nécessité d'agir énergiquement contre des hommes qui abusent de la tolérance dont ils sont l'objet pour attaquer le gouvernement de la République.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le sous-préfet, HABENECK.

C'est d'un atticisme et d'une délicatesse qui montrent bien que nous vivons sous le régime d'une république athénienne et aimable.

Un habitant de Carpentras a répondu à cet aimable et généreux sous-préfet par une lettre que nous trouvons dans le *Citoyen* de Marseille :

Monsieur Habeneck, écrit-t-il, je n'ai pas l'honneur de connaître le sous-préfet de la République dans Carpentras ; sa prose seule est malheureusement connue ; elle fera bientôt le tour de la France, grossissant la célébrité ridicule que de mauvais plaisants ont value à notre pays.

Permettez-moi de vous dire, M. le sous-préfet, que votre lettre du 4 septembre au supérieur des Dominicains, trahit une profonde ignorance de bien des choses.

Pour être citoyen Français électeur et même éligible, on n'a pas besoin d'être soldat. Pour plus amples renseignements sur ce point, adressez-vous à M. Gambetta.

La loi n'a pas voulu que le prêtre fût soldat, pour des raisons qui sont bonnes, quoique inconnues du sous-préfet de Carpentras.

La loi a laissé au prêtre sa qualité de citoyen, et il faut être un sous-préfet bien complet pour l'ignorer.

Tout citoyen a le droit de circuler à l'intérieur, sans passeport, sans certificat d'identité, sans être taxé de vagabond et de mendiant. La loi nous donne ce droit sans regarder si nous portons habituellement une robe, ou provisoirement un habit galonné de sous-préfet.

Vos prétentions de police sont une grave atteinte à la liberté civile, et si vous veniez, quand je circule sous la protection de la loi, me demander le passeport que la loi ne me demande pas, je me croirais attaqué dans mon honnenr de citoyen, dans ma liberté de Français, et pour les défendre je ne craindrais pas d'élever mon pied à la hauteur d'un point quelconque de votre personne.

Pensez-vous que l'État prenne 6,000 francs dans la poche des paten-

tables, corvéables et imposables, pour les offrir à un sous-préfet qui ignore la loi sur les passeports, la loi sur la circulation, la loi sur l'armée, la loi sur les ministres des divers cultes ?

Supposez-vous que le département de Vaucluse ait dépensé cent mille francs au splendide hôtel de notre sous-préfecture, pour l'éclosion d'une prose pareille à celle que vous avez pondue le 4 septembre 1878 ?

Vous voulez manger du prêtre; quand on vous paie 6,000 fr. et le logement, vous pourriez manger autre chose.

Voulez-vous savoir ce que font les Dominicains ? Quittez, le soir, à 11 heures, le fauteuil capitonné, où vous pouvez fumer des cigares exquis ; la porte du monastère est ouverte à tous, entrez, et vous verrez à genoux sur des planches *M. Ducoudray et ses associés* prier pour tous et même pour vous, vous les entendrez chanter, dans un latin qui a peut-être l'honneur d'être connu de vous, ces théories subversives : aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous persécutent, souffrez pour votre prochain, donnez votre vie pour le salut de vos frères, partagez avec le pauvre le pain de la charité.

Voulez-vous connaître leurs pratiques ? Quand vous vous levez le matin, sans avoir à demander à Dieu le pain quotidien que l'État met sur votre planche avec l'argent des contribuables, faites comme les pauvres, entrez dans ce couvent comme dans un auberge, et voyez ces Dominicains, qui n'émargent pas au budget, faisant tous les jours l'aumône et partageant fraternellement leur pain avec les déshérités de la fortune, qui n'ont pas le moindre traitement pour assouvir leur faim, ou le moindre habit galonné pour couvrir leur nudité.

Voilà ce que font les Dominicains.

Si vous me permettiez, Monsieur le Sous-Préfet, de vous donner quelques avis, je vous dirais humblement :

Laissez la paix à ces religieux, qui ne troublent ni votre repos ni votre digestion ;

Respectez la liberté que la loi donne à tous les citoyens ;

Étudiez notre législation sur le passeport, le certificat d'identité, la mendicité et le vagabondage ;

N'écrivez pas de lettres le 4 septembre, elles vous porteraient malheur, et pourraient abréger le temps de votre sous-préfecture ;

Songez qu'avant de faire des lois, il faut respecter celles qui existent ;

Croyez qu'il est plus beau de faire de la prose administrative que des lignes pour les journaux ;

Oubliez votre ancienne profession de journaliste, n'oubliez pas votre bien nouvelle profession de sous-préfet.

Nous vous entourerons alors de notre considération la plus distinguée.

Le public est curieux ; entendant le bruit que faisait le citoyen

Habeneck, il voulut connaître ses antécédents, et il a ainsi appris que ledit citoyen était un ex-journaliste républicain, fils d'un directeur de théâtre ; qu'il a écrit autrefois dans le *Courrier du Havre,* et qu'ayant pris dans ce journal, sous le pseudonyme de Busca, la défense de Rochefort et insulté le conseil de guerre qui avait condamné ce personnage, il avait été lui-même, le 18 novembre 1872, condamné à *trois mois* de prison et cent cinquante francs d'amende; on apprit enfin que son nom d'Habeneck n'est pas le vrai nom qu'il devrait porter.

Le dénoûment de cette histoire est que le citoyen sous-préfet a été mis en disponibilité par le ministre de l'intérieur, qui n'est pourtant pas difficile dans le choix de ses fonctionnaires.

Un dernier mot là-dessus pour montrer le libéralisme d'un organe protestant, l'*Église libre,* qui a jugé ainsi la lettre du sous-préfet : « C'est fort bien fait, et il serait temps que l'on usât du droit de contrôle envers des associations illégales, et que la justice sévît quand il y a lieu contre leurs membres. » Comme on voit bien le motif qui pousse cet organe du protestantisme à défendre la République ! M. Pilatte ignorait alors la mise en disponibilité du citoyen Habeneck ; comment va-t-il faire pour approuver l'acte de M. de Marcère ?

Coutances. — Au collège de Saint-Hilaire, près d'Avranches, c'est le citoyen maire, M. Youf, qui a montré la force de son esprit en prononçant, pour la distribution des prix, en présence du clergé, un discours d'où nous extrayons les passages suivants :

Vous nous aiderez, messieurs de l'Université, par vos bons et savants services, surtout en conformant vos enseignements aux idées modernes, *en les dépouillant de toute idée ultramontaine, en ne restant soumis à aucune pression cléricale.*

Et vous, mes enfants, ne croyez que ce que le simple bon sens peut vous prouver. *Arrière les miracles, qui sont une violation des lois de la nature. Arrière les mystères, qui énervent, amollissent les enfants ; le surnaturel qui abrutit les âmes. Méfiez-vous de ces hommes noirs* qui tiennent leurs sociétés en secret, qui, comme les fourbes, n'agissent que dans l'ombre. Gardez-vous de fréquenter ces *repaires* qui ne tendent qu'à affaiblir chez nos jeunes gens le patriotisme, à en amoindrir tous les sentiments, la générosité que nous voulons en eux.

Voltaire, le grand prêtre de la religion, ne voulait qu'on enseigne aux enfants que ce que la raison peut expliquer. Comme l'a dit le grand Fontenelle : *La raison est Dieu dans l'homme.*

Ayez foi dans la République! elle seule peut vous sauver!!! elle seule est infaillible!!! elle seule est immaculée!!!

Arrière ces Jésuites, ces disciples de Basile, ces fauteurs de désordres, dont le venin se distille à profusion sur nos jeunes générations. Arrière les Révérends Pères de tous noms qui voudraient tout fanatiser et qui ne tendent, par leurs enseignements hypocrites et avilis, qu'à nous plonger dans l'ignorance des siècles passés.

Le *Syllabus,* allons donc, vain mot qui cherche l'ombre et le silence!

Dans plusieurs villes, on demande l'éloignement de ces hommes pervers, et, ces jours derniers, un tribunal sollicitait leur expulsion de France. Devant cette société, qui représente pour moi un tribunal de haute raison, j'unis ma voix aux voix si nombreuses qui se font entendre de toutes parts pour demander, exiger qu'*on purge notre pays de ces hommes, les pires ennemis de notre société moderne.*

Et si dans un temps prochain une guerre néfaste devait être déclarée à la France, ne devrait-on pas l'attribuer à leurs perfides insinuations?

Vous pouvez, mes enfants, par vos talents, parvenir aux premières dignités. En République, nous sommes tous égaux; mais, je vous le répète, méfiez-vous des hommes noirs; *sous leurs robes germent les crimes;* ils n'agissent que dans l'ombre. Ah! craignez, craignez qu'ils ne vous fanatisent!!!

M. le ministre de l'instruction publique disait ces jours derniers: Tout collège que nous fondons est une colonne pour l'avenir libéral. Ayez donc foi en nous, ayez foi en la République: elle seule peut nous sauver, comme elle seule nous a relevés! Vive la France! vive la République! Aimons la France! ADORONS la République!!!

Youf!

Le clergé s'est retiré en entendant ces belles choses; mais le maire est toujours maire et il n'a pas été cité en police correctionnelle pour ses insultes à la religion de la majorité des Français. Ça va bien.

GRENOBLE. — De belles fêtes viennent d'être célébrées, le 9 et le 10 septembre, à Chambarand, à l'occasion de la consécration de l'église de la nouvelle abbaye des trappistes et de la bénédiction solennelle de l'abbé, dom Antoine. Mgr Cotton, évêque de Valence, a fait la cérémonie de la bénédiction de l'église, et Mgr Fava, évêque de Grenoble, celle de la bénédiction de l'abbé. Trois cents prêtres et des milliers de personnes assistaient à ces fêtes célébrées dans ces lieux sauvages qui n'étaient fréquentés, il y a vingt ans, que par des chasseurs ou des bûcherons.

LAVAL. — Le 1er septembre, deux mille pèlerins du Maine, de la Bretagne et de la Normandie, étaient venus à Pontmain,

pour assister à la consécration de la chapelle du Sacré-Cœur par Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval. Son Ém. le cardinal de Falloux, accompagné d'un prélat romain et de son frère le comte de Falloux, ancien ministre de l'instruction publique, assistaient au pèlerinage.

Après les offices, Mgr Germain, évêque de Coutances, du haut des marches de l'un des autels élevés à la Vierge devant la basilique, a prononcé un magnifique discours sur ce thème : *Gesta Dei per Francos.*

LE PUY. — Mgr l'Evêque du Puy doit célébrer *ses Noces d'Or*, aujourd'hui jeudi, 19 septembre.

NANCY. — Nous lisons dans l'*Espérance* de Nancy :

On évalue à 12 ou 15,000 le nombre des personnes qui ont pris part à l'imposante manifestation religieuse qui a eu lieu à Sion, et à laquelle assistaient un archevêque et quatre évêques : Mgr Paulinier, archevêque de Besançon ; Mgr Hacquard, évêque de Verdun ; Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié ; Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert (Canada), et Mgr Foulon, évêque de Nancy.

Les vénérables prélats étaient arrivés à Sion le lundi 9 septembre, et Mgr Paulinier avait donné le salut ce soir-là.

Le mardi, jour du pèlerinage, l'office pontifical a été célébré à la tour par Mgr l'archevêque ; et après l'évangile, Mgr Cartuyvels, prélat de la maison de Sa Sainteté et vice-recteur de l'Université catholique de Louvain, a prononcé du haut de l'estrade un discours qui a fait sur la nombreuse assemblée une profonde impression. L'orateur, s'inspirant des circonstances, a expliqué ce que sont les pèlerinages : des actes de foi et d'espérance.

A deux heures a commencé la procession, qui a fait le tour du plateau, et ensuite, avant le salut, Mgr Paulinier a adressé encore à la foule quelques paroles d'encouragement et d'édification.

A six heures, tout était terminé, et les pèlerins se sont dispersés, emportant de cette belle et bonne journée les meilleurs souvenirs, unis aux meilleures résolutions.

SOISSONS. — Un horrible assassinat a été commis, le dimanche 8 septembre, à Leuilly, près de Laon, sur la personne de M. l'abbé Leredde, curé d'Ardon, qui venait y dire la messe. On a pris le meurtrier, un nommé Pillois, qui fut autrefois compromis dans les crimes de la Commune de Paris, époque où l'abbé Leredde était vicaire à Saint-Ambroise. La ville de Paris et tout le diocèse de Soissons ont été vivement émus de ce crime, et de magnifiques funérailles ont été faites à l'infortuné prêtre, qui était aimé de tous ses paroissiens et estimé de tous ceux qui le con-

naissaient. M. l'abbé Vincent, vicaire général du diocèse, a fait la levée du corps; M. Glatigny, maire de Laon, tenait un des coins du drap mortuaire. On remarquait parmi les assistants: M. Sébline, préfet de l'Aisne; M. Ducauroy, secrétaire général; M. de Romance, conseiller à la cour d'appel d'Amiens; MM. Harduin, juge d'instruction et Dieulouard, juge au tribunal civil; M. Paillard, substitut de M. le procureur de la République; M. Rousseau, adjoint au maire de Laon, et plusieurs membres du conseil municipal; M. Petit, trésorier-payeur général; M. Menche de Loisne, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; M. Boissart, directeur des contributions indirectes; M. Ch. Wolff, astronome à l'Observatoire; M. Chevojon, curé de Notre-Dame des Victoires, à Paris, etc.

Étranger.

Espagne. — Plusieurs prélats d'Espagne, de France et d'Italie ont déjà envoyé au Saint-Père une adresse demandant le titre de docteur de l'Église pour le père des pauvres et savant archevêque de Valence, saint Thomas de Villeneuve.

Ce document rappelle, entre autres preuves des mérites du saint, le témoignage éclatant rendu par la bulle de canonisation: *Datus est ei sensus, invocavit et venit ei spiritus sapientiæ;* il rappelle encore que des textes tirés de ses œuvres ont été insérés dans l'office divin, à l'instar des écrits des Pères de l'Église; il rappelle les livres considérables, remplis de documents lumineux et salutaires, dont le saint se servit pour instruire les princes et les humbles plébéiens, corriger les mœurs et inspirer la première des vertus, la charité.

Saint Thomas se fit surtout remarquer par l'éloquence de son argumentation dans la défense de la vérité contre les pernicieuses erreurs que les prétendus réformateurs de l'Église se vantaient de répandre. Le concile de Trente apprécia beaucoup sa doctrine et son autorité, bien qu'il fût absent pour cause de maladie. Il réussit à rendre clairs certains passages obscurs des saints Évangiles et autres livres divins, il résolut plusieurs difficultés théologiques et éclaira les ignorants de façon à se faire admirer des savants.

C'est pourquoi les hommes éminents s'attachèrent à propager ses œuvres et à les imprimer avec soin, et des maîtres illustres dans la théologie ont profité de ses doctrines pour expliquer les textes en rendant hommage au saint espagnol.

Nous apprenons que des exemplaires de la susdite adresse ont été remis à un grand nombre de prélats. Cette adresse est accompagnée d'une lettre signée par le R. P. Nicolas Primavera, postulateur dans les causes des serviteurs de Dieu, de l'ordre de Saint-Augustin.

TURQUIE. — Nous avons été induits en erreur en annonçant, d'après plusieurs journaux, que Méhémet-Ali, qui vient d'être assassiné en Albanie, était né en 1807. Méhémet-Ali pacha était âgé de 50 ans à peine. Il a débuté dans l'armée comme aide de camp de Muphar pacha, fils du grand Rechid pacha, en Crimée. Il était marié, mais n'avait épousé aucune sultane. Il a été élevé par A'Ali pacha, c'est exact, qui est mort en 1871, à 55 ans, et qui, par conséquent, ne pouvait pas l'avoir fait élever si ce que l'on a dit était vrai, puisqu'on le faisait naître en 1807. On a confondu avec un autre Méhémet-Ali pacha, beau-frère du sultan Abdul-Medjid, mari de la princesse Adilé, qui a été, à différentes reprises, capitan pacha (ministre de la marine), grand maître de l'artillerie et grand vizir. Ce Méhémet-Ali pacha est mort depuis une dizaine d'années, laissant un fils du nom d'Ethem pacha, maréchal de l'empire, le beau-frère du sultan actuel. Cet *Ethem* pacha ne doit pas être confondu, comme on l'a fait, avec S. A. *Edhem* pacha, ancien ambassadeur à Berlin, ministre des travaux publics, et, en dernier lieu, grand-vizir. S. A. Edhem pacha est le père de Hamdly bey, bien connu à Paris, où son éducation a été faite par M. Barbet, qui avait également fait celle de son père.

Il nous est pénible d'avoir à signaler un fait dont nous avons à nous plaindre, mais il faut bien que nous le fassions pour dégager, autant qu'il est en notre pouvoir, notre responsabilité devant le public.

Nous avons été rédacteur en chef de la *France nouvelle* pendant quatre ans. Le journal est passé entre les mains d'un nouveau propriétaire, M. Am. Lutton, Directeur du journal financier *le Conseiller de l'Épargne,* à partir du 1er août dernier, et M. Lutton, pensant que l'accord ne pourrait se faire sur certaines questions entre lui et nous, a choisi, comme il en avait le droit, un autre rédacteur en

chef. Prévenu de ce changement *trois heures seulement* avant que le nouveau rédacteur fût installé, nous n'avons pu le faire connaître nous-même. Nous comptions d'ailleurs que la nouvelle administration se hâterait d'annoncer ce changement qu'elle avait voulu.

Voyant qu'il n'en était rien, nous avons demandé l'insertion d'une lettre ou d'une note qui aurait informé nos sympathiques lecteurs de la nouvelle situation ; nous avons fait cette demande, dont on a reconnu la parfaite légitimité, le 12 septembre ; aujourd'hui, 19 septembre, rien n'a encore paru dans la *France nouvelle* qui nous donne satisfaction et qui dégage notre responsabilité devant les lecteurs qui nous croient encore à la tête du journal.

Nous ne pouvons nous expliquer l'intérêt que peut avoir le nouveau propriétaire à cacher un changement qu'il a voulu, mais nous croyons devoir protester contre un silence qui nous est préjudiciable, et contre un procédé dont il n'y a peut-être pas d'autre exemple dans l'histoire de la presse.

Nous prions les lecteurs de nos *Annales catholiques* de nous aider en cette circonstance, en faisant connaître autour d'eux que nous ne sommes plus le rédacteur en chef de la *France nouvelle* et que, depuis le 10 septembre, nous n'avons plus aucune responsabilité dans la direction et la rédaction de ce journal. (1)

J. Chantrel.

AU VATICAN

Sa Sainteté le Pape Léon XIII vient de donner de nouveaux encouragements à l'œuvre des Congrès catholiques ; on lit dans l'*Osservatore romano* du 10 septembre :

Le 3 courant, une délégation du Comité permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques, ayant à sa tête M. le commandeur Acquaderni, était reçue par le Saint-Père, aux pieds de qui elle déposait, avec les hommages du Comité et ses protestations de filial dévoûment et de soumission sans réserve, les volumes des Actes et Documents des quatre Congrès catholiques tenus jusqu'ici en Italie.

(1) Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que satisfaction nous est enfin donnée (J. Ch.)

Sa Sainteté, après avoir témoigné sa haute satisfaction pour l'offrande qui venait de lui être faite et pour les hommages qui lui étaient présentés au nom d'une Œuvre à l'égard de laquelle elle avait déjà manifesté sa bienveillance, en daignant envoyer un représentant tant au congrès de Florence qu'à celui de Bologne, a bien voulu adresser aux membres présents de magnifiques paroles d'encouragement, dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un court résumé.

Le Saint-Père a exprimé d'abord toute la consolation qu'il ressent en voyant aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ les représentants d'une Œuvre si importante pour le mouvement catholique en Italie.

Il a ajouté que, à l'exemple de son glorieux prédécesseur Pie IX, qui bénissait et encourageait les Associations catholiques, il les bénit, lui aussi, et les encourage de toute son âme, et que, avec Pie IX encore, il répète aux catholiques que l'action est un grand besoin, même le plus grand des besoins, et que les catholiques doivent appliquer à l'action tous leurs efforts.

A l'action du mal, il est nécessaire d'opposer l'action du bien; à l'association des méchants, celle des bons.

Sans leur union les méchants n'auraient pas mené si loin l'œuvre de destruction; sans l'union des bons, on espèrerait vainement pouvoir poser une barrière efficace à la furie toujours croissante du mal.

Ceux-là donc sont dignes d'éloges qui s'appliquent à s'entendre et à s'unir plus puissamment en faveur de l'Église et de la société.

Il ne déplaît pas au Saint-Père, et c'est même pour lui une véritable consolation, que, dans des temps si difficiles et si périlleux, les laïques apportent aussi leur concours à la défense de la religion catholique et s'unissent au clergé, et que, sous la pleine dépendance du Souverain-Pontife et sous la conduite de leurs propres pasteurs, ils travaillent au bien, ils défendent la vérité.

Ils ne doivent pas se décourager pour les difficultés qu'ils rencontrent, mais se ceindre les reins pour les affronter et pour les vaincre par la force de la patience et de la persévérance.

L'exemple d'autres nations, exercées depuis longtemps déjà à la lutte, est un motif d'espérance, espérance bien mieux fondée encore sur la certitude que l'aide du Ciel ne peut manquer à qui combat pour une si digne cause.

Afin que cette assistance leur soit accordée toujours plus abondamment, le Saint-Père leur donne sa bénédiction apostolique à eux, à tous les membres du comité et à leur œuvre.

LE CONGRÈS DE CHARTRES

Le congrès de l'Union des œuvres ouvrières s'est tenu à Chartres la semaine dernière; il a tenu et au-delà ce qu'on pouvait s'en promettre: il suffirait, pour le prouver, d'entendre les clameurs de la presse radicale, qui demande que ces réunions de catholiques soient prohibées à l'avenir. Pour les radicaux, la liberté est un privilège qui n'appartient qu'à eux. Les catholiques résisteront à ces singulières prétentions; ils savent que le moment de la lutte est arrivé, ils ne renonceront pas à la lutte, sachant surtout que de l'issue de cette grande bataille dépend le salut de la société et de la patrie.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'un idée très-imparfaite et qu'un compte-rendu très-sommaire du congrès de Chartres; nous reviendrons dans les numéros suivants sur les principaux travaux de cette belle assemblée, qui a, cette semaine même, comme un prolongement dans le congrès régional de Soissons.

A la première réunion, M. Périn, professeur de l'université catholique de Louvain, traita, d'une façon magistrale, la question de l'organisation du travail en général.

La première Commission, dite: L'*Union,* s'occupa des *Bureaux diocésains,* c'est-à-dire des Comités d'action formés dans un grand nombre de diocèses, et placés sous la direction de NN. SS. les évêques, dans le but de développer dans chaque diocèse les œuvres ou associations ouvrières répondant aux besoins locaux. — M. le chanoine du Fougerais fut vivement applaudi lorsque l'on apprit qu'il avait visité dans le courant de l'année vingt-et-un diocèses pour l'organisation des bureaux diocésains.

La deuxième commission ayant pour titre: *Société protectrice du travail chrétien,* étudia, sous la direction du R. P. Ludovic, 1° l'organisation chrétienne des ateliers au moyen du placement

des chrétiens chez les chrétiens; 2° la préférence à accorder aux commerçants chrétiens de la part des acheteurs chrétiens; 3° enfin, le moyen de créer des institutions économiques récompensant les travailleurs catholiques.

La troisième Commission traita la question de la réforme chrétienne des usines et des manufactures. — Dans cette commission, présidée par M. Ch. Périn, furent lus les très-remarquables rapports de MM. Léon Harmel, filateur au Val-des-Bois, et de M. Pavin de Lafarge, industriel de l'Ardèche, rapports jugés si importants, que la commission en décida l'impression, et la lecture en assemblée générale.

La quatrième Commission s'appliqua à l'organisation des œuvres ouvrières à la ville et à la campagne. On traita dans cette Commission les questions relatives à l'Œuvre des Crèches, aux patronages, aux cercles de jeunes gens et d'ouvriers. — La Commission pensait pouvoir étudier assez rapidement les questions touchant les bibliothèques, les brochures et les *journaux*. M. le chanoine du Fougerais était chargé de lire en assemblée générale un rapport sur ce sujet. M. le chanoine Schorderet ayant demandé la parole aux applaudissements de la Commission tout entière, attira l'attention sur l'importance majeure du sujet, fit connaître l'organisation de l'Œuvre de Saint-Paul, annonça la fondation à bref délai d'un journal populaire à cinq centimes intitulé : *La Lumière,* destiné à servir de centre aux journaux provinciaux qui désirent former une fédération, démontra les avantages d'une agence télégraphique de publicité catholique ; enfin, fit un appel énergique et d'une brûlante éloquence en faveur de la bonne presse. La Commission, vivement impressionnée, décida que M. le chanoine Schorderet donnerait des explications particulières dans une séance extraordinaire, pour répondre à quelques questions faites. Dans l'après-midi la salle était comble pour entendre M. Schorderet. Les questions à l'étude offrant le plus vif intérêt, l'assemblée obtint de Mgr de Ségur la permission de se former en Commission spéciale et officielle pour étudier à fond le sujet de la presse. Le Prélat accorda avec bonheur la permission demandée en faveur de l'Œuvre de Saint-Paul, et la Commission tint séance jusqu'au soir. M. Schorderet fut vivement applaudi. On décida qu'il parlerait dans l'Assemblée générale pour formuler quatre vœux examinés à fond par la Commission, et votés à l'unanimité. Nous les exposerons plus loin.

La cinquième Commission, sous la direction d'un apôtre, le vaillant Père Joseph, s'occupa des cercles militaires, des ressources à trouver pour subvenir aux besoins des aumôniers, et du ministère sacerdotal auprès des soldats.

La sixième Commission étudia les œuvres à fonder en faveur des marins et des populations maritimes.

Des rapports spéciaux sur la musique religieuse, sur la littérature et les arts chrétiens furent lus en assemblée générale réunie tous les soirs, à 8 heures.

Après la tenue des commissions, une réunion [spéciale sous le nom de *Causeries sacerdotales* rassemblait les ecclésiastiques du Congrès traitant de la *direction spirituelle* dans les œuvres. Mgr de Ségur fut l'âme de ces intéressantes et utiles réunions.

Les assemblées générales du soir rendaient compte des travaux des commissions réunies durant la journée. MM. Périn, Ancel, Harmel, Schorderet, prononcèrent des discours d'une grande éloquence. NN. SS. les évêques de Chartres, de Versailles, Mgr Richard, coadjuteur de Paris, Mgr de Ségur prirent successivement la parole pour terminer chaque séance. Le Souverain-Pontife bénit les travaux du Congrès. Une adresse à Sa Sainteté Léon XIII fut rédigée par M. le vicaire général du diocèse de Langres et signée par tous les membres du bureau. Des vœux terminant les principaux rapports, mûrement étudiés dans les commissions, furent mis au voix, et votés en assemblée générale. Voici le résumé des principaux vœux :

Relativement aux usines et aux manufactures, l'assemblée adopta les suivants :

1° Le Congrès émet *que tous ceux qui ont souci du salut de notre société travaillent à établir des sociétés de patrons.*

2° Le Congrès émet le vœu *que dans toutes les écoles où sont formés les jeunes gens appelés à devenir chefs d'usines, ou à diriger des ouvriers, on donne une place à l'enseignement des devoirs qui incombent à tous les patrons, et des meilleurs* moyens d'assurer le bien-être moral et *matériel des familles ouvrières.*

3° Le Congrès de Chartres émet le vœu que : *tous ceux qui s'occupent de la conversion des patrons ou des ouvriers se placent sous le patronage de Notre-Dame de l'Usine.*

L'*Union des Œuvres,* sous la présidence de Mgr de Ségur, comme le disait très-bien M. le chanoine Schorderet, est une vision de la restauration du règne social de Jésus-Christ. *Vivat Christus qui diligit Francos !*

Relativement à la presse, le Congrès adopta à l'unanimité les vœux suivants votés avec enthousiasme par la 4e commission.

I

MM. les chanoines du Fougerais, Schorderet, avec le R.P. Bailly, M. de La Farge et M. de Beaucourt sont choisis pour représenter l'*Union des Œuvres ouvrières,* près du *Comité catholique de Paris,* chargé de s'occuper de toutes les questions relatives à la presse.

II

Les délégués du Congrès de l'Union désignés pour se mettre en rapport avec le Comité de la presse de Paris étudieront les voies et moyens à prendre pour arriver à une *fédération des journaux catholiques.* Il s'entendront à cet effet avec le Comité de Paris et rendront compte de leurs travaux au Congrès de l'Union des Œuvres l'année prochaine.

III

La fondation d'une agence de publicité catholique, au service de l'Église et de la vérité, dans toute les sphères de l'activité humaine, est *une œuvre* d'une utilité souveraine, et tous les membres de l'Union doivent y travailler par la prière, par des sacrifices pécuniaires et par le dévouement personnel.

IV Vœu.

Ensuite du rapport fait par M. le chanoine Schorderet, directeur central de l'Œuvre de Saint-Paul, dont le but est d'assurer à la presse catholique :

a, la sécurité ;

b, le bon marché ;

c, la sanctification ;

et d'en faire ainsi une des formes nouvelles de l'Apostolat, le Congrès de l'*Union des œuvres* recommande aux catholiques de France de *ne rien négliger* pour assurer et développer l'*Œuvre de Saint-Paul,* que Pie IX et Léon XIII et plus de 50 Évêques, avec plusieurs Congrès ont encouragée et bénie.

L'assemblée termina ses séances au cri de : *Vive Léon XIII!* Avant de se séparer, les membres du Congrès reçurent la bénédiction papale donnée par Mgr de Ségur à la Cathédrale de Chartres.

—

Nos lecteurs nous sauront gré de terminer ce trop rapide compte-rendu par la reproduction d'une correspondance très-intéressante du *Monde* sur le pèlerinage qu'un grand nombre de membres du Congrès ont fait le samedi, lendemain de la clôture, au bourg de Loigny, où se sont si brillamment distingués les zouaves catholiques.

Un pèlerinage à Loigny, dit cette correspondance, était le complément indispensable du Congrès de Chartres.

Samedi matin, à 8 heures 53 minutes, nous partîmes donc au nombre de près de trois cents de la gare de Chartres, et à 10 h. et 1/2 nous entrions dans le bourg de Loigny. M. de Boissieu, président de la conférence de Saint-Vincent de Paul de Chartres et ancien directeur de l'ambulance où furent soignés les blessés de Loigny, portait la bannière. Il était escorté de M. le capitaine de France, ancien officier aux guides de Lamoricière, et de M. d'Anthenaise, ex-zouave pontifical.

Après avoir entendu la messe, nous nous dirigeâmes processionnellement vers le bois des Zouaves, où se fit la charge héroïque des zouaves pontificaux. Acheté par Mmes de Bouillé et de Verthamon, ce bois est devenu le lieu d'un pèlerinage, depuis qu'une riche colonne surmontée de la statue du Sacré-Cœur y a été érigée. C'est au pied de cette colonne que nous nous réunîmes. Après un *De profondis* récité par toute l'assistance, le P. Joseph prononça l'oraison funèbre des héros de Loigny. Ancien aumônier militaire et directeur de cette admirable Œuvre des Tombes, qui, dans toutes les villes de l'Allemagne où nos soldats sont morts, a érigé des monuments funéraires à leur mémoire, le P. Joseph était plus à même que qui que ce fût de nous parler des vaincus et de leurs exploits. L'éminent religieux s'acquitta de cette tâche avec l'émotion et la noblesse de langage qu'on lui connaît.

On avait annoncé que le père de l'un des martyrs, M. Wagner, prendrait la parole. Mais nous n'osions vraiment l'espérer. M. Wagner put toutefois puiser assez de force dans ses sentiments chrétiens pour nous raconter la douloureuse journée du 2 décembre 1870. Jamais récit n'a été plus émouvant. Tous les assistants pleuraient.

Les zouaves du Pape, nous dit M. Wagner, avaient passé la nuit du 1er au 2 décembre à Saint-Péravy-la-Colombe, qui se

trouve sur l'embranchement de la route d'Orléans à Châteaudun. On devait, le lendemain, rencontrer l'ennemi. Le général de Sonis, qui depuis quelques jours avait les *Volontaires de l'Ouest* sous ses ordres, fit appeler leur colonel, le baron de Charette, et lui exprima le désir d'avoir un fanion spécial, le sien ne lui plaisant pas. Le colonel était en possession d'une fort belle bannière du Sacré-Cœur; il attendait, pour s'en servir, que ses bataillons, toujours décimés et toujours en formation, fussent prêts. Le général l'accepte avec une pieuse joie et le prie de choisir parmi les zouaves quelqu'un pour la porter. C'est à M. de Verthamon qu'échut cette faveur.

A sept heures du matin, les zouaves, fatigués par vingt jours de marche et de combats, et destinés à former la réserve, arrivaient à Patay. A ce moment, notre armée reculait sur toute la ligne! En quittant Patay, Chanzy mit son cheval au galop, rétrograda sur Sonis désespéré, et lui commanda de se porter avec ses hommes au devant de l'ennemi pour soutenir la retraite. Sonis obéit. A deux kilomètres de Loigny on s'arrêta. Un régiment de marche fut lancé sur un petit bois situé en avant du village sur une longueur de 300 mètres et une largeur de 30. Embusqués là, les Prussiens faisaient un feu terrible. Le général de Sonis, malgré tout son entrain, ne réussit pas à enlever le régiment désigné pour l'attaque; les hommes restèrent obstinément, pendant tout le combat, abrités derrière un pli de terrain.

Le cœur brisé, le noble général arrive au palop vers les zouaves arrêtés près du château de Villepion pour protéger deux batteries. Ils y étaient restés une demi-heure, superbes de calme et de sang-froid, exposés au feu de l'ennemi. Aux premiers mots du général de Sonis, les zouaves s'avancent tranquillement, régulièrement, et sans presque tirer un coup de fusil. On connaît le reste. MM. de Verthamon, Jacques et Fernand de Bouillé, de Gastebois, de Partoumy, de Troussures, Charles Wagner, etc., tombent pour ne plus se relever. L'ennemi, épouvanté, tourne le dos. Les zouaves franchissent le bois, entrent dans le village, entassent les morts; mais que pouvait une poignée d'hommes contre 6,000 Prussiens? Il fallut sonner la retraite, qui se fit en bon ordre, mais non sans laisser sur le carreau de nombreux défenseurs, et le colonel lui-même, blessé. Ils étaient partis environ 700 zouaves, 198 restèrent sur le terrain. Ce brillant exploit fut le salut de l'armée et de toute son artillerie,

car l'ennemi atterré n'osa plus, ce jour-là, sortir de ses positions, et les Français profitèrent du répit pour assurer leur retraite.

Telle fut la bataille de Loigny...

J'ai reproduit aussi fidèlement que possible le récit de M. Wagner; mais ce que je ne saurais redire, c'est l'accent de ce pauvre père. Non qu'il pleurât la mort de son enfant! cette mort a été trop belle et trop glorieuse pour qu'il en portât le deuil; mais, sans le vouloir, sa voix avait des notes émues qui nous allaient au cœur et nous faisaient verser de douces larmes.

Par les soins de M. Wagner, un comité fut formé en 1871 pour édifier une nouvelle église et pour y faire reposer les restes des victimes.

Aujourd'hui, l'église est bâtie; il n'y manque plus que la tour. Elle a été construite dans le style roman, par M. Douillard.

LES OUVRIERS A CHARTRES

Discours de M. de Mun.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Laissez faire! laissez passer! Telle fut la formule magique de l'économie libérale, on pourrait dire la formule qui, d'un bout à l'autre de l'histoire révolutionnaire, sert à consacrer les abus de la force.

Il n'y a plus de loi divine qui préside au gouvernement des sociétés et qui soit, à la fois, le frein de l'autorité et la raison d'être de l'obéissance! Il n'y a plus de loi morale qui oblige l'homme envers son semblable et qui préserve de l'oppression comme de la révolte: il n'y a plus que la loi de l'intérêt, et l'intérêt, c'est l'accroissement des richesses!

L'ardeur des spéculations envahit tout: la lutte sans merci a pris la place de l'émulation féconde, la petite industrie est écrasée; le travail professionnel tombe en décadence; les salaires s'avilissent; le paupérisme s'étend comme une lèpre hideuse; l'ouvrier exploité sent germer dans son cœur le ferment d'une haine implacable: il n'a d'asile que dans la résistance et de recours que dans la guerre; la coalition et la grève tiennent lieu d'organisation du travail!

Qu'importe! *laissez faire, laissez passer*. C'est l'arrêt du libéralisme, et voilà la liberté révolutionnaire. Elle n'a qu'un nom: c'est la liberté de la force! (Vifs applaudissements).

Ah! j'entends déjà les clameurs de tous les libéraux, qui s'écrient avec indignation : « Mais vous faites appel aux passions subversives; vous troublez l'ordre établi: vous êtes un socialiste ! » C'est le grand argument qu'on a tourné contre nous dans ces derniers temps, et il est au moins plaisant sous la plume de ceux qui, pour parvenir, ont accepté le programme bientôt oublié des revendications socialistes. (Rires et applaudissements).

Quoi ! voici des hommes qui se déclarent les fils de la Révolution et qui prétendent empêcher qu'on les discute et qu'on les juge! Et de quel droit? Ils ont tout détruit et ils s'en vantent. Ils ont chassé Dieu des institutions et des rois. Ils ont sapé les fondements de l'autorité et du respect. Ils ont renversé tout l'édifice national; et aujourd'hui ils demandent pour eux une obéissance qu'ils refusent à Dieu, un respect qu'ils refusent à tout le passé de la France; et au nom de quel principe?

Est-ce notre faute, à nous, si la Révolution a porté ses fruits; si, derrière les satisfaits, il y a un peuple qui souffre et si sa plainte commence à dominer la voix de l'optimisme libéral! Attend-on de nous que nous la fassions taire?

On nous appelle socialistes parce que nous constatons ce qu'il y a de légitime dans les revendications des ouvriers: on nous dit que nous troublons la paix publique parce que nous reconnaissons la conséquence nécessaire et forcée des principes révolutionnaires dans les violentes sommations de ceux qui veulent jouir à leur tour, et qui, las de faire des révolutions pour les autres, demandent qu'on fasse enfin la leur, celle qu'on leur a promise et pour laquelle on armait leurs bras. Mais quoi donc! Pensait-on que nous, les adversaires décidés de la Révolution, enfants soumis de l'Église, nous allions prendre parti pour les libéraux contre leurs héritiers naturels, intervenir dans une querelle qui n'est pas la nôtre, choisir entre deux erreurs au lieu de proclamer la vérité tout entière. Ce serait être bien dupes ou bien inconséquents.

Non, non, nous ne sommes pas et nous ne serons jamais des socialistes! (Applaudissements.) Le socialisme, suivant la parole du P. Félix (1), c'est *la négation de l'autorité de Dieu,* et nous en sommes l'affirmation; c'est *l'affirmation de l'indépendance absolue de l'homme*, et nous en sommes la négation

(1) *Le Socialisme devant la société,* par le R. P. Félix.

(Applaudissements) ; c'est *la passion de la possession,* et notre doctrine s'appuie sur le renoncement! (Applaudissements.) Le socialisme, c'est la Révolution logique, et nous sommes la contre-Révolution irréconciliable. (Applaudissements.) Il n'y a rien de commun entre nous ; mais entre ces deux termes il n'y a plus de place pour le libéralisme. (Vifs applaudissements.)

On sait bien d'ailleurs, quand on feint de s'indigner de la sorte, on sait bien que nous ne sommes pas des faiseurs d'émeutes et que nous n'attendons pas de la force le triomphe de nos doctrines. Chrétiens, nous respectons les lois que nous n'avons pas faites (vifs applaudissements), quand elles n'exigent pas de nos consciences d'impossibles soumissions, et notre religion, qu'on outrage, demeure cependant pour ceux mêmes qui la méprisent le dernier rempart de leur autorité. Nous n'enseignons ni la révolte ni la guerre, nous prêchons la paix et la concorde, et nous croyons qu'elles ne se peuvent fonder que sur l'esprit de sacrifice qui engendre le dévoûment et l'abnégation. (Applaudissements.) Oui, nous avons vu les plaies dont souffre la classe ouvrière; nous avons senti battre son cœur et nous avons été saisis pour elle d'une profonde et tendre compassion; mais s'il est, dans la tragique histoire des souffrances du peuple, un sujet qui nous émeuve entre tous, c'est le spectacle de son aveugle confiance dans les hommes qui abusent de lui et qui exploitent ses maux pour soulever ses colères au profit de leur ambition ! (Applaudissements.)

Ah! nous l'adjurons de se détourner de ces perfides conseillers et de cette voie sanglante des révolutions où il se traîne, de chute en chute, depuis près d'un siècle, retombant toujours plus épuisé et plus meurtri! Nous le supplions d'ouvrir les yeux et de regarder enfin qui l'aime vraiment d'un amour désintéressé et qui lui parle le langage du cœur ! (Applaudissements.)

Voilà notre Œuvre, et je vous convie à nous y aider, ouvriers des Cercles catholiques ! Je vous demande d'entreprendre avec nous cette grande conversion de nos frères, d'aller à eux et de leur dire nos efforts passionnés pour leur salut. Ah ! je n'ai pas besoin de vous dicter les paroles de cet apostolat : elles monteront de vos âmes à vos lèvres, et vous serez éloquents parce que vous aimez !

Mais ce n'est pas assez de parler : il faut agir et mettre en pratique cette réforme du travail que nous avons entreprise. L'abolition du droit de réunion professionnelle a été la consé-

quence du principe de la liberté absolue du travail : nous voulons le reconquérir. Mais, persuadés que ce droit est nécessairement stérile s'il est exercé par les ouvriers à l'exclusion des patrons, et qu'il conduit alors fatalement à la guerre et à la répression violente, nous appelons les uns et les autres à s'unir dans une commune pensée de concorde et de devoir accompli. C'est l'association professionnelle : c'est la corporation catholique (vifs applaudissements) qui n'est pas un syndicat, ni un tribunal d'arbitrage, mais un foyer d'activité chrétienne où l'intérêt professionnel est au-dessus de l'intérêt particulier, où l'antagonisme du maître et de l'ouvrier fait place au patronage chrétiennement exercé et librement accepté. (Applaudissements).

Voilà, Messieurs, dans ce qui regarde son action sur le monde du travail, le plan que poursuit notre Œuvre : je sais que vous le comprenez et qu'il répond à une pensée déjà vieille dans vos cœurs ; il n'est d'ailleurs que l'application nécessaire des principes que nous proclamons depuis sept ans, et il n'y a là rien de nouveau pour nous. Mais j'ai tenu à l'exposer nettement à cette époque de l'année où l'activité, un moment ralentie, va bientôt se ranimer, afin que, de toutes parts, le but soit clairement aperçu. Jusqu'ici nous avons dû consacrer nos efforts à grouper des hommes et à rassembler, dans la désorganisation générale, les éléments épars de l'action sociale. Nous ne cesserons pas de le faire ; c'est par cette constante propagande que nous arriverons, peu à peu, à conquérir les cœurs et à convaincre les esprits.

Mais, en même temps, et partout où ce sera possible, nous commencerons à créer les associations professionnelles qui seront les jalons de la longue route ouverte sous nos pas. Car, il ne sert à rien de le dissimuler, la route sera longue et la tâche est ardue. Le libéralisme défendra son empire avec acharnement, et, comme c'est sa coutume, au nom de la liberté, il essayera de nous réduire au silence. (Applaudissements.) Nous aurons à souffrir : déjà la persécution se lève contre nous. Saluons-la, Messieurs, comme de bons soldats, au matin de la bataille, saluent d'une acclamation joyeuse le premier coup de canon : saluons-la comme un titre de gloire, car la persécution est l'honneur des chrétiens. Saluons-la comme un gage de victoire, car la persécution n'a jamais vaincu que les persécuteurs ! (Applaudissements.)

Ayons confiance en Dieu, dont nous voulons rétablir le règne ; ayons confiance dans notre cause, c'est celle du droit et de la justice ; c'est aussi celle de la France, car elle s'appuie sur la tradition nationale. (Applaudissements.)

La tradition ! Messieurs, où donc pourrais-je en invoquer les glorieux souvenirs plus dignement qu'au seuil de ce sanctuaire de qui l'illustre enfant de cette église de Chartres, le grand évêque de Poitiers (vifs applaudissements), saluant ici *dans toute sa majesté la prédestination du peuple franc,* a pu dire qu'il est, par excellence, *le pèlerinage national* (1) ? Où donc pourrais-je mieux parler de notre confiance dans l'avenir de la nation que sur cette terre où tout son passé a marqué son empreinte, et que, depuis les âges les plus reculés, la Mère de Dieu semble avoir choisie entre toutes pour témoigner à notre patrie une singulière prédilection ? (Vive émotion.)

Ah! messieurs, que de souvenirs autour de nous ! Et quelle émotion en approchant de ces lieux où nos ancêtres, mêlant à leur culte grossier le nom de la *Vierge qui devait enfanter,* semblaient instruits par un divin pressentiment des destinées promises à leur postérité ! Sorti de cette race ainsi marqué d'un sceau particulier, le peuple franc poursuit à travers les âges sa mission providentielle, soit que l'envahissement du paganisme recule devant le vêtement sacré de la Vierge déployé comme un étendard, soit que, répondant à la voix de l'Église, sa fille aînée s'élance tout armée à l'avant-garde de l'Europe, vers cet Orient d'où elle ne veut plus désormais que son bras soit détourné, soit encore qu'au jour du sacre de Henri IV, la définitive victoire du catholicisme sauve à la fois sa vocation chrétienne et son vieux droit national ! (Applaudissements répétés.)

Messieurs, toute notre histoire est écrite dans le sanctuaire de Chartres, et il semble que ce soit par une intention spéciale que Dieu nous a conduits ici, dans les jours difficiles que nous traversons, pour renouveler nos serments aux pieds de la Vierge Marie ! (Applaudissements.)

Tous les pèlerins de Chartres ont connu l'histoire de cette pauvre veuve que redemandait à Notre-Dame son enfant disparu dans le gouffre d'un puits obscur et qui, tout à coup, l'aperçut rayonnant de vie à la place où il marchait naguère en avant du cortège sacré des gardiens du sanctuaire ! France ! réjouis-toi comme cette femme. Tu étais veuve de ton renom et tu pleurais ton peuple englouti dans la nuit révolutionnaire ! Mais regarde ! la Vierge Marie te l'a rendu et le voilà qui passe, tout rayon-

(1) Discours prononcé à la cérémonie du couronnement de Notre-Dame de Chartres, par Mgr Pie, évêque de Poitiers, le 31 mai 1855.

nant de force et de gloire, marchant comme autrefois à la tête des nations chrétiennes. (Applaudissements prolongés.)

Monseigneur (1),

Vous qui avez un droit particulier d'intercession près de Celle que vous avez tant glorifiée, daignez porter ce vœu de nos cœurs aux pieds de Notre-Dame de Chartres et, pour nous aider à mériter sa protection, nous bénir avec ces ouvriers chrétiens qui donnent aujourd'hui un si éclatant témoignage de leur courage et de leur foi. (Applaudissements.)

LES SŒURS DE POULLAOUEN

Le Finistère a le bonheur de posséder un préfet dont les exploits contre les Frères et les Sœurs ne pourront bientôt plus se compter. Il a fait fermer déjà plusieurs écoles congréganistes, entre autres celle des Frères de Lambézellec. Pour cette dernière, il a, malgré un arrêt de la police, expulsé les Frères de leur domicile, et, forcé par un nouvel arrêt de les remettre en possession, il a interdit aux enfants de se rendre chez les Frères pour y recevoir l'enseignement : on ne procèderait pas plus autocratiquement en Russie ou dans le royaume de Dahomey. Enfin, il s'est attaqué à trois pauvres Sœurs de Poullaouën, contre lesquelles il a envoyé la gendarmerie. Il faut savoir que ce foudre de guerre s'appelle Dumarest : il y a des noms qu'il importe de connaître, car, si jamais la Commune s'établit en France, on le retronvera. Mgr l'évêque de Saint-Brieuc a pris la défense des religieuses, et il a adressé une protestation, sous forme de lettre, à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes ; la lettre épiscopale mettra nos lecteurs au courant de toute l'affaire.

Saint-Brieuc, 7 septembre.

Monsieur le ministre,

Je viens réclamer votre justice contre un abus de pouvoir commis par M. Dumarest, préfet du Finistère. La violence est

(1) Mgr Regnault, évêque de Chartres.

unie à l'illégalité dans cette triste affaire, dont le récit provoquera votre étonnement et, je l'espère, votre blâme. La politique n'a rien à faire là-dedans, du côté au moins des victimes, et, si elle a guidé M. le préfet du Finistère, il a été médiocrement inspiré; car, au milieu de nos divisions, quelqu'un qui voudrait nuire à la République et persuader à nos populations chrétiennes qu'elle favorise la violation de tous les droits, ne s'y prendrait pas autrement.

Voici les faits.

Sur la limite du Finistère et des Côtes-du-Nord, à peu de distance de Carhaix, se trouve la commune de Poullaouën, connue par ses mines de plomb argentifère.

Il y a quatre ans, le conseil muncipal vota régulièrement pour une institutrice congréganiste. Le préfet approuva, et trois filles du Saint-Esprit, dites sœurs Blanches, dont la maison-mère est à Saint-Brieuc, vinrent s'y établir.

L'une visitait les malades; les deux autres faisaient la classe. Jamais une plainte ne s'est élevée contre elles; elles ont par le travail, les services, les vertus, forcé l'estime universelle. Jamais un mot de politique n'est sorti de leurs lèvres. Leur vie s'est enfermée tout entière dans leurs devoirs. La plus jeune d'entre elles a obtenu le brevet de second ordre avec la première place. L'enseignement et la charité florissaient également au grand profit de la paroisse.

Tout à coup le bruit se répandit que le conseil municipal, appelé à délibérer en dehors de toute vacance, venait de voter pour une institutrice laïque. On prononçait le nom de la fille du juge de paix de Carhaix, envers qui l'on paraissait s'être engagé bien avant le vote du conseil municipal de Poullaouën.

La nouvelle ne paraissait pas vraisemblable pour plusieurs raisons décisives :

1° Il n'y avait pas eu de vacance, puisqu'il n'y avait eu ni mort, ni démission, ni révocation, aux termes de l'art. 15 du décret de 1850. C'est sur cet article pourtant, expliqué et commenté par les circulaires ministérielles, que l'administration pendant vingt-cinq ans s'est appuyée pour opposer une fin de non-recevoir, lorsqu'une commune, en dehors du cas de vacance, voulait délibérer et choisir l'enseignement congréganiste.

Cela est si vrai que, peu de temps avant l'expulsion violente des frères de Lambézellec par M. Dumarest, qui inaugurait alors *sa politique d'apaisement,* M. le préfet des Côtes-du-Nord,

dont je ne puis que louer jusqu'ici l'esprit conciliant et la modération, annulait la délibération du conseil municipal de Plestin demandant des Frères, sur la raison que la vacance ne devant se produire que dans quelques mois par la retraite de l'instituteur, le conseil n'avait pu valablement délibérer. Vérité au delà, erreur en deçà des limites du Finistère.

2° La circulaire de M. Jules Simon, 28 octobre 1871, permettant, on ne sait pourquoi, aux conseils municipaux de délibérer, même hors du cas de vacance, exigeait pourtant l'avis du conseil départemental. Vous voudrez bien, disait le ministre aux préfets, le consulter avant de prendre un parti définitif. « *C'est à lui qu'il appartiendra d'examiner si le vœu du conseil municipal est bien celui de la population elle-même.* »

M. Dumarest a-t-il soumis son projet au conseil départemental? Je sais pertinemment que non. Les proconsuls décrètent et ne consultent jamais.

3° Il y avait une considération plus forte, c'est que les religieuses de Poullaouën habitaient une maison d'école appartenant à la fabrique. Elle était si bien acceptée comme telle, que la fabrique a dépensé 3,000 francs pour appropriation à l'école des sœurs de ce bâtiment, autrefois presbytère.

4° Quelque chose de plus net encore. Il y a un bail de 1875, approuvé par le préfet, en vertu duquel la fabrique loue l'immeuble à la commune pour un temps déterminé, afin que celle-ci ait un local convenable destiné à son école des filles.

Mais toutes ces raisons pouvaient-elles peser dans la balance de M. Dumarest? Il n'avait pas même arrêté son regard sur une pétition signée d'un grand nombre d'habitants, qui réclamaient le maintien des sœurs. A quoi bon?

Voilà l'exposé des faits, et voici maintenant le drame.

Le 29 août, le maire de Poullaouën se présente chez les sœurs et leur intime l'ordre de partir. Fortes de leur droit, elles refusent, et le maire s'en va. Le soir, arrivent la nouvelle institutrice, Mlle Pellan, le juge de paix son père, et toute une tribu de parents, au nombre de huit ou dix. L'orage se prépare.

A deux heures, le lendemain, le maire reparaît et réclame de nouveau, par arrêté du préfet, le départ des religieuses. Même réponse et même refus. Les membres du bureau de la fabrique interviennent pour protester, en qualité de propriétaires de l'immeuble.

Le maire, que gênaient des témoins, quitte la maison, et

quand il croit que les sœurs sont seules, il revient et insiste de nouveau. — Non, monsieur le maire, répond la sœur A. M.; je suis ici par l'ordre de mes supérieurs et par mon bon droit. Je n'en sortirai que par la force. — La fabrique reparaît à son tour et renouvelle ses protestations, qu'elle consigne dans une pièce authentique.

Le dimanche, 1er septembre, M. le sous-préfet de Châteaulin se transporte chez les sœurs. Son attitude est convenable. — Madame, il faut partir; l'institutrice laïque sera ici à dix heures. — Je ne le puis ni le dois. — Madame, j'ai des ordres. — J'en ai aussi, monsieur. — Vous suivez de mauvais conseils. — Ce sont ceux de mes supérieurs : ils m'ont ordonné de rester à mon poste.

Elle disait vrai, la courageuse fille. L'évêque de Saint-Brieuc étant le supérieur de la congrégation des filles du Saint-Esprit, fondée à côté de la ville épiscopale, il y a cent cinquante ans, par un de ses prédécesseurs, approuvée de nouveau le 13 novembre 1810, j'avais donné l'ordre à la supérieure de ne céder qu'à la violence, et je revendique hautement la responsabilité de cette résistance, ne serait-ce que par respect de la justice et de l'honneur de notre France chrétienne et chevaleresque.

Le bureau de la fabrique répète ses réclamations devant le sous-préfet, et le dialogue continue. — Faites vos réflexions, mesdames. — Elles sont faites, monsieur. — Vous refusez de céder la place ? — Nous refusons. — Vous me navrez, madame la supérieure. — Vous me navrez bien davantage, monsieur le sous-préfet. Pour quelles raisons nous chasse-t-on ? Quel crime avons-nous commis ? — C'est le vœu du conseil municipal et l'arrêté préfectoral. — Alors, monsieur, sur un simple vœu du conseil municipal suivi d'un arrêté préfectoral, on peut chasser toutes les religieuses enseignantes ? — Oui, madame, c'est la loi !

Ce dialogue, soit du dimanche, soit du lendemain, est absolument fidèle.

Le lundi, après une nouvelle visite du sous-préfet, apparaît enfin le maréchal des logis de la gendarmerie. Il lit un papier aux religieuses et leur annonce que trois gendarmes vont les expulser.

— Qu'ils viennent, dit la supérieure avec le calme qui ne l'a jamais abandonnée.

— Mais vous allez donner du scandale !

— Nous ? Oh ! non. Le scandale sera donné par ceux qui nous chassent.

De nombreux témoins étaient présents à ces tristes scènes où le bon droit, représenté par une faible femme, restait debout en face de l'arbitraire et de la force qui avait honte d'elle-même.

Car les braves gendarmes étaient émus, je leur dois ce témoignage; cette tâche répugnait à leur honneur. Restés seuls avec les religieuses, ils commencèrent par les prier. Mais la prière ne pouvait désarmer le devoir. Ils s'avancèrent alors pour entraîner ces pieuses filles, qui refusaient de s'incliner devant un ordre injuste.

Il était midi, et l'*Angelus* se mit à sonner. Les sœurs s'agenouillent pour le réciter à haute voix. Les gendarmes s'arrêtent en disant : « Laissons-les prier. » Telle est la puissance de la foi en Bretagne. Elles se relèvent; les pauvres filles étaient en sabots et en tablier bleu, selon la mode du pays ; leur frugal dîner était sur la table. On leur refuse d'y toucher et de rectifier leur costume. L'heure de la violence était arrivée. Les gendarmes poussent devant eux les criminelles, qui s'arrêtent quand ils s'arrêtent. La porte s'ouvre, et les voici dans la rue.

Fidèle à son rôle chevaleresque, M. le maire de Poullaouën accompagnait les gendarmes, sans doute pour leur prêter main-forte au besoin contre une rébellion si redoutable.

Où était M. le sous-préfet? Il avait disparu, lui qui avait amené la gendarmerie et donné les ordres. Quelques-uns prétendent qu'il s'était réfugié dans une auberge voisine, en rougissant. Rien ne l'honorerait davantage.

La victoire était complète; le champ de bataille restait, non sans peine, à M. Dumarest qui s'est fait une spécialité de ces triomphes, et l'une des paroles qu'on lui prête se vérifiait une fois de plus : « Je ne serai content que lorsqu'il n'y aura plus « ni un frère ni une religieuse dans le Finistère. » (?)

Il est évident, monsieur le ministre, que ces faits déplorables, passés si loin de Paris, étaient ignorés de vous. Ils s'abritent pourtant sous votre autorité et votre nom, puisque l'enseignement public et libre relève de vous. A Dieu ne plaise que je rende un gouvernement responsable des actes excessifs, des fautes ou des maladresses d'un de ses représentants!

Mais il y a sous cet acte quelque chose de plus grave.

C'est un des premiers coups portés directement à la liberté de l'enseignement religieux, et, sans l'enseignement religieux,

le droit, la civilisation chrétienne sont menacés. La morale, les lois civiles elles-mêmes, manquent de la sanction suprême.

C'est l'alarme jetée dans toutes les familles chrétiennes de France.

C'est la destruction de toutes les garanties accordées jusque-là par la légalité à l'enseignement primaire religieux.

M. le préfet du Finistère avait-il le droit, hors du cas de vacance, d'appeler le conseil municipal à délibérer pour placer à Poullaouën une institutrice de son choix?

Avait-il le droit, malgré les circulaires ministérielles, de se passer de l'avis du conseil départemental?

Avait-il le droit de décréter de sa pleine autorité la question de propriété de l'école de Poullaouën, lorsque, jusqu'à présent, la fabrique a toujours fait acte de propriétaire?

Avait-il le droit de briser un contrat entre la commune et la fabrique, par lequel la fabrique louait à la commune le bâtiment pour l'école des filles du Saint-Esprit?

M. le préfet du Finistère a-t-il pris un moyen convenable pour expulser les religieuses de Poullaouën? N'y a-t-il plus d'évêque ni à Quimper ni à Saint-Brieuc, avec lesquels on devait s'entendre? N'y a-t-il plus de supérieure générale à cette congrégation des filles du Saint-Esprit qui, depuis cent cinquante ans, se dévoue à l'instruction des enfants du peuple breton et au soulagement des malades, sans avoir soulevé une plainte, toujours prête à s'oublier et à se donner, quand une misère, un besoin, un sacrifice la réclament? Jusqu'à présent, même aux heures difficiles, elle n'avait trouvé dans les divers préfets qui se sont succédé, qu'un appui plein de respect et de bienveillance. Est-ce que, indépendamment de toute question de droit, il est juste, utile, sensé, de recourir à des procédés qui flétrissent les violents et honorent les victimes? Est-ce là cette politique de sagesse, de générosité, de bienveillance que la France aime à trouver dans ceux qui représentent son gouvernement?

J'ai dans ma vie, déjà longue, toujours recommandé, inculqué, pratiqué la modération, le respect de l'autorité, la fuite de l'esprit de parti. Mais devant des faits aussi tristes, qui ne servent qu'à réveiller tant de mauvaises passions dont le murmure gronde autour de nous, peut-on toujours garder le silence? Non! le devoir est de protester.

J'ose croire, monsieur le ministre, qu'en pardonnant la

liberté de ma lettre, qui ne relate que des faits absolument authentiques, vous ferez sortir de votre conscience une parole qui blâmera l'excès de pouvoir et rétablira les droits méconnus.

Agréez, monsieur le ministre, la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très obéissant serviteur,

L'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier,
Supérieur de la congrégation des
Filles du Saint-Esprit,
† Augustin.

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Université d'Angers.

Les 19, 20 et 21 août, a eu lieu la réunion annuelle des archevêques et évêques fondateurs de l'université catholique d'Angers. Étaient présents, outre Mgr Freppel, évêque d'Angers, NN. SS. Colet, archevêque de Tours; Chaulet d'Outremont, évêque du Mans; Sébaux, évêque d'Angoulême ; Lecoq, évêque de Nantes; Le Hardy du Marais, évêque de Laval; MM. Guillois et Simon, délégués de Mgr Place, archevêque de Rennes, et Mgr Catteau, évêque de Luçon.

Dans la matinée du 20, M. Loriol de Barny, notaire à Angers et trésorier de l'université catholique, a rendu compte de l'état financier de l'établissement. La situation a été trouvée très satisfaisante, et le haut conseil n'a eu que des éloges pour l'intelligence et le dévouement avec lesquels sont gérés les intérêts matériels de l'université. Toutefois l'acquisition définitive des terrains et le solde entier des constructions ne laissent pas d'imposer encore d'assez grands sacrifices aux catholiques de l'Ouest; les résultats obtenus en si peu de temps sont la meilleure garantie des succès à venir.

Dans l'aprés-midi, NN. SS. les évêques, accompagnés de M. le recteur et des doyens des facultés, ont visité en détail le palais académique dont l'aspect, à la fois élégant et grandiose, fait depuis un an l'admiration des habitants de la ville et des étrangers. Peut-être n'existe-t-il pas en France, à l'heure présente, un établissement universitaire qui le surpasse pour la beauté de l'ensemble et le fini des détails; on voit que les souvenirs d'Oxford et de Cambridge n'ont pas été étrangers à la

pensée de ceux qui ont conçu le plan et dirigé l'exécution. Jusqu'ici, trois internats, Saint-Maurice, Saint-Martin et Saint-Clair, encadrent fort heureusement le palais central qui, précédé d'une superbe avenue de magnolias, formant bordure au jardin botanique, se détache du tableau avec son corps de bâtiment aux robustes proportions, et ses pavillons de droite et de gauche, dont les vieilles saillies viennent rompre les lignes de l'édifice qu'ils terminent avec autant de hardiesse que de correction.

Les éminents visiteurs ont parcouru succesivement, avec le plus vif intérêt, la bibliothèque centrale, déjà composée de 41,000 volumes, les bibliothèques particulières aux sections de physique, de chimie,de botanique et de géologie; l'école de droit avec ses trois amphithéâtres; les salles destinées aux cours et aux conférences des lettres; les cabinets de physique, dont les instruments de choix répondent aux plus hautes exigences de l'enseignement actuel, tant pour la recherche que pour la préparation à la licence et au doctorat des sciences; les laboratoires de chimie dont l'organisation empruntée aux meilleurs procédés de la France et de l'étranger peut rivaliser avec celle des premiers établissements de ce genre; les collections géologiques et zoologiques, les herbiers, déjà si riches et si variés après une seule année de travail; les soubassements de dépôt qui permettent à la faculté des sciences d'étendre indéfiniment son matériel et ses opérations; enfin, les bâtiments annexés, pour les dissections et les expériences de chimie qui, dans l'intérieur des facultés, pourraient offrir quelque danger; toute cette économie, conçue d'un seul jet, et réalisée sur une si vaste échelle dans l'espace de quelques mois, était de nature à satisfaire pleinement les généreux bienfaiteurs de l'université catholique d'Angers.

Nous ne saurions oublier, dans cette courte revue, l'école des hautes études de Saint-Aubin, qui, à quelque distance du palais académique, forme le quatrième internat de l'université, plus spécialement affecté aux ecclésiastiques qui se préparent à la licence et au doctorat dans l'ordre des lettres et dans celui des sciences. Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'école Saint-Aubin, fondée par Mgr l'évêque d'Angers, a reçu au milieu d'elle une élite de vingt jeunes prêtres appartenant aux diocèses d'Angers, de Rennes, du Mans, de Laval, de Quimper, de Périgueux, de Bordeaux, etc. Les demandes d'admission affluent déjà pour l'année qui va s'ouvrir.

Les succès de l'université d'Angers dans les examens ont

répondu aux efforts des maîtres et à l'application des élèves. Dans le cours des deux dernières années, la faculté de droit a fait recevoir aux examens du baccalauréat, de la licence et du doctorat 153 candidats; 11 licenciés et 3 docteurs ont été les prémices de la faculté naissante des lettres. Quant à la faculté des sciences, la date toute récente de son ouverture n'a pas encore permis à ses étudiants d'affronter les épreuves si difficiles de la licence et du doctorat ès-sciences. Les écoles pratiques d'économie rurale, de chimie agricole et industrielle ont été suivies par un groupe d'étudiants, qui, nous l'espérons, ira grossissant d'année en année. Nous ne parlons pas des auditeurs libres, dont le chiffre a varié, suivant les cours, de 10 à 150.

Tout le monde sait que la grande innovation de l'université d'Angers, en matière d'enseignement supérieur, consiste dans l'établissement d'internats destinés à ménager, avec autant de sagesse que de fermeté, la transition entre la vie de collége et la liberté pleine et entière. Problème délicat, nous l'avouons sans peine, mais dont la solution heureuse importe extrêmement aux familles chrétiennes, à celles-là surtout qui ne sauraient s'imposer de trop lourds sacrifices pour l'éducation de leurs enfants.

L'université d'Angers a reçu cette année, dans ses internats, plus de soixante étudiants; et c'est un devoir pour nous de leur rendre cette justice : sauf de très rares exceptions, ils ont constamment édifié leurs directeurs par leur bonne conduite et leur application à l'étude. Accoutumer les jeunes gens à faire un bon usage de leur liberté, les préparer peu à peu à la vie du monde, dont ils devront vivre au sortir de leurs études universitaire; leur offrir tous les moyens de parfaire leur éducation religieuse et morale, tel est le but principal de ces institutions nouvelles. Qui ne voit que, dans de telles conditions, les études elles-mêmes ne peuvent que profiter d'un milieu où l'isolement fait place à la mise en commun des efforts et des bonnes volontés? Les directeurs des internats ne sauraient oublier, d'ailleurs, qu'ils ont à surveiller, non pas des enfants de collége, mais des candidats à la licence et au doctorat, qu'il s'agit de traiter en amis, plutôt qu'en maîtres. Un pareil régime exige, à côté d'une juste sévérité, beaucoup de mesure et de discrétion. Les sages conseils de NN. SS. les évêques, protecteurs de l'université d'Angers, auront puisamment contribué à imprimer une bonne direction à des établissements si utiles aux familles chrétiennes.

Université de Lyon.

Les évêques fondateurs de l'Université catholique de Lyon se réuniront, croyons-nous, le 14 novembre, autour de S. Em. le cardinal archevêque. Pendant leur séjour aura lieu la séance solennelle d'ouverture des quatre Facultés; mais les cours seront ouverts depuis le 11. Le 18, commencera une retraite prêchée par Mgr Mermillod.

Tout est prêt pour l'inauguration de la quatrième Faculté, celle de théologie. Les professeurs sont désignés; ils appartiennent à plusieurs diocèses, et quelques-uns, croyons-nous, à diverses congrégations religieuses.

SAINT FRANÇOIS DE SALES ET LE JOURNALISME.

M. le chanoine Schorderet, fondateur et directeur de l'Œuvre de Saint-Paul, a prononcé, aux fêtes du doctorat de saint François de Sales, un éloquent discours dont nous regrettons de ne pouvoir donner que l'imparfaite analyse qui suit:

I

Pie IX, Pape d'immortelle et illustre mémoire, en plaçant sur le front de saint François de Sales la couronne de Docteur, lui donna une grande mission: *il institua saint François de Sales Patron du journalisme catholique dans le monde entier.*

Dire pourquoi Pie IX, qui a fait tant de grandes choses, a fait encore celle-là, qui sera peut-être l'une des plus fécondes, pourquoi, avant de descendre dans la tombe, le grand Pape a voulu encore donner aux journalistes catholiques ce nouveau témoignage d'encouragement et d'affection, en leur désignant un protecteur spécial dans les cieux, et pourquoi il a choisi, entre tous les saints, saint François de Sales, le nouveau Docteur de l'Église: une pareille tâche semble d'abord peu aisée; mais en réfléchissant à cet acte de Pie IX, on découvre bientôt la raison profonde de cette élection, et l'œil de l'âme, à la lumière surnaturelle, voit ici encore l'action providentielle qui n'a cessé d'être avec Pie IX durant son long pontificat, même aux jours où la Révolution ingrate assassinait Rossi.

C'est une gloire pour Annecy de garder le tombeau de celui qui joint à sa couronne de Saint et de Docteur, l'auréole de *Patron du journalisme catholique.*

Il y eut un premier moment de surprise dans l'univers lorsqu'on apprit que Pie IX avait désigné saint François de Sales pour être le Patron du journalisme catholique. On se demandait tout bas, surtout ceux qui aiment la bataille, ce que ce saint, qu'on est habitué à représenter comme le type de la douceur, avait à faire avec la presse, qui est un champ de bataille; et comment saint François de Sales, qui est bon jusqu'à rendre la bénédiction pour la calomnie, pourrait bien conduire au feu les journalistes, ces zouaves de la vérité, et pointer les presses, qu'Abdel-Kader appelle les canons de la pensée. Et pourtant les journalistes, et parmi eux les maîtres ceux qui en font un apostolat, l'avaient demandé : pour leur patron ils avaient dû apparemment justifier leur choix auprès de Pie IX, et Pie IX, écoutant leur demande, Pie IX qui l'a choisi, nouveau vase d'élection, avait dû connaître à la lumière du Saint-Esprit, l'opportunité et la justesse de leurs vœux.

Les journalistes catholiques courent de grands périls : sans cesse dans la lutte, toujours à la bataille, l'amour des âmes peut être blessé par les coups mêmes portés à l'erreur; les oppressions qui les assaillent peuvent entraîner à des capitulations qui font rougir la vérité, cette vérité qui, au milieu des passions internes, externes, veut être ferme dans leur conscience, comme le rocher de Pierre est ferme au sein de l'océan de l'histoire.

Saint François de Sales, plus qu'aucun autre saint peut-être, a reflété dans sa vie apostolique la vie de Jésus-Christ. Saint Paul est un lion, sa douceur échappe à celui qui ne creuse pas sa force; saint Jérôme, saint Chrysostome sont de cette race. Saint Hilaire est avec eux..... Si l'un de ces Docteurs avait été choisi, les vaillants de la plume auraient pu, dans l'ardeur des combats, ne plus se souvenir que le secret de leur force était dans la vision de la bonté... Impossible de songer à Jésus-Christ, à saint François de Sales, sans que la bonté, la tendresse ne paraissent avant la force et la fermeté. Ce qui apparaît dans un rayonnement divin sur le front de saint François de Sales, c'est la douceur de Jésus-Christ : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Tandis que dans les Docteurs qui le précèdent, si j'en excepte saint Ambroise et saint Alphonse de Liguori,

la douceur ne se voit pas à première vue, c'est la force. Et les journalistes, par la nature même de leur vocation, sont entraînés vers le péril de sacrifier la bonté au profit de l'énergie, qui peut ne pas être toujours aussi surnaturelle que celle de saint Paul ou de saint Jérôme, laquelle procède chez eux de leur ardent et doux amour du Christ.

Puis, cette douceur de saint François n'est-ce pas le glorieux résultat des assauts persévérants faits à son cœur naturellement *fier, intrépide* et *prêt* à tous les combats?..... Il a dû remporter mille victoires sur lui-même, et je ne sais s'il y a à rougir d'une tendresse qui s'acquiert en faisant du cœur de chair une *pierre* sur laquelle s'écrira le *Traité de l'Amour de Dieu* et d'où s'échapperont ces deux cris : — *Pas une seule fibre en mon cœur qui ne vibre pour vous,* ô Jésus-Christ! — *Mettez le feu à la maison et vous jetterez tout par les fenêtres.....*

Si vous rougissez un peu de la douceur de saint François de Sales que vous ne croiriez pas faite pour vous, songez à ses luttes, lisez son *Traité de l'Amour de Dieu.....* N'oubliez pas que la *virilité* de sainte Chantal est l'œuvre de *saint François de Sales.....* Cette femme forte n'aurait jamais aimé un *caractère faible,* et c'est la plus grande gloire de saint François de Sales d'avoir conduit aux âpres sommets de tous les héroïsmes les premières Mères de la Visitation... Saint François de Sales est, avant tout, l'incarnation de la *douceur* qui a son foyer dans l'humble cœur de Jésus-Christ... *humble de cœur.....* c'est facile encore de l'être d'esprit, *humble*, surtout pour les écrivains qui savent ce que coûte l'expression de la pensée et les impuissances de la plume à traduire l'amour de la vérité; mais être *humble de cœur...* c'est autre chose...

D'autre part, il fallait à ceux qui sont sur la brèche, leur vie durant, attaqués, méconnus, méprisés souvent, brisés par les jaloux et par les ingrats parvenus, il leur fallait la vision de la *fermeté.....* et c'est ici où l'on se demande si saint François de Sales, qui est la douceur, était aussi la fermeté? Eh bien! si saint François de Sales fut le plus doux des hommes, c'est parce qu'il a été l'un des plus fermes champions de l'Église, à une heure bien troublée et dans un pays ravagé par l'hérésie, où il a couru tous les périls...

Les intrépides défenseurs de la vérité rougiraient-ils *de ces actes héroïques* qu'on n'affronte pas tous les jours dans un bureau de rédaction?... Saint François de Sales, on le sait, était très-

austère pour son propre compte; et n'est-ce pas lui qui avait donné pour armes à ses filles le symbole de l'amour et de la douleur, le cœur de Jésus percé du glaive, entouré de la couronne d'épines et surmonté de la croix?

Je le sais, des âmes aimant la piété à l'eau de rose, ont fait un saint François de Sales à leur taille, quelques âmes ont voulu le couvrir de leurs mièvreries et le rapetisser à leur niveau... On lui a volé quelques phrases qui pouvaient, sinon excuser, du moins faire pardonner des frivolités. Eh bien, toute la vie du saint proteste contre cette trahison de la fausse piété, et je suis heureux aujourd'hui de venger mon saint, de le saluer comme l'homme *fort par excellence...* et qui n'a jamais approuvé aucune faiblesse, ni capitulé devant aucune erreur : *fortis est ut mors, dilectio. Rien, personne,* n'a *jamais* pu l'arracher ni à la passion de Jésus-Christ ni à l'amour des âmes...

Il a été fort dans le choix de sa vocation, fort à l'heure de la tentation, du désespoir, du plaisir et de la fortune, fort dans les travaux apostoliques, fort dans ses écrits, fort dans la direction donnée à sainte Chantal, fort dans la formation des premières filles de la Visitation, fort à toutes les heures périlleuses et dans toutes les batailles entreprises pour la défense de la vérité, fort devant son cœur devenu ferme comme la pierre, fort dans la vie, fort dans la mort. Et, aujourd'hui, 100,000 hommes chantaient :

Qui pius, prudens, humilis, pudicus,
Sobriam duxit sine labe vitam,
Donec humanos animavit auræ
Spiritus artus.

Sans doute, s'il a été bon, il a été prudent, : c'est lui qui disait vouloir donner cent serpents pour une colombe..... Les journalistes n'en diraient peut-être pas tous autant..... Mais la *colombe* est l'image du *Saint-Esprit,* et le Saint-Esprit c'est l'Amour infini du Père et du Fils, et *rien* n'est fort comme l'*Amour*... le Saint-Esprit colombe *est aussi le feu* de la Pentecôte. Qui fut jamais plus *doux* que *Marie,* et quel homme fut plus fort qu'Elle depuis Bethléem jusqu'au sommet du Calvaire où, parmi les forts, il n'y eut que *saint Jean* que l'on trouve parfois trop doux..... C'est pourtant l'*Aigle* de l'Apocalypse, le doux saint Jean... Montons plus haut : quoi de plus *doux* que le Cœur ouvert de Jésus-Christ, et quoi de plus fort que la Croix... ?

Nous en parlons souvent à notre aise de la Force... Écrivains catholiques, montons avec Marie, avec Jean, avec saint François de Sales au sommet du Calvaire, et là nous puiserons la *force* dans l'amour qui a envahi tous les Apôtres, tous les martyrs, tous les saints.

La force sublime a sa source dans l'excès de l'amour. Les colères de l'Agneau sont les plus terribles... ce sont les vengeances de l'Amour méprisé..... elles ont un nom effrayant : l'Enfer, dernier mot de la *force* au service de la Miséricorde repoussée... C'est le péché contre le Saint-Esprit qui est la miséricorde, dernier mot de l'amour : il s'appelle le désespoir. *C'est l'Éternel Amour qui m'a fait... Vous qui entrez, laissez l'espérance.*

Ah ! vous prenez pour de la *faiblesse* ce qui a été en saint François, comme en Jésus-Christ, le sublime de la force, le cri de l'amour, *pardonnez aux bourreaux...*

Écrivains catholiques, apôtres du Christ ! nous voulons mourir pour la vérité des mains même des bourreaux de la vérité, qui la tuent en eux et dans les âmes, mais en sauvant et les bourreaux et les victimes. Saint François de Sales, comme Jésus-Christ, n'a pas connu ces faiblesses... et voilà pourquoi *saint François de Sales* a été placé au sommet de cette grande puissance de la presse, pour être à tous les écrivains catholiques la vision de la force agissant dans l'amour. *Veritatem facientes in charitate.*

Il est bien d'autres motifs pour lesquels les rédacteurs des grands journaux du monde ont demandé à Pie IX le patronage de *saint François de Sales.*

L'âme qui est éprise de l'*Amour dévorant de Dieu* n'a qu'une passion : attirer les *âmes à Jésus-Christ* pour l'Éternité. Or, il n'y a qu'une voie : la *Vérité* construite sur le terrain de la *Miséricorde :* miséricorde nécessaire pour aborder les âmes ; voie de la vérité aussi nécessaire que la miséricorde, pour les conduire à la vision de l'éternelle lumière. *In lumine tuo videbimus lumen...* Or, quel homme a plus fait que *saint François de Sales* pour la *Vérité* opérant dans la *Charité,* ce qui est le grand devoir de tout écrivain catholique ?

Saint François de Sales est apôtre ; il convertit tout le Chablais, au péril de sa vie, par son héroïque apostolat.

Saint François de Sales est écrivain, et, par ses livres, il prêchera la vérité et l'amour jusqu'à la fin des temps... *defunctus adhuc loquitur.*

Saint François de Sales est docteur ; la science illumine sa parole écrite et parlée ; il est l'un des dix-neuf Docteurs, nouvelle étoile jetée dans le firmament de l'Église... *lumen Ecclesiæ, divinæ legis amotor...*

Ce n'est pas tout, saint François de Sales, qui a la lumière du cœur, sait le mal qu'ont fait Luther en Allemagne et Calvin en France, en Savoie et à Genève par l'*Imprimerie*, et, de même que le B. Canisius demandera au gouvernement de Fribourg d'acheter une imprimerie pour combattre l'erreur menaçant le canton, saint François de Sales supplie le duc de Savoie d'en faire autant pour lutter à Genève et dans le Chablais contre Calvin, qui infecte par ses écrits toutes les contrées du venin de l'erreur, grâce à l'*Imprimerie.*

Ah ! si ces deux saints avaient été assez écoutés et assezsuivis !... Si la *Presse*, cette grande puissance, avait été baptisée dès son origine... Mon Dieu, que d'âmes sauvées, que d'erreurs qui n'auraient jamais vu le jour...! C'est l'imprimerie, au service de l'enfer, qui a déchristianisé le monde... Et nous, froids spectateurs de ces malheurs sans nom, nous nous contentons de *gémir...*

Où sont-ils ceux qui soutiennent le plus efficace, le plus universel, le plus rapide, le plus sûr, le plus fréquent moyen d'apostolat en nos temps si troublés?... Où sont-ils ?.....

L'organisation des postes, la vapeur, les mille communications faciles entre nations, le télégraphe, le perfectionnement de toutes les machines d'imprimerie, tout cela est au service *de la Presse* et, grand Dieu ! *la Presse n'est pas soutenue par les catholiques,* tandis qu'elle est l'œuvre de prédilection de l'erreur. *Filii tenebrarum prudentiores.*

Quand donc écouterons-nous saint François de Sales et le bienheureux Père Canisius qui nous montrent, à trois siècles de distance, nos devoirs à l'égard de la Presse ?...

Où sont ceux qui soutiennent, défendent les écrivains catholiques qu'un publiciste célèbre nommait un jour des *bêtes de somme ?* Je plains ceux qui ne sont pas avec lui les *bêtes de somme* de la *Vérité*, de l'*Église* et de la *Patrie.*

L'heure ne sonnera-t-elle pas, ô saint François de Sales, où nous passerons de la parole à l'action.....? et où les âmes soutiendront les œuvres de la Presse ?

Mon Père et mon Saint, bénissez l'*Œuvre de Saint-Paul*, elle est votre *pétite-fille...* elle désire remplir la seconde mis-

sion de la Visitation... Marguerite-Marie, votre fille, est notre Mère, et nous nous sacrifions à la restauration du règne de Jésus-Christ, règne d'amour et de vérité, nous nous sacrifions avec joie pour baptiser la presse et la faire servir au salut des âmes et du monde. Mais hélas!... Père... nous sommes incompris, laissés à nous-mêmes, seuls à Bethléem. Oh! de grâce, faites éclater votre puissance et que l'Œuvre de Saint-Paul, visitée par les Mages dans son Bethléem, sorte des langes et puisse rendre des services à la presse catholique.

Jésus-Christ a visité la Bienheureuse Marguerite-Marie à Paray, cette arche d'alliance des temps nouveaux, et lui a révélé son Cœur. Les nations et surtout la France sont venues à Paray rendre à Jésus-Christ la visite reçue; elles y ont laissé les témoignages de leurs invincibles espérances. O saint François de Sales, dites maintenant à Jésus-Christ de *visiter les âmes*... Jésus-Christ est la vérité, et l'erreur les empoisonne partout, préparant leur damnation; de grâce, ô saint François de Sales, unissez-vous au Bienheureux Père Canisius, à saint Paul, à la bienheureuse Marguerite-Marie, pour que des âmes éclairées d'en haut viennent au secours de la Presse élevée par l'Œuvre de Saint-Paul à un Apostolat; et que, par ce moyen universel, rapide, efficace, permanent de la Presse, servie par toutes les inventions les plus belles, l'Œuvre soit mise au service des écrivains catholiques, prêtres et laïques, au service des journaux, de l'Église, ponr répandre la Vérité dans le monde avec la charité et la fermeté du Docteur de la Savoie.

Veritas et misericordia obviaverunt sibi, justitia et pax osculatæ sunt.

La *vérité*, c'est le *Christ, le Christ est Dieu.* Nouveau Docteur de l'Église, apprenez à tous ceux qui tiennent une plume, que la vérité est *une* et qu'il n'est pas plus permis d'en fouler aux pieds la plus petite partie qu'il n'est permis de fouler aux pieds la plus petite parcelle de l'hostie que le prêtre recueille sur la patène avec adoration et amour. Il y a une Éternité, un Ciel, un Enfer, une vie; il y a un Dieu, une foi, une Église, un Baptême, une Miséricorde. Il faut que la *vérité entière* descende des hauteurs de l'ordre surnaturel et rentre, pour les informer, dans toutes les sphères de *l'activité humaine*: vérité dans les sciences, vérité dans l'histoire, vérité dans la philosophie, vérité dans les arts, vérité dans l'industrie, vérité dans le commerce, vérité dans les banques, vérité dans toutes les affaires sociales,

vérité dans la diplomatie, vérité dans la presse. Et, pour jeter dans ces sphères de l'activité humaine la vérité de Jésus-Christ, qui éclaire tout homme venant en ce monde, nous devons être prêts, et cela avec un grand amour, à nous sacrifier comme les apôtres, à sauver pour l'éternité ceux qui nous tuent, en mourant pour eux. *Pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font.* La vérité donnée avec miséricorde est ce qui nous divise le moins, et qui nous conduit par tous les pardons, à toutes les joies et à toutes les paix.

CLÉRICAL (1)

Il y a une idée qui m'est venue ces temps derniers, et qui me préoccupe singulièrement : c'est de savoir si je suis, oui ou non, un clérical. Je reconnais que la chose doit paraître indifférente à beaucoup de gens, et que vingt millions de Français, au bas mot, ne se sont jamais posé cette question qui me tourmente. Elle ne m'en tourmente pas moins, et quand je vois de quel côté le vent souffle, je sens bien que je ne serai pas tranquille tant que je ne l'aurai pas résolue. Je me croyais laïque, très-laïque ; mais, depuis quelques années, on a tellement étendu l'acception du mot clérical, qu'il ne m'est pas bien démontré que je ne rentre pas dans telle ou telle catégorie de cléricaux. Or, cela vaut la peine d'être examiné, car, au train dont vont les choses, clérical signifie suspect, et si j'avais le malheur de découvrir en moi la moindre petite pointe de cléricalisme, j'avoue que j'éprouverais un peu d'inquiétude, et que je prendrais certaines précautions.

Quelqu'un voudra-t-il m'expliquer tout d'abord ce qu'il faut comprendre par clérical ? Autrefois, c'était bien simple et on s'entendait sur le mot comme sur la chose. Clérical voulait dire jésuite. Le jésuitisme était, suivant l'expression d'un illustre orateur, une épée dont la poignée était à Rome, et la pointe partout...

Aujourd'hui on ne dit plus jésuite, on dit clérical. C'est à la fois quelque chose de moins et quelque chose de plus. Il faut beau-

(1) Extrait de *Paris-Journal*

coup moins d'ingrédients pour faire un clérical qu'il n'en fallait pour faire un jésuite ; mais, par cela même, on est bien plus vite et bien plus facilement classé dans la grande confrérie des cléricaux. Non-seulement on y met tous ceux qui portent l'habit religieux, tous les prêtres, tous les curés, tout le clergé séculier et régulier ; mais encore tous ceux qui sont soupçonnés de conserver quelque sympathie ou quelque respect pour la religion. Vous demandez le maintien des instituteurs congréganistes : clérical ! Vous vous indignez quand on les persécute : clérical ! Vous vous taisez quand on les calomnie : clérical ! Vous rougissez du parti honteux qu'on tire contre la religion de quelques scandales individuels ; vous prouvez, chiffres en main, que la laïcité en compte bien davantage : clérical ! Vous allez à la messe : clérical !

Bientôt même il ne sera plus nécessaire d'y aller, pour obtenir l'épithète. M. de Rothschild n'y va point, et on l'a éliminé du Conseil général de Seine-et-Marne en l'accusant de cléricalisme. M. de Rothschild est riche : clérical ! M. de Rothschild est conservateur : clérical ! M. de Rothschild est israélite : peu importe ! La religion juive est une religion, et M. de Rothschild est un clérical ! Attendez encore un peu, et vous en verrez bien d'autres. Quiconque sera tout simplement déiste ; quiconque, sans mettre jamais le pied dans une église, dans un temple ou dans une synagogue, sera soupçonné d'avoir un penchant à croire en Dieu ; quiconque aura la faiblesse de croire à l'immortalité de l'âme ; quiconque fera baptiser ses enfants, quiconque se mariera à l'église : clérical ! Quiconque, par humanité, par philosophie, par largeur d'esprit ou par bonté d'âme, par une certaine inclination de scepticisme accommodant, demandera qu'on laisse en paix la religion et qu'on ne persécute pas le clergé : clérical ! Ce sera la dénonciation et l'injure à la mode. Au moindre démêlé, à la plus petite querelle, on se donnera réciproquement du clérical, on se cléricalisera les uns les autres ; et il y aura presque autant de cléricaux que de citoyens !

Cette rage ne serait que ridicule, et elle ne tirerait pas à conséquence, si le mot clérical avait conservé son sens propre et inoffensif d'autrefois. Ami du clergé, le cas n'est pas pendable ! Sous aucun gouvernement sérieux, on ne vous en a voulu pour cela...

Mais aujourd'hui la fureur politique a déchaîné les fureurs religieuses ; et malheur à vous si vous êtes atteint et convaincu de cléricalisme ! Clérical, c'est le mot qui correspond exactement à

l'*aristocrate* d'autrefois. C'est le mot décisif, c'est le mot qui marque ; c'est le mot qui tue. C'est la condamnation, c'est l'écriteau des victimes à venir.

Nous voyons déjà l'abus qu'on en fait. Nous voyons que, sous prétexte de décléricaliser certains départements où l'on trouve que le clergé a trop d'influence, les préfets de la République expulsent, molestent, persécutent de malheureux congréganistes qui ne sont connus dans le pays que par leur charité, leur dévouement à l'enfance, et les longs services qu'ils ont rendus. C'est abominable !... En ce moment, ils mettraient le feu à la Bretagne, comme leurs pères ont mis le feu à la Vendée, pour une concurrence d'école. Je suis laïque, très-laïque : mais quels fous !

Qui donc nous disait que la République était le règne de la fraternité ? Cette expulsion, cette proscription des Frères n'en est pas un bon signe. Et ce n'est pas seulement en Bretagne ! Voyez ce qui se passe d'un bout à l'autre de la France, à Paris, à Lyon, à Marseille, à Amiens, à Toulouse, partout. On dépossède, on chasse, on violente les Frères. Quelques bons bourgeois, républicains modérés, qui ne voient pas plus loin que leur nez, et qui l'ont court, s'affligent en secret de ces persécutions. Ils s'efforcent de les expliquer, de les atténuer. Ce sont, à les entendre, de menus conflits, purement locaux, de petites querelles pédagogiques et, si vous les poussez un peu, ils vous établissent immédiatement une comparaison entre la République, qui se contente de taquiner les prêtres, et la Commune qui les fusillait.

C'est vrai ! On a fait mieux autrefois : on a pris un certain nombre d'illustres soutanes que l'on a mises au long du mur. Les républicains vous disent très-simplement qu'ils n'ont aucune intention pareille, et que l'on ne recommencera pas. Je souhaite qu'ils aient raison ; mais j'avoue que je ne partage pas leur confiance, et il me semble qu'ils emploient les meilleurs moyens pour que l'on recommence un jour, malgré eux. Il ne faut pas allécher le peuple, il ne faut pas l'exciter quand on veut en rester maître. Il ne faut pas l'habituer aux expulsions de prêtres, quand on ne veut pas qu'il continue par des fusillades d'ôtages. Vous lui rendez le prêtre suspect, il le juge criminel ; vous le chassez, il le tue ; vous lui montrez des parias, il croit que vous lui désignez des victimes !...

HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

XXIII

Où il s'agit des miracles.

(Suite.)

Le commencement du souper fut sans entrain. M. Poussaboire avait beau multiplier ces plaisanteries banales du cabaret qui font tant d'effet sur les buveurs et combler son convive d'attentions, Baptiste restait froid et de mauvaise humeur.

— Tout ça est bon, disait-il de temps en temps, mais ça n'empêche pas que M. le curé est un brave homme et un homme savant qui a enfoncé l'autre jour M. Tirsang et devant qui M. Saitout n'ose rien dire.

— C'est bon, c'est bon, reprenait M. Poussaboire. Je ne dis pas qu'il n'est pas malin, le curé, et qu'il n'en sait pas un peu plus long que toi et moi ; mais sois bien sûr que si M. Saitout se tait, c'est qu'il s'agit de ne pas se mettre trop mal avec quelqu'un qui a le bras long, — mais ça changera avec la bonne république, — et, entre nous, je te dirai que si M. Tirsang n'a pas voulu trop le presser, c'est qu'il aurait pu perdre la pratique de tous les cagots du village, et, je te le répète, avant tout il faut vivre..... Que dis-tu de ce petit clairet ?

— Pas mauvais, M. Poussaboire, mais il y a mieux dans la cave du père Lajoie, que Dieu ait son âme !

— Que le diable l'ait aussi, s'il le veut. Quand on est mort, tout est mort, vois-tu, Baptiste, et c'est pour ça qu'il faut s'amuser pendant qu'on est en vie.

— C'est ce qu'on dit, M. Poussaboire, et je voudrais bien que ça fût vrai. Mais je sais que mon défunt oncle, qui disait comme vous quand il se portait bien, a changé d'avis quand il s'est vu près d'aller rendre ses comptes, et il paraît qu'ils sont presque tous comme ça, les bons vivants ; s'il n'y avait pas là des amis et des héritiers qui ne tiennent pas à ce qu'ils se confessent, je crois que tous mourraient entre les mains des curés.

— C'est bon, c'est bon, fit Poussaboire, ne pensons pas à tout ça ; nous avons le temps. Qui vivra verrá... Madelon, apporte-

(1) Reproduction interdite. V. le numéro précédent.

nous une bouteille du coin numéro 1, tu sais. De celui-là, tu m'en diras des nouvelles, Baptiste.

La bouteille fut solennellement débouchée par M. Poussaboire, qui versa lentement la liqueur dans le verre de Baptiste et dans le sien ; puis les deux verres se choquèrent :

— A la tienne, Baptiste.

— A la vôtre, monsieur Poussaboire.

Et M. Poussaboire, après avoir dégusté le vin, faisant claquer sa langue :

— C'est ça qu'est bon du sucre, hein ? s'exclama-t-il.

— Il est bon, je le reconnais, dit Baptiste, mais ça ne change pas la question. J'en reviens toujours à ce que M. Tirsang et M. Saitout battent en retraite devant M. le curé.

— Bois un coup, reprit Poussaboire ; je crois que tes idées sont toujours troubles ; le bon vin les éclaircira.

Baptiste n'était pas ennemi du bon vin. Il se laissa faire volontiers. Poussaboire l'attendait là. Peu à peu la langue de l'ex-ouvrier se délia ; Baptiste combattait toujours les idées de Poussaboire, mais il y mettait moins de vigueur et il commençait à ne plus trouver aussi blâmable la conduite de l'instituteur et du médecin. Enfin, il en était arrivé à dire qu'après tout il avait bien le temps de penser à tout ce que prêchait le curé ; qu'en attendant il pouvait bien s'amuser un peu, et que d'ailleurs, ce que disait le curé n'était pas si certain que ça en avait l'air, lorsqu'arrivèrent ensemble M. Tirsang et M. Saitout, qui s'étaient exactement rencontrés à la porte de M. Poussaboire.

— Ah ! voilà ces messieurs, s'écria Poussaboire avec un soupir qui exprimait à la fois le soulagement et le contentement, car malgré les progrès quil venait de faire dans l'esprit de Baptiste, grâce aux verres de vin dont il se montrait prodigue, il ne savait trop comment se terminerait l'affaire.

Le médecin et l'instituteur poussèrent une exclamation de joie en apercevant Baptiste.

— Ah ! je savais bien, dit l'instituteur, que M. Baptiste viendrait se désinfecter ici, après avoir entendu pendant deux heures les ennuyeux sermons de M. le curé. Vous voyez, monsieur le Docteur, que j'avais raison.

— Je l'accorde, dit M. Tirsang ; mais, d'après ce que m'avait dit, au sortir de la conférence, le père Mathurin que j'ai rencontré sur le pas de sa porte, je ne l'aurais pas cru.

— Un bon verre de vin après un ennuyeux sermon, ça vous

remet, n'est-ce pas, Baptiste ? interjeta M. Poussaboire avec un gros rire.

Baptiste était redevenu silencieux. Le ton de l'instituteur, qui avait, une heure auparavant, une si pauvre contenance devant le curé, et qui parlait maintenant avec une suffisance de pédant, lui inspirait un mépris qu'il ne pouvait dissimuler.

Enfin, la conversation s'engagea. On avait renvoyé Madelon, en lui disant qu'elle pouvait aller se coucher ; nul autre buveur que les trois hôtes de Poussaboire, il n'y avait plus d'indiscrétions à craindre.

Alors on reprit les choses au point où on les avait laissées à la dernière réunion. Il n'y avait pas moyen de supporter plus longtemps un pareil curé dans la paroisse : avec lui, la jeunesse renonçait à tous ses amusements, il ne se faisait plus de consommation au cabaret, on ne savait plus ce que c'était que la danse ; c'était la mort du village qui allait devenir une capucinière, sans parler des divisions que ces conférences suscitaient, parce qu'on ne s'occupait plus que de disputes sur la religion. La paix du pays, la tranquillité de la commune étaient compromises au plus haut degré.

Baptiste prenait peu de part à la conversation. Il écoutait, plaçant à peine un mot de temps en temps lorsqu'il était directement interrogé. Le cœur était bon chez lui. Les plaisanteries que ses compagnons lançaient contre le curé lui déplaisaient. Il se rappelait avec quelle bonté le digne prêtre l'avait autrefois traité, lorsqu'il avait perdu ses parents, les soins que le bon curé lui avait prodigués lorsqu'il était devenu orphelin, les démarches qu'il avait faites pour lui procurer quelques ressources et lui faire apprendre un métier, pendant que son oncle le père Lajoie serrait les cordons de sa bourse en disant : « Laissez-le donc se débrouiller; il est bon qu'un jeune homme mange un peu de vache enragée ; ça le forme. »

Enfin, lorsque l'instituteur, le médecin et l'aubergiste furent convenus ensemble de ce qu'ils feraient, et qu'ils demandèrent à Baptiste s'il était du même avis, Baptiste répondit :

(La suite au prochain numéro). * * *

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les tentatives de hausse ne réussissent que médiocrement : l'élément indispensable d'un pareil mouvement, la confiance, fait défaut. On avait compté que le ministre des finances rassurerait le public sur la conversion toujours menaçante du 5 0/0 ; le ministre n'en a pas dit un mot, et ce silence a paru très-menaçant. Les acheteurs désappointés ont de nouveau abandonné le 5 0/0 qui a été ramené, en deux Bourses, de 113,70 à 111,75 ; à ce point, la baisse s'est arrêtée, les vendeurs dans les hauts cours ont réalisé leurs bénéfices et la hausse a repris le dessus, mais avec hésitation. Il y a de l'argent qui ne sait malheureusement pas où se placer, à cause de la stagnation du commerce et de la crise que traverse l'industrie ; cet argent se jette sur les fonds d'Etat : c'est très-bien pour soutenir ces fonds, mais ce n'est pas un signe de prospérité.

A la Bourse d'hier, le 5, le 4 1/2, le 3 ordinaire et le 3 amortissable sont restés respectivement à 112,80, — 107,25, — 76,35 et 80,25.

—

Nous parlions tout à l'heure du commerce. Bien qu'aucun fait saillant n'ait marqué ces derniers jours, l'incertitude dans laquelle se traîne depuis si longtemps le monde des affaires, augmente insensiblement le malaise général, et si, dans un but politique, on cherche à faire ressortir l'activité momentanée dont profitent certaines industries particulières, il n'en est pas moins vrai qu'en examinant sérieusement et impartialement l'état des choses, en France aussi bien qu'à l'étranger, on ne peut nier que l'industrie et le commerce sont sous l'influence d'un malaise dont rien ne peut faire prévoir le terme, et qui s'étend sur toutes les branches de la richesse de la plus grande partie des nations de l'Europe et même des autres parties du monde.

Le *Journal officiel* vient de publier sur le commerce de la France pendant les huit premiers mois de l'année 1878, des documents statistiques qui ne montrent que trop clairement à quel point le mal s'aggrave.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 août 1878, à 2, 838,151,000 fr. et les exportations à 2, 144, 674,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	**1878**	**1877**
	—	—
Objets d'alimentation........	882,012,000	633,845,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie....	1,528,733,000	1,333,301,000
Objets fabriqués.............	294,106,000	275,395,000
Autres marchandises.........	183,300,000	141,917,000
Total.........	2,838,151,000	2,384,458,000

Exportations

Objets fabriqués	1,183,009,000	1,167,569,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie.........	847,196,000	940,570,000
Autres marchandises.........	112,469,000	121,887,000
Total	2,142,674,000	2,230,026,000

La balance commerciale nous est donc toujours défavorable. Nous avons perdu, de ce côté, depuis le 1er janvier, près de 700 millions de numéraire; il y aura un milliard de perdu à la fin de l'année, et il est douteux que les étrangers qui nous visitent compensent ce déficit.

—

La récolte va nous faire perdre encore bien des millions qu'il faudra payer à l'étranger pour assurer nos subsistances. Il est prouvé maintenant que la récolte du blé, en particulier, est au-dessous d'une année moyenne et sensiblement inférieure à celle de 1877. Le tableau suivant qui résume le rendement de cette récolte pendant chacune des six dernières années, n'est pas plus favorable à la France que la balance commerciale que nous donnons plus haut.

	Nombre de départements dans lesquels la récolte a été					
	Tr. bonne.	Bonne.	Assez bonne.	Passable.	Médiocre.	Mauvaise.
1873.	»	8	13	51	2	»
1874.	45	36	4	»	1	1
1875.	»	13	26	15	24	8
1876.	2	20	19	»	29	6
1877.	2	16	29	»	31	8
1878.	2	11	21	»	44	8

Depuis six ans, on voit que sont très-rares les départements où la récolte a pu être considérée comme *très bonne*. Les catégories *assez bonne* et *médiocre* sont les plus nombreuses.

L'étranger a été en général plus favorisé que nous cette année. Voici ce que la *Gazette des Campagnes* nous apprend à cet égard:

L'Amérique tient le premier rang. Dans ce pays, la récolte s'était d'abord présentée sous des apparences magnifiques; puis les mauvais temps sont survenus, et ont influé sur la récolte au point de la réduire à bonne moyenne.

De même en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. La récolte offre un excédant sur celle de 1877.

L'Italie a eu une récolte supérieure à celle de l'année passée. Résultat considéré comme bon.

Dans les provinces Danubiennes, qualité passable, quantité moyenne.

En Turquie, rendement abondant.

En Russie, bonne moyenne dans la quantité comme dans la qualité. Même résultat en Allemagne.

En Suisse, qualité ordinaire et petite quantité.

En Espagne la récolte, maigre sur plusieurs points, sur d'autres a été très-plantureuse.

Les Pays-Bas, enfin ont eu un rendement satisfaisant.

On peut conclure de cet ensemble de renseignements, dit la *Gazette des Campagnes*, que, si la France n'a pas à se louer de sa récolte, l'étranger a été mieux servi à cet égard. Nos producteurs sont donc menacés de ne pas retirer de leurs grains un prix rémunérateur.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

24. **Le jeune Lévite dans sa vie publique et privée,** Guide spirituel et pratique des Maîtrises, Séminaires et autres Etablissements religieux, par l'abbé C. Geispitz, de la métropole de Paris ; in-18 de 328 pages, Paris, 1877, chez F. Curot ; — prix : 2 francs.

Nous ne saurions mieux faire, pour donner une juste idée de ce livre qui a reçu dès son apparition les honneurs d'un bref de Pie IX et de nombreuses approbations épiscopales, que de reproduire ici ce qu'en a dit la *Revue du Monde catholique*. « Cet ouvrage, dit la Revue, est le fruit de patientes recherches. On voit que l'auteur y a travaillé de longue main et qu'il ne s'est décidé qu'à bon escient à mettre en œuvre les divers matériaux qu'il avait amassés. L'abbé Geispitz a voulu faire, pour le jeune Lévite, ce qui n'avait point encore été fait jusqu'alors, c'est-à-dire un guide complet, embrassant non point telle ou telle partie de la vie du jeune séminariste, mais sa vie tout entière. Il a voulu, comme il le dit si bien lui-même dans la préface de son ouvrage, faire auprès du jeune Lévite l'office de l'abeille, « qui s'en va dans la campagne, recueillant le suc des fleurs pour le rapporter à la ruche ; à la grâce de Dieu de le prendre et d'en faire ce miel exquis qui rafraîchit et fortifie. » Le plan de l'ouvrage est simple, il s'ouvre par des lectures préliminaires et se divise en cinq chapitres principaux traitant : 1° des *vertus à pratiquer ;* 2° des *exercices de piété ;* 3° des *actions à sanctifier ;* 4° des *principaux obstacles au salut ;* 5° des *défauts à combattre*. Il se termine par un appendice comprenant : 1° des élévations tirées des Saints Evangiles et nécessaires

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

au jeune Lévite dans sa vie d'union avec Dieu ; et 2° l'abrégé de trois vies de saints, offerts en exemples au jeune Lévite : saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kostka et le bienheureux Jean Berckmans. Le tout est écrit dans un style *simple* et tout à fait *à la portée de la jeunesse chrétienne.* Nous sommes persuadé que ce livre est appelé à faire beaucoup de bien dans les séminaires et partout où il pénètrera. » Une lecture du *Jeune Lévite* nous a convaincu que ce jugement est parfaitement motivé.

—

25. **Dictionnaire explicatif des termes et des locutions du catéchisme,** par l'abbé Reinhard de Liechty, docteur en théologie et en droit canon ; in-18 de 214 pages, Paris, 1877, chez F. Curot.

Mgr Le Courtier, archevêque de Sébaste, a écrit à l'auteur du *Dictionnaire explicatif :* « Vous venez de publier heureusement un *Dictionnaire explicatif des termes et des locutions du Catéchismes,* pris dans la large base du catéchisme du Concile de Trente et des catéchismes de persévérance. Vous avez bien voulu m'offrir cet ouvrage; je l'ai lu avec l'intérêt que mérite son savant auteur, avec toute l'attention qu'exige la précision de notre terminologie doctrinale. Vous avez fait, mon cher abbé, une bonne action; car si l'enseignement catéchistique est la base de la science religieuse pour toute la vie, on ne saurait trop donner à la jeunesse une idée approfondie des mots consacrés qui revêtent notre doctrine catholique. On se prend à regretter, et ce regret s'étend à l'étude des lettres et des sciences, que, dans l'enseignement religieux, on jette dans l'esprit des enfants, sans l'expliquer nettement, toute une nomenclature dont l'explication précise serait si féconde. Les mots sans leur étymologie sont comme les plantes sans racines; la racine des mots fait croître l'idée jusqu'à son parfait développement. Votre ouvrage vient sur ce point ouvrir un sillon lumineux et opérer peut-être une heureuse amélioration dans la manière de catéchiser l'enfance. » Nous n'ajouterons qu'une remarque. M. l'abbé de Liechty place souvent entre parenthèses l'étymologie du mot dont il s'occupe, et c'est une très-heureuse idée, mais nous craignons qu'il n'ait pas toujours apporté assez de critique dans ce petit travail étymologique. D'abord pourquoi ne pas donner l'étymologie des mots *acolyte, anathème, archevêque,* etc.? Ensuite, *dimanche* vient-il bien de *dies magna* et non de *dies dominica?* Pourquoi faire venir *famille* de *famulus* et non de *familia?* pourquoi *honneur* de *honos* au lieu de *honor,* quiexplique l'*r* du mot français? comment *puissance* vient-il de *potere,* pouvoir, en italien, au lieu de *posse,* en latin? pourquoi faire venir *quinquagésime* de *quinquaginta* au lieu de *quinquagesimus,* tandis qu'on fait venir *septuagésime* de *septuagesimus* et non de *septuaginta?* pourquoi *trithéisme* de *tres,* trois, et *Deus,* Dieu, au lieu du grec *théos,* qui est la vraie étymologie, et pourquoi faire venir *Dieu* de *théos*, tandis qu'il vient plus naturellement de *Deus?* Légères taches, on le voit, et qu'il sera facile de faire disparaître dans une nouvelle édition. En les signalant, nous prouverons à l'auteur que nous avons parcouru son livre avec autant de soin que d'intérêt.

—

28. **Morceaux choisis des prosateurs et poètes français** des XVII[e], XVIII[e] et

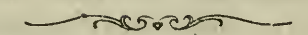
XIXe siècles, par Frédéric Godefroy; Cours supérieur, Prosateurs, in-12 de VIII-736 pages; Paris, 1874, chez Gaume et Cie; — prix : 3 fr. 75.

Ce volume du Cours supérieur de M. Godefroy a un mérite tout particulier par les excellentes études qu'il donne en tête de chaque siècle sur le caractère général de la prose française pendant ce siècle, par les notices qu'il place avant les citations de chaque auteur, par le choix des morceaux, et par la place qu'il donne aux écrivains du XIXe siècle, moins connus dans les classes et qui ont besoin de l'être, précisément parce que ce sont des contemporains. Nous n'avons plus à insister sur le soin avec lequel M. Godefroy étudie les auteurs et en présente les extraits aux jeunes humanistes qu'il a en vue. Ses jugements sont marqués au coin de la plus scrupuleuse impartialité, ce qui ne l'empêche pas de blâmer ce qui doit être blâmé et de signaler les écueils qui sont à éviter. Nous recommandons ce volume avec tous ceux du même auteur sur lesquels nous avons déjà eu à nous prononcer.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp, de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51. rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



NOS PROJETS

Plusieurs de nos Abonnés désirent savoir en quoi consisteraient les améliorations que nous avons le dessein d'apporter à la publication des *Annales catholiques*. Nous ne pouvons encore entrer dans le détail; mais nous pouvons dire dès aujourd'hui que la principale de ces améliorations, condition essentielle pour les autres, serait d'élargir notre cadre et d'augmenter le nombre de nos pages de texte.

Nos lecteurs le voient, et nous le sentons bien plus vivement qu'eux encore : il y a tant d'évènements importants pour la religion à raconter, tant de documents et d'actes pontificaux, tant d'actes épiscopaux et de lettres pastorales à faire connaître ; il y aurait tant à dire des Universités catholiques qui prennent de si merveilleux développements, — des congrès catholiques, qui se multiplient et qui traitent de questions si importantes ; il y a un tel mouvement scientifique, qui touche à la religion par une multitude de côtés, tant d'attaques qu'il importerait de repousser sur le champ ; tant de livres remarquables qu'il faudrait signaler, tant d'œuvres catholiques à faire connaître, qu'il est vraiment impossible de donner à toutes ces choses la place à laquelle elles auraient droit.

Nous sommes obligés de négliger les travaux de nos Académies, les leçons publiques données dans nos grands centres d'enseignement, les questions de jurisprudence ecclésiastique, la biographie et la nécrologie, le récit des grandes manifestations catholiques, et nous ne pouvons que donner à peine quelques extraits des débats des Cham-

bres, qui ont tant d'intérêt de nos jours au point de vue religieux. Que faire, puisque la place nous manque ?

Voilà pourquoi nous nous occupons des moyens qui pourront nous permettre d'être plus complets, et de faire des *Annales catholiques* une revue hebdomadaire à la façon des revues hebdomadaires d'Angleterre et des États-Unis, qui exercent une si juste influence et qui suffisent à un si grand nombre de lecteurs.

Nous reviendrons sur ce sujet et nous serons plus explicites ; mais, dès aujourd'hui, nous tenons à déclarer deux choses :

1° Que l'une de nos préoccupations est de conserver aux *Annales catholiques* l'avantage du bon marché sur toutes les revues du même genre et de la même importance matérielle;

2° Que, si nous sommes obligé d'en augmenter légèrement le prix, *en aucun cas* cette augmentation n'atteindra nos Abonnés actuels et ceux qui nous viendront jusqu'à une date que nous aurons à fixer. Les *prix actuels* pour nos *Abonnés actuels* resteront les mêmes.

Nous faisons donc encore une fois appel au concours de tous : qu'on nous soit fidèle, qu'on travaille à multiplier le nombre des Abonnés à une publication qui a reçu de si augustes encouragements et de si précieuses approbations. Les temps deviennent mauvais, ils le deviennent en grande partie par la pernicieuse action qu'exerce la mauvaise presse ; à cette presse, opposons celle qui la combat, qui en démasque le mensonge, qui soutient les grands intérêts de la société, et qui, en se dévouant à la défense de l'Église et des doctrines du Saint-Siége, travaille à la restauration du règne de Jésus-Christ dans le monde et, par là, au relèvement et au salut des peuples.

J. Chantrel.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le discours de M. Gambetta. — La question du Liban ; triomphe de Rustem-Pacha ; diminution de l'influence française. — La question d'Orient. — Lutte diplomatique de l'Angleterre et de la Russie dans l'Afghanistan.

26 septembre 1878.

L'évènement capital des huit derniers jours est le discours prononcé à Romans (Vaucluse) par M. Gambetta, le 18 sepbre : nous nous en occupons plus loin.

Il y a une question extérieure, à la fois catholique et française, dont on ne se préoccupe pas assez : c'est celle du Liban, réveillée par l'exil de Mgr Bostani, archevêque maronite de Tyr et de Sidon. Nous avons donné les détails de cet évènement, et dit que Rustem-Pacha, le gouverneur du Liban, avait été mandé à Constantinople pour rendre compte de sa conduite. L'opinion de tous les habitants du Liban, Maronites, Druses et Musulmans était unanime à l'égard de ce despote, et les pétitions envoyées par eux à Constantinople demandaient toutes l'éloignement d'un gouverneur qui ne se distinguait que par des actes tyranniques.

Mais Rustem est un des fonctionnaires les plus rusés de l'empire ottoman. Déjà, en Syrie, il avait eu l'habileté de se faire approuver et appuyer par le consul français de Beyrouth, qui avait prévenu l'ambassadeur français à Constantinople. L'ambassadeur anglais était naturellement gagné à sa cause, parce que l'exil de Mgr Bostani était un coup de plus porté à l'influence française en Orient. Les autres ambassadeurs furent également gagnés, et Rustem-Pacha est revenu triomphant dans le Liban.

Ce n'était pourtant point là ce qu'avaient entendu les puissances en 1860, quand elles réglèrent les intérêts de la Montagne ; ce n'est point là ce qu'on devait attendre après le traité de Berlin, dont le texte est si favorable aux chrétiens, et il semble que le gouvernement français, qui s'est montré si désintéressé à Berlin, aurait dû au moins défendre les chrétiens du Liban, afin de ne pas laisser s'étendre l'influence anglaise, déjà si fortement augmentée par la prise de possession de l'île de Chypre. Au moins aurait-il pu demander que l'archevêque exilé revînt en même temps que le pacha, sans qu'il fût obligé d'attendre cette faveur de son persécuteur lui-même.

Nous craignons, dirons-nous avec la *Décentralisation,* que le gouvernement français, si déplorablement servi par ses agents, ne comprenne pas toute l'importance de cette question. Les évêques du Liban, tout en restant sur la réserve à l'égard de Rustem-Pacha, recommandent la patience et la sagesse aux populations, et leur demandent d'avoir confiance dans la France ; mais le mécontentement du peuple maronite est extrême ; on le raille, on lui demande où sont ses protecteurs et quel cas on a fait de ces milliers de signatures apposées au bas des pétitions envoyées à Versailles et à Constantinople. Les Maronites disent qu'ils ne sont plus protégés, mais bafoués, et quelque acte de désespoir, secrètement inspiré par l'Angleterre, pourrait tout à coup rompre une tradition de huit siècles. Si un tel évènement s'accomplissait, l'influence française serait pour jamais anéantie en Syrie : le léopard britannique deviendrait le maître du Liban.

—

Rien de bien nouveau dans le reste de la politique extérieure. L'Autriche commence à dominer la situation en Bosnie et en Herzégovine ; la Russie et la Turquie négocient un traité particulier remplaçant le traité de San-Stefano pour tout ce qui est resté en dehors du traité de Berlin ; la Grèce, dit-on, se voyant abandonnée des puissances, veut faire la guerre toute seule contre la Turquie. L'évènement le plus grave est le refus fait par l'émir de l'Afghanistan, Chir-Ali, de recevoir à Caboul une mission anglaise envoyée par le gouverneur de l'Inde, qui voulait ainsi contrebalancer l'influence de la Russie. Cette mission était déjà en route ; Chir-Ali lui a fait signifier de repasser la frontière. C'est un affront direct à l'Angleterre, affront qui lui vient indirectement, mais très-clairement de la Russie : la lutte recommence entre la baleine et l'éléphant ; symptôme de paix nouveau à ajouter à tant d'autres !

J. Chantrel.

LE PROGRAMME OPPORTUNISTE.

Il nous semble que la lumière commence à se faire, même pour ceux qui s'obstinent le plus à fermer les yeux.

Le discours de M. Gambetta à Romans, programme d'un opportunisme qui ressemble de bien près au radicalisme le plus avancé ; le discours prononcé par M. Louis Blanc à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République sanglante de 1792-93 et 94, et consacré à la glorification de de la Convention ; les toasts portés dans les banquets à Robespierre, à Marat et à Saint-Just, tout annonce que le temps approche de la persécution religieuse et du bouleversement social, si ceux qui tiennent encore à la conservation de la société ne font pas un puissant effort pour enrayer un mouvement déjà presque irrésistible.

Le discours de M. Gambetta est le plus important de tous, parce qu'il est le programme tracé par un homme qui est aujourd'hui, — quelle humiliation pour la France ! — plus puissant que le gouvernement et dictateur moral de la République, en attendant qu'il en devienne le dictateur effectif. Or M. Gambetta signifie sans façon au maréchal de Mac-Mahon, comme s'il était un subordonné, qu'il doit rester à son poste jusqu'en 1880 ; il se prononce contre l'inamovibilité de la magistrature, contre la liberté d'enseignement, contre les congrégations religieuses, contre l'exemption du service militaire pour les jeunes séminaristes ; il veut l'épuration de l'armée, l'assujettissement complet de l'Église à l'État, et, pour couronner le tout, l'amnistie des communards, qu'il relègue, il est vrai, dans un lointain avenir.

Il y a deux versions de son discours : l'une publiée tout d'abord par la *République française,* son journal, plus agressive, plus révolutionnaire, plus ardente, et probablement plus exacte ; l'autre, corrigée avec soin et donnée comme le texte officiel du discours, plus modérée dans la forme, la même au fond, mais essayant de laisser sur la figure du radicalisme le masque opportuniste. Nous allons reproduire les traits principaux de cette version officielle ; nous n'aurons pas besoin de faire ressortir autrement la portée du discours, qu'en mettant en italiques les phrases qui indiquent plus nettement les pensées et les projets de l'orateur.

Discours de M. Gambetta

LA CONSTITUTION.

Messieurs, la Constitution, telle qu'elle est sortie des débats des Chambres, des nécessités du moment, du besoin d'en finir avec une situation qui exaspérait la France, qui la condamnait à la plus cruelle des conditions, à la condition de ne jamais savoir ce qu'on ferait d'elle le lendemain, cette Constitution que je n'ai pas à critiquer, que je n'ai pas non plus à protéger dans toutes ses parties, cette Constitution est la loi de la France, elle s'impose au respect de tous ceux qui l'appliquent comme de tous ceux qui lui obéissent.

Dans cette Constitution, il est bon cependant de se demander ce qu'il y a de perfectible et ce qu'il y a, au contraire, d'immuable. *Ce qu'il y a d'immuable, c'est la constitution de la république;* ce qu'il y a de perfectible, c'est l'équilibre des pouvoirs. Eh bien, je suis de ceux qui pensent que le moment n'est pas venu de toucher à cette Constitution; je suis de ceux qui pensent qu'elle a déjà suffisamment prouvé sa valeur en nous protégeant efficacement contre les criminels desseins de ceux qui appelaient la force pour renverser l'édifice élevé par la nécessité publique.

Mais, à côté de cette partie que je considère comme immuable, il y en a d'autres qui doivent recevoir et du temps et de la volonté publique des perfectionnements nécessaires.

LA DÉMISSION DU MARÉCHAL.

On a parlé dernièrement — je crois qu'on a jeté à dessein dans le public des inquiétudes que ceux-là mêmes qui les répandaient ne partageaient pas — on a parlé de l'instabilité du pouvoir présidentiel. Il va être procédé à un renouvellement sénatorial, et ce sera l'occasion, le prétexte attendu pour répandre encore l'incertitude et renouveler une manœuvre qui, cependant, n'a pas déjà si bien réussi. On cherche à ébranler l'opinion des électeurs particuliers qui doivent procéder aux élections des sénateurs en leur disant que, si leurs votes se dirigeaient dans le sens de l'affermissement des institutions républicaines, le magistrat chargé de garder la Constitution et de la défendre se déroberait à son mandat et laisserait le siège vide.

Eh bien, messieurs, il a dans ces paroles — et je m'en expliquerai franchement — ou un calcul ou une défaillance. Si c'est un calcul, il ne peut pas porter, car la France sait bien qu'avec les mandataires vigilants qu'elle s'est donnés, qu'avec l'organisation de la majorité parlementaire, qu'avec l'organisation des conseils généraux, il n'y a absolument rien à craindre au sujet de la vacance et de la transmission du pouvoir. Et je puis vous dire, croyant être autorisé à le faire, que *si une idée aussi inconstitutionnelle, mais enfin qui est du domaine du caprice, venait à se produire, il ne s'écoulerait pas un*

intervalle d'une heure entre la retraite et le remplacement. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.)

Non, il ne s'écoulerait pas un intervalle considérable, parce que, grâces en soient rendues au désintéressement et à la générosité de ce noble parti républicain, je sais, j'affirme que le successeur serait désigné et qu'il ne rencontrerait nulle part des compétitions personnelles. (Nouveaux applaudissements.)

Si c'était là donc un calcul, je crois en avoir fait justice. S'il s'agissait d'une défaillance, je crois qu'il y a un moyen de se convaincre qu'elle ne se produira pas. Elle ne se produira pas parce qu'elle est contraire à ce que nous savons et que l'expérience pèse bien quelque chose. Elle est contraire aussi au devoir ; oui, messieurs, au devoir. Je ne mets rien au-dessus du fonctionnement de la Constitution, et quand un pouvoir — je fais abstraction des personnes — est constitué pour accomplir une tâche, *il doit la poursuivre* — et ici j'applique l'expression dans son vrai sens — *jusqu'au bout.* (Rires et applaudissements.)

... Quand vous pourrez dire qu'un président de République mis au pouvoir par vos adversaires, installé par vos ennemis et n'ayant à coup sûr, au fond du cœur, rien de passionné pour nos institutions nouvelles (on rit), quand vous pourrez dire que ce président de République a complètement, pacifiquement, légalement, et aux applaudissements de l'opinion, rempli sa charge, et qu'à l'expiration de ses pouvoirs la nation s'est trouvée tout naturellement, tout simplement, tout pacifiquement, passer d'un pouvoir présidentiel à un autre pouvoir présidentiel, messieurs, non-seulement pour la France, mais pour le monde entier, vous aurez fait la seule preuve qui existe du mouvement : vous aurez marché. (Acclamations et longs applaudissements.)

Ce que je désire, c'est qu'on mette un terme, dans les journaux gouvernementaux comme dans les journaux adverses, à cette polémique illusoire et ridicule qui consiste à rechercher ce qu'il adviendrait si le président de la République se retirait. Je dis, en me résumant, *qu'il ne ce retirera pas* et *que nous n'avons aucun intérêt à ce qu'il se retire.*

La deuxième étape.

Et, maintenant, que devons-nous désirer, mais désirer avec le désir de la foi qui agit et qui ne se lasse pas d'aller et de provoquer au prosélytisme et à la propagande? Nous devons désirer deux choses : d'abord des élections sénatoriales républicaines ; mais je n'ai pas à m'expliquer ici sur un pareil sujet, car si vous étiez chargés de pourvoir en partie au renouvellement du Sénat, je sais bien dans quelle fraction politique vous feriez vos choix. (Rires d'approbation et applaudissements.)

Mais la seconde chose sur laquelle je veux m'appesantir, c'est le dessin, — permettez-moi une expression encore plus familière, — c'est le crayon de ce que j'appellerai la *deuxième étape du parti républicain.*

L'ADMINISTRATION.

Eh bien, je voudrais vous dire simplement, ce qui *dans un espace de sept ans* — dans cet espace de vie soumis à tous les accidents de la destinée humaine — me semblerait devoir être touché et modifié, ce qui me paraît praticable, ce que je crois être la besogne à réaliser.

Mettons-nous en face de notre situation. Que nous faut-il? Ah! il nous faut toucher à bien des choses, mais je ne suis pas pour y toucher comme des enfants, ou comme des violents, ou comme des utopistes. Je suis l'ennemi de la table rase, je suis aussi l'ennemi des abus, mais je veux qu'on tienne compte du temps, de la tradition et même des préjugés, car avant tout ils existent, ils sont une force, et on doit non pas les respecter, mais les étudier pour les dissiper et les faire disparaître, et ce résultat ne peut être obtenu qu'à la condition d'agir sans passion et sans emportement.

D'abord, nous avons une administration qui est en train de se refaire, qui s'épure tous les jours.

Nous avons un ministère dont je ne dis que du bien, un ministère qu'on représente aussi comme très-fragile et très-menacé, parce qu'il est, dit-on, très-disparate, et parce qu'il ne serait pas très-actif. Je sais bien quelles vertus on peut souhaiter à un ministère, je ne suis pas contre le mieux, mais j'ai souvent entendu dire que le mieux était l'ennemi du bien, et j'attends, comme tout le monde, qu'il y ait une certaine coïncidence dans l'état de l'opinion pour réclamer les modifications dont la nécessité est sentie même par les plus intéressés.

Pour moi, je reste comme je le disais à Marseille au lendemain du 14 décembre, un ministériel résolu et décidé. *Mais l'administration devra être complètement républicaine*, et elle le sera, parce que je ne pense pas qu'on soit d'humeur à tolérer bien longtemps en France ce spectacle d'un gouvernement voulu et acclamé par tout le pays et qui n'est contrarié que par ses fonctionnaires. (Rires et marques unanimes d'approbation.).

Cette réforme s'impose tellement que je m'en voudrais de vous faire perdre votre temps et de perdre le mien à vous en dire davantage....

L'ARMÉE

Dans cette conception de l'État je rencontre d'abord à l'état d'auxiliaire suprême, de moyen de protection nationale et d'indépendance personnelle pour la France, l'institution qui, aujourd'hui, grâce au législateur et à l'esprit de sacrifice du pays, n'est plus une institution prétorienne et régalienne, mais la fleur et la force même de la France, de la France armée pour sa propre protection. Messieurs, je parle de l'armée que nous a faite le service obligatoire, de l'armée que nous a faite la république. (Double salve d'applaudissements et acclamations.)...

Il y a des lois sur l'armée ; nous demandons qu'elles soient appliquées. Non, nous ne permettrons plus, comme par le passé, la transgression de ces lois, faites dans un moment de patriotisme par l'ancienne Assemblée nationale et qui exigeaient qu'on fît de jeunes chefs, qu'on les fît passer fréquemment dans les corps de troupes afin de leur permettre de se distinguer, de sonder leurs mérites et leurs capacités, comme aussi d'écarter les incapacités et les défaillances. Nous demanderons que ces lois reçoivent leur application. On a beau chercher, on n'explique pas cette violation de la loi, violation non dans la lettre, mais au moins dans son esprit, violation momentanée qui s'appuie sur l'interprétation abusive d'un article de loi inséré par mégarde, mais *violation de l'esprit de la loi sur les grands commandements*. On ne peut trouver l'explication de cette violation que dans le désir de faire entrer la politique dans l'armée ; mais alors qui donc met la politique dans l'armée ?

Il faut que cette situation cesse ; il faut qu'il n'y ait d'autre moyen de s'élever dans l'armée que le mérite et d'autre règle que la raison et l'égalité.

LA MAGISTRATURE

Nous avons aussi une autre question à résoudre, question bien plus délicate, à laquelle je ne voudrais toucher que de la façon la plus discrète ; mais je ne peux cependant pas me taire devant mon pays, alors que je recueille et que je constate, dans trop d'endroits, à quel degré l'opinion est excitée contre certains abus ou contre certaines défaillances émanant — je ne voudrais pas me servir d'expressions qui pussent blesser personne — de je ne sais quel esprit de routine de ce qu'on appelle avec raison le pouvoir judiciaire.

Oui, c'est là un pouvoir auguste, nécessaire, fondamental ; je ne voudrais pas qu'on pût altérer, en quoi que ce soit, son prestige ni l'autorité qui lui est due dans la société ; mais je fais encore la même réflexion que tout à l'heure : qui donc menace le principe tutélaire de l'indépendance de la justice ? Qui donc fait germer, dans certaines consciences loyales, l'esprit de scrupule et de reproche contre cette

institution? Qui donc a pu commettre les excès de zèle et montrer les défaillances qu'on relève trop souvent dans son histoire? Que faut-il dire? Il faut dire qu'on est en présence d'une grave et redoutable question, *la question de l'inamovibilité de la magistrature.*

Je sais tout ce qu'on peut alléguer pour la défense de ce principe tutélaire. Oui, je suis un partisan convaincu de ce principe, mais je demande à m'expliquer.

A coup sûr, je ne voudrais pas d'un juge qui fût révocable à merci, qui fût un instrument dans les mains des gouvernants, qui n'eût d'autres jugements à rendre que des ordres à exécuter. Ce juge me ferait horreur, et il ne soulèverait que mon dégoût et mes protestations.

Ceux qui ont établi le principe de l'inamovibililé l'entendaient d'une manière qui était la vraie, la bonne. L'investiture était donnée par le gouvernement aux détenteurs de la puissance judiciaire chargés de rendre la justice au nom du gouvernement, et alors, pour prévenir le retour des faveurs ou des menaces du pouvoir, on installait le juge sur son siège, on le rendait inamovible à jamais, sauf le cas de forfaiture contre le gouvernement qui l'avait nommé.

L'inamovibilité ainsi comprise offre une triple protection : protection pour l'État, protection pour le citoyen, protection pour le juge. Voilà comment je la comprends et comment je la défends.

Mais *quand un corps tout entier est légué par* un gouvernement rival, *par un gouvernement qui est tombé sous le mépris public* ou qui a glissé dans la honte et la boue, par un gouvernement reconnu criminel et corrompu, *il n'est pas acceptable, il n'est pas juste qu'un gouvernement sorti de la souveraineté nationale ne puisse pas examiner ce corps et le soumettre à une nouvelle investiture.* Ce serait contraire au bon sens de laisser un principe d'hostilité contre le gouvernement établi dans le fondement même de l'institution en question. (Salve d'applaudissements. — Bravos prolongés.)

D'ailleurs, il n'y a pas de gouvernement, quel qu'il soit — et pour le moment je ne les juge pas — qui n'ait senti la profonde nécessité de cette doctrine. Il n'y en a pas un qui, en s'installant, n'ait remanié, vérifié et investi à nouveau la magistrature. Eh bien, nous demandons, pour sauver la magistrature, pour sauver ce principe de l'inamovibilité que des excès compromettent, pour arrêter dans des limites raisonnables et politiques la passion publique qui monte, nous demandons, pour faire une chose véritablement juste, légale, nécessaire, que le gouvernement de la république examine la question de savoir s'il n'a pas à prendre les mêmes mesures et la même garantie que tous les gouvernements qui l'ont précédé. (Double salve d'applaudissements. Acclamations prolongées.) Il faudra aussi, sur les traces de l'éminent président du conseil, l'illustre M. Dufaure, rechercher les modifications intérieures qu'on pourra apporter à l'organisation des tribunaux et des cours d'appel. (Adhésion.)

LA QUESTION CLÉRICALE

J'en aborde une (question) qui est grosse de passions et de véhémence : c'est la question cléricale, c'est la question des rapports de l'Église et de l'État. Voilà, certes, une immense question, puisqu'elle tient en suspens toutes les autres, puisque, comme nous l'avons dit — et nous ne faisons, en cela, qu'être l'écho du monde entier — c'est là qu'est le principe de l'hostilité contre la pensée moderne, du conflit que nous avons à régler.

Que n'a-t-on pas dit à ce sujet? On est descendu dans le domaine inviolable de nos consciences et on a voulu interpréter notre politique à la lueur de notre philosophie. Je n'admets pas plus cette interprétation que je n'admets que, contre un adversaire politique, je puisse m'emparer des sentiments intimes de sa conscience religieuse pour combattre sa thèse politique. Mais j'ai le droit de dénoncer le péril que fait courir à la société française, telle qu'elle est constituée et telle qu'elle veut l'être, l'accroissement de *l'esprit non-seulement clérical, mais vaticanesque, monastique, congréganiste et syllabiste*, qui ne craint pas de livrer l'esprit humain aux *superstitions les plus grossières* en les masquant sous les combinaisons les plus subtiles et les plus profondes, les combinaisons de l'esprit d'ignorance cherchant à s'élever sur la servitude générale. (Longues salves d'applaudissements. — Bravos et cris répétés de : Vive Gambetta !)

Nous ne pouvons donc nous dispenser de poursuivre la solution ou, au moins, la préparation de la solution des rapports de l'Église — je sais bien que, pour être correct, je devrais dire des Églises — avec l'État ; mais si je ne dis pas des Églises, c'est que, vous l'avez senti, je vais toujours au plus pressé. Or, il faut rendre justice à l'esprit qui anime les autres Églises, et, *s'il y a chez nous un problème clérical, ni les protestants ni les juifs n'y sont pour rien : le conflit est fomenté uniquement par les agents de l'ultramontanisme.*

Prenant les choses, non pas au point de vue du sentiment politique, je n'en ai et n'en reconnais à personne le droit, prenant le problème au point de vue public, au point de vue national, examinant les empiètements et les usurpations incessantes de l'esprit clérical servi par *ses 400,000 religieux en dehors de son clergé séculier*, j'ai le droit de dire en montrant ces maîtres en l'art de faire des dupes et qui parlent du péril social : Le péril social, le voilà !... (Salve d'applaudissements. — Marques unanimes d'adhésion.)

Et savez-vous quelles réflexions m'a depuis longtemps inspirées cet antagonisme? Je vais vous le dire, sans vous apprendre rien de nouveau, car je me suis déjà expliqué, sur ce point, dans une autre enceinte. C'est que cet État français, dont je vous parlais tout à l'heure, on l'a soumis à un siège dans les règles, et que chaque jour on fait une brèche dans cet édifice. Hier, c'était la main-morte ; aujourd'hui, c'est l'éducation. En 1849, c'était l'instruction primaire ;

en 1850, c'était l'instruction secondaire; en 1876, c'était l'instruction supérieure. Tantôt c'est l'armée, tantôt c'est l'instruction publique, tantôt c'est le recrutement de nos marins. *Partout où peut se glisser l'esprit jésuitique, les cléricaux s'infiltrent et visent bientôt à la domination, parce que ce ne sont pas gens à abandonner la tâche.* Quand l'orage gronde, ils se font petits; et il y a ceci de particulier dans leur histoire, que *c'est toujours quand la patrie baisse que le jésuitisme monte!* (Longues et unanimes acclamations. — Bravos prolongés.)

Eh bien, messieurs, savez-vous ce que disent les défenseurs de l'ultramontanisme? Ils disent que nous sommes les ennemis de toute religion, de toute indépendance de la conscience, que nous sommes des persécuteurs, que nous avons soif de faire des martyrs et, si je proteste ici, ce n'est pas sans un sentiment de honte d'avoir à relever de pareilles inepties; mais, puisque j'y suis condamné par la bassesse de mes adversaires, je vais m'y résigner.

Non, nous ne sommes pas les ennemis de la religion, d'aucune religion. Nous sommes, au contraire, les serviteurs de la liberté de conscience, respectueux de toutes les opinions religieuses et philosophiques. Je ne reconnais à personne le droit de choisir, au nom de l'État, entre un culte et un autre culte, entre deux formules sur l'origine des mondes ou sur la fin des êtres. Je ne reconnais à personne le droit de me faire *ma philosophie ou mon idolâtrie:* l'une ou l'autre ne relève que de ma raison ou de ma conscience; j'ai le droit de me servir de ma raison et d'en faire un flambeau pour me guider après des siècles d'ignorance ou *de me laisser bercer par les mythes des religions enfantines.* (Salve d'applaudissements.)

Après avoir nettement établi *mon respect pour les religions,* je tiens encore, pour en finir avec la calomnie (on n'en finira jamais, hélas!), à dire que je professe le plus grand respect pour ceux qui en exercent le ministère. Ils ont des devoirs à remplir envers leurs semblables, mais ils en ont aussi à remplir envers l'État, et ce que je réclame, c'est l'exécution de ces devoirs. Je demande qu'on leur applique les lois existantes, et ici je m'adresse *non pas à ce clergé séculier, qui est bien plus opprimé qu'oppresseur, qui est bien plus victime que tyran, qui est bien plus appauvri que renté par les communautés qui l'enserrent et le dominent,* et qui, né du peuple, n'en serait pas l'ennemi s'il était livré à la libre impulsion de sa conscience; mais à *cette milice multicolore sans patrie;* si, elle a une patrie, mais elle ne repose que sur la dernière des sept collines de Rome, et encore, dans Rome, le pouvoir qui y siège la déclare ennemie et ennemie irréconciliable, *car il faut bien répondre, dans la résidence même du Pontife, aux anathèmes qui viennent de lui.*

Je dis que le devoir de l'État républicain et démocratique est de respecter les religions et de faire respecter leurs ministres, mais leurs

ministres se mouvant dans le cercle de la légalité, et si j'avais à émettre une formule qu'il est peut-être ambitieux de chercher, mais qui rendrait ma pensée, je dirais que, dans la question des rapports du clergé avec l'État, il faut appliquer les lois, toutes les lois, et supprimer les faveurs. (Oui ! très-bien ! — Applaudissements.)

Si vous appliquiez les lois, toutes les lois — dont je ne vous ferai pas l'énumération, mais ceux dont je parle les connaissent — l'ordre rentrerait en France et sans persécution, car, encore une fois, nous ne ferions qu'appliquer les traditions du tiers-état français depuis le jour où il a apparu dans notre histoire jusqu'aux dernières lueurs de la République de 1848.

Ce n'est que depuis l'empire, *depuis l'alliance monstrueuse entre ceux qui mitraillaient et ceux qui bénissaient les mitrailleurs,* que nous avons assisté à de déplorables défaillances et que l'État se trouve sous le joug des cléricaux, alors que ce sont eux qui devraient porter le joug de l'État. (Adhésion unanime et bravos.)

Oui, il faut les faire rentrer dans la loi. Il faut surtout, si l'on veut en avoir raison, supprimer les faveurs, car, croyez-le bien, ce sont les complicités de la faveur, des privilèges et des avantages de toute nature qu'ils ont rencontrés pour eux et pour leurs créatures dans les diverses administrations publiques, c'est là ce qui fait la moitié de leur force. Quand ils ne pourront plus compter sur le favoritisme gouvernemental, soyez convaincus que leur clientèle se réduira bien vite, et, *comme en somme ils ne vivent que de la crédulité publique, plus de crédit, plus de crédulité.* (Rires et applaudissements.)

Enfin, il faut les faire rentrer dans le droit commun, et, pour ne citer qu'un privilège, un seul, mais grave, pour l'indiquer d'un mot, car je n'ai pas le temps de m'appesantir sur la question, et l'état de mes forces ne me le permet pas en ce moment, je dirai *qu'une nécessité s'imposera aux législateurs qui voudront faire véritablement du service obligatoire une vérité: c'est de ne faire aucune distinction pour personne et d'exiger que la vocation ne se prononce qu'après qu'on a rempli la vraie vocation: le service militaire...* (Salve d'applaudissements.)

Voilà une indication encore sommaire, mais cependant précise, je le crois, dans cette question si grave et si délicate.

L'ENSEIGNEMENT.

Mais il y a bien d'autres questions. Il y a cette immense entreprise, si nécessaire, si populaire, si fertile en résultats, si admirablement reproductrice de tous les trésors qu'on dépense pour elle : je veux parler de l'éducation. Il faut que cette question soit la passion de tous les députés républicains. Il faut que vos sénateurs, que vos députés, que votre pouvoir exécutif, que tous les rouages de l'État concourent,

rivalisent à faire de ce pays-ci le pays le plus instruit, le plus éclairé, le plus cultivé, le plus artiste du monde. (Bravos et acclamations.)

Et pour cela, que faut-il ? *Il faut refouler l'ennemi, le cléricalisme,* et amener le laïque, le citoyen, le savant, le Français, dans nos établissements d'instruction, lui élever des écoles, créer des professeurs, des maîtres, les doter, ne pas craindre la dépense sur ce chapitre, car c'est une dépense que vous retrouverez dans l'abaissement des sommes que réclame l'entretien des prisons, dans la valeur de votre armée, dans la valeur de vos industries, dans l'augmentation de vos capitaux.

Mais il faut que les méthodes d'instruction soient changées à la base même de l'enseignement, car il ne suffit pas d'envoyer les enfants à l'école primaire : il faut que les méthodes ouvrent la raison et n'y déposent que des choses saines et sûres ; il faut trouver le procédé pour faire tomber, des sources les plus élevées, le rayon prestigieux de la science dans les cervelles les plus tendres et y déposer le germe des progrès de la raison publique. (Acclamations et bravos.)

Il faut modifier les méthodes barbares qu'on suit encore dans les écoles primaires. Il faut y enseigner les pages de notre histoire, les principes de nos lois et de nos constitutions. Il faut qu'on y apprenne les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen. Il faut que l'on mette sous des formules parfaitement compréhensibles les résultats généraux des connaissances humaines. Je ne demande pas qu'on fasse des savants, mais des hommes sensés et des Français.

Voilà pour l'éducation primaire. Et *je parle pour les deux sexes, car je ne distingue pas entre l'homme et la femme.* Ce sont deux agents dont l'entente est absolument nécessaire dans la société, et, loin de les séparer et de leur donner une éducation différente, donnez-leur les mêmes principes, les mêmes idées ; commencez par unir les esprits si vous voulez rapprocher les cœurs. (Salves d'applaudissements et bravos enthousiastes.)

Quant à l'enseignement secondaire, c'est encore là une de nos gloires, mais dont bien des rayons commencent à s'éteindre. Là aussi, les méthodes sont à transformer. Je voudrais que cet enseignement secondaire fût de deux ordres. Je voudrais qu'au-dessus de l'enseignement primaire et avant d'arriver à l'instruction secondaire, il y eût des écoles professionnelles, mais non pas dans le genre de celles qu'on a créées — ce serait des écoles de métiers, des *mechanic's institutes,* comme on dit ailleurs, dans lesquelles on donnerait à la fois l'éducation de l'esprit et de la main, où l'on acquerrait un capital manuel et où se formeraient des légions d'ouvriers capables de devenir des tâcherons, des entrepreneurs et des capitalistes; et nous arrivons par là à toucher du doigt que l'éducation est le commencement de la solution des problèmes sociaux qui pèsent sur le monde, solu

tion qui n'appartient à personne, mais qui est parcellaire, quotidienne et qui dépend de la bonne volonté de tous.

De plus, je voudrais diriger cette instruction secondaire de manière que l'État en fût le maître. *Je ne voudrais pas de ces institutions dans lesquelles on tronque l'histoire, où l'on fausse l'esprit français, et où l'on prépare des générations hostiles prêtes à se ruer les unes contre les autres.* Il faut donner une éducation française, et des citoyens libres peuvent seuls la donner. (Explosion d'applaudissements. — Acclamations prolongées.)

Reste l'enseignement supérieur de nos facultés. Vous savez, messieurs, quelle dernière épreuve a subie notre université. En disant qu'il est nécessaire que l'université aussi reçoive des réformes et des perfectionnements, je ne l'en considère pas moins comme l'asile tutélaire de l'esprit moderne et *je demande qu'un gouvernement soucieux de ses droits et de sa mission lui restitue ce qu'on lui a arraché par surprise, la collation des grades et le droit de désigner ceux qui sont ou ne sont pas capables d'enseigner.* (Nouvelles acclamations.

Les intérêts matériels.

Vous voyez, messieurs, que nous aurons de quoi remplir nos sept années sans aborder d'autres questions.

Et cependant les intérêts matériels doivent nous préoccuper, ces intérêts si importants dans un pays où c'est la richesse agricole et la solidité du crédit qui ont constitué le premier degré de notre réhabilitation et de notre pacifique revanche, dans un pays où, grâce à la force de reproduction nationale, nous avons pour ainsi dire, après quelques semaines données, étonné le monde en étalant aux yeux des étrangers la collection de merveilles la plus surprenante qui soit encore sortie des efforts du génie humain. Oui, dans un pays qui compte près de 24 millions de propriétaires, où tout le monde travaille et où les oisifs sont une minorité telle qu'il n'y a pas à tenir un compte quelconque de leurs prétentions (Rires), dans un pays qui est par excellence le pays de l'épargne et de la fortune lentement préparée et acquise, il y a des problèmes qui touchent à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et qui doivent être la préoccupation constante d'un gouvernement démocratique, car la richesse c'est l'accumulation des efforts du travail, et qu'est-ce que le gouvernement républicain? c'est le gouvernement des travailleurs. (Salves d'applaudissements.)

Eh bien, vous qui souffrez, vous qu'on dirait que la nature a pris à charge de désoler depuis quelques années; vous qui voyez se dessécher dans vos mains le fruit de vos semences et de vos travaux, ce n'est pas devant vous que j'ai besoin de réclamer l'assistance du gouvernement en faveur des populations agricoles pour creuser des

canaux, faire des chemins vicinaux et des voies ferrées, tous ces moyens de communication qui multiplient la richesse en la répandant partout. Ce n'est pas à vous que j'ai besoin de dire qu'il est nécessaire d'avoir une politique commerciale reposant sur la liberté, qui rapproche les peuples par l'échange des produits et qui ouvre l'ère de la paix et du travail en lui donnant pour base l'harmonie des intérêts du monde.

Il faut considérer comme le maximum de nos ambitions immédiates pendant sept années la solution de tous ces problèmes. Car nous ne nous arrêterons pas; nous ou nos successeurs, plus heureux ou plus habiles, pousseront plus avant. Quand l'un sera tombé, un autre le remplacera; l'horizon des générations futures s'étendra de plus en plus, pourvu que l'imposture et la trahison ne viennent pas retarder la marche du progrès humain.

LA CONVERSION DES RENTES.

En finances, nous réclamerons l'économie la plus sévère; nous demanderons l'élévation des traitements des employés utiles et des dégrèvements d'impôts, sages, mesurés, proportionnés toujours aux ressources de l'État, mais nous nous orienterons toujours vers la suppression des mauvais impôts. Telle sera notre ligne de conduite. Peut-être ferons-nous peu à la fois, mais nous ferons constamment quelque chose. (Applaudissements.) Je puis vous en parler avec assurance, dans cette Chambre des députés dont je fais partie, dans cette commission de budget où je siège, il n'y a jamais eu l'ombre d'un doute sur la nécessité d'opérer des dégrèvements. C'est pour cela que nous avons toujours cherché à établir devant le pays, de la façon la plus nette, nos opérations financières. La majorité républicaine appelle les controverses, les discussions, parce qu'elle veut la lumière; à la rentrée des Chambres, un débat s'ouvrira qui rappellera une précédente discussion sur la question de l'impôt sur la rente.

Sur ce point j'ai encore à vous dire mon opinion personnelle. Je n'engage personne et, quels que soient les bruits qu'on répande, quel que soit l'abus qu'on en puisse faire, j'ai le droit d'exprimer ma pensée.

Un jour, j'ai lutté contre l'établissement d'un impôt sur la rente. J'ai heurté des opinions reçues, mais je ne voulais rien laisser faire contre la force première qui a permis la reconstitution de toutes nos autres forces, contre le crédit français. La défense de ce crédit a été pour moi un devoir rigoureux, absolu, incessant, et je demande à la démocratie de défendre ce crédit comme elle défendrait le dernier rempart de sa sécurité intérieure ou extérieure ; car, ne l'oublions pas, c'est avec ce crédit puissant que nous avons pu restaurer notre frontière mutilée en réparant les brèches faites à notre ceinture de forteresses, reconstituer notre armée en mettant son matériel au niveau

de tous les perfectionnements, et nous lancer dans cette entreprise de 5 à 6 milliards de travaux de canaux et de chemins de fer. C'est grâce à ce crédit que nous pouvons maintenir l'armée, comme effectif, sur un pied respectable et nécessaire, que nous sommes en mesure de doter les services généraux des postes, des télégraphes et de l'instruction publique.

Toutes ces forces qui, en dehors du crédit français, vous feraient défaut, défendez-les; c'est le point central; et quant à moi, malgré les arguments juridiques qui sont invoqués, — quelquefois les sommets du droit sont les sommets de l'injustice, — non *je ne laisserai pas léser, pour faire la conversion de la rente, les porteurs,* qui sont venus avec confiance à la République, en apportant leur argent pour la libération du territoire. *Il faut qu'il s'écoule un temps moral et matériel avant de toucher à cette question,* afin que l'Etat ne paraisse pas abuser de ses droits (Vifs applaudissements.)

Donc, en ces matières, sagesse, lenteur, économie, respect scrupuleux des engagements matériels et moraux pris par l'État envers les citoyens.

L'AMNISTIE.

Alors la France apaisée, sûre d'elle-même, pouvant compter sur le dévouement de tous les siens, occupée uniquement du développement de ses admirables ressources, la France, restaurée, appuyée sur une armée réellement nationale, pourra se présenter au monde, débarrassée de ses adversaires, ayant, je l'espère, par le pardon et la clémence, réuni tous ses enfants, et lui dire : Je suis forte, je suis invulnérable, parce que je suis libre et pacifique. (Salve d'applaudissements et longues acclamations. — Cris répétés de : Vive la République! Vive Gambetta!)

Lettre de Mgr l'évêque d'Angers.

Les attaques de M. Gambetta contre la religion catholique ne pouvaient rester sans réponse. Dès le 20 septembre, Mgr Freppel écrivait au tribun une lettre qui a produit la plus vive émotion, que toute la presse honnête s'est empressée de publier, et que la *République française* n'a pas reproduite.

Voici la lettre adressée *à M. Léon Gambetta, député,* par Mgr Freppel :

Angers, 20 septembre 1878.

Monsieur le député,

Vous venez de prononcer à Romans un discours dans lequel vous attaquez le clergé avec une violence qui dépassse toute limite. Vous ne trouverez pas mauvais que l'on vous réponde immédiatement, ne serait-ce que pour montrer à ceux qui auraient pu encore garder quelque illusion sur vos vrais sentiments, à quelles extrémités vous entendez conduire les affaires religieuses en France.

Il paraît que c'est dans vos paroles qu'il faut chercher le programme de l'avenir. Quelque humiliante que puisse être une telle pensée pour tout Français qui a souci de l'honneur de son pays, il faut bien se résigner à vous lire pour se préparer à vous combattre. Or, ce que vous nous annoncez pour un avenir prochain, comme le résumé de vos projets, c'est, disons le mot, la persécution.

Et quel moment choisissez-vous pour nous déclarer la guerre?. Le moment où des espérances de paix se font jour partout; où les gouvernements, instruits par l'expérience, commencent à comprendre que ce n'est pas trop de toutes les forces morales réunies pour préserver la société moderne des dernières catastrophes. C'est à ce moment-là que vous essayez de refaire une campagne qui n'a réussi nulle part, et de choisir la France catholique pour théâtre d'une guerre que les États protestants eux mêmes cherchent à éloigner d'eux. Si vous aviez véritablement le sens politique, vous comprendriez à quel point un pareil langage est à l'encontre des idées et des dispositions de l'heure présente. C'est de vous que nous apprenons qu'il existe « une question cléricale, c'est-à-dire la question des rapports de l'Église et de l'État. » Ne vous en déplaise, monsieur, cette question n'existe pas; elle a été souverainement tranchée au commencement de ce siècle, par un concordat que tous les gouvernements ont respecté, et qui est parmi nous la base de la paix publique. Le jour où vous romprez ce pacte fondamental, vous remettrez toutes choses en question, et vous déchaînerez sur votre pays des malheurs dont, peut-être, ni vous ni moi ne verrons la fin.

Pour faire accroire à vos complaisants auditeurs qu'il existe « une question cléricale, » vous agitez des fantômes. Vous osez parler « d'exploitation de l'ignorance, » au lendemain du jour où le *Journal officiel* constatait que nous avons rempli la France

de foyers d'instruction, que l'enseignement secondaire compte plus d'élèves dans nos collèges que dans ceux de l'État (1). Quelque nombreuses que soient vos occupations, vous avez dû avoir assez de loisir pour apprendre ce que tout le monde sait, que depuis les écoles des Frères jusqu'aux grandes écoles du gouvernement, les élèves formés par les soins du clergé et des ordres religieux n'occupent pas un rang inférieur dans les examens publics. Quel est donc cet auditoire de Romans où vous avez pu parler de la sorte, sans qu'il s'y soit trouvé un homme assez instruit des choses de son temps pour faire à de telles assertions l'accueil qu'elles méritaient. Mais vous-même, monsieur, n'avez-vous pas été élève d'un petit séminaire? Vous étiez-vous jamais aperçu que l'on eût tenté sur votre personne ce que vous appelez « l'exploitation de l'ignorance ? »

C'est bien à vous qu'il appartient de parler « d'asservissement général, » à vous qui, dans votre discours, annoncez l'intention formelle d'écarter des fonctions de la magistrature, de l'administration et de l'armée quiconque ne penserait pas comme vous. Voilà le despotisme que vous vous proposez d'inaugurer en France. Et vous osez prononcer le mot de liberté! Ce mot n'a aucun sens dans votre bouche. Quant au clergé, où voyez-vous la moindre tendance à asservir qui que ce soit? N'êtes-vous pas libres, vous et ceux qui vous suivent, d'aller à la messe ou de ne pas y aller, de faire vos Pâques ou de ne pas les faire, de fréquenter les sacrements ou de vous en abstenir? Vous en répondrez devant Dieu, voilà tout. Mais de la part des hommes, où apercevez-vous la moindre velléité de vous contraindre à une pratique religieuse? Et n'est-ce pas vous jouer de la crédulité publique que de feindre une oppression quelconque, là où nul ne songe à vous disputer la moindre parcelle de liberté.

Il m'est impossible, je vous l'avoue, de m'imaginer que vous ayez voulu parler sérieusement, en signalant « les usurpations incessantes auxquelles se livre l'ultramontanisme et l'invasion qu'il fait tous les jours dans le domaine de l'État. » A vous entendre, l'on dirait en vérité que les membres du clergé remplissent les conseils municipaux, les conseils généraux, le Sénat et la Chambre des députés. La vérité est que l'élément ecclésiastique n'est représenté nulle part ou peu s'en faut. Il y a trente prêtres au

(1) *Journal officiel* du 15 septembre 1878 : 76,815 élèves fréquentent les établissements ecclésiastiques, y compris les Petits-Séminaires ; 75,209 les collèges de l'État.

Parlement allemand; un seul évêque siège au Sénat français, pour défendre les intérêts religieux. Jamais, à aucune époque, le clergé ne s'est moins occupé des affaires de l'État; nulle part, chez aucune nation, il n'est plus tenu à l'écart de la chose publique. Et vous venez, devant un auditoire prévenu ou distrait, représenter le clergé de France comme prêt à envahir tout le domaine de l'État! De quel mot voulez-vous que l'on qualifie de tels excès de langage?

« C'est toujours, dites-vous, quand la fortune de la patrie baisse que le jésuitisme monte. » Parole imprudente, monsieur, et que nul moins que vous n'a le droit de prononcer. Car, personne ne l'oublie, c'est quand la fortune de la France a baissé, que vous êtes monté; c'est quand la France était à terre, que vous vous êtes fait de ses ruines un piédestal pour vous élever au pouvoir. Alsacien, j'aurais le droit de vous demander compte, au nom de mon pays natal, de ces sanglantes folies qui ont achevé nos malheurs et changé une défaite en catastrophe irrémédiable.

Mais laissons là ces tristes souvenirs auxquels vous avez associé votre nom, pour envisager l'avenir que vous entendez nous préparer. C'est bien la persécution que vous nous promettez, et à bref délai. Car de quel autre nom appeler la suppression des ordres religieux, la suppression de la liberté d'enseignement, la suppression des vocations ecclésiastiques? C'est la persécution ouverte, violente, de quelque apparence de légalité que vous prétendiez la couvrir. Dans un langage que vous auriez voulu rendre spirituel, et qui n'est qu'inconvenant, vous parlez de « ces milliers de prêtres multicolores qui n'ont pas de patrie. » Ces prêtres, monsieur, sont au service de vos concitoyens; du matin au soir, ils instruisent les enfants, soignent les malades, consolent les pauvres. Vous n'avez pas plus le droit de vous occuper de la couleur de leur habit, qu'ils n'ont l'intention d'examiner celle du vôtre. Ils sont citoyens au même titre que vous; ils ont, comme vous et vos amis, le droit de se réunir, de vivre ensemble, de prier et de travailler en commun. Leur patrie est la France, et leur nationalité est certaine. Que voulez-vous de plus, et de quel droit mettriez-vous la main entre leur conscience et Dieu?

Après la liberté de l'association religieuse, le despotisme dont vous êtes le porte-voix s'apprête, selon vous, à détruire une autre liberté non moins précieuse, celle de l'enseignement.

Et cela, dites-vous, sous le prétexte « que nous ne devons pas laisser, dans nos écoles, blasphémer notre histoire. » Quoi, c'est vous et le parti violent dont vous êtes le chef, qui vous constituez le gardien et le défenseur de notre histoire nationale! vous qui datez cette histoire de 89 ou de 93, et qui ne voyez au delà qu'une série d'horreurs et d'infamies! vous qui n'êtes occupés qu'à bafouer nos grandeurs et nos gloires séculaires, à insulter nos rois, à rabaisser nos grands hommes, à dénigrer nos vieilles institutions et à parler de l'ancienne France, de son clergé, de sa noblesse, de sa condition politique et sociale, comme si elle avait présenté, pendant quinze siècles, le spectacle d'une Mongolie ou d'une Tartarie!

Et c'est sous ce prétexte-là que le despotisme dont vous formulez le programme se prépare à nous enlever le peu de liberté que nous tenons de la loi! Car c'est un minimum de liberté, monsieur, que cette participation si subordonnée, si restreinte, si étroite, non pas même à la collation des grades, comme vous l'affirmez à faux, car elle reste tout entière dans la main de l'État, mais à la simple interrogation des étudiants. Aussi, quand il vous plaira de remettre ces choses en question, nous revendiquerons à notre tour un droit qui semblait abandonné, et nous demanderons à notre pays s'il est juste, s'il est équitable, s'il est utile que 108,065 élèves (1) appartenant à des familles françaises soient soumis aux épreuves du baccalauréat ès lettres et du baccalauréat ès sciences, sans qu'un seul de leurs professeurs soit admis à siéger dans les jurys d'examen. Nous vous attendons avec confiance sur ce terrain, si jamais il vous convient de nous y appeler.

Mais là où le despotisme dont vous venez de faire entendre les menaces éclate davantage, c'est dans les entraves que vous préparez au recrutement du clergé de France. En assujettissant les élèves du sanctuaire au service des armes, vous voulez, monsieur, tarir la source même du sacerdoce. Car ne nous parlez pas de l'obligation de servir la patrie : c'est un mot que vous jetez à la foule pour tromper les simples. Il y a bien des manières de servir sa patrie. L'instituteur, le professeur, qui s'épuisent à instruire leurs élèves, le prêtre qui se consume dans les travaux de son ministère, servent leur pays aussi utilement que le soldat. Ce sont là de grands services publics, nécessaires,

(1) Chiffre des élèves appartenant aux collèges libres et aux Petits-Séminaires. (*Journal officiel* du 15 septembre 1878).

indispensables, et qui valent bien, en fatigues comme en résultats, celui des armes.

Le plus simple bon sens suffit pour comprendre que les nécessités sociales imposent et justifient de tels équivalents. Mais non, sous prétexte d'égalité, vous visez la religion au cœur. Bien que vos goûts et vos antécédents ne vous aient guère permis d'apprécier ces choses, vous n'êtes pas sans savoir que le régime de la caserne n'est pas une préparation au régime du séminaire, que l'Église demande à ses futurs ministres un ensemble de qualités qui ne s'acquièrent et ne se développent que dans le silence de la prière et du recueillement, et que le jour où de pareilles exigences viendront à s'ajouter aux devoirs et aux sacrifices de la vie sacerdotale, c'en sera fait parmi nous des vocations ecclésiastiques.

Mais que vous importe, et n'est-ce pas là précisément le résultat que vous voulez atteindre ? En tout cas, nous sommes avertis ; et dès ce moment vous nous autorisez à nous tourner vers les catholiques pour leur dire : Voyez ce qui vous attend : ces hommes qui parlent de cléricalisme et d'ultramontanisme pour masquer les desseins, c'est la religion même qu'ils veulent détruire, en lui enlevant l'une après l'autre toutes ses forces et toutes ses institutions. Vos libertés, ils en feront litière ; vos droits, ils n'aspirent qu'à les supprimer. Ordres religieux, enseignants ou hospitaliers, écoles chrétiennes à tous les degrés, rien n'échappera à leurs mesures d'oppression, dès l'instant qu'ils ne trouveront plus devant eux d'obstacle légal. Enfin, pour achever l'œuvre de destruction, ils arrêteront les vocations ecclésiastiques à leur début par l'obligation du service militaire, et, faute de prêtres, le ministère paroissial deviendra impossible. Et toutes ces iniquités, ils comptent les opérer jusqu'au bout sous le couvert de la légalité. Eh ! grand Dieu ! y a-t-il eu, dans l'histoire, une seule persécution religieuse qui ne se soit parée de ce nom ? La Convention, elle aussi, se nommait l'ordre légal ; et nos places publiques sont encore là pour rappeler à tous comment elle l'appliquait. Une fois sur la pente de la violence, et dans un pays comme le nôtre, qui peut prévoir où l'on s'arrêtera ? Que tous les catholiques veuillent donc bien réfléchir à la situation qu'on leur annonce, sérieusement, et à temps.

Peut-être, monsieur, aurez-vous contribué, par vos agressions et vos menaces, à refaire l'union si désirable entre tous

ceux qui regardent la religion comme la base première de l'ordre social. En la choisissant pour l'objet principal de vos attaques, vous indiquez à l'avance le vrai terrain sur lequel tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté pourront et devront se rencontrer et se donner la main, pour travailler au salut de leur pays. C'est là du moins un service que vous nous aurez rendu par votre discours, et dont je suis presque tenté de vous remercier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le député, votre très humble serviteur.

† CH.-ÉMILE,
Évêque d'Angers.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Nous avons déjà dit que S. Em. le cardinal Monaco La Valletta avait adressé à tous les évêques du monde catholique, excepté aux évêques de France, une lettre-circulaire pour les prier d'organiser des collectes en vue de contribuer à la construction d'une église qui sera élevée à Rome dans le nouveau quartier de l'Esquilin et qui sera dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, en même temps qu'elle servira à éterniser la mémoire de Pie IX par un monument digne de ce grand Pape. Voici le texte de ce document, que l'*Unità cattolica* de Turin a récemment publié :

Illustre et Très-Révérend Seigneur,

A Rome, sur le mont Esquilin, a été bâti tout un nouveau quartier qui, jusqu'ici, ne possède aucun monument religieux, ce qui fait qu'une grande partie de ses habitants ne peuvent remplir leurs devoirs religieux sans de sérieuses difficultés. Pour remédier à cette situation, une église va être construite dans cette région, avec la haute approbation de Sa Sainteté Léon XIII, et elle sera dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. J'ai cru utile de confier à la Fédération des associés catholiques, à Rome, le soin de recueillir pour la construction de cette église nouvelle les pieuses offrandes de toutes les parties du monde catholique, à l'exception toutefois des diocèses de France.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de transmettre à votre Révérence quelques feuilles imprimées et munies du sceau de la susdite Fédé-

ration, afin que vous daigniez, en vertu de votre autorité, faire recueillir parmi les fidèles confiés à vos soins, les offrandes en question. Comme il a été arrêté dans la suite que l'église que nous voulons bâtir en l'honneur du Sacré-Cœur serait érigée à la mémoire du Souverain-Pontife Pie IX, comme monument destiné à rappeler aux générations futures les vertus et les actes mémorables de ce grand Pape, je ne doute pas que votre Révérence n'accorde toute sa faveur à cette œuvre et que les catholiques de votre diocèse n'y contribuent avec empressement par leurs offrandes, quelque minimes qu'elles soient.

Me recommandant chaleureusement en N.-S. J.-C. à vos prières, je baise humblement la main à votre Révérence.

Donné à Rome, de notre résidence, le 1er août, fête de Saint-Pierre-aux-Liens, 1878.

R. Monaco La Valletta, card.-vicaire.

L'exception qui concerne les diocèses de France a déjà été expliquée : le Saint-Père ne veut pas nuire à l'Œuvre de l'église du Sacré-Cœur qui s'élève à Montmartre ; cette exception même prouve à quel point la construction de l'église de Montmartre est à cœur au Souverain-Pontife.

—

Le 20 septembre a été célébré à Rome par les révolutionnaires l'anniversaire de l'entrée de l'armée piémontaise par la brèche de la Porta-Pia : triomphe dont la Révolution a le droit d'être fière, en effet !

Les évêques de la province ecclésiastique de Milan ont l'intention de transférer à Rome le séminaire spécial fondé par saint Charles Borromée. Ce fut vers l'époque où saint Ignace de Loyola ouvrait à Rome un collège pour les clercs de la Hongrie et de l'Allemagne, que saint Charles en ouvrit un semblable à Milan pour les lévites de cette vaste province ecclésiastique. En ce temps-là, la juridiction de l'archevêque de Milan s'étendait sur une partie de la Savoie et le long du territoire parcouru par le Pô. C'est pourquoi les anciennes fondations portent que des bourses spéciales permettront à un certain nombre de clercs de la Suisse et du Piémont l'entrée gratuite au séminaire métropolitain de Milan. Or ces fondations, à ce que l'on assure, seront remises en vigueur quant à l'effet, aussitôt après le prochain transfert du séminaire de Milan à Rome. Ainsi, dit justement une correspondance du *Monde,* l'admirable institution de saint Charles Borromée se rencontrera à Rome, dans la cité des grandes traditions et des saines doctrines, avec l'institu-

tion analogue de saint Ignace et avec celles de tant d'autres Saints et bienfaiteurs qui, de tout temps, ont compris combien la Ville pontificale est favorable pour l'instruction sûre et sérieuse des jeunes lévites. Pour la province ecclésiastique de Milan, ce sera aussi un moyen puissant et tout naturel de resserrer entre son clergé et le Saint-Siège l'union qui est la vie même de l'Eglise. N. T. S. P. le Pape Léon XIII a favorisé de tout son pouvoir le projet, de même qu'il en favorise maintenant la réalisation.

—

On sait que Léon XIII, pour éviter des difficultés avec le gouvernement italien et pour témoigner son amour paternel à son ancien troupeau, a voulu conserver le titre et la charge d'évêque de Pérouse, en prenant pour auxiliaire Mgr Charles Laurenzi, évêque d'Amata *in partibus*. Une correspondance de l'*Univers* nous apprend que, sur l'initiative de l'évêque auxiliaire et des directeurs de ce brillant séminaire, que le cardinal Pecci avait logé dans son palais épiscopal et qu'il appelait « la pupille de ses yeux, » les Pérugins ont tenu, le 16 septembre, une académie poétique et musicale en l'honneur du Pape dans l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, transformé en salle académique.

Dans cette salle, au milieu d'un public formé de l'élite des fidèles du diocèse, de personnages venus de Rome et des diverses contrées de l'État de l'Église, étaient assis Mgr Laurenzi, l'excellent Mgr Rotelli, nouvel évêque de Montefiascone, le sympathique Mgr Van den Branden de Reeth, premier camérier participant de Sa Sainteté, et d'autres ecclésiastiques, ainsi que des correspondants de journaux étrangers.

Les sujets suivants ont été traités :

Discours d'ouverture, de l'abbé Brunelli.

L'étudiant Joachim Pecci, poésie du professeur Frontini.

Le Délégat apostolique, poésie du professeur Contini.

Le Nonce, poésie du chanoine Ferrini.

L'Évêque, élégie du professeur Rotelli.

Le Cardinal, sonnet de l'élève Boschi.

Le Cardinal Pecci et le séminaire de Pérouse, octaves d'un autre jeune élève.

Le Camerlingue de la sainte Église, ode du chanoine Baldetti.

L'élection de Léon XIII, ode du professeur Cernucchi.

Léon Ier et Léon XIII, sonnet de l'abbé Brunelli.

C'était, on le voit, la vie entière du Pape présentée sous les formes élégantes et nobles que la poésie chrétienne sait donner à la vérité.

France

Paris. — Le diocèse de Paris a vu se renouveler cette année, comme les années précédentes, un spectacle qui ne manque pas de produire de vifs sentiments d'édification et de nombreux fruits de salut. Commencée le lundi 16 septembre au séminaire, la retraite ecclésiastique a été clôturée le 21 septembre, dans l'église Saint-Sulpice. Un grand nombre de prêtres ont pris part à ces pieux exercices. Le prédicateur devait être Mgr Besson, évêque de Nîmes; empêché au dernier moment, l'illustre orateur a été remplacé par le R. P. Loudier, de la Compagnie de Jésus, qui devait donner ses exercices spirituels au clergé de Perpignan, et qui, dans la dernière quinzaine d'août, avait évangélisé celui de Grenoble.

Chaque jour, après la conférence de trois heures, S. Em. le cardinal-archevêque, ou son vénéré coadjuteur, est monté en chaire pour donner au clergé quelques salutaires conseils. Son Éminence, dans un langage tout paternel, a exposé à ses prêtres l'état actuel de la société, les efforts de l'impiété contre la religion et l'enseignement religieux; il leur a donné des avis sages et opportuns, destinés à soutenir leur courage dans les épreuves au milieu des temps difficiles que nous traversons. Mgr Richard a entretenu le clergé des œuvres de zèle auquel il doit se livrer : Enseignement du catéchisme, vocations sacerdotales et moyens de les recruter; il a été question aussi de l'Œuvre si belle du Sacré-Cœur de Montmartre, de l'Université catholique, etc.

Beauvais. — Le sacre de Mgr Hasley a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, le 21, dans la cathédrale de Rouen. Les prélats présents étaient le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, Mgr Langénieux, archevêque de Reims, NN. SS. Bataille et Germain, évêques d'Amiens et de Coutances, et Mgr Obré, évêque de Zoara *in partibus,* auxiliaire de Mgr Gignoux, décédé, et, depuis la mort de ce vénérable prélat, vicaire capitulaire de Beauvais. Un grand nombre d'ecclésiastiques des deux diocèses de Rouen et de Beauvais assistaient à la cérémonie, ainsi que MM. les généraux Lebrun, Lamy et Jolivet, M. Limbourg, préfet de la Seine-Inférieure, et une foule innombrable de fidèles. Au

repas qui réunit les prélats au grand Séminaire, Mgr Obré a adressé de touchantes paroles au cardinal et aux évêques présents, et a terminé ainsi, en faisant allusion à Mgr l'archevêque de Reims et à Mgr l'évêque d'Amiens, ainsi qu'à sa position personnelle :

Il y a huit mois, l'un et l'autre imposaient les mains à celui qui a l'honneur de vous adresser la parole, Eminence. Ils étaient venus dans notre insigne cathédrale pour préparer à la vieillesse d'un saint pontife un appui qui paraissait devoir lui être utile et même indispensable. La mort, hélas ! a frappé le vieillard alors que, dans l'illusion du sentiment, j'avais eu l'espoir de le conserver quelques années encore au respect et à l'affection de sa famille diocésaine... Le vieillard tombé, l'appui n'avait plus aucune raison d'être. J'ai donc dû tourner mes vues vers la retraite, en me réservant de dire au fond du cœur, en présence du digne successeur de notre évêque défunt, ce que disait Jean-Baptiste au désert : *Illum oportet crescere, me autem minui.* Il doit grandir dans le respect et l'affection de tous; et moi, je n'ai rien de mieux à faire que de m'effacer devant lui.

Mgr Hasley a conféré les pouvoirs de vicaire général à Mgr Obré et à M. l'abbé Millière, qui étaient les vicaires généraux de Mgr Gignoux.

Fréjus. — Les frères de la doctrine chrétienne et les institutrices religieuses de la ville de Collobrières (Var) ont été violemment expulsés la semaine dernière des écoles communales de cette localité, à la suite d'une décision du conseil municipal.

Aussitôt, la population s'est cotisée pour réaliser la somme nécessaire au traitement des frères et des religieuses et leur procurer les meubles indispensables.

De leur côté, deux honorables propriétaires de cette commune ont mis gracieusement à leur disposition deux maisons dans lesquelles ils pourront installer immédiatement leurs écoles, où seront reçus gratuitement les enfants de la commune.

Marseille. — Mgr Place, ancien évêque de Marseille, aujourd'hui archevêque de Rennes, a adressé, le 15 septembre, sa Lettre pastorale d'adieu à ses anciens diocésains.

L'entrée solennelle de Mgr Robert, le nouvel évêque de Marseille, dans sa ville épiscopale, doit avoir lieu dans quelques jours, conformément au décret du 24 messidor an XII. Mais la radicaille entend s'y opposer. Le préfet, n'osant faire de lui-même exécuter la loi, en a référé au ministre, qui n'aura probablement pas plus d'audace.

L'audace est aujourd'hui du côté des ennemis de toute religion, comme vient encore de le prouver M. Desservy, premier adjoint de Marseille, remplissant les fonctions de maire. Cet intrépide magistrat a déclaré la guerre au cimetière particulier dans lequel les Sœurs grises de Saint-Barnabé avaient l'habitude d'inhumer les religieuses décédées dans la communauté. M. Desservy, après avoir fait apposer les scellés aux portes du cimetière, a enjoint aux Sœurs grises de n'y plus inhumer désormais sans une autorisation spéciale. Le commissaire a dressé en outre procès-verbal pour les inhumations déjà faites. Ce procès-verbal a été déféré au procureur de la République.

M. Desservy s'appuie sur l'article 16 de la loi du 23 prairial an XII, qui est ainsi conçu : « Les lieux de sépulture, soit qu'ils appartiennent aux communes, *soit qu'ils appartiennent aux particuliers,* seront soumis à l'autorité, police et surveillance des administrations municipales. » C'est très-bien, mais surveiller n'est pas supprimer.

Orléans. — Mgr Dupanloup avait reçu du Saint-Père, à la date du 18 juillet, à l'occasion du centenaire de Voltaire, le Bref suivant que la *Défense* vient de publier :

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Vos félicitations et vos vœux, Vénérable Frère, Nous ont fait le plus grand plaisir, venant d'un évêque aussi recommandable que vous l'êtes par les dons de l'âme et par les éclatants services que vous avez rendus, d'autant plus que le succès des lettres (1) que vous avez publiées faisait présager déjà la victoire qui a été remportée dernièrement sur les complots des sociétés secrètes.

C'est surtout votre éloquence qui a empêché cette sorte d'ovation nationale qu'elles avaient voulu décerner à l'impiété en infligeant en même temps une odieuse injure à la religion catholique, et au peuple français, qui lui est si attaché, une indigne flétrissure.

Votre activité, toujours féconde en résultats, et couronnée déjà de tant d'autres succès, l'éminente distinction de votre esprit et de votre parole, ajoutent à l'expression de vos sentiments affectueux un tel prix, qu'elles rendent beaucoup plus vive encore la gratitude que ces sentiments devaient Nous inspirer.

Aussi, Nous Nous réjouissons que l'influence d'un air plus pur ait affermi votre santé : qu'elle se conserve longtemps encore, afin

(1) Les lettres sur le Centenaire de Voltaire.

surtout que vous puissiez continuer à confondre les perfidies et l'impudence des ennemis de l'Église : c'est le vœu de Notre cœur.

Afin qu'il se réalise heureusement, Nous demandons pour vous une abondante effusion des secours et des trésors d'en Haut ; et en gage de la faveur du Ciel, en témoignage de Notre affection toute particulière, Nous vous accordons avec amour, à vous et à tout votre diocèse, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 18 juillet 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Poitiers. — Mgr Pie a nommé M. l'abbé Athanase Guillet, précédemment archiprêtre de Notre-Dame de Niort, supérieur du grand séminaire, avec le titre de vicaire général.

Quimper. — Mgr Nouvel s'est joint à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc pour la défense des religieuses de Poullaouën, et une correspondance s'est établie entre lui, la préfecture et le ministère. Il vient d'envoyer les pièces de cette correspondance à l'*Impartial du Finistère,* en en faisant précéder la publication de ce mot d'envoi :

Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, supérieur de la congrégation des filles du Saint-Esprit, a adressé à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes une protestation contre l'expulsion des sœurs de cette congrégation chargées de la direction de l'école de Poullaouën.

Nous regardons comme un devoir de faire connaître, à l'appui de cette protestation, la correspondance que nous avons eue avec M. le Préfet du Finistère et avec M. le ministre de l'instruction publique, pour défendre la liberté de l'enseignement chrétien.

Le fait de Poullaouën n'est malheureusement pas isolé. L'opinion publique s'est justement émue de ce qui s'est passé à Lambézellec. Il y a d'autres faits que nous serons obligé de livrer à la publicité, si l'esprit de notre législation, qui exige dans l'école une instruction morale et religieuse, est méconnu.

Nous ne combattons pas seulement pour la défense de l'enseignement congréganiste. Nous savons que plusieurs instituteurs laïques ont eu lieu de se plaindre de déplacements que l'on attribuait, dans les lieux qu'ils habitaient, à la fermeté de leurs sentiments religieux. Ce que nous avons défendu, nous le répétons, ce sont les droits de l'enseignement chrétien.

Quimper, 15 septembre.

† D. Anselme.
O. S. B.
Évêque de Quimper et de Léon.

Avons-nous besoin de dire que les Sœurs de Poullaouën n'ont pas pu jusqu'ici obtenir justice ?

Soissons. — Le Congrès de Soissons s'est ouvert au jour indiqué. Nous espérons pouvoir en donner un compte-rendu assez complet dans notre prochain numéro.

Tulle. — Les manifestations les plus touchantes ont eu lieu à la suite de la retraite ecclésiastique ; elles ont prouvé combien le clergé du diocèse de Tulle est attaché à son vieil évêque. Nous y reviendrons.

Vannes. — Un journal républicain ayant écrit cette phrase : « Elle (l'oppression cléricale) fait gémir secrètement une partie notable du clergé, — la plus saine et la meilleure ; » des protestations arrivent à Mgr Bécel de tous les prêtres de son diocèse ; le chapitre de Vannes a envoyé cette protestation :

Vannes, le 4 septembre 1878.

Monseigneur,

La guerre acharnée que l'on fait de nos jours à l'Église nous afflige sans nous surprendre. L'Église a souffert dans les siècles passés ; elle souffre de notre temps ; elle souffrira jusqu'à la fin du monde. C'est la destinée que lui a prédite son divin Fondateur.

Pour la combattre, on a employé tantôt la violence et la spoliation, tantôt l'outrage et le sophisme ; le plus souvent, la calomnie.

C'est à ce moyen, Monseigneur, que recourt l'auteur de l'article signalé dans votre lettre-circulaire. En effet, il ne peut être de bonne foi, quand il affirme *qu'une partie notable du clergé, la plus saine et la meilleure,* approuve les mesures prises pour décléricaliser notre pays. A qui peut-il espérer de faire croire une aussi odieuse absurdité ? Tout le monde sait parfaitement qu'il n'y a jamais eu plus d'union que de nos jours dans le clergé en général, et dans le nôtre en particulier. Les évêques, intimement unis entre eux, sont intimement unis au Souverain-Pontife.

Les prêtres, intimement unis entre eux, sont intimement unis à leurs évêques. Qu'on prête l'oreille à ce qui se passe dans l'Église, on n'y entendra pas de voix discordantes ; chez nous, pas la moindre dissonance : nous sommes tous *unius labii.*

Il n'est aucun de vos prêtres, Monseigneur, qui ne déteste les mesures prises pour décléricaliser notre pays et le but auquel il est visible que l'on tend, c'est-à-dire l'anéantissement de la religion. Il n'est aucun de vos prêtres qui ne soit prêt, au besoin, à dire à l'auteur de l'article : « Si vous m'estimez parce que vous croyez que « je suis anticlérical, je dois vous détromper : je suis clérical ; « reprenez donc votre estime, elle est injurieuse pour moi. »

Vous connaissez votre Chapitre, Monseigneur ; vous savez tout notre attachement et toute notre vénération pour Votre Grandeur. Il n'est aucun de nous qui ne veuille vivre et mourir uni à son évêque et au Souverain-Pontife.

(*Suivent les signatures.*)

Étranger.

Autriche-Hongrie. — Mgr Michel Horvath, évêque de Czanad (Hongrie), est mort le 19 août à Carlsbad. Né à Szentes, en 1809, il entra à seize ans au séminaire de Waitzen, et montra dès lors un goût extraordinaire pour les études historiques. Il fut nommé évêque de Czanad en 1848. Obligé de fuir à l'étranger après la révolution qui venait de troubler la Hongrie, il vécut successivement en Suisse, en Belgique, à Paris, poursuivant ses études historiques, fouillant les archives et les bibliothèques et se mettant ainsi en état d'écrire une histoire de Hongrie qui l'a placé à la tête des historiens de son pays. Il put rentrer en 1867 dans sa patrie. On a de lui, outre sa *Grande histoire générale du peuple hongrois,* — *Vingt-cinq ans de l'histoire de Hongrie,* — *le Premier siècle du Christianisme en Hongrie.*

États-Unis. — Le *Courrier des États-Unis* publie des détails navrants sur les ravages, heureusement en décroissance aujourd'hui, que fait la fièvre jaune dans les villes de la Nouvelle-Orléans, de Grenada et de Memphis, ses foyers principaux.

Le récit du journaliste américain se termine ainsi :

Je dois mentionner ici l'héroïsme des sœurs de charité; leurs soins sont infatigables, leur douceur n'est jamais troublée par les nuits passées sans sommeil et l'attention constante qu'elles apportent aux demandes des malades et aux prières des agonisants. J'ai vu les mêmes sœurs continuant jour et nuit leur œuvre. Elles portent les remèdes sur elles, et, ne se contentant pas de soigner les malades, elles désinfectent les maisons. J'ai vu également plusieurs ecclésiastiques donnant des preuves du même dévouement, et l'un d'eux n'a pas quitté ses vêtements pendant trois jours. En résumé, il n'est pas possible de décrire les scènes horribles qui se passent dans cette malheureuse ville de Grenada.

On compte parmi les victimes de l'épidémie un grand nombre de religieux et de religieuses qui se dévouaient au soin des malades, plusieurs lazaristes et rédemptoristes. Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, en tournée pastorale, est tombé

gravement malade. « Il est permis, dit à cette occasion une feuille protestante, le *Meschacébé,* il est permis de n'être pas un fervent catholique et en même temps de respecter et d'aimer le prélat de haute vertu chrétienne et d'inépuisable charité humaine, qui, si cette triple circonstance ne le retenait loin de son siège archiépiscopal, y donnerait volontiers le reste de sa vie aux malheureuses victimes du fléau régnant; du fond du cœur, nous souhaitons un prompt rétablissement au bon archevêque Perché. »

LE DENIER DE SAINT-PIERRE.

Mgr l'évêque d'Orléans ayant organisé dans son diocèse le Denier de Saint-Pierre et publié, à cette occasion, un éloquent mandement pour établir la nécessité de cette offrande des catholiques au Saint-Siège, a reçu du Saint-Père le Bref suivant, qui devra être pour tous les catholiques un puissant motif de concourir avec une générosité de plus en plus grande à une œuvre que le Saint-Père qualifie lui-même *d'œuvre capitale : quantum in eo sit momenti.*

LEO PP. XIII.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Excepimus cum tuis litteris exemplar epistolæ Pastoralis quam dedisti, ut ad sublevandas hujus Sanctæ Sedis angustias nova tuis Fidelibus incitamenta præberes. Digna profecto res fuit, Venerabilis Frater, in quam vim orationis tuæ tuumque zelum conferres, cum hostes Ecclesiæ ad hoc pietatis opus infirmandum suas artes adjicere non dubitaverint. Vident enim ipsi quantum in eo sit momenti ad libertatem et dignitatem hujus Sanctæ Sedis tuendam, et ad ministerii ejus exercitium adjuvandum, ac propterea in hoc etiam adlaborandum sibi esse duxerunt, ut hoc præsidium Ipsi adimere conentur. Merito itaque fit ut episcopalis in hac re vox late dimanet et gaudemus, Venerabilis Frater, tibi curæ fuisse, ut fideles intelligerent non solum in hoc opere causam Apostolicæ Sedis et Ecclesiæ agi, sed etiam cujusque eorum qui de facultatibus suis Ecclesiæ largiuntur, cum sibi hac largitate divinæ benignitatis et miserationis dona omnino concilient. Confidimus hunc tuum zelum in quo eximium argumentum tui studii erga hanc Apostolicam

Sedem exhibuisti, eos fructus habiturum qui Ecclesiam illustrent et Nos consolentur, ac in pignus benevolentiæ Nostræ et in auspicium cœlestium gratiarum, apostolicam Benedictionem tibi, cunctoque Clero ac Fidelibus Diœcesis tuæ, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 11 septembris an. 1878, Pontificatus Nostri anno primo.

LEO PP. XIII.

Traduction

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostoilque.

Nous avons reçu, avec votre lettre, un exemplaire du Mandement pastoral que vous avez publié afin de donner aux Fidèles de votre diocèse un nouvel élan pour secourir le Saint-Siège dans ses détresses. C'était vraiment là, Vénérable Frère, un sujet digne de votre zèle et de toute la vigueur de votre éloquence ; d'autant plus que les ennemis de l'Eglise ont accumulé sans scrupule tous leurs artifices pour faire dépérir cette œuvre de la piété catholique. Ils le voient bien, eux aussi : c'est l'œuvre capitale, sans laquelle il n'y aurait pour le Saint-Siège ni liberté, ni dignité, ni moyen assuré d'exercer son divin ministère. Aussi est-ce pour lui arracher cette dernière sauvegarde qu'ils ont cru devoir réunir leurs attaques et leurs communs efforts.

Il est donc très heureux que la voix de l'Épiscopat retentisse au loin pour défendre ces grands intérêts, et Nous Nous réjouissons, Vénérable Frère, que vous ayez eu à cœur de bien faire comprendre aux catholiques qu'il s'agit ici de la cause, non-seulement de l'Église et du Siège apostolique, mais de chacun même de ceux qui donnent ainsi généreusement une part de leur fortune à l'Église : ces largesses leur vaudront certainement les trésors de la bonté et de la miséricorde divine.

Le zèle que vous venez de montrer est une preuve éclatante de votre amour pour le Siège apostolique ; Nous avons la confiance qu'il portera ses fruits pour l'honneur de l'Église et Notre consolation.

En témoignage de Notre bienveillance, et comme gage des faveurs du Ciel, Nous vous accordons, avec une bien vive affection

en Notre-Seigneur, à vous, à votre clergé et aux fidèles de votre diocèse, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 septembre 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LES VOCATIONS SACERDOTALES

M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans, vient de publier sous ce titre : *Le grand péril de l'Église de France,* une brochure qui produit une grande sensation. Il s'agit de la diminution des vocations sacerdotales que l'auteur signale ; nous aurons à revenir sur certaines opinions du livre et sur la polémique suscitée à cette occasion ; nous ne voudrions pas attendre plus longtemps pour publier la lettre que Mgr Besson, évêque de Nîmes, a écrite à l'auteur, lettre dans laquelle il indique les moyens de remédier au mal dénoncé par M. l'abbé Bougaud. Voici cette lettre :

Baume-les-Dames, 28 août 1878.

Monsieur et cher ami,

Votre ouvrage sur le *Grand péril de l'Église de France* a le rare mérite d'exciter l'attention publique, même parmi les journaux hostiles à l'Église et par conséquent funestes à la France. Les uns en concluent que la foi s'en va, et ils s'en réjouissent ; les autres sont étonnés de trouver dans votre travail des appréciations et des faits qui leur étaient jusqu'à présent absolument inconnus, mais que les évêques n'avaient cessé de mettre, par leurs lettres pastorales, sous les yeux des prêtres et des fidèles.

Vous êtes donc de ceux que les laïques, et même les laïques révolutionnaires et impies, consentent à lire. Je vous en félicite et je m'en réjouis pour la cause commune. Il m'est permis de vous féliciter l'un des premiers, puisque j'ai eu le bonheur d'émouvoir votre âme si sacerdotale par le cri de douleur que j'ai poussé il y a trois ans dans le diocèse de Nîmes, à l'aspect des bancs dégarnis du grand séminaire, où l'on ne comptait plus que trente-quatre élèves en théologie et deux en philosophie.

Ce cri fut pour vous comme un premier éclair qui entr'ouvre un abîme, vous avez étudié la question dans les principaux diocèses de France, et vous nous rapportez un admirable résumé de nos doléances et de nos alarmes sur la diminution croissante des vocations sacerdotales, qui est véritablement le grand péril de l'Église et de la patrie.

Il est à croire qu'un livre qui étonne les révolutionnaires aura du crédit sur les chrétiens. Vous leur dévoilez les causes du mal, vous leur en faites toucher la profondeur, vous leur en signalez les remèdes. Ce ne sont pas des déclamations, mais des faits. Le sanctuaire seul n'est pas en péril, c'est la famille qui s'en va, parce qu'elle ne donne plus de prêtres à l'Église et qu'il n'y a plus d'autorité sacerdotale pour y maintenir l'habitude du travail, la tradition du sacrifice, le respect des lois sacrées du mariage et la concorde entre les frères. Si les classes riches s'obstinent à s'éloigner de l'autel, elles auront beau reprendre l'épée. On a dit avec une grande justesse : mieux vaut un bon soldat qu'un mauvais prêtre, mais on peut dire avec non moins de vérité : Mieux vaut un bon prêtre que cent braves soldats. La noblesse française n'acquitte sa dette qu'à moitié en envoyant ses fils à Saint-Cyr. Il faut que de l'élite des braves il sorte une élite plus brave encore pour s'immoler tous les jours à l'autel. Je suis très-médiocrement touché de voir l'héritier d'un grand nom passer sa jeunesse dans les camps, s'il en doit sortir à trente ans pour mener une vie oisive. Entre un jeune homme qui a cessé de travailler en sortant du collège et un homme à peine mûr qui se marie pour ne plus rien faire, la différence est-elle si grande ? Quel fruit revient-il à la patrie et à l'Église de ces huit ans de caserne ?

Ce n'est pas à coup sûr ce que demandait Joseph de Maistre au commencement de ce siècle quand il disait : « Le sacerdoce doit être, en ce moment, la préoccupation souveraine de la société qui veut renaître. Que les hautes classes offrent leurs fils à l'autel comme dans les temps passés. Qu'elles rendent à l'Église en illustrations et en richesses, tout ce qu'elles en ont reçu ! Elle s'acquitteront ainsi d'une dette immense qu'elles ont contractée envers la France, et peut-être envers l'Europe, mais surtout envers Dieu. » Joseph de Maistre demandait à la noblesse française le dévouement obscur, permanent, complet du sacerdoce, le sacrifice absolu de l'homme qui se donne à Dieu et à ses frères, dans un service qui n'a ni trêve ni merci, où l'on ne

connaît pas la retraite, et où la dernière messe que l'on célèbre, le dernier bréviaire que l'on récite sur son lit de mort est encore un trait de bravoure. Les soixante-quinze ans écoulés depuis que Joseph de Maistre a écrit ces lignes, ont fait assez voir combien peu de grandes âmes avaient écouté ce noble appel.

Quand on entretient de cette grave question les instituteurs de la jeunesse chrétienne, il leur échappe des aveux bien capables de nous confondre. Ils se déclarent à peu près sans influence sur la vocation de leurs élèves, disant que la volonté des parents les dirige à peine, mais qu'elle se forme surtout, dans les récréations et les promenades, par des conversations que les écoliers tiennent entre eux et les exemples qu'ils se donnent. Nous avons demandé aux maîtres de discerner et de pressentir parmi ces jeunes gens ceux en qui s'allume le souffle de Dieu, et de les envoyer non à Saint-Cyr, mais au séminaire. Je ne sais si je me trompe. On n'étudie pas assez peut-être à quel signe se trahit le dédain religieux du monde et de ses plaisirs. Le jeune homme qui s'oubliera volontiers lui-même pour servir Dieu et ses frères laisse voir d'abord combien il s'occupe peu de sa personne. Nos premiers rois, tout barbares qu'ils étaient, ne s'y trompaient pas. Quand le roi Clotaire II vit avec quelle négligence Ermenfroy portait sa sérique à la cour, il prédit que la cour ne garderait pas longtemps ce jeune seigneur, si peu soucieux de plaire au monde. Ermenfroy justifia les prévisions du prince. Il quitta la cour, se fit moine à Luxeuil et devint abbé de Cusance. L'Église l'honore sous le titre de saint le 25 septembre.

Ce trait qui se rapporte à l'an 622, peut être utilement rappelé au dix-neuvième siècle. La jeunesse est toujours la même. N'espérons rien, même avec les apparences de la piété, d'un adolescent qui cache dans son pupitre un peigne et un miroir, qui regarde croître sa barbe et qui prend quelque souci de sa chevelure et de sa toilette. Ce sont les petitesses auxquelles on s'abandonne quand, tout écolier que l'on est, on veut être du monde. J'espèrerais tout, au contraire, d'un fils de famille qui se lèverait tôt, se coucherait tard, s'habillerait en courant, et qui n'ayant ni peigne ni miroir ne s'occuperait guère de sa cravate. Il y a là quelque générosité de cœur et quelque grandeur de caractère. A dix ans ce n'est que de la naïveté et de l'étourderie ; mais quand à dix-huit ans on en est là, ceux qui connaissent la nature humaine avoueront que c'est se séparer

de la foule et de soi-même, et qu'il ne faut peut-être qu'un bon conseil pour quitter le monde et se donner à Dieu.

Vous voyez, monsieur et cher ami, à quels détails le sujet m'entraîne en causant avec vous et en entrant dans tous vos sentiments. Je ne terminerai pas cependant sans vous communiquer deux réflexions sur l'établissement et le recrutement des écoles sacerdotales.

La première n'est que l'énoncé d'un fait. En 1840, le séminaire de Besançon ne comptait que cent élèves. En 1877, ce chiffre s'est élevé presque à deux cents; comment expliquer cette différence? S. É. Mgr le cardinal Mathieu a, dans l'intervalle, fondé, développé ou encouragé sur tous les points de son vaste diocèse des écoles ecclésiastiques, invitant ainsi les familles à en profiter, et mettant à leur portée les ressources de l'enseignement. Ainsi, outre les trois petits séminaires de Luxeuil, de Consolation et de Marnay, qui existaient avant 1840, le diocèse de Besançon possède aujourd'hui le séminaire d'Ornans, la maîtrise de la cathédrale, les collèges catholiques de Besançon et de la Chapelle-sous-Rougement, les institutions des Frères de Marie à Besançon et à Saint-Remy. Bien loin de nuire aux trois petits petits séminaires, les maisons nouvelles en ont assuré la prospérité, et jamais Luxeuil n'a compté autant d'élèves qu'il en a aujourd'hui. On avait souvent pressé le cardinal de réunir dans deux petits séminaires seulement toutes les ressources de son diocèse; on y voyait des économies à faire; on assurait que ces deux maisons deviendraient sans rivales et pour les professeurs et pour les élèves. Mgr Mathieu n'en fit rien. Il pensait au contraire que plus on multiplie les institutions secondaires, plus on a chance d'y trouver des vocations. Chacune d'elles sera peut-être d'un aspect médiocre et d'une population restreinte, mais elles donneront chacune quelques sujets, et les élèves réunis formeront une grande école théologique. C'est courir un risque assez sérieux que de concentrer dans une seule maison secondaire toutes ses ressources en hommes ou en argent. Un accident peut l'ébranler, et tout croule avec elle. Si elle se dépeuple, c'en est fait de l'avenir sacerdotal du diocèse. Avec les institutions placées sur divers points, dans des conditions différentes de mœurs, de climat, d'esprit public, une certaine variété dans le prix de la pension et dans les classes sociales où se recrutent les écoliers, on ne court aucun risque et, avec des dehors plus modestes, on ouvre la carrière à une quantité considérable de sujets parmi lesquels Dieu choisit ses élus.

Il me faut vous citer encore un trait de la grande foi et de la perspicacité du cardinal Mathieu. Dans les premières années de son épiscopat à Besançon, il ne donnait pas sans répugnance ses prêtres aux congrégations religieuses et aux missions étrangères. Il lui semblait que c'était se dépouiller avec trop d'imprévoyance et qu'il fallait assurer avant tout l'avenir du clergé bisontin. Après quelques années d'épreuves, il changea de sentiment et le clergé changea de face. Plus il autorisa de départs pour les missions, plus Dieu lui donna de sujets pour son Église. Pour un missionnaire qui avait obtenu la permission de partir, on voyait sortir du même village deux ou trois séminaristes. Vous avez fait cette remarque vous-même, je n'insiste pas. La grande prospérité ecclésiastique du diocèse de Besançon date du jour où ses fils se sont dirigés vers toutes les missions lointaines pour évangéliser les peuples encore ensevelis dans les ombres de la mort. Le document que vous vîtes, et qui date de 1851, compte 45 missionnaires. L'*Ordo* de 1878 en porte 70. On n'a pas donné encore le chiffre exact des vocations religieuses nées dans ce beau diocèse. Peut-être n'y a-t-il pas moins de 200 prêtres, jésuites, dominicains, capucins, oblats, maristes, frères de Marie, missionnaires et religieux de tous genres et de tous noms qui lui appartiennent par la naissance et par l'éducation, la fleur du pays, l'élite de l'armée sacerdotale, et, comme vous le répétez si bien après Pie IX, les plus hardis, les plus gais, les plus entreprenants et les plus féconds de tous les apôtres. Et malgré cette légion qui sert à l'étranger, le diocèse de Besançon est si riche qu'il peut prêter aux diocèses de France des sujets pleins de mérite. Tant il est vrai que plus on donne au Seigneur, plus le Seigneur se plaît à nous rendre !

C'est dans ces sentiments que je viens de bénir, quelque grande que soit ma détresse, la vocation d'un jeune clerc qui a quitté le diocèse de Nîmes pour entrer aux Missions étrangères et qui fera à Paris les vœux de son sous-diaconat pour porter en Cochinchine le dévouement de sa grande âme. Je ne l'ai point retenu pour mon diocèse, persuadé que son sacrifice, qui est si complet, m'obtiendra des recrues pour les autels de la terre natale. Suivant les exemples du cardinal Mathieu, j'ai ouvert partout des écoles latines à Bessèges, à Uzès, à Alais, à la Grand'Combe, à Sommières, appelant ici le fils du mineur, là le fils du vigneron appauvri par le phylloxera. Notre maîtrise de Nîmes n'est plus seulement une école de chant et de français,

elle est devenue une école latine, où cette année même on enseignera les humanités. Le séminaire de Beaucaire, qui était descendu à 75 élèves, atteint le chiffre de 130, et les demi-bourses que j'y ai fondées excitent l'émulation des familles. Nos prêtres nous prêtent un admirable concours. Plusieurs riches industriels prennent part à l'œuvre.

D'humbles servantes, qui n'ont pas même voulu me laisser leur nom, ont dépassé tous les autres par leur générosité. Je compte, après trois ans, 350 élèves de latin de plus que je n'en avais trouvé en entrant dans le diocèse de Nîmes. Je ne leur ai rien caché, rien déguisé. Je leur ai dit : « Travaillez, soyez sages, méritez d'être prêtres un jour. C'est une grande entreprise, il faut quinze ans de travail et de vertu. Point de précipitation dans vos études, point de relâchements dans vos disciplines et dans la règle. Plus nous sommes pauvres, plus nous serons exigeants pour vous donner les saints ordres. L'Église de Nîmes est de trop bonne noblesse pour se mésallier jamais avec la paresse ou l'inconduite. » Ce langage ne paraît pas trop sévère, ni ces prétentions trop hautes. Nos humbles enfants nous écoutent et nous suivent. J'ai la douce confiance que l'abondance succèdera un jour à la stérilité.

La seconde réflexion, par laquelle je termine cette lettre, se rapporte à la fondation des bourses dans de petits séminaires. Ce sont, je crois, des demi-bourses plutôt que des bourses entières dont il faut encourager l'établissement. L'expérience prouve qu'avec des bourses complètes, on n'a pas les satisfactions que l'on pouvait se promettre. Le boursier finit par croire qu'il ne relève de personne, et le bienfaiteur anonyme, auquel il doit son éducation, lui demeure plus étranger que ne l'étaient Dagobert et Pépin aux moines du dix-huitième siècle, quand ceux-ci récitaient, en conscience, le *Libera* et le *De profundis* établis par les testaments des rois de la première race dans les monastères dotés par leur munificence. Le boursier de nos séminaires devient facilement un ingrat, parce qu'il n'a pas de compte à rendre.

Il en est autrement de celui qui ne jouit que d'une demi-bourse : sa famille, son curé, le châtelain du pays sont obligés de venir à son aide pour achever de payer la pension. Il demeure responsable, aux yeux des gens qui le connaissent. On peut l'abandoner et le rendre à la vigne ou à la charrue. Il redoute ce sort jusqu'à la fin de ses études, et, faisant effort sur lui-même, il finit par s'assouplir au travail et à la règle, pour demeurer

digne des bontés qu'on lui témoigne. Ajoutez à cela que, si la moitié de la pension demeure à la charge de la famille, on recrutera des séminaristes dans des classes où l'on est pas réduit à mendier son pain, et qu'on évitera par là la bassesse des sentiments, compagne trop ordinaire d'une incurable indigence. Ne descendons pas trop pour trouver des vocations ecclésiastiques. Il faut que la pauvreté des parents soit tempérée par le travail, et qu'ils s'ennoblissent par des habitudes d'ordre et d'économie, pour prélever sur leur épargne quelque quartier de la pension ecclésiastique où leur fils sera bien forcé de voir la sueur d'un père et l'aiguille d'une sœur.

Voilà, Monsieur et cher ami, les réflexions que m'a suggérées votre livre. Agréez que je les livre à la presse, en vous remerciant du grand service que vous rendez à l'Église, et que je termine en vous empruntant le souhait si patriotique de vos dernières lignes. O France ! puisses-tu, dans les épreuves qui te sont peut-être réservées, avoir toujours des prêtres assez nombreux, assez dévoués, assez savants, pour t'aider, non pas certes à mourir, mais à ressusciter et à vivre.

† LOUIS,
évêque de Nîmes, d'Uzès et Alais.

LES SCIENCES A L'EXPOSITION

Les Cartes.

Nous autres Français, nous ne savons pas la géographie : l'étranger du moins aime à le dire ; et en France même, après la guerre de 1870, il n'a pas manqué de gens sans cœur et sans droiture pour formuler et débiter de ridicules accusations sur ce chef contre tel de nos généraux pris au hasard. Nous ne connaissons nullement la géographie..., admettons-le ! C'est possible. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que nous l'aimons beaucoup, c'est que nous avons donné le branle à l'Europe pour les grandes opérations géodésiques, et que la Carte de France a servi de type aux autres nations. J'ai donc présumé qu'il vous serait agréable de consacrer aujourd'hui quelques heures aux œuvres cartographiques.

Entrons par la porte de Tourville, et nous n'aurons pas besoin d'aller loin pour trouver notre premier et notre plus beau sujet

d'étude. Traversant le pavillon sud-est, et pénétrant dans la galerie du travail, nous n'avons qu'à nous retourner pour admirer, au-dessus de la porte que nous venons de franchir, la grande *Carte de France de l'État-Major au* 1/80,000. Placée à 6 mètres du sol, elle est encore d'un effet fort beau, bien moins saisissant cependant, vu cette disposition malheureuse, que celui auquel on pouvait s'attendre. C'est la première fois qu'elle paraît complète, les dernières feuilles en ont été gravées cette année même : aussi me semble-t-il opportun et intéressant de vous en retracer l'histoire.

C'est en 1817 que parut une ordonnance royale prescrivant l'établissement d'une carte topographique (1) de la France : déjà Napoléon en avait eu l'idée, et même, sur son ordre, le colonel Bonne, du corps des ingénieurs-géographes, lui avait adressé en 1808 un rapport à ce sujet, puis les soucis de guerre et de conquêtes l'en avaient distrait. — Avant de songer à élever ce monument, il était nécessaire de fixer sur quelles bases on l'asseoirait, d'après quel système on le construirait. Car, s dans les levers de petite étendue comme celui d'une commune il n'y pas à s'occuper de la rondeur de la terre, il n'en est pas de même dans le lever d'un pays un peu considérable, comme un royaume ou une république. Si l'on voulait en effet se contenter de faire les levers des différentes communes et de les juxtaposer simplement, il arriverait précisément que cette juxtaposition serait impossible ; il se produirait des vides, des superpositions, car la surface de la terre n'est pas développable, c'est-à-dire n'est pas applicable sur un plan sans déchirures ni duplicatures. On est donc toujours forcé d'imaginer une surface développable idéale, entravant la terre et se confondant presque avec elle sur toute l'étendue du pays à représenter ; on y trace deux séries de courbes simples différant le moins possible des méridiennes et des parallèles du pays et destinées à les remplacer ; on y reporte alors, à l'aide de leurs coordonnées géographiques tous les points que l'on veut ; et enfin, l'étendant sur un plan, on la prend pour la carte du pays. La forme générale de la surface, ainsi que des méridiennes et des parallèles, constitue ce qu'on appelle le système de projection. Pour la carte de France, on a adopté le système de Bonne, géographe

(1) Une carte est dite topographique, chorographique, géographique, suivant que son échelle est comprise entre 1/1 et 1/100,000, entre 1/500,000 entre 1/500,000 et l'échelle la plus petite possible.

français du XVIII[e] siècle, et cet exemple a été suivi par toutes les puissances, sauf la Suède. — Mais pour déterminer complétement la surface développable et les méridiennes et les parallèles fictifs, il faut connaître rigoureusement la surface du pays. Or, la terre, il est vrai, est presque une sphère ; elle en diffère même si peu que dans les cartes à petite échelle on peut la considérer comme telle ; mais enfin ce n'est pas une sphère : la longueur métrique de l'arc de 1°, soit de longitude soit de latitude, n'est pas la même partout, et dans les cartes à grande échelle on ne peut se dispenser d'en tenir compte. On a donc cherché à évaluer la longueur des degrés de longitude et de latitude sur l'étendue de la France, et dans ce but l'on a mesuré à l'aide de triangulations les méridiennes de Dunkerque, Sedan Strasbourg, Bayeux, et les parallèles de Paris, Bourges, Saintes, Rodez, les Pyrénées. Cela fait, on pouvait tracer le canevas de la Carte de France, et dès lors il suffisait, pour y placer un point quelconque, de connaître sa longitude et sa latitude. On étendit alors sur la France un réseau de triangles dont les mailles étaient assez petites pour que dans l'intérieur de chacune d'elles on fût en droit de faire abstraction de la forme de la terre. Tous les sommets de ces triangles furent déterminés rigoureusement par des opérations géodésiques et pointés exactement sur la carte à l'aide de leurs coordonnées ; et dans l'intérieur de chaque triangle on effectua un simple lever topographique.

Tout officier chargé d'un lever rapportait au Dépôt de la guerre à la fin de sa campagne deux feuilles, la minute de ses opérations et un croquis ; sur la minute, le terrain était figuré par des courbes de niveau, sur le croquis par des hachures. Minutes et croquis étaient au 1/40,000 et sont conservées au Dépôt où chaque jour on en délivre copie aux ingénieurs qni ont à établir des avant-projets. — La carte devant être gravée au 1/80,000 le dessinateur devait préalablement réduire les minutes. Ces reliefs sont indiqués à l'aide de hachures, c'est-à-dire de petits traits dirigés en chaque point suivant la pente du terrain, d'autant plus forts et d'autant plus serrés que la pente est plus rapide, cette force et cette épaisseur étant du reste réglées d'une manière fixe par un diapason dont les degrés ont été déterminés d'après une loi mathématique. On suppose en outre le terrain éclairé par une lumière zénithale, c'est-à-dire tombant d'aplomb, de sorte que sous toutes les orientations l'éclairement est le même. Si l'on a préféré pour cette carte les hachures aux courbes

de niveau, c'est qu'elle est avant tout une carte militaire, devant par suite présenter à l'œil de la manière la plus rapide et la plus saisissante possible les ondulations du terrain. Des courbes de niveau seraient loin d'être aussi satisfaisantes; elles permettent de reconstruire le terrain, mais elles ne le font pas ressortir sinon dans les pays très-accidentés. La lumière oblique d'un autre côté serait plus artistique que la lumière zénithale, mais elle annulerait les effets du diapason. — Vous ferai-je remarquer aussi que pour cette carte on a employé la division centésimale : au lieu de compter les longitudes et latitudes par degrés, on les compte par *grades ;* autrement dit, au lieu de supposer le quart de la circonférence de la terre divisé en 90°, on le suppose partagé en 100 grades, chaque grade en 100 décigrades, etc ; de là ces abréviations 0^G, 1^G,... 10',.. 20',.. 10«, 20«,... qui sont sur les marges intérieures. La division en degrés, minutes et secondes qui est sur la marge extérieure n'a pas servi dans la construction de la carte. — C'est au corps des ingénieurs géographes, fondu en 1834 dans le corps d'État-Major, que revient en grande partie l'honneur de la construction de cette carte, il ne faut pas l'oublier.

STANISLAS.

(La suite au prochain numéro.)

LE JOURNAL LA *FRANCE NOUVELLE.*

Il faut encore, malgré la répugnance que nous éprouvons à entretenir le public de nos querelles personnelles, que nous nous occupions de la *France nouvelle.* Que nos lecteurs des *Annales* nous pardonnent de revenir sur ce sujet: il s'agit d'une question d'honneur, et celui qui s'adresse à eux tous les huit jours tient à leur montrer qu'il n'a pas cessé de mériter leur estime.

Nos lecteurs peuvent se rappeler la plainte très-modérée que nous avons fait entendre dans notre dernier numéro, à propos du retard vraiment trop prolongé que subissait la lettre dans laquelle nous voulions faire connaître aux lecteurs de la *France nouvelle* que nous n'appartenions plus à la rédaction de ce journal.

Voici ce qu'on lit en tête du numéro de la *France nouvelle* daté du 24 septembre :

Le dernier numéro des *Annales catholiques*, paru le 21 septembre, contient une note, dans laquelle M. J. Chantrel, directeur du recueil, se plaint que sa lettre d'adieu aux abonnés n'ait pas été publiée par notre journal. Or, la lettre de M. J. Chantrel a paru le 19 septembre dans la *France nouvelle*, deux jours avant que soit publié le numéro des *Annales catholiques*. M. Chantrel, obligé par l'évidence de la vérité, a dû reconnaître dans une petite note en petit caractère, au bas de la page, que toute satisfaction lui avait été donnée.

Pourquoi M. Chantrel a-t-il donc, quand même, publié son article ?

C'est qu'en se plaignant d'un dommage qu'il n'avait pas subi, il voulait en infliger un autre, complètement immérité, aux nouveaux propriétaires de la *France nouvelle*.

Nous ne voulons pas, par respect pour nos lecteurs, par respect pour un nom qui a paru pendant quatre ans en tête de cet honorable journal, insister sur l'étrangeté de ce procédé.

Nous nous tenons au-dessus des haînes et des vengeances et nous poursuivrons notre œuvre avec la tranquillité et l'impersonnalité qu'exigent la dignité, la sainteté de notre cause.

Malgré les provocations de M. J. Chantrel, nous nous abstiendrons d'entrer dans les détails où il nous convie, sur les causes de son départ. M. Chantrel dit que « l'accord ne pouvait se faire sur certaines questions entre lui et les nouveaux propriétaires de la *France nouvelle*. »

Oui, nous l'avouons ; mais le désaccord n'était sur aucun point de notre programme politique et religieux. Le désaccord était indépendant de toute question relative à la direction de la *France nouvelle*.

Nous n'avons pu supporter que le rédacteur en chef d'un journal, agréé par la direction, travaillât secrètement contre son œuvre et organisât contre elle je ne sais quelles coalitions, heureusement impuissantes. Par égard pour le nom de M. Chantrel, nous ménageons les détails plus précis et les preuves circonstanciées que nous avons en main.

Pour le succès de notre œuvre, reconnue par tant d'hommes éminents et considérables, si essentielle à la cause catholique et politique défendue par nous, il nous faut l'union et la concorde.

Nous la maintiendrons, et par notre modération et par notre énergie.

Nous ne nous laisserons détourner de notre but par aucune provocation. Étrangers à tous les intérêts qui ne sont pas ceux de la cause, consacrant toutes nos resources et toutes nos forces à son progrès, nous ne regardons que le but, et, en dépit de toute jalousie et de toute rancune, nous l'atteindrons.

LA DIRECTION.

Nous avons immédiatement adressé cette lettre au Directeur de la *France nouvelle* :

Paris, 24 septembre 1878.

Monsieur le Directeur de la *France nouvelle*,

Vous venez de publier dans votre journal, numéro du mardi 24 septembre, qui a dû être distribué hier soir à Paris, mais que je n'ai reçu que ce matin, à mon domicile, rue de Vaugirard, 371, un article intitulé : *Avis important*, qui est tout entier dirigé contre moi. La loi me donnant le droit d'y répondre dans votre journal, je vous demande l'insertion de cette lettre à la place même où a paru l'attaque.

Vous commencez par une erreur matérielle assez grave et qui, rectifiée, détruit tout l'effet que vous vouliez produire.

Vous dites que ma lettre d'adieu aux abonnés a paru le 19 septembre dans la *France nouvelle*, et que les *Annales catholiques* ne paraissant que le 21, si j'ai persisté à insérer dans ces *Annales* la note où je me plaignais des retards qu'éprouvait cette lettre, c'est « qu'en me plaignant d'un dommage que je n'avais pas subi, je voulais en infliger un autre, complètement immérité, aux nouveaux propriétaires de la *France nouvelle*. »

Or, tous vos abonnés pourront constater par eux-mêmes que ma lettre d'adieu n'a paru que dans le numéro du 21-22 septembre, qui a été distribué à Paris dans la soirée du vendredi 20. Pourquoi changer les dates ?

Ma lettre vous avait d'ailleurs été adressée le 12 ; vous vous êtes bien gardé de reproduire cette date, qui aurait montré que vous vous empressiez peu d'accueillir une réclamation très-légitime ; si c'est habile, ce n'est pas précisément loyal.

C'est le 19 que M. Maggiolo, rédacteur en chef, est venu me dire que ma lettre allait enfin paraître ; je lui fis remarquer que

la feuille des *Annales* où je me plaignais du retard qu'on mettait à la publier, était déjà en pages et qu'elle devait être tirée, comme d'habitude, le soir même ; M. Maggiolo me répondit que cela ne faisait rien. Néanmoins, je tenais à faire savoir que satisfaction m'était donnée, et je fis insérer la petite note. Je vous assure que le soir, en ouvrant la *France nouvelle,* je me repentis d'avoir été si prompt à insérer cette note, car ma lettre ne s'y trouvait pas et ne parut que le lendemain soir, vendredi 20 septembre, après que le numéro des *Annales* était tiré et mis à la poste.

Voilà la vérité sur ce point; vous voyez si, le 19 jeudi, je n'avais pas droit de me plaindre d'un retard qui se prolongeait d'une façon si singulière.

Vous cherchez ensuite à donner le change à vos lecteurs sur « les causes de mon départ, » en insinuant que « vous ne pouviez supporter que le rédacteur en chef d'un journal travaillât secrètement contre son œuvre et organisât contre elle je ne sais quelles coalitions, heureusement impuissantes; » et vous dites que vous avez en main « les preuves circonstanciées » de cette espèce de complot.

J'attendrai ces preuves, mais j'ai en main des lettres qui montrent clairement pourquoi le nouveau propriétaire n'a pas voulu me conserver à la tête du journal; ces lettres, qu'il ne pourra récuser, puisqu'elles sont de lui, ne peuvent laisser aucun doute sur les motifs de la mesure qui a été prise à mon égard.

Enfin, je vous demanderai, monsieur le Directeur, pourquoi vous me faites dire: *les nouveaux propriétaires,* là où j'ai mis dans mes *Annales*, *le nouveau propriétaire,* car je ne connais qu'un seul propriétaire, M. Lutton. Si c'est pour vous mettre à l'abri derrière les hommes honorables qui patronnent la *France nouvelle,* c'est encore une habileté, qui ne me paraît pas conforme à la vérité; il est certain, du moins, que jusqu'au jour où M. Lutton m'a signifié que je cessais d'être rédacteur en chef, il n'y avait de propriétaire que M. Lutton, qui a toujours signé les lettres qu'il m'a écrites : *Le propriétaire* et non *l'un des propriétaires* de la *France nouvelle.*

J'ai l'honneur, monsieur le Directeur, de vous présenter mes salutations empressées.

J. Chantrel,
ancien rédacteur en chef de la *France nouvelle.*

Il ne nous convient pas d'insister davantage aujourd'hui ; si l'on nous y force, nous serons plus explicite ; nous dirons seulement que les haines et les vengeanses sont tout à fait étrangères à notre caractère, et que ni « la dignité », ni « la sainteté d'une cause » ne peuvent profiter d'une falsification de date et de citations inexactes.

Bien entendu, la lettre que nous avons adressée à M. Lutton, propriétaire de la *France nouvelle*, n'a pas encore paru, aujourd'hui, vendredi matin, 27 septembre, dans la *France nouvelle*. Ce sont là des procédés qui ne peuvent plus nous étonner.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

26 septembre

Nous assistons à une singulière comédie financière.

La fureur avec laquelle on s'était précipité d'abord sur le 3 0/0 amortissable avait fait venir l'idée de la conversion du 5 0/0, et comme les rentiers n'ont aucun intérêt, — au contraire, — à cette conversion, le malheureux 5 s'était mis à baisser d'une façon lamentable.

La deuxième émission de l'amortissable se traîne péniblement : pas de preneurs, il faut avoir recours à des expédients sur lesquels on ne s'est pas encore clairement expliqué jusqu'à présent. En tout cas, plus de conversion possible, et le 5, rassuré, remonte tout doucement.

Nouvelles inquiétudes : M. Léon Say doit parler à Boulogne ou à Calais sur la conversion ; mais M. Gambetta, par l'organe de la *République française*, lui défend de souffler mot à ce sujet. Or, on croit que M. Gambetta est favorable à la conversion, et voilà le 5 qui retombe en langueur.

Pas du tout, le discours de Romans, première version, nous apprend que le Maître est opposé à la conversion : du coup, du jour au lendemain, hausse d'un franc sur le 5.

Est-ce tout ? Non. La seconde version du discours de Romans nous apprend bien que M. Gambetta ne veut pas de la conversion tout de suite ; c'est une question d'opportunité ou d'opportunisme, et voilà encore le malheureux 5 qui ne sait plus que penser.

Il faut avouer que quelqu'un qui eût eu le secret des coulisses aurait pu faire de belles affaires depuis six semaines. Il y a des méchants qui prétendent que M. Gambetta connaissait ce secret ; c'est là une pensée mauvaise qu'il faut repousser avec indignation.

Quoi qu'il soit de toutes ces méchancetés, malices ou calomnies, le 3 ordinaire, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement hier, à 76,15 — 80.251 — 06,25, et 113,80. Peu de variations sur lasemaine précédente.

On ne baisse pas, quoique les affaires ne marchent guère, on ne baissera pas sérieusement tant qu'il y aura surabondance de capitaux disponibles, qui se placent dans la rente faute de pouvoir se placer dans des entreprises industrielles ou commerciales ; mais l'état actuel des choses peut-il durer ? La balance commerciale avec l'étranger est à notre désavantage ; nous devons compter sur un déficit d'un milliard pour cette année : ce sera donc un capital métallique d'un milliard de moins pour soutenir la rente. La haute banque ne s'illusionne pas, et cela explique l'abstension de plus en plus accentuée des grands capitalistes. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

29. **Vie de sainte Marguerite de Cortone,** du Tiers-Ordre de saint François, 1 vol. in-12, 307 pages, sorti des presses de l'*Œuvre de Saint-Paul;* chez A. Sarlit ; — prix : 1 fr. 50.

C'est un véritable service que l'*Œuvre de Saint-Paul* (apostolat par la presse) rend aux âmes pieuses en réimprimant un livre qui a eu le plus légitime succès, et dont un grand nombre de personnes réclamaient depuis longtemps une nouvelle édition. Nous sommes doublement heureux de recommander la lecture de cet excellent ouvrage ; d'abord, à cause du bien qu'elle produira certainement, et à cause du vif intérêt que nous portons à l'Œuvre *en faveur de laquelle* il est publié : en sorte que ceux qui se procureront ce livre peu coûteux auront le moyen de faire une lecture fructueuse pour leur âme, et coopèreront à une Œuvre qui les associe, en quelque sorte, à l'apostolat par la presse. Cette *Vie,* racontée simplement, est l'intéressante et édifiante histoire d'une grande pécheresse tombée dans les plus grands désordres et convertie tout à coup par la mort violente de celui qui avait été l'auteur de ses fautes. Rien n'est touchant comme le récit de la pénitence à laquelle se livre cette nouvelle Madeleine qui, après une longue épreuve, prend l'habit de Saint-François, et parvient rapidement au plus haut degré de sainteté. Qui n'admirera la délicatesse et la vivacité de sa contrition, si parfaite, que Notre-Seigneur, pour ainsi dire touché par ses larmes, vient souvent l'assurer de son pardon, assurance qui loin d'adoucir ses regrets, les rend plus cuisants, parce qu'elle découvre à son cœur l'immensité de la miséricorde qu'elle a tant offensée. L'exposé de ses tentations et de ses dégoûts spirituels encouragera les âmes, sujettes aux mêmes épreuves, à les supporter avec patience. Elles feront comprendre à tous que la sainteté ne consiste pas à être exempt d'infirmités morales, mais qu'elle consiste à les souffrir pour Dieu. On voit que ce livre est utile aux parfaits comme aux pécheurs. Les chapitres sont courts et suivis d'excellentes réflexions qui les résument et forment une conclusion pratique. Leur brièveté les grave dans l'esprit et en rend la méditation facile. On se plaint de l'aridité de certaines lectures spirituelles et du peu de profit qu'on en retire. Ce livre offre des lectures spirituelles *agréables* et *profitables.*

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51. rue de Lille.

TABLE DES MATIÈRES [1]

Numéro 342 (6 juillet 1878). — A nos lecteurs, 5. — Lettre de Sa Sainteté le Pape Léon XIII au cardinal vicaire sur l'enseignement dans les écoles, 7. — Chronique de la semaine, 16. — Au Vatican, 23. — L'étude de la philosophie, complément de l'éducation des classes dirigeantes, 28. — L'art chrétien aux expositions de 1878 (2e article), 34. — Constant Clause ou le Modèle des Serviteurs de culture, 38. — Assemblée des catholiques, 46. — Revue économique et financière, 55. — Bulletin bibliographique, 56.

Numéro 343 (13 juillet 1878). — Chronique de la semaine, 57. — Faits divers, 63. — Monseigneur de Oliveira, 67. — Appel à la France, 72. — Un bienfaiteur social, 76. — Saint Paul et le naturalisme, 80. — L'étude de la philosophie, complément de l'éducation des classes dirigeantes (suite et fin), 85. — Gallia christiana, 91. — Assemblée des catholiques (suite), 98. — Les instituteurs congréganistes, consultation, 104. — Revue économique et financière, 108. — Bulletin bibliographique, 109. —

Numéro 344. — Chronique de la semaine, 113. — Une réponse à l'*Osservatore cattolico* de Milan, 117. — Au Vatican, 121. — Les consistoires protestants, 127. — Une fête de la révolution, 130. — Le pèlerinage de Domremy, 133. — Le centenaire de saint Anthelme à Belley, 140. — La presse populaire en Suisse, 144. — Assemblée des catholiques (suite), 150. — Histoire d'un inconnu (suite), 159. — Revue économique et financière, 165. — Bulletin bibliographique, 167.

Numéro 345 (27 juillet 1878). — Provision d'Eglises, 169. — Chronique de la semaine, 174. — Faits divers, 184. — La cause de Pie IX, 199. — Le portrait du Saint-Père, 199. — Le Denier de Saint-Pierre, 200. — L'art chrétien aux expositions de 1878 (3e article), 204. — Le traité de Berlin et la liberté religieuse, 207. — Assemblée des catholiques (suite), 210. — Histoire d'un inconnu (suite), 214. — Revue économique et financière, 220.

Numéro 346 (3 août 1878). — Chronique de la semaine, 225. — Nouvelles religieuses, 230. — Au Vatican, 241. — Une bénédiction du Pape, 245. — Les catholiques fribourgeois, 246. — Ce qu'est le Pape, 250. — La famine dans l'Inde, 245. — Les sciences à l'Exposition, 257. — Un aveu et une menace, 261. — Madame Duchesne, religieuse du Sacré-Cœur, 263. — Assemblée des catholiques (suite), 268. — Histoire d'un inconnu (suite), 272. — Revue économique et financière, 277. — Bulletin bibliographique, 278.

Numéro 347 (10 août 1878). — Chronique de la semaine, 281. — Nouvelles religieuses, 287. — Les assassins lettrés, 297. — Le duel, 300. — Rapports avec les hérétiques, 301. — Aux dames catholiques, 305. — Le traité de Berlin, texte, 307. — Assemblée des catholiques (suite), 312. — Le maréchal

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

Randon, 318. — Histoire d'un inconnu (suite), 324. — Les prix de l'Académie française, 328. — Les apparitiens de Marpingen, 334.— Revue économique et financière, 336.

Numéro 348 (17 août 1878). — Chronique de la semaine, 337. — Nouvelles religieuses, 341. — Le cardinal Franchi, 349. — Le grand concours, 355. — Le traité de Berlin, suite du texte, 364. — Assemblée des catholiques (suite), 370. — Les prix de l'Académie (suite), 376. — Histoire d'un inconnu (suite), 381. — Les apparitions de Marpingen, 384. Revue économique et financière, 389.

Numéro 349 (24 août 1878). —Chronique de la semaine, 393. — Au Vatican, 403. — Nouvelles religieuses, 411. — Le traité de Berlin, fin du texte, 418. — L'Art chrétien aux Expositions de 1878 (4e article), 424. — Les prix de l'Académie (suite), 420. — Les apparitions de Marpingen, 434. — Universités catholiques, 440. Livres à l'Index, 443. — Revue économique et financière, 447.

Numéro 350 (31 août 1878). — Chronique de la semaine, 449. — Au Vatican, 459. — Nouvelles religieuses, 463. — L'enseignement laïque, 467. — M. Eugène Boré et les Sœurs de Charité de Constantinople, 476. — Les prix de l'Académie française (suite et fin), 482. — Les sciences à l'Exposition (suite), 492 — La charité à Rome, 497. — Questions de jurisprudence, 501. — Revue économique et financière, 502.

Numéro 351 (7 septembre 1878). — Chronique de la semaine, 505. — Les fêtes du doctorat de saint François de Sales, 510. — Pèlerinages à Lourdes, 518. — L'instruction primaire par les religieuses, 523. — Les œuvres ouvrières, 526. — L'imagerie religieuse, 534. — La charité à Rome (suite et fin), 543. — Le travail et la capacité professionnelle, 549. — Histoire d'un inconnu (suite), 555. — Revue économique et financière, 556. — Bulletin bibliographique, 558.

Numéro 352 (14 septembre 1878). — Chronique de la semaine, 561. — A nos lecteurs, 566. — Au Vatican, 567. — Nouvelles religieuses, 569. — Les fêtes de Faverney, 579. — Les ouvriers à Chartres, 584. — Les Frères à l'Exposition, 588. — Décrets sur les indulgences, 594. — Les élèves des jésuites, 600. — Une nouvelle Géographie, 606. — Un monument à Pie IX, 609. — Histoire d'un inconnu (suite), 612. — Revue économique et financière, 615. —Bulletin bibliographique, 616.

Numéro 353 (21 septembre 1878). — Chronique de la semaine, 617. — Nouvelles religieuses, 620. — Un nouveau mot à nos lecteurs, 632. — Au Vatican, 633. — Le Congrès de Chartres, 639. — Les ouvriers à Chartres, 641. — Les sœurs de Poullaouën, 646. — Universités catholiques, 652. — Saint-François de Sales et le journalisme, 655. — Clérical, 662. — Histoire d'un inconnu (suite), 665. — Revue économique et financière, 668. — Bulletin bibliographique, 670.

Numéro 354 (28 septembre 1878). — Nos projets, 673. — Chronique de la semaine, 675, — Le programme opportuniste, 676. — Nouvelles religieuses, 695. — Le Denier de Saint-Pierre, 704. — Les vocations sacerdotales, 706. — Les sciences à l'Exposition, 712, — Le journal la *France nouvelle*, 715. — Revue économique et financière, 719. — Bulletin bibliographique, 720.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

Académie. — L'Académie des Arcades et le Pape, 123. — Les prix de l'Académie française, 328, 376, 420, 482.
Adoration (œuvre de l') nocturne, 99.
Agen. — Enlèvement d'une croix de mission, 622.
Aix. — Circulaire de l'archevêque au sujet d'un attentat sacrilège, 623.
Allemagne. — Lettre de l'empereur Guillaume à Léon XIII, 17. — Lettre du prince impérial, 18. — Les élections générales, 175. — L'archevêque de Munich, 237. — Succès des catholiques aux élections pour le Reichstag, 281. — Progrès des socialistes, 338. — Conférences de Kissingen, 339, 455. — Projet de loi contre le socialisme, 395. — Ouverture du Reichstag, 561.
Amiens. — Statue de la sainte Vierge à Mers, 413.
Angleterre — Traité avec la Turquie, 58. — Lutte avec la Russie dans l'Afghanistan, 676.
A nos lecteurs, 5, 566, 632.
Anton (Louis). — Mort de ce prêtre apostat, 294.
Apparitions (les) de Marpingen, par l'abbé SŒHNLIN, 334, 384, 434.
Appel à la France pour Jeanne d'Arc, 72, 342.
Art (l') chrétien aux Expositions de 1878, par GEORGES LAVERGNE, 34, 204, 424.
Assassins (les) lettrés, par LÉONCE DE LA RALLAYE, 297.
Assemblée des catholiques à Paris, 46, 98, 150, 210, 268, 312, 370.
AUBRY (Maurice). — L'enseignement professionnel pour le commerce, 369, 312, 370.
AUBINEAU (Léon). — Gallia Christiana, 91.
Aveu (un) et une menace, par J. CHANTREL, 261.
Avignon (diocèse d'). — Conduite du sous-préfet de Carpentras à l'égard des religieux, 624.
Aymard (J.). — *Correspondance de famille,* 109.

B

BARDOUX, ministre de l'instruction publique. — Discours au grand concours, 355.
Bas-bleus (les), par Barbey d'Aurevilly, 278.
Baunard (l'abbé.) — *Histoire de Madame Duchesne,* 263.
Beauvais. — Réunion de l'Association noyonnaise, 414. — Sacre de Mgr Hasley, 698.
Belgique. — La politique libérale, 176. — Bref du Pape à la Fédération des œuvres ouvrières catholiques, 195. — Une discussion dans la presse catholique, 228. — Consécration de l'Église du Sacré-Cœur à Anvers, 416. — Le jubilé du *Bien public,* 578.
Berlin (Congrès de), 19, 57. — Résumé du traité de Berlin, 113. — Texte du traité, 307, 364, 418. — Le traité de Berlin et la liberté religieuse, 207. — Exécution et suites du traité, 225, 281, 337, 393, 508, 563, 619.
BESSON (Mgr), évêque de Nîmes. — Lettre à M. l'abbé Bougaud sur les vocations sacerdotales, 706.
Bénédiction (une) du Pape, 245.
Bienfaiteur (un) social, 76.
Blot (le P.). — *Notre-Dame du Mont-Carmel,* 168.
Boré (M. Eugène) et les sœurs

[1] Dans cette table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

de charité de Constantinople, par Louis Veuillot, 476.
Bosnie. — Le catholicisme en Bosnie, 238.
Bostani (Mgr), archevêque maronite. — Son arrestation, 118, 182, 416. 675.
Brésil. — Règlement anti-religieux pour un collège, 346.
Bulletin bibliographique, 109, 167, 278, 336, 558, 616, 670, 720.

C

Centenaire (le) de saint Anthelme, 140.
Chamborant (le baron A. de). — Rapport sur le livre de Maxime Du Camp, *les Convulsions de Paris*, 151, 210.
Chantrel (J). — A nos lecteurs, 5, — Chronique de la semaine, 16, 57, 113, 174, 225, 281, 337, 393, 449, 505, 561, 617, 675. — Monseigneur de Oliveira, 67.— Un aveu et une menace, 261. — Le grand concours, 355. — Une nouvelle géographie, 606. — Nos projets, 673.
Charité (la) à Rome, par le vicomte G. de Chaulnes, 497, 543.
Chaulnes (vicomte G. de). — L'étude de la philosophie, 28. 85. — Madame Duchesne, 173. — La charité à Rome, 497, 543.
Clause (Constant), par l'abbé A. Tilloy, 36.
Chesnelong (M.). — Discours à l'assemblée des catholiques, 47.
Chèvre (J). — *Les Papes du nom de Léon*, 280.
Chronique de la semaine, par J. Chantrel,, 16, 57. 113, 174, 225, 281, 337, 313, 349, 505, 561, 617, 675.
Clair (le P.). — Le maréchal Randon, 318.
Clérical, 662.
Comtesse (la) de Sémainville, par Edouard Grimblot, 56.
Concours (le grand), par J. Chantrel, 355.
Congrès. — V. Berlin, — Assemblée des catholiques.
Congrès (le) de l'Union des œuvres ouvrières à Chartres. — Programme du Congrès, 526. — Compte-rendu du Congrès, 635. — Pèlerinage à Loigny, 639.
Consistoriale (réunion) du 15 juillet 169.
Convulsions (les) de Paris, par Maxime du Camp, 151, 210.
Cornay (le V. Charles). — Cause de béatification, 192.
Correspondance de famille, par J. Aymard, 109.
Courier (Paul-Louis). — Jugement sur cet écrivain, 227.
Cours de géographie, par J. Chantrel, 606.

D

Dames (aux) catholiques. — Instructions du cardinal Monaco La Valletta, 305.
Denier de Saint-Pierre, 53. — Lettre pastorale du cardinal Guibert, 200. — Bref du Saint-Père à Mgr Dupanloup, 704.
Dictionnaire explicatif des termes du catéchisme, par l'abbé Reinhart de Liechty, 671.
Dœllinger. — Son obstination dans le chisme, 104.
Ducellier (Mgr) évêque de Bayonne, 187.
Duchesne (Madame), par le vicomte G. de Chaulnes, 263. — *Histoire de Madame Duchesne*, par l'abbé Baunard, 263.
Duel (le), 300.
Dumas (J.-B.). — Discours sur les prix de vertu, 328, 376, 420.
Dupanloup (Mgr), évêque d'Orléans. — Il reçoit un bref du Saint-Père pour ses Lettres sur le centenaire de Voltaire, 700 ; — un autre bref pour son mandement sur le Denier de Saint-Pierre, 704.
Dusserre (Mgr), évêque de Constantine. — Notice bibliographique, 344.

E

Ecoles (les Frères des) chrétiennes. — Bref du Pape au F. Irlide, 231. — Ecole d'agriculture de Beauvais, 260.
Education. — Lettre de Léon XIII au cardinal La Valletta, 7.

Eglise du Sacré-Cœur à Rome, 695.
Enseignement laïque (l'). — Lettres de Mgr Regnault, évêque de Chartres, 467.
Enseignement (l') professionnel pour le commerce, par M. Maurice Aubry, 269, 312, 370.
Espagne. — Mort de la reine Mercédès, 16. — Lettre du nonce aux jeunes catholiques de la Catalogne, 295. — Le roi Alphonse à Saint Jacques de Compostelle, 346. — Mort de la reine Christine, 458. — Adresse au Saint-Père pour demander que saint Thomas de Villeneuve soit déclaré docteur de l'Eglise, 631.
Etats-Unis. — Ravages de la fièvre jaune, 703.

F

Faits divers, 63, 184.— V. Nouvelles religieuses.
Famine (la) dans l'Inde, 255.
Faverney. — Pèlerinage, 465. — *Notice historique sur Faverney*, par l'abbé J. Morey, 551. — La fête de Faverney, 579.
Félix (le P.). — Le socialisme devant la société, 111.
Fête (une) de la Révolution, par J. Hairdet, 130.
Fèvre (Mgr Justin). — L'instruction primaire par les religieuses, 523.
France. — Fête nationale du 30 juin, 21. — Discours de M. de Marcère, 181. — Le Kulturkampf en France, 283. — Les élections sénatoriales, 340, 399, 565. — Le prochain avenir de la France, 449. — Une lettre au comte de Chambord, 452. — Discours de M. Waddington sur l'œuvre du Congrès de Berlin, 453. — Les conseils généraux, 507. — Voyages et discours des ministres, 617. — Interdiction d'un Congrès socialiste, 618. — Discours de M. Gambetta à Romans, 676.
Franchi (cardinal). — Sa mort, 287. — Détails sur ses derniers moments, 349. — Notice biographique, 353. — Circulaire du cardinal Franchi aux nonces apostoliques, 410.
François (saint) de Sales. — Fêtes du doctorat à Annecy, 510. — Saint François de Sales et le journalisme, par le chanoine Schorderet, 655.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers. — Lettre à M. Gambetta sur son discours de Romans, 689.
Frères (les) à l'Exposition, 588.

G

Gallia christiana, par Léon Aubineau 71.
Gambetta (Léon). — Son discours de Romans, 676.
Geispitz (l'abbé). — *Le jeune lévite dans sa vie publique et privée*, 670.
Géographie (une nouvelle), par J. Chantrel, 606.
Glanes historiques sur le Havre, par Alphonse Martin, 167.
Godefroy (Frédéric). — *Prosateurs français des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, 112. — *Prosateurs français du* XIXe *siècle*, 279. — *Morceaux choisis des prosateurs et poètes français des* XVIIe, XVIIIe *et* XIXe *siècles*, 559. — *Histoire de la littérature française* 616.
Grandin (Mgr). — Allocution à l'assemblée des catholiques, 103.
Grimblot (Edouard). — *La comtesse de Sémainville*, 56.
Guibert (cardinal), archevêque de Paris. — Lettre pastorale sur le Denier de Saint-Pierre, 200.
Guide et souvenir des pèlerins de Domremy, par l'abbé Bourgant, 278.

H

Hairdet (J). — Une fête de la Révolution, 130.
Héraut (le) de l'amour divin, révélations de sainte Gertrude, 279.
Hérétiques (rapports avec les), — Instruction du cardinal La Valletta, 301.

Histoire d'un inconnu, 159, 214, 272, 324, 381, 555, 612, 669.
Histoire de la charité à Rome, par Léon Lallemand, 497, 543.
Histoire de la littérature française, par Frédéric Godefroy, 616.
Horvath (Mgr Michel), évêque de Czanad. — Sa mort, 703.

I

Imagerie (l') religieuse, par J. A. WITTMANN, 534.
Indulgences. — Décrets sur les indulgences, 594.
Instituteurs (les) congréganistes, consultation, 104.
Instruction (l') primaire par les religieuses, par Mgr JUSTIN FÈVRE, 523.
Italie. — Le patronat royal, 127, 179. — Agitation pour Trente et Trieste, 177. — Nouveaux projets contre l'Eglise, 411. — Pèlerinage italien en France, 412. — Les écoles de Florence, 567. — Collation des grades à l'Université grégorienne, 571. — Propagande hérétique à Rome, 573. — Procès contre l'archevêque de Chieti, 620.

J

Jésuites. — Les élèves des Jésuites, par le P. MATIGNON, 600.
Jeunesse (la) de lord Beaconsfield, par Victor Valmont, 616.
Journal (le) la *France nouvelle*, 715.

K

Kulturkampf (le) en France, 283, 564.

L

Lallemand (Léon). — *Histoire de la charité à Rome*, 497, 543.
LAOUENAN (Mgr), vicaire apostolique de Pondichéry. — Lettre au Directeur des *Annales catholiques*, 255.
LAVERGNE (Claudius). — Le travail et la capacité professionnelle, 549.
LAVERGNE (Georges). — L'Art chrétien aux Expositions de 1878, 34, 204, 424.
Lavergne (Mme Julie). — *Les neiges d'antan*, 110.
Lazzaretti. — Ses livres à l'Index, 445. — Sa fin, 463.
LÉON XIII. — Lettre au cardinal La Valetta sur l'éducation religieuse, 7. — Correspondance avec l'empereur d'Allemagne, 17. — Audiences pontificales, 23, 121, 241, 403, 459, 567, 633. — Les employés des ministères pontificaux, 25. — Tableau des audiences, 27. — Audience à l'Académie des Arcades, 123. — Provision d'Eglises, 169. — Nominations à la cour pontificale, 173. — Bref pour Notre-Dame-du-Suffrage de Nîmes, 192. — Bref à la Fédération des œuvres ouvrières catholiques de Belgique, 195. — Audience à Mgr Spaccapietra, 195. — Bref au F. Irlide, 231. — Brefs à l'évêque de Porto, 239, 347. — Allocution aux évêques préconisés, 241. — Audience aux jeunes filles des écoles catholiques, 243. — Bref à l'archevêque de Florence, 288. — Bref au président du *Pius-Verein* suisse, 296. — Bref à Mgr Conrad Martin, 344. — Discours aux professeurs de la Sapience, 405 ; — au chapitre de la basilique Libérienne, 408. — Discours aux Transtévérins, 460. — Allocution aux élèves du collège Ghislieri, 567. — Bref au supérieur du Séminaire français de Rome, 569. — Encouragements aux Congrès catholiques, 633. — Bref à Mgr Dupaploup sur le Denier de Saint-Pierre, 704.
Liechty (l'abbé Reinhard de). — *Dictionnaire explicatif des termes du catéchisme*, 671.
Lévite (le jeune) dans sa vie publique et privée, par l'abbé Geispitz, 670.
Livres. — V. Bulletin bibliographique. — Livres à l'Index, 443.
Lourdes (Notre-Dame de). —

Guérisons merveilleuses, 236. — Pèlerinages, 517. — Homélie de Mgr Pie, 518.
Lyon. — Œuvre de Notre-Dame de Fourvières, 233.

M

Marguerite (la V.) du Saint-Sacrement, 190.
Marseille. — Troubles à l'occasion de la procession du Vœu, 20, 180.
Martin (Alphonse). — *Glanes historiques sur le Havre,* 167.
MATIGNON (le P.). — Les élèves des Jésuites, 600.
Mercédès (la reine).—Sa mort,16.
Missions. — Mission belge en Chine, 64. — La sœur Lequelte en Abyssinie, 64. — Captivité de Mgr Ridel, 65, 417, 467. — Les Sœurs à Constantinople, 185. — Départ de Missionnaires, 417.
MONACO LA VALLETTA (cardinal). Instructions sur les rapports avec les hérétiques, 301. — Instruction aux dames catholiques, 305.
Morceaux choisis des prosateurs et poètes français, par Frédéric Godefroy, 559.
Morey (l'abbé J.) — *Notice historique sur Faverney*, 559.
MUN (comte Albert de). — Discours aux ouvriers en pèlerinage à Chartres, 584, 641.

N

Neiges (les) d'antan, par Mme Julie Lavergne, 110.
Nina (cardinal Laurent). — Le Pape le nomme secrétaire d'Etat, 341.
Nos projets, par J. CHANTREL, 673.
Notre-Dame du Mont-Carmel, par le P. Blot, 168.
Notre-Dame-du-Suffrage, à Nîmes. — Bref accordant des indulgences, 162.
Nouvelles religieuses, 230, 287, 341,. 411, 463, 569, 620, 695.

O

Œuvres. — Les Œuvres eucharistiques, 98. — Œuvre de l'hospitalité, 102. — Œuvre du Vœu national, 464. — Les Œuvres ouvrières, lettres de Mgr de Ségur, 527.
Oliveira (Mgr de), évêque d'Olinda. — Notice biographiques, par J. CHANTREL, 67.
Osservatore (l') *cattolico* de Milan, 169.
Ouvriers (les) à Chartres. — Discours de M. de Mun, 584. 641.

P

Pape. — Ce qu'est le Pape, par le chanoine SCHORDERET, 250. — *Les Papes du nom de Léon,* par J. Chèvre, 280.
Paul (saint) et le naturalisme, par le chanoine SCHORDERET, 80.
Pèlerinage (le) de Domremy, 133.
Pie IX. — La cause de Pie IX, 199. — Un monument à Pie IX, 609.
PIE (Mgr), évêque de Poitiers. — Homélie aux pèlerins de Lourdes, 518.
PHILIPONA. — La presse populaire en Suisse, 144.
Philosophie. — L'étude de la philosophie, complément de l'éducation des classes dirigeantes, par le vicomte G. DE CHAULNES, 28, 85.
Philothée (la) *de saint François de Sales*, par Jules Vuy, 558.
Pomaré (la reine). — Sa mort, 297.
Portrait (le) du Saint-Père, 199.
Portugal. — Brefs du Saint-Père à l'évêque de Porto, 239, 347.
Poullaouën (les sœurs de), 646.
Presse (la) populaire en Suisse, par PHILIPONA, 144.
Prévinquières (les sœurs de), 283.
Prix (les) de vertu, par J.-B. DUMAS, 328, 376, 420.
Programme (le) opportuniste, 676.
Prosateurs français des XVIIe *et* XVIIIe *siècle*, par Frédéric Godefroy 112. — *Prosateurs français du* XIXe *siècle*, 279.

Protestantisme. — Les consistoires de France, 63, 127.
Provision d'Eglises, 169.

Q

Question (la) d'Orient. — V. Berlin, Turquie.
Question de jurisprudence. — L'enseignement privé, 501.

R

Rallaye (Léonce de la). — Les assassins lettrés, 297.
Randon (le maréchal), par le P. Clair, 318.
Regnault (Mgr), évêque de Chartres. — Lettres au ministre au sujet des Frères, 467.
Revue économique et financière, 55, 108, 165, 220, 277, 336, 386, 447, 502, 558, 615, 670, 719.
Ridel (Mgr). — Sa captivité en Corée, 651. — Sa délivrance, 467.
Robert (Mgr), évêque de Marseille. — Notice biographique, 291.
Roussel (l'abbé). — Son œuvre de la première communion, 429.
Russie. — Son état social, 457.

S

Schœffler (l'abbé). — Cause de béatification, 344.
Schorderet (le chanoine). — Saint-Paul et le naturalisme, 80. — Ce qu'est le Pape, 250. — Saint François de Sales et le journalisme, 655.
Sciences (les) à l'Exposition, par Stanislas, 257, 492, 712.
Socialisme (le) devant la société, par le P. Félix, 111.
Sœhnlin (l'abbé). — Les apparitions de Marpingen, 334, 383, 434.
Sœurs (les Petites) des pauvres. — Elles ont une maison à Reims, 234.
Spaccapietra (Mgr), archevêque de Smyrne. — Il reçoit une audience du Pape, 196.
Suisse. — Adresse des catholiques fribourgeois au Saint-Père, 246. — Bref du Saint-Père au président de *Pius-Verein*, 296.

T

Thiers, (Adolphe). — Service anniversaire, 505.
Tilloy (l'abbé A.). — Constant Clause, ou le modèle des serviteurs de culture, 38.
Toulouse. — Translation des reliques de saint Thomas d'Aquin, 292.
Travail (le) et la capacité professionnelle, par Claudius Lavergne, 549.
Tulle. — Démission de Mgr Berteaud, 575.
Turquie. — V. Congrès de Berlin. — Traité avec l'Angleterre, 59. — Ce que la Turquie a perdu par le traité de Berlin, 337.

U

Universités catholiques. — Université de Lille, 440. — Université de Paris, 442. — Université de Toulouse, 442. — Université grégorienne de Rome, 571. — Université d'Angers, 652. — Université de Lyon, 655.

V

Valmont (Victor). — *La jeunesse de lord Beaconsfield*, 616.
Vannes. — Protestation des prêtres de ce diocèse contre une calomnie, 702.
Vatican (au), 23, 121, 241, 403, 459, 567, 533.
Verroles (Mgr). — Sa mort, 66.
Veuillot (Louis). — M. Eugène Boré et les sœurs de charité de Constantinople, 476.
Vie de sainte Marguerite de Cortone, 720.
Vieux (les) catholiques. — Statistique, 345. — Décadence, 577.
Vocations (les) sacerdotales, par Mgr Besson, 706.
Vuy (Jules). — *La Philothée de saint François de Sales*, 558.

W

Wittmann (J.-A). — L'imagerie religieuse, 534.







